HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS LE REGNE DE

LOUIS XIV.

2459

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE RÉGNE
DE
LOUÏS XIV.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE RÉGNE
DE
LOUÏS XIV.
PAR

MR. DE LARREY,
CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES
DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

TOME II.

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA PAIX DE NIMÉGUE, JUSQU'A L'INSTALLATION DE PHILIPPE V. SUR LE TRÔNE D'ESPAGNE.

A ROTTERDAM,
CHEZ MICHEL BOHM, ET COMPAGNIE, 1722.
AVEC PRIVILÉGE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

1679. CINQUIE'ME PE'RIODE.

LES Etats Généraux parurent plus contens de la Paix, qu'aucun des Confédérez. Aussi en avoient-ils été les Médiateurs, & pour ainsi dire, les auteurs, en faisant la leur les premiers, pour servir d'exemple & d'invitation aux autres. Le Traité, comme je l'ai dit (1), en avoit été conclu à Nimegue le 10. d'Août 1678. Et comme les Etats Généraux s'empressérent d'en témoigner leur allégresse, le Roi Très-Chrétien de son côté ne fut pas moins prompt à leur en marquer sa satisfaction, & le plaisir qu'il avoit de leur pouvoir rendre sa premiére affection. Desorte que ce ne fut que félicitations réciproques au sujet de ce Traité de Paix & d'Amitié, comme on le nommoit (2). La Publication s'en fit le 18. de Septembre en même jour à Paris & à la Haie au bruit de l'Artillerie, des acclamations du Peuple, & de la solemnité des feux de joie. 1679. Celui que le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi, fit allumer devant son Hôtel, représentoit par des Figures symboliques l'union de la France & de la Hollande. C'étoient sept Flêches, qui signifioient les Sept Provinces, entrelassées d'une branche de Lis avec ces mots: *Quis separabit?* Qui les séparera? Rien ne pouvoit être plus flateur pour la République.

Le Discours de l'Ambassadeur, en prenant sa premiére Audience (3), ne le fut pas moins: & la Lettre, qu'il présenta de la part du Roi son Maître (4), donnoit tout le prix à une Alliance si honorable & si chére aux Sept Provinces. *Très-Chers, Grands Amis, Alliez & Confédérez*, disoit le Roi, *maintenant que le Traité, qui a été signé entre nos Ambassadeurs & les Vôtres à Nimegue, a heureusement fini les troubles qui ont altéré depuis quelques années l'étroite Alliance* qu'il

(1) *A la fin du I. Tome.*
(2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année* 1678.
(3) *Le* 1. *Octobre* 1678.
(4) *Elle étoit du* 5. *de Septembre.*

Bayerische Staatsbibliothek München

1679.

qu'il y avoit entre nous, le premier ſoin que nous voulons avoir, c'eſt de vous faire ſavoir avec combien de ſincérité nous voulons la rétablir, ſur les fermes fondemens de l'ancienne amitié que nous avons toujours euë pour Votre Etat.

Diſcours du Comte d'Avaux.

Il ne faut pas s'étonner, ſi après des expreſſions ſi affectueuſes de la part du Maître, le Miniſtre parla ſur le même ton. *Sa Majeſté*, dit-il aux Etats, *vous a rendu ſon ancienne amitié, auſſitôt qu'elle a ſu que vous l'avez ſincérement déſirée. . . . C'eſt ce qui l'a portée, lors qu'elle étoit au milieu de ſes Victoires, & dans la plus grande proſpérité de ſes Armes, à arrêter à votre conſidération le cours de ſes Conquêtes.* Il fait enſuite l'énumération des Conquêtes renduës par Sa Majeſté, & de celles, dont elle a bien voulu ſe contenter en leur faveur, & venant à ſon Ambaſſade: *Il me ſemble*, dit-il, *que vous ne pouvez regarder la promptitude de Sa Majeſté à me faire paſſer auprès de vous, que comme un effet bien particulier de ſon amitié, & un excès de la confiance qu'elle a euë, que les Etats Généraux confirmeroient avec joie un Traité qui leur rend avec la Paix, la ferme amitié que Sa Majeſté a euë de tout tems pour Votre République.*

Diſcours des Ambaſſadeurs Hollandois au Roi.

C'eſt auſſi ce que firent les Etats Généraux par la célebre Ambaſſade (1) qu'ils envoiérent au commencement de l'année, & dont celui qui portoit la parole ne s'exprima pas avec moins de reſpect que de force & de grace (2). *Sire*, dit-il, *nos Seigneurs & Maîtres ſachant fort bien combien l'amitié de Votre Majeſté leur eſt néceſſaire, & de quelle importance il eſt, pour le bien de leur République, d'entretenir une ſi glorieuſe Alliance, ils ne manqueront pas de faire voir aux occaſions qui ſe préſenteront, qu'ils les recherchent avec grand ſoin, & qu'ils conſerveront un profond reſpect pour un ſi grand Roi.* Et enſuite, après avoir dit que les Etats ſouhaitoient de voir toute l'Europe rétablie dans une Paix parfaite, il ajoûte, *c'eſt pourquoi ils nous ont ordonné de prier Votre Majeſté, comme l'unique Arbitre d'une ſi grande Oeuvre, & véritablement digne d'un Roi Très-Chrétien, de vouloir faire céder la gloire de ſes Triomphes au repos de tant de Peuples, & de vouloir préférer la Paix Générale à l'eſpérance que la continuation d'une Guerre avantageuſe pourroit donner.*

Medaille frapée en l'honneur du Roi.

La Hollande ne ſe contenta pas de ces félicitations au ſujet de la Paix, & du glorieux aveu qu'elle faiſoit au Roi de lui en être redevable: elle voulut encore, pour en rendre la mémoire perpétuelle, la faire graver ſur le métal, & fit dans ce deſſein fraper l'année ſuivante une Médaille en l'honneur de Sa Majeſté. Le Roi y étoit repréſenté en Buſte (3), le Caſque en tête & couronné de Lauriers, avec ces paroles: *Louïs le Grand, Pacificateur de l'Univers* (4). Et c'eſt ainſi que Septime Severe eſt qualifié dans une de ſes Médailles. Sur le revers de celle du Roi étoit la Paix, & au deſſous un Soleil diſſipant les nuages, avec ces paroles, *C'eſt à lui qu'on eſt redevable du Repos Public* (5). On ne pouvoit témoigner plus ſolemnellement ſa reconnoiſſance de la

(1) *Elle étoit compoſée de Mrs. Boreel, van Odyck, & van Wede.* (2) *En Mars 1679. Voiez le Mercure Hollandois.*
(3) *Voiez l'Hiſtoire de Hollande par La Neufville, imprimée à Paris en 1693. & le Journal des Savans de Paris pour les années 1687. & 1688. & l'Hiſtoire Métallique de la République de Hollande par Mr. Biſot, raportée dans le Journal de 1687.* (4) *Elles étoient en Latin,* Ludovicus Magnus, Orbis Pacificator.
(5) Solus hæc otia fecit.

1679. la Paix que venoit de donner le Monarque Victorieux: & auſſi ne pouvoit-on refuſer un ſi glorieux témoignage à un Prince qui avoit le premier ſacrifié à une Paix ſi déſirée, par la reſtitution de tant de Places conquiſes qu'il avoit bien voulu rendre à l'Eſpagne, comme non ſeulement les Etats Généraux, mais auſſi tous les Plénipotentiaires aux Conférences de Nimegue eurent la bonne foi, ou la complaiſance, dit l'Auteur (1) qui le raporte, de le reconnoître.

Le Prince de Furſtemberg vient remercier le Roi.

Le Prince de Furſtemberg, mis en liberté par le Traité du 5. de Février, vint le 4. d'Août en France en remercier ſon Libérateur, & fut toujours attaché aux intérêts du Roi.

Le Roi d'Eſpagne épouſe la fille aînée du Duc d'Orléans.

Le Mariage du Roi d'Eſpagne, qui ſe fit le 31. d'Août avec *Mademoiſelle*, fille aînée de *Monſieur* (2), ſortie de ſon premier Mariage avec Henriette d'Angleterre, fut le plus agréable, & devoit être le plus inviolable Sceau de la Paix. Mais que les choſes humaines ſont inconſtantes! La mort de cette Princeſſe, qui arriva au commencement de l'année 1689. rompit ce Sceau, puiſque, comme nous le verrons dans la ſuite, ce fut quelques mois après que l'Eſpagne déclara la Guerre à la France. Spinola Dorie, Marquis de Los Balbaſés, & revétu du Caractére d'Ambaſſadeur Extraordinaire, en vint faire la demande le 26. d'Avril, & le 2. de Juillet il obtint le conſentement du Roi & de *Monſieur*. Les conditions du Mariage furent réglées avec le Marquis de Los Balbaſés le 11. du même mois, & la Célébration s'en fit à Fontainebleau le 31. d'Août. Le Prince de Conti, porteur de la Procuration du Roi d'Eſpagne pour épouſer *Mademoiſelle*, parut avec un habit & un manteau tout couvert de Perles & de Diamans, & ſe mit à la main droite de la Princeſſe, dont la mante & l'habit étoit de velours violet, ſemé de fleurs de Lis d'or avec un bord d'Hermines, aiant ſur la tête une Couronne d'or, fermée par le haut, en forme de croix avec des demi-cercles de Diamans. Le Cardinal de Bouillon, revétu de ſes Habits Pontificaux, les maria ſuivant le Cérémoniel, & leur donna la bénédiction nuptiale. Le Roi & la Reine, *Monſieur*, *Madame*, les Princes & les Princeſſes du Sang, toute la Cour enfin aſſiſta à cette auguſte Cérémonie, où il y eut peut-être plus de magnificence que de véritable joie.

Car enfin ce Mariage n'étoit pas du goût de la jeune Princeſſe, élevée dans une Cour dont les maniéres étoient bien différentes de celles de la Cour où elle alloit entrer (3). Auſſi le regarda-t-elle moins comme une fortune éclatante, qui la faiſoit monter ſur un des premiers Trônes du Monde, que comme un ſacrifice qu'elle faiſoit de ſa liberté & de ſes inclinations à la Cour de France qui le ſouhaitoit. Le preſſentiment qu'elle avoit de ſes malheurs ne fut que trop réellement accompli. Enfermée dans ſon Palais, qui lui ſervoit de priſon ſous la garde d'une vieille Camaréra Major, ſa Géoliére, plutôt que ſa premiére Dame d'honneur, n'aiant pour compagnie & pour conſolation que d'autres vieilles Eſpagnoles qu'elle n'entendoit point, &

 à

(1) *Voiez Politique nouvelle de la Cour de France, imprimée en 1694.*
(2) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1679. les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand.*
(3) *Voiez les Mémoires de la Cour d'Eſpagne.*

1679. à qui elle ne pouvoit ſe faire entendre, & pour divertiſſement que des Tragédies de la façon des Jéſuïtes, où elle ne comprenoit rien, des Cavalcades, où elle couroit quelquefois riſque de la vie, & des Actes du cruel Tribunal de l'Inquiſition, dont le Spectacle lui faiſoit horreur: ſans argent, & hors d'état de faire ni charitez, ni libéralitez à perſonne, elle paſſa ainſi dix ans de vie le plus triſtement du monde. Et s'il faut croire les bruits qui coururent de ſa mort arrivée en 1689 (1), elle ne fut pas naturelle, & on en publia des circonſtances fort ſemblables à celles de la feuë Ducheſſe d'Orléans ſa mere: mais il ne faut pas avoir trop de crédulité pour ces ſortes d'Anecdotes. Auſſi l'Auteur qui les raporte, dit bientôt après que c'étoient des diſcours en l'air: auſſi bien que ce que l'on dit des ſoins qu'on avoit pris en France avant qu'elle en partît, pour qu'elle ne pût avoir d'enfans.

Je reviens à ſon Mariage. Aiant été célébré de la maniére que j'ai dit, elle partit pour ſe rendre en Eſpagne, accompagnée de *Monſieur* & de *Madame* juſqu'à Orléans, d'où elle ſe rendit le 19 d'Octobre à St. Jean de Luz, qui eſt la derniére Place de France de ce côté-là: & après quelque ſéjour que cauſérent les ordres qu'on attendoit d'Eſpagne, elle continua ſa route, & arriva le 3. de Novembre ſur les bords de la petite & fameuſe Riviére de Bidaſſoa, qui ſépare les deux Roiaumes, & qui en de pareilles occaſions ſert de Rendez-vous à la Pompe des deux Cours. Le Marquis d'Aſtorga en aiant été averti y vint trouver Sa Majeſté, *étant venu*, dit-il, *au nom du Roi ſon Maître pour recevoir la Reine.* A quoi le Prince de Harcourt, qui la conduiſoit, répondit: *Qu'il étoit venu de ſon côté pour la lui délivrer, ſouhaitant que Sa Majeſté pût ſervir d'un gage d'amitié entre les deux Couronnes.* L'Acte de Délivrance s'étant fait enſuite, la Reine entra dans le batteau qui la porta ſur les Terres d'Eſpagne, & le Roi vint la recevoir le 18. de Novembre à trois lieuës de Burgos, où le Mariage fut béni pour la ſeconde fois. Le lendemain Leurs Majeſtez ſe rendirent à Burgos, d'où elles prirent le chemin de Buen-Retiro, & l'année ſuivante firent leur Entrée à Madrid avec la Pompe ordinaire en de ſemblables Fêtes. 1679.

La mort de Dom Jean d'Autriche l'empêche d'aſſiſter aux Nôces.

Dom Jean d'Autriche, dont j'ai ſouvent fait mention, eût dû s'y trouver par le Droit de ſa naiſſance: mais il étoit mort le 17. de Septembre, & ſa mort avoit fait différer pendant quelques jours les réjouïſſances publiques qui devoient ſe faire, ſur les nouvelles que la Cour de Madrid avoit euës de la Célébration des Nôces faites le 31. d'Août à Fontainebleau. Ainſi il n'y a pas d'aparence au bruit qu'on fit courir, qu'il étoit mort de chagrin de cette Alliance, pour laquelle il avoit de l'averſion. Ce que j'ai eu occaſion de raporter de la vie & des traverſes de ce Prince en diverſes rencontres (2), m'oblige de dire quelque choſe de ſa mort, & d'achever ſon éloge en peu de mots. Il languit pendant vingt-trois jours d'une fiévre maligne, qui le coucha dans le tombeau à l'âge de cinquante ans. Il étoit fils naturel de Philippe IV. qui l'avoit légitimé, & l'Eſpagne n'avoit point eu depuis longtems un Prince de ſi grand mérite: éga-

Son éloge.

(1) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique pour l'année* 1689.

(2) *Voiez le I. Tome pag.* 658. *& ſuiv.*

1679. également bien fait de sa personne, soit pour le corps, soit pour l'esprit: régulier en tous les traits de son visage, d'une conversation agréable, & s'attirant les cœurs de tout le monde: propre, galant, poli, écrivant fort bien en plusieurs sortes de Langues. Il n'étoit pas moins versé dans la Politique, ni moins habile, ni moins brave dans la Science Militaire, & à la tête des Armées, témoin la célebre Bataille des Dunes (1), & tant d'autres, où nous l'avons vu signaler sa capacité & sa valeur. Il avoit été Vicaire-Général en Italie, titre qui l'élevoit au dessus des Vicerois: on lui avoit donné le Gouvernement des Païs-Bas en propriété: & les Roiaumes d'Arragon & de Catalogne l'avoient reçu pour leur Viceroi. Mais, comme je l'ai dit (2), la Reine Douairiére d'Espagne avoit été comme sa Junon, qui lui avoit continuellement suscité de fâcheuses traverses, & il ne trouva de repos que dans le cercueil, où il fut porté à l'Escurial, & enterré auprès des Princes de la Maison Roiale.

1680. L'année 1680. (3) où nous allons entrer, commence une des plus considérables Epoques du Regne de Louïs XIV. C'est aussi une des plus délicates, & qui demande le plus de circonspection & de ménagement. Ce fut pendant cette Epoque, que je pousse jusqu'à l'année 1689. qu'on vit éclore les semences d'une nouvelle Guerre, plus générale, plus sanglante, & plus longue que celle qui venoit d'être terminée par la Paix de Nimegue.

Jusques ici tout le Regne de Louïs XIV a été aplaudi, comme celui d'un fameux Conquérant, & si la fureur de ses Armes a laissé de funestes traces en quelques endroits, tel est le sort de la Guerre, & le malheur presque inséparable de la Victoire. Peut-être encore l'ambition & la fierté l'ont-elles emporté trop loin: mais il est peu de Héros sans ces défauts. Après tout il a su se borner, & ses Ennemis réconciliez ont donné des éloges à sa modération, aussi bien qu'à ses Triomphes: témoin la Médaille que la Hollande fit fraper à son honneur ensuite de la Paix, & le témoignage que lui rendirent les Plénipotentiaires aux Conférences de Nimegue (4): Mais je crains qu'il n'en soit pas de même dans la suite, & que son ambition ne fasse tort à sa gloire. Je ne puis néanmoins me résoudre à dissimuler les grands mouvemens qu'il a donnez à toute l'Europe, pour accomplir ses desseins, qui ne furent guére moins vastes que ceux d'Alexandre & de César. Je n'oublierai rien de ce qui se peut dire pour les justifier: mais je ne suprimerai pas non plus les plaintes améres qu'en font ses Ennemis, & les odieuses couleurs avec lesquelles ils les dépeignent. 1680.

Eloge du Regne de Louïs XIV jusqu'à 1680.

Je commencerai par donner un Plan de la situation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe. Il parut bientôt après qu'elle fut publiée que le Traité n'avoit pas tout réglé, & qu'il avoit laissé d'aussi grandes prétentions à la France, que celles qu'il lui avoit adjugées. Elles consistoient en plusieurs Châtellenies,

Nouvelles prétentions de la France.

 Villes,

(1) *En 1658.* (2) *Voiez le I. Tome page 659.*

(3) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt, les Journaux des Savans de Paris, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

(4) *Voiez ci-dessus page 3. & 4.*

1680. Villes, Bourgs, Villages & autres lieux que le Roi avoit conquis par ses Armes, & qu'il prétendoit lui apartenir, n'étant point nommez dans les Articles des Cessions spécifiées par le Traité de Paix. Mais le Roi d'Espagne soutenoit qu'ils y étoient renfermez: & cette contestation donna lieu à un Congrès qui se tint à Courtrai (1) en l'année 1681. où les deux Rois avoient leurs Commissaires députez, qui travaillérent inutilement à l'accommodement de leurs différens, sur lesquels ni les uns ni les autres ne voulurent point se relâcher. Les Conférences rompuës, la France n'abandonna pas ses prétentions, & menaça de se faire justice, si on ne la lui faisoit pas.

Congrès de Courtrai.

Autres prétentions à cause du Comté de Chiney & des trois Evêchez.

Elle prétendoit encore que le Comté de Chiney (2), qui lui fut cédé le 21. de Juillet 1681. étendoit sa Jurisdiction jusqu'aux Portes de Luxembourg, & par ce moien elle tenoit cette Ville toujours bloquée, lui coupoit les Vivres, & pouvoit la réduire à mourir de faim. Il falloit donc la lui céder, ou lui donner un Equivalent.

La Cession qu'on lui avoit faite de l'Alsace (3) ne lui donnoit pas de moindres Droits sur Strasbourg: & les Villes de Mets, Thoul & Verdun, qui sont des Siéges d'Evêchez, lui attribuoient une grande étenduë de Païs qu'elle soutenoit être de l'ancienne Mouvance de ces Evêchez, dont l'Empereur & les Seigneurs particuliers l'avoient soustrait, & où elle vouloit le réünir. De là vinrent les Chambres de Brisach & de Mets, dont je parlerai bientôt. Telles étoient les prétentions de la France.

Il s'en falloit donc bien que la Paix de Nimegue n'eût fait le repos de l'Europe, puis qu'on la voioit tout de nouveau à la veille de se brouiller plus que jamais, & de reprendre les Armes qu'elle avoit à peine quittées. Les Ennemis de la France lui en imputoient la cause. 1680.

Plaintes des Ennemis de la France.

„ A peine, disoient-ils, la Paix „ fut-elle publiée, que la France „ commença à la violer par des in„fractions manifestes. Elle n'aban„donna les Places qu'elle avoit cé„dées dans les Païs-Bas qu'un peu „ tard: elle en retint quelques-unes, „ & s'empara de quelques autres „ qu'on ne lui avoit point cédées, „ & dont elle chassa les Garnisons. „ Elle se rendit maîtresse de la plus „ grande partie de la Campagne & „ des Villages qui étoient autour „ des Villes Espagnoles. Elle éta„blit des Bureaux jusqu'aux Portes „ de ces Villes, & empêcha qu'on „ ne paiât au Roi d'Espagne les „ Droits qui lui étoient dûs: & tout „ cela sous prétexte que ces Païs „ qu'elle occupoit, étoient des Dé„pendances de ceux qu'on lui avoit „ cédez, ou n'étoient point des Dé„pendances de ceux qu'elle avoit cé„dez, & faisoient partie des Con„quêtes qu'elle avoit retenuës. „ Enfin, elle en demanda d'autres „ qui ne lui apartenoient pas plus lé„gitimement, & menaça que si on „ ne les lui donnoit, elle se feroit „ raison par les Armes, & se saisi„roit d'abord de Luxembourg, „ qu'elle tenoit bloqué, pour Equi„valent des Places qu'elle préten„doit lui apartenir.

Elle n'en faisoit pas moins en Allemagne

(1) *Voiez le Procès Verbal des Procureurs des deux Rois à l'Assemblée de Courtrai.*
(2) *Ou Chiny.* (3) *En confirmant le Traité de Westphalie.*

1680.

Prétentions de la France pour les trois Evêchez.

Entreprises des Chambres de Mets & de Brisach.

lemagne que dans les Païs-Bas. Sous prétexte des anciens Droits des Evêchez de Mets, Thoul & Verdun qu'elle faisoit revivre, elle prétendoit enlever à l'Empire une étenduë de Païs considérable, & ses Chambres Souveraines de Mets & de Brisach réüniffoient au Domaine de la Couronne, les Comtez, les Baronnies, & les autres Fiefs qu'elle prétendoit avoir été démembrez des trois Evêchez.

Invasion de Strasbourg & de Casal.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux & de plus irritant pour l'Empire, c'est que le 30. de Septembre 1681. elle se saisit de Strasbourg, sans parler de Casal qui reçut le même jour Garnison Françoise.

„ Quelles bornes donc, ajoûtoit-„ on peut-on donner à cette insa-„ tiable Monarchie, dont la passion „ de s'agrandir croîtra toujours, à „ mesure que ses entreprises seront „ suivies de succès heureux? Et que „ veulent dire ses quatre Camps en „ Alsace, en Flandre, sur la Sâre „ & sur la Saone (1)? si ce n'est „ pour alarmer l'Espagne, l'Empe-„ reur, les Electeurs, toute l'Europe.

Réponse de la France.

La France traitoit ces Plaintes de pures Déclamations, & prétendoit n'avoir fait aucune contravention au Traité de Nimegue, „ duquel au „ contraire elle exécutoit les Arti-„ cles, soit à l'égard des Cessions „ qu'on lui avoit faites, soit à l'é-„ gard des Places qu'elle n'avoit „ point cédées, & qu'elle prétendoit „ retenir: comme elle s'en étoit ex-„ pliquée aux Conférences de Cour-„ trai. Qu'à l'égard de Luxem-„ bourg, elle usoit de ses Droits sur „ le Territoire de son Comté de Chi-„ ney, sans qu'elle fût obligée d'avoir „ de la considération, pour le préju-„ dice que la Ville de Luxembourg „ en pouvoit recevoir à cause de son „ voisinage: & que pour les Réü-„ nions qu'elle faisoit faire par ses „ Chambres de Brisach & de Mets, „ il n'y avoit là rien que de Juridi-„ que, que tout s'y passoit selon les „ Loix, & qu'elle ne s'étoit pas liée „ les mains par le Traité de Nime-„ gue, ni n'avoit pas renoncé au „ plus beau Droit & au plus noble „ Apanage des trois Evêchez. 1680.

„ Quant aux Villes de Strasbourg „ & de Casal, la premiére étant une „ Ville libre, avoit pu se donner à la „ France, & Casal, en recevant Gar-„ nison Françoise, avoit pourvu à sa „ sureté.

„ Il y avoit aussi peu de raison à cri-„ tiquer ses Camps & ses Armées: „ comme si un Souverain étoit obli-„ gé de rendre compte à ses Ennemis „ ou à ses Voisins de l'exercice & du „ campement de ses Troupes sur ses „ propres Terres.

Ambition de Louvois.

Toute la France pourtant n'aplaudissoit pas à l'ambition du Monarque: mais on en rejettoit la haine sur celle du Favori (2). *Après la Paix de Nimegue*, dit l'Ecrivain moderne (3), *on peut dire que la domination de la France étoit comme établie dans toute l'Europe, & que le Roi fût devenu l'Arbitre de tous les Princes dans cette partie de notre Hémisphére, s'il eût marqué de la modération & de l'équité: mais l'ambition de Louvois, qui vouloit pérpetuer la Guerre, engagea le Roi dans de nouvelles prétentions, & fit ériger la Chambre de Mets, surprendre Strasbourg, & faire le Siége de Luxembourg en pleine Paix. On vit par là*, continuë cet Auteur, *qu'il étoit nécessaire pour la sureté Publique* que

(1) *La France faisoit camper là quatre Corps de Troupes.*

(2) *Louvois.*

(3) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1680. *que tout le monde se liguât contre la France.* Que les Rois sont à plaindre d'avoir de semblables Favoris, & que l'ambition en est pernicieuse!

Ces entreprises rallumérent le feu mal éteint & firent remuer tous les Intéressez. Ils en portérent leurs plaintes au Roi d'Angleterre, dont le Roi Très-Chrétien ne refusa pas la Médiation. L'Empereur l'accepta de son côté; mais l'Espagne avoit de la peine à y consentir, dans la prévention où elle étoit des liaisons du Monarque Anglois avec sa Majesté Très-Chrétienne. Elle s'y résolut enfin, & alors Louïs XIV. fit lever en 1682. le Blocus de Luxembourg, & rompre les Conférences de Courtrai, ausquelles on en devoit substituer d'autres, d'un plus grand pouvoir & d'une plus grande étenduë, sous la Médiation du Roi d'Angleterre. Il ne s'agissoit plus que de convenir d'un lieu, où tous les Intéressez pussent traiter, afin de terminer une bonne fois ces contestations, & d'établir la Paix Générale sur des fondemens qui ne pussent plus être ébranlez.

Hostilitez à quoi la France se voit contrainte.

Mais pendant qu'on contestoit là-dessus, le Roi Trés-Chrétien, ennuié de tant de longueurs, & le tems de la Suspension qu'il avoit accordée étant écoulé, il trouva à propos d'exercer ses Droits. Le Maréchal d'Humiéres assiégea Courtrai, & le Maréchal de Créqui bombarda Luxembourg (1) pour la raison que j'en dirai en son lieu. Ce Bombardement fut suivi de Siége, & de la prise de la Place au mois de Juin 1684. & de la Trêve concluë le mois d'Août ensuite entre la France, l'Espagne & l'Empire.

Tel étoit en général l'état des affaires de l'Europe par raport à la France & à ses Ennemis, ou à ses Alliez & à ses Voisins, depuis le Traité de Nimegue jusqu'à la Trêve de Ratisbonne. Voions maintenant un détail plus circonstancié de tout ce qui se passa chaque année en France, & dans les lieux où elle porta ses Armes ou ses Négociations. 1680.

Le Roi, prévoiant les nouvelles Guerres, où l'explication du Traité de Nimegue alloit l'exposer, commença par solliciter les Etats Généraux d'entrer avec lui dans une Alliance défensive (2), s'obligeant de tenir prêts cinquante mille Hommes, toutes les fois qu'il seroit nécessaire de les emploier pour le Bien Commun, & n'exigeant d'eux que l'entretien de dix mille Fantassins & de six mille Chevaux. Il ne crut pas que des Peuples, qui avoient témoigné tant de joie & tant de reconnoissance de se voir rétablis dans l'honneur de son amitié, voulussent lui refuser d'entrer dans une Union si honorable & si avantageuse à leur République. Trois Mémoires furent présentez pour cela par le Comte d'Avaux le 6. le 12. & le 21. de Janvier: mais ils furent traversez par l'Envoié du Roi d'Angleterre, qui regarda cette Alliance comme injurieuse au Roi son Maître (3). Ce ne fut pas un petit embarras pour les Etats Généraux, de ne pouvoir accepter la proposition du Roi Très-Chrétien sans offenser sa Majesté Britannique, ni la refuser sans s'exposer à perdre les bonnes graces d'un Roi, dont ils avoient plus à craindre ou plus à espérer que de tout autre. Ce fut

(1) *L'un & l'autre se fit sur la fin de l'année 1683.*

(3) *A cause de celle qui avoit été faite avec lui en 1678.*

(2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

1680. fut pourtant à ce dernier parti qu'ils se résolurent après bien des Délibérations. Tout le tempérament qu'ils gardérent, consista en des excuses très respectueuses qu'ils firent au Comte d'Avaux, & en de fortes protestations de donner au Roi en toutes rencontres, des témoignages de leur zêle & de leurs bonnes intentions. Le Roi ne trouva pas à propos d'en exiger davantage, & voiant bien qu'il ne pouvoit compter que sur ses propres Forces, il se prépara à surmonter seul tous les obstacles qui s'oposeroient à ses prétentions.

Surnom de *Grand* donné au Roi.

Il prit pour un heureux augure le surnom de *Grand*, qui lui fut donné au commencement de cette année, du consentement même de tous les Etrangers (1). Nous avons vu que la Hollande fit fraper une Médaille où il étoit ainsi qualifié. Constantin, Valentinien, Théodose furent honorez de ce surnom (2), qui avoit été donné avant eux à Alexandre & à Pompée. Ceux donc qui font un crime au Roi de l'avoir accepté, font paroître moins d'équité & de modestie, que d'envie & de malignité. Il est vrai qu'Alexandre Severe le refusa du Sénat de Rome, qui vouloit le lui donner: mais peut-être ne croioit-il pas le mériter; car pour être *Grand* il faut être convaincu de sa grandeur. Ainsi Charlemagne & Otton I. Empereurs, ainsi Henri IV. Roi de France, ainsi Louïs XIV. son petitfils s'en crurent dignes, & l'ont glorieusement porté. Et après tout, est-ce quil y a quelque chose de plus ambitieux dans ce titre, que dans ceux de *Vainqueur*, de *Triomphateur*, *d'Invincible*, & de *toujours Auguste* que prenoit l'Empereur Justinien, & qui sont passez à ses Successeurs à l'Empire, sans qu'on y trouve à redire? 1680.

Empoisonneurs & Sorciers.

On s'aperçut cette année (3) que l'empoisonnement & le sortilége infectoient le Roiaume, deux crimes presque toujours compliquez, ou plutôt qui ne sont bien souvent qu'un seul & même crime; les Sorciers n'étant que des Empoisonneurs, & leurs prétendus sortiléges que de véritables maléfices pour empoisonner tantôt les plantes, tantôt les animaux, & d'autrefois les hommes.

Fréquens en Italie.

L'Italie est fameuse pour ces Scélératesses: & l'on sait qu'environ l'an 420. de Rome ce crime devint si contagieux, que le Sénat fut obligé de faire mourir cent soixante & dix Dames Romaines qui en étoient coupables (4), outre un plus grand nombre dont on épargna la vie, pour ne point rendre la Ville déserte, & qu'on se contenta d'intimider par le suplice de leurs Complices. Telle étoit encore cette Locusta, si renommée pour la subtilité de ses poisons, & dont Agrippine se servit pour faire périr l'Empereur Claude son mari. Dès lors les sortiléges se joignoient aux empoisonnemens, & l'Histoire est pleine de ces Conjurations, que faisoient ces prétendus Sorciers ou Magiciens sur la vie, soit des Empereurs, soit des autres Grands de Rome, qu'on les accusoit de faire périr par leurs enchantemens.

Origine des Talismans & des Caractéres.

De là ces Caractéres & ces Talismans si vantez dans tous les Siécles, & qui ne sont pas ignorez du nôtre, ausquels on attribuë une

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.* (2) *Voiez le Journal des Savans de Paris pour l'année* 1685.
(3) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Journal des Savans de Paris, le Mercure Hollandois.*
(4) *Voiez Tite Live, Liv. 8. Ch. 18.*

1680. une vertu magique, dont la crédulité & la foiblesse de l'esprit humain font tout le fondement.

Empoisonneurs & Sorciers en France.

La France, aussi bien que l'Italie & que tous les autres Peuples du Monde, s'est ressentie du mal général. Elle a eu aussi ses Empoisonneurs & ses Sorciers, soit qu'il faille en faire deux genres de Scélérats différens, ou les confondre ensemble, n'étant distinguez que par la superstition du Peuple, qui traite de sortilége tout ce qui ne lui paroit pas naturel. C'est ainsi que du tems de Charlemagne la mortalité s'étant mise parmi les Bestiaux, *le Peuple crédule & superstitieux*, dit l'Historien (1), *fut assez fou pour croire que ce mal venoit de sortilége* On alla bien plus loin.

Les Contes qu'on en fait.

On publia que Grimoald, Duc de Bénevent, ennemi de Charlemagne, envoioit des hommes avec des poudres enchantées pour les jetter dans les herbages & sur le Bétail, & qu'il y avoit un Païs de *Magodie*, où ces Sorciers s'embarquoient dans les nuës, & venoient prendre terre où il leur plaisoit. L'Historien ajoûte, que ce bruit universellement répandu blessa si fort l'imagination de plusieurs esprits foibles, qu'ils crurent, & qu'ils avouérent même en justice qu'ils étoient du nombre de ces malheureux-là. Ce n'est pas que je veuille nier qu'il y ait eu, ou soutenir qu'il n'y ait pas encore de véritables Sorciers, des hommes assez abominables pour faire pacte avec le Démon, & pour emprunter de lui les divinations & les autres sortiléges dont ils trompent ceux qui les consultent. Mais il est certain que la plûpart de ces misérables, ne sont que des Fourbes & des Empoisonneurs. Ils n'en sont pas moins criminels, & les Loix divines & humaines s'arment également contre de semblables Monstres. 1680.

Déclaration contre les Empoisonneurs & les Devins.

Aussi le Roi donna le 11. de Janvier une Déclaration qui comprenoit les uns & les autres. „ Voulant „ pourvoir aux Impiétez, Sortiléges, Empoisonnemens, & autres „ crimes énormes que commettoient certaines personnes qui faisoient profession de Magie, qui „ passoient pour Devins, & qui sous „ ce prétexte surprenoient la crédulité de beaucoup de gens, par la „ fausseté de leurs impostures & de „ leurs enchantemens, Sa Majesté „ ordonne que tous les Devins & „ Devineresses sortiront incessamment de son Roiaume, à peine „ de punition corporelle: & que „ tous ceux qui auront emploié des „ termes de l'Ecriture Sainte, ou „ des priéres, en faisant des choses „ qui n'ont aucun raport aux causes „ naturelles, seront punis exemplairement. „ La même Déclaration défendoit l'usage des poisons à tous autres, qu'à ceux qui sont d'un Art & d'une Profession qui les autorise à les emploier dans leurs remedes & leurs antidotes: abandonnant au reste les Empoisonneurs à la rigueur des Loix.

Il y avoit déjà quelques années que la Marquise de Brinvilliers (2), convaincuë d'avoir empoisonné son pere, son frere, & plusieurs pauvres de l'Hôpital, avoit eu la tête tranchée, suplice trop doux, mais que les grandes alliances de sa Famille dans la Robe lui obtinrent, au lieu du feu qu'elle avoit mérité. Cette exécution n'empêcha pas deux autres malheu-

(1) *Voiez Mezerai.*

(2) *Femme du Marquis de ce nom, & fille du Lieutenant-Civil Aubrai décapitée en 1676.*

1680. malheureuſes, la Vigoureuſe & la Voiſin (1), de faire le même métier, & de joindre à leurs poiſons, l'art trompeur de deviner. Leur déteſtable commerce avoit été ſuivi de crimes énormes, & elles furent brulées toutes vives. Elles nommérent des Complices d'un grand nom, & entre tous les autres la Ducheſſe de Bouillon, la Comteſſe de Soiſſons, & le Duc de Luxembourg. La premiére brava les Juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon; mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque tems. La Comteſſe de Soiſſons, décrétée en priſe de corps, aima mieux paſſer en Flandre, que de s'expoſer à la haine des ennemis qu'elle avoit à la Cour (2). Pour le Duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec le Démon & les Magiciens, il fut envoié à la Baſtille, mais élargi bientôt après & déclaré abſous. On dit (3) qu'il s'étoit attiré cette diſgrace, pour s'être brouillé avec le Favori. Paſſons à des Evénemens moins tragiques & plus importans.

Suplice de la Voiſin & de la Vigoureuſe.

Elles accuſent les perſonnes de la premiére qualité.

Accuſations contre le Duc de Luxembourg.

Le Roi fait fortifier Saar-Louïs.

L'Alſace, qui s'étend entre le Rhin qu'elle a à l'Orient, & la Moſelle qu'elle a au Couchant, depuis la Lorraine juſqu'à la Suiſſe, pouvoit être expoſée aux Courſes des Allemands, & à l'irruption des Suiſſes, à qui d'ailleurs la Franche-Comté étoit ouverte. Le Roi fit fortifier Saar-Louïs, ſituée ſur la Saar à l'ouverture de la Lorraine du côté du Nord, & d'une Bicoque qu'elle étoit auparavant, il en fit une Ville conſidérable, dans laquelle il établit un Siége Préſidial d'un grand reſſort. Cette Ville empêchoit les irruptions des Allemands du côté du Rhin & de la Moſelle, & couvroit la Lorraine & l'Alſace. 1680.

Le Roi fait bâtir le Fort de Hunningue.

A l'égard de la Franche-Comté, bornée à l'Orient par la Suiſſe, par où il étoit facile de pénétrer dans la Province, & de là dans le cœur de la France, le Roi fit bâtir le Fort de Hunningue, qui tient Baſle en échec & comme à ſa diſcrétion. Par là toute la Suiſſe eſt arrêtée, & n'oſeroit donner paſſage aux Ennemis de la France, ſans s'expoſer à perdre une de ſes plus belles Villes, & un de ſes plus riches Cantons. D'abord le Roi trouva quelque réſiſtance de la part des Suiſſes, qui diſoient, qu'on vendoit leur liberté & leur Païs à la France, en lui ſouffrant de bâtir une Citadelle ſur leur Mouſtache, pour ainſi dire, & qui la rendoit maitreſſe de Baſle. Les Penſionnaires de la France fermérent la bouche à ces jaloux Républiquains, qui ſe trouvérent être le plus foible Parti. Tant les meſures de cette Cour avoient été bien priſes! Nous verrons dans la ſuite la jalouſie que prirent les Impériaux de voir les François fortifier cette Place, & qu'ils tâchérent d'en donner aux Suiſſes, en voulant leur perſuader que c'étoit menacer leur liberté, qui ſe trouvoit par là à la merci du Roi Très-Chrétien. Mais, comme ſut fort bien repréſenter ſon Miniſtre à l'Aſſemblée de Bade le 8. d'Octobre 1690. (4). *Vous n'avez*, leur dit-il, *rien à craindre d'un Voiſin tel que le Roi*, *dont vous n'avez que du ſecours & de l'amitié à attendre*, *comme vous en avez eu des marques depuis que Hunningue eſt en état: mais ce ſont les Impériaux dont vous devez*

 vous

(1) *Sage-femme.* (2) *La Marquiſe de Monteſpan.* (3) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*
(4) *Voiez ſa Lettre dans le Traité ſur les Matiéres du Tems en l'année 1690. C'eſt la Lettre vingt-troiſiéme.*

1680. *vous défier, & les Fortifications de Hunningue ne leur déplaisent, que parce qu'ils ont pour but de s'emparer de cette Place, pour se rendre les maîtres de vôtre liberté, & pour faciliter leurs irruptions dans les Païs qui sont sous l'obéïssance du Roi.*

C'étoit un des Articles du Traité de Nimegue, que l'Espagne procureroit à la France la Cession de Dinant de la part de l'Evêque de Liége, qui en étoit le Seigneur propriétaire, ou qu'elle lui céderoit la Ville de Charlemont dans le Comté de Namur. N'aiant pu obtenir la Cession de ce Prélat, il fallut qu'elle satisfît à l'alternative, & le 27. de Février la France prit possession de Charlemont.

L'Espagne cede Charlemont.

Le 8. de Mars le Dauphin épousa la Princesse de Baviére. C'étoit Anne-Marie Victoire, sœur du jeune Electeur, dont Colbert, Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, avoit conclu le Mariage à Munich, & signé les Articles du Contract dès le 15. de Décembre 1679. en vertu des Procurations du Roi & du Dauphin. Le Duc de Créqui partit en poste pour en faire les complimens, & pour porter les presens, qui consistoient en un assemblage de Diamans de la valeur de plus de deux cents mille écus. Il étoit accompagné de l'Abbé Regnier, qui a fait une si agréable description de ce voiage en vers. Je ne décrirai point la solemnité des Fiançailles & des Epousailles qui se firent à Munich, ni la magnificence des différens Spectacles qui les précédérent & qui les suivirent. Sa Majesté nomma dès lors la plûpart des Officiers de Madame la Dauphine, qui eurent ordre d'aller au devant de cette Princesse jusqu'à Scheleftat. Ce fut là que furent distribuez les presens envoiéz par le Roi pour ceux de la Suite de la Princesse, consistant en pierreries pour les personnes du premier rang, & en argent monnoié qu'on fait monter à vingt mille écus pour les autres. L'argent fut compté par Bertholot, qui leur dit que s'il y avoit quelques pieces qui ne fussent pas de mise, il les leur feroit échanger. 1680.

Le Dauphin épouse la Princesse de Baviere.

Le Dauphin partit de Versailles avec le Roi au commencement de Mars pour recevoir la Princesse, & l'entrevûë se fit à Vitri le François (1). Aussitôt que Madame la Dauphine aperçut le Roi, qui avoit mis pied à terre, elle descendit promptement du Carosse, & se jetta à ses genoux. Le Roi la releva aussitôt, l'embrassa & la présenta au Dauphin, qui lui témoigna la joie qu'il avoit de son arrivée en des termes convenables à une pareille solemnité. Après quoi tous trois montérent en Carosse, où le Roi fit placer deux Dames d'Honneur (2) de la Dauphine, & s'il est vrai ce qu'en dit une Relation (3), il voulut aussi que la Marquise de Maintenon y eût sa place. Desorte qu'il faudroit que dès lors elle eût pris la supériorité sur la Marquise de Montespan, & l'empire sur le cœur du Roi. La Reine attendit la Dauphine à Châlons, où elle lui fit le plus obligeant accueil du monde, & lui donna de sensibles marques de son affection. La Cérémonie des Fiançailles fut faite ou réïtérée (4) le 7. de Mars par le Cardinal de Bouillon, Grand Aumô-

Entrevûë du Dauphin & de la Dauphine.

(1) *En Champagne.* (2) *Mesdames de Richelieu & de Rochefort.* (3) *Le Mercure Hollandois pour l'an 1680.*
(4) *Elle avoit été faite la premiére fois à Munich.*

1680. Aumônier de France, dans la Chapelle du Palais Episcopal, & celle du Mariage le lendemain dans l'Eglise Cathédrale par le même Prélat, assisté de l'Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, & de l'Evêque de Condom, premier Aumônier de la Dauphine, en la présence de leurs Majestez & de plusieurs grands Seigneurs & Dames de la Cour, avec toute la pompe que demandoit une si belle Fête.

Cérémonie du Mariage.

Le Roi va avec toute sa Cour visiter ses Frontiéres.

Quelques mois après le Roi voulut visiter ses Frontiéres, & comme ce n'étoit qu'un voiage de plaisir, il souhaita que la Reine & les nouveaux Mariez fussent de la partie. Il partit donc le 13. de Juillet de Saint Germain avec cette Compagnie Roiale, ne menant que les Troupes de sa Maison, commandées par le Duc de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps. Je ne marquerai point tous les jours de cette galante Promenade, & tous les honneurs qu'on fit pendant toute la route à leurs Majestez, ainsi qu'au Dauphin & à la Dauphine, qui ne virent que des démonstrations éclatantes de l'allégresse publique. Je me contenterai de raporter ce qu'il y eut de plus remarquable.

Telle fut la curiosité qu'eut le Roi au départ de Boulogne, où il avoit couché le 19. du mois, d'aller voir le lendemain le Port d'Ambletuse, qui en est éloigné de deux lieuës, & d'en considérer la situation. Ce Port est le seul dans la Manche du côté de France, d'où les Vaisseaux puissent sortir par un Vent de Nord, & la Rade en est aussi bonne que celle de Dunkerque. La Mer d'ailleurs ne s'en éloigne que de quatre cents toises, au lieu qu'elle s'éloigne 1680. de plus de mille de Dunkerque, & on voit de là aisément la Côte d'Angleterre. Le Roi visita encore le Port de Vissan (1), que l'on croit être le Port *Iccius*, d'où César passa des Gaules dans la Grande Bretagne. Il ne faut pas douter que Sa Majesté, instruite de l'Expédition de ce célebre Conquérant, ne prît plaisir à jetter les yeux sur ce fameux trajet de l'Océan, où César avoit le premier des Romains arboré sur son Bord, l'Aigle de cette République, alors maitresse du Monde, & dont il se rendit dans la suite le maître lui-même. Cependant le Roi préféra le Port d'Ambletuse à celui de Vissan, & la situation lui en aiant semblé meilleure, il résolut d'y faire travailler (2).

De là le Roi fut à Calais, visita les Ouvrages de la Place, & les jours suivans ceux d'Ardres, d'Aire, de St. Omer, & sur le chemin fit la revûë de plusieurs Régimens, que le Chevalier de Sourdis avoit rangez en Bataille à une lieuë de St. Omer, où il rentra avec toute la Cour.

Il en partit le 26. pour Dunkerque, où il fut complimenté par le Comte d'Oxford & le Colonel Churchil de la part du Roi d'Angleterre & du Duc d'York, & par le Marquis de Varguies de la part du Duc de Villa-Hermosa. Il vint le lendemain voir un des plus grands & des plus beaux Vaisseaux qui fût dans ses Ports, que le Marquis de Ségnelai, par ordre de Sa Majesté, avoit nouvellement fait venir de Brest. Il étoit de mille Tonneaux, & doublé jusqu'à l'eau. Il avoit quatre cents Hommes d'Equipage, & étoit monté de

Il voit à Dunkerque un magnifique Vaisseau.

(1) *On Essen, à deux lieuës de celui d'Ambletuse.* (2) *On préféra Mardick depuis.*

1680. de cinquante-huit piéces de Canon de fonte. Son nom étoit *l'Entreprenant*, & le Chevalier de Léri le commandoit. Comme il fut averti de la visite du Roi, il se prépara à recevoir dignement un si grand Hôte. Il avoit fait parer les Mâts de Banderolles blanches: tout l'Equipage étoit habillé de neuf, les Matelots armez de Pertuisanes & de Hallebardes, les Soldats de Sabres, & tous rangez selon la manœuvre qu'ils devoient faire. Le Vaisseau étoit orné de plusieurs ouvrages de Sculpture: ceux de son Arriére & de son Avant étoient bronzez, & relevez en or sur un fond vert qui en augmentoit l'éclat. La Chambre du Roi étoit toute peinte & dorée, garnie d'un ameublement de Damas incarnat à fleurs, avec une frange d'or & d'argent. On passoit de cette Chambre dans une autre tapissée de Damas à fleurs jaune-paille sur un fond blanc, avec des bandes d'incarnat à fleurs, & le reste de l'ameublement également magnifique: desorte qu'on eût cru être dans un Palais plutôt que dans un Navire. Le Roi examina d'abord la construction du Vaisseau, & ensuite vit faire l'Exercice, ordonnant lui-même plusieurs manœuvres qui furent très bien exécutées sous les ordres du Chevalier de Léri, à qui il donna de grandes louanges. Toute la Cour entra aussi dans le Vaisseau, & on y servit une collation qui répondoit à la magnificence du Bâtiment. L'après-dinée le Roi fit le tour des Remparts & des Fortifications du Dehors, visita ce fameux Ouvrage, nommé *le Risban*, qu'il faisoit construire à l'entrée du Port, & qui s'étendoit bien avant dans la Mer, donna ses ordres pour l'achever, & pour mettre ce Port si célebre en un état de perfection. Il ne prévoioit pas alors que le grand motif de la Paix l'obligeroit d'en faire un sacrifice à ses Voisins, & de préférer la Tranquillité Publique, à la conservation d'un si beau Monument de sa magnificence & de sa grandeur. 1680.

Le Roi donne ses ordres pour les Ouvrages du Port.

Je passe sous silence le Combat de deux Frégattes, dont le divertissement fut donné à leurs Majestez à la Rade de Dunkerque, & dont l'Equipage, également galant & guerrier, fit paroître toute l'adresse & toute la bravoure de la Marine. Le Roi fit des presens dignes de sa magnificence à tous les Officiers du Vaisseau & des Galiottes. Le Chevalier de Léri fut gratifié d'une somme de douze mille livres, les autres Officiers à proportion, & il y eut quatre mille livres distribuez aux Matelots & aux Soldats.

Libéralités du Roi.

Le 30. le Roi partit de Dunkerque avec toute la Cour pour aller à Ipres, où le Maréchal d'Humiéres, Gouverneur de la Flandre Françoise, accompagné du Marquis de la Trousse, Gouverneur de la Place, le reçut hors de la Porte, & lui présenta les Clefs d'argent dans un sac de velours en broderie: Sa Majesté les prit, & les lui remit aussitôt. Les Magistrats se trouvérent aussi à l'entrée de la Ville pour lui faire leurs soumissions: & les Ecoliers, en habits fort riches, divisez en six Compagnies, & représentant diverses Nations, ne furent pas un des moins beaux Spectacles de cette solemnité. Les ruës par où passoient leurs Majestez étoient tapissées & ornées de festons & de rameaux entremêlez de fleurs de Lis avec plusieurs Inscriptions. Il y avoit des

La réception qu'on lui fait à Ipres.

1680. des Couronnes de Laurier & de fleurs suspenduës de distance en distance, & le pavé étoit couvert de fleurs depuis la Porte de la Ville jusqu'à la maison du Gouverneur, qui avoit été préparée pour le logement de la Cour. Je ne parle point des Arcs de Triomphe avec les Inscriptions à l'honneur du Roi, ni des fenêtres de la Maison de Ville, ornées des Tableaux des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louïs le Grand, ni enfin des Illuminations qui se firent pendant toute la nuit.

La récep-tion que fait la Maréchale d'Humiéres au Roi.

Le 1. d'Août leurs Majestez partirent d'Ipres, passérent par Menin, & arrivérent à Lille, où la Maréchale d'Humiéres leur donna une magnifique collation accompagnée de Concerts, & d'un fort beau Feu d'Artifice, où l'on voioit quatre figures de femmes qui représentoient la France, l'Empire, l'Espagne & la Suéde. Elles avoient sur leurs Têtes des Couronnes de Châteaux, qui pendant le Spectacle furent toujours enflamées, & servirent à éclairer la Place, sans que les quatre figures en fussent endommagées, jusqu'à ce qu'un trait lancé par un Géant contre le Soleil, fut renvoié par cet Astre contre son ennemi, & embrasa toute la Machine. On vit paroître la Paix en la Place entre le Génie de la France & celui de Lille, dont le premier mit d'un coup de flêche le feu à un Trophée d'Armes, & l'autre enflama des cœurs posez à côté de lui. A trente pas de cette Machine parut une Illumination d'une grande Couronne roiale qui couvroit ces trois mots, *Vive le Roi*, portez sur des lacs d'amour. Toute cette Machine étoit soutenuë d'un piédestal, d'où sortoit un grand nombre de Girandoles (1), & ce fut par là que le Spectacle finit. 1680.

Pont de cuivre.

Le Roi partit le 3. de Lille, vint à Tournai, & alla voir faire sur l'Escaut l'épreuve d'un Pont de Batteaux de cuivre, de l'invention de Du Mets, Lieutenant-Général de l'Artillerie, sur lequel Sa Majesté vit passer un Bataillon aiant sur les Ailes deux piéces de Canon de vingt-quatre livres de balle. C'est ainsi que le Roi mêloit toujours à ses divertissemens quelque chose d'utile, & que dans ses voiages de plaisir il s'occupoit des soins de sa Roiauté. Il partit de Tournai le 10. d'Août, vint à Cambrai le 18, d'où il se rendit le 19. à Sedan, & de là à Versailles, où toute la Cour arriva le 30. C'est ainsi qu'il visitoit ses Conquêtes, moins pour s'en aplaudir, que pour s'en assurer la conservation, & pourvoiant à tout ce qui étoit nécessaire pour leur défense.

Retour du Roi & de la Cour.

Le Roi fait fortifier Landau & Phalsbourg.

Il prenoit soin aussi de ses Frontiéres du côté du Rhin & de la Moselle, & au retour de son voiage il envoia des ordres pour faire fortifier Landau & Phalsbourg.

Fait baisser le Pavillon aux Vaisseaux d'Espagne.

Il n'oublioit pas sa gloire, qui étoit à même tems celle de l'Etat, & il donna ordre à tous les Capitaines de ses Vaisseaux de faire baisser par tout le Pavillon à ceux d'Espagne.

Le Roi d'Espagne renonce au titre de Comte-Duc de Bourgogne.

Il obligea aussi le Roi Catholique à passer un Acte dans les formes, par lequel il renonçoit à prendre doresnavant le titre de Comte-Duc de Bourgogne, qu'il avoit retenu pendant que la Franche-Comté étoit sous sa domination, mais qu'il ne pouvoit plus garder depuis la Conquête du Roi Très-Chrétien, & la Cession qui lui

(1) *Quantité de fusées volantes qui partent en même tems.*

1680. lui en avoit été faite par le Traité de Nimegue.

Chambres de Mets & de Brisach.

En tout cela, ses Ennemis ou ses Voisins ne pouvoient raisonnablement trouver rien à redire. Il n'en étoit pas de même des Chambres de Mets & de Brisach, pour réünir au Domaine & à la Couronne de France tous les Fiefs détachez des trois Evêchez (1), & toutes les Terres démembrées de l'Alsace (2.) L'Empire, l'Espagne, tous les Ennemis secrets de la France se récrioient d'une étrange maniére contre ces Tribunaux, & traitoient non seulement d'injustice & d'opression, mais encore d'extravagance & de pure comédie la Foi & l'Hommage que cette Couronne prétendoit de plusieurs Souverains, qu'elle y faisoit citer. Il est vrai que leur établissement eut quelque chose de surprenant, & que l'origine en est fort singuliére. La vérité de l'Histoire ne me permet pas de la suprimer.

Recherches faites par Ravaux.

Il y a à Mets un Parlement, dont un des Conseillers, nommé *Ravaux*, eut ordre du Roi de faire un Mémoire exact de tout ce qui étoit de son ressort, & de l'envoier à la Cour. Il emploia dans ce Mémoire plusieurs Villages qui n'y avoient jamais ressorti, au moins à ce que prétendoient ceux qui le critiquérent. Le Conseiller fut mandé à la Cour, pour être plus particuliérement oüi sur un Mémoire qui n'avoit pas déplu, & qui sembloit assez bien raisonné.

La Cour aprouve son Mémoire.

Le Conseil de France fut content de ses éclaircissemens, & le chargea de continuer ses recherches, & de feuilleter tous les Registres Publics, pour voir s'il n'y trouveroit rien de plus, d'en faire un Recueil exact, & de le tenir prêt pour s'en servir en tems & lieu. Aiant fait ce Recueil il fit un second voiage à la Cour, & le communiqua au Marquis de Louvois, qui d'abord s'en moqua : mais après une plus sérieuse réflexion il l'aprouva, lui donna ordre de poursuivre son travail, & le renvoia plein d'espérance d'en être récompensé. Il ne fut pas trompé. Sur le plan de ses Mémoires, le Roi, qui en fut instruit, & à qui ce puissant Ministre, abusant de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit (3), fit comprende l'utilité qu'on en pourroit retirer, érigea les deux Chambres Souveraines des Réünions, celle de Mets pour ce qui concernoit les Fiefs qui avoient été soustraits de la Jurisdiction des trois Evêchez, & celle de Brisach pour ceux qui avoient été démembrez de l'Alsace. L'érection des deux Chambres se fit au mois de Mars & au mois d'Avril de l'année 1680. (4) & l'Auteur des Mémoires en fut établi Procureur-Général. 1680.

Louvois fait entrer le Roi dans ce projet.

Compétence de la Chambre de Mets.

Et de celle de Brisach.

Réflexions sur les Mémoires.

Je n'entre point dans la question de la légalité ou de l'illégalité de cette procédure, & je raporte seulement les faits en Historien, laissant aux Politiques à faire leurs réflexions, & au Lecteur à prendre son parti. Je dirai pourtant une chose qu'il importe de savoir pour ne pas décider legérement pour ou contre : c'est qu'il est certain, & les Adversaires de la France en conviennent, que du moins en beaucoup d'Articles les Mémoires du Procureur-Général étoient justes, & qu'aiant parcouru les

(1) *Mets, Thoul & Verdun.* (2) *Voiez les Piéces raportées dans le Mercure Hollandois de l'année 1680.*
(3) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.* (4) *Selon les Fastes.*

1680. les Archives des Eglises & des Abbaïes, suivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi, il y avoit trouvé que plusieurs Evêques, pour obliger leurs Parens, les avoient accommodez des Biens des Evêchez, qui étoient à leur bienséance. Il est vrai que ces Prélats en avoient reçu d'autres en échange; mais il y a bien de l'apparence que ce n'étoit pas de la même valeur. Quoi qu'il en soit, la France qui exerçoit les Droits féodaux des trois Evêchez, prétendoit que la Mouvance n'avoit pu en être aliénée. Une autre question naissoit encore de la premiére. Les Possesseurs de ces Fiefs, dont la foi & l'hommage leur avoient été transférez depuis plusieurs Siécles, prétendoient qu'il y avoit préscription : mais on répondoit que le Possesseur de mauvaise foi ne préscrit jamais : Que d'ailleurs le Patrimoine des Evêchez étoit de sa nature impréscriptible : & qu'enfin la Cession des trois Evêchez aiant été faite à la France avec la plénitude de leurs Droits (1), elle pouvoit revendiquer tout ce qui en avoit été soustrait & usurpé. Les Possesseurs ne demeurérent pas sans réplique : mais je ne prétens pas entrer dans un plus grand détail d'une dispute, dont on doit chercher la discussion dans les Actes qui en ont été conservez, & de laquelle il suffit à l'Histoire d'indiquer les sources.

Quoi qu'il en soit, la France sut bien faire valoir ses Droits, & commença par de grands coups, en s'adressant à des Souverains du premier ordre. Tels étoit le Roi de Suéde, un des premiers qu'elle attaqua pour son Duché des Deux-Ponts, & le Roi d'Espagne pour ses Villes & Prévôtez de Verton & de Saint Mard. 1680.

Le Duché des Deux-Ponts est enclavé dans le Bas-Palatinat, & la France prétendoit que c'étoit un Fief mouvant de sa Couronne, en vertu de la Cession des trois Evêchez. C'est pourquoi le Roi de Suéde, qui en étoit en possession par la mort du dernier Duc dont il étoit Héritier, fut cité à la Chambre de Mets pour en faire foi & hommage. Il fit remontrer par son Ambassadeur au Roi Très-Chrétien, que ce Duché avoit toujours été un Duché Souverain, & que ceux qui l'avoient possédé n'en avoient jamais rendu foi & hommage à personne, si ce n'est qu'on prît pour une foi & hommage l'Investiture qu'on étoit obligé de demander à l'Empereur. Le Procureur-Général, qui avoit ses Mémoires & ses Actes tirez des Archives pour en justifier la Mouvance, en informa la Cour de France; qui ordonna à la Chambre de prononcer sur ce différent, au refus du Roi de Suéde de comparoître sur la citation : desorte qu'après bien des pourparlers inutiles entre l'Ambassadeur Suédois, & les Ministres François, la Chambre donna un Arrêt de réünion du Duché à la Couronne, si dans un tems précis le Roi de Suéde n'en rendoit foi & hommage. C'étoit un jeune Prince trop fier pour déférer à ce jugement : & le Roi voulant faire voir qu'il n'avoit pas fait rendre cet Arrêt par un motif de convoitise, & pour s'emparer du Duché, en fit offrir l'Investiture au Duc Adolfe, Oncle du Roi de Suéde, & encore à son refus au Prince Palatin de Birkenfeld, qui en fit la foi

Le Roi de Suéde cité à la Chambre de Mets.

Faute de comparoître le Duché des Deux-Ponts est réüni.

On donne l'Investiture au Prince Palatin de Birkenfeld.

(1) *Par le Traité de Westphalie.*

1680. foi & l'hommage. C'eſt ce qui fit perdre à la France l'Alliance du Roi de Suéde qui entra dans le Parti contraire, aiant conclu en 1681. un Traité avec l'Eſpagne & la Hollande (1), & ſon Succeſſeur ne rentra dans le Duché que par la Paix de Ryswyck.

Citation du Roi d'Eſpagne.

Le Roi d'Eſpagne ne fut pas traité plus favorablement : cité en qualité de *Prétendu Seigneur* pour prêter foi & hommage à cauſe des Villes & Prévôtez de Verton & de St. Mard, comme d'un Fief mouvant de l'Evêché de Verdun : & faute de comparoître, la réünion jugée à la Couronne de France par le Tribunal de la Chambre de Mets. N'étoit-ce point exercer ſes Droits avec trop de hauteur, & ne point aſſez ménager les Têtes couronnées? n'étoit-ce pas en faire des Rois de Théatre?

L'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens traitez de même.

L'Electeur Palatin ne fut pas plus ménagé pour une partie de ſes Terres : & le Comte de Veldens, autre Prince Palatin, ne put empêcher la réünion de ſon Comté de Veldens. En vain le Roi d'Angleterre intercéda pour le premier : en vain la Diéte de Ratisbonne écrivit une Lettre fort reſpectueuſe au Roi Très-Chrétien en faveur de l'un & de l'autre, & de tous les autres Seigneurs de l'Empire qui étoient dans le même cas : en vain encore le Comte de Mansfeld, député par l'Empereur, vint à Paris ſolliciter leur décharge : rien ne put arrêter les procédures, & le Roi, prévenu par le Marquis de Louvois, ſe fit une fauſſe gloire de ſoutenir ces deux étranges Tribunaux, & d'en autoriſer les Arrêts.

Je ne parle point des autres Réünions en grand nombre : je dirai ſeulement encore que le Rhingrave, qui eſt un Comte de l'Empire, comme ſon nom le ſignifie, reconnut la Juriſdiction de ce Tribunal des Réünions, & n'y comparut pas ſeulement pour faire hommage de ſes Terres, mais il perſuada encore les autres, qui étoient dans ſon Voiſinage, de ſuivre ſon exemple. Ainſi tout ſe ſoumettoit par amour ou par crainte : & on trouve *dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand* une foule d'Arrêts qui réüniſſoient aux trois Evêchez, c'eſt-à-dire, à la Couronne qui en avoit les Droits cédez, une multitude de Villes, de Terres, & de Seigneuries : & de la maniére dont la France s'y prenoit, elle eût pu y réünir tout l'Empire. 1680.

Le Rhingrave reconnoit la Juriſdiction de la Chambre des Réünions.

Prétentions pour les Dépendances.

Elle ne faiſoit pas moins valoir ſes Dépendances. Les deux Chambres de Mets & de Briſach avoient été établies pour juger les Réünions : le différent des Dépendances ſe traitoit à l'Aſſemblée de Courtrai, dont j'ai déjà fait mention (2), ſans qu'on pût, comme je l'ai dit, y convenir de rien. L'Eſpagne ſe plaignoit de ce que la France étendoit trop ſes Dépendances, & les Annexes des Places qui lui avoient été cédées : & la France prétendoit au contraire que c'étoit l'Eſpagne qui vouloit trop étendre celles des Villes conquiſes qui lui avoient été remiſes. Je ne raporterai point les raiſons des uns & des autres. Cette diſpute n'eſt pas du reſſort de l'Hiſtoire, & j'en renvoie le détail au Procès Verbal des Commiſſaires des deux Rois à l'Aſſemblée de Courtrai (3).

Pour

(1) *Il eſt raporté par Dumont dans le nouveau Recueil des Traitez, &c. Tome I.*
(2) *Voiez ci-deſſus pag. 6.* (3) *Voiez ci-deſſus pag. 6.*

1680. Pour en hâter la décision, la France joignit à ses Manifestes la force de ses Armes, & bloqua Luxembourg. Elle leva depuis ce Blocus en 1682. & nous verrons pourquoi? Elle le bombarda en 1683. prit Courtrai & Dixmude la même année, & aiant assiégé Luxembourg dans les formes en 1684. elle en fit alors la Conquête. La Trêve concluë à Ratisbonne arrêta ses progrès, comme je l'ai déjà dit, & comme je le dirai en son ordre plus amplement. Je reprens le fil des Evénemens de l'année 1680. dont il me reste peu de chose à dire.

Dès l'année 1679. Colbert de Croissi étoit passé en Baviére (1), pour disposer le jeune Electeur à entrer dans une étroite Alliance avec la France, en épousant Mademoiselle de Blois (2). En faveur de cette Alliance on lui faisoit espérer le secours de la France pour le faire élire Roi des Romains, titre affecté à celui qui doit succéder à l'Empire. D'autres disent que le Ministre François étoit passé dans les Cours d'Allemagne, dans le dessein de solliciter cette dignité pour le Dauphin, & l'on en débita les conditions sous lesquelles le Roi l'auroit souhaitée. Mais il y a peu de fond à faire sur les Ecrivains de telles Anecdotes, & qui tantôt veulent que le Roi eût affecté l'Empire pour le Dauphin, & tantôt pour lui-même (3). Quelque vaste que fût son ambition, il avoit un assez beau Roiaume pour la contenter, & ne voioit rien au dessus de la qualité de Roi de France. Je reviens à l'Electeur de Baviére. La proposition qu'on lui fit lui sembla plus dangereuse que pratiquable, & il fallut s'en tenir de part & d'autre à une Alliance qui préparoit les voies à une étroite correspondance de ce Prince avec la Couronne de France: mais qui n'eut pourtant pas tout le succès qu'on s'en étoit promis. C'étoit le Mariage de la Princesse de Baviére, Sœur de l'Electeur, avec le Dauphin, dont j'ai raporté la Cérémonie (4). La mort de cette Princesse, qui arriva en 1690. fit évanouïr les avantages qu'on eût dû espérer de cette Alliance: & d'ailleurs le Mariage de l'Electeur avec l'Archi-Duchesse, Fille de l'Empereur, le tourna du côté de la Maison d'Autriche. Peut-être crut-il par là s'aprocher du Trône d'Espagne: & effectivement si le Prince issu de ce Mariage ne fût pas mort avant Charles II. qui l'avoit institué son Héritier par un premier Testament, il y a bien de l'aparence qu'il lui eût succédé. Sa mort rompit ce Testament, & donna lieu à un second qui institua le Duc d'Anjou, qui regne aujourd'hui sous le nom de *Philippe V.* C'est pour faire connoître que les destinées des Princes & des Empires sont cachées dans un avenir impénétrable, & que la Providence en dispose comme il lui plaît. 1680.

Aparition d'une grande Comête.

Sur la fin de cette année, l'aparition de la plus grande Comête, dont on ait jamais ouï parler, donna lieu à bien des spéculations & à bien des raisonnemens. Il est certain que ces Phénomênes ont leurs causes natu-

C 2 relles,

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680. les Mémoires pour servir à la Paix de Ryswyck, les Lettres sur les Matiéres du Temps.* (2) *Elle épousa depuis le Prince de Conti.*

(3) *La Cour de Vienne renouvella ce soupçon en 1689. voiez l'Article séparé du Traité de la grande Alliance arrêté a Vienne le 12. de Mai 1689. raporté par Dumont, Tome I. du nouveau Recueil des Traitez.*

(4) *Voiez ci-dessus pag. 12.*

1680. relles, & qu'ils ne produiſent nullement les funeſtes accidens qu'on leur attribuë. Mais c'eſt une erreur ſi invétérée, qu'on n'en guérira jamais le Peuple, & toute la Philoſophie des plus ſages & des plus éclairez ne détruira pas la vieille opinion, *que jamais Cométe n'a paru impunément* (1). Quoi qu'il en ſoit, celle-ci ſe fit voir pendant pluſieurs jours avec une longue queuë qui avoit quelque choſe d'effraiant. Mais elle avoit paru quelques jours auparavant en Angleterre, plus épouvantable encore, avec une queuë de plus de vingt pieds, ſe montrant deux heures devant le jour pendant une ſemaine entiére. Elle parut le 10. de Décembre à Portſmouth, & le 17. à Kingſale. Il ſeroit difficile au reſte de lui aſſigner quelque Païs en Europe, ni cette année, ni la ſuivante, où il ſe fût paſſé rien d'aſſez tragique, pour l'en faire ou la cauſe fatale, ou le ſigne avantcoureur : & il ſeroit ridicule d'en étendre les influences à des tems plus éloignez, pendant qu'elle n'influeroit point ſur les plus proches.

Je finirai cette année par un belle action du Roi. Il avoit Procès pour de certains Droits, ou de certains Fonds (2) qu'on voulut lui perſuader être du Domaine de la Couronne, mais qui lui étoient diſputez par les Poſſeſſeurs, & le raport s'en faiſoit au Conſeil où il voulut aſſiſter. Le Raporteur (3) opina hardiment à ſon préjudice, & en aiant goûté les raiſons il les aprouva, ſe condamnant lui-même, ou cédant ſon Droit dans ſa propre cauſe contre ſes Sujets. N'étoit-ce pas imiter Trajan? Sous l'Empire duquel, nous dit ſon Panégyriſte (4), le Fiſc faiſoit gloire d'être vaincu. 1680.

Il ne faut pas s'étonner après cela, ſi le Roi ne prenoit pas moins de ſoin des Loix que des Armes, & s'il voulut établir dans ſa Capitale une Chaire pour le Droit François (5), dont la Juriſprudence a la même autorité dans le Roiaume, qu'avoit celle du Droit Romain dans l'Empire : ainſi que je l'ai raporté en ſon ordre (6).

La Marine fut miſe l'an 1681. ſur un pied qui fit voir que le Roi vouloit donner des Loix ſur la Mer auſſi bien que ſur la Terre (7). Soixante mille Matelots furent enrollez & diſtribuez par Claſſes pour ſervir ſur les deux Mers : & bientôt après, les Tripolins, dont les pyrateries avoient attiré l'indignation de la France, ſentirent la force, & la vengeance de ſes Armées Navales. On navigea la même année tout le long du Canal de la Méditerranée à l'Océan : & ces deux Mers ſembloient ne ſe joindre que pour reconnoître enſemble la puiſſance du Monarque qui avoit ſu les unir. Il avoit auſſi fait conſtruire ou perfectionner deux Ports, pour la bonté & la ſureté deſquels il n'avoit rien épargné, celui de Toulon pour la Méditerranée, & celui de Breſt pour l'Océan. 1681.

Ports de Breſt & de Toulon.

Ses exploits n'étoient pas moins ſurprenans ſur Terre. La reddition de Strasbourg qui ſe donna à lui, & la ſoumiſſion de Caſal qui reçut ſes Troupes pour Garniſon, ſont des coups auſquels ſes Ennemis ou ſes En-

(1) *Viſus nunquam impunè Cometes.* (2) *Pour les Foſſez de Paris, ou pour les maiſons bâties ſur les anciennes Fortifications.* (3) *Baſville.* (4) *Pline.* (5) *Au mois de Novembre.* (6) *Sur la fin de l'année 1667. Voiez le I. Tome, pag. 533.* (7) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, de Riencourt, les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand, le Mercure Hollandois pour l'année 1681.*

1681. Envieux ne s'attendoient pas, & qui ne causérent pas moins d'étonnement, qu'ils excitérent de plaintes.

Au milieu de tous ces soins qui demandoient l'aplication du Prince, il sut bien réprimer les attentats de la Cour de Rome, & jaloux des Droits de sa Couronne, autant que de sa propre gloire, il ne voulut pas plus souffrir les entreprises sur l'une que sur l'autre. Parcourons tous ces Evénemens dans leur ordre.

Expédition contre les Tripolins.

Je commence par l'Expédition de la Flotte commandée par le Marquis Du Quesne, que le Roi envoia contre ceux de Tripoli. Personne n'ignore la situation de cet Etat, la constitution de son Gouvernement, & la qualité de ses Habitans. Situé dans cette Contrée de l'Afrique, qu'on nomme la *Barbarie*, entre les Roiaumes de Tunis & de Barca, gouverné en République sous la protection du Grand Seigneur qui a un Bacha résident dans sa Capitale, & qui n'est habité que par des Pyrates, il ne s'y fait guére d'autre Commerce que celui des voleries & des brigandages de ces Corsaires, guére d'autre Trafic que celui des Esclaves qu'ils font sur les Vaisseaux qu'ils prennent, sans se soucier de quelle Nation ils peuvent être. Ils avoient pillé les Vaisseaux François comme les autres, & venoient les insulter jusque sur leurs Côtes & à leurs Rades. Le Roi en voulut réprimer les Courses, & leur aprendre à respecter son Pavillon. Il fit partir le Marquis Du Quesne avec une Escadre, pour leur donner la chasse par tout où il les rencontreroit, avec ordre de les chercher & de les poursuivre en quelque Païs qu'ils pussent relâcher. Il les trouva dans le Port de Scio, qui est une des Iles de l'Archipel sous la domination des Turcs, depuis la Conquête qu'en fit Soliman II. sur les Génois: & ne croiant pas qu'il dût y avoir d'asyle pour les Corsaires, il ne balança pas à les y attaquer, les foudroia de tout son Canon, & en fit couler la plûpart à fond. Comme le Château de la Ville en prit la défense, & se mit en état de les faire joüir de sa protection, il éprouva aussi les Boulets de l'Escadre Françoise, & eut lieu de se repentir d'avoir pris le Parti de ces Voleurs. Il fallut pourtant que pour apaiser la Porte Ottomane, à qui ils en portérent leurs plaintes, l'Ambassadeur de France fit un present au Grand Visir. 1681.

Il attaque leurs Vaisseaux dans le Port de Scio.

L'Amiral François (1) étoit prêt de châtier une seconde fois les Tripolins, & de leur livrer un second Combat, soit en pleine Mer, soit jusque dans leurs Havres: mais il lui vint des ordres du Roi de les recevoir à merci. Le Grand Seigneur n'en voulut point épouser la querelle, & aima mieux emploier sa recommandation que ses Armes en leur faveur. Le Roi de son côté ne trouva pas à propos d'irriter une seconde fois le Sultan, bien aise d'ailleurs de faire joüir ses Sujets de la liberté du Commerce par le moien de la Paix. Elle fut donc concluë le 24 de Décembre par l'entremise du Bacha de Tripoli, & ratifiée par le Grand Seigneur. Les Corsaires remirent entre les mains du Marquis Du Quesne le Vaisseau qu'ils avoient pris sur un Capitaine François avec tous ses Canons, tous ses Equipages, & un grand nombre d'Esclaves Chrétiens, promettant encore de rendre ceux qu'ils avoient

Les Tripolins se soumettent.

(1) *Il n'avoit le titre que de Lieutenant-Général.*

1681. avoient dispersez dans le Païs, dont le Bacha se rendit garant.

Ce fut sur la fin de Septembre que Strasbourg se rendit au Roi, qui y fit son Entrée le 23. d'Octobre. La réduction d'une si importante Place à l'obéïssance de Sa Majesté, mérite bien qu'on en raporte au moins les principales circonstances.

Description de Strasbourg, & de son Gouvernement.

Strasbourg sur l'Ill, & proche du Rhin est la plus considérable Ville d'Alsace, dont elle est la Capitale, au moins par sa situation & par ses Fortifications. C'étoit une des dix Villes de cette Province, qui se gouvernoient de tems immémorial en Etats libres, & en forme de Républiques sous la protection, plutôt que sous la dépendance de l'Empire.

Prétentions du Roi sur cette Place.

La France prétendoit que l'Alsace lui aiant été cédée par le Traité de Munster, confirmé par celui de Nimegue, elle avoit un Droit de Souveraineté sur Strasbourg : & l'Empereur soutenoit qu'en cédant l'Alsace par ces Traitez, il n'avoit pu céder une Ville libre & indépendante. *Que vous importe donc*, répartoit le Roi, *à quel Droit & à quel Titre je la posséde, & si elle a bien voulu, en usant de sa liberté, me reconnoître pour son Souverain?* Voici de quelle maniére cette réduction se fit.

Négociations du Marquis de Louvois pour réduire la Ville à l'obéïssance du Roi.

Le Roi aiant bien prévu que s'il emploioit la force ouverte pour réünir cette Ville au Corps de l'Alsace, il auroit toute l'Allemagne sur les bras, trouva plus à propos d'y emploier la Négociation, & laissa cette intrigue à ménager au Marquis de Louvois, qui avoit des intelligences avec les Magistrats. Les intrigues réüssirent, & les Bourguemestres de cette année aiant été gagnez, persuadérent à la Ville, qu'étant chargée de grandes dettes à cause des dépenses qu'il avoit fallu faire pendant la Guerre, il falloit, maintenant qu'on étoit en Paix, retrancher cette dépense en diminuant la Garnison, qui n'étoit que trop forte dans un tems où l'on n'avoit rien à craindre. Cet avis plut au Peuple qui ne demandoit qu'à être soulagé, & une partie de la Garnison fut congédiée. Le Roi en aiant reçu la nouvelle, & que le Parti des bien-intentionnez n'attendoit que sa venuë pour lever le masque, & pour faire déclarer toute la Bourgeoisie en sa faveur, partit de Fontainebleau, où il sembloit n'être occupé que des divertissemens de la Saison, fit filer ses Troupes qu'il tenoit prêtes, & investit la Ville lors qu'elle le croioit encore dans le cœur de son Roiaume. D'abord l'alarme se répandit par tout; & comme peu de personnes savoient le secret, on se mit en état de soutenir un Siége. On tira le Canon sur les Troupes du Roi, & ce qui restoit de la Garnison prit les Armes.

Le Roi fait investir la Ville.

Le Peuple demande à se rendre.

Cependant les Bourguemestres convoquérent l'Assemblée des Bourgeois, pour prende leurs résolutions dans une conjoncture si surprenante & si dangereuse. On ne fut pas longtems sans voir l'Hôtel de Ville environné de la Populace, criant qu'il falloit se rendre, & ne pas attendre que la Ville fût consumée par les Bombes & par les Boulets rouges dont on les menaçoit. Ces cris redoublez portérent l'effroi parmi ceux qui n'étoient point avertis de l'intelligence, & servirent aux autres d'occasion pour porter l'Assemblée à suivre la voix du Peuple, & à mériter

1681.

ter l'affection du Roi par une prompte obéïssance, plutôt que sa colére par une résistance, qui après tout seroit inutile. Tous s'accordérent à ce sentiment. On battit la Chamade, on arbora le Pavillon pour marque qu'on étoit prêt de capituler: en un mot la Ville fut renduë, & sans qu'il en coutât de sang le Roi se vit maître de la plus importante Place de l'Empire.

On bat la Chamade

Articles de la Capitulation.

Par la Capitulation faite avec les Magistrats, le Roi laissa le libre Exercice de la Religion Protestante, & la possession de tous les Biens Ecclésiastiques & de toutes les Eglises, telle qu'elle avoit été auparavant, à la réserve du Corps de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, qui fut rendu aux Catholiques. Il confirma aussi aux Habitans tous les Privileges, qu'ils pouvoient raisonnablement prétendre dans leur dépendance de la Souveraineté de la Couronne. Ensuite de ces Articles ainsi accordez, le Roi entra, comme je l'ai dit, le 23. d'Octobre dans la Ville, & y fut reçu avec toute la pompe & tous les aplaudissemens que Strasbourg crut devoir au nouveau Souverain, dont elle attendoit plus de repos qu'elle n'en avoit trouvé dans son indépendance sous la protection de l'Empire, de qui elle avoit été obligée de suivre les différentes révolutions. C'est à la Politique à juger si cette ruse de la France étoit permise, & si la perfidie des Bourguemestres pouvoit l'autoriser.

Le Roi fait son Entrée à Strasbourg.

Plaintes de L'Empereur.

Un coup si hardi & si heureux étonna toute l'Europe. L'Empereur envoia le Comte de Mansfeld en France pour en faire des plaintes, comme d'un attentat à la Paix: mais on lui répondit, „ Qu'on s'étonnoit que l'Empereur se mêlât de „ ce dont il n'avoit que faire: qu'il „ avoit été permis au Roi de se mettre en possession d'une Ville, qui „ lui apartenoit comme Capitale de „ l'Alsace, dont la Cession lui avoit „ été faite par le Traité de Munster, & que s'il ne s'en étoit pas „ emparé plutôt, c'est qu'il avoit „ eu ses raisons pour cela, dont il „ n'étoit comptable à personne. „ C'est dont l'Empereur ne demeuroit pas d'accord, soutenant que les dix Villes d'Alsace, dont Strasbourg étoit la Capitale, étoient des Fiefs immédiats de l'Empire, qui lui avoient été conservez par le Traité de Munster, bien loin d'en avoir été démembrez pour les céder à la France.

1681.

Réponse du Roi.

Le bruit que fait tout l'Empire.

Tous les Princes d'Allemagne parlérent à peu près sur le même ton que l'Empereur, & se donnérent les mêmes mouvemens. Le Roi d'Angleterre lui-même, excité par son Parlement, en fut ému: & il sembloit qu'on alloit voir renouveller la Guerre avec fureur contre la France. Chacun parla de venger cette injure: mais quand ce vint à l'exécution, il n'y en eut point qui n'y trouvât des difficultez. L'un n'avoit point d'argent pour lever & pour entretenir une Armée: l'autre ne vouloit point hazarder ses Troupes, les réservant pour une autre occasion. Il y en avoit qui demandoient à qui apartiendroit la Ville quand elle seroit reprise: & s'ils paroissoient quelquefois d'accord tous ensemble, ce n'étoit qu'en conspirant à leur ruine plutôt qu'à leur conservation. La France ne perdoit pas ainsi son tems à des choses inutiles, & elle savoit bien donner d'autres occupations à l'Empereur & à l'Empire, que

Tous ces mouvemens demeurent sans exécution.

celle

1681. celle de lui arracher Strasbourg, dont elle se fit confirmer ensuite la possession pour toujours par le Traité de Ryswyck. Il faut pourtant avouer, comme je le raporterai en ce lieu-là, que la France ne s'en étant saisie que conformément aux explications qu'elle donnoit au Traité de Munster, & en vertu des Réünions jugées par les Chambres de Mets & de Brisach, révoquées par le Traité de Ryswyck, & en conséquence de la convention particuliére & volontaire des Habitans, elle crut avoir besoin d'une nouvelle Cession de l'Empereur, qui renonça alors pour lui & pour l'Empire aux Droits de Souveraineté sur cette Ville.

Casal reçoit Garnison Françoise.

Le même jour que Strasbourg se rendit au Roi, la Citadelle de Casal, Ville Capitale du Monferrat, située sur le Pô, recevoit Garnison Françoise. Ce fut un nouveau sujet de plainte pour la Maison d'Autriche, & pour toutes les Puissances jalouses de la grandeur de la France. Le Roi en avoit traité avec le Duc de Mantouë, qui en étoit le véritable & légitime Souverain, & qui pouvoit par conséquent en disposer à sa volonté, sans consulter là-dessus ceux à qui ce Contract pouvoit déplaire. L'Empereur en conçut du ressentiment, & comme Empereur, & comme Parent du Duc de Mantouë. En la premiére qualité, il considéroit Casal comme un Fief de l'Empire, dont il craignoit que le Roi Très-Chrétien ne le démembrât, & n'en voulût pas prendre l'Investiture. Il se trouvoit encore plus intéressé comme Parent, & comme Héritier Présomptif, se voiant privé de la Succession par la Translation qu'en faisoit le Duc à Sa Majesté Très-Chrétienne. Mais son chagrin pouvoit-il lier les mains aux deux Princes contractans, & son mécontentement devoit-il autoriser les plaintes des autres Puissances qu'il entrainoit par les siennes? Aussi le Roi s'en mit peu en peine, & se maintint dans Casal jusqu'à l'année 1695. qu'il l'abandonna au Duc de Savoie qui en faisoit le Siége: mais la Ville fut remise au Duc de Mantouë son premier Maître, après que les Fortifications en eurent été rasées. C'étoit dans la crainte que ce Prince ne la remît encore une fois à la France, & en cas qu'il le fît, pour qu'elle ne trouvât au moins qu'une Place démolie. Tant les Ennemis de cette Couronne la redoutoient, ou lui portoient d'envie. 1681.

Querelle avec le Pape au sujet de la Régale.

Trois Brefs du Pape, envoiez au commencement de cette année en France, faillirent à en troubler la tranquillité, par les entreprises du Pontife sur les Droits de la Couronne. Un des plus considérables, des mieux établis, & des plus anciens, puisqu'il est né avec la Monarchie, est celui de la Régale, qui n'est dans le fond autre chose que le Droit de Patronnage Roial, qu'a le Monarque sur les Evêchez & les autres grands Bénéfices du Roiaume à l'égard du Temporel, dont il est Seigneur immédiat, & dont il n'apartient qu'à lui de donner l'Investiture. Il ne la donne aussi qu'au moien de la foi, & de l'hommage qu'on lui en rend: & s'il en étoit autrement, il ne seroit Seigneur de son Roiaume qu'en partie, & en laisseroit la plus considérable à la discrétion d'une Puissance Etrangére, telle qu'est celle du Pape, qui joignant ensemble les deux Glaives lui enléveroit le Temporel

Raisons du Roi pour maintenir son Droit.

1681. porel avec le Spirituel, & bâtissant Autel contre Autel, se rendroit maître des Biens & de la Conscience, & ne laisseroit au Roi qu'un fantôme de Roiauté. Louïs le Grand étoit trop fier, trop jaloux, & trop bien instruit de ses Droits, pour souffrir une telle entreprise. Il n'ignoroit pas les funestes Guerres qu'elle avoit causées dans l'Empire & ailleurs sous le nom *d'Investitures*, dont le Pape avoit fait un crime aux Empereurs, & aux autres Puissances Séculiéres: & il ne vouloit pas déroger à la fermeté des Rois ses Prédécesseurs, qui avoient su maintenir leur Droit de Régale ou d'Investiture contre la Tyrannie & l'Usurpation de la Cour de Rome. C'est ce qu'il avoit témoigné dès l'année 1673. par les Déclarations qu'il avoit renduës sur cette matiére, qui y fut dès lors agitée, comme je l'ai raporté en ce lieu-là (1). La conduite qu'il tint fut digne de sa Religion, aussi bien que de sa Majesté, & en ménageant la premiére, il ne permit pas d'entreprendre sur les Droits de l'autre. Il en usa encore cette année de même. Il ne voulut rien faire que dans les formes de la Justice, & se conformant aux Canons de l'Eglise Gallicane, il renvoia l'examen des trois Brefs à l'Assemblée du Clergé.

Les trois Brefs renvoiez à l'examen du Clergé de France.

Il convoqua d'abord pour cet effet les Prélats qui se trouvoient à Paris, & qui s'assemblérent dans le Palais Archiépiscopal pour examiner les matiéres contenuës en ces Brefs. Aiant trouvé qu'ils contenoient des choses contraires aux Décisions des anciens Conciles, aux Loix du Roiaume, & aux Libertez de l'Eglise Gallicane, les Archevêques de Rheims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troye furent nommez pour les examiner. Leur avis fut, après les avoir examinez : „ Que Sa Majesté „ seroit très-humblement supliée de „ permettre qu'il fût convoqué un „ Concile National des Evêques du „ Roiaume, ou une Assemblée Générale de tout le Clergé, afin d'y „ prendre des résolutions convenables à une matiére si importante, „ & à la conservation des Droits de „ l'Eglise Gallicane & de l'Etat.„ Conformément à leur résolution, le Roi ordonna le 28. de Juin qu'il seroit convoqué une Assemblée Générale du Clergé de France, dont nous allons voir l'Acte qui fut arrêté le 3. de Février 1682. 1681.

Jugement des Prélats.

1682. C'est par où je commence cette année (2). Le principal Chef des Questions sur lesquelles l'Assemblée devoit délibérer, concernoit le Droit de Régale. Elle jugea qu'il étoit mal disputé au Roi par le Pape: Que c'étoit un Droit attaché à la Couronne de France, & que tous les Rois en avoient continuellement joüi, sans qu'aucun Pape l'eût jamais contesté ni combattu (3).

Avant que ces Ecclésiastiques en formassent un Acte, ils arrêtérent que l'Assemblée députeroit à Sa Majesté, pour lui témoigner sa reconnoissance de l'obligation qu'elle lui avoit, d'avoir en cette occasion conservé le Droit & la Jurisdiction des Evêques & du Clergé du Roiaume.

Acte en faveur de la Régale.

L'Acte qui fut signé le 3. de Février portoit, „ Que l'intention de „ toute

(1) *Dans le I. Tome page* 603. *& suiv.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt,*

(3) *Voiez le I. Tome page* 603. *& suiv.*

1682. „ toute l'Assemblée étoit de donner „ son consentement à l'extension du „ Droit de Régale dans tout le „ Roiaume, sans avoir égard à l'exemption prétenduë par certains Evêchez: Qu'elle recévroit avec „ soumission les Déclarations du Roi „ de l'année 1673: & que l'Assemblée écriroit au Pape au nom de „ tout le Clergé de France pour lui „ en aprendre la résolution. „ Le 13. de Février l'Archevêque de Paris alla à St. Germain, & au nom de tout le Clergé il porta au Roi l'Acte de l'Assemblée, signé de tous les Prélats qui y avoient assisté, avec la Lettre que ces mêmes Prélats écrivoient au Pape, supliant Sa Majesté d'agréer que le Duc d'Estrées, son Ambassadeur à Rome, la présentât à Sa Sainteté: ce que le Roi trouva bon. L'Archevêque n'aiant pas peu contribué à la résolution de l'Assemblée, Pasquin dit alors assez à propos de lui, *Pœnitebit & non erubescet.* En effet il ne put parvenir au Cardinalat, qui avoit été le but de toutes ses actions, jusque-là qu'il avoit abandonné dans cette vûë le Jansénisme, dont il avoit été ardent Zélateur. Nous verrons reparoître cette grande affaire pour la troisiéme fois en 1688. avec plus de chaleur que les deux premiéres de la part du Pape, & réprimée aussi par le Roi avec toute la force & l'indignation que méritoit une entreprise si opiniâtre. Ce fut pourtant toujours avec modération, & ne se servant de la Puissance Roiale que pour maintenir les Libertez de l'Eglise Gallicane, inséparables des Droits de la Monarchie.

L'Assemblée du Clergé n'en demeura pas là. En attendant la réponse du Pape, les Evêques firent plusieurs Reglemens, les uns concernant la Morale, & les autres touchant la Discipline Ecclésiastique, sur tout pour faire observer la Subordination des Religieux Réguliers aux Evêques. On délibéra ensuite sur les Propositions de la Sorbonne présentées en 1663. qui traitoient du Droit du Pape, & de celui des Rois. 1682.

Reglemens sur le Droit du Pape, & sur celui des Rois.

On arrêta sur la premiére, „ Que „ ni le Pape, ni l'Eglise n'avoient „ aucun pouvoir en quelque maniére „ que ce fût sur le Temporel des „ Rois, & qu'ils ne pouvoient être „ déposez, ni leurs Sujets dispensez „ du Serment de Fidélité. „ Sur la seconde, „ Que le Concile Général étoit au dessus du Pape. „ Sur la troisiéme, „ Que la Puissance du „ Pape avoit été limitée par les Canons, & qu'il ne pouvoit rien faire „ ni statuer qui fût contraire aux „ Maximes établies par les anciens „ Conciles & par les anciens Canons, „ ni aux Libertez de l'Eglise Gallicane, qui ne sont point des Immunitez, ni des Priviléges, mais „ des Barriéres établies contre les „ abus que les Papes font de leur autorité, ou contre leurs atteintes „ sur le Droit des Rois, & sur les „ anciens Usages, & les anciennes „ Constitutions de l'Eglise. „ Sur la quatriéme il fut arrêté, „ Que „ le Pape n'étoit point infaillible, „ non seulement quant au fait, mais „ même quant au droit, à moins „ qu'il ne soit à la tête d'un Concile. „

Le Pape n'a point de pouvoir sur le Temporel.

Concile au dessus du Pape.

Le Pape ne peut statuer contre les Canons.

Libertez de l'Eglise Gallicane.

Le Pape n'est point infaillible.

Ces quatre Décisions établies, Sa Majesté fut supliée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Professeurs en Théologie & en Droit Canon seroient obligez de s'y con-

Déclaration pour faire observer les Reglemens.

1682.

conformer : & la Déclaration fut envoiée le 23. de Mars au Parlement, qui en ordonna l'enregiſtrement & l'obſervation dans tout le Roiaume.

Le Général des Carmes s'y opoſe.

Le Général des Carmes du grand Couvent de Paris eut la témérité d'interdire le Pere Felix de Buhy de ſes Fonctions de Lecteur en Théologie, parce qu'il avoit enſeigné cette Doctrine: mais il en fut ſévérement repris par le Parlement, & le Pere Buhy rétabli dans ſes Fonctions.

Ils ſont enregiſtrez ſur les Regiſtres de l'Univerſité.

Pour donner une plus grande autenticité à l'Arrêté du Clergé & à ſes Décisions, le Premier Préſident & le Procureur-Général du Parlement, avec quelques Conſeillers de la Grand' Chambre, ſe tranſportérent le 24. d'Avril au Cloître des Mathurins pour en ordonner l'enregiſtrement dans les Regiſtres de l'Univerſité : ce qui fut fait en la préſence & du conſentement de toutes les Facultez. La même Cérémonie ſe fit auſſi en Sorbonne, & en la Sale de la Faculté de Droit, ainſi que dans celle de Théologie. Voilà comment tout concourut à maintenir l'Autorité Roiale, & à réprimer les entrepriſes de la Cour de Rome.

Proteſtans opprimez.

Mais la foudre tomba d'une maniére bien plus terrible ſur les Proteſtans du Roiaume, dont il y a long-tems que je n'ai parlé, & dont j'euſſe ſouhaité d'épargner la triſte Cataſtrophe à l'Hiſtoire de Louïs XIV. s'il m'eût été permis de la ſuprimer. Prévenu par un implacable Clergé, & croiant faire un ſacrifice agréable à Dieu de les exterminer, il donna autant d'Edits qu'on lui en demanda pour un ſi cruel deſſein. On ne vouloit ni les laiſſer vivre ni les laiſſer mourir en repos. On ne les banniſſoit pas ſeulement des Honneurs & des grandes Charges, on leur empêchoit même l'exercice des plus vils métiers, pour les réduire à la terrible néceſſité d'abjurer leur Croiance, ou de mourir de faim, & il ne leur reſtoit que la conſolation de ſavoir, que tout leur malheur ne provenoit que de leur Religion. Entre tous les Edits rendus contre eux, ils n'en trouvérent point de plus affligeant, que celui qui autoriſoit les Enfans à l'âge de ſept ans de faire choix d'une Religion. C'étoit porter le deuil & le deſeſpoir dans toutes les Familles, & on ſait le funeſte ſuccès qu'eut l'action d'Emanuel, Roi de Portugal, qui avoit voulu ôter aux Juifs leurs Enfans au deſſous de l'âge de quatorze ans. Pluſieurs de ces Peres malheureux, pour arracher leurs Enfans à cette violence, les jettérent dans des puits, & s'y précipitérent après eux. C'eſt Oſorio, Evêque de Silva, & Hiſtorien célebre qui nous l'aprend, & qui fait ce jugement de l'action du Roi Portugais : *Que quoiqu'elle procédât d'une bonne intention, & qu'elle tendît à une bonne fin, elle n'étoit fondée ni en Loi ni en Religion, parce que Dieu demande des hommes un ſacrifice volontaire, & qu'il ne veut pas qu'on force les Conſciences.*

1682.

Edit qui autoriſe les Enfans de ſept ans à faire choix d'une Religion.

Le deſeſpoir des Juifs à qui un Roi de Portugal veut ôter les Enfans.

Les Proteſtans imputent leur oppreſſion au Clergé.

J'ai de la peine à croire qu'un Roi auſſi ſage & auſſi éclairé que Louïs XIV. eût été inſtruit des inconvéniens que pouvoit produire ſa Déclaration, ſemblables à ceux dont l'action du Roi Emanuel fut ſuivie. Il ne le fut pas ſans doute non plus des funeſtes ſuites qui ſe rencontroient dans les autres Edits, qu'exigérent de lui les Ennemis des Proteſtans. Ces derniers au moins ne les imputent qu'à leurs Perſécuteurs, & non pas au Roi, perſuadez, diſoient-ils,

 qu'il

1682. qu'il en étoit trompé, & qu'il croioit, agissant de bonne foi par un pur zêle, qu'il devoit leur accorder toutes ces Déclarations qu'ils fabriquoient eux-mêmes. Ils savoient sa passion de rendre tout son Roiaume Catholique, jusqu'à dire, *qu'il eût voulu qu'il lui en eût couté un bras pour rapeller tous ses Sujets à l'Eglise Romaine*, & ils en abusoient. Ils lui firent croire qu'ils ne prenoient que la voie de la douceur, la voie de Conversion & de Réünion, pour ramener les Prétendus Réformez dans le sein de l'Eglise. *S'étant imaginé*, dit l'Auteur Catholique que j'ai souvent cité (1), *que tout leur étoit possible, ils crurent pouvoir réellement convertir des milliers de Huguenots en six mois*, *par des voies indignes de la sainteté de notre Religion & de l'humanité.*

Le Clergé abuse de la bonté du Roi.

Pour y parvenir, le Clergé en Corps sur la fin de l'année 1681. dressa le Formulaire de son *Avertissement Pastoral*, qui fut publié dans tous les Temples des Protestans du Roiaume en 1682. & en 1683. Cela fut accompagné d'un projet de Réünion entre ceux de l'Eglise Romaine & les Réformez, rédigé en seize Articles. Je ne les raporterai point, tant parce qu'ils ne furent pas solemnellement aprouvez du Clergé, que parce que les Réformez craignirent que ce ne fût un piége qu'on leur dressoit, & refusérent d'y souscrire.

Avertissement Pastoral.

Projet pour réünir les deux Religions.

Ces voies ne réüssissant pas, on emploia celle des Intendans, pour interdire les Exercices, abattre les Temples, abymer les plus zélez de cette Religion, & leur ôter tous moiens de subsister. Les Déclarations du Roi & les Arrêts des Parlemens vinrent encore au secours des Convertisseurs, & enfin les Dragons furent envoiez dans les Provinces. 1682.

On commença en 1682. par le Poitou, *& en peu de jours trente-neuf mille personnes*, dit l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, *se convertirent à la Foi Catholique*. Telle étoit l'efficace de la *Mission bottée*, ou de la Dragonnerie, qui agissoit sous les ordres de l'Intendant Marillac, qui n'acquit pas dans l'exercice de sa Charge une aussi belle réputation, qu'en acquit Pline dans un semblable emploi sous l'Empereur Trajan (2).

Dragons envoiez en Poitou.

Du Poitou la persécution passa dans le Languedoc & le Dauphiné, & n'épargna pas la Principauté d'Orange. Des Provinces Méridionales elle s'étendit dans les Septentrionales, & parcourut tout le Roiaume. *Mais*, comme le dit un Ecrivain Catholique (3) en parlant des Croisades contre les Albigeois, *les suplices n'étoient pas des moiens fort propres à retirer de l'erreur ceux qui en avoient été une fois prévenus.* C'est ce que les Docteurs Catholiques, & sur tout les Directeurs de la Conscience du Roi eussent dû lui représenter, & que comme Pere de ses Sujets qu'il croioit dévoiez, il ne devoit emploier à leur Conversion que les voies de la persuasion & de la douceur, & non pas celles de la violence. Il faut s'arrêter là: nous aurons encore occasion d'y revenir, quand nous viendrons au coup fatal de la Révocation de l'Edit de Nantes. On peut voir ailleurs les injustices & les violences que le Clergé fit exercer contre les Protestans (4).

Dans le Languedoc & le Dauphiné, & dans la Principauté d'Orange.

J'a-

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*
(2) *Voiez les Lettres de Pline.*
(3) *Voiez le V. Tome du Journal des Savans.*
(4) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

1682.

La Principauté d'Orange adjugée à la Maison de Longueville.

J'ajoûterai seulement que les ordres qui s'exécutérent dans la Principauté d'Orange, furent précédez par un Arrêt du Grand Conseil, qui en adjugeoit la possession à l'Hériticre de la Maison de Longueville, dont on faisoit revivre les prétentions sur cette Principauté, de laquelle pourtant il y avoit cent cinquante ans que la Maison de Nassau avoit été investie (1). Je passe rapidement sur cet article, parce qu'il y eut plus de passion que de justice dans cette procédure, & que par la Paix de Ryswyck, le Prince d'Orange, alors Roi d'Angleterre sous le nom de *Guillaume* III. fut pleinement rétabli dans sa Principauté. Peut-être qu'il eût été plus beau au Roi Très-Chrétien de ne s'en pas saisir sous le nom de la Maison de Longueville (2), ou de la restituer sur les instances que lui en firent les Etats Généraux & le Roi d'Angleterre: mais irrité de voir toujours le Prince à la tête de ses Ennemis, il voulut se venger; & croiant avoir un prétexte de le faire avec justice, il l'embrassa sans l'aprofondir.

Dans le même tems le Roi eut des nouvelles par deux différens endroits des préparatifs que faisoient les Turcs contre la Hongrie. Le Marquis de Seppeville, son Ambassadeur à Vienne, l'en informa, & il en fut encore instruit plus particuliérement par Guilleragues, son Ambassadeur à Constantinople. Il lui mandoit qu'il n'y avoit point de prolongation de la Trêve de vingt ans à espérer pour l'Empereur, & que le Grand Seigneur étoit en marche avec toutes ses Forces vers le Danube pour envahir la Hongrie. Sur ces nouvelles le Roi, bien loin d'en vouloir profiter, commanda de lever le Blocus de Luxembourg.

Blocus de Luxembourg levé.

Il duroit depuis dix mois. J'en ai déjà dit quelque chose, mais je n'en ai parlé qu'en passant, & c'est ici qu'il faut raporter les raisons qu'on alléguoit pour & contre, & qui de part & d'autre furent débitées avec chaleur.

Raisons pour le Blocus.

La Ville & la Province de Luxembourg n'étoient point comprises dans le Traité de Munster, ni dans celui de Nimegue: mais l'Espagne avoit cédé le Comté de Chiney avec ses Dépendances à la France (3). Ce Comté n'est pas seulement situé dans le Luxembourg; ses Dépendances sont encore d'une si grande étenduë qu'elles vont jusques aux Portes de la Capitale, & la Chambre des Réünions avoit adjugé tout le Territoire au Roi. Ses Troupes étoient postées dans le Païs, & comme il en étoit Seigneur, il semble qu'on n'étoit pas en Droit d'empêcher ses Campemens, sous prétexte qu'ils bloquoient une Place qui apartenoit à l'Espagne. Le Roi d'ailleurs avoit un Equivalent à demander pour le Comté d'Alost, dont il avoit fait ses instances devant les Commissaires de l'Assemblée de Courtrai (4), sans qu'il eût pu rien obtenir, quoi que la Ville & la Châtellenie d'Alost fissent partie des Païs qu'il avoit conquis par ses Armes, & que par conséquent elles lui apartinssent, n'aiant point été comprises dans les Cessions portées par le Traité de Nimegue. Il pouvoit donc en usant de represailles s'emparer de Luxembourg

 qu'il

(1) *En vertu du Testament de Philbert de Châlons en faveur de Réné de Nassau qui institua Guillaume I. de Nassau, Prince d'Orange, son Héritier.* (2) *Elle se prétendoit Héritiére de la Maison de Châlons.*

(3) *En 1681. voiez ci-dessus page 6.* (4) *Voiez ci-dessus page 6.*

1682. qu'il tenoit bloqué, & ſe faire juſtice par la force des Armes, puiſqu'il n'y avoit rien à eſpérer des Négociations qui ſe conſumoient en de vaines formalitez. Pour témoigner la ſincérité de ſes intentions, il s'en étoit expliqué le 10. de Février de cette année à l'Ambaſſadeur des Provinces Unies, & lui avoit déclaré qu'il n'avoit aucune prétention ſur la Ville de Luxembourg, prêt de la laiſſer dans une entiére liberté, auſſitôt qu'il ſeroit aſſuré d'une ſatisfaction raiſonnable. Il fit déclarer la même choſe au Roi d'Angleterre & aux autres Cours intéreſſées à la querelle. Ses Ennemis en conviennent (1).

Réponſe des Ennemis de la France.

Mais ils diſoient, que déjà les François s'étoient emparez de toute la Province de Luxembourg, ſous prétexte que certaines parties étoient mouvantes en Fief des Evêchez de Mets & de Verdun: & qu'ils avoient pour ainſi dire, changé le nom de Duché de Luxembourg en celui de Comté de Chincy, quoi que ce Comté, qui leur avoit été cédé, ne fût qu'un acceſſoire de cette Province, conſiſtant en une petite Ville ouverte, & en fort peu de Villages. Qu'en vain les Commiſſaires d'Eſpagne l'avoient ainſi repréſenté à l'Aſſemblée de Courtrai: que leurs raiſons n'avoient point été écoutées par les Commiſſaires de France, qui fondoient leurs prétentions ſur le Traité de Munſter, & ſur les Réünions de la Chambre de Mets. Que cette Couronne avoit ainſi attiré par parties l'une après l'autre toute la Province de Luxembourg ſous ſa puiſſance, quoi que le Traité de Munſter n'en fit aucune mention, non plus que celui des Pyrénées, d'Aix la Chapelle & de Nimegue. A l'égard de ſes prétentions pour la Ville & Châtellenie d'Aloſt, c'étoit une queſtion indéciſe que l'Aſſemblée de Courtrai n'avoit pu régler, & qui avoit été remiſe à d'autres Négociations. 1682.

Pour en revenir au Blocus de Luxembourg, l'ordre que le Roi envoia pour le lever au Maréchal de Créqui ſur la fin de Mars 1682. eſt encore une preuve authentique de ſes bonnes intentions, & que quoi qu'en puiſſent dire ſes Ennemis, il ſouhaitoit de ſortir d'affaire par les voies de l'accommodement, ſi l'Eſpagne & l'Empire euſſent voulu y entendre de bonne foi, & ne point perdre le tems aux Conférences de Courtrai, & à la Diette de Francfort. Les termes de l'ordre du Roi étoient, „ Que ſur les avis qu'il avoit reçus „ de Vienne & de Conſtantinople, „ il ne vouloit pas que ceux qui devoient s'opoſer à l'Invaſion des „ Turcs lui puſſent reprocher, que „ les mouvemens qui ſe faiſoient „ dans les Païs-Bas pour faire valoir „ ſes juſtes demandes, les miſſent „ hors d'état de veiller avec ſuccès „ à la défenſe de la Chrétienté. „ Qu'il avoit réſolu, pour terminer „ tout d'un coup les affaires des Païs-„ Bas, de remettre à l'Arbitrage „ du Roi d'Angleterre, l'Equivalent „ qui lui devoit être donné pour la „ Renonciation des légitimes pré-„ tentions, que ſon Procureur avoit „ déduites à l'Aſſemblée de Cour-„ trai. „ Ainſi le Blocus fut levé le 1. d'Avril de l'année 1682.

Offres de convenir du Roi d'Angleterre pour Arbitre.

Non content de l'ordre qu'il envoioit

(1) *Voiez la Réponſe à la Lettre d'un premier Miniſtre d'un Prince de l'Empire, imprimée à Cologne. Voiez auſſi la conduite de la France depuis la Paix de Nimegue, imprimée à Cologne en 1683. & le Mercure Hollandois pour l'année 1682.*

1682. voioit au Maréchal de Créqui, il envoia querir le Marquis de Fuentes, Ambaſſadeur d'Eſpagne, & lui dit, *Que ſur l'avis qu'il avoit eu que les Turcs alloient deſcendre en Hongrie, il avoit bien voulu faire retirer ſes Troupes de devant Luxembourg, afin que le Roi d'Eſpagne pût ſecourir l'Empereur.*

Le Roi notifie la levée du Blocus à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Ce procédé paroit net, ſur tout aiant été ſuivi de l'exécution par la levée du Blocus. Cependant les Ennemis du Roi, pour obſcurcir la gloire qui lui en revient, attribuoient cette démarche à une cauſe bien différente. Ils prétendoient que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient fait marcher leurs Troupes de concert, partie vers Strasbourg, & partie vers Caſal: & que le Roi, inquiet de leur marche, & s'imaginant que peut-être ils avoient quelque ſecrete intelligence dans ces Places, fit lever le Blocus de Luxembourg pour avoir des Troupes toutes prêtes à leur opoſer. Cette terreur panique ne convient guére au Roi, qu'on repréſente comme portant lui-même la conſternation par tout, & il n'y a guére de vraiſemblance à un conte ſi mal imaginé. Car enfin que devinrent ces deux Armées dont on prétend que le Roi eut peur? Où parurent-elles, & quels furent les Camps qu'elles occupérent (1)? D'ailleurs l'Empereur n'avoit-il pas plus à craindre pour la Hongrie que pour Luxembourg, & n'avoit-il pas beſoin de toutes ſes Forces contre les Turcs?

On ajoûte, que le Blocus de Luxembourg ne fut levé qu'en aparence: que les Troupes Françoiſes demeurérent toujours aux environs, & qu'elles revinrent ſur la fin de 1683. le bombarder, & en faire enfin le Siége dans les formes au mois de Juin 1684. ces deux Expéditions aiant été précédées de celle du Maréchal d'Humiéres, qui prit Courtrai & Dixmude pendant le mois de Novembre 1683. Nous parlerons de ces Exploits en leur ordre, & des raiſons qu'eut le Roi pour les entreprendre. 1682.

Son aplication à tout ce qui pouvoit contribuer au Bien-Public & au maintien des Familles étoit toujours agiſſante. Il avoit ſur tout les yeux ouverts ſur la Nobleſſe, & il ſavoit bien que c'étoit le plus ferme apui de la Monarchie: mais il ſavoit auſſi qu'elle avoit beſoin d'être aſſiſtée, & que pour la mettre en pouvoir de ſervir la Patrie, il falloit que l'Etat prît ſoin de l'Education de ſa Jeuneſſe, au moins s'il vouloit en tirer une Milice diſtinguée, & en faire une Pepiniére de Capitaines & de Soldats intrépides. Il inſtitua pour cet effet des Académies de Gardes-Marine & de Cadets, où les uns fuſſent inſtruits dans la Navigation & dans la maniére de bien combattre ſur Mer, qu'ils apriſſent à joindre à la connoiſſance des Aſtres, de la Bouſſole & des Cartes Marines, l'adreſſe, l'exercice & la hardieſſe qui font un bon Homme de Mer: & que ceux qui étoient deſtinez à ſervir ſur Terre, euſſent des Maîtres de Deſſein, de Mathématiques, & de tout ce qu'il faut que ſache un Homme de Guerre pour devenir un bon Officier. Les Gardes-Marine furent envoiez dans les principaux Ports de l'Océan & de la Méditerranée, comme Breſt & Toulon, où étoit

Etabliſſement des Académies de Gardes-Marine & de Cadets.

(1) *Le Mercure Hollandois pour l'année 1682. dit que la marche des Troupes fut propoſée, & non exécutée.*

1682. étoit leur Académie: & les Cadets, dont on fit deux Compagnies, furent mis dans la Citadelle de Tournai, & dans celle de Mets, où étoit la leur. C'étoit là qu'ils étoient placez & élevez aux dépens du Roi, afin qu'on enseignât aux premiers la Science de la Marine, & aux autres les Fortifications & tous les Exercices Militaires. Mais il falloit que tous ces Elêves fussent Gentilshommes, & on ne les recevoit qu'après qu'ils avoient justifié leur Noblesse. C'est ainsi qu'Auguste distingua les Fils des Patriciens, qui étoient les premiers Nobles de Rome, des autres Citoiens dans les Emplois Militaires, leur permettant d'être Tribuns des Légions ou Colonels de la Cavalerie Romaine dès la premiére Campagne, ce que les autres ne pouvoient obtenir que par degrez: & pour les faire respecter dans l'Armée, il leur accorda le Privilége de prendre la Robe Virile & le *Latus Clavus* (1) dès l'âge de dix-sept ans, afin d'avoir l'entrée au Sénat. Louïs le Grand prit une autre méthode, plus capable de former la jeune Noblesse de son Roiaume au service de l'Etat, & à la véritable profession des Armes. Ce que faisoit Auguste n'étoit bon que pour enfler l'orgueil des jeunes Patriciens, sans les rendre plus habiles: les soins que prenoit le Roi des jeunes Gentilshommes de son Roiaume les instruisoient & les disciplinoient, & ils aprenoient à faire leurs Charges avant que de les exercer.

Les Elêves devoient être Gentilshommes.

Naissance du Duc de Bourgogne.

La naissance du Duc de Bourgogne, qui vint au monde le 6. d'Août, combla la Cour de joie. Louïs le Grand vit avec plaisir la perpétuité de sa Famille, & l'affermissement du Trône en la personne de son Petit-Fils, & tout le Roiaume en conçut de grandes espérances. Le Roi, qui souhaita qu'il portât son nom, qui étoit aussi celui du Dauphin son Pere, voulut encore lui donner le surnom de *Duc de Bourgogne*, si illustre par ses deux Roiautez, dont la premiére finit l'an 534. en la personne de Gondemar, après avoir duré quatre vingt-dix ans, & fut réünie à celle de France: & la seconde fut éteinte l'an 733. par Charles Martel. La Bourgogne ne fut pas moins illustre par ses deux Duchez, dont le premier dura trois cents trente ans, & finit en la personne de son douziéme Duc nomme *Philippe*, qui mourut l'an 1331. & par sa mort le Duché revint à la Couronne, soit par la Parenté qu'avoit le Roi avec le Duc, soit à Droit de Reversion de ce Fief masculin à la Monarchie. La seconde Branche des Ducs de Bourgogne commença en Philippe le Hardi, à qui sa valeur à la Bataille de Poitiers mérita ce surnom, & lui acquit peut-être encore dans la suite le Duché de Bourgogne, que le Roi Jean son Pere, au retour de sa prison d'Angleterre, détacha de la Couronne à laquelle il l'avoit réüni, pour le lui donner l'an 1363. Il finit encore une fois en la personne de Charles le Hardi, tué à la Bataille qui se donna devant Nanci dont il faisoit le Siége, l'an 1477. & n'aiant laissé qu'une Fille, qui transporta ses grands Etats à la Maison d'Autriche, par son Mariage avec l'Empereur Maximilien. Mais le Roi Louïs XI. se saisit de la Bourgogne, n'aiant laissé que la Franche-Com- 1682.

Diverses Révolutions de la Bourgogne.

(1) *Larges bandes de pourpre dont la Robe étoit enrichie. Voiez Ferrarius.*

1682. Comté à cette Héritiére & à ses Descendans, sur qui Louïs XIV. en fit la Conquête qui lui fut cédée par le Traité de Nimegue. C'est pourquoi le Roi d'Espagne, qui jusque-là avoit pris dans ses Titres, celui de Duc de Bourgogne, s'obligea de ne le plus prendre, sur la réquisition qu'en fit la Cour de France, comme je l'ai raporté (1), se contentant d'en retenir l'Ordre de la Toison d'or institué par Philippe le Bon, & dont les Rois d'Espagne tiennent à honneur d'être les Chefs. Ainsi par la Réünion de la Franche-Comté au Duché, toute la Bourgogne est retournée de nouveau à la Couronne, dont elle est un des plus nobles & des plus anciens Apanages, & le Roi ne pouvoit donner un surnom plus convenable à son Petit-Fils, qu'il regardoit comme son Héritier Présomptif. Mais que les espérances humaines sont mal assurées! Il s'est vu ravir par la mort ce jeune Prince, à qui il croioit laisser la Couronne.

Le Marquis Du Quesne bombarde Alger.

Les Corsaires d'Alger n'étoient pas moins fâcheux que ceux de Tripoli (2), & ne désoloient pas moins le Commerce de la Méditerranée & de l'Océan, où ils venoient aussi faire des Courses. Ils en furent punis de même: & le Marquis Du Quesne fut envoié bombarder Alger, comme il avoit bombardé Tripoli. Il parut avec son Escadre devant la Ville le 30. d'Août, & y fit jetter une si grande quantité de Bombes, qu'elles ruinérent beaucoup de maisons, renversérent une grande partie de la Mosquée, & remplirent les ruës de sang & de carnage. Le mauvais tems l'obligea de se retirer: mais nous l'y verrons revenir l'année suivante, y porter tout de nouveau la terreur & la désolation, & contraindre ces Ennemis de la Chrétienté & du genre humain à mettre en liberté les malheureux qui tombent entre leurs mains, & dont ils font des Esclaves. 1682.

L'Ambassadeur de France reçoit les honneurs du Soffa.

Pendant que l'Amiral François (3) chassoit ainsi les Corsaires d'un Etat, qui est dans la dépendance de l'Empire Ottoman, l'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien recevoit à Constantinople les honneurs du Soffa. On sait que c'est un Siége qu'on met sur l'Estrade couverte d'un tapis, pour y faire asseoir le Ministre du Prince, à qui le Sultan ou le Grand Visir veulent faire cette civilité: mais ils la font à peu de Ministres des Princes Chrétiens. Nointel, Ambassadeur de France, ne put l'obtenir du Visir Kara Mustafa, qui avoit succédé l'an 1676. au fameux Coprogli: & quoi qu'il eût raporté lui-même le Siége sur le Soffa, d'où le Visir l'avoit fait ôter, ce superbe Ministre le fit enlever une seconde fois, & Nointel aima mieux se retirer sans avoir Audience, que l'obtenir au prix d'une indignité qui retomboit sur son Maître. Elle fut réparée par l'honneur que fit le Sultan d'accorder le Soffa à l'Ambassadeur François, qui prenoit son Audience le 28. d'Octobre.

Mort du Prince Robert.

J'ai trop souvent parlé du fameux Prince Robert, l'un des Fils de l'infortuné Electeur Palatin, Roi de Bohême, pour ne rien dire de sa mort. Il s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, & s'étoit signalé dans le Commandement de ses Flottes en plusieurs Batailles Navales; il mourut

(1) *Voiez ci-dessus page 15.* (2) *Voiez le détail de cette Expédition dans le Mercure Hollandois de 1682.*
(3) *Il n'avoit que le titre de Lieutenant-Général.*

1682. rut à Londres le 9. de Décembre de cette année, âgé de ſoixante-trois ans, dans la réputation d'une capacité & d'une valeur extraordinaire, & ſa Charge de Vice-Amiral fut donnée au Duc de Grafton.

La grandeur du Roi paroiſſoit dans la Paix & dans la Guerre, dans les Camps où il ſe trouvoit à la tête de ſes Troupes, & dans ſes Apartemens (1). Il portoit un air tout martial dans le Camp, tout gracieux dans les Apartemens, une noble fierté dans le premier, une grande bonté dans les autres, de la magnificence par tout. Il donna des preuves de cette magnificence & de cette politeſſe dans les Apartemens qu'il y eut au mois de Décembre, & c'eſt par où finit agréablement cette année.

Le Roi tient ſes Apartemens.

1683.

Sommaire des Evénemens de l'année 1683.

Celle de 1683. fut preſque toute occupée des Négociations de la Paix, ou de l'accommodement des différens de la France avec l'Eſpagne & l'Empire: des obſtacles qui s'y rencontrérent, dont les deux Partis s'accuſérent reſpectivement: de la rupture de ces Conférences par la Guerre que déclara le Marquis de Grana, qui fut ſuivie de celle que fit alors ouvertement la France dans les Païs-Bas, par les Siéges de Courtrai & de Dixmude, & par le Bombardement de Luxembourg (2). Dans ces entrefaites, & au milieu de tous ces mouvemens & de toutes ces hoſtilitez des Puiſſances Chrétiennes, acharnées les unes contre les autres, nous verrons le Turc profiter de leurs diviſions, & venir avec une Armée de deux cents mille Hommes faire le Siége de Vienne, qui fut levé le 12. de Septembre. Nous verrons encore pendant ce fameux Siége, dont le ſuccès faiſoit trembler non ſeulement l'Empire, mais auſſi toute l'Europe Chrétienne, le Roi ſuſpendre la marche de ſes Troupes contre l'Eſpagne, viſiter ſes Provinces avec la Reine & toute la Cour, & offrir toujours la Paix, moiennant qu'on le mît en poſſeſſion des Places qui lui apartenoient, ou qu'on lui en donnât l'Equivalent. Vienne délivrée & les Turcs chaſſez, il ne crut pas devoir attendre davantage à ſe faire juſtice, & à faire agir ſes Troupes. La mort de la Reine précéda ces Expéditions, & fut ſuivie de celle de Colbert, Miniſtre d'Etat. Le Roi donna des larmes & de ſincéres regrets à la premiére, & ne fut pas inſenſible à la ſeconde. La naiſſance du Duc d'Anjou, ſecond Fils du Dauphin, aida à le conſoler: & il n'étoit pas convenable à un grand Roi, de qui dépendoient les deſtinées de la premiére Monarchie du Monde, de s'abandonner à la douleur. Tels furent les Evénemens de cette année, diverſifiez par les intrigues du Cabinet, par les opérations de la Campagne, par la mort & par la naiſſance de ce que le Roi aimoit le plus. Je vais déveloper toutes ces différentes Scênes. 1683.

Second Bombardement d'Alger par le Marquis Du Queſne.

Je commence par l'Expédition Navale, que le Marquis Du Queſne vint faire la ſeconde fois devant Alger. Il partit le 6. de Mai de Toulon avec une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux de Guerre, laiſſant ordre aux autres de le venir joindre aux Iles Fromentiéres. Ils y arrivérent le 2. de Juin, & les Galiottes à Bombes le 9. Le 20. il mouilla l'ancre à la Rade d'Alger, où il trouva cinq autres Vaiſſeaux,

(1) *On apelle ainſi non ſeulement les Chambres où le Roi donne le divertiſſement du jeu ou de la Muſique, mais le divertiſſement même.* (2) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

1683. ſeaux, commandez par le Marquis d'Anfreville. On tint Conſeil de Guerre le 22. & le jour ſuivant on diſpoſa les Vaiſſeaux pour foudroier la Ville. On n'en put venir à l'exécution plutôt que le 26. Ce jour-là on jetta dans la Place environ quatre vingt-dix Bombes, & les Aſſiégez tirérent de leur côté plus de trois cents volées de Canon. La nuit du 27. le fracas des Bombes recommença, & il en fut tiré cent trente dans l'eſpace de deux heures, qui mirent le feu à pluſieurs maiſons, & entre autres à celle de Baba Haſſan, le Chef du Divan & de la Soldateſque, & le Roi ou le Dey d'Alger. Il y eut auſſi pluſieurs Algériens tuez, une de leurs Batteries démontée, & deux Navires coulez à fond dans le Havre. Le Peuple & le Soldat effraiez priérent le Baſſa (1) de faire la Paix, & aiant convoqué le Divan il y fit apeller le Pere Vacher, Conſul de la Nation Françoiſe, que le Baſſa envoia à Bord de l'Amiral pour régler la Capitulation, dont on donna le ſignal en arborant le Drapeau blanc. Le Marquis Du Queſne ne trouva pas à propos de traiter avec le Conſul, & dit à l'Envoié Turc qui l'accompagnoit, qu'il ne vouloit écouter aucune propoſition de Paix, que premiérement ceux d'Alger n'euſſent rendu les Eſclaves François, & ceux des autres Nations pris ſur les Vaiſſeaux François, & ne les euſſent envoiez à ſon Bord. Il fallut obéïr: & le 29. ils amenérent en douze Chaloupes cent quarante-deux Eſclaves, avec promeſſe de rapeller ceux qui étoient aux Champs occupez à la culture des Terres. Ils vinrent à diverſes repriſes juſqu'au nombre de

Les Algériens renvoient les Eſclaves Chrétiens.

cinq cents quarante-ſix, en y comprenant les cent quarante-deux, qui étoient arrivez les premiers. Cela fait on traita de la Paix le 3. de Juillet & les jours ſuivans; mais le Général François voulut avoir des Otages qui lui furent livrez le quatorſiéme jour. L'un s'apelloit *Mezzo-Morto*, Amiral d'Alger, & l'autre étoit un Capitaine de Navire nommé *Aley Reys*. Le Marquis Du Queſne envoia en échange L'Ayet, Commiſſaire-Général, & Des Combes, Ingénieur, qui propoſérent les Conditions auſquelles on vouloit faire la Paix. C'étoit premiérement, „ Qu'on reſtituât le reſte des Eſcla- „ ves François, & en ſecond lieu, „ tous les effets qu'on avoit pris à la Nation.„ Le Dey Baba Haſſan n'oſa accorder ces Conditions, ſur tout la derniére de peur d'irriter le Peuple, qu'il n'en eût conféré avec Mezzo-Morto, qui lui fut renvoié pour cela, & on renvoia en ſa place l'Ingénieur Des Combes. Mezzo-Morto étant arrivé, ſe rendit ſur la Place où étoit la Soldateſque, avec qui s'étant mis à boire du Caffé, il dit que Baba Haſſan ne méritoit pas qu'il regnât ſur eux: qu'il avoit affronté leur Patrie en reſtituant les Eſclaves, & qu'ils auroient encore la honte de voir qu'on ne leur reſtitueroit pas les leurs. Ainſi Baba Haſſan, croiant apaiſer la multitude, & garentir ſa vie par l'entremiſe de Mezzo-Morto, fut immolé à la fureur de ſes gens par le diſcours ſéditieux de ce Traître, à qui toute la Soldateſque aplaudit. Ils réſolurent ſur le champ d'aſſaſſiner leur Chef & leur Roi ou leur Dey, & ſur les dix heures du ſoir, comme il venoit de faire la Ronde, huit d'en- 1683.

On Traite de la Paix.

La perfidie de Mezzo-Morto fait rompre la Negociation.

Il fait aſſaſſiner le Dey.

(1) *C'eſt le Grand Seigneur qui l'envoie, mais il a peu de crédit.*

1683.

d'entre eux l'environnérent, dont quatre lui tirérent quatre coups de Mousquet, qui le couchérent sur le carreau, & les quatre autres se jettant sur lui achevérent de le massacrer. Mezzo-Morto profita de son crime, aiant été aussitôt proclamé Dey en sa place. Il voulut mériter cette élévation en rompant la Capitulation, & en faisant arborer le Pavillon rouge, pour marque qu'il ne vouloit point de Paix. La Guerre recommença donc plus furieuse qu'auparavant, & dura depuis le 21. de Juillet jusqu'à la fin du mois d'Août. Je ne raporterai point le carnage qui se fit de part & d'autre par le Canon, par les Bombes, & par les Mortiers: le récit en feroit horreur. Je me bornerai à deux Actions les plus remarquables de toutes, l'une par sa cruauté, & l'autre par la générosité d'un Capitaine Turc, qui trouveroit à peine dans l'Histoire un exemple de vertu si héroïque. Les Algériens enragez de se voir abimez par les Bombes des François, en vinrent à cet excès d'inhumanité de jetter le Consul le Vacher tout vivant dans un de leurs Mortiers, & de le tirer au lieu de Boulet. Ils en eussent fait autant de Choiseul, Capitaine François, qu'ils avoient fait prisonnier, sans le généreux Capitaine Turc qui s'y oposa. Par trois fois il l'arracha d'entre les mains de ces Bourreaux, & mit autant de fois sa vie en danger pour le sauver. Il fit plus, & c'est où l'Héroïsme parut avec éclat. Ne pouvant les empêcher de le lier à la bouche du Canon, il voulut y être lié avec lui. Ce Spectacle les attendrit, ou leur donna une admiration, qui ne leur permit pas d'achever leur crime en mettant le feu au Canon: & soit qu'une générosité si extraordinaire les eût charmez, soit qu'ils voulussent épargner leur Compatriote, ils les sauvérent tous deux. Cependant la Saison se passoit de tenir à l'ancre sur cette Rade, ou les Navires ne sont point en sureté, dès que le mois d'Août est fini, à cause des mauvais Vents qui y regnent. Ce fut donc une nécessité à l'Amiral François (1) de mettre à la voile, pour retourner en France, où il arriva sur la fin de Septembre avec les cinq cents quarante-six Chrétiens qu'il avoit tirez de l'esclavage, & après avoir rempli la Ville de meurtre, de débris & de terreur, dont l'image fit une si forte impression sur ces Barbares, qu'ils envoiérent l'année suivante des Ambassadeurs à Paris demander la Paix.

Il est élu en sa place, & refuse les Conditions de la Paix.

Il fait mettre le Consul tout vivant dans un Mortier, & le fait tirer au lieu de Boulet.

Généreuse Action d'un Turc.

Du Quesne revient avec les Esclaves délivrez.

1683.

Les Négociations de celle qu'on traitoit à Courtrai avoient été rompuës, comme je l'ai dit: mais on en traita en divers autres lieux pendant les années 1682. & 1683. Les Hollandois emploioient tout leur crédit auprès du Roi de la Grande Bretagne, pour l'engager à se rendre Médiateur. On tint des Diettes à Francfort & depuis à Ratisbonne pour travailler à un accommodement avec la France: & pour le faciliter le Roi avoit dès le mois d'Avril 1682. levé le Blocus de Luxembourg, & accordé une Suspension d'Armes qui fut prolongée jusqu'à la fin du mois d'Août 1683. Cependant toute l'année se consuma en de vaines Délibérations (2), & ne finit que par de nouvelles hostilitez.

Toute l'année se passe en de vaines Négociations.

Citters & Van Beuningen, Ambassadeurs des Etats Généraux, pressoient

(1) *Il n'étoit que Lieutenant-Général.* (2) *Voiez le Mercure Hollandois, qui en attribuë toute la faute à l'Espagne.*

1683. soient le Roi de la Grande Bretagne d'accepter la Médiation; mais il la refusa, *prévoiant bien*, disoit-il, *qu'elle seroit inutile*, offensé d'ailleurs de ce qu'on avoit refusé son Arbitrage: & quand l'Empereur & le Roi Catholique y donnérent enfin les mains, les choses se trouvérent dans une telle confusion, qu'il n'en étoit plus tems. Il fallut donc laisser aller le cours des Diettes.

Le Roi d'Angleterre refuse d'être Médiateur.

L'Electeur de Brandebourg, réconcilié avec la France (1), agit de son côté par l'entremise du Comte de Swerin, son Ambassadeur à la Cour de Vienne, pour obliger l'Empereur d'entendre à la Paix, & d'écrire à ses Plénipotentiaires à Ratisbonne d'en hâter la conclusion. Mais on voit par la Réponse de Sa Majesté Impériale à cet Ambassadeur du 18. de Mars 1683. qu'il n'y avoit pas moien de faire aprocher les Parties. L'Ambassadeur avoit représenté, „ Que pour procurer le repos & la „ sureté de l'Empire & de toute „ l'Europe, il falloit en prévenir les „ malheurs, & détourner les périls „ pendans sur la tête, par l'acceptation de la Paix que présentoit la „ France, dont les Articles pourroient être si clairs & si précis „ qu'il n'y auroit à l'avenir plus d'équivoque ni de matiére de contestation. „ La Réponse de l'Empereur fut, „ Qu'on ne pouvoit „ abandonner le Domaine de l'Empire en Italie, les Terres & Places du Cercle de la Bourgogne (2), la Principauté de Lorraine & plusieurs autres, sans causer du dommage à l'Empire, & le „ mettre en danger d'être infesté „ dans ses propres entrailles: Qu'une „ Paix à ce prix ne pouvoit être „ que vaine, inconstante & abusive, & traîner après soi une suite „ plutôt qu'une fin de la Guerre, & „ une translation des Armes Françoises des Païs-Bas dans l'Empire. „

L'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg à Vienne, sollicite inutilement l'Empereur à la Paix.

Quatre mois s'écoulérent cependant, sans qu'on vît aucun succès de la Diette de Ratisbonne. Les Plénipotentiaires travailloient avec la même lenteur & la même tranquillité, que si la France eût été obligée d'attendre leur commodité, & qu'elle n'eût pas fixé un terme, au de là duquel il n'y avoit plus d'accommodement à espérer: ou comme si le Turc n'eût pas menacé Vienne d'une prochaine Invasion. Il étoit pourtant déjà aux Portes, & en vint former le Siége le 8. de Juillet, quatre jours après le Decret de la Commission Impériale du 4. du mois à la Diette de Ratisbonne. L'Empereur s'y plaint, „ Que la Négociation de „ la Paix avec la France n'ait pu être „ traitée avec succès à Francfort: „ Que depuis sa translation à Ratisbonne on y ait si peu avancé, „ qu'on ne lui ait pas encore adressé „ le moindre résultat de l'Empire, „ pour lui aprendre de quelle maniére on pourroit parvenir au but „ qu'on se propose. „ Il entre ensuite dans les remontrances qu'il souhaite qu'on fasse au Plénipotentiaire de la France. Ce sont des plaintes de tout ce qu'a fait cette Couronne depuis l'année 1681. soit par les voies de la justice, soit par celles des Armes pour se mettre en possession des Terres & des Places, *sur les quelles*, dit l'Empereur, *le Traité de Munster ne lui donne aucun* Droit,

1683. Plaintes de l'Empereur de la lenteur des Diettes.

(1) *Voiez le Mercure Hollandois de 1683.* (2) *Ce Cercle comprenoit les Païs-Bas & la Franche-Comté.*

1683. *Droit, pas plus sur Strasbourg, que sur les Vassaux des trois Evêchez* (1).

Le plan sur lequel il offre de traiter de la Paix.

Ensuite de ces Plaintes il donne le plan sur lequel il offre de traiter de la Paix, tant en son nom, qu'au nom de l'Empire dont il est le Chef. C'est premiérement, „ Qu'en cas „ que la France veuille faire la resti„ tution de ce qu'elle a occupé, on „ se montrera fort traitable pour les „ dommages presque irréparables „ que l'Empire a souffert de ses „ vexations. „ En second lieu, „ Qu'on conviendra dans un tems „ limité d'un Arbitrage, pour déci„ der suivant le Traité de West„ phalie des points qui souffrent de „ la difficulté „ : & en troisiéme lieu, „ Si la France refuse la voie d'Ar„ bitrage, on veut bien entrer en „ Négociation avec elle, & em„ ploier tous les moiens pratiquez „ par les Princes Chrétiens pour en „ venir à une conclusion, par où „ la Paix de la Chrétienté fût main„ tenuë, & la bonne correspon„ dance & amitié affermie avec la „ Couronne de France. „ Ce Mémoire fut délivré par l'Evêque & Prince d'Aichstadt : & le Comte de Crécy, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, y fit sa réponse le 26. de Juillet (2).

Réponse de l'Ambassadeur du Roi, qui en rejette les Articles.

Il commence par dire, „ Qu'il „ s'étonne, que les Ministres de „ l'Empereur aient voulu, par un „ Ecrit aussi éloigné de l'accommo„ dement que l'est celui-là, révoquer „ en dispute tout ce qui a été dé„ battu & résolu au Traité de Ni„ megue, & dire qu'ils croiroient „ faire grace à Sa Majesté de ne pré„ tendre point de dédommagement, „ pourvu qu'elle voulût se dépouil„ ler de tout ce qu'elle possede en „ conséquence des Traitez de West„ phalie & de Nimegue. C'est „ montrer ouvertement le dessein „ qu'ils ont de rallumer une nouvelle „ Guerre dans l'Empire, au lieu „ d'en réünir les Forces contre les „ Infidelles. „ 1683.

Les plaintes que fait le Roi des mauvaises intentions de la Cour de Vienne.

Il se plaint ensuite „ De ce que la „ Cour Impériale, gouvernée par le „ Conseil des Espagnols, a mieux ai„ mé, pour satisfaire à leur opiniâtre„ té, laisser une partie de ses Troupes „ dans l'Empire, & abandonner le „ soin de ses Frontiéres du côté des „ Turcs, que se déporter du dessein „ qu'elle avoit formé de déclarer la „ Guerre à Sa Majesté Très-Chré„ tienne. Que dans une telle réso„ lution, cette Cour a fait plus de „ dépense en Négociations auprès „ de tous les Princes de l'Europe, „ pour les engager avec elle contre „ la France, qu'elle n'en a fait en „ préparatifs pour mettre ses Ar„ mées & ses Places en état de dé„ fense contre le Turc : Qu'elle „ pense moins à lui résister, qu'à en „ acheter une Paix honteuse pour „ faire la Guerre à la France : „ Qu'ainsi le Roi Très-Chrétien, „ qui a des preuves convainquantes „ de la mauvaise intention des Mi„ nistres Impériaux, manqueroit à „ toutes les regles de la prudence „ contre ce qu'il doit à ses Alliez & „ à sa propre Couronne, s'il entroit „ en aucun engagement avec l'Em„ pereur, semblable à celui qu'on lui „ propose. Il déclare au contraire, „ qu'il veut demeurer en la liberté „ où il est de prendre les mesures „ qui s'accorderont le plus avec la „ justice de son Droit, & avec les

„ Trai-

(1) *Mets, Thoul & Verdun.* (2) *Ces deux Piéces sont raportées dans le Mercure Hollandois de l'année 1683.*

1683. „ Traitez qu'il a faits avec ses Alliez. „ Néanmoins pour témoigner la sincére intention qu'il a d'assurer le „ repos de l'Europe, il veut bien „ convenir d'une Trêve de trente „ ans, pendant laquelle on aura le „ tems de terminer à l'amiable tou„ tes les contestations qui sont entre „ les Parties intéressées, & d'en „ venir à un accommodement défi„ nitif. Mais Sa Majesté souhaite „ de savoir si la Trêve qu'elle pro„ pose sera acceptée par l'Empereur „ & par les Etats de l'Empire, & en „ cas que l'acceptation n'en soit faite „ dans le mois d'Août, Sa Majesté „ prétend n'être plus liée, ni ses Ar„ mes suspenduës; protestant que „ tous les maux, dont la Chrétienté „ pourra être assaillie, ne doivent „ s'imputer qu'à ceux qui refusent „ encore des offres si avantageuses à „ l'Empire. „

Il offre une Trêve de trente ans.

Divers sentimens pour & contre la Trêve.

Cette offre de la France d'une Trêve de trente ans sembloit supportable à quelques Etats de l'Empire (1), qui jugeoient que par là le repos & la Paix y seroient conservez, au lieu qu'on ne pourroit les obtenir par les Armes. D'autres tenoient un milieu. Ils aprouvoient la Trêve, ne croiant pas qu'il fût possible autrement de se garantir de l'Invasion du Turc: mais ils ne pouvoient blamer l'Empereur, de répéter les Païs dont la France s'étoit emparée au préjudice des Traitez, pourvu que cette répétition se fît par les voies de la Négociation. Il y en eut enfin qui jugérent l'offre de la France fort préjudiciable à l'Empire, & qu'en acceptant la Trêve, on donneroit le moien à la France, non seulement de s'affermir dans ses Conquêtes, mais encore de pousser ses prétentions plus loin. La plûpart des Députez des Electeurs étoient d'avis qu'on acceptât la Trêve: mais les Députez des Princes opinoient qu'il falloit auparavant traiter de la maniére qu'elle se feroit, & du tems qu'elle devoit durer. Cette contestation ne servit qu'à aigrir les esprits, sans qu'on pût convenir de rien. L'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien en eut du chagrin, & l'Empereur envoia le Comte de Windisgrats à Ratisbonne pour avancer la Négociation: mais elle fut accrochée pendant toute l'année, par le refus que firent les Députez des Electeurs de lui donner le rang d'Excellence (2). Voilà comme de vaines formalitez empêchoient le succès des plus grandes affaires, & comment l'ambition des Particuliers faisoit obstacle au Salut Public. 1683.

La Trêve n'est point acceptée.

Le Duc de Lorraine, qui n'étoit pas content de ce qui avoit été stipulé pour lui au Traité de Nimegue, souhaitoit qu'on prît soin de ses intérêts à la Diette de Ratisbonne: mais les difficultez qui se trouvérent sur l'acceptation de la Trêve, empêchérent que l'affaire de ce Duc ne fût mise sur le tapis.

Voiage du Roi en Bourgogne & en Alsace.

Il seroit tems de passer au Siége de Vienne: mais il faut voir auparavant le voiage de la Cour de France en Bourgogne & en Alsace, moins peut-être pour y donner du divertissement aux Dames qui étoient de la partie, que pour y faire la Revûë des Troupes. Quoi qu'il en soit, le Roi & la Reine, accompagnez de *Monsieur* & de *Madame*, partirent de Versailles le 26. de Mai & vinrent coucher à Corbeil. Le Dauphin ne par-

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

(2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

1683. partit que le 4. de Juin, & joignit la Cour le 6. à Dijon. Elle en partit le 7. pour Bellegarde, où se fit l'Exercice des Troupes qui s'y étoient renduës pour y passer en Revûë. Le Roi avec toute sa Suite en partit le 15. & se rendit le 16. à Besançon. Sa Majesté y fit la Revûë de la Garnison, & en partit le 19. après avoir visité les Fortifications & la Citadelle. Elle arriva le 24. à Colmar, d'où elle alla le 26. à Strasbourg. Elle y arriva à onze heures du matin, visita la Citadelle, le Fort de Kell & les autres Ouvrages. Sa Majesté fut aussi voir le Campement de ses Troupes auprès de *Molsheim* (1), où elle donna Audience à divers Députez des Princes d'Allemagne qui vinrent la complimenter. Elle partit de Molsheim le 29. & vint le 30. à Bouquemont voir un autre Campement à une lieuë de là de vingt-huit Bataillons & d'une très belle Cavalerie, sous le Commandement du Duc de Villeroy. On donna le 5. de Juillet à Bouquemont le divertissement d'un Combat qui se fit à l'attaque d'un Fort qu'on avoit construit exprès à cette fin. Le 7. la Cour passa au travers d'un Campement de huit Bataillons auprès de Saar-Louïs, dont le Roi visita les Travaux. Sa Majesté & toute sa Cour partirent de là pour Mets, d'où, prenant leur chemin par Verdun & par Ste. Ménehout, elles arrivérent le 15. du mois à Châlons, & le 20. à Versailles.

Il visite les Ouvrages de Strasbourg.

Il visite les autres Places.

Son retour à Versailles.

Mais qu'il y a peu de certitude dans les choses humaines, & peu de distance de la joie & des plaisirs au deüil & à la tristesse ! A peine leurs Majestez étoient elles de retour d'un voiage de divertissement, que la Reine tomba malade le 26. de Juillet, & sa maladie la coucha le 30. dans le tombeau, sans qu'il fût possible aux Médecins de la sauver. Son corps aiant été ouvert, on y trouva une apostume, qui s'étant crevée lui suffoqua le cœur : desorte que tous les remedes avoient été inutiles. On a pourtant dit que l'ignorance des Médecins l'avoit tuée, & que si au lieu de la saigner, comme ils firent, ils eussent laissé agir la nature, elle eût poussé au dehors le venin que la saignée fit rentrer au dedans, & qui l'étouffa. Son cœur & ses entrailles furent embaumez, & portez au Val de Grace : mais son corps fut conduit à St. Denis pour y être enterré avec les solemnitez qui se pratiquent dans ces grandes & tristes Cérémonies. Le Chariot où étoit le Corps de la Reine étoit précédé des Suisses de sa Garde, & quatre de ses Aumôniers tenoient les quatre coins du Poële, les Gardes du Corps & les Gendarmes de la Garde du Roi suivoient, & cette Pompe Funêbre étoit fermée par le Cortége des Carosses du Corps des Princesses du Sang, escortez d'un grand nombre de Pages & de Valets de pied qui portoient des Flambeaux de Cire blanche. 1683.

Maladie de la Reine.

Sa mort.

Sa Pompe Funêbre.

Tout le Roiaume regreta cette mort, & se plaignit d'avoir perdu la meilleure Reine du monde. Le Roi en fut plus affligé que personne. D'abord qu'on avoit vu la Reine en danger on l'en avoit averti, & il s'étoit rendu dans sa Chambre, s'étoit jetté sur son lit les larmes aux yeux, & lui avoit parlé Espagnol : mais les yeux de la Reine agonisante étant déjà tournez à la mort, elle rendit l'esprit

La douleur du Roi.

(1) *Dans la Haute Alsace.*

1683.

l'eſprit entre les bras du Roi ſon Epoux ſans lui pouvoir répondre. On arracha d'auprès d'elle ce Prince qui s'abandonnoit à ſa douleur, & on lui entendit proférer ces paroles qu'on a recueillies, & qui méritent d'être conſervées : *Qu'il perdoit en la perſonne de la Reine une femme admirable, & qui ne lui avoit point donné d'autre chagrin que celui qu'il recevoit de ſa mort.*

C'eſt ici que je place l'élévation de la Marquiſe de Maintenon, qui avoit quelques années auparavant ſuplanté la Marquiſe de Monteſpan (1), mais qui, tant que la Reine vécut, ne s'empreſſa point de paroître à la Cour (2). Il y avoit long-tems que le Roi ne ſentoit plus pour la Marquiſe de Monteſpan qu'un amour uſé, qui s'éteignoit tous les jours, & le Comte de Toulouſe, qui vint au monde le 6. de Juin 1678. en fut le dernier fruit. Bientôt après parut à la Cour (3) une jeune Beauté, connuë ſous le nom de *Mademoiſelle de Fontange*, dont les yeux allumérent dans le cœur du Roi un feu, que ceux de la Marquiſe de Monteſpan ceſſoient d'animer. Elle s'en aperçut, & ne put cacher ſa jalouſie qui alla juſqu'à la fureur, & même juſqu'au crime, s'il eſt vrai, comme on l'en ſoupçonna, que la mort de ſa jeune Rivale fût cauſée par le poiſon qu'elle lui fit donner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſes emportemens en la préſence du Roi la firent bannir de la Cour (4). Le Roi lui aſſigna pourtant une penſion de mille piſtoles par mois, dont elle a jouï juſqu'à ſa mort (5). Ce ne fut pas de quoi conſoler ſon ambition : mais elle fut juſtement punie de la paſſion criminelle qu'elle avoit allumée dans le cœur du Roi, & du double adultére, où elle l'avoit engagé avec elle. Je ne parle point des Enfans nez d'un commerce ſi ſcandaleux, fruits innocens quant à eux, mais qui ne rendent pas l'innocence aux Parens qui leur ont donné la naiſſance.

Amour du Roi pour Mademoiſelle de Fontange.

La Marquiſe de Monteſpan éloignée de la Cour.

Alors on vit s'établir ſur ſes ruines la Marquiſe de Maintenon, qu'elle avoit regardée comme une perſonne à ſon ſervice, & de Gouvernante des Enfans qu'elle avoit eus du Roi, s'élever juſqu'à gouverner le Roi lui-même par ſon habileté & par ſa douceur, & en lui inſpirant des ſentimens de Dévotion. C'eſt ainſi qu'elle l'emporta ſur toutes les Maitreſſes qui ne s'étoient étudiées qu'à lui donner de l'amour, & ſur les Favoris qui n'avoient penſé qu'à flatter ſon ambition : ſur Louvois lui-même, à qui elle fit ſentir ſa ſupériorité. Elle fit encore plus ſentir ſa toute-puiſſance aux Proteſtans · au moins ils s'en plaignérent amérement, & la regardérent comme liée avec les Jéſuïtes pour les opprimer. Je ne dis rien de ſa naiſſance, iſſuë de la Maiſon d'Aubigné, ſi célebre parmi les Proteſtans dont elle fut ennemie, ni de ſon mariage avec Scaron (6), non plus que de celui qu'on ſoupçonna le Roi d'avoir contracté avec elle, & qui n'eſt guére vraiſemblable. Il eſt pourtant vrai qu'elle n'eut pas moins de pouvoir ſur ſon eſprit, que Livie en avoit eu ſur celui d'Auguſte.

Politique & pouvoir de la Marquiſe de Maintenon.

Ennemie des Proteſtans.

La mort de la Reine fut ſuivie cinq ſemaines après de celle du Controlleur-Général Colbert, qui céda

Mort de Colbert.

1683.

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 12.* (2) *Voiez les Auteurs ci-deſſus citez, & les Mémoires du M. D. L. F.*
(3) *En 1680.* (4) *Le Mercure Hiſtorique & Politique dit qu'elle ne s'en retira tout à fait qu'en 1691.*
(5) *Elle mourut en 1707.* (6) *Voiez ſur l'un & ſur l'autre les Mémoires du M. D. L. F.*

1683. céda le 6. de Septembre. Il avoit utilement servi le Roi dans le soin qu'il avoit pris des Finances, aussi bien que dans celui qu'il avoit eu du Commerce & des Manufactures (1), qu'on peut nommer *les sources des Finances*, comme on nomme ces derniéres, *les nerfs & la base de l'Etat*. Quoi qu'élevé pour les Finances, il aimoit les Sciences & les Beaux Arts, & en procuroit l'avancement, comme nous l'avons vu par les Etablissemens des diverses Académies érigées sous son Ministére. Je ne parle point des richesses immenses qu'il laissa à sa Famille, de ses grandes Terres, de ses superbes Maisons qui étoient autant de Palais, & de l'opulence de ses Meubles, dont l'Inventaire montoit à plus de six cents mille écus: magnifiques Monumens de sa fortune, ou plutôt de la libéralité du Roi, qui voulut bien récompenser si splendidement les services de cet infatigable Ministre. Le Peuple, rarement équitable dans ses jugemens, trouva trop de dureté dans son Ministére, qu'il regréta cependant dans la suite. Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnoître que l'Etat, les Lettres, & les Arts lui sont obligez. Je ne dis rien de sa Famille qu'il laissa assez nombreuse & assez florissante, mais dont il ne reste que les Descendans du Marquis de Ségnelai. La Branche Collatérale (2) soutient la dignité de la Maison.

Son éloge.

Son aplication.

Ses richesses.

Siége de Vienne.

Il est tems de voir le Siége de Vienne, pendant lequel le Roi arrêta le progrès de ses Armes. On débitoit cependant parmi les Espagnols & les Impériaux „ Que la France avoit sollicité le Roi de Pologne d'entreprendre la Conquête „ de sa Silésie, où il ne trouveroit „ pas grande résistance dès le moment „ que les Turcs seroient descendus en „ Hongrie, & qu'irritée de ce que „ ce Prince, refusant d'écouter une „ telle proposition, avoit mieux aimé se joindre avec l'Empereur „ contre les Turcs, elle avoit fait „ des Cabales en Pologne pour le „ détrôner: Que Morstein, Grand-„ Tresorier du Roiaume, en étoit „ le Chef, & qu'il s'étoit sauvé en „ France pour mettre sa tête à couvert. Que le Roi de Pologne fut „ persuadé de sa perfidie par des „ Lettres qui furent interceptées, & „ que le Duc de Vitri, Ambassadeur François à Varsovie, fomentoit la Conspiration (3)„ De tout cela néanmoins on n'a produit aucune preuve, & la retraite du Grand-Tresorier en France n'en est pas une suffisante, ni de la Conspiration, ni des prétenduës intrigues dont on accusoit le Duc de Vitri. D'autres assurent (4) que le refus que fit le Roi Très-Chrétien du Brevet de Duc & Pair pour le Marquis d'Arquien, Pere de la Reine de Pologne, fut cause que cette Princesse, pour s'en venger, obligea le Roi son Mari à traiter avec l'Empereur. 1683.

Bruits faux, injurieux au Roi.

On debita encore „ Que Boham „ dont j'ai parlé en un autre endroit (5), Protestant de Religion & François de Nation, „ engagé au „ Service de Tékéli, étoit venu en „ France cette année, & qu'il avoit „ eu un entretien secret de plus de „ quatre heures avec le Roi: Que „ depuis il en avoit eu un autre qui „ n'avoit pas moins duré avec le P. „ La

Contes des Entretiens de Boham avec le Roi & le P. La Chaise.

(1) *Voiez la Vie de J. Baptiste Colbert.* (2) *Colbert de Croissi.*
(3) *Voiez la Conduite de la France depuis la Paix de Nimegue.*
(4) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour le mois de Décembre 1686.* (5) *Voiez le I. Tome pag. 668.*

1683. „ La Chaiſe dans le Couvent des Jé-„ ſuïtes de la ruë St. Antoine. „ On l'aſſure; mais où en ſont les preuves ou les témoins? Ces prétendus Entretiens ont bien l'air d'un conte, & cette Députation ſi myſtérieuſe de Boham, & ſes Conférences avec le P. La Chaiſe dans le Couvent des Jéſuïtes ne paroiſſent guére vraiſemblables. Eſt-ce donc que le Roi, qui avoit ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, ne pouvoit pas par ſon Miniſtére négocier plus ſurement avec Tékéli, qui n'agiſſoit que par les ordres de la Cour Ottomane? Auſſi l'Hiſtorien de ce Chef des Hongrois Mécontens ne fait-il aucune mention de ces intrigues qu'il n'eût pas oubliées, exact comme il eſt, s'il eût cru les pouvoir donner pour véritables: ſur tout lorſqu'il fait mention de Boham en pluſieurs endroits.

Ligue de l'Empereur avec le Roi de Pologne contre le Turc.

Quoi qu'il en ſoit, & quelque jugement qu'on puiſſe faire de ces diſcours, qu'une renommée vague répandoit, le Roi de Pologne fit ſon Traité au mois d'Avril avec l'Empereur. Il contenoit, „ Qu'ils ſe „ liguoient enſemble contre le „ Turc: Que pour lui faire la Guerre „ avec ſuccès, Sa Majeſté Impéria-„ le entretiendroit ſoixante mille „ Hommes, dont elle en mettroit „ quarante mille en Campagne, com-„ mandez par le Duc de Lorraine, „ Généraliſſime de l'Armée Impé-„ riale, & les autres vingt mille „ dans les Garniſons: Que de ſon „ côté le Roi de Pologne marche-„ roit avec quarante mille Hommes „ qu'il commanderoit en perſonne. „ On convioit les autres Princes Chrétiens d'entrer dans cette Alliance, & on en ſollicitoit fortement le Czar de Moſcovie.

L'Armée Impériale ſe mit de bonne heure en Campagne, & le 3. de Juin elle forma le Siége de Neuhauſel: mais elle fut obligée de le lever huit jours après, ſur les ordres que le Duc de Lorraine reçut de la Cour de Vienne, qui voiant aprocher le Turc, avoit beſoin de toutes ſes Forces pour les lui opoſer. 1683.

Le Siége de Neuhauſel levé.

Formidable Armée des Turcs.

Le Grand Seigneur & ſon Viſir étoient partis de Conſtantinople au commencement de l'année pour Andrinople, faiſant marcher par petites Troupes & de tems en tems vers Gricks-Weiſſembourg les Gens de Guerre qu'on avoit levez dans les Provinces Ottomanes, & où étoit le Rendez-vous général pour le 24. de Mai. On faiſoit monter toutes ces Troupes réünies à près de trois cents mille Hommes, en y comprenant les Tartares, les Tranſylvains, les Moldaves & les Valaques, Tributaires du Grand Seigneur. Cette formidable Armée parut au commencement de Juillet devant Raab, comme ſi elle eût voulu en faire le Siége: mais on s'aperçut bientôt qu'elle en vouloit à Vienne.

L'Empereur ſort de Vienne.

L'Empereur, l'Impératrice, les Principaux Seigneurs en étoient ſortis pour ſe rendre à Lintz & de là à Paſſau, afin d'éviter les périls d'un Siége, dont il y avoit tout à craindre. La défenſe de la Ville fut confiée au Général Starremberg, à qui le Duc de Lorraine envoia douze mille Hommes, pendant qu'avec le reſte de l'Armée il ſe tenoit poſté dans la petite Ile de Thabor près de Vienne, pour obſerver les Ennemis. Ils ne tardérent pas à ſe rendre devant la Ville au nombre de cent quatre vingt-douze mille Hommes, & le

Starremberg en prend la défenſe.

Les Turcs en font le Siége.

1683. le 15. de Juillet ils ouvrirent la Tranchée.

Je ne raporterai point les particularitez d'un Siége si fameux, & qui dura deux mois, ni les Actions mémorables qui s'y firent de part & d'autre. Ce récit apartient à l'Histoire de l'Empire, & on en trouve d'amples Relations imprimées (1), où l'on voit jour par jour les Exploits des deux Partis. Je me hâte de venir au secours de la Ville assiégée qui n'en pouvoit plus.

L'état où étoit Vienne quand le secours parut.

Déjà les Turcs avoient poussé leurs Travaux dans les Fossez de devant le Ravelin, & jusques à la Courtine: Déjà ils s'étoient avancez dans les Lignes de Communication des Assiégez: Déjà maîtres de ces Lignes devant la Courtine ils y avoient donné trois Assauts, & avoient emporté deux Bastions qui la défendoient: Déjà enfin le brave Starremberg, résolu de s'ensévelir sous les ruines de Vienne plutôt que de capituler, avoit fait barricader au dedans les ruës & les maisons avec des Chaines & des Traverses, & y avoit fait faire des Batteries pour se défendre dans ce dernier Retranchement, où il vouloit vaincre ou mourir, quand enfin le secours attendu avec tant d'impatience parut, & donna de ses nouvelles par les signaux qui l'annoncérent. On dit qu'une Colombe blanche, volée du Camp des Ennemis dans la Ville le 9. de Septembre, en avoit été un bon augure: & en effet l'11. le feu des Raquettes qu'on tira la nuit de l'Armée Chrétienne qui s'avançoit, donna avis de sa marche, & les Assiégez y répondirent par celles qu'ils tirérent de la Ville.

On en donne le signal.

1683. L'Armée étoit composée de quatre vingt-deux mille Hommes, dont il se fit deux Ailes: la gauche, où se trouvoit la Cavalerie Impériale & celle de l'Electeur de Saxe, étoit commandée par le Duc de Lorraine: dans la même étoient l'Infanterie Impériale & la Saxonne, & celle de Franconie & de Baviére, dont fut formé le Corps de Bataille sous le Commandement des Electeurs de Saxe & de Baviére. Le Roi de Pologne menoit l'Aile droite, composée de ses propres Troupes, renforcées de quelques Escadrons des Impériaux & des Alliez.

Les Troupes qui le composoient.

Le Roi de Pologne commandoit ses propres Troupes.

La Bataille fut engagée le 12. de Septembre (2), & dura tout le jour jusqu'à la nuit, avec un grand carnage de part & d'autre. Les Turcs disputérent le terrain pied à pied, & n'abandonnérent le Champ de Bataille avec la Victoire, qu'après avoir fait de grands efforts pour l'obtenir. Elle demeura enfin tout entiére aux Chrétiens: & si le Roi de Pologne & le Duc de Lorraine y eurent la meilleure part, il ne faut pas frustrer les Electeurs de Saxe & de Baviére de la gloire qu'ils y acquirent. J'en dis autant des autres Généraux, dont on trouve les noms dans les Journaux de ce célebre Evénement: & tous les Combattans, depuis les Chefs jusqu'aux simples Soldats, y donnérent des marques d'une valeur extraordinaire. Mais je ne dois pas confondre dans la foule les deux jeunes Princes de Conti, qui allérent dans l'Armée de l'Empereur comme Volontaires signaler leurs premiers Faits d'Armes, avec cette valeur si naturelle aux Princes de leur

Description de la Bataille.

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'an 1683.*

(2) *Voiez les Anecdotes de Pologne par Dalerac, & l'Histoire de l'Empire Ottoman par Ricaut. Voiez aussi le Mercure Hollandois pour l'année 1683. & les Mémoires du M. D. L. F.*

1683. leur Sang. Ils étoient accompagnez du Prince de Turenne & du Marquis de Laſſai, qui ne témoignérent pas moins d'ardeur & de courage dans ce fameux Combat. On trouva un grand Butin dans le Camp des Turcs, qui fut entiérement pillé cette nuit-là, & il y avoit dans la Tente du Viſir de grandes richeſſes en or & en argent, outre les autres choſes précieuſes dont elle étoit remplie. Toute leur Artillerie, qui étoit de plus de cent piéces de Canon, fut auſſi gagnée, avec les prodigieuſes Munitions de Guerre, dont leur Camp étoit pourvu. La nuit favoriſa leur retraite, & empêcha les Chrétiens de les pourſuivre, contens d'ailleurs d'une ſi belle Victoire, & de la délivrance de Vienne, le but de leur Armement, & du ſecours du Roi de Pologne, qu'il en faut regarder comme le Libérateur: ſans rien dérober néanmoins aux autres Chefs qui ſe ſignalérent dans cette fameuſe Expédition, ni au vaillant Gouverneur (1), à qui la Ville avoit été confiée, & qui la défendit pendant deux mois avec tant de bravoure contre deux cents mille Hommes qui l'attaquoient avec fureur. J'en demeure là. Le retour de l'Empereur dans ſa Capitale, ſon entretien avec le Roi de Pologne, la ſéparation de ce dernier pour revenir couvert de gloire dans ſes Etats, dont il ne reprit le chemin qu'à la fin de la Campagne terminée le 27. d'Octobre par la priſe de Gran, les ſuites enfin qu'eurent tous ces grands ſuccès des Chrétiens, ne ſont pas de mon Hiſtoire que je vais reprendre: le Siége de Vienne en aiant ſuſpendu la narration, comme il avoit ſuſpendu les Armes du Roi Très-Chrétien.

Eloge du Gouverneur Starremberg.

Suites de la Victoire.

(1) *Starremberg.*

1683. La Trêve que Sa Majeſté avoit accordée finiſſant avec le mois d'Août, & les Eſpagnols ne ſe mettant pas en peine de la ſatisfaire ſur ſes prétentions, elle crut qu'il n'étoit ni de ſa gloire ni de ſon intérêt de temporiſer davantage avec une Nation, qui ne ſongeoit à rien moins qu'à lui faire juſtice. Elle envoia donc ordre au Maréchal d'Humiéres de faire marcher ſes Troupes dans le Païs-Bas Eſpagnol, & de mettre le plat Païs en Contribution. Le Maréchal fit ſavoir cet ordre au Marquis de Grana à Bruxelles, lui déclarant néanmoins qu'il ne feroit rien contre la Paix, & qu'il ne commettroit aucune hoſtilité, pourvu que le Marquis de Grana s'abſtint d'en commettre de ſa part. La réponſe du Gouverneur Eſpagnol fut, „ Qu'il „ étoit fort étonné de la commiſ- „ ſion envoiée au Maréchal d'Hu- „ miéres; Qu'il croioit être en plei- „ ne Paix: Que les différens, qui „ pouvoient réſulter du Traité de „ Nimegue, ſe traitoient par la voie „ des Conférences, & que dans l'é- „ tat où étoit la Chrétienté, il n'eût „ pas cru qu'on eût voulu quitter „ cette voie pour prendre celle des „ Armes: Que le Roi ſon Maître „ avoit un Ambaſſadeur à Paris, & „ Sa Majeſté Très-Chrétienne un à „ Madrid, par l'entremiſe deſquels „ ſe devoit examiner la Propoſition „ de la France touchant le droit „ qu'elle croioit avoir ſur le Païs „ d'Aloſt: Que pour lui ſa Charge ſe „ bornoit à la défenſe des Païs-Bas, „ qui lui avoient été confiez, & dont „ il n'en pouvoit céder aucune par-

La Trêve accordée par le Roi finie, il donne ordre de reprendre les Armes.

 „ tie.„

1683.

La réponse du Marquis de Grana hâte cette reprise.

„ tie. „ Une telle réponse n'avoit garde d'arrêter les Troupes Françoises. Elles passérent au commencement de Septembre en Flandre & dans le Brabant, se faisant voir jusqu'aux Portes de Bruxelles. Le Marquis de Castel Moncayo, Envoié d'Espagne résident à la Haye, en fit ses plaintes aux Etats Généraux, leur demandant les huit mille Hommes qu'ils s'étoient engagez de fournir, en cas que la France attaquât les Païs-Bas Catholiques. Les Etats Généraux, ne voulant rien faire l'étourdie, notifiérent tout cela au Roi de la Grande Bretagne, le supliant d'interposer sa Médiation pour empêcher la Guerre prête à se rallumer: à quoi Sa Majesté Britannique répondit, „ Qu'elle se mêleroit en vain de cette affaire, „ puisque la France prétendoit ne „ faire autre chose que ce que les „ Traitez lui permettoient: ajoûtant „ que l'Equivalent (1) que demandoit cette Couronne n'étoit pas de „ si grande considération, que l'Espagne ne dût s'y résoudre pour le „ le bien de la Paix, & qu'après „ tout l'Armistice ne pouvoit se „ moienner qu'à ce prix „. La Cour d'Espagne emploia aussi le Ministre qu'elle avoit à Londres pour seconder les sollicitations des Etats Généraux: mais le Roi se contenta de répondre, „ Qu'il étoit fâché de „ voir les affaires sur le pied qu'elles étoient, & que si l'Espagne l'avoit voulu croire, elle ne „ seroit pas tombée dans cet embarras, & auroit prévenu ses malheurs „.

Les Etats Généraux sollicitent le Roi d'Angleterre d'être Médiateur.

Il le refuse.

Il ne restoit donc de ressource à cette Couronne que dans la force de ses Armes, & c'est à quoi elle se résolut plutôt qu'à céder Luxembourg. Toute foible qu'elle étoit, elle arma sur Mer & sur Terre. Elle fit équiper à Cadix une Flotte qui fit voile vers la Côte d'Italie, sous le Commandement du Comte d'Aguilar: mais elle ne fit que croiser & porter quelque renfort aux Places Maritimes qu'avoit l'Espagne de ce côté-là.

1683.

L'Espagne arme sur Mer & sur Terre.

La Cour de Madrid donna aussi ordre au Marquis de Grana d'oposer la violence à la violence: mais elle oublia de lui fournir les moiens de le faire avec succès, ne lui envoiant ni Troupes ni argent. Cependant le Gouverneur se disposa à exécuter ses ordres avec autant de fierté, que s'il avoit eu des Armées toutes prêtes à se mettre en Campagne. Rien n'est de plus fier que les Lettres Circulaires qu'il en écrivit aux Gouverneurs particuliers, Colonels, & autres Officiers des diverses Provinces des Païs-Bas Espagnols, & dont il fit publier le contenu à Bruxelles. C'étoit un Manifeste où il déclamoit contre les prétentions de la France, qu'il traitoit *d'Injustice*, *& de Contravention aux Traitez*, & contre ses procédures, qu'il nommoit *illégitimes*, *violentes & tyranniques*. „ La France, „ disoit-il sur la fin, n'aiant autre „ but que l'agrandissement de son „ Empire, a rebuté la Médiation du „ Roi d'Angleterre, & le dernier du „ mois d'Août, qui étoit le cinquantiéme jour du Siége de „ Vienne, le Maréchal d'Humiéres „ nous a envoié dire que le Roi „ Très-Chrétien n'aiant pu obtenir „ de satisfaction touchant les prétentions qu'il disoit avoir sur Alost & „ autres Places, il lui avoit ordonné „ d'en-

Lettres Circulaires du Marquis de Grana aux Commandans Espagnols & à tous les Sujets.

Il y traite fiérement la France.

(1) *Luxembourg.*

1683. „ d'entrer avec ses Troupes dans le „ Païs : que néanmoins il ne prétendoit rien faire contre la Paix, „ pourvu qu'on ne le troublât point „ en ce qu'il prétendoit exécuter. „ Il ajoûta la réponse qu'il avoit faite à l'Envoié du Maréchal d'Humiéres, & continuant sur le même ton il dit, „ Que la France, sans écouter ni la „ justice, ni les instances du Pape, „ ni celles de Sa Majesté Britannique, s'étoit emparée de plusieurs „ Places du Roi Catholique, & avoit „ exercé toute sorte de violences „ pour exiger des Contributions exorbitantes. C'est pourquoi, continuoit-il, tous les moiens amiables aiant été inutiles, & la patience avec la quelle on a souffert „ les violences de cette Couronne „ n'aiant servi qu'à les multiplier, „ nous nous sommes trouvez obligez, par le devoir de notre Charge, d'ordonner à tous les Commandans & Officiers de Sa Majesté Catholique, même à tous ses „ Sujets de quelque qualité qu'ils „ soient, qu'ils aient à s'oposer à ces „ Attentats, & à repousser la force „ par la force, se servant des moiens „ que Dieu & la Nature leur ont „ mis en main, pour se défendre „ contre les violences & cruautez „ inouïes dont on use envers eux. „ Cet Ecrit étoit daté du 12. d'Octobre, & fut publié le même jour à Bruxelles. C'étoit sonner le tocsin, & mettre la France dans la nécessité de faire la Guerre à l'Espagne, bien loin d'en retenir le ressentiment, & d'en arrêter les Armes.

L'Empereur disoit à peu près la même chose, mais en moins de termes & mieux ménagez dans sa Lettre (1) aux Etats Généraux, qu'il sollicitoit d'entrer dans la Ligue contre la France. Il les louoit même d'y être entrez, & d'avoir secouru les Païs-Bas Catholiques, où ils avoient envoié les huit mille Hommes promis pour la Garentie du Traité de Nimegue. *Votre résolution*, leur disoit-il, *mérite par tout une très grande louange, puisqu'en secourant les Païs-Bas, & aidant fortement vos Voisins & vos Alliez, vous tâchez si généreusement d'amolir le joug qui vous pend sur la tête. Il ne faut pas desespérer que la bonté de Dieu ne favorise la bonne Cause, & n'assoupisse en bref les troubles qui ont été suscitez sans sujet légitime.* Ainsi parloit l'Empereur. Il s'exprima plus fortement dans sa résolution du 21. de Novembre, adressée de Lintz à l'Envoié des Etats Généraux résident à Vienne. Il traitoit les derniéres Expéditions de la France *d'Attentats contre les Païs-Bas Espagnols*, promettant d'y faire passer des Troupes & de l'Artillerie, & de solliciter puissamment les Etats de l'Empire à le seconder, ne doutant point que tout ne se déclarât contre les infractions commises par les François, & n'embrassât vigoureusement la défense du Cercle de Bourgogne. 1683.

Lettre de l'Empereur aux Etats Généraux pour les mettre dans ses intérêts.

La Cession de Luxembourg, que la France demandoit pour l'Equivalent du Païs d'Alost, étoit ce qui contribuoit le plus à rendre l'accommodement impratiquable. L'Espagne disoit qu'elle vouloit bien sacrifier quelque chose à la Paix, mais que ce ne seroit jamais la Ville de Luxembourg. On crut donc toute aparence de Négociation manquée, lors que tout d'un coup, & dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, le

Equivalens proposez par le Roi.

(1) *Du 12. Octobre.*

1683.

le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien à la Haye, préſenta ſon Mémoire aux Etats Généraux, par lequel il offroit au nom du Roi ſon Maître cinq ſortes d'Equivalens, que je ne raporte point ici, parce qu'aucun ne fut accepté. Le Marquis de Caſtel Moncayo répondit au Mémoire, & ſa réponſe ne ſervit qu'à aigrir les eſprits.

Pendant ces vaines diſputes, & que l'Eſpagne & l'Empereur n'emploioient que des paroles, le Roi Très-Chrétien agiſſoit efficacément. Irrité du Manifeſte du Marquis de Grana, qui contenoit une Ordonnance de courir ſus aux François, équipolente à une Déclaration de Guerre, & de l'aveu qu'en faiſoient les deux Cours de Vienne & de Madrid, il lâcha la bride à l'Armée que commandoit le Maréchal d'Humiéres, & lui ordonna de faire le Siége de Courtrai. Il arriva le 2. de Novembre devant la Place, accompagné des Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon, du Duc de Vermandois, Grand Amiral de France & Fils naturel du Roi (1), & de pluſieurs autres jeunes Seigneurs, qui faiſoient leurs premiéres Campagnes. La Ville ne tint que trois jours de Tranchée ouverte, & la Citadelle deux, la premiére s'étant renduë le 4. du mois, & l'autre le 6. ſans que les François y euſſent perdu que peu de Soldats & quelques Officiers, entre leſquels on nomme le Chevalier d'Artagnan: mais peu s'en fallut que le Prince de Conti, qui alloit viſiter la Tranchée, ne fût tué d'un Boulet de Canon, qui tomba à trois pas de lui ſur un Cheval de main.

Siége de Courtrai.

Priſe de la Ville & de la Citadelle.

La joie qu'eut la Cour de la priſe de Courtrai, fut tempérée par la triſteſſe qu'y cauſa la perte qu'elle fit du Duc de Vermandois qui tomba malade, & qui mourut bientôt après. Ce jeune Prince donnoit de grandes eſpérances, & le Roi fut affligé de ſa mort.

1683.

Mort du Duc de Vermandois.

La réduction de Courtrai fut ſuivie de celle de Dixmude, qui n'étant qu'une Place ſans défenſe, ſe rendit le 10. de Novembre, le même jour qu'elle fut attaquée. Ces deux Places, ſituées en Flandre, faiſoient la meilleure partie des Equivalens demandez par la France, & propoſez par le Mémoire du Comte d'Avaux, dont j'ai parlé, & que l'Empereur & le Roi Catholique avoient rebuté : mais le Roi Très-Chrétien ſut bien s'en mettre en poſſeſſion. Il s'arrêta-là, & les Troupes Françoiſes eurent ordre de ſe retirer dans leurs Garniſons.

Reddition de Dixmude.

Le Marquis de Grana les irrita une ſeconde fois, par un Placart plus fier encore & plus emporté que le premier. Le dépit d'avoir perdu Courtrai & Dixmude excitoit ſon reſſentiment : mais il eût dû conſulter ſes Forces, & ne pas faire paroître une colére impuiſſante, qui ne ſervit qu'à lui attirer de nouveaux malheurs & de nouveaux dommages ſur les Païs, dont il avoit le Gouvernement. Le onziéme Décembre il fit publier un Placart à Bruxelles, par lequel, après de violentes déclamations contre les hoſtilitez de la France, & de grandes rodomontades que Sa Majeſté Catholique ne pouvant plus ſouffrir l'oppreſſion qu'on faiſoit à ſes bons Sujets des Païs-Bas, avoit réſolu de venir à leur ſecours & de les défendre par toutes les

Placart du Marquis de Grana pour courir ſus aux François.

Terres

(1) *De ſes amours avec la Ducheſſe de la Valliére.*

1683. Terres de sa domination, „ Il commandoit à tous les Gouverneurs „ des Villes Espagnoles, & à tous „ les autres Officiers & Sujets de Sa „ Majesté Catholique de courre sus „ aux François, leur défendant „ d'entretenir aucune correspondan- „ ce avec la France, d'où il rapelloit „ tous les Officiers & Soldats Espa- „ gnols qui s'y pouvoient trouver, „ leur enjoignant de s'en retirer „ dans un mois, sous peine de la Con- „ fiscation de tous leurs Biens, & „ même de la vie. Il déclaroit en- „ core confisquez tous les Biens „ Meubles & Immeubles des Fran- „ çois dans les Païs-Bas, & ordon- „ noit à ceux qui y étoient établis „ d'en partir dans huit jours de la „ Publication du Placart avec toute „ leur Famille, à peine d'être faits „ Prisonniers de Guerre.„ Le Marquis de Castel Moncayo, Ambassadeur d'Espagne à la Haye, aprouva le Placart, & le notifia le 14. du mois aux Etats Généraux.

Le Maréchal d'Humiéres use de represailles.

Le Maréchal d'Humiéres rendit au Marquis de Grana fierté pour fierté, & menaces pour menaces: & le 13. de Décembre il fit publier & afficher son Ordonnance à Lille, „ Qui enjoignoit aux Commandans „ & Officiers François, chargez du „ recouvrement des Contributions, „ de faire brûler les Villages aban- „ donnez, & les maisons vuides pour „ s'exempter des Impôts: déclarant „ de plus, que si le Gouverneur des „ Païs-Bas pour le Roi d'Espagne „ faisoit brûler aucun Village dans „ la domination de Sa Majesté Très- „ Chrétienne, il feroit brûler cent „ maisons pour une, & cent Villa- „ ges pour un dans les Terres de „ l'obéïssance du Roi d'Espagne.„ C'est ainsi que des Peuples innocens sont les victimes des fautes ou de l'ambition des Princes (1), & que tout le dommage tombe toujours sur eux. 1683.

Les Etats Généraux desaprouvent le Placart du Marquis de Grana.

Les Etats Généraux, au moins ceux de la Province de Hollande, & sur tout la Ville d'Amsterdam, n'aprouvérent nullement la mauvaise conduite du Marquis de Grana dans la Déclaration de Guerre qu'il avoit faite à la France. Quelques Provinces avoient été d'avis de lever seize mille Hommes pour les envoier au secours des Païs-Bas Espagnols: mais il fut impossible d'y faire consentir la Ville d'Amsterdam: & par leur Mémoire du 22. de Décembre, adressé à l'Assemblée des Etats pour en faire part à l'Espagne, il étoit porté: „ Que tous les Mem- „ bres de la Hollande déclaroient „ unanimement qu'ils avoient de „ l'aversion pour la Guerre, & que „ partant ils ne pouvoient trouver „ que fort choquante la Déclaration „ qu'avoit faite le Marquis de Gra- „ na, qui ne serviroit qu'à l'allumer „ dans les Païs-Bas.

Hostilitez réciproques.

C'est en effet ce qui arriva. Les Espagnols & les François ravageoient le plat Païs, chacun de son côté. Les premiers mirent le feu à Isenguien, & les François usant de represailles en brûlérent dix fois autant sur les Terres d'Espagne, suivant la menace qu'ils en avoient faite.

Ils n'en demeurérent pas là: mais à la faveur des glaces, le Maréchal d'Humiéres vint sur la fin de Décembre avec un Corps de dix à douze mille Hommes, pour surprendre les Païs situez au de là du Canal de Bruges & de l'Escaut, pour les obliger à

(1) *Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi.*

1683. à paier les Contributions, à quoi il les contraignit après avoir mis le feu à quelques Villages pour les hâter d'obéïr.

J'ai dit que la France avoit levé le Blocus de Luxembourg, par la compassion qu'elle avoit euë de l'Allemagne, qui en est voisine, & qui étoit menacée de l'invasion des Turcs : mais la Garnison de cette Place, faisant des Courses sur les Païs de la Domination Françoise, & en exigeant des Contributions, le Maréchal de Créqui eut ordre de s'en venger. Il vint donc avec une Armée, & se présentant devant la Ville, il y fit jetter deux cents Bombes (1), qui ruinérent plus de deux cents maisons. Cela fait, il s'en retourna à Mets, sans rien entreprendre davantage.

Luxembourg bombardé.

Tout ce que faisoit la France ne tendoit qu'à la Paix, à quoi elle tâchoit par toute sorte de moiens de porter les Espagnols & les Impériaux. L'Angleterre & la Hollande en jugeoient de même, & les sollicitoient d'accepter les Equivalens qu'elle leur proposoit, sans se laisser désoler par une Guerre qu'ils ne pouvoient soutenir. Leur opiniâtreté les empêchoit d'écouter ni Amis ni Ennemis, & ils voioient tout périr. Le Roi Très-Chrétien eut pitié d'eux-mêmes, & continuant à proposer l'accommodement, il fit déclarer le 20. de Décembre, par son Ambassadeur le Comte d'Avaux, aux Etats Généraux, „ Qu'il vou„ loit bien encore s'en tenir aux of„ fres qu'il avoit faites par son Mé„ moire du 5. de Novembre tou„ chant les Equivalens, & qu'il „ accordoit une Suspension d'Armes „ jusqu'à la fin du mois de Janvier, „ pour donner ce tems à l'Espagne „ de prendre sa derniére résolution, „ & de lui faire justice, si elle ne „ vouloit pas qu'il se la fît lui-même : „ Qu'il leur avoit assez fait sentir ce „ qu'ils avoient à craindre de la puis„ sance & du bon droit de ses Ar„ mes ; & qu'il vouloit bien leur don„ ner ce nouveau délai pour faire ré„ flexion sur le danger où ils s'expo„ soient par leur opiniâtreté. Il assu„ roit en même tems les Etats Géné„ raux qu'ils n'avoient rien à craindre „ de sa part, & qu'il s'engageoit à ne „ faire aucun Siége pendant tout le „ tems de la Suspension. „ Mais les choses n'étoient point encore disposées à la Paix, & nous verrons l'année prochaine que la France ne put y amener ni l'Espagne ni l'Empire, qu'après qu'elle eut fait la Conquête de Luxembourg. 1683.

Le Roi offre toujours la Paix.

Je finis cette année par la triste Scène des Troubles excitez dans le Dauphiné, les Cevennes & le Vivarais (2). Les Catholiques & les Réformez s'en déchargent réciproquement les uns sur les autres. Il est certain que les derniers étoient réduits au desespoir par la démolition de leurs Temples, par l'interdiction de leurs Assemblées, & par le suplice de leurs plus ardens Zélateurs : mais il n'y a guére d'aparence que sans Chef & foibles comme ils étoient, ils eussent pris les Armes les premiers. Quoi qu'il en soit, on les prit de part & d'autre, & il se donna de sanglans Combats, où le desespoir supléa souvent du côté des Religionnaires à leur petit nombre & à leur peu d'expérience, contre la multitude & la discipline d'Ennemis aguerris

Troubles dans le Dauphiné & les Cevennes.

(1) *Le 19. de Décembre.* (2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année* 1683. *& l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

1683. ris & avides de sang & de butin. Ces Combats furent suivis de diverses Amnisties mal observées, quelle qu'en pût être la cause, & l'infraction précédée ou accompagnée de massacres & d'exécutions par les mains du Bourreau. Ces sanglantes Tragédies durérent toute l'année: & à quoi peut-on les imputer, qu'à la violence du Clergé, qui arrachoit les cruelles Déclarations qui causoient le desespoir de ceux dont ils opprimoient les Consciences. Je n'entrerai point dans le détail qu'on trouve dans l'Histoire de leurs malheurs. Je me contente de remarquer dans ces funestes Soulêvemens, l'illusion que la France s'est faite sur l'usage des Conversions forcées.

1684. Un des plus considérables Evénemens de l'année 1684. où nous allons entrer, fut le Mariage du Duc de Savoie avec la seconde Fille de *Monsieur*, dont l'aînée avoit épousé le Roi d'Espagne (1). La situation de la Savoie est telle, qu'il importe aux deux Couronnes d'en mettre le Souverain dans leurs intérêts. C'est pourquoi les deux Rois en ont recherché de tous tems l'Alliance. Ainsi l'on voit dans l'Histoire plusieurs Mariages des Ducs de Savoie, tantôt avec une Fille de France, & tantôt avec une Infante d'Espagne, ou avec des Princesses attachées soit à l'une, soit à l'autre de ces deux Monarchies. Le Pere du Duc regnant avoit épousé en 1663. Mademoiselle de Valois, & en étant devenu Veuf, il épousa en 1665. la Princesse de Némours, dont la Sœur épousa l'année suivante le Roi de Portugal: & ces deux Mariages s'étoient faits par l'entremise de la France. Elle pensa encore l'année 1683. à faire épouser au jeune Duc l'Infante de Portugal, sa Cousine, & la Duchesse Douairiére & Régente sa Mere favorisoit cette recherche. Mais les Grands de Savoie, sans la participation desquels le Traité se négocioit, n'en furent pas contens & le firent échouer. Ce Mariage aiant manqué, le Roi Très-Chrétien procura au Duc celui de la Princesse d'Orléans, Niéce de Sa Majesté, & qui étoit issuë du Mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Henriette d'Angleterre, morte en 1670. Le Mariage du Duc de Savoie se fit le 8. de Mai de l'année 1684. & il a donné à la France une Dauphine, & à l'Espagne une Reine, qui toutes jeunes qu'elles étoient ont été l'admiration & les délices des deux Monarchies: mais elles en ont aussi causé le deuil & les regrets par une mort prématurée qui les leur a ravies. 1684.

Diverses Alliances de la Maison de Savoie avec celles de France & d'Espagne.

Le Duc de Savoie épouse la Princesse d'Orléans.

Le Bombardement de Gênes fut un coup terrible de l'indignation & de la puissance de Louïs le Grand. Ses Ennemis en ont parlé comme d'un Attentat au Droit des Gens, & comme de l'action furieuse d'un Monarque ambitieux qui veut mettre toute l'Europe aux fers. Pour en juger sans passion, il faut savoir quels furent les motifs d'une si hardie entreprise, avant que de voir l'entreprise elle-même.

Bombardement de Gênes, & quelle en fut la cause.

Le Roi aiant été averti des liaisons de la République de Gênes avec l'Espagne, au préjudice de ses Alliances avec la France, en fit faire des plaintes par son Ambassadeur le Marquis de St. Olon, qui eut ordre d'en demander satisfaction au Sénat. Il exécuta sa Commission, & dit que le Roi se plaignoit, I. „ De ce que la République

Plaintes & demandes de la France.

 „ pu-

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez.*

1684. „ publique prenoit d'étroites liaiſons „ avec le Comte de Molgar, Gouverneur du Milanez, au préjudice „ de la Neutralité qu'elle avoit promis d'obſerver avec les deux Couronnes: II. „ De ce qu'elle faiſoit armer quatre nouvelles Galéres, pour joindre à celles qu'elle „ entretenoit ordinairement pour le „ ſervice de Sa Majeſté Catholique, „ ſous les ordres du Duc de Turcis: „ III. „ De ce qu'elle avoit envoié „ des Poudres & des Bombes aux Algériens, pour brûler les Galéres „ Françoiſes dans le Port de Marſeille: IV. „ De ce qu'elle refuſoit de donner paſſage pour la „ Traite des Sels qu'on devoit envoier de France au Duc de Mantouë: Et V. „ De ce qu'elle ne „ vouloit pas faire raiſon au Comte „ de Fieſque des Biens qui avoient „ été confiſquez autrefois ſur le „ Comte de Lavagne, dont il avoit „ hérité. „ Après que le Marquis de St. Olon eut fait pluſieurs inſtances au Sénat de ſatisfaire le Roi ſur ces Articles, il lui déclara, „ Que „ s'il faiſoit mettre à l'eau les quatre „ Galéres, Sa Majeſté prendroit „ cette action comme une hoſtilité, „ & commanderoit à ſes Sujets de „ s'en ſaiſir avec tout ce qui apartiendroit aux Génois. „

Conſtitution & génie de la République de Gênes.

C'étoit traiter durement une fiére République autrefois ſi puiſſante, qu'elle avoit non ſeulement diſputé des Roiaumes à celle de Veniſe dans l'Orient, mais qu'elle avoit encore été ſur le point de renverſer cette derniére. Mais c'étoit peut-être traiter comme elle le méritoit une des plus perfides Seigneuries de l'Europe, qui après s'être miſe l'an 1396. ſous l'obéïſſance du Roi de France (1), s'en révolta l'an 1409. maſſacra tous les François, & ſe choiſit un autre Maître. On ſait auſſi la ſage réponſe que fit dans la ſuite Louïs XII. aux Députez de Gênes, *qui ſe donnoit*, diſoient-ils, *au Roi: Et moi*, leur répondit-il, *je donne votre République à ſes propres Compatriotes, perſuadé que je ne la puis mettre en de meilleures mains, pour venger toutes les injures faites à la France, ni la recommander à des Maîtres plus dignes d'elle.* 1684.

Réponſe de Louïs XII. aux Génois.

Elle refuſe de donner ſatisfaction au Roi.

Quoi qu'il en ſoit, le Sénat n'aiant donné aucune ſatisfaction au Roi, & faiſant connoître par là ſes mauvaiſes intentions, le Marquis de St. Olon prit ſon Audience de Congé. Telle étoit la cauſe du mécontentement du Roi, & telle fut la conduite qu'il tint avec la République, pour l'obliger de rompre ſes engagemens avec l'Eſpagne, contraires à la Neutralité, & de le ſatisfaire ſur les autres Articles, avant que de l'y contraindre par la force de ſes Armes. Les Génois aiant fait les fiers, & mépriſé ſes plaintes & ſes menaces, il ſe crut obligé de les en punir.

Le Marquis de Segnelai fait préparer l'Armée Navale.

Le Marquis de Segnelai, Secretaire d'Etat, & qui avoit la Marine dans ſon Département, reçut ordre de faire ſecretement préparer la Flotte, & toutes les choſes néceſſaires pour un Débarquement. Il y fit travailler auſſitôt, & ſe rendit lui-même le 26. d'Avril à Toulon, où après avoir viſité les Vaiſſeaux & les Galéres il s'embarqua le 5. de Mai pour les Iles d'Yéres, où étoit le Rendez-vous Général de la Flotte, fit mettre à la voile le 12. & partit avec l'Armée Navale, compoſée de quatorze Vaiſſeaux, commandez par le Mar-

(1) Voiez Mezerai.

1684. Marquis Du Quesne, Lieutenant-Général, assisté du Chevalier de Tourville, qui avoit le même titre, de plusieurs Chefs d'Escadre, & des plus braves Capitaines de Mer qu'eût la France. Trois Frégates legéres suivoient avec dix Galiotes & vingt Galéres, conduites par le Duc de Mortemar leur Général, qui avoit avec lui un grand nombre d'Officiers de Marine d'une valeur & d'une qualité distinguée.

Elle arrive devant Gênes.

Le 17. de Mai la Flotte arriva devant Gênes, & les dix Galiotes, qui avoient deux Mortiers chacune, se postérent à la portée du Canon des Murailles, sur une Ligne qui comprenoit depuis la Tour du Fanal jusqu'au Fauxbourg de Bisagno. Les Vaisseaux se rangérent sur une autre Ligne derriére les Galiotes, & les Galéres divisées en deux Escadres.

Le Marquis de Segnelai refuse les excuses du Sénat.

Le lendemain le Sénat députa six personnes de son Corps au Marquis de Segnelai pour lui faire des excuses, qu'il ne voulut pas recevoir, parce qu'ils ne parloient point de donner satisfaction à Sa Majesté. Bien loin de cela, après que les Députez se furent retirez, on tira de la Ville sur l'Armée Navale.

La Ville fait tirer sur l'Armée Navale.

Le Bombardement commence.

Alors le Marquis de Segnelai crut qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & fit commencer le Bombardement, dont plusieurs maisons furent écrasées, & plusieurs Palais ruinez. Le 20. quelques Galiotes furent détachées pour aller plus avant du côté du Port, & ne firent pas moins de dommage. Les Génois consternez eussent volontiers demandé la Paix en satisfaisant la France; mais les Espagnols, qui étoient dans la Ville, les en empêchérent, & ils continuérent à se défendre. Leur opiniâtreté leur couta cher. Le 23. du mois le Marquis de Segnelai fit faire une Descente pour ruiner les beaux Palais du Fauxbourg de Saint Pierre d'Arena. 1684.

Descente des Troupes qui ruinent les plus belles maisons.

On fit pour cela deux Attaques, une fausse de sept cents Hommes du côté de Bisagno, & la véritable de quinze cents Hommes tirez des Vaisseaux, & de deux mille des Galéres. Toutes deux réüssirent. Après qu'on eut ruiné le Fauxbourg, sans autre perte que du Chevalier de Leri, & de quatre ou cinq Officiers subalternes, on regagna la Flotte.

La Flotte remet à la voile.

L'Armée Navale remit à la voile le 29. du même mois pour retourner en France, & arriva le 1. de Juin à Toulon. C'est ainsi qu'en moins de quinze jours se termina une des plus fameuses Expéditions qui se soit faite par aucune autre Flotte : c'est ainsi que Louïs XIV. vengea le mépris qu'on avoit fait de son Alliance & de ses remontrances, & sut bien humilier l'orgueil d'une République qui avoit osé mesurer ses Forces aux siennes. Nous verrons au commencement de l'année prochaine son repentir, avec la réparation qu'elle fut encore obligée de faire, de la maniére du monde la plus mortifiante, pour se racheter d'un second Bombardement.

Voions ce qui se passa dans le même tems en Catalogne (1). Le Maréchal de Bellefond y commandoit l'Armée Françoise, & avoit affaire au Duc de Bournonville qui commandoit l'Armée Espagnole. Les deux Armées se rencontrérent sur les Bords du Ter (2), & on en vint aux mains. Le Combat ne commença qu'à sept heures du soir; mais il ne laissa

(1) *Au commencement de Mai.* (2) *Cette Riviére passe à Gironne.*

1684. laissa pas d'être fort sanglant & fort opiniâtre, aiant duré jusqu'à onze heures sans discontinuer. L'obscurité de la nuit le fit cesser. Les Espagnols y perdirent huit cents Hommes, & la Victoire demeura aux François, à qui l'Ennemi céda le Champ de Bataille, le Duc de Bournonville se retirant à Ostelric avec tant de précipitation, qu'il laissa une partie de son Bagage sur les chemins. Cette Victoire, qui porte le nom de *Pont-Major* ou de *Pont de Madigal*, du lieu où se donna le Combat, eût été plus belle, si elle eût été suivie de la Conquête de Gironne. Le Maréchal de Bellefond s'en aprocha dans le dessein de l'entreprendre: mais il trouva la Place si bien pourvûë, qu'il n'y put réüssir, & on dit que ce fut la cause de sa disgrace, n'aiant point servi depuis (1).

Bataille de Pont-Major en Catalogne.

Siége de Luxembourg.

Nous avons vu le Blocus & le Bombardement de Luxembourg: voions en le Siége & la réduction. Cette Place, qui incommodoit extrémement la Lorraine & la Champagne, est située sur l'Else à trois lieuës de la Moselle, bâtie sur un roc, environnée en partie de la Riviére, & de l'autre qui n'en est pas entourée, elle étoit fortifiée de quatre Bastions taillez dans le roc, au devant desquels il y avoit des Demi-Lunes & des Ravelins, aussi taillez dans le roc: desorte qu'il n'y avoit qu'un petit endroit par où elle pût être attaquée. Le Maréchal de Créqui l'investit le 27. d'Avril, & on ouvrit la Tranchée le 8. de Mai. On avoit fait venir de la Campagne dix mille Pionniers, & on avoit envoié au Camp quarante piéces d'Artillerie de la Citadelle de Mets, avec une prodigieuse quantité de Boulets, 1684. de Bombes, de Grenades & de Carcasses. Une Armée de trente mille Hommes des meilleures Troupes de France faisoit le Siége, & elle étoit commandée, outre le Maréchal de Créqui, qui en étoit le Général, par des Lieutenans-Généraux, & par des Maréchaux de Camp d'une valeur & d'une expérience consommée. Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, qui s'étoient signalez l'année précédente à la fameuse Bataille que le Roi de Pologne gagna contre les Turcs (2), & au Siége de Courtrai, se rendirent aussi au Camp en qualité de Volontaires, & voulurent avoir part à tous les périls du Siége. Il dura vingt & un jour de Tranchée ouverte, & la défense ne fut pas moins vigoureuse que les attaques. Mais la Place, abimée par les Bombes & par les Boulets, fut obligée de capituler. Il y périt beaucoup de monde & de braves Officiers des deux côtez, & le Maréchal d'Humiéres y perdit son Fils unique, qui servoit au Siége, en qualité de Colonel d'Infanterie, & qui fut tué dès les premiers jours.

Réduction de la Place.

La réduction de Luxembourg aplanit les difficultez que l'opiniâtreté des Espagnols à la conserver aportoit à la Paix. N'étant plus retenus par le salut d'une Ville, pour laquelle ils vouloient tout risquer, ils écoutérent les offres de la France, qui de son côté satisfaite de sa Conquête vouloit bien s'y borner, & rendre même Courtrai & Dixmude avec une partie des autres Places qu'elle avoit prises depuis le mois d'Août 1683.

Les Espagnols ne se rendirent pour-

(1) *Il conduisit en 1692. le Roi Jaques sur les Côtes de Normandie.* (2) *Voiez ci-dessus page 44. & 48.*

1684. pourtant pas tout d'un coup, & quoi qu'abattus par la perte d'une Place qui leur étoit si chére, & dont ils faisoient comme leur *Palladium*, ils avoient de la peine à consentir à l'accommodement, que la France continuoit de leur proposer, moiennant une Trêve de vingt ans, & que les Etats Généraux les sollicitoient d'accepter.

Ces instances des Etats avoient été précédées par un incident arrivé au commencement de l'année, & qui faillit à rompre l'Alliance de cette République avec la France, & à rallumer la Guerre terminée par le Traité de Nimegue (1). Le 16. de Février le Prince d'Orange envoia à l'Assemblée de la Haye une Lettre, qu'écrivoit le Comte d'Avaux le 9. de ce mois-là au Roi son Maître, interceptée par le Marquis de Grana, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, qui l'avoit envoiée au Prince. C'étoit afin de la communiquer aux Etats, & pour les obliger par les particularitez, dont la Lettre les instruiroit, de se défier de ceux de leur Corps qui se laissoient gagner par l'Ambassadeur de France, & qui traversoient la levée des seize mille Hommes, que le Prince d'Orange eût voulu que la République eût faite, pour les joindre aux Troupes Espagnoles. Comme la Lettre étoit écrite en chiffre, l'Ambassadeur prétendoit qu'on l'avoit mal déchiffrée, & qu'on lui faisoit dire faussement qu'il avoit apris le secret de l'Assemblée par quelques uns de ses Membres, qu'on désignoit comme des Traitres à l'Etat. Il parla fiérement, comme le Ministre d'un grand Roi outragé en sa personne: mais les Etats rejettérent la faute sur le Marquis de Grana, & lui de son côté, faisant céder la colére à la politique, crut qu'il lui suffisoit de faire échouer par ses intrigues la levée des seize mille Hommes, comme il fit, & de tirer d'affaire ceux qui l'avoient servi. 1684.

Traité des Etats Generaux avec la France pour obliger l'Espagne à la Paix.

Les Etats Généraux donc résolus de maintenir la Paix, continuérent de faire les Médiateurs, connoissant l'impuissance des Espagnols & la lenteur de leurs Alliez à les secourir. Enfin voiant Luxembourg pris, & apréhendant d'être envelopez euxmêmes dans les malheurs de la Guerre, ils prirent le parti de faire le 29. de Juin un Traité avec le Roi Très-Chrétien, par lequel ils s'engageoient à emploier leurs sollicitations les plus pressantes envers le Roi d'Espagne, pour l'obliger d'accepter l'accommodement que le Roi de France lui offroit, sous les conditions que je viens de dire (2). Ils promettoient de plus, que si le Roi d'Espagne ne faisoit dans six semaines ce qu'ils désiroient, ils retireroient leurs Troupes des Païs-Bas, & ne lui donneroient aucune assistance. L'Espagne alors ouvrant les yeux sur sa ruine inévitable par l'abandonnement des Etats Généraux, accepta la Trêve qui fut concluë le 10. d'Août par la Cession qu'elle faisoit de Luxembourg (3) à la France, qui de son côté lui rendoit Courtrai & Dixmude, dont les Fortifications seroient rasées, & tout ce qu'elle avoit pris depuis le mois d'Août de l'année précédente, à la réserve de Beaumont, de Bouvignes, Chimay & leurs Dépendances.

Trêve pour vingt ans entre la France & l'Espagne.

L'Em-

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1684.* (2) *Sous la condition de la Trêve de vingt ans.*
(3) *Luxembourg fut rendu à l'Espagne par la Paix de Ryswyck.*

1684. L'Empereur accepta aussi la Trêve le 15. d'Août, consentit que la France retint Strasbourg, & tout ce qu'elle avoit pris avant le mois d'Août 1683. & se contenta qu'elle rendît les Places & les Païs dont elle s'étoit saisie depuis ce tems-là. Ainsi finit la dispute des Dépendances d'Alost & des Equivalens : Ainsi furent annullées ou suspenduës toutes les Réünions des Chambres de Mets & de Brisach (1).

L'Empereur accepte aussi la Trêve.

Soumission des Algériens.

Le Roi qui donnoit la Paix à l'Europe, voulut bien la donner aussi aux Algériens, dont les Ambassadeurs vinrent le 4. de Juillet la demander respectueusement à Sa Majesté. Le Bombardement de l'année précédente les avoit humiliez, & ils en apréhendoient un second cette année, qu'ils prévinrent par leur soumission. Charles-Quint n'avoit pu en obtenir une semblable, & avoit tenté inutilement de les attaquer dans leur Port, dont ses Vaisseaux n'avoient pu aprocher, comme firent ceux de Louïs le Grand, ni leur Canon causer la terreur qu'y portérent les Bombes des derniers.

Le Roi de Siam recherche l'amitié du Roi Très-Chrétien.

La Renommée portoit le nom & la gloire du Roi par tout le Monde, d'Europe en Afrique, & d'Afrique en Asie. Apès l'avoir fait redouter sur les Bords du Danube, sur la Mer Atlantique & sur la Méditerranée, qui baigne les Roiaumes Afriquains, elle le fit encore respecter jusqu'aux Bouches du Gange, & beaucoup plus loin. Le Roi de Siam, dont le Roiaume s'étend dans la Presqu'Ile au de là de ce fameux Fleuve, & ne contient pas moins de trois cents soixante lieuës du Midi au Septentrion, & deux cents d'Orient à l'Occident, rechercha l'amitié du Monarque Chrétien, dont il entendoit publier de si grandes choses, & lui envoia des Ambassadeurs en l'année 1680. qui périrent sur Mer. Il ne se rebuta point, & il en fit partir d'autres le 24. de Janvier de cette année sur un Vaisseau Anglois qui les amena à Calais, d'où ils furent conduits par terre à Paris aux dépens du Roi. Le Marquis de Segnelai, nouvellement arrivé de sa fameuse Expédition de Gênes, leur envoia deux Carosses pour se rendre à l'Audience qu'il leur avoit accordée, & les reçut le 18. de Septembre dans son Cabinet. Après avoir fait trois révérences la face contre terre, & les deux mains jointes élevées en haut, à la maniére du Païs, ils s'assirent sur un tapis, & expliquérent les principaux Chefs de leur Ambassade, dont ils réglérent avec ce Ministre une partie des Articles. Ils allérent ensuite à l'Audience du Marquis de Croissi, avec qui ils achevérent de conclure le Traité de Commerce entre les Sujets du Roi de Siam, & la Compagnie Françoise des Indes Orientales. 1684.

Ambassadeurs Siamois à Paris.

Le Traité qu'ils font.

Le Roi envoie une Ambassade à Siam.

Ils suplioient aussi le Roi d'envoier un Ambassadeur à leur Maître, qui attendoit cet honneur-là avec impatience. Le Chevalier de Chaumont y fut envoié en cette qualité (2), & y fut reçu avec les honneurs usitez en cette Cour, dont il revint au bout de seize mois (3), ramenant avec lui les trois Ambassadeurs dont je parlerai en leur ordre.

J'ai trop souvent parlé des intrigues de la Princesse Palatine (4), qui avoit

(1) *Ces Réünions ne furent tout à fait annullées que par le Traité de Ryswyck.*
(2) *En Octobre 1684.* (3) *A compter du jour qu'il partit de France.*
(4) *Pendant les Guerres Civiles.*

1684. avoit épousé Edouard Palatin, Fils du Roi de Bohême, pour ne pas faire mention de sa mort, qui arriva à Paris le 6. de Juillet 1684.

1685. Je commencerai l'année 1685. par la Paix (1) accordée aux Génois, à la priére du Pape Innocent XI. & dont le Traité fut signé le 22. de Février à Versailles. Ce fut aux conditions que le Roi avoit proposées, bien mortifiantes pour cette République, mais qu'elle fut contrainte de subir pour éviter sa ruine. Le Traité portoit, I. „ Que le Doge „ accompagné de quatre Sénateurs „ viendroit faire satisfaction au Roi, „ & qu'à leur retour ils rentre„ roient dans l'exercice de leurs „ Charges: II. „ Que la Républi„ que congédieroit toutes les Trou„ pes Espagnoles: III. „ Qu'elle „ réduiroit ses Galéres à l'ancien „ nombre: IV. „ Que les Fran„ çois seroient dédommagez de „ tout ce qui leur avoit été pris: V. „ Qu'elle paieroit cent mille „ écus au Comte de Fiesque „.

Traité de Paix avec les Génois à de dures conditions.

Tout fut exécuté, & les Ambassadeurs vinrent le 15. de Mai à Paris faire leurs soumissions au Roi. Le Doge parla couvert, les quatre Sénateurs étant découverts: & tous cinq revétus de leurs Robes de Cérémonie. Ce qu'il y eut de plus mortifiant pour cette République, qui avoit fait la fiére, c'est qu'après une soumission si humiliée faite par son Doge, elle fut obligée de lui conserver sa qualité, quoi que cela fût entiérement contraire aux Statuts & aux Loix de cet Etat, qui veulent qu'aussitôt que le Doge est sorti de Gênes, il perde sa qualité de Doge & de Souverain. Mais pour ne pas laisser ce subterfuge à la République, qui eût pu dire qu'il n'y alloit point de sa Souveraineté dans la soumission faite au Roi par le Doge, qui avoit cessé d'être revétu de sa dignité dès qu'il avoit mis le pied hors de ses Terres, le Roi voulut qu'il la conservât toujours, non seulement pendant son Ambassade, mais encore après son retour dans sa Patrie. 1685.

Soumission du Doge & des autres Ambassadeurs.

Tout étant paisible en Europe par le moien de la Trêve de 1684. la Succession du Bas-Palatinat ouvrit un nouveau Champ de Guerre. Il en faut dire le sujet.

J'ai raporté (2) le Mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Palatine, Fille de Charles-Louïs, Comte Palatin du Rhin, & Electeur. J'ai aussi raporté de suite la mort de cet Electeur, qui arriva le 7. de Septembre 1680. & qui laissa en mourant l'Electorat à Charles son Fils unique, avec qui le Duc d'Orléans s'accorda à l'amiable de la portion d'Hérédité que pouvoit prétendre son Epouse, Sœur du nouvel Electeur. Mais ce dernier n'aiant survécu à son Pere que cinq ans, & étant mort le 26. de Mai 1685. sans laisser d'Enfans, l'ouverture de Sa Succession fournit à la France, qui apuioit les prétentions du Frere du Roi, un sujet de prendre les Armes, pour lui en faire avoir raison. Nous ne verrons ce qu'elles exécutérent que dans la suite: il faut voir maintenant en quoi consistoient les prétentions du Duc d'Orléans, & qui étoit le Compétiteur avec lequel il avoit affaire.

Mort de l'Electeur Charles, Palatin.

Par la mort de l'Electeur Charles sans Enfans, la Duchesse d'Orléans sa Sœur étoit la plus habile à succéder

Différens pour la Succession.

(1) *Voiez les Auteurs citez ci-dessus à la Note* (3) *de la page* 2. (2) *Voiez Tome I. page* 564. *&* 565.

1685. céder par la proximité du sang: c'est pourquoi aussitôt qu'il fut mort, le Roi envoia son Ministre à Heydelberg pour faire valoir les prétentions de sa Belle-Sœur sur le Palatinat.

Prétentions du Duc de Neubourg.

Le Duc de Neubourg Palatin, qui en prétendoit toute la Succession, comme d'un Fief Masculin & immédiat de l'Empire, s'en étoit déjà emparé, étant plus voisin & plus à portée, apellé d'ailleurs par le Testament du feu Electeur, ce qui lui avoit facilité l'entrée dans le Païs. Ce Duc descendoit de Wolfang, né en 1578. qui se fit Catholique, & partagea avec l'Electeur de Brandebourg la Succession de Clêves & de Juliers. Philippe Guillaume, Duc de Neubourg, son Fils nâquit au mois de Novembre 1615. & épousa en secondes Noces, le 24. d'Août 1653. la Fille du Landgrave George Darmstad, dont il a eu la plus nombreuse & la plus illustre Postérité qu'ait jamais euë aucun Prince de l'Empire, l'aînée de leurs Filles aiant épousé l'Empereur Léopold en 1676. la seconde étant devenuë Reine de Portugal par son Mariage avec le Roi Dom Pedre en 1687. & la troisiéme aiant monté sur le Trône d'Espagne en épousant Charles II. Veuf d'une Fille de France (1) en 1689. Pour revenir au Duc Philippe Guillaume, il est certain qu'il étoit le Chef de la Branche Palatine la plus proche de celle qui venoit d'être éteinte par la mort de l'Electeur Charles, si la Sœur du défunt n'eût pas été plus proche que lui. Il ne contestoit pas cette proximité; mais il prétendoit que l'Electorat & tous les Biens Patrimoniaux du défunt étoient des Fiefs Masculins, où elle étoit incapable de succéder par les Loix de l'Empire, qui en excluent son sexe. A quoi il ajoûtoit que par son Mariage avec le Duc d'Orléans, elle y avoit expressément renoncé. Il s'apuioit encore sur le Testament de l'Electeur Charles, qui l'avoit reconnu pour son Héritier & son Successeur. Mais sa plus forte raison étoit la nature des Biens dont il s'agissoit, & l'inhabileté de la Sœur à y succéder. Il en faisoit son bouclier, & invitoit tous les Princes de l'Empire à prendre son parti, comme intéressez à une Cause qu'il avoit commune avec eux tous, & qui ne tendoit pas à moins qu'à la ruine des Loix fondamentales de cette grande Monarchie, qui ne devoit pas souffrir la brêche qu'y vouloit faire un Etranger. 1685.

Prétentions de la Duchesse d'Orléans.

Le Roi de France de son côté, aiant fait des Protestations de nullité de la Renonciation qu'on avoit exigée de sa Belle-Sœur, & contre le Testament de l'Electeur, prétendoit qu'au préjudice du Duc de Neubourg, qui étoit dans un degré plus éloigné, la Succession du Palatinat apartenoit à cette Princesse. Il ordonna au Marquis de Croissi-Colbert de communiquer ses raisons aux Ministres des Princes Etrangers, & surtout à l'Envoié Extraordinaire de Brandebourg (2), qui faisoit paroître plus de chaleur qu'aucun autre pour les intérêts du Duc de Neubourg, parce que son Maître étoit un des Exécuteurs du Testament (3). On donna aussi ordre aux Envoiez de France, résidens à Vienne & à Ratisbonne, de communiquer les mêmes raisons à la Diéte & à la Cour de

(1) *De la Fille aînée de Monsieur qu'il avoit epousée en 1679.* (2) *Spanheim.* (3) *Le Duc de Saxe étoit l'autre.*

1685. de l'Empereur, afin qu'ils ne souffrissent pas qu'on fît tort à la Duchesse d'Orléans dans la Succession de son Frere, le Roi étant résolu de maintenir de toutes ses Forces les prétentions de sa Belle-Sœur : D'y représenter que la Renonciation qu'on lui avoit fait faire, avoit été surprise & forcée : & qu'elle n'eût pu après tout être considérée que comme une Donation, qu'elle auroit faite en faveur de son Frere & de ses Descendans : Desorte qu'étant venu à mourir sans Enfans, la Donation étoit nulle, & la Princesse rentroit dans tous ses Droits. A l'égard du Testament, qu'il avoit été suggéré par les Ennemis de la France en faveur d'un Prince, qui étant dans un degré plus éloigné ne pouvoit succéder à l'exclusion d'une Sœur propre, & que par les Loix & Coutumes de l'Empire un Frere venant à mourir pendant qu'il a des Freres ou des Sœurs en vie, il ne peut donner les Biens de son Pere à leur préjudice.

Le Duc de Neubourg est saisi de la Succession.

Le Duc de Neubourg témoignoit être tout prêt à se soumettre à la décision des Loix de l'Empire, & qu'il n'avoit dessein de faire aucun tort aux prétentions de la Duchesse d'Orléans qui se trouveroient justes. Cependant il demeuroit toujours saisi. Ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il est vrai qu'à l'égard de l'Electorat, la Bulle d'Or étoit trop expresse pour la pouvoir éluder : mais pour le reste du Palatinat, les Fiefs Héréditaires & les Biens Allodiaux & Mobiliaires, il n'en étoit pas de même, & un Parent Collatéral au quatriême degré ne pouvoit en exclure une Sœur. Le Roi prétendoit donc, qu'en attendant que la question fût décidée, on convint d'un Sequestre, à qui ces Biens seroient laissez comme en dépôt, jusqu'à ce que le Procès fût jugé. C'est à quoi de son côté le Duc de Neubourg ne voulut point entendre, sa prise de possession étant, à ce qu'il prétendoit, légitime, fondée sur un Droit incontestable, sur des Loix claires & inviolables, sur une Renonciation précise, & sur un Testament qui achevoit de couper le nœud de la difficulté. Il savoit d'ailleurs qu'il avoit pour lui l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, excepté le Prince de Furstemberg : desorte qu'il n'apréhendoit pas que les remontrances des Ministres François à la Cour de Vienne & à la Diéte de Ratisbonne y pussent obtenir le Sequestre, à quoi la France vouloit l'obliger. 1685.

Le Roi pour la Duchesse d'Orléans demande un Sequestre.

Mais le Roi avoit d'autres moiens pour se faire obéïr : c'étoit la force de ses Armes, que l'Empereur & tout l'Empire redoutoient, & qu'ils ne vouloient pas s'attirer de nouveau. D'autre côté ils ne pouvoient se résoudre à abandonner le Duc de Neubourg, & ils croioient toute la Nation Germanique trop intéressée dans sa cause, pour lui manquer de Garentie. Que faire donc dans cet embarras, & quel parti prendre entre deux extrémitez également dangereuses ? Il n'y avoit que la voie de l'intercession & de la priére : & c'est aussi celle qu'ils embrassérent. Quelque forte que fût la Lettre, qu'écrivit l'Electeur de Brandebourg à son Envoié à Paris le 26. de Juillet 1685. en faveur du Duc de Neubourg, il la finit, *en se promettant*, dit-il, *de la générosité du Roi*, *qu'après avoir eu une pleine information de l'af-*

Les Alliez du Duc de Neubourg emploient l'intercession & les priéres.

1685. *l'affaire, & de ce que le Droit de Madame d'Orléans emporte, Sa Majesté ne prétendra rien au de là, mais sera entiérement satisfaite.*

Médiation du Pape.

On fit encore intervenir la Médiation du Pape, qui représenta au Roi, combien il seroit scandaleux à toute la Chrétienté qu'un Roi Très-Chrétien, pour des intérêts civils, arrêtât par une Guerre qu'il feroit à des Chrétiens, celle qu'on faisoit avec tant de succès contre les Turcs. Le Roi voulut bien céder à ces remontrances, & l'affaire fut mise en Négociation. On eut de la peine à convenir d'un Tribunal, où ce grand Procès seroit jugé. Celui des Diétes de l'Empire étoit trop intéressé, & la France en regardoit les Juges comme ses Parties. Elle n'avoit guére meilleure opinion de celui du Pape tout à fait Autrichien. Le Roi voulut bien néanmoins l'accepter pour seul & souverain Arbitre. Mais au lieu de se hâter de donner sa Sentence, il laissa consumer le tems au Duc de Neubourg en délais, qui ne tendoient qu'à éloigner le Jugement. Ainsi l'affaire, après avoir été quelque tems inutilement agitée par des Manifestes, & par diverses Ecritures publiées de part & d'autre devant un Arbitre si lent & si partial, on en revint au premier état, & le Roi, prétendant d'avoir été amusé par de vaines procédures, resolut de faire justice lui-même à la Duchesse d'Orléans sa Belle-Sœur, comme nous le verrons en son lieu, & la fin de ce fameux Procès terminé par la Sentence arbitrale du Pape Clément XI. (1).

Carrousel à Versailles.

Le 4. & le 5. de Juin il y eut un superbe Carrousel à Versailles. Huit Quadrilles y coururent, dont la première avoit pour Chef le Dauphin: la deuxième étoit menée par le Duc d'Enguien: six Seigneurs de la Cour conduisoient les six autres. Le Prince Camille de Lorraine, un des Fils du Comte d'Armagnac, Grand Ecuier, gagna le prix de la premiére journée, & le Marquis de Plémartin, celui de la seconde. 1685.

Le Marquis de Segnelai régale le Roi à Seaux.

Rien n'égale la magnificence du regal que le Marquis de Segnelai donna, le 16. de Juillet dans sa belle Maison de Seaux, au Roi & à toute la Cour. Sa Majesté y étant arrivée à six heures & demie, il la reçut à la descente de son Carosse, & l'aiant conduite dans le Jardin la fit entrer avec Madame la Dauphine, *Madame* (2), & Madame la Duchesse dans une Chaise à quatre places trainée par des hommes: les Princes & les Seigneurs, qui étoient venus avec le Roi, marchant à pied aux côtez de la Chaise, & l'accompagnant. On entra d'abord dans le Pavillon de l'Aurore, que cette Déesse de la Fable n'eût pas dédaigné pour son Palais. Après y avoir demeuré pendant une heure, pour y entendre les Concerts des plus habiles Maîtres de Musique, on en sortit pour continuer la promenade.

Beautez de la promenade.

Je ne décrirai point la beauté des Eaux & des Cascades, & leur bruit mêlé à celui des Hautbois cachez derriére les Palissades, ni le Concert des Hautbois & des Fluttes douces cachez derriére les Bosquets: non plus qu'un autre Concert qui passoit tous les autres préparé dans l'Orangerie tenduë d'une riche Tapisserie, qui représentoit diverses Chasses & les douze mois de l'année. Ces Concerts finis, le Roi sortit de l'Oran-

(1) *Le 7. Février 1702.*

(2) *La Duchesse d'Orléans.*

1685. l'Orangerie, & aiant fait trente pas il découvrit la Table dressée sous une Feuillée, & posée tout au tour du Canal. On ne peut rien imaginer de mieux entendu ni de plus somptueux que la structure & la magnificence de cette Table & de ce repas, où une infinité de Lustres faisoient une lumiére plus éclatante & plus agréable que celle du plus beau jour, & où les corbeilles remplies de fleurs parfumoient l'air d'odeurs charmantes.

Magnificence du repas.

Il y eut cinq services de tout ce qu'il y avoit de plus rare pour la Saison, tant pour les viandes, que pour les fruits. Le Roi fut servi par le Marquis de Segnelai, Madame la Dauphine par le Balli Colbert, & *Monsieur* par le Marquis de Blainville (1): A l'autre bout de la Table, Monseigneur & Madame, par le Marquis de Maulevrier. Les Trompettes, les Tymbales, les Violons, les Fluttes douces & les Hautbois se firent entendre alternativement durant le repas: & l'abondance & la politesse regnérent par tout. Ces repas si vantez d'Auguste, où les Conviez paroissoient sous la forme de Dieux & de Déesses (2): & ceux d'Antoine & de Cléopatre, où l'on bûvoit des perles fonduës d'un prix inestimable, n'avoient rien de si propre, de si galant, de si bien entendu que celui de Seaux. Les Conviez n'usurpoient point le superbe nom de Divinitez; mais on les voioit avec tout l'éclat d'une Cour magnifique, que les Graces & la Majesté suivoient par tout, & on ne servoit à Table rien que de délicieux, rien en même tems qui pût incommoder la santé par une vaine somptuosité, qui n'a d'agrément que dans l'ostentation d'un luxe effréné. 1685.

Les Corsaires de Tripoli n'avoient pas moins mérité l'indignation du Roi que ceux d'Alger: ils l'éprouvérent aussi comme eux, & comme eux encore ils furent obligez de s'humilier, de rendre les Esclaves Chrétiens, & de demander la Paix. Le 22. de Juillet le Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, s'étant présenté devant la Place avec ses Vaisseaux, y fit jetter onze cents Bombes qui causérent une désolation & une terreur générale. La Milice & le Divan n'en furent pas moins épouvantez que le Peuple, & tous s'accordérent à demander la Paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils rendroient non seulement tous les Esclaves François, mais encore ceux qui avoient été pris sous la Banniére de France, & qu'ils paieroient cinq cents mille livres, pour dédommager les Marchands des prises qu'ils avoient faites sur eux. Le Vice-Amiral de Tripoli rendit encore au Commandant d'un Vaisseau Vénitien la Chaloupe qui lui avoit été prise avec tout son équipage, & que le Dey retenoit pour represailles de quelques Turques que ce Commandant gardoit sur son Bord, sous prétexte qu'elles se vouloient faire Chrétiennes. Elles furent relachées par l'accommodement du Vice-Amiral de France, qui fit rendre à chacun ce qui lui apartenoit, les Turques au Dey, & la Chaloupe au Vénitien.

Bombardement de Tripoli.

Les Tripolins se soumettent & font la Paix.

Ceux de Tunis (3) eussent éprouvé le même Bombardement que les Algériens & que les Tripolins, s'ils n'eussent pas renvoié les Esclaves Fran-

Soumission de ceux de Tunis.

(1) *Tous trois Fils du défunt Controlleur-Général.*
(2) Sexque Deos vidit Mallia, sexque Deas.
(3) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.*

1685. François. Le Maréchal d'Estrées écrivit au Dey, que s'il ne les faisoit pas délivrer au Capitaine de Vaisseau qui lui portoit sa Lettre, il iroit avec sa Flotte les querir lui-même. Le Dey, qui savoit ce qui s'étoit passé à Alger & à Tripoli, ne voulut pas s'attirer le même malheur, & renvoia tous les Esclaves pris sous le Pavillon de France. Ainsi ces trois Roiaumes de Barbarie, ou ces trois Etats, qui se gouvernent en forme de République sous la protection du Grand Seigneur, dont la puissance n'y est pourtant pas fort révérée, rendirent à celle du Roi Très-Chrétien un hommage, qu'ils n'avoient jusqu'alors point rendu d'une maniére si éclatante & si unanime à aucun Prince Chrétien.

Ambassade des Tripolins.

Ce ne fut que l'année 1687. que ceux de Tripoli lui envoiérent une Ambassade solemnelle, où le Bacha Turc se joignit avec le Dey, le premier envoiant son Lieutenant, & l'autre un Officier de Marine pour faire leurs soumissions au Roi, à qui ils présentérent, en forme de Tribut, deux Dromadaires, six Chevaux du Païs d'une beauté extraordinaire, & quelques Autruches. Ils arrivérent à Toulon le 3. de Mai: mais ils ne furent conduits à Versailles par le Marquis de Segnelai que le 21. d'Août. Ils firent au Roi leur compliment en Turc, qui fut interprété par le Trucheman, & présentérent les animaux qu'ils avoient amenez. Ils furent régalez à leur départ chacun d'une chaine d'or & d'une Médaille avec le portrait de Sa Majesté.

Il se passoit, pendant les Expéditions du Maréchal d'Estrées contre les Tripolins, une Scène plus terrible en France, & dont le Roiaume a reçu de rudes secousses. C'est la ruine des Protestans. *Le dessein de les détruire*, dit un Auteur qui ne doit pas être suspect aux Catholiques (1), *n'étoit pas sensé : car les Princes & Etats Protestans avoient toujours été pour nous contre la Maison d'Autriche : & il ne falloit pas irriter les seuls Alliez que nous pussions avoir. On dit*, ajoûte-t-il, *que le P. de la Chaise n'étoit pas d'avis des violences : que le Tellier & Louvois ne vouloient pas la Révocation de l'Edit de Nantes, mais que les Cagots l'emportérent. Quand Louvois vit l'affaire entamée il la porta à l'extrémité.* 1685.

Mesures qu'on prend pour ruiner les Protestans.

Assemblée du Clergé pour ce dessein.

C'est ainsi que le Roi, à qui la Maintenon avoit inspiré l'esprit de dévotion, fut poussé à détruire la Religion Protestante dans tous ses Etats. Il convoqua une Assemblée du Clergé à St. Germain en Laye, pour délibérer sur les moiens dont on pourroit s'y prendre pour en venir à bout, & y envoia pour Commissaires Boucherat, qui fut bientôt après Chancelier, Pelletier, & le Marquis de Segnelai. La Délibération du Clergé ne se fit pas attendre, & le 14. de Juillet ses Députez en vinrent rendre compte au Roi. Ce fut sur leur raport, & par l'avis du Marquis de Segnelai, qui les avoit conduits à l'Audience, & que le Roi voulut aussi entendre, que fut dressé l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, & tous les autres auparavant & depuis accordez aux Protestans.

Résolution prise de révoquer l'Edit de Nantes.

Reflexion sur cet Evénement.

Je voudrois qu'il me fût permis de tirer le rideau sur un si triste Evénement, qui a fait verser tant de larmes & tant de sang à la France, & qui fait une fâcheuse tache à la gloire

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1685. gloire du Roi, quelque soin que prennent ses Flateurs, non seulement pour l'effacer, mais même pour lui en aplaudir, comme de la plus grande & de la plus belle action de son Regne. La fidélité de l'Histoire ne me permet pas d'en suprimer une Catastrophe si considérable, qui s'est passée à la vûë de toute l'Europe, & où la plûpart des autres Etats se sont intéressez. Elle ne me permet pas non plus d'en altérer la vérité, qui doit l'emporter sur toutes les autres considérations, quelque cher qu'il en coute au Héros, à qui elle ne doit jamais être sacrifiée. J'éviterai seulement la satyre, & je conserverai le caractére d'Historien, avec toute l'équité & toute l'impartialité possible, pour un endroit si épineux & si délicat. Le célebre Auteur (1) de l'Histoire du Grand Théodose n'a pas dissimulé le sang qu'il fit répandre pour venger la Sédition de ceux de Thessalonique, & n'a pas fait de scrupule d'en représenter l'horreur: J'en userai de même dans l'Histoire de Louïs le Grand, & je ne craindrai point de blamer la Révocation d'un Edit accordé par son Aieul, confirmé par son Pere, & dont il avoit lui-même promis tant de fois l'observation. Ecoutons les plaintes qu'en font ses Sujets Protestans.

Plaintes des Protestans qui représentent l'injustice des moiens emploiez contre eux.

Ils rejettent toute la haine de leur proscription sur le Clergé & sur les Jésuïtes, sur les derniers sur tout leurs irréconciliables ennemis, qui, s'étant emparez de la conscience du Roi, lui rendirent premiérement la Doctrine odieuse, & lui dépeignirent ensuite les personnes qui la professoient, comme dangereuses & mal intentionnées, ou abusées par leurs préjugez. Il restoit une difficulté, c'étoit le reproche de la cruauté, que la contrainte dont on useroit contre eux ne manqueroit pas d'attirer, si on étoit obligé d'en venir à cette extrémité. Le Roi étoit naturellement bon, & n'aimoit pas le sang: ils le prirent encore de ce côté-là, en lui persuadant que sa bonté l'engageoit à rapeller des Sujets dévoiez dans la Communion de l'Eglise, & lui firent croire que la Révocation de l'Edit les y feroit rentrer, sans emploier les suplices ni la violence: qu'ainsi tout conspiroit à le révoquer. Jamais pourtant il n'y en a eu de plus irrévocable. Il avoit pour Auteur un grand Roi, un Roi victorieux, le Conservateur né de ses Sujets, & l'Arbitre naturel & sacré des grands différens que la Religion avoit jusque-là causez entre eux. Il les termina par cet Edit, qu'il nomma *perpétuel & irrévocable*. La nature de l'Edit, la dignité de son Auteur, & le Salut-Public sembloient en être des Garens bien sûrs. Pour détruire des idées si naturelles, on fit accroire au Roi que l'Edit n'étoit que provisionel. Ce terme est pourtant incompatible avec ceux de perpétuel & d'irrévocable. Il fallut donc accuser les Protestans de s'en être rendus indignes par leurs Rebellions sous Louïs XIII. Mais ces prétenduës Rebellions, dont leurs Historiens les justifient, avoient été pardonnées par l'Edit de 1629. qui les maintient dans la jouïssance de celui de Nantes. A l'égard de leur conduite sous Louïs XIV. elle avoit obtenu les aprobations & les remercimens de la Régente pendant la Minorité du Roi, & les éloges du Roi lui-même lors de sa Majorité. Enfin 1685.

Ils prétendent que l'Edit étoit irrévocable.

Ils réfutent les raisons du contraire.

(1) *Fléchier, Evêque de Nismes.*

1685. fin on tâcha de lui persuader que l'Edit étoit desormais inutile, à cause du petit nombre de ceux de cette Religion. Il n'eût pas été difficile de se détromper par le nombre des Familles sorties du Roiaume par milliers, sur tout depuis les violences exercées dans le Poitou en 1682. & par un plus grand nombre de celles, qui, sous le nom de *Nouveaux Convertis*, retiennent toujours leur ancienne Créance. Mais on n'a pas laissé la porte ouverte à la vérité, qui n'entre que rarement & à la dérobée dans le Cabinet des Rois. On n'a pas même permis à Louïs XIV. de prévenir les dangereuses suites des Consciences opprimées, ni d'en être instruit quand elles sont arrivées. Oseroit-on encore se prévaloir de l'odieuse Maxime, *Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques?* Que la France l'abandonne à ces cruels Roiaumes qui gémissent sous le joug de l'Inquisition: mais qu'elle la rejette toujours avec horreur: & qu'elle se souvienne de la terrible vengeance que Dieu fit sur la Maison de Saül, pour le punir de n'avoir point gardé la foi promise par Josué il y avoit plus de quatre cents ans aux Gabaonites. Ce Roi pourtant agissoit, ce semble, par un bon zêle, *par un zéle*, dit l'Ecriture (1), *qu'il avoit pour les Enfans d'Israël & de Juda.* Mais Dieu ne trouva pas bon qu'il eût entrepris de violer un Traité dont il étoit Garent, à cause du serment qui y étoit intervenu: comme il est intervenu dans l'Edit de Nantes.

On a surpris la justice du Roi.

On réfute l'odieuse Maxime, Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques.

Il étoit donc irrévocable, & ceux qui ont suggéré au Roi les prétextes & les moiens pour l'abolir, l'ont fait, au préjudice de son intérêt & de sa gloire, l'auteur d'un mal dont ils seront responsables devant toute la Postérité. 1685.

Examinons, ajoûtent-ils, l'Edit de Révocation. Et d'abord quels étranges sentimens attribuent, dans leur Préface ceux qui l'ont composé, à Sa Majesté, & aux Rois Henri IV. & Louïs XIII. son Aieul & son Pere, de ne s'être proposé, dans l'observation de l'Edit de Nantes, que de diminuer l'aversion qui étoit entre les Sujets de l'une & de l'autre Religion, afin d'être plus en état de travailler pour réünir à l'Eglise ceux qui s'en étoient séparez? Il est certain que ce n'étoit pas l'intention du Législateur, je veux dire de Henri IV. Il s'en exprime tout autrement dans la Préface de cet Edit. Il veut qu'il soit perpétuel & irrévocable, & il laisse à Dieu le grand Ouvrage de la Réünion, qui aussi apartient à Dieu seul.

On examine l'Edit qui révoque celui de Nantes.

Au fond l'Edit de la Révocation est rédigé en douze Articles, qui conspirent tous, non pas à la Réünion, mais à la Destruction des Protestans par la démolition de leurs Temples, par la proscription de leurs Ministres, par la privation des Exercices de piété selon leur Liturgie, par l'interdiction des Assemblées, par l'enlévement de leurs Enfans, qu'on leur défend d'élever dans une Religion qu'ils croient être la véritable. Est-ce là ce qu'on apelle *réünir?*

Le dernier Article promettoit encore quelque espêce de tolérance. „ Pourront ceux de la Religion „ P. R. dit cet Article, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer, demeurer dans les lieux & Vil- „ les

(1) *Voiez le II. Livre de Samuel Chap. XXI. vers. 2.*

1685. „ les de notre Roiaume, y continuer „ leur Commerce, y jouïr de leurs „ Biens, ſans pouvoir être troublez „ ni empêchez ſous prétexte de leur „ Religion, à condition de n'en „ point faire d'Exercice, ſous peine „ de Confiſcation de Corps & de „ Biens. „ Mais c'étoit un leurre pour les empêcher de fuir la perſécution, & la tolérance, toute dure qu'elle étoit, parut encore trop douce, & dura à peine quinze jours. *Le Contrain les d'entrer*, dont les avoit menacez l'*Avertiſſement Paſtoral*, fut mis à exécution, & les Dragons furent envoiez par tout le Roiaume pour mettre la derniére main à la Converſion.

Examen du *Contrain les d'entrer.*

Quels étranges moiens de réünion! Eſt-ce ainſi qu'on pratique le *Contrain les d'entrer* de l'Evangile? Eſt-ce ainſi qu'on foule aux pieds le Droit des Gens, & ceux de la Nature & de la Conſcience? De là vinrent les Abjurations extorquées, les Converſions contraintes, &, ce qui eſt encore plus horrible, les Communions forcées. De là tant de ſupplices, qui font frémir la Nature: Des corps de bons Sujets, dont la Religion faiſoit tout le crime, trainez ſur la claie & jettez à la voirie: De là les condamnations aux Galéres, les Priſons, & les Tranſlations dans le Nouveau Monde: De là ces Troupes preſque inombrables de Fugitifs (1) qui ont déſerté le Roiaume, & qui ont tout abandonné & tout riſqué pour ſauver leur ame. Qu'on juge après cela de la bonne foi de l'expoſé des Compoſiteurs de l'Edit de Révocation, quand ils diſent, „ Que la Garentie de celui de Nantes étoit devenuë inutile, parce que „ la plûpart des Réformez s'étoient „ faits Catholiques. „ Pourquoi donc cette terrible Lettre du Marquis de Louvois au Duc de Noailles, Gouverneur de Languedoc? 1685.

Cruautez exercées ſur les vivans & ſur les morts.

Lettre du M. de Louvois au Duc de Noailles.

Sa Majeſté veut qu'on faſſe ſentir les derniéres rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa Religion: & ceux qui auront la ſote gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être pouſſez juſqu'à la derniére extrémité.

Pourquoi ce ſoin ſi empreſſé, pour empêcher de ſortir du Roiaume, ceux à qui leur Conſcience ne permet pas d'y demeurer? Pourquoi tant de Déclarations ſi rigoureuſes là-deſſus, & ſi ſouvent renouvellées? Je m'arrête-là, & je ne veux pas pouſſer plus loin les Plaintes des Proteſtans, dont je n'ai pas entrepris de donner le détail, mais dont je n'euſſe pu diſſimuler l'oppreſſion, à moins que de trahir la vérité de l'Hiſtoire.

Enregiſtrement de l'Edit de Révocation.

Je reviens à l'Edit de Révocation. Il fut arrêté le 22. d'Octobre, & enregiſtré à la Chambre des Vacations le 25. On avoit réſolu d'attendre l'Ouverture du Parlement: mais la maladie du Chancelier, qui ſe ſentoit mourir, & qui ſouhaitoit de le ſceller avant ſa mort, fut cauſe qu'on en hâta l'Expédition. Il eut donc cette ſatisfaction, qui lui mit en la bouche ces paroles du Cantique de Siméon, *Seigneur vous laiſſez aller maintenant votre Serviteur en paix.* Les Proteſtans proſcrits par l'Edit ne manquérent pas de critiquer l'aplication du Cantique. Mais quoi qu'il en ſoit, le Chancelier mourut peu de jours après, content d'avoir mis le Sceau à un Edit qui cauſoit la déſolation de tant de Familles.

Paroles du Chancelier en le ſcellant.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. en font monter le nombre juſqu'à huit cents mille.*

1685. 1685.

L'Hiſtorien François (1), tout Catholique qu'il étoit, en parlant de la Vérification de l'Edit de Nantes, faiſoit tenir aux plus grands Ennemis des Réformez, aux plus ardens Ligueurs qu'il y eût eu, un langage bien différent de celui du Chancelier. *On remarqua*, dit cet Hiſtorien, *qu'ils opinérent plus fortement qu'aucuns autres des Membres du Parlement à la Vérification de l'Edit.* Il en ajoûte la raiſon : *C'eſt qu'ils avoient reconnu qu'en matiére de Religion les violences détruiſent plus qu'elles n'édifient.*

Belles paroles contre les Converſions forcées.

C'eſt auſſi comme en parloit la Reine de Suéde, dans ſa Lettre écrite de Rome (2), où elle s'étoit retirée depuis ſon abdication, au Chevalier de Terlon. Elle y condamne hautement les Converſions forcées des Proteſtans, en déplore la miſére & celle du Roiaume, & n'augure rien de bon d'une Politique qu'elle croit auſſi préjudiciable à l'Etat qu'à la Religion. A quoi il faut joindre les Lettres du Duc de Montauſier & du Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble (3), qui ne condamnent pas moins fortement ces violences.

Peu de perſonnes ont la liberté de ſortir du Roiaume.

On n'accorda qu'à très-peu de perſonnes la liberté de ſe retirer. La Princeſſe de Tarente eut beſoin pour l'obtenir de tout le crédit de la Maiſon de Heſſe. Le Comte de Roye, le Maréchal de Schomberg & le Marquis de Ruvigni eurent auſſi la même permiſſion. Le Marquis Du Queſne eut ſeulement la liberté de ſa Conſcience ; mais on ne lui permit pas de ſortir du Roiaume, à cauſe du danger qu'il y avoit, qu'étant ſi bien inſtruit de la Marine, il ne portât ſes connoiſſances aux Païs Etrangers.

Le Roi de Perſe ne veut pas qu'on force les Chrétiens d'abjurer leur Religion.

Dans le tems qu'on opprimoit la Conſcience des Proteſtans en France, le Roi de Perſe (4) condamnoit la violence qu'on faiſoit aux Chrétiens dans ſon Roiaume, pour leur faire abjurer leur Créance. Aiant ſu que ces malheureux, pour ſe garentir de la cruauté des Soldats, qu'on emploioit à la levée des Impôts, étoient venus trouver le Grand Viſir pour obtenir quelque remiſe, en offrant de changer de Religion, ce Roi, touché de leur miſére, leur remit généreuſement toute la dette, & défendit d'accepter l'offre, que la néceſſité leur avoit fait faire, de renoncer à la Religion Chrétienne, pour embraſſer la Mahommétane. Faut-il que des Infideles faſſent la leçon aux Chrétiens ?

Mort & éloge du Chancelier.

La mort du Chancelier, qui avoit ſcellé l'Edit le 22. d'Octobre, arriva le 30. Son nom étoit *Michel le Tellier*, qui s'étoit fait connoître par ſon mérite & par ſes ſervices dès l'année 1640. en qualité de Maître des Requêtes & d'Intendant de Juſtice : mais ſon élévation commença proprement en 1643. par l'honneur que lui fit le feu Roi de le faire Secretaire d'Etat, & il parvint au comble l'an 1677. par la dignité de Chancelier, vacante par le décès d'Aligre, qui avoit ſuccédé l'an 1672. à Séguier, ou plutôt au Roi lui-même, qui avoit voulu l'exercer quelque tems, & des mains duquel il eut l'honneur de la recevoir. Le Tellier l'exerça depuis 1677. juſqu'à ſa mort avec une grande capacité : grand

(1) *Mezerai en l'année 1599.*
(2) *Le 2. de Février 1686. raportée dans les Nouvelles de la République des Lettres de cette année-là.*
(3) *Voiez l'Hiſtoire du Temps, Tome ſecond, num. 25.*
(4) *Voiez Etat préſent du Roiaume de Perſe, imprimé à Paris en 1694. & le 23. Tome du Journal des Savans.*

1685. grand Politique & tout dévoué à la Cour: Miniſtre au reſte éclairé, actif, pénétrant, apliqué: mais on lui reproche d'avoir perdu beaucoup de ſa modération & de ſa douceur, principalement à l'égard des Proteſtans, depuis qu'il fut revétu de cette premiére Charge de l'Etat. Il eut pour Succeſſeur à cette haute dignité Boucherat, que ſon intégrité & ſes lumiéres en rendoient digne: Heureux tous ces fameux Miniſtres de ſervir un Roi qui ſût rendre juſtice au mérite! Heureux auſſi le Roi de rencontrer des Sujets dont il pût faire un choix ſi judicieux!

Boucherat lui ſuccede.

1686. Les trois Ambaſſadeurs Siamois, dont j'ai fait mention ſur la fin de l'année 1684. (1) arrivérent à Paris au commencement de l'année 1686. Le Chevalier de Chaumont les avoit, comme je l'ai dit, amenez avec lui de Siam, en revenant de ſon Ambaſſade, ou plutôt il avoit été les y prendre, à la priére que le Roi Siamois en avoit faite au Roi Très-Chrétien, par les deux Ambaſſadeurs, ou les deux Députez d'un rang inférieur, qui n'étoient venus en 1684. que pour traiter du Commerce, & pour ſuplier le Roi d'envoier un de ſes Vaiſſeaux à Siam, pour s'y charger des trois Ambaſſadeurs, qui ne croioient être en ſureté que ſous ſon Pavillon. Le Chevalier de Chaumont les amena donc, & ils furent reçus avec les Cérémonies ordinaires, eurent leur Audience publique, & remirent au Roi une Lettre de leur Prince gravée ſur une lame d'or, & enfermée dans une boëtte de même métal. On ſait que la Langue des Siamois, au moins celle des Savans, qu'ils nomment *Balie*, a ſes regles & ſes inflexions comme celles de l'Europe, & ils écrivent auſſi de la gauche à la droite. On ſait encore que les Mathématiques & l'Aſtronomie ſont les ſeules Sciences qu'ils cultivent: Que leur Paganiſme eſt tout idolâtre & tout extravagant, & que leurs Prêtres, qu'on nomme *Talapoins*, quelque auſtére que ſoit leur vie, ne ſont que des Impoſteurs & des Ignorans plongez dans la plus profonde Superſtition; n'aiant pour tout Dogme de Religion que celui de la Métempſycoſe. Leur Morale eſt pourtant renfermée dans cinq Principes, qui font honneur à la Nature humaine. „ Le „ I. eſt de ne point tuer: Le II. de „ ne point dérober: Le III. de ne „ point commettre d'impureté: „ Le IV. de ne point mentir: & le „ V. de ne ſe point enyvrer. „

Arrivée de trois Ambaſſadeurs Siamois.

La Lettre de leur Prince au Roi.

Sciences des Siamois.

Leur Croience & leur Superſtition.

Leur Morale.

Ces trois Ambaſſadeurs, parurent à tout le monde, perſonnes de bon ſens, & même d'un eſprit agréable dans la converſation qu'on avoit avec eux, par le moien d'un Negre qui ſavoit leur Langue & la Françoiſe, & qui ſervoit d'Interprête. Comme ils avoient débarqué au Havre, on les mena promener dans la Citadelle, & on leur permit de lever les Plans de quelques Ouvrages, à quoi ils firent voir qu'ils n'étoient pas malhabiles. Ils ſe piquoient de qualité, donnant à leur Nobleſſe des titres à peu près comme en Europe. Ce qui ne s'accorde pas avec la Relation de la Loubere, Envoié Extraordinaire du Roi en ce Païs-là en 1687. & 1688., qui dit, qu'il n'y a que deux ſortes de conditions chez eux, celle de Libres & celle d'Eſclaves, & que la diſtinction à l'égard des premiers ne ſe fait que par les Charges que donne le Roi, &

Caractéres des trois Ambaſſadeurs.

(1) *Voiez ci-deſſus page 56.*

1686. & qu'il retire quand il lui plaît. Ces Ambaſſadeurs furent congédiez avec de riches preſens : & on fondoit de grandes eſpérances ſur leur Ambaſſade : mais elles s'évanouïrent bientôt par la terrible Révolution que nous verrons dans la ſuite (1).

Edit pour les Portions congruës.

Le Roi prenoit ſoin de l'Egliſe auſſi bien que de l'Etat : & l'onziême de Février de cette année, il donna un Edit en faveur des Portions congruës des Curez. Dès le dixiême & l'onziême Siécle (2) les Moines Bénédictins étoient en poſſeſſion des Dixmes en beaucoup de lieux du Roiaume. Les grands ſervices qu'ils rendoient à l'Egliſe, & les grandes Hoſpitalitez, qu'exerçoient leurs Monaſtéres, qui étoient autant d'hôtelleries gratuites pour les Gentilshommes & autres Voiageurs, les Ecoles, qu'ils y entretenoient, pour inſtruire les Enfans, tout cela les avoit fait aimer de la Nobleſſe & du Peuple, & avoit porté les Seigneurs à les préférer dans la nomination des Cures & des Chapelles aux Prêtres Séculiers, & à leur donner les Fonds & les Revenus deſtinez à l'entretien du Miniſtére de ces Egliſes. Ils profitérent de la bonne volonté qu'on avoit pour eux, & s'étant attirez un grand nombre de ces Fonds, ils les rëünirent à leurs Monaſtéres, commettant des Religieux pour deſſervir les Cures & les Chapelles, dont ils poſſédoient les Revenus. Il n'en reſtoit que la moindre partie aux Prêtres Séculiers.

Les Bénédictins s'emparent des Cures.

Réglemens faits pour les obliger de les abandonner.

Ces Moines de St. Benoît, ainſi diſperſez dans les Villages, ſe corrompirent, dit l'Hiſtorien François, hors de leur Monaſtére, de même que le poiſſon ſe meurt hors de l'eau : & le Concile de Clermont tenu l'an 1095. ordonna, qu'ils abandonneroient aux Prêtres Séculiers, les Cures qu'ils leur avoient ravies, avec les Fonds affectez à l'entretien des Cures. Dépuis encore, l'an 1109. le Concile de Poitiers leur défendit les Fonctions Paroiſſiales : mais ils ne laiſſérent pas de les retenir juſqu'à l'année 1115. que le Concile de Latran leur ôta toutes les Cures par une Conſtitution générale. On leur laiſſa pourtant le Droit d'y préſenter, & les Dixmes auſſi, horſmis une médiocre partie pour la ſubſiſtance des Curez qui deſſerviroient ces Egliſes. De là vinrent les noms de *gros Décimateurs*, qui demeura aux Moines Bénédictins, & celui de Vicaires perpétuels, qui fut donné aux Curez de leur nomination. De là vint encore le nom de *Portion congruë*, dont on qualifioit le nom de la penſion qu'ils faiſoient à ces Vicaires, pour déſigner une ſomme raiſonnable, & qui pût ſuffire à leur entretien: Or comme par ce Decret on ne leur ôtoit proprement que l'Office, & que le Bénéfice leur demeuroit, dont ils étoient toujours les maîtres, ils n'en faiſoient qu'une part fort médiocre aux Prêtres Séculiers, qui avoient pourtant toute la Charge des Paroiſſes. Le Roi voulut remédier à cet abus par ſon Edit qui contenoit deux Chefs. Par le premier „ Sa Majeſté ordonnoit que „ les Portions congruës, que les „ gros Décimateurs ſont obligez de „ paier aux Curez ou Vicaires per- „ pétuels, demeureront à l'avenir „ fixées dans toute l'étenduë du „ Roiaume à la ſomme de trois cents „ livres „ : Et par le ſecond : „ Que les Cures, qui ſont unies à „ des

Origine des Portions congruës.

Le Roi les fixe.

(1) *En* 1688. (2) *Voiez Mezerai.*

1686.

„ des Chapitres ou autres Communautez Eccléſiaſtiques, & celles „ où il y a des Curez primitifs (1), „ ſeront deſſervis par des Curez ou „ Vicaires perpétuels qui ſeront „ pourvus en titre, ſans qu'à l'avenir on les puiſſe dépoſer, pour „ mettre des Prêtres *amobiles* (2) „. C'eſt ainſi que Le Roi pourvoioit à l'entretien du Curé, en voulant que celui qui ſervoit à l'Autel vécut de l'Autel, ſans l'abandonner à la diſcrétion du Monaſtére, ſouvent trop avare & trop intéreſſé, & qu'il avoit ſoin que l'Egliſe eût ſon Paſteur fixe, ſans qu'il fût permis aux Religieux, qui avoient la collation des Bénéfices, de changer à leur fantaiſie les Prêtres qu'ils commettoient pour les deſſervir.

Il fixe auſſi les Vicaires perpétuels.

Statuë du Roi elevée dans la Place des Victoires.

Le 28. de Mars le Maréchal Duc de la Feuillade éleva une Statuë au Roi dans la Place des Victoires. Elle eſt Pédeſtre en bronze, & poſée ſur un haut pied-d'eſtail, aiant derriére la Renommée, qui lui met ſur la tête une Couronne de Laurier, & à ſes côtez quatre Eſclaves, qui marquent les différens Peuples dont Sa Majeſté a triomphé. La Ville de Paris en Corps, aſſiſta à la Cérémonie de cette eſpêce de conſécration, où ſe rendirent auſſi les premiéres perſonnes de la Cour pour la rendre plus auguſte. Le ſoir on tira un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, & l'on fit des feux de joie dans toutes les ruës. Le Duc de la Feuillade reconnoiſſoit ainſi les graces qu'il avoit reçuës du Roi, & ce Monument, qui perpétuë les grandes Actions de ſon Bienfaiteur, perpétuë en même tems la reconnoiſſance des bienfaits qu'en a reçûs celui qui l'a érigé. Telle fut celle des Romains pour Auguſte, à qui le Sénat fit dreſſer une Statuë d'or & un Arc de triomphe dans la grande Place de Rome. Il faut pourtant avouer que la flatterie des Romains, auſſi bien que celle des François, alla trop loin.

Les Cérémonies faites à cette élévation.

Carrouſel de Chevaliers & de Dames.

Il ſe fit peu de tems après un Carrouſel plus galant que tous ceux qu'on avoit vus juſqu'alors, & dont j'ai fait mention en plus d'un endroit. Le 28. & le 29. de Mai on vit paroître deux Quadrilles, chacune de quinze Chevaliers magnifiquement vétus, & deux autres d'autant de Dames couvertes de pierreries. La premiére Quadrille des Chevaliers avoit le Dauphin à ſa tête, & le Duc de Bourbon étoit Chef de l'autre. La Ducheſſe de Bourbon commandoit la premiére Quadrille des Dames, & Mademoiſelle de Bourbon conduiſoit la ſeconde. Toute l'adreſſe & toute la bonne mine des Chevaliers furent obligez de le céder à la gentilleſſe & aux graces des Dames, qui attirérent ſur elles les yeux de tous les Spectateurs, & qui emportérent la préférence dont ce Sexe s'eſt mis en poſſeſſion dès les premiers âges du Monde.

Naiſſance du Duc de Berri.

La naiſſance du Duc de Berri, qui vint au Monde le 31. d'Août, combla la Cour & tout le Roiaume d'une nouvelle joie. C'étoit le troiſiême Prince que la Dauphine donnoit à la France, qui joignit ſes félicitations à celles de la Famille Roiale pour une ſi belle Poſtérité, qui ſembloit aſſurer les deſtinées de l'une & de l'autre. La Providence en a diſpoſé autrement. Ce Prince eſt mort ſans laiſſer d'Enfans (3), & tout ſe réünit au Dauphin (4).

(1) *Ceux qui ſont originairement Curez.* (2) *Ou amovibles, qu'on peut deſtituer.* (3) *En 1714.*
(4) *Le ſeul qui reſte des enfans du Duc de Bourgogne, Frere aîné du Duc de Berri. Ceci s'écrivoit du vivant de Louis XIV.*

1686.

La Ligue d'Ausbourg ſe mettoit en train. Le Roi en étoit averti, & ſans s'en étonner il prenoit de ſon côté ſes meſures pour la prévenir. Il ſavoit bien qu'il pouvoit compter ſur le Prince de Furſtemberg : c'étoit le ſeul des Princes d'Allemagne, à qui il pût ſe fier, & voulant lui témoigner ſa reconnoiſſance, & ſe l'attacher par de nouvelles obligations, il lui procura le 2. de Septembre le Chapeau de Cardinal, malgré les opoſitions de l'Allemagne, lui aiant conféré dès l'année 1682. l'Evêché de Strasbourg vacant par la mort de ſon Frere.

Le Roi procure le Chapeau de Cardinal au Prince de Furſtemberg.

On commença dans le mois d'Octobre les Travaux pour conduire la Riviére d'Eure à Verſailles. Colbert avoit fait faire pluſieurs années auparavant un Aqueduc pout y conduire les eaux : mais le Roi y fit venir la Riviére toute entiére, & acheva par là de faire de Verſailles un lieu enchanté. L'Hiſtoire vante les Aqueducs d'Agrippa, qui portoient l'eau du Tibre dans Rome, & par toutes les maiſons des particuliers : Ouvrage dont il fit honneur à Auguſte, en nommant ces eaux, *Auguſtales*. Ces Aqueducs pourtant ſi vantez par les Hiſtoriens Romains n'amenoient pas les eaux de fort loin, au lieu qu'il falloit faire un nouveau lit & de nouveaux canaux à la Riviére d'Eure pendant pluſieurs lieuës, pour conduire les Aqueducs de Verſailles. Mais après tout ſi on admire la magnificence des derniers, je ne ſai ſi on ne louëra pas encore davantage l'utilité des premiers.

Il fait conduire la Riviére d'Eure à Verſailles.

La France perdit cette année (1) un de ſes Héros, le grand Prince de Condé, comme en parlent les Faſtes de Louïs le Grand : Ce Prince ſi fameux par tant de Scênes différentes, par ſes triomphes depuis les Batailles de Rocroy & de Fribourg juſqu'à celle de St. Antoine, par ſa rebellion & par ſa proſcription juſqu'à la Paix des Pyrénées, par ſon rétabliſſement & par ſes Victoires juſqu'à la Bataille de Séneff, & à la levée du Siége de Saverne (2), & enfin par ſa retraite à ſa belle Maiſon de Chantilli, où il ſe tint renfermé depuis 1676. juſqu'à ſa mort. Perclus de ſa goutte, il n'étoit plus en état de paroître à la tête des Armées : mais dans cette douce retraite il jouïſſoit de toute ſa gloire parmi les Livres dont il aimoit la lecture, n'aiant pas moins cultivé les Belles Lettres, pour leſquelles il avoit un goût exquis, que les Armes, pour leſquelles il avoit une paſſion démeſurée. Ce fut alors qu'il goûta tout le fruit de ſes Etudes, & qu'il en reçut un ſecours qui lui fit paſſer ſans ennui & plus tranquillement les derniéres années de ſa vie, ſur le bord des Eaux de Chantilli, qu'il n'en avoit paſſé les premiéres ſur les Bords du Rhin. Il lut avec plaiſir cette ingénieuſe Epitaphe, écrite ſur le portail de cette délicieuſe maiſon, *Ci gît le Héros de Rocroy :* & ſe familiariſant avec la mort par le commerce de ſes Livres, comme il l'avoit bravée dans les Combats, il l'attendit ſans la ſouhaiter, & la laiſſa venir ſans la craindre. Telle fut la retraite de Scipion à Literne, où il trouva plus de douceur à s'entretenir de la Philoſophie avec Lœlius, & à moraliſer agréablement avec Térence, qu'à vaincre Annibal & qu'à réduire Carthage.

Mort & eloge du Prince de Condé.

1686.

Sa retraite à Chantilli.

Ingénieuſe Epitaphe ſur cette retraite.

La

(1) *Le onzième de Décembre.* (2) *Le Prince de Condé le fit lever le 14. de Septembre 1675.*

1686. *Maladie du Roi.* La maladie du Roi causa bien d'autres alarmes que la mort du Prince de Condé. Tout Paris en fut consterné, & les Provinces, où le bruit s'en répandit, ne le furent pas moins. Mais le bon tempérament du Roi & l'habileté des Médecins & des Chirurgiens le tirérent de danger. *L'Opération douloureuse qu'il lui fallut souffrir.* Il fallut pour cela souffrir une douloureuse Opération; car le mal ne pouvoit être guéri autrement. Il s'étoit fait à l'anus (1) un ulcére qu'il falloit ouvrir, & on y revint par deux fois, la premiére incision ne s'étant pas trouvée assez profonde. *Sa constance.* Le Roi souffrit l'une & l'autre avec beaucoup de constance, encourageant lui-même le Chirurgien à ne le pas épargner, & à couper hardiment tout ce qu'il y auroit de gâté. *Sa guérison.* L'Opération fut heureuse, & peu de jours après le Roi fut guéri. Sa santé ramena la joie par tout, & il en fut comme de celle d'Auguste, dont le Sénat fut si réjouï qu'il fit des presens considérables, & des honneurs extraordinaires au Médecin qui l'avoit traité pendant sa maladie, le faisant Chevalier Romain, d'Afranchi qu'il étoit, & à sa considération faisant encore le même honneur à tous les Médecins qui étoient à Rome (2).

Etablissement de la Maison de St. Cyr. La Maison Roiale de St. Cyr (3), dont j'ai parlé en un autre endroit (4), ne fut établie que le 30. de Décembre de cette année. C'est un de plus beaux Etablissemens qui se soit jamais fait, & où la charité du Roi n'éclate pas moins que sa magnificence. Je ne parle point de la beauté de l'Edifice & de tous ses accompagnemens: je me borne à l'usage auquel cette spacieuse Maison est destinée. C'est pour y loger & pour y élever trois cents jeunes Filles de qualité, dans toutes les maniéres & dans toutes les études qui conviennent aux personnes de leur sexe & de leur naissance, & pour les former principalement à la piété & à la vertu. Elles y entrent fort jeunes: & après une espêce de Noviciat, lors qu'elles ont atteint l'âge de vingt ans, on laisse à leur liberté d'en sortir pour rentrer dans leurs Familles, ou de se faire Religieuses. Deux cents mille livres de rente sont emploiées à cette Fondation, dont il n'y avoit qu'un grand Roi qui pût être l'Auteur. 1686.

Il y eut sur la fin de cette année de grands mouvemens en Suisse au sujet des Fortifications de Hunningue (5): mais le Roi sans se soucier des clameurs des Cantons les fit continuer: & Monclar, Mestre de Camp-Général de la Cavalerie legére, eut ordre de ne s'en point éloigner, qu'elles ne fussent hors d'insulte. Pour cet effet il fit tendre sa Tente tout auprès, & n'en décampa point que l'Ouvrage ne fût mis dans un état qu'il n'y avoit plus rien à craindre.

L'année 1687. commença heureusement (6), par les actions de graces que le Roi alla rendre publiquement à Dieu le 30. de Janvier dans Notre-Dame de Paris, & par le Dîner, où la Bourgeoisie de la Capitale du Roiaume l'avoit invité, & qu'il alla au sortir de l'Eglise prendre à l'Hôtel de Ville où il avoit été préparé. Le Président de Fourcy, Prévôt des Marchands, & les Eschevins vinrent en Robes de Cérémonie le recevoir: & la Table fut magnifiquement servie. 1687. *L'Hôtel de Ville de Paris traite le Roi à dîner.*

(1) *Orifice du fondement.* (2) *Voiez Dion Cassius Liv.* 53. (3) *Proche de Versailles.*
(4) *Voiez l'année* 1647. *dans le Tome I. page* 128. (5) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour l'année* 1686.
(6) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, &c.*

1687. vie. Il y avoit cinquante-cinq Couverts pour toute la Cour, & il y eut trois ſervices de cent plats chacun. Le Roi ne voulut point d'autre Garde que celle des Bourgeois, pour leur témoigner ſa confiance, perſuadé de cette belle Maxime, *Qu'il n'y a point de Garde plus ſure pour le Prince, que la bienveillance de ſes Sujets.* Ce fut encore pour la même raiſon qu'il ne voulut point être ſervi par les Officiers de ſa Maiſon, & qu'il laiſſa tout l'honneur de la Fête aux Magiſtrats de la Ville. Il me ſemble voir cette Table, que le Sénat de Rome fit dreſſer au Capitole, dans le Temple de Jupiter, à Auguſte une fois tous les ans pour lui & pour ſa Famille.

Le Roi ne veut point d'autre Garde que celle des Bourgeois.

Ni être ſervi par d'autres Officiers que ceux des Magiſtrats de la Ville.

Arrêt du Conſeil contre les Jeux de hazard.

Il ſe rendit le 18. de Juillet un Arrêt au Conſeil du Roi contre les Jeux de hazard, portant défenſes à toute ſorte de perſonnes de quelque qualité qu'elles fuſſent de donner à jouer dans leurs maiſons, principalement aux jeux de Hoca, de la Baſſette, & du Lanſquenet à peine de trois mille livres d'amende. Ce n'étoit proprement qu'un renouvellement des anciennes Ordonnances, qui ont regardé les Jeux de hazard comme des occaſions pernicieuſes, non ſeulement de diſſipation, mais encore de querelles, de meurtre, & des autres crimes que la fureur du jeu traine à ſa ſuite. C'eſt pour la jeuneſſe & pour les gens ſans emploi une Ecole de débauche, & où ſouvent ils aprennent à tromper dans l'eſpérance d'un gain illégitime. Si tous les Jeux de hazard ne ſont pas ſujets à de ſi dangereux inconvéniens, il eſt au moins certain qu'il n'y en a que peu ou point d'innocens.

1687.

Ligues contre la France.

Il ſe fit des Ligues en divers endroits contre la France qui en fut bien informée, & qui ne manqua pas de vigilance pour les rendre inutiles. Elle ſut qu'au Carnaval de Veniſe le Duc de Savoie, l'Electeur de Baviére, & d'autres Princes prenoient des liaiſons contre elle. Le Pape n'étoit pas mieux intentionné, & il tâchoit de ſuprimer la Franchiſe des Quartiers, moins par raport aux autres Princes, avec leſquels il s'entendoit, que pour chagriner le Roi Très-Chrétien. Nous verrons en ſon ordre à quoi aboutit la Ligue, dont le Traité fut conſommé l'année ſuivante à Ausbourg (1): voions ce qui ſe paſſa celle-ci au ſujet des Franchiſes.

Querelle au ſujet de la Franchiſe des Quartiers.

Quel eſt ce Droit.

Ce Droit eſt proprement le Droit des Gens (2): c'eſt du moins un ancien uſage, qui donne aux Ambaſſadeurs le Droit d'Immunité dans leurs maiſons, qui ſervent d'aſyle à ceux qui s'y réfugient. Cette Franchiſe eſt de toutes les Cours: mais la Franchiſe des Quartiers à Rome eſt d'une autre étenduë, ne comprenant pas ſeulement la maiſon ou l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, mais encore tout le Quartier, tout ce qu'il occupe, les Places & les Ruës qui ſont à l'entour de ſon Palais, ſans qu'il ſoit permis aux Officiers de Juſtice d'y mettre le pied, non pas même d'y paſſer. La France ne jouïſſoit pas ſeule de ce Droit: elle l'avoit commun avec les autres Puiſſances Souveraines (3) qui avoient leurs Ambaſſadeurs à Rome. Elle prétendoit néanmoins qu'il y avoit dans ſon Droit quelque choſe de particulier, que les autres n'avoient pas: & que ſes bienfaits & ſes ſervi-

La France prétend l'avoir à plus juſte titre qu'aucune autre Puiſſance.

(1) *Elle avoit commencé dès le mois de Juillet 1686. ſelon les Faſtes de Louïs le Grand.*
(2) *Les Lettres ſur les Matiéres du Temps en parlent autrement.*
(3) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, de Riencourt.*

1687. ſervices rendus à la Cour de Rome, lui avoient mérité des Prérogatives que les autres Rois ne pouvoient prétendre. Charles Martel l'avoit afranchie de la tyrannie des Lombars: Pepin l'en avoit délivrée une ſeconde fois, & contraint Aſtolfe, par deux différentes Expéditions, d'abandonner au Pape Etienne III. toutes les Terres que les Lombars avoient uſurpées ſur l'Etat Eccléſiaſtique. Pepin d'ailleurs, Charlemagne, Louïs le Débonnaire, & d'autres Rois de France ont fait de ſi grandes libéralitez à l'Egliſe, après l'avoir tant de fois délivrée, qu'ils méritent d'en être conſiderez comme les Bienfaiteurs magnifiques, auſſi bien que comme les Libérateurs: titres qui doivent donner à leurs Ambaſſadeurs des Priviléges tout particuliers, & les faire joüir des Franchiſes & des Immunitez dans leurs Quartiers, quand même ceux des autres Princes n'en joüiroient pas dans les leurs.

Origine de ces Franchiſes.

Quant à l'origine de ces Franchiſes, on n'en peut rien dire de précis. Mais ſi on a de la peine à fixer le tems où elles ont commencé, il ne ſeroit pas moins difficile de faire voir celui où elles n'ont point été pratiquées, & le premier uſage ſemble en être né dans Rome même, être venu des anciens Romains aux Empereurs, & paſſant des Empereurs aux Papes, avoir été conſervé par ces derniers, ſoit pour en faire des graces, ſoit pour établir le Droit des Gens, & lui donner une plus grande étenduë à Rome que dans les autres Cours, ſoit enfin en les accordant aux Rois de France pour reconnoiſſance de leurs ſervices & de leurs libéralitez. 1687.

Les atteintes que ce Droit a reçuës en divers tems.

Ce Droit n'a pourtant pas été ſi ferme & ſi irrévocable, qu'il n'ait reçu de rudes atteintes de tems en tems. Car ſans remonter plus haut que les Bulles de Jule III. de Pie IV. de Grégoire XIII. & ſur tout celle du fier Pontife Sixte V. elles aboliſſent ces Franchiſes & les déclarent abuſives: Bulles cependant qui furent plutôt diſſimulées qu'exécutées.

La diſpute ſembla dormir ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Elle ſe réveilla d'une terrible force ſous celui d'Alexandre VII. & nous avons vu la réparation qu'il fut obligé de faire au Roi Très-Chrétien, pour avoir ſouffert l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur, & violé le Droit des Franchiſes qui fut hautement rétabli, ou entiérement confirmé (1).

Innocent XI. veut abolir les Franchiſes.

Innocent XI. Succeſſeur de Clément X. & qui ſous le Pontificat d'Alexandre VII. avoit beaucoup contribué à ſon accommodement avec la France, étant devenu Pape changea tout à coup de ſentiment, entra dans le Pontificat avec une ferme réſolution de réformer tous les abus de Rome, & particuliérement ceux qui ſe commettoient dans les Franchiſes des Quartiers: c'eſt-à-dire en un mot qu'il réſolut de les abolir. Il trouva d'abord de la difficulté dans la réſolution que prirent de leur côté les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, qui ſe joignirent tous enſemble pour s'y opoſer: mais profitant de la meſintelligence des Couronnes liguées contre la France, il obtint la Ceſſion que lui firent les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de l'Empereur par

(1) *Les François tirent cette conſéquence du Traité de Piſe* 1664. *parce que le Roi Très-Chrétien y fait rétablir tous ſes Droits à Rome.*

1687. par ordre de leurs Maîtres, ainsi que de ceux de Pologne, & de Jaques II. Roi d'Angleterre, & ne lui restant plus qu'à surmonter la résistance de celui de France, il crut en venir facilement à bout. Il se trompa.

Il obtient le consentement de la plûpart des Rois Chrétiens.

L'Ambassadeur de France étant mort, on supprime les Franchises de son Quartier.

Le Duc d'Estrées, Ambassadeur François, étant mort le 30. de Janvier 1687. à peine fut-il dans le tombeau, que tous les Officiers de Justice du Pape s'emparérent du Palais Farnese, qu'avoit occupé l'Ambassadeur, & firent savoir au Peuple qu'il n'y avoit plus là de Quartier de Franchises. Le Cardinal d'Estrées, Frere du défunt, s'oposa en vain à cette innovation, & aiant vu que ses remontrances étoient inutiles, il se retira de Rome à la Campagne.

Le Nonce du Pape tâche d'y faire consentir le Roi.

En même tems le Pape, voulant garder quelque ménagement avec le Roi Très-Chrétien, lui fit représenter par le Cardinal Ranuccio, son Nonce à Paris, les raisons qu'il avoit euës d'abolir les Franchises des Quartiers, ausquelles les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne, des Rois de Pologne & d'Angleterre, & la Reine Christine en personne (1), avoient renoncé en faveur du repos & du Bien Public. Il ajoûtoit, qu'il n'en espéroit pas moins du zéle d'un Roi, qui portoit le glorieux titre de Fils aîné de l'Eglise. Le Roi ne se laissa pas leurrer par ces belles paroles, & répondit, *Que sa Couronne ne s'étoit jamais réglée sur l'exemple d'autrui: mais que Dieu l'avoit établi pour servir d'exemple & de regle aux autres, & qu'il étoit résolu de maintenir ses Droits. Qu'il ne manqueroit pas d'envoier un Ambassadeur en la place de celui qui étoit mort, pour continuer à donner des marques de son estime, & de l'honneur qu'il vouloit faire à Sa Sainteté: croiant que personne ne l'empêcheroit de joüir des Franchises des Quartiers, qui étoit un ancien Droit de sa Couronne à Rome, & qu'il n'en laisseroit jamais perdre aucun pendant qu'il regneroit.*

La fiére réponse que le Roi lui fait.

1687.

Bulles du Pape qui abolissent les Franchises.

Le Pape aiant su la réponse du Roi s'en irrita, & s'opiniâtrant dans sa résolution d'ôter les Franchises des Quartiers, quoi qu'il en pût arriver, il fit expédier sa Bulle le 2. de Mai, qui confirmoit celles de Sixte V. & des autres Pontifes sur le même sujet. Il fit plus. Il décerna la peine d'Excommunication Majeure encouruë contre toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, Ecclésiastiques ou Séculiéres „ qui à l'avenir „ prétendroient avoir ou défendre „ de quelque maniére que ce fût les „ Franchises apellées vulgairement „ *Quartiers*, ou qui entreprendroient „ directement ou indirectement de „ troubler les Ministres de la Justice, „ dans l'exécution de leurs ordres au sujet de l'observation de la „ Bulle qui les déclaroit abolies. „ Il crut par là intimider le Roi, & empêcher l'arrivée de son Ambassadeur: c'est ce qui la hâta.

Il excommunie tous les Contrevenans.

Ambassade du Marquis de Lavardin à Rome.

Beaumanoir, Marquis de Lavardin, nommé pour cette Ambassade, partit de Paris au commencement de Septembre, prit la route de Turin, & traversant le Parmesan & le Modénois se rendit à Boulogne dans l'Etat Ecclésiastique. Il y trouva un Maître de Cérémonies Apostolique qui le fut voir, & lui dit, „ Que s'il ne se „ disposoit à renoncer aux Franchises, il ne seroit point reconnu „ pour Ambassadeur. „ Lavardin ne

(1) *Elle s'étoit retirée à Rome, où elle resta jusqu'à sa mort.*

1687. ne s'étonna point du compliment, à quoi il étoit bien préparé, & répondit, *Qu'il expliqueroit les intentions du Roi son Maître à Sa Sainteté*. Il continua son chemin, & étant arrivé à Florence, il s'y arrêta quelques jours, sans se mettre en peine des défenses du Pape, que l'Assesseur du St. Office portoit à tous les Cardinaux & principaux Prélats de cette Cour, d'avoir aucune communication avec le Marquis de Lavardin, sous peine d'encourir eux-mêmes l'Excommunication portée par la Bulle.

Son arrivée, & sa Suite.

Le 16. de Novembre sur les trois heures après midi il arriva à Rome, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, de plus de deux cents Officiers, & de cinq cents Gardes de la Marine. Plusieurs Carosses à six Chevaux, & un grand nombre de Calêches augmentoient la beauté ou la terreur de ce Cortége, qui avoit plus l'air de celui d'un Général d'Armée, que de celui d'un Ambassadeur. Il fit son Entrée par la Porte del Popolo dans un Carosse magnifique, où étoient avec lui les Cardinaux d'Estrées & Maldachini, qui lui étoient allez au devant hors de la Porte. Comme ils entroient, les Gens de la Douane se présentérent, demandant à visiter les hardes portées sur cinquante Mulets, qui avoient des couvertures semées de fleurs de Lis. On leur répondit, *Qu'on avoit ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque entreprendroit de visiter les hardes de son Excellence*.

Les menâces de ses Gens aux Officiers de la Douane.

Cependant l'Ambassadeur avançoit toujours, & ceux de sa Suite étant entrez dans la Ville jettoient de l'argent dans les ruës, comme on a coutume de faire à l'Entrée des Ambassadeurs, & le Peuple, qui étoit accouru en foule, ne manqua pas de crier, *Vive la France*. Le Marquis de Lavardin entra donc au milieu de ces acclamations, & comme en triomphe dans Rome. Il traversa tout ce grand espace qui est depuis la Porte del Popolo jusqu'au Palais Farnese, où il alla prendre son logement: pendant que ceux de sa Suite, rangez en Bataille dans la Place qui est devant le Palais, se tinrent là jusqu'à ce qu'on eût déchargé les hardes & l'équipage, ce qui dura jusqu'à la nuit. Il n'y eut pourtant point de desordre, quoi que la curiosité y eût fait accourir beaucoup de Peuple, qui n'avoit point encore vu de semblable Entrée. L'Ambassadeur se mit aussi en possession des Quartiers, où une partie de ses Gens armez faisoient la ronde le jour & la nuit: desorte que les Officiers du Pape n'avoient garde d'en aprocher. 1687.

Il entre dans Rome au milieu des acclamations.

Il prend possession des Quartiers.

Six jours après son arrivée, il fit demander par deux fois Audience au Pape, qui lui fit réponse, *Qu'il ne connoissoit le Marquis de Lavardin, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur, que pour un Excommunié, qui devoit faire ce qu'il faut pour obtenir son absolution, avant qu'on examinât les raisons qu'il avoit de demander Audience*.

Le Pape lui refuse Audience.

L'Ambassadeur en fit ses plaintes, en remontrant „ Que l'obstination „ du Pape à refuser l'Audience à „ l'Ambassadeur d'un Roi Très-„ Chrétien, pourroit un jour faire „ verser des larmes à ceux qui avoient „ donné un si méchant conseil au „ Pape. „ Il soutenoit en même tems toute la dignité de son Caractére, & le refus de l'Audience n'empêchoit pas les autres Ambassadeurs, qui étoient à Rome, de le reconnoître pour Ambassadeur, & de lui ren-

Il s'en plaint, & soutient la dignité de son Caractére.

1687. dre les viſites accoutumées. Son Excommunication ne l'empêchoit pas non plus d'aſſiſter au Service Divin dans les Egliſes: mais le Pape envoia ordre le 13. de Décembre aux Chanoines de St. Jean de Latran, où il avoit ſu que l'Ambaſſadeur devoit aller ce jour-là, de ceſſer la Célébration du Service, auſſitôt qu'on le verroit paroître. Il porta le dépit encore plus loin. Aiant ſu que le jour de Noël il avoit fait ſes Dévotions à l'Egliſe de Saint Louïs, Paroiſſe de la Nation Françoiſe, conduit par tout le Clergé au Chœur, placé dans un Siége qui étoit comme un Trône, où il aſſiſta à tout le Service Divin, ce Pontife en fut ſi irrité qu'il ordonna au Cardinal Carpegna, ſon Vicaire, d'interdire cette Egliſe & tout ſon Clergé: ce qui fut ſolemnellement exécuté dès le lendemain. Nous verrons bientôt quel fut le reſſentiment du Roi à ſon tour, & quelle vengeance il prit de toutes ces injures.

Le Pape interdit l'Egliſe de St. Louïs.

La Ville de Breſt fortifiée.

Il eut le plaiſir de voir cette année la perfection de deux grands Ouvrages: l'un étoit la Ville de Breſt fortifiée à la moderne, pour aſſurer ſon Port, l'un des meilleurs de France ſur l'Océan, & où ſe font les plus grands Armemens: l'autre étoit l'admirable Palais de Verſailles, dont j'ai ſouvent parlé, & dont je ne répéterai point la deſcription que j'en ai donnée. Ce ne fut que le mois de Décembre qu'on mit la derniére main à ce Chef-d'œuvre, où l'Art a épuiſé tout ſon génie & tous ſes talens, & où le Roi a fait éclater toute ſa magnificence.

Le Palais de Verſailles achevé.

Révolution de Siam.

Nous avons vu au commencement de l'année 1686. les Ambaſſadeurs Siamois arrivez à Paris, la réception qu'on leur fit, & de quelle maniére ils furent congédiez avec de riches preſens. Sur la fin de 1687. le Roi fit partir des Mathématiciens de France, avec huit cents Hommes de Guerre, & deux Envoiez Extraordinaires (1), qui arrivérent à Siam en 1688. Mais ils trouvérent le Roiaume dans des Troubles qui en changérent toute la conſtitution, & qui firent périr la Famille Roiale, pour en faire monter une autre ſur le Trône ennemie des François, que le nouveau Roi chaſſa après les avoir indignement traitez. La Relation que j'en vais donner, eſt fidellement tirée de celle qu'en écrivit le Général des Troupes Françoiſes, qui étoient à Siam lors de cette terrible Révolution, dont ſa valeur & ſon habileté le ſauvérent miraculeuſement. 1688.

L'ancien Roi de Siam avoit pour le Roi de France une haute eſtime (2), comme on l'a pu remarquer par les diverſes Ambaſſades qu'il lui avoit envoiées, & par celles qu'il ſouhaitoit d'en recevoir pour établir entre eux & leurs Etats une bonne correſpondance. Il agiſſoit ſincérement: mais ſa Cour n'étoit pas dans les mêmes diſpoſitions, quoi qu'elle n'en fît rien paroître, cachant ſes mauvaiſes intentions ſous une profonde diſſimulation, dans laquelle entroient même les Mandarins qui étoient venus en France en 1686. & qui étoient retournez chez eux l'année ſuivante. Si le Roi de Siam eût jouï

(1) *La Loubere & Sebret. Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique.*

(2) *Voiez la Relation des Révolutions arrivées à Siam en 1688. donnée par les François. Voiez auſſi celle qu'en donnent les Hollandois, raportée dans le 3. Tome des Lettres ſur les Matiéres du Tems, & le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois de Février 1689.*

1688. jouï d'une meilleure ſanté, & ſi ſa vie eût été plus longue, il y a bien de l'aparence qu'il eût ſurmonté les obſtacles qui s'opoſoient au Commerce de la France : car ce Prince avoit, comme je l'ai dit, une eſtime toute particuliére pour le Roi Très-Chrétien, dont les Actions héroïques, qu'il prenoit plaiſir à ſe faire raconter, l'avoient charmé, & d'ailleurs il aimoit les Etrangers, à qui il ſe fioit plus qu'à ſes propres Sujets, qu'il traitoit un peu durement, & dont auſſi il étoit plus craint qu'aimé. Mauvaiſe politique, & qui lui fut funeſte & à toute ſa Famille.

Le Roi de Siam eſt affectionné au Roi Très-Chrétien.

Elle conſiſtoit en deux Freres du Roi, qui n'avoit point d'Enfans mâles, dont l'aîné étoit perclus de tous ſes membres, & le cadet contrefaiſoit le muet, pour ne pas s'expoſer à perdre la vie ſur le premier ſoupçon que le Roi eût pu prendre de ſa conduite. Tous deux en étoient peu aimez, & ne ſe mêloient d'aucunes affaires, renfermez avec leurs Domeſtiques qui faiſoient toute leur Cour & tout leur entretien. Il y avoit auſſi une Princeſſe, Fille du Roi, de beaucoup d'eſprit & d'un grand cœur, que le bruit commun diſoit être mariée avec le plus jeune de ſes Oncles, & qui ſembloit au moins lui être deſtinée pour Epouſe par l'inclination réciproque des deux Partis, & par les déſirs du Peuple. Ce n'étoit pas la volonté du Roi. Il avoit donné toute ſon affection à un jeune homme nommé *Prapié*, que les uns diſoient être ſon Fils naturel, & les autres ſon Fils adoptif, mais d'une fort baſſe naiſſance: & cette derniére opinion paſſoit pour la plus véritable. Quoi qu'il en ſoit, Prapié poſſédoit ſi abſolument ſon cœur, qu'il eût voulu le faire monter ſur le Trône, en lui faiſant épouſer la Princeſſe ſa Fille, au préjudice de ſes deux Freres qu'il n'aimoit pas & qu'il croioit incapables de regner, s'il n'eût pas apréhendé de trouver de la réſiſtance dans l'eſprit des Peuples, & plus encore dans la fierté de la Princeſſe, qui ne pouvoit conſentir à une ſi indigne Alliance.

Il n'aime point ſes deux Freres, & veut faire regner ſon Favori.

Quel étoit ce Favori.

Un autre Parti plus dangereux ſe formoit, & ſe fortifioit à l'ombre & ſous le voile de celui des deux Princes, qu'il feignoit de favoriſer ſecretement contre Prapié, pendant qu'il cherchoit à s'élever lui-même ſur les ruines des deux Princes & du Favori. Son nom étoit *Opra Petcheratchas*: ſa Famille étoit des plus anciennes & des plus conſidérées: il étoit Frere de lait du Roi, & environ de ſon âge. Quelques-uns même diſent qu'il deſcendoit de la véritable Race Roiale, ſur laquelle le Pere de celui qui regnoit avoit envahi la Couronne. Quelle que pût être la naiſſance de ce Mandarin, c'étoit un ruſé Politique, qui cachoit ſon ambition ſous un faux zêle de Dévot & de bon Compatriote, affectant un grand attachement pour ſa Religion, ce qui lui avoit acquis l'eſtime & l'affection de tous les Talapoins (1) qui ſont en grand nombre, & marquant en toutes rencontres ſon inclination pour ceux de ſa Nation, & ſon mépris pour les autres: ce qui lui avoit gagné le cœur des Siamois: témoignant cependant un grand deſintéreſſement, & un détachement de tous les Emplois Publics. Il joua ſi bien ſon rôlle, que Prapié crut qu'il n'en avoit rien à craindre, & que 1688.

Politique d'un autre Courtiſan qui veut uſurper la Couronne.

(1) *Prêtres Siamois.*

1688.

que les Princes furent persuadez qu'ils en avoient tout à espérer. Le Roi de son côté le croioit un bon Sujet, ou du moins incapable de renverser son Projet, & ne se défioit nullement de lui.

Crédit de Constance qui faisoit les affaires des François.

Il étoit encore fortifié dans ces sentimens par un second Favori, nommé *Constance*, Vénitien d'origine, & chargé des affaires des François en cette Cour, où il s'étoit acquis un grand crédit. Pour se mieux assurer les bonnes graces du Roi, il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus prudent, que de se lier fortement avec Prapié, qu'il regardoit comme l'Héritier Présomptif du Roiaume par sa qualité de Fils, soit adoptif, soit naturel du Roi, & par l'incapacité des deux Freres, Héritiers légitimes, haïs d'ailleurs du Roi, qui ne pensoit qu'à mettre la Couronne sur la tête de son cher Prapié. Jusque-là, si Constance n'agissoit pas en homme de bien, il se conduisoit au moins en Politique: mais il en manqua dans l'article capital. Il n'étudia pas assez le naturel de Petcheratchas, & il en fut la duppe. Il le méprisoit comme un homme, qui dégouté de la Cour ne songeoit qu'à se renfermer avec ses Talapoins, pour mener une vie tranquille, & il ne s'apercevoit pas qu'il ne prenoit cette route écartée que pour s'aprocher de plus près du Trône, & pour s'en saisir à coup sûr aussitôt après le décès du Roi, qui n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, mais qui étoit attaqué d'une maladie mortelle, & dont la prochaine mort entraineroit la chute de Prapié qui ne pourroit se soutenir, n'aiant ni mérite, ni amis, ni créatures pour l'apuier. A l'égard des deux Princes, il avoit résolu de les faire périr aussitôt que le Roi seroit expiré, & d'épouser la Princesse pour rendre son Usurpation moins odieuse. Telle étoit la Tragédie qu'il machinoit, & dont toutes les Scênes furent remplies selon son Plan, qu'il commença d'exécuter sur Prapié & sur Constance, justement puni de son manque de droiture à l'égard des deux Princes qu'il sacrifioit à Prapié, & de son manque d'esprit & de pénétration à l'égard de Petcheratchas qu'il n'avoit pas aprofondi, préoccupé de son amour propre qui lui faisoit mépriser un homme plus fin que lui. Tous les François eussent eu le même sort, s'ils ne se fussent sauvez comme par miracle, & par leur courage & leur fermeté extraordinaire.

Il manque de pénétration en s'attachant au Favori.

Arrivée du Général François à Siam, & les découvertes qu'il fait des intrigues de la Cour.

Leur Général, qui donne la Relation de cette Catastrophe (1), étoit nouvellement arrivé de France au commencement de l'année, dans le tems de la fermentation qui préparoit tous ces tragiques Evénemens. Il ne fut pas long-tems sans les soupçonner, & sans connoître les différens caractéres de tous les Personnages dont je viens de parler, le génie de la Cour & de la Nation, & ce que les François en avoient à craindre. Il en avertit Constance, qui bien loin de profiter de ses avis s'en moqua, & qui fut un des premiers sacrifié, comme il y pensoit le moins.

Ruse de l'Usurpateur.

Dans le mois de Mars, le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, chacun pensa à faire valoir son Parti: c'est à dire, Prapié, & Petcheratchas:

(1) *Voiez la Relation du Général François. Voiez aussi la Relation Hollandoise, qui convient dans le fond, & ne différe que dans les circonstances en quelques endroits. Voiez la troisiéme & la vingt-quatriéme Lettre de la troisiéme année sur les Matiéres du Tems.*

1688. chas : car les deux Princes étoient enfermez d'une maniére à ne pouvoir rien entreprendre : mais Petcheratchas feignoit de n'agir que pour eux & pour les mettre sur le Trône, que Prapié, disoit-il, & Constance vouloient leur faire perdre. Il joignoit à cette accusation, celle qu'il faisoit de tous les François, qu'il assuroit n'être venus que pour détruire la Race Roiale, la Religion & les Coutumes des Siamois, en les assujettissant à Prapié & à Constance, qui devoit être le second du Roiaume en cas que le Complot réüssît. Comme il y avoit beaucoup de vraisemblance dans ce discours, que Constance favorisoit extrêmement Prapié au préjudice des vrais Héritiers, & que ces derniers, prévenus que le Mandarin agissoit de bonne foi, excitoient le Peuple à se joindre à lui, il lui fut bien aisé de triompher du Parti contraire, & de faire périr Prapié & Constance.

Constance dévoué au Favori au préjudice des Princes.

Il courut un bruit sur la mi-Avril que le Roi étoit mort : il ne l'étoit pourtant pas encore ; mais on desespéroit de sa vie. Alors Petcheratchas tira les Princes de leur solitude, sous prétexte de leur assurer le Trône, & d'empêcher Prapié d'y monter. Aussitôt qu'ils furent arrivez à un Château près de Siam, où le Roi étoit malade, il leur fit agréer & à tous les Mandarins qu'on se saisiroit de Prapié. Il étoit dans la Chambre du Roi ; mais on trouva moien de l'en tirer, & quelques priéres que fît le Monarque agonisant pour lui sauver la vie, il fut massacré presqu'à ses yeux, & dès qu'il eut le pied hors de la Chambre Constance fut arrêté aussitôt après, jetté dans le Cachot chargé de chaines, & où après avoir été mis plusieurs fois à la torture, pour lui faire confesser la Conjuration de mettre Prapié sur le Trône, & tout ce qu'on vouloit savoir de lui, il fut mis par morceaux. 1688.

Massacre du Favori.

Et de Constance.

Les deux Princes, qui avoient favorisé ces deux Exécutions, n'avoient garde de soupçonner le cruel Mandarin qui en étoit l'auteur, de se fraier par là le chemin jusqu'à eux, & qu'ils seroient les derniéres Victimes qu'il immoleroit à son ambition. Il n'eut pas même la patience d'attendre que le Roi fût mort, & leur suposant d'avoir conspiré de se défaire de lui, pour la récompense de tous les services qu'il leur avoit rendus, il les fit déclarer par tous les Mandarins, dont il étoit le Maître, indignes de la Couronne & de la vie, & fit aussitôt exécuter la Sentence, les faisant enfermer dans des sacs d'écarlate, & mourir à coups de bois de Sandal, selon la coutume du Roiaume, où l'on distingue de cette maniére le suplice des Princes du Sang.

Tragique mort des deux Princes.

Pour la Princesse, Petcheratchas, soit par amour, soit par politique, aima mieux l'épouser que la faire mourir, & quelque répugnance qu'elle eût à être la Femme du Meurtrier de ses deux Oncles, elle préféra la condition d'être Reine à celle d'une Sujette, réduite à en pleurer la mort, & à mourir peut-être avec eux.

Il restoit encore un Ennemi à l'Usurpateur. C'étoit le Corps des François, qui avoient leurs Etablissemens à Siam & aux environs, qui s'étoient montrez toujours affectionnez au Roi qui venoit de mourir, & qui avoient leurs inclinations tournées du côté des vrais Héritiers.

L'Usurpateur veut faire périr les François.

L'Usur-

1688. L'Uusurpateur ne l'ignoroit pas, & si des motifs de crainte & de politique ne l'eussent pas retenu, s'il n'eût pas apréhendé de sanglantes represailles de la part du Roi Très-Chrétien, il les eût tous fait périr. Il en prit même d'abord la résolution, & il est étonnant qu'il n'eût pu pendant plusieurs mois en venir à bout, disposant de toutes les Forces du Roiaume contre une poignée d'Etrangers.

Il les tient assiégez à Bankok.

A peine étoient-ils trois ou quatre cents, qui s'étoient renfermez dans la Forteresse de Bankok, située sur une Riviére qui se décharge dans le Golfe de Siam, dont elle n'est éloignée que d'une petite journée: méchante Place, ouverte de tous côtez, & manquant de Provisions de Guerre & de bouche. Le Commandant fut néanmoins si bien tout ménager, qu'il y en eut assez pour se maintenir jusqu'à la Capitulation. On ne peut lire sans étonnement la hardie résolution de ces braves desesperez, qui entreprenoient, sans s'effraier de leur petit nombre & du mauvais état de la Forteresse, à deux mille lieuës de leur Patrie, sans espérance de secours, au milieu d'un Roiaume ennemi, & dont toutes les Forces les environnoient par Mer & par Terre, de se faire accorder la permission de retourner en France avec des Vaisseaux pour les y conduire, ou de mourir les Armes à la main en défendant leur vie & leur liberté (1). Le nouveau Roi en fut épouvanté, & tout cruel qu'il étoit, tout rouge encore du sang des deux Princes qu'il avoit fait mourir, il n'osa répandre celui des Fils du Général François qui étoient Prisonniers ou en Otage auprès de lui, & que le Pere, pour ne point manquer à son devoir, avoit abandonnez à sa fureur, ni pousser à bout le desespoir de la Garnison de Bankok. Il lui accorda de sortir Tambour battant, Mêche allumée, avec Armes & Bagage, & des Vaisseaux avec des Provisions suffisantes pour les conduire à un Port sûr hors du Roiaume. L'embarquement se fit le 2. de Novembre, & ils arrivérent heureusement en France au mois d'Octobre 1689.

Leur courage les sauve.

Ils reviennent en France.

1688.

L'affaire des Franchises & la Bulle du Pape du 12. de Mai 1687. faisoient du bruit en France (2) : l'Interdiction de l'Eglise de St. Louïs prononcée le 26. de Décembre (3) acheva d'exciter la vengeance du Roi & de tout le Roiaume. Elle se fit dans les formes & d'une maniére convenable à la matiére dont il s'agissoit, & aux Parties à qui on avoit à faire.

Le Marquis de Lavardin fait afficher ses Protestations contre la Bulle.

Le Marquis de Lavardin fit ses Protestations dès le lendemain de l'Interdiction, contre cette Sentence & contre les Bulles d'Innocent XI. faisant afficher ses Protestations dans tous les Lieux Publics de la Ville. Il rejettoit la faute sur les Ministres mal intentionnez du Pape, & prétendoit que les Excommunications étoient nulles & abusives, au préjudice des Droits de la Couronne & de ceux de l'Eglise Gallicane, qui avoit toujours regardé la Bulle *in Cœna Domini* insoutenable à l'égard de la France, où les autres Bulles, à qui elle

(1) *La Relation Hollandoise est différente de la Françoise, & fait moins d'honneur au courage & à la bonne-foi du Général & de ses Gens : mais celle du Général paroit plus naturelle.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand. De Rienecourt, l'Histoire de Guillaume III. l'Histoire d'Angleterre, &c.*

(3) *Voiez ci-dessus page 76.*

1688. elle ſert de fondement, ſont regardées du même œil : ſi bien qu'il lui ſuffiſoit de dire qu'il étoit Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien, exempt par conſéquent de toutes Cenſures Eccléſiaſtiques, tant qu'il ſera revétu de ce Caractére, & qu'il exécutera les ordres du Roi ſon Maître. Il ne croioit donc pas néceſſaire d'apeller au futur Concile de ces Bulles, ſe contentant de ſa Proteſtation de nullité de tout ce qui avoit été fait, ou pourroit être fait à l'avenir contre lui & ſes Domeſtiques, & que ſi on manque au reſpect & aux égards dus à ſon Caractére, on ſe rendra reſponſable envers Dieu & envers les Hommes, de tous les malheurs que peut attirer après ſoi l'offenſe faite à Sa Majeſté, en violant le Droit des Gens en la perſonne de ſon Ambaſſadeur.

Arrêt du Parlement contre la Bulle.

Le Parlement de Paris fit ce que l'Ambaſſadeur n'avoit pas voulu faire, ou ce qu'il avoit cru n'être pas de ſon Miniſtére. Le 22. de Janvier le Procureur Général apella au futur Concile de la Bulle du 12. de Mai, & de la Sentence du 26. de Décembre, & le Parlement lui donna Acte de ſon Apel, déclara nulle l'Interdiction de l'Egliſe de St. Louïs, & les Bulles du Pape abuſives, ordonna que l'Acte d'Apel interjetté au futur Concile ſeroit enregiſtré, & que le Roi ſeroit très humblement ſuplié d'emploier la puiſſance que Dieu lui avoit miſe entre les mains, pour maintenir les Franchiſes du Quartier de ſes Ambaſſadeurs à Rome dans toute leur étenduë.

La Cour en informa le Marquis de Lavardin, & lui donna ordre en même tems de paroître dans les ruës de Rome plus ſouvent qu'il n'avoit fait, de fréquenter les Egliſes, & de ne rien épargner pour ſe conſerver tous les Droits de ſon Caractére. 1688.

On donne des Gardes au Nonce.

D'autre côté on enjoignit au Cardinal Ranucci, Nonce à Paris, de prendre ſon Audience de Congé, & de partir pour Rome. Tout d'un coup les ordres changérent, & aiant demandé Audience on la lui refuſa, & on le retint comme Priſonnier, ne pouvant paroître en Public, qu'il ne fût accompagné d'un Officier avec un nombre de Gardes, ſous prétexte d'aſſurer ſa perſonne contre les inſultes du Peuple. Ce qui dura juſqu'à la mort d'Innocent XI. qui arriva au mois d'Août 1689. Comme ce Pape avoit renouvellé le différent de la Régale, pour animer de plus en plus le Clergé & tous les Zélateurs de la Catholicité contre le Roi, qu'il en dépeignoit comme le Perſécuteur, Sa Majeſté ſe trouva obligée de réveiller de ſon côté la vigilance & l'affection de ſon Parlement, & de l'Egliſe Gallicane, pour maintenir les Droits de la Monarchie, & ceux du Clergé de France: leur zéle & leur fidélité ne lui manquérent pas.

Le Procureur Général, après avoir repréſenté le Pape comme un imbécille, que ſon grand âge rendoit incapable de réſiſter aux méchans conſeils de ſes Miniſtres, interjetta Apel au futur Concile des Procédures que le Pape pourroit avoir faites ou faire à l'avenir, & des Jugemens qu'il pourroit avoir rendus ou rendre dans la ſuite au préjudice du Roi & des Droits de ſa Couronne. Sur quoi intervint l'Arrêt, rendu le 27. de Septembre par la Chambre des Vacations, conformément aux Concluſions. Cela fut ſuivi des Déclarations du Clergé en diverſes Aſſemblées, ainſi que de celles

Arrêt de la Chambre des Vacations contre la Bulle.

Le Clergé s'y conforme.

1688. celles de la Ville de Paris, & de l'Université: tous ces divers Corps aiant aprouvé l'Arrêt, pour maintenir les Droits du Roi & les Libertez de l'Eglise Gallicane: comme ils avoient fait en 1682. (1).

Le Roi se saisit d'Avignon.

Pour punir le Pape de sa partialité & de son opiniâtreté, le Roi se saisit d'Avignon (2), comme il avoit fait en 1663. pour venger l'insulte faite par Alexandre VII. à l'Ambassadeur de France: cette Ville & tout le Comtat étant considérez comme un Fief de la Provence, & comme un Membre du Parlement d'Aix, pour y être réüni quand il plaît au Roi, toutes les fois qu'il a de justes raisons de le faire, telles que sont celles qui équipollent à la felonnie d'un Vassal envers son Seigneur. Il n'use pourtant jamais de ce Droit à la rigueur, & on n'a pas plutôt réparé l'injure qu'on lui a faite, qu'il restituë Avignon. C'est ce qu'il fit à Alexandre VII. par le Traité de Pise du mois de Février 1664. & c'est encore de cette maniére qu'il en usa envers le Successeur d'Innocent XI. à qui il remit la Ville avec tout son Territoire, quelque chagrin qu'il eût reçu de son Prédécesseur dans l'affaire de la Régale & dans celle des Franchises, comme nous l'avons vu, & dans celle de l'Archevêché de Cologne, comme nous le verrons bientôt.

L'Amiral d'Espagne baisse le Pavillon devant celui de France.

La puissance du Roi se faisoit sentir par tout, & son Pavillon se faisoit respecter sur la Mer en tems de Paix comme en tems de Guerre. Le Comte de Tourville, Lieutenant-Général, qui commandoit une Escadre Françoise, aiant rencontré Paparhin, Amiral d'Espagne, le 2. de Juin, il l'obligea de baisser le Pavillon Espagnol, & de rendre à celui de France l'honneur qui lui étoit dû. 1688.

Bombardement d'Alger par le Marechal d'Estrées.

Un mois après (3) Alger ressentit de plus terribles effets de l'Armée Navale, que le Maréchal d'Estrées eut ordre de mener contre cette retraite de Barbares & de Corsaires, aussi perfides que cruels, & qui n'avoient pas plutôt conclu un Traité de Paix ou de Trêve, qu'ils le violoient. Il n'y avoit pas long-tems, qu'ensuite du Bombardement de la Ville & de ses Vaisseaux par les Flottes Françoises, sous le Commandement du Marquis Du Quesne & du Comte de Tourville, le Divan & le Bacha avoient envoié des Ambassadeurs à Paris (4) pour ratifier le Traité fait avec le dernier, & pour faire leurs soumissions au Roi. Ils avoient encore vu depuis bombarder ceux de Tripoli, & ceux de Tunis s'humilier, acheter la Paix, & paier les dommages causez par leurs Pyrateries: tout cela n'étoit pas capable de les réprimer. Ils recommencérent leurs Incursions & leurs Brigandages, & s'attirérent de nouveau le ressentiment de la France. Le Maréchal d'Estrées vint les punir, détruisit encore une fois la plûpart des maisons & des Mosquées, & coula à fond six de leurs Vaisseaux dans le Port. Ensuite de cette Expédition il remit à la voile, & cette année & la suivante il leur enleva autant de Vaisseaux & de Galéres qu'il en put rencontrer, & les réduisit à de grandes extrémitez. Ils n'y trouvérent point d'autre remede que la Paix, qu'ils demandérent, & qu'on leur accorda le 25. de Septembre 1689. Ils la gardérent un peu mieux que les autres, soit par leur

Les Algériens s'humilient.

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 24. & suiv.* (2) *Le 7. Octobre.* (3) *Le 1. de Juillet.* (4) *Le 4. de Juillet 1684.*

1688. leur impuissance, soit par la crainte qu'ils eurent des terribles Flottes dont la France, & les autres Puissances de l'Europe couvrirent la Méditerranée & l'Océan.

Nous voici parvenus à la fameuse querelle qu'excita la prétention à l'Archevêché de Cologne, brigué par le Cardinal de Furstemberg, apuié du Roi Très-Chrétien, & par le Prince Clément de Baviére, soutenu de l'Empereur & favorisé du Pape. Ce fameux démêlé, qui jetta de l'huile dans le feu, & qui anima plus fort qu'auparavant les Partis oposez, mérite d'être developé.

L'Election de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne excite de nouveaux Troubles.

Cologne, sur le Rhin, est un Rempart de l'Empire, & quoi que son Archevêque n'en soit pas le maître, & que sa Résidence soit à Bonne, il ne laisse pas d'y avoir un grand crédit. Il importe donc à l'Empire d'empêcher qu'un Sujet suspect ne soit pas pourvu de l'Archevêché. Il n'importe pas moins à la France, pour s'assurer du Rhin, que cette Ville n'ait pas un Archevêque qui lui soit contraire, qui lui ferme ce Fleuve, & qui le tienne ouvert à ses Ennemis. C'est pour cela qu'après la mort de Maximilien de Baviére, dernier Archevêque, qui étoit dans ses intérêts, elle travailla à faire élire le Cardinal de Furstemberg; & c'est pour la même raison que l'Empereur & les Princes de l'Empire ses Alliez s'y oposérent avec chaleur.

Brigues de la France pour le Cardinal de Furstemberg.

Il n'y avoit guére d'aparence que la brigue de la Cour de France pût manquer, & il semble que tout parloit pour le Cardinal, son âge, sa naissance, sa capacité, le crédit qu'il avoit dans le Chapitre. Le Roi Très-Chrétien, qui l'avoit fait sortir de prison par la Paix de Nimegue, qui lui avoit conféré l'Evêché de Strasbourg, & qui avoit forcé le Pape à lui donner le Chapeau de Cardinal, croioit bien encore l'obliger à lui donner sa Bulle pour l'Archevêché & l'Electorat que la plûpart des Suffrages lui faisoient espérer. Pour l'en aprocher de plus près, il emploia son crédit pour le faire élire Coadjuteur de Maximilien de Baviére, qui vivoit encore, mais qui étoit moribond. Le Roi fit plus. Il crut qu'envoiant le Marquis de Lavardin à Rome au sujet des Franchises, l'arrivée tout extraordinaire de cet Ambassadeur intimideroit le Pape, & ne lui permettroit pas de traverser une Election, d'ailleurs aussi juste que celle du Cardinal de Furstemberg. Il en fut néanmoins autrement, & le Pontife, irrité par la hauteur de l'Ambassade Françoise, n'eut pas plutôt apris la mort du dernier Electeur, qui arriva bientôt après, qu'il envoia ordre à ses Nonces à Vienne & à Cologne de s'oposer à l'Election de Furstemberg, & de la faire tomber sur le Prince Clément de Baviére. 1688.

Brigue contraire pour le Prince de Baviére.

Il falloit pour cela franchir bien des obstacles qui se présentoient en foule, & faire violence aux anciennes Constitutions. Elles sont telles, qu'il y a deux voies pour parvenir à cette dignité: la premiére & la plus naturelle est celle de l'*Election*, la seconde est celle de la *Postulation*. Toutes deux se font par les Suffrages du Chapitre, qui élit toujours. La différence consiste, premiérement, dans le Sujet qui est élu, & en second lieu, dans le besoin qu'il a de plus ou de moins de Voix, selon qu'il est plus ou moins éligible. S'il a toutes les qualitez requises, il parvient à l'Ar-

1688.

Election & Postulation en quoi different.

chevêché & à l'Electorat par voie d'*Election :* s'il lui manque une ou plusieurs de ces qualitez, il n'y peut parvenir que par voie de *Postulation*. Au premier cas, il lui suffit d'avoir plus de la moitié des Suffrages, comme de treize sur vingt-quatre : car les Capitulaires ou les Chanoines qui ont Droit d'élire sont toujours vingt-quatre. Au second cas, il faut qu'il ait les deux tiers des Voix, c'est à dire seize de vingt-quatre. Les qualitez requises sont quatre : I. Qu'il soit de la Nation : II. Qu'il soit Chanoine de l'Eglise Cathédrale : III. Qu'il ait au moins vingt-&-un an : IV. Qu'il ne soit point attaché à d'autre Bénéfice. Le manquement d'une seule des qualitez met le Sujet hors de la voie de l'*Election*, le place dans celle de la *Postulation*, & par conséquent dans la néceffité d'avoir les deux tiers des Suffrages.

Qualitez des deux Compétiteurs.

Les deux Compétiteurs ne pouvoient être *élus*, mais *postulez :* c'est à dire, que leur manquant une ou plusieurs des quatre qualitez requises, il leur falloit les deux tiers des Voix pour obtenir l'Archevêché & l'Electorat. Il ne manquoit pourtant au Cardinal de Furstemberg qu'une de ces qualitez & la moindre de toutes, c'étoit la possession d'un autre Bénéfice, de l'Evêché de Strasbourg, auquel il étoit déjà attaché, mais qu'il offroit de résigner. Il n'en étoit pas ainsi du Prince Clément de Baviére, à qui toutes les qualitez manquoient, excepté celle de sa naissance, étant de la Nation : mais son âge de dix-sept ans sembloit l'exclure absolument d'une dignité qui en demande vingt-&-un pour être capable de l'exercer. Il faut encore savoir que pour mettre le Sujet *élu* ou *postulé* en état de jouïr du Bénéfice, il faut qu'il obtienne la Confirmation du Pape à l'égard de l'Archevêché, & l'Investiture de l'Empereur à l'égard de l'Electorat : & le Chapitre, conjointement avec celui qui est *élu* ou *postulé*, la doit demander à ces deux Puissances, sans qu'il puisse mettre le Sujet, à qui il a donné ses Suffrages, en possession, qu'après l'avoir obtenuë.

1688.

Tous deux viennent par la voie de Postulation.

Telle est la Constitution de ce grand Bénéfice : le Chapitre y pourvoit, le Pape & l'Empereur y concourent, chacun selon son Droit : & telles étoient les qualitez des deux Sujets qui y prétendoient, non par voie d'*Election*, pour les raisons que j'en viens de dire, mais par voie de *Postulation*.

Le Chapitre se partage ; mais la pluralité des Voix est pour le Cardinal.

Comme chacun avoit sa brigue, le Chapitre se partagea, en sorte néanmoins que la plus grande partie se déclara pour le Cardinal de Furstemberg, qui eut treize voix des vingt-quatre, & le Prince Clément n'en eut qu'onze. Tous deux prétendirent être élus, & tous deux s'adressérent au Pape pour avoir sa Confirmation. La justice paroissoit toute entiére du côté du premier, la politique & la partialité emportérent la balance, & on fut étonné lors que le 16. de Septembre le Pape rejetta sa *Postulation*, & lui préféra celle du Prince de Baviére. Il avoit pourtant contre lui trois grands défauts, que son Compétiteur n'avoit pas : il étoit Mineur, n'aiant que dix-sept ans : il n'étoit point Chanoine de Cologne : il possédoit deux Evêchez, celui de Ratisbonne, & celui de Fressenheim. Trois Bulles du Pape le relevent de ces trois incapacitez, & lui en donnent Dispense. Ces obstacles levez, sa *Postulation* devient *Election*, le Pape la confirme, supléant

Le Pape lui préfére le Prince de Baviére.

1688. ſupléant par la plénitude de ſa puiſſance au nombre des Voix, & le recommande au Chapitre pour le mettre en poſſeſſion de l'Archevêché. Etoit-ce donc uſer de ſon autorité ſelon les Loix? n'étoit-ce pas plutôt les enfraindre? Le Pape n'a que le Droit de Confirmation, mais il n'a pas celui de choiſir un Sujet & de rejetter l'autre, étant obligé de confirmer celui qui a la pluralité des Voix, au moins ſi les Elections ſont libres: au lieu que dans cette occaſion il confirme celui qui en a le moins. N'étoit-ce pas anéantir les Droits & la Liberté du Chapitre?

Motifs de cette préférence.

La politique & la partialité le faiſoient agir: Auſſi affectionné à la Maiſon d'Autriche que contraire à celle de Bourbon, il épouſoit tous les intérêts de la premiére, & s'opoſoit de toute ſa force à ceux de l'autre. Il ſavoit le dévouement du Cardinal de Furſtemberg pour la France, *tel*, diſoit-il, *qu'avoir le Roi lui-même Electeur à Cologne*, *ou Furſtemberg*, *c'étoit la même choſe*. Il n'avoit donc garde d'en confirmer la *Poſtulation*. Il connoiſſoit au contraire l'attachement de la Maiſon de Baviére à la Maiſon Impériale; il ne trouva donc rien d'impratiquable pour un Prince Bavarois, & il ſe crut tout permis pour le mettre en poſſeſſion de l'Archevêché. Ainſi parloient les Partiſans du Cardinal de Furſtemberg.

Le Roi prend le Parti du Cardinal.

Le Roi de France ſe crut intéreſſé dans l'injuſtice qu'on faiſoit à ce Cardinal, & le regardant dans cette affaire comme une eſpêce de Martyr de l'affection qu'il lui avoit témoignée en diverſes occaſions, il en marqua ſon reſſentiment au Pape & à l'Empereur. Son Manifeſte à l'égard du dernier fut bientôt ſuivi d'une Guerre ſanglante: & il chargea le Cardinal d'Eſtrées, qui étoit à Rome, d'un Mémoire, qui contenoit des reproches fort aigres de la partialité du Pape, & de ſes proteſtations de s'en reſſentir, avec ordre de le rendre public. Après s'y être plaint de la conduite de ce Pontife dans l'affaire de la Régale & des Franchiſes, 1688.

Son Manifeſte contre la partialité du Pape.

„ On peut dire, ajoûte-t-il, que Sa „ Sainteté a fait paroître ſa haine „ perſonnelle contre ma Couronne, „ & ſa partialité pour la Maiſon d'Au„ triche encore plus ouvertement, „ dans tout ce qui s'eſt paſſé tou„ chant la *Poſtulation* du Cardinal de „ Furſtemberg à la Coadjutorerie, & „ enſuite à l'Electorat de Cologne... „ Je ne puis m'empêcher de ſéparer „ la qualité de Chef de l'Egliſe de „ celle d'un Prince Temporel, qui „ épouſe ouvertement les intérêts „ des Ennemis de ma Couronne. „ Après s'être montré ſi partial, je „ ne puis plus le reconnoître pour „ Médiateur des conteſtations qu'a „ fait naître la Succeſſion Palatine en„ tre ma Belle-Sœur & la Maiſon de „ Neubourg, & je ſaurai bien faire „ rendre à cette Princeſſe la juſtice „ qui lui eſt duë. „ Paſſant ainſi des reproches aux menaces: „ Je ne pré„ tends pas, dit le Roi outragé, laiſ„ ſer plus long-tems le Duc de Par„ me mon Allié, dépouillé de ſes „ Etats de Caſtro & de Ronciglio„ ne, dans leſquels il doit être réta„ bli en exécution de l'Article pre„ mier du Traité de Piſe, dont je ſuis „ Garent. . . . Je ferai entrer mes „ Troupes en Italie pour y demeu„ rer, juſqu'à ce que ce Prince mon „ Allié ſoit rentré dans la jouïſſance „ de ſes Etats: & je me mettrai dans „ le même tems en poſſeſſion de la

 „ Ville

1688. „ Ville d'Avignon, soit pour la rendre „ à Sa Sainteté après l'entiére exécution du Traité de Pise, ou pour „ la retenir, & donner au Duc de „ Parme le prix pour lequel elle a „ été engagée, en déduction des „ dommages qu'il pourroit souffrir „ d'une plus longue privation de ses „ Etats. „

La Guerre se rallume.

Les menaces du Roi furent bientôt exécutées, tant à l'égard du Pape par la saisie d'Avignon, qui se fit le 7. d'Octobre, qu'à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, où les Armées de la France entrérent dans le même tems, se saisirent d'Hailbron, obligérent Ausbourg à paier Contribution, Heydelberg & Maience à recevoir Garnison Françoise, prirent Philisbourg, Manheim, Spire, presque tout le Palatinat, & se saisirent encore de Trêves. Toutes ces Conquêtes se firent pendant les mois d'Octobre & de Novembre, & alors fut rompuë la Trêve de vingt ans qui avoit été concluë en 1684: & alors la Ligue s'unit tout de nouveau contre la France, & lui déclara la Guerre de tous côtez, comme elle la déclara de son côté à tous ces Confédérez, sans s'étonner de leur multitude. Nous raporterons tous ces Evénemens en leur ordre.

La Paix de Nimegue, toute générale qu'elle devint en 1679. n'avoit pu établir la tranquillité de l'Europe: & la Trêve de vingt ans, concluë à Ratisbonne le 10. d'Août 1684. ne l'affermit pas pour long-tems. Les prétentions de la France, & le refus de l'Empire & de l'Espagne de lui en faire raison, troublérent la Paix: la Trêve de vingt ans ne fit que suspendre la Guerre: l'ouverture à la Succession Palatine en fournit les premiéres occasions: les Franchises, & l'*Election* ou la *Postulation* de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne achevérent d'allumer le feu. 1688.

Abregé de la Révolution d'Angleterre.

La grande Révolution d'Angleterre, qui se ménageoit depuis quelque tems, & qui éclata cette année, n'y contribua pas moins que tout le reste. Je n'ai guére parlé de ce Roiaume d'Outre-Mer depuis la Paix de Nimegue, où le Roi Charles II. Médiateur avoit joué bien des rôlles différens, selon qu'il étoit entrainé par les différens Partis qui l'obsédoient. Quoi que Catholique dans le cœur, il parut toujours Protecteur de la Religion Anglicane (1): desorte que bien que ses Parlemens fussent peu contens de l'Alliance qu'il avoit avec la France, ils souffrirent pourtant assez patiemment son Regne: & aussi l'Angleterre n'a jamais été plus riche & plus tranquille qu'elle le fut alors. Il aimoit la volupté & le repos: mais il ne manquoit ni de courage ni de bon sens quand il se croioit obligé d'agir: composé, comme la plûpart des hommes, de bonnes & de mauvaises qualitez, il tint une conduite fort irreguliére jusqu'à sa mort qui arriva le 7. de Février 1685. Il laissa les trois Roiaumes de la Grande Bretagne pleins de haines & de Factions, qui avoient déjà bien fait répandre du sang, & qui en firent bien répandre encore dans la suite. Je n'ai pas dessein de décrire ces tragiques Evénemens, dont les Protestans accusoient les Catholiques, & que les Catholiques retorquoient contre les Protestans. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il faut en chercher la relation. Je dirai seulement que Charles

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1688. les cultiva avec ſoin l'Alliance du Roi Très-Chrétien, juſqu'à faire dire qu'il lui ſacrifioit les intérêts du Prince d'Orange, ſon propre Neveu: à qui pourtant il fit épouſer ſa Niéce, & l'aprocha par ce Mariage du Trône d'Angleterre.

La mauvaiſe conduite du Roi Jaques y donne lieu.

Son Succeſſeur (1) Jaques II. eut de plus étroites liaiſons encore avec Louïs XIV. La conformité de leur Religion en ſerra les nœuds. Cette Religion fut fatale à Jaques II. par le zêle outré & précipité avec lequel il entreprit de la faire regner en Angleterre, dont la Nation & le Clergé étoient Proteſtans. Les violences qu'il exerça, pouſſé par ſa haine contre la Religion Anglicane, & par les ſuggeſtions des Jéſuïtes, dont le Pere Petters, qui en étoit le Chef à Londres, correſpondoit avec le Pere la Chaiſe à Paris, firent prendre aux Anglois la réſolution d'apeller à leur ſecours le Prince d'Orange. Ils lui envoiérent des Députez, comme au Libérateur que la Providence leur avoit deſtiné, „ Le conjurant „ de prendre ſoin de leur Liberté, „ de leur Vie, & de leur Religion, „ toutes trois, diſoient-ils, opprimées, & prêtes à périr, s'il ne ſe „ hâtoit de les venir délivrer. „ Ils l'y excitoient en même tems par ſon propre intérêt, le regardant & la Princeſſe ſon Epouſe comme les Héritiers Préſomptifs & légitimes de la Couronne d'Angleterre, qu'on vouloit leur ravir par la naiſſance d'un Prince ſupoſé.

Jaques n'avoit laiſſé de ſon Mariage avec Anne Hyde, Fille du Comte de Clarendon, que deux Filles, Marie, que le Prince d'Orange avoit épouſée, & Anne, mariée au Prince de Dannemark. Il avoit épouſé en ſecondes Noces la Princeſſe de Modène, dont il avoit eu pluſieurs Enfans: mais tous étoient morts: & on croioit, quelle qu'en pût être la raiſon, que la Reine n'en pouvoit plus mettre au monde: deſorte que la Nation avoit les yeux ſur le Prince d'Orange, Neveu & Gendre de Jaques II. & le regardoit comme Héritier Préſomptif du Roiaume, tant de ſon Chef (2), que du Chef de la Princeſſe ſon Epouſe. Les Anglois Proteſtans ſe conſoloient dans cette eſpérance: mais la nouvelle qui ſe répandit que la Reine étoit groſſe alarma le Peuple & le Clergé, & la naiſſance du Prince, dont on dit qu'elle étoit accouchée, & qu'ils prétendirent être un Enfant ſupoſé, les détermina à hâter la venuë du Prince d'Orange, qui étoit leur unique reſſource. 1688.

Les Anglois apellent à leur ſecours le Prince d'Orange.

La Lettre que le Roi Jaques fait écrire au Prince & à la Princeſſe au ſujet du Teſt.

Leur Députation avoit été précédée par des Mémoires que Jaques II. faiſoit écrire au Prince, afin de ſavoir ſes ſentimens & ceux de la Princeſſe ſon Epouſe ſur la Révocation du *Teſt* & des Loix Pénales, qui étoit le dernier coup que le Roi vouloit fraper pour détruire la Religion Anglicane. Par ces Loix, les Papiſtes ſont exclus de l'entrée au Parlement, & des Emplois Publics, où perſonne ne peut être admis qu'il n'en jure l'obſervation, & l'abjuration du Papiſme (3): ſans toucher au reſte ni aux biens ni aux conſciences des Catholiques du Roiaume. Le Prince & la Princeſſe, conſultez ſur cette Révocation, répondirent par la plume du Penſionnaire Fagel, à ce que Stewart, Conſeiller du Roi de la Grande

(1) *Voiez les divers Auteurs de l'Hiſtoire d'Angleterre & celle des Révolutions par le Pere d'Orléans. Voiez auſſi l'Hiſtoire du Tems, & les Lettres écrites ſur les Matiéres du Tems, & les Mémoires du M. D. L. F.*

(2) *Iſſu du Mariage de Guillaume II. avec Marie d'Angleterre.*

(3) *C'eſt ce Serment qu'on nomme le* Teſt.

1688. Grande Bretagne lui en avoit écrit pour le communiquer à leurs Altesſes, & à quoi il ſe diſoit être autoriſé du Roi : *Qu'ils ne trouvoient pas mauvais qu'on ſouffrît les Papiſtes dans les trois Roiaumes, & qu'on leur laiſſât faire des Exercices particuliers de leur Religion, ſans les inquiéter : mais qu'ils ne pouvoient aprouver qu'on abolît le* Teſt *ni les Loix Pénales, qui excluoient les Papiſtes des Emplois Publics, ſans leur faire d'autre mal, parce que ces Loix étoient néceſſaires pour la ſureté de la Religion Proteſtante & de la Nation.*

Leur Réponſe.

Jaques, qui avoit voulu tâter le pouls du Prince & de la Princeſſe, mais qui avoit pris ſon parti il y avoit long-tems, n'avoit garde de les en croire. Il avoit pouſſé les choſes trop loin pour s'arrêter en chemin, où il n'avoit plus que ce pas à franchir, pour faire monter ſa Religion ſur le Trône.

Il en avoit été exclus par un Acte de la Chambre Baſſe du Parlement en 1679. & renouvellé en 1680. qui le déclaroit : „ Incapable de „ ſuccéder aux Couronnes d'An„ gleterre & d'Irlande à cauſe de ſa „ Religion, & des liaiſons étroites „ qu'il avoit avec le Roi de France „ & la Cour de Rome, ſans pour„ tant en exclure ſa Poſtérité, ſi „ elle étoit Proteſtante „. Il eſt vrai que la Cambre Haute refuſa ſon conſentement à l'Acte : mais c'étoit toujours un fâcheux préjugé pour ce Prince, lorſque la mort de ſon Frere Charles II. l'apelleroit à la Succeſſion. Cette mort arriva au mois de Février 1685. & le Duc d'York fut proclamé Roi par les principaux Seigneurs du Roiaume, ſans qu'on lui opoſât l'Acte de la Chambre Baſſe, dont je viens de parler. Il déclara cependant qu'il étoit Catholique ; mais il proteſta en même tems de ſa réſolution de conſerver ſelon les Loix, le Gouvernement Eccléſiaſtique & Politique dans l'état où il le trouvoit. S'il l'eût fait, tout eût été tranquille, & ſon Regne n'eût fini qu'avec ſa vie. Le Duc de Montmouth entreprit de l'y troubler bientôt après, & s'étant ligué avec le Comte d'Argile, ils firent une Deſcente, le premier en Angleterre & l'autre en Ecoſſe : mais tous deux périrent, & leur équipée n'eut point de ſuite. 1688.

Révolte du Duc de Montmouth punie.

La Révolte du Duc de Montmouth fournit un ſujet au Roi pour lever des Troupes, & il arma auſſi par Mer, ſans licentier ces Armées après que les Rebelles eurent été punis. Au contraire il les augmenta, & le Parlement eut la complaiſance de lui accorder un Subſide de ſept cents mille livres ſterlin, pour l'emploier à tel uſage qu'il lui plairoit. Il lui préſenta pourtant une Adreſſe, pour le ſuplier de donner ſon conſentement au Bill qui devoit être paſſé en Acte contre les Catholiques, qu'il déclaroit incapables d'exercer aucune Charge Publique. Non ſeulement il en rebuta la propoſition, mais il fit encore entrer dans le Roiaume un grand nombre d'Etrangers Catholiques, de Prêtres & de Religieux, & ſur tout de Jéſuïtes, qui tenoient le premier rang : aiant pris pour ſon Confeſſeur le Pere Petters, Anglois, qui étoit de cet Ordre, & lui donnant Séance dans le Conſeil Secret. Ce Jéſuïte, trop violent, acheva de tout gâter, & le Roi s'en laiſſant gouverner ruina par ſa précipitation l'Ouvrage de la Catholi-

Armemens du Roi Jaques.

Introduit les Etrangers Catholiques en Angleterre.

Se laiſſe gouverner par le Pere Petters.

1688. tholicité qu'il vouloit avancer. Leur grande affaire, & qu'ils prenoient le plus à cœur, étoit l'abolition du *Test* & des Loix Pénales. Le Roi, ne pouvant là-dessus rien espérer du Parlement, prit un autre tour. Il fit assembler les douze Juges (1) du Roiaume d'Angleterre, pour délibérer si le Roi pouvoit dispenser ceux à qui il donnoit des Charges de prêter le Serment du *Test*: & ces Juges, qui lui étoient dévouez, conclurent presque tous pour l'affirmative. En vertu de cette décision les Catholiques furent élevez aux premiéres Charges. Je ne parle point des autres Innovations qui se firent jusque dans les Eglises Protestantes, les Universitez, & les Ecoles Publiques. Mais le coup le plus hardi fut la Proclamation que Jaques fit publier, qui déclaroit les Catholiques Romains capables d'exercer toutes les Charges & tous les Emplois du Roiaume. Les Jésuïtes alors obtinrent la permission d'ériger un Collége, dans un lieu de Londres, qu'on nomme la *Savoye*: & le Roi ordonna aux Universitez de Cambridge & d'Oxford de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques Romains, parmi lesquels ils y avoit un Jésuïte (2).

Veut abolir le *Test*.

Collége des Jésuïtes.

La Nation murmura encore de voir le Nonce du Pape faire son Entrée Publique à Windsor, & avoir Audience du Roi & de la Reine de la même maniére que les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, nonobstant les Loix du Roiaume qui ne permettent aucun commerce avec les Ministres de la Cour de Rome, sans se rendre coupable de Trahison.

Donne Audience au Nonce du Pape.

La Prison des Evêques arriva bientôt après. La cause en fut le refus qu'ils firent de lire, ou de faire lire dans les Eglises de leur Diocêse, la Déclaration qui révoquoit le *Test* & les Loix Pénales: & la Reine accoucha dans le tems qu'on les avoit envoiez à la Tour: Ce qui fit croire qu'on ne les y avoit enfermez, que pour les empêcher d'assister à la naissance de l'Enfant, où par les Loix du Roiaume ils doivent être apellez, & pour en faciliter la suposition. Cette circonstance, & quelques autres que la fierté de la Reine lui fit négliger, confirmérent le Peuple dans ses soupçons. Quoi qu'il en soit, & quel que pût être le préjugé de la Nation, le Roi nomma des Commissaires pour faire le Procès aux Evêques: mais il fut bien étonné de la Sentence qui les déclaroit absous, & qui les mettoit en liberté. Il le fut encore plus des acclamations du Peuple, qui non content de les avoir aplaudis pendant le jour, en les voiant passer dans les ruës, emploia encore la nuit suivante à des Feux de joie & à des Festins pour rendre l'allégresse plus solemnelle.

1688. Emprisonnement des Evêques.

Leur délivrance.

Il crut trouver plus d'obéïssance dans son Armée, où il se rendit dans le dessein d'obliger les Soldats à signer, qu'ils l'assisteroient pour exécuter la résolution qu'il avoit prise de révoquer les Loix Pénales: mais il y trouva une desobéïssance générale. Il vit alors qu'il avoit été trop vîte, & concerta avec la France les moiens qu'il étoit à propos de prendre pour redresser une si méchante conduite, & pour le mettre en état de parvenir à son dessein par des voies mieux entenduës, & plus ca-

Desobéïssance de l'Armée.

(1) *Ils sont les Interprêtes des Loix départis dans les Provinces. On les nomme aussi* Jurez.
(2) *Dans le Collége d'Oxford.*

1688. pables de le faire réüssir. Il étoit trop tard.

Intrigues du Prince d'Orange avec les Etats Généraux.

Pendant qu'il délibéroit avec la Cour de France, les Députez Protestans d'Angleterre prenoient leurs mesures avec le Prince d'Orange, qui voiant le moment fatal que la Succession lui alloit échaper, s'il n'accouroit au secours du Parti qui l'apelloit, fit sous main ses préparatifs pour une si hardie entreprise. Il falloit pour cela une grande aplication & de grands mouvemens : engager non seulement toutes les Sept Provinces Unies, mais encore une partie des Princes d'Allemagne à l'apuier : les premiéres en lui fournissant une Armée Navale, & risquant toutes les Forces de l'Etat : les autres en venant avec les leurs couvrir la Hollande, & s'oposer aux Irruptions de la France. Quelque profond que fût le secret, qui fut gardé là-dessus dans les Assemblées de la République, il ne put être si bien caché que les deux Rois ne le devinassent au moins, s'ils ne purent le découvrir.

Mémoire de l'Ambassadeur d'Angleterre aux Etats Généraux.

Pour s'éclaircir de leurs soupçons, ou pour intimider le Prince & ses Alliez, ils firent agir leurs Ministres à la Haye, qui présentérent leurs Mémoires aux Etats Généraux. Celui du Marquis d'Abbeville, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, qui fut présenté le 8. de Septembre de cette année, contenoit la surprise & l'alarme que donnoit à toute l'Europe les grands préparatifs qu'on leur voioit faire, & les prioit de la part de son Maître de lui aprendre à quoi tendoient ces préparatifs.

Mémoire de l'Ambassadeur de France.

Le Mémoire que le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, présenta le lendemain, étoit beaucoup plus fier. Ce Ministre disoit, „ Que le Roi son Maître ne pouvoit voir que les „ Etats fissent venir dans leur Païs „ tant de Troupes Etrangéres dans „ une Saison si avancée, & qu'ils „ équipassent une Flotte si nombreuse, sans se persuader que cet „ Armement regardoit l'Angleterre : Que Sa Majesté lui avoit „ commandé de leur déclarer de sa „ part, que les liaisons d'Amitié & „ d'Alliance, qu'elle avoit avec le „ Roi de la Grande Bretagne, l'obligeroient non seulement à le secourir, mais encore à regarder „ comme une infraction manifeste „ de la Paix, & comme une rupture „ ouverte contre sa Couronne, le „ premier acte d'hostilité qui se feroit par leurs Troupes & par leurs „ Vaisseaux contre Sa Majesté Britannique.„ 1688.

Proclamation du Roi Jaques pour regagner l'affection de la Nation.

Ces Mémoires ne produisant rien moins que l'effet qu'on s'en étoit promis, Jaques II. changea tout d'un coup de batterie, & quittant la peau de Lion, il prit celle de Renard. Le 20. de Septembre il fit publier une Proclamation, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens qu'on voudroit pour la sureté de l'Eglise Anglicane, consentant que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre Basse du Parlement. Il fit fermer le Collége des Jésuïtes, & les obligea à se retirer, sans en excepter le Pere Petters. Enfin il annulla toutes les Déclarations qu'il avoit données contre l'Eglise & le Gouvernement, & rétablit toutes choses sur l'ancien pied, où il les avoit trouvées à son avénement à la Couronne.

De si grands changemens fraioient le

1688.

Autre Proclamation pour s'oposer à la Descente.

le chemin à la Proclamation du 8. d'Octobre, où le Roi disoit: „ Que „ sur des avis très certains qu'il avoit „ eus, qu'une Armée d'Etrangers „ devoit bientôt venir de Hollande „ pour envahir son Roiaume, & „ pour y exercer toutes sortes d'ac- „ tes d'hostilité, il conjuroit ses Su- „ jets de se défaire de toute sorte „ d'animositez, de jalousies & de „ préjugez, & de s'unir ensemble „ pour défendre leur Roi & leur „ Patrie. „

Dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne tâchoit de regagner l'affection & la confiance de ses Peuples, pour les disposer à s'unir avec lui contre le Prince d'Orange, le Roi de France envoioit ses Troupes sur le Rhin pour faire le Siége de Philisbourg, & tenir par là en échec les Princes d'Allemagne, confédérez avec ce Prince & les Etats Généraux. La politique de Jaques II. ne réüssit pas, & la Diversion de la France lui fut inutile.

Embarquement du Prince d'Orange, & quel en fut le succès.

Le Prince d'Orange, aiant obtenu des Etats Généraux les Vaisseaux & les Troupes dont il crut avoir besoin, mit à la voile le 30. d'Octobre, arborant le Pavillon d'Angleterre avec cette Inscription, *Pour la Religion & pour la Liberté.* A peine la Flotte fut-elle en pleine Mer avec un vent favorable, qu'il s'éleva sur le minuit une furieuse tempête qui la dispersa. On la crut périe; mais tout ce dommage fut bientôt réparé, & le 11. de Novembre la Flotte se remit en Mer dans le même état & dans le même ordre qu'elle étoit la premiére fois, lorsqu'elle avoit été si maltraitée de la tempête. Elle eut celle-ci une navigation plus favorable, & le Débarquement se fit le 15. dans les Ports d'Angleterre (1). 1688. Le Prince fut reçu des Anglois comme leur Libérateur: les Provinces par où il passa se félicitérent sur son arrivée, & lui aplaudirent: Londres imita les Provinces: les Armées de Terre & de Mer en qui se confioit le Roi l'abandonnérent, & lui-même, croiant qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui dans le Roiaume, en sortit le 2. de Janvier, & alla chercher un asyle en France, où la Reine son Epouse s'étoit déjà réfugiée avec le jeune Prince, qui porta le surnom de *Prince de Galles.* Alors le Prince d'Orange prit l'Administration du Roiaume que lui offrit l'Assemblée qui se tint à Londres, & envoia des Lettres Circulaires par toutes les Provinces pour la Convocation d'un Parlement, qui ne prit d'abord que le nom de *Convention*, jusqu'à ce qu'aiant donné le titre de Roi & de Reine au Prince d'Orange & à la Princesse Marie son Epouse, cette Assemblée prit aussi celui de *Parlement.* Tout cela se fit dans le mois de Février 1689. tant cette grande Révolution fut rapide. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il en faut voir les particularitez. Je reviens à celle de France.

Plaintes que le Roi Très-Chrétien fait de la conduite du Pape, & de l'Empereur.

Dans le Mémoire du 6. de Septembre des plaintes que faisoit le Roi de la partialité du Pape pour l'Empereur (2), il accuse ce Pontife d'avoir porté par là les affaires de l'Europe à une Guerre Générale. „ C'est, „ dit le Roi, la mauvaise conduite „ du Pape, qui donne au Prince „ d'Orange la hardiesse de faire tout „ ce

(1) *A Dartmouth, Torbay & Exmouth.*
(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, l'Histoire de Guillaume III.*

1688. „ ce que peut marquer un dessein „ formé, d'aller attaquer le Roi „ d'Angleterre dans son propre „ Roiaume, & de prendre pour „ prétexte d'une entreprise si hardie „ le maintien de la Religion Pro- „ testante. C'est ce qui donne à „ ses Emissaires & aux Ecrivains de „ Hollande, l'insolence de traiter de „ suposition la naissance du Prince „ de Galles, d'exciter les Sujets du „ Roi de la Grande Bretagne à la „ Révolte, & de se prévaloir de la „ nécessité où me mettent la partia- „ lité du Pape, & les violences de la „ Cour de Vienne contre le Cardi- „ nal de Furstemberg, & la plus „ saine partie du Chapitre de Co- „ logne, de faire avancer mes Trou- „ pes pour leur donner tout le se- „ cours & la protection dont ils „ peuvent avoir besoin, pour se „ maintenir dans leurs Droits & „ leurs Libertez.

Suivant ce Mémoire, qui explique non seulement le ressentiment du Roi contre le Pape & l'Empereur, mais encore sa résolution de leur faire la Guerre, on voit que son intention n'étoit pas proprement de faire une Diversion en Allemagne, capable d'empêcher la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, laissant démêler la fusée à Jaques II. qui se vantoit d'avoir des Forces suffisantes pour se maintenir, sans avoir besoin d'un secours étranger (1). Il se trompa, comme nous venons de le voir : mais le Roi Très-Chrétien se plaint que le Pape & l'Empereur le missent hors d'état d'arrêter cette Invasion, & dans la nécessité de faire marcher ses Troupes sur le Rhin, au lieu de les emploier en Flandre & contre la Hollande. Le principal dessein du Roi étoit donc de soutenir les Droits du Cardinal de Furstemberg, & de faire valoir sa *Postulation* pour l'Archevêché & l'Electorat de Cologne. Il vouloit en même tems apuier les prétentions de la Duchesse d'Orléans sa Belle-Sœur contre le nouvel Electeur Palatin. Enfin il avoit en vûë de prévenir l'Empire, dont la Ligue le menaçoit d'une Irruption dans ses Provinces, & la Diversion qu'il faisoit par ses Armemens regardoit moins l'Angleterre que la France elle-même. 1688.

Le Roi exécute ses desseins.

Les reproches qu'on fait au Roi.

Cette conduite étoit judicieuse : mais on lui reproche d'avoir écouté son ambition au préjudice de sa foi, & d'avoir enfraint les Traitez de Paix, & celui de la Trêve de 1684 (2). Il s'en disculpoit par le Manifeste qu'il fit publier, *Ne reprenant les Armes*, disoit-il, *que pour l'affermissement de la Tranquillité Publique :* & bien loin d'enfraindre le Traité provisionel de la Trêve de 1684. il demandoit qu'il fût converti en un Traité de Paix définitif. Il est vrai que c'étoit à ces deux conditions ; La premiére, qu'on feroit justice au Cardinal de Furstemberg en le mettant en possession de l'Archevêché de Cologne ; La seconde, que la Duchesse d'Orléans seroit satisfaite pour ses prétentions à la Succession du feu Electeur Palatin. Le Pape & l'Empereur rejettoient hautement la premiére, & le nouvel Electeur Palatin, apuié des Impériaux, prétendoit éluder l'autre, ou la trainer en longueur par la voie des Négociations. „ Les choses ont changé de „ face,

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*
(2) *Voiez la Lettre XI, sur les Matiéres du Tems pour l'année 1688.*

[1688. 1688.

„ face, disoit-on (1) : l'Empire contraint de faire la Paix aux termes „ que ce fier Monarque a voulu, „ pour n'être point opprimé par le „ Turc, à présent qu'il est Victorieux se trouve en état de donner „ la Loi plutôt que de la recevoir. „ Il s'agit donc d'attaquer ou d'être „ attaqué : & il étoit de l'intérêt du „ Roi, „ ajoûte-t-on par une espêce d'insulte, „ de commencer „ l'Action, n'ignorant pas combien „ il importe à un grand Monarque, „ qui a entrepris de se rendre redoutable à tous ses Voisins, de paroître toujours en état de les prévenir, bien loin de les craindre. „ Ainsi parloient les Partisans de l'Empereur & de ses Alliez. Pourquoi donc condamner les Armes de la France? *C'est*, répondoit-on, *qu'elle a attaqué l'Empire qui n'a encore fait aucun mouvement contre elle* (2). Mais puisqu'il s'agissoit d'attaquer ou d'être attaqué, n'étoit-il pas effectivement de l'intérêt du Roi de prévenir ses Ennemis?

L'Armée du Roi marche sur le Rhin.

Ce fut dans cette vûë qu'il fit marcher ses Armées sur les Bords du Rhin sous le Commandement du Dauphin, soit pour illustrer ce jeune Prince par la gloire de cette importante Expédition, soit pour encourager les Troupes par l'honneur d'avoir à leur tête l'Héritier Présomptif de la Couronne. Ainsi l'Allemagne vit à la tête des Etendarts François un Fils de France, & qui en faisoit les délices, comme elle avoit vu autrefois un Drusus & un Germanicus, Fils adoptifs des Empereurs Romains, & qui faisoient l'amour & l'espérance de l'Empire, à la tête des Aigles Romaines : & comme elle avoit éprouvé la force de leurs Légions, elle éprouva de même la valeur de l'Armée Françoise.

Aiant passé le Rhin, une partie entra dans la Souabe & le 15. d'Octobre se saisit d'Hailbron, Ville Impériale, qu'elle abandonna. Elle eût pu s'emparer aussi d'Ausbourg ; mais elle se contenta de mettre cette Ville, où s'étoit formée la Ligue, sous Contribution. C'est ainsi que la France savoit mettre sous le joug des Places où l'on tenoit des Conférences pour l'opprimer. Le 25. d'Octobre on contraignit Heydelberg & Mayence à recevoir Garnison Françoise, & on fortifia Ebernbourg. Tous ces Exploits se faisoient par des Corps détachez : le gros de l'Armée marcha droit à Philisbourg, dont le Dauphin fit le Siége au commencement d'Octobre, & l'emporta le 29. après dix-neuf jours de Tranchée ouverte.

Siége & prise de Philisbourg.

Le Siége ne fut pas long pour une Place de cette importance, & défenduë par le Comte de Starremberg, l'un des meilleurs Généraux de l'Empereur, & qui fit une vigoureuse résistance. Mais les Bombes firent un si terrible desordre, & les Attaques furent si vives en si fréquentes, que les Soldats, rebutez par les fatigues & par les dangers continuels qu'il leur falloit essuier, sans espérance d'ailleurs de secours, contraignirent le Gouverneur à capituler. Le Dauphin usant généreusement de sa Victoire (3), quelque grande que fût la perte qu'il avoit faite d'un grand nombre de ses meilleurs Soldats & de ses plus braves Officiers, entre lesquels

(1) *Voiez la Lettre X I. ci-dessus alléguée.* (2) *Ibidem.*
(3) *Voiez la Lettre X I I I. en 1688. sur les Matiéres du Tems.*

1688. quels on compte les Marquis de Nesle & Du Bordage, honora la valeur du Comte de Starremberg par les éloges qu'il lui donna, & celle de la Garnison par ses libéralitez. Illustres préludes du naturel héroïque & bienfaisant d'un Prince, dont la fortune envia à la France les suites qu'elle en espéroit. Il entra dans la Ville le 1. de Novembre, qui étoit le jour de sa naissance, qu'il ne pouvoit plus dignement solemniser.

Conquêtes dans le Palatinat.

Alors maître du Rhin, dont Strasbourg défendoit les Bords du côté de la France, & Philisbourg ceux qui sont du côté de l'Allemagne, il entra le 11. de Novembre dans le Palatinat, prit Manheim en trois jours, & passant dans les Evêchez de Spire & de Wormes, s'empara de ces deux Capitales, qui se rendirent, ainsi qu'Oppenheim & Frankendal, sans faire de résistance. Mais on jugea la garde de ces Places d'une trop grande étenduë & de trop peu d'utilité pour s'en charger, & on trouva à propos de les raser, pour n'affoiblir point l'Armée par des Garnisons qu'il y eût fallu tenir, & de ne conserver que celles qui étoient les Clefs & les Citadelles du Païs: Traitement cruel que la Politique peut autoriser, mais que l'Histoire a peine à pardonner (1).

On s'empare de Trêves.

On se saisit aussi de Trêves sur la Moselle, pour empêcher aux Ennemis la communication de cette Riviére, & pour couvrir la Lorraine & la Champagne. Ainsi finit vers la mi-Novembre la glorieuse Expédition du Dauphin, qui par la prise de tant de Places mérite le nom de Campagne, si elle ne le mérite pas par sa durée, qui ne fut que d'un mois ou six semaines. La rapidité du Conquérant en relêve la gloire, & donne plus d'éclat à ces quarante jours, qui furent autant de jours de Conquête, qu'une Campagne de six mois n'en peut donner aux plus heureux Capitaines. Mais rien ne lui fait plus d'honneur que sa modération & sa générosité, pour adoucir ce que la Guerre l'obligeoit à faire de cruel malgré lui. 1688.

„ Voilà, „ se récrient les Partisans de l'Empereur (2), „ tout le Rhin „ au pouvoir de la France: mais les „ Confédérez se disposent, continuë-t-on, quoi qu'un peu lente„ ment à se mettre en marche pour „ arrêter le torrent, & pour donner „ une Paix plus sure que celle que „ propose cette Couronne. „ Nous verrons pourtant dans la suite qu'ils furent obligez d'accepter celle qu'elle leur offroit (3).

Déclarations de Guerre de la France & de ses Ennemis.

L'année finit par la Déclaration de Guerre que le Roi fit publier le 3. de Décembre contre la Hollande. Nous verrons l'année prochaine quelle en fut la suite, & de celles qui furent publiées contre l'Espagne & contre l'Empire, qui en firent de leur part publier de semblables contre la France, qui se vit encore l'Angleterre sur les bras.

Tant de Forces réünies ensemble sembloient devoir réduire cette puissante Monarchie dans ses anciennes Bornes. C'étoit aussi l'intention des Confédérez: mais la prudence & la fermeté du Roi Très-Chrétien rendirent leurs efforts inutiles, & secondé par la valeur de ses Troupes & par l'affection de ses Sujets il défit leurs Ar-

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. imputent ces cruautez au Marquis de Louvois.*
(2) *Voiez la Lettre XIII. en 1688. sur les Matiéres du Tems.* (3) *Voiez le Traité de Ryswyck en 1697.*

1688. Armées, prit leurs plus fortes Places, conquit ou désola leurs Provinces, & les contraignit, comme je viens de dire, d'accepter la Paix, dont ils avoient prétendu être les Arbitres.

Ordonnances pour la Marine.

Achevons cette année par l'Edition des Ordonnances pour la Marine, dont le Volume est divisé en vingt-trois Livres (1), qui font connoître à quel degré de perfection cette Science, si nécessaire à la grandeur & à la prospérité d'un Etat, est en peu de tems parvenuë dans le Roiaume. On peut dire qu'il en fut des François comme des Romains, & que comme ces Maîtres du Monde ils aprirent à vaincre sur Terre, avant que de savoir vaincre sur Mer. Comme les Romains encore ils l'aprirent de leurs Ennemis. Rome aprit la Marine de Carthage sa Rivale, & la France forma la sienne sur celle de l'Angleterre & de la Hollande, qui s'étoient renduës maitresses du Commerce, & qui partageoient l'Empire de la Mer, qu'elle est venuë leur disputer à toutes deux.

Mort & éloge de l'Electeur de Brandebourg.

J'ai trop souvent parlé de l'Electeur de Brandebourg (2), & ce Prince a joué un trop grand rôlle dans les plus fameux Evénemens de cette Histoire, pour ne rien dire de sa mort, qui arriva vers le milieu de cette année. C'étoit le fameux Fréderic-Guillaume, qui s'étoit signalé par un grand nombre de Victoires, cher aux Protestans François qu'il avoit recueillis dans ses Etats, & qui n'avoit pas laissé de se faire toujours estimer du fier Monarque qui les avoit proscrits. Nous verrons dans la suite sa Postérité imiter ses vertus, & leur donner un nouveau lustre par son élévation à la Couronne de Prusse: & nous verrons aussi cette Couronne entrer dans une nouvelle Alliance avec celle de France par la Paix d'Utrecht. 1688.

1689. Situation des affaires par raport à la France en 1689.

L'Année 1689. va nous ouvrir le Théatre de cette terrible Guerre, où presque toutes les Puissances de l'Europe liguées contre la France entreprirent de donner des bornes à son ambition, comme elles s'en expliquoient, de lui arracher ses Conquêtes, & de la réduire au Traité des Pyrénées. C'est à quoi les Impériaux & les Espagnols, qu'on doit regarder comme les Chefs de la Ligue, avoient travaillé peu d'années après ce fameux Traité, irritez par l'Invasion des Païs, dont la France s'étoit saisie en vertu de ses Droits légitimes, comme elle s'en expliquoit à son tour. Les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue arrêtérent les Armes des uns & des autres: mais ils ne firent qu'en suspendre les animositez, qu'ils ne purent éteindre. Celui d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668. fut suivi de la Guerre de 1672. que les ressentimens des Rois de France & de la Grande Bretagne, ou leurs Projets ambitieux excitérent contre la Hollande. On vit bientôt après l'Empereur & le Roi d'Espagne accourir au secours de la République, moins pour la sauver que pour se défendre eux-mêmes des Irruptions dont ils se croioient menacez, si les Armes victorieuses de la France s'emparoient des Provinces Unies, & renversoient ce Rempart, qui s'oposoit aux vastes desseins du Con-

(1) *Selon les Fastes. Le Journal de Trevoux pour le mois de Mars 1715. réduit l'Ordonnance du mois d'Août 1681. à cinq Livres, dont le premier concerne les Officiers de l'Amirauté & leur Jurisdiction: Le second traite des Gens & des Bâtimens de Mer: Le troisiéme explique les Contracts Maritimes: On parle dans le quatriéme de la Police des Ports, Côtes, Rades & Rivages de la Mer, & dans le cinquiéme de la Pêche.* (2) *Fréderic-Guillaume.*

1689. Conquérant. Un ſecond Traité, qui fut celui de Nimegue conclu ſur la fin de l'année 1678. avec la Hollande & l'Eſpagne, & au commencement de 1679. avec l'Empereur & l'Empire, rétablit la Paix. Mais elle fut de peu de durée. La France, comme je l'ai déjà dit (1), crut que le Traité de Nimegue lui avoit moins lié les mains, qu'elle ne l'avoit autoriſée à de nouvelles prétentions en Flandre & en Allemagne: & ces différens n'aiant pu être réglez par les voies de la Négociation, elle reprit les Armes pour ſe faire juſtice elle-même. Une Trêve concluë à Ratisbonne en 1684. la deſarma, & la tranquillité fut renduë à l'Europe. Elle en jouït peu d'années. De nouvelles ſecouſſes commencérent à l'agiter ſur la fin de 1688. dont la Révolution d'Angleterre, & la querelle de l'Electorat de Cologne furent les principales cauſes. Nous avons vu l'intérêt que prit la France à l'un & à l'autre de ces deux grands Evénemens, & nous allons voir la longue & furieuſe Guerre qu'ils excitérent, qui ne put être terminée qu'en 1697 (2). C'eſt où finit notre cinquiême Période, que nous avons commencé immédiatement après le Traité de Nimegue. Il y en avoit donc déjà dix années écoulées en 1689. qu'on peut moins nommer des années de Paix, que des années de troubles & de confuſion: mais les huit ou neuf qui en reſtent ſont encore plus triſtes. On ne voit que Batailles, que Siéges & priſes de Villes, que les horreurs enfin d'une Guerre qu'on ſe fit de part & d'autre avec fureur.

Nous verrons preſque toujours la France victorieuſe. Cependant elle n'eut pas ſeulement à combattre l'Eſpagne, l'Empire & la Hollande; le Duc de Savoie entra encore dans la Ligue faite pour l'opprimer, & ne fut pas un des moindres Ennemis qui lui tomba ſur les bras, ni qui lui couta moins de peine à réduire ou à regagner. Elle le vit même porter la terreur dans le Dauphiné & dans la Provence, & prêt à ouvrir de tous côtez par Mer & par Terre le paſſage aux Confédérez. La valeur & le Deſtin de la France triompha de tout, & il fallut que tout pliât ſous cette fiére Monarchie. 1689.

Réflexion ſur ſes Conquêtes.

N'aplaudiſſons pourtant pas à toutes ſes Victoires, & pendant qu'elle ſe vante des Conquêtes de Mons & de Namur, de Roſe & de Palamos, de Nice & de Caſal, de Philisbourg & de Trêves, entendons la gémir de l'épuiſement de ſes Hommes & de ſes Finances que les Guerres lui conſument, & de la multitude des Impôts & des Maltôtes qu'elle eſt obligée de lever ſur le Peuple pour l'entretien de ſes Armées. Quel avantage effectivement lui revient-il, que ſon Monarque ait plus de trois cents cinquante mille Hommes ſur pied pour garder, ou pour étendre ſes Frontiéres, & des Places pourvûës de toutes choſes & preſque imprenables d'un bout du Roiaume à l'autre, ſi ſes Terres ſont incultes, & ſes Villes déſertes faute de Laboureurs & d'Ouvriers? C'eſt ce que les plus grands Flateurs de la France n'ont pas pu diſſimuler: mais ils ſe ſont contentez de déplorer ces calamitez, ſans en indiquer la cauſe.

L'endroit eſt délicat: & je crains que l'entreprenant on ne m'accuſe de variation, & de faire voir, pour ainſi

(1) *Voiez ci-deſſus, pag.* 86.

(2) *Par le Traité de Ryſwyk.*

1689. ainsi dire, le revers de la Médaille. Ce n'est pas mon dessein : mais, comme je l'ai dit souvent, il n'est pas possible de raporter fidelement les Événemens, qu'il n'en coute quelque chose à la gloire du Héros, qui n'est pas exempt des foiblesses de la condition humaine. Je raporterai dans la suite, comme j'ai fait jusqu'à présent, avec fidélité la grandeur de ses Actions, soit Militaires, soit Civiles : mais, je ne puis suprimer ici les fautes qu'on lui reproche, qui faillirent à l'abîmer avec la France, si la Providence n'avoit pas pris soin de les sauver, en faisant triompher ses Armes, & en affermissant ses Conquêtes par un Traité avantageux.

Sur ses malheurs.

Quelles en furent les principales causes.

On met au nombre de ces causes fatales à son bonheur & à sa gloire, l'oppression & la proscription de ses Sujets Protestans : & qui peut douter que ce zêle outré de son Clergé, pour lequel il eut trop de complaisance, ne lui ait couté la désertion de ses Villes & de ses Campagnes? j'ajoûte, & n'ait privé ses Armées d'une infinité de braves Soldats, & d'Officiers distinguez? Mais disons, en le plaignant, comme fait un Auteur (1), qui d'ailleurs ne le flatte pas, *qu'il n'eût pas souffert ces violences, si elles lui eussent été connuës.*

A l'oppression des Protestans on joint celle du Pape, qu'il poussa avec trop de hauteur dans la Dispute de la Régale, & dans celle des Franchises. Quelle bisarre complication de voir le Pape & les Protestans dans une même Catégorie ! La passion du Monarque faisoit tout cela. Irrité de la résistance qu'il trouvoit dans l'un & dans les autres, il s'en montroit 1689. également ennemi.

Deux autres causes lui attirérent la Guerre des Confédérez : les mouvemens qu'il se donna pour l'élection du Cardinal de Furstemberg à l'Archevêché de Cologne, & ses liaisons avec Jaques II. pour le maintenir, & pour le rétablir sur le Trône d'Angleterre. Les premiers firent armer tout l'Empire contre lui, & les autres arméreut l'Angleterre & la Hollande, à qui l'Empire & l'Espagne avec le Duc de Savoie prêtérent les mains. Tout se réünit, & reconnut pour Généralissime Guillaume III. Prince d'Orange, & proclamé Roi de la Grande Bretagne, qui parut dans toutes les Campagnes à la tête des Troupes Confédérées, & qui teignit souvent les Lauriers de la France du sang d'une infinité de ses plus vaillans Guerriers. On le vit rouler pendant cinq ans nuit & jour, dit un François Catholique (2), qui ajoûte que la Patrie fut alors accablée sous le pesant fardeau des plus cruels malheurs : parce qu'en l'année 1693. le fleau de la Famine se joignit à celui de la Guerre. Louïs le Grand se soutint & se roidit contre tous ces torrens : & s'il offrit la Paix à ses Ennemis en 1694. ce ne fut pas au moins sur le pied du projet qu'ils en débitérent (3), puis qu'après avoir maintenu la gloire de ses Armes pendant les années suivantes, & détaché le Duc de Savoie de la Ligue sur la fin de la Campagne de 1696. il amena enfin en 1697. tant de Puissances liguées contre lui à la Paix qu'il souhaitoit de conclure, comme il fit, à de glorieuses conditions.

(1) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique. Tome IV.*
(2) *Voiez la Lettre écrite de Paris à un Gentilhomme réfugié en Hollande, imprimée à Utrecht en 1695.* (3) *Ibidem.*

1689.

L'ambition de Louïs XIV. blamée.

Il eut acquis plus de gloire encore, ſi moins prévenu par l'eſprit de dévotion qu'on lui inſpiroit, & par l'ambition d'être le Reſtaurateur du Roi détroné, dont on le flatoit, il n'eût pas mis en mouvement tant de machines, dont il eut bien de la peine d'arrêter les reſſorts. Il ſe fût mieux préparé le chemin à l'immortalité, que ſes Flateurs lui promettoient par des voies mal propres à l'acquérir, s'il ſe fût apliqué à rendre ſes Peuples heureux, en leur faiſant cueillir les fruits de la Paix, plutôt qu'à ſe rendre célebre, & eux miſerables par ſes Victoires. Entrons maintenant dans le récit de tous les Evénemens d'une Guerre, qui ſembloit menacer la plus grande partie de l'Europe d'une cataſtrophe générale, & ſans enfler les ſuccès qu'eurent les Armes de la France, n'en ſuprimons pas les Exploits, & ne dérobons pas au Roi, qui les animoit, l'honneur de plus d'un Triomphe.

L'Année 1689. fut regardée des deux Partis comme une année climactérique (1), qui devoit être fatale à ſes Ennemis. La France ſe flatoit du prochain rétabliſſement de Jaques II. ſon Allié, & de la ruine de la Religion Proteſtante en Angleterre, après avoir terraſſé la Ligue. Les Confédérez au contraire étoient perſuadez qu'ils l'obligeroient à lâcher priſe, en abandonnant le Roi détroné & le Cardinal de Furſtemberg, à reſtituer ce qu'elle avoit conquis ou uſurpé, & à rentrer dans ſes anciennes bornes.

Le Roi & ſes Ennemis ſont trompez.

Tous furent trompez, & la Providence voulut diſpoſer de l'événement. Louïs XIV. ne put rétablir Jaques II. ni faire obtenir l'Archevêché de Cologne au Cardinal de Furſtemberg: & les Confédérez ne purent donner des Loix à Louïs XIV. comme ils ſe l'étoient propoſé, ni lui arracher ſes Conquêtes, obligez de ſe contenter de celles qu'il voulut bien leur céder.

1689.

Le Roi loge Jaques II. & ſa Famille à Saint Germain.

Les premiers ſoins de ce Monarque au commencement de cette année furent emploiez à faire évader de Londres, & amener en France la Reine d'Angleterre & le Prince de Galles, que le Comte de Lauzun y conduiſit, & qui arrivérent le 6. de Janvier à Paris. Jaques II. s'y rendit lui-même le 7. échappé de Rocheſter, & s'étant embarqué ſur la Tamiſe dans une Barque qui l'attendoit (2). Cette Cour fugitive fut recueillie généreuſement par le Roi Très-Chrétien, qui céda la Maiſon Roiale de St. Germain pour y loger les Majeſtez exilées. Ce premier Evénement eſt trop conſidérable, pour n'être pas plus amplement éclairci: & quoi qu'il apartienne plus à l'Hiſtoire d'Angleterre, qu'à celle de France, le détail qu'en fait la premiére n'empêche pas que l'autre ne faſſe auſſi le ſien par raport à ce qui la regarde.

Le Comte de Lauzun paſſe en Angleterre.

Il y avoit quelque tems que le Comte de Lauzun étoit ſorti de la Citadelle de Pignerol, où il avoit été dix ans priſonnier pour les cauſes que j'en ai raportées (3). On dit que pour achever ſa réconciliation avec la Cour, il avoit brigué l'emploi de paſſer en Angleterre pour ſoutenir le courage du Roi Jaques, & pour l'affermir ſur le Trône: mais il arriva trop tard, & il ne put empêcher la Révo-

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, l'Hiſtoire du Temps, les Mémoires & Letres ſur les Matiéres du Tems, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtore des Révolutions par le Pere d'Orléans, & l'Hiſtoire de Guillaume III.*

(2) *Voiez ci-deſſus page 91.* (3) *Dans la derniére page du I Tome.*

1689.

Mauvaise conduite de Jaques II.

Révolution. Jaques, comme je l'ai dit, avoit tout gâté par sa mauvaise conduite, & le Prince d'Orange au contraire avoit mis tout le Roiaume dans son Parti par la sagesse de la sienne. Apellé par cette Nation libre, pour rétablir les Loix qu'elle accusoit le Roi d'avoir renversées, il avoit paru comme un Libérateur (1), laissant à la Nation, rassurée par sa présence, le soin de revendiquer sa liberté, & de remettre la Monarchie sur ses véritables fondemens, dont elle avoit été arrachée par la Puissance arbitraire. C'est ce que firent les Seigneurs tant Ecclésiastiques que Séculiers assemblez à Londres, par l'Acte qu'ils présentérent au Prince pour le prier de concourir avec eux pour faire obtenir à la Nation un Parlement libre: ce qui leur fut accordé. Le Roi étoit encore dans le Roiaume; mais son évasion, qui se fit bientôt après, donna lieu à une seconde Adresse au Prince, pour le prier de se charger du Gouvernement, & d'envoier des Lettres Circulaires pour la Convocation d'un Parlement. Il promit de le faire, selon leur désir: *mais ce ne sera*, dit-il, *que pour exécuter tout ce que les Pairs & les Communes jugeront à propos.* L'Assemblée, qu'on nomma *Convention*, parce que le Parlement ne peut être convoqué que par le Roi, mais qui n'en différoit que par le nom, fut fixée au premier jour de Février, & dura jusqu'au 16. Les premiéres Séances declarérent le Trône vacant par la retraite de Jaques, & les secondes le remplirent par l'installation du Prince & de la Princesse d'Orange, déclarez Roi & Reine d'Angleterre. Ainsi la porte fut fermée à Jaques II. & tous les secours de la France pour la faire rouvrir furent inutiles.

Habileté du Prince d'Orange.

1689.

Il prit pourtant peu de tems après envie au Roi détrôné de tenter son retour, encouragé & secondé par son Allié le Roi Très-Chrétien, qui le fit conduire par le fameux Gabaret, l'un de ses plus vaillans Chefs d'Escadre, en Irlande, où il arriva le 17. de Mars (2). Il voulut émouvoir en passant les Ecossois en sa faveur, les piquant de fidélité pour le Sang Roial des Stuarts leurs Princes originaires, & tâchant de leur inspirer de l'aversion pour celui d'un Prince Etranger, tel qu'étoit le Prince d'Orange. Il n'y gagna rien, & continuant sa route, il alla débarquer à Cork, où le vint recevoir Tyrconel, Viceroi d'Irlande. Il y trouva les Peuples mieux disposez qu'en Ecosse: & il y a de l'aparence que s'il eût eu plus de fermeté, ou qu'il eût eu affaire à un Prince moins belliqueux que Guillaume III. il s'y fût cantonné, pour avec l'aide de la France faire de dangereuses Irruptions en Ecosse & en Angleterre, & y traverser la nouvelle Roiauté, s'il n'eût pas pu y rétablir la sienne. On sait que de tout tems l'Irlande se voioit avec regret sous la domination de la Monarchie Angloise, dont elle étoit devenuë tributaire. D'ailleurs presque tous les naturels du Païs avoient conservé un zêle qui alloit jusqu'à la fureur pour la Religion Romaine, & contre l'Eglise Anglicane: c'en étoit assez pour favoriser le Parti du Roi Jaques. Il avoit qui plus est pour Amis plusieurs Seigneurs du Païs, tels qu'un Richard Talbot, qu'il fit Comte, & ensuite Duc de Tyrconel, & à qui il avoit conféré la

Descente de Jaques II en Irlande.

Disposition de l'Irlande en sa faveur.

(1) *Voiez ci-dessus page 91 & 92.*

(2) *Selon les Fastes.*

1689. la Viceroiauté dès l'année 1687. Il ne pouvoit donc pas manquer d'en être bien reçu : & il crut avec trop de présomption, qu'il suffisoit des Troupes que commandoient les Chefs qui lui étoient dévouez, & des Places qu'ils occupoient, pour chasser tous les Anglois Protestans de cette Ile, également ennemie de la Nation & de la Religion Anglicane. Voions les Exploits qui s'y firent cette année, puisque la France y fut si intéressée, avant que de reprendre le fil des Evénemens qui se passérent dans son propre Roiaume.

Tyrconel, comme je l'ai dit, avoit reçu le Roi Jaques à Cork, d'où il le conduisit à Dublin, la Capitale du Roiaume, dont il lui avoit soumis la plus grande partie, sur tout vers le Midi, & toutes les meilleures Places le reconnurent pour leur légitime Souverain. Il ne restoit dans l'obéïssance de Guillaume III. que quelques Places dans le Nord, dont Londonderri étoit la principale. Jaques en vint faire le Siége sur la fin du mois d'Avril, à la tête d'une Armée de trente mille Hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit, non seulement pour se rendre maître de cette Ville, qui n'avoit pour Commandant qu'un Ecclésiastique (1), & qui d'ailleurs manquoit de Vivres, mais encore pour réduire toutes les autres, si le Roi n'eût pas manqué de politique. La principale faute qu'il fit, ce fut de donner les Emplois Militaires, & les Gouvernemens des Places aux François qui l'avoient suivi au préjudice des Irlandois, dont il s'attira le mécontentement, qui rallentit leur zêle pour son service, & leur courage dans les Expéditions Militaires. Desorte que

Sa mauvaise politique.

les Attaques n'étant pas aussi vigoureuses qu'il eût fallu, & la résolution des Assiégez étant plus courageuse & plus intrépide qu'il ne l'avoit pensé, il laissa la conduite du Siége à ses Lieutenans, & revint à Dublin, pour assister au Parlement qu'il y avoit convoqué. Il en fit l'Ouverture le 17. de Mai par une Harangue, où il continua de faire voir qu'il étoit un mauvais Politique: car la plûpart de son Discours roula sur les éloges de la France & de son Roi, en qui il mettoit toute sa confiance, comme s'il eût compté pour rien l'affection & les services des Irlandois. Ce fut pour eux un nouveau sujet de mortification & de refroidissement. Le Siége de Londonderri ne laissoit pas de continuer, & la Place affamée n'en pouvoit plus. Elle fut encore réduite au desespoir, en voiant arriver au Camp le nouveau secours que le Marquis de Château-Renaud amenoit de France avec une Escadre de douze Vaisseaux, après avoir battu l'Amiral Anglois (2) qui commandoit une Flotte de vingt-deux Navires près de la Baye de Bantrye. Mais le Général Kirke, qui s'étoit mis sur un Vaisseau chargé de Vivres, aiant été assez hardi & assez heureux pour rompre l'Estacade qui lui fermoit le Port, & pour entrer dans la Ville, tout le monde reprit courage: & les Assiégeans au contraire, découragez par le secours qu'ils avoient vu avec étonnement s'ouvrir un passage qu'ils croioient impénétrable, ne songérent plus qu'à lever le Siége. 1689.

Défaite de l'Amiral Anglois.

Siége de Londonderri levé.

De plus grands préparatifs se faisoient en Angleterre, sur les remontrances du Roi Guillaume de la nécessité d'assister l'Irlande Protestante de

(1) *Le Ministre Walker.*

(2) *Herbert.*

1689. de toutes les Forces de la Nation Angloise, qu'il étoit résolu d'y aller commander en personne.

Guillaume III. déclare la Guerre à Louïs XIV.

Cette Expédition fut précédée de la Déclaration de Guerre, qui fut publiée à Londres le 17. de Mai contre la France. Les motifs en étoient: „ Que le Roi Très-Chrétien aiant „ déclaré la Guerre aux Alliez de „ Sa Majesté Britannique, contre „ la foi des Traitez, confirmez par „ la Garentie de la Couronne d'Angleterre, cette Couronne étoit „ obligée de s'unir avec eux dans „ une Guerre qui leur étoit commune, & de regarder le Roi des „ François comme l'Infracteur de la „ Paix, & l'Ennemi Commun de la „ Chrétienté: Qu'elle y étoit d'autant plus obligée, qu'elle avoit eu „ part aux outrages aussi bien que „ les autres: Que les François „ avoient fait sentir leur Invasion „ dans la Pêche des Mers de Terreneuve, dans les Iles des Charibes, „ dans la Nouvelle York & dans la „ Baye de Hudson: Qu'ils avoient „ disputé le Droit du Pavillon, attaché à la Couronne d'Angleterre: Que le Roi avoit persécuté „ les Marchands Anglois qui négocioient en France, avec la même „ cruauté que ses Sujets Protestans: „ & qu'enfin, & c'étoit le principal „ grief, il avoit tâché depuis plusieurs années de renverser le Gouvernement d'Angleterre, & envoié des Troupes en Irlande pour „ s'emparer de cette Ile. „

Le Roi Très-Chrétien s'étoit jusqu'alors contenté defaire passer ses Vaisseaux & ses Troupes comme Auxiliaires pour le Roi Jaques: mais aiant apris la Déclaration de Guerre que Guillaume III. avoit fait publier, il fit aussi publier la sienne le 25. de Juin. Elle portoit: „ Que „ Sa Majesté auroit déclaré la Guerre à l'Usurpateur d'Angleterre „ dès que son entreprise a éclaté, „ si elle n'avoit apréhendé de confondre avec ses Adhérens les fideles Sujets de Sa Majesté Britannique: mais aiant été informée que „ le Prince d'Orange lui a déclaré „ la Guerre par son Ordonnance du „ 17. du mois de Mai dernier, Sa „ Majesté a ordonné à tous ses Sujets de courre sus aux Anglois & „ Ecossois, Fauteurs de l'Usurpateur des Roiaumes d'Angleterre „ & d'Ecosse. 1689.

Déclaration de Guerre de Louïs XIV.

Réflexion sur ces Déclarations.

Je ne sai s'il n'y a point trop d'aigreur dans les expressions des deux Rois, & s'il furent assez maîtres de leur haine & de leur ressentiment. Alexandre & Darius, César & Pompée en se faisant la Guerre à outrance, ne laissérent pas de s'honorer réciproquement: & de semblables Ennemis ne doivent jamais oublier le respect qu'ils se doivent l'un à l'autre. Il est beau d'entendre là-dessus un ancien Historien (1). Parlant de Ptolomée & de Démétrius (2), deux des Successeurs d'Alexandre, *Le seul désir de la gloire*, dit-il, *les enflamoit*, *& ils se faisoient la Guerre avec plus d'honneur qu'on n'exerce aujourd'hui les offices de l'amitié.*

Le Duc de de Schomberg passe en Irlande.

Pour revenir au dessein du Roi Guillaume de passer en Irlande, il ne le put exécuter cette année; mais il y dépêcha le Duc de Schomberg, connu auparavant sous le nom de *Maréchal de France*, dont il renvoia le Bâton, aussitôt qu'il eût pris Parti pour le Prince d'Orange, qu'il ac-

(1) *Justin Liv.* 15, *Chap.* 1 *&* 2. (2) *Fils d'Antigonus.*

1689. compagna dans l'Expédition de sa Descente en Angleterre. Sa retraite ne fut pas une des moindres pertes que la Révocation de l'Edit de Nantes causa à la France, dont cet illustre Exilé pour sa Religion eut la permission de sortir. Il alla premiérement en Portugal, & les services qu'il y avoit rendus lui faisoient espérer qu'il y pourroit achever tranquillement ses jours. Mais l'Inquisition ne l'y aiant pu souffrir, il passa à la Cour de l'Electeur de Brandebourg, qui l'honora du Gouvernement de Prusse. Ce fut sous un Chef si renommé que Guillaume III. fit partir les Troupes qui se trouvérent prêtes, en attendant qu'il pût y mener lui-même le reste de l'Armée. Le Duc, s'étant embarqué le 22. d'Août, vint descendre dans la Baye de Bangor, qui est dans le Comté de Downe de la Province d'Ulster (1). Le Roi Jaques tenoit alors la Campagne avec son Armée, qui avoit quitté le Siége de Londonderri, & maître de Dundalke qui n'est pas éloigné de Downe, il observoit les mouvemens que feroit le Duc de Schomberg, qui avoit assis son Camp assez près de celui du Roi. Il ne se passa cependant rien de considérable entre les deux Armées. L'Angloise étoit trop bien retranchée, & commandée par un Général trop expérimenté, pour que celle du Roi, composée de Troupes moins aguerries entreprît de la forcer dans ses Lignes: & la prudence du Chef Anglois ne lui permettoit pas d'attaquer celle des Irlandois à couvert de la Ville de Dundalke, & qui avoit son Roi à la tête de ses Enseignes. Desorte qu'apres s'être observées tant que la Saison leur permit de tenir la Campagne, l'Hiver les obligea de se retirer, & chacun aiant décampé au commencement de Novembre, mit ses Troupes en des Quartiers de rafraichissement jusqu'à la Campagne prochaine. 1689.

Conspiration sur sa vie.

Je ne puis finir celle-ci, sans dire quelque chose d'une Conspiration faite sur la vie du Duc de Schomberg. Un François, nommé *Du Plessis*, qui avoit été Capitaine de Cavalerie en France, & qui servoit alors dans l'Armée Angloise en étoit le Chef: & lui & ses Complices en furent convaincus & punis (2). Il est fâcheux que la France produise de tels Monstres, & c'est moins pour noircir ma Patrie, où ils sont rares, que j'en raporte les crimes, que pour la plaindre d'en avoir été souillée.

Création de plusieurs Chevaliers de l'Ordre, jusqu'au nombre de soixante & dix.

L'année s'étoit ouverte en France par la Création de plusieurs Chevaliers de l'Ordre, qui se fit le 1. de Janvier (3). C'étoient des Etrênes véritablement roiales, dont le Monarque gratifioit ceux de sa Noblesse, qui avoient le plus de part à sa faveur ou à son discernement, soit par leur mérite & par leur naissance, soit par les services qu'il en avoit reçus ou qu'il espéroit en recevoir. Car enfin rien n'est plus véritable que cette Maxime, *les Honneurs nourissent les Arts* (4), soit Civils, soit Militaires, qui servent à la conservation & à la grandeur de l'Etat. Jamais la France n'eut plus de besoin de réveiller le zêle de ses Gentilshommes & de tous ses Citoiens par des marques de distinction qui les attachassent fortement à la Patrie, que dans la conjoncture où elle se trouvoit

(1) *Ou d'Ultonie.* (2) *Voiez l'Histoire d'Angleterre par Tirrel Vol. III. & le Mercure Historique & Politique pour le mois de Novembre* 1689. (3) *Selon les Fastes de Louïs le Grand. Voiez aussi le Mercure Historique & Politique.*
(4) Honos alit Artes.

1689. voit par la Ligue de tant de Princes confédérez contre elle. 1689.

Edits Burſaux.

La Création des autres Charges, levées par des Edits Burſaux, comme celle de trois Treſoriers de l'Epargne (1), ne fut pas ſi agréable au Peuple. Mais que faire ! & comment ſoutenir les dépenſes de la Guerre autrement que par des Impôts ? Les Princes qui ont le plus de tendreſſe pour leurs Sujets, ſe trouvent obligez par la néceſſité des tems d'en venir là : & Louïs XII. le meilleur de tous les Rois qui l'avoient précédé, n'introduiſit-il pas la vénalité des Charges de Judicature, le plus odieux de tous les Edits? mais que le beſoin de l'Etat lui fit pardonner, & que la même cauſe a fait ſubſiſter dans la ſuite.

Bonne foi des Eſpagnols.

La Providence envoia cette année un autre ſecours à la France. Car on ne peut regarder que comme un bonheur extraordinaire, ce que l'Eſpagne fit en ſa faveur (2), à la veille d'une Guerre formidable où les deux Nations étoient prêtes d'entrer. Pluſieurs Négocians François étoient intéreſſez dans le Commerce d'Eſpagne à l'Amérique, où ſont les riches Mines du Perou, d'où ſa Flotte lui amene les barres d'argent qu'elle débarque à Cadix. Les Gallions y étoient nouvellement arrivez, & les François, qui craignoient que la Déclaration de Guerre qui étoit ſous la preſſe, ne donnât lieu à la Confiſcation de leurs Effets, s'intriguérent pour en avoir la délivrance. Ils n'eurent pas beſoin de grandes ſollicitations : & il faut rendre cette juſtice aux Eſpagnols, qu'ils en uſérent avec toute l'équité & toute la générosité d'une Nation qui ſe pique de faire les choſes avec honneur, auſſi bien qu'avec faſte & avec hauteur. Le Conſeil d'Eſpagne n'ignoroit pas la rupture prochaine entre les deux Couronnes, & quelques-uns vouloient qu'on ſe ſervît de l'occaſion de profiter d'un bien, qu'on pouvoit regarder comme des repreſailles anticipées des dommages que leur cauſeroient les Armes des Ennemis, & pour les priver de ce ſecours. Mais la plus grande partie ne fut pas de cet avis, & crut qu'on ne devoit pas mette la main ſur ces Effets de la Nation Françoiſe, à cauſe des conſéquences dangereuſe qui pouvoient naître d'une telle ſaiſie, ou ſimplement par des motifs de la bonne foi, qui ne permettoit pas de ſe prévaloir de cet événement ſous prétexte d'affoiblir une Couronne, avec qui on n'avoit point encore de Guerre déclarée. Ainſi les François eurent le bonheur de retirer leurs Effets qui montoient à des ſommes conſidérables, & la liberté de tranſporter dans le Roiaume l'argent qui ſervit à faire fleurir le Commerce, la plus ſure & la meilleure ſource des Finances.

Il eſt tems de parler des Exploits qui ſe firent cette année, tant de la part de la France que des Confédérez, qui avoient pris les Armes contre elle. Ils furent peu conſidérables des deux côtez : & chaque Parti ſongea plus à faire des préparatifs, & à réünir toutes ſes Forces pour la Campagne de 1690. qu'à donner de Batailles, ou à prendre des Villes.

Déclaration pour delarmer les Nouveaux Convertis.

Je ne mettrai pas au nombre des précautions que prit la France pour aſſurer le dedans du Roiaume, pendant

(1) *On dit qu'il en revint plus de deux millions aux Coffres du Roi.*
(2) *Voiez les Lettres ſur les Matieres du Tems, IV Lettre pour l'année 1689.*

1689. dant qu'elle seroit occupée à en défendre les Dehors, la Déclaration donnée dès le mois d'Octobre 1688. mais qui ne parut qu'en 1689. pour desarmer les Nouveaux Convertis. Je remarquerai seulement que ces défiances ne donnoient pas une idée fort avantageuse des Conversions forcées, & que la France eût mieux fait de se conserver l'affection de Sujets, qui lui avoient toujours été fideles dans les plus grands Troubles de ce Regne, que de s'en rendre la fidélité suspecte en opprimant leurs consciences.

Prise & ruine de Campredon.

Je passe aux Opérations de la Campagne. Campredon, dans la Catalogne, fut la Conquête du Duc de Noailles, qui l'emporta le 23. de Mai après cinq jours de Siége. Elle fut bientôt après investie par les Espagnols : mais le Général François y aiant jetté du secours, ils furent contrains de se retirer : & alors pour leur ôter l'envie de reprendre la Place, le Duc de Noailles trouva à propos de la démolir, & d'en faire sauter le Château, après avoir retiré la Garnison avec les Munitions de Guerre.

Echec des François à Valcourt.

L'Armée, qui avoit marché en Flandre, sous le Commandement du Maréchal d'Humiéres, reçut un échec à Valcourt, que les Fastes de Louïs le Grand n'ont pas dissimulé. Le Prince de Waldeck aiant passé la Sambre, en vint aux mains avec les François qui avoient attaqué cette petite Ville. Le Combat fut sanglant, & si on en croit la Lettre du Prince de Waldeck (1), six Bataillons des Gardes y furent presque tous défaits, & leur Commandant (2) avec trois Capitaines faits Prisonniers. Cela n'empêcha pourtant pas le Maréchal d'Humiéres, qui se retira en bon ordre, de camper toujours sur le Païs ennemi, & de fourager jusqu'aux Portes de Bruxelles. 1689.

Exploits des François sur la Moselle & sur le Rhin.

L'Armée, que le Marquis de Boufflers commandoit sur la Moselle, força Kocheim le 26. d'Août avec perte de trois cents Allemands, & les Troupes Françoises furent continuellement sur les Terres des Ennemis. Celle du Rhin leur causa de plus grands dommages, aiant ruiné un grand nombre de Places au de là de ce Fleuve, & fait Prisonniers les Soldats qui y étoient en Garnison, dont on fait monter le nombre jusqu'à cinq mille Hommes. C'est ainsi que de ce côté-là la France affoiblissoit leurs Troupes, ruinoit leurs Places, & ravageoit leurs Campagnes, pour les empêcher d'y venir prendre des Quartiers d'Hiver.

Exploits sur Mer.

Telles furent cette année les Expéditions de cette Couronne sur Terre. Celles qui se firent sur Mer n'ont rien de plus considérable, que d'avoir conduit le Roi Jaques en Irlande, & d'avoir tenu les Flottes Angloises en crainte, n'osant s'éloigner de leurs Rades, & n'en venant aux mains qu'à leur confusion : témoin le Combat donné près de la Baye de Bantrye, où leur Amiral fut défait. Ce fut encore une entreprise bien hardie que celle de l'Escadre de Provence, qui se vint joindre avec les Vaisseaux du Ponant dans le Port de Brest, à la vûë, pour ainsi dire, des Ennemis.

Prise de Maience par les Confédérez.

Je ne veux pas suprimer les avantages qu'ils remportérent de leur côté, dont la prise de Maience & de Bonne sont les plus considérables. Ce fut pendant le Siége de ces

(1) *Raportée dans le II. Tome des Lettres sur les Matiéres du Tems.* (2) *Artagnan.*

1689. ces deux Places, que se passa l'échec de Valcourt, que je viens de raporter. Maience fut assiégée la premiére dans les formes: Ville médiocre, disent les François, & fort mal fortifiée: pourvûë de tout, disent les Allemands, & défenduë par une forte Garnison: desorte qu'il étoit facile de juger que sa Conquête seroit chérement venduë. Elle soutint effectivement un assez long Siége, & ne se rendit le 8. de Septembre, qu'après quarante-huit jours de Tranchée ouverte.

De Bonne. Bonne résista encore plus longtems. Le Baron d'Asfeld la défendit avec vigueur pendant quatre vingt-dix-sept jours, dont il n'y en eut pourtant que vingt-sept de Tranchée, les autres s'étant consumez dans le Blocus, plutôt que dans un véritable Siége. Mais elle fut si désolée par le Canon & par les Bombes, que le Gouverneur n'aiant plus ni maisons, ni dehors, ni espérance de secours, fut obligé de la rendre le 12. d'Octobre. Les Troupes de Brandebourg se signalérent dans cette Conquête, & leur jeune Prince, nouvellement instalé dans l'Electorat, en fut lui-même le Général. Aiant converti le Blocus en Siége, il s'y rendit le 24. de Septembre: & la plus furieuse Attaque fut celle du Chemin-Couvert, qui se fit par ses Grands Mousquetaires & par ses Cadets, commandez par le Comte de Dohna, qui franchirent les Palissades, se jettérent dans le Fossé, emportérent la Demi-Lune, & se logérent sur la Contrescarpe. Cet Exploit hâta la reddition de la Place, dont la prise est duë principalement à ces Troupes animées par la présence de leur Prince. Mais autant que 1689. les Confédérez relêvent le succès de ce Siége & de celui de Maience, autant les François en abaissent la gloire & l'utilité: *Deux Places*, disent-ils, *qu'on n'avoit pas dessein de garder, ont occupé toutes les Troupes des Ennemis, laissant à notre discrétion tous les Païs d'entre le Rhin & le Neckre: desorte*, ajoûtent-ils, *qu'ils ont eu là deux os à ronger pour le fruit de toute leur Campagne.*

De Keyserswert. Ils oublient pourtant la prise de Keyserswert, qui s'étoit renduë le 26. de Juin au jeune Electeur: & on voit la Médaille qui fut frapée pour en conserver la mémoire (1). Entré dans l'Electorat par la mort du fameux Fréderic-Guillaume son Pere, il ne pouvoit commencer son Regne par de plus beaux préludes, ni marcher plus dignement sur les traces d'un Prince si renommé par ses Victoires, & dont celui qui lui avoit été donné pour former sa jeunesse (2), lui mettoit continuellement la gloire devant les yeux.

Les François ne ravalent pas moins les Exploits de Mer des Confédérez que ceux de Terre: & ils en font consister tout l'avantage à la prise de quelques Vaisseaux Marchands, dont deux richement chargez avoient relâché au Cap de Bonne Espérance, comme en un Païs ami, ignorant les Déclarations de Guerre nouvellement publiées. Mais outre quils furent dédommagez de ces pertes par les prises que firent leurs Armateurs, qu'est-ce que tout cela, disent-ils, en comparaison de la jonction qu'on laissa faire des Vaisseaux de Provence à ceux de Brest,

(1) Primas dat Cæsaris Insula Lauros.
(2) *Le Baron de Dankleman honoré dans la suite de la Charge de Grand Président.*

1689. 1689.

Brest, & de la Descente de leurs Escadres en Irlande?

Les François battent les Algériens.

Ce n'étoit pas seulement sur les Vaisseaux Anglois & Hollandois que les Armateurs François faisoient des Courses: ils se faisoient craindre encore des Algériens, & ces Corsaires n'osoient plus se montrer à la vûë du Pavillon François. Ils en évitoient la rencontre tant qu'ils pouvoient, & tous ceux qui osérent risquer le Combat, en furent ou coulez à fond, ou enlevez. Ils se virent donc obligez d'avoir recours à leur manége ordinaire, c'est à dire aux soumissions, & à demander la Paix qui leur fut accordée.

Le Duc de Beauvilliers Gouverneur des trois Fils de France.

Il se fit vers le milieu de cette année deux Promotions qui méritent d'être raportées; celle du Duc de Beauvilliers, que le Roi nomma pour Gouverneur du Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berri, tous trois Fils du Dauphin, & celle de Phelippeaux Pont-Chartrain, qui fut revétu de la Charge de Controlleur-Général. Le Roi ne pouvoit faire un choix plus judicieux à l'égard de l'un & de l'autre. On louë la vertu & la sagesse du premier, digne de cette grande Charge de Gouverneur des trois Fils de France, ainsi que de celles de premier Gentilhomme de la Chambre, de Chef du Conseil Roial des Finances, & de Gouverneur du Havre: moins illustre encore par tant d'honneurs que par sa modération. Aussi eut-il le rare bonheur accordé à peu de Favoris, que tout le monde vit sa faveur avec plaisir, & que l'envie, compagne presqu'inséparable de la gloire, ne s'attacha point à la sienne.

Pont-Chartrain fait Controlleur-Général.

A l'égard de Pont-Chartrain, il étoit d'une Famille, qui depuis longtems s'étoit renduë illustre dans le Ministére. Il ne le fut pas moins dans le grand & pénible Emploi de Controlleur-Général, dont le Pelletier voulut se décharger, après l'avoir exercé pendant plusieurs années avec toute l'intégrité & toute l'aplication qu'exige une Charge si importante & si laborieuse. Son Successeur eut les mêmes talens: mais les grandes dépenses d'une Guerre, où la France avoit toutes les autres Puissances de l'Europe sur les bras, ne lui permettoient pas de ménager le Peuple autant qu'il l'eût souhaité, & ne lui laissoient que la gloire d'avoir fidelement administré les Deniers, dont la Levée épuisoit le Roiaume.

Le Roi donne l'Abbaïe de St. Germain au Cardinal de Furstemberg.

Le Roi donna cette année la riche Abbaïe de St. Germain des Prez au Cardinal de Furstemberg. C'étoit une belle récompense de l'affection de ce Prélat, qui trouvoit dans cette nouvelle gratification d'un si magnifique Bienfaiteur un nouveau sujet de son attachement à son service, & dequoi se consoler des injures de l'Empereur & du Pape dans l'exclusion de l'Archevêché de Cologne. Il succédoit dans la possession de cette Abbaïe au Roi Casimir, qui en avoit joüi depuis son abdication de la Couronne de Pologne en 1669. jusqu'à sa mort, qui arriva sur la fin de l'année 1672. Le Roi n'en avoit point disposé depuis; mais il en avoit confié l'Oeconomat à Pélisson, pour en dispenser les Revenus aux Nouveaux Convertis, que le Clergé persuadoit moins par ses Missions, que la Cour ne savoit les gagner par ses libéralitez.

Mort de la Reine d'Espagne.

La mort de la Reine d'Espagne arriva cette année: mais comme j'en ai parlé en un autre endroit (1), je ne

(1) *Voiez ci-dessus pag. 3. & 4.*

1689. ne répéterai point ici ce que j'en ai dit.

Mort de la Reine Christine.

Il y eut deux autres morts illustres. La premiére fut celle de la Reine Christine, que son amour pour la France & pour les Belles Lettres ne me permet pas d'oublier. J'ai fait mention de la magnifique Entrée que lui fit la Ville de Paris en 1656 (1): mais je n'ai rien dit d'une des plus fameuses Actions de sa vie, qui se passa le 6. de Novembre 1657. à Fontainebleau. Le Marquis de Monaldeschi, son Grand Ecuier, l'avoit mortellement offensée: & son crime étant impardonnable, sans qu'on en sache la nature, elle le condamna à la mort, & le fit massacrer dans son Apartement. Ce ne fut qu'après l'avoir convaincu par ses propres Lettres, en la présence du Religieux qu'elle envoia querir pour le disposer à mourir, & qui nous donne cette Relation (2). Il y eut sans doute de la cruauté dans cette action: il y eut d'ailleurs de la témérité d'exercer dans la Maison du Roi un tel Acte de Souveraineté: mais il y eut en même tems de la grandeur à exercer à Fontainebleau, comme à Stockholm, le pouvoir de la Roiauté, *qui l'accompagnoit*, disoit-elle, *par tout*. Il semble que le Roi en fût lui-même persuadé: au moins, s'il n'aprouva pas l'entreprise, il en dissimula son mécontentement. Peu de tems après cette Reine passa en Italie, & mourut dans la Communion de l'Eglise Romaine qu'elle avoit embrassée, sans aprouver les violences qu'on faisoit en France aux Protestans, comme je l'ai dit ailleurs (3).

Elle fait mourir son Grand Ecuier.

L'autre mort fut celle du Pape Innocent XI. qui auroit été plus regrété de la France, s'il avoit eu plus de complaisance pour elle: mais n'étant pas moins jaloux des Droits de sa Tiare, que l'autre de ceux de sa Couronne, il y eut une Guerre perpétuelle entre ce Pape & le Roi. La Régale, les Franchises, & l'Archevêché de Cologne en fournirent les plus scandaleuses Scênes, & leur division sépara les Sujets qui eussent dû être le plus fortement unis, & unit au contraire ceux qui sembloient le plus incompatibles. Tel est l'effet des passions & de l'amour propre. Le Pape, poussé par la hauteur du Roi, s'aliéna du Fils aîné de l'Eglise, & s'attacha à l'Empereur. Il fit plus: il se montra ennemi des Jésuïtes, les Supôts du Siége Romain, & ami des Protestans, non pas par indulgence pour leur Religion, mais par la communauté qu'il crut avoir avec eux de l'oppression de la Cour de France, dont ils se plaignoient également. Quoi qu'il en soit, il mourut le 12. d'Août avec la réputation du meilleur & du plus vertueux Pontife, qui eût rempli le Siége depuis plusieurs Siécles. Avant sa mort il témoigna son détachement des affaires du Monde: il ne voulut entendre parler ni de Promotion de Cardinaux, ni de plusieurs autres choses dont on a coutume d'importuner le Pape mourant, & ne pensa au Sacré Collége, que pour recommander aux Cardinaux de s'apliquer à choisir un Pontife digne du Gouvernement de l'Eglise Universelle.

1689. Mort d'Innocent XI.

Je ne dois pas finir cette année sans parler de l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'*Alexandre VIII*.

Pontificat d'Alexandre VIII.

O 2 Le

(1) *Voiez le I Tome, pag.* 355.
(2) *Voiez le Recueil de diverses Piéces pour servir à l'Histoire, imprimé en* 1664.
(3) *Voiez ci-dessus page* 66.

1689. Le Roi, qui n'avoit pas contre le nouveau Pontife les ſujets de plainte qu'il crut avoir contre ſon Prédéceſſeur, lui rendit Avignon, & calma ou ſuſpendit la Diſpute des Franchiſes (1).

1690. *Préparatifs des Confédérez contre la France.*

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on n'avoit guére fait que des préparatifs pour la Guerre, qui ne s'alluma tout de bon que celle-ci (2). Il avoit fallu du tems aux Confédérez pour unir toutes leurs Forces, & pour ſe mettre en état de porter à la France les grands coups, dont ils la menaçoient depuis tant d'années. La Ligue, qui s'étoit faite contre elle en 1673. & qui dura juſqu'à 1678. ne fut pas à beaucoup près ſi formidable que celle-ci. Il y avoit de puiſſans Princes en Allemagne, qui du tems de la premiére ne fourniſſoient à l'Empereur que leur cotte-part: l'Angleterre étoit Neutre: la Suéde faiſoit une forte Diverſion en faveur des François, & les Troupes de l'Empereur n'égaloient pas celles qu'il eut cette année ſur le Rhin. Dans cette ſeconde Ligue on voit entrer en foule tous les Princes d'Allemagne, l'Angleterre joint ſes Forces aux leurs, & ſi les Suédois & les Danois n'y ont pas des Armées complettes, ils fourniſſent au moins quantité de bons Soldats. Enfin des quatre coins de l'Europe tout s'eſt confédéré contre la France: l'Allemagne Catholique & la Proteſtante, l'Eſpagne, la Hollande & l'Angleterre, avec la Savoie qui s'y vint joindre, tout agit par Mer & par Terre, & de quelque côté qu'elle jette les yeux, elle ne voit que des Ennemis qui veulent venger leurs injures, & réprimer ſon ambition. C'eſt ce qu'ils ſe promettent de leur Union, & on leur entendoit publier (3), *Qu'à force de Conquêtes & d'Invaſions la France avoit rallié tout le monde contre elle, perdu ſes Amis, vu détroner un Roi ſon plus étroit Allié, mettre ſa Couronne ſur la tête d'un puiſſant Ennemi, & perdre tout d'un coup avec la confiance le bruit de ſes Ambaſſades & de ſes Négociations.* Ce que diſoient les Confédérez n'étoit pas ſans fondement: mais le Roi n'en fut point épouvanté, & il eut le bonheur d'en diſſiper les projets, battre les Armées, & prendre les Places, ſans que ſes Frontiéres puſſent être entamées. Je l'ai déjà dit, je ne décide point de la juſtice des Armes des deux Partis; je ne fais que le récit des Evénemens: mais on peut dire ſans flatterie, qu'il n'y avoit qu'un grand Roi qui agît de tête, & qui dirigeât dans ſon Cabinet les Opérations de la Campagne, qui fût capable de triompher d'une Ligue ſi puiſſante, par la multitude de ſes Troupes, par la valeur & la capacité de ſes Généraux, & enfin par l'aide de ſes Finances, qu'elle trouvoit dans diverſes ſources: au lieu que le Roi étoit obligé d'épuiſer ſon Roiaume, pour avoir les ſiennes toujours prêtes de fournir aux frais immenſes de la Guerre. Il a fallu pour tout cela une grande habileté dans l'art de regner, & ſavoir établir une exacte Diſcipline dans ſes Armées, auſſi bien qu'un grand ordre dans ſes Finances. *Jamais Prince, ni même jamais particulier n'eut tant d'ordre dans tout ce qu'il fait, qu'en* 1690.

a

(1) *Le 6. Octobre 1689.* (2) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, l'Hiſtoire du Tems, les Mémoires & Lettres ſur les Matiéres du Tems, le Mémoire Politique, le Recueil des Traitez, le Mercure Hiſtorique & Politique, & les Hiſtoriens d'Angleterre.* (3) *Voiez la premiére Lettre de l'année 1690. ſur les Matiéres du Tems.*

1690. *a le Roi.* C'eſt ainſi qu'en parle un Auteur, qui n'eſt rien moins que le Flateur de ce Prince (1).

Comme les Finances ſont les nerfs de la Guerre, il ne balança pas, pour y contribuer le premier de ſon propre fond, à ſacrifier les plus excellens Ouvrages d'Orfêvrerie, qui faiſoient l'ornement de ſes Palais, pour les convertir en Eſpêces. Il donnoit ainſi l'exemple à ſes Sujets de faire la même choſe, & pour cet effet il fit publier ſon Edit du mois de Décembre 1689. au ſujet de la converſion, fabrication, & augmentation des Monnoies (2). Le Duc d'Orléans, & tous les autres grands Seigneurs de la Cour ſuivirent à l'envi l'exemple du Roi, & le Peuple obéït à l'Edit, qui ordonnoit à toute perſonne aiant de l'argenterie, excédant le poids d'une once, de la porter aux Hôtels des Monnoies, pour être convertie en Piéces aiant cours au coin du Roi. Voions maintenant les Exploits de la Campagne.

Edit pour faire porter la Vaiſſelle d'argent aux Hôtels de Monnoie.

Je commence par les Déclarations de Guerre, & par les Manifeſtes que chaque Parti fit publier dès l'année précédente pour juſtifier ſa priſe d'Armes, mais dont on ne vit une pleine exécution que celle-ci & les ſuivantes.

Manifeſte de la Diéte de Ratisbonne contre la France.

La Diéte de Ratisbonne fut la première à ſe déclarer. Voici ſon Manifeſte. Après une ample expoſition des griefs de l'Empire contre la France (3), qui conſiſtent principalement: „ En ce que cette Cou„ronne au préjudice des Traitez a „ élevé des Citadelles, bâti des Ponts „ ſur le Rhin, coupé des Bois, & „ s'eſt aproprié des Païs entiers par „ ſes chimériques Réünions: Qu'elle „ a rempli de Troupes l'Electorat de „ Cologne & les Principautez voiſi„nes, tiré des ſommes conſidéra„bles par ſes Exécutions Militaires, „ & fait pluſieurs autres vexations „ ſur les Sujets de l'Empire, ſans rien „ oublier de ce qui peut opprimer „ leur liberté: Pour toutes ces rai„ſons l'Aſſemblée, après avoir re„mercié Sa Majeſté Impériale des „ aſſurances données de ſa part, „ qu'elle aſſiſteroit l'Empire de plus „ de trente mille Hommes, & pré„parée à ſeconder de ſon mieux les „ bonnes intentions de Sa Majeſté „ Impériale: A trouvé bon & réſo„lu, Qu'attendu tous les griefs ci„deſſus énoncez, on déclare la Cou„ronne de France pour ennemie de „ l'Empire, & que cette Guerre doit „ être réputée pour une Guerre „ commune d'Etat, & qu'on la pu„blieroit comme telle dans toute „ l'étenduë de l'Empire: Qu'on ne „ pourra entretenir, ſous quelque „ prétexte que ce ſoit, aucune Cor„reſpondance ou Neutralité avec la „ France, & que tous ceux qui l'aſ„ſiſteront directement ou indirecte„ment ſeront tenus pour Ennemis: „ Que l'on concertera au plutôt en„ſemble les moiens d'entretenir & „ de continuer cette Guerre ſelon „ les Conſtitutions de l'Empire: & „ que pour l'exécution de tous ces „ Articles on s'adreſſera à Sa Majeſté „ Impériale.„ C'eſt le précis du réſultat de l'Empire, arrêté à cette Diéte de Ratisbonne au mois de Février 1689.

Aprobation de l'Empereur.

L'Empereur, à qui l'Acte en fut envoié, ne tarda pas à l'aprouver, & le

(1) *L'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique.* (2) *L'augmentation conſiſtoit à hauſſer d'un dixiéme le prix des Eſpêces.* (3) *Voiez dans les Lettres ſur les Matieres du Tems la IX. Lettre pour l'année 1689.*

1690. le 4. de Mars le Prince Herman de Bade présenta de sa part l'Acte d'aprobation, à quoi l'Empereur avoit ajoûté : „ Qu'étant notoire que la „ Couronne de France a fomenté „ la Rebellion en Hongrie, & excité „ le Turc contre Sa Majesté Impériale, & que même on a des avis „ certains qu'elle a fait offrir à la „ Porte Ottomane une Alliance Offensive, avec assurance qu'elle ne „ fera la Paix que conjointement „ avec elle : A cause de cela on devoit déclarer cette Couronne pour „ l'Ennemi Commun, non seulement de l'Empire, mais aussi de „ toute la Chrétienté, de même que „ le Turc : ainsi qu'il fut pratiqué „ en 1544. en pareil cas contre la „ France par l'Assemblée Générale „ tenuë à Spire. „ Il faut joindre à cet Acte de l'Empereur, l'Extrait du Traité de la Grande Alliance du 12. de Mai, dont j'ai déjà parlé, & qui n'est pas moins fort.

C'est ainsi que s'exprimoient l'Empereur & l'Empire contre la France & son Monarque. Les Romains ne se servoient point d'expressions si odieuses dans leurs Déclarations de Guerre, & leurs *Férialiens* (1) la dénonçoient d'une maniére plus grave & moins emportée : comme si, à la honte du Christianisme, cette modération eût été réservée aux Païens.

Déclaration de Guerre de l'Espagne.

La Déclaration de Guerre de l'Espagne fut conforme à celle des Impériaux. Il ne faut pas s'en étonner, c'étoit le même esprit qui animoit les deux Branches de la Maison d'Autriche. C'étoit aussi le même stile. Le Marquis de Castanaga, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-Bas la fit publier le 3. de Mai 1690. par ordre de sa Majesté Catholique. Il accusoit la France „ D'infraction „ de tous les Traitez qu'elle avoit „ faits, & de se liguer avec le Turc „ pour troubler l'harmonie de la „ Chrétienté, & pour attirer toutes „ les Forces Ottomanes à la destruction de la Hongrie. „

De la Hollande.

La Hollande se contentoit de justifier sa confédération, par l'intérêt qu'elle avoit de s'unir avec le Roi Guillaume, avec l'Espagne, & avec les Princes de l'Empire. Il est vrai que son Manifeste contenoit les griefs dont elle se plaignoit, en remontant jusqu'à la Guerre de 1672 : Mais comme tout cela devoit être effacé par la Paix de Nimegue, elle s'arrêtoit à ce qui s'étoit fait depuis, & imputoit au Roi Très-Chrétien, „ De n'avoir eu que de mauvais desseins pour l'affoiblir & pour la surprendre au dépourvu, s'il lui avoit „ été possible : Que toutes les offres „ de son Alliance n'avoient eu pour „ but que de l'endormir, & de l'empêcher de veiller à sa sureté : Et „ qu'enfin les Habitans de l'Etat, qui „ ne s'étoient établis en France que „ pour y exercer leur Négoce, „ avoient été compris dans la Persécution faite aux Protestans du „ Roiaume contre le Droit des „ Gens, & la teneur formelle des „ Traitez. D'ailleurs que la Déclaration de Guerre que le Roi „ avoit fait publier contre la République le 26. de Novembre „ 1688. (2) l'obligeoit à en user de „ même, pour le maintien de sa „ Souveraineté, & pour la défense „ de ses Etats. „

La

(1) *Les Herauts qui alloient dénoncer la Guerre, instituez par Numa Pompilius.*
(2) *Le 3. de Décembre selon les Fastes, voiez ci-dessus pag. 94.*

1690.

Du Roi Guillaume.

La Déclaration de Guerre du Roi Guillaume parut ensuite, publiée le 17. Mai de la même année 1689. dont j'ai raporté le contenu, ainsi que de celle du Roi Très-Chrétien datée du 25. Juin, que je ne répéterai point ici.

Déclarations de Guerre de Louïs XIV. contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne.

Je passe aux autres Déclarations de Guerre de ce Monarque contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne. Il avoit déclaré la Guerre à l'Espagne dès le 15. d'Avril. Les motifs en étoient, la Correspondance de Sa Majesté Catholique avec les Princes de l'Empire, & les Négociations de ses Ministres aux Diétes Impériales qui machinoient la Ligue contre la France: „ Que le Roi „ Très-Chrétien avoit cependant „ toujours dissimulé, jusqu'à ce qu'il „ eût apris que l'Ambassadeur d'Es„ pagne en Angleterre voioit jour„ nellement le Prince d'Orange, & „ sollicitoit les Anglois à faire la Guer„ re à la France: Que le Gouverneur „ des Païs-Bas levoit des Troupes „ pour les faire agir en Flandre, con„ jointement avec celles du Prince „ d'Orange & des Hollandois: Que „ ne pouvant plus demeurer insensi„ ble à tant d'injures, qu'il regar„ doit comme autant d'infractions „ aux Traitez de Paix & de Trêve, „ il se voioit obligé à déclarer la „ Guerre à l'Espagne, & à la por„ ter dans tous les Païs de sa Do„ mination. „

A l'égard de la Hollande & de l'Allemagne, il avoit ouvertement déclaré la Guerre à la premiére dès l'année 1688. pour avoir favorisé la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, & plus fortement encore dans le même tems à l'Allemagne par la prise de Philisbourg & la ruine du Palatinat, pour rompre ou pour prévenir les desseins de la Diéte de Ratisbonne.

Il se justifie des accusations de ses Ennemis.

„ Mais il nioit la Correspondance „ telle que l'Empire l'accusoit d'a„ voir avec le Turc, n'aiant avec „ lui qu'une Alliance qu'autorise la „ Politique, telle qu'ont les autres „ Etats Chrétiens pour faciliter à „ leurs Sujets le Commerce du Le„ vant, & pour entretenir avec la „ Porte Ottomane des liaisons utiles „ à sa Couronne, sans en attirer les „ Armes contre les Chrétiens, com„ me on lui reprochoit faussement: „ Qu'il avoit bien fait connoître le „ contraire, lorsqu'en 1683. il arrê„ ta le progrès de ses Armes, pour „ donner le moien à l'Empereur de „ s'oposer à l'Armée Ottomane qui „ venoit assiéger Vienne, bien loin „ de profiter d'une Diversion qui „ lui eût été vraisemblablement fort „ avantageuse: Qu'il avoit encore „ fait connoître ses intentions dans „ la suite, en proposant de conver„ tir la Trêve de vingt ans de l'an„ née 1684. en une Paix perpétuel„ le, à la faveur de laquelle les Puis„ sances Chrétiennes pussent s'unir „ contre l'Ennemi Commun: Qu'au „ reste la Diéte de Ratisbonne, „ qui se piquoit de conformité avec „ celle de Spire de l'année 1544. „ devoit se souvenir qu'il en avoit „ couté cher à l'Allemagne pour „ avoir voulu trop abaisser Fran„ çois I. & trop élever Charles-„ Quint, & combien ses résolutions „ avoient été fatales à la Ligue de „ Smalcade, & aux Confédérez qui „ la soutenoient. „

Passons des Déclarations de Guerre & des Manifestes des deux Partis, à l'exécution de leurs menaces & de leurs

1690. leurs Projets. Les Armes des Conféderez ne répondirent pas en tout aux grandes espérances qu'ils en avoient conçuës. Celles de la France soutinrent mieux qu'on n'eût cru la gloire de la Nation & du Monarque.

Rétablissement des Parlemens de Bretagne & de Guienne.

Avant que de s'oposer aux efforts de ses Ennemis, il voulut faire éprouver sa clémence à ceux de ses Sujets, dont il avoit puni les fautes ou la négligence. C'étoient les Parlemens de Rennes & de Bordeaux, qui avoient manqué de réprimer les Troubles, que les Séditieux causérent aux deux extrémitez du Roiaume en l'année 1675. (1) à cause des Impôts que la Bretagne & la Guienne souffrent avec plus d'impatience que les autres Provinces. Il étoit de leur devoir de faire le Procès aux Séditieux, & d'arrêter la Révolte par le suplice des Chefs: leur indulgence les rendit suspects, ou d'intelligence, ou de complaisance, & pour n'avoir pas rempli le devoir de leurs Charges dans une occasion si essentielle, ils furent transférez, les premiers à Vannes & les autres à Condom, petites Villes, dont le séjour leur étoit moins agréable que celui de leurs Capitales. Il y avoit quinze ans qu'ils y souffroient une espêce de rélégation, quand le Roi crut qu'il suffisoit d'une telle mortification pour expier leur faute, & pour les tenir dans une parfaite soumission à l'avenir aux ordres de la Cour, & dans une plus grande attention à la Tranquillité Publique.

Mort & éloge de la Dauphine.

La mort de la Dauphine, qui arriva le 20. d'Avril, m'oblige encore de m'arrêter un moment sur cet Evénement, où la Cour de France fut trop intéressée pour le passer sous silence. Elle étoit Sœur, comme je l'ai dit, de l'Electeur de Baviére, & elle avoit épousé en 1680. le Dauphin de France, à qui la mort l'enleva la dixiême année de leur Mariage: Heureuse, mais trop courte union des deux Epoux, dont la France regréta la séparation que vinrent faire des Funérailles si prématurées. Les précieux gages qu'elle laissa au Prince son Epoux de leur amour conjugal, dont elle eut trois Princes, lui en rendit la mémoire chére, aussi bien qu'à tout le Roiaume, qui en voit le Fils de l'aîné sur le Trône de France, & l'un des puisnez sur celui d'Espagne. Desorte que de ce Mariage est sortie une Postérité qui a réüni dans ces deux Branches d'une même Tige, deux Rivales qui sembloient incompatibles & s'entredisputer l'Empire de l'Europe. J'ai raporté la politique qu'avoit euë la France dans ce Mariage, & comment elle y fut trompée par le parti que prit l'Electeur, en s'attachant à la Maison Impériale. La Dauphine en souffrit, ne pouvant oublier son affection pour la Maison d'où elle étoit sortie, & celle où elle étoit entrée aiant de la peine à lui pardonner une inclination, si juste pourtant & si naturelle. 1690.

Je viens aux Opérations de la Campagne: mais avant que d'en donner la relation, il faut dire quelque chose de la Marche & de l'Ordonnance des Troupes des deux Partis (2).

Armées des Conféderez.

Les Envoiez de tous les Princes s'étant trouvez à la Haye au commencement de l'année, il s'y tint au sujet de la Campagne une Assemblée Générale, dont les Conférences s'ouvrirent

(1) *Voiez le I. Tome page 640.* (2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Mémoires & Lettres sur les Matiéres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Histoire de Guillaume III.*

1690. vrirent le 16. de Mars. Les résolutions y aiant été prises, les Princes & les Etats de l'Empire envoiérent deux Armées sur le Rhin, dont la premiére étoit composée des Troupes de l'Empereur, de l'Electeur de Saxe, & du Roi de Suéde pour les Terres que cette Couronne possédoit dans le Païs de Brême; de celles de la Maison de Lunebourg & de quelques autres Princes, & enfin des Troupes de Baviére, que l'Electeur commandoit & toute l'Armée en Chef, au défaut du Duc de Lorraine qui devoit en avoir le Généralat, s'il ne fût pas mort peu de jours auparavant. Cette Armée alla se poster près du Rhin & de Philisbourg. La seconde, qui campa dans le Païs de Cologne, étoit composée des Troupes de l'Electeur de Brandebourg qui la commandoit en personne, & de celles de Neubourg & de Munster. Comme elle étoit moins nombreuse, & plus propre à garder le Païs qu'à rien entreprendre, on ne fait guére attention qu'à la premiére.

Armée de la France sur le Rhin.

La France lui oposa une Armée considérable sous le Commandement du Dauphin, & on attendoit de grands Exploits de deux aussi belles Armées. On voioit avec quelque émotion ce premier Fils de France & l'Electeur de Baviére, deux Beau-Freres, à la tête des deux Partis oposez, des François & des Allemands, & prêts à répandre le sang l'un de l'autre. Cependant comme on se trouva également fort des deux côtez, chacun voulut conserver l'avantage de son Poste, & on se contenta de s'observer & de se défier l'un l'autre sans rien entreprendre. Ainsi malgré les résolutions qui avoient été prises dans l'Assemblée de la Haye, tant de Princes à la tête de ces nombreuses Troupes, qui se promettoient de chasser les François des Bords du Rhin, & d'entrer en triomphe en France, n'osérent pas même hazarder une Bataille. Il est vrai que l'Armée Françoise n'exécuta rien de son côté, se contentant de défier les superbes Ennemis, qui l'avoient menacée de lui faire abandonner Philisbourg & repasser le Rhin. Elle le repassa en effet, la Campagne finie, mais ce fut de son gré pour se retirer en Alsace & en Franche-Comté, après avoir assuré ses Conquêtes, & vu les Allemands se retirer chez eux, aussi mortifiez qu'ils avoient fait paroître de fierté à l'ouverture de la Campagne, & avec moins de fruit & moins de gloire qu'ils ne s'en étoient promis. 1690.

Exploits des uns & des autres.

Les Suisses demeurent Neutres.

Ils avoient espéré que les Suisses, violant la Neutralité, prendroient parti parmi eux, & pour les y obliger ils tâchoient à leur donner de la jalousie des Fortifications de Hunningue, que la France avoit fort avancées dès l'année 1686. (1) & qu'elle faisoit continuer. Il y eut là-dessus des Mémoires présentez de part & d'autre à la Diéte de Bade qui se tint le mois d'Octobre, dont j'ai déjà fait mention au commencement de ce second Tome (2). C'est pourquoi je me contenterai de dire ici, que les remontrances de l'Ambassadeur de la France (3) l'emportérent sur celles des autres Ministres du Parti contraire.

Bataille de Fleurus.

Les Ennemis furent encore moins heureux sur la Sambre que sur le Rhin: & la Bataille de Fleurus, qui se donna le 1. de Juillet, fit triompher

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 71.* (2) *Voiez ci-dessus, pag. 11.* (3) *Amelot.*

1690. pher les Armes de la France, ſous le Commandement du Duc de Luxembourg, de l'Armée Eſpagnole & Hollandoiſe, dont le Prince de Waldeck avoit la conduite. On ne s'accorde pas ſur le nombre des Troupes, que quelques-uns font aſſez égales, & que les Ecrivains Hollandois diſent avoir été beaucoup moindres de leur côté, où ils avoient à peine trente mille Hommes, que de celui des Ennemis qui ſe trouvoient juſqu'à quarante mille. Le Maréchal de Luxembourg n'étoit pas venu commander en Flandre avec tant de Troupes: mais le Marquis de Bouflers avoit eu ordre de lui envoier un Détachement de ſon Armée, & Gournai, qui commandoit un Camp volant, l'étoit venu joindre. On avoit encore tiré une partie des Garniſons des Places voiſines : ſi bien que tous ces divers Corps avoient groſſi ſon Armée, qui ſe trouvoit alors ſupérieure à celle des Ennemis.

Les deux Armées s'étant miſes en marche le 29. de Juin, dans le deſſein d'en venir aux mains, il y eut le 30. une rencontre aſſez chaude, où de part & d'autre on perdit du monde, & des Officiers de diſtinction, entre leſquels l'Armée Hollandoiſe regréta le Comte de Berlo, qui commandoit un gros de ſix cents Chevaux : mais ce Combat n'étoit pas déciſif, & chacun rentra dans ſon Camp. Ce fut pour en ſortir le lendemain 1. de Juillet, que ſe donna la Bataille. Elle eſt raportée un peu diverſement. Ce qu'il y a de plus conſtant & de plus avoüé par les uns & par les autres, c'eſt que l'Armée Françoiſe s'étant avancée vers Fleurus, elle arriva ſur les onze heures de matin en préſence de la Hollandoiſe rangée ſur deux Lignes. Le Maréchal de Luxembourg fit occuper Fleurus par deux Bataillons & quelques Dragons, & le Prince de Waldeck ſe ſaiſit de Saint-Amand & de deux Châteaux voiſins. Chacun pourvoiant ainſi à la ſureté de ſon Camp & de ſa Retraite. 1690.

L'Action commença vers le midi par les décharges de l'Artillerie, & on ne tarda pas d'en venir aux mains. Le choc fut rude & ſanglant, & on combattit des deux côtez avec une égale envie de remporter la Victoire, & avec une égale fureur pour l'arracher à ſon Ennemi. La Cavalerie Françoiſe, fondant avec impétuoſité ſur la Hollandoiſe, en fit plier les deux Ailes, qui laiſſérent l'Infanterie expoſée à l'Epée & au feu des Vainqueurs. Elle ne put néanmoins que difficillement en être rompuë, & fit ferme long-tems, encouragée par ſon Général le Prince de Waldeck. Mais l'Ennemi revenant inceſſamment à la charge, cette brave Infanterie, qui ſe vit envelopée de tous côtez, fut obligée de lâcher le pied & de ſe retirer. Ce fut pourtant toujours en combattant, & en ſe faiſant jour au travers de l'Aile gauche de la Cavalerie Françoiſe, ſans que le Maréchal de Luxembourg pût empêcher une ſi belle Retraite. On en fait honneur au Prince de Waldeck, quoi qu'on le blâme de n'avoir pas hâté ſa marche, & d'avoir laiſſé paſſer la Sambre au Maréchal de Luxembourg, avant qu'il ſe fût ébranlé pour s'y opoſer : ce qui avoit été cauſe du gain de la Bataille. La principale perte fut de plus de cinq mille morts qui périrent dans le Combat. Ils tâchérent de s'en conſoler en publiant que les François n'y en avoient pas

Valeur de l'Infanterie Hollandoiſe.

1690. pas moins perdu (1): & il eſt vrai que la Victoire leur couta cher, & que de part & d'autre il y eut bien du ſang répandu. On dit même que dans le premier choc, les Hollandois prirent quelques piéces de Canon, enlevérent des Etendarts, & firent des Priſonniers qu'ils amenérent avec eux. Mais le Vainqueur ne compte que les morts & les Priſonniers de l'Ennemi qu'il a vaincu, & ſa Victoire le dédommage de toutes ſes pertes. Sur la Relation du Prince de Waldeck, les Etats Généraux firent diſtribuer à chaque Fantaſſin une piéce de trois Florins, pour marque de l'eſtime que faiſoit la République de leur bravoure, & ne firent rien donner aux Cavaliers pour les punir de leur lâcheté. Le Gouverneur des Païs-Bas fit de ſon côté l'éloge des Bataillons Hollandois, & les comparant aux Légions Romaines, plus fiéres que conſternées de la Bataille de Cannes.

Ainſi triompha la France ſur le Rhin & ſur la Sambre, en Allemagne & en Flandre. Voions tout de ſuite ſes Victoires en Italie contre le Duc de Savoie.

Guerre de Piémont contre le Duc de Savoie.

C'étoit Amédée, digne Petit-Fils (2) de Charles Emanuel dit *le Grand*, dont l'Hiſtoire dit qu'il n'y eut jamais un Prince moins pénétrable & plus caché que ce Duc, & que ſon cœur étoit couvert de Montagnes, auſſi bien que ſon Païs (3). C'eſt qu'il étoit boſſu, comme la Savoie eſt toute montueuſe. On voit dans l'Hiſtoire toute l'ambition & toute la politique de ce Prince: mais il ne put tromper Henri le Grand plus habile que lui, & bien loin de l'amener à ce qu'il en exigeoit, il fallut qu'il ſe contentât de ce que le Roi voulut bien lui accorder (4). Son Deſcendant en imita la conduite, & il eut auſſi le même ſort, aiant trouvé dans le Petit-Fils la même ſupériorité que ſon Prédéceſſeur avoit trouvée dans l'Aieul. 1690.

Il y avoit long-tems que la fidélité du Duc de Savoie étoit ſuſpecte: & dès l'année 1687. comme je l'ai dit (5), on avoit éventé ſes intrigues au Carnaval de Veniſe: & l'on dit même (6) que l'Envoié de France, qui l'avoit ſuivi à ce voiage, avoit trouvé moien de ſe faire donner une Copie du Traité de ſa Ligue avec l'Empereur. Le retour des Vaudois dans leurs Vallées (7), dont cette Couronne avoit ſollicité le Duc de les chaſſer (8), confirmoit ſes ſoupçons. Le Comte de Rebenac, envoié à la Cour de Turin pour s'éclaircir de cette Révolution, parut ſatisfait de la proteſtation du Duc de ne point favoriſer le rétabliſſement de ces malheureux: mais la Cour de France perſiſtant dans ſes défiances, donna des ordres à Catinat, l'un de ſes plus habiles Généraux, de marcher vers le Piémont avec un Corps de dix ou douze mille Hommes. Un Traité (9) du Duc de Savoie avec l'Empereur cauſoit ce mouvement. Dans le tems que la France travailloit à le tenir attaché à ſes intérêts, l'Empereur mettoit tout en œuvre pour le faire entrer dans les ſiens. Il avoit nouvellement accordé à ſes Ambaſſa-

Motifs de cette Guerre.

(1) *Un Auteur dit qu'ils perdirent douze cents Officiers. Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique, Juillet 1690.*
(2) *Arriére Petit-Fils.* (3) *Voiez l'Hiſtoire de Henri IV. par Péréfixe.* (4) *Au ſujet du Marquiſat de Saluces.*
(5) *Voiez ci-deſſus, pag. 72.* (6) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois d'Août 1690.*
(7) *En 1689.* (8) *En 1686.* (9) *Ce n'eſt pas le Traité négocié à Veniſe.*

1690. baſſadeurs les mêmes Droits qu'à ceux des Têtes Couronnées: & de plus il lui avoit vendu des Fiefs, dont ſon Alteſſe Roiale ſouhaitoit il y avoit long-tems d'avoir la poſſeſſion, parce qu'ils étoient enclavez dans ſes Etats, & pour leſquels elle avoit paié ſix-vingts mille piſtoles (1). Ni l'un ni l'autre ne s'étoit pu faire dans la conjonćture où étoient les choſes entre l'Empire & la France, ſans qu'un Prince enfermé, pour ainſi dire, entre ces deux Puiſſances, prît parti pour la premiére qui venoit de traiter avec lui. Il n'en fallut donc pas davantage à l'autre pour s'aſſurer de ſes Etats, ſi elle ne pouvoit pas s'aſſurer de ſa perſonne. C'eſt ce qui obligea le Roi à donner des ordres poſitifs à Catinat de s'avancer de ce côté-là. Le Général les aiant reçus fit marcher ſes Troupes, comme s'il eût eu deſſein d'entrer dans le Milanez: mais tout d'un coup il ſe vint poſter près de Turin.

Les demandes que lui fait le Roi.

Alors il ne fit plus un myſtére de ſa marche. Il déclara nettement au Duc, que l'ombrage qu'il avoit donné de ſa conduite au Roi, l'obligeoit à s'en aſſurer par des gages qui le tinſſent attaché à la France. Comme il avoit donné trois mille Hommes de ſes Troupes à l'Empereur, le Roi vouloit qu'il lui en fournît un pareil nombre. Il ſemble que la propoſition étoit juſte, & que l'égalité devoit être gardée entre les deux Souverains, s'il vouloit de bonne foi garder la Neutralité. Mais d'autre côté c'étoit deſarmer le Duc, & donner beau jeu à la France pour envahir ſon Païs toutes fois & quantes qu'il lui plairoit. Il fallut pourtant obéïr. Le Roi, perſuadé des mauvaiſes intentions de ce Prince, ne crut pas que c'en fût encore aſſez pour le lier, & pour l'empêcher de donner paſſage aux Troupes de l'Empereur, & d'agir même conjointement avec lui pour entrer dans le Dauphiné & dans la Provence. Il lui fit donc encore demander pour une plus grande aſſurance qu'il lui livrât, non ſeulement Vérue, une des plus fortes Places du Piémont, mais encore la Citadelle de Turin, qui en eſt la Capitale & le Siége de ſa Cour. C'étoit à la vérité lui demander les Clefs de ſes Etats, & l'y tenir dans une fâcheuſe dépendance: mais la Politique le vouloit ainſi, & en le regardant comme le bras droit de la Ligue, tel qu'il parut bientôt après, on ne pouvoit trop l'affoiblir & lui ôter les moiens de nuire. C'eſt le malheur des Princes qui ont pour Voiſin un plus puiſſant qu'eux, & leur perte de s'en attirer la défiance & le reſſentiment. Je ne raporte point toutes les raiſons que crut avoir le Roi d'en uſer de la ſorte avec le Duc de Savoie. On les peut voir dans le Manifeſte qui en fut publié. Le Duc eût bien voulu mettre les choſes en Négociation, en attendant le ſecours qu'il eſpéroit de ſes Alliez: mais il avoit affaire à un Prince trop vigilant pour ſe laiſſer endormir, & Catinat eut des ordres précis de ne ſe point relâcher. 1690.

Lettre du Duc au Roi.

Cependant le Duc de Savoie écrivit le 20. de Mai une Lettre fort ſoumiſe au Roi (2). „ Il déclare que ſur „ la demande des Troupes, le Roi en „ étoit le maître, & qu'elles paſſé„ roient les Monts inceſſament pour „ aller

(1) *Voiez dans les Lettres ſur les Matiéres du Tems la XIII. Lettre pour l'année 1690.*
(2) *Voiez l'Hiſtorien Anonyme de Guillaume III.*

1690. „ aller au ſervice de Sa Majeſté : & „ ſur la demande des deux Places, „ qu'il étoit prêt encore de donner „ à Sa Majeſté cette preuve eſſentielle de ſa ſoumiſſion : la ſupliant néanmoins très-humblement „ de vouloir agréer que ce fût avec „ les conditions qu'un Prince, qui „ avoit l'honneur de lui apartenir „ de ſi près, devoit eſpérer de la „ bonté & de la générosité d'un ſi „ grand Roi : & que s'il lui plaiſoit „ de choiſir telle autre Place qui lui „ conviendroit dans le Piémont, au „ lieu de la Citadelle de Turin, pour „ laiſſer ſon Alteſſe Roiale dans ſa „ Capitale avec la dignité d'un Souverain, elle lui ſeroit infiniment „ redevable. „

Réponſe du Roi.

La Réponſe du Roi vint huit jours après. Elle étoit conçuë en ces termes fort impératifs : *Sa Majeſté a jugé à propos d'envoier au Sieur de Catinat un pouvoir, pour recevoir en ſon nom la Citadelle de Turin & Vérue : témoignant au ſurplus qu'elle a un déplaiſir ſenſible, d'être obligée de prendre le parti de faire entrer ſes Troupes dans les Etats de Son Alteſſe Roiale, & que lors qu'elle n'aura plus lieu de douter du zêle de Son Alteſſe Roiale pour ſes intérêts, elle lui rendra ſon amitié avec joie.*

C'eſt donc malgré lui que le Roi ſe voit contraint pour ſa ſureté de traiter ſi durement le Duc de Savoie : & c'eſt ſur la fatalité & ſur la néceſſité des tems, ou ſur l'ambition de ce Prince, plutôt que ſur celle de Sa Majeſté, qu'il faut rejetter la Guerre de Piémont.

La Réponſe du Roi ne contenta pas le Duc de Savoie. *Il n'y trouvoit*, diſoit-il, *rien qui le pût aſſurer du retour des bonnes graces du Roi, ni aucune eſpérance de la reſtitution de ſes Places : Que ſi d'injuſtes prétextes*, continuoit-il, *dans ſa douleur & dans ſa colére, ont porté Sa Majeſté à vouloir être ſaiſi de ces deux Places, en manquera-t-elle pour les retenir ?* 1690.

Propoſitions du Duc rejettées.

Dans cette extrémité il envoie les Marquis de Ferrero & de Saint Thomas à Catinat, pour tâcher d'en obtenir quelque adouciſſement : mais ils le trouvérent inflexible. Il avoit des ordres précis, & auſquels il ne pouvoit rien changer. A leur retour, il fit une nouvelle Députation de ſon Chancelier, qui propoſa de remettre la Citadelle de Turin entre les mains du Pape ou des Suiſſes, dont le Gouverneur fût agréable au Roi, & la Garniſon paiée aux frais de Sa Majeſté : ſous la promeſſe, que ſi ſon Alteſſe Roiale faiſoit quelque choſe de poſitif contre ſon ſervice, la Citadelle ſeroit remiſe à Sa Majeſté. L'expédient fut rejetté, & le Général n'avoit garde d'accepter une offre qui ne tendoit qu'à éluder la demande du Roi, & à lui faire perdre les gages qu'il prétendoit lui devoir être remis, & non confiez à des mains étrangéres. Il falloit donc que le Duc ſe reduiſît à une pleine obéïſſance, ou qu'il ſe réſolût à une Guerre ouverte. Il aſſembla ſes Miniſtres, & leur aiant expoſé la néceſſité où il ſe trouvoit de devenir le Vaſſal ou l'Ennemi de la France, il ajoûta, *Qu'il avoit pris ſon parti, & qu'il aimoit mieux riſquer ſa perſonne & ſes Etats, que de ſe racheter avec eux au prix de ſa gloire & de ſa dignité.* Sa réſolution fut aprouvée de tout le Conſeil : & alors, ſans tarder davantage, il fit dire à Catinat de ſe retirer avec ſes Troupes inceſſamment de ſes Etats.

Fiére réſolution du Duc.

1690.

Sa Lettre au Duc d'Orléans.

Il écrivit à même tems une longue Lettre au Duc d'Orléans (1), qui étoit un Manifeſte de toute ſa conduite envers le Roi. Je ne la raporte point ici. Elle contenoit, non ſeulement tout ce que je viens de dire, mais encore pluſieurs autres plaintes qu'il faiſoit de la dureté qu'on avoit euë pour lui. J'avouë que ſi on s'arrête au plan qu'il donne de la maniére qu'on l'a traité, moins en Souverain & en Parent, qu'en Tributaire ou en Vaſſal & en véritable Ennemi, on ne peut qu'on n'ait de la compaſſion pour ſes malheurs, & qu'on ne blâme une Couronne qui en a uſé avec tant de rigueur. Mais écoutons ce que dit l'Auteur (2), qui raporte la Lettre du 20. de Mai qu'il écrivit au Roi. Il ajoûte immédiatement après cette Lettre, *Que dans le tems qu'il l'écrivoit, il faiſoit ſolliciter ſecretement l'Empereur & les Princes d'Allemagne & d'Italie, de lui accorder la protection & le ſecours dont il avoit beſoin pour ſe déclarer contre la France.*

S'il agiſſoit de bonne-foi.

Pouvoit-il mieux juſtifier les ſoupçons de cette Couronne, & les raiſons qu'elle avoit de demander à un Parent, ſi peu ſûr & ſi mal intentionné, des gages capables d'empêcher l'effet de ſa mauvaiſe volonté ?

Elle parut hautement dans la fiére réſolution qu'il prit d'envoier ordre au Général François, de ſe retirer & de faire ſortir ſes Troupes du Piémont : mais le Général n'étoit pas d'humeur à lui obéïr : & il avoit d'autres ordres d'un Maître plus fier que lui, & qui joignoit à une volonté abſoluë un pouvoir qui ne l'étoit pas moins. Tant s'en fallut donc qu'il ſe retirât des Etats du Duc, qu'il y répandit ſes Troupes, non ſeulement en Piémont, mais encore en Savoie, & alors la Guerre fut déclarée (3), où le ſort des Armes ſuivit le cours ordinaire des Evénemens, la Fortune s'étant déclarée pour le plus fort, & n'aiant laiſſé au plus foible que l'honneur d'avoir montré beaucoup de courage & de fermeté dans ſa diſgrace. 1690.

La Guerre eſt déclarée.

Bataille de Staffarde.

C'eſt ce qui parut dans la Bataille de Staffarde qui ſe donna le 18. d'Août (4). Le Duc de Savoie y fut battu, & toute ſa valeur fut obligée de céder à des Forces ſupérieures aux ſiennes. Les deux Armées s'étoient miſes en marche, la Françoiſe dans le deſſein de ſe ſaiſir de Saluces, & celle du Duc de Savoie dans la réſolution de l'empêcher. L'Avant-Garde de la premiére avoit déjà paſſé le Pò, & le Duc de Savoie s'avançoit en diligence en déça de ce Fleuve pour charger l'Arriére-Garde, ce que le Général François aiant aperçu, il fit repaſſer le Pò à ſes Troupes, & les deux Armées campérent toute la nuit aſſez près l'une de l'autre. Celle de Piémont s'étoit poſtée près de l'Abbaïe de Staffarde, qui a donné le nom à la Bataille (5). La ſituation étoit avantageuſe. Pluſieurs Caſſines (6) couvroient ſa droite : elle avoit des Haies & des Marais à ſa gauche, & derriére un Bois & des Vallons, qui ne laiſſoient de paſſage que par un Défilé fort étroit. Mais les Troupes de Savoie n'étoient pas égales à celles des François, ni pour le nombre ni pour la valeur. Celles des deux Géné-

(1) *Voiez les Piéces qui ſervent à l'éclairciſſement de la rupture entre la France & la Savoie.*
(2) *L'Hiſtorien Anonyme de Guillaume III.* (3) *Le 3. de Juin.*
(4) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique & les Auteurs citez ci-deſſus.*
(5) *D'autres diſent que c'eſt la Riviére de Staffardo.* (6) *Maiſons de Campagne.*

1690. Généraux s'entredisputoit l'honneur de la Journée : mais l'un sut bien maintenir la supériorité de ses Troupes, & l'autre ne put toujours supléer à l'infériorité des siennes. Desorte qu'après un sanglant Combat & qui dura six heures, il fut obligé de céder le Champ de Bataille couvert de trois mille morts, outre un grand nombre de Prisonniers. Mais il sauva les débris de son Armée, avec laquelle il se retira à Carmagnole, résolu de réparer sa perte dans un second Combat, s'il recevoit les secours qu'il attendoit de ses Alliez. Leur lenteur le jetta dans de grandes extrémitez, & leurs Forces jointes aux siennes ne firent point changer de parti à la Victoire, qui se déclara toujours pour les François.

Les Suisses refusent de se joindre au Duc.

Il avoit compté sur les Suisses, & il croioit qu'il étoit de leur intérêt de joindre leurs Armes aux siennes, parce que la même Puissance qui l'attaquoit, *ne manqueroit pas*, disoit-il, *de les attaquer ensuite, & de les opprimer l'un après l'autre*. Mais l'Ambassadeur de France (1) auprès des Cantons, leur représenta, „ Qu'il n'y „ avoit rien de plus préjudiciable à „ leur repos & à leur Liberté, que „ de prendre parti dans cette Guerre: Qu'en demeurant Neutres ils „ assuroient en même tems la sureté „ & la tranquillité de leur Païs, & „ qu'en abandonnant cette heureuse „ Neutralité, ils y attireroient les „ Troupes des deux Partis, & en feroient le Théatre de la Guerre, „ où chacun voudroit faire ses Campemens & ses Places d'Armes. „ *Les conjonctures présentes*, leur dit-il dans (2) la Diéte d'Arau, tenuë pendant le mois de Juillet, *m'obligent de vous retoucher ici ce que je vous ai souvent représenté, & que vous-mêmes avez estimé nécessaire à votre honneur & à votre repos : j'entens l'observation de la Neutralité, dont vous vous êtes si solemnellement déclarez. Il seroit superflu*, ajoûtoit-il, *de vous entretenir des malheurs, des troubles, & de la confusion qu'un changement de résolution causeroit infailliblement à la Suisse, & de la gloire, de la réputation & de l'heureuse tranquillité qu'une conduite sans partialité, convenable à des Etats Libres & Souverains, ne peut manquer d'attirer à votre Gouvernement & à vos Peuples. Vous savez*, leur disoit-il sur la fin, *que l'amitié du Roi vous a toujours été aussi avantageuse qu'honorable, & qu'il vous est aujourd'hui plus important que jamais de la conserver*. 1690.

Discours de l'Ambassadeur de France aux Cantons.

Raisons des Suisses pour demeurer Neutres.

Ce Discours fit plus d'impression sur les esprits de l'Assemblée que toutes les remontrances du Duc de Savoie. La Constitution du Corps Helvétique contribua encore beaucoup à le faire valoir. La Religion partage ces Peuples: mais quoi qu'ils soient là-dessus toujours oposez, ils conviennent dans tout le reste pour la défense de leurs Païs & de leur liberté. Chacun ne laisse pas d'aporter ses préjugez dans les Diétes. Les Catholiques raisonnérent dans celle-ci, comme des gens qui craignoient que les Ennemis de la France ne voulussent favoriser la Religion Protestante qu'elle persécutoit : desorte qu'ils refusérent de se joindre au Duc de Savoie & aux Confédérez. Les Cantons Evangéliques de leur côté, quoi que par un motif qui n'avoit rien de commun avec le leur, furent bien aises que ce refus leur servît de pré-

(1) *Amelot de la Houssaye.* (2) *Voiez dans les Lettres sur les Matiéres du Temps la XVI. Lettre pour l'année 1690.*

1690. prétexte pour demeurer Neutres dans une conjončture si délicate, & où effectivement la Suisse auroit manqué de prudence à prendre parti. Ce n'est pas qu'ils ne vissent bien le danger où ils se trouvoient exposez, par la trop grande puissance de cette Couronne: mais après tout, ils ne crurent pas, qu'habile & politique comme elle étoit, elle songeât à l'Invasion d'un Païs si stérile, & dont la conservation lui couteroit plus, que la Conquête ne lui en seroit avantageuse. Ils crurent que Louïs XIV. n'auroit jamais l'entêtement de Charles le Hardi, & qu'il ne lui prendroit pas envie, comme à ce Duc de Bourgogne, d'aller se briser contre ce Corps tout de fer. Telles furent les raisons des Suisses pour les empêcher d'entrer dans la Ligue du Duc de Savoie. Et ce fut pour les mêmes raisons, que dans la Diéte du mois d'Octobre suivant, ils refusérent d'écouter les sollicitations des Confédérez, qui vouloient qu'ils s'oposassent aux Fortifications d'Hunningue, comme je l'ai raporté (1).

Les Vaudois rétablis assistent le Duc.

Le Duc de Savoie tira plus de secours des Vaudois. Je dirai quelque chose de ces derniers, sans avoir dessein de les justifier ni de les condamner, mais uniquement pour l'intelligence de l'Histoire. Le Duc de Savoie, dont ils sont Sujets Naturels, soit par des motifs de Religion, soit par des motifs de Politique & de complaisance pour Louïs XIV. les avoit bannis en 1686. & contrains de sortir de leur Païs natal, s'ils ne vouloient pas changer de Religion. C'étoit une suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, que le Roi étendoit jusque dans les Etats Voisins, qui pourtant ne relevoient point de sa Couronne. 1690.
Ils sortirent donc & se réfugiérent dans les Etats & chez les Princes de leur Croiance: mais par une des plus surprenantes Révolutions de ce temslà, ils y rentrérent, & s'y rétablirent en 1689. On dit, & il est fort vraisemblable, que ce fut du consentement du Duc de Savoie, qui donna un Edit aussi favorable pour leur rétablissement, qu'il en avoit donné un cruel trois ans auparavant pour leur proscription. Chacun oublia le passé: le Duc rendit ses bonnes graces aux Habitans des Vallées, & ils furent plus sensibles à ce second traitement qu'au premier.

Tout méprisables qu'ils parurent d'abord par leur petit nombre & par leur rusticité, mal armez & mal disciplinez, ils ne laissérent pas d'être d'un grand secours au Duc de Savoie, & d'incommoder extrêmement les Troupes Françoises. La situation avantageuse de leur Païs, qu'ils connoissoient parfaitement, leur fournissoit des Citadelles naturelles, dans des Montagnes & des Défilez, dont il étoit presqu'impossible de les chasser, & d'où ils faisoient de fâcheuses Irruptions sur les Ennemis, qui entreprenoient d'en forcer les passages. Ils se joignirent le 8. d'Août de cette année près de Luzerne aux Troupes que commandoit le Marquis de Parelle, Lieutenant-Général du Duc de Savoie, battirent les Troupes Françoises, se saisirent de Luzerne, & d'autres petites Places. Nous les verrons encore dans la suite faire des Exploits qu'on n'eût pas attendus d'une si vile Nation. Tant il est vrai qu'il n'est point de petits Ennemis! Mais il est tems

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 11.*

1690. tems de reprendre le fil de la Guerre que faisoit le sage & vaillant Catinat en Piémont.

Exploits de Catinat.

La Bataille de Staffarde lui avoit ouvert le chemin au Marquisat de Saluces, où il parut dès le lendemain. Ce Marquisat étoit originairement un Fief mouvant du Dauphiné, & François I. s'en étoit saisi par Droit de Réversion, faute d'Enfans mâles dans la Succession des Seigneurs qui le possédoient. Aiant été ainsi réüni à la Couronne, il y fut toujours attaché jusqu'à l'année 1588. que le Duc de Savoie, profitant des troubles que causoit la Ligue, s'en empara, sous prétexte de zêle pour la Catholicité, & pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains de Lesdiguiéres, qui faisoit alors profession de la Religion Protestante. Henri IV. parvenu à la Couronne, revendiqua ce Duché (1), lors du Traité de Vervins: mais la restitution en fut remise à l'Arbitrage du Pape, qui s'en départit sur les soupçons du Duc de Savoie. Je ne raporterai point toutes les intrigues de ce Prince pour se maintenir dans sa possession, & la fermeté du Roi pour l'obliger à lâcher prise, ou à lui fournir un Equivalent dont il se pût contenter. C'est par où se termina le différent. Le Marquisat de Saluces demeura au Duc, qui céda au Roi en échange le Bailliage de Gex, les Seigneuries de Bresse & d'autres Païs le long du Rhône. Le Duc possédoit donc en vertu de ce Traité le Marquisat de Saluces, enclavé dans ses Terres, qu'il n'eût pu abandonner, sans s'exposer aux Partis de la France, qui eussent pu venir fourager jusqu'aux Portes de Turin, & le tenir bloqué dans sa Capitale. Mais le Petit-Fils perdit en un jour, ce que son Bis-Aieul n'avoit acquis que par des ruses & des Négociations de plusieurs années, par des dépenses extraordinaires, & par des échanges d'une partie de ses plus beaux Païs. Le Général François se présenta devant la Capitale, qui porte le nom du Marquisat, & qui ne fit qu'une foible résistance. Les autres petites Places à son exemple ouvrirent leurs Portes au Vainqueur, qui bientôt après vint faire le Siége de Suse, Place considérable par sa situation, qui ouvre le passage pour entrer du Dauphiné dans le Piémont. 1690.

Intrigues du Duc de Savoie pour le Marquisat de Saluces.

Prise de Saluces.

Et de Suse.

Cette Conquête ne lui couta pas plus que celle du Marquisat de Saluces. La Ville se rendit le 12. de Novembre, & le Château le 13. Pour en assurer la Conquête, il fit bâtir sur une des Hauteurs qui environnent la Place, un Fort portant son nom: mais le Duc s'étant raccommodé avec la France par le Traité de 1696. Suse lui fut renduë: & aiant depuis changé de Parti, il en fut dépossédé une seconde fois en 1705. la Ville & la Citadelle n'aiant résisté guére plus long-tems au Duc de la Feuillade, qu'elles avoient fait à Catinat quinze ans auparavant. Nous verrons toutes ces Révolutions en leur ordre.

St. Ruth entre en Savoie.

Dans le tems que le Piémont se soumettoit à l'Armée de Catinat, la Savoie étoit envahie par celle que commandoit St. Ruth, plus odieux par ses cruautez (2) que célebre par ses Victoires, plus propre à faire le métier de Comite que celui de Général d'Armée, & qui l'année suivante fut tué dans la Guerre d'Irlande. Ainsi le Duc de Savoie se voioit dépouillé de ses Etats, où il ne lui restoit

(1) *Voiez l'Histoire de Henri IV. par Pérefixe.*

(2) *Voiez l'Histoire du Tems, Tome IV.*

1690. reſtoit plus que quelques Citadelles qui tenoient bon, & ſous les ruines deſquelles ce Prince fier étoit réſolu de s'enſévelir, plutôt que de ſe ſoumettre.

Le Duc implore le ſecours de Guillaume III.

Au lieu de rechercher les bonnes graces d'un grand Roi ſon Voiſin, dont il s'étoit attiré le reſſentiment, il aima mieux paſſer la Mer & venir en Angleterre implorer le ſecours du Roi Guillaume. Il ne fit pas ce voiage lui-même; mais le Préſident de la Tour, ſon Miniſtre, ſe rendit de ſa part à Londres avec le Caractére de ſon Envoié Extraordinaire, & le 12. de Novembre il eut ſon Audience Publique. Je ne raporterai point ſon Diſcours, qui fit admirer le génie de l'Orateur & la flaterie de ſes expreſſions; Je me contenterai d'en raporter la fin: *Mes paroles*, dit-il, *& le Traité que j'ai ſigné à la Haye avec le Miniſtre de Votre Majeſté, n'expriment que foiblement la paſſion qu'a mon Maître, de s'unir à Votre Majeſté par un attachement inviolable à ſon ſervice. L'honneur Sire*, ajoûta-t-il, *qu'il a de vous apartenir, a formé les premiers nœuds de cette union: le reſpect infini qu'il a pour votre Perſonne ſacrée les a ſerrez plus étroitement, & la protection que vous lui accordez avec tant de généroſité achévera de les rendre indiſſolubles.* Ils ne le furent pourtant pas, comme nous le verrons dans la ſuite, & en l'année 1696. l'ambition du Duc de Savoie, trouvant mieux ſon compte dans l'Alliance de la France que dans celle de ſes Ennemis, il prit de nouveaux engagemens avec cette Couronne, & ſe détacha du Parti des Confédérez. Au reſte l'Ambaſſadeur, qui faiſoit valoir la Parenté de ſon Maître avec le Roi Guillaume, avoit-il oublié qu'il en avoit une plus proche avec Louïs XIV. (1) à qui par conſéquent elle eût dû l'unir plus étroitement. Mais l'expérience de tous les Siécles nous aprend, qu'il n'eſt point de liens plus fragiles que ceux du Sang & de la Parenté, dont la Politique ne fait de cas, qu'autant qu'elle en tire de profit. 1690.

La Victoire marcha ſur Mer devant le Pavillon de France, comme elle avoit marché ſur Terre devant ſes Etendarts.

Il courut un bruit en Angleterre, pendant l'abſence du Roi qui étoit paſſé en Irlande, „ Qu'il y avoit eu „ une Conſpiration faite pour ſe rendre „ maître de la perſonne de la „ Reine, & que dans ce deſſein la „ Flotte de France devoit entrer „ dans la Tamiſe, pour favoriſer les „ démarches des Conjurez: Que cette „ Flotte avoit huit mille Hommes „ deſtinez à empêcher le retour „ du Roi, & à faire ſoulever l'Ecoſſe.„ Quelque opinion qu'on eût de ces nouvelles, que la Renommée répandoit à ſon ordinaire en les groſſiſſant, mais dont on n'eut point de preuves pour en être perſuadé, la Reine ne voulut rien négliger, & elle ordonna à l'Amiral Torrington, qui avoit ſa Flotte prête, de ſe mettre en Mer pour chercher celle de France, dont on publioit de ſi grands deſſeins, & pour lui donner Bataille.

Les Flottes d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France.

La Flotte Hollandoiſe avoit joint l'Angloiſe, & toutes deux faiſoient enſemble cinquante-huit Vaiſſeaux de Ligne: mais la Françoiſe en avoit quatre-vingt, dont l'Avant-Garde étoit commandée par le Comte de Château-Renaud, & le Corps de Bataille par le Comte de Tourville. Le Com-

(1) *Chriſtine de France, Fille de Henri IV. étoit l'Aieule du Duc de Savoie.*

1690. Combat commença le 10. de Juillet dans la Manche, ou dans le Canal (1), & dura depuis neuf heures du matin jusque bien avant dans l'après-midi. Il s'y fit de part & d'autre des Actions d'une grande valeur. Les Hollandois y perdirent deux Chefs d'Escadre, un de la Meuse, & un de la Nort-Hollande, plusieurs moindres Officiers, & environ cinq cents Soldats : outre huit de leurs Vaisseaux brulez ou coulez à fond. La perte des Anglois fut moins considérable, parce qu'ils eurent moins de part à l'Action. On soupçonna leur Amiral de Trahison, & ses Commissaires l'aiant absous, le Roi Guillaume (2) ne fut pas de leur avis, & le dégrada de sa Charge. On l'accusoit d'être demeuré simple Spectateur du Combat, pendant que la Flotte Hollandoise essuioit tout le feu de la Françoise, qui en laissa échaper à peine quatorze Vaisseaux fort maltraitez, & qui eurent bien de la peine à se sauver en prenant la route de la Tamise, à l'Embouchure de laquelle ils n'arrivérent que le 17. du mois. On ne dit point quelle fut la perte des François, qui sans doute n'égala pas celle des Vaincus qu'ils avoient mis en fuite, & poursuivis plusieurs jours. Il est toujours certain, & leurs Ennemis en conviennent, *que la Flotte de France*, *qui avoit vaillamment combattu*, *demeura maitresse de la Mer*. On ne peut parler plus magnifiquement de leur Victoire : & des Vaincus, qui savent ainsi honorer la vertu de leurs Vainqueurs, méritent qu'on donne aussi des louanges à leur valeur. Quelle que pût être la conduite du Comte de Torrington, elle n'ôta pas le courage à quelques Capitaines Anglois, entre lesquels on nomme Botham & Pumrey qui secondérent la bravoure du Duc de Grafton ; & se détachant avec lui du Corps de Bataille que commandoit l'immobile Amiral, vinrent se joindre aux Vaisseaux Hollandois. Mais ils ne purent arracher la Victoire aux François. 1690.

Torrington accusé de Trahison.

Les Armes de Louïs XIV. ne sont pas heureuses en Irlande.

Les Armes de la France ne furent pas si heureuses en Irlande, où elle avoit fait passer des Troupes au secours de Jaques II. & la fortune de Louïs XIV. victorieuse par tout ailleurs, ne put rien changer à la destinée de ce malheureux Prince, ni lui faire gagner la fameuse Bataille de la Boine, dont nous allons donner la relation. Ce coup fatal acheva de renverser le Roi détrôné, & toutes les tentatives qu'il fit dans la suite avec l'aide des François, ne furent pas capables de le rétablir. Comme si la Providence, qui avoit résolu la Révolution de l'Angleterre, eût voulu faire sentir à Louïs XIV. qu'elle n'aprouvoit pas les obstacles qu'il entreprenoit d'y mettre.

Le Duc de Schomberg, comme je l'ai dit (3), avoit précédé le Roi Guillaume, & étant arrivé sur la fin de l'année 1689. s'étoit retranché près de l'Armée du Roi Jaques pour en observer les mouvemens, sans que de part & d'autre il se fît rien de considérable. Si le Roi en eût voulu croire le Lieutenant-Général Rose, qui étoit passé en Irlande avec le Comte de Lauzun, il n'eût pas souffert que le Duc de Schomberg se fût retranché si près de lui. Il remontra fortement dans le Conseil de Guerre, qu'on

Q 2

(1) *A la hauteur de Beachi qui est du Comté de Sussex vis à vis de Dieppe.* (2) *A son retour d'Irlande.*
(3) *Voiez ci-dessus pag.* 102.

1690. qu'on n'auroit jamais une plus belle occasion d'abattre par un seul coup le Parti du Roi Guillaume, & toutes les Forces des Anglois : Qu'il y avoit peu de Cavalerie dans leur Armée, & que celle des Irlandois, qui leur étoit fort supérieure, pouvoit passer sur le ventre à leur Infanterie, & la tailler en piéces : Que le Duc de Schomberg, l'ame du Parti ennemi, & qui seul valloit plus de dix mille Hommes, perdant la Bataille & peut-être la vie, une si belle Victoire feroit triompher les Irlandois, & aplaniroit le chemin à l'entier rétablissement du Roi. Il y avoit dans ce Conseil autant de bon sens que de hardiesse: & tel avoit été celui qu'Achitophel donna à Absçalom (1). Il eut aussi le même succès, & la Providence, qui avoit dissipé celui de cet habile Juif, ne permit pas que celui du Général François fût mieux écouté. Il étoit trop sage pour imiter le desespoir d'Achitophel; mais irrité du mépris qu'on faisoit de son avis, & comme s'il eût prévu la funeste catastrophe qui en arriveroit, il quitta le service d'un Prince qui n'avoit pas eu assez de lumiére, ou assez de courage pour le croire, & retourna en France. On dit qu'un trait d'habileté du Duc de Schomberg contribua beaucoup à faire échouer le conseil du Général Rose. Il en craignoit l'exécution, & pour en détourner le Roi Jaques, il prit plaisir d'en parler comme de l'avis d'un étourdi, auquel un Prince, disoit-il, aussi sage & aussi grand Capitaine qu'étoit le Roi n'auroit garde de déférer. Il savoit bien que ce discours lui seroit raporté, & il ne doutoit point qu'étant aussi amateur de louanges, & aussi présomptueux qu'il étoit, il n'en fût la dupe. C'est effectivement ce qui arriva : il aima mieux manquer à sa fortune, que de la devoir à la hardie résolution d'un des Généraux de son Armée. L'Hiver venant obligea les deux Armées à finir la Campagne. Elles y rentrérent cette année aussitôt que la Saison le put permettre. Je ne parlerai point de la prise de Charlemont, qui se rendit le 23. de Mai au Duc de Schomberg, ni des autres Exploits qui se firent entre les Anglois & les Irlandois à l'entrée de cette Campagne. Cela ne concerne point l'Histoire de France. Je passe tout d'un coup à l'arrivée du Roi Guillaume, & à la Bataille de la Boine, où les Troupes Françoises n'eurent pas moins de part que les Irlandoises. 1690.

Le Roi Guillaume arrive en Irlande.

Le Roi Guillaume étant parti de Londres le 14. de Juin (2), & s'étant embarqué à Higlake le 21. débarqua deux jours après à Knocfergus, d'où il alla par terre à Belfast joindre son Armée, qui se trouva composée de soixante & deux Escadrons, & de cinquante-deux Bataillons, le tout faisant ensemble quarante mille Hommes. Il les partagea en quatre Corps. L'Avant-Garde étoit commandée par le Général Douglas: l'Aile droite par le Général-Major Kirke: la gauche par les Comtes d'Oxford & de Solms: & le Corps de Bataille par le Roi & par le Duc de Schomberg. L'Armée marchant en cet ordre vint le 7. de Juillet se poster dans les Plaines de Dundalke. Le 10. elle continua sa marche, & s'avança jusqu'à la portée du Canon de Drogheda.

(1) *Voiez le II. Livre de Samuel, Chap. 17.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Lettres & Mémoires sur les Matiéres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Histoire de Guillaume III. & les Mémoires du M. D. L. F.*

1690. da. C'eſt où l'Armée ennemie étoit campée le long de la Riviére de Boine, pour en défendre le paſſage. Le Roi Guillaume voulant voir la diſpoſition de cette Armée, un Boulet de Canon tiré du Camp lui effleura l'épaule droite, & comme il le dit en portant la main ſur ſa bleſſure, *il ne falloit pas que le coup fût plus près.* Il eût été mortel, & c'étoit fait non ſeulement de ſa perſonne, mais encore de toute la Révolution des trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Le Ciel qui en avoit diſpoſé autrement le ſauva de ce danger, & de tous ceux qu'il courut dans la Bataille.

Bataille de la Boine.

Elle ſe donna le lendemain 11. de Juillet, & décida de la fortune des deux Partis: car ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne put relever le Parti abattu, ni arrêter long-tems l'entiére Conquête de l'autre. Chacun en avoit connu l'importance, & chacun auſſi avoit porté ſes Forces de ce côté-là avec la réſolution, l'un de s'ouvrir le paſſage pour aller à Dublin, & l'autre de l'empêcher. La Riviére de Boine le fermoit au Roi Guillaume, & le Roi Jaques, campé au delà avec les Irlandois & les François, défioit les Anglois rangez ſur l'autre Bord, & ſembloit attendre avec impatience qu'ils oſaſſent traverſer une auſſi grande & auſſi profonde Riviére à la vûë d'une Armée, dont il falloit encore, qu'avant que de gagner le Rivage, ils eſſuiaſſent tout le feu du Canon & de la Mouſquéterie, & en abordant, le fer des Piques de cinq Bataillons qui les attendoient pour les tailler en piéces au ſortir de l'eau. C'eſt pourtant ce qu'entreprit le Roi Guillaume, & ce qu'il eut le bonheur d'exécuter avec un ſuccès étonnant.

Le Comte Ménard de Schomberg 1690. paſſa le premier avec la Cavalerie de l'Aile droite, deux Régimens de Dragons de l'Aile gauche, & avec la Brigade d'Infanterie de Trelauni. Huit Eſcadrons des Ennemis voulurent lui diſputer le paſſage: mais il les força, & ſe rangea en Bataille ſur le Bord dont il s'étoit ſaiſi. Le Roi Guillaume, à qui il en donna avis, ne tarda pas à le ſuivre. Son Infanterie paſſa dans un endroit, où elle avoit l'eau juſque par deſſous les bras, & ſa Cavalerie par un autre, où les Chevaux furent obligez de nager. Ces Troupes étant paſſées nonobſtant la rapidité de la Riviére, & le feu des Ennemis, gardérent ſi bien leurs rangs dans une marche ſi extraordinaire, qu'elles ſe trouvérent en ordre de Bataille en arrivant ſur l'autre Bord. Elles en firent éloigner ceux qui le défendoient: & les Gardes Hollandoiſes à la tête du Corps de Bataille étant encore dans l'eau, firent ſur eux des décharges ſi terribles, qu'ils lâchérent le pied & leur abandonnérent le Terrain. C'eſt par où commença la défaite des Troupes Irlandoiſes. Le Roi Guillaume étant paſſé, envoia douze Bataillons & neuf Eſcadrons au Comte de Schomberg, pour renforcer le Corps avec lequel il avoit le premier fraié le paſſage de la Riviére, & ſe mettant à la tête des autres Troupes, il chargea les Ennemis avec une valeur, dont ils ne ſoutinrent pas long-tems l'impétuoſité. Après une aſſez foible réſiſtance tout plie: les lâches Irlandois prennent la fuite, ſans qu'il ſoit poſſible aux Officiers, qui vouloient faire ferme, de les arrêter, ni de les ramener au Combat. Ni le ſalut de la Patrie, ni celui de leur Roi, qu'ils aban-

1690. abandonnoient si honteusement, ni le zêle de leur Religion, dont ils avoient paru si ardens défenseurs, rien n'est capable d'en rapeller le courage, ni d'en rétablir le desordre. Le Roi Jaques tâcha inutilement de rallier les débris de cette misérable Armée, il n'en fut pas écouté, & se vit contraint à se retirer avec les Fuiards, laissant à ses Généraux, & particuliérement au Comte de Lauzun, à sauver comme ils pourroient l'honneur de la Journée. Ce Général François sauva au moins l'honneur de sa Nation. Il s'étoit retranché dans un Village avec la Cavalerie qu'il commandoit, & au desespoir de voir la lâcheté des Irlandois, il avoit de la peine à céder le Champ de Bataille au Vainqueur. Il y fut pourtant contraint: mais ce fut en se retirant en bon ordre, & en ne témoignant pas moins de résolution dans sa retraite, qu'il avoit fait paroître de valeur dans le Combat.

La Victoire demeure au Roi Guillaume.

L'Armée victorieuse, contente de la défaite des Irlandois, & de la fuite du Roi Jaques, fatiguée d'ailleurs d'une si pénible Journée, ne voulut pas, en poursuivant un si fier Ennemi, s'exposer à quelque échec capable de lui faire perdre une partie de la gloire qu'elle s'étoit acquise. Elle lui couta cher, & la mort du Duc de Schomberg, dangereusement blessé de deux coups de Sabre, & tué d'un coup de Pistolet, diminua beaucoup la joie du Triomphe. On regréta encore le fameux Walker, qui tout Ecclésiastique qu'il étoit, avoit si hautement signalé son courage & sa capacité dans la défense de Londonderri, & qui voulut encore en donner des preuves dans cette Bataille, & mourir les Armes à la main. Un des Fils du Marquis de Ruvigni y trouva aussi la fin de sa vie, aiant reçu à la tête du Régiment qu'il commandoit une blessure, dont il mourut peu de jours après. Il y périt encore d'autres Officiers: & peu s'en fallut que le Chef principal, le Roi Guillaume, ne pérît lui-même d'un Boulet de Canon qui lui emporta une partie de sa botte: ce qui donna lieu au bruit de sa mort, dont je parlerai bientôt. 1690.

Mort du Duc de Schomberg.

Le Roi Guillaume a une partie de sa botte emportée d'un Boulet de Canon.

Cependant le Comte de Lauzun prenant le chemin de Limmerick, s'y rendit avec Tyrconel qui le joignit sur la route, & menant avec eux les Troupes qu'ils purent ramasser. Mais ils ne trouvérent pas à propos de se renfermer dans la Place, à l'aproche du Roi Guillaume qui en vint faire le Siége. Ils en laissérent la défense à un Officier François, & ne croiant pas pouvoir sauver l'Irlande, ils ne songérent qu'à en partir pour faire voile en France.

Retraite du Comte de Lauzun & de Tyrconel.

Le Roi Jaques y arriva avant eux. Il étoit venu à Dublin après la perte de la Bataille, où aiant tenu Conseil avec un petit nombre de ses Confidens, il leur parla comme aiant perdu toute espérance, „ Abandonné, „ dit-il, en Irlande par la lâcheté „ de ses Troupes, après avoir été „ exilé d'Angleterre par la Rebel- „ lion de ses Sujets: Qu'il ne lui „ restoit donc plus qu'à retourner „ dans son Asyle, & chercher au- „ près du Roi Très-Chrétien son re- „ pos & sa sureté.„ Comme il parloit à des gens aussi consternez que lui, il n'y eut personne qui entreprît de relever son courage abattu, ni qui osât lui promettre qu'il seroit mieux défendu dans les Murailles de Dublin, qu'il ne l'avoit été sur les Bords de la Boine. Il partit donc avec

Arrivée du Roi Jaques à Dublin.

1690. avec précipitation, étant entré dans la Ville à dix heures du soir, & en étant sorti à la pointe du jour, pour aller s'embarquer à Waterford, faisant rompre derriére lui tous les Ponts sur lesquels il avoit passé, pour ne pouvoir être poursuivi. Il trouva le Vaisseau qui l'attendoit tout prêt; & qui l'aiant reçu, & mettant à la voile, l'eut bientôt mené sur les Côtes de France, d'où il ne tarda pas à faire le reste du chemin par terre pour arriver à Paris. Il y porta lui-même la triste nouvelle de sa défaite & de sa fuite, & remplit non seulement la Cour de St. Germain de deuil, mais affligea encore celle du Roi Très-Chrétien, sensible à cette nouvelle disgrace, & touché de compassion pour tant de revers, que la mauvaise fortune de ce malheureux Prince lui faisoit souffrir.

Il passe en France.

Une nouvelle vint le lendemain faire succéder la joie à la tristesse. Un Valet de Chambre du Roi fugitif, qui étoit parti d'Irlande un peu après lui, vint avec la diligence d'un Courier annoncer la mort du Prince d'Orange, soit qu'il en fût persuadé lui-même, soit qu'il eût seulement dessein d'en persuader les autres. Les deux Boulets de Canon, dont l'un avoit touché l'épaule de ce Prince, & l'autre lui avoit emporté une partie de sa botte la veille & le jour de la Bataille, pouvoient autoriser cette nouvelle; & comme on croit d'ailleurs aisément ce qu'on souhaite, il n'y eut personne dans les deux Cours & dans tout Paris, qui n'ajoûtât foi à un récit qui lui faisoit tant de plaisir. Mais on alla trop loin, lorsque le bruit s'en étant répandu la nuit les Commissaires des Quartiers allérent fraper à la porte des Bourgeois, pour les éveiller, & les exhorter à faire des Illuminations, pour témoigner leur joie de la mort du plus grand Ennemi du Roi & de tout le Roiaume. La Populace, toujours prompte à exécuter de semblables ordres, n'obéït que trop volontiers. En un moment toute la Ville est illuminée, les Trompettes & les Tambours se font entendre dans toutes les ruës, il n'y en a presque pas une, où il n'y ait des Feux allumez. On sonne les Cloches dans plusieurs Eglises, on tire le Canon de la Bastille: en un mot on n'oublie rien de ce qui peut marquer une allégresse publique de la maniére la plus éclattante & la plus solemnelle. La joie ne se renferma pas dans Paris. Elle se répandit dans toutes les Provinces: & qui plus est on obligea ceux d'Orange à la solemniser, & tous les Membres du Parlement d'assister en Robes rouges au *Te-Deum* chanté pour rendre graces à Dieu de ce grand Evénement, comme du gain de quelque fameuse Bataille, ou de la Conquête d'une Place importante. Charles-Quint en usa plus généreusement quand après le gain de la Bataille de Pavie, où François I. fut fait Prisonnier, il ne voulut pas qu'on en fît des Feux de joie. Quelle confusion d'ailleurs ne fut-ce pas pour toute la France, quand elle aprit peu de jours après la fausseté de cette nouvelle, & que le Prince, à qui on avoit fait de si étranges Funérailles, marchoit à grands pas à la réduction de Dublin & de toute l'Irlande. 1690.

La joie de Paris pour la pretenduë mort du Prince d'Orange.

Et dans les Provinces.

Le Parlement d'Orange assiste au *Te-Deum*.

Belle Action de Charles-Quint.

Il entra le 16. de Juillet dans la Capitale, d'où le Roi Jaques étoit sorti le 12. & il y fut reçu avec toutes les marques de soumission & de joie

Entrée du Roi Guillaume à Dublin.

1690. joie qu'on a coutume de donner à un Libérateur. Il fit paroître aussi de son côté une politique bien différente de celle du Roi fugitif: & dès le lendemain de son Entrée, il fit publier une Déclaration qui pardonnoit à tous ceux qui avoient pris les Armes, les assuroit de sa clémence & de sa protection, qu'il étendoit même aux Chefs de Parti qui avoient attiré les François dans le Roiaume, pourvu qu'ils donnassent des marques de leur attachement à l'avenir au Gouvernement Anglois. Cette douceur lui en gagna encore plus que sa Victoire. Le Roi Jaques au contraire donna dans sa fuite des marques de cruauté mal propres à le rétablir, aiant fait mourir à Gallowai, par où il passoit, ceux qui n'avoient pas été d'avis de le recevoir. Il ne faut pas s'étonner si des maniéres si oposées produisirent des effets si différens.

Sa politique & sa clémence.

Cruauté du Roi Jaques.

Il restoit cependant à ce malheureux Prince encore plusieurs Places importantes, telles qu'Athlone & Limmerick. Le Roi Guillaume marcha vers la derniére, aiant pris en passant Waterford, qui se rendit le 4. d'Août: & le 19. il vint faire le Siége de Limmerick. Les Comtes de Lauzun & de Tyrconel en étoient sortis, comme je l'ai dit; mais ils en avoient confié la défense à Boisselot, Officier François d'une bravoure à toute épreuve, & qui n'avoit pas moins de politesse, comme il parut par la réponse qu'il fit au Héraut que le Roi Guillaume envoia pour le sommer de rendre la Place. *Elle m'a été confiée*, répondit-il, *par des personnes à qui je suis obligé d'obéïr, & le Prince d'Orange auroit mauvaise opinion de moi, si je la rendois sans résistance. Je suis résolu à la défendre jusqu'à l'extrémité, & c'est par ma fidélité & par mon courage, & non par ma lâcheté, que je veux mériter l'estime d'un Prince qui honore la vertu.* 1690.

Belle réponse du Commandant de Limmerick à la sommation de se rendre.

Il tint parole: & sa hardie résolution fut heureuse. La Tranchée fut ouverte le 27. d'Août, & jusqu'au 7. de Septembre, ce fut un carnage perpétuel par les Bombes & par les Carcasses, qui réduisirent plusieurs maisons en cendres, par les Batteries qui firent Brêche au Rempart, & par les Attaques furieuses des Assiégeans: mais les Défenses des Assiégez ne furent pas moins vigoureuses: & enfin le 8. du mois il fallut lever le Siége. Les pluies y contribuérent: & le Roi Guillaume aiant à combattre contre les Hommes & les Elémens, aima mieux céder en se retirant, & en sauvant son Armée, quoi qu'il en coutât à sa gloire, que de s'opiniâtrer à un Siége où il eût pu périr avec elle. Ainsi aiant fait partir le Canon le 9. il décampa le 10. & s'étant embarqué le 15. il arriva le 20. à Londres. Cet échec aida un peu à soutenir le Parti du Roi Jaques, ou plutôt servit moins à relever ses espérances, qu'à donner du relief aux Armes & à la fortune du Roi Très-Chrétien, qui étoit presque toujours Victorieux, quand la fatale destinée de son Allié n'entrainoit pas les Troupes Françoises avec les siennes.

Siége de Limmerick.

Levée du Siége.

Comme ce n'est pas l'Histoire d'Angleterre que j'écris, je ne donnerai pas la relation de tous les Exploits des Troupes, dont le Roi Jaques laissa le Commandement à ses Lieutenans-Généraux, & sur tout au Duc de Berwick, à qui les Comtes de Lauzun & de Tyrconel, en avoient

1690.

Exploits de Mylord Marlborough en Irlande.

Mort du Duc de Grafton.

avoient remis la conduite à leur départ d'Irlande. Je me contenterai de dire pour finir la Campagne, que le Comte de Marlborough, étant venu avec un renfort d'Anglois, & aiant débarqué le 3. d'Octobre à Cork, il se rendit maître de la Ville le 7. Mais le brave Duc de Grafton, qui s'étoit signalé dans la Bataille Navale qui s'étoit donnée au mois de Juillet de cette année, & qui voulut encore se signaler à ce Siége, y fut dangereusement blessé, & mourut quelques jours après, regrété de toute la Nation Angloise. La prise de Cork finit la Campagne, & le Roi Guillaume en alla rendre compte au Parlement d'Angleterre.

Ce fut dans cette conjoncture que le Président de la Tour, Envoié Extraordinaire du Duc de Savoie, vint lui faire cette Harangue si soumise & si flateuse de la part de son Maître, dont j'ai déjà parlé (1). Ce fut aussi alors que le Roi Guillaume, prenant connoissance de l'affaire du Comte de Torrington, le regarda comme un Traître, & le dégrada de sa Charge d'Amiral. Je ne dirai rien des Conspirations contre la personne & les Armes du Roi Guillaume, dont l'Histoire d'Angleterre fait mention, & notamment de celle d'Aston & de Mylord Peston, tous deux condamnez à être pendus & écartelez, comme Coupables & convaincus de Haute Trahison : mais la Sentence ne fut exécutée que contre le premier, aiant été suspenduë contre le second, qui obtint quelque tems après sa grace, en nommant ses Complices. Ce détail n'est pas de mon Histoire.

Le Roi Guillaume condamne Torrington comme Traitre.

Conspirations contre ce Prince.

J'y reviens par ce qui se passa à Québec entre les François & les Anglois pendant le mois d'Octobre. C'est, comme je l'ai dit en un autre endroit (2), la Capitale de la Nouvelle France dans le Canada, située sur une des Rives du grand Fleuve de St. Laurens. La Flotte Angloise y vint débarquer des Troupes pour en faire le Siége : mais elles furent repoussées, & obligées à se rembarquer, pour aller dans les Iles Caribes, où elles s'emparérent de celle de St. Christophle.

1690.

Descente des Anglois à Québec.

Ils s'emparent de St. Christophle.

Mort & éloge du Marquis de Seignelai.

La mort du Marquis de Seignelai, qui arriva le 3. de Novembre, fut une perte considérable pour la Marine de France, qu'il cultivoit avec une grande aplication, & qu'il avoit mise dans le plus florissant état, où elle eût été jusqu'alors. Il l'auroit sans doute mise encore dans une plus grande perfection, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge au milieu des honneurs dont il jouïssoit, *& des épines qui les suivent*, dit un Auteur (3), qui, quoi que dans le Parti des Ennemis de la France, rend justice au mérite de ce laborieux Ministre qui avoit le Département de la Marine, & qui avoit été formé par les mains d'un Pere infatigable. Il ne l'eût pas été moins, s'il en eût encore eu la tempérance : mais la volupté le détourna quelquefois de ses occupations, & avec trop d'ambition & trop de fierté, il eut en même tems trop de molesse, & aima trop le luxe : Actif, ambitieux, magnifique, hautain, trop adonné à ses plaisirs : entre lesquels & les occupations de son Ministére il partagea son tems. C'est le portrait qu'en fait un autre Ecrivain impartial (4).

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 122. (2) *Voiez Tom. I. pag.* 640. (3) *l'Auteur du Mercure Historique & Politique.* (4) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1690. Après tout la France perdit en lui un Ministre habile & zelé, & qui avoit porté la magnificence avec l'habileté & la bravoure dans ses Flottes. Ses Charges furent données à plusieurs Ministres: celle de Secretaire d'Etat à Pont-Chartrain, Controlleur-Général: celle de Commandeur & Tresorier des Ordres du Roi au Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat: celle d'Ordonnateur des Fortifications & des Places Maritimes au Marquis de Louvois, & celle de Garde des Pierreries & Ameublemens de la Couronne au Duc de Beauvilliers. Précieuses dépouilles d'un si puissant Favori, à qui la mort les enlevoit pour en faire des magnificences à ses Parens & à ses Rivaux.

Mort & éloge du Duc de Lorraine.

L'Allemagne crut avoir fait une beaucoup plus grande perte par la mort du Duc de Lorraine, que l'Empereur avoit rapellé des Bords du Danube sur ceux du Rhin, pour venir commander en Chef l'Armée contre les François. J'ai dit qu'étant mort un peu avant l'Ouverture de la Campagne, l'Electeur de Baviére avoit été mis en sa Place: mais je croi être obligé d'ajoûter l'éloge (1), que méritent ses glorieux Exploits dans la Guerre qu'il fit avec tant de succès contre les Turcs. Ne dérobons point à ce vaillant Prince, que la nécessité des tems rendit ennemi de la France, la gloire qu'il s'acquit par ses grandes Actions. Neveu de l'inconstant & malheureux Charles IV. qui étoit mort en 1675. dépouillé de ses Etats, il n'en avoit hérité que les Titres: mais il avoit su par sa valeur se fraier un chemin pour y rétablir sa Postérité, & pour s'acquérir une réputation, où l'inquiétude & la legéreté de son Prédécesseur l'avoient empêché de parvenir. Il nâquit le 3. d'Avril 1643. & il épousa le 1. de Février 1678. Eléonore Marie d'Autriche, Douairiére de Michel, Roi de Pologne, & Sœur de l'Empereur Léopold, à qui cette Alliance acheva de l'attacher encore plus étroitement que les malheurs de sa Maison. Nous avons vu que l'Empereur fit son possible pour l'en relever à la Paix de Nimegue: mais il ne put obtenir son rétablissement qu'à des conditions, où son Oncle Charles IV. avoit réduit le Duché, dont il aima mieux être exilé, que d'y rentrer comme un Vassal & comme un Esclave de la France. Il choisit donc le parti d'aller mériter de nouveaux Etats aux dépens des Turcs, s'il ne pouvoit pas être rétabli dans les siens. Mais le tems des Godefrois de Bouillon, qu'il comptoit entre ses Prédécesseurs (2), étoit passé, & on ne voioit plus de ces illustres Aventuriers, qui gagnoient des Empires l'Epée à la main. S'il n'acquit pas une Couronne, il acquit au moins une réputation immortelle par une infinité de Victoires & de Conquêtes. Il partagea en 1683. la gloire de la levée du Siége de Vienne avec le Roi de Pologne. La prise de Neuhausel & de Gran, & la Victoire remportée sur soixante mille Turcs, que commandoit le Séraskier, furent les succès de l'année 1685. La Conquête de Bude, emportée l'année suivante, fut encore suivie de celle de Ségédin, & de celle de Cinq- 1690.

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus, & les Mémoires du M. D. L. F.*
(2) *Godefroi de Bouillon étoit Fils de Godefroi le Bossu, Duc de Lorraine.*

1690. Cinq-Eglises. La Campagne de 1687. ne fut pas moins glorieuse. Le Duc de Lorraine battit les Turcs, ou les mit en fuite par tout; les contraignant d'abandonner la Hongrie, où l'Empereur alla faire couronner l'Archiduc Joseph son Fils sur la fin de l'année : Agria, cette fameuse Forteresse, que les Turcs croioient imprenable, & dont le Sultan grossissoit la pompeuse énumération de ses Titres, se rendit le 28. de Novembre par Capitulation. L'importante Forteresse de Montcasch fut réduite le 17. de Janvier 1688. & la prise des Villes d'Albe-Roiale & de Belgrade (1) finirent la Campagne. En un mot tout plia devant l'Armée du Duc de Lorraine, ou des Corps, que commandoient ses Lieutenans-Généraux: & il eût poussé ses Conquêtes plus loin, si l'Empereur n'eût pas cru avoir besoin de toute sa valeur & de toute sa capacité contre les François, qui lui parurent plus redoutables que les Turcs. Il se mit donc en chemin pour se rendre à Vienne; mais étant tombé malade à Wels, près de Lintz (2), il fut attaqué d'une Esquinancie, dont il mourut subitement. Il n'eut au moins le loisir que d'écrire deux Lettres, l'une à l'Empereur pour lui recommander sa Famille, & l'autre à la Reine son Epouse pour la consoler de leur séparation. Ces deux Lettres au reste sont bien différentes de celle qu'on lui attribuë d'avoir écrite, pour se plaindre d'une Puissance ennemie de sa Maison, qui en avoit toujours été persécutée & qu'il soupçonnoit d'avoir hâté sa mort. On devine aisément sur qui pouvoient tomber ces injurieux soupçons: mais les véritables Lettres, qui furent rendues publiques, sont une preuve de la suposition & de la fausseté de celle qu'on débita sur les bruits d'une renommée, qui se plaît à publier les calomnies dont le Peuple, toujours crédule, est aussi toujours avide. Le Duc de Lorraine mourut donc à l'âge de quarante-huit ans, couvert d'une gloire qui donne plus de lustre à sa Famille, que n'eût fait la restitution de ses Etats, où sa Postérité fut rétablie par le Traité de Ryswyck, & par le Mariage de l'Ainé des Princes Lorrains avec une des Filles du Duc d'Orléans en 1698. dont le Contract fut suivi de l'hommage qu'il rendit au Roi du Duché de Bar le 25. de Novembre 1699. Ainsi la fortune du Duc ne voulut pas qu'il allât hazarder contre la France, la gloire qu'il avoit acquise contre les Turcs, ou plutôt la fortune de la France ne permit pas qu'un si grand Capitaine vint arrêter ses Victoires. 1690.

J'ai raporté l'exaltation d'Alexandre VIII. (3) & la restitution que le Roi lui fit d'Avignon, avec la suspension de l'affaire des Franchises. Le Pape en eût souhaité l'abolition: mais le Roi ne crut pas qu'il fût de sa gloire de relâcher un Droit de sa Couronne si légitime, & qu'il avoit soutenu avec tant de hauteur. Ainsi les deux Cours convinrent de garder le silence de part & d'autre.

Différent avec la Cour de Rome.

Il s'offrit une question plus épineuse & plus importante, qui faillit à les brouiller tout de nouveau. Elle concernoit la prétention des Papes sur le Temporel des Rois, & le Droit des Rois de France qui s'y sont toujours fortement oposez. Elle com-

R 2 pre-

(1) *Ce fut l'Electeur de Bavière qui prit Belgrade.* (2) *En Autriche.* (3) *Voiez ci-dessus pag. 107.*

1690. prenoit auſſi les Libertez de l'Egliſe Gallicane contre le pouvoir exorbitant des Pontifes, & les atteintes que ces derniers tâchent d'y donner de tems en tems. On s'échauffa fort ſur ces Matiéres en 1682. & j'ai raporté les Déciſions de l'Aſſemblée du Clergé (1), ſuivies de la Déclaration du Roi, vérifiée au Parlement, pour maintenir l'Autorité Roiale, & les Libertez de l'Egliſe contre les entrepriſes de Rome. Innocent XI. en avoit témoigné de l'indignation, & en étoit demeuré là. Alexandre VIII. voulut aller plus loin, & refuſa les Bulles aux Prélats qui avoient aſſiſté à cette Aſſemblée, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent retractez. C'eſt ce qu'ils ne voulurent pas faire. Ils croioient qu'ils ſe chargeroient d'un oprobre éternel, s'ils révoquoient leurs Déciſions conformes à ce que l'Egliſe Gallicane avoit toujours enſeignée: & le Pape de ſon côté, croioit faire une brêche irréparable à ſon Autorité, s'il accordoit des Bulles à des Prélats, qui l'avoient ſi hautement conteſtée. Il y eut là-deſſus pluſieurs allées & venuës des Miniſtres des deux Cours, ſans qu'on pût ſe concilier. Chacune évitoit d'en venir à une rupture; mais chacune vouloit conſerver ſes Droits. L'Abbé de Polignac aiant raporté de Rome un projet d'accommodement qui ne fut pas goûté, le Roi nomma pour l'examiner les Archevêques de Paris & de Rheims, avec quelques autres Prélats, & voulut même que le Pere La Chaiſe aſſiſtât aux Conférences.

Jugement des Commiſſaires nommez par le Roi.

Ils conclurent unanimement à la réjection du projet, dont les principaux points alloient à flêtrir les Evêques qui avoient aſſiſté à l'Aſſemblée de 1682. Le Roi, qui ne vouloit avoir rien à ſe reprocher, voulut encore que la queſtion fût examinée par des Séculiers, qui n'aiant pas le même intérêt que les Prélats, donneroient un Jugement qu'on ne pourroit accuſer de partialité. Il choiſit pour cela le Chancelier, le Duc de Beauvilliers, le Controlleur-Général, & le Marquis de Croiſſi. Leur ſentiment fut conforme à celui des Evêques François, „ Qui n'avoient, dirent-ils, „ rien innové dans le „ fond: Qu'ils avoient expliqué l'o„ pinion conſtante de l'Egliſe Gal„ licane, qui n'a jamais eu de l'Au„ torité du Pape les opinions outrées „ des Théologiens Ultramontains. „ Il fut donc conclu qu'il étoit impoſſible de donner au Pape la ſatisfaction qu'il demandoit: & le 18. de Septembre on dépêcha un Député (2), pour faire ſavoir à Sa Sainteté les intentions du Roi, & pour ſoutenir le Parti des Evêques. Sa mort, qui arriva le 1. de Février 1691. laiſſa l'accommodement imparfait. Mais avant que de mourir il lança une Bulle contre les Evêques François, dont je parlerai en ſon ordre. 1690.

Création de pluſieurs Charges.

Le Roi créa ſur la fin de cette année pluſieurs Charges nouvelles. Il y en eut deux de Préſident au Mortier pour le Parlement de Paris, eſtimées cinq cents mille livres chacune: une troiſiême Charge d'Avocat-Général (3), & ſeize Charges de Conſeillers, diſtribuées dans toutes les Chambres du Parlement. Ces nouveautez ne faiſoient pas plaiſir aux Anciens: mais le Premier Préſident leur repréſenta, „ Qu'on ne „ pou-

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 26. & ſuiv.* (2) *Varet, Vicaire de St. Euſtache.*
(3) *Le jeune d'Agueſſeau, Fils du Conſeiller d'Etat en fut pourvu. Il eſt aujourd'hui Chancelier.*

1690.

Discours du Prémier Présidenr.

„ pouvoit penser au grand nombre „ d'Ennemis que la France avoit sur „ les bras, sans admirer la sagesse du „ Roi, qui seul pouvoit donner or„ dre à tout, & résister à tant de „ Puissances : Que tous les Mem„ bres de l'Etat devoient seconder „ le Roi dans ses généreux desseins: „ Que les Princes le faisoient en ex„ posant leurs vies: Que la Noblesse „ en répandant son sang prodiguoit „ encore ses Biens : Que le Clergé „ avoit donné des marques de son „ zêle, non seulement en levant les „ mains au Ciel, mais encore en „ fournissant de grosses sommes: „ Que le Parlement avoit fait l'an„ née derniére des efforts extraor„ dinaires, en fournissant une som„ me plus proportionnée au zêle & „ à la bonne volonté de la Compa„ gnie, qu'à la fortune de ses Mem„ bres : Qu'elle continuoit son af„ fection en souffrant des nouveau„ tez qu'on y établissoit, & qui „ avoient été jusqu'à présent incon„ nuës: mais que ce qui devoit con„ soler tout le monde, c'est que „ Dieu bénissoit visiblement les Ar„ mes de Sa Majesté : „ & il prit de là occasion de s'étendre sur ses Victoires. Toute la Compagnie lui aplaudit, & l'intérêt particulier céda aux motifs du Bien-Public.

1691.

Récapitulation de ce qui s'étoit passé en 1690.

La France étoit assez contente de la Campagne de 1690. & elle avoit raison. Tout lui avoit réüssi, excepté ce qui s'étoit passé en Irlande. Mais c'est à la mauvaise fortune, ou à la mauvaise conduite du Roi Jaques & de ses Irlandois qu'il en falloit imputer les méchans succès: c'est aussi sur lui, & non sur le Roi Très-Chrétien, qu'en tombent la honte & le dommage. Par tout ailleurs les Armes de la France ont été victorieuses. Elles ont gagné deux Batailles sur Terre, & une sur Mer, conquis une partie du Piémont & presque toute la Savoie, fait trembler toute l'Italie, consterné la Flandre, réprimé les menaces de l'Allemagne, & en un mot fait échouer tous les projets des Confédérez, pendant qu'elles battoient les uns, & qu'elles enlevoient les Places & les Païs des autres.

1691.

Abregé de la Campagne de 1691.

Elles ne furent pas moins heureuses en 1691. Les Conquêtes du Piémont & de la Savoie continuérent avec rapidité : Elles furent grossies de celles de Mons dans le Hainaut, & d'Urgel en Catalogne : Liége & Barcelône furent bombardées, & la France porta la terreur par tout. L'Irlande fut encore un écueil qui l'arrêta, & le Roi Très-Chrétien ne voulut plus dans la suite exposer sa gloire & sa fortune, dans une entreprise qui leur avoit été jusqu'alors fatale, & qui eût pu l'être encore davantage à l'avenir (1). Dévelopons maintenant chaque Evénement de cette année.

La Campagne de Piémont.

Comme les premiéres Opérations de la Campagne se firent en Piémont, je commencerai par là ma relation, que je continuerai de suite jusqu'à la prise de Montmélian, pour ne point interrompre le fil de ces Expéditions, qu'on lira plus agréablement ainsi liées, que si elles étoient entrecoupées par d'autres incidens.

Exploits du Marquis de Feuquiéres.

Le Marquis de Feuquiéres, qui commandoit dans Pignerol, en fit sortir au mois de Février pendant la nuit cinq cents Chevaux, deux cents Grenadiers, & deux Petardiers qui atta-

R 3

(1) *Il exposa pourtant encore sa Flotte en 1692.*

1691. attaquérent le Château de Renaze, & s'en rendirent maîtres (1). De là marchant en ordre de Bataille, ils se répandirent dans la Plaine de Mille-fleurs, brulérent le Village de Lingor, qui n'est qu'à une lieuë de Turin, & se retirérent à Pignerol avec leurs Prisonniers & leur Butin.

Peu de jours après le Marquis de Feuquiéres se mit en marche lui-même, partant le soir de Pignerol avec six cents Dragons précédez de pareil nombre d'Infanterie, & arriva à la pointe du jour aux Portes de Savigliane, qui lui furent ouvertes sans résistance. Il fit Prisonniers de Guerre soixante Gendarmes qui gardoient la Place, prit leur Etendart, leur Canon, leurs Chevaux, & tout leur Equipage. Ce n'étoient que des coups de main & des préludes de la Campagne.

Siége de Ville-Franche & de Nice par le Général Catinat.

Elle commença proprement par les Siéges de Ville-Franche & de Nice, deux Villes sur la Mer à deux lieuës l'une de l'autre, que le Général Catinat vint faire sur la fin de Mars.

La premiére ne fit pas grande résistance. La Ville se rendit après avoir tiré un seul coup de Canon, & le Château ne tint que deux jours de Tranchée ouverte.

Le Duc de Savoie croioit que Nice se défendroit mieux, fortifiée d'une Citadelle ou d'un Château sur le Roc, environné d'Ouvrages bien revétus. Cette Ville, qui a un Port comme Ville-Franche, est de conséquence par sa situation sur la Mer de Provence, & faisoit autrefois partie de cette Province : mais Jeanne, Reine de Naples & Comtesse de Provence, la vendit l'an 1365. à Louïs II. Duc de Savoie, avec tout le Comté de Nice, & depuis ce tems-là les Ducs de Savoie en furent toujours les maîtres. Le Général Catinat vint donc en faire le Siége le 24. de Mars. Comme la Citadelle étoit forte, pourvûë d'une bonne Garnison & de toutes les Provisions nécessaires pour soutenir le Siége, il y avoit aparence qu'il seroit long & meurtrier, si même on n'étoit pas obligé de le lever, parce que depuis peu il y étoit entré quatre cents Hommes de Troupes d'élite, & quarante Officiers distinguez. Mais toutes les difficultez s'aplanissoient devant les Troupes du Roi, & tout concouroit à les faire triompher.

On fit trois Attaques qui furent poussées avec vigueur, nonobstant la difficulté du Terrain: les Bombes firent un fracas terrible, & contribuérent plus que tout le reste à la prise de la Place. Le 30. du mois, trois tombérent si à propos dans un Edifice à côté du Donjon, qu'elles mirent le feu à un Magasin à Poudre, d'où il se répandit dans tout le Château & en fit sauter une partie, plus de cinq cents des Assiégez aiant été ensévelis sous les ruines de ce débris, ou tuez par les éclats des pierres qui en volérent de tous côtez. Une autre Bombe acheva le lendemain de tout consterner, aiant mis le feu à un Magasin de Grenades & de Bombes, dont la Garnison fut si épouvantée, que plusieurs sortirent, & abandonnérent non seulement leurs Postes, mais encore la Place. Le Gouverneur (2) la voiant toute ouverte, & la moitié de la Garnison écrasée sous les masures, ou mise en

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Le Comte de Frosasque.*

1691. en piéces par les Bombes & par les Grenades fut obligé de capituler: & le 4. d'Avril la Porte du Château fut livrée aux François, dont l'humain Général accorda des conditions plus honorables que le Gouverneur n'eût pu espérer du triste état où le Château étoit réduit. Il obtint, que la Garnison, forte encore de douze cents Hommes, sortiroit Tambour battant, Mêche allumée, Enseignes déploiées, avec Armes & Bagage: qu'elle emméneroit quatre piéces de Canon, & qu'elle emporteroit avec elle les Meubles & Effets apartenans au Duc de Savoie. Il n'y eut peut-être pas moins de politique que de générosité dans une telle Capitulation, qui sembloit ménager l'esprit du Duc, aussi bien que l'honneur de ses Troupes, & du Gouverneur de Nice. Quoi qu'il en soit, il est toujours beau de voir un Vainqueur user généreusement de sa Victoire.

Le Comte d'Estrées vient avec sa Flotte devant Onélie.

Je ne croi pas traverser la narration des Conquêtes de Catinat, en faisant mention de ce que fit la Flotte Françoise, sous le Commandement du Comte d'Estrées, immédiatement après la réduction de Nice. Il vint avec ses Vaisseaux & les Galéres devant Onélie (1), Ville Maritime, située dans la partie Occidentale de la Côte de Gênes, & qui apartient aux Ducs de Savoie depuis l'an 1576. qu'elle leur fut venduë par Jerôme d'Orense, qui en étoit Souverain. Le Comte d'Estrées fit d'abord sommer la Ville & le Château de se rendre; mais le Comte de Frosasque, qui venoit de sortir de Nice, dont les ruines ne lui avoient pas permis de défendre plus long-tems la Place, se jetta dans Onélie avec mille Hommes de Troupes réglées, qu'il joignit à deux mille Bourgeois armez, dans la résolution de réparer par le salut de cette Ville le dommage qu'il avoit souffert par la perte de la premiére, & d'éprouver si la fortune qui est journaliére, ne lui seroit pas plus favorable dans la défense de ce Siége, que dans celle de l'autre. Il soutint sans s'épouvanter le feu des Bombes que le Comte d'Estrées fit jetter dans la Ville, où elles mirent le feu en plusieurs endroits. Il en eût pourtant été bientôt d'Onélie comme de Nice, & ruinée de même par ces terribles Machines, elle eût été contrainte de subir le même sort, si une tempête ne s'étoit pas levée à propos, qui obligea le Comte d'Estrées de se retirer avec sa Flotte, de peur d'échouer sur les Côtes. Mais en partant de là il mit tout le Païs voisin sous Contribution, & le contraignit de paier au Roi les mêmes sommes qu'il paioit auparavant au Duc de Savoie. 1691.

Valeur du Comte de Frosasque au Siége d'Onélie.

Je reviens aux Exploits qui se firent par Terre par l'heureux & vaillant Catinat. Ses Conquêtes de Ville-Franche & de Nice furent suivies de celles de Veillane & de Carmagnole. Veillane, qui n'est qu'à dix milles de Turin, couvre cette Capitale, dont la Cour de France avoit résolu qu'on feroit le Siége: desorte que son Général trouva à propos de s'emparer d'une Place qui se fût oposée à ses aproches, & pour la même raison le Duc de Savoie avoit tâché de la fortifier le mieux qu'il avoit pu, pour empêcher les François de s'en rendre maîtres: mais il n'avoit eu que le tems d'y

(1) *Ou Oniglia.*

1691. d'y faire construire à la hâte quelques médiocres Ouvrages, qu'il avoit environnez de Palissades, & d'y mettre une Garnison de quatre cents Hommes. Ce n'étoit pas dequoi arrêter le Conquérant de Ville-Franche & de Nice, qui vint l'investir le 28. de Mai, & qui obligea le Gouverneur de se rendre le 30. à discrétion, après avoir vu les Dehors emportez le jour d'auparavant par les Troupes que commandoit le Marquis de Feuquiéres, & ce jour-là les Palissades ruinées par les Grenadiers de la Marine, sans que les François y eussent eu plus de vingt Soldats tuez, & dix-huit blessez.

Siége & prise de Veillane.

Le dernier du mois le Général François partit de là avec toute son Armée, laissant les Ennemis inquiets de ce qu'il vouloit entreprendre, & craignant également qu'il ne vint faire le Siége de Turin, ou qu'il n'allât du côté de Casal, pour de là entrer dans le Milanez. On ne fut pas long-tems incertain de sa résolution, & le huitiéme de Juin il parut devant Carmagnole, située dans le Marquisat de Saluces à deux milles du Pò, & à huit ou neuf de Turin, desorte qu'il importoit de s'en saisir ainsi que de Veillane, pour faciliter le Siége de la Capitale, & achever par sa Conquête celle de tout le Piémont. Quoi que Carmagnole fût mieux fortifiée que Veillane, & qu'elle eût une assez bonne Citadelle, avec plus de deux mille Hommes de Garnison, elle ne résista guére plus long-tems, n'aiant tenu que deux jours de Tranchée ouverte, & s'étant renduë le 9. de Juin, aiant été permis aux Soldats d'en sortir avec leurs Armes, sans aucunes autres marques d'honneur. Le Gouvernement en fut donné au Marquis du Plessis-Belliévre.

Siége & prise de Carmagnole.

1691. On ne peut pas être toujours heureux, & la Fortune se plaît à mêler à ses faveurs quelque mortification qui les tempére. C'est ce qu'elle fit éprouver au Général François qui vint faire le Siége de Coni. Cette Ville est située à vingt-cinq milles de Carmagnole vers le Midi, sur une Coline au confluent de deux petites Riviéres (1). François I. l'assiégea autrefois, & ne put la prendre : le Comte de Harcourt, Général de Louïs XIII. fut plus heureux, & la prit en 1641. mais elle fut depuis renduë au Duc de Savoie. Le Général Catinat n'en fit pas le Siége lui-même; il en laissa la conduite à un de ses Subalternes nommé *Bulonde*, pendant qu'il commandoit l'Armée d'Observation, & qu'il épioit le tems propre à une plus importante Expédition. Aiant su que le Prince Eugene marchoit au secours de la Place, il en avertit Bulonde, afin qu'il prît ses mesures, soit pour la sureté de ses Lignes, soit pour se retirer, s'il y étoit contraint, en bon ordre, & sans confusion. Sa présomption ou son ignorance lui fit mépriser cet avis.

Siége de Coni.

Présomption de Bulonde.

Les Assiégeans, après une vigoureuse résistance, qui leur couta bien du monde, s'étoient rendus maîtres du Chemin-Couvert & de la Contrescarpe le 23. de Juin, & y aiant fait des Logemens se préparoient à la descente du Fossé : mais les Assiégez ne perdoient pas courage, & travailloient à la réparation des Brêches, dans la résolution de se défendre jusqu'à l'extrémité, & dans l'espérance

(1) *La Sture & le Gez.*

1691. pérance qu'ils ſeroient ſecourus. Ils avoient déjà ſoutenu dix-ſept jours de Tranchée ouverte, lorſque le Prince Eugene de Savoie fut détaché de l'Armée de Piémont avec quatre mille Chevaux, pour jetter dans la Place autant de monde qu'il jugeroit à propos, & qu'elle en auroit beſoin. Bulonde en fut averti, avec ordre du Général de ſe tenir dans ſes Lignes, & d'attendre un renfort de deux mille cinq cents Chevaux, qu'il lui envoioit ſous le Commandement de St. Sylveſtre, Maréchal de Camp. Il manqua de tête & de courage: & le Prince Eugene ſe trouvant plus près qu'il ne l'avoit cru, il ne ſongea qu'à lever le Siége avec tant de précipitation, qu'il laiſſa dans ſon Camp une partie de ſon Canon, trois Mortiers, & quantité de Proviſions de Guerre & de Bouche, outre les Bleſſez, qu'il abandonna à la merci des Ennemis. On à peine à comprendre une retraite ſi honteuſe, ſi prompte, ſi en deſordre, où il n'y avoit encore rien de preſſé, & on ne peut l'attribuer qu'à une terreur panique, dont les plus vaillans ne ſont pas quelquefois exempts. Auſſi ne put-il ſe juſtifier devant le Général, qui reçut ordre du Roi de l'arrêter & de lui faire ſon Procès. Il avoua qu'il avoit été informé de la marche du Prince Eugene huit heures avant qu'il parût; mais qu'il avoit craint, s'il ne ſe fût pas hâté de décamper, d'être coupé dans ſa retraite, & de ſe trouver entre les Troupes que menoit le Prince, & celles de la Ville aſſiégée: deſorte qu'il n'avoit ſongé qu'à ſauver l'Armée. C'étoit une méchante raiſon. Aiant reçu les ordres du Général de tenir bon, & d'attendre le renfort qu'il lui envoioit, il falloit les exécuter, & ne penſer qu'à combattre, & non pas à fuir, quelle que pût être la deſtinée de ſes Troupes & la ſienne. Alors ce n'eût pas été à lui, mais au Général d'en répondre. Il fut donc jugé Coupable par le Conſeil de Guerre, & condamné à la mort: mais le Roi commua la peine en une Priſon perpétuelle, & peu de tems après il fut mis en liberté. Je ne dois pas oublier ce que les Mémoires de ce tems-là (1) raportent de la fermeté du Roi, lorſque Louvois, inconſolable de la levée du Siége, vint tout effraié lui en annoncer la nouvelle. *Vous êtes abattu pour peu de choſe*, lui répondit le Roi. *On voit bien que vous êtes trop accoutumé aux bons ſuccès. Pour moi, qui me ſouviens d'avoir vu les Troupes Eſpagnoles dans Paris, je ne m'abats pas ſi aiſément.*

Sa retraite précipitée.

On lui fait ſon Procès.

Il eſt ſévérement puni.

Belles paroles du Roi.

C'eſt ainſi que la levée du Siége d'une Place, peu conſidérable en comparaiſon des autres Villes que Catinat avoit réduites ſous la puiſſance du Roi, ternit un peu la gloire de ſes Conquêtes, quoi que la faute ne tombât pas directement ſur lui. La fortune au reſte prit plaiſir à montrer ce qu'elle ſait faire, & dans l'Officier qui conduiſoit le Siége, dont elle fit éclipſer la valeur, & en la perſonne de celui qui commandoit dans la Place, nommé *Julien*, dont elle mit la bravoure, juſque-là peu connuë, dans un grand éclat. Il en conçut trop d'orgueil, lorſque croiant mériter le Gouvernement d'une Place qu'il avoit ſauvée, & n'aiant pu l'obtenir, il quitta le Parti du Duc de Savoie.

Bravoure gâtée par la vanité.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1691. Siége de Carmagnole par les Confédérez.

Ceci se passa sur la fin du mois de Juillet. Au commencement d'Octobre le Général Catinat reçut une seconde mortification par la perte de Carmagnole. La prise ne lui avoit couté que deux jours de Tranchée: la reprise en couta davantage aux Ennemis. Le Prince Eugene vint l'investir le 27. de Septembre avec quinze cents Chevaux, & le 28. toute l'Armée arriva devant la Place. Le 3. d'Octobre la Tranchée fut ouverte, & on fit trois Attaques, commandées par trois Nations différentes: la premiére par les Allemands, la seconde par les Piémontois, & la troisiéme par les Espagnols. Le Gouverneur de la Place (1), battu de tous côtez par la multitude des Assiégeans, par leurs Bombes & par leur Canon, en soutint la furie jusqu'au septiéme qu'il fut obligé de capituler, & il sortit de la Place avec sa Garnison, à qui on accorda toutes les marques d'honneur: mais les Articles de la Capitulation furent mal observez. On en fit des plaintes au Prince Eugene, qui répondit, „ Qu'on n'avoit pu empêcher „ ces represailles à des gens qui se „ plaignoient eux-mêmes, que les „ François avoient violé les premiers „ la Capitulation du mois de Juin (2): „ qu'ainsi aiant donné le premier „ exemple, ils n'étoient pas recevables à se plaindre qu'on leur eût „ rendu la pareille.„ Tant il importe de n'autoriser pas la mauvaise foi des autres par la sienne.

Pendant que ces choses se passoient, Catinat, pour se venger de ce double échec, méditoit une entreprise de plus grande importance, qui rendît à sa réputation & aux Armes de la France toute leur gloire. Il attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour le Siége de Montmélian, l'unique Forteresse qui restoit au Duc de Savoie dans ce Duché, dont Saint Ruth avoit pris l'année précédente toutes les autres Places. Montmélian étoit pour lui un morceau de trop dure digestion: la prise en étoit réservée à un plus digne Général. 1691.

Siége de Montmélian.

Il parut devant la Place le 16. de Novembre avec toutes les Troupes commandées pour le Siége, qui fut formé dès ce jour-là, & la Tranchée ouverte le lendemain. Il y avoit deux Attaques: la premiére & la principale du côté du Fort de Barraux, & l'autre du côté de la Ville brulée, comme on nommoit ce Quartier-là: & l'on fit des Lignes de Communication de l'une à l'autre entre les deux Quartiers, si près de la Citadelle qu'on pouvoit s'entendre parler les uns les autres. Ces Travaux ne se faisoient pas sans danger, & l'on y étoit plus exposé que dans la Tranchée. Les Assiégez faisoient un si grand feu sur les Travailleurs, que la nuit du 18. au 19. ils furent obligez par trois fois de discontinuer leur Ouvrage. Les Officiers qui les commandoient furent tous tuez ou mis hors de Combat, & il y eut plus de cent Hommes morts, ou dangereusement blessez. Je ne raporterai point les Exploits qui se firent depuis, pendant tout le Siége qui dura trente-trois jours, la Citadelle ne s'étant renduë que le 21. de Décembre. On n'avoit point encore vu dans les Etats du Duc de Savoie de Place si vigoureusement attaquée, ni si bien défenduë. Tout y fut emploié de part &

(1) *Du Plessis-Belliévre.* (2) *Lors du premier Siége.*

1691. & d'autre, Bombes, Mines & Fourneaux : & si le Général François fit voir par tout sa valeur & son habileté, le Marquis de Bagnasque, Gouverneur de la Forteresse, n'en témoigna pas moins de son côté. Un coup du hazard fit plus que tout le courage & toute l'ardeur des uns & des autres. Tant il est vrai que les plus grands Evénemens sont souvent les effets des plus petites causes. Une Bombe des Assiégeans tomba le 20. de Décembre à l'endroit de la Contremine, que faisoient les Assiégez pour rencontrer la Mine des Ennemis, & fit sauter une partie du Bastion attaqué, & qui avoit déjà couté bien du monde. Le Général aiant vu ce fracas, détacha six cents Grenadiers pour en aller reconnoître l'état, & ils s'y logérent, sans trouver personne qui les en empêchât. Le raport lui en aiant été fait, il voulut aller lui-même passer la nuit dans la Tranchée, dans la résolution de donner le matin un Assaut général, si le Gouverneur s'opiniâtroit encore à défendre la Place : mais dès huit heures de matin il fit battre la Chamade. La Capitulation se fit aussi avantageuse qu'elle pouvoit être pour un Gouverneur & pour des Troupes, qui avoient témoigné tant de résolution & tant de valeur, & de la part d'un Vainqueur qui n'avoit pas moins de modération & de générosité après ses Conquêtes, que de sagesse à les entreprendre, & de hardiesse pour en venir à bout. Il ne refusa rien aux Vaincus, de ce qui pouvoit rendre leur disgrace, & sa Victoire tout ensemble honorable.

Réduction de la Place.

Ainsi finirent cette année les Victoires de la France, & les Exploits de son Général en Piémont & en Savoie. Il faut dire quelque chose des secours qui étoient venus au Duc, depuis qu'il étoit entré dans le Parti des Confédérez, sans quoi il ne lui eût pas été possible de lutter, comme il fit, avec une puissance aussi supérieure à la sienne, que l'étoit celle du Roi Très-Chrétien. 1691.

Il attendit long-tems ce secours, que la lenteur Allemande différoit tous les jours à lui envoier. Le Roi Guillaume de son côté étoit occupé des affaires d'Irlande & des Païs-Bas, & ne pouvoit pas faire des Détachemens pour l'Italie, aiant besoin de ses Troupes dans la Grande Bretagne contre les Mal-intentionnez, & au de là de la Mer en Flandre contre les François. Chacun pourtant des Confédérez, voiant de quelle conséquence il leur étoit de ne pas abandonner le Duc de Savoie, se mit en mouvement pour le secourir. Ce fut vers le mois d'Août que toutes ces Puissances se mirent en Campagne, & traversant les Mers, les Riviéres, les Alpes, & les divers Païs par où il leur fallut passer, arrivérent enfin sur les Terres qui apartenoient encore au Duc de Savoie, à qui le Général François en avoit déjà enlevé la meilleure partie : le secours vint à propos pour sauver le reste.

Les secours que les Confédérez envoient au Duc de Savoie.

On en faisoit une Armée de quarante-sept à quarante-huit mille Hommes, en y comprenant les Troupes du Duc, & on la divisoit en trois Corps. Le premier étoit composé de vingt mille Allemands, commandez par le Duc de Baviére, qui avoit passé les Alpes au commencement d'Août, & avoit fait son Entrée à Turin le 19. de ce mois-là : le second étoit composé d'Espagnols, de Piémontois & de Suisses, sous les ordres

Disposition de leur Armée.

 du

1691. du Duc de Savoie : & le troisiême, de Vaudois, de François Réfugiez, & de quelques autres Troupes, sous le Comte de Schomberg.

Toutes ces Troupes s'étant jointes au commencement de Septembre, on tint divers Conseils, où d'abord les voix furent partagées. Les uns vouloient qu'on divisât les Troupes, & qu'une partie marchât en Savoie, pour couvrir Montmélian : les autres, qu'elles demeurassent unies, & que toute l'Armée s'emploiât à purger le Piémont de François, & cherchât à leur donner Bataille. Cet avis l'emporta, & le 14. de Septembre l'Armée décampa de Carignan, aiant pris des Vivres pour dix jours, & s'avança vers Ville-Franche. Le Général François, craignant que les Ennemis n'en voulussent à Saluces, vint se poster sous le Canon de la Place, évitant le Combat selon les ordres qu'il en avoit reçus de la Cour, & parce qu'il étoit beaucoup plus foible que les Ennemis, mais si bien campé qu'ils n'osérent entreprendre de le forcer dans ses Retranchemens. Pour ne point perdre le fruit de leur marche, ils vinrent faire le Siége de Carmagnole, & la reprirent, comme je l'ai dit, sans qu'il fut possible de la secourir.

L'Armée des Confédérez prend ses Quartiers d'Hiver.

Le Général François attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour faire le Siége de Montmélian, dont j'ai raporté le succès. Il prit pour cela habilement le tems, que l'Armée des Confédérez avoit fini la Campagne, & s'étoit séparée. Les Espagnols étoient retournez dans le Milanez prendre leurs Quartiers d'Hiver : les Piémontois étoient restez chez eux avec quelques Allemands : le reste des Troupes Impériales avoit été hiverner dans le Montferrat, le Mantouan, le Modénois, & sur les Terres des autres Etats Feudataires de l'Empire, qui, comme le remarque l'Annaliste, se fussent bien passez de tels Hôtes. Le judicieux Catinat ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable, & il n'eut garde de la manquer. 1691.

Nous verrons l'année suivante les Brulemens du Duc de Savoie en Dauphiné, & la vengeance qu'en prit en 1693. Catinat, alors Maréchal de France, sur les Palais du Duc aux Portes de sa Capitale.

Je passe aux Expéditions des François en Flandre (1), dont j'avois remis la narration après celle de la Guerre de Piémont. La Campagne s'ouvrit par le Siége de Mons. Tout le monde en fut surpris : & quoi qu'on vît de grands préparatifs de Guerre, on avoit de la peine à croire, en France même, qu'on fût en état d'agir offensivement contre un aussi grand nombre d'Ennemis qu'étoient les Confédérez, & d'attaquer une Place si forte & si bien pourvûë, dans une Saison si peu avancée, & si mal propre à faire un Siége de cette importance. Mais on n'en douta point, lorsque dès le 14. de Mars on aprit de la propre bouche du Roi, que Mons étoit investi par le Marquis de Boufflers, & qu'il avoit résolu de partir lui-même avec le Dauphin, les Princes & les Seigneurs de la Cour, pour aller commander en personne au Siége de cette Place. Il partit effectivement dès le 17. après avoir nommé les Maréchaux

Siége de Mons.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1691. chaux de Luxembourg, de Duras & de la Feuillade pour servir sous ses ordres, pendant que le Maréchal d'Humiéres commanderoit un Corps séparé, pour observer la contenance des Confédérez. Je ne parle point des Lieutenans-Généraux, entre lesquels étoient Bouflers & Rose, qui furent faits Maréchaux de France dans la suite (1), ni des Maréchaux de Camp & des autres principaux Officiers.

Le Roi expose sa personne à tous les dangers du Siége.

Le Roi arriva au Camp le 21. de Mars, & prit son Quartier à l'Abbaïe de Bethléhem. Dès qu'il fut arrivé il fit le tour de la Place, accompagné du Dauphin, du Duc d'Orléans & du Duc de Chartres (2). Le 22. il visita les Postes, & s'exposa si fort que le Cheval d'un Officier (3) fut tué tout près de lui. Il ne laissa pas de continuer les jours suivans à visiter les endroits les plus considérables, & en même tems les plus dangereux, & les passages par lesquels on pouvoit tenter le secours. Je fais ces remarques après l'Annaliste (4), qui donne la Relation du Siége, pour détruire les bruits que faisoient courir ses Ennemis, qui en parloient comme d'un faux brave. Enfin le soir du 23. au 24. la Tranchée fut ouverte en sa présence. Les Ennemis n'avoient point encore paru; mais on sut que leurs Troupes se rendoient de toutes parts en Flandre, aiant leur Rendez-vous général à Hall, entre Mons & Bruxelles, avec une Armée si nombreuse & si leste, qu'on ne douta presque point que le Roi Guillaume, qui avoit passé la Mer dès le mois de Janvier, & qui étoit arrivé le 30. en Hollande, n'entreprît de secourir les Assiégez, qui se défendoient avec beaucoup de vigueur, & faisoient périr bien du monde. Ils n'en perdirent guére moins de leur côté. Ce carnage continua, & ne se rallentit point pendant tout le Siége qui dura jusqu'au 9. d'Avril. 1691.

Le Roi, qui visitoit souvent les Travaux, se hâtoit d'emporter la Place, sur les avis qu'il avoit de l'aproche des Ennemis, & les Assiégez, encouragez par le secours qui étoit en marche, redoubloient leurs efforts pour lui donner le tems d'arriver. Les Combats qui se firent le 1. & le 2. d'Avril furent fort opiniâtres & fort meurtriers, & les Assiégeans n'emportérent les Ouvrages qu'ils attaquoient, qu'après y avoir perdu plusieurs braves Officiers, & grand nombre de leurs meilleurs Soldats. Le feu de plusieurs piéces de Canon & de vingt-sept Mortiers embrasa divers endroits de la Ville: celui des Ennemis au contraire diminua beaucoup: ce qui fit croire qu'ils manquoient de Poudre, & qu'ils seroient bientôt obligez de se rendre. Cependant le Roi Guillaume aprochoit, aiant marché avec toute son Armée jusqu'à Notre-Dame de Hall. Le Roi détacha un Officier pour la reconnoître, qui raporta que le 8. elle étoit encore à Hall, où elle attendoit de nouvelles Troupes. Ce jour-là sur les quatre heures du soir les Assiégez battirent la Chamade. Ce fut une action de la Bourgeoisie, qui voulut se racheter avant qu'on en vint à l'extrémité, & qui força le Prince de Berghes, Gouverneur de la Place, à

Réduction de Mons.

(1) *Bouflers en 1693. & Rose en 1702.* (2) *Depuis Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*
(3) *Aide de Camp du Dauphin.* (4) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

1691. à ſigner la Capitulation. Elle ſe fit aux conditions les plus avantageuſes qu'on pouvoit ſouhaiter. La Garniſon ſortit le 10. au nombre de quatre mille cinq cents Hommes, & de deux cents quatre-vingt Officiers, emmenant ſix piéces de Canon.

Telle fut en ſeize jours de Tranchée la réduction de Mons, l'une des plus fortes Places des Païs-Bas, à la vûë des Ennemis, dont toutes les Forces aſſemblées pour la ſecourir, ne purent l'entreprendre. C'eſt avec peu de raiſon, que pour diminuer la gloire de ce ſuccès, on dit que les François avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils n'avoient laiſſé derriére eux aucune Place ſans défenſe, par où on pût les ſurprendre, & qu'ils avoient donné de ſi bons ordres pour tous les beſoins du Siége, que rien ne manquoit pour les Proviſions de Guerre & de Bouche. Les Ennemis au contraire n'avoient ni Magaſins pour la ſubſiſtance de l'Armée, ni la Poudre & l'Artillerie qui leur eût été néceſſaire, pour hazarder la Bataille contre des Troupes nombreuſes, aguerries, & commandées par un Roi que la Victoire ſuivoit par tout. Mais c'eſt moins excuſer ſon impuiſſance, que faire connoître ſa faute & ſa négligence.

Le Roi, content d'une ſi belle Conquête, partit le 12. du Camp pour s'en retourner à Verſailles. L'Armée fut diviſée en pluſieurs Corps, l'un pour aller ſur le Rhin, l'autre pour garder les Côtes, & un troiſiême pour ſe rendre ſur la Moſelle: mais la meilleure partie fut réſervée pour la Campagne de Flandre, quand la Saiſon le permettroit. On dit que la France perdit à ce Siége plus de cinq mille Hommes; mais elle gagna une des plus importantes Places qu'euſſent les Eſpagnols dans les Païs-Bas. 1691.

Le Roi Guillaume ne peut ſecourir Mons.

Pendant que le Roi Très-Chrétien répandoit ſur ſa route la joie d'un ſi grand ſuccès, & qu'il entroit triomphant dans ſon Roiaume, le Roi Guillaume, mortifié d'un ſi triſte Evénement, prenoit ſoin d'en empêcher les ſuites, & comme la Saiſon ne permettoit pas encore de tenir la Campagne, il diſtribua ſes Troupes en divers Quartiers, juſqu'à ce qu'il y eût du Fourage pour la Cavalerie. Une partie fut envoiée en Garniſon à Bruxelles, une autre à Ath, à Charleroi, à Namur, ſoit pour fortifier ces Places, ſoit pour y faire ſubſiſter l'Armée: le reſte fut renvoié à Malines, à Gand, à Louvain, & dans les autres Villes de Flandre.

Il paſſe en Angleterre.

La préſence du Roi Guillaume n'étant plus néceſſaire dans ce Païslà, & les affaires de la Grande Bretagne l'y rapellant, il paſſa la Mer pour s'y rendre avec la même diligence qu'il en étoit parti. Il n'y fit pas un long ſéjour, puis qu'y étant arrivé le 21. d'Avril, on le vit de retour à la Haye le 13. de Mai, pour ſe mettre derechef à la tête des Troupes Confédérées, & venger s'il pouvoit l'affront de la priſe de Mons. Il trouva l'Armée Françoiſe en Campagne.

Son retour à la Haye.

Marche de l'Armée Françoiſe.

La Saiſon propre pour camper ne fut pas plutôt arrivée, qu'elle ſe mit en marche ſous le Commandement du Maréchal de Luxembourg, pendant que le Marquis de Bouflers, avec un Camp de quinze à ſeize mille Hommes, alloit & venoit pour obſerver les Ennemis. Le Duc de Luxembourg s'aprocha de Hall, & le Com-

1691. te de Thian, qui en étoit Gouverneur, ne jugeant pas la Place en état de défense, en sortit & la lui abandonna, faisant partir la Garnison avec tant de précipitation, qu'elle laissa une partie de son Bagage, n'aiant pas eu le tems de l'emporter.

On lui abandonne Hall.

Siége & Bombardement de Liége.

Cologne & Liége, quoi que mieux fortifiées, craignirent le même sort. La derniére sur tout étoit dans de grandes alarmes, & elle fut effectivement attaquée par le Marquis de Boufiers. Il parut le 1. de Juin près de la Hauteur de la Chartreuse avec un grand attirail, & tout le bruit avec lequel il avoit coutume d'annoncer ses Expéditions. Il étoit à la tête de soixante Escadrons, & de vingt Bataillons, & menoit un grand nombre de Chariots chargez de Bombes, & quatre cents autres chargez de toutes sortes de Munitions de Guerre & de Bouche. Dès qu'il fut arrivé, il fit dresser une Batterie de quatre piéces de Canon, qui se firent entendre le lendemain matin. Quatre autres piéces y furent ajoûtées le jour suivant, qui firent une Brêche de quarante pas, & le troisiême jour les François gagnérent la Chartreuse, dont le Comte de Tserclas fit retirer l'Infanterie qui l'avoit défenduë pendant deux jours, & la logea dans le Fauxbourg. De nouvelles Batteries furent dressées le quatriême, pour jetter des Bombes, que douze Mortiers tiroient incessamment. Ce terrible feu ne cessa point, & fut accompagné de vives attaques de tous côtez: mais de tous côtez les François trouvérent une vigoureuse résistance, & les Postes occupez par de bonnes Troupes qui firent ferme par tout. Le 5. ils tournérent leur fureur contre la Ville, où avec leurs Mortiers ils firent pleuvoir pendant dix-huit heures des Boulets rouges, pour embraser toutes les maisons. Enfin le 6. le Marquis de Boufiers pensa à lever le Siége, sur l'avis qu'il eut du secours qui s'avançoit. Il étoit conduit par le Comte de la Lippe, & venoit à grandes journées. Il fallut donc se retirer, & le 7. le Marquis de Boufiers décampa en bon ordre, *pour aller*, disoit-il, *régaler Huy, comme il avoit fait Liége*. 1691.

Levée du Siége.

Cependant on sut qu'il s'étoit retiré du côté de Luxembourg, d'où il avoit été camper à trois heures de Namur, après avoir fait un Détachement pour la grande Armée, que commandoit le Maréchal de Luxembourg. On dit que le dessein des François n'étoit pas de se rendre maîtres de Liége, mais de la châtier de son infidélité, ou de celle de son Prince, qui avoit pris le Parti des Alliez, au préjudice de la parole qu'il avoit donnée de garder la Neutralité: qu'ainsi le Marquis de Boufiers avoit pleinement exécuté son dessein, ou celui de la Cour.

Mouvemens & Marches des deux Armées.

Je reviens au Maréchal de Luxembourg. Il s'étoit, comme je l'ai dit, saisi de Hall: mais aiant apris que le Roi Guillaume étoit arrivé à l'Armée des Confédérez, & que cette Armée, qui grossissoit tous les jours, seroit bientôt, à ce qu'on disoit, plus nombreuse que la sienne, il alla se poster avantageusement près d'Enguyen, où il se retrancha. Il faut voir les mouvemens des deux Camps, & des deux Généraux qui les conduisoient.

Chacun songeoit à se poster si avantageusement, qu'il ne pût être forcé dans le lieu qu'il occupoit, & pensoit en même tems à surprendre son Ennemi, pour lui donner Batail-

le,

1691. le, s'il trouvoit le tems & le lieu favorable pour l'attaquer.

Le Roi Guillaume se rendit le 2. de Juin à l'Armée, qu'il trouva campée à deux milles au dessus de Bruxelles, quatre jours avant que le Maréchal de Luxembourg eût entrepris de s'emparer de Hall, d'où il alla camper près d'Enguyen. Le Roi Guillaume s'avança de son côté jusqu'à Anderlech, où il se retrancha: & les deux Armées demeurérent ainsi plusieurs jours dans leur Camp vis-à-vis l'une de l'autre sans en venir aux mains, que par quelques Escarmouches, & par des rencontres des différens Partis, qui battoient la Campagne. Les Fourages commençant à manquer à l'Armée Françoise, le Duc de Luxembourg décampa d'Enguyen, pour aller camper à Braine-le-Comte près de Nivelle, & le Roi Guillaume, quittant aussi son Camp d'Anderlech, vint se poster à Dieghem de l'autre côté de Bruxelles. Il s'avança ensuite du côté de Namur, sans que le Maréchal de Luxembourg, qui l'observoit, pût pénétrer son dessein. Quel qu'il pût être, il trouva à propos de venir camper à Bois Seigneur Isaac, lieu fameux par divers Campemens des deux Armées, pendant que la Guerre a duré entre la France & les Confédérez, non seulement jusqu'au Traité de Ryswyck, mais encore jusqu'à celui d'Utrecht. On crut alors que le mois de Juillet ne se passeroit point, qu'il n'y eût quelque grande Action, où les Ennemis tâcheroient de réparer les pertes des mois précédens, & où la France voudroit maintenir ses avantages. On se trompa dans ses conjectures. Il ne se passa rien de considérable, ni ce mois-là, ni tout le reste de la Campagne, jusqu'au 18. de Septembre, 1691. que se donna le Combat de Leuse, dont je parlerai bientôt.

Tant que les deux fameux Généraux furent à la tête des deux Armées, ils sémblérent moins se défier, que se respecter réciproquement: desorte qu'il étoit difficile de savoir s'il se fuioient, ou s'ils se poursuivoient l'un l'autre, chacun campant & décampant selon ce qu'il voioit faire à son Ennemi, toujours prêts d'en venir aux mains, & retenant toujours leur impatience & leur ardeur, pour ne point exposer leur fortune, ou celle de leur Parti par un coup de décision.

On n'avoit vu de long-tems de plus belles Troupes dans les Païs-Bas. Celles des Confédérez étoient divisées en trois Corps, dont le plus considérable, commandé par le Roi Guillaume, étoit de cinquante-six mille Hommes: le second de quatorze à quinze mille marchoit sous le Commandement du Général Flemming: & le troisiême de sept à huit mille avoit à sa tête le Marquis de Castanaga. Ce dernier Corps, qui campoit à une heure de Bruxelles, n'étoit posté là proprement, que pour empêcher les François de jetter de fortes Garnisons dans les Places qu'on voudroit attaquer. Ainsi il ne faut compter que sur les deux premiers, qui composoient la grande Armée forte de soixante & dix mille Hommes. *Armée des Confédérez.*

L'Armée de France, que commandoit le Duc de Luxembourg, n'étoit pas moins nombreuse ni moins leste, & il y avoit une égale envie de combattre dans l'une & dans l'autre. *Armée de France.*

Celle des Ennemis aiant demeuré trois semaines à Gemblours près de Namur, où elle assembla un grand nom-

1691. nombre de Bombes, de Feux d'artifice, & d'Instrumens pour remuer la terre, dans le dessein d'un Siége, sans qu'on pût deviner de quelle Place, aussi ne s'en fit-il aucun, décampa le 19. de Juillet, passa la Sambre sur des Ponts, & alla camper à Gerpines. Le Duc de Luxembourg averti de cette marche passe la Riviére le même jour, & vient camper entre Valcourt & Florennes. Le 7. d'Août le Roi Guillaume fait avancer son Armée jusqu'à une lieuë près de Beaumont, & le Duc de Luxembourg, apréhendant pour Maubeuge ou pour Mons, vient le 10. se poster proche des Ennemis. Ce fut alors qu'on ne douta point qu'il n'y eût Bataille. Il y avoit toujours les mêmes raisons pour la faire souhaiter aux deux Partis, & les mêmes pour la leur faire craindre. On se contenta donc de se canonner de part & d'autre, & après avoir été vingt-quatre heures sous les Armes, on se sépara sans en venir aux mains.

Le Roi Guillaume quitte l'Armée.

Le Roi Guillaume décampa le premier, & fit sauter en partant les Fortifications de Beaumont, sans que le Duc de Luxembourg se remuât. Il attendoit le moment favorable pour faire son coup: & il crut l'avoir trouvé dans le départ du Chef des Confédérez, faisant autant de mouvemens qu'il lui en voioit faire. L'aiant vu enfin quitter l'Armée le 17. de Septembre à Leuse, dont il laissa la conduite au Prince de Waldeck, il crut que tout étoit de bon augure pour donner la Bataille, & qu'aiant affaire au même Général qu'il avoit battu à Fleurus, il en remporteroit le même avantage à Leuse. Il ne se trompa pas.

Le Duc de Luxembourg profite de son départ.

Il y arriva le 18. de Septembre sur le midi, au moment que le Prince de Waldeck achevoit de faire passer un Ruisseau (1) à une partie de son Armée, dans le dessein d'éviter le Combat, & d'aller camper à Cambron. Un brouillard fort épais empêcha de voir l'Armée Françoise qui suivoit, jusqu'à ce qu'elle fût si près qu'il n'y avoit pas moien de continuer à marcher, sans abandonner l'autre partie des Troupes qui étoient encore de l'autre côté du Ruisseau. Le Comte de Tilly, qui commandoit cette Arriére-Garde composée de quatre Escadrons, de deux Régimens de Dragons & de deux Bataillons d'Infanterie, rangea ces Troupes le plus promptement qu'il lui fut possible, pendant que celles qui avoient passé le Ruisseau se hâtoient de le repasser pour les soutenir. Le Combat devint alors général, & fut rude & sanglant, aiant duré jusqu'à ce que la Cavalerie ennemie pliât, comme elle avoit fait à Fleurus, laissant l'Infanterie à la merci des François. Cette derniére aussi soutint, comme à Fleurus, le feu de l'Armée Françoise, & fit sa retraite en si bon ordre, que le Duc de Luxembourg content de sa Victoire ne trouva pas à propos de la poursuivre. La perte fut grande des deux côtez: mais selon la Relation des Vainqueurs, beaucoup plus du côté des Ennemis, qui laissérent sur le Champ quinze cents morts, entre lesquels étoit le jeune Prince d'Anhalt, outre trois cents Prisonniers, dont il y avoit un Brigadier, deux Colonels, & trente autres Officiers: laissant aussi plusieurs paires de Tymbales, & quarante Etendarts. Les François avouent 1691.

Il attaque & bat le Prince de Waldeck à Leuse.

(1) *Le Ruisseau de la Catoire.*

1691. avouent qu'ils perdirent de leur côté vingt de leurs Officiers, entre lesquels on compte Dauger, Lieutenant-Général, & un des plus hardis Capitaines qu'eût la France, & qu'ils eurent quatre cents Soldats morts ou blessez. Le Duc de Chartres (1) n'aiant que dix-sept ans se trouva à cette Expédition (2), & le Duc de Luxembourg eut bien de la peine à en modérer l'ardeur.

Séparation des deux Armées.

C'est par où finit la Campagne, toute glorieuse pour le Duc de Luxembourg, & toute malheureuse pour le Prince de Waldeck : comme si l'Etoile de l'un eût eu une influence supérieure sur l'Etoile de l'autre. Ce dernier continuant sa route se retira à Cambron, où il vouloit aller camper avant le Combat, & il n'en décampa que le 23. de Septembre pour venir à Ninove. L'Armée de France de son côté s'avança jusqu'à Harlebeck, d'où elle décampa le 4. d'Octobre, & après avoir fait plusieurs Détachemens pour se cantonner en divers endroits, le Duc de Luxembourg marcha avec le gros de l'Armée du côté d'Ypres, faisant consumer les Fourages à sa Cavalerie dans tous les Villages dépendans de cette Ville & de Courtrai. Enfin la rigueur de la Saison obligea les deux Armées à entrer dans leurs Quartiers d'Hiver.

Pour ne point interrompre le fil de la Guerre des Païs-Bas, j'ai laissé en arriére celle de la Catalogne, dont je vais donner la description par la prise d'Urgel, & le Bombardement de Barcelône (3).

Le Duc de Noailles vint au commencement de Juillet faire le Siége d'Urgel, qui fut investi la nuit du 4. au 5. par le Lieutenant-Général de Chazeron, pendant que l'Armée, qui marchoit par Mont-Louïs & Puycerda, vint camper à Belver, situé entre Mont-Louïs & Urgel. On eut de la peine à faire passer le Canon par des lieux si entrecoupez de Montagnes, & il fallut faire jouer des Mines en plusieurs endroits pour s'ouvrir le passage. Ces difficultez retardant la Marche de l'Armée, le Viceroi de Catalogne (4) eut le tems d'assembler ses Troupes : & comme le Duc de Noailles crut que son dessein étoit d'entrer dans la Cerdagne, & d'attaquer le Poste de Belver, cela l'obligea d'y demeurer quelques jours, pour conserver la communication avec Mont-Louïs, dont il tiroit des Vivres & des Munitions. Le Général Espagnol, qui étoit campé à Vich, avoit cru que les François abandonneroient Belver dès qu'ils l'en verroient aprocher : mais voiant qu'ils s'y étoient retranchez, il n'osa entreprendre de les y forcer, & retourna dans son ancien Poste, sans penser à secourir Urgel. 1691.

Marche de l'Armée du Duc de Noailles pour faire le Siége d'Urgel.

Siége d'Urgel.

Cependant le Canon arriva devant la Place, où le Duc de Noailles s'étant rendu, on commença à y faire Brêche, & après huit jours de Tranchée ouverte les Travaux se trouvérent si avancez, que le Gouverneur (5) demanda à capituler. On refusa de l'écouter, & de lui accorder d'autres conditions que d'être fait Prisonnier de Guerre avec toute la Garnison, qui étoit de neuf cents Hommes de Troupes réglées, tirées des meilleurs Régimens d'Espagne. Il y avoit outre cela six cents Hommes

Sa réduction.

(1) *Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.* (2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*
(3) *Voiez les Auteurs ci-dessus.* (4) *Le Duc de Médina Sidonia.* (5) *Dom Joseph d'Aguilla.*

1691. mes de Milices qui furent renvoiez chez eux. On ne dit point quelle fut la perte des Aſſiégeans ni des Aſſiégez : mais il eſt certain que la Conquête étoit d'importance, ouvrant le chemin pour entrer dans l'Arragon. C'eſt pourquoi le Duc de Noailles mit dans la Place une forte Garniſon, qui pût faire des Courſes dans ce Roiaume qui confine à la Catalogne.

Enſuite de cette Expédition, & de la priſe d'une Abbaïe conſidérable, où les Ennemis euſſent pu ſe loger, il diviſa ſon Armée en deux Camps, dont le premier qu'il commandoit, alla ſe poſter à Belver, pour de là obſerver les Eſpagnols; & l'autre s'avança ſous les ordres du Lieutenant-Général de Chazeron, du côté de Barcelône.

Réflexions de la Cour de Madrid ſur ſa décadence.

La priſe d'Urgel alarma ſi fort l'Eſpagne, qui craignit de perdre la Catalogne, que le Conſeil s'aſſembla pluſieurs fois pour trouver les moiens de ſauver cette Province, & de réprimer les Conquêtes de la France. On raiſonna d'abord ſur les cauſes du mauvais état où ſe trouvoit non ſeulement la Catalogne, mais encore la Monarchie entiére, & on s'arrêta à deux principales : La premiére fut, de ne point voir le Roi à la tête de ſes Armées : la ſeconde, de n'y voir pas même ſa Nobleſſe, qui s'étoit laiſſé corrompre par la moleſſe & par la fainéantiſe, & qui préféroit les plaiſirs de Madrid aux fatigues de la Campagne. Deſorte que toute l'Eſpagne languiſſoit dans l'oiſiveté, pendant que ſa Rivale profitant de cette foibleſſe pouſſoit avec rapidité les progrès de ſes Armes. Le mal ainſi connu il falloit y apliquer le remede. Il n'y en avoit point de plus efficace, diſoit-on, que la préſence du Roi dans ſes Camps & dans ſes Armées : Que c'étoit le moien de relever le courage des Soldats, d'obliger tous les Officiers à faire leur devoir, & de retirer tous les Grands de la pareſſe & de la volupté, où ils s'endormoient à Madrid, pour les faire courir à la gloire des Armes, où leur naiſſance les engageoit : Qu'il n'y en auroit aucun qui oſât reſter chez lui, pendant que Sa Majeſté expoſeroit ſa perſonne pour la défenſe de ſes Etats. C'eſt ainſi, ajoûtoit-on, que les Armées de France, qui ont leur Roi à leur tête, ſont toujours victorieuſes. 1691.

Cet avis fut fort apuié : & le Duc d'Oſſone, qui l'embraſſa avec chaleur, proteſta, que plutôt de ne point ſuivre le Roi, il ſe feroit ſimple Piquier. Mais d'autres repréſentérent, Que la mauvaiſe ſanté du Roi & la délicateſſe de ſa complexion rendoient l'avis impratiquable : Qu'on ne pouvoit expoſer ſa perſonne à des Campagnes & à des Expéditions qui demandoient un corps plus robuſte, ſans riſquer une vie plus précieuſe à l'Eſpagne, que la conſervation de pluſieurs Provinces, & dont la perte lui importoit infiniment plus que la Catalogne, & même que la moitié de tous les Roiaumes d'Eſpagne.

Le remede qu'elle veut y aporter.

Ces réflexions l'emportérent, & on ouvrit un autre avis, qui ne devoit pas produire de moindres effets : Ce fut, de réveiller ſi bien le courage de la Nobleſſe abâtardie par les délices de la Cour, qu'aiant honte de ſa moleſſe, elle ſe ſouvint de ſa véritable profeſſion, qui conſiſtoit dans le glorieux métier de la Guerre, & dans l'honneur de répandre ſon ſang dans les Batailles pour le ſalut de la

T 2 Patrie

1691. Patrie & la grandeur de l'Etat. Ce fut là-dessus qu'on fit valoir la politique du Roi de France, qui savoit exciter le zêle des Seigneurs & des Gentilshommes de son Roiaume, & les obliger à signaler leur valeur dans les Combats : Que ce n'étoit pas à Versailles qu'on faisoit sa Cour au Roi Très-Chrétien, & en se tenant auprès de lui, quand on n'y étoit pas apellé par le devoir de sa Charge, mais en Flandre, en Catalogne, en Allemagne, & par tout où marchoit l'Armée : Que c'étoit-là, que tout absent qu'on étoit, on étoit plus présent à ce Prince, que si on eût été devant ses yeux : Qu'il falloit imiter cet exemple : Que le Roi Catholique fît mauvaise mine à tous ceux qui demeuroient à la Cour, sans y être attachez par leurs Fonctions, & qu'on leur fît recevoir de tems en tems des chagrins pour les mortifier. Ces raisonnemens étoient solides; mais l'Espagne étoit trop abattuë & trop épuisée pour en profiter, & la France avoit trop pris le dessus, pour la pouvoir arrêter. Au reste c'est un bel éloge que celui dont la premiére, toute jalouse qu'elle étoit de l'autre, se voit contrainte de l'honorer, éloge bien glorieux pour le Roi & pour toute la Nation Françoise, puisqu'on ne peut pas douter que sortant de la bouche de leurs Ennemis il ne fût sincére.

Bombardement de Barcelône.

Si l'Espagne fut alarmée de la prise d'Urgel, elle le fut bientôt après encore plus du Bombardement de Barcelône. Le 19. d'Août (1) le Comte d'Estrées parut devant la Ville avec vingt-six Galéres, quelques Vaisseaux de Guerre, & trois autres à jetter des Bombes. Il commença le même jour à faire jouer ses Mortiers, qui ne discontinuérent point pendant trois jours à faire un feu & un fracas épouvantable. Le feu prit en plusieurs endroits, l'Arsenal en fut consumé, & la plûpart des maisons qui étoient les plus proches de la Mer, où étoient postez les Vaisseaux chargez de ces foudroiantes Machines. Plus de cent en furent ruinées, & beaucoup d'autres fort endommagées. On n'avoit pas eu le tems de dépaver cette Ville, l'une des plus propres & des plus magnifiques d'Espagne, pour empêcher l'effet des Bombes : desorte que tombant sur ce qui étoit encore pavé, elles y firent un plus grand dommage. Ainsi ce qui servoit à l'embellissement de Barcelône, causa sa plus grande perte. Le Roi Catholique, touché de la misére des Habitans, envoia une somme considérable au Viceroi de Catalogne, pour la faire distribuer à ceux qui auroient le plus souffert, & qui en auroient le plus de besoin. Il envoia aussi des ordres d'armer toutes les Galéres, & tous les Vaisseaux qu'on trouveroit en état de servir, & d'aller chercher incessamment les François pour leur livrer Combat à quelque prix que ce fût. Enfin on résolut de faire travailler en diligence à l'Armement de soixante nouvelles Galéres, aux dépens de toutes les Eglises du Roiaume. C'étoit un Fond bien mal assuré : car quoi que le Clergé fût assez riche pour en armer quatre fois autant sans s'incommoder, il est de tous les Corps du Roiame celui qui aime le moins à contribuer aux nécessitez publiques. Tous ces ordres d'ailleurs pour l'Equipement de la Flotte furent fort mal exécutez, & per- 1691.

Compassion & liberalitez du Roi Catholique.

Ses ordres mal exécutez.

(1) *Selon les Fastes de Louïs le Grand.*

1691. personne ne s'empressa de mettre en pratique les Délibérations du Conseil de Madrid. Tant il est vrai que lorsque le Roi n'est pas le premier Agent, tout va toujours fort mal. La France étoit bien éloignée de tomber dans ce défaut, gouvernée comme elle étoit par un Roi trop vigilant & trop apliqué, & dont les ordres étoient aussi ponctuellement exécutez que promptement donnez. Le Comte d'Estrées les fit sentir aux autres Places de la Méditerranée qui apartenoient à l'Espagne, & ses Villes Maritimes ne furent pas plus à couvert des Armes de la France que les autres.

Bombardement des autres Villes d'Espagne.

Etat de l'Irlande.

Il n'y avoit qu'en Irlande où elles n'étoient pas heureuses (1) : c'étoit toujours l'endroit fatal. Le Parti du Roi Jaques s'y soutenoit encore depuis le départ de ce Prince, & même depuis que le Comte de Lauzun étoit retourné en France suivi du Comte de Tyrconel. Aussi les Jacobites possédoient-ils encore les meilleures Places, Athlone dans la Connacie, & Limmerick dans la Mommonie, & plusieurs autres. Le Comte de Tyrconel y étoit arrivé de France, où il sembloit n'être venu que pour y conférer avec le Roi son Maître des affaires de ce Roiaume d'Outre-Mer, & pour implorer le secours du Roi Très-Chrétien. Il ne lui manqua pas, & le 18. de Mai St. Ruth y passa, pour y commander en qualité de Lieutenant-Général, menant avec lui un Aide de Camp, deux Brigadiers-Généraux, l'un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, & cent autres Officiers : outre les Gentilshommes Anglois & Ecossois, qui l'accompagnérent au nombre de plus de trois cents. Trois mille Soldats s'embarquérent sur les Vaisseaux de la Flotte : & afin que rien ne manquât non seulement à ces Troupes, mais encore à celles qui étoient en Irlande, soit pour leur subsistance, soit pour les Combats & pour les Siéges, il y avoit vingt-quatre Chirurgiens, cent quatre-vingts Maçons, vingt-six Charpentiers, deux Bombardiers, dix-huit Canonniers, & trois Ingénieurs. Quarante Bâtimens suivoient, chargez de toute sorte de Provisions de Guerre & de Bouche, & de deux mille Chevaux. On avoit pourvu jusqu'aux Equipages des Chevaux & des Hommes, & on avoit embarqué douze mille Fers de Cheval, six mille Selles, & autant de Brides, & des Souliers pour vingt-six mille Hommes. On n'avoit pas oublié le Canon, dont il y avoit dix-neuf piéces qu'on devoit débarquer. Ce Convoi étoit escorté par douze Vaisseaux de Guerre, sous la conduite du Chevalier de Nesmond, qui débarqua le 18. de Mai, comme je viens de dire, à Limmerick, où il fut reçu avec des acclamations de triomphe de la Bourgeoisie, & de la Garnison. Mais une chose manquoit à un si beau secours pour triompher : c'étoit la fortune du Roi qui l'envoioit, toujours obstinée à ne point suivre ses Etendarts en Irlande, entrainée par celle du Roi Jaques qui venoit toujours tout gâter : comme nous l'allons voir. 1691.

Le secours qu'y fait passer le Roi Très-Chrétien.

Le Débarquement se fait à Limmerik.

Le Roi Guillaume en partant d'Irlande avoit laissé de bons ordres, de bonnes Troupes, & d'habiles Officiers, dont le Général Ginkel avoit le principal Commandement. Il ne s'éton-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

1691. s'étonna point du Débarquement des François, ni des Provisions arrivées à Limmerick, & ne laissa pas d'en résoudre le Siége : mais il voulut faire auparavant celui d'Athlone. C'est une Place dans la Connacie, dans le Comté de Roscomen, située sur le Shanon qui passe au milieu de la Ville, dont il fait comme deux parties : l'une qui est à l'Orient de la Riviére, se nomme *Athlone Angloise*, & l'autre qui est à l'Occident, *Athlone Irlandoise*. Le Général Ginkel, après avoir pris Baltimore, qu'il trouvoit sur son chemin, vint mettre le Siége devant Athlone. Il n'eut pas beaucoup de peine à réduire l'Athlone Angloise, qui n'étant que foiblement fortifiée fit peu de résistance, & se rendit le 29. de Juin. L'Athlone Irlandoise se défendit mieux, parce qu'elle avoit un assez bon Château & une Garnison suffisante. Les Assiégez ne tinrent pourtant que quelques jours. Les Batteries aiant été dressées le 2. de Juillet, on bombarda le Château, & on battit la Ville avec tant de furie, que le 7. tout se trouva disposé pour l'Assaut. Deux Sorties des Ennemis le retardérent, & obligérent même le Général Anglois à chercher un gué pour faire passer le Shanon à ses Troupes, afin de donner l'Assaut, après avoir passé la Riviére par le gué & à la nage, n'aiant pu la passer sur le Pont que les Ennemis avoient ruiné par leurs Sorties. Cela se fit le 10. à quatre heures après midi. Les Grenadiers entrérent les premiers dans l'eau qu'ils avoient jusque sous les aisselles, & quoi qu'obligez de porter leurs Mousquets & leurs Grenades sur la tête, ils gagnérent courageusement l'autre Bord. Comme les Bombes & les Canons avoient fait la Brêche, ils s'y avancérent, & jettérent de là leurs Grenades, dont les Irlandois furent si épouvantez qu'ils abandonnérent leur Poste. Ils portérent la fraieur & la confusion par tout : en moins d'une heure la Place fut emportée : on passa au fil de l'Epée tous ceux qui firent quelque résistance : plus de mille perdirent la vie, & trois cents furent faits Prisonniers. Cette Conquête mérita à Ginkel le titre de *Comte d'Athlone*, dont il fut honoré par le Roi Guillaume. 1691.

Siége d'Athlone.

Réduction de la Place.

Le Général victorieux ne s'arrêta pas en si beau chemin : son but étoit la prise de Limmerick. Il y marcha le 20. aiant fait passer le Shanon à son Armée sur le Pont qu'on avoit réparé, & vint camper à cinq milles au de là d'Athlone : le lendemain il continua sa marche, & s'avança jusqu'à la Riviére du Suc, prenant son chemin à la gauche de Balinasso. C'est où l'attendoit St. Ruth, posté à trois milles de là très avantageusement, dans la résolution de lui disputer le passage. Son Armée avoit devant elle deux Marais : l'Infanterie occupoit à la gauche les ruines d'un Château, & à la droite elle étoit fortifiée par divers Retranchemens. Son Général, résolu de vaincre ou de mourir, la rangea en Bataille à l'aproche des Ennemis, & l'exhortant à la même résolution, il fit confesser les Soldats, leur déclarant qu'il n'y avoit de salut que dans le gain de la Bataille, & que pour leur ôter les moiens de le chercher dans la fuite, il avoit fait rompre les Ponts qu'ils avoient derriére eux. Une Armée si bien postée, & plus forte de huit mille Hommes que l'Angloi-

Siége de Limmerick.

se,

1691. ſe, commandée d'ailleurs par un Général François, qui n'étoit pas moins brave que cruel, aſſiſté de Sarsfield, Général Irlandois, qui n'avoit pas moins de valeur, ſembloit devoir eſpérer un plus heureux ſuccès qu'elle n'en eut. Mais le courage des Soldats n'égala pas celui de leurs Généraux, entre leſquels d'ailleurs il y avoit une meſintelligence, que l'antipathie des deux Nations ne manquoit guére d'exciter.

Combat des deux Armées.

Ils laiſſérent paſſer la Riviére du Suc aux Anglois, qui s'avancérent vers eux en bon ordre, & alors la Bataille ſe donna le 22. du mois. Les Anglois aiant paſſé les Marais, attaquérent avec vigueur les Irlandois dans leurs Retranchemens, & ces derniers s'y défendirent courageuſement pendant deux heures: mais l'Infanterie aiant plié la premiére, & la Cavalerie l'aiant ſuivie bientôt après, tous prirent la fuite, laiſſant quatre cents Priſonniers, trente deux Drapeaux, & douze Etendarts, avec toutes les Proviſions, les Tentes, le Canon, & un nombre prodigieux d'Armes, & d'Uſtenſiles propres à remuer la terre, pour faire des Siéges, & les Retranchemens de leur Camp: deſorte que ce fut une Victoire complete pour le Général Ginkel. On dit qu'il en fut principalement redevable à la mort de St. Ruth, emporté d'un Boulet de Canon, comme l'avoit été, dit-on, le Vicomte de Turenne, ſur le point qu'il ſe préparoit à battre les Allemands au de là du Rhin. Mais s'il y a quelque conformité dans la mort de ces deux Généraux, ils ne ſe reſſemblent guére dans le reſte, & le dernier laiſſa en mourant une auſſi belle réputation, que l'autre en laiſſa une odieuſe par ſes cruautez.

Mort de St. Ruth.

Quelque importante que fût cette Victoire, le plus difficile reſtoit encore à faire. C'étoit la réduction de Limmerick, qui ſembloit être le Donjon de toute l'Irlande Jacobite. Le Comte de Tyrconel y étoit mort le 24. d'Août de chagrin du mauvais état où il voioit ſon Parti, & toutes les affaires du Roi ſon Maître: mais le Lieutenant-Général d'Uſſone François en avoit pris la Place, & ne témoigna pas moins de réſolution dans la défenſe, que le Général Anglois dans l'attaque d'une Ville qui faiſoit toute l'attention des deux Partis. 1691.

Mort de Tyrconel.

Elle fut aſſiégée le 4. de Septembre, après que Gallowai & Slego, qui ſe trouvérent ſur le chemin, eurent été emportées, & ſe furent renduës au Vainqueur. La Tranchée fut ouverte le 5. & le 9. les Batteries aiant été achevées, on commença à bombarder la Ville & à la canonner. Le 19. il y eut une Brêche ſi conſidérable à la Muraille de la partie qu'on nommoit *Limmerick Anglois*, cette Ville comme celle d'Athlone étant diviſée en deux, que cent Hommes y pouvoient paſſer de front. Mais on ſut que les Ennemis avoient fait des Retranchemens au dedans de la Place, qui ſeroient fort meurtriers, ſi on entreprenoit de les forcer; c'eſt ce qui obligea le Général Ginkel à uſer d'un ſtratagême qui lui réüſſit. Il feignit le 25. de Septembre de lever le Siége, & remua effectivement ſon Camp: mais c'étoit pour paſſer le Shanon, afin d'aller charger la Cavalerie Irlandoiſe, qui étoit campée dans le Comté de Clare, & ſerrer Limmerick de ce côte-là. Les Aſſiégez, qui crurent qu'il ſe retiroit tout de bon, en jettérent des cris d'allégreſſe: mais ils furent bien étonnez,

Le Siége de Limmerick.

1691. nez, quand ils aperçurent le lendemain l'Armée en Bataille, à un mille de la Ville de l'autre côté du Shanon, qu'elle avoit passé sur un Pont de Batteaux qu'on avoit dressé toute la nuit. Le Brigadier Cliffort, qui commandoit quatre Régimens de Dragons, voulut s'oposer au passage des Anglois: mais ses Dragons lâchérent bientôt le pied, & d'autres Troupes postées un peu plus haut, prirent aussi la fuite dans les Montagnes. Sarsfield, qui s'y étoit retiré avec quatre mille Chevaux, ne s'y crut pas non plus en sureté, & s'enfuit à Limmerick avec ceux qui le purent suivre. Les Anglois les poursuivirent, & d'Ussone, craignant qu'ils n'entrassent pêle-mêle avec les Fuiards, fit fermer la Porte: il n'y eut que Sarsfield & quelques Officiers, à qui il fit ouvrir le guichet, qui purent entrer. Six cents demeurérent sur la Place, & on fit quatre-vingts Officiers Prisonniers.

Capitulation de Limmerick.

Les Assiégez, qui du haut de leurs Murailles voioient tout ce carnage, en furent si consternez qu'ils ne pensérent plus qu'à se rendre, quoi que la Garnison fût de quinze mille Hommes. Le 3. d'Octobre ils demandérent une Cessation d'Armes, qui leur fut accordée jusqu'au lendemain, & prolongée encore pour trois jours, afin de pouvoir conférer de la Capitulation avec le Colonel Schelton, & l'y faire comprendre avec ses Troupes, qu'il commandoit dans un lieu un peu éloigné de Limmerick. On travailla cependant aux Articles du Traité, qui ne purent être arrêtez plutôt que le 13. d'Octobre, & le 14. la Ville fut livrée aux Anglois. Ainsi finit la Guerre d'Irlande, dont le Comte de Château-Renaud ramena sur les Vaisseaux de France tous les François, avec les quinze mille Irlandois de la Garnison de Limmerick, en faisant exécuter la Capitulation (1). 1691.

Les Articles en sont singuliers: & il semble qu'on lit moins les conditions accordées à une Ville qui se rend, que celles qu'elle se prescrit elle-même, & qu'elle force le Vainqueur d'accepter : moins les graces qu'on fait à des Ennemis vaincus, que les dépouilles dont se chargent ces fiers Ennemis qui ne se retirent d'un Païs, qu'après en avoir enlevé tout ce qu'ils peuvent emporter avec eux, & à qui on fait un Pont d'or pour en sortir.

Avant que d'en donner le détail, il faut savoir que cette Ville stipuloit l'accord non seulement pour elle, mais encore pour toute l'Irlande, qui avoit mis les débris de sa malheureuse fortune entre les mains de la France, & que c'étoit elle proprement qui en avoit négocié le Traité, par l'entremise de son Lieutenant-Général d'Ussone, & qui le fit exécuter, disent ses Annales (2), par le Comte de Château-Renaud.

Articles de la Capitulation.

I. „ Il étoit permis à toute sorte „ de personnes, de quelque qualité „ & condition qu'elles fussent, qui „ voudroient sortir du Roiaume d'Irlande, de se retirer en France ou „ dans les autres lieux qu'ils souhaiteroient avec leurs Familles, Meubles, Argent, Vaisselle d'argent, „ leurs Joiaux & leurs Papiers. „

II. „ Que les Officiers Généraux, „ Colonels, & généralement tous „ les Officiers tant de Cavalerie que „ d'Infanterie & de Dragons, Gar- „ des

(1) *Selon les Fastes de Louïs le Grand.* (2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.*

1691. „ des du Corps, Cavaliers, Dragons „ & Soldats quels qu'ils puissent „ être, & en quelque lieu qu'ils fussent en Garnison, & même les „ Raperies, qui voudroient passer „ en France, auroient la liberté de „ s'embarquer dans les lieux où seront les Vaisseaux pour les transporter, sans qu'il leur soit donné „ aucun empêchement ni directement ni indirectement. „

III. „ Que la même permission „ sera accordée à tous les Officiers „ François, & à tous les Etrangers „ qui sont en Irlande, soit dans le „ Commerce, soit dans les Troupes, „ pour pouvoir s'embarquer avec „ tous leurs Chevaux, Equipages, „ Argent, Vaiselle d'argent, & tous „ leurs Effets. „

IV. „ Que pour faciliter l'Embarquement, le Général Ginkel fournira cinquante Vaisseaux du port „ de deux cents Tonneaux chacun, „ qui seront pourvûs de tous les Vivres nécessaires pour être conduits „ en France, & débarquer, soit à „ Brest, ou à Nantes, ou ailleurs „ sur les Côtes de Bretagne. „

V. „ Que toutes les Troupes Irlandoises, qui sont en Garnison „ dans quelques lieux d'Irlande que „ ce soit, en sortiront avec leurs „ Armes, Bagage, Bale en bouche, „ Mêche allumée par les deux „ bouts, Tambour battant, Enseignes déploiées, & les Munitions „ de Guerre & de Bouche qui seront „ dans les Places qu'ils abandonneront. „

VI. „ Qu'on aura la liberté d'embarquer jusqu'à neuf cents Chevaux pour les Gardes, & trois „ cents pour les Officiers tant de Cavalerie que d'Infanterie. „

VII. „ Qu'on aura soin de fournir aux Malades & aux Blessez, obligez de rester, les médicamens & „ les secours dont ils auront besoin „ jusqu'à leur guérison, ensuite de „ laquelle on leur donnera des Vaisseaux & des Vivres pour les transporter en France. „ 1691.

VIII. „ Que ceux qui voudront „ passer en France, n'en pourront „ être empêchez pour dettes, ni „ leurs Equipages saisis. „

IX. „ En considération du présent Traité, les deux Villes de „ Limmerick seront remises au Général Ginkel, & la Garnison en „ sortira avec les mêmes marques „ d'honneur, accordées ci-dessus à „ celle des autres Villes, qui seront „ pareillement renduës aux Anglois. „

Je ne parle point des autres Articles stipulez pour l'observation & la sureté du Traité, tant à l'égard de l'évacuation des Places, que du transport des Troupes hors du Roiaume. Je ne croi pas qu'on ait jamais ouï parler d'une telle Capitulation, & la France qui l'avoit négociée avoit raison de s'en aplaudir : mais l'Angleterre n'en avoit pas moins, de se voir par là exempte de tenir des Armées par Mer & par Terre, dans un Roiaume toujours prêt à recevoir dans ses Ports & dans ses Villes, les Troupes que le Roi Jaques, aidé de la France, y feroit passer, & qui y trouveroient des Hommes & des Places pour les recevoir.

C'est trop long-tems parler de Guerre. Je crains que la narration n'en soit ennuieuse, & n'ait plus l'air de ces Romans, qui font passer & repasser la Mer à leurs Héros, & qui les ménent de Victoire en Victoire, &

1691. & de Conquête en Conquête d'un bout du Monde à l'autre, que d'une véritable Histoire. J'ai pourtant raporté simplement les Evénemens, sur la foi des Mémoires & des Annales les plus fideles : j'ai évité les minuties, & j'ai abregé le récit des Faits les plus importans, autant que je l'ai pu, sans faire tort à l'Histoire, qui ne doit pas suprimer les principales circonstances. J'ai raporté les Guerres de cette année dans l'ordre qu'elles ont été faites, tant à l'égard des tems que des lieux, sans entrecouper la description de l'une par celle de l'autre, & j'ai laissé en arriére les Affaires Civiles & Politiques du Roiaume, dont je vais donner la relation, pour achever l'année 1691.

Je commencerai par la dispute qu'avoit la France (1) avec le Pape Innocent XII. en reprenant la narration que j'en ai finie à la mort d'Alexandre VIII (2). Elle arriva, comme je l'ai dit, le 1. de Février, & le 30. de Janvier il fit apeller les douze Cardinaux de la Congrégation, établie pour régler les differens de la Cour de Rome avec la Cour de France, & s'étant rendus auprès de Sa Sainteté, il fit lire la Bulle, qui avoit été dressée dès le 4. du mois d'Août passé, qui casse les Propositions avancées par les Prélats de France en 1682. comme injurieuses au St. Siége, avec tout ce qui avoit été fait en conséquence. „ Il n'avoit pu voir, „ disoit-il dans cette Bulle, sans un „ sensible déplaisir, ce que quelques-„ uns des Prélats & autres Ecclésias-„ tiques avoient résolu dans l'Assem-„ blée du Clergé de France, tenuë à „ Paris en 1682. contre l'Autorité „ du Pape & l'Eglise Catholique au 1691. „ sujet de la Régale, & les quatre „ Propositions concernant l'Autorité „ de l'Eglise, de même que tous les „ Mandemens, Arrêts, Déclarations, „ Edits faits en conséquence, tant „ par le Clergé, que par les Tribu-„ naux & Puissances Séculiéres: Qu'il „ avoit toujours soupiré après un „ heureux accommodement de ces „ disputes, & qu'il n'avoit rien né-„ gligé de tout ce qui étoit en son „ pouvoir, pour terminer une affaire „ de cette importance : Qu'enfin „ après une pleine connoissance & „ un mur examen, de son propre „ mouvement il cassoit & annulloit „ toutes ces Propositions, avec tout „ ce qui s'en étoit ensuivi & pouvoit „ s'en ensuivre à l'avenir : Qu'afin „ que le présent Bref fût mieux ob-„ servé, & eût plus de force, il déro-„ geoit à tous Droits, Immunitez & „ Priviléges contraires &c.„

Bulle d'Alexandre VIII. contre les Prélats de l'Assemblée de 1682.

La lecture de la Bulle aiant été faite, il déclara, que s'il ne l'avoit pas fait publier dès ce tems-là, c'étoit parce qu'il avoit toujours espéré de trouver quelque moien de terminer tous les différens, & de faire entendre raison au Roi Très-Chrétien. C'étoit parler en Maître: mais il avoit affaire à un Roi qui ne reconnoissoit pas cette supériorité, & qui savoit maintenir la sienne dans l'Etat & dans l'Eglise, dont il prétendoit soutenir les Libertez.

Politique du Pape.

On voit par la Bulle & par le discours du Pape, quelle étoit sa politique dans les espérances qu'il donnoit aux Ministres du Roi d'un accommodement, où les deux Partis pussent trouver leur compte. A parler sincére-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, le Mercure Historique & Politique.*
(2) *Voiez ci-dessus page 132. & suiv.*

1691. cérement il n'avoit point d'autre intention, que d'obtenir ses fins, & d'obliger le Roi & le Clergé de France à y donner les mains, après les avoir lassez par toutes ses remises. Tel est l'esprit de la Cour de Rome, que nous verrons passer de ce Pontife à son Successeur : & il n'y a qu'une fermeté à toute épreuve qui s'en puisse garentir. Tout habile qu'étoit le Roi, il fut trompé long-tems par Alexandre VIII. & sous de belles aparences ce Pape en obtint presque tout ce qu'il voulut, sans que de son côté il relâchât rien au sujet de la Régale, & des Bulles qu'on lui demandoit pour les Ecclésiastiques qui avoient assisté à l'Assemblée de 1682. Mais il ne put venir à bout de lasser le Roi, comme il l'avoit prétendu, & Louïs XIV. étoit trop fier pour en être la Dupe. Sa fermeté ne dura pas toujours.

Ressentiment du Roi de la conduite du Pape.

Il avoit envoié le Duc de Chaulnes à Rome en qualité d'Ambassadeur, pour avoir soin des intérêts de la France dans le Conclave où ce Pape fut élu; & s'il y étoit resté depuis, ce n'étoit ni son intention ni celle de la Cour qu'il y restât plus long-tems, lors qu'on vit les chicanes dont on éludoit la demande des Bulles pour les Evêques François. Son rapel fut résolu tout de bon après la Bulle du 4. d'Août, dont je viens de parler, qui ne fut pas ignorée à Paris, quelque soin qu'on prît à Rome de la cacher. Le Roi voiant alors que tous les moiens d'accommodement proposez étoient inutiles, & que tout se disposoit à la rupture avec le St. Siége, ne voulut pas être prévenu, & rapella son Ambassadeur, avant que la Bulle eût été publiée : mais la mort du Pape, qui arriva bientôt après, le fit rester à Rome pour veiller à l'élection du Successeur. 1691.

Il menace le Pape de rétablir la Pragmatique Sanction.

Le Roi avoit fait dire au Nonce d'Alexandre VIII. par le Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, que si les Bulles n'étoient pas accordées avant les Fêtes de Pâques, il rétabliroit la Pragmatique Sanction, abolie par le Concordat passé entre Leon X. & François I. On ne pouvoit faire de menace plus capable d'intimider le Pape, n'y aiant point de meilleur rempart contre les entreprises de la Cour de Rome: & l'on sait avec quelle répugnance le Parlement de Paris acquiesça à la Vérification du Concordat. Mais soit qu'Alexandre VIII. fût bien sûr que la menace ne seroit point exécutée, ou qu'il voulût montrer sa fierté, il se contenta de suspendre la Bulle pendant six mois, & ne voulut pas mourir avant qu'elle fût publiée.

La France en souhaite le rétablissement.

On se flatoit cependant en France de voir le rétablissement de la Pragmatique: & on y étoit, disoit-on, d'autant mieux fondé, qu'elle est toute puisée dans les Décrets du Concile de Basle: Concile à la vérité peu agréable aux Papes, dont il réprime les entreprises, mais par la même raison fort respecté en France, dont l'Historien (1) traite de *Sainte*, l'Assemblée des Peres qui le composoient. Il est vrai qu'il n'y eut jamais de parfaite intelligence entre eux & le Pape Eugene IV. parce que, dit le même Historien, les Peres soutenoient fortement cette ancienne Regle, *Que le Concile est au dessus des Papes:* & c'est aussi l'opinion constante de l'Eglise Gallicane, & la

(1) *Mezerai.*

1691. la Décision formelle de l'Assemblée de 1682. On continuoit de s'aplaudir en France là-dessus. Si le Roi, disoit-on, est une fois sorti à son honneur des grandes affaires qu'il a présentement sur les bras, & que le Pape s'obstine à refuser les Bulles qu'on lui demande, on verra casser le Concordat, & toutes ses suites, & établir en France des Regles toutes contraires, par lesquelles les meilleures sources, d'où le St. Siége tire des sommes si considérables de l'argent de France, seront entiérement bouchées. C'étoit des raisonnemens en l'air : la France est trop attachée au Siége de Rome, pour en venir à une rupture ouverte, & les Papes savent trop bien ce qui leur en couteroit, si cette Couronne prenoit une telle résolution, pour n'user pas de complaisance dans l'extrémité. Les deux Cours continuérent donc après la mort d'Alexandre VIII. leurs Négociations & leurs intrigues.

Intrigues pour l'élection du Pape.

Il y eut cinq mois & demi de Vacance, tant il y eut de brigues dans le Conclave. Je ne parlerai que de celles de la France pour l'élection d'un Pape, qui se montrât bien intentionné au sujet des Bulles : & c'est ce qui fut ménagé par le Duc de Chaulnes, mais sans succès. Les Cardinaux François cependant, & cet Ambassadeur s'expliquérent hautement dans le Conclave du mois d'Avril, se croiant assurez de plus du tiers des voix. Ils demandérent que le Sacré Collége, avant que d'élire un Pape, fît raison au Roi de tous les sujets de plainte qu'il pouvoit former très-justement contre les deux derniers Pontifes. Le Sacré Collége en fut étourdi : mais il revint de son étonnement, & chacun alla à son but. Dans la suite, comme ils virent que les suffrages tournoient du côté du Cardinal Pignatelli, ils lui firent la proposition à lui-même : mais il garda le silence, ce qu'ils prirent pour un refus. Ils revinrent de ce sentiment, trompez par la Cabale qui vouloit élire ce Cardinal. Ils ne croioient pourtant pas qu'on allât si vîte à son exaltation. Elle se fit dès le lendemain de la Conférence qu'ils avoient euë avec ses Partisans, sans qu'ils pussent la faire différer seulement trois jours, qu'ils demandérent pour se déterminer. Ainsi le 12. de Juillet Pignatelli fut élu Pape, annoncé au Peuple, & publié par les décharges du Canon du Château Saint Ange, & par le son des Cloches. Il prit le nom d'*Innocent XII.* en mémoire d'Innocent XI. qui l'avoit élevé au Cardinalat. Nous verrons sous son Pontificat les différens des deux Cours terminez (1), à la satisfaction de celle de Rome, beaucoup plus qu'à l'avantage de celle de France. 1691.

Election d'Innocent XII.

Nous avons vu au commencement de l'année 1689. la Création de soixante & dix (2) Chevaliers de l'Ordre : le Roi donna au commencement de celle-ci le Cordon bleu au Maréchal d'Humiéres (3), au Comte de Maulevrier Colbert, au Comte de Montal, & au Marquis de Chazeron.

Carnaval de Venise, Comédie.

La Cour étoit toujours partagée entre les affaires & les plaisirs, & on n'étoit pas tellement occupé des soins de la Guerre, qu'on oubliât les galanteries & les divertissemens. Le Théatre donnoit tous les jours quelque Piéce nouvelle, & on représenta une

(1) *En 1693.* (2) *D'autres disent soixante-quatorze.* (3) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*

1691. une Comédie qui avoit pour titre, *le Carnaval de Venise*. On y tournoit en ridicule l'entrevûë qui se fit là en 1687. des Princes qui s'y étoient rendus sous prétexte du Carnaval, mais en effet pour faire une Ligue contre la France: comme je l'ai raporté en son ordre. L'Electeur de Baviére & le Duc de Savoie en étoient les Chefs, & la Comédie Françoise les joua avec toute la licence que se donne le Théatre, & peut-être avec trop peu d'égard pour leur dignité. C'est ainsi que la France jouoit sur le Théatre de Paris, ceux qui l'avoient voulu jouer au Carnaval de Venise.

Dévotion de la Cour.

On ne s'occupoit pas seulement des affaires & des plaisirs qui se présentoient tour à tour: la Dévotion étoit encore de la partie, & à l'exemple du Roi, à qui la Marquise de Maintenon l'avoit inspirée, on affectoit pour faire sa Cour de contre faire l'homme de bien, & on s'empressoit de paroître tel aux yeux du Prince. C'étoit un étrange mêlange que celui d'une telle Religion, avec le luxe & la débauche, qui ne vouloient rien perdre, & qui conservérent toujours leurs places & leurs heures favorites. Les Exercices de piété, disoit-on, servent à sanctifier les divertissemens, & ceux-ci à leur tour raniment & réchauffent la piété, qui se rallentiroit, si elle étoit perpétuelle. Je ne sai si le Christianisme s'accommoderoit d'une telle Morale; mais le monde se fait une Religion à sa mode, & croit qu'il peut se partager entre une mortification de quelques momens, & des journées entiéres de divertissemens.

Edits Bursaux.

Les grandes dépenses que la Guerre coutoit à la France, donnérent lieu aux Edits Bursaux pour avoir de l'argent. Il y en eut un cette année au mois d'Avril, qui suprimoit les Elections des Syndics & Jurez de tous les Corps des Métiers généralement dans tout le Roiaume, & qui les érigeoit en Charges dont le prix étoit fixé, & on faisoit état que la vente de ces Charges produiroit quinze millions: Fâcheuse ressource cependant, & qui ne peut être excusée que par les pressantes nécessitez de la Couronne. On ne pouvoit douter que cet Edit ne fût préjudiciable au Commerce, & ne jettât les Artisans dans un grand desordre, par l'injustice qu'exerceroient les acheteurs des Charges, pour être remboursez de ce qu'elles leur auroient couté, & pour se dédommager aux dépens des Particuliers en recevant dans les Corps, non les plus habiles, mais les plus libéraux à leur égard. Mais il y a toujours en de semblables cas quelque chose de fâcheux, & même d'injuste, qui est compensé par l'utilité publique: les Particuliers souffrent, & le Prince pourvoit aux besoins de l'Etat, qui doivent marcher avant tous les autres.

Je dis la même chose de plusieurs autres Edits qui suivirent celui-là, & entre les autres de la Création de soixante nouvelles Charges de Secretaires du Roi, & de Présidens dans les Chambres du Châtelet. Encore une fois ce furent les suites d'une Guerre, où la France avoit presque toutes les Puissances de l'Europe à combattre, & à quoi elle ne pouvoit fournir sans des secours extraordinaires, pour remplir les Coffres du Roi, en épuisant les bourses de ses Sujets.

Mort du Marquis de Louvois.

Le Marquis de Louvois mourut le 16. de Juillet fort subitement. S'étant trouvé mal dans la Chambre du Roi,

1691. Roi, il se retira pour se faire saigner: ne se sentant point soulagé par la saignée d'un bras, il voulut être encore saigné de l'autre, & mourut dans l'opération. Le bruit courut, mais sans fondement, qu'il avoit été empoisonné: préjugé ordinaire du Peuple au sujet de la mort des personnes extraordinaires, qu'il s'imagine ne pouvoir mourir de mort naturelle. Il n'y avoit cependant rien de surprenant dans celle de ce Ministre, homme gros & replet, & qui peut avoir été suffoqué par la graisse, sans que le poison s'en mêlât. Quoi qu'il en soit, il mourut âgé de cinquante & un an, & laissa un grand nombre de belles Charges, des richesses immenses, & des Enfans qui n'avoient pas ses talens. Aussi n'y eut-il que le second, connu sous le nom de *Barbesieux*, qui lui succéda à la Charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit obtenu la Survivance. Ses autres Charges furent distribuées à divers Favoris, à la réserve de celle de la Maîtrise des Postes (1), qui fut venduë quarante millions (2) au profit du Roi. C'est encore un problême s'il rendit de plus grands services, ou causa de plus grands préjudices au Roi. A ne regarder que son zêle, il n'y a jamais eu de Ministre plus dévoué: mais s'il fut l'auteur de toutes les Guerres du Roiaume, comme on l'en accuse, il ne fut pas moins pernicieux: & il s'étudia moins à procurer la gloire de son Maître, qu'à en flater l'ambition, pour satisfaire en même tems à la sienne & à son propre intérêt. Il fut à la vérité laborieux, infatigable, tout apliqué aux grandes entreprises: mais n'étant pas toujours justes, elles lui ont attiré moins d'éloges, que de haine & de blâme de la part de sa Nation & des Etrangers. Aussi ne ménageoit-il personne, fier aux plus grands, dur à tout le monde, & qui vouloit que tout pliât sous ses ordres, comme sous ceux de son Maître: *D'une ame d'ailleurs peu élevée*, dit l'Auteur qui en donne le portrait (3), *mais tyrannique*, quoi qu'il eût des talens peu propres à soutenir le poids des affaires. Un Ministre de ce caractére ne pouvoit pas être fort regrété, ni du Peuple qui lui imputoit sa misére, causée par les Guerres qu'il prenoit soin d'entretenir, ni de la Noblesse qu'il fouloit, pour ainsi dire, aux pieds, ni des gens de Guerre qu'il traitoit avec une hauteur qui l'en faisoit plus haïr que respecter. Il semble que le Roi lui-même commençât à s'en lasser: il lui reprocha au moins les cruautez exercées dans le Palatinat (4), & l'accusa de les lui avoir fait commettre (5): *Cruautez*, dit l'Auteur qui les raporte, *qui inspirérent de l'horreur à toute l'Europe contre le Roi & contre toute la Nation:* mais qu'on devoit imputer à ce furieux Ministre. On l'accusa encore d'avoir été cause de la Guerre de Piémont, & d'avoir empêché un Seigneur Piémontois de parler au Roi, à qui il venoit offrir la carte blanche. Aussi le Roi ne fit paroître aucun chagrin de sa mort, & on ne s'en aperçut ni dans le Conseil, ni dans les Armées. Tout alla son train dans la suite, comme auparavant, & l'ombre du Favori aiant disparu, les vertus du Roi parurent dans tout leur jour. On vit mieux que jamais, que s'il avoit besoin de Ministres pour le soulager, il n'en avoit pas besoin pour le conduire: qu'il 1691.

Ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-dessus.* (2) *Ou dont le bail se fit sur ce pied-là.*
(3) *Le M. D. L. F.* (4) *Voiez ci-dessus page 94.* (5) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1691.

qu'il ſavoit gouverner par lui-même, & qu'il avoit plus de part à tout ce qui ſe faiſoit ſous ſon Regne, qu'aucun de ſes Miniſtres.

Beau Diſcours du Roi dans ſon Conſeil, en parlant au Dauphin.

C'eſt ce qu'il fit voir peu de jours après, dans le grand Conſeil qui ſe tint à Verſailles le 25. de Juillet. Il y fit un long Diſcours ſur l'état de ſes Finances, ſur les affaires de la Marine, ſur les deſſeins qu'on avoit formez, & ſur les Négociations Etrangéres. Il entra ſur tous ces points dans un détail qui fit connoître ſa ſuffiſance, & qu'il n'ignoroit rien du dedans ni du dehors de ſon Roiaume. Le Dauphin ſe trouva dans cette Aſſemblée, & s'adreſſant à lui, il lui dit, „ Qu'un Prince ne pouvoit jamais acquérir de gloire, ni rien faire de grand, s'il n'avoit une connoiſſance exacte de toutes les affaires de ſes Etats: Que c'étoit pour l'en inſtruire qu'il vouloit qu'il ſe trouvât dans tous les Conſeils, & qu'il pourroit arriver que dans la ſuite il auroit beſoin de ſon ſecours, pour être ſoulagé dans la conduite de ſon Roiaume. „ On n'avoit point encore entendu parler le Roi juſqu'alors au Dauphin en ces termes. On crut qu'il falloit l'imputer à la jalouſie du Marquis de Louvois, & que dans la crainte qu'il avoit euë de l'autorité du jeune Prince, il l'avoit renduë ſuſpecte au Roi lui-même.

Titre de Premier Miniſtre.

Je remarquerai en paſſant que le titre de Premier Miniſtre, que quelques-uns donnent au Marquis de Louvois, ne ſe trouve point parmi ceux dont il fut honoré, & que ce titre ambitieux mourut avec le Cardinal Mazarin, depuis lequel il n'y a point eu de Premier Miniſtre d'Etat. Mais le Vulgaire nomme ainſi celui qu'il voit être le plus accrédité, & avoir le plus de part à la faveur & à la confidence du Prince.

1691.

Mort du Duc de la Feuillade, & ſon portrait.

La mort du Marquis de Louvois fut ſuivie bientôt après de celle de François d'Aubuſſon, Duc de la Feuillade, & ne fut pas moins prompte, attaqué d'apoplexie à quatre heures de matin (1), après s'être couché en bonne ſanté. Il étoit âgé de ſoixante-treize ans, qu'il avoit paſſez dans la faveur du Roi avec éclat, mais avec plus de faſte que de ſageſſe, comme le témoignent les actions que j'en ai raportées, qui alloient quelquefois juſqu'à l'extravagance (2), & qui firent tort aux belles qualitez de l'eſprit & du courage, qu'il poſſédoit d'ailleurs éminemment avec une naiſſance des plus illuſtres du Roiaume, puiſque, s'il en faut croire l'Hiſtoire d'un de ſes Prédéceſſeurs, Grand Maître de Rhodes (3), la Famille d'Aubuſſon étoit célebre en France dès le tems de Charlemagne. Celui dont je raporte le décès fut Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoiſes, & Gouverneur de la Province de Dauphiné. Il mérita ſes Emplois par ſa bravoure auſſi bien que par l'amour qu'il eut pour le Roi, qui donna au Fils le Gouvernement qu'avoit eu le Pere, en conſidération des marques d'affection qu'il en avoit reçuës, & peut-être auſſi en faveur de la Marquiſe de Maintenon, dont le jeune Duc épouſa la Niéce (4). La Charge de Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes fut donnée au Marquis de Bouflers; mais il s'obligea de paier au jeune

(1) *Le 19. de Septembre.* (2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-deſſus.*
(3) *Pierre d'Aubuſſon. L'Hiſtoire eſt écrite par le P. Bouhours.* (4) *Mademoiſelle d'Aubigny.*

1691. jeune Duc deux cents ſoixante & dix mille livres, pour le Brevet de retenuë que le Pere avoit ſur cette belle Charge.

1692. Nous verrons encore l'année 1692. où nous allons entrer (1), la France triompher de la priſe de Namur, & du gain de la Bataille de Steinkerque. Ses autres Expéditions ne furent pas ſi heureuſes. Le Duc de Lorges défit les Ennemis à Phortzheim: le Land-Grave de Heſſe fut contraint de lever le Siége d'Ebernbourg, & le Marquis de Bouflers bombarda Charleroi: mais le Duc de Savoie entra en Dauphiné, où il porta le fer & le feu: & quatorze Vaiſſeaux de l'Armée Navale, que commandoit le Vice-Amiral de Tourville, furent brulez à Cherbourg & à la Hogue ſur les Côtes de Normandie. Nous verrons ces Evénemens l'un après l'autre, quand nous en aurons vu les préparatifs, & donné premiérement une courte deſcription de l'état où ſe trouvoit le Roiaume.

Etat du Roiaume.

Comme la France s'épuiſoit tous les jours par ſes Victoires, on voioit auſſi tous les jours de nouveaux Edits pour remplir les Finances, où l'argent n'étoit pas ſitôt entré qu'il en ſortoit pour équiper les Flottes, & pour paier les Troupes. Je le répéterai encore ici, on admiroit la gloire du Roi, *qui poſſédoit*, dit un Auteur (2), *toutes les qualitez qui peuvent rendre un Prince auguſte dans le Monde, grand ſur la Terre, & digne de vivre éternellement dans la mémoire des hommes: mais*, ajoûte-t-il, *toutes ces qualitez paroîtroient bien plus héroïques dans ce grand Prince, ſi pour ſatisfaire l'ambition de regner, il ne s'étoit point ſoucié de tirer tout le ſang des Peuples, ni d'opprimer les Etrangers par des violences.* Il parut tout d'un coup cinq Edits portant Création de nouvelles Charges, & par conſéquent de nouvelles Taxes: & ces Edits furent ſuivis de nouveaux Impôts ſur diverſes Marchandiſes. Bientôt après il fut donné un Edit plus ſurprenant que tous les autres, qui portoit la Création de cent Sous-Lieutenans de Roi dans toutes les Provinces, qui en l'abſence des Lieutenans-Généraux auroient la qualité de Lieutenans de Roi. Ces Charges annobliſſoient ceux qui en ſeroient revêtus, & leur raportoient deux mille livres de gages par an: mais il falloit, avant que d'entrer en poſſeſſion, qu'ils en finançaſſent quarante mille. Ce fut une mortification pour les Premiers Préſidens des Parlemens, qui en l'abſence des Lieutenans de Roi faiſoient la Fonction de Gouverneurs de Province, & en exerçoient l'autorité: mais la Cour ſe mit peu en peine de leur mécontentement, & le profit de quatre millions qu'elle en retiroit fit toute ſon aplication. 1692.

Edits Burſaux.

Création de Sous-Lieutenans de Roi.

Il faut joindre à cette Création, celle des Conſeillers Greffiers dans les Chancelleries qui ſont près des Parlemens, & encore celle de cent quatre-vingts Charges de Commiſſaires des Guerres de nouvelle Création. Je ne parle point d'autres menuës Charges, ni des Impôts qui ſe multiplioient inceſſamment. C'étoit ſans doute dequoi renouveller les Guerres Civiles de la Minorité: mais un Roi Majeur, & qui s'eſt rendu redoutable par ſes Victoires, n'a rien à craindre d'un Peuple qu'il tient dans une parfaite dépen-

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hiſtorique & Politique.* (2) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique, pour le mois de Février 1692.*

1692. pendance, d'un Peuple sur tout tel que celui de France, qui adore ses Rois, & qui joint l'amour à la crainte.

On s'étonne qu'on eût besoin du produit de tant de millions, pour joindre aux grands Revenus d'une Couronne, qui en posséde seule plus que plusieurs des autres Couronnes de l'Europe ensemble : mais on cessera de s'étonner, quand on considérera les préparatifs faits pour la prochaine Campagne.

Armées de la France par Terre.

Le Roi, dans un Conseil général qui se tint à Versailles le 24. de Mars, avoit ordonné six Armées, en Flandre, en Allemagne, sur la Moselle, en Catalogne, en Italie, & enfin en Normandie pour la garde des Côtes, & nommé les Officiers-Généraux qui les devoient commander. Le 8. de Mai toutes les Cours Souveraines aiant été mandées à Versailles, le Roi leur dit, „ Que voiant avec regret „ que la Guerre tiroit en longueur, „ il avoit résolu de se mettre le 18. „ à la tête de ses Armées en Flandre, afin de faire voir à ses Sujets „ qu'il emploioit tous ses soins pour „ la finir, & qu'il laissoit à Paris „ Monsieur le Chancelier, & Monsieur de Pontchartrain, Controlleur-Général de ses Finances, pour „ faire exécuter ses ordres pendant „ son absence. „

On faisoit monter à cent mille Hommes l'Armée de Flandre, qu'on divisoit en deux Armées, dont le Roi commanderoit la premiére, destinée au Siége de Namur, beaucoup plus forte que l'autre, qui devoit marcher sous les ordres du Duc de Luxembourg, pour couvrir le Siége & empêcher le secours.

Outre les Armées de Terre, qui montoient ensemble à plus de cent cinquante mille Hommes de Troupes réglées, sans les Milices dispersées pour la garde des Côtes, & sans les Garnisons des Places, il y avoit encore l'Armée Navale composée de cinquante Vaisseaux de Ligne, depuis cinquante-six jusqu'à cent deux piéces de Canon, commandée par le Comte de Tourville, Vice-Amiral. Combien ne falloit-il pas de Soldats, de Matelots & d'Officiers pour la faire agir? Nous parlerons bientôt de son Expédition, qui n'eut pas un succès si heureux que l'Armée de Flandre. C'est que l'Etoile de Louïs XIV. marchoit avec lui à la tête de l'une, & que l'Etoile du Roi Jaques accompagnoit l'autre, & attiroit le malheur à des Troupes toujours victorieuses, lorsqu'elles ne combattoient pas pour ses intérêts : comme s'en explique ce malheureux Prince dans sa Lettre au Roi Très-Chrétien, dont je ferai une plus particuliére mention en son ordre. Armée Navale. 1692.

Mariage du Duc d'Orléans.

Toutes ces grandes Actions par Mer & par Terre furent précédées par deux illustres Mariages, dont la Célébration ne doit pas être omise. Le premier fut celui de Philippe, Petit-Fils de France, aujourd'hui Duc d'Orléans & Régent du Roiaume. Il ne portoit alors que le titre de Duc de Chartres, parce que le Duc d'Orléans son Pere vivoit encore. Il épousoit Françoise Marie de Bourbon, légitimée de France, Fille naturelle du Roi, qui donnoit deux millions pour la dot, & pour six cents mille écus de Pierreries. Il fit encore present à *Monsieur* du Palais Roial, pour passer en propriété après sa mort au jeune Duc, & on y prépara des apartemens dès lors pour loger sa Maison. Le Mariage fut célébré le 17. de Février avec toute la

 Pompe

1692. Pompe que demandoit une si auguste Cérémonie, & qui touchoit de si près toute la Maison Roiale. Le Duc de Chartres, accompagné du Marquis de Blainville, Grand Maître des Cérémonies, fut prendre Mademoiselle de Nantes dans son apartement, & la mena au grand Salon de l'apartement du Roi. La Cérémonie des Fiançailles fut faite dans le Cabinet de sa Majesté par le Cardinal de Bouillon, Grand Aumônier de France, & le Contract fut lu par le Ministre-Secretraire d'Etat Pontchartrain, assisté du Marquis de Torci, aussi Secretaire d'Etat, & signé par le Roi, par le Dauphin, par Monsieur, par Madame, par les futurs Epoux, par les Princes & par les Princesses. La Bénédiction du Mariage se fit le lendemain avec le même apareil, & le Bal & les Festins finirent cette Fête avec toute la magnificence d'une Cour si galante & si splendide. Ce fut alors que le Duc de Chartres prit la qualité de Petit-Fils de France, & même selon quelques-uns celle de Duc d'Orléans : mais il est pourtant certain qu'il ne porta cette derniére qu'après la mort du Duc d'Orléans son Pere.

Qualité de Petit-Fils de France.

On dit que la Duchesse d'Orléans, Mere du Duc de Chartres, avoit témoigné n'être pas contente de ce Mariage, pour lequel le préjugé de sa Nation lui donnoit de la répugnance: qu'elle fut blamée de sa rigidité par quelques-uns, & louée par les autres. Je n'entre point dans cet examen, & je n'entreprens pas ni de critiquer ni de louer la conduite du Roi dans ces Alliances, que le principe de l'amour paternel semble autoriser.

1692. L'autre Mariage, sur lequel on fit les mêmes réflexions, fut celui d'Auguste de Bourbon, légitimé de France, Duc du Maine, qui épousa un mois après Anne Louïse Bénédictine de Bourbon, Fille de Henri-Jule, Prince de Condé. Le Mariage se fit le 19. de Mars avec les mêmes Pompes, & les mêmes Cérémonies que celui du Duc de Chartres, & le Roi fit paroître pour le Frere la même tendresse qu'il avoit témoignée pour la Sœur, tous deux ses Enfans, & nez d'une même Mere (1).

Mariage du Duc du Maine.

Les Opérations de la Campagne, dont il est tems de donner le détail, se commencérent de bonne heure de la part de la France, & plus tard de la part des Confédérez. La diligence, la vertu favorite d'Alexandre & de César, étoit aussi celle de Louïs XIV. Les Allemands & les Espagnols au contraire ne pouvoient se corriger de leur lenteur, quelque dommage qu'elle leur eût causé dans les Campagnes précédentes.

Comme la Conquête de Namur étoit le grand dessein du Roi, il fit marcher l'Armée de ce côté-là (2), & investir la Place le 25. de Mai, s'étant rendu aussitôt après au Camp pour en former le Siége. Namur, située au confluent de la Sambre & de la Meuse, étoit considérable par sa situation sur ces deux Riviéres, & forte par sa Citadelle bâtie sur des Rochers, & couverte d'un nouveau Fort, apellé le *Fort Guillaume* ou *de Koehoorn*, dont le premier nom, étoit celui du Roi Guillaume, & l'autre celui de l'Ingénieur, qui par les ordres de ce Prince avoit travaillé à sa construction. Cette situation & ces

Siége de Namur.

(1) *La Duchesse de Montespan.* (2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique, les Mémoires du M. D. L. F.*

1692. ces Fortifications obligeoient le Roi d'avoir trois Camps, l'un ſur la Meuſe, le ſecond ſur la Sambre, & le troiſiême pour occuper l'entredeux de ces Riviéres.

Cinquante Femmes de qualité aiant fait demander, lors que la Ville fut inveſtie, des Paſſeports au Marquis de Bouflers pour ſe retirer à Bruxelles, il les leur refuſa, ſoit qu'il ne ſe crût pas autoriſé de le faire dans un Camp où le Roi étoit attendu, ſoit qu'il voulût en réſerver l'honneur à un Prince qui n'étoit pas moins galant que guerrier. Auſſi les reçut-il fort gracieuſement, & leur accorda ce qu'elles demandoient.

Paſſeports accordez par le Roi aux Dames de Namur.

La nuit du 29. au 30. le Roi fit ouvrir la Tranchée en trois différens endroits: & le lendemain il fit attaquer un des Fauxbourgs par le Marquis de Bouflers qui s'en rendit maître: deux jours après il donna ſes ordres pour l'attaque de la Contreſcarpe, dont on chaſſa les Ennemis. Une Bombe aiant mis le feu à un Magaſin des Aſſiégez, fit ſauter la Tour où il étoit, & le lendemain la Ville ſe rendit au Roi, qui avoit ordonné les principales Attaques, & en la préſence de qui tout ſe paſſa, auſſi bien que par ſes ordres.

Réduction de la Ville.

La priſe de la Ville étoit peu conſidérable, ſans celle des Châteaux ou des Citadelles: c'eſt auſſi où les François, animez par la préſence du Roi, redoublérent leur courage & leur diligence. Cependant les Ennemis, qui n'avoient pas été aſſez prompts pour ſe ſaiſir des paſſages, & pour empêcher le Siége, faiſoient alors de grands mouvemens pour en obtenir la levée. Mais les François avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'il fut impoſſible ni de forcer leurs Lignes, ni de jetter du ſecours dans leurs Forteresſes. Il n'y avoit qu'un ſeul endroit par où l'Armée des Confédérez le pût faire: mais cet endroit étoit ſi bien gardé par l'Armée d'Obſervation, que commandoit le Duc de Luxembourg, & il étoit campé ſi avantageuſement, qu'il paroiſſoit impoſſible de le forcer dans ſes Retranchemens. Il avoit devant lui une Riviére qu'il falloit paſſer en eſſuiant tout le feu de ſon Canon & de ſa Mouſquéterie, & au ſortir de l'eau les Ennemis euſſent été envelopez par la Cavalerie Françoiſe, qui ne leur eût pas permis de ſe ranger en Bataille. Cette Riviére étoit la Méhaigne, juſqu'alors peu connuë, mais fameuſe depuis par les divers Campemens faits ſur ſes Bords. Le Roi Guillaume, Généraliſſime de l'Armée des Confédérez, avoit pourtant pris la réſolution de la paſſer, n'étant ni fort large, ni fort profonde: mais les pluies ſurvenant enflérent ſi fort ſon Canal, qu'il n'oſa l'entreprendre. Il fit dreſſer des Ponts qui furent renverſez par l'abondance des pluies, & par l'Artillerie des François. Ne pouvant réüſſir par là, il prend un autre tour, ruſe tant qu'il peut, change inceſſamment de Camp, & tâche de ſurprendre le Duc de Luxembourg. Il avoit affaire à un vieux Général, qui ne donnoit pas dans le piége. Aiant toujours l'œil ſur ſon Ennemi, s'il le voioit décamper, il décampoit de même, & le ſuivoit dans toutes ſes marches, choiſiſſant toujours ſi bien ſon Poſte, & campant ſi à propos, qu'il fut impoſſible de lui faire quitter un Terrain, où il pouvoit toujours couvrir les Aſſiégeans, & s'y retrancher ſi bien qu'il ne craignoit

Siége des Châteaux, & premiérement du nouveau Fort.

1692.

Le Roi Guillaume tente en vain de ſecourir Namur.

1692. gnoit point d'être forcé de l'abandonner.

Cependant l'Armée qui faisoit le Siége avançoit toujours. Les Attaques avoient été commencées aussitôt après la réduction de la Ville, & on n'avoit fait que passer d'un Siége à l'autre, sans qu'il eût été besoin de changer le Camp. On étrecit seulement les Lignes, qui ne demandoient pas une si grande enceinte pour enfermer les deux Forteresses. La Ville avoit été prise le 5. de Juin, n'aiant résisté que cinq jours de Tranchée couverte : les Châteaux firent une plus longue & plus vigoureuse résistance, ne s'étant rendus que le 22.

Pendant ce Siége le Roi eut une attaque de goutte, mais elle dura peu de jours : & dès qu'il put monter à Cheval, il se promena par le Camp, visita les Travaux, exhorta les Soldats, & continua par sa présence à leur inspirer l'ardeur nécessaire pour se rendre maîtres d'une Place, dont il n'avoit entrepris la Conquête, que sur la confiance qu'il avoit en leur valeur. Il n'en fallut pas davantage pour redoubler leur courage & leur activité. D'abord ils firent jouer cinq Batteries, dont le feu dura trois jours de suite. Le 10. ils attaquérent une maison palissadée qu'ils emportérent, & le 12. au matin il y eut Brêche à un Ouvrage du dehors, par où ils montérent à l'Assaut. C'étoit le troisiême qu'ils donnoient au nouveau Fort ou au Fort Guillaume, sans avoir pu s'en rendre les maîtres. Tous leurs efforts jusqu'au 21. aiant été inutiles, ils revinrent le lendemain à la charge, & sur les neuf heures du soir, toutes choses étant disposées pour livrer un nouvel Assaut, quatorze Compagnies de Grenadiers y montérent, soutenuës par sept Bataillons de la meilleure Infanterie du Roiaume, qui donnérent par tout avec une vigueur extraordinaire. Le Combat, qui ne dura qu'une heure, fut fort meurtrier, ceux qui défendoient le Fort ne témoignant pas moins de courage & de fermeté. Les François se faisant jour passérent à l'attaque du Chemin de Communication qui conduisoit au Château, & furent repoussez. Ils n'en devinrent que plus furieux, & l'Assaut continuant par des efforts redoublez, & par des Troupes fraîches qu'on y faisoit monter continuellement, les François s'emparérent du Chemin-Couvert. L'Ingénieur Koehoorn, aussi ardent à défendre son Ouvrage, qu'il avoit été habile à le construire, fut dangereusement blessé dans ces Combats, & obligé à se retirer. Alors la Garnison perdant courage par la retraite de son Chef, battit la Chamade, & fit sa Capitulation. Ils sortirent le 23. au nombre de dix-huit cents soixante & dix Soldats & quarante Officiers avec Armes & Bagage, & les autres marques d'honneur, pour être conduits à Gand. — *Sa réduction.*

Le vieux Château restoit encore, où commandoit le Prince de Barbançon. Comme il n'étoit pas moins fort que le nouveau, ni la Garnison moins nombreuse, la prise n'en paroissoit pas moins difficile. Mais, soit que toutes les Forces des Assiégeans, se trouvant réünies à ce seul endroit, l'attaquassent plus vigoureusement : soit que le Gouverneur & la Garnison desespérant du secours manquassent de courage, la Place ne tint que jusqu'au 30. de Juin, — *Siége du vieux Chateau.*

1692. Juin, que la Capitulation fut signée dans le Camp du Roi, qui n'accorda pas des conditions moins honorables, que celles de la Capitulation précédente. La réduction pourtant ne s'étoit pas faite, sans que de part & d'autre il en eût couté bien du sang : & depuis le 23. que le nouveau Fort s'étoit rendu, on n'avoit cessé jusqu'au 30. de ruiner les Ouvrages du vieux par les Bombes & par le Canon, dont les Batteries, dressées sur le Terrain du premier, ne cessérent point de tirer pendant trois jours consécutifs. A ce feu terrible succédérent les Assauts pour s'emparer de la Contrescarpe, des Chemins-Couverts, de l'Ouvrage à Corne, & par tout les François trouvoient de la résistance, quelquefois repoussez, & n'emportant l'Ouvrage qu'ils attaquoient qu'après des Combats sanglans de plusieurs heures. Le Roi, qui alloit tous les jours à la Tranchée voir l'effet des Batteries des Canons & des Mortiers, résolut le 27. de faire attaquer la Contregarde & la Courtine du Chemin-Couvert, ce qui fut exécuté le lendemain en sa présence, & on s'y logea après avoir perdu bien du monde. Mais il n'y eut point de Combat plus terrible que celui du 29. où l'Ouvrage à Corne, après avoir été long-tems disputé, fut enfin abandonné aux Assiégeans. Il restoit encore aux Assiégez deux Murailles à défendre, qui pouvoient occuper les François pendant quelques jours : mais aiant épuisé leur vigueur dans ce dernier Assaut, & consternez par la quantité prodigieuse de coups de Canon, de Bombes, & d'autres Feux d'artifice, ils ne songérent plus qu'à se rendre.

Sa réduction.

1692. C'est ainsi qu'en moins d'un mois le Roi se rendit maître de la Ville & des Châteaux de Namur, l'une des plus fortes Places des Païs-Bas, le Rempart, non seulement du Brabant, mais encore du Païs de Liége, des Provinces Unies, & de la Basse Allemagne. Ses Flateurs, dit-on, lui en aplaudirent jusqu'à l'excès. Peut-être qu'il y eut là-dessus trop de Panégyriques : mais la Conquête étoit assez belle pour mériter quelque chose de plus que des louanges ordinaires. Dans la Lettre qu'écrivit le Roi à l'Archevêque de Paris pour en faire chanter le *Te Deum*, il se réjouit moins de sa Victoire, que de l'espérance d'en recueiller les fruits d'une heureuse Paix. Ecoutons le parler lui-même.

Les aplaudissemens qu'on en fait au Roi.

Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris pour en faire chanter le *Te Deum*.

Mes Ennemis, dit-il à l'Archevêque, *s'étoient persuadez qu'aiant assemblé toutes leurs Forces dans les Païs-Bas, ils arrêteroient le cours de mes Conquêtes. Cependant je n'ai pas laissé d'entreprendre en personne le Siége de la Ville & des Châteaux de Namur, dont ils croioient la prise impossible. Ils y sont accourus au nombre de plus de cent mille Hommes, pour m'obliger d'en lever le Siége : mais ils se sont contentez d'en être les Spectateurs pendant trois semaines, & d'assister à la réduction de la Place, que j'ai entiérement soumise le* 30. *du mois dernier après vingt-deux jours de Tranchée ouverte. Si quelque chose me flatte dans une Conquête si importante, c'est bien moins la gloire qui la suit, ou l'agrandissement de mes Etats, que l'espérance qu'elle me donne, que mes Ennemis, lassez de leurs pertes, consentiront enfin aux offres que je leur fais depuis long-tems de finir la Guerre.*

 On

1692. On trouva cent cinquante piéces de Canon tant dans la Ville que dans le Château : mais on ne sait pas précisément le nombre des Morts & des Blessez des deux Partis. Les Relations Françoises portoient, qu'il y avoit eu deux mille cinq cents Morts de leur côté, & six mille tant Blessez que Malades. Mais l'Annaliste François (1) dit que les pluies continuelles firent périr une partie de l'Armée du Roi. La perte des Ennemis ne fut pas moins grande, s'il est vrai, comme on le dit, que de la Garnison du vieux Château, qui étoit de huit mille Hommes, il n'en sortit que quatre mille. Mais il est difficile d'affirmer là-dessus rien de certain : tant on se plaît des deux côtez à diminuer ses pertes, & à grossir celles du Parti contraire.

Retour du Roi à Versailles.

Quoi qu'il en soit, le Roi après avoir donné le Gouvernement de Namur au Comte de Guiscar, partit le 3. de Juillet du Camp, & revint à Versailles joüir de sa gloire, & se reposer des fatigues de la Campagne, l'une des plus glorieuses qu'il ait faites, & par laquelle il les couronna toutes. Il étoit tems qu'après avoir fait près de trente ans la Guerre (2), il cessât de s'exposer, & qu'il gouvernât desormais son Roiaume dans son Cabinet de sa tête & de ses conseils. On lui représentoit, que telle avoit été la politique d'Auguste après ses Victoires, & que les Rois, qui se doivent à leurs Peuples, sont obligez de ménager une vie dont en dépend la félicité, & la destinée de l'Empire. S'il écouta ce raisonnement, ce fut moins pour demeurer oisif dans la suite, que pour agir avec plus d'aplication que jamais dans les grandes affaires du dedans & du dehors du Roiaume. 1692.

Le gain de la Bataille de Steenkerke suivit de près la Conquête de Namur. Il y avoit à peine un mois que le Roi étoit de retour de la derniére, qu'il reçut l'importante nouvelle de l'autre.

Bataille de Steenkerke.

Ce fut le Roi Guillaume qui engagea la Bataille (3), & le Duc de Luxembourg, qui ne s'attendoit pas d'être attaqué, pensa être surpris. Il se fioit sur une intelligence qu'il avoit avec un Valet de Chambre de l'Electeur de Baviére (4) : mais la Trahison fut double. Aiant été découvert, on l'obligea de donner un faux avis au Duc de Luxembourg, que les Ennemis viendroient ce jour-là faire un grand Fourage près de l'Armée, qui sur cet avis ne pensa qu'à donner sur les Fourageurs. Le Général ne reconnut la tromperie qu'on lui avoit faite, que lorsqu'on lui vint dire que la Brigade de Bourbonnois, qui occupoit une Hauteur à la droite, avoit été attaquée. Agissant alors de tête, aussi bien que de courage, il y courut à toute bride, & eut la douleur de voir cette Brigade en desordre, & les Ennemis maîtres de la Hauteur, & du Canon qu'on y avoit placé. Il les chargea sans les pouvoir rompre, ni à la premiére, ni à la seconde attaque : ce ne fut qu'à la troisiéme qu'il les mit en déroute. L'Auteur (5), qui donne cette Relation, n'a pas manqué de raporter les illustres Officiers dont

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.* (2) *Depuis la Guerre de Flandre en 1667.* (3) *Selon les Mémoires du M. D. L. F.* (4) *Le même Auteur dit qu'il étoit Musicien, & qu'il fut pendu.* (5) *C'est le même.*

1692. dont il fut secondé. C'étoit toute la brave Jeunesse de la Cour de France, ses Princes du Sang, & ses plus grands Seigneurs. Le jeune Duc de Chartres, qu'on avoit empêché de s'exposer au Siége de Namur, voulut paroître dans ce fameux Combat, ainsi que le Duc de Bourbon, le Prince de Conti, le Duc de Vendôme, & le Grand Prieur son Frere, avec les autres Officiers-Généraux. Le Maréchal de Luxembourg si bien accompagné marcha à la tête de la Brigade des Gardes aux Ennemis, la Baionnette au bout du Fusil & l'Epée à la main, sans tirer; il en fit un horrible carnage, les poursuivant jusqu'au Camp d'où ils étoient partis.

Si l'on s'en tient à ce récit, il n'y eut de Combat entre les deux Armées que celui-là : & il est vrai que ce fut où se frapérent les plus terribles coups, & par où commença & finit cette sanglante Journée : Mais les autres Relations (1) y font agir toutes les Forces des deux Armées. Il est pourtant vrai, même selon ces derniéres, que le plus chaud de l'Action fut à l'endroit du Côteau ou de la Hauteur dont le Roi Guillaume voulut se saisir. Il détacha pour cela le Duc de Wirtemberg, qui s'acquitta de ce périlleux emploi avec beaucoup de bravoure, poussa vigoureusement les François, & s'empara de quelques piéces de leur Artillerie. C'est aussi à peu près ce qu'en dit la premiére Relation. Il n'en est pas de même de la suite: les derniéres ne parlent point du carnage que fit le Duc de Luxembourg avec sa Troupe d'Elite: elles disent que les Confédérez demeurérent les maîtres de la Hauteur jusque sur la fin de la journée, que le Marquis de Boufiers, qui campoit à trois lieuës de là avec un Corps séparé, arriva avec des Troupes fraîches & du Canon, & changea tout le plan de la Bataille, dont il y avoit lieu d'espérer un succès favorable. On peut joindre ces Relations, qui n'ont rien de contradictoire. Mais elles ne s'accordent pas sur la double Trahison du Valet de Chambre de l'Electeur de Baviére : & les Ecrivains du Parti des Confédérez prétendent, que ce Traître donna un véritable avis de la marche du Roi Guillaume au Maréchal de Luxembourg, qui sut bien en profiter, & attendre l'Ennemi en se tenant sur ses gardes. Les Relations conviennent mieux dans le reste. Les Confédérez avouent que le Roi Guillaume prit le parti de la retraite, & qu'il aima mieux sauver son Armée, que l'exposer à périr par une fausse gloire. S'ils donnent des louanges à la sagesse de leur Général, ils n'en donnent pas moins à la valeur du Général François. Les uns & les autres s'accordent encore sur le courage & sur la conduite du Prince de Conti, & on entendit des Officiers de l'Armée des Confédérez l'égaler dans cette furieuse Journée au Duc de Luxembourg. On donne encore de part & d'autre de grands éloges au Prince de Turenne, à qui sa valeur couta la vie. 1692.

J'oubliois à dire que ces Troupes, que commandoit le Duc de Wirtemberg, qui s'emparérent du Côteau, où elles soutinrent si long-tems les furieuses attaques du Duc de Luxembourg,

(1) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

1692. bourg, & qui ne cédérent qu'à la valeur des Troupes fraîches du Marquis de Bouflers, selon la Relation des Confédérez, étoient des Bataillons Anglois. On dit que le Roi Guillaume envoia des ordres pressans au Comte de Solms pour les soutenir, mais que la jalousie de ce dernier pour le Duc de Wirtemberg ne lui permit pas de les exécuter. On entendit alors le Roi s'écrier douloureusement : *Ah! mes braves Anglois faut-il qu'on vous laisse tailler en piéces.* Ce n'étoit pas sans raison. La perte tomba presque toute entiére sur ces Troupes. On perdit de braves Soldats jusqu'au nombre de deux mille, & les meilleurs Officiers de l'Armée Angloise, tels que le Lieutenant-Général Makai, le Chevalier Douglas, le Comte d'Angus, & plusieurs autres d'un grand mérite. Il est vrai que les François n'en perdirent guére moins de leur côté, soit à l'égard des Soldats, soit à l'égard des Officiers, entre lesquels on compte, outre le Prince de Turenne, le Marquis de Bellefond, le Marquis de Tilladet, le Brigadier Stoup, le Marquis de Firmarçon, & plusieurs autres. Mais enfin la Victoire demeura aux François avec le Champ de Bataille, une partie du Canon & des Munitions des Ennemis.

La Victoire demeure aux François.

Conspiration de Grandval pour assassiner le Roi Guillaume.

Je voudrois pouvoir suprimer la Trahison de Grandval, & la punition qui s'en fit le 13. d'Août dans l'Armée des Confédérez, campée aux environs de Hall : mais l'exécution en fut si publique, & on en donna tant de Relations, que je ne la pourrois taire, sans être blâmé d'en avoir affecté l'omission. Je la raporterai en peu de mots.

Barthélemi de Liniére, Chevalier Sieur de Grandval, c'est ainsi que ce misérable est qualifié par la Sentence du Conseil de Guerre qui lui fit son Procès, né à Liniére en Picardie, se laissa séduire par de pernicieux conseils pour assassiner le Roi Guillaume. Il avoit pour Complices Dumont & Leefdael qui le découvrirent, soit par un véritable repentir de la Conspiration, soit par la crainte qu'elle ne fût éventée avant que d'être mise à exécution. Le premier, qui s'étoit retiré à Hanovre, l'avoua au Duc de Zell, qui en donna aussitôt avis au Roi Guillaume, & le second, qui étoit Hollandois, en écrivit à ses Parens en Hollande, qui donnérent le même avis. Ils continuoient cependant à feindre qu'ils persévéroient dans leur Complot avec Grandval, qui fut arrêté le premier à Eyndhove, comme il s'acheminoit avec Leefdael pour exécuter son attentat, & mené à Bois-le-Duc, où Leefdael fut aussi conduit, & Dumont y vint d'Hanovre, d'où il avoit entretenu sa feinte correspondance par Lettres avec Grandval. Tous trois furent là examinez, & tous trois déclarérent la Conspiration formée dès l'année 1691. & qui n'aiant pu être alors exécutée, avoit été reprise cette année dans la résolution de l'achever. Ils devoient pour cela se tenir dans une Embuscade, où ils attendroient le Roi Guillaume, à qui Dumont porteroit le premier coup, & lui casseroit la tête. Il avoit été choisi pour cela, parce qu'il se vantoit d'avoir un caractére qui fascinoit les yeux, & qui le rendoit invisible : desorte qu'ils faisoient aussi entrer le Démon dans leur 1692.

1692.

leur abominable dessein. Comme Leefdael & Dumont avoient révélé la Conspiration, ils furent moins examinez comme Complices que comme Témoins, & Grandval, à qui leurs dépositions furent leuës, demeura d'accord de tout. Il eût pu alors être jugé : mais pour rendre la procédure plus juridique, & la condamnation plus autentique, il fut transféré au Camp de Hall, pour être ouï par le Grand Conseil de Guerre assemblé à cet effet, & subir la Sentence de ce Tribunal Militaire, à qui il apartenoit d'en connoître & d'en juger. Tout s'y passa dans les formes, avec toute l'exactitude & toute l'équité possible. Je n'en raporte point le détail : il suffit de dire, que le 11. d'Août on lui prononça sa Sentence, par laquelle le Grand Conseil de Guerre le déclare Coupable du Crime de Lèze-Majesté, le condamne à être trainé sur une claie à la place de l'Exécution, & y être attaché à un gibet, à demi vivant être coupé, son corps ouvert, ses intestins être brulez, sa tête coupée & mise sur un poteau, son corps séparé en quatre quartiers, pour être suspendus là où Sa Majesté l'ordonnera. Ce sont les termes de cette terrible Sentence, mais dont un si noir Attentat méritoit toute la rigueur. Le coupable la subit, dit-on, avec beaucoup de fermeté, &, ce qui diminuë l'horreur de son crime, avec un sincére repentir de s'y être engagé.

Instruction de son Procès.

Sa condamnation.

Sa constance & son repentir.

Comme la Sentence raporte les déclarations que firent Grandval, & les deux Complices Dumont & Leefdael, que premiérement le Marquis de Louvois, & ensuite après sa mort le Secretaire d'Etat Barbesieux son Fils, & Madame de Maintenon avec plusieurs autres de la Cour de France, les avoient invitez par de grandes promesses, déjà exécutées en partie, à commettre l'Assassinat, je ne puis me dispenser d'en faire mention. Mais comme ils n'en fournirent point de preuves, & qu'en de tels cas la déclaration d'un Accusé qui se prend à tout, soit pour diminuer son crime, soit pour en éluder la condamnation, est toujours suspecte, je n'ai garde de donner une pleine certitude de foi à de telles accusations. Il parut même que les Juges les regardérent comme frivoles, & ils n'eurent aucun égard à la demande que fit Grandval, d'obtenir du tems pour faire venir les Papiers qui concernoient, disoit-il, le projet de la Conspiration arrêté avec Barbesieux. Que s'il falloit ajoûter foi à la déclaration que fit Grandval devant le Conseil de Guerre, ce seroit de la Cour de St. Germain, & non de celle de Versailles qu'eût dû partir le coup, qui devoit ôter la vie au Roi Guillaume. Etant venu, dit-il, le 16. d'Avril 1692. avec Leefdael & le Colonel Parker à St. Germain, le Roi Jaques, dont il eut Audience, lui tint ce discours : *Parker m'a informé de votre affaire : si vous me faites ce service avec les autres Officiers, il ne vous manquera jamais de rien.* C'est donc au Roi Jaques & à la Cour de St. Germain qu'il faut renvoier toute l'horreur d'un Assassinat, dont aussi tout le profit lui devoit revenir, puisque de là dépendoit son rétablissement, à ce qu'il croioit, & celui de tous les Anglois Catholiques : ce qu'aussi les trois Conjurez s'étoient d'abord proposé, comme on l'aprend de leurs Interrogatoires. Mais c'est

1692.

1692. assez pour l'éclaircissement de cet odieux Article, dont il seroit fâcheux qu'on pût noircir ni la Cour, ni la Nation Françoise.

La Cause de Jaques II. étoit toujours fatale à Louïs XIV. dont les Victoires par Terre furent obscurcies par la défaite de son Armée Navale (1). Sa fortune favorisa les premiéres, & celle du Roi exilé présida au malheur de l'autre, qui n'avoit combattu que pour ses intérêts. Il sembla par le rapel des Troupes Françoises d'Irlande en 1691. (2) que le Roi avoit abandonné le dessein d'armer tout de nouveau pour le Roi Jaques, & de ne se point roidir contre la mauvaise fortune de son Allié, qui l'avoit toujours empêché de réüssir. Il voulut pourtant faire encore une tentative cette année, aiant mis en Mer une Flotte pour en faciliter la Descente dans un des Roiaumes de la Grande Bretagne: mais la mauvaise fortune du Roi exilé ne se démentit point, & se communiquant à la Flotte Françoise, elle fut battuë par celle des Anglois.

Cet échec, qui arriva le 29. de Mai, précéda de huit jours la réduction de la Ville de Namur, qui capitula le 5. de Juin. Ainsi les deux Partis triomphoient en même tems: on faisoit des Feux de joie à Paris pour la prise de Namur, & pour le gain de la Bataille de Steenkerke, & on en faisoit à Londres pour la défaite de la Flotte Françoise. Comme l'Histoire doit être aussi sincére dans le récit des disgraces, que dans celui des heureux succès, je raporterai la malheureuse Expédition de l'Armée Navale avec la même fidélité, que j'ai raporté les Victoires de l'Armée de Terre en Flandre. 1692.

La France d'un côté, & l'Angleterre avec la Hollande de l'autre se menaçoient respectivement d'une Descente. Sur la nouvelle qu'eut la premiére des préparatifs des Ennemis, elle fit les siens pour aborder à quelques-uns des Ports des Roiaumes Britanniques: & tout retentissoit des grands Armemens des deux Partis. La Déclaration du Roi Jaques, datée du 20. d'Avril à St. Germain, ne laissoit aucun doute du Projet de sa Descente: „ Le Roi „ Très-Chrétien, disoit-il, en exécution de plusieurs promesses „ obligeantes, de nous donner de „ puissans secours pour le recouvrement de nos Roiaumes, nous a „ mis enfin en état de l'entreprendre.

Le Roi Jaques publie le Projet de sa Descente.

D'ailleurs, le Roi Très-Chrétien partant de Versailles le 10. de Mai pour la Campagne de Flandre, il dit aux Compagnies Souveraines, qu'il avoit mandées pour recevoir ses ordres, *Qu'il n'oublieroit rien pour finir la Guerre, & que le Roi Jaques travailloit de son côté à faire réüssir ses Projets.* Ce n'étoit donc plus un mystére: & ce dernier, bientôt après sa Déclaration qu'il rendit publique, partit de St. Germain pour le Havre de Grace, accompagné du Maréchal de Bellefonds (3), qui avoit le Commandement des Troupes sur les Côtes de Normandie, & fut reçu de la Noblesse sur toute la route, précédé des Troupes Françoises & Irlandoises qui devoient s'embarquer avec lui. Le Rendez-vous pour l'Embarquement fut marqué entre Cherbourg

Il part de St. Germain pour aller s'embarquer.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 133. & pag. 152.* (3) *Voiez ce que j'ait dit de ce Maréchal pag. 54.*

1692. bourg & la Hogue, où le Roi Jaques se rendit, & fit la Revûë de son Armée, qui se trouva monter à plus de vingt mille Hommes. On attendoit pour se mettre en Mer l'arrivée de l'Escadre du Comte d'Estrées, qui étoit venu de la Méditerranée à Brest pour escorter les Vaisseaux de Transport chargez de ces Troupes, pendant que le Comte de Tourville, avec une Flotte de cinquante Navires du premier & du second rang, croiseroit dans la Manche, pour s'oposer en cas de besoin à la Flotte combinée des Anglois & des Hollandois, qui voudroit empêcher la Descente.

Armée Navale de France.

La renommée, qui répand bientôt de semblables nouvelles, & qui les grossit toujours plutôt qu'elle ne les diminuë, porta l'alarme chez les deux Nations confédérées qui ne s'endormirent pas : & les vents contraires aiant retardé le départ des Troupes Françoises & Irlandoises, leur Flotte eut le tems de s'équiper & de se mettre en Mer avec quatre-vingts Vaisseaux de Ligne, qui faisoient presque le double de ceux du Comte de Tourville, à qui on n'en donne que cinquante tout au plus.

Armée Navale Angloise & Hollandoise.

Il ne laissa pas de mettre à la voile, & loin de fuir l'abord des Ennemis, il s'empresse de les chercher & de leur présenter la Bataille, quelque supérieurs qu'ils fussent par la multitude de leurs Vaisseaux. On dit qu'il en avoit des ordres précis, pour faciliter la Descente du Roi Jaques par un coup heureux & hardi, qui pût mettre en desordre la Flotte ennemie, qu'on regardoit comme l'unique obstacle à la Descente & au rétablissement du Roi exilé. On ajoûte, que ce Prince, qui se trompoit souvent, se vantoit d'avoir des intelligences dans la Flotte Angloise, qui en rendroient la défaite facile aux Vaisseaux François. Il en arriva tout autrement. 1692.

Le Comte de Tourville met à la voile pour la combattre.

Le 29. de Mai à la pointe du jour, la Flotte Françoise découvrit celle des Ennemis entre le Cap de la Hogue & la pointe de Barfleur : & le Comte de Tourville fit le signal d'ordre de Bataille. Une brune l'empêchoit de voir le nombre des Vaisseaux qu'il alloit attaquer : il fut surpris, lorsque le tems s'étant éclairci, il en compta jusqu'à quatre-vingt-huit. Il ne se déconcerta pourtant point, & ne voulut rien changer à son ordre, croiant qu'il seroit plus dangereux & moins glorieux de fuir devant les Ennemis, que de les attaquer hardiment: que cette bravoure pourroit réüssir, & qu'il n'y avoit rien de bon à attendre d'une retraite, qui marqueroit de la terreur, & qui mettroit toute l'Armée en confusion. Il prit donc le courageux parti d'arriver sur eux en cet ordre. Il commandoit le Corps de Bataille ou l'Escadre Blanche composée de seize Vaisseaux : le Marquis de d'Amfreville commandoit l'Avant-Garde ou l'Escadre Blanche & Bleuë composée de quatorze Vaisseaux : & l'Arriére-Garde ou l'Escadre Bleuë, composée de pareil nombre, étoit commandée par Gabaret.

Combat des deux Flottes.

Ordre de Bataille des François.

Du côté des Ennemis, le Corps de Bataille ou l'Escadre Rouge étoit commandée par l'Amiral Russel: l'Avant-Garde, composée des Vaisseaux Hollandois, étoit conduite par l'Amiral Almonde: & l'Arriére-Garde ou l'Escadre Bleuë, par un autre Amiral.

Ordre de Bataille des Anglois.

Les Armées ainsi disposées, le

 Com-

1692. Combat commença à dix heures du matin, le plus long & le plus meurtrier qui se soit jamais donné sur Mer, aiant duré jusqu'à dix heures du soir, sans que la nuit eût été capable de le finir. Je ne donnerai point la déscription de l'ordre & de la manœuvre de chaque Escadre, en s'avançant avec une égale ardeur l'une contre l'autre, ni des belles Actions qui se firent des deux côtez : il faut voir ces particularitez dans les Relations qui en furent imprimées. Je me contenterai de dire que chacun témoigna à l'envi ou son courage ou sa fureur, & que le Comte de Tourville, sur qui, comme Vice-Amiral, les Ennemis s'acharnoient plus que sur les autres, fut souvent sur le point de périr, aiant échapé comme par miracle à cinq Brulots, envoiez l'un après l'autre pour mettre le feu à son Vaisseau. Le Marquis de Villotte courut le même risque par trois autres : & il n'y eut point de Commandant, d'Officier, ni de Soldat, à qui le feu & les Boulets du Canon, qui ne cessoit point de tirer, ne fissent voir la mort à chaque moment. Cette Relation fait sonner bien haut la valeur du Marquis de d'Amfreville, de Dumagnon, & de Beaujeu, *Matelots* du Comte de Tourville, comme on apelle ceux qui s'attachent à la défense d'un Vaisseau, & qui prennent un soin particulier de la personne du Commandant. Elle n'oublie pas les hardis Exploits des autres, & entre autres de Château-Morand, remarquez par les Ennemis, qui s'informérent des Prisonniers après le Combat, qui étoit le Commandant d'un Vaisseau qui portoit une Croix noire à son petit Hunier, dont ils avoient été fort incommodez. Ainsi finit le Combat à dix heures du soir, dit cette Relation, qui ne va pas plus avant, & qui laisse la perte égale, ou la Victoire incertaine. 1692.

Relation du Combat par les Ecrivains François.

L'Amiral Russel, dans la Lettre qu'il écrit au Comte de Nottingham (1), donne un plus ample récit de cette Expédition, qu'il fait durer jusqu'au 4. de Juin : & c'est dans cette suite de la Bataille du 29. de Mai qu'arriva le plus grand dommage de la Flotte Françoise. Le Combat aiant mis du desordre dans cette Armée Navale, trop inférieure à celle des Confédérez pour revenir le lendemain aux mains, elle fut dispersée le long des Côtes de Normandie & de Bretagne. L'Amiral Anglois, profitant de sa Victoire, la poursuivit le 30. & le 31. sans avoir pu joindre les Vaisseaux, qui allérent mouiller ou échouer près des Côtes qu'ils connoissoient : mais le 1. de Juin en aiant aperçu treize près de la Hogue, qui avoient rangé la Côte tout proche de Terre, où ils avoient jetté l'ancre, il envoia le 2. pour y mettre le feu, le Vice-Amiral Rook, qui en brula six. Il y revint encore le 3. & brula les sept autres. Le moindre des treize étoit, dit-il, monté de cinquante-six piéces de Canon, & il y en avoit deux de cent quatre, & les autres depuis soixante jusqu'à quatre-vingt-dix. Il ne se passa rien depuis. Le 4. l'Amiral Anglois, ne découvrant plus de Vaisseaux François, rangea la Côte depuis la Hogue jusqu'au Havre, & n'aiant vu que quelques petits Batimens Marchands, il négligea de leur donner la chasse, & ramena la Flotte Angloise dans ses Ports.

Relation du Combat & de sa suite par l'Amiral Russel.

Brulement des Vaisseaux François.

Au

(1) *Le 12. de Juin.*

1692. Au reste il avouë que les Anglois & les Hollandois étoient supérieurs en nombre de Vaisseaux : mais en même tems il assure que cette supériorité ne parut pas dans le Combat, parce que le brouillard empêcha une partie des Vaisseaux Hollandois & de ceux de l'Escadre Bleuë Angloise d'y avoir part.

Le Roi Jaques & le Maréchal de Bellefonds, qui étoient venus à la Hogue, où se devoit faire l'Embarquement pour passer en Angleterre, si la Flotte Françoise avoit eu un succès plus heureux, eurent la douleur de voir mettre le feu aux plus beaux Vaisseaux qu'eût le Roi Très-Chrétien, sans qu'ils pussent l'empêcher. Ce fut alors que le Roi détrôné, sentant toute la rigueur de sa mauvaise fortune, & son opiniâtreté insurmontable à le persécuter, écrivit au Roi Très-Chrétien cette Lettre dont j'ai parlé, pour le prier d'abandonner un Prince malheureux, dont la fatale destinée étoit inévitable, & qui pourroit lui être contagieuse.

Lettre du Roi Jaques au Roi Très-Chrétien.

J'avois soutenu jusques ici, dit-il, *avec fermeté toutes les disgraces qu'il avoit plu au Ciel de m'envoier, pendant qu'elles n'ont regardé que moi seul : Mais j'avouë que cette derniére m'accable entiérement, & j'en suis inconsolable, parce qu'elle regarde Votre Majesté, par le desavantage qui vient d'arriver à votre Flotte. Je ne connois que trop que c'est mon Etoile qui a attiré ce malheur à des Troupes toujours victorieuses, lorsqu'elles n'ont pas combattu pour mes intérêts. C'est ce qui me fait connoître que je ne mérite plus l'apui d'un si grand Roi, & qui est sûr de vaincre lorsqu'il ne combat que pour lui. C'est pour cela que je prie Votre Majesté de ne s'intéresser plus pour un Prince aussi malheureux que je suis.* 1692.

Le reste de la Lettre n'est pas moins humble, & si on n'y voit pas la grandeur d'ame, qu'un Prince qui a de la vertu doit faire paroître dans la mauvaise fortune, il est difficile de n'être pas touché de la reconnoissance que ce Prince malheureux témoigne pour le Monarque qui l'a secouru dans la sienne, & de la résolution qu'il prend d'aimer mieux périr seul, que d'entraîner son Bienfaiteur avec lui dans le précipice.

Quelque flateuse au reste que fût cette Lettre pour Louïs XIV. il est vrai que ses Armes étoient presque toujours victorieuses, lorsqu'elles n'étoient point emploiées pour un Prince abandonné de la fortune. C'est ce qu'on avoit vu dans les autres Expéditions de cette Campagne que j'ai raportées : c'est ce qu'on verra encore dans ce qui me reste à en raporter.

Exploits du Maréchal de Lorges en Allemagne.

Le Maréchal de Lorges commandoit sur le Rhin avec une Armée de trente mille Hommes, lors qu'il eut reçu le renfort qui lui vint de Flandre (1). Les Ennemis, commandez par le Prince de Bareith, & le Land-Grave de Hesse, faisoient plusieurs mouvemens : & le premier aiant passé le 21. de Juillet sur le Pont de Maience, prenoit la route de Philisbourg, pendant que l'autre, aiant décampé le même jour de Bentheim, devoit aussi passer le Rhin sur le même Pont. Le Maréchal de Lorges campé près de Worms les observoit, n'attendant qu'une occasion favorable pour les attaquer ensemble

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez.*

1692. ſemble ou ſéparément. C'eſt ce qu'il fit bientôt après: les aiant rencontrez aux environs de Philisbourg, il les chargea & les battit.

Il remporta le 27. de Septembre un avantage plus conſidérable ſur le Duc de Wirtemberg, un des Généraux Allemands. Ce Duc, avec un Détachement de quatre mille Chevaux, s'étoit allé poſter près d'Endesheim, dans le deſſein d'amuſer de là les François, pendant que le gros de l'Armée marcheroit pour le venir joindre. Mais le Maréchal de Lorges s'avançant de ſon côté, & aiant pris en paſſant la petite Ville de Phortzheim, vint l'attaquer dès le lendemain, l'aiant ſurpris dans ſon Camp à la faveur d'un brouillard, qui avoit empêché qu'on ne le découvrît. Il chargea ſi bruſquement les Ennemis, qu'ils eurent à peine le tems de ſe mettre en défenſe, & ils eurent dans cette occaſion plus de mille Hommes tant morts que bleſſez. La plus grande perte fut la Captivité du Duc de Wirtemberg, Général, & du Comte de Soyer, Major-Général de Bataille, qui furent conduits à Strasbourg avec les autres Officiers Priſonniers. Cette Victoire ouvrit le chemin aux Troupes Françoiſes, qui pénétrérent juſqu'à Stutgard, la Capitale du Wirtemberg, pillérent les petites Villes & les Villages, & mirent tout le Païs ſous Contribution.

Défaite du Duc de Wirtemberg.

Les François pillent le Wirtemberg.

Le Maréchal de Lorges n'en demeura pas là. Dans le tems qu'il battoit le Duc de Wirtemberg, le Land-Grave alla mettre le Siége devant le Château d'Eberenbourg, ſitué dans le Bas-Palatinat ſur une Montagne au conflant de deux petites Riviéres (1), & environné d'aſſez bonnes Murailles: n'étant d'ailleurs acceſſible que par un endroit. Ce fut auſſi par là qu'il fut attaqué, & que dès les premiers jours trois Batteries en foudroiérent tous les Ouvrages. Ce fracas continua pendant dix jours: & déjà on avoit conduit les Aproches juſqu'à la Contreſcarpe: déjà on commençoit à miner pour faire ſauter la Tour & les Murailles: déjà le Canon avoit fait une Brêche, & on ſe préparoit à donner l'Aſſaut: il étoit donc tems qu'on vint au ſecours. Le Maréchal de Lorges, qui avoit paſſé le Rhin à Philisbourg, y accourut, & le Land-Grave n'oſa l'attendre. Il ſe contenta de faire jetter encore pluſieurs Bombes & pluſieurs Grenades ſur la Tour & ſur la Muraille, qui ne firent pas un grand effet, & le 8. d'Octobre il leva le Siége avec précipitation. Ainſi finit la Campagne ſur le Rhin. 1692.

Siége d'Eberenbourg.

Le Maréchal de Lorges le fait lever.

Je ne ſai ſi la Priſon du Général Schoning, que l'Empereur fit arrêter cette année, peut avoir place dans cette Hiſtoire: mais j'ai cru que le court récit que j'en fais comme en paſſant, n'eſt pas un Evénement tout à fait étranger, puiſque ſa diſgrace ne fut cauſée que par les ſoupçons qu'on eut de ſa Correſpondance avec la France. Je n'entrerai point dans le détail de cette procédure, qui ne parut pas moins problématique à quelques-uns, que celle du Prince de Furſtemberg enlevé de Cologne. Je ne parlerai que de la perſonne du Général Schoning, & des Emplois qu'il avoit eus avant ſa chute. Ses Amis ou ſes Flateurs en font un beau portrait, d'une grande vivacité dans le Conſeil, d'un grand juge-

Hiſtoire du Général Schoning.

(1) *Le Nau & l'Alſenţ.*

1692. jugement dans les Délibérations, de beaucoup de capacité dans la Discipline Militaire : intrépide dans les périls, hardi & prudent dans les occasions, heureux dans les Batailles. C'est dommage qu'une présomption sans mesure vint gâter tout ce mérite : il la portoit si loin, qu'il ne pouvoit attendre la récompense qu'il croioit dûë à ses services, & il aimoit mieux l'arracher que la solliciter. Cet orgueil lui fit quitter le Service du jeune Electeur de Brandebourg. Ne pouvant souffrir qu'on le fit languir après la Charge de Feldt-Maréchal, il passa à la Cour de l'Electeur de Saxe, quelque sage rémontrance que pût lui faire le Baron de Dankleman, qui possédoit alors la faveur du premier, pour le retenir. Ce fut sa perte. Car bientôt après il fut accusé d'avoir empêché les Troupes Saxonnes de faire la Campagne. Le 25. de Juin deux cents Dragons & cent Fantassins le vinrent saisir en Bohême, où il étoit allé prendre les Bains, & le conduisirent à Prague, d'où il fut transféré au Château de Spielberg dans la Moravie. Il fut remis en liberté le 17. de Juillet 1694. à la sollicitation de l'Electeur de Saxe, mais à condition qu'il ne serviroit jamais. Belle leçon aux ambitieux, s'ils étoient assez sages pour profiter des fautes d'autrui.

On croioit la Campagne finie dans les Païs-Bas, aussi bien que sur le Rhin, quand on vit le Roi Guillaume quitter l'Armée, & arriver le 14. d'Octobre à la Haye. Les François n'avoient pas encore fini la leur. Les Troupes s'avancérent, sous le Commandement du Marquis de Bouflers & du Comte de Montal, à la vûë de Charleroi au de là de la Sambre, formant leur Camp le long de cette Riviére. On ne douta point que leur dessein ne fût sur cette Place. L'Electeur de Baviére, étonné d'une entreprise à quoi il ne s'attendoit pas, dépêcha aussitôt un Exprès au Roi Guillaume, qu'il trouva encore le 16. à la Haye, & qui en partit le 17. pour se rendre à l'Armée. Il y a de l'aparence que les deux Généraux François ne vouloient pas faire un Siége dans les formes, & la Saison ne le permettoit pas, mais seulement bombarder Charleroi, comme ils firent le 18. & le 19. du mois pendant vingt-quatre heures. Contens d'avoir causé ce dommage à une Ville ennemie, & alarmé tout le Païs, aussi bien que l'Armée des Confédérez, ils se retirérent à l'aproche du Roi Guillaume arrivé à Bruxelles, qui les laissa aller sans entreprendre de les poursuivre, & fit un voiage inutile. Aussi ne fut-il pas long, n'aiant resté qu'un demi jour & une nuit à Bruxelles, & étant de retour le 21. du mois à la Haye. 1692.

Bombardement de Charleroi.

Le Duc de Savoie Généralissime de l'Empereur en Italie.

Dans le tems que le Roi Jaques faisoit ses préparatifs avec le secours de la France pour faire une Descente en Angleterre, le Duc de Savoie faisoit les siens avec les secours des Confédérez pour faire une Irruption dans le Dauphiné. Il avoit été déclaré Généralissime des Armées de l'Empereur en Italie, & dès le 3. de Mars le Marquis de Prié, Ambassadeur de ce Prince à Vienne, en avoit prêté le Serment en son nom. Depuis ce tems-là toutes les Troupes Impériales, Espagnoles, Angloises & Piémontoises s'assembloient pour une grande entreprise, dont on ne put pas d'abord deviner le secret : mais il

1692. il éclatta bientôt. Le Duc aiant rejetté les Propositions avantageuses de Paix que lui fit faire le Roi Très-Chrétien, ne pensa qu'à signaler ses Patentes de Généralissime, & à se venger de la perte de Montmélian, & de ses autres Places. Il satisfit en partie sa vengeance, comme nous l'allons voir: mais il eut lieu de s'en repentir l'année suivante, & de n'avoir pas écouté les Propositions d'un accommodement, plutôt que sa fierté & son ressentiment.

Marche de l'Armée du Duc de Savoie en Dauphiné.

Le Marquis de Parelle, étant parti de Turin sur la fin de Juillet, marcha du côté de Barcelonette avec un Corps de bonnes Troupes, que son Altesse Roiale devoit suivre avec le gros de son Armée, accompagné du Général Caprara & du Prince de Commerci. Les Troupes Angloises, commandées par le Comte de Schomberg, prirent le chemin de la Vallée de Lucerne, pour se rejoindre en un certain lieu avec l'Armée. Toutes ces Troupes, au nombre de vingt mille Hommes, parurent peu de jours après sur les Frontiéres du Dauphiné, & le 30. de Juillet s'emparérent des Hauteurs de Guillestre, & de quelques autres Défilez, aiant fait Prisonniers de Guerre quatre Régimens de Milices, qui furent conduits à Turin. Le Général Catinat, qui n'avoit pas alors des Forces pour s'oposer à celles des Ennemis, ne pouvoit faire autre chose que de les côtoier, s'étant avancé près du Mont Genevre avec douze Bataillons & quelques Dragons, & dépêchant Couriers sur Couriers à la Cour pour avoir du secours. Et comme il ne doutoit point que le dessein du Duc de Savoie étoit de pénétrer dans le Païs par Ambrun & par Gap, il 1692. manda à l'Intendant de la Province de faire bruler toutes les Provisions qu'il y avoit sur la route, pour ôter à l'Armée ennemie les moiens de subsister.

Cependant elle s'avançoit toujours, & le Duc de Savoie aiant passé la Durance marcha droit à Ambrun. Cette Ville, le Siége d'un Archevêché, est extrêmement ancienne, honorée par Néron du Droit de *Latinité* ou de Bourgeoisie Latine, dont le Privilége lui fut confirmé par Galba. La Ville est petite, mais bien bâtie, ceinte d'une simple Muraille, de quelques Tours, & de quelques Ouvrages de terre. Sa situation faisoit toute sa force, bâtie sur la Platteforme d'un Rocher escarpé, au bas duquel passe la Durance. Elle fut investie le 5. d'Août, & dès le lendemain assiégée dans les formes. La nuit du 6. au 7. la Tranchée fut ouverte d'un côté par les Troupes Piémontoises, & de l'autre par celles d'Espagne. Elle se défendit vigoureusement jusqu'au 16. & sa réduction fut précédée par trois Sorties qui se firent la nuit du 13. au 14. où les Assiégez tuérent plus de cent cinquante Hommes des Troupes du Duc de Savoie, & comblérent les Travaux. Mais le gros Canon étant arrivé au Camp, & les Batteries en aiant aussitôt été dressées, le Gouverneur (1) ne put pas défendre long-tems de simples Murailles contre cette Artillerie, & fut obligé le 16. de faire sa Capitulation. La Garnison sortit de la Place au nombre de deux mille cinq cents Hommes d'Infanterie, & deux cents Dragons avec ses Armes, & cinquante Mulets

Siége & prise d'Ambrun.

(1) *Le Marquis De Larrey.*

1692.

Mulets chargez de Bagage pour être conduite à Grenoble, & la Ville se racheta du pillage par une somme de quarante mille livres.

Prise de Gap.

Cette réduction fut suivie de celle de Gap, plus grande, mais moins en état de faire résistance qu'Ambrun, n'aiant pour toute défense qu'un Fort élevé sur une Eminence qui commande la Ville, & dont on n'avoit pris aucun soin. Aussi ne fut-il pas besoin d'en faire le Siége, & dès que l'Avant-Garde des Ennemis parut, la Ville se rendit. Alors tout le Païs fut mis sous Contribution en deçà & au dessus de Gap, depuis Sisteron jusqu'à Die.

Maladie du Duc de Savoie.

On craignoit que l'Armée Confédérée ne fît de plus grands progrès, & ne marchât à Grenoble ou à Briançon, & on se fortifioit nuit & jour dans cette derniére, qui paroissoit la plus exposée. La maladie du Duc de Savoie, attaqué de fiévre, & ensuite de petite vérole, arrêta le torrent: & les Ennemis n'aiant plus ce Chef à leur tête, n'osérent rien entreprendre ni pour assurer, ni pour étendre leurs Conquêtes, & ne songérent qu'à la retraite. Ils voulurent pourtant laisser de terribles marques de leur Irruption, & on pourra, en les lisant dans l'Histoire, juger qui sont les plus odieux, ou les François, à qui ces Ennemis reprochoient les inhumanitez & les violences du Palatinat, ou ces Ennemis eux-mêmes dans les represailles qu'ils exercérent dans le Dauphiné.

Retraite des Ennemis.

Le 17. de Septembre toutes ces Troupes s'en retirérent par trois différens endroits, sans trouver d'obstacle sur leur route. Mais elles ne partirent qu'après avoir commis de cruelles hostilitez dans les lieux qu'elles abandonnoient. Elles brulérent & pillérent près de quatre-vingts Châteaux, Bourgs, Villages ou Villes, & ruinérent entiérement tout le Païs par où elles passérent. Ce n'étoit pas l'intention de son Altesse Roiale qu'on en usât de la sorte: *car*, disoit-il fort judicieusement, *ce n'est pas le moien d'attirer les Peuples que de les bruler & de les saccager:* mais il ne fut pas le maître. Les cruels Généraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne prirent pendant sa maladie une résolution toute contraire. Dans un Conseil qui se tint, il fut arrêté, que puisqu'on ne pouvoit garder ce qu'on avoit pris dans le Dauphiné, sans s'exposer à des périls inévitables, il falloit piller le Païs qu'on abandonnoit, consumer toutes les Provisions qu'on ne pouvoit point emporter, exiger autant de Contributions qu'il seroit possible, bruler ce qui refuseroit de contribuer, & finir la Campagne *à la Françoise* dans cette Province. La résolution ne fut pas plutôt prise, qu'elle fut exécutée. C'est ainsi que toutes ces Troupes repassérent les Monts, laissant plus de Monumens de leur barbarie que de leur valeur.

1692.

Leurs pillages & leurs brulemens.

Les ordres que donne Catinat.

Le Général François eût bien voulu les harceler sur leur route; mais parce qu'il lui falloit passer plusieurs Riviéres, & qu'il manquoit de Troupes, il lui fut impossible de les poursuivre. Il fallut qu'il se contentât de faire défiler une partie de ses Troupes par Briançon & du côté de Pignerol, pour observer de là les mouvemens de celles du Duc de Savoie. Dans la crainte où il étoit pour Pignerol, il fit camper une partie de son Armée entre Suse & Ste. Brigite, pendant que le Marquis

1692. quis de Saint Sylveſtre plaçoit trois mille Hommes ſur les Hauteurs pour empêcher le Siége.

Il n'étoit pas poſſible à la France, de faire paſſer des Troupes avec le Canon & les Munitions néceſſaires aſſez promptement pour renforcer l'Armée du Général, & pour ſe venger dans le Piémont de l'Invaſion du Dauphiné: la Saiſon étoit trop avancée, & les chemins trop impraticables pour un tel deſſein: mais elle n'oublia rien pour remédier aux maux que la Province avoit ſoufferts, & pour en réparer les deſordres. On fit publier, que tous ceux qui avoient abandonné leurs demeures euſſent à s'y rendre inceſſamment, & qu'on feroit diſtribuer à ceux qui avoient ſouffert des farines pour leur ſubſiſtance juſqu'à la nouvelle Récolte, & du bled pour ſemer leurs Champs. On y établit des Magaſins de grains, & d'autres Proviſions pour les Troupes qui devoient agir, & faire la Campagne de bonne heure. Le fameux Vauban fut envoié viſiter tous les endroits qui pouvoient être fortifiez, & particuliérement les paſſages: & à l'égard des Troupes, il fut ordonné qu'on feroit de nouvelles Levées, afin qu'on pût, ſans affoiblir les Armées en Flandre & en Allemagne, renforcer celle d'Italie, & la rendre aſſez nombreuſe pour aller porter dans le Piémont le fer & le feu que l'Ennemi avoit porté dans le Dauphiné.

Le ſoin qu'on prend pour ſoulager ceux qui avoient ſouffert.

1693. L'année 1693. fut encore plus agitée que la précédente (1), & on témoigna de part & d'autre ſa vengeance ou ſa fureur autant que ſa valeur & ſon courage. Tant il eſt difficile de réprimer ſes paſſions, quand une fois on leur a lâché la bride, & tant il importe de donner de juſtes bornes 1693. à la colère & à l'ambition, ſi on veut épurer ſa gloire & ſa vertu des fauſſes idées qu'on ſe fait des Victoires les moins juſtes, & des Batailles les plus funeſtes. L'Hiver même ne put refroidir l'ardeur des François, & l'année commença par la priſe d'une Place qu'ils emportérent (2), & par le Siége d'une autre qu'ils furent obligez de lever (3). Ce n'étoient que de foibles préludes des Opérations de la Campagne, qui fut emploiée toute entiére à ſe faire une Guerre mortelle. Nous verrons la reddition de Heydelberg, & la ruine de ſon Château au mois de Mai: le Siége & la priſe de Roſe au commencement de Juin: l'Expédition Navale du Vice-Amiral de Tourville près de Cadix ſur la fin du mois: Huy emporté le 24. de Juillet, & la ſanglante Bataille de Nerwinde donnée le 29. Nous verrons encore ſur la fin de l'année, l'un des plus beaux Palais du Duc de Savoie brulé en repreſailles de Gap: les diſgraces qui arrivoient coup ſur coup à ce Prince, la perte de la Bataille de la Marſaille, la levée du Siége de Pignerol, la perte du Fort de Ste. Brigite repris par les François, & le Blocus de Caſal levé par les Allemands. Nous verrons enfin le 11. d'Octobre la priſe de Charleroi par l'Armée du Maréchal de Luxembourg: & pour finir l'année par un Spectacle plus terrible, s'il ne cauſa pas tant de dommage, nous verrons la Machine Infernale, emploiée par les Anglois le 26. de Novembre & les jours ſuivans pour bruler & détruire St. Malo.

Abregé des Opérations de la Campagne.

Je commencerai l'année par un récit plus agréable. C'eſt l'arrivée & le

(1) *Voiez les Auteurs ci-deſſus citez.*

(2) *Furnes.* (3) *Rheinfelds.*

1693.

Le Duc de Wirtemberg conduit à Paris, & la réception qu'on lui fait.

le séjour du Duc Administrateur de Wirtemberg à la Cour de France. J'ai raporté sa défaite par le Maréchal de Lorges : il eut dequoi se consoler d'un malheur, auquel les plus grands Capitaines sont exposez, par les honneurs qu'il reçut, non seulement de son Vainqueur, mais du Roi lui-même : mis en liberté sans paier de rançon, & le Roi lui aiant dit qu'il ne l'avoit fait venir que pour le voir, & s'entretenir avec lui. Il étoit parti pour Paris, accompagné de deux Officiers que lui donna le Maréchal pour le conduire, & il reçut des Villes par où il passa les honneurs qu'on ne rend qu'aux plus grands Princes. Tous les Gouverneurs allérent par tout au devant de lui, & on battit aux Champs dans toutes les Villes où il y avoit des Troupes. Etant arrivé à Paris, un des Officiers qui l'y avoit conduit, le mena chez le Marquis de Barbesieux, qui lui fit tous les honneurs dûs à l'Oncle d'un Souverain (1), & au Régent de ses Etats. Ce Ministre l'aiant mené à Versailles, le Roi le reçut au milieu de son Cabinet avec les maniéres du monde les plus civiles, & avec des paroles les plus obligeantes & les mieux choisies, en lui disant, *Que dans l'état où étoient les choses, on ne pouvoit dire qu'on étoit bien aise de le voir à la Cour, mais qu'on tâcheroit au moins d'adoucir son chagrin.* Ce Prince vit ce jour-là toute la Famille Roiale, & on remarqua que le Maréchal de Lorges ne parut point avec lui dans ces visites, pour ne pas donner lieu de dire, que le Vainqueur suivoit son Prisonnier, & pour ne laisser voir à la suite du Duc de Wirtemberg rien qui pût rapeller la mémoire de sa défaite. L'aprés-dînée il alla voir le Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat des affaires étrangéres, dont il n'eut pas moins de sujet de se louer que du Marquis de Barbesieux. Toute la Cour enfin, à l'exemple du Roi, s'empressa à l'honorer. On voit par ce détail la politesse d'une Cour & d'une Nation, qui sait si bien user de sa générosité & de son honnêteté envers les Etrangers, & avoir pour la naissance & le mérite de ses Ennemis les égards qui leur sont dûs.

1693.

Electorat d'Hanovre.

Pendant que le Roi traitoit si civilement un Prince de l'Empire, tout son Ennemi qu'il étoit par les Loix de la Guerre, l'Empereur conféroit la Dignité Electorale à un des plus puissans Princes d'Allemagne. Je sai bien que cet Evénement n'est pas de l'Histoire de France, & que d'ailleurs le nouvel Electeur se confédéra avec les autres Ennemis de cette Couronne ; mais leur réconciliation qui se fit dans la suite, & la reconnoissance que fit le Roi Très-Chrétien à la Paix de Ryswyck de ce neuviéme Electorat, m'autorisent à en parler ici succinctement. Il y avoit quelques années que la Dignité en étoit sollicitée par la Séréníssime Maison de Brunswich, & le Duc d'Hanovre en reçut l'Investiture le 19. de Décembre 1692. Je laisse à l'Histoire d'Allemagne à en raporter la Cérémonie, qui se fit avec toute la magnificence qu'on pratique dans ces grandes Solemnitez. Je reviens à l'Histoire de France.

Levée du Siége de Huy.

La prise de Furnes, fut précédée par la levée du Siége de Huy, qui se fit le 28. de Décembre de l'année pré-

(1) *Le Souverain étoit Mineur.*

1693. précédente, à l'aproche du Général le Comte de Tſerclas-de-Tilli qui venoit au ſecours.

Reddition de Furnes.

Le Siége de Furnes fut formé le 1. de Janvier, & la Capitulation ſe fit le ſoir ſur les ordres réïterez de l'Electeur de Baviére au Comte de Hornes, de ne s'opiniâtrer point à la défenſe d'une Place mal fortifiée, & qu'il ne pouvoit ſecourir, mais d'en ſauver la Garniſon par une Capitulation qui conſervât les Troupes aux Confédérez.

La France ne fut pas ſi heureuſe au Siége de Rheinfelds. C'eſt un Château ſur les Bords du Rhin, qui apartient au Land-Grave de Heſſe-Rheinfelds, ſitué ſur une Montagne élevée en Pyramide, & envelopé de pluſieurs Ouvrages aſſez médiocres. La Ville n'eſt nullement forte, mais elle eſt défenduë par le Château, & par un Fort (1) au de là du Rhin. La Place fut vigoureuſement attaquée par le Comte de Tallard, que ſa bleſſure obligea de ſe retirer, & de laiſſer la conduite du Siége au Marquis de Beuvron, qui ne témoigna pas moins de vigueur. Mais la Place ne fut pas moins courageuſement défenduë par le Baron de Gorts. Il ſoutint le Siége depuis le 16. de Décembre juſqu'au 2. de Janvier, & ſelon quelques-uns (2) juſqu'au 8. Les attaques & les défenſes furent également vives de part & d'autre. Les François, qui vouloient emporter la Place avant que le ſecours arrivât, donnérent trois Aſſauts conſécutifs à la Contreſcarpe du Château dont ils ſe rendirent maîtres: mais ils ne la purent garder, obligez de l'abandonner avant que d'avoir pu y faire des Logemens, & s'y retrancher. Ils continuérent cependant leurs attaques, juſqu'à ce qu'aiant apris que le Land-Grave de Heſſe avoit paſſé le Rhin à Coblents avec toute ſa Cavalerie, ils ſe préparérent à décamper, avec tant de précipitation, dit l'Annaliſte Hollandois, qu'ils laiſſérent quelques piéces de Canon, pluſieurs Proviſions, leurs Malades & leurs Bleſſez. Il ajoûte, qu'ils perdirent plus de trois mille Hommes, & que les Aſſiégez n'eurent pas plus de trois cents Morts & ſix cents Bleſſez: mais c'eſt pourtant ſans l'aſſurer, & il y a bien de l'aparence qu'il a groſſi le nombre des premiers, & diminué celui des autres. 1693.

Tels furent, comme je l'ai dit, les préludes de la Guerre de 1693. la priſe de Furnes & la levée du Siége de Rheinfelds, dont la gloire de la premiére fut mortifiée par le mauvais ſuccès de l'autre.

Depuis ces legéres Expéditions, il y eut quelques mois d'intervalle juſqu'aux grandes Actions de la Campagne, qui ne commença proprement que dans la Saiſon propre à faire marcher & camper les Armées. Nous verrons donc pendant ces jours de tranquillité, ſi on peut apeller ainſi cette courte ſuſpenſion de la Guerre, ce qui ſe paſſa de plus remarquable à l'égard de la Cour & du Gouvernement Civil.

Création de ſept Marechaux de France.

Le 27. de Mars il y eut une Création de ſept Maréchaux de France. Le Roi conféra cet honneur à Meſſieurs de Choiſeul, de Noailles, de Villeroy, de Joyeuſe, de Boufflers, de Catinat & de Tourville: autant de Sujets dignes de cette belle Charge qui donne à l'Epée tout ſon luſtre, & qui met celui qui en eſt honoré

(1) *Le Fort le Kats.* (2) *Selon les Faſtes de Louïs le Grand.*

1693. noré dans le plus haut rang, où la Nobleſſe & la Valeur puiſſent parvenir. Tous s'étoient ſignalez dans les Guerres précédentes, & une ſi glorieuſe récompenſe de leurs ſervices les excitoit à les continuer avec plus d'ardeur encore dans la ſuite.

Comme cette Dignité étoit anciennement ſi rare, qu'il n'y eut premiérement qu'un Maréchal de France, & deux enſuite ſeulement pendant longtems, elle ne devoit être conférée qu'à un petit nombre, pour n'être point avilie par la multitude. Cependant comme le nombre des Officiers, qui s'étoient diſtinguez par une infinité de belles Actions, étoit fort grand, le Roi trouva un autre moien d'en honorer la valeur. Il inſtitua pour cet effet l'Ordre Militaire de St. Louïs. On voit par l'Edit qu'il en donna le 10. de Mai, que s'il ne l'égaloit pas à celui du St. Eſprit, il l'y aſſocioit au moins (1), & par un des Articles il déclaroit les Ordres de St. Michel & du St. Eſprit, & celui de St. Louïs compatibles dans une même perſonne, ſans que l'un pût ſervir d'excluſion à l'autre, ni les deux au troiſiême. Et dans un autre Article il entendoit, que les Maréchaux de France, l'Amiral, & le Général des Galéres, qui ſont les principaux Officiers de ſes Armées de Terre & de ſa Marine, en fuſſent décorez, ſans qu'il fût beſoin de les nommer parmi les Chevaliers qu'il inſtituoit. Le préambule de cet Edit mérite d'être raporté, pour donner l'idée qu'on doit avoir de la Fondation & du Fondateur. Le Roi s'explique de la ſorte:

Inſtitution de l'Ordre de St. Louïs.

„ Les Officiers de nos Troupes ſe „ ſont ſignalez par tant d'Actions „ conſidérables de valeur & decou„ rage dans les Victoires & les Con„ quêtes, dont il a plu à Dieu de „ bénir la juſtice de nos Armes, „ que les récompenſes ordinaires ne „ ſuffiſant pas à l'affection & à la re„ connoiſſance que nous avons de „ leurs ſervices, nous avons cru être „ obligez de chercher de nouveaux „ moiens pour récompenſer leur zêle „ & leur fidélité.„ C'étoit le but de l'Inſtitution de l'Ordre. 1693.

Je ne raporterai point ni le nombre, ni l'habit & les ornemens des Chevaliers : & je me contenterai de dire que le Roi en voulut être le Chef Souverain, & le Grand Maître, auſſi bien que le Fondateur, & après lui le Dauphin, & le Prince qui ſera Héritier de la Couronne : qu'il fit huit Grands-Croix, & vingt-quatre Commandeurs de l'Ordre, ſans fixer le nombre des Chevaliers qu'il trouveroit à propos d'y admettre : & qu'il le dota dès lors de trois cents mille livres de rente, qu'il diſtribua tant aux Grands-Croix & aux Commandeurs, qu'à un certain nombre de Chevaliers, déclarant ces Revenus purement temporels, exempts d'ailleurs de toutes ſaiſies de la part des Créanciers.

Je ne ſai ſi de cette Promotion je puis paſſer à une autre moins éclatante ſans doute, mais pourtant aſſez illuſtre pour n'être pas indigne de la majeſté de l'Hiſtoire. Ce fut la réception qui ſe fit dans ce tems-là de l'Abbé Fénelon à l'Académie Françoiſe en la place de Péliſſon. Le mérite du Défunt & celui de ſon Succeſſeur m'obligent à dire quelque choſe de l'un & de l'autre.

J'ai parlé en plus d'un endroit des bel-

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, & le Mercure Hiſtorique & Politique.*

1693. Qualitez de Pelisson.

belles qualitez du premier, qui le firent admirer pendant sa vie. Je ne puis pourtant m'empêcher d'en donner un racourci, avant que de parler de sa mort, qui eut aussi des circonstances fort singuliéres. Il fut Ami fidele, Serviteur incorruptible, dont il donna des preuves dans la disgrace du Sur-Intendant Fouquet: Courtisan dévoué, mais droit, Sujet zélé: Sa fortune changea plusieurs fois, mais son cœur pour ses amis & pour les honnêtes gens fut toujours le même. Les qualitez de l'esprit répondoient à celles de l'ame. Il parloit & écrivoit mieux que personne, & les Ouvrages qu'on a de lui en prose & en vers sont admirez de tous les Connoisseurs, & lus de tout le monde avec plaisir. Né Protestant il fut estimé & chéri de ceux de cette Religion tant qu'il la professa, & le celebre Morus, Ministre de Charenton, lui donna une illustre marque de son estime & de son affection, lorsqu'en mourant il lui légua, comme à la plus belle ame qu'il eût jamais connuë, la chaine d'or dont le Sénat de Venise lui avoit fait present, en reconnoissance du Poëme qu'il composa en l'honneur de cette République. Il perdit l'amitié des Protestans, lorsqu'en 1670. il quitta leur Communion, & se mit à faire le métier de Convertisseur. Il gagna par là les bonnes graces du Roi, qui l'honora d'une Charge de Maître des Requêtes, & qui lui confia l'Oeconomat de trois des plus riches Bénéfices du Roiaume (1). La maniére dont il mourut, en refusant ou éludant de recevoir les Sacremens de l'Eglise Romaine, lui fit perdre l'estime des Catholiques. Quelque opinion qu'on ait de sa Religion, les Belles Lettres perdirent en lui un de leurs plus grands ornemens. 1693.

L'Abbé Fénelon reçu en l'Academie, & son éloge.

L'Académie ne pouvoit mieux le remplacer que par le choix qu'elle fit de l'Abbé Fénelon. On sait qu'il avoit été choisi pour Précepteur du Duc de Bourgogne, qui fut Dauphin dans la suite, élevé dans l'espérance du Trône, dont ses grandes qualitez, cultivées par le soin d'un si excellent Maître, ne le rendoient pas moins digne que sa naissance: mais il ne plut pas à la Providence d'accorder ce bonheur à la France. Le Précepteur fut bientôt après nommé à l'Archevêché de Cambrai (2), où il se fit un devoir de résider par des motifs de Religion, plutôt que par la fatalité des disgraces, qu'il n'avoit encouruës que par son mérite. Ce fut là qu'entre plusieurs beaux Ouvrages, il composa celui qui porte pour titre, *Les Avantures de Télémaque*, le chef d'œuvre de l'esprit & de la morale, dont la lecture n'est pas moins instructive que divertissante, & qui paroit un abregé des admirables Leçons qu'il avoit données à son Elêve Roial, pour lui aprendre le grand art de regner avec gloire, en regnant avec sagesse & avec équité. On lui reproche d'avoir donné dans le Quietisme: mais s'il fut là-dessus la dupe de son cœur, son esprit au moins l'empêcha d'aller trop loin (3).

Différens de la France avec la Cour de Rome terminez.

Les différens de la Cour de France avec celle de Rome, qui avoient éclaté avec tant de chaleur sous les derniéres années du Pontificat d'Innocent XI. & continué sous Alexandre

(1) *Clugni, St. Germain des Prez & St. Denis.* (2) *Le 4. de Fevrier 1695.*
(3) *Voiez son Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure.*

1693. dre VIII. & sous les premiéres années de son Successeur Innocent XII. furent enfin terminez par la Négociation des Cardinaux d'Estrées & de Janson. Ce ne fut qu'après que tout eut plié sous l'Autorité du St. Siége, & que le Roi & les Prélats, pour obtenir leurs Bulles, lui eurent fait la satisfaction & la réparation la plus soumise, pour ne pas dire, la plus honteuse du monde. L'accord fut précédé par le Bref du Pape, & par le Projet de l'accommodement ménagé à Rome. Aussi-tôt que le Roi en eut ouï la lecture, le Marquis de Croissi écrivit par ses ordres à huit des seize Evêques que la Cour de Rome refusoit de reconnoître, qu'ils eussent à se trouver le lendemain à Versailles. S'y étant rendus, le Roi leur dit, que les difficultez pour l'Expédition de leurs Bulles étant surmontées, ils allassent chez le Nonce du Pape pour faire leur Profession de Foi, ordonnant aux huit autres, qui étoient dans leurs Diocêses, de la faire entre les mains de leurs Archevêques. Cela fait, il leur ordonna à tous d'écrire au St. Pere une Lettre en ces termes (1).

Soumission du Roi envers le Pape.

Rétractation des Evêques.

Nous, prosternez aux pieds de Votre Sainteté, déclarons que nous avons une douleur véhémente, & qui procéde du cœur, au de là de toute expression, des choses qui se sont passées dans l'Assemblée qui a si fort déplu à V. S. & à ses Prédécesseurs. Nous protestons que nous tenons, & que l'on doit tenir pour non décrété & non délibéré, tout ce qui a été décrété & délibéré dans cette Assemblée, au sujet de l'Autorité de l'Eglise & du Pape, comme étant une chose entiérement éloignée de notre pensée. Pouvoient-ils faire de bonne foi une telle rétracttaion, & qui leur étoit si injurieuse?

On n'en demeura pas là. Le 29. de Septembre le Cardinal de Janson présenta au Pape la révocation des Evêques avec une Lettre du Roi, qui ne fait pas honneur à ce Prince. Après bien de complimens & des protestations de son respect & de son obédience filiale, il ajoûte ? *Pour les témoigner à V. S. par les preuves les plus fortes, je suis bien aise de lui faire savoir que j'ai donné les ordres nécessaires, afin que les affaires, contenuës dans mon Edit du 2. de Mars 1682. concernant la Déclaration faite par le Clergé du Roiaume, à quoi les conjonctures d'alors m'avoient obligé, n'aient point de suite.* C'est ainsi qu'une Dévotion superstitieuse l'emporta sur la fermeté du Roi, qu'il avoit encore témoignée en 1691. (2). 1693.

Lettre du Roi au Pape.

Le Pape, aiant lu la Lettre du Roi & la révocation des Evêques, fit tenir un Consistoire le Lundi suivant, où après avoir fait lire l'une & l'autre pour rendre la soumission & la rétractation plus authentiques, il déclara la résolution qu'il avoit prise d'accorder les Bulles aux Evêques, aux instantes priéres du Fils aîné de l'Eglise, & du principal Supôt de la Religion Catholique. Etoit-ce honorer la Dévotion du Roi, ou l'insulter? Ainsi triompha, & ainsi triomphera toujours la Cour de Rome, tant que l'Eglise Gallicane & la Cour de France n'auront pas plus de fermeté.

Le Pape accorde les Bulles.

Le cinquiême d'Avril mourut *Mademoiselle*, dont j'ai souvent parlé, Fille de Jean-Baptiste-Gaston, Duc d'Orléans, de son premier Mariage avec

Mort & éloge de *Mademoiselle*.

(1) *Elle étoit écrite en Latin.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 155.*

1693. avec l'Héritiére de Montpensier, dont elle posséda les grands Biens, qui ne servirent qu'à la rendre malheureuse, en l'empêchant d'être mariée, pour ne les porter point à un Parti qui pût donner de la jalousie à la France. Je ne répéterai point ce que j'ai dit des divers Mariages que la Cour eut en vûë pour elle, ou qu'elle fit échouer, ni de celui du Comte de Lauzun, si peu digne d'elle, & qui fut près d'être contracté, s'il ne le fut pas effectivement. Elle déclara par son Testament le Duc d'Orléans son Légataire Universel: mais ce ne fut, qu'après avoir légué sa belle Maison de Choisi au Dauphin, & sa Souveraineté de Dombes avec son Comté d'Eu au Duc du Maine: outre les grandes Terres qu'elle laissa au Comte de Lauzun. Il survécut à cette Princesse, puis qu'il est encore vivant, & qu'il épousa en 1695. la seconde Fille du Maréchal de Lorges.

Son Testament.

Relation de la Baguette divinatoire.

On parla cette année d'un Phénomêne qui fit bien du bruit, & qui exerça non seulement tous les Curieux, mais encore tous les plus grands Esprits du Roiaume. C'étoit la *Baguette Divinatoire*, dont Jaques Aimar, autrement l'homme de Lion (1), fut l'inventeur ou le rénovateur: Car on lui attribuë une origine beaucoup plus ancienne, & on dit, qu'elle avoit été connuë dès les premiers Siécles sous le nom *de Rabdomanie*, qui est le même que celui de Baguette Divinatoire. Tout ce que l'on conte de la Fléche d'Abaris avec laquelle il passoit les Riviéres, tout ce qu'on dit des Caractéres & des Talismans, n'étoit point si incroiable ni si incompréhensible, que ce qu'on disoit de la Baguette d'Aimar. Elle découvroit les voleurs, les meurtriers, l'or & l'argent caché sous terre, les sources & les fontaines, les bornes même des champs qui avoient été malicieusement changées. Les Esprits forts n'en voulurent rien croire, & niérent les faits: mais ils furent vérifiez par un si grand nombre d'expériences, qu'il n'y eut plus de lieu à l'incrédulité. Il fallut donc en venir à la cause du Phénomêne. Ceux qui furent de bonne foi avouérent, après l'avoir examinée, qu'elle n'étoit pas naturelle, & qu'il falloit que le Démon s'en mêlât. Le fameux Auteur de la Recherche de la Vérité (2), tout grand Métaphysicien qu'il est, fut de cette opinion. Cependant après bien des Dissertations de la part de ceux qui raportoient les effets de la Baguette aux causes magiques, & de la part de ceux qui les raportoient aux causes naturelles, qu'ils croioient trouver dans de certains corpuscules émanez du meurtrier, des métaux & de l'eau, on fut bien étonné d'aprendre que l'homme à la Baguette n'étoit qu'un Charlatan & un Imposteur. On fut redevable de cette découverte, qui détrompa tout le monde, au Prince de Condé, qui fit cacher de l'or & de l'argent en plusieurs trous de son jardin, que ce faux Devin ne trouva point: on eut encore d'autres preuves de sa friponnerie (3), qu'il fut contraint, dit-on, d'avouer lui-même, après en avoir été convaincu. Ce qui fait voir qu'on ne peut être trop en garde contre ces prestiges, & que si la Nature agit quelque fois par des voies occultes, com-

L'imposture en est découverte.

(1) *Il étoit pourtant de Dauphiné.* (2) *Le P. Malebranche.* (3) *Voiez la Lettre de l'Abbé Nicaise à un de ses amis.*

1693. comme à l'égard de l'aimant & du fer, il n'eſt pas permis à l'homme de la contrefaire, & d'entreprendre de copier cet inimitable original.

Propoſitions de Paix de la France.

Il ſeroit tems de paſſer aux Expéditions de la Campagne: mais je raporterai auparavant les Propoſitions de Paix, dont on dit que les Miniſtres du Roi furent chargez, pour les débiter en diverſes Cours, où ils faiſoient la Fonction d'Envoiez, comme à Stokholm & à Coppenhague, & qui avoient déjà été faites dans les Cours d'Italie. Les Ennemis de la France les regardérent, ou comme des marques de ſon épuiſement, ou comme des artifices pour deſunir les Confédérez. Mais pourquoi, quel qu'en pût être le motif, ne les point accepter? „ C'eſt, diſoit-on, que les motifs de la Cour „ de France pour vouloir la Paix, „ ſont autant de raiſons pour les „ Confédérez de n'y pas entendre „ préſentement, parce que ſi le Roi „ Très-Chrétien eſt aſſez fort pour „ conſerver tous ſes avantages, il ne „ s'en départira pas par un Traité, „ & s'il ne l'eſt pas, c'eſt une raiſon „ aux Alliez, pour ſe remettre en „ poſſeſſion de ce qu'il leur a enlevé „ depuis la Paix des Pyrénées. „ Je n'examine point la ſincérité ou la politique des Propoſitions de Paix de la part du Roi. Mais quoi qu'il en ſoit, elles furent rejettées par les Confédérez, qui aimérent mieux continuer la Guerre, eſpérant qu'elle leur procureroit de plus grands avantages dans la ſuite. Elle continua donc avec autant de fureur de part & d'autre qu'auparavant, & fit répandre tout le ſang, que nous allons voir couler dans les Batailles & dans les Siéges, dont je vais donner la relation. 1693.

La priſe & la ruine de la Ville de Heydelberg (1) & de ſon Château furent les premiéres & les plus affreuſes Opérations de cette Campagne. L'Armée Françoiſe, compoſée de quarante-quatre Bataillons, de cent douze Eſquadrons, tant Cavalerie que Dragons, & menant avec elle une groſſe Artillerie, paſſa le Rhin le 16. & le 17. de Mai ſur deux Ponts conſtruits à Philisbourg. Le 18. elle campa à Root, d'où elle partit ſéparée en deux Corps. Le Maréchal de Lorges & le Maréchal de Choiſeul paſſérent les Montagnes avec trente mille Hommes pour s'opoſer au Prince de Bade, pendant que le Marquis de Chamilli avec vingt mille vint inveſtir Heydelberg. On fit d'abord une Batterie de ſix piéces de Canon de l'autre côte du Nekre, & le Marquis de Chamilli ſe diſpoſa à ouvrir la Tranchée. Les Aſſiégez ſe voiant preſſez & envelopez par les Batteries qu'on éleva en d'autres endroits, abandonnérent la tête du Fauxbourg, & ſe retirérent avec tant de précipitation dans la Ville, qu'ils laiſſérent dehors la plûpart de leurs Soldats, qui furent preſque tous paſſez au fil de l'Epée. Cela ſe fit le 21. de Mai, & le même jour les Aſſiégeans entrérent dans la Place au nombre de trois mille Hommes. La Ville fut abandonnée au pillage, & on mit le feu à pluſieurs maiſons.

Marche de l'Armée Françoiſe.

Siége de Heydelberg.

La Ville priſe & ſaccagée.

Le Gouverneur du Château, intimidé par le traitement fait à la Ville, & voulant en éviter un pareil, ne penſa qu'à faire une Capitulation qui pût le ſauver avec la Garniſon.

Reddition du Château & ſa démolition.

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, le Mercure Hiſtorique & Politique, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III.*

1693. nison. Elle fut signée le 23. & la Garnison sortit au nombre de dix-huit cents Hommes, avec deux piéces de Canon & tout le Bagage, pour aller à Wimphen, où elle fut conduite. Elle ne fut pas plutôt sortie, qu'on commença à démolir & à brûler le Château, qui fut réduit, ainsi que la Ville, en masures: & on dit que les Soldats ne respectérent pas les Tombeaux des Electeurs & des Princes Palatins. Tristes effets de la Guerre! qu'une bonne Discipline dévroit empêcher, mais qu'elle ne peut pas toujours réprimer. Ce que le feu épargna du Château, une mine le fit sauter.

Punition de la lâcheté du Gouverneur.

Le Gouverneur (1), pour s'être si mal défendu, fut mis au Conseil de Guerre, & sévérement puni, condamné à perdre la tête, & n'aiant obtenu la vie que par l'intercession de l'Ordre Teutonique, dont il étoit Chevalier, & aux dépens de son honneur. Etant sur l'Echaffaut, l'Exécuteur mit son Epée en piéces après lui en avoir battu le visage, & l'aiant descendu il le conduisit sur un tombereau au de là du Nekre. Il n'y a point de mort qu'un homme généreux n'aimât mieux souffrir qu'une telle infamie.

L'Armée de France arriva le 5. de Juin à la vûë de celle des Allemands, que commandoit le Prince de Bade, & on crut qu'il y auroit une Bataille: mais il n'y eut pendant tout le mois que des Escarmouches. Les François attendoient l'arrivée du Dauphin pour faire quelqu'entreprise considérable.

Arrivée du Dauphin à l'Armée.

Ce Prince arriva le 30. de Juin à Montroial avec une Armée de cinquante-huit Escadrons & de vingt-huit Bataillons. Aiant joint celle du Maréchal de Lorges, & se trouvant supérieur au Prince de Bade, qui avoit beaucoup moins de Troupes, il souhaitoit avec passion d'en venir aux mains. Mais ce Prince, qui savoit mieux qu'aucun Capitaine l'art des Campemens, avoit choisi un Poste si avantageux, & où il s'étoit si bien retranché, qu'il étoit fort dangereux d'entreprendre de l'y forcer. Le Dauphin le tenta pourtant, & le 29. de Juillet aiant passé le Nekre, il s'avança à quatre lieuës de l'Armée des Allemands. Il marcha encore le 30. & le 31. sa Cavalerie, soutenuë par quatre mille Grenadiers, aiant dressé quelque Batterie, se mit en devoir de forcer les Retranchemens: mais elle s'arrêta jusqu'au 2. d'Août, que les deux Armées semblérent se préparer à la Bataille. Cependant après avoir reconnu la situation du Camp, & les Ouvrages qui le défendoient, le Conseil du Dauphin ne trouva pas à propos de s'engager plus avant, & après quelques Escarmouches l'Armée repassa le Nekre. Ce ne fut pourtant qu'après que le Dauphin eut fait le 4. d'Août une seconde tentative. Se trouvant à la tête d'une Armée de soixante & dix mille Hommes, il crut qu'il y alloit de sa gloire de combattre un Ennemi, qui sembloit le braver dans son Camp. Prenant donc le Commandement de l'Aile droite avec le Maréchal de Lorges, & laissant celui de la gauche au Maréchal de Choiseul, il marcha droit au Prince de Bade, dans la résolution de le forcer dans son Camp. Mais s'étant aproché à la portée du Canon, il reconnut mieux qu'il n'avoit encore fait, 1693.

que

(1) *Heidersdorff.*

1693. que les Retranchemens étoient inaccessibles, aiant à leur droite des Ravines & des Bois impratiquables, des Rochers à leur gauche, & en front deux Collines coupées par trois Lignes, où on avoit élevé du Canon de distance en distance. Desorte qu'après un Conseil tenu tout à Cheval, il fut résolu derechef de ne rien risquer. On se contenta d'élever quelques Batteries, qui firent feu pendant dix heures, sans aucun fruit. Les Ennemis y répondirent de leur côté, & on se sépara sans engager la Bataille. Il ne tint pas au Dauphin: mais n'aiant pu obliger les Allemands à quitter leur Camp, & ne voulant pas consumer inutilement le reste de la Campagne, en se tenant simple Spectateur de l'Armée du Prince de Bade, il distribua la sienne en divers endroits où elle pût être utile. Il en mit une partie dans Stutgard, & fit deux Détachemens, l'un de douze mille Hommes pour le Piémont, & l'autre de dix mille pour les Païs-Bas. Cela fait il partit sur la fin du mois d'Août, sous l'Escorte de deux mille Chevaux, pour se rendre à Nanci, & de là à la Cour.

Son Armée finit la Campagne.

Je ne parle point de l'Armée du Prince de Bade, qui ne se remua qu'après la retraite des François, & qui ne fit autre chose au sortir de son Camp, que de couvrir le Païs pour le garentir de leurs Irruptions, & pour leur fairer abandonner Stutgard, & les autres Places du Wirtemberg dont ils s'étoient emparez.

Le Prince de Bade fait sortir les François du Wirtemberg.

Ainsi finit la Campagne du côté du Rhin, où, quoi que le Siége & la prise de Heydelberg en ait été l'Exploit le plus considérable, & que depuis cette Expédition il n'y ait eu ni Siége ni Bataille, cette Campagne n'a pas laissé d'être rude & fâcheuse aux deux Partis, aiant fait périr par les fatigues & par les maladies un grand nombre de Soldats, & un plus grand nombre encore de Chevaux. Les Ennemis avouënt qu'ils en perdirent bien quinze mille, & disent que les François en perdirent beaucoup davantage. 1693.

J'entrecouperai la narration des Guerres, qui ne présentent que des images affreuses, par les Edits du Roi, & par les Arrêts de son Conseil & du Parlement, pour pourvoir à la subsistance du Peuple, que la disette des grains réduisoit presque par tout le Roiaume à mourir de faim, & pour prendre soin de la Sureté Publique, que les Vagabonds & les Fainéans troubloient tous les jours par leurs attroupemens. Je l'ai dit souvent, les grandes dépenses des Armées épuisoient l'Etat: mais la sagesse & l'aplication de sa Police le sauvoit, & si le malheur des Guerres obligeoit le Roi à donner des Edits onéreux, la compassion qu'il avoit des miséres de ses Sujets lui en faisoit donner d'autres pour leur soulagement, & pour leur conservation.

La disette, qui venoit de la rareté & de la cherté des grains, avoit diverses causes. Il est certain que les Magasins, qu'il falloit faire pour la subsistance des Armées & des Garnisons, enlevoient un grand nombre de grains que les Pourvoieurs venoient chercher dans les maisons des Laboureurs. Tel est le fleau de la Guerre, que l'ambition des Princes entretient au lieu de le réprimer. Il y avoit pourtant une autre cause, qui pouvoit venir de la même source: c'étoit l'avidité & l'artifice des Mar-

Cause de la disette en France.

1693. Marchands des bleds. Ils les achetoient, & même en vert, & en faisoient des Magasins, qu'on nommoit *Enarremens*, pour les transporter hors du Païs, sans les exposer en vente aux Marchez Publics: desorte que n'y en venant que fort peu de la Campagne, il n'y avoit pas dequoi fournir les Particuliers des Bourgs & des Villes. D'ailleurs la rareté en augmentant le prix, le pain devenoit si cher, que les Pauvers n'avoient point assez d'argent pour en acheter autant qu'il en falloit pour leur nourriture.

Edits & Arrêts pour y remédier.

Pour remédier à ces desordres, le Roi, par son Edit du 5. de Septembre, défendit sous de sévéres peines les Magasins ou les *Enarremens*, & le transport des bleds hors de leur Territoire, & voulut que les Laboureurs les portassent aux Marchez, où les Particuliers pussent s'en fournir, & les Boulengers donner le pain à un prix raisonnable. L'Edit fut suivi huit jours après d'une Ordonnance, qui réïtéroit les défenses de l'enlêvement & du transport des grains hors du Roiaume, à peine de Confiscation & des Galéres. Il se rendit encore dans le même tems un Arrêt du Conseil, au sujet des bleds nécessaires pour nourrir la multitude des Habitans de Paris, & il fut ordonné que la provision s'en feroit dans les Provinces, pour être incessamment voiturez à cette Capitale du Roiaume.

Le Roi fait Bleds d'Afrique.

Comme toute cette Police ne suffisoit pas pour subvenir à la subsistance des Pauvres, le Roi ordonna de faire venir des bleds des Païs étrangers, & envoia des Vaisseaux en Afrique pour y en charger, afin de les distribuer aussitôt qu'ils seroient arrivez. Il fit plus. Comme la nécessité étoit extrême, & qu'elle avoit besoin d'un secours présent, il fit rendre le 14. de Novembre un Arrêt au Conseil d'Etat, par lequel Sa Majesté ordonnoit, que de ses propres deniers il seroit pris la somme de six vingt mille livres par mois, qui seroient distribuées aux Paroisses qui en avoient le plus de besoin. 1693.

Ses charitez.

Charitez des Prélats.

Les Prélats imitérent la charité du Monarque, & quelques-uns l'avoient devancée, entre lesquels l'Evêque de Limoges mérite d'être distingué. Touché de la disette & de la misére que souffroient ceux de son Diocêse, il vendit son Argenterie & ses Meubles pour les assister, & se retira dans une Communauté.

Charité du Duc d'Orléans.

La charité de *Monsieur* n'est pas moins belle. Le Roi l'avoit établi son Lieutenant-Général en France, avec sept ou huit mille Hommes pour garder les Côtes qui étoient menacées par les Anglois. Comme il visitoit celles de Normandie & de Bretagne, il faisoit répandre de l'argent sur toute la route: & un de ceux de sa Suite (1) dit, qu'ils étoient trois qui avoient chacun un sac de mille francs en piéces de trente sous, & en écus, dont il ne restoit rien à la fin de la journée.

S'il étoit nécessaire de pourvoir ainsi en toutes maniéres à l'entretien des pauvres Sujets dans les tems calamiteux, il ne l'étoit pas moins de réprimer les Faînéans & les Vagabonds, qui aimoient mieux mandier que travailler. Ces sortes de Pauvres volontaires ne sont pas seulement indignes des charitez qu'ils enlêvent aux véritables Pauvres, ils sont

(1) *L'Auteur des Mémoires du M. D. L. F.*

1693.

ſont encore fort dangereux, à cauſe de la vie libertine qu'ils ménent, corrumpus dans leurs mœurs, & capables de corrompre les autres par leur mauvais exemple, auſſi bien que par l'aide qu'ils prêtent ſouvent aux commerces les plus infames, & aux actions les plus criminelles. Les Ordonnances du Roi & les Arrêts du Parlement y pourvurent. On enjoignit à toutes perſonnes valides de la Campagne, de ſe retirer inceſſamment dans leurs Paroiſſes pour y travailler aux ouvrages de la Saiſon, ſous peine contre les Hommes qui ſeront trouvez mandians, d'être enfermez pour la première fois pendant quinze jours dans des maiſons deſtinées à cet uſage (1), & des Galéres pendant trois ans pour la ſeconde fois: Et à l'égard les femmes, d'être enfermées pour la premiére fois dans une autre maiſon (2) pendant quinze jours, & à la ſeconde, d'être raſées, fouettées, & enſuite enfermées pendant un plus long tems. Cette Police n'étoit pas moins ſage ni moins équitable que la première: les aumônes qu'on diſtribuë aux Fainéans ne ſervant qu'à en multiplier le nombre, & à en nourrir la pernicieuſe oiſiveté. Je revins aux Expéditions Militaires.

Ordonnance contre les Fainéans & les Vagabonds.

Enſuite de la priſe de Heydelberg (3), les François firent agir leurs Armées Navales, avant que celles de Terre ſe miſſent en Campagne dans les Païs-Bas. Je mets le Siége de Roſe au nombre des Expéditions Maritimes, parce qu'il ne fut formé par l'Armée de Terre, qu'après avoir été aſſuré par la Navale.

Le 29. de Mai, le Comte d'Eſtrées, Vice-Amiral, arriva devant la Place avec ſes Vaiſſeaux, & le Maréchal de Noailles l'inveſtit par terre. Il fit camper ſes Troupes, & prit ſon Quartier à une portée de Canon de la Place. La nuit du premier au ſecond de Juin la Tranchée fut ouverte, & on fit deux Attaques qui continuérent les jours ſuivans. Les Galéres, commandées par le Bailli de Noailles, qui avoit ordre de ſe joindre au Comte d'Eſtrées, aiant été retenuës par le mauvais tems, n'arrivérent que le 6. du mois. On mit à terre deux mille cinq cents Hommes qui en furent tirez en partie, & en partie des Vaiſſeaux, & leurs Officiers ſe mettant à la tête, ils montérent la Tranchée avec ceux de l'Armée de Terre. Les attaques furent alors plus fréquentes & plus vives, & dix-huit piéces de Canon, dont il y en avoit cinq de vingt-quatre livres de Bale, cauſérent un terrible deſordre parmi les Aſſiégez. Ils tinrent bon pourtant, encouragez par le Gouverneur (4), juſqu'à ce qu'aiant reçu une bleſſure d'un éclat de Bombe au bras qu'il lui fallut couper, la Garniſon perdit ſa vigueur, & l'obligea de capituler le 8. du mois, qui étoit auſſi le huitiême de la Tranchée. Elle ſortit le 10. Tambour battant & Mêche allumée, avec Armes & Bagage, & deux piéces de Canon, & fut conduite à Gironne.

1693. Siége de Roſe.

Reddition de Roſe.

Cette Expédition fut ſuivie de celle du Maréchal de Tourville, qui ſe fit toute par Mer le 28. & le 29. de Juin. Dès le 27. le Général, qui étoit à la Rade de Lagos (5) avec ſa Flotte, aiant été averti que celle du

Expédition de Lagos.

(1) *Biceſtre & maiſon de Force.* (2) *La Salpêtrerie.* (3) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hiſtorique & Politique.* (4) *Dom Pedre de Robles.*
(5) *Au de la du Cap de Saint Vincent.*

1693. Convoi des Ennemis pour Smirne paroiſſoit vers le Cap de Saint Vincent, il détacha quelques Vaiſſeaux des meilleurs voiliers pour l'aller reconnoître. Il ſut par leur raport qu'elle étoit compoſée de cent quatre Bâtimens, eſcortez par vingt-deux Vaiſſeaux de Guerre & quelques Frégattes, & il ordonna auſſitôt de forcer de voiles pour aller à eux, & les engager au Combat. Il s'avança le premier, ſuivi de trois Chefs d'Eſcadre, & ils portérent la fraieur & le deſordre parmi les Vaiſſeaux Marchands qui ne penſérent qu'à fuir. Le Vice-Amiral Rook, qui commandoit l'Eſcorte des vingt-deux Vaiſſeaux de Guerre, les couvrit tant qu'il put: mais avec ſi peu de Navires il ne pouvoit pas arrêter la Flotte Françoiſe ſupérieure à la ſienne. Elle fondit de tous côtez ſur les Vaiſſeaux Marchands, & ſur les Navires de Guerre Anglois & Hollandois, diſperſa, brûla, enleva les premiers, & donna la chaſſe aux autres, dont quelques-uns auſſi furent pris. Les Relations raportent aſſez confuſément ce Combat, que les unes commencent dès le 27. de Juin, & les autres depuis le 28. juſqu'au 29. Elles groſſiſſent auſſi ou diminuent la perte, ſelon la partialité des Ecrivains. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle fut conſidérable: & ſi on ne peut pas aſſurer qu'elle montoit juſqu'à vingt-cinq millions, comme les Vainqueurs le publiérent, on ſut au moins que les Ennemis avoient perdu plus de ſoixante Vaiſſeaux (1) chargez de riches Marchandiſes, & trois ou quatre de Guerre.

Pertes des Ennemis.

1693. Dans le tems de l'Expédition de Lagos, on reçut à Paris les nouvelles de l'échec de la Flotte Angloiſe à la Martinique (2). Elle parut le 12. d'Avril, compoſée de quarante-ſix Galiotes & autres Bâtimens à la vûë de cette Ile, l'une des Antilles, où les François s'étoient établis dès l'année 1635. mais ce ne fut proprement qu'en 1665. qu'elle paſſa avec les autres Iles Occidentales, que poſſédoit la Compagnie Françoiſe, en la main du Roi qui les acheta des Poſſeſſeurs (3). La Flotte, aiant mouillé dans un endroit propre à la Deſcente, débarqua ſeize cents Hommes, qui commencérent par brûler les environs. Deux jours après elle fut renforcée par quatorze Barques venuës des Iles Angloiſes, chargées de Milices: cependant les François les contraignirent de ſe retirer. Aiant levé l'ancre ils vinrent le 22. bloquer le Fort Roial, d'où aiant encore été repouſſez le 27. ils vinrent débarquer quatre à cinq mille Hommes à une lieuë de St. Pierre, le principal Fort de l'Ile, vers lequel ils s'avancérent pour en faire les attaques. Le Gouverneur (4) alla à leur rencontre avec mille Hommes, qui ne purent ſoutenir le choc des Anglois beaucoup ſupérieurs: mais aiant reçu un renfort que le Comte de Blenac, Gouverneur de toutes les Iles Françoiſes, leur amenoit, ils contraignirent les Ennemis de plier à leur tour, & de ſe retirer, en laiſſant deux cents Morts ſur la place, ſans les Bleſſez & les Priſonniers. Le 28. ils furent encore chaſſez d'une Hauteur, où ils avoient logé ſix cents Hommes, & les jours ſuivans ils furent maltraitez en

Echec des Anglois à la Martinique.

(1) *Les Faſtes diſent quatre-vingt.* (2) *On en reçut la nouvelle le 4. de Juillet.* (3) *Voiez le I. Tome page 469. & ſuiv.* (4) *Gabaret.*

1693. en diverses rencontres : desorte qu'après avoir demeuré pendant cinq jours devant le Fort Saint Pierre, & vingt & un dans l'Ile, sans avoir pu s'y maintenir, ils remirent à la voile, pour retourner dans leurs Iles, aiant eu près de cinq cents Hommes tuez, deux cents blessez, & cent faits prisonniers : les François n'aiant perdu que dix Soldats, & n'aiant eu que trente-huit blessez, & deux faits prisonniers, au moins selon la Relation qu'ils en donnérent. Celle des Commandans de la Flotte Angloise n'est pas tout à fait conforme. Si on les en croit, ils ruinérent plusieurs Plantations, brûlérent les Sucreries, & causérent de grands dommages à l'Ile. Après tout, ils conviennent qu'ils se rembarquérent, sans avoir même osé entreprendre d'attaquer le Fort Saint Pierre, tant à cause de sa force, disent-ils, que parce que la maladie se mit dans leurs Troupes. Retournons aux Expéditions qui se firent par Terre, d'une tout autre importance.

Prise de Huy.

La prise de Huy se présente la premiére, & est la moins considérable. La Ville fut investie le 18. de Juillet, & on s'empara sans beaucoup de résistance du Fauxbourg qui est du côté de Juliers. La Garnison se sentant trop foible pour résister aux François, se retira au nombre de deux mille Hommes dans le Château. Elle ne s'y défendit pas mieux, & dès le 23. du mois elle contraignit le Gouverneur de capituler, & de rendre la Place au Maréchal de Villeroy, qui étoit venu en faire le Siége.

Cet Exploit fut suivi de la fameuse Bataille de Neerwinde ou de Landen. Avant que d'en donner la relation, je croi qu'il est à propos de faire la description des deux Armées, qui se trouvérent alors en présence l'une de l'autre, dans le dessein ou dans la nécessité d'en venir à un Combat, que le Maréchal de Luxembourg avoit cherché, & que les Confédérez ne pouvoient éviter. Les uns & les autres y firent paroître toute leur valeur, aussi bien que toute leur haine, animez par tant de Siéges & par tant de Combats précédens, les uns à réparer leurs pertes, & les autres à maintenir leurs avantages. 1693.

Armée Françoise.

L'Armée Françoise, que commandoit le Duc de Luxembourg, étoit composée de cent cinquante-cinq Escadrons & de soixante & quinze Bataillons des meilleures Troupes de France (1). Là étoit la Gendarmerie du Roi & ses Gardes du Corps, & là encore la Cavalerie la plus leste, & la plus brave Infanterie qu'il y eût dans le Roiaume. Toutes ces Troupes d'ailleurs étoient conduites par des Généraux d'un grand nom. Outre le célébre Maréchal de Luxembourg, qu'on en peut nommer le Généralissime, on comptoit entre les Lieutenans-Généraux deux autres Maréchaux de France, le Duc de Villeroy & le Marquis de Joyeuse. Je ne parle point des autres, distinguez par leur naissance & par leur valeur, ni des Maréchaux de Camp & des Brigadiers, tous Officiers connus par leur courage & par leur capacité. Mais je ne dois pas oublier l'illustre Prince de Conti, qui encore jeune, s'étoit

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique, les Memoires du M. D. L. F.*

1693. toit déjà acquis une belle réputation par un grand nombre de glorieux Exploits. Je n'oublierai pas non plus le Duc de Chartres (1) qui n'avoit pas encore vingt ans, & qui ne se signala pas moins, comme je le dirai dans le détail du Combat, ni le Duc de Bourbon, Lieutenant-Général de Cavalerie.

Armée des Confédérez.

L'Armée des Confédérez moins nombreuse, n'étant composée que de cent douze Bataillons & de cinquante & un Escadrons, n'étoit guére moins belle, & avoit pour ses Généraux deux Princes, aussi renommez par leurs hauts Faits d'Armes, que par leur dignité. Le premier reconnu par les Confédérez, & qui le fut bientôt après par la France, pour Roi de la Grande Bretagne, l'un des premiers Capitaines du Siécle, commandoit en chef: le second, qui ne faisoit pas de difficulté de venir après lui, étoit l'Electeur de Baviére, que le Roi d'Espagne avoit fait Gouverneur Heréditaire des Païs-Bas sur la fin de l'année 1691. & qui s'étoit vu l'année 1690. sur le Rhin à la tête de l'Armée Impériale, contre le Dauphin de France son Beau-Frere, qui commandoit l'Armée Françoise. Comme il y avoit dans celle de cette année de jeunes Princes du Sang de France, il y avoit aussi dans celle des Confédérez deux jeunes Princes des Maisons Souveraines de Brandebourg & d'Hanovre, qui se signalérent à l'envi les uns des autres. Les deux Chefs avoient aussi sous eux des Officiers Généraux d'une grande bravoure & d'une grande expérience. Leur Cavalerie d'ailleurs & leur Infanterie étoient l'élite des Troupes Angloises, Hollandoises, Espagnoles, Allemandes & Danoises. Ainsi l'on peut dire que les plus grands Capitaines, & les plus vaillantes Troupes de l'Europe en vinrent ce jour-là aux mains, pour disputer de l'empire de la valeur, & à qui il plairoit à la fortune de le donner. Ce fut presque tout le fruit de cette fameuse Bataille. Elle laissa aux Vainqueurs la gloire d'avoir vaincu, & aux Vaincus celle d'avoir pendant tout le jour opiniâtrément disputé la Victoire. Du reste elle procura encore aux premiers la prise de Charleroi : mais elle donna lieu aux autres de dire, qu'ils avoient arrêté une Armée qui vouloit prendre Liége, & jetter la terreur & la désolation dans tous les Païs-Bas. 1693.

Aussitôt après la prise de Huy, le Maréchal de Luxembourg alla reconnoître les Retranchemens que les Ennemis avoient faits devant Liége, qu'il avoit dessein d'assiéger : mais aiant apris que leur Armée étoit retournée camper entre la petite Riviére de Ghéete & le Ruissau de Landen, affoiblie de dix Bataillons qu'elle avoit mis dans Liége pour en renforcer la Garnison, il prit la résolution de les aller attaquer, suivant l'ordre qu'il avoit reçu du Roi de les chercher pour les combattre. Il décampa donc des environs de Liége le 26. de Juillet, & la pluie l'empêchant d'avancer, il n'arriva que le 28. sur les trois heures après-midi à la vûë du Camp de l'Ennemi, sans que le Roi Guillaume eût eu aucun avis de sa marche, ni qu'il la soupçonnât, le croiant toujours occupé du dessein d'assiéger Liége. Les Cou-

Marche du Duc de Luxembourg aux Ennemis.

(1) *Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*

1693. Coureurs lui aiant raporté que les François s'avançoient, & qu'ils paroissoient à demie heure du Camp, il alla lui-même les reconnoître, & vit que c'étoit effectivement la tête de leur Armée, qui avoit marché la nuit à la sourdine. Il jugea par là que leur dessein étoit de l'attaquer, & résolut de les attendre, emploiant le reste du jour & toute la nuit à faire travailler à un Ouvrage, qui fit long-tems balancer la Victoire.

Retranchement du Roi Guillaume.

Aiant remarqué, lors qu'il eut assis son Camp, que le Terrain étoit ouvert depuis Winden jusqu'à Neerlanden, dont la Cavalerie Françoise ne manqueroit pas de profiter, il fit faire un Retranchement, derriére lequel il mit de bonne Infanterie, & jetta quelques Bataillons dans le Village de Neerlanden pour la soutenir. Quatre-vingts piéces de Canon bordoient ce Retranchement, & le terrible feu de cette Artillerie en défendit long-tems les Aproches, blessa & tua un grand nombre d'Officiers & de Soldats qui entreprirent de le forcer, & ce ne fut qu'au prix de bien du sang que la Cavalerie Françoise s'ouvrit enfin le passage, qui fraia le chemin à la Victoire. Voions la disposition des deux Armées, à quoi les deux Chefs travaillérent une partie de la nuit.

Disposition des deux Armées.

Le Maréchal de Luxembourg fit occuper par l'Infanterie le Village de Landen à la droite, & le Village de Neerwinde à la gauche. Entre ces deux Villages, dont la Bataille prit le nom, il fit former une Ligne de Cavalerie composée de sept Escadrons de la Maison du Roi, du Régiment du Mestre de Camp-Général, du Régiment Dauphin étranger, & de celui de Bourbon, aiant à leur tête le Maréchal de Villeroy avec 1693. le Lieutenant-Général Rose, & le Duc de Roquelaure, Maréchal de Camp, à la droite : le Maréchal de Joyeuse, le Duc de Bourbon, Lieutenant-Général, & le Comte de Marsin, Maréchal de Camp, étoient à la gauche. Il forma encore une seconde Ligne composée de la Brigade des Gardes Françoises & Suisses, & de celles de Guiche, commandée par le Prince de Conti : entremêlant toujours l'Infanterie & la Cavalerie pour se soutenir réciproquement. Il fit encore deux autres Lignes semblables, dont je ne donnerai point le détail. Le Duc de Chartres commandoit la Cavalerie, & le Prince de Conti l'Infanterie : mais tout se faisoit sous les ordres du Maréchal de Luxembourg.

Le Roi Guillaume après s'être retranché, comme je l'ai dit, avoit aussi mis son Armée en Bataille. L'Aile droite s'étendoit depuis le Village d'Elixem & le Château de Wang, sur la Riviére de Gheete, jusqu'au Village de Neerwinde, couverte de haies, de chemins creux, & d'un ruisseau. Là étoit la Brigade de Ramsey de cinq Bataillons : là encore étoit l'Infanterie de Brandebourg & celle d'Hanovre vis à vis de Winden. C'étoit où le Roi Guillaume avoit fait faire le Retranchement défendu par ces vaillantes Troupes, & par deux Lignes de Cavalerie. L'Aile gauche, couverte du Ruisseau de Landen, s'étendoit jusqu'à Neerlanden, d'où faisant un coude elle retournoit derriére l'Infanterie qui étoit au Retranchement, afin de la soutenir : & trois Lignes de Cavalerie faisoient face aux Villages de Laren & de Neerwinde. Il

1693. ne ſe pouvoit rien de mieux diſpoſé en ſi peu de tems, & il étoit facile de reconnoître qu'un grand Maître du métier y avoit mis la main.

C'eſt ce que remarqua le Duc de Luxembourg lui-même, lorſque le jour du 29. diſſipant les ombres de la nuit, il put voir clairement l'Armée ennemie rangée en Bataille. Etonné de ſa ſituation & de l'oùvrage fait dans une nuit, à quoi il ne s'étoit pas attendu, il balança quelques momens ſur ce qu'il avoit à faire : mais les choſes étoient trop avancées pour s'en pouvoir dédire, & il lui eût été honteux de ne rien entreprendre, ſe trouvant ſi près des Ennemis qu'il étoit venu chercher, & aiant eu des ordres précis de les combattre. Il diſpoſa donc tout pour l'attaque.

Bataille de Landen.

Au lever du Soleil, ſon Armée marchant ſur deux Lignes, ſe trouva à la portée du Canon des Ennemis, dont elle eſſuia le feu pendant deux heures, ſans qu'elle fît aucun mouvement, pour s'en mettre à couvert. Sur les ſix heures les François, qui étoient ſur une Hauteur, deſcendirent en pluſieurs Lignes : mais ne pouvant ſoutenir le feu de l'Artillerie, ils abandonnérent le milieu de la Plaine, & firent filer leur Infanterie à droite & à gauche vers les Villages de Winden & de Neerlanden, ſoutenuë par la Cavalerie qui paſſa de l'autre côté du Ruiſſeau de Landen, pour donner de l'inquiétude à l'Aile gauche des Ennemis, pendant que les autres feroient leurs plus grands efforts ſur la droite, qu'ils attaquérent un peu après ſept heures. Le Combat dura de ce côté-là pendant quelques heures avec un ſuccès incertain. On avança & on fut repouſſé pluſieurs fois de part & d'autre. Il y eut même quelques Eſcadrons François qui paſſérent le Ruiſſeau au deſſous le Landen, & entrérent dans le Camp des Ennemis : mais preſque tous furent tuez ou pris. Pendant ce tems-là l'Electeur de Baviére, qui commandoit à la droite, fit charger ſi à propos qu'il repouſſa les François, qui n'aiant pu forcer l'Aile droite, allérent attaquer à l'Aile gauche le Village de Neerlanden, & il y eut-là un furieux Combat à diverſes repriſes. 1693.

Ce qui ſe paſſa à l'attaque du Village de Wang fut encore plus vif & plus ſanglant. Le Maréchal de Luxembourg avoit étendu vingt-deux Bataillons en deux Lignes pour cette attaque. Il comptoit que dès qu'elle commenceroit, le centre & la gauche agiroient en même tems. Le Village de Wang fut effectivement pris, & les Ennemis chaſſez : mais étant revenus une demie heure après à la charge, ils en chaſſérent les François à leur tour. Le Maréchal de Luxembourg, aiant jugé le Poſte de ce Village capital, entreprit de s'en rendre maître à quelque prix que ce fût, & par la même raiſon les Ennemis firent tous leurs efforts pour s'y maintenir. C'eſt là que ſe firent les Actions les plus hardies, & que le Combat fut le plus meurtrier. Comme le Roi Guillaume avoit pris ſoin d'entourer le Village d'un Parapet flanqué en des endroits, & fait tirer de là le Retranchement aux ouvertures par où la Cavalerie pouvoit aborder juſqu'à une Ravine, qui prenoit de la tête de ſon Camp vers le centre, tout ſon Camp étoit impénétrable à la Cavalerie. Il falloit

1693. loit donc se servir de l'Infanterie pour le forcer, & le Maréchal de Luxembourg commanda seize Bataillons pour cette hardie entreprise. Le Duc de Bourbon se mit à leur tête, & l'exécuta heureusement, aiant chassé les Ennemis, & s'étant rendu maître du Village: mais une demie heure après il en furent chassez par le Roi Guillaume, qui revenoit de l'Aile droite où il avoit donné ses ordres, pour rétablir la gauche. Le Maréchal de Luxembourg, retirant alors ses Troupes de cette attaque qui ne lui réüssissoit pas, les mena vers la droite, où le feu continuoit toujours, & où le danger pour les Ennemis n'étoit pas moins grand qu'à l'Aile gauche: car les François, qui avoient conservé une partie du Village de Winden, avoient enfin gagné les haies de la Hauteur qu'occupoient les Confédérez, d'où ils se rendoient maîtres du flanc de leur Retranchement. C'est ce qui fit encore une fois courir le Roi Guillaume de ce côté-là, & encore une fois il rétablit le desordre, en ramenant l'Infanterie Angloise au Retranchement qu'elle avoit abandonné. L'Electeur de Baviére disposa alors deux Bataillons, pour attaquer les Ennemis par leur Aile gauche qu'ils avoient dégarnie, pendant que trois autres les attaqueroient par devant. Mais la diligence du Duc de Luxembourg, qui de son côté avoit l'œil à tout, & qui peut-être n'avoit tiré ses Troupes de l'Aile gauche, que pour en rapeller le Roi Guillaume au secours de la droite, empêcha l'Electeur d'exécuter son dessein, & le prévint. Voiant la gauche abandonnée du Roi, il fit venir la Brigade des Gardes & celle de Vermandois, pour attaquer tout de nouveau le Village de Wang, & s'ouvrir par là le passage au Retranchement. Il fit charger si brusquement, & ces Brigades agirent avec tant de vigueur qu'elles contraignirent les Ennemis à leur quitter leur Poste, où elles se maintinrent malgré les formidables attaques qu'il leur fallut essuier. Alors le Prince de Conti, voiant le passage ouvert, & qu'il ne falloit plus pour se rendre maître du Retranchement que de la Cavalerie, court en chercher, & comme le Maréchal de Luxembourg l'avoit si bien placée, qu'il étoit facile d'en trouver autant qu'on en avoit de besoin, il se vit bientôt à la tête de six Escadrons, qui furent suivis par la Maison du Roi & par d'autres Brigades, & tous entrant dans le Retranchement eurent en peu de tems forcé toute la Ligne qui le gardoit. Peu s'en fallut pourtant que la fortune ne fît encore là un de ses tours: car les Ennemis prenant quelques Escadrons en flanc les mirent en fuite: & le Duc de Chartres n'aiant pu les arrêter, fut emporté lui-même par le torrent; & arrêté par son justaucorps, il eût eté enlevé, si ceux qui étoient autour de lui n'eussent fait lâcher prise à l'Ennemi, & s'il ne se fût pas débarassé lui-même de ceux qui l'envelopoient. 1693.

Victoire des François. Ce fut en vain que le Roi Guillaume quittant derechef la droite, accourut au secours de la gauche pour en rétablir le desordre. Il trouva les Retranchemens forcez, & qu'il n'avoit plus de parti à prendre que celui de la retraite. Il ne s'y résolut pourtant qu'avec peine, & après avoir chargé à la tête de la Cavalerie Angloise, battant tout ce qu'il ren-

 con-

1693. contra : mais le moien avec une poignée de monde de résister à une multitude d'Ennemis maîtres des Retranchemens, & pour qui la Victoire se déclaroit de tous côtez. Il fallut donc céder au plus fort, & sauver les débris de l'Armée, en faisant dire aux Officiers les lieux par où ils pouvoient par divers Détachemens éviter qu'on ne les atteignît dans la poursuite, & leur assignant un Rendez-vous général, où ils pourroient tous se rassembler. Il partit le dernier, & eut bien de la peine à gagner le Pont qu'on avoit fait au Village de Neerhespen. Nous le laisserons aller du côté de Louvain, avec ce qu'il avoit ramassé de son Armée, dont le reste, qui s'étoit retiré vers Leewen, alla camper aux environs de Diest.

Retraite du Roi Guillaume.

Accident qui facilita la Victoire.

On dit qu'un accident, que les Confédérez imputent à une trahison, facilita la Victoire des François. J'ai dit que le Retranchement étoit bordé de quatre-vingts piéces de Canon, qui firent un terrible carnage pendant la meilleure partie du jour, que le feu ne discontinua point. Mais le Roi Guillaume fut étonné qu'il se rallentissoit tout d'un coup, & dans le tems que le secours en étoit le plus nécessaire contre la Cavalerie, qui entroit dans le Retranchement, qu'il lui eût été malaisé de forcer, si le Canon mieux servi eût rompu & fracassé les Escadrons. Le Roi Guillaume au desespoir de ce contretems envoia des ordres redoublez à l'Ingénieur Goulon, qui dirigeoit l'Artillerie, de remédier à ce desordre, & cet Ingénieur en rejetta la faute sur un Officier qu'on ne nomme point, mais qui après l'Action lui en donna le démenti. Comme cette affaire ne fut point aprofondie, chacun demeura dans ses préjugez : mais on ne pouvoit croire que ce fût un coup de malheur, ou de simple négligence. 1693.

Je me suis peut-être un peu trop étendu sur la description de cette fameuse Bataille : mais je l'ai regardée comme le Chef d'œuvre de la Science Militaire, aussi bien que de la valeur de deux des plus grands Capitaines qu'il y ait jamais eu, & j'ai cru que le tableau de ses principales circonstances n'en déplairoit pas.

Il reste encore pour l'achever à faire connoître les Actions les plus remarquables des Chefs & des Officiers, qui se distinguérent dans cette mémorable Journée. Je ne sai, si, pour commencer par les Généraux des deux Armées, on trouvera que je fais honneur ou que je fais tort à l'un ou à l'autre. La Victoire du Maréchal de Luxembourg ne me semble pas plus belle, que la Retraite du Roi Guillaume, & j'ai pour garent de ce sentiment le magnifique témoignage qu'en rendit le Roi Très-Chrétien. *Le Duc de Luxembourg*, dit ce Monarque, *a attaqué en Prince de Conde*, *mais le Prince d'Orange*, c'est ainsi qu'il parloit alors, *a fait une Retraite en Maréchal de Turenne.* Les éloges qu'en fit le Prince de Conti, témoin oculaire, ne sont pas moins glorieux à cet illustre Ennemi. *Le Roi d'Angleterre*, dit-il dans une Lettre qu'il écrivoit à la Princesse son Epouse après la Bataille, *en s'exposant comme il a fait & avec une vertu si héroïque*, *a mérité la possession paisible de la Couronne qu'il porte avec tant de gloire.*

Eloge du Roi Guillaume.

L'Electeur de Baviére, le second Chef de l'Armée des Confédérez, eut l'hon-

Eloge de l'Electeur de Baviére.

1693. l'honneur d'avoir pour son Panégyriste le Roi Guillaume lui-même : *L'Electeur de Baviére*, dit-il dans la Relation de la Bataille, *se trouvoit par tout, & donnant ses ordres à toute l'Aile droite, il fit charger si à propos, qu'il repoussa enfin les Ennemis, & les renversa jusque dans la Plaine.* Il parle dans la même Relation si avantageusement des deux Princes de Brandebourg & d'Hanovre, que je n'en pourrois rien dire qui leur fît plus d'honneur. Ce Prince, aussi modeste que vaillant, n'oublie que lui, & il semble ne faire mention de celles de ses Actions qu'il n'a pu suprimer, que pour relever celles des autres.

Eloge des deux Princes de Brandebourg & d'Hanovre.

En louant les Vaincus je louë en même tems les Vainqueurs, dont il ne seroit pas nécessaire de faire un autre éloge, que celui de leur Victoire. Donnons pourtant un leger craion de ce que fit de plus illustre cette élite de la Cour de France, qui signala sa valeur dans cette grande Journée.

Eloge du Maréchal de Luxembourg.

J'ai déja dit que le Maréchal de Luxembourg en étoit l'ame & le premier mobile, & il n'est pas nécessaire de rien ajoûter au récit d'un Combat, qui fait voir depuis le commencement jusqu'à la fin sa fermeté, son courage & sa capacité. *Le Maréchal de Luxembourg*, dit la Relation de l'Armée Françoise, *se portant incessamment de la droite à la gauche, formoit lui-même la plûpart des Escadrons, & les menoit à la charge.*

Eloge du Maréchal de Villeroy & autres.

Le Maréchal de Villeroy avec le Lieutenant-Général Rose, le Marquis de Feuquiéres & le Duc de Roquelaure entrérent les premiers dans les Retranchemens des Ennemis, & y firent passer une partie des Troupes de la Maison du Roi. 1693.

Eloge du Duc d'Elbœuf & autres.

Le Duc d'Elbœuf y entra aussi avec les Brigades de Rottembourg & de Presle, & on assure qu'avec ces deux Brigades il combattit le Régiment de Gallowai, où le Roi Guillaume étoit en personne.

Eloge du Maréchal de Joyeuse.

Le Maréchal de Joyeuse ne donna pas de moindres preuves de sa valeur, & quoi que blessé dès le commencement du Combat d'un coup de Mousquet qui lui perça la cuisse, il ne quitta point son Poste, & se contentant d'y faire mettre un leger apareil, il se signala par plusieurs charges avec les Troupes qu'il commandoit.

Eloge du Duc de Chartres.

Les trois Princes agirent en jeunes Héros. Le Duc de Chartres fit paroître un courage digne de sa qualité de Petit-Fils de France, & une conduite au dessus de son âge, animant tout par son exemple & par sa présence : & nous avons vu comme dans une des plus chaudes Actions, envelopé par les Ennemis, il se débarassa avec beaucoup de valeur, aiant eu plusieurs de ses gens tuez ou blessez à ses côtez.

Du Duc de Bourbon.

Le Duc de Bourbon se mêla souvent avec les Ennemis, & les chargea toujours avec avantage.

Du Prince de Conti.

Le Prince de Conti se fit admirer par tout, toujours dans le feu & dans le danger : un même Boulet de Canon aiant tué son Cheval, & celui du Maréchal de Villeroy : combattant avec les Carabiniers, chargeant avec les Grenadiers du Roi, & quoi qu'il eût reçu un coup de Sabre sur la tête, ne laissant point de poursuivre les Ennemis, après avoir tué celui qui l'avoit blessé : Digne enfin de l'éloge

 dont

1693. dont il avoit honoré le Roi Guillaume, *dont la vertu héroïque*, dit-il, *avoit mérité la possession de la Couronne qu'il porte si glorieusement.* La vertu du Prince de Conti eût mérité de même la possession de celle de Pologne, où il fut apellé quatre ans après, si la malignité de la fortune ne la lui eût pas ravie.

Pertes des deux Partis.

Après tout la Victoire couta cher aux François, & ce jour de triomphe fut aussi pour plusieurs Familles un jour de deuil. Ils y perdirent un grand nombre d'Officiers Généraux, le Comte de Montchévreuil, le Duc d'Usez & plusieurs autres, & des Soldats à proportion: & si le nombre n'alla pas jusqu'à vingt mille, où les Confédérez le font monter, il est certain qu'il fut au de là de deux mille, à quoi la Relation de l'Armée Françoise le réduit. Mais enfin ils furent maîtres du Champ de Bataille, de l'Artillerie & des Munitions. Je ne parle point des Etendarts, des Drapeaux, des Tymbales, dont la même Relation a peut-être grossi le nombre: mais ils firent jusqu'à deux cents Officiers prisonniers, dont les principaux étoient le Comte de Solms, qui avoit eu la jambe emportée au commencement du Combat, le Duc d'Ormond, le Lieutenant-Général Zuylesteyn, le Comte de la Lippe, & beaucoup de Colonels. Je ne veux pas dissimuler que les Vaincus emportérent en se retirant quelques marques de la Victoire qui balança long-tems, & qui ne leur échapa que sur la fin: prirent quelques Etendarts, & firent quelques Prisonniers, & entre autres le Duc de Berwick: tant la gloire de ce terrible Jour fut opiniâtrément disputée.

Le Maréchal de Luxembourg s'en aplaudit trop. La Lettre qu'il en écrivit au Roi, en lui envoïant la Relation de la Bataille, est d'un tour singulier. 1693.

Lettre du Maréchal de Luxembourg au Roi.

Sire, Monsieur d'Artagnan (1), *dira à Votre Majesté, comme tout s'est passé: les Ennemis ont fait des merveilles, mais vos Troupes ont encore mieux fait: les Princes de Votre Sang s'y sont surpassez. Pour moi je n'y ai point eu de part que d'avoir pris Huy, d'avoir donné le Combat au Prince d'Orange & de l'avoir battu, ainsi que Votre Majesté l'avoit expressément ordonné.*

La Lettre qu'écrivit à son Epouse le Maréchal de Turenne après la célebre Bataille des Dunes, où il n'acquit pas moins de gloire que le Maréchal de Luxembourg à celle de Landen, est d'un stile bien différent:

Lettre du Maréchal de Turenne après la Bataille des Dunes.

Les Ennemis sont venus à nous, dit-il, *ils ont été battus: Dieu en soit loué: j'ai un peu fatigué toute la journée; je vous donne le bon soir, & je m'en vais coucher.*

Il y a plus de grandeur d'ame dans cette modestie du dernier, que dans la présomption de l'autre. Les Généraux Romains ont été là-dessus de grands maîtres, aussi bien que d'excellens modeles. Le fameux Agricola en est un illustre exemple. Il étoit permis au Général, ensuite de quelque Expédition un peu considérable, d'enfermer dans les Lettres qu'il en écrivoit, soit à l'Empereur, soit au Sénat, des feuilles de Laurier, symboles de la Victoire dont il se félicitoit. Ce Général avoit remporté sur les Bretons (2) une des plus mémorables & des plus avantageu-

Modestie d'Agricola.

(1) *Général-Major porteur de la Lettre.* (2) *Anglois & Ecossois.*

1693. geuſes à l'Empire Romain, dont l'Hiſtoire ait jamais parlé: Il en rendit compte à Domitien le plus modeſtement du monde, dit l'Hiſtorien (1), & ne voulut pas mettre de feuilles de Laurier dans ſa Lettre: moins par la crainte d'offenſer ce jaloux & cruel Empereur, que par l'averſion qu'il avoit pour le faſte & pour l'oſtentation.

Il y eut une eſpêce de Trêve pendant un mois ou ſix ſemaines entre les deux Armées. Toutes deux en avoient beſoin pour réparer leurs pertes. Celle des Confédérez, ſous le Commandement du Roi Guillaume & de l'Electeur de Baviére, ſe raſſembla à Hall & à Tabiſe, afin de prévenir la marche des François de ce côté-là: mais elle ne put empêcher la vigilance du Maréchal de Luxembourg, qui avoit reçu les Troupes dont il avoit beſoin, pour remplacer les Morts & les Bleſſez que la Bataille avoit fait périr, ou mis hors de ſervice. Après avoir tiré des Magaſins de Mons, de Maubeuge & de Namur les Munitions de Guerre, qui lui étoient néceſſaires, il vint faire le Siége de Charleroi.

Siége de Charleroi.

La Place fut inveſtie le 10. de Septembre, & dès le 13. foudroiée par cinq Batteries, où il y avoit quarante-huit Mortiers & cent piéces de gros Canon. Il y avoit dans la Place une forte Garniſon, & le Marquis de Caſtello, qui en étoit Gouverneur, fit eſpérer une vigoureuſe réſiſtance. D'autre côté le Maréchal de Luxembourg écrivit au Roi, qu'il lui promettoit de lui livrer Charleroi avant la fin du mois. Il tint ſa parole. Auſſi avoit-il le fameux Vauban qui conduiſoit les Travaux, & vingt-ſix Bataillons qui montoient la Tranchée tour à tour ſous les ordres du Maréchal de Villeroy, & une Armée à la tête de laquelle il ſe tenoit pour couvrir le Siége: poſté ſi avantageuſement & ſi bien retranché, que le Roi Guillaume & l'Electeur de Baviére n'oſérent tenter le ſecours. Je ne ferai point le récit de ce Siége, pour ne point laſſer la patience du Lecteur par des relations trop fréquentes de ces ſanglantes Expéditions. Je me contenterai de dire que de part & d'autre on fit ſon devoir, & que la Place ne ſe rendit qu'après vingt-ſept jours de Tranchée ouverte, le Gouverneur Eſpagnol n'aiant capitulé qu'à l'extrémité, & lorſque tout étoit prêt pour donner l'Aſſaut général. Le Duc de Bourbon & le Prince de Conti expoſérent encore leurs perſonnes à ce Siége, & montérent l'un & l'autre la Tranchée. Ce fut le 11. d'Octobre que les Ennemis firent battre la Chamade, après avoir défendu les Ouvrages & le Corps de la Place pied à pied, & juſqu'à ce que les Aſſiégeans, s'étant logez dans le Foſſé, & aiant attaché le Mineur à la Muraille, prêts de monter à l'Aſſaut, il fut impoſſible de faire une plus longue réſiſtance. La Capitulation ſignée, la Garniſon ſortit le 13. avec les marques d'honneur que méritoit leur courage, & fut conduite juſque près de Genappe. Ainſi finit glorieuſement pour la France la Campagne des Païs-Bas, par le gain d'une grande Bataille, & par la priſe d'une Place importante, ſituée ſur les Frontiéres du Hainaut, près de la Sambre, à demie journée de

Réduction de la Place.

(1) *Corn. Tacite.*

1693. de Namur & de Mons. Les François l'avoient prise en 1667. & l'avoient renduë par le Traité de Nimegue. Ils la prirent donc une seconde fois en 1693. & elle fut une seconde fois renduë par le Traité de Ryswyck. Le Gouvernement en fut donné après la Conquête de 1693. à Boisselot, Capitaine aux Gardes, celui qui défendit si long-tems & avec tant de bravoure Limmerick en Irlande. C'est ainsi que le Roi se souvenoit de la valeur de ses Officiers, & qu'il ne manquoit point à la récompenser. C'étoit le moien d'être bien servi.

Le Roi en donne le Gouvernement à Boisselot.

Campagne du Maréchal de Catinat en Piémont.

Pendant que le Maréchal de Luxembourg faisoit sa Campagne de Flandre, le Maréchal de Catinat faisoit la sienne en Piémont, & l'un & l'autre faisoient triompher les Armes de la France du Septentrion au Midi, depuis un des bouts du Roiaume jusqu'à l'autre. Les commencemens ne furent pourtant pas favorables en Piémont, & le Duc de Savoie, assisté de ses Alliez, ouvrit la Campagne par la prise du Fort de Sainte Brigitte & par le Bombardement de Pignerol, sans que le Maréchal de Catinat pût l'empêcher. Il étoit alors trop foible pour se mettre en Campagne, & ne pouvoit faire autre chose qu'observer les Ennemis, jusqu'à ce qu'il eût reçu le renfort qu'il attendoit de France, & qui lui vint enfin assez à tems, pour marcher aux Ennemis, pour leur donner Bataille, reprendre Sainte Brigitte, leur faire lever le Siége de Pignerol & le Blocus de Casal, bruler une des plus belles maisons du Duc de Savoie à la vûë de sa Capitale, & mettre tout le Païs dans la désolation.

Dès le 18. de Juillet le Duc de Savoie partit pour se rendre au Camp, où aiant fait la revûë de son Armée (1), elle commença à se mettre en marche. Il la partagea en quatre Corps, dont le premier avoit pour Généraux le Comte Caprara & le Duc de Schomberg: le second, les Princes Eugene & de Commerci: le troisiême, le Marquis de Parelle, & le quatriême, le Marquis de Leganez. Le Duc de Savoie étoit le Chef de toutes les Troupes, & commandoit aussi bien les Auxiliaires que les siennes propres. 1693.

Armée du Duc de Savoie & sa marche, & ses Exploits.

A son aproche, le Maréchal de Catinat, qui n'avoit pas des Troupes suffisantes à lui oposer, se retira au Col de Fenestrelles, & lui abandonna le Château de Pérouse, ne pensant alors qu'à se conserver la communication avec le Dauphiné & la Savoie. Le 29. du mois les Ennemis ouvrirent la Tranchée devant le Fort de Sainte Brigitte, qui ne se rendit que le quinziême jour. La prise de ce Fort facilita le Bombardement de Pignerol, situé sur les Frontiéres du Dauphiné, la Porte du côté de France pour entrer en Italie, & du côté de Piémont pour entrer en France. Une partie de l'Armée des Ennemis prit cette route: Deux autres Corps marchoient, l'un vers Suse, & l'autre vers Pragelas. Le dessein du Duc de Savoie, étoit d'aller attaquer le Maréchal de Catinat dans son Camp: mais il le trouva si bien retranché, qu'il n'osa l'entreprendre: & toutes les Troupes se rejoignant entre Pignerol que l'on bombarda, & Fénestrelles, où le Maréchal de Catinat étoit campé, elles firent le dégat aux environs de la premiére, sans pouvoir obliger

Siége de Sainte Brigitte & sa réduction.

Bombardement de Pignerol.

(1) *Voiez les Autheurs citez à la Note* (1) *de la pag.* 191.

1693.

ger le Général François à quitter ſon Poſte.

Les Confédérez abandonnent Sainte Brigitte & Pignerol.

Il ne fut pas encore long-tems Spectateur oiſif de ces ravages qu'il ne pouvoit empêcher. Les Troupes lui venoient de France de tous côtez: & les Ennemis en étant avertis, & ne voulant pas ſe commettre avec une Armée qui devenoit ſupérieure à la leur, abandonnérent Pignerol, après y avoir fait jetter quatre mille Bombes, ſans avoir pu s'en rendre maîtres, & firent ſauter le Fort de Sainte Brigitte, qu'ils crurent ne pouvoir garder.

Armée du Marechal de Catinat.

Alors parut le Maréchal de Catinat, à la tête d'une Armée de quarante Bataillons & de ſoixante-ſeize Eſcadrons, ſans compter douze Bataillons, qui allérent occuper les Hauteurs de Saint Ambroiſe.

Armée des Confédérez.

Celle des Ennemis, dont on ne dit point le nombre (1), avoit changé ſa premiére diſpoſition. Elle étoit compoſée de la Cavalerie de l'Empereur & de celle du Duc de Savoie, qui formoient l'Aile droite: la gauche étoit compoſée des Troupes Eſpagnoles, tant Infanterie que Cavalerie, & des Régimens de Taf, de Schrootenbag & de Commerci: l'Infanterie Impériale, & celle d'Angleterre formoient le Corps de Bataille.

Bataille de la Marſaille.

Le Maréchal de Catinat étant parti le 3. d'Octobre du Camp de Rivalto, dans le deſſein de les aller combattre, les découvrit campez dans les Plaines de la Marſaille, aiant leur gauche à la Montagne, & leur droite dans la Plaine, & la petite Riviére de Chiſole devant eux. On s'aperçut pourtant qu'ils la paſſoient: & on jugea qu'il étoit néceſſaire de ſe ſaiſir de la Hauteur du Château de Pioſaſque, d'où on découvroit tous leurs mouvemens. 1693.

Pendant tout le reſte du jour, les deux Armées ne furent occupées que du ſoin de ſe mettre en Bataille pour le lendemain. Quoi que fort proches l'une de l'autre, toutes deux ne trouvérent pas à propos d'engager le Combat ſur la fin du jour, dans un Païs couvert de Vignes & de Bois, qui demandoit la précaution de bien connoître le Terrain devant ſoi, pour marcher en avant ſurement & ſans s'embaraſſer. Il ſemble d'ailleurs qu'on n'avoit pas trop du reſte du jour pour ſe bien obſerver, ſachant à quels Ennemis on avoit affaire: aux Généraux François du premier ordre, & qui menoient les meilleures Troupes du Roiaume: aux Généraux des Confédérez d'autre côté, qui n'étoient pas moins renommez, ni leurs Troupes moins belliqueuſes.

Diſpoſition des deux Armées lors de la Bataille.

Les premiers avoient à leur tête le brave & judicieux Catinat (2), qui menoit l'Aile droite, & le Duc de Vendôme, le plus ancien Lieutenant-Général, qui menoit la gauche. Le Grand Prieur ſon Frere commandoit la gauche de la ſeconde Ligne. Je ne parle point des autres Officiers Généraux, preſque tous d'une naiſſance illuſtre, auſſi bien que d'une valeur expérimentée.

L'Armée des Confédérez avoit pour Chef & Généraliſſime le Duc de Savoie, qui commandoit l'Aile droite, aiant ſous lui le Comte Caprara. Le Marquis de Léganez commandoit la gauche: mais le Prince de Commerci étoit à la tête de ſon Régiment, & des deux autres que j'ai

(1) *Quelques-uns la font de vingt-cinq mille Hommes.*

(2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1693. j'ai nommez (1). Le Prince Eugene menoit le Corps de Bataille, & avoit ſous lui le Marquis de Parelle, & le Comte de Las-Torres. Je ne nomme point les autres Généraux d'une grande réputation, tels que le Duc de Schomberg & pluſieurs autres, dont on trouve les noms dans les Relations de cette fameuſe Bataille qu'il eſt tems de décrire.

Ce fut le 4. d'Octobre ſur les neuf heures de matin que les deux Armées s'ébranlérent pour en venir aux mains. Le Maréchal de Catinat à la tête de l'Aile droite fit avertir le Duc de Vendôme, Lieutenant-Général, & les autres Officiers Généraux qui étoient à la gauche qu'il alloit faire charger, & toute la Ligne marcha en même tems. Elle donna avec une telle furie, qu'elle enfonça tout ce qu'elle trouva devant elle. La Gendarmerie, ſecondée par le feu de dix-huit piéces de Canon, fit plier toute l'Aile gauche des Ennemis: mais s'étant ralliez, non ſeulement ils firent ferme, mais ils repouſſérent même les François, & les mirent en deſordre. Ce ſuccès les flata de l'eſpérance de la Victoire, & s'il en faut croire leurs Relations, les François apréhendérent eux-mêmes qu'elle ne leur échapât. Ce ne fut pas pour long-tems. Le Maréchal de Catinat, perçant leur Aile gauche, vint fondre ſur la droite avec tant d'impétuoſité, l'attaquant par le front & la prenant par derriére & en flanc, que les Ennemis lâchérent le pied, & abandonnérent le Champ de Bataille. Ce ne fut pourtant qu'après quatre heures & demie de Combat, & qu'après avoir fait, comme ils s'en expriment dans leurs Relations, des efforts ſi grands qu'on n'en peut imaginer de ſemblables. On dit pourtant que les Eſpagnols, que commandoit le Marquis de Léganez, n'eurent pas la même vigueur, & que leur deſordre cauſa la perte de la Bataille.

Le Maréchal de Catinat gagne la Bataille.

Je ne puis oublier la valeur & la fermeté du Duc de Schomberg, à qui il en couta la vie. Il combattoit à la tête de ſon Régiment, ſans avoir voulu prendre d'autre Commandement. Le Comte de Las-Torres voiant qu'il ſe falloit retirer vint le trouver, & le pria de vouloir faire faire la retraite à l'Aile droite & au Corps de Bataille: *Non*, lui répondit-il, *il faut vaincre ou mourir*. Il reçut dans le moment une bleſſure à la cuiſſe qui le fit tomber. Son Homme de Chambre (2) ſe jetta ſur lui pour le ſauver, criant quartier, quartier: mais ce généreux Domeſtique, voulant conſerver la vie de ſon Maître, perdit la ſienne, & fut tué ſur ſon corps. Le Duc de Schomberg ne mourut pas ſur le champ, mais peu de jours après à Turin, où le Maréchal de Catinat lui permit de ſe faire tranſporter. 1693.

La valeur & la mort du Duc de Schomberg.

Du côté de la France, ce que firent les deux Princes de Vendôme, le Duc & le Grand Prieur ſon Frere, ne doit pas être confondu dans une infinité d'autres belles Actions, dont j'ai apréhendé que le récit ne fut ennuieux, me bornant à celui qui concerne ces deux Princes.

Le Duc, comme je l'ai dit, commandoit l'Aile gauche, & il eut beaucoup de part au gain de la Bataille (3), auſſi bien que le Grand Prieur ſon Frere, qui commandoit la gauche de la ſeconde Ligne. Ce der-

(1) *Taf & Schrootenbag.* (2) *Il s'apelloit* La Sale. (3) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1693.

dernier eut la cuisse percée: mais le premier courut de plus grands dangers, quoi que par un bonheur extraordinaire il ne fût point blessé. Obligé par la disposition des lieux à charger avec la Gendarmerie de gros Bataillons, il ne put les enfoncer, ni même empêcher le desordre de ses Escadrons: mais les aiant ralliez, & quelques Escadrons de la seconde Ligne étant accourus à son secours, il rechargea ces Bataillons avec tant de promptitude & de vivacité qu'il les rompit, emportant non seulement la premiére, mais encore la seconde Ligne des Ennemis. Il revint alors de l'Aile gauche se rejoindre avec le Maréchal de Catinat, qui venoit d'achever de mettre en déroute leur Aile droite. Ainsi la Victoire fut complette, & les Ennemis furent poursuivis jusqu'aux Portes de Turin.

Victoire des François.

Neuf ou dix mille tuez sur la Place, dit le Roi dans sa Lettre écrite à l'Archevêque de Paris pour faire chanter le *Te Deum*, *près de deux mille faits Prisonniers: trente-quatre piéces de Canon, & cent six Drapeaux ou Etendarts pris sur eux: le desordre avec lequel les restes de leur Armée dispersée se sont retirez en divers endroits, ne laissent rien à désirer à l'éclat de cette Victoire.*

Perte des Confédérez.

Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris.

Les Confédérez diminuent leur perte, & prétendent que celle des François ne fut guére moins grande. Quoi qu'il en soit, les Vainqueurs furent maîtres du Piémont, où ils firent hiverner une grande partie de l'Armée. Ainsi cette Campagne fut encore glorieuse à la France, & disposa le Duc de Savoie à la Paix, qui ne se fit pourtant que plus de deux ans après.

1693.

La Vénerie brulée.

Il vit bruler auparavant son Palais ou sa magnifique maison de la Vénerie, où deux jours avant la Bataille un Détachement de l'Armée Françoise vint mettre le feu, en represailles de l'incendie de Gap, & des autres Villes du Dauphiné (1).

Marche de l'Armée de France.

Les deux Armées après tout se trouvérent si affoiblies, qu'elles se contentérent l'une & l'autre de se tenir sur la défensive le reste de la Campagne, la Saison d'ailleurs étant trop avancée pour rien entreprendre. Celle de France alla camper à Pologera de l'autre côté du Pò. Maîtres de la Campagne ils en enlêvent tous les grains qu'ils peuvent trouver, & font paier de grosses Contributions. On dit que le dessein du Maréchal de Catinat étoit d'aller assiéger Coni, mais qu'y aiant bien pensé il en jugea l'entreprise trop dangereuse, & même impratiquable dans une Saison si avancée. Ainsi après avoir ravitaillé Casal, dont il fit lever le Blocus, Pignerol & Suse, & muni les autres Places: après avoir exigé les Contributions du Piémont pour deux ans, & s'être saisi de divers Postes considérables, pour y pouvoir rentrer au Printems prochain, il résolut de repasser les Monts, & d'aller prendre ses Quartiers en Dauphiné, en Provence, & en Languedoc.

Ce ne fut pourtant qu'après avoir reçu les ordres du Roi, si la Lettre de Sa Majesté du 25. de Novembre n'est pas suposée: mais comme l'Annaliste qui la raporte (2) la croit véritable, j'en donnerai le précis, qui ne regarde pas seulement la permission accordée au Maréchal de Catinat de repasser les Monts, mais principalement les ordres qu'on lui donne

(1) *Voiez ci-dessus pag. 177.*

(2) *Le Mercure Historique & Politique.*

1693. ne de propoſer, avant que de partir du Piémont, l'accommodement & la Paix au Duc de Savoie. Et comme dans le même tems & le reſte de l'année, le Roi fit faire des offres pour la Paix Générale, j'en ferai auſſi mention tout de ſuite, à cauſe de la liaiſon qu'elles ont avec les Propoſitions faites au Duc de Savoie, & pour les placer dans leur ordre naturel.

Offres du Roi pour la Paix.

Sa Lettre au Maréchal de Catinat.

Mon deſſein, dit le Roi au Maréchal de Catinat, *eſt que vous donniez à entendre au Duc de Savoie, le parti avantageux que je veux lui offrir & à toute l'Italie, & que je ſuis prêt de lui donner des marques effectives de mon amitié. Comme il dépend de moi de mettre la plus grande partie de ces Païs-là en un état digne de compaſſion, mon intention eſt que vous lui faſſiez ſavoir, que pour lui donner occaſion d'embraſſer le parti que je juge lui être convenable, je vous ai ordonné de ne point bruler les Villes de Saluces, Foſſane & autres, mais que ma volonté eſt que vous rameniez mon Armée en France. Vous lui ferez cependant entendre que s'il laiſſe échaper cette occaſion, par laquelle je fais voir à lui & à toute l'Italie des marques de la véritable inclination que j'ai de contribuer à leur repos, je prendrai toutes les meſures que je jugerai les plus propres pour faire ſentir à ce Prince, le grand tort qu'il a de ne pas concourir au bonheur de ſes Peuples, de ſes Etats, & de toute l'Italie.*

Mais le Duc de Savoie n'étant pas encore diſpoſé à ſe détacher de ſes Alliez, comme il fit dans la ſuite en 1696. la Guerre fut continuée.

Dans le tems que le Roi exhortoit le Duc de Savoie à la Paix, il la faiſoit propoſer à tous les Confédérez par l'entremiſe des Rois de Suéde & & de Dannemark, ainſi que je l'ai déjà raporté (1). On en débita pluſieurs Projets ſupoſez : mais on ne peut douter de celui que l'Envoié de Sa Majeſté Danoiſe préſenta le 11. de Décembre de cette année au Roi Guillaume. Cet Envoié dit d'abord, „ Que le Roi ſon Maître avoit toujours repréſenté au Roi Très-Chrétien, que les Propoſitions de Paix faites juſqu'alors, avoient plutôt été reçuës des Alliez comme un moien de les deſunir, pour les accabler enſuite l'un après l'autre, que comme une marque de ſon intention ſincére pour le rétabliſſement du Repos Public : mais que Sa Majeſté Très-Chrétienne, pour ôter toute ſorte de méfiance, n'avoit pas ſeulement par des proteſtations réïtérées aſſuré le Roi ſon Maître de l'intégrité de ſes ſentimens à cet égard, elle avoit de plus donné un Projet de Paix Générale. „ On en voit les Articles dans le Mémoire de l'Envoie: & je ne les raporte point ici, parce qu'étant à peu près les mêmes que ceux dont on convint par le Traité de Ryſwyck, je les renvoie là, où je ſerai obligé d'en faire mention. Le tems fit voir, qu'il eût été plus avantageux aux Alliez d'accepter les offres du Roi Très-Chrétien en 1693. que de prolonger la Guerre juſqu'à 1697. & qu'ils euſſent mieux fait de recevoir de lui Namur, qu'il s'engageoit de reſtituer, que de s'en rendre les maîtres en 1695. par un Siége, dont le ſuccès couta tant de dépenſe & tant d'effuſion de ſang: ſans parler encore des nouvelles Conquêtes,

1693.

Il fait propoſer la Paix par l'entremiſe des Rois du Nord.

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 185.

1693. tes, que la continuation de la Guerre donna occaſion à la France de faire en Catalogne. On peut donc dire qu'il eut mieux vallu pour les Confédérez, faire la Paix aux conditions qu'elle leur propoſoit dès lors, que d'en retarder la concluſion, pour y venir enfin après des délais ſi préjudiciables. Mais qui peut prévoir les Evénemens futurs, & ne ſe trompe-t-on pas ſouvent dans ſes vûës & dans ſes eſpérances en fait de Politique.

Bombardement de St. Malo.

Je finirai cette année par le Bombardement de Saint Malo (1). Il y avoit deux mois qu'on ſe diſpoſoit en Angleterre à cette Expédition, qui ſe fit avec beaucoup de bruit & de dépenſe, mais avec peu de ſuccès. Les préparatifs en étoient terribles, & le ſeul nom de *Machine Infernale*, qu'on donna à un Bâtiment d'une ſtructure extraordinaire, qui devoit tout embraſer, & tout renverſer dans le Port & dans la Ville, fait concevoir une affreuſe idée de tout cet Armement. Il fit pourtant plus de peur que de mal. La Machine Infernale, qui devoit faire ſauter une Ville toute entiére, ſauta elle-même, avant que d'avoir pu faire l'effet qu'on en attendoit, & tout ce grand apareil n'eut que l'éclat de la foudre, qui après avoir long-tems grondé dans les nuës, tombe à terre avec un grand bruit, mais ſans faire aucun dommage.

Une Eſcadre de douze Vaiſſeaux de Ligne de ſoixante à ſoixante & ſix piéces de Canon, de quatre Galliottes à Bombes, de dix à douze Brigantins & de pluſieurs Chaloupes, étant partie de Guerneſey le 25. de Novembre, arriva le 26. devant le Port de St. Malo. Comme on n'avoit point eu d'avis de leur deſſein, on étoit tranquille dans la Ville, & on penſoit ſi peu à empêcher l'abord de leurs Vaiſſeaux, qu'on ſe laiſſa duper par le Pavillon Danois qu'ils arborérent : deſorte qu'ils firent leur aproche en toute ſureté, ſans que le Canon de la Ville & du Fort Roial, qui les prenoient pour des Vaiſſeaux amis, tiraſſent ſur eux. Les Anglois eurent donc tout le tems néceſſaire pour ranger leurs Frégattes & leurs Galiottes à Bombes devant le Port. Ils attendirent la nuit pour commencer leur Bombardement, & ce fut un terrible réveil pour des gens qui la paſſoient dans leurs lits, & qui ne penſoient pas qu'un pareil fracas interrompît leur ſommeil. Ils en furent pourtant quittes cette nuit-là pour la peur. Le 28. encore & le 29. ils furent peu incommodez, & on jetta peu de Bombes. On comptoit ſur la Machine Infernale, qu'on fit aprocher à la faveur de la nuit du 29. au 30. C'eſt de ce Brulot extraordinaire qu'on eſt curieux de ſavoir la ſtructure & l'apareil.

Deſcription de la Machine Infernale.

C'étoit un Vaiſſeau tout neuf en forme de Galiotte de trois cents Tonneaux. Il avoit à fond de cale plus de cent barils de poudre couverts de goudron, de ſouffre, de poix réſine, d'étoupes, de paille, & de fagots : ſur quoi il y avoit un rang de groſſes bordailles percées à deſſein de communiquer le feu, & au deſſus on avoit mis plus de trois cents quarante Carcaſſes. Ces Carcaſſes étoient compoſées de Grenades, de Boulets de Canon, de chaines de fer, d'Armes à feu toutes chargées à Bale, & de gros morceaux de métal envelopez de toile gou-

(1) *Voiez les Auteurs marquez à la Note (1) de la page 191.*

1693. goudronnée & d'autres choſes aiſées à s'enflâmer, dont étoient remplis les Mortiers qui contenoient ce terrible mêlange d'Armes meurtriéres, à qui on donnoit le nom de *Carcaſſes*. Elles étoient ouvertes par ſix endroits comme par ſix bouches, dont il devoit ſortir un feu capable de conſumer les matiéres les plus dures. Ce n'étoit donc plus ſans raiſon qu'on avoit donné à cette terrible Machine le nom d'*Infernale*. La Providence ne lui permit pas d'exécuter l'épouvantable effet que les Anglois s'en étoient promis. Comme elle venoit à pleines voiles au pied des Murailles, où elle devoit être attachée, un coup de vent la détourna, & n'aiant pu franchir une Roche, elle fut obligée de s'arrêter, échouant tout près de l'endroit où elle devoit être attachée pour la faire éclatter. L'Ingénieur qui la conduiſoit eut de la peine à ſe ſauver. Il eut pourtant encore le tems d'y mettre le feu, avant d'en ſortir : mais l'eau de la Mer empêcha qu'il ne ſe communiquât aux Carcaſſes & autres Feux d'artifice. Le Bâtiment ſauta en l'air un moment après. Le Cabeſtan (1), qui peſoit plus de deux mille livres, fut enlevé au deſſus des Murailles, & porté ſur une maiſon qu'il abattit. Quand l'horrible Brulot ſauta, il fit un bruit ſi épouvantable qu'il ébranla toutes les maiſons de la Ville, dont les toits de plus de trois cents furent renverſez. Mais ce fut à quoi ſe termina tout ce formidable apareil, qui couta des ſommes immenſes à l'Angleterre, & qui cauſa peu de dommage à la France. Ce mauvais ſuccès ne rebuta pas les Anglois, & nous les verrons revenir en 1695. avec une Flotte encore plus nombreuſe faire une ſeconde tentative, qui ne leur réüſſit pas mieux. 1693.

Elle échouë.

1694. La Guerre qui ſe fit l'année 1694. commença plus tard (2), & fut moins vive que la précédente. Tout le monde avoit effectivement beſoin de repos. Cependant perſonne ne vouloit céder, les Vaincus moins que les Vainqueurs : comme ſi leurs pertes n'euſſent ſervi qu'à les aigrir, & qu'à exciter leur vengeance contre une Courone, dont ils ne haïſſoient pas moins l'ambition, qu'ils en envioient la puiſſance. Ils vouloient donner des bornes à l'une & à l'autre, & ſans ſe rebuter des mauvais ſuccès d'une année, ils portoient leurs vûës & leurs eſpérances ſur l'autre. Le Roi Très-Chrétien au contraire, tout Victorieux qu'il étoit, ſouhaitoit la Paix, parce que ſes Peuples étoient épuiſez par les dépenſes de la Guerre, & ſoit par ce motif, ſoit pour ne s'expoſer point tous les ans au hazard des Armes, qui ſont journaliéres, ſoit enfin pour avoir l'honneur de rétablir par tout le Repos-Public, il continuoit à ſolliciter ſes Ennemis à faire leur Paix avec lui. Il fit encore au commencement de cette année une nouvelle tentative auprès du Duc de Savoie : mais cette démarche n'eut pas plus de ſuccès que les autres : & ceux qui la négocioient écrivirent au Duc d'Orléans, de l'entremiſe duquel on ſe ſervoit, qu'ils avoient entrevu que le Duc de Savoie n'écoutoit leurs Propoſitions, que pour retarder l'exécution des Projets de la Cour de France, & pour hâter les ſecours que ſes Alliez lui avoient pro-

Le Roi ſouhaite la Paix.

Il continuë d'y ſolliciter le Duc de Savoie inutilement.

(1) *Machine de bois pour lever les ancres & autres fardeaux peſans.* (2) *Voiez les Auteurs ci-deſſus citez.*

1694. promis. D'autres disent que le Traité fut conclu, mais qu'on le tint fort secret.

Et tous les autres Confédérez avec aussi peu de succès.

Ce n'étoit pas seulement à ce Prince en particulier que le Roi réïtéroit ses sollicitations : il continuoit à les faire à tous les Confédérez en général. Il avoit emploié, comme je l'ai dit, la Médiation des Couronnes du Nord; il emploia encore cette année celle du Nonce qui résidoit à Paris : mais comme il ne put rien gagner par toutes ces voies, il fallut que le sort de Armes en décidât. Ainsi il se prépara tout de bon à pousser la Guerre avec vigueur. C'est ce qu'il déclara au Nonce, dont il avoit emploié la Médiation pour la Paix. Il lui dit, „ Qu'il avoit ordonné au Cardinal Janson qui étoit „ à Rome, de remercier Sa Sainteté „ de ses bons offices pour la Paix : „ mais que les voiant inutiles, il lui „ avoit depuis ordonné de déclarer „ au Pape, que si l'Empereur, le „ Roi d'Espagne, & le Duc de Savoie n'acceptoient pas ses offres le „ 15. de Mars prochain pour le plus „ tard, Sa Majesté se tenoit dégagée de sa parole : Qu'elle avoit „ fait déclarer la même chose aux „ Couronnes du Nord, pour en „ avertir les Princes Protestans qui „ sont dans la Ligue: Qu'elle aura „ une Armée de cent mille Hommes commandée par le Dauphin „ en Allemagne: Que ses autres Armées seront fortes à proportion, „ & qu'au reste elle n'aura aucun „ ménagement pour les Terres du „ Duc de Savoie. „

L'inutilité de ses sollicitations l'oblige à continuer la Guerre.

Il fixe le tems qu'il donne pour tout délai.

Il prolonge encore ce tems.

Cependant pour montrer combien sincérement il désiroit la Paix, il se retint encore & différa d'entrer en action jusqu'à la fin de Mai, non par l'impuissance d'agir plutôt, il avoit ses Armées prêtes, mais dans l'espérance de rendre les Ennemis plus traitables, & de les amener enfin à un accommodement. Ce fut en vain, & il fut obligé de faire agir ses Troupes, pour tâcher d'emporter par la force des Armes ce qu'il ne pouvoit obtenir par les voies de la Négociation qu'il avoit jusque-là inutilement tentée. Avant que de voir les Opérations de cette Campagne, voions quelques-uns des Evénemens qui arrivérent auparavant dans le Roiaume. 1694.

Mort de l'Abbé d'Orléans.

Je commence par la mort de l'Abbé de Longueville, qu'on nommoit aussi l'*Abbé d'Orléans*, l'ainé & le seul qui restoit de cette illustre Famille dont j'ai souvent parlé, légitimée d'Orléans, dont elle portoit le nom & les Armes. Elle finit en sa personne, ou plutôt en celle du Comte de Saint Paul tué au passage du Rhin : car cet Ainé n'étoit pas capable de la perpétuer, non seulement pour avoir pris les Ordres Ecclésiastiques, mais encore à cause de la foiblesse de son esprit. Avant sa mort il fit deux Testamens, dont l'un révoquoit l'autre. Il instituoit par le premier la Duchesse de Némours sa Sœur son Héritiére, & par le second, le Prince de Conti. Ces deux Testamens mirent les deux Légataires aux mains pour la Principauté de Neufchâtel : mais comme ce fameux différent fut terminé en 1699. par l'entremise du Roi Guillaume, je remets à en parler à ce tems-là.

Mort du Duc d'Elbœuf.

J'ajoûte à la mort de l'Abbé de Longueville, celle de François, Duc d'Elbœuf, qui mourut âgé de soixante-sept ans. Il étoit Fils de Charles de

1694.

de Lorraine, Duc d'Elbœuf, & de Catherine Henriette, Fille naturelle de Henri IV. & de la Duchesse de Beaufort: & l'on dit qu'il s'étoit trouvé en vingt-deux Batailles, où il avoit reçu pareil nombre de blessures.

Mort de plusieurs personnes illustres.

La mort coucha cette année dans le Tombeau un grand nombre d'autres personnes illustres, de quelques-uns desquels je ferai encore mention. Tels furent le Maréchal d'Humiéres, le Maréchal de Bellefonds, le Duc de Sully, le Marquis d'Arci, Cordon-bleu, le Comte de Rebenac si connu par ses diverses Ambassades, & enfin le fameux Arnaud qui mourut Martyr du Jansénisme à Liége, où la persécution des Jésuïtes l'avoit contraint de chercher un asyle. Ses Ecrits l'en vengérent: mais il n'eut pas moins de mordacité contre les Protestans, qui ne l'avoient point offensé. Son Testament spirituel est une piéce curieuse, où il peint ses mœurs, sa Doctrine, & sa persécution, & donne le caractére de ses Persécuteurs (1).

Installation du Duc du Maine en la Pairie d'Eu.

Le Duc du Maine fut reçu vers le mois de Mai, & installé Comte d'Eu, Pair de France, & dans cette Cérémonie il prit Séance immédiatement après les Princes du Sang, comme il s'étoit pratiqué en 1610. en faveur de César, Duc de Vendôme, Légitimé de France.

Edit en faveur du Duc de Vendôme.

Dans le même tems le Roi accorda un Edit à la Maison de Vendôme (2), pour avoir le pas devant tous les Ducs & Pairs tant au Parlement que par tout ailleurs: & le 8. de Juin le Duc de Vendôme prit Séance au Parlement, qui lui fit les mêmes honneurs qu'à la réception du Duc du Maine.

Voiage du Prince de Bade à Londres.

Ce fut aussi au commencement de cette année, & dans le mois de Janvier, que le Prince de Bade passa la Mer pour venir à Londres s'aboucher avec le Roi Guillaume. Deux si grands Hommes, entre les mains desquels étoit la destinée du Parti des Confédérez, ne pouvoient s'entretenir que de Projets importans; & il falloit qu'ils le fussent effectivement beaucoup, pour obliger le Prince de Bade à un semblable voiage. Il falloit d'ailleurs que le secret y fut bien requis, pour ne pouvoir être confié à un Tiers. Aussi ne fut on rien de ce qui se passa entre eux. On ne doute point que la Guerre contre la France, ne fût la matiére de leurs Conférences & de leurs Projets. Aussi le Parlement, qui n'avoit pas moins d'ardeur que le Roi pour cette Guerre, fit tous les honneurs possibles à un Prince qui venoit de si loin prendre des mesures avec la Couronne d'Angleterre, pour la pousser cette année avec vigueur.

Les honneurs qu'on lui fait.

Il accorda d'autre côté au Roi tous les Subsides nécessaires pour ses Armées de Terre & de Mer, dont la derniére devoit être de quatre-vingt-dix Vaisseaux de Ligne, en y comprenant la Flotte Hollandoise, sans compter les Brulots & autres petits Bâtimens. A l'égard des Troupes de Terre, on les faisoit monter, tant les Angloises que les Hollandoises, & celles de tous leurs Alliez à quatre cents mille Hommes, qui agiroient en Flandre & sur le Rhin, en Piémont & en Catalogne.

Armées Navales & de Terre des Anglois.

Le Roi Très-Chrétien, sans s'étonner de ces préparatifs, en fit de son

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Ce n'étoit que renouveller celui de Henri IV. pour César, premier Duc de Vendôme.*

1694.

Abregé de la Campagne de 1694. tant des François que des Conféderez.

ſon côté pour les rendre inutiles. S'il n'opoſa pas un ſi grand nombre de Soldats & de Vaiſſeaux, il ſut au moins garentir ſes Côtes & ſes Frontiéres. Il fit échouer la Deſcente que la Flotte ennemie entreprit de faire, & ce grand nombre de Vaiſſeaux de Ligne ſe promena ſur l'Océan avec plus de pompe que d'effet, ſe contentant de jetter des Bombes dans quelques Villes Maritimes. A l'égard des Troupes de Terre, les François en Flandre ſe ſaiſirent du Pont d'Epierres, & en occupant ce Poſte fermérent le paſſage aux Ennemis, & rompirent leurs meſures. Tous leurs Exploits aboutirent à la priſe de Dixmude & de Huy.

En Flandre.

Sur le Rhin le Maréchal de Lorges tint le Prince de Bade en échec, & ſi ce dernier ſurprit à la fin la vigilance & l'habileté de l'autre, ce ne fut que pour entrer en Alſace & y faire quelques ravages : lui ſuffiſant par cette Diverſion d'avoir empêché ceux que les François euſſent pu faire en Allemagne.

En Allemagne.

En Piémont on ſe contenta de s'obſerver de part & d'autre : & quoique le Maréchal de Catinat n'eût pas cette année autant de Troupes que l'autre, il ſut ſi bien s'en ſervir, que le Duc de Savoie & tous ſes Alliez ne purent ſe venger des pertes des Campagnes précédentes, ni remporter d'autre fruit de celle-ci que la priſe du Château St. George, qui n'eſt qu'une miſérable Bicoque : ce que quelques-uns attribuent au Traité ſecret du Duc avec la France, dont on n'eut pourtant que des ſoupçons, détruits par la Campagne de 1695.

En Piémont.

Il n'en fut pas de même des Expéditions des François en Catalogne comme de celles du Piémont. La défaite de l'Armée Eſpagnole près du Ter par le Maréchal de Noailles, la priſe de Palamos, de Gironne & d'Oſtalric, ce fut de quoi faire encore triompher la France cette année. Nous verrons en leur ordre le détail de tous ces Evénemens : mais je raporterai auparavant quelques Actes du Gouvernement Civil, qui méritent d'avoir place dans l'Hiſtoire.

1694.

En Catalogne.

Je ne puis paſſer ſous ſilence le Revenu des Poſtes, dont la Ferme fut ajugée cette année à trois Adjudicataires (1) par deux millions huit cents mille livres, qu'ils s'obligeoient de paier tous les ans au Roi (2). On peut juger par ce ſeul Article quelles ſont les richeſſes de cette Couronne : mais la Guerre, l'ambition, & le luxe conſumoient tout : ce ſont les ſept Vaches maigres du ſonge de Pharaon, qui devorent les graſſes.

Ferme des Poſtes d'un grand Revenu.

Il ſe paſſa à l'Egliſe Profeſſe des Jéſuïtes de Paris une ſingularité digne d'être raportée. Le Jéſuïte qui prêchoit pria le Nonce, qui étoit au Sermon, de donner la Bénédiction Apoſtolique à l'Auditoire. Il le fit : mais le Roi, qui ne prétend point que les Nonces exercent d'autres Fonctions dans ſon Roiaume, que celles d'Ambaſſadeur, le trouva fort mauvais, & par ſes ordres l'Archevêque de Paris prononça contre le Jéſuïte une interdiction de trois mois.

Le Nonce ne peut exercer en France d'autre Fonction que celle d'Ambaſſadeur.

Le Quiétiſme fit du bruit cette année : & l'Archevêque de Paris condamna trois Livres de ces Fanatiques, qu'on diſoit être fort dangereux. Tant l'eſprit humain aime ſes illuſions & ſes extravagances !

Troubles cauſez par le Quiétiſme.

(1) *Rouillé, Pajot & Orſeau.*

(2) *Elle fut vendue quarante millions. Voiez ci-deſſus pag. 158, où le Bail s'en fit ſur le pied de cette eſtimation.*

1694.

Dispute au sujet du Théatre.

Une Question d'un autre genre mit en mouvement la Cour & l'Eglise. Le Théatre en étoit le sujet. Un Théatin en prit hautement la défense dans un de ses Sermons : mais un Religieux du même Ordre le réfuta par ordonnance de l'Archevêque de Paris. Cette Dispute n'est pas nouvelle : & si la Primitive Eglise a condamné les Spectacles, ils ont aussi eu dès ce tems-là des Défenseurs, & ils en auront toujours. Ce que la Police peut faire de mieux, c'est d'avoir soin que le Théatre soit épuré, & qu'on n'y puisse rien voir ni entendre qui soit capable de corrompre le cœur.

Dispute du Cardinal de Bouillon avec le Chapitre de Liége.

Je croi pouvoir mettre encore au nombre des Evénemens considérables, qui apartiennent à l'Histoire de France, ce qui se passa au commencement de cette année au Chapitre de Liége, touchant le Cardinal de Bouillon. L'Evêque de Liége étant mort, le Chapitre s'assembla le 28. de Janvier pour procéder à une nouvelle élection. Le Cardinal de Bouillon, Grand Prévôt & Chanoine, prétendit y être apellé, & donner sa voix. Cependant il en fut exclus comme *Forain*, parcequ'il étoit François. Il protesta contre l'exclusion : il apella au Pape & au St. Siége de l'élection faite sans y avoir été apellé : tout cela fut inutile : & le Chapitre de Liége en usa encore moins équitablement à son égard, que n'avoit fait en 1688. celui de Cologne à l'égard du Cardinal de Furstemberg. L'un & l'autre se fit en haine de la France, & le même Prince Clément de Baviére, qui avoit été élu Archevêque de Cologne, fut encore élu Prince de Liége, & le Cardinal de Bouillon exclus de l'élection qu'il eut pu traverser, sous prétexte de la *Foranéité* Françoise.

1694.

Tempête terrible.

Une terrible tempête s'éleva le 23. de Juin dans le Querci à trois lieuës de Cahors. Vers les sept heures du soir une nuée comme de feu parut sur le Village de Saint Martin de Vert, dont tous les Habitans furent épouvantez. La nuée fondit bientôt en grêle & en pluie. La premiére tomboit grosse comme le poing, & en si grande abondance, que dans le Village & deux autres voisins, il y en avoit de la hauteur de quatre coudées : je ne sai si celle que Moïse fit tomber en Egypte étoit plus terrible : & la pluie tombant avec violence forma un torrent qui submergea tout le Village, & fit périr tous les Habitans : desorte qu'il ne resta que d'affreuses ruines, & tout fut envelopé dans l'inondation. Il y avoit dans la pluie qui la causa des exhalaisons si infectées, que la Riviére du Lot, où le torrent se jetta, en fut empoisonnée, & ses Poissons furent poussez morts sur le Rivage, dont on compta jusqu'à mille quintaux de Carpes, sans les autres : mais il ne prit envie à personne d'en manger.

Le Roi fait venir des grains de Barbarie.

Ce terrible accident ne contribuoit pas à faire cesser la disette & la cherté du bled, qui causoit toujours la misére du Peuple, quelque soin qu'on eût pris pour y rémedier. Le Roi, toujours apliqué à le soulager, fit venir encore cette année des grains de Barbarie, & enfin une heureuse récolte ramena l'abondance. Il est tems de rentrer dans le fil de l'Histoire.

Le Roi fait la Revûë de ses Troupes.

Le Roi, qui ne vouloit pas être amusé par les Ennemis, sous prétexte de la Paix qu'il leur avoit offerte, déclara qu'il ne leur donnoit que jusqu'au

1694.

qu'au 20. de Mai pour accepter ses offres. Comme il n'étoit pas sûr de leur résolution, il se mit en état de n'être pas surpris. Il alla le mois de Mars faire la Revûë de ses Troupes à Compiégne, & étant de retour le 24. il fit des préparatifs pour un plus long voiage, qu'il fixa au 20. de Mai. Tous les Officiers eurent ordre de se rendre à leurs Régimens, & la distribution des Armées & des Généraux se fit le mois d'Avril, afin que s'il falloit continuer la Guerre, on fût prêt d'entrer en Campagne.

Ses preparatifs pour la Campagne.

L'Armée de Flandre étoit commandée par le Maréchal de Luxembourg, assisté des Maréchaux de Villeroy & de Joyeuse: & aiant pour Lieutenans-Généraux le Duc de Bourbon, le Prince de Conti, & le Duc du Maine. Il y en avoit encore huit autres, entre lesquels étoit la Général Rose, qui marchoit à grands pas au Bâton de Maréchal de France. Cette Armée, qui étoit la principale, quoi qu'il semble que d'abord le Roi en eût pensé autrement (1), étoit apuiée d'une autre que commandoit le Maréchal de Boufflers sur la Meuse.

Armée de Flandre.

L'Armée d'Allemagne avoit à sa tête le Maréchal de Lorges & le Maréchal de Choiseul.

Armée d'Allemagne.

Le Maréchal de Catinat commandoit toujours celle d'Italie ou de Piémont: & le Duc de Vendôme & le Grand Prieur son Frere y servirent encore en qualité de Lieutenans-Généraux.

Armée de Piémont.

L'Armée de Catalogne étoit commandée par le Maréchal de Noailles.

Armée de Catalogne.

Ce fut sous de si grands Capitaines que se fit la Campagne de 1694. Il y eut pourtant ce changement dans l'Armée de Flandre, qu'au lieu du Maréchal de Luxembourg, qui en étoit le Chef, le Dauphin vint le 15. de Juin en prendre le souverain Commandement: comme je le dirai en son lieu.

1694.

La Campagne s'ouvrit premiérement en Catalogne: & c'est par là que je commencerai le récit des diverses Expéditions dont je viens de parler.

Le Maréchal de Noailles se mit en marche le 26. de Mai, pour aller aux Ennemis campez au delà du Ter (2). Il marcha toute la nuit pour n'être point aperçu, & arriva un peu avant le jour avec toute son Armée sur les Bords de la Riviére. Comme elle est large, assez profonde, & que le fond en est mouvant, on emploia des Païsans à chercher les endroits les plus guéables. On crut que le meilleur gué étoit celui de Tourelles, & l'Armée se mettant en Bataille au point du jour pour gagner l'autre Bord du Ter, elle fut découverte par les Ennemis, qui firent pendant demie heure un feu très violent, qu'il fallut essuier. Cependant les Grenadiers, les Carabiniers, & les Dragons passérent les premiers, & fraiérent le chemin aux autres, fondant sur les Ennemis, & forçant leurs Retranchemens. Toute l'Armée étant passée se mit en Bataille sur plusieurs Lignes, & on marcha aux Espagnols, qui s'y étoient aussi mis de leur côté au nombre de seize mille Hommes. Le Combat dura depuis quatre heures de matin jusqu'à onze heures, & la Victoire fut longtems disputée. Elle demeura enfin toute

Expéditions du Maréchal de Noailles en Catalogne.

Il défait les Ennemis près du Ter.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 207.* (2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1694. toute entiére aux François, qui firent plus de deux mille Prisonniers, entre lesquels étoit le Comte de Bai, Général de la Cavalerie, des Mestres de Camp, & plusieurs Capitaines. La Tente du Duc d'Escalone, qui commandoit l'Armée, fut pillée, & tous les autres Equipages : on prit cinquante Charettes de Munitions, & seize Drapeaux, que le Maréchal de Noailles envoia au Roi, avec la Relation de la Bataille, où il assure n'avoir pas perdu trois cents Hommes, mais parmi lesquels il y avoit plusieurs Officiers de valeur, dont la Sale, Brigadier, étoit du nombre.

Le Duc d'Escalone diminuë beaucoup la perte des siens, réduisant le nombre des Morts & des Prisonniers à trois à quatre cents Hommes, par la Lettre qu'il écrivit à la Cour de Madrid. Il se félicite aussi de sa retraite, d'avoir sauvé l'Artillerie, d'avoir fait occuper les Hauteurs & les Défilez par une partie de ses Troupes, & de s'être si avantageusement posté avec la Cavalerie, que les François n'avoient osé le poursuivre. Il y eût eu de la témérité à le faire, comme l'écrivoit le Maréchal de Noailles au Roi, parce qu'il falloit aller aux Ennemis par un Défilé, où on ne pouvoit marcher que deux à deux pendant une lieuë : desorte qu'il avoit cru qu'il étoit tems de modérer l'ardeur des Troupes & des Officiers, & de songer à ne point gâter une affaire qui avoit été si heureuse. C'est ainsi que la sagesse doit conduire la valeur. Le Duc d'Escalone ajoûtoit dans sa Lettre, que les Troupes qu'il avoit conservées lui avoient servi à renforcer les Garnisons de Barcelône, de Gironne, & de Palamos : s'aplaudissant de les avoir mises hors de l'insulte des François. Nous allons pourtant voir les deux derniéres tomber entre les mains de l'Armée victorieuse, qui en vint faire le Siége aussitôt après la Bataille du Ter. 1694.

Siége de Palamos, & sa prise.

A peine eut-elle deux jours pour se délasser, & pour se rafraîchir : & dès le 30. de Mai elle décampa pour aller faire le Siége de Palamos. La Ville ne tint que sept jours, prise d'Assaut le 7. de Juin. Les Soldats qui entrérent par deux Brêches, firent d'abord main basse sur les Espagnols qu'ils trouvérent armez & non armez, & pillérent les maisons : mais le Maréchal de Noailles survenant arrêta cette fureur, & sauva tant qu'il put la vie & les biens des Habitans. Le Château se défendit encore pendant trois jours : mais battu par Terre & par Mer, le Maréchal de Tourville étant venu avec sa Flotte pour en hâter la reddition, il fut pris le dixiême du mois, la Garnison s'étant renduë à discrétion. La plûpart des Officiers furent envoiez sur leur parole à Gironne, comme ils l'avoient souhaité : en quoi le Maréchal de Noailles ne témoigna pas moins de politique que de complaisance, *parce*, disoit-il, *qu'ils portérent dans la Place qu'il méditoit d'assiéger, l'épouvante parmi le Peuple & parmi les Troupes.*

Reddition du Château.

Cruauté de ceux de Saragosse.

La générosité qu'il avoit témoignée, en arrêtant le meurtre & le pillage de Palamos, fut mal reconnuë par les Espagnols de Saragosse, qui aiant apris que cette Ville avoit été prise d'Assaut & saccagée, se jettérent comme par represailles sur les François domiciliez depuis long-tems dans leur Ville, en massacrérent un grand nombre, pillérent leurs maisons,

1694. sons, & mirent le feu à quelques-unes, sans qu'il fût possible aux Magistrats d'empêcher ce desordre qui dura deux jours. Il ne cessa que par le suplice des plus Mutins, que le Gouverneur fit pendre, pour arrêter la fureur des autres. Ainsi il ne faut imputer le sang des François & des Espagnols, répandu dans ces deux occasions, qu'à la licence du Soldat, & à la violence d'une Populace, dont il est bien difficile de se rendre maître.

Avec la même vitesse que le Maréchal de Noailles étoit passé d'une Victoire à un Siége, il passa de la Conquête de Palamos à celle de Gironne. Il avoit pensé d'abord à celle de Barcelône; mais après avoir considéré avec plus de loisir la difficulté de cette entreprise, qui pouvoit être traversée par les Flottes Confédérées, il changea de dessein, & se détermina pour celle de Gironne. La résolution en étant prise, il fit la Revûë de la Cavalerie le 14. de Juin, & le lendemain s'étant mis en marche il détacha trois mille Chevaux, & deux mille Hommes d'Infanterie pour investir la Place, qui fut assiégée le 19. dans les formes. Elle est située sur le Ter, & trois Forts, assez éloignez les uns des autres, bâtis sur de hautes Montagnes, défendent les Aproches de la Ville, qui paroit au dessous en forme d'Amphithéatre. Il falloit donc une Circonvallation de grande étenduë pour renfermer tous ces Ouvrages: L'Armée s'emploia à ce travail avec la même promptitude qu'à tout le reste. On fit aussi un Pont sur le Ter, & on éleva deux Batteries sur deux Hauteurs voisines du Fort des Capucins, l'un des trois

Siége de Gironne.

qui défendent la Place: On dressa encore d'autres Batteries contre la Ville & contre un autre Fort: & le 27. on fit Brêche à la face d'un des Bastions, que les Assiégez abandonnérent. Le 28. seize piéces de Canon, & autant de Mortiers, couvrirent la Ville de feu, & firent deux Brêches aux Murailles. On continua le 29. & on poussa les Tranchées assez près du Corps de la Place, pour pouvoir monter le lendemain à l'Assaut. Les Assiégez ne voulurent pas attendre cette extrémité. Aiant devant les yeux la disgrace de ceux de Palamos, & peut-être intimidez par la Garnison qui en étoit sortie, comme le Maréchal de Noailles l'avoit prévu, ils songérent à se garentir d'un semblable sort, & battirent la Chamade. La Capitulation fut arrêtée le même jour sur le soir. L'Infanterie eut la permission de sortir avec Armes & Bagage pour être conduite en Arragon, à condition qu'elle ne serviroit point le reste de la Campagne. La Cavalerie la suivit, mais à pied, obligée de laisser ses Chevaux, à la réserve de cent dix qui furent accordez aux Officiers. Ainsi cette Place, qui avoit causé en 1684. la disgrace du Maréchal de Bellefond (1), qui ne l'avoit pu prendre, fit la gloire du Maréchal de Noailles, qui s'en rendit maître. 1694.

Sa reddition.

Il restoit encore Ostalric pour donner à la France vingt lieuës de Païs en Catalogne, & pour avoir la communication libre de cette Province en Cerdagne. Comme c'étoit une petite Ville sans Fortifications, & avec une foible Garnison, il ne fut pas difficile au Maréchal de Noailles de s'en saisir. C'est ce qu'il fit le 20. de

Prise d'Ostalric.

(1) Voiez ci-dessus pag. 54.

1694. de Juin, le même jour qu'il parut, & qu'il en brusqua le Siége. Il en fit relever les Fortifications, qui avoient été négligées, y mit un Commandant avec de bonnes Troupes, & après avoir étendu aussi loin qu'il put les Contributions, il envoia son Armée en des Quartiers de Rafraichissement pendant les chaleurs de l'Eté, plus insuportables dans ces Païs chauds, que les glaces & les neiges de l'Hiver dans les Climats les plus froids. Au reste la prise d'Ostalric fait d'autant plus d'honneur au Maréchal de Noailles, que les Espagnols aiant voulu la reprendre au mois de Septembre suivant, il les contraignit d'en lever le Siége: desorte qu'après l'avoir conquise la premiére fois, il la sauva la seconde, l'arrachant par deux fois à l'Espagne.

Quartiers de Rafraichissement pendant l'Eté.

Il y avoit encore Castelfollit, petite Place, mais forte par sa situation sur des Hauteurs, & par ses Ouvrages: défenduë d'ailleurs par une Garnison de plus de mille Hommes, qui suffisoient pour le peu d'enceinte quils avoient à garder. Mais le Duc de Noailles, qui avoit tenu la Place bloquée pendant les chaleurs de l'Eté, vint au commencement d'Octobre en faire le Siége. La Tranchée fut ouverte le soir du 5. au 6. & à la pointe du jour le Canon & les Mortiers commencérent à battre la Tour, deux Redoutes, & tout le front de l'Ouvrage à Corne. La Tranchée fut poussée la nuit du 7. au 8. & huit piéces de Canon jouant à la pointe du jour, la Tour en fut ébranlée. D'autres Batteries foudroioient la Place de tous côtez, & les Ennemis, ne pouvant soutenir un si grand feu, battirent la Chamade, & ne purent obtenir d'autre composition, que d'être faits Prisonniers de Guerre & conduits en Languedoc.

Prise de Castelfollit.

Pendant que l'Armée de Catalogne faisoit sa Campagne, celle de Flandre faisoit la sienne (1). J'ai dit que le Roi avoit déclaré le 20. de Mai un grand voiage qu'il avoit dessein de faire, & on ne doutoit point qu'il ne voulût dire par là qu'il iroit se mettre à la tête de l'Armée de Flandre. Quelle qu'en pût être la cause, ce projet fut rompu, & ce fut le Dauphin qui vint prendre sa place. Le Maréchal de Luxembourg la commanda jusqu'à ce qu'il fût arrivé, & aiant passé la Sambre, il alla le 14. de Juin camper à Fleurus avec soixante & dix mille Hommes, & le 15. à Gemblours, où le Dauphin s'étant rendu, il lui en remit le Commandement. Alors ce Prince faisant prendre à l'Armée le chemin de la Méhaigne, elle s'avança jusqu'à Tongres, où elle fut jointe par les Troupes que commandoit le Maréchal de Boufiers. 1694.

Campagne de Flandre.

Armée Françoise.

Le Roi Guillaume & l'Electeur de Baviére étoient à la tête de l'Armée des Confédérez: & comme les deux Armées étoient proches l'une de l'autre, on ne douta point qu'il n'y eût Bataille. Il n'y en eut pourtant point, & toute la Campagne se passa en des Marches & des Contremarches qui se faisoient dans le dessein de surprendre son Ennemi, s'il faisoit quelque fausse démarche, ou choisissoit mal son Camp. Comme le récit de ces mouvemens seroit ennuieux, je ne les raporterai point.

Armée des Confédérez.

Marches & Contremarches des deux Armées.

Je dirai seulement que le 22. de Juillet, l'Armée des Confédérez s'étant

(1) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1694. tant mise en marche pour venir camper au Mont St. André sur la Gheete, en deça de la Méhaigne, elle y demeura dans l'inaction jusqu'au 18. d'Août, qu'elle en décampa, dans le dessein de prendre Poste sur l'Escaut, & de se saisir pour cela du Pont d'Epierres qui étoit sur le passage. Dans cette vûë le Roi Guillaume fit le 22. un Détachement considérable, commandé par le Duc de Wirtemberg, pour tâcher de s'emparer de ce Poste important. Il fut prévenu par le Dauphin.

Ce Prince, qui n'attendoit qu'à voir décamper l'Armée des Ennemis, pour quitter le voisinage de Huy, où il avoit campé depuis la fin de Juillet, n'eut pas plutôt reçu avis de cette marche, qu'il fit battre la Générale: & le même jour que le Roi Guillaume quittoit son Camp, il quitta le sien, & passa la Méhaigne. Le 19. il marcha dès la pointe du jour, & alla camper sur la Sambre. Il continua les jours suivans jusqu'au 23. qu'il arriva à Tournai: & le 24. il détacha le Maréchal de Villeroy & le Marquis de la Valette, pour défendre les passages & se saisir du Pont d'Epierres, ce qu'ils firent avec une diligence extraordinaire, & s'y retranchérent aussitôt. Desorte que le Duc de Wirtemberg voulant s'en aprocher avec le Détachement qu'il commandoit, il trouva les François si bien postez qu'il n'osa entreprendre de les forcer. Les Ennemis pour s'en consoler publiérent, que la diligence du Dauphin lui avoit fait perdre plus d'Hommes & de Chevaux, que les Espagnols n'en avoient perdu en Catalogne. Mais ils étoient contrains d'avouer que ce fut un coup de partie qui mit à couvert le Païs, les Lignes, & les Places qu'avoit la France du côté de la Mer. 1694.

Diligence du Dauphin pour se saisir du Pont d'Epierres.

Nouvelles marches des deux Armées.

Pendant que le Maréchal de Villeroy & le Marquis de la Valette s'emparoient du Pont d'Epierres, le Dauphin avec le gros de l'Armée partant de Tournai les vint joindre: & le 25. s'avançant sous Courtrai, il fit jetter des Ponts pour passer la Lis: & aiant apris que le Roi Guillaume venoit camper entre cette Riviére & l'Escaut, aiant Deinse à la droite, & Oudenarde à la gauche, il la passa le 26. & vint camper entre Courtrai & Mortselle. De là il observa l'Armée des Ennemis, qui ne passa la Lis que le 4. de Septembre, & qui vint le 8. camper à Rousselaer, s'emparant de Dixmude & de Deinse, Places sans Fortifications & sans Garnison.

Siége de Huy.

Leur dessein étoit sur Huy, dont le Duc de Holstein-Pleun vint faire le Siége (1) le 17. de Septembre. Quelque bien fortifiée que fut cette place, défenduë par le Fort Picard & le Fort Rouge, & par une bonne Garnison, elle ne tint pourtant que six jours de Tranchée ouverte, & se rendit le 27. du mois, aiant été si vivement pressée, & si furieusement attaquée par les Assiégeans, entre lesquels les Troupes de Brandebourg se distinguérent avec le Comte de Dohna, l'un de leurs principaux Officiers, qu'après avoir vu les deux Forts emportez & l'Assaut prêt à donner, le Gouverneur (2) fut obligé de se rendre.

La Campagne finit par cette Expédition. Les Confédérez s'estimérent

(1) *D'autres disent que ce fut le Baron d'Heyden, commandant les Troupes de Brandebourg. Ce furent l'un & l'autre.*
(2) *Reignac.*

1694. rent heureux d'avoir par là couvert Liége, & empêché que l'Armée Françoise n'eût des succès pareils à ceux de l'année précédente. Si la disposition des Armées ne le permit pas, le Dauphin eut au moins l'honneur d'avoir garenti les Frontiéres depuis l'Escaut & la Lis jusqu'à l'Océan.

Le Dauphin quitte l'Armée.

Ne pouvant secourir Huy, dont il étoit trop éloigné, & voiant bien que la prise de cette Place finiroit la Campagne, il partit le 18. de Septembre de Courtrai, & arriva sur le midi à Lille, où le Maréchal de Boufflers le reçut aux Portes de la Ville, à la tête du Magistrat & lui présenta les Clefs. Il le conduisit ensuite dans son Hôtel, & il y eut quatre Tables magnifiquement servies. Quelques heures après le Dauphin partit, pour se rendre par Douai & par Cambrai à sa Maison de Choisi (1), & de là à Fontainebleau où étoit la Cour, & où il arriva le vingtiême.

Campagne du Rhin.

La Campagne du Rhin ne fut pas plus avantageuse aux Confédérez que celle de Flandre : & si le Prince de Bade concerta de grands desseins dans son voiage d'Angleterre avec le Roi Guillaume, l'exécution n'y répondit pas. Peut-être ne fut-ce pas sa faute : car on l'entendit souvent se plaindre que tout lui manquoit, tant de la part de l'Empereur que des Cercles, Troupes, Argent, Provisions de Guerre & de Bouche. Quoi qu'il en soit, le Maréchal de Lorges sut si bien prendre ses mesures, que ce fameux Général de l'Empire ne put signaler que son habileté & sa sagesse: mais la fortune lui manqua pour en faire l'usage qu'il s'en étoit promis, ou que les Confédérez en avoient espéré. 1694.

Les deux Armées se mettent en Campagne.

Les deux Armées se mirent en Campagne à peu près en même tems. Le Maréchal de Lorges arriva au commencement de Juin avec les autres Généraux à la sienne, qu'on disoit être composée de quarante-trois Bataillons, de cent quatorze Escadrons de Cavalerie, & de vingt-sept de Dragons, sur les Bords du Rhin où elle avoit campé : & celle du Prince de Bade, qui n'étoit d'abord que de quarante & un Bataillons & soixante & dix Escadrons, mais qui fut renforcée de douze mille Saxons, étoit venuë camper aux environs de Hailbron.

Le Maréchal de Lorges, Général de celle de France, du côté du Rhin.

Le 10. de Juin l'Armée Françoise passa le Rhin à Philisbourg, & le Maréchal de Lorges prit le 12. son Quartier à Bruchsal & à Graben: alors le Prince de Bade décampant de Hailbron, s'avança à Eppinguen, & le 17. il vint se poster à Seintzeim, où s'étoit donnée la Bataille que le Vicomte de Turenne gagna en 1674. (2). Je ne ferai point mention des autres Campemens & décampemens de ces deux habiles Généraux, qui sembloient plus se craindre que se chercher. Je dirai seulement, comme en passant, que le 25. de Juin il y eut une rencontre près de Wissebach entre des Partis des deux Armées, où la perte des Morts & des Prisonniers fut à peu près égale. Trois jours après le Maréchal de Lorges jugea à propos de repasser le Rhin : & pour en disputer le passage au Prince de Bade, il détacha le 6. de Juillet huit cents Hommes, qui se retranchérent à Oppenheim. Le 18. il s'aprocha de trois lieuës de Maience,

(1) *Elle lui avoit été léguée par* Mademoiselle. *Voiez ci-dessus pag.* 184. (2) *Voiez le I. Tome pag.* 610.

1694. Mayence, & fit élever des Forts dans les lieux, où le Rhin eſt le moins rapide & le moins profond.

Cependant le Prince de Bade, ne voiant point d'aparence de pouvoir forcer les François dans leurs Retranchemens, ne ſe mit point en état de paſſer ce Fleuve, & occupa pendant le mois d'Août ſes Troupes à fortifier Manheim, & à paſſer d'un Camp dans un autre. Le Maréchal de Lorges en faiſoit de même, pour ne le point perdre de vuë, & pour s'opoſer à ſes entrepriſes. Ainſi tout ſe paſſoit dans les deux Armées à des mouvemens qui n'aboutiſſoient qu'à ſe rompre les meſures les uns aux autres, & en quelques Eſcarmouches qui ne décidoient rien.

Manége du premier.

La Campagne étoit ſi avancée qu'on croioit entrer bientôt en Quartier d'Hyver. Mais vers la mi-Septembre le Maréchal de Lorges marcha vers Hondsruch, mit des Troupes en divers Poſtes ſur le Bas-Rhin, & fit avancer des Mortiers & du gros Canon, comme s'il eût eu deſſein de faire un Siége.

Irruption de l'autre en Alſace.

Le Prince de Bade de ſon côté ſur le haut Rhin, partant avec ſon Armée de Stolholm, & menant un grand nombre de Chariots, chargez de Matériaux pour la conſtruction d'un Pont, on ne douta point qu'il ne voulût paſſer le Rhin & entrer en Alſace : ce qu'il fit auſſi le 14. de Septembre. Cette prompte Expédition ſurprit la vigilance du Maréchal de Lorges, qui ne put empêcher le Prince de Bade de mettre ſous Contribution le grand Bailliage de Haguenau, & une partie de la Baſſe Alſace, pendant que les Troupes conſumoient les Proviſions que les François conſervoient pour la ſubſiſtance de leurs Armées. On donne cette louange au Prince de Bade, qu'il fit obſerver une Diſcipline ſi exacte à ſes Soldats, qu'ils n'exercérent aucune hoſtilité dans les lieux qui paiérent les Contributions, ou qui prirent des Sauvegardes. 1694.

Il en eſt chaſſé par le Maréchal de Lorges, qui l'embaraſſe.

Le Maréchal de Lorges, dont l'Armée étoit cantonnée à Hondsruch, décampa le 15. de Septembre, & marchant en diligence arriva le 17. à onze heures de ſoir à Landau. Voulant enfermer le Prince de Bade, qui étoit campé entre les Bois de Hagenbach, il détacha le Marquis d'Uxelles pour paſſer par derriére les Montagnes, pendant que de ſon côté il marcheroit à lui avec l'Armée, & qu'il le mettroit ainſi entre deux feux. Mais ſon habileté & ſa promptitude ordinaire le tirérent d'affaire. A quoi ne contribua pas peu la croiſſance du Rhin, qu'on voioit s'enfler à vûë d'oeil, & dont les eaux euſſent été un obſtacle à la retraite de l'Armée Allemande, ſi elle ne ſe fût pas hâtée de repaſſer ce Fleuve. En effet à peine étoit-elle de l'autre côté, que les eaux ſe débordérent ſi fort, qu'il eût été impoſſible de marcher pour en gagner le bord, & on eût été contraint d'en venir aux mains avec les François qui étoient ſupérieurs, & dont le Prince de Bade vouloit éviter le Combat. Il ne falloit pas moins de diligence pour l'échaper. Toute l'Armée du Maréchal de Lorges acheva d'arriver le 20. de Septembre proche de Nieuſtadt. Elle continua ſon chemin les jours ſuivans, marchant en Bataille, & brulant d'envie de combattre : mais arrivant le 24. au Camp des Ennemis, elle n'y trouva perſonne : le Prince de Bade, qui, com-

Sa diligence le ſauve.

1694. me l'écrit un des Officiers François, en savoit plus long qu'on ne croioit, avoit repassé le Rhin dès la nuit precédente. Il avoit pourtant eu dessein d'hyverner en Alsace, si le Maréchal de Lorges n'eût pas tenu la conduite qu'il tint pour l'en chasser.

De ce côté là finit la Campagne, dont chacun des deux Partis s'attribua l'avantage.

Ainsi finit la Campagne du Rhin, dont chacun s'aplaudit; les François pour avoir chassé les Ennemis d'Alsace, & les avoir contrains de quitter leur Camp avec tant de précipitation, qu'ils laissérent derriére eux un grand nombre de Soldats qui ne purent suivre. Les Allemands au contraire se glorifioient de leur Irruption, & d'avoir ravagé les Terres des François, le seul but disoient-ils, que le Prince de Bade s'étoit proposé en passant le Rhin, sachant bien qu'il n'avoit pas de Troupes suffisantes pour s'y maintenir.

Divers jugemens du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie & ses Alliez n'eurent pas de plus heureux succès. Quelques-uns veulent que ce fût par la correspondance secrete, que ce Prince commençoit d'avoir avec la Cour de France, qui le sollicitoit à la Paix : mais d'autres assurent qu'il n'avoit encore alors nul penchant à en écouter les propositions, & qu'il agissoit tout de bon avec ses Alliez: ce qui paroit au moins fort vraisemblable par la conduite qu'il tint cette année : & s'il n'entreprit pas le recouvrement de ses Places, ce ne fut pas sa faute; mais il en fut empêché par la vigilance & par l'habileté du Maréchal de Catinat, ou par le peu d'intelligence des Troupes Auxiliaires avec les siennes. Quoi qu'il en soit, les deux Armées, celle de France, & celle du Duc de Savoie & des Confédérez se préparérent d'assez bonne heure pour la campagne; mais ils la commencérent fort tard, & la finirent sans avoir rien fait de considérable. 1694.

Préparatifs du Duc de Savoie pour la Campagne.

Le Duc de Savoie, aiant dès le commencement de l'année fait la visite de ses Places, se rendit à Milan pour s'aboucher avec les Impériaux & les Espagnols, & en partit le 1. de Mars, accompagné du Comte Caprara & du Général Palfi, pour revenir à Turin, où étant arrivé il donna ordre à tous les Officiers de se tenir prêts à marcher. On assuroit que les Troupes de ce Prince, jointes avec celles de ses Alliez, composeroient une Armée de quarante mille Hommes, & il n'oublia rien de sa part pour la rendre effective & complete.

Il renouvelle son Edit en faveur des Vaudois.

Il renouvella dans ce dessein son dernier Edit en faveur des Vaudois qu'il avoit retablis, & en étendit même les Priviléges. Aussi en fut-il bien servi, & ils enlevérent souvent les Convois qui passoient à l'Armée Françoise. Tout se mit en mouvement sur la fin d'Avril, & pendant le mois de Mai, & tous les jours il arrivoit à Turin des Troupes d'Allemagne & de Suisse.

Disposition de ses Troupes.

La Garnison de Coni fut renforcée : sept Régimens d'Infanterie, soutenus par cinq Compagnies de Cavalerie & de Dragons, eurent ordre de s'avancer vers cette place, pour en empêcher le Siége. Les Régimens de Galowai, de Loches, & des Fusiliers furent commandez pour d'autres Postes: celui des Gardes fut placé aux environs de Turin. Les Troupes Impériales n'étoient pas encore arrivées, que les Ministres de cette Cour assuroient être de vingt mille Hommes : mais celles du Milanez s'étoient déja avancées sur les Frontiéres du Montferrat.

L'Ar-

1694. Mouvemens de l'Armée de France.

L'Armée de France ne paroissoit point encore, & il sembloit qu'elle eût dessein de se tenir sur la défensive, & de se retrancher aux environs de Pignerol, aiant jetté pendant le mois d'Avril quelques Troupes dans les Châteaux voisins. Mais elle se renforça près de Suse, & le Duc de Savoie, aprehendant pour Coni, y jetta un nouveau convoi de Provisions, & y fit marcher une partie de son Armée. Les aproches du Maréchal de Catinat redoublerent les mouvemens & les alarmes des Ennemis. Il fit marquer au commencement de Juin un Camp près de Pignerol, que quelques Régimens commencerent d'occuper, & où le gros de l'Armée se devoit poster : & il établit deux moindres Camps, l'un à Fénestrelles de dix-huit Bataillons, & l'autre de dix-neuf à Suse.

Armée du Duc de Savoie & de ses Alliez & les Commandans.

On ne se remua pas moins à Turin. Le Prince Eugene fut nommé pour commander les Troupes Impériales, dont le Comte de Palfi étoit Maréchal Général. Les Troupes de Brandebourg y arrivérent le 5. de Juin, commandées par un des Princes de la Maison Electorale (1), & on tira de la Citadelle de Turin beaucoup d'Artillerie dans le dessein de faire un Siége. Cependant avec tous ces grands préparatifs on n'avoit encore rien entrepris pendant tout le mois de Juin.

Conduite du Maréchal de Catinat.

Le Maréchal de Catinat, quoi qu'avec moins de Troupes, tenoit les Ennemis en échec. Campé à Fénestrelles il fit passer quinze ou seize Bataillons à la Pérouse, quelques autres dans le Comté de Nice, & un Détachement de Cavalerie & de Dragons du côté de Frejus, pour garder les passages de Provence. Ces mesures prises, il attendoit de pied ferme ce que voudroient faire les Ennemis, qui se flatoient de pouvoir déconcerter la conduite de cet habile Général, quelque soin qu'il eût pris pour rompre leurs projets. Ils attendoient bien tard à se mettre en marche pour une telle entreprise: mais l'exécution ne répondit point à leurs espérances.

Ce ne fut que le 4. d'Août que leur Armée décampant s'avança près de Pignerol, sans qu'on pût pénétrer son dessein : mais comme elle envoia des Troupes pour renforcer le Blocus de Casal, on crut qu'elle avoit dessein d'en former le Siége.

Le Maréchal de Catinat veilloit sur tout. Il fit occuper par un de ses Lieutenans-Généraux (2) le Col de Sestriéres, & le Duc de Vendôme vint se poster à la Vallée de Barcelonnette. Pour lui se tenant dans son Camp, il observoit les mouvemens des Ennemis, trop mal concertez, pour qu'il eût rien à en apréhender.

Mouvemens & Marches des deux Armées.

En effet tout le mois d'Août se passa à peu près comme celui de Juillet, & il n'y eut que des Escarmouches où les deux Partis eurent tour à tour de bons & de mauvais succès. Le 11. le Duc de Savoie marcha à Cavours, & fit un Détachement qui joint aux Vaudois força les Troupes Françoises, qui gardoient le passage de Cluson. Le même jour le Marquis de Leganez y fit marcher mille Hommes tant Infanterie que Cavalerie, soutenus par d'autres qu'on avoit postez sur les Montagnes. Trois ou quatre jours après le Maréchal de Catinat détacha deux cents Fantassins, & cinquante Chevaux

(1) *Le Margrave Charles.*

(2) *Le Marquis de Larrey.*

1694. pour surprendre la Garde avancée du Duc de Savoie : mais son dessein ne réüssit pas. Enfin ce ne fut des deux côtez que de pareilles surprises, & de legers Combats.

Tranquillité du Maréchal de Catinat.

L'Armée du Duc de Savoie décampa le 21. de Cavours, & les Troupes Espagnoles quittérent leur Camp d'Osasque pour aller à Stafarde. L'Armée s'avança du côté de Suse, & vint camper à Saint Antoine, entre Veillane & Rivoli. Tous ces mouvemens n'avoient pour but que de tirer le Maréchal de Catinat hors de son Camp : mais il s'y tint tranquillement, observant à quelle entreprise les Ennemis se détermineroient pendant que le Duc de Savoie attendoit le retour d'un Courier qu'il avoit dépêché à Vienne au sujet du Siége de Casal.

Vers la fin du mois s'étant embarqué sur le Pò, accómpagné de tous les Généraux, il alla visiter d'assez prés Casal & le Fort Saint George, & retourna ensuite à Turin, & de là à son Camp. Ce voiage aboutit à peu de chose. Au lieu du Siége de Casal, on se contenta de faire celui du Château Saint George, qui ne méritoit pas que tant de fameux Généraux en eusseut formé le Plan. Il commença le 23. au soir, & quelque foible que fût la Place, elle se défendit jusqu'au 28. qu'elle fut obligée de se rendre. Ce fut à ce mediocre Exploit, que le Maréchal de Catinat méprisa, que se terminérent les grands Projets du Duc de Savoie, & de tant de Troupes Confédérées pour recouvrer les Conquêtes que la France avoit faites les années précédentes. Je ne parle point des autres Campemens de ces Troupes depuis la reddition de ce Fort, ni de ce qui se passa le reste de la Campagne, qui ne mérite pas d'être raporté. 1694.

Siége & prise du Château Saint George.

Aussi le Maréchal de Catinat en fut-il si peu émû, qu'au lieu de rapeller les Troupes qu'il avoit envoiées en Provence, il détacha encore deux Régimens de Cavalerie & de Dragons, qui prirent la route du Languedoc.

Fin de la Campagne.

La Saison étoit trop avancée pour rien entreprendre, on ne s'occupa que des Quartiers d'Hyver. Le 25. d'Octobre l'Armée Françoise étoit encore dans son Camp, d'où elle se tenoit prête à partir aux premiers ordres de la Cour. Celle du Duc de Savoie & de ses Alliez commença à se retirer dès le 17. du Camp de Chivas : & chaque Corps alla hyverner dans les Lieux qui lui furent assignez. Les François décampérent les derniers, & les neiges qui tombérent en abondance pûrent à peine les obliger à chercher le couvert & le repos, après une Campagne qui avoit été fort pénible, si elle n'avoit pas été fort meurtriére.

Flotte combinée d'Angleterre & de Hollande.

Les Anglois & les Hollandois attendoient de plus grands Exploits de leurs Armées Navales, que de celles de Terre, & il est vrai que leurs Flottes étoient supérieures à celles de France. Cependant si on en excepte leurs Bombardemens qui firent du dommage à quelques Villes, & le bonheur qu'eut Mylord Russel d'être entré dans la Méditerranée pour assurer les Villes Maritimes du Roi d'Espagne, & les Flottes des Négocians, tout le reste est peu considérable. D'ailleurs le mal que causérent les Bombardemens, peut bien être compensé par celui que leur fit l'Escadre du Chevalier Bart, & par la perte qu'ils firent à leur

1694. leur Descente de Camaret en Bretagne. Que si leur Flotte de la Méditerranée fut utile au Roi d'Espagne, elle ne put au moins endommager les Places du Roi Très-Chrétien.

Je raporterai quelques-unes des plus hardies & des plus heureuses Actions du Capitaine Bart, avant que de parler des Expéditions plus importantes des Flottes.

Exploits du Capitaine Bart.

Ce fameux Armateur, que la France fit Chevalier & Chef d'Escadre, étant parti de Brest, arriva le 12. de Mars à Dunkerque avec sa Flotte, pour y embarquer les Matelots & les Vivres qu'on lui tenoit tout prêts, afin de les transporter dans les autres Ports de France. Il fut rencontré par treize Vaisseaux de Guerre Anglois qui croisoient à la Hauteur de Zélande : & quoi qu'il n'en eût que six, il continua hardiment sa route, sans qu'ils osassent l'attaquer. Il fit quelque chose de plus hardi, & d'une plus grande importance quelque tems après. Aiant rencontré le 29. de Juin entre le Texel & la Manche une Escadre de huit Vaisseaux Hollandois, qui amenoient une prise de plusieurs Vaisseaux chargez de grains, quoi que son Escadre ne fût que de six Navires, il ne fit point de difficulté d'attaquer la Hollandoise. Il essuia la bordée du Capitaine qui la conduisoit, & ne lâcha la sienne qu'à la portée du Pistolet. Il vient en même tems à l'abordage, saute dans le Vaisseau, s'en rend maître, & de deux autres bientôt après. Tout cela se fit presqu'en un instant, mais pourtant avec beaucoup de vigueur des deux côtez, sur tout de la part des deux Chefs. Le Capitaine Hollandois animant les siens, & combattant à leur tête sur le Tillac, reçut un coup de Pistolet dans la poitrine, un coup de Mousquet dans le bras gauche qu'il lui-fallut couper, & trois coups de Sabre sur la tête. Trente Vaisseaux de la prise tombérent entre les mains de Bart, à qui le reste de l'Escadre Hollandoise échapa par la fuite, pendant qu'il rentroit triomphant à Dunkerque avec sa capture, qui fut d'un grand secours dans la disette de grains, où étoit encore le Roiaume. 1694.

Préparatifs des deux Flottes.

Les Flottes des deux Partis, dont-il est tems de parler, firent de bonne heure leurs préparatifs, & on s'attendoit de part & d'autre à de sanglantes Batailles sur Mer : mais il y en eut encore moins que sur Terre.

Vaisseaux de la Flotte Françoise.

Dès le mois de Mars le Comte d'Estrées partit pour Toulon, avec tous les Officiers qui devoient servir dans l'Armée Navale de la Méditerranée, que l'on composoit de trente-deux Vaisseaux de Guerre, à l'Equipement desquels on travailloit sans relâche. On faisoit la même chose à Marseille, pour mettre les Galères en bon état. On avoit la même aplication pour la Flotte de l'Océan, & le Maréchal de Tourville alla faire hâter les Armemens de Brest & de Rochefort.

La Flotte Angloise s'équipoit dans le même tems avec la même diligence. On disoit même qu'elle seroit prête pour le mois d'Avril, & dès le 23. de Février l'Amiral Michel, s'étant mis en Mer avec six Vaisseau de Guerre, avoit pris la route de L'Ouest vers les Côtes de France.

Au commencement de Mai les Vaisseaux de Brest & de Rochefort mirent à la voile : mais ce fut pour aller joindre ceux de la Méditerranée. Le Maréchal de Tourville & Châ-

1694. Château-Renaud commandoient les premiers, & ſe joignirent le 22. de Mai dans la Baie de Roſe: cet Armement étant deſtiné pour la Catalogne : où ſe firent les Expéditions que j'ai raportées (1).

Vaiſſeaux de la Flotte combinée des Anglois & des Hollandois. La Flotte combinée d'Angleterre & de Hollande de ſon côté n'étant pas encore complete ſe mit en Mer, commandée par l'Amiral Ruſſel, & partit le 12. de Mai de Spithead dans le deſſein d'aller à la Hauteur de Breſt attendre & attaquer l'Eſcadre de Château-Renaud : mais il le trouva parti pour la Méditerranée, & il ne fit autre choſe que bruler ou couler à fond une partie des Bâtimens François, qu'il rencontra ſur ſa route chargez de diverſes Proviſions pour l'Armement de la Méditerranée, & en faire échouer d'autres deſtinez pour Dieppe & pour Dunkerque. Le mauvais tems ne lui permit pas de tenir la Mer, & aiant relâché à Torbai il ſe rendit de là à Sainte Hélene. Alors tous les Vaiſſeaux ſe joignirent, & la Flotte combinée ſe trouva compoſée de quatre-vingts Vaiſſeaux, dont le moindre étoit de quarante-ſix piéces de Canon, & il y en avoit quelques-uns de cent & même encore de plus. Elle ſortit de Sainte Hélene le 8. de Juin. On dit que l'Angloiſe étoit de cinquante-deux Vaiſſeaux de Ligne, dont il y en avoit ſix du premier rang, neuf du ſecond, trente du troiſiéme, & ſept du quatriéme. La Hollandoiſe étoit de quarante & un Vaiſſeaux de Ligne, & de dix-ſept Brulots. Le Général Talmaſch s'embarqua ſur cette Flotte avec neuf ou dix mille Hommes d'Infanterie, trois mille Chevaux, & des Machines d'une nouvelle invention. Mais la Flotte étant arrivée le 13. à la Hauteur d'Oueſſant, l'Amiral Ruſſel s'en ſépara avec cinquante Vaiſſeaux pour aller dans la Mer Méditerranée, laiſſant le Commandement des autres dans l'Océan à Mylord Barclai. 1694.

Deſcente des Anglois à Camaret. Le 16. de Juin Mylord Barclai, doublant l'Ile d'Oueſſant, entra dans la Baye de Camaret. Aiant été reconnuë par le Général Talmaſch & par le Marquis de Camarthen, il fut réſolu que ce dernier iroit à la pointe du jour commencer avec ſept Fregates l'attaque d'un Fort. Il s'avança dans ce deſſein; mais avant qu'il fût venu à la portée du Canon, une Bombe partant du Fort creva ſur la poupe de la Frégate, bleſſa & tua pluſieurs Soldats. Il ne laiſſa pas de s'avancer, & arrivé tout près du Fort, il jetta l'ancre. Tout le feu des François ne l'empêcha pas de mettre pied à terre, & de faire débarquer avec lui trois cents Hommes : mais aiant reconnu la ſupériorité des Troupes Françoiſes, il fut obligé de ſe rembarquer après avoir été dangereuſement bleſſé, & avoir perdu bien du monde. Sa Flotte alors reprit le large, & les Anglois de leur propre aveu perdirent dans cette Action plus de douze cents Hommes. Le Général Talmaſch y fut bleſſé à la cuiſſe, & mourut peu de jours après.

La défenſe des François. Les François aiant eu avis de cette Deſcente, le Roi envoia le fameux Vauban pour donner ſes ordres à tous les endroits par où la Ville de Breſt & le Port pouvoient être attaquez : & il écrivit au Roi, „ Qu'on ne „ devoit rien craindre : Qu'il avoit „ mis

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 212. & ſuiv.*

1694. „ mis les ſous-terrains du Château à „ couvert de la Bombe : diſpoſé „ quatre vingt-dix Mortiers & trois „ cents piéces de Canon : Que tous „ les Vaiſſeaux étoient hors de la „ portée des Bombes, & toutes les „ Troupes en bon ordre : Qu'il y „ avoit dans la Place trois cents Bombardiers, trois mille Gentilshommes, quatre mille Hommes de „ Troupes réglées, & un Régiment „ de Dragons qui venoit d'arriver.„ La Ville de Breſt d'ailleurs & le Château étoient bien fortifiez, les Avenuës bien gardées & bordées de piéces de Canon, qui ne permettoient pas d'en aprocher. Ainſi l'entrepriſe des Anglois n'étoit pas pratiquable. Auſſi n'avoit-elle été réſoluë, que dans l'eſpérance de ſurprendre les François avant qu'ils en fuſſent avertis : mais ils furent découverts ou trahis. C'eſt ce qu'on peut recueillir des derniéres paroles du Général Talmaſch : *Je meurs content*, dit-il, *d'avoir fait mon devoir en ſervant un bon Prince : mais je ſuis fâché que le Gouvernement ſoit trahi.*

Retraite des Anglois.

Mylord Barclai mortifié de cette diſgrace, dont il médita la vengeance, vint le 13. de Juillet mouiller à la Rade de la Rye. Il remit le 16. à la voile, & le 17. il parut devant Dieppe : mais un coup de vent l'en aiant éloigné il ne put s'en raprocher plus près que de deux lieuës. Ce qui donna le tems au ſecours de venir de tous côtez, & de ſe jetter dans la Ville. Le vent contraire dura juſqu'au 22, qu'aiant ceſſé, la Flotte Angloiſe s'aprocha, & commença à jetter des Bombes depuis neuf heures de matin, juſqu'à huit heures de ſoir. On recommença encore à onze heures, & on fit jouer une Machine à peu près ſemblable à celle de Saint Malo. Elle eut auſſi à peu près le même ſuccès : elle fit un grand fracas, mais elle cauſa peu de dommage. Les Bombes en cauſérent davantage, & plus de la moitié de la Ville en fut reduite en cendre. Mais que revient-il aux Ennemis, tant aux François qu'aux Anglois, d'avoir renverſé des maiſons & ruiné des Familles? Eſt-ce-là faire la Guerre de bonne foi, & les Incendiaires font-ils quelque chôſe de pis? Ils ne tirent ni honneur ni profit de ces odieuſes hoſtilitez, qu'il faudroit laiſſer aux Barbares, & ils n'aplaniſſent pas le chemin à la Paix, qui doit être le but d'une Guerre juſte, & qui devroit ſe tenir dans les bornes de l'humanité. 1694.

Bombardement de Dieppe.

Bombardement du Havre.

Après le Bombardement de Dieppe, Mylord Barclai aiant remis à la voile, ſes Vaiſſeaux vinrent faire le même bruit au Havre : mais ils y cauſérent moins de dommage. Ils commencérent le 25. à jetter leurs Bombes, & continuérent juſqu'au 31. qu'après en avoir jetté près de quatre mille, qui n'endommagérent que peu de maiſons, ils ſe retirérent. Ce fut pour aller en faire autant à Cherbourg : mais les vents, qui avoient ſauvé Dunkerque & le Havre, ſauvérent encore Cherbourg ; & comme s'ils euſſent pris la place des Vaiſſeaux François qui étoient partis pour la Méditerranée, ils combattirent les Vaiſſeaux des Ennemis, & rendirent leurs Attaques inutiles ou de peu de Succès. Mylord Barclai fit tout ſon poſſible pour faire aprocher les Galiotes, elles furent repouſſées par le vent, & il fut contraint de lever l'ancre, & de retourner à Sainte Helene, où il arriva le quatriéme d'Août.

Et de Cherbourg.

Ce

1694. Bombardement de Dunkerque.

Ce ne fut pas la fin des Bombardemens de cette Flotte. Mylord Barclai, en se retirant à Sainte Helene, en laissa une Escadre au Chevalier Schowel, qui vint devant Dunkerque le 21. de Septembre avec treize Vaisseaux de Guerre Anglois, six Hollandois, deux Galiotes à Bombes, quelques Frégates, & dix-sept Barques qui portoient les Machines. Le Maréchal de Villeroy, qui avoit son Camp près d'Ipres, accourut au secours de la Place avec sept cents Grenadiers, & un Régiment de Dragons. Le Duc du Maine & le Comte de Toulouse s'y rendirent aussi, pour assurer les Habitans. Deux Forts garnis de Canon défendoient l'entrée du Port: A la tête de toutes les Jettées, on avoit mis des Barques pleines de Soldats armez de gros Mousquets: & tout le Terrain, où l'on avoit pu mettre des Batteries à fleur d'eau, en fut couvert. De si terribles Défenses ne purent arréter la fureur des Ennemis, qui se réveilla à la vûë de Dunkerque, cette Ville d'où sortoient les Escadres du Chevalier Bart & des autres Armateurs, qui désoloient leurs Flottes Marchandes. Schowel étoit venu venger leurs pertes, amenant les Machines Infernales, qui devoient abîmer la Ville & le Port. Tel étoit son Projet, & pour l'exécuter, il envoia douze Chaloupes soutenuës de quatre Frégates, qui sondérent les environs de la Rade, & qui trouvérent qu'il étoit impossible d'aprocher assez près de la Ville pour la bombarder, avant qu'on eût brulé deux Forts, qu'on apelloit les *Forts de Bois*. On tenta donc de bruler ces deux Forts, & pour cet effet on fit aprocher deux des Barques à Machines. Il y en eut une à qui on mit le feu, mais qui n'étant pas assez près, ne put produire aucun effet. On fit aprocher davantage l'autre: mais s'étant renversée sur le côté elle creva, & ne fit pas plus de mal que la premiére.

1694. Bombardement de Calais.

Schowel voiant qu'il n'y avoit pas moien de bruler Dunkerque, remit à la voile le 24. du mois, & arriva le 26. devant Calais, dans l'espérance de s'y dédommager du mauvais succès qu'il avoit eu devant l'autre. Il ne fut pas plus heureux. Le 27. on commença à jetter des Bombes: mais le vent se leva sur le soir avec tant de violence, que les Vaisseaux ne pouvant demeurer en sureté dans la Rade, il fallut lever l'ancre, & retourner aux Dunes, où toute la Flotte arriva le lendemain.

Descente des François à la Jamaïque.

Les François de leur côté ravageoient les Places qu'ont les Anglois dans les Iles de l'Amérique. Le Gouverneur de Saint Domingue, dans la partie de cette Ile que les François partagent avec les Espagnols, aiant été instruit des particularitez de la Jamaïque par des personnes qui en étoient sorties, crut qu'il pourroit réüssir dans l'Expédition qu'il méditoit de l'envahir, ou du moins, de la ravager. Il partit dans ce dessein avec vingt Navires, dont il y en avoit trois de Guerre, les autres étoient des Brulots & des Bâtimens chargez d'Hommes, de Provisions, & de Machines. Huit se postérent de côté & d'autre de Port-Morant, & les douze autres allérent mouiller à la Baye de Cow, qui n'est qu'à six à sept milles de Port-Roial. Ce fut là qu'ils débarquérent leurs Troupes, qui s'étant répanduës dans les Terres, pillérent & brulérent tout ce qui se trou-

1694. trouva sur leur chemin, détruisirent les Plantations, & enlevérent les Negres qui les cultivent. Le 1. de Juillet ils débarquérent soixante Hommes à l'Occident de l'Ile: nombre trop petit pour rien exécuter. Aiant remis à la voile le 27. ils vinrent le même jour mouiller l'ancre dans la Baye de Cow, où ils ne restérent pas long-tems, en étant partis la nuit, & étant venus mouiller à Carlille, où ils mirent quinze cents Hommes à Terre. Ils attaquérent divers Postes, & prirent même un Fort: mais aiant trouvé Port-Roial, où étoient les Forces des Anglois, trop bien muni & trop bien gardé pour en pouvoir espérer la réduction, ils ne pensérent plus qu'à la retraite, & rembarquant les Troupes, ils abandonnérent la Jamaïque, après l'avoir ravagée & retournerent à Saint Domingue. Mais ces Bombardemens réciproques ne font honneur ni aux uns ni aux autres.

Flotte Angloise dans la Mediterranée.

Il est tems de parler de la Flotte que l'Amiral Russel avoit conduite dans la Méditerranée. Elle arriva le 8. d'Août à Barcelône, où elle débarqua quatre mille Hommes qu'elle avoit pris à Malaga: & après s'être rafraîchie & pourvûë de tout ce dont elle avoit besoin, elle partit le 26. du même mois, & prit sa route vers les Côtes de France. Les Galéres d'Espagne l'avoient jointe dès le 12. & dix de ces Galéres, se présentant devant le Port de Blanes, canonnérent pendant trois heures les Postes où les François avoient mis des Troupes: mais elles n'osérent s'en aprocher d'assez près pour les attaquer. Une si nombreuse Flotte, qui avoit Mylord Russel pour Amiral, & Culembourg qui commandoit les Vaisseaux Hollandois pour Vice-Amiral, avoit pour son principal but de sauver les Places Maritimes du Roi d'Espagne. Aussi ce Prince eut tant de joie de son arrivée, qu'il envoia un présent de vingt-quatre mille écus à l'Amiral, & un de douze mille au Vice-Amiral, & leur offrit le Port de Mahon dans l'Ile de Minorque pour y passer l'Hiver. 1694.

Le Fort de Pont dicheri rendu aux Hollandois.

Les Hollandois reçurent dans ce tems-là une nouvelle qui les réjouït. C'étoit la reddition du Fort de Pontdicheri sur la Côte de Coromandel. La Compagnie Roiale de France de Coromandel & de Bengale en étoit depuis quelque tems en possession: les Hollandois puissans en ce Païs-là où est leur Compagnie des Indes Orientales, obligérent le Commandant François à leur livrer cette Forteresse, qui étoit fort inutile à la Compagnie Françoise, & le Traité en fut signé le 17. de Septembre 1693. Les Fastes de Louïs le Grand ne l'ont pas dissimulé, le plaçant au 5. d'Octobre de cette année-là: mais je le raporte au tems qu'il fut connu en Europe.

La Flotte Angloise hyverne dans le Roiaume de Grenade.

Je reviens à l'Amiral Russel. Sa Flotte qui étoit partie de Barcelône le 26. d'Août, prenant sa route vers les Côtes de France, se rabattit tout d'un coup vers le Détroit, & vint le 13. de Septembre devant Malaga, dans le Roiaume de Grenade: il remit le 16. à la Voile prenant la route d'Alicante où il arriva le 20. & y demeura quelques jours indisposé. Il en partit le 5. d'Octobre, arriva le 12. à Cadix, sans y débarquer, voulant encore tenir la Mer, & n'étant entré dans le Port que sur la fin du mois.

1694. Nous n'avons encore rien dit de la Flotte de France, qui demeuroit immobile à Toulon : c'étoit pour garentir la Provence de l'Invasion de la Flotte combinée des Anglois & des Hollandois, & pour attendre l'occasion favorable de se mettre en Mer. C'est ce qu'elle fit au commencement d'Octobre. Une Escadre de neuf Vaisseaux de Guerre sortit de Toulon le 7. de ce mois-là & le 9. toute la Flotte la suivit. Le Comte d'Estrées menoit l'Avant-Garde, le Maréchal de Tourville le Corps de Bataille, & le Comte de Château-Renaud l'Arriére-Garde. Elle étoit composée de cinquante à soixante Vaisseaux de Ligne, outre les Brulots, les Galiottes, & les autres Bâtimens, pourvûë de Bombes, de Munitions, & de tout ce qui étoit nécessaire pour une grande Expédition. Les Troupes qui étoient du côté de la Rochelle, celles qui étoient en Guienne & en Languedoc eurent aussi ordre de marcher du côté de Catalogne : & on crut que le dessein de tous ces Armemens étoit, ou de faire le Siége de Barcelône, ou de Combattre la Flotte des Ennemis, & même de faire l'un & l'autre. Le projet étoit grand, & on ne peut dire quel en eût été le succès. Les vents s'opposérent à l'exécution. Une tempête, qui dura vingt-quatre heures, obligea une partie de la Flotte à relâcher aux Iles d'Hiéres, & quelques Vaisseaux en furent si maltraittez qu'il leur fallut revenir à la Rade de Toulon, pour y prendre de nouveaux Mats. Six Galéres relâchérent à la Tour du Bouc, & on fut quelque tems sans savoir si l'Armée Navale continueroit sa route. 1694. Le mauvais tems ne le permit pas ; & le 23. d'Octobre elle revint à Toulon, battuë de la tempête qui ne discontinua point. Il y eut même plusieurs Vaisseaux dispercez, dont on apréhenda la perte, mais quelque tems après ils arrivérent dans le Port, à la réserve d'un gros Vaisseau, & d'une Flute (1) chargée de Bombes. Le premier, après avoir été porté près des Côtes de Sardaigne & avoir perdu tous ses Mats, arriva enfin remorqué par un Armateur François qu'il rencontra heureusement. On ne dit point ce que la Flute devint. C'est ainsi qu'il plut à la Providence de faire échouer les grands desseins de l'Armée Navale de la France. Il ne faut pourtant pas oublier le Débarquement de deux Régimens d'Infanterie, que le Maréchal de Tourville mit à terre à Palamos pour renforcer la Garnison de cette Place & des autres : outre plusieurs milliers de sacs d'avoine, dont la Cavalerie avoit besoin.

Flotte Françoise en Mer.

Les vents contraires l'empêchent de rien exécuter.

Dans le tems que le Maréchal de Tourville arrivoit à Toulon, Mylord Russel arrivoit à Cadix : desorte que les deux Amiraux s'étant cherchez quelques jours sans avoir pu se rencontrer, allérent desarmer dans ces deux Ports, & se délasser des fatigues de la Mer : chacun réservant ses espérances pour l'année suivante.

L'année 1695. fut moins glorieuse à la France que les précedentes (2), & la perte qu'elle fit de Namur fut pour elle un fâcheux revers : mais qui ne fut pourtant pas capable de l'abattre. Le bonheur qu'elle eut l'année 1696. de détacher le Duc de Sa- 1695.

(1) *Vaisseau plus rond que la Frégate.*

(2) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

1695. Savoie de la Ligue, la mit en état de reprendre tout son ascendant sur l'Espagne, & de soutenir tous les avantages qu'elle avoit remportez en Flandre & en Allemagne: & enfin l'année 1697. la Conquête de Barcelône aiant réduit la Catalogne sous sa puissance rendit à ses Armées de Terre & de Mer leur premier éclat, que les disgraces précedentes avoient un peu obscurci. Le grand but de cette Couronne n'étoit pas de faire des Conquêtes: le Roi étoit poussé par une plus noble ambition; il vouloit avoir la gloire de procurer la Paix à l'Europe. C'est à quoi tendoient ses Victoires sur l'Espagne, qui s'opiniâtroit plus qu'aucune autre des Puissances Confédérées à la continuation de la Guerre. A dire la vérité, toutes avoient besoin de repos, la France aussi bien que ses Ennemis, & l'on s'aperçut de tous côtez pendant le cours de ces trois années plus qu'on n'avoit encore fait, que les Vainqueurs & les Vaincus faisoient leurs derniers efforts, & que les uns & les autres s'affoiblissoient chaque année, & ne languissoient guére moins au milieu des Victoires que des disgraces. Aussi cette heureuse Paix, si désirée par la France, & si nécessaire à tous, fut enfin concluë sur la fin de 1697. & on vit tout d'un coup disparoître les grands obstacles qui l'avoient renduë si difficile, & qui la faisoient même croire encore impratiquable, lors que le Traité en fut conclu à Ryswyck par la Médiation du Roi de Suéde. Avant que de voir ce grand Evénement, il faut parcourir ceux qui le précédérent pendant les trois années dont je vais donner la description.

Toutes les Puissances de l'Europe ont besoin de la Paix.

Deux morts, qui affligérent deux Puissances ennemies, la France, & l'Angleterre, par des motifs bien différens, semblérent d'abord éloigner les desseins & les inclinations pour la Paix. La mort du Maréchal de Luxembourg, le plus grand Capitaine qu'eût alors la France, aussi bien que le plus heureux, donna de grandes espérances aux Confédérez, de reprendre l'ascendant sur cette Couronne, & un grand éloignement pour la Paix: Et la mort de la Reine Marie fit renaître à la France l'envie de rétablir le Roi Jaques, dans la croiance où elle étoit, que la Grande Bretagne n'auroit pas pour le Roi Guillaume veuf, la même affection qu'elle avoit euë pour lui pendant son Mariage avec la Reine Marie. Les uns & les autres se trompérent dans leurs raisonnemens: & la direction de la Providence fit tourner ces deux Evenemens à une fin toute contraire aux préjugez des deux Partis. L'Angleterre & les Alliez tirérent moins d'avantage qu'ils n'avoient espéré de la mort du Duc de Luxembourg: s'il ne fut pas remplacé par de si habiles Généraux, il le fut au moins par d'assez grands Capitaines pour maintenir la gloire de la France. Cette Couronne de son côté se fit de vaines illusions sur la mort de la Reine Marie, & l'Angleterre continua depuis la même affection & le même attachement au Roi Guillaume. Ces deux morts au reste portérent le deuil chez les deux Nations, & furent pour elles & pour les deux Rois une véritable perte. 1695.

La mort du Maréchal de Luxembourg, & celle de la Reine Marie.

François Henri de Montmorenci, Duc de Piney-Luxembourg, Pair, & Maréchal de France, Fils du Comte de Bouteville, qui eut la tête tranchée en 1627. pour s'être battu en duel,

Mort & éloge du Maréchal de Luxembourg.

1695. duel, mourut à Versailles le 4. de Janvier âgé de soixante-sept ans. Les grands services qu'il avoit rendus, & ceux qu'il étoit encore en état de rendre à la France, quoi que dans un âge avancé, le fit extrêmement regretter. Il suivit dès sa premiére jeunesse la Profession des Armes, & il aprit ce noble métier sous un grand Maître, le grand Prince de Condé son Parent, à qui il fut dévoué, & dans la mauvaise fortune de ce Prince qu'il suivit dans son exil, & dans son retour & son rétablissement en France : desorte qu'il ne l'abandonna point depuis la Bataille de Rocroy, où il se trouva n'aiant pas encore dix-sept ans, jusqu'aux derniéres Batailles de ce Héros. Il marcha sur ses traces après sa mort, & n'eût pas acquis moins de gloire, si sa cruauté n'eût pas souvent fait tort à sa valeur. On ne lui peut pardonner celle qu'il témoigna en Hollande dans la Guerre de 1672. Il fut encore décrié pour son Irreligion, & même accusé de magie, & envoié à la Bastille: mais il en sortit absous. On dit que le célebre Abbé Fenelon, qui fut nommé bientôt après à l'Archevêché de Cambrai, & le fameux Pere Bourdalouë, le dispoférent à mourir en bon Chrétien, jusqu'à marquer de la douleur de ses Victoires qui avoient tant fait répandre de sang, & à mépriser tous ces sentimens de la vaine gloire, qui s'évanouïssent à l'heure de la mort. Quoi qu'il en soit, & quelque jugement qu'on fasse de ses qualitez morales, il est certain qu'il posséda les militaires au supréme degré, & la France le trouva à dire dans la Guerre qu'elle eut encore à soutenir trois années depuis sa mort jusqu'à la Paix. Sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps fut donnée au Maréchal de Villeroy, en paiant cinq cents mille livres pour le Brevet de retenuë. Nous verrons bientôt quels furent les Successeurs qu'il eut dans son Généralat. Je ne parle point de son Oraison Funêbre : c'est une Piéce achevée, qui ne fait pas moins d'honneur à l'Orateur (1) qu'à son Héros. 1695.

Mort & éloge de la Reine Marie.

Le faux préjugé que se firent les Cours de Versailles & de Saint Germain de la mort de la Reine Marie, m'oblige à dire quelque chose de la maniére dont avoit regné, & dont mourut une Princesse, qui fut les délices & l'admiration de l'Angleterre, & à qui la France elle-même ne put refuser son estime, quoi qu'elle eût eu la complaisance pour le Roi Jaques de n'en vouloir pas prendre le deuil.

Marie, l'aînée des deux Filles du Duc d'York, sorties de son Mariage avec Anne Hyde, Fille du Comte de Clarendon, épousa en 1677. Guillaume III. Prince d'Orange. On ne peut regarder ce Mariage, dans la situation où étoient les choses, aussi bien que dans la suite, que comme merveilleux & incompréhensible. Il se fit par la volonté de Charles II. Oncle de la Princesse, contre celle du Duc d'York son Pere, qui s'osa pourtant refuser son consentement. Dès lors le Prince d'Orange s'étoit déclaré ouvertement ennemi de la France, dont le Roi Charles favorisoit secretement les intérêts, & à qui le Duc d'York s'étoit dévoué: Cependant l'Oncle & le Pere marient une Princesse, regardée comme Héritiére Présomptive des Roiaumes

(1) *Le P. de la Ruë.*

1695. mes de la Grande Bretagne, à un Prince qui étoit dans un Parti entiérement oposé au leur. Nous avons vu (1) ce qui en arriva par la fameuse Révolution de 1688. qui détrona le Pere de la Princesse, regnant alors sous le nom de Jaques II. & mit sur le Trône la Princesse sa Fille, & le Prince d'Orange son Epoux, qui regnérent depuis conjointement sous les noms de *Guillaume III. Roi, & de Marie, Reine de la Grande Bretagne.* Ce fut pour le Roi Jaques, réfugié en France, un sujet de haine mortelle & irréconciliable contre sa Fille & contre son Gendre : & si nous en croions l'Histoire d'Angleterre, qui en donne des preuves, il emploia le fer & le poison pour s'en venger, & forma d'odieuses Conspirations pour les faire périr. Je n'entre point dans la part qu'on impute à la Cour de France d'y avoir euë. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entra trop avant dans le ressentiment du Roi Jaques, si elle n'alla pas jusqu'à se rendre Complice de ses Conspirations. Après tout elles furent inutiles : mais la mort de la Reine fut un sujet de triomphe pour la Cour de Saint Germain, dont elle fut félicitée par celle de Versailles. Je ne raporte point les indignes Satires publiées contre l'honneur de cette Princesse : elles font tort à la France : ni les éloges que toute la Grande Bretagne, que toute l'Europe même, si on en excepte les deux Cours ennemies, s'accordent à lui donner : On les trouve dans l'Histoire d'Angleterre & en plusieurs autres : je dirai seulement qu'on n'a jamais ouï parler de Princesse si dignement louée, ni si véritablement regrettée. Elle le méritoit, & personne ne lui dispute les deux plus aimables qualitez de son Sexe, la beauté & la bonté, ni les plus illustres vertus de la Roiauté, les lumiéres de l'esprit, la probité du cœur, la grandeur d'ame, l'habileté dans les Délibérations, la fermeté & la promptitude dans l'exécution, la vigilance dans les affaires du Gouvernement, l'équité & la modération par tout. Après tout, que vouloit-on qu'elle fît dans la situation où étoient les choses, & dans le rang où la Providence l'avoit apellée. Vouloit-on que pour être bonne Fille, elle fût méchante Femme, qu'elle trahît la Foi Conjugale, sa Patrie, sa Religion? Je m'arrête là, & je reviens à sa mort. Elle arriva le 7. de Janvier à une heure de matin, le huitiême jour de sa maladie. Elle en reçut la nouvelle sans s'effraier, & s'y disposa avec toute la résignation & toute la piété d'une Princesse véritablement dévote : consolant le Roi qui étoit inconsolable, & l'Archevêque de Cantorbéri & l'Evêque de Lincolne qui l'assistoient, & qui étoient venus pour la consoler. Les Cours de Versailles & de Saint Germain ne prirent pas le deuil : mais les Maréchaux de Duras & de Lorges, Parens de cette Princesse, eurent la permission de le prendre. 1695.

L'Edit de la Capitation ouvrit une autre Sêne. Il y avoit long-tems qu'il avoit été minuté, & que la Cour avoit envoié ses ordres aux Intendans des Provinces pour avoir leurs avis, & être informée du nombre & des biens des personnes qui pourroient porter cette nouvelle Taxe. L'Edit en fut enfin résolu, donné à Versail- **Edit de la Capitation.**

(1) *Voiez ci-dessus pag. 86. & suiv.*

1695. les le 18. de Janvier, & regiſtré en Parlement le 21. Comme la Levée ſe devoit faire par tête, ainſi que le ſignifie le nom de l'Impôt, le Conſeil fit travailler à un Dénombrement de perſonnes qui le devoient paier, & le réduiſit en vingt-deux Claſſes, dont la premiére étoit de deux mille livres, & la derniére de vingt ſols. Perſonne n'en étoit exempt, non pas même la Famille Roiale, ni auſſi les plus pauvres, à la réſerve des mendians. C'étoit compter, pour ainſi dire, depuis les Cedres du Liban juſqu'à l'hyſope, depuis le Trône juſqu'à la Houlette. On avoit eſpéré un fond de ſoixante millions de cette Taxe, mais le produit n'alla pas ſi loin. La répartition d'ailleurs & le recouvrement trouvérent beaucoup de difficultez, & il fallut revenir ſouvent à des corrections & à des ſuplémens, avant que tout fût réglé définitivement, & pleinement établi. La néceſſité des tems, & l'épuiſement des Finances avoient obligé le Roi à donner l'Edit : mais le méme épuiſement du côté du Peuple, en excitoit les plaintes & les murmures. Il eſt certain que cette eſpéce de Tribut eſt un des premiers & des plus anciens chez toutes les Nations du monde. L'Hiſtoire Sainte, auſſi bien que la Profane nous en fourniſſent des exemples : & un Hiſtorien (1) fait mention d'un Empereur qui l'exigea de tous les Patriciens, c'eſt à dire, des plus nobles Familles de Rome & de toutes les Provinces de l'Empire, dont il fixa le revenu annuel au jour de ſa nativité. Mais la Taxe étoit beaucoup plus modérée que celle de la Capitation Françoiſe. C'étoit d'ailleurs l'unique Tribut de chaque année, & il ne ſe levoit point d'autres Impôts. C'eſt encore aujourd'hui la Taille des Turcs : mais comme là fort agréablement, & tout enſemble fort judicieuſement dit quelqu'un (2), *la France ne ſera jamais Turque.* 1695.

Ceux de la Maiſon de Courtenai veulent paier les Taxes du premier rolle.

Pluſieurs ſe plaignirent de l'excès des Taxes : il y en eut au contraire qui s'empreſſérent à paier les plus fortes, dans la vûë de s'acquérir par là un rang à proportion. Tels furent ceux de la Maiſon de Courtenai, qui offrirent de paier la Taxe de deux mille livres fixée pour les Princes du ſang : comme s'ils euſſent pu par là faire revivre leur ancienne prétention à cette auguſte qualité, dont ils ſont déchus depuis pluſieurs Siecles par la faute de celui de leurs Prédéceſſeurs, qui épouſant l'héritiére de Courtenai en prit le nom & les Armes (3) : mais le Roi ne voulut pas qu'on reçût leurs offres, à cauſe des conſéquences qui en pouvoient naître.

Les Eccléſiaſtiques traitez trop favorablement.

Ceux qui furent le plus favorablement traitez, & qui auroient dû contribuer plus que les autres aux néceſſitez de l'Etat, furent les Eccléſiaſtiques, qui poſſédent la meilleure partie des Biens du Roiaume, & *qui ne paient jamais la ſixième partie de ce qu'ils dévroient paier*, dit un Autheur moderne, tout Catholique qu'il eſt (4). *Mais*, ajoûte-t-il, *pour les mettre à la raiſon, & les obliger de contribuer à proportion de leurs richeſſes aux Charges publiques, il faut les y faire venir par degrez, & par des routes qui leur ſoient imperceptibles.* C'eſt ce qu'on ne fit pas cette année. Ils croioient

(1) *Dion Caſſius dans la vie de Commade.*

(2) *Patin dans une de ſes Lettres.*

(3) *Pierre, le dernier des Fils de Louïs VI, dit le Gros.*

(4) *L'Auteur du Traité de la Politique de France.*

1695. croioient n'en être pas quittes pour moins de vingt millions: & dans leur Assemblée du mois de Juin ils y étoient tout préparez; lorsque les Conseillers d'Etat, qui s'y rendirent de la part du Roi, leur déclarérent que Sa Majesté se contentoit de dix millions pour l'année présente: les exhortant à se taxer pour la Capitation de l'année prochaine & des suivantes, comme ils jugeroient à propos. La Dévotion du Roi faisoit cela: mais étoit-ce une piété bien réglée, qui épargnoit les plus riches Sujets du Roiaume, pour accabler les plus pauvres?

Le Roi promet que la Capitation finira trois mois après la Paix.

Le Roi promettoit par son Edit que la Capitation, dont les dépenses de la Guerre étoient cause, finiroit trois mois après la Paix. Cependant la Paix de Ryswyck, qui se fit en 1697. ne la fit pas cesser, ni même la Paix d'Utrecht concluë en 1713. Tant il est dangereux d'établir de nouveaux Impôts, & difficile à la Cour de les suprimer!

Promotion de l'Abbé Fénelon à l'Archevêche de Cambrai.

Le 4. Février de cette année l'Abbé Fénelon, fut nommé par le Roi à l'Archevêché de Cambrai. Il fit paroître dans cette Promotion une vertu digne des premiers Siécles de l'Eglise, où il falloit contraindre les Ecclésiastiques à accepter les Dignitez, préférant la solitude au grand monde, ou les moindres Bénéfices aux Archevêchez & aux autres Prélatures. Bien loin d'avoir brigué un si riche Bénéfice, il se tint caché le plus qu'il lui fut possible, pour n'y être point apellé. Mais son mérite ne pouvoit être ignoré, & on l'en jugea d'autant plus digne qu'il ne l'avoit point brigué. L'honneur qu'il avoit d'être Précepteur des Enfans de France, & le soin particulier qu'il 1695. prenoit de l'Education du Duc de Bourgogne suffisoient pour lui procurer une si belle récompense: mais ses rares talens à l'égard de l'esprit & du cœur, dont j'ai déjà fait mention (1), son érudition si polie, & plus que tout cela sa Morale si sage & si capable de former un Prince destiné à la Roiauté, & de rendre en même tems ses Peuples heureux; tant de si beaux dons le désignoient avant qu'il fût nommé. Il donna encore une autre preuve d'intégrité, bien rare, non seulement dans ce Siécle, mais même dans les plus purs des premiers tems. L'Eglise a toujours crié contre la pluralité des Bénéfices: mais ses Docteurs & ses Conciles ont eu beau déclamer contre cet abus, ils n'ont pu le déraciner, & les Dispenses du Siége de Rome ont toujours servi de prétexte pour éluder la Sainteté des Canons. L'Abbé Fénelon n'eut pas besoin d'exhortation là-dessus. Il possédoit une Abbaïe de plus de vingt mille livres de rente (2), qu'il eût pu retenir par le crédit qu'il avoit dans les Cours de Rome & de France; mais il n'en voulut rien faire, & il la remit entre les mains du Roi le jour même qu'il alla remercier Sa Majesté de sa Promotion à l'Archevêché. C'étoit en user bien différemment de ce Chancelier de l'Université (3), lequel étant pressé par Guillaume, Evêque de Paris, sous le Rege de St. Louïs en l'année 1238. de renoncer à la pluralité des Bénéfices qu'il possédoit, s'il ne vouloit que ce fardeau l'entrainât en Enfer: répondit nettement, qu'il vouloit essaier si cela étoit vrai. Il y a peu d'Evêques qui se

Réponse singuliére d'un Chancelier de l'Université de Paris au sujet de la pluralité des Bénéfices.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 182.* (2) *L'Abbaïe de Saint Valeri.* (3) *Voiez Mezerai.*

1695. se chargent de pareilles remonstrances; mais il y a plus d'un Ecclésiastique qui imite le Chancelier de l'Université dans sa conduite, s'il ne tient pas le même langage.

Dictionnaire de l'Academie.

J'ai dit (1) qu'en l'année 1693. l'Abbé Fénelon avoit été admis au nombre des Quarante qui composent l'illustre corps de l'Académie Françoise. Elle fit sur la fin de l'année 1694. un magnifique present à la France par l'Edition de son admirable Dictionnaire: mais comme le débit ne s'en fit que celle-ci, j'y en ai renvoié la relation, & comme je l'ai anticipée dans mon premier Tome (2), il me reste peu de chose à dire de ce précieux Ouvrage. Il s'annonce d'ailleurs lui-même, & comme il est entre les mains de tout le monde, il n'y a personne qui n'en connoisse l'utilité & le prix. C'est un Chef d'œuvre qui a couté cinquante ans de travail aux plus beaux Esprits de la France, d'où l'on peut juger de sa valeur: & ils ne pouvoient effectivement rien donner à la Nation qui lui fût plus nécessaire, & qui tout ensemble contribuât plus à sa gloire. C'est l'Oracle qu'elle doit consulter pour aprendre à bien parler & à bien écrire, pour former ses termes & ses expressions dans ses Discours & dans ses Ecrits, pour mettre enfin dans sa perfection & dans sa politesse une Langue que toutes les autres Nations aiment à se rendre familiére. Quelqu'un a fort bien rencontré, en le nommant *l'Ouvrage des Quarante*, moins par raport au nombre des célebres Académiciens qui en sont les Fondateurs, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que par allusion à la fameuse Version de l'Ancien Testament traduit de l'Hebreu en Grec connuë sous le nom de *Version des Septante*. En effet on peut dire, toutes proportions gardées, que ce sont deux Ouvrages consacrez à l'immortalité, l'un en donnant aux Grecs & à toutes les Nations l'intelligence des Véritez Divines, l'autre en aprenant à la France & presque à tout le monde qui en aime la Langue, à la parler proprement & noblement. 1695.

Conseil de Marine.

Le premier de Mars le Roi établit un Conseil de Marine pour être tenu chez le Comte de Toulouse, Amiral de France, qui en étoit le Chef. Les Requêtes doivent lui être adressées, les Jugemens rendus en son nom, & tous les Officiers de Marine sont obligez à prendre son Attache. Ce Conseil a toujours subsisté depuis, & fait le sixiême des huit que Le Régent a établis. Le Roi fit revivre en ce Prince la Charge d'Amiral, suprimée il y avoit près de soixante ans. Henri, le second du nom de la Maison de Montmorenci, l'avoit resignée en 1626. entre les mains de Louïs XIII. qui créa la Charge de Grand Maître & Chef de la Navigation en faveur du Cardinal de Richelieu: après la mort du quel il n'y eut que des Lieutenans-Généraux ou des Vice-Amiraux, à qui, si j'ai quelque fois donné le nom d'Amiraux, ce n'a été que pour m'accommoder au langage ordinaire. Ce ne fut qu'en 1683. que le Roi institua de nouveau cette Charge, l'une des plus belles de la Couronne, & qu'il en investit le Comte de Toulouse son Fils naturel. Mais sa minorité l'empêcha de l'exercer jusqu'à l'an 1695. entrant alors dans sa dixhuitiême année.

Charge d'Amiral Conférée au Comte de Toulouse.

Avant

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 182. (2) *Voiez pag.* 586.

1695. 1695.

Offres réïtérées du Roi pour la Paix.

Avant que de mettre ses Armées en Campagne, & même encore depuis qu'elles y furent, le Roi réïtéra ses offres pour la Paix. Ses Ministres dans les deux Cours du Nord continuérent d'emploier l'entremise des Rois de Suéde & de Dannemark, pour y faire condescendre les Confédérez, & le Cardinal Janson présenta au Pape de la part du Roi plusieurs Mémoires au sujet de ce grand Ouvrage, pour le succès duquel il invitoit Sa Sainteté d'emploier son intercession auprès des Princes Catholiques. Les Nonces furent, dit-on, prêts à partir de Rome pour se rendre auprès de ces Princes, & les y disposer : mais les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne rompirent cette Députation, & le Duc de Médina-celi dit hautement qu'elle seroit inutile, parce que les Confédérez ne vouloient point ouïr parler de Paix, qui ne fût capable de rétablir une tranquilité sure & durable entre les Puissances de l'Europe, & que la Maison d'Autriche agissoit de concert avec tous les Princes & Etats liguez ensemble pour soutenir la Guerre, jusqu'à ce que la France se fût mise à la raison. C'est à dire, jusqu'à ce qu'elle se vît contrainte, de se contenter des anciennes Bornes de la Monarchie Françoise, aux termes des Traitez de Westphalie & des Pyrénées.

L'Empereur & le Roi d'Espagne les rejettent.

Discours du Chancelier de la Basse-Autriche.

Le Discours du Chancelier (1) de la Basse-Autriche, qui en tenoit les Etats, ne fut pas moins fort. *Les François*, dit-il, *ont tâché d'endormir les Alliez par diverses Propositions de Paix captieuses & desavantageuses : mais puisque la bénédiction du Ciel à commencé de favoriser les Armes des Confédérez, il faut obliger par la force le Roi Très-Chrétien à conclure une Paix solide, & qui puisse être à l'avantage de tous les Princes & Etats liguez. C'est pour cela que l'Empereur demande à ses fideles Sujets des Subsides proportionnez à une Guerre si importante & si nécessaire.*

C'étoit parler haut : mais ils se virent contrains eux-mêmes trois ans après, de se contenter de conditions plus modérées, & d'accepter des offres qu'ils avoient si fiérement rejettées. Ils crurent pourtant que la Conquête de Namur, que leur Armée de Flandre fit cette année, les alloit faire triompher de la France : mais les avantages que cette Couronne remporta en Catalogne, qui se vit réduite en 1697. par la prise de Barcelône sous la domination Françoise, les radoucirent, & les firent consentir au Traité de Ryswyck. Avant que d'en venir à cet heureux dénouement, nous allons voir encore bien du sang répandu dans les Batailles, & bien des Villes ruinées par les Bombardemens : La Discorde se promener, pour ainsi dire, par tout, tenant le Flambeau d'une main, & l'Epée de l'autre, pour porter le Fer & le Feu également chez les uns & chez les autres. Tristes Spectacles qui vont encore s'offrir à nos yeux, & qui mêleront aux chants de triomphe de lugubres complaintes.

Lettre du Divan d'Alger à l'Amiral Russel.

Il sembloit que cette année dût être fatale à la France. Tout se réünissoit contre elle, jusqu'aux Algériens. Leur Lettre à l'Amiral Russel, dont les Escadres croisoient toujours dans la Méditerranée, est curieuse ; je me contenterai d'en raporter la suscription. *Le Vice-Gouver-*

(1) *Le Comte Bucellini.*

1695. *verneur Estandi, & tout le Divan au renommé Amiral, & vaillant Général Russel, nôtre cher, bien aimé, & fidele ami, si estimé par ce grand Roi Chrétien*, ils entendent le Roi Guillaume, *dont le Roiaume soit toujours sagement gouverné, salut.* Tout le contenu de la Lettre n'étoit qu'une protestation des Algériens d'entrer sincérement dans la Ligue contre la France, & de joindre leur ressentiment à celui des Confédérez, pour lui faire une Guerre mortelle. Mais elle méprisoit ces indignes Ennemis, qu'elle avoit tant de fois châtiez, & qu'elle sauroit bien toujours humilier. Je remets à parler des Expéditions Navales, après la relation de celles de Terre.

Nom des Généraux François.

Je commence par les noms des Généraux François. Le Maréchal de Villeroy fut nommé pour Général de l'Armée de Flandre : Le Maréchal de Bouflers pour commander un Corps d'Armée du côté de la Meuse : Les Maréchaux de Lorges & de Joyeuse commandoient toujours sur le Rhin, & le Maréchal de Catinat en Piémont. Mais le Maréchal de Noailles fut rapellé de Catalogne, & le Duc de Vendôme y fut envoié prendre sa place. Je ne parle point du Camp volant, commandé par le Comte de Montal entre Furnes & Dunkerque, ni d'un autre Camp entre Ipres & Eperies sous le Commandement du Lieutenant-Général Rose.

Généraux des Confédérez.

A l'égard des Armées des Confédérez, le Roi Guillaume Généralissime avoit toujours le Commandement de l'Armée de Flandre avec l'Electeur de Baviére : & pour les Généraux des autres Armées, c'étoient les mêmes que l'année précédente.

1695. Siége de Casal.

Le Siége de Casal par le Duc de Savoie précéda celui de Namur, & dès le 25. de Mars on y conduisit le Canon & les Mortiers qui devoient battre la Place. Le Duc de Savoie vint la reconnoître le 28. & ordonna les Troupes qui devoient l'assiéger. Le Gouverneur de Casal se mit de son côté en état de faire une vigoureuse défense. Les pluies & les neiges qui survinrent ne permirent pas aux Troupes d'avancer, & on vit tout de nouveau le projet du Siége converti en Blocus, jusqu'au 21. d'Avril qu'on fit travailler à une Ligne de Circonvallation, munie de Forts & de Redoutes. Le 11. de Mai un Détachement de l'Armée Impériale attaqua la Garde avancée, & le Duc de Savoie fit marcher des Troupes pour perfectionner les Lignes. Cependant encore une fois la résolution fut prise de tenir simplement le Blocus de la Place fort serré, dans l'espérance que le Marquis de Crenan, Gouverneur, seroit obligé de se rendre faute de vivres & de secours. Enfin pourtant le Siége en fut tout à fait formé le 15. de Juin, & la Tranchée ouverte le 26. Les attaques furent vives, & les défenses ne le furent pas moins. Il y périt bien des Officiers & des Soldats de part & d'autre : entre lesquels j'ai eu le déplaisir d'avoir un Fils qui m'étoit cher, & dont je ne puis oublier la perte, Ingénieur & Capitaine dans le Régiment de Gallowai. Le treiziéme jour de la Tranchée ouverte le Gouverneur battit la Chamade, & la Capitulation fut signée deux jours après. Ainsi le Duc de Savoie, qui s'exposa plus qu'aucun des Généraux pendant tout le Siége, agissoit sincérement dans cette Expédi-

1695.

pédition, & n'avoit pu encore être détaché de la Confédération : ce qui détruit les bruits du Traité secret dont il fut soupçonné (1). Nous verrons en leur ordre les suites de la Guerre de Piémont.

Mort du Margrave Charles.

Le Margrave Charles de Brandebourg, qui avoit eu beaucoup de part aux plus dangereuses Actions de ce Siége, mourut à Turin d'une fiévre maligne qui l'emporta en peu de jours, & qui priva la Maison Electorale d'un vaillant Prince.

Conditions de la Capitulation de Casal.

La Capitulation portoit des conditions, qui font bien voir que la France n'avoit pas eu intention de garder cette Place, mais seulement d'empêcher les Impériaux d'en être les maîtres. Il fut stipulé que les Fortifications seroient rasées, & que lorsque la Place seroit évacuée, le Duc de Mantouë, à qui elle apartenoit, rentreroit dans tous ses droits. On laissa d'ailleurs aux François le soin de cette démolition, qui traîna jusqu'à la fin de Septembre, & la Garnison ne sortit qu'après en avoir ruiné tous les Ouvrages, pour la rendre inutile aux Ennemis. Ce n'étoit donc pas sans raison que les François disoient, „ Que le Roi n'avoit rien perdu en „ l'abandonnant, & qu'il l'avoit „ moins renduë aux Ennemis qu'à „ son légitime Prince, qu'elle remettoit en possession de ses droits: „ Que d'ailleurs par les démolitions „ entiéres de toutes les Fortifications, Sa Majesté ôtoit tous les „ sujets d'ombrage & de crainte aux „ Princes d'Italie : & qu'enfin elle „ retiroit ses Troupes qui pourroient „ lui être plus utiles ailleurs, & en „ les faisant sortir d'une Ville éloignée, elle épargnoit des sommes „ immenses pour l'entretien de la „ Garnison.„ C'est pourquoi le Maréchal de Catinat, suivant les ordres de la Cour, étoit uniquement apliqué à veiller sur la Provence, dont il visitoit les Places & le Plat Païs, & à conserver Pignerol, sans se mettre en peine du Siége de Casal.

Les motifs qu'eut la France de ne point secourir Casal.

1695.

Si la France ne perdit rien en perdant cette Ville, on ne peut pas dire la même chose de Namur, dont le Roi Guillaume & l'Electeur de Baviére vinrent faire le Siége au commencement de Juillet, & se rendirent maîtres au commencement de Septembre.

Comme j'ai parlé de la situation & de l'importance de cette Place, lors de la Conquête qu'en firent les François en 1692. j'ajoûterai seulement ici, qu'ils l'avoient encore fortifiée par de nouveaux Ouvrages (2), depuis qu'ils s'en étoient rendus les maîtres : desorte que si on en parloit comme d'une Place imprenable avant qu'ils l'eussent conquise, elle devoit l'être encore plus lorsque les Confédérez formérent le dessein de la reprendre. Aussi ne pouvoit-on croire en France, qu'ils osassent penser sérieusement à une entreprise qui sembloit si téméraire : & ce fut peut-être ce qui causa la lenteur & la sécurité de ses Généraux, qui ne se remuérent pas assez promptement, pour empêcher le Roi Guillaume & l'Electeur de Baviére de la faire investir le 1. de Juillet, & de venir eux-mêmes le 3. avec toutes les Troupes en faire le Siége dans toutes les formes. J'ai donné la description de celui de 1692. sans rien dérober ni à la gloire des

Gg 2 Assié-

(1) *Voiez ci-dessus pag. 206, & 209.*

(2) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1695. Aſſiégeans, ni à la bravoure des Aſſiégez : je ne ſerai pas moins ſincére dans le récit de celui-ci, & on ne m'accuſera pas d'avoir plus flatté le ſuccès du premier, que celui de l'autre.

Le Maréchal de Boufler ſe jette dans Namur.

Le 2. de Juillet, qui ne précéda que d'un jour l'arrivée des deux Généraux des Confédérez, le Maréchal de Bouflers, aiant paſſé la Meuſe à Dinant, & marchant avec une diligence incroiable, entra dans la Place par le Pont du côté du Condros, qu'on n'avoit pu occuper faute de Troupes, celles qui avoient été détachées pour inveſtir la Place ſuffiſant à peine pour la ſerrer depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe : le Comte d'Athlone commandant le Corps qui occupoit le premier Poſte, & le Baron de Heyden, Général des Troupes de Brandebourg, celui qui occupoit le ſecond. Ainſi le côté du Condros reſtoit encore ouvert. Le Maréchal de Bouflers profita de ce paſſage, & ſe jetta le ſoir dans la Place avec ſept Régimens de Dragons, & un grand nombre de Volontaires qui voulurent ſe ſignaler à ce fameux Siége, menant avec lui un des premiers Ingénieurs (1), qui ne le cédoit qu'au célebre Vauban, des Mineurs & des Canonniers autant qu'il en falloit : deſorte que la Garniſon ſe trouva forte alors de quinze à ſeize mille Hommes, animez par la valeur de ce hardi Général, & par celle du Comte de Guiſcar, Gouverneur.

Ce fut alors que la France, qui avoit outre cela une Armée de cent mille Hommes, commandée par le Maréchal de Villeroy prête à venir au ſecours, crut, ou que les Ennemis léveroient le Siége, ou que s'ils étoient aſſez téméraires pour s'y engager, ils n'y réüſſiroient pas. Ils furent trompez. Le Roi Guillaume, ni l'Electeur de Baviére, ne furent rebutez par aucune des difficultez qui ſe rencontroient dans leur entrepriſe, & ils n'en furent que plus excitez à s'aquérir en les ſurmontant une réputation à leurs Armes qu'ils n'avoient encore pu ſe donner, & à diminuer celle où la France s'étoit toujours maintenuë. Mais la fortune, qui aime à changer de Parti, fit voir dans la révolution des deux Siéges autant de partialité dans le dernier pour les Confédérez, qu'elle en avoit montré contre eux dans le premier en faveur de la France. 1695.

Siége de Namur.

Le 3. de Juillet, comme je l'ai dit, le Siége fut formé. Le Roi Guillaume, Généraliſſime de toutes les Troupes, en diſpoſa d'abord les Quartiers. Il y en avoit trois généraux, ſelon la ſituation du Terrain. Le Quartier du Roi s'étendoit depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe du côté du Brabant, & étoit compoſé de vingt-trois Bataillons, & de ſix-vingts Eſcadrons : L'Electeur de Baviére occupoit le Quartier entre la Sambre & la Meuſe, & avoit avec lui vingt-quatre Bataillons, & vingt Eſcadrons : & le Quartier du Condros, qui s'étendoit le long de la Meuſe au deſſus & au deſſous de Namur, renfermoit les Troupes de Brandebourg, que commandoit le Baron de Heyden, & celles de Liége, que commandoit le Comte de Berlo. Trois Ponts furent auſſitôt conſtruits pour la communication des Quartiers, l'un ſur la Sambre, & les deux autres ſur la Meuſe. On travailla avec la

(1) *Mégrigni.*

1695.

la même promptitude aux Lignes de Circonvallation, qui furent achevées le 9. & le 13. on ouvrit la Tranchée.

Belle retraite du Prince de Vaudemont.

Peu s'en fallut que le même jour le Prince de Vaudemont, que le Roi Guillaume avoit laissé du côté de Dixmude pour couvrir cette Place, & Nieuport, ne fût envelopé par le Maréchal de Villeroy, qui se mit ce jour-là en marche, & par le Comte de Montal, qui venoit par derriére avec quatorze à quinze mille Hommes. Le Prince de Vaudemont, trop inférieur à ces deux Armées pour les attendre dans son Camp, quelque bien fortifié qu'il fût, prit le parti de la retraite. Il n'y avoit guére moins de difficulté à la faire heureusement en présence de l'Ennemi, qu'à l'attendre de pied ferme. Il l'entreprit cependant, & son habileté & sa merveilleuse conduite le tirérent de ce danger éminent, non seulement avec honneur, mais même sans aucun dommage. Il donna de si bons ordres, & ils furent si bien exécutez, que toute son Armée disparut de la vûë des Ennemis quasi tout d'un tems, & comme un éclair. C'est ainsi qu'il s'en explique dans sa Lettre au Roi Guillaume, à qui il rend compte d'une si belle & si heureuse retraite, dont sa modestie lui fait partager la gloire avec le Duc de Wirtemberg & les autres Généraux. Ce qui en releve encore le prix, *c'est*, ajoûtoit-il parlant au Roi Guillaume, *que Votre Majesté n'y a perdu ni un Homme*, *ni un Cheval*, *ni une Charette*, *ni un Canon.* Il est pourtant vrai que peu de tems après le départ de cette Lettre, une partie de l'Arriére-Garde tomba dans une Embuscade où elle perdit trois cents Hommes. Le Prince de Vaudemont se retira avec tout le reste sous le Canon de Gand : & le Roi Guillaume le félicitant dans sa réponse à sa Lettre, lui dit, *Qu'il a donné dans cette occasion de plus grandes marques d'un Général consommé dans l'Art Militaire*, *que s'il avoit gagné une Bataille.* Le Maréchal de Villeroy aiant manqué ce coup (1), ne songea plus qu'à quelque autre Diversion qui pût obliger les Ennemis à lever le Siége: mais il n'y put réüssir, comme nous le verrons dans la suite. Il faut en reprendre la narration.

Les Assiégeans avoient poussé leurs Tranchées jusqu'aux Retranchemens palissadez qui couvroient la Ville: le Roi Guillaume les fit attaquer le 18. de Juillet vers le coucher du Soleil. L'Action fut chaude & fort meurtriére des deux côtez. Les François, de leur aveu, eurent huit cents Soldats mis hors de Combat, cinq cents de blessez plus legérement, & trois cents de tuez, s'il n'y en eut pas un plus grand nombre, comme le publiérent les Ennemis. Mais combien donc en perdirent-ils de leur côté? Car si les premiers, qui combattoient à couvert de leur Retranchement, firent une si grande perte, ceux qui les attaquoient à découvert en firent sans doute une plus grande, & chacun y regréta des Officiers de distinction. Les Marquis de Maulévrier & du Vieuxbourg, le Comte de Morstein, un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, deux Majors, & douze Capitaines de la part des François demeurérent sur la place. Ils eurent cependant l'honneur de défendre si bien leurs Retranchemens, que les Anglois & les Hollandois furent re-

(1) *Le Mercure Historique & Politique dit qu'on en attribua la faute au Duc Du Maine.*

1695. repoussez, & ne revinrent à la charge que sur les pressantes exhortations du Roi Guillaume & de l'Electeur de Baviére, qui accoururent pour les soutenir. Ils ne purent même dans cette nouvelle attaque, qui se fit en la présence des deux Généraux avec toute la vigueur imaginable, emporter que quelques Forts, & ce ne fut que le 25. que les autres Ouvrages furent rasez par le Canon des Assiégeans. Il restoit encore un Bastion détaché, où il y avoit une maniére de Contrescarpe : on y prit Poste la nuit du même jour, & le lendemain on y attacha les Mineurs, ce qui obligea les François à l'abandonner.

Les attaques recommencérent la nuit du 26. au 27. & on donna l'Assaut aux autres Ouvrages qui restoient à ruiner, avant que d'être maîtres des Retranchemens. Les Assiégeans y firent paroître toute l'ardeur, & toute la bravoure de gens qui veulent vaincre à quelque prix que ce soit, & les Assiégez leur oposérent une résistance qui ne vouloit rien céder, quelque cher qu'elle leur coutât. Les Officiers animoient leurs Soldats de la voix & par leur exemple, & personne ne vouloit reculer. Ils montoient même sur les Parapets tout à découvert, défioient les Ennemis, faisoient sauter les Mines, & joignoient à l'intrépidité une espéce de fureur : mais enfin accablez par la multitude, & succombant à la fatigue d'un si terrible Combat, qui avoit duré vingt-quatre heures, il fallut plier, & souffrir que les Ennemis se logeassent dans les Postes qu'ils leur avoient si vaillamment disputez.

Le même jour l'Electeur de Baviére faisoit une autre attaque entre la Sambre & la Meuse, qui ne fut ni guére moins belle, ni guére moins vigoureuse. Les Retranchemens du côté de la Sambre furent forcez, & on s'empara d'un Fort qui étoit à la tête, ainsi que d'un Bâtardeau, que les Assiégez défendirent toute la nuit : toutes ces attaques furent fort sanglantes. 1695.

Il n'y eut pas moins de sang répandu le 29. & le 30. à l'attaque de deux Lignes, que les Assiégez avoient tirées devant le Château entre la Sambre & la Meuse, & d'un Retranchement qu'ils avoient fait sur la Hauteur du Château : mais la fortune continuant à favoriser les Assiégeans, ils les emportérent nonobstant toute la valeur des François. L'Assaut qu'on donna le 2. d'Août ne différa point des autres, & tout le carnage qui s'y étoit fait n'avoit pas été capable de rallentir l'ardeur d'aucun des deux Partis. Par trois fois les Attaquans furent repoussez de la Demi-Lune du Chemin couvert & du Demi-Bastion, qui étoit à la droite de la Porte où l'on avoit fait Brêche, & à peine purent-ils se loger sur la Contrescarpe. On se disposoit à donner le lendemain un Assaut général ; mais le Comte de Guiscar, Gouverneur, paroissant sur la Brêche, dit à l'Officier qui étoit de jour, que si on vouloit accorder une Capitulation raisonnable il rendroit la Ville. L'Officier en alla rendre compte au Roi Guillaume qui y donna les mains, & la Capitulation fut signée le 4. par l'Electeur de Baviére d'une part, & par le Comte de Guiscar de l'autre.

Le Maréchal de Villeroy avoit tâché de la traverser en faisant le Siége de

1695. de Dixmude : mais le Roi Guillaume & l'Electeur de Baviére sans s'en remuer continuérent celui de Namur, & lui laissérent prendre une Ville, qu'ils ne jugérent pas d'une assez grande importance pour courir au secours, en abandonnant leur entreprise. Ce fut encore en vain que quelques jours après il alla bombarder Bruxelles. La désolation de cette Capitale des Païs-Bas ne fut pas capable de les arracher de devant Namur, & déjà maîtres de la Ville, ils n'avoient garde de laisser leur Conquête imparfaite, avant que de l'avoir assurée par la prise des Châteaux, dont je vais raporter l'attaque & la réduction, avant que de donner la relation des Exploits du Maréchal de Villeroy, qui ne purent l'empêcher.

Articles de la Capitulation de la Ville de Namur.

Par un des Articles de la Capitulation du 4. d'Août, les François s'étoient réservé la Basse-Ville, séparée de l'autre par la Meuse, pour y mettre leurs Malades & leurs Blessez : mais le Maréchal de Boufiers s'étoit renfermé dans les Châteaux, situez entre la Meuse & la Sambre, avec toutes ses Forces, & de suffisantes Munitions de Guerre & de Bouche.

Description & Siége des Châteaux.

Ces Châteaux, qui se couvroient les uns les autres, portoient le nom de *Vieux & de Nouveau*, ou de *Terra Nova* : entre lesquels il y avoit le Fort Guillaume ou de Koehoorn; car il portoit ces deux noms, dont le premier étoit celui du Roi Guillaume, & l'autre celui de l'Ingénieur qui l'avoit construit. Il étoient fortifiez d'une Redoute, qu'on nommoit la *Cassotte*, à qui le danger qu'il y avoit d'en aprocher avoit fait donner le terrible surnom de *Maison du Diable*. Pour se rendre maître de ces Forteresses, il falloit l'être auparavant d'une large étenduë de Chemins couverts, qui étoient autant de Forteresses eux-mêmes, munis d'une double Palissade, & bordez d'une prodigieuse Artillerie. Ce n'étoit donc pas sans sujet, que le Maréchal de Boufiers, renfermé avec de vaillantes Troupes dans ces Citadelles inaccessibles, défioit les Ennemis de l'y forcer. Il éprouva pourtant bientôt qu'il n'est point de Place imprenable, ni de valeur qui ne soit obligée de céder enfin au Feu & aux Boulets du Canon & des Bombes qui renversent les Ouvrages les plus solides, & qui menacent de la même ruine ceux qui s'y croient invincibles. 1695.

Les Batteries des Assiégez ne commencérent à tirer sur les Châteaux que le septiême d'Août, trois jours après la Capitulation de la Ville, & ne discontinuérent point jusqu'à la reddition. Mais le plus grand bruit ne s'en fit entendre que le 21. Toutes les Batteries du Canon & des Mortiers se trouvant alors prêtes pour faire ouir leur tonnerre en même tems, l'effet en fut terrible. Tous les Forts en furent ébranlez, & la consternation y fut générale. Elle ne parut pas seulement dans l'agitation & les divers mouvemens des Soldats, que les Assiégeans pouvoient apercevoir. Les Chevaux même en furent si effraiez, qu'ils se détachérent, coururent à l'abandon, franchirent les Palissades, & se précipitérent dans les Fossez. Le desordre cessa pourtant, & le Maréchal de Boufiers & le Comte de Guiscar encourageant les Troupes, elles revinrent de leur fraieur, & gardérent leurs Postes.

1695.

Le Maréchal de Villeroy, à qui toutes les tentatives qu'il avoit faites pour tirer les Aſſiégeans hors de leur Camp avoient été inutiles, ſe mit en état de marcher avec une nombreuſe Armée au ſecours des Aſſiégez. Il s'avança effectivement dans la réſolution d'en venir aux mains avec celle des Confédérez, que le Roi Guillaume fit avancer de ſon côté, ſe couvrant de la Méhaigne & des Ruiſſeaux qui la forment. Cette ſituation des Ennemis l'arrêta, & il ne trouva pas à propos d'expoſer la fortune de la France, en riſquant de lui faire perdre en un même jour ſon Armée & Namur. Il aima donc mieux conſerver la premiére, que de la ſacrifier à la délivrance fort douteuſe de l'autre : & après quelques Eſcarmouches aſſez vives d'un Détachement de quarante Eſcadrons avec un autre des Ennemis, il ſe retira ſans vouloir engager la Bataille. Les deux Généraux des Confédérez, profitant de ſa retraite, & ne croiant pas que les Aſſiégez vouluſſent s'opiniâtrer à défendre plus long-tems une Place qui ne pouvoit être ſecouruë, les ſommérent de ſe rendre, & de ne pas faire répandre inutilement le ſang, qu'il en couteroit aux uns & aux autres dans un Aſſaut général qu'on ſe préparoit à leur donner. La ſommation ſe fit au nom de l'Electeur de Baviére par le Comte de Horne, qui paroiſſant ſur le Rempart opoſé au Baſtion qu'on attaquoit, demanda à parler au Comte de Guiſcar, ou à quelque Officier Général qu'on trouveroit à propos de lui envoier. Ce fut le Comte de Laumont (1), Commandant de l'Infanterie, qui ſe préſenta, accompagné du Comte de

Sommation faite aux Aſſiégez.

Grammont & du Marquis de Saint Hermine, & à qui le Comte de Horne parla de la ſorte : *Le Maréchal de Villeroy aiant été trois jours en la préſence des Ennemis s'eſt retiré : ainſi vous n'avez plus de ſecours à attendre. Mais ſon Alteſſe Electorale, qui déſire d'épargner le ſang de tant de braves gens de part & d'autre, vous fait demander ſi vous voulez vous rendre à des conditions honorables. Hâtez vous de prendre vôtre réſolution, car on ne vous donne qu'un quart d'heure pour faire votre réponſe.* Le Comte de Laumont partit auſſitôt pour en informer le Maréchal de Bouflers & le Comte de Guiſcar, laiſſant le Comte de Grammont & le Marquis de Saint Hermine ſur le Baſtion. La réponſe ſe faiſant trop attendre, chacun ſe retira pour ſe préparer, les uns à l'Aſſaut qu'ils avoient réſolu de donner ce jour-là, les autres à le ſoutenir, & à ſe défendre juſqu'à l'extrémité,

Aſſaut général donné aux Châteaux.

Il ſe donna donc le 30. du mois, & fut un des plus terribles qu'il y ait jamais eu. Le Signal en fut donné par le feu qu'on mit à un baril de poudre, afin qu'on le pût apercevoir de tous les Quartiers, & que chacun marchât ſelon les ordres des deux Généraux. J'en abrégerai le récit. Tous les Forts furent attaquez en même tems, & les Attaquans furent repouſſez preſque par tout. Ils eurent pourtant l'avantage d'avoir chaſſé les François des Chemins couverts depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe, dont ils ſe ſaiſirent, dans la réſolution de donner bientôt un nouvel Aſſaut, ſans ſe rebuter de la perte de vingt mille Hommes (2) qu'ils avoient faite au premier, qui dura depuis onze heures de matin juſ-

(1) *Ou de Lamon.*

(2) *Selon la Relation des François.*

1695. jusqu'à quatre heures du soir, & où les Assiégez n'en perdirent, selon leurs Relations, que cinq cents. Cependant ils ne se trouvérent pas en état de soutenir un second Assaut. Il fut annoncé dès le 1. de Septembre au point du jour par les Trompettes & les Tambours, & on s'attendoit à une plus grande tuerie encore qu'au premier, lorsque les Assiégez, qui se virent à découvert, les Brêches faites de toutes parts, le secours entiérement disparu, & ne pouvant espérer de leur résistance que la gloire de s'être ensévelis sous les ruines de Namur, battirent la Chamade, qui arrêta la marche des Troupes. On emploia tout le jour à régler les Articles de la Capitulation, qui fut signée le lendemain par l'Electeur de Baviére d'une part, & de l'autre par le Maréchal de Bouflers & par le Comte de Guiscar. Il étoit porté,

Les Assiégez capitulent.

Articles de la Capitulation.

„ Que non seulement eux, mais encore tous les Officiers de l'Etat-Major de la Place, les Officiers des Gardes du Maréchal, les Troupes tant Françoises qu'Etrangéres, les Officiers de l'Artillerie, tous ceux enfin qui étoient dans les Châteaux au service du Roi Très-Chrétien, en sortiroient le 5. de Septembre par les Brêches, avec Armes, Bagages & Chevaux, Tambour battant, Mêche allumée, Enseignes déploiées, deux piéces de Canon de vingt-quatre livres, deux de douze, deux de six, & deux Mortiers, pour se rendre le long de la Meuse à Givet par le chemin le plus court. „ Il y avoit aussi un Article pour les Malades & les Blessez, qui devoient rester dans la Ville jusqu'à leur entiére guérison, & un autre qui accordoit six Chariots couverts, qui ne pourroient être visitez. Enfin il y en avoit un qui concernoit les Espagnols, Italiens, & autres Sujets du Roi Catholique, qui se trouvoient parmi les Troupes de la Garnison Françoise, qui auroient la liberté de retourner chez eux, sans que de part & d'autre il leur fût fait aucune violence. 1695.

Comparaison des deux Siéges de Namur.

C'est ainsi que Namur revint aux Confédérez, trois ans après la Conquête que la France en avoit faite sur eux : deux Siéges fameux par les grandes Actions qui parurent dans l'un & dans l'autre, & dont les deux Rois ennemis remportérent tour à tour la gloire du triomphe. Le second Siége au reste ne fut pas moins meurtrier que le premier. Les Assiégeans, dit-on, y perdirent plus de vingt mille Hommes (1), & les François plus de dix mille, s'il est vrai que la Garnison fût de seize mille, lorsque le Maréchal de Bouflers y fut entré, & réduite à moins de six mille, lorsqu'il en sortit.

Prise de Dixmude.

Avant que je parle de ce qui arriva au Maréchal de Bouflers au sortir de Namur, je croi être obligé de raporter la prise de Dixmude, & le Bombardement de Bruxelles par le Maréchal de Villeroy, dans le dessein de faire quitter prise au Roi Guillaume & à l'Electeur de Baviére par ces Diversions: mais le Siége, comme nous avons vu, alla toujours son train.

Le Maréchal de Villeroy, qui avoit manqué son coup contre le Prince de Vaudemont, de la maniére que je l'ai raporté, voulut réparer sa faute ou son malheur par la prise de Dixmude, dont la Tranchée fut ouverte

(1) *Selon la Relation des François.*

1695. verte le 25. d'Août par le Comte de Montal, & qui se rendit le 27. On fit le procès au Commandant Ellenberg, Général-Major Danois, qu'on accusa de l'avoir venduë aux François, & qui fut déclaré Criminel par le Grand Conseil de Guerre tenu à Gand le 4. de Novembre, pour s'être rendu par une Capitulation honteuse, sans avoir attendu un Assaut, sans avoir eu ni Brêche ni Ouvrage pris, & condamné d'avoir la tête tranchée.

Prise de Deinse.

La prise de Dixmude fut suivie de celle de Deinse (1), moins en état de se défendre que la premiére, n'aiant ni Dehors, ni Chemin couvert, ni aucun Ouvrage capable de la défendre: manquant de toute sorte de Munitions, & n'aiant que neuf cents Hommes de Garnison, au lieu de six mille qu'il eût fallu à proportion de son étenduë. Cependant le Brigadier d'Offarel, qui commandoit dans la Place, arrêta deux jours les François, & ne la rendit le 30. d'Août qu'à des conditions honorables, qu'il n'eût pas obtenuës, lui dirent-ils hautement, s'il ne les eût pas amusez, en leur faisant croire qu'il avoit au mons cinq ou six Bataillons dans la Ville.

Bombardement de Bruxelles.

Le Bombardement de Bruxelles suivit de près ces deux Expéditions. Le 13. d'Août le Maréchal de Villeroy, étant venu camper devant la Ville, écrivit au Gouverneur (2), qu'il avoit ordre du Roi son Maître de la bombarder, en représailles des Bombardemens de Saint Malo, de Dunkerque, de Calais (3) & des autres Villes Maritimes de la France, & que si les Ennemis vouloient s'abstenir de faire ces cruelles Guerres, les François s'en abstiendroient de même à leur égard. Le Prince de Berghe répondit, „ Que le Roi „ d'Angleterre n'étoit point à Bruxelles, qu'il étoit devant les Châteaux de Namur, & qu'il demandoit le tems de le pouvoir avertir. „ La réponse ne venant point aussi promptement qu'on l'eût voulu, on commença le Bombardement dès le soir du même jour, & depuis le 13. jusqu'au 15. à midi les Bombes & les Boulets rouges ne cessérent point d'embraser la Ville, dont il y eut plus de trois mille maisons consumées, la plûpart des Edifices Publics brulez, douze Eglises ou Cloîtres, qui ne furent pas plus respectez des Bombes que les autres Bâtimens. 1695.

Les raisons qu'en allegue la France.

„ Cruelles représailles, il est vrai, „ disoit-on dans le Manifeste que la France en fit publier, „ mais ausquelles le Roi a été forcé. Il y „ a plus de deux ans que les Ennemis font consister leur gloire à „ bombarder ses Villes Maritimes. „ Ce n'est qu'avec répugnance qu'il „ s'est enfin résolu à une vengeance „ qu'il ne pouvoit plus dissimuler, „ s'il ne vouloit qu'on l'imputât „ moins à son humanité qu'à son „ impuissance. Au reste, ajoûtoit-on, il ne tenoit qu'aux Ennemis de „ l'éviter, si pour garentir Bruxelles de l'Incendie ils avoient voulu „ lever le Siége de Namur, & venir combattre l'Armée Françoise „ qui ne cherchoit qu'à donner Bataille. „ Ainsi parloit la France, & ainsi voit-on que le dessein du Maréchal de Villeroy étoit moins de ruiner Bruxelles, que de délivrer Na-

(1) *Les Confédérez les avoient prises en 1694. Voiez ci-dessus pag. 215.* (2) *Le Prince de Berghe.*
(3) *Saint Malo fut bombardé en 1693. Dunkerque, Calais, Diepe & le Havre en 1694.*

1695. Namur. Quoi qu'il en soit, elle fut inhumainement ruinée cette belle Ville, la Capitale du Brabant, qui eût dû être respectée par les François, à cause du Commerce qu'elle avoit avec leurs Négocians, & à cause qu'elle étoit un des plus grands ornemens des Païs-Bas, sans que d'ailleurs il leur revint aucun avantage de la ruine de cette Ville innocente, que la satisfaction d'une cruelle vengeance des hostilitez, dont elle n'étoit pas responsable.

Le Maréchal de Boufiers est arrêté.

Je viens à ce qui se passa de fort singulier en la personne du Maréchal de Boufiers. La Garnison sortit de Namur, comme je l'ai dit, le 5. de Septembre : l'Electeur de Baviére la voiant passer, & le Roi Guillaume étant à Cheval avec le Land-Grave de Hesse. A peine les Troupes étoient-elles sorties, que Monsieur Dyckvelt s'aprochant du Maréchal de Boufiers qui etoit à la tête, le pria de se tirer un peu à l'écart, lui faisant connoître qu'il avoit quelque chose de conséquence à lui dire. *Il n'y a personne de suspect auprès de moi*, lui répondit le Maréchal, *& vous pouvez hardiment tout dire. Le Roi d'Angleterre*, lui répliqua Monsieur Dyckvelt, *vous fait arrêter*. Les Officiers de la Garnison commencérent alors à s'attrouper auprès de leur Général : mais le Lieutenant des Gardes du Roi d'Angleterre (1), arrivant avec quelques Officiers, se mit entre ceux de la Garnison & le Maréchal qu'ils environnoient, à qui il réïtéra l'arrêt de sa personne, ajoûtant qu'il avoit ordre de le ramener à la Ville. Ce fut une merveilleuse surprise pour ce fier Général, qui n'avoit d'ailleurs rien à se reprocher qui méritât un si indigne traitement, 1695. au préjudice de la Capitulation qu'on venoit de signer, qu'il n'avoit point enfrainte de son côté, & qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'elle le fût par le Parti contraire. Il demanda ensuite qu'il lui fut permis d'envoier un de ses Officiers à l'Electeur de Baviére, pour le prier de lui en aprendre la cause ou le prétexte. Sa demande lui aiant été accordée, l'Officier partit avec le Comte de Guiscar, & tous deux dirent à l'Electeur, qu'ils ne pouvoient deviner sur quel fondement on avoit pu arrêter un Maréchal de France. *Sa Majesté Britannique*, répartit l'Electeur, *l'a fait aparemment pour de bonnes raisons, que Monsieur de Boufiers aprendra*. Enfin le Maréchal impatient de savoir le sujet de sa détention, le demanda à Monsieur Dyckvelt, qui lui dit, que s'étoit à cause des infractions faites aux Capitulations de Dixmude & de Deinse, dont la France avoit retenu les Garnisons, qui devoient être conduites sur les Terres des Confédérez. Cependant on lui fit, en le ramenant dans la Ville, tous les honneurs dus à son mérite & à sa qualité, & on enchérit encore au dîner, où Monsieur Dyckvelt se trouva, & entre les autres choses obligeantes qu'il lui dit, il l'assura, *Que Sa Majesté Britannique faisoit tant de cas de sa personne, qu'elle l'estimoit plus que toute la Garnison ensemble, qu'il ne tenoit qu'au Roi de retenir, jusqu'à ce que celles de Deinse & de Dixmude eussent été relâchées : & qu'il ne doutoit pas que lorsque le Roi de France auroit apris la détention d'une personne de sa considération, il ne fît raison au Roi d'Angleterre*. Le Maréchal répartit

(1) M. de L'Estang.

1695. à ses honnêtetez : mais il ne pouvoit cacher son chagrin, & son air distrait le faisoit visiblement connoître. Le Comte de Portland, qui lui rendit visite après dîner, lui dit, *Que s'il vouloit s'engager de faire rendre les Garnisons de Dixmude & de Deinse conformément au Cartel, Sa Majesté Britannique consentiroit qu'il se retirât sur sa parole.* A quoi il répondit, *Que ne sachant point les raisons qu'avoit le Roi son Maître de les retenir, il ne pouvoit promettre de les faire relâcher.* Ainsi il demeura arrêté, mais traité toujours au reste avec tous les égards dus à son mérite & à sa dignité, & le Comte de Guiscar partit pour aller à Paris informer le Roi de cette affaire, & en raporter sa volonté au sujet des Garnisons.

Le Maréchal de Boufflers est mis en liberté.

Les ordres de la Cour de France vinrent peu de jours après au Maréchal de les faire rendre, & leur liberté fut aussitôt suivie de la sienne. En partant de Mastricht, où il avoit été transferé de Namur, il fit present à l'Officier, qui l'escorta jusqu'à Dinant, de son Epée, plus estimable par la considération d'un si grand Capitaine, qui l'avoit portée à son côté & dans les Combats, que par le prix de cinquante louïs d'or à quoi en montoit la valeur. Il fit aussi des presens aux autres Officiers de cette Escorte à proportion de leur rang, & répondit par une libéralité qui lui étoit naturelle à l'honnêteté de ses Ennemis.

Ses Libéralitez.

Les honneurs & les récompenses qu'il reçoit de la Cour.

Il trouva dans la magnificence du Roi son Maître de quoi le récompenser de cette dépense, & de quoi le consoler de son malheur, qu'il faisoit moins consister dans un arrêt, qui lui faisoit honneur, que dans le déplaisir de n'avoir pu sauver Namur. Il en fut reçu le 21. de Septembre à Versailles avec des caresses extraordinaires, embrassé à diverses reprises, honoré du Brevet de Duc, & gratifié d'une somme de deux cents mille livres. Je dirai en passant, que le Roi n'oublia aucun des Officiers qui s'étoient exposez pour la défense de Namur, quelque peu heureux qu'en eût été le zêle & le courage. Le Comte de Guiscar eut une pension de douze mille livres, avec l'espérance d'être fait Cordon Bleu à la premiére Promotion : le Marquis de Mégrigni eut une Commanderie de quatre mille livres de rente dans l'Ordre de Saint Louïs, avec une pension de six mille livres : & le Maréchal de Villeroy reçut des gratifications encore plus considérables. Le Comte de Cailus, Colonel de Dragons & Brigadier, fut fait Maréchal de Camp : les Comtes de Grammont & de Laumont furent honorez de la même Charge : plusieurs autres enfin furent récompensez à proportion de leur rang, & de leurs actions. Telle étoit l'estime que faisoit le Roi Très-Chrétien, & la gratitude qu'il témoignoit des services qu'on lui avoit rendus : la mauvaise fortune ne lui faisoit rien rabattre ni de leur prix ni de sa reconnoissance. 1695.

Les récompenses faites aux autres Officiers.

Je ne parle point des récompenses que fit le Roi Guillaume de son côté aux Officiers de son Parti : cela n'est pas de mon Histoire. Mais je ne puis suprimer la Lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Brandebourg (1), en lui aprenant la reddition des Châteaux de Namur, & la part qu'y eurent ses vaillantes Troupes & leurs Com-

(1) *Dans la suite Roi de Prusse.*

1695. Commandans, *qui y ont acquis*, dit ce Prince, *une grande gloire & une belle réputation.* Je reprens le fil de l'Histoire, en finissant la Campagne de Flandre.

L'Armée des Confédérez prend ses Quartiers d'Hiver.

Les deux Armées avoient assez fatigué, & leurs Généraux ne pensérent plus qu'à leur donner du repos: la Saison d'ailleurs étant assez avancée pour leur assigner des Quartiers d'Hiver. L'Armée des Confédérez se sépara le 8. de Septembre en plusieurs Corps, aiant décampé de Mazi, & prenant diverses routes, à la réserve de vingt-trois Bataillons qui restérent à Namur pour la garde de la Place, & pour veiller sur les Travailleurs emploiez à réparer les ruines, & à relever les Fortifications.

L'Armée Françoise prend aussi les siens.

L'Armée Françoise, que commandoit le Maréchal de Villeroy, qui avoit passé la Sambre le 4. près de Charleroi, la repassa le 7. & aiant laissé un Corps de cinq mille Chevaux & Dragons près de Maubeuge pour couvrir le Païs de ce côté-là, il vint camper le long de la Riviére d'Haine (1), & prit le 8. son Quartier à Binche dans le Hainaut. Les ordres pour les Quartiers d'Hiver étant arrivez de Versailles, on commença le 24. d'Octobre à faire marcher les Troupes vers ceux qui leur avoient été assignez: & le Maréchal de Villeroy se disposa pour se rendre à la Cour, après avoir donné ses ordres pour les Campemens, qu'il jugeoit encore nécessaires du côté de Dixmude & de Furnes: mais qui devoient aussi bientôt se séparer.

Il est tems de passer aux autres Campagnes de cette année en Catalogne & sur le Rhin.

Campagne de Catalogne.

La Campagne de Catalogne ne s'ouvrit que fort tard, soit faute de Troupes, dont la France crut avoir plus besoin ailleurs, soit par l'indisposition du Maréchal de Noailles. 1695.

Le Maréchal de Noailles la met en marche.

Il arriva languissant le 7. de Mai à Perpignan, où il prit le Commandement de l'Armée qu'il trouva fort foible, & qu'il fit marcher du côté d'Ostalric. Mais il envoia à même tems en Cour pour demander du renfort, & pour faire savoir que le mauvais état de sa santé ne lui permettant pas d'agir, il étoit nécessaire d'envoier un autre Général en sa place.

Il en remet le Commandement au Duc de Vendôme.

Le Roi nomma le Duc de Vendôme, qui le trouva encore à Perpignan, & qui après s'être entretenu avec lui de l'état & des affaires de la Province, partit au mois de Juin pour aller joindre l'Armée qui campoit à une lieuë de Gironne.

Hostilitez en Catalogne.

Il s'étoit pourtant passé avant l'Ouverture de la Campagne des Actions entre les deux Partis, assez importantes pour n'être pas suprimées. Comme les Espagnols avoient augmenté leurs Forces en Catalogne, & que les François au contraire y avoient diminué les leurs, ces derniers pensoient moins à y faire de nouvelles Conquêtes, qu'à conserver celles qu'ils y avoient faites, & même à ruiner celles qu'ils ne pouvoient pas garder. Les Espagnols au contraire vouloient s'en emparer, & contraindre les Garnisons d'en sortir par la faim en leur coupant les Vivres, plutôt que par le Fer & par le Feu, qui détruiroient les Villes dans un Siége par les formes. Leurs Troupes se tenoient donc campées sur les passages d'Ostalric & de Castel-follit, pour enlever les Convois qu'on voudroit y faire entrer. Ils épioient

 aussi

(1) *Le Mercure Historique & Politique la nomme* Haisane.

1695. aussi les Détachemens François qui alloient exiger les Contributions des Habitans voisins de ces deux Places: & le 10. de Mars les Milices Espagnoles, jointes aux Miquelets, tombérent avec cinq ou six mille Hommes sur un gros de neuf cents François, commandez par le Gouverneur de Castel-follit (1). Le nombre des Combattans étoit trop inégal pour disputer le Terrain aux Espagnols: il fallut donc se battre en retraite, & c'est ce que fit le Général François avec sa petite Troupe, se retirant en bon ordre jusqu'à Aulot, où il se retrancha dans l'Eglise des Carmes. Mais les Espagnols aiant mis le feu au Couvent, les François furent obligez de se rendre à cet Elément plutôt qu'aux Ennemis. Une autre Relation venuë de Sarragosse dit, que les François au nombre de sept cents quatre-vingt furent faits prisonniers, qu'il y en eut soixante blessez, & deux cents qui demeurérent sur la place, entre lesquels fut le Gouverneur de Castel-follit qui mourut à Aulot de ses blessures. C'étoit un Petit-Fils du célebre Du Plessis Mornai, & qui avoit conservé sa Religion dans le cœur, quoi qu'il fût du nombre de ceux qu'on nomme *Nouveaux Convertis*. Il en fit une déclaration ouverte au lit de la mort, protestant qu'il étoit bon serviteur du Roi, & qu'il mouroit bon *Réformé*. Ces exemples assez fréquens dévroient faire ouvrir les yeux à la France, pour lui faire connoître le tort qu'elle a de forcer les Consciences de ses meilleurs Compatriotes.

Il y eut le 12. d'Avril un choc plus considérable au sujet d'un Convoi, que les François vouloient introduire dans Castel-follit, escorté par six cents Chevaux, & deux mille Fantassins. Ils furent coupez par les Troupes Espagnoles beaucoup supérieures, & on en vint aux mains. Le Combat dura trois heures, & chacun s'attribua la Victoire. Les Relations Espagnoles disent qu'ils contraignirent les François de se retirer en desordre avec perte de deux cents Morts, de cinq cents Prisonniers, & de cent Chevaux ou Mulets chargez de farine, dont ils s'emparérent. Les Lettres de France au contraire donnent tout l'avantage à ceux de leur Nation, & font monter le nombre des morts à douze cents Hommes, sans s'expliquer d'une maniére plus précise sur ce qu'il y en avoit de côté & d'autre. Mais les Lettres de Paris du 10. de Juin sont plus exactes. Elles disent que s'étoit le Marquis de Saint Sylvestre qui conduisoit le Convoi, & qui trouvant les Espagnols retranchez auprès de la Place pour lui en disputer l'entrée, les chargea par les deux endroits par lesquels il pouvoit plus facilement introduire le Convoi, qu'il sépara aussi en deux, & dont il eut le bonheur de faire entrer la moitié, n'aiant pas eu le même succès pour l'autre: qu'il eut trois cents Hommes tuez ou blessez, & qu'il croioit que les Ennemis en avoient perdu davantage. 1695.

Il se donna le 28. de Mai un Combat plus important, plus opiniâtré & plus meurtrier pour un autre Convoi. Les Espagnols ne purent empêcher celui qui entra dans le même tems à Ostalric: ils réüssirent mieux à l'égard de deux cents Mulets que les François conduisoient à Castel-follit,

(1) *Juigny*.

1695. lit. Douze mille Hommes escortoient ce Convoi, disent les Lettres du 23. de Juin écrites de Barcelône; ils furent attaquez par Dom Juan d'Acuna, Sergent-Général de Bataille : le Combat dura six heures, & pendant cinq la Victoire fut en balance. Selon cet Espagnol elle se déclara la derniére heure pour son Parti, qui se rendit maître du Convoi à la reserve de trente Mulets, qui entrérent dans la Place. Il ajoûte, que deux mille Hommes étant venus au secours des François, ils furent encore défaits. Relation fort différente de celles de France, qui disent que le Marquis de Saint Sylvestre, qui conduisoit le Convoi, le fit entrer dans la Place, aiant forcé les passages & les Défilez: que trois Compagnies du Régiment du Roi y entrérent en même tems avec celui qui devoit y commander (1) : & qu'il n'y eut dans le Combat que trente Hommes de tuez & quatre-vingt de blessez du côté des François. Mais sans entrer dans un plus grand détail de ces coups de main, & qui ne furent que des préludes de la Campagne du Duc de Vendôme, voions en les Opérations.

Il trouvoit les affaires des François en mauvais état : Ostalric & Castel-follit resserrées par les Espagnols, & manquant de Vivres qui n'y pouvoient entrer, comme nous le venons de voir, que fort difficilement. L'Amiral Russel tenoit la Mer avec une puissante Flotte, qui fermoit le passage aux Vaisseaux François, & le Marquis de Castanaga, nouveau Gouverneur de Catalogne pour le Roi Catholique, donnoit de si bons ordres par Terre, où ses Troupes étoient supérieures, que les François avoient de la peine à tenir la Campagne & à défendre les Villes. Aussi les allons nous voir contrains d'abandonner Ostalric, Castel-follit, & Palamos après les avoir démolies : mais nous les verrons aussi deux ans après revenir faire de plus importantes Conquêtes, & réduire Barcelône sous leur puissance. 1695.

Les chaleurs empêchoient qu'on ne pût rien entreprendre de part ni d'autre : mais le Marquis de Castanaga se tenoit campé à deux lieuës de Barcelône, pour observer de là les François, & pour se mettre en Campagne aussitôt que la Saison le pourroit souffrir. Il tenoit en même tems Castel-follit bloqué, & réduit à l'extrémité par le manquement de Vivres. Le Duc de Vendôme entreprit d'en faire lever le Blocus, & d'y faire entrer des Provisions. Il en fit faire abondamment au commencement de Juillet à Gironne, & envoia ordre au Chevalier d'Aubeterre, Lieutenant-Général & Gouverneur de Colioure, de s'avancer avec le plus de Troupes qu'il pourroit amener. Ce Général part de Colioure, traverse les Pyrénées, & paroit le 7. de Juillet sur le haut des Montagnes de Castel-follit avec quatre mille Hommes, tirez la plûpart des Milices du Roussillon, & le reste, d'environ quatre cents Hommes de Troupes réglées.

Marche du Duc de Vendôme à Castel-follit.

Le Duc de Vendôme, qui étoit parti le 5. de Servia sur le Ter, vint camper à Bagnoles avec toute son Infanterie, trois Régimens de Dragons, & cinq cents Carabiniers, aiant renvoié à Figuéras le reste de la Cavalerie, dont la nature du Terrain ne

(1) *Chapuys.*

1695.

ne lui permettoit pas de se servir. Avec ces Troupes il arriva à Montagut près des Montagnes de Castel-follit, le même jour que le Chevalier d'Aubeterre avoit paru sur les Hauteurs. Ils découvrirent de là les Ennemis retranchez en plusieurs endroits, & occupant des Postes avantageux. Le Duc de Vendôme les fit attaquer à la droite par le Comte de Poitiers, qui les chassa de Poste en Poste, & lui prenant par la gauche les força d'abandonner tous leurs Retranchemens, les mena battant jusqu'à l'entrée de la nuit, & arriva à une Chapelle, où étoit leur Poste le mieux fortifié, d'où ils se retirérent pourtant ainsi que des autres. Il dépêcha aussitôt au Gouverneur de Castel-follit pour l'avertir de ce succès, & de son aproche. Le lendemain dès la pointe du jour il continua sa marche & sa Victoire, chassant les Ennemis de tous les lieux où il les rencontroit, & les contraignant de lui abandonner les Montagnes, & de se retirer à Aulot. Ainsi fut levé le Blocus de Castel-follit, où il fit entrer les Provisions dont cette Place avoit besoin. Une si belle & si prompte Expédition eut encore ce bonheur, qu'il n'y eut que dix Soldats tuez & quinze blessez, & qu'on ne perdit aucun Officier qu'un Cornette du Régiment de Poitiers. La perte des Ennemis fut plus grande, & on fit soixante Prisonniers. Ces heureux succès ne sauvoient que la Garnison de la Place qu'on vouloit démolir, pour ne laisser que des Masures aux Espagnols. Tel fut le sort non seulement de Castel-follit, mais encore d'Ostalric & de Palamos: toutes ces trois Places furent rasées. Tristes monumens des Exploits des Conquérans, qui ne laissent voir dans ces ruines, que des images de leur fureur plutôt que de leur Victoire.

Le Blocus en est levé.

On la fait demolir.

1695.

On demeura tranquille de part & d'autre jusqu'au mois d'Août. Le 12. de ce mois l'Armée de France vint camper aux environs de Palamos, pour être à portée de secourir cette Ville, que le Marquis de Castanaga menaçoit d'un Siége par Terre, pendant que l'Amiral Russel la tiendroit investie par Mer. Sa Flotte parut effectivement le 17. du mois, composée de trente-cinq Vaisseaux de Ligne, vingt Frégattes, & dix-neuf Galéres. Ce n'étoit qu'une partie de la Flotte entiére, qui étoit partie de Cadix le 8. de Mai, & qui avoit fait le 31. de Juillet un Débarquement de trois mille cinq cents Hommes à Barcelône. Après s'y être abouché avec le Marquis de Castanaga, il en partit avec les Vaisseaux que je viens de dire, & vint mouiller à la portée du Canon de la Ville; & le même jour l'Armée de Terre, forte d'environ vingt mille Hommes, campa à trois lieuës de la Place. Le Duc de Vendôme, quoi qu'avec moins de Troupes, marche aux Ennemis avec l'impatience d'un Général qui souhaite d'en venir aux mains, sans s'étonner du renfort de cinq mille Hommes, que l'Amiral Anglois avoit débarquez. Il ne voulut pourtant rien précipiter, attendant les Troupes que le Chevalier d'Aubeterre lui devoit amener du Roussillon. Les voiant aprocher, il se prépare alors à donner la Bataille, lorsqu'il voit le 26. l'Amiral Russel mettre à la voile, après avoir rembarqué ses Troupes, & l'Armée Espagnole décamper en même tems. Ainsi

L'Armée Navale & celle de Terre viennent assiéger Palamos.

Le Duc de Vendôme marche aux Ennemis.

Les Ennemis se retirent.

1695.

si Palamos fut secouruë par la diligence & par le courage du Duc de Vendôme, qui mérita toute la gloire de cette délivrance, dont le Marquis de Castanaga & l'Amiral Russel, qui s'étoient brouillez, partagérent le blâme.

Démolition de Palamos.

Il en fut cependant de Palamos comme d'Ostalric & de Castel-follit. Elle ne fut sauvée que pour être détruite: & dès le 20. de Septembre on travailla à la démolition de ses Fortifications. Le Duc de Vendôme se tenoit dans le voisinage avec ses Troupes, pour empêcher les Espagnols de troubler les Travailleurs: triste Spectateur d'une si fâcheuse exécution, à laquelle les ordres précis de la Cour ne lui permettoient pas de rien changer. Elle demandoit d'ailleurs la même diligence qu'il avoit euë pour secourir la Place, & il ne mit aussi pas plus de tems à l'un qu'à l'autre. En moins de quinze jours le Château fut ruiné, le Canon enlevé avec toutes les Munitions, tout enfin emporté ou démoli.

Le Marquis de Castanaga la fait réparer.

Pendant ces occupations les deux Armées se tenoient proches l'une de l'autre, celle des Espagnols à Masseras, & celle des François à Labisdal, prêtes à se séparer, comme elles firent sur la fin d'Octobre. Alors le Marquis de Castanaga, qui n'attendoit que le départ du Duc de Vendôme, pour faire relever les Ouvrages de Palamos, ainsi que ceux d'Ostalric & de Castel-follit, y fit incessamment travailler. On n'a peut-être jamais vu une semblable Campagne, & deux Armées se jouer, pour ainsi dire, de la sorte l'une de l'autre: l'une ne venant secourir des Places que pour les détruire, l'autre regardant ces ruines sans les empêcher, & agissant ensuite pour les rétablir. On peut pourtant dire que tout l'avantage fût pour le Duc de Vendôme, qui exécuta pleinement les ordres de la Cour, & qui se voiant attaqué par les Forces Maritimes de l'Amiral Russel, & par les Troupes Espagnoles du Marquis de Castanaga, ne résista pas seulement aux uns & aux autres, mais les combattit qui plus est, & en triompha.

Campagne du Rhin.

La Campagne du Rhin ne nous offre pas de part & d'autre de plus grands Evénemens que celle de Catalogne (1). C'étoit toujours le Maréchal de Lorges qui commandoit l'Armée Françoise, & le Prince de Bade celle de l'Empereur & des Cercles de l'Empire: deux Généraux célebres qui n'étoient pas moins avides de gloire cette année que les précédentes. Leur indisposition les empêcha d'agir avec la même vigueur, & retarda l'exécution de leurs Projets. Une autre cause y contribua encore plus. On commençoit à se lasser, comme je l'ai déjà dit, & tout le monde avoit besoin de repos. Les grands efforts que chacun faisoit n'étoient plus les Exploits d'une jeune ambition, qui cherche à se signaler par des Batailles & par des Siéges, mais d'une ambition usée qui veut vivre en paix à l'ombre de ses Lauriers. On voioit de l'épuisement au travers des plus heureux succès, toujours du courage, mais à qui les forces commençoient de manquer.

Les deux Armées se mirent en mouvement dans le même tems. Les François dès le mois de Mai firent travailler aux Redoutes le long du

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*

1695. du Rhin: & les Allemands aux Travaux des Fortifications de Hailbron. Ils marquérent aussi un Camp entre le Rhin & le Mein, pour y loger les Hussars, dont les Détachemens devoient faire des Courses sur les Soldats & les Travailleurs François.

Marche de l'Armée Françoise.

Le Maréchal de Lorges passa le Rhin à Philisbourg, à la tête de quinze mille Chevaux & de vingt-cinq mille Hommes de pied, avec trente-deux piéces de Canon, & dirigea sa marche vers Bruckfal, où étoit le Quartier Général.

Et de l'Armée Allemande.

Au commencement de Juin le Prince de Bade, que ses gouttes empêchoient d'agir, renforça les Garnisons de Sintzheim & d'Eppinguen, & crut avoir mis Hailbron en état de ne rien craindre du Maréchal de Lorges, qui aiant passé le Rhin menaçoit les Places de l'Empire. A voir cependant la maniére dont les deux Généraux s'y prenoient, on jugea dès lors que tout se passeroit de part & d'autre en Escarmouches, sans venir à des Combats réglez, & à fourager le plat Païs, sans entreprendre d'assiéger les Villes. On raisonna juste.

Il y eut pourtant vers la mi-Juin quelque espérance d'une Bataille. Le Prince de Bade, convalescent de ses gouttes, se faisoit porter en Chaise, ne pouvant encore souffrir la fatigue du Cheval. Il arriva le 10. à Hailbron: & bientôt après les Troupes Auxiliaires de Munster & d'ailleurs l'y vinrent joindre: desorte qu'il se trouva à la tête d'une Armée de plus de trente-cinq mille Hommes (1). D'autre côté le Maréchal de Lorges alla camper à Nedernainsen, s'étendit dans le Païs, occupa tous les Postes des environs, & résolut de consumer tous les Fourages. Les pluies l'empêchérent de passer outre, jusqu'au 20. que l'ordre fut donné de décamper. Un autre obstacle vint traverser sa marche, & empêcha l'effet de l'Expédition qu'il méditoit, sans qu'on sache quel étoit son dessein. Il fut attaqué d'une fiévre pourprée si violente, qu'on crut qu'elle l'emporteroit, & on répandit même le bruit de sa mort. Le Prince de Bade en voulut profiter, & aiant donné ordre à toutes ses Troupes de marcher, elles s'aprochérent le 5. de Juillet de l'Armée Françoise, qui se retira près de Philisbourg, où les Allemands s'arrêtérent, n'osant l'attaquer sous le Canon d'une Place qui la couvroit. 1695.

Il ne se passa rien de considérable depuis, ni pendant tout le mois d'Août, & les deux Armées firent le même manége. Le Prince de Bade décampa le 17. de Rhorbac, après avoir fait le dégât dans le Bergstraet, pour ôter aux François les moiens d'y faire subsister leurs Troupes, & vint camper près de Dourlach. Les François campez à Lambsheim, sur une petite Riviére qui se jette dans le Rhin près de Frankendal, en vinrent aux mains le 23. du mois avec un Détachement que le Général Swarts menoit à Maience: mais s'étant aprochez trop près de la Ville, le Canon les obligea de se retirer, après quelques Escarmouches. Ils revinrent au bout de quelques jours, & se campérent à deux lieuës de la Place, dans le dessein de la bombarder: mais quelle qu'en pût être la cause

(1) *D'autres disent de près de cinquante mille: mais les Détachemens qu'on fit pour les Païs-Bas la réduisirent à trente-cinq mille.*

1695. cauſe, ils ſe retirérent une ſeconde fois, ſans avoir rien entrepris.

Je crains que le récit de ces Marches, plutôt que de ces Combats, ne ſoit ennuieux, & je me hâte de le finir. Le 10. de Septembre le Prince de Bade décampa de Bruchſal, & revint camper près de Dourlach. Le Maréchal de Lorges de ſon côté remonta le long du Rhin, faiſant conſtruire des Forts d'eſpace en eſpace, pour diſputer aux Allemands le paſſage de ce Fleuve, s'ils vouloient l'entreprendre. C'eſt à quoi ils ne penſoient pas: & le Prince de Bade étant allé à Stutgard, où il fit peu de ſéjour, revint à ſon Camp voir l'état de ſon Armée, dont il laiſſa le Commandement au Duc de Wirtemberg.

Alors l'Armée Françoiſe voiant la Campagne finie ſe ſépara en deux Corps, dont l'un prit ſa marche vers Kircheim, & l'autre vers Creutznach: mais la plûpart de la Cavalerie & des Gendarmes ſe cantonnérent dans les Villages. Enfin les ordres pour les Quartiers d'Hiver arrivérent le 21. d'Octobre à Strasbourg, & le Maréchal de Lorges fit défiler ſes Troupes vers ceux qui leur étoient aſſignez, à la réſerve de douze Régimens de Cavalerie & de Dragons, & de quinze Bataillons, qui reſtérent pour la garde des paſſages & des Poſtes, que les François occupoient ſur le Rhin.

Les Troupes Allemandes marchérent auſſi vers leurs Quartiers. Une forte Garniſon fut miſe à Sintzheim, une autre à Eppinguen pour empêcher les Courſes de celle de Philisbourg, & il y eut quatre mille Hommes logez à Hailbron. Le Prince de Bade devoit partir pour la Cour de Vienne, après avoir aſſiſté à l'Aſſemblée de Nuremberg pour régler les Contributions des Cercles.

Ce n'étoit pas aſſez que tant d'Armées, en tant de lieux différens, inondaſſent la Terre, les Flottes vinrent encore couvrir les Mers d'un bout de l'Europe à l'autre ſur l'Océan & ſur la Méditerranée. Celles d'Angleterre & de Hollande furent extrêmement nombreuſes, & les Amiraux Ruſſel & Barclai parurent ſur ces deux Mers avec un terrible apareil de Canons, de Mortiers, & de Bombes, comme ſi elles euſſent voulu réduire en cendre toutes les Villes Maritimes de la France, & chargées de Troupes & de Munitions pour les débarquer dans les Places du Roi Catholique. La France ne fit pas de ſi grands Armemens. Elle ſe mit pourtant en état d'avoir ſes Vaiſſeaux & ſes Galéres en bon ordre, pour la défenſe de ſes Côtes de Bretagne, de Normandie & de Provence, par tout enfin où les Ennemis pourroient inſulter ſes Provinces. Mais elle les tint dans ſes Ports, ſans en compoſer de Flottes, & ne mit en Mer que des Eſcadres pour obſerver les Ennemis, ou pour eſcorter les Convois. 1695.

Flottes d'Angleterre & de Hollande.

La France ne met en Mer que des Eſcadres.

J'ai raporté le ſéjour de l'Amiral Ruſſel à Cadix (1). Dès le mois de Mars il mit des Eſcadres en Mer pour aller croiſer vers Alicante, & pour courre ſus aux Armateurs François, qui avoient paru ſur les Côtes d'Eſpagne. Je ne parlerai point des autres Eſcadres qui firent des Courſes ſur cette Mer: je viens au départ de la Flotte entiére, qui ſortit de Cadix & des autres Ports d'Eſpagne. Elle mit à la voile le 8. de Mai: mais le calme étant ſur-

 venu

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 225.*

1695.

L'Amiral Russel fait voile avec une nombreuse Flotte.

venu, elle ne passa le Détroit que le 10. parut devant Malaga, & arriva le 18. à Alicante, composée de cinquante Vaisseaux de Guerre, de plusieurs Frégattes, de Brulots, de Galiottes à Bombes, & d'un grand nombre d'autres Bâtimens. L'Amiral Russel avoit encore laissé dix Vaisseaux à Cadix, pour y attendre ceux de Hollande & de l'Amiral Papachin, & en avoit envoié d'autres croiser vers le Détroit, & vers le Cap de Saint Vincent. Il y avoit outre cela une Escadre de douze Vaisseaux Anglois & Hollandois à Final, & quelques autres étoient passez à Messine.

Le 5. de Juin la Flotte commença de paroître par le travers de la Rade de Toulon, & le vent aiant changé elle parut le 6. à la hauteur des Îles d'Hiéres: Elle disparut bientôt après, faisant voile, à ce qu'on croioit, vers les Côtes de Catalogne. Cependant on la vit revenir le 25. près de Toulon: & comme elle portoit douze mille Hommes de Troupes réglées, on crut qu'elle alloit faire une Descente de ce côté-là: mais elle disparut le lendemain, & on ne douta point alors qu'elle n'allât en Catalogne. On ne se trompoit pas, & le 31. de Juillet l'Amiral Russel arriva à Barcelône, où aiant débarqué trois mille cinq cents Hommes, il eut le 3. d'Août une longue Conférence avec le Marquis de Castanaga. Quelques jours après treize Galéres d'Espagne vinrent joindre la Flotte Angloise: l'Amiral Russel partit avec elles & une partie de sa Flotte pour renforcer ces Galéres, qui alloient faciliter le Siége de Palamos. Ce fut inutilement; car les Espagnols

Il débarque des Troupes à Barcelône.

le levérent le 26. (1) à l'aproche du Duc de Vendôme, comme je l'ai déjà dit, & l'Amiral aiant fait rembarquer les Troupes qu'il avoit mises à terre, remit à la voile. Il passa le 18. de Septembre à la vûë d'Alicante, faisant voile vers Cadix, où il arriva le 25. avec le Vice-Amiral Callemburg, qui commandoit les Vaisseaux Hollandois. Il en partit le mois d'Octobre, & arriva au commencement de Décembre à Londres avec sept Vaisseaux de Guerre, aiant laissé le reste de la Flotte en Espagne, sous le Commandement du Chevalier Roock, qui étoit parti de Spithead le 18. d'Octobre avec plusieurs Vaisseaux de Guerre, dont il en avoit deux du premier rang de cent Canons chacun, & deux du second de quatre-vingt-dix, qui furent encore joints par quatre autres. Telle étoit la Flotte qui agissoit dans la Méditerranée sous le Commandement de l'Amiral Russel, & c'est à quoi aboutirent toutes ses Courses d'un bout de l'Espagne à l'autre pour en sauver les Provinces Maritimes, & principalement la Catalogne, qui effectivement eût été conquise par la France, s'il ne fût pas venu à son secours.

Flotte de Mylord Barclai.

La Flotte que Mylord Barclai commandoit sur l'Océan se signala par les Bombardemens de Dunkerque, de St. Malo & de Calais, & je remets à la décrire, quand je ferai mention de ces barbares Exécutions, dont la pratique ne fut que trop commune sur Mer & sur Terre aux deux Nations.

Le Roi n'oublia rien pour mettre toutes les Provinces de son Roiaume en sureté, & pour garentir ses Peuples

(1) *D'autres disent le 29.*

1695. ples du dégât, dont ils étoient menacez par les formidables Armées Navales des Ennemis.

Les ordres que donne le Roi pour assurer les Côtes de son Roiaume.

Dès le mois de Mars le Général Vauban, si fameux par sa capacité dans l'art des Fortifications, fut nommé pour aller à Brest mettre cette Place & toute la Côte en état de ne rien apréhender du Bombardement, ni de la Descente, & le Maréchal de Tourville pour prendre le même soin de la Provence. On prépara aussi des Galéres à Marseille, & on y dressa de nouvelles Batteries, pour empêcher l'aproche du Port. Enfin on équipa dans les Ports de l'Océan divers Vaisseaux, pour assurer les Convois contre les Armateurs Anglois & Hollandois. Mais on témoigna peu d'empressement pour avoir des Armées Navales: soit pour en épargner la dépense, soit pour en croire l'Armement inutile, & dans la pensée qu'on réüssiroit mieux & à moins de frais, en ne mettant en Mer que de simples Escadres qui couroient de tous côtez, & qui sauroient attaquer & se retirer à propos.

Réglemens du Conseil de Marine.

C'est ce qui parut encore plus clairement par les Réglemens que fit le Conseil de Marine le mois d'Avril suivant. On ordonna que les Troupes de Mer serviroient sur les Côtes, & on donna au fameux Vauban une Commission nouvelle, pour commander en qualité de Lieutenant-Général les Troupes de Mer lorsqu'elles seroient à terre, de même qu'il avoit droit de commander celles de Terre. On composa les premiéres de vingt-deux Bataillons, formez de cent quatorze Compagnies Franches de Marine de cent Hommes chacune, à qui on donna le nom des Vaisseaux dont elles étoient tirées. On donna aussi à l'Officier (1), qui commandoit les Troupes à Saint Malo & aux environs, une Commission nouvelle, suivant laquelle il ne prendroit les ordres que du Maréchal de Choiseul, & non du Marquis de Lavardin, Lieutenant-Général de la Province. 1695.

Il y eut au mois de Mai trente-quatre Galéres prêtes à Marseille, pour s'oposer aux Galiottes à Bombes, qui voudroient s'aprocher de la Ville, & on mit cent quatre-vingt-quinze piéces de Canon & trente-cinq Mortiers en diverses Batteries. On n'eut pas moins d'aplication pour les Côtes de Normandie, & le Maréchal de Choiseul, qui visitoit tous les lieux de la Côte, ordonnoit la disposition des Milices, & de tout ce qui étoit nécessaire pour garentir les Villes & le plat Païs. On faisoit la même chose sur les Côtes du Poitou & de la Guienne: le Maréchal d'Estrées vint à la Rochelle, où il fit élever deux Forts au Quartier des Minimes & vers la Digue. On éleva des Batteries sur les Côtes de Bayonne, & on destina quatre à cinq mille Hommes pour les garder.

Le même mois le Marquis de Nesmond, Lieutenant-Général des Armées Navales, se mit en Mer avec une Escadre de cinq gros Vaisseaux accompagné de trois Armateurs, suivant la résolution qui avoit été prise de ne point faire d'autres Armemens.

Le Maréchal de Choiseul en Normandie, & le Maréchal de Tourville en Provence redoublérent leurs soins au mois de Juin, quand ils furent que les Flottes des Ennemis étoient en Mer, & menaçoient les Côtes de ces Provinces. Cinq mille Hommes fu-

(1) *Polastron*.

1695. rent poſtez à la Hogue, & d'autres Troupes à Fécamp & à Saint Valeri, & on prit de nouvelles précautions pour garentir le Havre des Bombes. On en prit encore plus pour la ſureté de Marſeille & de Toulon : on envoia pluſieurs Bataillons ſur les Côtes, & les Galéres aux Iles, où on fit une Eſtacade pour les mettre à couvert. Le Maréchal de Tourville, pendant ce mois-là & le mois de Juillet, ne faiſoit que paſſer & repaſſer de Toulon à Marſeille, & il tenoit ſur les Côtes près de ſix mille Hommes de Marine, ſans les autres Troupes & les Milices. Les Eſcadres continuoient pourtant à ſortir de Breſt & de Toulon, mais ce n'étoit que pour eſcorter les Vaiſſeaux Marchands qui alloient au Levant & ailleurs. On deſarma le reſte de l'année les Navires & les Galéres qui étoient dans ces Ports, & laiſſant courir les Mers aux nombreuſes Flottes d'Angleterre & de Hollande, on ſe contentoit d'en réprimer les Incurſions.

Cependant le 27. de Novembre le Roi fit une Promotion de cent quatre-vingts Officiers de Marine, dont il y avoit vingt Capitaines de Vaiſſeaux, cinquante Lieutenans & ſoixante & dix Enſeignes, outre les Capitaines de Brulots, de Frégattes, & d'autres Bâtimens, & les Officiers d'Artillerie. Nous verrons dans la ſuite quel en fut l'uſage.

Je paſſe aux Bombardemens de St. Malo, de Dunkerque & de Calais (1).

„ L'Armée Navale des Anglois & „ des Hollandois, „ ſuivant le raport du Chevalier de Hautefort, Capitaine de Vaiſſeau, „ compoſée de ſoixante „ & dix Voiles, dont il y avoit trente Vaiſſeaux de Guerre, & vingt „ Galiottes à Bombes, parut le 13. „ de Juillet au ſoir à la vûë de Saint „ Malo. Elle bombarda & canonna le 14. tout le long du jour, „ ſans faire d'autre dommage que de „ tuer un homme, & en bleſſer un „ autre. Le 15. à neuf heures de „ matin ſeize Galiottes recommencérent à bombarder la Ville (2), & „ continuérent juſqu'à la nuit : ſix „ maiſons en furent brulées, & quelques autres endommagées. D'autres „ Galiottes tiroient continuellement „ ſur un Fort nommé la *Conchée* : une „ de leurs Machines, qu'ils apellent „ *Infernales*, échoua ſur un Rocher „ auprès du Fort, & une autre creva, „ ſans autre effet que de mettre le „ feu à une Cabane. Le 15. au 16. „ les Ennemis ſe retirérent avec tant „ de précipitation (3) qu'ils abandonnérent leurs Ancres & leurs „ Cables. Il n'y a eu de tuez dans la „ Ville que quatre Soldats, quatre Habitans, & deux Femmes, & cinq ou „ ſix Hommes bleſſez. On leur coula à fond une Galiotte, & une autre donna à la Côte, couverte de „ leurs débris. Tel avoit été le Bombardement de 1693 (4). l'un & l'autre de grand bruit & de peu d'effet. La Flotte remit à la voile le 16. „ aiant fait un Détachement de neuf „ Galiottes à Bombes, qui s'aprochérent le même jour de Granville, & tirérent cinq cents Bombes, qui ont ſeulement endommagé „ cinq ou ſix maiſons. Après ce bel „ Exploit elles allérent rejoindre „ leur 1695. Bombardement de St. Malo.

(1) *Elles avoient déjà été bombardées, St. Malo en 1693. Dunkerque & Calais en 1694.*
(2) *Voiez les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hiſtorique & Politique.*
(3) *La Lettre du Lieutenant-Général Allemonde raporte le Bombardement à peu près de même, à la réſerve du départ de la Flotte*, qui ſe fit, *dit-il*, en bon ordre. (4) *Voiez ci-deſſus pag. 205.*

1695.

„ leur Flotte, qui se préparoit à „ bombarder Dunkerque & Calais „ pour la seconde fois (1). „ C'est toujours le Capitaine François qui parle, sans doute avec trop de partialité : il en paroit moins dans la Lettre du Lieutenant-Général Allemonde aux Etats Généraux.

Bombardement de Dunkerque.

Le 11. d'Août l'Amiral Barclai détacha vingt Galiottes chargées de Bombes, & des Frégattes pour les soutenir, afin de bombarder Dunkerque: mais ces Galiottes ne purent aprocher de la Ville qu'à la portée de cinq cents toises. Cet éloignement empêcha l'effet des Bombes, & quoi qu'on en jettât plus de douze cents, elles causérent peu de dommage : quelques-unes tombérent dans le Risban, & d'autres dans les Jettées, sans faire beaucoup de mal: il y eut seulement quelques Hommes de tuez.

Bombardement de Calais.

L'Amiral Barclai fit voile de Dunkerque à Calais, dans l'espérance de mieux réüssir contre cette derniére, que contre les deux premiéres. Sa Flotte y vint mouiller le 26. d'Août. Le lendemain à six heures de matin le Bombardement commença avec tant de furie, qu'à une heure après midi la Ville parut en feu en plusieurs endroits : le feu continua jusqu'à cinq heures du soir, & on jetta dans la Ville environ six cents Bombes. Il en fut après tout de ce Bombardement, à peu près comme de celui de St. Malo & de celui de Dunkerque: les Ennemis n'en remportérent guére moins de dommage qu'ils en causérent. Les Galéres Françoises sortirent du Port, & se vengérent par leur Canon des Bombes des Galiottes. Les François disent que c'étoient des Chaloupes, que commandoit le Comte de Relingue, Chef d'Escadre, & non pas des Galéres ou des Demi-Galéres, comme en parlent les Anglois. Les Batteries qu'on avoit dressées sur les Jettées, n'endommagérent pas moins les Vaisseaux Anglois, & leur tuérent du monde, & entre autres un de leurs Capitaines sur le Vaisseau qui portoit son nom (2). L'Amiral Barclai eut donc moins de sujet de s'aplaudir de son Expédition, que l'Amiral Russel de la sienne. Ce dernier au moins rassura les Places Maritimes de l'Espagne, s'il ne put endommager celles de la France.

Ravages des François dans les Domaines des Anglois en Afrique & en Amérique.

Les François se vengeoient en Amérique & en Afrique, des ravages que faisoient les Anglois par leurs Bombardemens des Villes Maritimes de France. Un Armateur (3) vint avec six Vaisseaux piller une Ile, apartenant à la Compagnie d'Afrique des Anglois, s'étant rendu maître du Fort (4), où il y avoit soixante & quatorze piéces de Canon : Et un Capitaine de Frégatte (5) reprit sur eux le Fort de Bourbon, dans le Golfe de Hudson en Amérique, qu'ils avoient pris il y avoit longtems aux François. Les Anglois voulurent leur rendre la pareille, par l'irruption qu'ils firent dans cette partie de l'Ile de Saint Domingue, située sur la Côte Occidentale qu'occupent les François, dont ils ruinérent les Plantations.

Quittons ce triste récit de tragiques hostilitez, dont les Païens eussent eu horreur, & qui conviennent moins à de grands Capitaines, qu'à des

(1) *Voiez ci-dessus pag. 224. touchant le premier Bombardement.* (2) *Alborough.* (3) *On le nomme* Genes.
(4) *Le Fort de Gambie dans l'Ile de Gorée en Nigritie près du Cap-Vert. Il fut rasé après avoir été pris.*
(5) *Mr. d'Iberville.*

1695. des Incendiaires. Finissons l'année par une narration plus agréable, de ce qui regarde la Cour & les affaires particuliéres du Roiaume, que toutes les Guerres, qui m'ont entrainé de l'une à l'autre, m'ont obligé de laisser en arriére.

Mariage du Duc de Lauzun avec Mademoiselle de Lorges.

Je commence par le Mariage du Duc de Lauzun, qui épousa le 21. de Mai la seconde Fille du Maréchal de Lorges (1), qui le lendemain de ses Noces fut honorée du Tabouret chez le Roi. Je ne raporterai point ce que j'ai dit en divers endroits de cette Histoire, de la personne & des actions du Duc de Lauzun, dont la vie fut un tissu d'aventures, qui tiennent moins de l'Histoire que du Roman. Son Mariage conclu avec *Mademoiselle*, s'il ne fut pas exécuté, est la plus étonnante & la plus bisarre de toutes : & s'il s'éleva trop haut, en voulant s'allier avec le Sang Roial, & épouser la plus riche Princesse du Roiaume, qui lui avoit permis de lever les yeux jusqu'à elle, il ne s'abaissa pas en épousant dans la suite la Fille du Duc de Lorges, qui ne le céde qu'aux Princes du Sang. Aussi est il lui-même d'une Maison (2) qui va du pair avec les plus nobles & les plus anciennes.

Je passerai d'un Evénement à un autre sans chercher de liaison, n'étant pas nécessaire qu'il y en ait dans ces sujets détachez, & qui ne sont que comme des fleurs semées en confusion sur un fond qu'elles diversifient.

Flaterie du Clergé.

J'ai raporté les égards qu'eut le Roi pour le Clergé au sujet de la Capitation, & de la somme modique de dix millions, dont Sa Majesté se contenta, lorsqu'ils étoient prêts à paier le double. La joie qu'ils en eurent éclata par des paroles, qui ne doivent pas être suprimées. Après avoir remercié le Roi, en parlant aux Conseillers d'Etat qu'il avoit députez à leur Assemblée, de l'Edit qu'il avoit donné en leur faveur sans en avoir été requis, „ Ils ne vouloient point, dirent-ils, garder la „ formalité ordinaire de prendre les „ voix sur un Edit, qui avoit non „ seulement prévenu, mais encore „ surpassé leurs souhaits : qu'une „ somme aussi modique, qu'étoit „ celle à quoi ils étoient taxez, ne „ laissoit point de lieu à la Délibé„ration, & qu'elle devoit être ac„cordée par voie *d'Acclamation*, „ dont ils étoient bien aises d'avoir „ Messieurs les Commissaires pour „ témoins. 1695.

Il y eut peut-être moins de sincérité que de flaterie dans ce discours, qui fut prononcé par un certain nombre de Prélats qui voulurent se distinguer, & que les autres furent obligez d'aplaudir. C'est la premiére fois, & ce fut aussi la derniére que ce Corps, plus attentif à la conservation de ses Revenus qu'aux nécessitez de l'Etat, parut si zélé pour le Bien Public, au préjudice du sien propre. Cette chaleur ne passa pas d'une année à l'autre. Tant il y a de penchant dans le cœur humain pour son intérêt personnel, & tant le renoncement en est malaisé, pour ne pas dire impossible, à ceux même qui le prêchent aux autres.

Ce que j'ai dit du Maréchal de Luxembourg, m'oblige à dire quelque chose du Duc de Montmorenci son Fils, que le Roi gratifia du Gouvernement de Normandie. Lorsqu'il

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Caumont-Lauzun v. Moreri.*

1695.

Flateuse Harangue faite au Duc de Luxembourg prenant possession du Gouvernement de Normandie.

qu'il en fut prendre possession, le Maire de la Ville de Rouen (1) le haranguant, enchassa habilement dans son Discours l'éloge du Défunt, & celui de la Province, dont le Fils venoit prendre le Gouvernement. Il tira de l'un & de l'autre avec la même habileté, le compliment flateur qui faisoit le but de sa Harangue.

„ Nous avons été frapez, dit-il, „ jusqu'au fond du cœur d'une nou„velle presqu'entiérement impré„vûë. „ Il parle de la mort du Duc de Luxembourg. „ Car la gloire „ qui environne les grands Hommes, „ fait en quelque sorte oublier qu'ils „ doivent mourir. Elle ne répand „ autour d'eux que des raions d'im„mortalité, & le coup qui termine „ leur vie, ne nous ramene qu'a„vec une espêce de surprise à les „ trouver mortels. „

Passant ensuite du mérite du Pere à celui du Fils, „ Si vous ne méri„tiez déjà, dit-il, le Sang illustre „ d'une longue Race de Héros dont „ vous descendez, il semble que les „ Ombres de nos Peres murmure„roient, du rang que vous tiendriez „ dans cette Province. Fiére da„voir donné des Conquérens & des „ Fondateurs à divers Empires (2), „ elle peut être excusable de ne se „ sentir disposée à obéïr qu'à de „ grands Hommes. „

C'est ainsi que se cache l'adresse de l'Orateur, qui semble faire l'éloge de sa Province, lorsqu'il fait celui de son Gouverneur, & que les traits de grandeur qu'on respecte dans la premiére, sont comme autant de raions qui forment la Couronne de l'autre. C'est ce qu'il explique avec la même délicatesse, en finissant ainsi son Discours. „ Pardonnez nous, si nous „ osons nous parer à vos yeux de no„tre ancienne gloire : nous ramas„sons de toutes parts, de quoi pa„roître dignes de vous posséder. „

1695.

Promotion du Baron de Dankleman à la Charge de Grand Président.

Je ne puis me dispenser de placer ici dans l'ordre naturel du tems, la promotion du Baron de Dankleman, à la Charge de Grand Président dans tous les Etats de l'Electeur de Brandebourg. Je sai bien qu'on en regardera la narration comme tout à fait hors d'œuvre : mais elle a trop de liaison avec ce que j'ai dit ailleurs du Prince & du Ministre, pour en être détachée. Je dirai donc que ce digne Ministre d'un Prince, dont l'Education dès l'âge de sept ans lui avoit été confiée, & dont il avoit eu l'honneur de cultiver l'esprit, & le bonheur de mériter l'affection par son zêle & par ses services, trouva un Maître bienfaisant, qui voulut lui témoigner sa reconnoissance par la premiére Charge de l'Electorat. Cet habile & fidele Ministre ne put éviter l'envie qu'il avoit prévûë, & qui lui avoit fait long-tems refuser cette éminente Dignité : mais ce récit nous méneroit trop loin.

Evénement qui tient du prodige.

Je reviens aux Evénemens de la France. Il y en arriva un le 26. de Juillet dans le Camp du Régiment des Dragons près de Laudernau, qui tient du prodige, tout naturel qu'il étoit. Il fut causé par un violent Orage, & par un Tonnerre extraordinaire. Les Eclairs aveuglérent quelques Chevaux, la Foudre en tua cinq ou six & un Dragon : & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que presque tous les autres, au nombre de

(1) *Brunel Pr. du Roi au Présidial.*

(2) *Les Normans ont fondé les Roiaumes de Naples & de Sicile & conquis celui d'Angleterre.*

1695. 1695.

de plus de trois cents, furent marquez sur le corps de diverses petites taches mêlées de bleu & de rouge, dont les unes ressembloient à des Croix de Malte, d'autres à des Fleurs de Lis, & quelques-unes à des Potences : soit que cette diversité vint de la différente maniére dont se fit l'impression, ou de la différente qualité des esprits & du sang des sujets, sur qui elle se fit. On ne dit point combien elle dura ; mais aucun n'en mourut ni n'en fut malade ; & tous en furent quittes pour la peur. Toute l'affliction fut pour ceux dont les marques ressembloient à des Potences ; les autres se réjouïrent de leurs Croix de Malte & de leurs Fleurs de Lis.

Mort de l'Archevêque de Paris.

La mort de l'Archevêque de Paris, qui arriva le 6. d'Août, fut un accident plus naturel, puisqu'il est ordonné à tous les Hommes de mourir une fois ; il ne fut pourtant pas moins surprenant, parce qu'il fut imprévu. Après s'être promené le matin dans son jardin, il étoit venu se coucher sur un lit de repos, attendant l'heure du dîner. On le vint apeller entre midi & une heure, & on le trouva étendu sur le lit sans connoissance, frapé d'une apoplexie dont il mourut à cinq heures du soir. Son nom étoit *Harlai*, & son surnom *Chanvalon*, également connu par l'un & par l'autre. J'ai parlé dans le premier Tome (1) de sa bonne mine & de sa politesse, en quoi il excella peut-être plus que dans sa Morale, qui ne fut pas des plus rigides : au moins s'il en faut croire les Ecrivains qui en ont fait de satyriques railleries. Quoi qu'il en soit, il mourut âgé de soixante-quinze ans, sans avoir pu jouïr de la Dignité du Cardinalat, auquel il avoit été nommé par le Roi pour la premiére Promotion que devoit faire le Pape. J'ai raporté au commencement de ce second Tome (2) ce qui avoit empêché qu'il n'eût été honoré plutôt de la Pourpre : son dévouement à la Cour de France brouillée avec celle de Rome en fut la cause ; & quand les deux Cours furent réconciliées, la mort vint lui enlever ses espérances, qui ne pouvoient manquer d'être bientôt accomplies. Sa Charge de Proviseur de la Maison & Société de Sorbonne, fut conférée par l'élection unanime de tout le Corps à l'Archevêque de Rheims, qui n'en étoit pas moins digne par son savoir, que par les grandes Dignitez qu'il possédoit dans l'Etat & dans l'Eglise.

Promotion de Louïs-Antoine de Noailles à l'Archevêché de Paris.

Il eut pour Successeur à l'Archevêché de Paris un Prélat qui le fit bientôt oublier, ou dont les mœurs irréprochables n'en perpétuérent la mémoire, que par le malin plaisir qu'on prit d'en faire un parallêle avec les siennes. Louïs Antoine de Noailles, Evêque de Châlons, résidoit dans son Diocêse, comme un digne Pasteur attaché à son Troupeau, lors que le Roi le nomma à l'Archevêché de Paris. Il ne fut point ébloui de léclat de cette Promotion, & il témoigna moins de joie en l'acceptant, que de soumission à la volonté du Monarque qui l'avoit choisi, préférablement à plusieurs autres Prélats plus ambitieux. Avec les Bulles du Pape il reçut aussi le *Pallium*, que ces Pontifes s'empressent plus d'envoier aux Archevêques, que ces derniers de le recevoir.

L'Institution en est nouvelle, & re-

(1) *Page 629.*

(2) *Page 26.*

1695. Institution du *Pallium*.

releve moins la dignité du Prélat qui en est honoré, qu'elle ne la diminuë. C'est ainsi qu'en parle l'Historien François, tout Catholique Romain qu'il étoit (1). „ Les Papes, dit-il, „ originairement n'avoient droit de „ confirmer que les Elections des „ Métropolitains de la Diocêse Romaine : le *Pallium* qu'ils s'avisérent d'envoier à ceux de l'Eglise „ Gallicane, leur fraia le chemin à „ l'empiéter aussi sur eux. Du commencement Boniface, Archevêque de Maience, les engagea à „ rechercher cet honneur, afin de „ les faire entrer par ce moien dans „ une plus grande dépendance : puis „ quand ils furent accoutumez à se „ parer de cet ornement, qui à leur „ avis les distinguoit fort des Evêques, le Pape les obligea à le „ prendre toujours de lui comme „ une chose nécessaire, & leur défendit de faire aucunes Fonctions „ qu'ils ne l'eussent reçu. „

On voit par le discours de cet Auteur, la nouveauté & le but du *Pallium*, fatal present des Papes qui n'en ornoient les Archevêques, que pour les mettre dans leur dépendance.

Le nouvel Archevêque prit possession avec les Ornemens ordinaires, s'étant rendu sur les onze heures de matin au Palais Archiépiscopal, & de là au Chapitre assemblé pour le recevoir, & qui le conduisit à l'Eglise de Notre-Dame, où s'acheva la Cérémonie. Nous verrons dans la suite la fermeté de ce Prélat, pour soutenir la Doctrine de l'Eglise Gallicane, contre la fameuse Constitution *Unigenitus* qui cause tant de scandale, & qui met, pour ainsi dire, toute l'Eglise Romaine en feu.

(1) *Mezerai*.

1695. Lettre du Roi de Perse.

Il parut cette année une Lettre du Roi de Perse au Roi Très-Chrétien, d'un stile extraordinaire tel que celui des Orientaux. Je n'en raporterai que la fin. Après s'être félicité en des termes extrêmement figurez de l'Union & de la Correspondance des deux Monarchies, *Votre Majesté*, ajoûte-t-il, *peut s'assurer de notre part, que le désir & les volontez, qu'elle nous fera connoître par ses Lettres, seront en même tems exécutez & accomplis avec l'aide du Tout-puissant, lequel nous prions que le Soleil de votre Regne brille perpétuellement sur l'Horison de la gloire & de la félicité.* C'est ainsi que la renommée du Roi étoit répanduë par tout, & s'il m'est permis de me servir des expressions du Roi de Perse, que comme le Soleil elle brilloit de l'Orient à l'Occident.

Longue vie d'un Païsan.

L'Histoire se charge volontiers des Evénemens extraordinaires, & fait consister le merveilleux dans la grandeur du fait qu'elle raporte, plutôt que dans la qualité de la personne. La longue vie d'un Païsan de Campagne est un de ces faits-là, dont je n'ai pas cru le récit indigne de cette Histoire. Il se nommoit *Pierre Picton*, & étoit du Village de Hautvilliers. Il mourut le 15. de Septembre de cette année âgé de cent dix-sept ans, aiant travaillé à la Vigne jusqu'à l'âge de cent quinze, sans sentir presqu'aucune foiblesse ni incommodité de la vieillesse, & ne se nourrissant pendant les trois ou quatre derniéres années de sa vie, que d'un peu de vin dans lequel il trempoit son pain. Ce qu'il y a encore de merveilleux, c'est que pour se venger de la dureté de ses Enfans, il se remaria à l'âge de cent dix ans:

1695.

Age des Testamens, dit un Pere de l'Eglise, *& non des Sacremens* (1).

Decouverte des ruines d'une Ville sous terre.

Je finirai ces curiositez par une découverte qui se fit en Basse-Normandie. En creusant dans la terre d'un Gentilhomme de Valogne (2), on trouva un Théatre assez grand, pour contenir quinze à seize mille personnes assises commodément, & on ne pouvoit douter que cet Edifice n'eût été renfermé dans la Ville avec laquelle il avoit été enterré. On prétend que cette Ville étoit celle d'Alone, d'où s'est fait le nom de Valogne, qui en aproche effectivement beaucoup, & qui étoit Capitale des Peuples que César apelle *Venelli* ou *Unelli*, qui répondent à Alone & à Valogne. On dit encore qu'on découvrit au même lieu des Bains Publics spacieux, & de plus une espèce de Citadelle, dont on voioit les Murailles de plus de douze pieds de haut, & de plus de seize toises d'enceinte. Des restes si considérables faisoient juger de la grandeur de cette Ville ancienne, dont Valogne, bâtie sur ses ruines, n'est pour ainsi dire qu'un échantillon. Telles sont les masures de Sparte, d'Argos, d'Athênes, & de tant de Villes fameuses de l'Antiquité. Telle Troye, qui n'est plus qu'un Champ: Telle Carthage, dont on connoit à peine la situation, & dont on ne voit plus de vestiges: Telles tant de belles Villes d'Asie ruinées par des Tremblemens de terre, comme a peut-être été celle d'Alone.

Pour clore cette année par quelque chose de plus important, je la finirai par un Arrêt du Parlement du 20. de Décembre, qui ordonne la supression d'un Livre composé par un Espagnol, Archevêque de Valence, touchant l'Autorité du Pape. Comme ce Livre, qui traite de l'Infaillibilité du Pontife, de sa Supériorité sur le Concile, & de son pouvoir sur le Temporel des Rois, est contraire aux Maximes de la Monarchie & de l'Eglise Gallicane, il n'étoit pas de la sagesse du Gouvernement d'en souffrir le débit en France. C'est ce qui obligea le Parlement à en suprimer les Exemplaires qui étoient venus d'Espagne, comme dangereux & contenant une Doctrine qui renversoit les Fondemens de celle qui est cruë & enseignée en France. Quelque Union qu'elle eût avec la Cour de Rome, elle ne put se résoudre à dissimuler son indignation contre ces Maximes Ultramontaines qu'elle a toujours condamnées: & le Parlement, toujours attentif à leur fermer l'entrée du Roiaume, rendit son Arrêt conformément aux Conclusions des Gens du Roi, qui représentérent, „ Que les Propositions contenuës dans le Livre de „ l'Evêque Espagnol étoient contraires à l'Autorité de l'Evangile, „ aux Sentimens des Peres, & à la „ Tradition constante de l'Eglise, „ *que nous conservons*, dirent-ils, *fidelement*. „

1695.

Condamnation d'un Livre d'un Théologien Espagnol, contraire à la Doctrine de l'Eglise Gallicane.

1696.

Plan des années 1696. & 1697.

Le Temple de Janus fut encore ouvert cette année & une partie de la suivante. On vit encore de formidables Flottes arborer leurs Pavillons sur l'Océan & sur la Méditerranée, & de nombreuses Armées déploier leurs Etendarts sur les Bords de la Meuse & de l'Escaut, de la Moselle & du Rhin, du Pò & du Ter, les Théatres fameux, où depuis 1689. se jouoient de sanglantes Tra-

(1) Tempus Testamentorum, non Sacramentorum. (2) *Nommé* Franqueterre.

1696. Tragédies. Ce ne fut pourtant pas ces deux derniéres années avec la même fureur que les précédentes. On s'étoit épuisé de tous côtez, & la haine s'affoiblissant avec les forces, on ne faisoit montre des derniéres que pour cacher sa foiblesse : on ne faisoit plus la Guerre enfin que pour avoir la Paix. Elle fut ébauchée cette année, & bien avancée par le Traité du Duc de Savoie avec la France, & amenée au point de sa conclusion en 1697. par la prise de Barcelône, qui contraignit l'Espagne & tous ses Confédérez de l'accepter.

Mort du Roi de Pologne & brigues pour l'Election.

Nous verrons encore sur le milieu de l'année 1696. la mort du Roi de Pologne, & la part qu'eut la France aux brigues de l'Election du Successeur, qui tomba d'abord sur le Prince de Conti, mais qui lui fut ravie par l'Electeur de Saxe, ou par les divisions & la legéreté des Polonois. Je raporterai tous ces Evénemens en leur ordre.

Préparatifs pour la Campagne de 1696.

Quelque besoin qu'on eût de la Paix, on fit d'aussi grands préparatifs cette année pour la Guerre, que si on n'eût pensé qu'à la continuer avec autant & plus de chaleur que les années précédentes, sur tout en Piémont : & c'est par où je commence.

Ouverture du Jubilé.

Dès le mois de Janvier le Nonce résident à Turin avoit remis au Duc de Savoie un Bref du Pape pour l'exhorter à la Paix. Le Jubilé, qui s'ouvrit cette année, donnoit lieu à ces Brefs que le Pape envoioit à tous les Princes Catholiques. Le Duc ordonna donc qu'on fît des priéres dans les Eglises pour demander à Dieu la Paix, le but principal du Jubilé, mais en même tems pour implorer la bénédiction du Ciel sur les succès de la Campagne. 1696.

Préparatifs du Duc de Savoie.

Les préparatifs s'en faisoient avec tant de diligence (1), que les Ouvriers qui travailloient dans l'Arsenal de Turin ne discontinuérent pas même pendant les Fêtes. On en tira plusieurs piéces de Canon : tous les Chevaux pour l'Artillerie furent achetez : les Recruës se firent avec succès, & on comptoit que tous les Régimens seroient complets avant la fin de Février.

Préparatifs de la France.

Si le Duc faisoit ses préparatifs, la Cour de France ne négligeoit pas les siens. Le Roi résolut d'augmenter le nombre de ses Troupes de ce côté-là, & sur tout de la Cavalerie, afin de pouvoir entrer de bonne heure dans la Plaine, & le nombre de Mulets & de Chevaux nécessaires pour le transport des Vivres, & la voiture de l'Artillerie. Depuis Briançon jusqu'à Pignerol tous les Bourgs & tous les Villages furent remplis de Munitions, & on posa des Régimens pour en garder les Magasins. Le Maréchal de Catinat commandoit toujours l'Armée, & dès le 14. de Janvier le Roi nomma les huit Lieutenans-Généraux, & les dix Maréchaux de Camp qui devoient servir sous ce Maréchal.

Empressement des deux côtez.

Il y eut de part & d'autre un égal empressement, à fournir ses Places de Vivres & de toute sorte de Provisions. Les François en firent entrer une grande quantité dans Pignerol, & le Duc de Savoie établit un Magasin à Quiérasque, qui est dans le voisinage de la premiére. Enfin le Duc & ses Alliez prétendoient agir cette année avec de plus grandes

(1) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

1696. Forces contre la France, & le Maréchal de Catinat leur en opoſer de plus conſidérables que dans les derniéres Campagnes. Il ne paroiſſoit donc encore guére d'aparence à l'intelligence du Duc avec la France, & tant de ſoins & tant de dépenſes des deux côtez ne conviennent guére à un jeu & à une colluſion qu'on leur attribuë. Il eſt pourtant vrai que tous ces grands mouvemens n'empêchérent point le Duc de Savoie de ſe détacher de la Ligue avant la fin de l'année: mais il y fut amené par des conſidérations d'intérêt ſi fortes qu'il n'y put réſiſter.

Avant que ce moment fatal aux Confédérez & heureux à la France fût arrivé, les empreſſemens pour la Campagne continuérent. Le 7. d'Avril le Comte de Teſſé arriva à Pignerol, avec des ordres de la Cour pour tout hâter: & on publia que le Maréchal de Catinat ſeroit prêt de marcher le 20. de Mai avec ſoixante Bataillons, & quatre vingt-dix Eſcadrons de Dragons & de Cavalerie (1).

On ſe préparoit de même du côté du Duc & des Alliez, & ſon Alteſſe Roiale avoit tellement diſpoſé les Troupes, qu'elles pouvoient être aſſemblées en deux fois vingt-quatre heures. On prétendoit même qu'elles ſe mettroient en Campagne dès le commencement de Mai, & qu'elles préviendroient le Maréchal de Catinat, qui ne pouvoit paſſer les Montagnes avant le vingtiême.

Le Maréchal de Catinat paſſe les Montagnes.

Il les paſſa effectivement, étant parti de Féneſtrelles le 19. & aiant paſſé le Col de Féneſte, il arriva le même jour au Camp qu'il avoit marqué près de Suſe. Le 20. il arriva à Buſſolin à une lieuë du Camp, où il avoit fait avancer les Troupes. Le Comte de Teſſé s'y rendit le même jour, amenant avec lui quatorze Bataillons. Les autres Troupes vinrent à la file, & s'aſſurérent du paſſage de Saint Ambroiſe. Le reſte de l'Armée ſuivit, & le Maréchal de Catinat s'avança à Veillane, avec la plus grande partie de la Cavalerie, & campa depuis Saint Ambroiſe & Veillane fort proche de Turin.

S'aproche de Turin.

Activité du Duc de Savoie & des Alliez pour la défenſe de Turin.

Le Duc de Savoie, à qui cette marche ne pouvoit être inconnuë, & qui voioit faire ces Campemens ſous ſes yeux, partagea ſes Troupes en divers Corps pour s'opoſer aux entrepriſes des François. En aiant jetté une partie dans les Places qui pouvoient être attaquées, il fit camper ſa Cavalerie & trois Bataillons au deſſus de Carignan, & ſept Bataillons ſur le Glacis de la Ville de Turin: fit démolir toutes les Caſſines (2) qui étoient à la portée du Canon de la Citadelle, & mettre une bonne Artillerie ſur les Remparts. Il fit encore travailler à une Ligne, défendue par des Redoutes & par des Troupes du côté que les François pouvoient aprocher. Il faut avouer que tant de précautions ne s'accordent guére avec la correſpondance de ce Prince avec la France. On le repréſente d'ailleurs toujours actif, & toujours à Cheval avec le Marquis de Léganez, donnant par tout les ordres néceſſaires, & réglant tout ce qui regardoit la défenſe de Turin, en cas d'attaque ou de Bombardement. Il fit encore travailler à des Lignes depuis le Pont de la Doire, pour venir en tournant ſous la Citadelle, & fortifier cêt endroit le plus foible de la Ville. Il prit enfin toutes les pré-

(1) *On augmenta ce nombre depuis.*

(2) *Maiſons de Campagne.*

1696. précautions néceſſaires, munit Turin de Proviſions pour deux mois, fit dépaver les ruës pour empêcher l'effet des Bombes, & placer des gens à propos pour éteindre le feu. Outre les Troupes campées dans les Ouvrages, il emploia un grand nombre de Pionniers & de Soldats pour achever les Redoutes devant l'ancienne Ville. Il s'y tranſporte tous les jours pour en viſiter les Travaux, & prend le même ſoin du Camp qui communique à la Ville par le Pont du Pò. Ses Alliez éclairoient ou ſecondoient toutes ſes démarches, & l'Armée Eſpagnole campoit ſous Turin, forte de quatre mille Chevaux, & de douze mille Hommes d'Infanterie. Ce n'étoit que la moindre partie des Troupes Confédérées, qu'on faiſoit monter à plus de trente-cinq mille Hommes. Enfin Turin étoit environné de Retranchemens & de bonnes Troupes, & on diſoit que la France pourroit bien encore éprouver que l'Italie eſt le Cimetiére des François.

Armée du Maréchal de Catinat.

Tant d'Ouvrages ſi bien entendus, & tant de Troupes pour les défendre ne rebuttérent point le Maréchal de Catinat. Aiant fait le 27. de Mai la revûë de ſon Armée, qui ſe trouva composée de vingt-cinq mille Hommes de pied & de dix mille Chevaux, il crut que s'en étoit aſſez pour combattre les Ennemis, & laiſſa le reſte de dix à douze mille Hommes pour garder les paſſages & aſſurer les Convois.

Le bruit court qu'il en veut à Turin.

Le bruit ſe répandit qu'avec de telles Forces il devoit s'avancer à Orbaſſan, avec une Artillerie nombreuſe & plus de douze mille Bombes. C'étoit pour épouvanter le Duc de Savoie par le Bombardement de ſa Capitale, & pour l'obliger à ſe détacher de la Confédération, & à accepter les offres de la France, qui le ſollicitoit toujours à une Paix particuliére, & qui n'avoit pu encore le gagner. On voit donc au travers de tous ces divers mouvemens de la Guerre, de ſecretes Négociations de la Paix, & on ne peut douter des intrigues de la France pour faire condeſcendre le Duc à la derniére, & qu'il ne prêtât dès lors l'oreille aux propoſitions qu'on lui faiſoit, mais pourtant ſans y donner encore les mains. Ainſi on vit tout le mois de Juin ſe paſſer dans l'inaction. Le Duc de Savoie ſe contentoit d'avoir mis Turin en état de ne rien craindre des Bombes, & le Maréchal attendoit les ordres de la Cour, avant que de rien entreprendre. 1696.

Les Armées demeurent dans l'inaction, & pourquoi.

Lettre du Maréchal de Catinat au Duc de Savoie.

C'eſt ce qu'on aprend par la Lettre du 6. de ce mois-là, qu'il écrivit à ce Prince ou à ſon premier Miniſtre. On lui offroit la reſtitution de tout ce qui lui avoit été pris pendant la Guerre, moiennant que de ſa part il accordât au Roi le paſſage libre pour paſſer & repaſſer dans ſes Etats, afin de porter la Guerre dans le Milanez. Pour ſureté de cette Convention, le Roi vouloit retenir Nice & Ville-Franche juſqu'à la Paix Générale. En cas de refus on menaçoit de détruire par le Fer & par le Feu tout le Piémont.

Réponſe du Duc.

La réponſe du Duc fut, qu'il ne pouvoit conſentir aux propoſitions qu'on lui faiſoit contre l'honneur de ſes engagemens. Il n'étoit donc pas encore détaché de la Confédération. Cependant le Maréchal de Catinat ſe contenta de faire ſavoir cette réponſe à la Cour, ſans exécuter ſes menaces.

Il ſavoit bien que le Comte de Teſſé

1696. Teſſé négocioit le Traité : & il fut effectivement conclu peu de jours après ; mais on le tint fort ſecret. Diverſes Lettres qui vinrent de tous côtez ne laiſſérent pas de le divulguer : & le mouvement que fit le Maréchal de Catinat le 3. de Juillet, en s'éloignant de Turin, acheva de le confirmer. On en fut aſſuré par les Lettres écrites de Turin. On mandoit que le Duc de Savoie, ne pouvant faire plus long-tems un myſtére du Traité, l'avoit notifié aux Généraux & aux Miniſtres de ſes Alliez, & que c'étoit le ſujet de l'inaction des deux Armées, & de la ſéparation des Troupes Piémontoiſes, logées à Turin & à Coni, d'avec celles des Confédérez qui campoient à Montcallier, où elles attendoient les ordres de leurs Souverains.

Négociation du Traité par le Comte de Teſſé.

Le Traité eſt conclu.

Quel étoit ce Traité.

Le Traité pourtant ne parut d'abord que ſous le nom de Neutralité de l'Italie, & portant une Trêve de trente jours, pendant leſquels le Duc tâcheroit d'y faire conſentir ſes Alliez : mais s'il n'y réüſſiſſoit pas, il déclaroit qu'il étoit réſolu de s'en tenir aux offres de la France, & de faire ſa Paix particuliére. Ces offres étoient la reſtitution de toutes les Places qu'on lui avoit priſes pendant la Guerre, & de lui rendre encore Pignerol. C'eſt ce qui le charmoit le plus : mais ce qui le flatoit encore davantage, c'étoit le Mariage de la Princeſſe de Piémont ſa Fille aînée avec le Duc de Bourgogne. Dès lors pour aſſurance du Traité les Otages furent donnez & conduits, ceux de la France à Turin, & ceux du Duc de Savoie à Pignerol. Le Traité en fut publié le 12. de Juillet à Turin & au Camp des François, & ordonné aux deux Partis de s'abſtenir de toute ſorte d'hoſtilitez. Le même jour le Comte de Teſſé, Lieutenant-Général, & le Comte de Bouzoles, Colonel du Régiment Roial de Piémont, furent conduits à Turin, menant avec eux un Equipage magnifique : & le Maréchal de Catinat amena dans ſon Camp le Comte de Tana & le Marquis d'Aix, les deux Otages du Duc de Savoie, le premier, Capitaine, & le ſecond, Lieutenant de ſes Gardes. 1696.

Le Traité eſt publié.

Otages donnez.

La Publication du Traité fut précédée par les Lettres que le Duc de Savoie en écrivit à ſon Envoié à Rome, pour en informer le Pape, & pour le prier de s'entremettre pour y faire conſentir l'Empereur & le Roi d'Eſpagne : il dépêcha en même tems des Couriers à tous les Etats & Princes Confédérez pour le même ſujet.

Lettre du Duc de Savoie au Pape au ſujet de ſon Traité avec la France.

Sa Lettre au Pape étoit datée du 6. de Juillet. *Je dois à Votre Sainteté*, dit-il, *la premiére nouvelle des offres qui m'ont été faites par le Maréchal de Catinat*, *tendentes à établir la Neutralité en Italie.* Il entre enſuite dans le détail des Conditions qui le regardent, & il ajoûte :

Si la Maiſon d'Autriche différe de conſentir à la Neutralité, *après y avoir été exhortée par V. S. je joindrai mes Armes à celles du Roi Très-Chrétien pour l'obtenir. Je prie très inſtamment V. S. d'ordonner à ſes Nonces à Vienne & à Madrid*, *de ſeconder vivement les offices paternels de V. S. pour obtenir le prompt conſentement de ces Couronnes à la Neutralité*, *qui ſera une Couriére agréable qui annoncera par avance la nouvelle de la Paix Générale*, *ſi déſirée*, *& dont la Chrétienté à tant de beſoin.*

Cette Lettre ne pouvoit être que

1696. très agréable au Pape, qui souhaitoit la Neutralité avec passion, & il en témoigna sa joie à l'Envoié qui lui portoit cette nouvelle, se levant de sa chaise pour l'embrasser.

Il n'en fut pas de même des Lettres que le Duc écrivit aux Princes & Etats Confédérez.

Lettre du Duc à l'Electeur de Brandebourg.

Les témoignages singuliers, dit-il dans celle qu'il écrivit à l'Electeur de Brandebourg, *que j'ai reçus de l'amitié de Votre Sérénité Electorale, dont la parfaite reconnoissance durera autant que ma vie, m'engagent à ne lui rien cacher de tout ce qui m'arrive : l'informant par ces lignes des offres que m'a faites le Maréchal de Catinat, par des Lettres qui j'ai communiquées aux Principaux Chefs de mes Alliez qui sont ici, avec la réponse que j'y ai fait faire, dont je prie V. S. E. d'agréer les Copies ci jointes. Je me flate*, ajoûte-t-il, *qu'elle ne condamnera point le dessein où je suis, de ne point rejetter des offres aussi avantageuses que le sont celles de la France, & de ne les point exposer, en les refusant, à l'incertitude de l'Evénement & à un changement de volonté.* Pour la fin il représente que le Roi Très-Chrétien souhaite, que pour assurer le Neutralité d'Italie, les Troupes Auxiliaires en sortent: desorte qu'il se voit contraint à suplier S. A. E. de vouloir bien donner les ordres nécessaires à ses Troupes de partir de Piémont, dès qu'il leur aura fait donner les paies convenuës.

Réponse de l'Electeur.

La réponse de l'Electeur fut: *Que les Alliances de son Altesse Roiale avec l'Empereur, l'Empire, les Rois, Electeurs & Princes unis dans la présente Guerre, & dont son Altesse Roiale avoit encore promis une exacte observation, depuis peu de mois par un Acte solemnel : les secours enfin d'argent & de Troupes qui lui avoient été fournis abondamment, ne permettoient pas d'avoir le moindre soupçon que son Altesse Roiale pût se résoudre, ni penser même à abandonner une Ligue si avantageuse, & qui n'a pour but que d'assurer le salut, la liberté, & la tranquillité commune de l'Europe.* 1696.

Je ne raporterai point le reste de la Lettre, qui finit par le rapel des Troupes, que son Altesse Electorale dit qu'elle a chargé son Général de Varennes de lui ramener.

Réponse de l'Electeur de Baviére.

L'Electeur de Baviére, à qui le Duc de Savoie avoit aussi fait part de son Traité avec la France, lui fit une réponse assez semblable à celle de l'Electeur de Brandebourg, l'exhortant à persévérer dans la Ligue, & à continuer la Guerre avec la même constance, qui avoit rendu son nom glorieux, & fait jusqu'à présent aplaudir sa conduite.

Lettre du Duc de Savoie aux Etats Généraux.

Les Etats Généraux des Provinces Unies ne furent pas oubliez, & le Duc de Savoie prend envers eux le même soin de se disculper, qu'envers les Princes dont je viens de parler, & leur tient le même langage.

Le Roi Guillaume desaprouve le Traité du Duc de Savoie.

Il donna ordre aussi au Président de la Tour, son Envoié qui résidoit à la Haye, d'aller trouver Sa Majesté Britannique à Lò pour se justifier auprès de ce Prince, qui de son côté avoit envoié un Exprès à Mylord Gallowai, pour lui faire savoir qu'il desaprouvoit la Neutralité que le Duc de Savoie avoit négociée. Aussi ce Général des Troupes Angloises en Piémont lui en avoit-il fait de vives remontrances, dès qu'il en avoit découvert l'Intrigue, & avant que le Roi Guillaume lui en écrivît, jusqu'à lui représenter le tort qu'il s'aloit

1696. loit faire dans le monde par une telle conduite, & en se détachant ainsi des Alliez.

L'Empereur tâche de le faire rompre.

L'Empereur fit plus. Informé par le Nonce du Pape de cette révolution, & sollicité d'accepter la Neutralité d'Italie, il envoia le Comte de Mansfeld à Turin, pour dissuader le Duc de s'allier avec la France, lui offrant de faire épouser la Princesse de Piémont au Roi des Romains, dans la croiance qu'il en préféreroit le Mariage à celui du Duc de Bourgogne. Mais le Duc de Savoie répondit, „ Qu'il étoit trop „ engagé avec le Roi Très-Chré- „ tien pour s'en dédire, & qu'il n'a- „ voit obtenu la Trêve, que pour „ faire accepter la Neutralité d'Ita- „ lie à ses Alliez, en attendant la „ Paix Générale. „ Le Comte de Mansfeld le pressant d'y renvoier la Ratification de son Traité avec la France, il lui demanda, „ Si les „ Alliez pouvoient l'assurer de lui „ faire obtenir alors des conditions „ aussi avantageuses, que celles que le „ Roi Très-Chrétien lui avoit ac- „ cordées: Qu'enfin il avoit obtenu „ que la Trêve seroit prolongée jus- „ qu'au 31. d'Août, pour prendre „ par les Alliez tel parti qu'ils trou- „ veroient à propos: mais que pour „ lui le sien étoit pris. „ On dit même que poussé par le Maréchal de Catinat, il déclara au Comte de Mansfeld, „ Que faute par les Al- „ liez d'accepter la Neutralité d'I- „ talie avant que la Trêve fût expi- „ rée, ses Troupes & celles de „ France entreroient dans le Mila- „ nez: „ & c'est effectivement ce qu'elles firent, comme nous le verrons dans la suite. Le Prince de Commerci fut, dit-on, si irrité de cette menace faite au Ministre de l'Empereur, qu'il envoia un Cartel au Duc de Savoie pour se battre en duel: mais on ne permit pas qu'ils en vinssent aux mains.

Le Duc en rejette la proposition.

1696.

Cartel du Prince de Commerci au Duc de Savoie.

Réflexion sur le détachement du Duc de Savoie.

Tel fut le détachement d'un des principaux Chefs des Confédérez de la Ligue, où il étoit entré depuis 1689. contre la France, à qui il avoit donné plus de peine, & causé plus de dépense qu'aucun des autres. Il soutint cet engagement sept ans avec fermeté: mais le même motif qui l'y avoit fait entrer, l'en fit sortir. Son intérêt & son ambition firent l'un & l'autre. Il se ligua avec l'Empereur, attiré par les avantages que lui faisoit la Cour Impériale: il en quitta l'Alliance, & reprit celle de France, qui le regagna par les charmes d'une fortune plus éclattante qu'elle procuroit à sa Maison. C'est ainsi que les Alliances n'ont de durée qu'autant qu'elles sont utiles, & la Foi des Sermens n'est pas un lien assez fort pour en assurer l'observation au préjudice de l'intérêt. Tout le monde imite ces Princes Afriquains dont parle l'Historien (1): *Chez eux*, dit-il, *la foi ne fixoit point les amitiez; elles dépendoient de la révolution des Evénemens, & se régloient par le succès des choses.*

Intrigues des deux Partis.

Le tems de la Trêve finit, sans qu'on vît encore d'hostilitez de part ni d'autre. Les deux Partis se ménageoient. L'Empereur & les Confédérez eussent bien voulu lier les mains au Duc de Savoie, & ce Prince, tout résolu qu'il étoit à exécuter ponctuellement son Traité avec la France, eût été bien aise que cette Couronne lui eût épargné la peine qu'il

(1) *Justin Liv. 22. Chap. 7.*

1696. qu'il se faisoit de porter le Fer & le Feu en Italie, où par le Traité de Neutralité il avoit eu dessein de l'éteindre. Mais la France ne prétendoit pas en être la duppe, & ne faire de si grands avantages au Duc, que pour en contenter l'ambition : elle vouloit aussi y trouver son compte, & qu'il joignît ses Troupes aux siennes pour entrer dans le Milanez. C'étoit pour contraindre la Maison d'Autriche à accepter la Paix aux conditions qu'elle vouloit la donner, n'y aiant pas d'autre moien de l'y faire consentir, qu'en la menaçant de lui enlever le Milanez & la Catalogne. Ces différens intérêts donnoient lieu aux Couriers qui alloient & venoient incessamment de tous côtez, chargez de Lettres & d'Instructions pour faciliter un dénouement, qui pût faire sortir les François d'Italie, au même tems que les Confédérez retireroient leurs Troupes du Piémont.

Pendant que les Conférences se tenoient là-dessus à Turin sans aucun fruit, l'Armée de ces derniers se tenoit campée au de là de Chiras, & la Françoise à Macello, s'observant l'une l'autre, sans rien entreprendre. Enfin celle de France se mit en marche pour aller sur la Doire (1), où étoit le Rendez-vous général. Elle la passa, & le Pô ensuite au commencement de Septembre, & arriva le 6. à Villa-Nova pour se rendre à Casal, où les Troupes du Duc de Savoie la vinrent joindre, & toutes ensemble se trouvérent en état d'entrer dans le Milanez le 16. si l'Empereur & le Roi d'Espagne refusoient d'accepter la Neutralité, que le Maréchal de Catinat avoit prolongée jusqu'au 15. C'est ce qu'ils ne firent pas : mais leurs Ministres & leurs Généraux se retirérent de Turin, ainsi que ceux des autres Alliez, après avoir pris congé de son Altesse Roiale.

Les Troupes de France & de Savoie se joignent.

Je remets la suite de la Guerre, qui va passer du Piémont dans le Milanez, après que j'aurai donné la relation des Campagnes qui se firent en Flandre, sur le Rhin & en Catalogne, par les Armes de la France & par celles de ses Ennemis, & je renvoie après la narration de ces Evénemens, l'exécution du Traité du Duc de Savoie, & le Mariage du Duc de Bourgogne, qui en étoit le Sceau.

Les soins que prend le Roi pour ses Armées de Terre & de Mer.

Dès le commencement de l'année, le Roi, tout apliqué à la disposition de ses Armées sur Mer & sur Terre, donna ses ordres pour l'Equipement de ses Flottes, & pour le nombre de ses Troupes, & nomma les Officiers Généraux qui devoient commander sur les unes & sur les autres. Les Officiers de Marine de nouvelle Création, furent deux Chefs d'Escadre & trois Capitaines de Galéres, sans les Officiers Subalternes, & tous eurent ordre de partir incessamment pour se rendre à leurs Départemens. On travailla avec empressement dans tous les Ports de Mer du Roiaume à mettre les Vaisseaux en bon état, afin de les emploier à la défense des Côtes de Bretagne, de Normandie, de Picardie & de Provence.

Promotion des Officiers Généraux.

La Promotion des Officiers Généraux des Armées de Terre se fit le 3. de Janvier, & surpassa celle des années précédentes (2). Le Roi nomma seize Lieutenans-Généraux, & trente-deux Maréchaux de Camp, trente-trois Bri-

(1) *La Doria.* (2) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1696. Brigadiers de Cavalerie & trente-deux d'Infanterie. Je n'en donnerai point les noms; je me contenterai seulement de dire que tous étoient distinguez ou par leur naissance ou par leur capacité, & même par l'une & par l'autre, qu'il y avoit des Princes & des plus grands Seigneurs du Roiaume, & que tous étoient placez, selon l'ordre de leurs services. Bientôt après cette Promotion, le Roi nomma encore dix-sept autres Officiers Généraux, & l'Artois, l'Alsace, & les autres Provinces fournirent des augmentations de tems en tems, dont on fit des Compagnies, & on remit sur pied les Milices qui avoient été congédiées. Desorte que tout le Roiaume fourmilloit de gens de Guerre : comme si Louïs n'avoit eu comme Pompée qu'à fraper du pied sur la terre, pour en faire sortir des Légions.

Réglemens pour les Compagnies de l'Amérique.

Il ne borna pas son aplication à ses Etats de l'Europe : il eut le même soin pour ceux de l'Amérique, & il donna de beaux Réglemens pour la Police & pour la Discipline des Compagnies qu'il entretenoit dans les Iles Françoises de ce Nouveau Monde.

Flotte de France en Mer.

On n'eût pas cru que les Expéditions Navales eussent prévenu celles de Terre, & que dans une Saison si prématurée la Flotte Françoise se fût mise en Mer. C'est pourtant ce que nous allons voir. Elle mit à la voile au commencement de Mars, forte de cinquante Vaisseaux de Guerre, de six Brulots, & de deux Galiottes. Tout le monde en fut surpris, & ne pouvoit deviner le dessein d'un tel Armement dans une Saison si peu propre à tenir la Mer. On en fut bientôt éclairci, & le Nouvelliste François (1) prit soin de le publier. 1696.

Quel étoit son dessein.

„ Mille & mille personnes, dit-il, „ ont travaillé pendant plusieurs „ mois à toutes les choses nécessaires pour le passage du Roi de la „ Grande Bretagne en Angleterre, „ sans qu'on ait pu deviner la cause „ de tant de mouvemens, un moment avant qu'il ait plu au Roi de „ la publier : & quatre à cinq cents „ Bâtimens se sont trouvez prêts „ pour transporter des Troupes, des „ Chevaux, & toutes les choses nécessaires à l'Armée, qui sera sur „ leurs Bords, & à celle qui l'attend, avec une Escorte de trente „ Vaisseaux de Guerre, sans qu'on „ ait même soupçonné qu'on eût aucune entreprise en vûë. Tout „ cela doit s'embarquer, partie à „ Calais, & partie à Dunkerque „ pour passer en Angleterre. Dix-huit Régimens ont été commandez pour cette Expédition, dont „ il y en a trois de Cavalerie & deux „ de Dragons. Le Roi d'Angleterre (2) partit le 28. de Février „ en Poste, & on espére qu'il pourra s'embarquer le 1. de Mars.

On publie que c'étoit pour transporter Jaques II. en Angleterre.

Les Lettres qui venoient de Paris & de divers endroits en foule confirmérent cette nouvelle : celle du 8. de Mars (3) en parle hautement. „ On voit tout d'un coup, dit l'Auteur de cette Lettre, des Troupes assemblées sur le Bord de la „ Mer, des Bâtimens de Charge „ pour les transporter, des Escadres „ de Vaisseaux de Guerre pour les „ escorter, un Intendant de Marine, des Commissaires, des Ingé-„ nieurs,

(1) *Le Mercure Galant dans son Journal du 29. de Février.* (2) *Jaques II.*
(3) *Elle est raportée dans le Mercure Historique & Politique.*

1696. „ nieurs, des amas de Vivres & de „ Munitions, & tout l'atirail nécessaire pour une grande Entreprise: „ le Marquis de Harcourt à la tête „ des Troupes de Débarquement, „ & le Roi Jaques parti en Poste de „ Paris, pour commander en Chef „ toute cette Expédition.

On avoit reçu auparavant une Lettre de Paris du 5. qui n'étoit pas moins positive. On disoit, que le Duc de Berwick, revenu depuis peu d'Angleterre, où il étoit allé secretement, avoit rendu compte au Roi de l'état où il avoit laissé les choses, & qu'en prenant congé de Sa Majesté pour aller rejoindre le Roi son Pere, il dit qu'il espéroit revenir dans trois mois avec la qualité d'Ambassadeur, pour remercier Sa Majesté de tous les secours accordez à son Pere depuis la sortie de ses Roiaumes: & on entendoit dire par tout que le Roi Jaques alloit s'en remettre en possession.

Ce dessein échoue.

Cette confiance ne dura pas longtems. On eut des Lettres de Paris du 12. qui mandoient que l'Embarquement étoit suspendu, & qu'on commençoit à voir des Vaisseaux Anglois entre Douvre & Calais. Le même jour on eut avis de Bruxelles, que l'Amiral Russel étoit arrivé devant Gravelines, avec une Flotte de cinquante Vaisseaux de Guerre & quelques Brulots, dans le dessein d'attaquer la Flotte Françoise: & par des Lettres de Tournai du 14. on aprit que le Roi Jaques avoit été visiter les Vaisseaux de Dunkerque, & qu'il ne pensoit plus à passer en Angleterre.

Il y avoit toujours de la présomption dans les desseins de ce Prince, & toujours du malheur dans l'exécution. Il y avoit aussi toujours de la fatalité dans les secours que lui prêtoit la France, & son Etoile y versoit toujours des influences qui les rendoient inutiles. Tout ce grand Armement de Vaisseaux & de Troupes, ne fit que se montrer le long des Côtes de Dunkerque & de Calais, sans tenter la Descente qu'ils avoient projettée. 1696.

Sur quoi il étoit fondé.

On n'eût pas su sur quoi une Entreprise, qui paroissoit chimérique, & qui effectivement étoit fort téméraire, pouvoit être fondée, si l'Histoire d'Angleterre n'en eût pas dévelopé tout le mystére. Il y avoit une Conspiration formée pour assassiner le Roi Guillaume, & conduite avec tant de secret qu'elle ne fut découverte que le 25. de Février. La Cour de Saint Germain, avec qui correspondoient les Conjurez, à la faveur de cette Conspiration travailloit à la faire réüssir, & il est certain que celle de Versailles entroit dans le projet du Roi détroné pour le rétablir. Il n'eût pu en avoir la pensée sans cette assistance, & d'autre côté la France ne lui eût pas prêté ses Troupes & ses Vaisseaux, si elle n'eût pas cru qu'ils trouveroient en arrivant les Partisans du Roi, qu'ils devoient mener avec eux, en état de les recevoir. On dit que les Conjurez devoient commencer par l'assassinat du Roi Guillaume, & que le signal en seroit donné des prochaines Côtes d'Angleterre à celles de France avant l'Embarquement, qui se feroit immédiatement après, tout étant disposé pour le coup de partance qui répondroit au signal. La Flotte Françoise & les Troupes d'Embarquement avec leurs Officiers & le Roi Jaques l'attendoient à tous momens: mais ils l'attendirent inutilement. La Conspiration fut découverte,

Conspiration pour assassiner le Roi Guillaume decouverte.

1696. verte, & fit échouer les mesures concertées en Angleterre, ausquelles devoient répondre celles que la Cour de Saint Germain avoit prises en France, avec l'aide de la Cour de Versailles. Il ne s'ensuit pourtant pas que la derniére fût Complice de l'assassinat, dont on ne peut disculper l'autre. Le Roi Très-Chrétien favorisoit, il est vrai, le rétablissement du Roi Jaques: mais ne pouvoit-il pas ignorer le projet d'un assassinat, qui doit faire horreur à tous les Souverains, par la crainte d'un semblable attentat, s'ils en autorisent l'exemple?

Quoi qu'il en soit, les Conjurez furent découverts, convaincus & punis: les signaux qu'on attendoit sur les Côtes de France ne parurent point: on eut des nouvelles de ce qui les en avoit empêchez, & les Vaisseaux François rentrérent dans leurs Ports, dans le tems que les Anglois sortoient des leurs pour les combattre: les Troupes destinées à l'Embarquement retournérent dans leurs Quartiers, & si le Roi Jaques resta encore quelques jours aux environs de Dunkerque & de Calais, ce ne fut que pour faire croire qu'il n'y étoit pas venu dans la vûë d'une Conspiration, dont le crime paroissoit si noir, que l'Auteur même ne vouloit pas s'en charger.

On en voit toutes les particularitez dans l'Histoire d'Angleterre, que je ne raporte point ici, & toutes les preuves, aussi bien que toute l'horreur par le propre aveu des Coupables. Je ne raporterai les Expéditions de la Flotte Angloise, qui se vengea par ses Bombardemens du Parricide manqué sur la personne de son Roi, & de l'Invasion projettée de l'Angleterre, qu'après avoir raporté les Exploits des Armées de Terre de la France en Flandre, sur le Rhin, & en Catalogne. 1696.

Campagne de Flandre.

Le Maréchal de Villeroy commandoit en Chef l'Armée en Flandre (1), & avoit dix Lieutenans-Généraux, dont les deux premiers étoient le Prince de Conti & Rose: & dix-huit Maréchaux de Camp, entre lesquels étoit le Comte de Rottembourg, Gendre du Lieutenant-Général Rose. L'Armée étoit composée de cent dix Escadrons, & de quatre-vingt-quatre Bataillons: mais on y joint encore l'Armée de la Meuse, commandée par le Maréchal de Boufiers, parce que ces deux Armées se donnoient la main l'une à l'autre.

Armée Françoise.

Armée des Confédérez.

Les Confédérez avoient aussi séparé leurs Troupes en deux Corps, dont l'un, qui faisoit l'Armée de Flandre, avoit le Roi Guillaume à sa tête, & consistoit en trente-six Bataillons, & soixante-dix-neuf Escadrons à la solde Angloise, & en quarante-quatre Bataillons & vingt & un Escadrons à la solde de Hollandois. L'autre Corps, qui composoit l'Armée de la Meuse, étoit commandé par le Prince de Nassau Sarbruck sous l'Electeur de Baviére, & consistoit en quatorze Bataillons des Troupes de Hollande, deux des Troupes d'Espagne & de Baviére, seize des Troupes de Brandebourg, quatre des Troupes de Liége, & quatre-vingts Escadrons des Troupes de Hollande, vingt des Troupes d'Espagne & de Baviére, trente-huit des Troupes de Brandebourg, & dix des Troupes de Liége.

De

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez.*

1696. De si belles Armées faisoient craindre ou espérer des Batailles & des Siéges. Cependant on ne vit ni l'un ni l'autre, & à la réserve du Bombardement de Givet, qui se fit avant l'Ouverture de la Campagne, il ne se passa rien de considérable : les Forces étant assez égales on s'observa de part & d'autre, & on ne chercha qu'à se surprendre ou à s'éviter. Les Négociations secretes pour la Paix rallentissoient l'ardeur des deux Partis, & aucun n'étoit bien aise d'exposer au sort des Armes le salut & le repos de la meilleure partie de la Chrétienté, qu'une Paix Générale devoit bien-tôt assurer.

Bombardement de Givet.

Le Bombardement de Givet, dont je viens de parler, se fit le 16. de Mars par le Général Koehoorn, qui étoit parti de Namur avec des Troupes & un gros train d'Artillerie, pour bruler les Magasins de foin & d'avoine, & de toute sorte de Provisions que les François y avoient amassées, & qui furent toutes consumées par les Bombes & par les Boulets rouges. La Cavalerie, qui sortit de Mons pour s'y oposer, arriva trop tard, & quelque diligence que fit le Maréchal de Bouflers, il ne put venir assez tôt pour l'empêcher.

Marche des deux Armées.

L'Armée Françoise se mit en marche avant celle des Ennemis : mais ces derniers parurent peu de tems après, & empêchérent les François de profiter de leur diligence. Vers la mi-Juin le Maréchal de Villeroy fit un Détachement considérable de Cavalerie & de Dragons, pour aller joindre le Maréchal de Bouflers campé près de Charleroi. Alors la grande Armée des Confédérez étoit campée près de Wavre : & le Prince de Vaudémont, qui commandoit sous l'Electeur de Baviére, avoit son Poste le long du Canal de Bruges. Le 19. le Roi Guillaume décampant de Wavre marcha vers Gemblours. Le Maréchal de Bouflers, en aiant eu la nouvelle, décampe le même jour, passe la Sambre, & marche droit à Gerpines, où il s'arrête pour observer la contenance des Ennemis, & pour couvrir les Places de la Sambre & de la Meuse. Les deux Armées ne firent point de mouvemens jusqu'au 7. de Juillet, que celle du Roi Guillaume étant venuë se poster à Gemblours, le Maréchal de Villeroy décampa de Gerpines le même jour, & alla camper dans la Plaine de St. Gérard pour couvrir Dinant. 1696.

Il seroit ennuieux de raporter toutes les marches de ces Armées, qui sembloient avoir l'une & l'autre de grands desseins, & qui l'une & l'autre n'en exécutérent aucuns, ne faisant qu'aller & venir de la Meuse à l'Escaut, & de l'Escaut à la Meuse, se rompant réciproquement leurs mesures, & s'entremenaçant, sans se joindre d'assez près pour en venir à une Bataille. Sur la fin de Juillet le Roi Guillaume se met en pleine marche, arrive à Nivelle, à Ath & à Cambron, soit dans le dessein de passer l'Escaut, ou d'aller faire le Siége de Tournai. A mesure que ce Généralissime des Troupes Confédérées marchoit tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, les Maréchaux de Villeroy & de Bouflers faisoient le même manége. Ce fut un jeu perpétuel, à quoi se réduisit toute la Campagne, & à mettre les Places à couvert, les Confédérez faisant travailler aux Lignes qui défendoient Gand, & les François fortifiant les lieux qu'ils occupoient du côté de Fur-

1696. Furnes & sur l'Escaut, jusqu'à ce qu'enfin le 20. d'Août le Maréchal de Villeroy, ne voiant point d'aparence que les Ennemis voulussent rien entreprendre, vint avec l'Armée camper à Thiel, où il demeura paisible jusqu'au 9. de Septembre, qu'il alla camper à Wynendale, s'étendant vers Dixmude.

Les deux Armées se séparent pour prendre leurs Quartiers d'Hiver.

Les bruits de la Paix Générale se renforçant, chacun ne songea plus qu'à prendre des Quartiers d'Hiver, & comme si on eût été de concert, les deux Armées se séparérent se regardant décamper, comme elles s'étoient regardées pendant toute la Campagne sans se choquer.

Le 24. d'Août toute l'Armée des Confédérez passa la Dendre à Lessines, & alla camper à Grammont: & le Roi Guillaume l'aiant quittée le 26. alla se délasser à Lò, où il resta jusqu'au 7. d'Octobre, qu'il en partit pour se rendre à la Haye, & passer en Angleterre. Il y eut des Courses & des Hostilitez pendant le mois de Septembre & au commencement d'Octobre : mais comme ce ne furent que de legers Exploits de quelques Détachemens, je ne les raporterai point, non plus que les Cantonnemens qui continuérent en divers endroits, où les uns & les autres crurent avoir le plus à craindre, & être plus obligez à se tenir sur leurs gardes.

Campagne sur le Rhin.

L'Armée de France en Allemagne, forte de trente-six Bataillons, de quatre-vingts Escadrons de Cavalerie, & de vingt-sept de Dragons, parut le 18. de Juin sur les Bords du Rhin, qu'elle passa le 19. & le 20. sur le Pont de Philisbourg, commandée par le Maréchal de Choiseul. Après s'être saisi des Hauteurs de Bruchsal & du Poste de Coksheim, il alla camper le 23. à une lieuë d'Eppinguen. Il y trouva l'Armée de l'Empire deja arrivée, & postée derriére les Lignes d'Eppinguen & de Sintzheim. Le Prince de Bade fit encore fortifier son Camp par plusieurs Retranchemens, & ne craignit point alors d'être attaqué. Ainsi, quoi que les deux Armées ne fussent séparées que par des Lignes que le Prince de Bade avoit fait tirer, il n'y eut pourtant que des Escarmouches, & elles firent là ce que celles de Flandre avoient fait sur la Sambre & sur la Meuse, s'observant l'une l'autre, sans en venir aux mains. 1696.

Le Prince de Bade se retranche.

Marche des deux Armées.

Le 28. de Juillet le Maréchal de Choiseul, quittant son Camp de Bruchsal, vint camper près de Philisbourg : & le lendemain il repassa le Rhin pour aller du côté de Spire. L'Armée fut alors partagée en plusieurs Campemens le long de Spire, de Frankendael & de Wormes, à dessein de disputer aux Ennemis le passage du Rhin, & de consumer les Fourages. Le Prince de Bade de son côté envoia de gros Détachemens pour s'oposer aux Courses des François, & pour charger leurs Fourageurs, pendant que lui-même faisoit ses préparatifs pour passer le Rhin, comme s'il eût eu envie de combattre le Maréchal de Choiseul. Cependant tout se passa en Courses & en Pillages d'un côté par les Hussars Allemands, & de l'autre par les Partis François, qui battoient & qui étoient battus tour à tour : c'est tout ce qui se passoit en Allemagne. Les François étoient toujours campez au deça du Rhin, & les Ennemis au de là sans que le Prince de Bade l'eût encore passé pendant tout le mois d'Août.

1696. d'Août. Comme ſi les deux Armées euſſent pris plaiſir à ſe promener ſur les Bords de ce Fleuve, & d'en faire une maniére de Cours.

Le Prince de Bade paſſe le Rhin ſur le Pont de Maience.

Ce ne fut au moins que le 31. du mois qu'il commença à le paſſer ſur le Pont de Maience, & campa le 1. de Septembre à une heure de la Ville, continuant ſa marche juſqu'au 8. qu'il s'arrêta aux environs de Frankendael, renforcé des Troupes que lui amenoit le Prince de Heſſe.

Le Maréchal de Choiſeul ne ſe laiſſa pas ſurprendre, & aiant raſſemblé ſes Troupes poſtées en divers Campemens, & retiré celles qui campoient au deſſous de Philisbourg pour renforcer ſon Armée, que le Marquis de Harcourt vint encore augmenter des ſiennes, il attendit de pied ferme le Prince de Bade à Lachen, où il ſe retrancha. Un vieux Château inhabité depuis pluſieurs années, à qui on donnoit le nom de *Hart*, ou de *Wintzingen*, couvroit les Retranchemens, & une Garniſon de gens choiſis le défendoit. Le Prince de Bade le fit battre le 12. de Septembre avec ſeize piéces de gros Canon, dont le feu continua juſqu'au 14.

Il prend le Château de Hart.

Le 15. on fit jouer une nouvelle Batterie, & le 17. la Garniſon l'abandonna le ſoir, faiſant ſa retraite avec l'aide de cinq cents Hommes que le Maréchal de Choiſeul envoia à leur ſecours. Ce Poſte pris, le Prince de Bade y fit dreſſer une Batterie de quatorze piéces de Canon, dont on incommoda ſi fort le Camp des François, qu'ils furent obligez de s'éloigner un peu, mais pourtant ſans abandonner leur Camp. Et comme ils y étoient trop bien retranchez, pour qu'on oſât entreprendre de les y forcer, le Prince de Bade ſe retira, & repaſſa le Rhin le 7. d'Octobre, ſans avoir pu entamer l'Armée Françoiſe, qui de ſon côté ne trouva pas à propos de le pourſuivre dans ſa retraite. 1696.

Il finit la Campagne.

Telle fut la Campagne d'Allemagne. Le Prince de Bade aiant ſéparé ſon Armée, donna le Commandement pendant l'Hiver au Comte de Furſtemberg des Troupes, placées depuis les Villes Foreſtiéres (1) & la Forêt noire juſqu'à Heydelberg : & les François firent conſtruire un Fort près de Neuſtadt, à l'endroit où le Prince de Bade avoit voulu forcer leurs Retranchemens. Ils travailllérent encore à un Ouvrage vis à vis de Hagenbach entre Philisbourg & le Fort-Louïs (2), afin d'ôter aux Ennemis la commodité de ce paſſage.

Les François la finiſſent auſſi.

Ils entreprirent même nonobſtant l'Hiver de ſe rendre maîtres du Château de Montjoye, apartenant à l'Electeur Palatin, où ils avoient deſſein de mettre une forte Garniſon, pour empêcher les Confédérez de lever des Contributions dans le Païs de Luxembourg, & pour avoir eux-mêmes plus de facilité à envoier des Partis le long du Rhin, & juſque dans le Duché de Berg (3) : mais ils manquérent leur coup, & aiant été découverts comme ils plantoient leurs échelles, ils ſe retirérent avec précipitation, laiſſant quatorze de leurs Soldats ſur la place. On demeura paiſible le reſte de l'Hiver, & on ne penſa plus qu'à ſe fortifier & à faire des Proviſions pour l'année prochaine.

 L'Armée

(1) *Rheinfeld & les autres.* (2) *Le Fort-Louïs eſt plus bas près de Strasbourg.*
(3) *De la Succeſſion de Cleves & Juliers.*

1696.

Campagne de Catalogne.

L'Armée de France en Catalogne, où il eſt tems de venir, forte de vingt-ſix Bataillons, de vingt-quatre Eſcadrons de Cavalerie & de neuf de Dragons, étoit commandée par le Duc de Vendôme. La premiére Action de ce Général en Chef ſe paſſa le 1. de Juin. Aiant paſſé le Ter le 30. du mois précédent, il marcha aux Ennemis, dont la Cavalerie, qui conſiſtoit en quatre mille cinq cents Chevaux, étoit commandée par le Land-Grave de Heſſe-Darmſtadt, campée dans une Plaine, & aiant devant elle un Bois & un Défilé, où il ne pouvoit paſſer que ſix Eſcadrons de front. Après avoir tenu Conſeil de Guerre, il fut réſolu de l'attaquer ſans attendre l'Infanterie, & avant que les Eſpagnols euſſent été joints par la leur. Ainſi la partie étoit égale. Le Combat s'engagea donc d'une maniére fort vigoureuſe des deux côtez, & chacun plia & ſe rallia tour à tour: mais enfin la Victoire demeura aux François. Une partie de la Cavalerie Eſpagnole ſe ſauva dans les Retranchemens, & l'autre gagna les Montagnes. Plus de mille demeurérent ſur la place, ou furent faits priſonniers, & il n'en couta que trois cents Hommes aux François. Le Comte de Longueval, Lieutenant-Général, y reçut un coup de Mouſquet au côté, & deux à la tête, dont il mourut peu de tems après. Le Duc de Vendôme eut un Officier tué à ſes côtez d'un coup de Canon: Le Comte de Coigni eut un Cheval tué ſous lui, & le Comte de Mailli fut bleſſé à l'épaule d'un coup de Sabre. Les Eſpagnols ne conviennent pas de leur défaite: ils s'attribuent au contraire la Victoire, & prétendent que les François ſe retirérent les premiers, aiant perdu beaucoup plus de monde qu'eux, qui n'eurent que deux cents Hommes tant morts que bleſſez. Les uns & les autres ſe plaignent de n'avoir point été aſſiſtez de leur Infanterie qui n'avoit pu les joindre.

Le Chevalier d'Aubeterre entre dans la Cerdagne Eſpagnole.

Quoi qu'il en ſoit de cette Action, les François s'ouvrirent le chemin par tout où ils s'avancérent. Le Chevalier d'Aubeterre, qui commandoit ſous les ordres du Duc de Vendôme un Corps de trois à quatre mille Hommes, entra dans la Cerdagne Eſpagnole, ſe rendit maître de tout le Quartier de Barida, qui conſiſte en vingt-deux Villages, & du Château d'Ariſſot (1), ſitué ſur un Rocher près d'Urgel.

Le Duc de Vendôme change de Camp.

Dans le même tems le Duc de Vendôme, qui avoit ſon Camp à Rio d'Arenas, où il étoit rentré après avoir battu la Cavalerie Eſpagnole, en décampa le 9. de Juin, & vint prendre un Camp plus commode ſur la Riviére d'Aro, à une lieuë des Retranchemens des Eſpagnols. Mais aiant vu qu'il étoit impoſſible de les attaquer avantageuſement près d'Oſtalric, il alla camper entre cette Place & Blanes ſur la Riviére de Tordera, à deſſein de leur ôter la communication de Barcelône. Il s'avança le 1. de Juillet juſqu'à Oſtalric, & pouſſa la Garde des Eſpagnols juſque dans leurs Retranchemens. Le Chevalier d'Aubeterre de ſon côté conduiſit un Convoi pour l'Armée juſqu'à Gironne, & ſur l'avis qu'il eut de la marche des Ennemis à ſa rencontre, il le fit ſavoir au Duc de Vendôme, qui vint lui-même avec deux mille Chevaux au devant

(1) *Ou Ariſtat.*

1696. vant du Convoi, qui entra ſans obſtacle.

Tous les Fourages étant conſumez, ce Général quitta le 10. de Juillet ſon Camp, après avoir fait ſauter le Château & les Tours de Calella, paſſa ſur le ventre à quatre mille Miquelets, quinze cents Hommes de Troupes réglées, & huit Eſcadrons qui firent un feu épouvantable, mais qui ne purent l'empêcher d'arriver à Tordera. Il n'y demeura pas longtems: manquant d'eau & de fourage il en décampa le 16. & revint dans ſon ancien Camp.

Il rentre dans ſon ancien Camp.

Il commanda le 29. un Fourage général, où il perdit quelques Officiers & trente Soldats, & eut ſoixante Bleſſez: le Lieutenant-Général de Bleinac fut du nombre des Morts. Les François pour ſe venger pillérent & brulérent la petite Ville d'Amer au de là du Ter. Enfin les chaleurs obligérent le Duc de Vendôme de faire entrer ſes Troupes en des Quartiers de Rafraichiſſement, & il alla camper le mois d'Août ſous Angles à quatre lieuës de Bagnolas (1), où il vint au commencement de Septembre, pour s'aprocher davantage des Pyrénées, & pour faire ſubſiſter plus commodément ſon Armée. Elle ne fit qu'aller de Camp en Camp juſqu'au 22. d'Octobre, qu'elle ſe ſépara pour aller prendre ſes Quartiers d'Hiver.

Il fait entrer ſon Armée en ſes Quartiers d'Hiver.

Pour reprendre maintenant la ſuite du Traité du Duc de Savoie avec la France, nous allons voir une étrange Révolution, la Guerre tranſportée du Piémont dans le Milanez, & dans une même Campagne le Duc de Savoie Généraliſſime des deux Armées ennemies. Nous l'avons vu à la tête de celles des Confédérez défendre Turin contre les Armes de la France: voions le à la tête des Troupes de la France faire la Guerre aux Confédérez, aſſiéger Valence, & entreprendre de la ravir à ceux qui lui avoient conſervé Turin. C'étoit la condition du Traité de Neutralité d'Italie. Il avoit fait ſon poſſible pour le faire agréer à la Maiſon d'Autriche & à ſes Alliez, obtenu & prolongé à diverſes repriſes une Trêve pour les y faire conſentir. Ils l'avoient opiniâtrement refuſé, & il voulut remplir la condition du Traité, par laquelle il s'engageoit à joindre ſes Troupes à celles du Roi Très-Chrétien, pour contraindre par la force ceux qui ne vouloient pas de gré accepter la Neutralité. 1696.

Le 16. de Septembre le lendemain du dernier jour de la derniére prolongation de la Trêve, le Duc de Savoie partit pour l'Armée, & en alla prendre le Commandement comme Généraliſſime des Troupes du Roi de France en Italie, dont il avoit reçu les Patentes, & le Maréchal de Catinat l'ordre de lui obéïr, ſans quoi ſa qualité de Maréchal de France, qui ne le céde qu'aux Princes de Sang, ne lui eût pas permis de ſe ſoumettre. Le Comte de Mansfeld fit une ſeconde tentative, & demanda une prolongation de quinze jours; mais il ne fut pas écouté, & partit bruſquement de Turin pour aller à Milan, dans le moment que le Duc partit en Chaiſe de Poſte, pour ſe rendre à Caſal, où il arriva le même jour. Le 17. le Maréchal de Catinat alla le recevoir & l'accompagna juſqu'à l'Armée, dont il viſita les deux Lignes qui la compoſoient, & qui faiſoient plus de ſoixan-

Le Duc de Savoie Généraliſſime des Troupes de France.

Mm 2

(1) *Angles eſt au deça du Ter & Bagnolas au delà.*

1696. soixante-huit mille Hommes par la jonction des Troupes de Savoie à celles de France. Ils avoient déjà concerté le Siége de Valence, & dès le 18. ils partirent ensemble pour l'aller investir.

Siége de Valence.

J'ai parlé dans le premier Tome (1) du Siége de cette Place, une des principales du Duché de Milan, située sur une Hauteur près du Pò sur les Frontiéres du Montferrat à dix milles de Casal. Elle fut prise par les François en 1656. & ce premier Siége couta quatre-vingt-deux jours de Tranchée aux Ducs de Modêne & de Mercœur qui le commandoient. Elle fut renduë depuis à l'Espagne par le Traité des Pyrénées. Le second Siége fut moins long, mais il ne laissa pas d'être meurtrier, les Assiégeans y aiant perdu plus de deux mille Hommes, sans prendre la Ville, qui fut délivrée par l'acceptation de la Neutralité.

La Tranchée avoit été ouverte le 24. de Septembre. Le Comte de Tessé la monta à droite avec trois Bataillons du Régiment de la Marine, & le Comte de Marsin, Maréchal de Camp, à la gauche avec deux Bataillons de Feuquiéres & le Régiment de Périgord. On y joignit encore six Compagnies de Grenadiers, & quelques Escadrons de Cavalerie, pour soutenir la Garde de la Tranchée. On la monta les jours suivans avec un pareil nombre à peu près de Troupes, & le 28. on poussa les Travaux à cent toises du Glacis. Enfin les Batteries du Canon & des Mortiers firent un terrible fracas, répondant à l'Artillerie de la Ville qui n'en faisoit pas moins. Les pluies incommodérent encore plus les Assiégeans que le Canon de la Ville; mais rien ne rallentissoit l'ardeur des uns & des autres : le Duc de Savoie alloit visiter le soir & le matin la Tranchée avec le Maréchal de Catinat : & le Gouverneur (2) de son côté animoit les Assiégez à une vigoureuse défense. Ils la firent, & quoi que la Place fût battuë avec trente piéces de Canon & quatorze Mortiers, ils ne s'étonnérent point, & aiant fait une Sortie le 6. d'Octobre, ils repoussérent les Assiégeans à l'attaque d'une Demi-Lune, où ils perdirent bien du monde sans la pouvoir emporter. Le 8. au matin on revint à la charge avec la résolution de s'en rendre maître, & du Chemin couvert à même tems : mais le Gouverneur de son côté avoit résolu de disputer le Terrain jusqu'à l'extrémité, par des Coupures & par des Retranchemens à quoi il faisoit travailler. On se préparoit donc de part & d'autre à une sanglante Tragédie, lorsqu'on entendit publier une Cessation d'Armes, qui fut suivie de la levée du Siége, & de l'acceptation du Traité de la Neutralité d'Italie.

Levée du Siége & acceptation du Traité de la Neutralité d'Italie.

Ce fut un des plus avantageux à la France qu'elle eût jamais fait. Il chassoit les Autrichiens d'Italie en les obligeant d'en rapeller leurs Troupes : & il tenoit la porte ouverte à la France, pour y entrer avec les siennes quand il lui plairoit, par le moien du Duc de Savoie, qu'elle avoit détaché de leur Alliance & mis dans la sienne. Il ne faut donc pas s'étonner si l'Empereur & le Roi Catholique eurent tant de peine à y consentir, & s'il fallut, pour les y contraindre, entrer dans le Milanez à main armée, & les menacer d'en faire la Conquête. Le prétexte au reste en étoit plau-

(1) *Pag.* 352.

(2) *D. Francisco Colmenero.*

1696.

Avantages du Traité de Neutralité d'Italie.

plausible pour le Duc de Savoie, qui se lassoit de voir le Piémont le Théatre de la Guerre, également ruiné par l'Armée des François, qui prenoient ses Places l'une après l'autre, & par les Impériaux & les Espagnols, dont les Troupes Auxiliaires ne l'incommodoient pas moins que celles de l'Ennemi. Il ne paroissoit pas moins avantageux pour tous les Princes & les Etats d'Italie, pour le Pape sur tout, qui le souhaitoit aussi avec passion il y avoit long-tems, & qui l'avoit sollicité fortement par l'entremise de ses Nonces à Vienne & à Madrid. Mais il est vrai que la France en recueillit tout le fruit, pendant que l'Italie pour en profiter fut contrainte de paier trois cents mille pistoles à l'Empereur, pour se décharger des Quartiers d'Hiver, cent mille argent comptant, & deux cents mille dans un mois, qui furent répartis sur les Princes & sur les Républiques Feudataires de l'Empire. Le Pape lui-même fit remettre soixante mille écus à son Nonce à Venise pour les donner aux Troupes Impériales, dès qu'elles seroient sorties d'Italie: tant il avoit d'impatience de les en voir dehors!

La Neutralité d'Italie servoit de fondement au Traité de Paix du Duc de Savoie. J'en ai raporté les conditions, si avantageuses, que si l'intérêt & l'ambition peuvent excuser un manquement de foi, il est excusable de les avoir acceptées. Le Mariage de la Princesse de Piémont sa Fille avec le Duc de Bourgogne, l'Héritier Présomptif de la Couronne de France, avoit quelque chose de si grand & de si flateur, qu'il eût fallu être sans amour propre, aussi bien que sans affection paternelle, pour ne s'en laisser pas enchanter. Le Contract en fut signé le 15. de Septembre, & la jeune Princesse partit le 7. d'Octobre de Turin, & arriva le 4. de Novembre à Montargis (1), où le Roi, qui étoit parti de Fontainebleau, vint la recevoir, accompagné du Dauphin & du Duc d'Orléans: & le lendemain elle vit à Némours son futur Epoux le jeune Duc de Bourgogne, qui s'y étoit rendu, & qui voiant venir le Carosse du Roi où elle étoit, sortit du sien, & s'avança pour la saluer (2). Le Roi le voiant fit arrêter le Carosse où il le fit monter, & en se plaçant il baisa la main de la Princesse qui ne put s'empêcher de rougir. Tous deux étoient dans cet âge d'innocence, où le cœur tout neuf n'a encore rien senti que ce que l'on sent pour les Fleurs, le Duc de Bourgogne n'aiant que quatorze ans, & la Princesse encore plus jeune n'en aiant que onze: c'est ce qui fit différer la Célébration de leur Mariage jusqu'au mois de Décembre 1697. & la consommation encore deux ans après. Cependant, aussi-tôt qu'elle fut entrée en France, elle y fut regardée comme Duchesse de Bourgogne, & le Roi envoia ses Ordres au Pont de Beauvoisin pour la recevoir en cette qualité. On se conformoit à ce qu'avoit fait Louïs XI. pour la Fille de l'Empereur Maximilien, qui étant promise au Dauphin, fut dès lors traitée de Dauphine, quoi qu'elle ne l'eût jamais été, le Mariage n'aiant point été accompli.

1696.

La Princesse de Piémont vient en France.

Sa premiére entrevûë avec le Duc de Bourgogne.

La France témoigna trop de joie par tous les lieux où passa la Princesse, pour en suprimer la narration, dont

La joie que témoigne la France de son arrivée.

Mm 3

(1) *Dans le Gatinois.* (2) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1696. dont je ne donnerai pourtant qu'un abregé. Elle partit, comme j'ai dit, de Turin le 7. d'Octobre, traversa la Savoie, & arriva le 15. au Pont de Beauvoisin, qui est un petit lieu coupé en deux par une Riviére, ou par un Ruisseau qui sépare la France de la Savoie : desorte qu'une partie du Bourg est du Domanie de la premiére, & une partie des Terres de l'autre. C'est-là que le Train des deux Cours s'étant rendu, le Carosse du Roi, qui devoit prendre la Princesse, se rangea sur le milieu du Pont, la tête des Chevaux tournée du côté de France: & cette Princesse aiant pris congé de toutes les Dames & de tous les Officiers de la Cour de Turin qui l'avoient accompagnée, elle y entra, le Comte de Brione (1), qui faisoit la Fonction de Grand Ecuier, lui donnant la main. La Duchesse du Lude, sa Dame d'Honneur, s'assit auprès d'elle: les autres Dames du Palais (2), que le Roi avoit nommées pour composer sa Maison, eurent aussi l'honneur d'y avoir place. Elle arriva au logis qui lui avoit été préparé au milieu d'un Peuple infini, qui étoit accouru du Dauphiné & des Provinces voisines, & au bruit des acclamations de *Vive le Roi*, *& Madame la Princesse de Savoie.* Etant descenduë de Carosse, on la conduisit à son apartement, & on lui présenta tous les Officiers de la Maison du Roi, qu'elle reçut avec une grace merveilleuse, & à qui elle parut dans tous ses discours & dans toutes ses maniéres beaucoup au dessus de son âge, dont la jeunesse étoit peinte sur son visage dans son teint & ses couleurs naturelles, avec de très-beaux yeux & des cheveux blonds cendrez, qui lui donnoient un grand éclat: mais la vivacité de son esprit étoit ce qu'on admiroit le plus.

Portrait de la Princesse.

A ces charmes s'en joignoient encore de plus grands, c'étoit la Paix si désirée, & attenduë avec tant d'impatience, qu'elle aportoit avec elle, & on entendoit retentir le beau nom de *Princesse de la Paix*, qu'on lui donna sur toute la route. La Ville de Lion la premiére, & en même tems la plus splendide qu'elle trouva au sortir de la Savoie, lui fit une magnifique Entrée, les ruës de la Ville par où elle passa étant bordées par dix-huit cents jeunes Hommes tous d'une même taille, & richement vétus. Le Prévôt des Marchands (3) la haranguant lui dit, „ Qu'ils étoient „ venus lui offrir les hommages res„ pectueux d'un Peuple, dont les „ acclamations lui feroient connoî„ tre qu'il la regardoit comme le „ gage assuré de sa félicité: „ *Vous allez rendre*, *Madame*, ajoûta-t-il, *à toute l'Europe armée cette Paix tant souhaitée*, *que la fureur de la Guerre avoit bannie depuis si long-tems.* 1696.

L'Entrée que lui fait la Ville de Lion.

Elle reçut à peu près les mêmes félicitations par tout, & elle répandoit la joie dans tous les endroits qu'elle traversoit : les Villes & les Campagnes retentissoient de semblables acclamations. Le Roi lui-même ne la traita pas en enfant, lors qu'il lui dit à Montargis, où il étoit venu la recevoir, en se trouvant le soir à son deshabiller, *Qu'il ne savoit pas si elle s'ennuioit avec lui*, *mais que pour lui il ne pouvoit la quitter.*

L'estime qu'en fait le Roi.

La Cour étant venuë à Fontainebleau, la Princesse y fut complimentée par le Chancelier, accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat, & elle

(1) *Fils du Comte d'Armagnac.* (2) *On apelloit ainsi les autres Dames de sa Cour.* (3) *Du Gas.*

1696. elle y reçut les visites de la Cour de Saint Germain. Le 13. de Décembre le Roi la mena à Marli & à Versailles, où il lui fit voir toutes les beautez de ces Palais enchantez. Le Duc de Bourgogne y vint lui rendre visite, & elle y reçut aussi celle des Ambassadeurs & des Ministres de la plûpart des Cours de l'Europe. Je dirai encore, avant que de finir ce qui concerne cette Princesse, qu'avant qu'elle arrivât en France le Roi avoit nommé les Dames & les Officiers qui devoient composer sa Maison. J'ai déjà dit que la Duchesse du Lude étoit sa Dame d'Honneur, la Comtesse de Mailli étoit sa Dame d'Atour, la Marquise de Dangeau, la Marquise d'O, la Marquise de Nogent, la Comtesse de Roussi, la Marquise du Mongon, & la Marquise du Chastelet étoient qualifiées de Dames du Palais. Le Comte de Tessé étoit son premier Ecuier, & le Marquis de Dangeau son Chevalier d'Honneur. C'est assez parlé de cette Cérémonie, dont un plus grand détail doit se chercher dans les Journaux, & seroit languissant dans l'Histoire.

Les Dames & les Officiers de sa Cour.

Publication du Traité du Duc de Savoie.

Je reviens au Traité du Duc de Savoie avec le Roi. Il fut publié à Paris le 10. de Septembre avec de grandes Cérémonies. Le Roi d'Armes, marchant seul, mais suivi des trois Compagnies d'Archers de la Ville, des Huissiers à Verge du Châtelet & de six Hérauts d'Armes, en fit la Publication dans les Places publiques accoutumées aux fanfares des Trompettes & des Hautbois, & au son des Tambours. Le *Te-Deum* fut chanté le 13. suivant la Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris. *C'est*, dit ce Monarque, *pour rendre graces au Dieu des Armées, qui a bien voulu se montrer le Dieu de Paix, & pour le prier de rendre à l'Europe une tranquillité si nécessaire, & que lui seul peut donner, que j'ai résolu de faire chanter le* Te-Deum *dans l'Eglise Cathédrale de ma bonne Ville de Paris le* 13. *du présent mois, ainsi que vous le fera plus particuliérement entendre le Maître des Cérémonies, auquel j'ordonne d'inviter à cette Solemnité mes Cours, & ceux qui ont coutume d'y assister.* Tous s'y trouvérent, & l'Archevêque officia à trois heures après-midi en présence d'un grand nombre de Prélats, & des Ambassadeurs & Ministres des Cours Etrangéres. Il y eut le soir un Feu d'Artifice devant l'Hôtel de Ville, & des Feux de joye dans toutes les ruës. Plusieurs Inscriptions ornoient celui de l'Hôtel de Ville, toutes au sujet de la Paix, où dans une on voioit Alexandre qui coupoit le noeud Gordien, avec ces mots: *N'importe comment on le dénouë* (1). 1696.

Te-Deum chanté à Paris.

Et à Lille.

Mais rien n'exprime mieux la satisfaction du Roi au sujet de cette Paix, que la Lettre qu'il en écrivit au Gouverneur de Lille (2) *Dieu enfin*, lui dit-il, *après avoir marqué son jour pour le repos de la Chrétienté, a commencé d'exaucer mes vœux, aiant permis que la Paix ait été concluë & signée entre moi & mon Frére le Duc de Savoie, & que pour l'affermir & la rendre d'autant plus durable, elle soit cimentée par le Mariage de mon Petit-Fils le Duc de Bourgogne avec la Princesse ainée de Savoie. Un Evénement si considérable dans toutes ses circonstances, & qui promet de si heureuses suites, m'obligeant de rendre à Dieu les très-humbles actions de graces qui lui*

(1) *Ou*, De ce lien fatal j'élude le destin. (2) *La Rabbule.*

1696.

lui en sont dûës, je mande aux Prélats de mon Roiaume d'en faire chanter le Te-Deum, *& je vous fais cette Lettre pour vous dire, que mon intention est que vous assistiez à celui qui sera chanté dans l'Eglise Cathédrale de Lille.*

Je ne croi pas m'être trop arrêté sur l'arrivée d'une jeune Princesse, qui vient consoler la France du long Veuvage de son Roi & de son Dauphin, & lui faire espérer par son Mariage avec le jeune Duc de Bourgogne une Postérité, qui perpétuera le Trône dans la Famille de Henri le Grand. Les espérances de la Nation n'ont pas été trompées, & elle croit voir dans son jeune Roi, la majesté de Louïs le Grand, la bonté du Dauphin, & le génie du Duc de Bourgogne.

L'aplication du Roi pour assurer les Côtes de France.

Je reprens le fil de l'Histoire par le récit des Expéditions Maritimes. Le Roi, toujours apliqué à la sureté des Côtes de son Roiaume, fit élever le long de celles de Marseille plusieurs Batteries de Canons & de Mortiers, & fit équiper trente-quatre Galéres, six Brulots, & un grand nombre de Bâtimens & de Chaloupes à Bombes, pour agir sous les ordres du Maréchal de Tourville. Tout se prépara aussi sur l'Océan, & les Escadres du Comte de Château-Renaud & du Marquis de Nesmond se

Expédition du Marquis de Nesmond.

mirent en Mer, la derniére étant sortie le 19. de Mars du Port de Brest, composée de six Vaisseaux de Guerre & de trois Frégattes, & y étant rentrée bientôt après avec la prise de la Flotte Espagnole qui partoit d'Ostende pour Cadix, pendant que l'Escadre de Château-Renaud faisoit voile vers le Détroit. Le Maréchal de Joyeuse fut envoié sur les Côtes de Normandie, & le Maréchal d'Estrées sur celles de Bretagne. Et comme on vit que les Flottes Angloises menaçoient les Côtes de l'Océan plus que celles de la Méditerranée, le Maréchal de Tourville, qui devoit commander le long des derniéres, en fut rapellé pour commander à la Rochelle & dans le Païs d'Aunix.

Bombardement de Calais.

Ces préparatifs n'empêchérent point cependant les Anglois de bombarder Calais. Le Bombardement se fit le 13. d'Avril (1), & dura depuis le matin jusqu'à huit heures de soir, sans faire beaucoup de dommage: il n'y eut que peu de maisons qui en souffrirent, & encore moins qui furent consumées. Le Chevalier de Pradins avec onze Chaloupes avancées eut la hardiesse de se mêler parmi leur Flotte, d'en essuier quatre mille coups de Canon, sans avoir eu que quatre ou cinq Hommes de tuez, & ne leur aiant causé guére moins de dommage que leurs Bombes en avoient fait à la Ville.

Réglement pour la Marine.

Pour se précautionner contre de semblables Hostilitez dans la suite, le Roi fit dresser un Réglement le 26. d'Avril, qui marqua l'ordre que devoient tenir les Officiers de Marine, & qui fut envoié dans les lieux de leur Département.

I. „ Il enjoignoit aux Généraux „ d'exécuter ponctuellement les Or- „ dres & les Instructions qui leur se- „ roient données par Sa Majesté. „

II. „ On ordonnoit aux Officiers „ Subalternes d'informer exactement „ les Commandans du Département „ de tout ce qu'ils aprendroient des „ Ennemis, & si la nouvelle étoit „ impor-

(1) *Voiez les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

1696.

„ importante, d'en informer le Secretaire d'Etat, pour en rendre compte au Roi. „

III. „ On recommandoit à ces „ Subalternes une exacte obéïssance „ aux ordres des Généraux, pour „ se transporter dans tous les lieux „ où ils seroient commandez. „

IV. „ On les obligeoit de faire „ état de tous les Bâtimens capables „ d'être emploiez à la défense de la „ Côte, ainsi que des Matelots, pour „ les armer en cas de besoin, & les „ distribuer sur les Vaisseaux où ils „ dévront servir. „

„ Enfin le Roi vouloit, que ces „ Officiers eussent le Commande- „ ment sur tous les gens de Mer, em- „ ploiez pour la défense de la Côte, „ subordonné néanmoins au Com- „ mandant du Département, qu'ils „ auroient soin de faire avertir „ aussitôt que les Ennemis paroî- „ troient. „

Expédition de Château-Renaud.

Le Comte de Château-Renaud, qui étoit entré dans le Détroit au commencement de Mars, en revint le 16. de Mai, & entra dans la Rade de Brest avec sa Flotte composée de quarante-sept Vaisseaux. Le 24. il reçut des ordres de la Cour pour en desarmer une partie, que le Maréchal d'Estrées envoia sur les Côtes de Bretagne.

Expédition de Bart.

Cependant le Chevalier Bart fit voile de Dunkerque dans le même tems avec sept Vaisseaux & un Brulot, prenant la route du Nord, & le Marquis de Nesmond avec son Escadre alla croiser d'un autre côté, pendant que la Flotte combinée d'Angleterre & de Hollande paroissoit sur les Côtes de France, forte de quatre-vingts Vaisseaux de Guerre, menaçant la Normandie & la Bretagne.

1696.

Brulemens faits par la Flotte Angloise.

La menace ne fut pas tout à fait vaine: & le 24. de Mai le Chevalier Rook fit un Détachement de la Flotte, qui entra dans les Baies de Camaret & de Bertram, & y brula quatre ou cinq Bâtimens: mit la nuit des gens à terre, qui surprirent la Garde, & amenérent plusieurs Prisonniers, avec lesquels il remit à la voile, & retourna à Torbai.

Tout le mois de Juin se passa en Pyrateries des deux côtez, & c'étoient plutôt des Courses d'Armateurs, que des Expéditions d'Armées Navales.

Bombardement de St. Martin de Ré.

La plus considérable fut celle qui se fit le 15. de Juillet par la Flotte commandée par Mylord Barclai. Il fit voile le 13. d'Ouessant vers Belle-Ile, avec soixante & dix Vaisseaux de Guerre, plusieurs Frégattes & Galiottes à Bombes. Le 15. il détacha dix Vaisseaux avec les Galiottes & quelques Brulots, qui vinrent devant St. Martin de Ré, où les Vaisseaux de Guerre mouillérent l'ancre, & les Galiottes s'avancérent plus près de la Ville pour la bombarder. Le Bombardement commença vers les neuf heures du soir, & mit le feu en cinq endroits. On cessa de tirer le matin, mais on recommença à trois heures après-midi, & la Ville parut presque toute embrasée. On fit un grand feu de la Place sur les Galiottes & sur les autres Bâtimens qui étoient à portée, & on en vit sauter un chargé de Bombes & de Feux d'Artifice. Le 17. les Ennemis se retirérent & allérent aux Sables d'Olone, où ils jettérent environ deux mille Bombes avec peu de succès. En même tems le gros de la Flotte s'avança dans l'Ile de Grouais, où l'on fit une Descente près de Port-Louïs: on

1696. on débarqua encore des Troupes en deux autres endroits près de Belle-Ile, qui détruisirent vingt Villages, brulérent plus de mille maisons, & firent un butin des Bestiaux qu'ils trouvérent à la Campagne. C'est à quoi aboutit cette formidable Armée Navale, qui d'abord donna l'alarme à toute la Côte, & qu'on crut en vouloir au Port de Brest. Le Maréchal d'Estrées, qui s'y trouva, distribua les Officiers Généraux & les Troupes de Terre & de Mer, suivant le Réglement du 25. Avril, dont j'ai parlé, par tout où il crut que les Ennemis pourroient mettre pied à terre. Mais la Flotte n'osa attaquer une Place si bien gardée, & prenant une autre route vint ruiner des Iles sans défense, bruler des Maisons ou des Cabanes, & enlever des Troupeaux. Les Hommes qu'elle avoit mis à terre se rembarquérent le 20. aiant laissé plus de cent de leurs gens sur la place, & le 21. on la perdit de vûë. Est-ce que la Nation Françoise & l'Angloise (car le reproche apartient à l'une & à l'autre, & le Bombardement de Bruxelles n'étoit pas plus excusable, que ceux de Dieppe, du Havre, de St. Malo, de Dunkerque, de l'Ile de Ré) n'auront point de confusion d'avoir eu moins d'humanité qu'un Roi de Sparte (1), qui faisoit profession avec tout le Peuple de Lacédémône de rudesse & d'austérité, & qui refusa de ruiner Corinthe? On condamnera peut-être cet écart, & on le trouvera placé trop tard. Mais je croi qu'il est permis à l'Histoire de donner de l'horreur pour ces barbaries, & la réflexion que j'y fais est en sa place, puisque se présentant à la fin de toutes ces cruelles exécutions, elle ramene le souvenir, & en même tems la censure de toutes les précédentes. 1696.

Arrêt du Parlement en faveur de l'Episcopat contre l'Exemption.

Le 19. de Janvier le Parlement de Paris rendit un Arrêt en faveur de l'Evêque de Meaux (2), qui fut rétabli dans la possession de sa Jurisdiction Episcopale sur cinq Paroisses de son Diocêse, que l'Abbaïe de Rebais avoit usurpée en vertu de son Exemption, & contre une Bulle que les Religieux de cette Abbaïe avoient obtenuë en Cour de Rome, qui interdisoit à l'Evêque de Meaux l'entrée de leur Eglise. L'Avocat Général demanda que la Bulle fût déclarée injurieuse à l'Episcopat, contraire aux Loix & aux Usages du Roiaume: & la Cour fit défense de la mettre à exécution.

Les honneurs que fait le Roi à un Cardinal.

Si la Cour de Rome en fut mortifiée, elle eut la joie d'aprendre peu de jours après les honneurs que fit le Roi à un de ses Cardinaux. Le 26. de Janvier l'Abbé de la Roche aporta le Bonnet pour le Cardinal Cavallerini, qui le reçut des mains du Roi le premier de Février à Versailles, où il avoit été conduit par l'Introducteur des Ambassadeurs, qui l'étoit venu prendre à Paris avec les Carosses de Sa Majesté. La Cérémonie achevée, le Roi l'invita à dîner: son couvert fut mis à quatre places de distance de celui du Roi, & après que Sa Majesté eût pris sa place, il s'assit sur un Siége pliant. Le Roi s'étant levé se découvrit, & ensuite rassis & couvert but à la santé du Pape, le Cardinal se tenant découvert & debout. Il but dans la même posture respectueuse à la santé du Roi. Pendant le repas il fut servi par le Con-

(1) *Agesilaus.*

(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1696. Controlleur Général de la Maison du Roi, & les Services furent semblables. Après la fin du dîner le Cardinal accompagna Sa Majesté jusqu'à son Cabinet, le remercia de l'honneur qu'il avoit reçu & se retira. Il rendit ensuite ses visites aux Fils de France. Le Duc de Bourgogne le reçut debout, aiant derriére lui un Fauteuil sur lequel il s'assit, & le fit asseoir sur un Siége pliant. Il fut reçu de même par le Duc d'Anjou & par le Duc de Berri. Enfin il fut ramené à Paris en la même maniére qu'il avoit été conduit. Il eut le 14. de Février son Audience de Congé du Roi avec les mêmes Cérémonies, conduit par le Comte de Brione & par l'Introducteur des Ambassadeurs.

Ces honneurs rendus au Cardinal n'empêchérent pas les procédures du Parlement contre la Bulle du Pape au sujet de l'Abbaïe de Rebais, qui vouloit se soustraire à la Jurisdiction Ecclésiastique de l'Evêque de Meaux. L'Arrêt dont j'ai parlé citoit ses Religieux, & ils comparurent. Après une rude mercuriale, il leur fut défendu de faire aucun usage de la Bulle, & de n'en plus obtenir de semblables à l'avenir.

Edit de Création de cinq cents Nobles.

On fut surpris de l'Edit du mois de Mars, portant l'annoblissement de cinq cents personnes dans le Roiaume. Le Préambule en expliquoit ainsi les motifs. „ Si la noble extraction & l'antiquité de la Race, „ qui donne tant de distinction parmi les Hommes, n'est que le present d'une fortune aveugle, le titre „ & la source de la Noblesse est un „ present du Prince, qui sait récompenser avec choix les services „ importans que les Sujets rendent „ à leur Patrie. C'est ce qui nous „ a fait prendre la résolution, disoit „ le Roi, d'accorder cinq cents Lettres de Noblesse dans notre Roiaume, pour servir de récompense à „ ceux de nos Sujets, qui en les acquérant par une Finance modique, continueront à nous fournir „ les secours dont nous avons besoin, „ pour repousser les efforts obstinez „ de nos Ennemis. Sa Majesté ordonne ensuite, que ces cinq cents „ personnes seront choisies parmi „ ceux qui se sont le plus distinguez „ par leurs mérites, & seront préférez ceux, qui par des Emplois „ qu'ils auront exercez, se sont rendus recommandables, & dignes d'être élevez à ce degré d'honneur „ & de distinction. „ 1696.

Cette Finance modique, à la quelle sont taxées chaques Lettres d'Annoblissement, fut fixée par un second Edit du mois d'Avril à la somme de six mille livres. C'étoit le véritable motif de l'Edit, qui créoit tout d'un coup un si grand nombre de Nobles. La nécessité d'avoir de l'argent, pour subvenir à la prodigieuse dépense d'une longue Guerre qui épuisoit le Roiaume, obligeoit d'avoir recours à des moiens extraordinaires, tels que ces Créations de Nobles & d'Officiers de toutes sortes: & c'est sur la fatalité des tems qu'il en faut rejetter le préjudice qu'en souffre le Gouvernement & la Constitution de l'Etat. Toute jalouse qu'est la République de Venise de sa Noblesse, elle se relâche quelquefois de sa sévérité, & y admet sa Bourgeoisie qui finance des sommes considérables dans une conjoncture fâcheuse, telle que fut la Guerre de Candie, qui obligea le Sénat à recevoir parmi la Noblesse Vénitienne de riches Citoiens,

La République de Venise annoblit des Bourgeois.

1696. qui paioient de grosses sommes pour obtenir cet honneur. Il est pourtant vrai, comme s'en explique d'abord le Préambule, que la Noblesse étant un present du Prince, il ne doit être distribué qu'à ceux qui le méritent par les services importans qu'ils rendent à la Patrie, & non à ceux qui l'achetent comme une Marchandise qui tombe dans le Commerce. Un si honteux trafic lui fait perdre tout son prix. C'étoit pour n'exposer point les cinq cents Lettres d'Annoblissement à cette indignité, que le Roi vouloit, que les personnes qui les obtiendroient, fussent choisies parmi ceux qui se seroient distinguez par leurs mérites & par leurs vertus. Tel fut le choix que fit Auguste (1) de six cents Patriciens, pour remplir le nombre de ceux qui composoient le Corps de la Noblesse Romaine. Après tout il faut avouer que ces Edits, qui multiplient les Nobles & les Officiers, les avilissent les uns & les autres, & ont des côtez par où il seroit difficile d'en faire l'apologie, bien loin d'en faire l'éloge.

Auguste crée des Patriciens.

Le Jubilé s'ouvrit le 5. de Mars, suivant la Bulle du Pape du 3. de Décembre 1695. & le Mandement de l'Archevêque du 2. de Février 1696. Ce dernier (2) en fait consister toute la vertu dans une sincére pénitence, sans laquelle il n'attribuë à tout l'extérieur aucune efficace, ni aucun mérite. Il cite pour cela les paroles de St. Augustin. *On ne peut*, dit-il après ce Pere de l'Eglise, *acheter par des aumônes & par des presens l'impunité de ses crimes, ni la liberté d'en commettre de nouveaux. Dieu est un Juge Saint, Incorruptible, & il n'y a que la vraie pénitence qui lui fasse oublier ceux que l'on a commis, & qui desarme sa Justice. . . . Les Graces de l'Eglise ne peuvent jamais être utiles à ceux qui sont indignes de celles de Dieu. Les aumônes, les bonnes œuvres, les pratiques extérieures de piété, commandées pour gagner le Jubilé, ne peuvent sans cette disposition intérieure attribuer aucune grace.* Si les Distributeurs des Indulgences de Léon X. les eussent ainsi expliquées, ils n'eussent pas donné lieu au scandale qui troubla toute l'Eglise, & aux justes Déclamations de Luther. Mais aussi ils n'eussent pas trouvé tant de Marchands pour les acheter: car le cœur de l'homme veut être séduit, & non pas guéri, acheter son salut à beaux deniers comptans, sans qu'il en coute rien à sa volupté ni à sa corruption. 1696.

Ouverture du Jubilé.

Belles remontrances au sujet des Indulgences.

J'insérerai tout de suite un Mandement de l'Evêque d'Arras contre la Comédie, par la connexion qu'il a avec la Bulle du Jubilé, & qui est de la même datte. La différence qu'il y a, c'est que la Bulle & le Mandement de l'Archevêque de Paris regardent tous les Hommes en général, dans les exhortations qui leur sont faites pour se convertir: & le Mandement de l'Evêque d'Arras fulmine en particulier contre le Théatre, qu'il regarde comme la source la plus abondante & la plus pernicieuse du vice & de la débauche.

Mandement de l'Evêque d'Arras contre la Comédie.

Il faut ignorer la Religion, dit ce Prélat (3), *pour ne pas connoître l'horreur qu'elle a marquée dans tous les tems pour les Spectacles, & pour la Comédie en particulier. Les Sts. Peres la condamnent dans leurs Ecrits, ils* la

(1) *L'an 736. de Rome. Voiez Dion Cassius.* (2) *Louis-Antoine de Noailles qui fut dans la suite Cardinal.*
(3) *Gui de la Seve de la Roche-Chouart.*

1696. *la regardent comme un reste du Paganisme, & comme une Ecole d'impureté. L'Eglise l'a toujours regardée avec abomination, & si elle n'a pas absolument rejetté de son sein ceux qui exercent ce métier infame & scandaleux, elle les prive publiquement des Sacremens, & n'oublie rien pour marquer en toutes rencontres son aversion pour cet état, & pour l'inspirer à ses Enfans.*

On ne peut parler plus fortement. Il défend ensuite à tous les Chrétiens de son Diocêse la fréquentation du Théatre, sur tout dans les tems consacrez à la Dévotion, à peine d'Excommunication. Et à l'égard des Comédiens, il défend aux Pasteurs & Confesseurs de les recevoir aux Sacremens, à moins qu'ils n'aient renoncé à leur état, & réparé par une satisfaction publique le scandale qu'ils ont donné.

Apologie des Comédiens.

Les Comédiens étoient trop flêtris, & il y alloit trop de leur intérêt dans une si terrible censure pour demeurer sans réponse. Ils prétendirent justifier par les témoignages de St. Thomas, de François de Sales, & de Charles de Borromée l'innocence du Théatre, épuré comme il est en France, & rejettérent les passages des Anciens Peres contre la Comédie, telle qu'elle étoit représentée avec toute son impureté, sur les Théatres des Paiens. Ils avouérent que la derniére étoit digne des Anathêmes de l'Eglise: mais ils soutinrent que l'autre étoit du nombre des Jeux honnêtes & permis pour soulager l'esprit, & lui donner du repos.

Quoi que puissent dire les Défenseurs du Théatre, on ne l'épurera jamais assez, pour que l'innocence & les bonnes mœurs n'y courent point de risque: mais d'autre côté on a beau condamner les Spectacles, on s'en laissera toujours enchanter. 1696.

Avanture de la prétenduë Comtesse de Nassau.

Ce n'est pas seulement sur le Théatre que se jouent d'étranges Piéces. Le Monde entier est un Théatre, sur lequel il s'en représente tous les jours en divers endroits. Il s'en joua une singuliére l'année précédente (1), & qui se termina le 20. de Mars de celle-ci, par un denouement digne de l'Actrice. C'étoit une Avanturiére, connuë par le nom de *Prétenduë Comtesse de Nassau*, & qui avoit pris ce nom à Bruxelles, où elle parut premiérement, se nommant *Anne-Marie de Nassau-Mérode*, & se qualifiant *Comtesse d'Elmont*, du nom de son Mari, Officier dans le Régiment d'Artois, *qu'elle avoit*, disoit-elle, *épousé malgré sa Famille*. Après avoir dupé bien du monde en Hollande, elle passa de là en Franche-Comté, d'où elle vint à Nantes, faisant le même métier par tout, & par tout trouvant des Dupes qui s'en laissoient tromper.

Son portrait & ses filouteries.

Elle avoit effectivement dequoi prévenir par la beauté de son visage, dont le teint étoit d'une blancheur éblouïssante, par de grands airs, mais aisez & naturels, & par une maniére de parler fine & spirituelle: desorte que tout cet extérieur sentoit la personne de grande qualité. Elle en soutenoit d'ailleurs le caractére avec autant d'assurance & de hauteur, que si elle eût été véritablement de la naissance dont elle se disoit être, gardant son rang & sa supériorité parmi les Dames les plus qualifiées qui lui rendoient des visites, prenant le Fauteuil, & leur donnant des Chaises à dos, & dans toutes les

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1696. les Compagnies où elle se trouvoit, elle affectoit toujours la premiére place. Elle n'avoit de train & d'ameublemens, que par le moien des tromperies qu'elle faisoit aux Marchands & aux Banquiers, & à tous ceux qui vouloient bien lui ouvrir leurs bourses. Elle arriva à Nantes sans argent & sans Equipage, *qu'elle attendoit*, disoit-elle, *& qui devoit bientôt venir*. Elle demeura deux mois *incognitò* dans une chétive Hôtellerie. Son adresse la tira d'un si triste lieu, & d'une vie si peu conforme à son naturel, & on la vit paroître tout d'un coup avec un éclat & une magnificence qui imposa à tout le monde. Ses airs & ses maniéres achevérent la tromperie, & sans lui demander des preuves de sa prétenduë qualité, on l'en crut sur sa parole. Peu de personnes, au moins à Nantes, se gardérent de donner dans le panneau.

La tromperie est découverte & punie.

Mais la fausseté ne put durer long-tems sans être découverte. Son Mari, & son prétendu Equipage ne paroissant point, les Intéressez, dont elle avoit emprunté dequoi faire sa Maison, prirent l'alarme, & voulurent ravoir leur argent. Elle n'étoit pas en état de le rendre, & craignant ce qui arriva, elle prit la fuite déguisée en Dévote. Ils la poursuivirent, l'arrêtérent, l'aiant reconnuë toute travestie qu'elle étoit, & la firent conduire en Prison. Elle se défendit si bien, que le Présidial de Nantes emploia huit mois à l'Instruction de son Procès. Elle fut enfin déclarée coupable, & d'avoir pris pour filouter & voler des noms de distinction, à la faveur desquels elle avoit excroqué de l'argent & des Marchandises par tout où elle avoit passé, condamnée d'avoir le fouet & la fleur de Lis, attachée au Poteau pendant trois heures, & bannie à perpétuité. 1696.

Création de plusieurs Officiers.

Pour revenir aux Edits de Création d'Officiers, il y en eut encore trois enregistrez le 5. de Mai au Parlement, & il se passoit peu de mois qu'il ne s'y en enregistrât plusieurs. Je ne les raporterai point, le récit en seroit ennuieux, & je me bornerai d'ailleurs aux réflexions que j'ai faites sur ces maux nécessaires, qui accabloient le Peuple. Tristes fruits de la Guerre, & de l'ambition qui l'a fait entreprendre ! Heureux le Roiaume où la Paix fait fleurir le Commerce & circuler l'argent : comme la France l'a éprouvé, dans le tems qu'elle a été en Paix avec ses Voisins. La Guerre est venuë troubler cette félicité, le Commerce est tombé en décadence, l'argent à cessé de couler, & la source en étant épuisée ou arrêtée, il a fallu avoir recours aux Taxes, aux Edits, & aux Déclarations qui établissent la Capitation, & tous les autres Impôts qui font gémir les Peuples.

Ambassade de Geneve.

Deux Etats bien différens envoiérent en même tems une Ambassade au Roi. Geneve fut la premiére, dont les Députez, après avoir eu Audience du Marquis de Croissi, Ministre & Secretaire d'Etat, l'eurent du Roi le 17. d'Avril, conduits par l'Introducteur des Ambassadeurs, & furent traitez à dîner par les Officiers de Sa Majesté.

Ambassade d'Alger.

L'Envoié du Divan d'Alger eut la sienne le 24. & fit un compliment fort flateur. Il fut traité magnifiquement par les Officiers de la Maison du Roi, & on lui fit voir tout ce qu'il y avoit de beau dans les Jardins de Versailles &

1696. & de Marli. Il avoit amené dix beaux Chevaux de Barbarie, dont le Divan faisoit present à Sa Majesté.

Motifs de l'Ambassade de Geneve.

Ces deux Républiques s'empressoient de renouveller leurs Alliances avec une Couronne, dont la premiére avoit à craindre les Armes, qui s'aprochoient d'elle par la Guerre du Piémont qui duroit encore, & par le bruit qui couroit, que le Roi avoit dessein de faire une Citadelle de Versay, petit Village sur le Lac de Geneve, & à une lieuë de la Ville.

Et de celle d'Alger.

Alger de son côté apréhendoit que le Roi ne s'offensât de son Traité avec l'Angleterre, & le Divan envoioit assurer Sa Majesté, qu'il observeroit exactement ceux qu'il avoit conclus avec la France. Tous ces Députez eurent lieu de se louer de la maniére obligeante, avec laquelle le Roi les écouta & leur répondit, & leur Audience de Congé fut aussi gracieuse que la premiére.

Cruauté contre les Protestans en France.

Cette bonté du Roi pour ceux de Geneve, n'empêchoit pas les rigueurs de ses Ministres contre les Protestans Nouveaux Réünis de son Roiaume, dont je voudrois me pouvoir dispenser de raporter les oppressions: mais elles furent si dures en Guienne, en Rouergue, en Languedoc & en Normandie, & jusque dans les Prisons & sur les Galéres de Marseille, où il y avoit de ces malheureux à la chaine, que je ne puis les suprimer. L'inhumanité de l'Intendant Montmort, le plus cruel de tous les hommes, en envoia tirer un Gentilhomme (1) pour avoir le plaisir de lui faire donner la bastonnade, & un de ses Hoquetons aiant refusé de faire cet office, qui étoit celui de Bourreau, il prit lui-même une Canne, dont il donna plusieurs coups à ce pauvre Gentilhomme, & le fit ensuite mettre dans un Cachot. J'épargnerai à ma Nation l'odieux récit des cruautez qui s'exercérent ailleurs. 1696.

Entrée du Nonce.

Rien n'est plus magnifique que l'Entrée du Nonce à Paris, qui se fit le 12. d'Août, & l'Audience que le Roi lui donna le 13. à Versailles. Son Train étoit des plus lestes: le grand nombre de ses Pages & de ses Valets de pied avec ses Livrées lui attirérent les acclamations de tout le monde. Le Comte de Brione, faisant la Fonction de Grand Ecuier, avec l'Introducteur des Ambassadeurs, étant venus le prendre, il entra dans le Carosse du Roi, où ils entrérent après lui, & trois Gentilshommes de la Suite du Nonce après eux. Son Ecuier & quatre Pages à Cheval précédoient le Carosse, autour duquel marchoient vingt-quatre Valets de pied. J'omets les autres Cérémonies, pour venir à celle de son Audience. Le lendemain les mêmes qui étoient venus le recevoir à Paris, vinrent le prendre pour le conduire à Versailles. Il trouva les Gardes Françoises & Suisses rangées dans l'Avantcour du Château, au travers desquelles il passa Tambour battant & Enseignes déploiées: traversa les deux Cours, descendit de Carosse pour entrer dans la Sale destinée pour les Ambassadeurs: traversa toute la Garde Suisse qui étoit en haie, & le Maréchal de Duras, qui en étoit Capitaine, le reçut à la porte de la Sale des Gardes, d'où il fut conduit à la Chambre du Roi, qui lui donna Audience.

Si rien ne fut plus magnifique que ses

(1) *Lansonnier.*

1696. ses deux Entrées de Paris & de Versailles, rien aussi ne fut plus flateur que son Discours qu'il prononça en Italien, & qui fut aussi-tôt traduit en François. Je n'en raporterai que les premiéres paroles.

Sa Harangue. *Sire*, dit-il, *c'est ici le moment le plus cher de ma vie, celui que j'ai le plus désiré, & que ma foiblesse apréhende le plus, par raport à cette crainte respectueuse qui me saisit avec justice, devant paroître en la présence auguste de Votre Majesté, revêtu du Caractére de Nonce du Vicaire d'un Dieu-Homme, auprès d'un Homme donné d'un Dieu pour être le Fils aîné de l'Eglise, le Bouclier le plus ferme de la Religion, & le plus fort Apui de l'Evangile.*

Quelques flateuses que fussent ces paroles, en la bouche du Nonce elles étoient en leur place.

Discours de l'Abbé Fleuri. Le Discours que fit l'Abbé Fleuri (1), en prenant Séance à l'Academie le 6. de Juillet, ne fut pas moins flateur, mais plus naturel que celui du Nonce. Après avoir dit qu'on s'est épuisé sur un si grand sujet, il ajoûte: *Sujets de ce Grand Roi, ses Domestiques comblez de ses bienfaits, on nous dira qu'il est bien facile de le louer au milieu de la France, dans son Louvre, dans une Compagnie qui lui est si particuliérement dévouée* (2). *Laissons donc ses louanges à la Postérité, qui juge les Souverains comme les autres hommes. On croiroit peut-être à présent que son extérieur nous impose Vous êtes gagnez, diroit-on, par la douceur de ses regards, par son affabilité, par ses paroles obligeantes mais quand on n'aura plus à attendre ni récompense de sa justice, ni faveur de sa libéralité, quand on ne craindra plus sa puissance absoluë, ses Armées inombrables, l'étenduë de sa Domination, c'est alors que ceux qui viendront après nous, considérant dans l'Histoire tout le cours d'un si beau Regne, pourront le louer hardiment, & en porter un jugement qui ferme la bouche à l'envie la plus envenimée.* Il n'en excepte pas même les François Réfugiez, quoi qu'il les traite de mauvais François, *parce*, dit-il, *qu'ils ont mieux aimé renoncer à leur Patrie qu'à leur Religion.* N'est-ce pas en faire l'éloge, plutôt que la censure?

Edit des Armoiries. L'Edit touchant les Armoiries ne causa guére moins de murmures que les autres, & trouva beaucoup de difficultez dans son exécution. Il fut registré au Parlement de Paris le 28. de Novembre. Sa singularité mérite que j'en donne un abregé, qui ne sera que l'Extrait de l'Edit même. Le Préambule en explique le but & le motif.

„ Les Rois Prédécesseurs, dit-on, „ ont toujours cru que rien ne convenoit mieux à la gloire du „ Roiaume, que de retrancher les „ abus dans le port des Armoiries. „ Charles VIII. établit pour cela un „ Maréchal d'Armes, & Louïs XIII. „ un Juge d'Armes, pour dresser des „ Registres du nom & des Armes des „ personnes nobles: mais ils n'ont „ point eu assez d'autorité pour venir à bout de cet Ouvrage. Ainsi „ il est de la grandeur de ce Regne „ d'y mettre la derniére main.„

Armorial & Création des Maîtrises pour connoitre des Armoiries. On créa donc une Grande Maîtrise Générale & Souveraine, avec un Armorial Général, où Dépôt Public des Armes & Blasons du Roiaume (3): on créa aussi des Maîtrises

(1) *Il étoit Sous-Précepteur du Duc de Bourgogne.* (2) *L'Académie Françoise.*
(3) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1696. trises Particuliéres, pour connoître par celles-ci en premiére instance, & par la Grande en dernier ressort, de tous les différens qui arriveroient à l'occasion des Armoiries. La Grande Maîtrise étoit composée du Grand Maître, de son Grand Bailli ou Senéchal, d'un Lieutenant-Général, d'un Lieutenant-Particulier, d'un Garde de l'Armorial-Général, de dix Conseillers ou Commissaires, d'un Procureur-Général, d'un Secretaire ou Greffier, d'un Héraut ou Grand Audiencier, de huit Huissiers ordinaires, de huit Procureurs, d'un Tresorier & d'un Controlleur. Chaque Maîtrise Particuliére avoit aussi ses Officiers.

Toutes sorte de personnes sont comprises dans l'Edit en paiant la Taxe.

Il étoit statué, „ Que toutes les „ Armes, tant du Roi que des Prin- „ ces, des Etats, des Communau- „ tez & autres aiant droit d'Armoi- „ ries, seroient portées aux Bu- „ reaux des Maîtrises, pour être re- „ gistrez à l'Armorial-Général: que „ tous les Officiers d'Epée, de Robe, „ de Finance, & des Villes: les Ec- „ cléfiastiques, les Bourgeois de „ Villes Franches & autres qui ont „ des Emplois, jouïront du droit „ d'avoir des Armes, à la charge „ de les présenter & faire registrer, „ si non ils en seroient déclarez dé- „ chus: qu'au reste les Brevets & „ Lettres d'Enregistrement ne pour- „ roient être tirez à conséquence „ pour preuve de Noblesse: mais „ que de quelque condition qu'on „ fût on pourroit obtenir des Armoi- „ ries en paiant la Taxe fixée par le „ Tarif (1). Outre la Taxe pour „ les personnes, il y avoit la Taxe „ pour les Provinces, pour les Vil- „ les, pour les Duchez & Pairies, „ pour les Comtez & Marquisats, 1696. „ pour les Vicomtez & les Baron- „ nies, pour les Fiefs, pour les Ar- „ chevêchez, pour les Evêchez, „ pour les autres Bénéfices, pour „ les Compagnies Supérieures, pour „ les Corps des Villes, des Arts & „ Métiers (2). „ Il étoit facile de juger par là, que quelque couleur que le Préambule voulût donner à l'Edit, c'étoit une nouvelle invention pour avoir de l'argent.

L'Edit des Armoiries mécontente tout le monde.

On trouva facilement des Traitans qui se chargérent du recouvrement, & qui avancérent de grosses sommes, dont ils furent bien se rembourser. Ce ne fut pas sans faire crier les Communautez & les Particuliers, de quelque condition qu'ils fussent. Les Nobles, qui avoient leurs Armes, leur Timbre, & leur Blason de tout tems, se plaignirent qu'on voulût leur vendre un droit qui leur apartenoit, & qui bien loin de donner du relief à leur Noblesse, sembloit y mettre une tache. Les Roturiers, qui négligeoient ce vain ornement, ou qui n'étoient pas en état d'en paier la Taxe, refusoient d'en prendre des Lettres, & de se faire enregistrer. Les Provinces, les Villes, les Corps en général parloient des Armoiries avec chagrin & avec mépris. On avoit beau faire des Dissertations pour en louer l'établissement, & dire que les Nobles, les Officiers, & autres qui par leur naissance ou autrement ont droit des Armoiries qu'ils portent, sont obligez à Sa Majesté de la Création d'un Armorial-Général, où elles seront peintes, blasonnées & gardées dans des Registres Publics: que ceux au contraire qui n'avoient pas ce droit, &

(1) *Elle étoit de vingt livres pour chaque personne.*

(2) *Toutes ces différentes Taxes étoient fixées par le Tarif.*

1696. & à qui Sa Majesté le donne, la doivent remercier du present qu'elle leur fait, & regarder maintenant comme de vraies marques d'honneur leurs Armoiries, qui n'étoient auparavant que des marques de leur entreprise, quoi qu'innocente, sur les Droits de la Souveraineté du Prince, à qui seul il apartient de les conférer: & que ces marques d'honneur rendent un témoignage public de la vertu de ceux qui les portent. Toutes ces belles paroles persuadoient peu de personnes, & on se hâtoit si peu de se faire enregistrer & de paier la Taxe, que le tems de deux mois fixé par l'Edit, fut encore prorogé jusqu'au dernier de Mars de l'année suivante, après le quel tems il étoit défendu de se servir de Cachets & de Sceaux, & de porter aucunes Armoiries qu'elles n'eussent été enregistrées à l'Armorial-Général, à peine de trois cents livres d'Amende. Toutes ces menaces firent peu d'effet, & les Intendans dans les Provinces écrivirent en Cour, que la plûpart des Gentilshommes de leur Département leur avoient déclaré, qu'ils ne pouvoient se résoudre à paier aucun Droit pour leurs Armes. D'autre côté la Cour ne se relâcha point, & le Roi voulut être obéï: desorte qu'il y eut, après le nouveau délai expiré, un Arrêt du Conseil d'Etat, qui déclaroit l'Amende de trois cents livres encouruë contre ceux qui porteroient des Armoiries à leur Vaisselle, & à leurs Cachets sans les avoir enregistrées. Alors on courut en foule aux Bureaux établis pour se faire enregistrer. Il y eut pourtant toujours des opiniâtres qui déclaroient n'avoir point besoin d'Armoiries, & n'en vouloir point avoir: entre lesquels se trouvérent cinq Chanoines de Dijon. Nonobstant leurs Déclarations, le Conseil les condamna tous suivant la Taxe, & pour n'avoir pas fait l'Enregistrement dans le tems, à paier les trois cents livres d'Amende. Voilà comme fut exécuté l'Edit, moins de bon gré que par contrainte: la volonté du Roi, & le besoin de l'Etat étant la suprême Loi, sous laquelle il falloit que tout pliât. 1696.

Il parut cette année un Livre qui avoit pour titre, *Exposition de la Foi touchant la Grace & la Prédestination.* Les Jésuïtes, qui y virent la Doctrine des cinq Propositions de Jansénius renouvellée, nonobstant les Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. en firent tant de bruit, que l'Archevêque de Paris fut obligé de le condamner. Il paroit d'abord dans sa Censure tout Anti-Janséniste; mais dans la suite, tout Anti-Moliniste, & parlant de la Grace Efficace, & du Franc-Arbitre, comme St. Paul, comme St. Augustin, comme St. Thomas, comme l'Evêque d'Ipres: *Quand il plait à Dieu*, dit ce Prélat, *de nous apeller par sa miséricorde & selon son propos arrêté, comme parle St. Paul, c'est sa Grace qui opére en nous le vouloir & le faire, selon la Doctrine expresse de cet Apôtre. Ce qui d'abord a été commencé dans la volonté par la Grace seule, se continuë & s'accomplit conjointement par la Grace & par la volonté, mais en telle sorte que tout se faisant dans la volonté & par la volonté, tout vient cependant de la Grace.* Nous entendrons ce célebre Prélat, même après qu'il fut Cardinal, s'expliquer avec la même force pour cette grande Vérité, & pour les autres Dogmes Fon-

Livre touchant la Grace & la Prédestination.

Jugement qu'en porte l'Archevêque de Paris.

1696. Fondamentaux contre la *Constitution Unigenitus.*

Mort & éloge de la Bruiére.

La France perdit cette année un des plus beaux esprits de l'Académie Françoise, qui mourut le 10. de Mai. C'étoit la Bruiére, si connu par son excellent Ouvrage *des Caractéres & Mœurs de ce Siécle*, qui ne l'égale pas seulement à Théophraste, dont il fait son modéle, mais qui le met encore autant au dessus, que Paris est au dessus d'Athênes.

Mort de Varillas, & son caractére.

Je ne sai quel rang donner à Varillas, qui mourut peu de tems après. Il s'est rendu fameux par sa plume: mais il écrivoit avec peu de fidélité, & ses diverses Histoires, presque toutes apocryphes, lui ont fait perdre la réputation, que la beauté de son stile, & le tour aisé de sa narration lui eussent méritée.

Mort de Lambert, Musicien.

Le fameux Lambert, Maître de la Musique de la Chambre du Roi, mourut aussi sur la fin de Juin, âgé de quatre-vingt-sept ans, aiant passé délicieusement une si longue vie à composer une infinité de beaux Airs, dont les Chants font une des plus grandes beautez des Concerts.

Mort & éloge du Marquis de Croissi.

Le Roiaume fit une perte bien plus considérable en la mort de Charles Colbert, Marquis de Croissi & de Torci, Ministre & Secretaire d'Etat, qui décéda le 28. de Juillet à Versailles, âgé de soixante-sept ans. J'ai été souvent obligé de parler de cet habile & laborieux Ministre, en faisant mention de ses diverses Ambassades, & de ses Négociations dans les plus grandes affaires du Roiaume qui lui furent confiées, en Angleterre sous le Regne de Charles II. aux Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue, où il fut Plénipotentiaire, & à la Cour de Baviére, où il eut l'honneur de conclure le Mariage du Dauphin avec la Sœur de l'Electeur. Il servit utilement le Roi & l'Etat dans tous ces illustres Emplois, qui lui acquirent beaucoup de gloire, & il eut encore la joie avant sa mort de signer le Contract de Mariage du Marquis de Torci, son Fils aîné, avec Mademoiselle de Pompone, Fille du Ministre d'Etat, & de laisser à ce Fils, digne Successeur de ses vertus, sa Charge de Secretaire d'Etat, dont le Roi lui avoit accordé la Survivance dès l'année 1689. 1696.

Mort de la Mere du Maréchal de Luxembourg.

Elisabet Angélique de Vienne, Mere du feu Maréchal de Luxembourg, mourut le 6. d'Août âgée de quatre-vingt-douze ans. Desorte qu'elle vit les diverses révolutions de son Fils, n'étant morte après lui, qu'après en avoir vu toute la gloire.

Mort de la Duchesse de Guise.

J'oubliois la Duchesse de Guise Elisabet d'Orléans, Veuve de Louïs-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, dont elle eut un Fils, qui mourut Mineur en 1671. en qui a fini la Branche de cette illustre Famille. La Mere mourut le 17. de Mars 1696. & voulut être enterrée sans pompe, comme elle avoit aussi vécu sans faste dans sa petite Cour, quoi qu'avec toute la dignité de sa condition.

Mort du Comte de Montal & du Duc de Roanez.

La mort du Comte de Montal, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & celle du Duc de Roanez, Gouverneur de Poitou, sur la fin de Septembre, firent encore perdre à la France deux Sujets de mérite: mais il faut que tout finisse.

Mort de personnes qui ont vécu longtems.

C'est une réflexion fort naturelle, & que fit faire cette année avec plus d'attention que les autres, la mort de plusieurs personnes qui avoient vécu un Siécle entier, & quelques-

1696.

unes encore plus long-tems. On cite entre celles-là, une Sœur Converse d'une Abbaïe en Champagne (1), qui mourut âgée de cent huit ans, & qui six mois avant sa mort avoit encore travaillé au Jardin de la maison. Un Païsan de la même Province vécut neuf ans davantage, comme je l'ai raporté en l'année 1695. (2)

Longues vies dans les Siécles passez.

Ces longues vies donnérent lieu à rechercher de semblables exemples dans les Siécles passez, & on en trouva un grand nombre en divers tems dans tous les Païs du Monde. En Suéde, en Ecosse, en Italie, en Egypte, aux Indes & en France. Je ne raporterai que celui de l'Indien de Bengale, & celui du Gentilhomme François, comme les deux plus merveilleux, & qu'on a le plus de peine à croire: mais ils ont leurs Garans, & il ne faut pas rejetter tout ce qui nous paroit incroïable selon nos préjugez, quand il n'est pas impossible. On dit (3) donc que le premier vécut trois cents trente-cinq ans: & l'on ajoûte à ce fait extraordinaire deux autres prodiges; l'un est que les dents lui tomboient de tems en tems, & qu'il en renaissoit de nouvelles; l'autre est que ses cheveux, après être devenus tout blancs, devenoient ensuite tout noirs, & prenoient à divers tems ces différentes couleurs.

La vie du Gentilhomme François fut encore plus longue. Il est connu dans l'Histoire sous les noms de *Jean d'Estampes* & de *Jean des Temps*, & peut-être que sa longue vie fit ce jeu ou ce changement dans son véritable nom. Quoi qu'il en soit, l'Histoire dit (4), qu'il étoit Ecuier de Charlemagne, & qu'il vécut bien avant jusque dans le douziéme Siécle, n'étant mort que l'an 1128. âgé de trois cents soixante & un an. Il est pourtant vrai qu'on révoque en doute la pleine certitude de ces deux Histoires, au moins dans toute leur étenduë: mais quelles preuves a-t-on pour ne les vouloir croire qu'à demi?

Réflexion sur la longue vie des Patriarches.

Quoi qu'il en soit, on prenoit plaisir à les donner pour vraies, & on passoit de là aux raisonnemens sur la longue vie d'Adam & de ses Descendans avant le Déluge. On l'attribuoit à deux causes principales, la premiére étoit la qualité des alimens, & la seconde la frugalité de leurs repas. On prétend que jusqu'au Déluge les hommes ne vécurent que des fruits de la terre, également délicieux & succulens dans ce premier âge du Monde, & qui altéroient moins leur constitution & leur santé, que les chairs dont ils se nourrirent dans la suite: à quoi servoit encore leur sobriété, dont une telle nourriture étoit toujours accompagnée. Ces deux principes étant altérez dans les Siécles d'après le Déluge, les vies des hommes allérent dès lors, & ont été depuis toujours en déclinant. La chair des animaux qu'ils commencérent de manger aigrit leur sang, & les excès qu'ils en firent achevérent de le corrompre. De là vinrent les maladies, qui avec les douleurs avancérent leur vieillesse, & les conduisirent de bonne heure au tombeau. Si on n'est pas sûr de la nourriture des anciens Patriarches, la conséquence au moins qu'on en tire pour la longueur de leur vie est juste, aussi bien que celle qu'on infére de l'usage des viandes, & de la gourmandise de leurs Descendans.

(1) *Abbaïe d'Andelies.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 259.* (3) *Camerarius.* (4) *Vincent de Beauvais & autres.*

1696. dans. Mais la coutume est trop envieillie pour la pouvoir changer, & quelque amour qu'on ait pour la vie, on ne peut se résoudre d'en acheter la durée par la tempérance, & au prix du plaisir de la bonne chére.

Négociation de la Paix Générale.

Je passe de ces réflexions funébres à des réflexions plus agréables au sujet de la Paix Générale, dont on parla cette année plus fortement encore que les précédentes, & qui fut enfin concluë l'année suivante. La Négociation en avoit été entamée dès l'année 1693. On dit (1) que l'ouverture s'en fit par le Roi de Pologne, qui ordonna à son Résident à Amsterdam, nommé *Molo*, Italien & de beaucoup d'esprit, d'aller en France sous prétexte de réclamer un Vaisseau Marchand, apartenant à un Polonois, que les Armateurs François avoient pris: mais en effet pour communiquer au Roi Très-Chrétien, les bonnes intentions du Roi de Pologne son Maître touchant la Paix. On ajoûte que ce Résident, qui avoit fait amitié avec Monsieur de Calliéres à la Cour de Pologne où il l'avoit vu, le proposa au Roi Très-Chrétien comme une personne très habile, & très propre à négocier cette grande affaire en Hollande: que le Roi l'agréa, & qu'il partit avec le Résident Polonois: qu'étant arrivez à Mastricht, le dernier continuant sa route alla à Amsterdam, & que l'autre attendit le Passeport dont il avoit besoin pour l'y aller joindre. Au lieu de Passeports les Etats Généraux députérent Monsieur Dyckvelt pour s'aboucher avec lui: que leurs Conférences furent tenuës secretes, mais que les Ministres des Confédérez en aiant eu quelque connoissance en firent paroître leur jalousie, sans pouvoir néanmoins découvrir tout le mystére: que pour mieux le cacher, Monsieur Dyckvelt à son retour à la Haye avoit parlé de Monsieur de Calliéres & d'un second, qu'on dit avoir été Monsieur Du Harlai, comme de deux Espions: qu'il avoit cependant rendu compte de la Négociation aux Etats Généraux & au Roi d'Angleterre revenant de l'Armée, qui ne crurent pas les conditions qu'offroit la France suffisantes, & qu'ainsi les Conférences n'eurent point de suite. 1696.

Quoi qu'il en soit, & quelque opinion qu'on en ait, il est toujours certain que dans le même tems le Roi Très-Chrétien faisoit proposer les conditions de la Paix qu'il offroit par ses Envoiez aux Cours de Suéde & de Dannemarck (2), pour les communiquer aux Confédérez, & les apuier de leur recommandation. Sa Lettre du mois de Juillet 1693. au Comte d'Avaux (3), son Ambassadeur en Suéde, est fort ample & fort précise. *Vous avez été informé*, dit d'abord Sa Majesté, *par mes précédentes, de la résolution que j'avois prise, de faire avancer mon Fils le Dauphin en Allemagne à la tête d'une puissante Armée, plutôt pour porter les Etats & Princes de l'Empire à convenir d'une Paix juste & raisonnable, que pour y étendre par des Conquêtes permanentes, les Limites de mon Roiaume: & comme vos derniéres Lettres, & celles des autres Ministres que j'ai en divers lieux d'Allemagne, m'ont fait connoître, que non*

(1) *Voiez les Mémoires Historiques de la Paix de Ryswyck joints au Traité des Actes & Négociations, Tome I.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 185.* (3) *Elle est raportée dans le Tome I. des Mémoires & Négociations de la Paix de Ryswyck.*

1696. *non seulement les deux Cours du Nord souhaitent d'interposer leurs Offices pour mettre fin à la Guerre présente, mais aussi que plusieurs Princes de l'Empire, même une bonne partie de l'Assemblée de Ratisbonne, demande avec empressement, que je veuille bien m'ouvrir des conditions justes & raisonnables ausquelles je pourrois consentir à la Paix . . . J'ai cru que je ne pouvois plus différer à les leur faire savoir par l'entremise des Rois de Suéde & de Dannemark.*

Le Roi entre ensuite dans le détail des conditions, après avoir posé pour préliminaire que les Traitez de Westphalie & de Nimegue demeureront en leur force & vigueur, & que celui qui a été conclu à Ratisbonne en 1684. sous le nom de *Tréve pour vingt ans*, sera converti en un Traité définitif, avec les changemens qu'il explique dans la suite, & qui font partie des conditions.

Strasbourg en fait le premier & principal Article. Mais le Roi offre de rendre en compensation Fribourg & Philisbourg. Sa Majesté offre en second lieu de remettre l'Electeur Palatin en possession de Heydelberg, & de toutes les autres Places dépendantes du Palatinat, se chargeant de dédommager la Duchesse d'Orléans, sa Belle-Sœur, pour les Droits qu'elle y a, afin que l'Electeur puisse demeurer paisible Possesseur de tout le Païs. En troisiéme lieu le Roi veut bien consentir à donner un Equivalent au Duc de Lorraine de pareil revenu que le Duché. En quatriéme lieu, Sa Majesté accorde qu'il soit nommé des Commissaires pour examiner les Réünions, & casser celles qui ne se trouveront point conformes aux Traitez, & en cas d'un sentiment différent, que la République de Venise en décide comme Arbitre. 1696.

On voit aussi (1) le Mémoire du Comte d'Avaux, présenté dans le même tems à la Cour de Suéde, touchant les conditions de Paix à l'égard de l'Espagne, des Etats Généraux des Provinces Unies, de Liége &c.

L'Envoié de France à la Cour de Dannemarck en présenta un semblable le 17. de Novembre 1693. Le Roi Très-Chrétien offroit de rendre au Roi d'Espagne l'importante Place de Roses, celle de Belver, & tout ce que Sa Majesté avoit conquis en Catalogne dans cette derniére Guerre: de lui remettre les Villes de Mons & de Namur, & de faire raser Charleroi: de rendre à l'Evêché de Liége la Ville & le Château de Huy, & de le dédommager de Dinant & de Bouillon: de rétablir le Commerce avec les Etats Généraux sur le pied du Traité de Nimegue. Sa Majesté déclare de plus, qu'en cas de mort du Roi d'Espagne sans Enfans, elle consent que l'Electeur de Baviére aie les Païs-Bas, pourvu que l'Empereur fasse aussi une semblable déclaration: & que quoi que la Renonciation de la feuë Reine à la Succession de l'Espagne soit nulle, le Roi vouloit bien tant pour lui que pour le Dauphin la confirmer en faveur de l'Electeur de Baviére.

Le Roi de Dannemarck envoia le Mémoire à son Ministre à Londres, pour le présenter au Roi, & ce Ministre, en le présentant l'onziéme de Décembre, ajoûte que quoi que l'Angleterre n'y fût pas comprise, il avoit

(1) *Ibidem.*

1696. avoit ordre du Roi ſon Maître d'aſſurer Sa Majeſté Britannique, que le Roi de Dannemarck diſpoſeroit le Roi Tres-Chrétien à n'accrocher point par là une Paix Générale, & qu'il déſiroit lui-même.

Il y eut encore un Mémoire préſenté le 2. d'Août de la même année 1693. par Monſieur Amelot, Ambaſſadeur auprès des Cantons Suiſſes, pour les aſſurer des intentions du Roi ſon Maître pour la Paix, & pour leur communiquer comme à ſes véritables Amis & Alliez, les conditions juſtes & raiſonnables auſquelles Sa Majeſté la ſouhaitoit.

Le Roi veut la Paix de bonne-foi.

Qui peut douter après cela que le Roi ne voulût la Paix de bonne foi? Mais le tems de la maturité n'étoit pas encore venu. La Guerre continua pendant les années 1694. & 1695. mais la priſe de Namur, qui fut achevée le 2. de Septembre de cette derniére année-là, par la Capitulation de ſes Châteaux, ne put empêcher le cours du Plan de la Paix formé par la France, ébauché par les deux Cours du Nord ſur ſes Mémoires, & par les Conférences ſecretes de Maſtricht, que je viens de raporter.

Second voiage de Monſieur de Calliéres en Flandre.

Sur la fin de 1695. ou au commencement de 1696. le Roi voulut que Monſieur de Calliéres fît un ſecond voiage en Flandre, pour reprendre les Négociations commencées en 1693. à Maſtricht. Avant que de ſe mettre en chemin, il écrivit par ordre de Sa Majeſté à Monſieur Dyckvelt, qu'il avoit une Commiſſion plus ample & plus avantageuſe pour les Alliez, mais que pour venir s'aboucher avec lui, il devoit lui envoier un Paſſeport pour quelque lieu des Païs-Bas. Monſieur Dyckvelt en aiant conféré avec les Etats Généraux & le Roi d'Angleterre, ſe rendit à Bruxelles, où il fit expédier le Paſſeport de la part de l'Electeur de Baviére, pour un Marchand François intéreſſé dans la Compagnie des Indes. Sous ce nom Monſieur de Calliéres ſe rendit à Gand, où il conféra, non pas avec Monſieur Dyckvelt, pour ne point éventer le ſecret, mais avec Monſieur Boréel, Bourguemeſtre d'Amſterdam. On eut beau faire : ces Conférences furent ſujettes aux mêmes ſoupçons, & à la même jalouſie que celles de Maſtricht. Elles eurent pourtant plus de ſuccès. 1696.

Conférences à Gand.

Le Miniſtre François fit l'ouverture des Propoſitions du Roi ſon Maître, qui ſe voiant âgé, & travaillé de quelques indiſpoſitions, ne déſiroit plus que de ſe délivrer entiérement des ſoins de la Guerre, pour vivre en repos le reſte de ſes jours.

Elles ſont découvertes.

Dom Quiros, Envoié d'Eſpagne, s'étant tranſporté à Bruxelles, découvrit tout le myſtére de la Négociation. Il en inſtruiſit les autres Miniſtres, & en particulier celui du Duc de Savoie. C'étoit le Préſident de La Tour, qui avoit fait au Roi d'Angleterre cette Harangue ſi flateuſe que j'ai raportée (1), & qui voulant pénétrer le myſtére des Conférences de Gand, au ſujet du Duc ſon Maître touchant Pignerol, qui lui tenoit plus au cœur que tout le reſte, eut l'adreſſe, dans l'Audience qu'il obtint de Sa Majeſté Britannique, de lui toucher cet Article délicat, & de recevoir une réponſe qui lui fit craindre qu'on n'oubliât la reſtitution de cette importante Place dans

Habileté du Miniſtre du Duc de Savoie.

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 122.*

1696. dans le Traité de Paix. Il en écrivit au Duc, & ce Prince, dit-on, qui en faisoit son capital, prit alors la résolution de s'en assurer par son Traité particulier, qui le détacha des Confédérez, & qui le regagna à la France.

Pendant qu'on le négocioit, les Conférences de Gand à la Haye ne discontinuoient point, & les aparences qu'il y avoit à une conclusion prochaine, firent tenir, comme nous l'avons vu, les deux Armées des Païs-Bas, pendant la Campagne de 1696. dans une espêce d'inaction.

Les Etats Généraux communiquent la Négociation.

Enfin les Etats Généraux, croiant qu'il étoit tems de communiquer à leurs Alliez toute la Négociation, leur en firent part dans l'Assemblée du 1. de Septembre. Depuis ce jour-là on ne parloit de Paix que comme d'une chose faite. Mais comme cela trainoit plus en longueur que le Duc de Savoie n'eût voulu, il conclut le Traité de Neutralité dont j'ai fait mention (1). L'Empereur & le Roi d'Espagne y souscrivirent enfin avec bien de la peine : & alors tous les Confédérez ne songérent plus qu'à nommer leurs Ministres & leurs Plénipotentiaires aux Conférences, qu'on ne pouvoit plus éviter, pour traiter ouvertement & définitivement d'une Paix Générale. Les Négociations continuoient toujours entre le Ministre de France, & ceux des Etats Généraux : car Monsieur Dyckvelt y entroit avec Monsieur Boréel. Il y eut même un tel agrément de la part de la République, qu'à cause de la rigueur de la Saison, & de la peine qu'avoient ces Ministres de se transporter de Gand à la Haye, & de la Haye à Gand, on fit venir celui de France à Voorburg, Village à une petite lieuë de la Haye, où il demeura long-tems *incognitò*.

Conférences transférées de Gand à Voorburg.

1696.

Le Roi d'Angleterre fait part au Parlement des Propositions de la Paix.

Le Roi d'Angleterre, instruit de toute la Négociation, étant passé en Angleterre, en informa le 30. d'Octobre le Parlement. *Il est à propos*, dit-il dans sa Harangue aux deux Chambres, *que je vous dise qu'on a fait des Ouvertures pour moienner une Paix Générale : mais je suis certain que vous conviendrez avec moi, que le plus sûr moien de traiter avec la France, est de le faire les Armes à la main, & qu'il n'y a pas lieu d'attendre une Paix sure & honorable, qu'en faisant voir que nous sommes préparez à continuer la Guerre avec vigueur.*

C'est pourquoi nous verrons encore les mêmes Armemens l'année 1697. que la précédente : mais le tems de la Paix étant venu, le période n'en put échaper à la Providence, qui vouloit la donner à la Chrétienté, & toutes les Armées n'exécutérent pas de grandes choses de part ni d'autre, ni en Flandre, ni sur le Rhin, plus attentives à la Paix qui se négocioit, qu'à donner des Batailles ou à faire des Siéges. Il n'y eut que celui d'Ath en Flandre, & de Ebərenbourg en Allemagne, dont je raporterai les succès en leur ordre. Il s'en fit de plus considérables en Catalogne, dans le dessein de surmonter l'opiniâtreté de l'Espagne, & la réduire malgré elle à donner les mains à la Paix.

Avant que je donne la relation de ces Expéditions dans le détail de l'année 1697. & la conclusion du Traité de Ryswyck ensuite, je dirai quelque chose de la mort du Roi de Pologne, & des brigues qu'il y eut pour

(1) *Voiez ci-dessus pag. 264.*

1696.

pour l'Election d'un Succeſſeur, par raport à la part qu'y prit la France pour le Prince de Conti (1), l'un des Compétiteurs, à qui les Deſtinées, plus fatales à la Nation qu'à ce Prince, ravirent une Couronne qui lui avoit été déférée, & qu'il méritoit par ſes grandes qualitez, autant que par ſa naiſſance.

Mort & éloge du Roi de Pologne.

Jean III. plus connu par le nom de *Sobieski*, Grand Maréchal, & Grand Général de la Couronne, que par celui de Roi, que lui méritérent ſes grandes Actions, mourut après un Regne de vingt-deux ans le 17. de Juin 1696. Deux fameuſes Batailles contre les Turcs lui acquirent une gloire immortelle, celle de Choczin, qui lui mit la Couronne ſur la tête (2), les Polonois n'aiant pu le voir paroître enſuite à la Diette de l'Election paré de toute ſa gloire, ſans le préférer à tous ſes Compétiteurs, dont la qualité de Prince eût pu l'emporter ſur celle de Gentilhomme, ſi le mérite plus éclatant du dernier n'eût pas prévalu ſur la naiſſance des autres. La ſeconde Bataille fut celle qui ſauva l'Empire, en faiſant lever le Siége de Vienne que les mêmes Ennemis avoient réduite à l'extrémité, & qui étoit prête à périr, ſi ce Héros ne fût venu la délivrer. Comme ce n'eſt pas l'Hiſtoire de Pologne que j'écris, je ne ferai point mention des autres Actions de ſon Regne: je dirai ſeulement qu'il tomba les trois derniéres années dans une langueur, qui ne lui permit pas de lui donner une fin auſſi glorieuſe, qu'en avoient été les commencemens & le milieu. Il ſe flata néanmoins au lit de la mort d'avoir laiſſé des Enfans capables de lui ſuccéder, & de leur avoir amaſſé des richeſſes qui aideroient à leur conſerver la Couronne. Il ſe trompa. La Roiauté de Pologne, purement Elective, n'eſt pas tellement attachée à la Poſtérité de celui qui eſt ſur le Trône, qu'après ſa mort la Nation ne puiſſe choiſir un Roi ailleurs que parmi ſes Deſcendans. Il eſt pourtant vrai que ſa coutume ordinaire étoit de conſerver la Couronne à la Famille Roiale: mais elle fit connoître qu'elle pouvoit lui donner l'excluſion, & que ſon Election étoit entiérement libre.

1696.

La conduite de la Reine Douairiére accuſée de partialité & d'ambition.

Le feu Roi avoit laiſſé trois Princes, Jaques, Alexandre & Conſtantin. Le droit d'Aineſſe parloit pour le premier; la Reine Douairiére ſa Mére avoit plus d'inclination pour Alexandre, & cette prédilection mal entenduë ruina les eſpérances de l'un & de l'autre, auſſi bien que celle de la Mere, qu'on accuſe d'avoir eu moins d'envie d'aſſurer la Roiauté à ſes Enfans, que de regner elle-même, ſoit par le moien de celui d'eux qu'elle croiroit le plus dépendant & le plus ſoumis, ſoit en la procurant à un Mari qu'elle aideroit à y parvenir. Elle ne réüſſit pas dans ſes vûës, quelles qu'elles puſſent être, & la mauvaiſe fortune de ſa Famille tourna tout contre elle & contre les Princes ſes Enfans. Elle avoit fait paſſer en France une partie des Treſors du feu Roi ſon Mari (3), pour les mettre en ſureté, & pour en tirer à même tems un gros intérêt, & elle y avoit envoié ſes deux Fils puinez

(1) *Connu premiérement ſous le nom de* Prince de la Rochee-ſur-Yon, *& devenu Prince de Conti par la mort de ſon Ainé.*
(2) *Voiez l'Hiſtoire de la Sciſſion de Pologne, le Mercure Hiſtorique & Politique.*
(3) *Elle y fit paſſer plus de trois millions, qui lui furent conſtituez en cent ſoixante & quinze mille livres de rente au denier vingt. Voiez l'année 1700. où je parle de cette Conſtitution.*

1696.

pour leur procurer l'apui de cette Couronne contre la brigue de leur Frere aîné. Elle ne pouvoit rien faire de plus pernicieux pour eux tous & pour elle-même. En ôtant au Prince Jaques la ressource qu'il trouvoit dans ce Tresor pour acheter les Suffrages, elle le mettoit hors d'état de les obtenir : mais ce n'étoit pas les ménager pour ses Cadets, que de les faire passer avec cet argent dans un Roiaume étranger. D'ailleurs leur Minorité étoit un obstacle à leur Election. Il fallut donc en revenir malgré elle à l'aîné. Il n'en étoit plus tems. Les défauts feints ou véritables qu'elle en avoit publiez, l'avoient détruit dans l'esprit de la plûpart de ses Partisans, & augmenté l'aversion de ceux qui lui étoient contraires : & privé de la meilleure partie des Tresors de son Pere, il n'avoit plus dequoi regagner les uns, & dequoi s'acquérir l'amitié des autres. Ces derniers faisoient encore valoir contre lui son Mariage avec la Princesse de Neubourg, Princesse Allemande que le feu Roi son Pere lui avoit fait épouser, sans le communiquer ni au Sénat ni à la Noblesse, contre les Loix ou l'usage des Polonois, qui imposent à leurs Princes en les élisant cette condition, qu'ils ne se mariront point sans le consentement de la République. Le Marquis de Bethune, quoi que Parent de la Famille Roiale (1), étant alors en Pologne, avoit représenté au Roi les fâcheuses suites qu'auroit un Mariage, dont le Sénat & la Noblesse ne seroient point consultez, & qui d'ailleurs lui feroit perdre par son engagement avec la Maison d'Autriche (2) l'amitié & la protection du Roi de France. Ebloui de l'éclat de cette Alliance, il n'écouta point ses remontrances, & le Mariage fut célébré (3).

Causes qui s'oposent à l'Election du Prince Jaques.

Négociation de l'Abbé de Polignac pour l'Election du Prince de Conti.

Melchior de Polignac, Abbé de Bonport (4), résidoit à la Cour de Pologne depuis 1693. en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien. Attentif à tout ce qui se passoit pendant l'Interregne, il avoit été l'auteur de la résolution que la Reine avoit prise de faire passer son argent & ses deux Fils puinez en France. La voiant changer de sentiment en faveur du Prince Jaques, parce qu'elle voioit bien qu'il lui étoit impossible de faire réussir l'Election de ses Cadets, il en informa le Roi son Maître. Il lui représenta en même tems, „ Que la conjoncture étoit favorable pour mettre „ sur les rangs un Prince de la Maison de France, & que si on proposoit le Prince de Conti, il auroit bientôt formé une Faction „ puissante : Que c'étoit le moien „ le plus sûr d'exclure le Prince Jaques, qui s'étoit déclaré ennemi „ de la France par son Mariage, & „ par toute sa conduite : Qu'en ôtant „ la Couronne à cet Ennemi, le Roi „ la donneroit à un Prince de son „ Sang. „ Son Projet fut aprouvé, & il reçut des ordres de travailler à l'exécution. L'Ambassadeur, qui avoit tous les talens nécessaires pour s'acquitter d'une Commission si importante & si délicate, s'y conduisit avec tant de dextérité, qu'il en obtint une heureuse conclusion : & ce ne fut pas sa faute, mais la fatalité des Evénemens, qui empêcha son illustre

(1) *Du côté de la Reine.* (2) *Le Roi d'Espagne avoit épousé la Sœur.* (3) *En 1691.*
(4) *Depuis Cardinal.*

1696. lustre Candidat d'en recueillir le fruit.

Avant que de le nommer, il prit soin d'éloigner toutes les difficultez qui pouvoient en traverser l'Election: & pour se faire écouter, il déclara d'abord qu'il ne vouloit s'emploier ni pour le Prince Jaques, ni pour ses Freres. Ensuite il dégoûta les Seigneurs de la Nation, qui avoient l'ambition de penser à la Couronne, d'une prétention qui ne pouvoit que leur être ruineuse par la concurrence de leurs égaux, qui ne se soumettroient pas volontiers à celui d'entre eux qui pourroit leur être préféré, parce qu'ils croiroient en égaler la naissance & le mérite. Lors qu'il crut les avoir persuadez, il parcourut avec eux tous les Etats de l'Europe, où ils pourroient choisir le Prince qui leur conviendroit le mieux, le plus capable de soutenir la réputation d'une Nation également brave & libre, & d'en défendre les Domaines, sans en violer les Loix. Il leur fit voir qu'ils ne le pouvoient trouver ni en Suéde, ni en Dannemark, ni en Angleterre, où la Religion Catholique étoit bannie, ni en Allemagne dans la Maison d'Autriche, s'ils ne vouloient s'exposer à perdre leur liberté, comme il étoit arrivé à la Bohême & à la Hongrie. Il ne restoit que l'Italie & la France: mais plusieurs d'entre eux qui avoient voiagé dans ces Païs-là, avoient pu reconnoître que la premiére étoit plongée dans la fainéantise & dans la molesse, incapable depuis long-tems de fournir de grands Capitaines, & revétus des qualitez, dont la Pologne avoit besoin, contre les féroces Ennemis qui l'environnoient. Il n'y avoit donc plus que la France sur qui elle pût fixer sa recherche, & où elle trouveroit à coup sûr le Héros qu'il lui falloit. Les voiant dans l'impatience d'en savoir le nom: *C'est*, leur dit-il, *le Prince de Conti, également digne de la Couronne par ses vertus & par sa naissance, la Pologne devant tout espérer des premiéres, & n'aiant rien à craindre de l'autre: car, quoi qu'issu du Sang Roial de France, il y en avoit dix, qui par le Droit de la Nature devoient monter sur ce Trône avant lui. Ils ne devoient donc point apréhender qu'il les quittât, pour retourner en prendre possession, comme avoit fait le Roi Henri après la mort de Charles IX. Ainsi*, disoit l'habile Ambassadeur pour la fin, *la France seule peut donner à la Pologne, ce qu'elle chercheroit inutilement ailleurs.*

Son habileté pour exclure les autres Prétendans.

Il nomme le Prince de Conti.

1696.

Au nom du Prince de Conti tout s'émut, & chaque Parti fit éclater ses sentimens. Celui qui tenoit encore pour le Prince Jaques en fut consterné, la brigue de la Maison d'Autriche en fut troublée, celle que l'Abbé de Polignac avoit mise dans les intérêts de la France témoigna sa joie & ses espérances, & ceux qui étoient encore irrésolus, parurent ébranlez d'un nom si célebre, & qui sembloit effectivement promettre à la Pologne la réparation des pertes qu'elle avoit faites sous les Rois précédens, & dont le vaillant Sobieski avoit négligé le recouvrement par la langueur & par les indispositions, où il étoit tombé sur la fin de son Regne.

Effets de cette nomination.

Ce fut alors que les Ministres de l'Empereur & de ses Alliez élevérent leurs voix contre la France. „ On „ a, disoient-ils, accusé la Maison „ d'Autriche d'aspirer à la Monar„ chie Universelle, quand on a vu

Déclamation des Autrichiens & des Confédérez contre la nomination.

1696. „ l'Empire & l'Espagne dans la même Famille, & toute l'Europe a „ conçu de la jalousie de son agrandissement: mais quels soupçons ne „ doit-on point avoir de la France, „ qui envahit tout ce qui se trouve „ à sa bienséance, & bien loin de favoriser l'Election d'un Prince de „ cette Nation, quels efforts ne „ doit-on pas faire pour l'empêcher? „ Si tant de Puissances liguées contre elle n'ont pu arrêter la rapidité de ses Conquêtes, les Polonois „ pourront-ils conserver leur liberté, contre un Prince imbu des „ Maximes du Pouvoir arbitraire de „ Louïs XIV. & qui sera secondé „ de ses Forces? On fait grand bruit „ des grandes qualitez du Prince „ François: mais l'Allemagne n'en „ a-t-elle point qu'elle lui puisse „ oposer? D'ailleurs la triste destinée de la République Romaine „ nous aprend que la Liberté doit „ redouter des vertus trop éclatantes, & que César n'a pas été le „ seul qui ait tout sacrifié à son ambition & au désir de regner despotiquement. „

L'Abbé de Polignac la refute.

L'Ambassadeur faisoit connoître la vanité de ces craintes, qu'il traitoit de chimériques, dans les Audiences, dans les conversations, dans les repas, dans toutes les Compagnies. „ Les Polonois, disoit-il, n'ont rien à „ craindre d'un Prince élevé dans „ une Cour, où il n'a pas moins „ bien apris à obéïr qu'à commander, ni d'une Nation, dont ils „ sont trop éloignez pour qu'il en „ pût tirer du secours: trop braves „ d'ailleurs pour en apréhender les „ Armes, eux (1) qui ont méprisé „ celles des Romains, & qui ont su „ maintenir leur liberté, sans qu'il „ ait été possible à ces Maîtres du „ Monde, ni depuis à aucune autre „ Puissance de les en dépouiller. „ A quoi il ajoûtoit que les François secouroient leurs Alliez, bien loin de les opprimer, que la Suéde en étoit un exemple bien récent, & que ce Roiaume se souviendroit de son Alliance avec la France, aussi longtems qu'il se souviendroit des Provinces qu'elle lui fit rendre par les Traitez de Nimegue. 1696.

Il oposoit au génie François celui des Allemands, qui depuis un Siécle n'avoient point cessé de s'intriguer à chaque Interregne, pour faire tomber la Couronne de Pologne à un Prince de l'Empire. „ Il sied bien „ aux Autrichiens, ajoûtoit-il, de „ vouloir vous effraier de l'ambition „ & de l'avidité de la France. Ils „ ont bonne grace de lui reprocher „ de vouloir empiéter les Etats de „ ses Voisins, eux qui ont englouti „ la plûpart de ceux de l'Europe. „ Les Roiaumes de Bohême & de „ Hongrie ne sont-ils pas devenus „ le partage des Cadets de cette „ Maison? La Branche ainée n'a-t-elle pas succédé à la Monarchie „ d'Espagne, & aux Roiaumes de „ Naples, de Sicile & de Sardaigne? „ N'avoit-elle pas envahi sous Philippe II. celui de Portugal, & ne „ le posséderoit-elle pas encore, si „ la France ne l'avoit obligée de le „ restituer à ses légitimes Souverains? Les Allemands en général „ sont-ils moins friands de Conquêtes que les Romains? Les Invasions „ dont ils accusent la France sont-elles comparables aux leurs? La „ Suéde, le Dannemark, l'Angleterre,

(1) *Ils étoient alors connus sous le nom de* Sarmates.

1696. „ terre, tous ces Roiaumes sont „ tombez sous la domination de „ Princes originaires d'Allemagne. „ Les Polonois voudroient-ils joindre leur Couronne à toutes ces „ Conquêtes? La France & la Pologne sont les seuls Roiaumes où „ ils n'ont pu étendre leur domination: que leurs intrigues ne fassent „ pas à l'égard de la derniére, ce „ que leurs Armes n'oseroient entreprendre. „

Sa dispute avec l'Evêque de Cujavie.

Les discours de l'Abbé de Polignac ne persuadérent pas tout le monde. Il avoit écrit à l'Evêque de Cujavie pour le mettre dans le Parti du Prince de Conti: mais il en reçut une réponse, qui lui fit connoître qu'il trouveroit de plus grandes difficultez qu'il n'avoit cru. L'Evêque, qui étoit dans le Parti du Prince Jaques, lui répondit sans détour, „ Que tous les mouvemens qu'il se „ donnoit pour faire élire le Prince „ de Conti seroient inutiles, que la „ République n'aimoit pas les François, & que ce qui achevoit de „ rendre suspect aux Polonois un „ Prince de cette Nation, qu'il re„ gardoit néanmoins en son particu„ lier comme très digne du Trône à „ cause de ses grandes qualitez, c'é„ toit la conduite de la Reine Douai„ riére qui étoit Françoise, & qui „ s'étoit renduë odieuse aux Polonois. „ L'Abbé de Polignac rejetta les fautes de la Reine sur la Maison d'Autriche, dont elle avoit procuré l'Alliance au Prince Jaques, en lui faisant épouser la Princesse de Neubourg, & qui bien loin d'être Françoise d'inclination, quoi qu'elle le fût d'extraction (1), s'étoit toujours montrée Allemande dans les occasions qu'elle avoit recherchées, pour engager le feu Roi son Mari dans les intérêts de la Maison d'Autriche contre ceux du Roi Très-Chrétien. 1696.

Sa querelle avec la Reine de Pologne.

Je ne dis rien de la querelle que se fit l'Abbé de Polignac avec la Reine, à qui on envoia la réponse qu'il faisoit à l'Evêque de Cujavie. Elle en témoigna son ressentiment: le Ministre François lui écrivit pour se justifier; elle répondit à sa Lettre d'une maniére qui marquoit qu'elle n'étoit pas contente de ses excuses. Ces deux Lettres ont été renduës publiques, & ne sont pas de mon sujet. Je reviens au Prince de Conti.

L'Abbé de Polignac avoit si bien pris ses mesures, que dans toutes les petites Diettes qui s'étoient Assemblées dans les Provinces suivant la coutume, le Prince Jaques se voioit exclus, & la haine qu'en témoignoit la Reine contre la France & contre son Ambassadeur, à qui elle s'en prenoit, ne servoit qu'à attirer de nouveaux Partisans au Prince de Conti. Les Polonois avoient craint qu'il n'y eût de l'intelligence entre ce Ministre & la Reine, & que la brigue du Prince de Conti ne fût un jeu pour faire réüssir celle du Prince Jaques: desabusez de ce soupçon par la conduite que tenoit la Reine, ils se portérent plus volontiers à donner leurs Suffrages au premier.

Les petites Diettes favorables au Prince de Conti.

On ne vit pas seulement les bonnes intentions des petites Diettes pour ce Prince, on y vit encore paroître les exclusions qu'elles donnérent aux Princes d'Allemagne, aussi bien qu'à la Famille Roiale de Sobieski. Les

(1) *Fille d'Antoine de la Grange, Marquis d'Arquien, & depuis Cardinal. Elle étoit Veuve de Lubomirski lorsque Sobieski l'épousa.*

1696. Ennemis de la France voulurent aussi y faire donner l'exclusion au Prince de Conti, mais ils n'en purent venir à bout. Ils se servirent d'un stratagême qui ne leur réüssit pas. Ils firent écrire des Lettres à la Cour de France, qui traitoient de chiméres les espérances de l'Abbé de Polignac, qui s'étoit laissé éblouïr par les Ennemis de la Maison Roiale, & on soutenoit que nonobstant ses promesses & ses libéralitez, les Polonois n'éliroient jamais au préjudice des Fils de leur Roi un Etranger, qui attireroit chez eux la Guerre de la part de tous leurs Voisins. La Cour ne se laissa pas surprendre par de semblables avis: mais pour ne rien faire que surement & avec prudence, elle résolut d'envoier un homme de confiance, dans la vûë de vérifier les accusations faites contre son Ministre, ou de justifier sa conduite. Comme celui qu'elle choisit pour cette Commission ne partit qu'au commencement de 1697. nous verrons cette année-là quel en fut le résultat, & le malheureux succès qu'eut une Intrigue, qui promettoit un tout autre événement, que celui qui renversa l'Election déjà faite du Prince de Conti.

1697.

Mouvemens pour la Paix & pour la Guerre.

Les espérances qu'on avoit de la Paix Générale n'étoient pas si sures, qu'on ne se crût obligé d'avoir encore cette année les mêmes Armées sur pied, & de faire quelques Entreprises, mais peu importantes, à la réserve de celles de la France en Catalogne, pour porter à l'Espagne le dernier coup qui la contraignit d'accepter la Paix. Je me hâte d'arriver à une conclusion si désirée: mais il faut encore voir auparavant les Armées de la France & de ses Ennemis se mettre en Campagne, continuer leurs hostilitez au milieu des Conférences qui se tenoient pour la Paix, & ne les point finir qu'elle n'eût été concluë. 1697.

Ce fut de toutes parts un mélange de préparatifs bien oposez. On nommoit en même tems des Généraux pour commander les Troupes, & des Plénipotentiaires pour travailler à la Paix, qui se fit, pour ainsi dire, les Armes à la main: desorte que jusqu'à ce qu'elle fût faite, on se regardoit comme ennemi, même en la négociant. Je ne raporterai ces Négociations qu'après avoir donné la relation de ce qui se fit sur Mer & sur Terre par les Armes & par les Flottes des deux Partis.

Les Lettres de France du mois de Février (1), marquoient que les Généraux, qui devoient commander les Forces du Roi, étoient déjà nommez. Elles marquoient aussi qu'on continuoit d'armer à Brest une vingtaine de Vaisseaux de Guerre, & douze à Rochefort de soixante à quatre-vingts piéces de Canon, avec quatre Frégattes, six Brulots, & d'autres moindres Bâtimens: mais en même tems ces Lettres disoient, que les Plénipotentiaires ne tarderoient pas de se rendre en Hollande: desorte qu'il y avoit lieu d'espérer que l'ouverture des Conférences précéderoit celle de la Campagne. Cela arriva effectivement; mais la Campagne ne laissa pas de s'ouvrir: elle finit aussi plutôt que les Conférences.

Armée de la France sur le Rhin.

Les Troupes de France sur le Rhin défilérent au commencement d'Avril vers Landau, où elles devoient former

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1697. mer un grosse Armée. Les Confédérez, qui ne savoient pas leur dessein, publioient qu'elles en vouloient à Maience, & que si la Paix n'étoit pas concluë avant l'ouverture de la Campagne, on commenceroit par cette Expédition sous le Commandement du Maréchal de Catinat, dont la valeur éprouvée dans la Guerre du Piémont, devoit encore se signaler dans celle d'Allemagne. Mais cet ordre fut changé, & ce fut en Flandre qu'il alla servir.

Commandée par le Maréchal de Choiseul.

Le Maréchal de Choiseul commanda seul l'Armée d'Allemagne, qui fut moins nombreuse qu'on ne l'avoit cru, à cause des Détachemens qu'on fit pour la Flandre & pour la Catalogne.

Tout étoit prêt dès le 6. d'Avril au de là du Rhin pour la Marche générale, & les François n'attendoient que quelques-uns de leurs Généraux, qui devoient arriver incessamment à Landau.

Armée des Confédérez & leurs Retranchemens.

Les Troupes des Confédérez de leur côté défiloient de toutes parts, & le Prince de Bade étoit parti de Vienne pour les aller commander. On faisoit monter cette Armée à plus de soixante mille Hommes, sans compter les Troupes Auxiliaires de Suéde, de Saxe, de Lunebourg, de Hesse-Cassel, & celles des Electeurs Ecclésiastiques. Leur résolution fut dès le mois de Février de faire une Ligne entre Maience & Francfort, & de la munir de Redoutes : comme s'ils eussent eu moins dessein de combattre, que de se tenir sur la défensive. Ils firent encore pendant le mois d'Avril couper un grand nombre de Palissades pour fortifier les Lignes d'Eppinguen par de nouveaux Ouvrages: & c'étoit près de ces Lignes que se devoit former une de leurs Armées. Ils faisoient aussi des Retranchemens le long du Neckre & du Rhin, dans tous les endroits où l'on pouvoit traverser ces Riviéres, & fortifioient ces passages par diverses Redoutes bordées d'une nombreuse Artillerie. Les mêmes Travaux se faisoient sur le Mein, où il étoit plus aisé de le passer, depuis Aschaffembourg jusqu'à Maience, dans la crainte que les François n'entreprissent le Siége de cette derniére Place. 1697.

Campemens du Maréchal de Choiseul, & du Prince de Bade.

Le 15. de Mai le Maréchal de Choiseul arriva à Strasbourg, & se rendit le 19. au Camp de Belheim près de Landau, pour y assembler l'Armée, qui devoit être de quarante-cinq mille Hommes. Celle des Confédérez étoit composée de quarante-cinq Bataillons, & de quatre-vingt-dix-huit Escadrons divisée en trois Corps, dont le plus gros, commandé par le Prince de Bade, étoit posté à Eppinguen. Le Comte de Castelli, & le Marquis de Bade-Dourlach commandoient les deux autres. Les trois Corps se joignirent sur la fin de Juin, faisant ensemble près de soixante mille Hommes, sans compter les Troupes que commandoit le Prince de Nassau-Weilbourg, & les Troupes Palatines.

Le Maréchal de Choiseul, marchant sur deux Lignes avec six-vingts Escadrons & cinquante Bataillons, qui furent renforcez le 23. de Juin par dix nouveaux Bataillons & par trois Régimens de Cavalerie, passa le Rhin le 4. de Juillet, & alla camper près de Stolhoff: & le Prince de Bade vint asseoir son Camp à Muckensturn, qui n'en étoit éloigné que d'une lieuë. Qui n'eût pas cru qu'on en

1697. en ſeroit venu aux mains, & à quoi imputer ce qui l'empêcha ? C'eſt une énigme : & tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il ne tint qu'aux uns & aux autres de combattre, étant à portée pour cela, & n'étant ſéparez que par quelques Ruiſſeaux, qui n'étoient pas capables de s'opoſer à la diſpoſition des Troupes, ſi les Généraux avoient voulu les ranger en Bataille. Mais après s'être regardez pendant quelques jours, & s'être contentez de quelques Eſcarmouches, le Prince de Bade s'avança plus haut près de Dourlach, & le Maréchal de Choiſeul décampant de Stolhoff, s'alla poſter du côté de Fort-Louïs (1). Il marcha enſuite deſcendant vers Strasbourg : & le Prince de Bade au contraire allant vers Bruchſal & Philisbourg. C'étoit le moien de ne ſe pas rencontrer.

C'étoit un jeu que la marche de ces deux Armées. Elles ne ſe rencontroient près l'une de l'autre, que pour demeurer dans l'inaction, & ſe ſéparer : & elles n'étoient pas plutôt ſéparées qu'elles ſe cherchoient, comme ſi elles euſſent eu deſſein de ſe combattre. Le Maréchal de Choiſeul repaſſa le Rhin le 23. d'Août pour aller au devant des Ennemis, qui ſembloient ſe diſpoſer à le paſſer à Maience. Les deux Armées ſe trouvérent encore en préſence le 26. ſans rien entreprendre : & le 28. la Cavalerie Françoiſe alla camper deux lieuës au deſſous de Fort-Louïs, & l'Infanterie au deſſus, aiant laiſſé près de Strasbourg quatre Bataillons & ſept Eſcadrons, pour obſerver les Troupes du Comte de Furſtemberg.

Cependant le Prince de Bade détacha le 30. d'Août huit mille Hommes pour aller inveſtir Eberenbourg, dont le Land-Grave de Heſſe avoit été obligé de lever le Siége en 1692. (2). C'eſt à quoi aboutit tout ce manége, & ce fut par ce Siége que ſe termina la Campagne. Il n'eſt pas aſſez conſidérable pour en donner le détail. Aiant fait reconnoître la Place le 2. & le 4. de Septembre, il en fit occuper toutes les Avenuës, & ordonna de faire tranſporter au Camp (3) l'Artillerie & les Munitions néceſſaires. Le Maréchal de Choiſeul, qui n'en étoit qu'à deux lieuës, marcha pour s'opoſer à ce Siége, & ne le fit pas. Il fut commencé le 12. de Septembre, & les Lignes de Circonvallation furent achevées le 13. Les François firent peu de réſiſtance dans la Ville, qu'ils abandonnérent le 19. & n'en firent guére plus dans le Château, qu'ils rendirent le 27. par Capitulation. Ils n'avoient pas de Troupes pour tenir plus long-tems, la Garniſon n'étant que de quatre cents Hommes, renforcée par ſoixante Grenadiers qui ſe jettérent dans la Place, & la moitié aiant péri dans les attaques ; deſorte qu'il n'en reſtoit que deux cents quarante qui ſortirent par la Brêche, Tambour battant, Enſeignes déploiées, & la Mêche allumée, pour ſe retirer à Kaiſerlauter. Le jour de la Capitulation, ou peu après qu'elle fut ſignée, le Prince de Bade reçut, par un Exprès parti de la Haye, la nouvelle de la Ceſſation d'Armes concluë entre l'Empereur & la France. C'eſt aparemment ce qui empêcha le Maréchal de Choiſeul de traverſer un Siége qui devoit mettre fin, non ſeulement à la

1697. Siége d'Eberenbourg. Capitulation.

(1) *Tout près de Stolhoff.* (2) *Voiez ci-deſſus l'année 1692. pag. 174.* (3) *Près de Creutznach dans le Bas-Palatinat.*

1697. la Campagne, mais auſſi à la Guerre, & dont le ſuccès importoit peu à la France, qui ſeroit obligée par la Paix de rendre cette Fortereſſe aux Impériaux.

Campagne de Flandre.

La Campagne de Flandre fut ouverte en même tems par les François & par les Confédérez. Ces derniers pourtant prévinrent les autres, en occupant le 15. d'Avril le Camp de Deinſe, dont les premiers avoient deſſein de ſe ſaiſir : mais ils arrivérent trop tard. Les Ennemis triomphoient de cette diligence, comme d'un coup de partie, dont ils tiroient un heureux augure pour la Campagne, qui ne leur fut néanmoins pas ſi favorable qu'ils l'avoient eſpéré. Le Maréchal de Boufflers, qui commandoit une partie des Troupes Françoiſes, dont les Maréchaux de Villeroy & de Catinat vinrent commander les autres Corps, étoit alors à Tournai, d'où il donna ordre à toutes les Troupes de s'avancer inceſſamment vers les Frontiéres, & fit poſter quatre Régimens de Cavalerie derriére la Ligne qui va de Courtrai à l'Eſcaut, fit tranſporter les Pontons de Douai à Valenciennes, & on crut qu'il avoit réſolu de former un Camp au Château de Boſſu entre Mons & Cambrai. Les François avoient de plus grands deſſeins.

Les trois Armées, commandées par les trois Maréchaux de France que j'ai nommez (1), s'étant jointes au commencement de Mai, formérent un Camp à Givri entre Maubeuge & Mons, un autre près de Leuſe, & un troiſiéme du côté d'Ipres. Après quoi aiant conféré enſemble ſur les ordres qu'ils avoient reçus avant que de partir de Verſailles, ils réſolurent d'aſſiéger Ath, ce qui fut exécuté. C'eſt ainſi que le Roi formoit le Plan des Entrepriſes dans ſon Cabinet & dans ſon Conſeil, & que ſes Généraux l'exécutoient à la tête de ſes Armées. 1697.

Siége d'Ath.

Le Général Roſe inveſtit la Place le 15. de Mai, & le Maréchal de Catinat vint en former le Siége, dont il donna la direction au fameux de Vauban, qui l'avoit autrefois fortifiée. Le Maréchal de Villeroy commandoit l'Armée qui devoit empêcher le ſecours, & le Maréchal de Boufflers, poſté près de Fontaine-l'Evêque ſur la Sambre, ſe tenoit prêt à marcher où il ſeroit beſoin. Outre ces trois Armées principales, le Marquis de Harcourt commandoit un Corps au de là de la Meuſe, le Comte de Montrevel un autre entre la Lis & l'Eſcaut, & le Comte de la Motte avoit un Camp volant près de Furnes : tous ces différens Corps étoient en état de ſe prêter la main ſuivant l'occaſion. Avec de telles Forces, & ſi bien diſpoſées, on n'apréhendoit rien des Ennemis campez du côté de Deinſe, qui virent échouer les grands avantages qu'ils ſe promettoient de ce Poſte qu'ils s'étoient hâtez d'occuper. L'Electeur de Baviére commandoit l'Armée qui avoit là ſon Camp, & le Prince de Vaudemont en commandoit une autre, dont la Ligne droite s'étendoit du côté de Nivelle, & la gauche vers Genappe, en attendant l'arrivée du Roi d'Angleterre, qui ne put s'y rendre plutôt que le 24. & l'Electeur de Baviére partant de Deinſe le vint joindre le 26. entre Hall & Enguien. Il étoit trop tard pour ſecourir la Place, dont la Tranchée avoit été ouverte le 22.

(1) *Voiez les Hiſtoriens d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III, le Mercure Hiſtorique & Politique.*

1697. Cependant ils s'aprochérent pour voir s'il ne feroit point poſſible de tenter la levée du Siége : mais ce ne fut que pour être témoins de la vigueur & du ſuccès des attaques. Le 27. qui fut le lendemain de la jonction de leurs Armées, une Batterie de trente Canons raſa la plûpart des défenſes, fit une Brêche à la Porte de Bruxelles, & démonta une partie du Canon de la Ville. Le 28. on pouſſa les Aproches juſques à dix ou douze toiſes des Angles ſaillans du Chemin couvert, & la nuit du 29. au 30. les Aſſiégez furent contrains de les abandonner. On mit la nuit ſuivante en Batterie ſur le Chemin couvert cinq piéces de Canon, pour battre en Brêche les faces des deux Baſtions, & pour rompre les Ponts de communication. Tout réüſſit, & on s'aprocha du Foſſé, où l'on commença de jetter des Faſcines pour le combler, n'y aiant plus que trois pieds d'eau, parceque l'Ecluſe, qui retenoit les eaux de la Dendre, avoit été rompuë par les Bombes & par le Canon.

Les Ennemis ſe retirent.

Les Ennemis, à portée de ce qui ſe paſſoit, n'eurent que le chagrin de voir l'impoſſibilité de ſecourir la Place, & ſe retirérent le 1. de Juin, l'Electeur de Baviére prenant la route de Gand, & le Roi d'Angleterre celle de Genappe. Sur ces nouvelles le Marquis de Montrevel & le Maréchal de Bouflers ſe mirent en marche pour couvrir les Lignes, & pour les empêcher de rien entreprendre.

Le Siége continuoit cependant toujours, & comme la Place étoit défenduë par un brave Gouverneur (1), & par une bonne Garniſon, elle ne capitula qu'à l'extrémité, après avoir vu qu'on travailloit à combler le Foſſé, & que tout étoit prêt pour donner l'Aſſaut général. La Capitulation fut ſignée le 5. de Juin, qui étoit le treiziême jour de la Tranchée ouverte, & la Garniſon ſortit avec toutes les marques d'honneur, & fut conduite à Dendremonde. Mais le Maréchal de Catinat fit arrêter le Prince de Chimai & d'autres Officiers qui furent menez à Valenciennes, en repreſailles des François qu'on retenoit à Namur pour le paiement des dettes qu'ils y avoient contractées. 1697.

Capitulation d'Ath.

Te-Deum pour la priſe d'Ath.

Le Roi fit chanter le *Te-Deum* en actions de graces pour la priſe d'Ath, & les paroles de ſa Lettre à l'Archevêque de Paris ſont remarquables: *Une ouverture de Campagne ſi heureuſe*, dit ce Prince, *me donne lieu d'eſpérer, que ſi mes Ennemis perſiſtent de refuſer les avantages que je leur ai offerts dans le déſir de rendre la Paix à l'Europe, Dieu, qui connoit le fond des cœurs, & qui voit la ſincérité de mes intentions, ne ſe laſſera point de répandre ſur mes Armes les bénédictions dont il les a comblées juſques ici.*

C'eſt en effet ce qu'il éprouva encore en Catalogne, comme nous le verrons bientôt dans le Siége de Barcelône, qui ne fut pas moins heureux que celui d'Ath, & dont je donnerai la relation, après que j'aurai achevé celle de la Campagne de Flandre.

Deſſein des François éventé & manqué par la diligence du Roi Guillaume.

La priſe d'Ath ne la finit pas. Les Généraux François avoient médité une plus grande Entrepriſe encore, qui n'eût pas manqué de réüſſir, ſi les Confédérez l'aiant ſoupçonnée n'euſſent uſé d'une diligence extraordinaire pour la prévenir. Les premiers avoient formé le deſſein de ſe ſai-

(1) *Le Comte de Roeux.*

1697. ſaiſir du Poſte d'Anderlech, d'où ils pouvoient ſe rendre maîtres de Bruxelles, de Vilvorde, & de la Forteresſe nommée les *Trois-Trous*, & par cette priſe qui étoit facile, ſe ſaiſir du Canal, & ôter par là aux Confédérez toute la communication de la Hollande & du Brabant. Déjà les Armées des Maréchaux de Villeroy & de Bouflers s'étoient jointes pour fraper ce grand coup, & déjà ils ſe préparoient à marcher avec de nombreuſes Troupes, lors que le Roi d'Angleterre, prévoiant où l'orage alloit tomber, fit partir le 26. de Juin à quatre heures après midi trois Brigades d'Infanterie, qui prirent la route de Bruxelles: à ſix heures l'Artillerie ſuivit: à dix heures les Bagages: à onze heures le Corps de Bataille, & le lendemain au matin la Cavalerie. Le Roi, qui avoit donné ſes ordres, ſe mit auſſi en marche ſur le minuit à la lueur des Flambeaux, à la tête de quatre Régimens de Dragons, & pouſſa juſqu'au Poſte qu'il vouloit occuper. C'étoit le Camp d'Anderlech, où il arriva le 27. avec toute ſon Armée. Il ne falloit pas moins de diligence. Le Maréchal de Villeroy parut ſur les Hauteurs à la tête de trois mille Chevaux, & le Maréchal de Bouflers s'avança à la tête d'un pareil nombre: mais voiant les Poſtes occupez il fallut ſe retirer. La Paix aprochoit, & à meſure que les Conférences s'avançoient, le feu de la Guerre ſe rallentiſſoit.

Conférences entre le Maréchal de Bouflers & le Comte de Portland.

Celles qu'il y eut le 8. de Juillet & les jours ſuivans, entre le Maréchal de Bouflers & le Comte de Portland, avancérent peut-être plus le Traité, que celles qui ſe tenoient entre les Plénipotentiaires. La premiére qu'ils eurent enſemble du côté de Hall, en un endroit dont ils étoient convenus, dura près de deux heures. Ils eurent le 15. une deuxiême entrevûë à Bruczom, & le 20. une troiſiême. Elle ſe fit avec plus de pompe que les deux premiéres: le Maréchal étant accompagné des Ducs de Roquelaure, de Luxembourg, de la Force, & de pluſieurs Officiers Généraux, outre deux cents autres du ſecond rang. Le Comte de Portland avoit de ſon côté quantité de Mylords & d'Officiers, & tous ſe firent les uns aux autres tout l'honneur que la politeſſe exige dans de ſemblables occaſions: les deux Chefs ſur tout ſe firent beaucoup de démonſtrations d'amitié. Il y eut le 23. une quatriême Conférence, & le 26. une cinquiême. On les tint ſecretes; mais on ne douta pas qu'ils n'euſſent traité des deux points les plus délicats & les plus importans: le premier, de reconnoître Guillaume III. pour Roi légitime de la Grande Bretagne, & le ſecond, de régler les intérêts du Roi Jaques. C'eſt ce qui n'avoit pu ſe faire dans les Conférences de 1696. que j'ai raportées (1): On ne fit au moins qu'en ébaucher le Plan: le Maréchal de Bouflers & le Comte de Portland l'achevérent. Alors on ne penſa plus à la Guerre, & les hoſtilitez ceſſérent de toutes parts, en Flandre & ſur le Rhin. Il n'y avoit plus qu'en Catalogne, où ſe faiſoit le Siége de Barcelône, dont je vais donner la deſcription.

Siége de Barcelône par Terre.

Elle fut aſſiégée par Mer & par Terre, & fit une longue reſiſtance, ne s'étant renduë qu'après cinquante-trois jours de Tranchée ouverte. Le

(1) Voiez ci-deſſus pag. 296.

1697.

Le Duc de Vendôme, Général, aiant pour le premier de ses Lieutenans-Généraux le Grand Prieur son Frere, en forma le Siége par Terre avec une Armée de quarante-trois Bataillons, de trente-cinq Escadrons de Cavalerie & de vingt de Dragons. Lappara, Brigadier d'Armée, & Ingénieur en Chef, eut la direction des Travaux : & le Comte d'Estrées, Vice-Amiral, vint avec une Flotte de neuf grands Vaisseaux, outre les Frégattes & les Galiottes, la serrer par Mer, après avoir débarqué huit cents Hommes, que l'on nommoit *le Bataillon des Vaisseaux*, soixante gros Canons, vingt-quatre Mortiers, & quantité de Munitions.

Le Comte d'Estrées l'assiége par Mer.

Le Duc de Vendôme la fit investir le 12. de Juin par le Comte de Mailli, Maréchal de Camp, & le 15. la Tranchée fut ouverte au Poste des Capucins, & à quatre cents cinquante toises de la Place par deux Attaques, l'une à la droite, où commandoit le Marquis de Chazeron, Lieutenant Général, & le Marquis de Novion, Brigadier, avec trois Bataillons de la Marine, huit cents Travailleurs, & six Compagnies de Grenadiers pour les soutenir. Le Marquis de Varennes, Maréchal de Camp, conduisoit la gauche, avec un pareil nombre à peu près d'Officiers, de Soldats & de Travailleurs : & il y avoit à la queuë de la Tranchée cinq cents Chevaux sous les ordres d'un Brigadier de Cavalerie. On fit près de trois cents toises de Tranchée, & la communication des deux Attaques. Je ne raporte ce premier jour, que pour donner une idée de ce Siége, l'un des plus furieux, aussi bien que des plus longs qu'il y ait eu depuis dix ans que duroit la Guerre. Je ne ferai point le récit des autres jours, dont les attaques ne furent pas moins vives, ni les défenses des Assiégez moins vigoureuses. Je raporterai pourtant quelques-unes des principales Actions, comme deux grandes Sorties que firent les Espagnols la nuit du 18. au 19. L'une sur la droite de mille Hommes de pied & de quatre cents Chevaux : & l'autre de quatre cents Fantassins, soutenus de cinq cents autres sur la gauche. Le Chevalier de la Fare, Maréchal de Camp de jour, en soutint le choc à la tête de cent cinquante Dragons à pied, & de deux Compagnies de Grenadiers, soutenus par le reste de la Garde de la Tranchée : & après un assez sanglant Combat, où les François perdirent quelques Officiers, & où de part & d'autre il y eut bien des Morts & des Blessez, il obligea les Ennemis à se retirer. J'y joindrai encore deux autres Sorties qui se firent le 19. jour de Tranchée du Grand Prieur, qui ne furent pas moins meurtriéres, & qui n'empêchérent pas les Assiégeans de se rendre maîtres d'une Cassine qui les incommodoit beaucoup, & de perfectionner leurs Travaux.

Le Duc de Vendôme fait ouvrir la Tranchée.

1697.

Les plus mémorables Actions pendant le Siége.

La sortie du 24. au 25. fut aussi furieuse que celles que je viens de raporter, & il y périt tant de monde de part & d'autre, qu'il y eut une Trêve de trois heures pour enterrer les Morts.

On voit, par une Lettre écrite de Paris le 12. de Juillet, l'état de la Place & du Siége, le courage & la force des Assiégeans & des Assiégez : *On entrevoit plus de difficultez au Siége de Barcelône*, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'on ne s'étoit imaginé. Le Vi-ceroi, qui est sorti de la Ville, y a laissé* dix

Difficultez au Siége de Barcelône.

1697. *dix mille Fantassins & quinze cents Chevaux sous le Commandement du Prince de Darmstadt, outre quatre mille Bourgeois qui ont pris les Armes.* Cette Lettre fait ensuite un grand détail des Troupes & des Milices Espagnoles, venant en foule se rendre au Camp du Viceroi, qui avoit fait arborer le grand Etendart de la Principauté à deux lieuës de la Ville, & qui occupoient tous les passages, enlevoient toutes les voitures, & faisoient continuellement des Courses. Ce qu'il y avoit de plus facheux, étoit l'indisposition du Duc de Vendôme : mais son grand courage ne l'abandonna point, & ne pouvant marcher ni à pied ni à Cheval, il se faisoit porter à la Tranchée en chaise : *résolu*, poursuivoit cette Lettre, *de n'en avoir pas le dementir, & de risquer plutôt toute son Armée que de manquer son Entreprise.* Les attaques qui se firent le 6. de Juillet & les deux jours suivans furent des plus furieuses. On assure que les Combats de ces trois jours coutérent de part & d'autre plus de quatre mille Hommes d'élite, & il y eut une Suspension d'Armes pendant cinq heures pour donner la sépulture aux Morts, entre lesquels on comptoit vingt Capitaines François, la plûpart des Subalternes, presque tous les Grenadiers & les Ingénieurs.

Cela n'empêcha pas le Lieutenant-Général d'Usson de monter le onziême la Tranchée au son des Hautbois, pour répondre aux Sérénades que le Prince de Darmstadt faisoit donner tous les soirs.

Hardie Action du Duc de Vendôme.

Mais ce qui se fit de plus vigoureux & de mieux entendu, fut l'Action du Duc de Vendôme, qui se passa le 14. Il avoit apris par ses Espions que ce jour-là la Garnison devoit faire une Sortie générale sur la Tranchée, pendant que les Espagnols, qui campoient à deux lieuës de la Ville sous l'Etendart du Viceroi, viendroient attaquer l'Armée Françoise en flanc & par derriére. Il les prévint. A deux heures de matin avant le jour il fit marcher les Détachemens de Cavalerie & d'Infanterie qu'il avoit ordonnez, & les suivant de fort près il entra dans le Camp des Ennemis, & renversa les Troupes qu'il y trouva, sans qu'elles pussent se rallier dans l'obscurité, & dans la consternation où cette surprise les avoient jettées. Le Viceroi encore au lit prit la fuite sans avoir eu le tems de s'habiller. Toute le Camp fut pillé, on prit les Bagages, la Vaisselle d'argent des Généraux, & la Cassette du Viceroi, où il y avoit vingt & deux mille pistoles. On fit encore un Butin considérable de Mulets & de Chevaux jusqu'au nombre de plus de six cents. Le Duc de Vendôme, après cette grande & heureuse Expédition, se retira, faisant bruler le Camp de Cornella où elle s'étoit passée. Les Ennemis en avoient encore deux autres, d'où ils furent aussi chassez, & allérent camper sur des Hauteurs inaccessibles. On brula ces deux Camps comme le premier, & on y fit le même dégât. On dit que ces grands succès ne coutérent aux François que soixante & dix Hommes tuez ou blessez, & que toutes les Troupes du Roi, depuis le premier Officier jusqu'au dernier Soldat, avoient combattu avec une valeur extraordinaire. Plus de trois cents des Ennemis périrent dans la premiére Action que conduisoit le Duc de Vendôme, 1697.

 &

1697. & un pareil nombre dans celle que le Lieutenant-Général d'Uſſon exécuta ſous ſes ordres. On voit cependant des Relations qui diminuent la perte des Ennemis, mais aucune ne diminuë la gloire du Duc de Vendôme, & toutes conviennent qu'il avoit fait un coup de maître, d'autant plus digne de louange, qu'il étoit d'une néceſſité abſoluë, en prévenant les Eſpagnols qui étoient ſur le point, par la Sortie générale de la Place & de leurs Camps qu'ils avoient réſoluë, de rompre toutes les meſures du Siége.

Valeur du Prince de Darmſtadt.

Il eſt certain que ce fut un grand acheminement à la réduction de la Place, dont le brave Prince de Darmſtadt éloigna pourtant encore le jour fatal jusqu'au 5. d'Août, que les Aſſiégeans ſe préparoient à donner l'Aſſaut général, & que les Aſſiégez paroiſſoient réſolus à l'attendre: mais la générosité du Duc de Vendôme empêcha qu'on n'en vint à cette extrémité.

Sommation faite par le Duc de Vendôme aux Aſſiégez.

Il envoia un de ſes Lieutenans-Généraux (1) ſommer les Ennemis: & le Marquis de Pimentel s'étant préſenté, cet Officier lui dit, „ Que „ le Duc de Vendôme, ſouhaitant „ de prévenir les ſuites cruelles de „ l'Action qui s'alloit paſſer, & qui „ pourroit entrainer après elle l'Incendie & le Pillage d'une Ville ſi „ conſidérable, les envoioit ſommer „ de ſe rendre, & de ne s'expoſer „ point à un ſi terrible Evénement: „ mais que ce Prince ne leur donnoit qu'une heure pour prendre „ leurs réſolutions. „ Cette heure fut pourtant prolongée à diverſes remiſes juſqu'au ſeptiéme du mois. Les Aſſiégez demandérent d'abord le tems d'en pouvoir conférer avec le Viceroi qui étoit à huit lieuës de Barcelône, & cela leur fut accordé. Le Marquis de Pimentel, étant revenu le 6. au ſoir enſuite de la réponſe du Viceroi qui permettoit la Capitulation, obtint un délai juſqu'au lendemain pour en convenir: & ce jour-là venu, le Prince de Darmſtadt fit demander une entrevuë avec le Duc de Vendôme qui l'accorda. Il monta même auſſitôt à Cheval, & le Prince de Darmſtadt étant venu au devant de lui, ces deux illuſtres Ennemis s'abordérent avec beaucoup d'honnêteté. Le dernier prenant la parole dit au Duc de Vendôme, „ Qu'un Courier venant de „ Madrid lui aportoit des Lettres, „ par les quelles le Roi d'Eſpagne „ le faiſoit Commandant-Général „ de ſes Armées en Catalogne, le „ priant de vouloir bien lui donner „ le tems d'expédier un Courier à „ la Cour de Madrid. „ Le Duc s'en excuſa, & le Prince promit en le quittant, qu'auſſitôt que les Articles de la Capitulation ſeroient dreſſez avec les Habitans, il en donneroit avis. Ils ne purent l'être plutôt que le 10. parce qu'il s'agiſſoit non ſeulement de l'intérêt de toute une grande Ville, mais encore de ceux de toute la Province. Le Prince de Darmſtadt vint lui-même, aſſiſté du Marquis de Pimentel, dès trois heures de matin dans la Tente du Duc de Vendôme, qui convint avec eux de tous les Articles. On accorda à la Garniſon toutes les marques d'honneur & de diſtinction que méritoient de ſi braves gens, après avoir fait une ſi généreuſe défenſe: qu'elle ſortiroit avec Armes & Bagages, trente pié-

Son entrevuë avec le Prince de Darmſtadt.

Capitulation de Barcelône.

(1) *Barbeſiéres.*

1697. piéces de Canon, six Mortiers, & six coups à tirer pour chaque Soldat, & qu'elle seroit conduite au de là de Lobregat (1) pour se rendre à Tarragone. A l'égard des Habitans, il leur fut permis de rester dans la Ville, où ils joüiroient de leurs Priviléges, ou de se retirer par tout ailleurs où il leur plairoit, avec tous leurs Effets.

Le Duc de Vendôme fait Viceroi de Catalogne.

Une si belle Conquête ne demeura pas sans récompense, & le jour de St. Loüis le Duc de Vendôme fut reçu Viceroi de Catalogne. Ce titre fut un monument de sa gloire: mais la Catalogne fut renduë à l'Espagne par le Traité de Paix. Il n'est pas encore tems d'y venir.

Siége & prise de Cartagene.

Il faut joindre à la prise de Barcelône celle de Cartagene dans l'Amérique. Cette Ville, qui porte le même nom que celle qui est dans le Roiaume de Murcie, est située dans une Presque-Ile de l'Amérique Méridionale, attachée à la Terre Ferme par une chaussée de deux cents cinquante pas. Elle est fameuse par son Port, où se rendent tous les Vaisseaux qui partent d'Espagne pour les Iles Occidentales. Les François entreprirent d'en faire la Conquête au commencement de cette année: & De Pointis, Chef d'Escadre, partit le 9. de Janvier avec sept Vaisseaux de Guerre, trois Frégattes, deux Flûtes, & une Galiotte à Bombes de la Rade de Camaret, & vint le 13. d'Avril mouiller près de Cartagene. Le Débarquement se fit le 15. Dix-sept cents Soldats de Marine, deux mille Matelots, & treize cents Flibustiers, aiant mis pied à terre, vinrent attaquer un Fort (2) bâti à l'entrée du Port, & le Gouverneur se rendit à discrétion. Le 17. l'entrée du Port étant libre, on y fit entrer les Vaisseaux. Ainsi la Ville fut battuë par le Canon & les Bombes des Navires, & foudroiée par les Batteries du Canon & des Mortiers qu'on dressa à terre. Les Espagnols se défendirent avec assez de vigueur, & ce ne fut que le 30. que les François se rendirent maîtres de la Haute-Ville, où ils entrérent l'Epée à la main sur les cinq heures du soir. La Basse-Ville restoit encore; mais après une Sortie qui ne leur réüssit pas, ils arborérent le 3. de Mai Pavillon blanc sur les Ramparts, & battirent la Chamade. La Capitulation fut signée le lendemain. La Garnison en sortit avec les marques d'honneur au nombre de dix-huit cents Hommes, & les Habitans vinrent faire leurs soumissions à leur nouveau Gouverneur François, qui prit possession de toutes les Munitions & de toutes les Richesses qu'il trouva dans la Ville. Elles étoient fort considérables tant en Or, Argent & Pierreries, qu'en Marchandises. Les Conquérans, qui ne pouvoient garder la Ville, environnez des Forces Espagnoles, & trop éloignez de celles de la France pour en attendre le secours, démolirent ses Bastions & ses Portes, & se rembarquérent avec le précieux Butin qu'ils avoient fait, qu'on disoit se monter à plusieurs millions. Ils rencontrérent sur leur route, à soixante-quinze lieuës de l'Oüessant, une Escadre de cinq Vaisseaux Anglois avec lesquels ils en vinrent aux mains. Le Combat, qui commença sur les trois heures après-midi, dura jusqu'à six, & eut recommencé le lendemain, sans un brouillard qui les empêcha de se joindre. Les Anglois allérent mouil- 1697.

(1) Riviére de ce nom entre Barcelône & Tarragone.

(2) Bocachica.

1697. mouiller à Torbai, & les François entrérent dans le Port de Brest.

Expédition contre les Iroquois.

J'avois oublié de faire mention d'une Expédition qui se fit dans l'Amérique Septentrionale contre les Iroquois. Elle mérite pourtant d'être raportée, & je ne la puis mieux placer qu'en cet endroit, où je viens de parler de l'Expédition de Cartagene dans l'Amérique Méridionale.

Le Comte de Frontenac, Gouverneur de la Nouvelle France, voulant se venger d'une perfidie de ces Amériquains, qui concertoient une Ligue avec les Peuples de l'Ouest pour agir contre la France, dont les uns & les autres se disoient amis, résolut au mois de Mai 1696. d'entrer dans leur Païs, & de le ravager. Il partit pour cet effet le 16. de Juin de Québec, & il arriva le 22. à Mont-Réal (1), où il trouva tout prêt pour son Expédition. Il en partit le 4. Juillet avec sa petite Armée de deux mille deux cents Hommes qu'il divisa en trois Corps, & s'étant mis avec ces Troupes sur les Batteaux qui l'attendoient, il remonta le Fleuve de St. Laurens, d'où il entra dans la Riviére des Iroquois. Ces Barbares sont divisez en plusieurs Quartiers, qui font comme autant de différens Peuples, qui se distinguent les uns des autres par de différens noms. La Relation que je suis, apelle *Onautagnez*, ceux que le Comte de Frontenac alla attaquer les premiers. Ils avoient paru d'abord résolus à l'attendre, retranchez dans un Fort qu'ils avoient fait bâtir avec l'aide des Anglois, flanqué de quatre Bastions réguliers, & revétu d'une triple Palissade. Mais ils manquérent bientôt de courage, & à l'aproche des François, ils mirent le feu à leur Fort & à leurs Cabanes, & s'enfuirent à vingt lieuës de là avec leurs Femmes & leurs Enfans. Le Comte de Frontenac abandonna à ses Soldats le Pillage de ce qu'ils n'avoient pu emporter, qui ne consistoit qu'en quelques Chaudiéres & en quelques Pelleteries. Il fit faire aussi le dégât de leurs Champs, & bruler toutes les Provisions de leurs Récoltes, afin que s'il leur prenoit envie de revenir, ils ne trouvassent point de quoi subsister, ni de quoi espérer de long-tems des Fruits de leurs Terres. Il avoit dessein de marcher de là contre les Habitans d'un autre Quartier qui étoit entré dans la Ligue (2); mais ils lui envoiérent des Députez pour lui demander la Paix, offrant pour gages de leur foi de venir s'établir aux environs de Mont-Réal: mais connoissant leur legéreté, pour les empêcher de changer de sentiment, il fit ruiner leurs maisons & leurs Plantations, & amena trente des principaux Chefs avec lui, comme Prisonniers ou comme Otages. Il partit de là le 9. d'Août, & arriva le 20. à Mont-Réal, d'où il étoit parti le 4. de Juillet: desorte qu'il mit à peine un mois à cette Expédition, qui châtia les coupables, fit rentrer dans le devoir ceux qui étoient prêts de se confédérer avec eux, & tint tous les Iroquois dans la soumission ou dans la crainte. En revenant, il fit pourvoir de Vivres pour dix-huit mois le Fort qui portoit son nom, situé à l'entrée du Lac Ontario, & assura par là Québec, & tout le Canada François, contre les Courses de ces Barbares, & des Anglois qui se joignoient à eux. 1697.

Fort de Frontenac.

J'ai

(1) *Ou Mont-Royal.*

(2) *La Relation nomme ce Quartier* Oneyour.

1697. J'ai laissé en arriére les affaires domestiques du Roiaume, que je vais raporter, avant que de passer aux Conférences de Ryswyck, & à la Paix Générale, par où je finirai cette année.

La nouvelle la plus curieuse est celle du Maréchal de Salon (1) en Provence, petite Ville fameuse par la naissance de Nostradamus, & qui l'est encore devenuë par celle de ce Maréchal: l'un & l'autre peut-être deux Fourbes & deux Imposteurs. Le premier est connu par ses Centuries, dont il y a une infinité d'Editions fort différentes les unes des autres, par les additions que chacun s'est donné la liberté d'y faire, & à toutes lesquelles après tout, comme à autant d'Enigmes, on peut donner le sens qu'on veut. L'autre s'est rendu célébre par la Vision qu'il se vanta d'avoir euë, touchant la personne du Roi & les affaires du Roiaume, qu'il vint débiter à Paris, dont on a aussi donné diverses Relations, sans qu'on sache au juste à laquelle on se doit tenir, & dont aucune peut-être n'est véritable, au moins en toutes ses circonstances. Il en a été comme des Centuries de Nostradamus: On en a fait d'abord bien du bruit, & on a prétendu que cet Homme avoit révélé de grands mystéres qu'on a voulu deviner: mais comme on n'a rien vu arriver de ce qu'on s'étoit imaginé, on a cessé d'y faire attention, & on est aujourd'hui persuadé, ou que c'étoit une rêverie de cet Homme mal timbré, ou que ce fut une tromperie qu'on fit au Roi, soit pour l'engager à des choses, où l'on vouloit le porter, soit pour l'affermir dans des entreprises qu'on craignoit qu'il n'abandonnât. Car 1697. comme on a tenu secret l'Entretien qu'il eut avec le Roi, & que cet Entretien même n'est pas certain, chacun l'a suposé selon son préjugé. Ce qu'il y a de plus véritable, ou à quoi on puisse plutôt ajoûter foi, c'est que ce Maréchal ferrant de son métier, nommé *François Michel*, & natif de Salon, s'adressa à l'Intendant de Provence, à qui il dit qu'un Spectre ou Fantôme lui étoit aparu, & lui avoit commandé d'aller trouver le Roi à Versailles, pour l'informer de choses importantes, qu'il ne pouvoit déclarer qu'à Sa Majesté. L'Intendant le méprisa, le prenant pour un fou: mais s'étant informé des gens de Salon quel Homme c'étoit, & eux l'aiant assuré que c'étoit un Homme de bon sens, en qui ils n'avoient jamais rien vu de dérangé, il le mit entre les mains d'un Officier qui conduisoit des Recruës à Paris. Il s'en chargea, & le mena à Versailles sur la fin d'Avril. Il fut premiérement présenté au Marquis de Barbesieux, Secretaire d'Etat, avec qui il eut un long Entretien pendant deux heures, lui rendant compte de ses Aparitions, & des ordres réïtérez qu'il avoit eus du Spectre, de déclarer au Roi des choses qu'il ne pouvoit confier à personne; c'est pourquoi il souhaitoit d'être conduit à l'Audience de Sa Majesté. Jusques-là on convient de la vérité du récit. Le reste n'est pas si certain. Les uns assûrent qu'il parla au Roi: les autres disent que le Roi refusa de le voir, & qu'il donna au Secretaire d'Etat un Papier, où étoit contenu le secret dont le Spectre l'avoit chargé: secret que tout le monde a ignoré.

(1) *Voiez l'Histoire du Maréchal de Salon, les Histoires d'Angleterre, le Mercure Historique & Politique.*

1697. ré. Ce qu'il y a encore de vrai, c'est que le Roi lui fit donner de l'argent pour son voiage, avec une exemption de Taille, & de Logement de gens de Guerre, & parut satisfait de sa Révélation. Ce qu'on ajoûte des menaces de ce Fantôme de le faire mourir s'il ne lui obéïssoit pas, comme il en avoit fait mourir quatre autres pour n'avoir pas voulu se charger de la Commission, est apocriphe, aussi bien que le discours du Spectre qui lui avoit dit en l'envoiant : *Tu iras trouver ton Roi, & lui diras pour preuve de ta Mission & de la vérité de ton Message, qu'il se souvienne de l'accident qui lui arriva il y a vingt-deux ans dans la Forêt de St. Germain, qu'il n'a jamais voulu déclarer à personne.* Mais quoi qu'il en soit de ce discours, & des autres qu'on fait tenir à ce Député du Spectre, il est toujours certain qu'il vint à la Cour, & qu'il expliqua sa prétenduë Commission, soit au Secretaire d'Etat, soit au Roi lui-même. Si elle lui fut suggérée par des gens qui vouloient par là venir à leurs fins, ou par le trouble de son cerveau, c'est sur quoi je ne veux rien affirmer. Mais j'ose dire à l'égard du Spectre que c'est une chimére. Est-il possible que dans un Siécle aussi éclairé que le nôtre, on ne revienne point de ces Fables qui ont eu là vogue dans les Siécles précédens, & dont on a reconnu l'illusion, & tourné en ridicule la crédulité qu'on avoit pour de semblables Visions? L'Histoire des Freres de la Rose-Croix, les Réveries de Postel, les Prophéties de Nostradamus, les Contes du Juif errant : tout cela est mis au nombre des Contes des Fées : le Spectre du Maréchal de Salon, & la Baguette Divinatoire d'Aymar ne méritent pas plus de créance. 1697.

Je ne parlerai point des Edits publiez cette année pour la Création de nouvelles Charges avec de nouveaux Impôts. Ils furent plus rares que les années précédentes, qui commençoient presque toutes par de gros Catalogues de ces Edits Bursaux. La Paix, qui paroissoit certaine, en arrêta le torrent : & on dit que le Chancellier en avoit retiré dès le mois de Septembre pour plus de douze à quinze millions qui avoient déjà été scellez. On entendit aussi dans le même tems ces belles paroles de la bouche du Roi : *Qu'il y avoit dix ans qu'il se voioit obligé de charger son Peuple, mais qu'à l'avenir il s'alloit faire un plaisir extrême de le soulager.* Il en donna sur le champ des preuves, en diminuant les Impôts sur l'entrée du Vin à Paris, & sur le Minot de Sel, & en retranchant l'Ustencile & les Milices, quoi que la Paix ne fût pas encore ratifiée. Falloit-il qu'une nouvelle Guerre (1) succédât si tôt à celle dont cette année vit la fin, & que plus longue encore & plus cruelle que la premiére, elle renouvellât les Impôts, & achevât d'épuiser le Roiaume?

Belles paroles du Roi.

Une des affaires qui fit le plus de bruit fut celle des Quiétistes. L'Evêque de Meaux ne fut pas le seul qui se déchaina contre eux : l'Evêque de Noyon écrivit une Lettre Pastorale qui n'étoit pas moins violente. Il l'intituloit, *Lettre Pastorale en forme de préservatif pour conserver le Clergé & les Fideles de son Diocése dans le saint exercice d'une véritable & solide Piété, contre les Maxi-*

Affaire des Quiétistes.

(1) En 1702.

1697. *Maximes pernicieuses du Quiétisme.* L'Abbé de Villiers se mit aussi sur les rangs, & prétendit faire voir les sources de leur illusion dans ce sentiment *du pur amour* où ils s'abyment. L'Abbé Testu se mit encore de la partie dans une Lettre qu'il écrivit à une Religieuse, pour lui faire voir combien il est inutile & dangereux de lire les Livres Mystiques. Après tout c'étoit moins à Molinos qu'on en vouloit qu'à l'Archevêque de Cambrai, contre qui les Jésuïtes & l'Evêque de Meaux excitoient la tempête. S'il ne put la conjurer, il fut au moins assez sage pour s'en mettre à couvert. Il fait l'apologie de ses sentimens dans un Livre intitulé *la Pratique de Dévotion* (1), & il l'adresse au Pape. Il ne pouvoit prendre un tour plus adroit. *Si le Pape*, dit-il, *condamne mon Livre, je serai le premier à le condamner, & à faire un Mandement pour en défendre la lecture dans le Diocèse de Cambrai* (2)*: si mon Livre n'exprime qu'une Doctrine pure, j'aurai la consolation de savoir précisément ce qu'on doit croire & ce qu'on doit rejetter, & je tâcherai par mon silence & par mon respect d'apaiser ceux d'entre mes Confreres, dont le zèle s'est animé contre moi, en m'imputant une Doctrine dont je n'ai pas moins d'horreur qu'eux, & que j'ai toujours détestée. Peut-être me rendront-ils justice, quand ils verront ma bonne foi.* Je ne sai s'il n'y avoit pas plus de politique que de sincérité dans une telle soumission. Quoi qu'il en soit, sa docilité ne les apaisa pas: mais ils ne purent lui faire d'autre mal, que de le tenir éloigné de la Cour, où leur Parti étoit dominant, & ce n'étoit pas une peine pour un Prélat, qui se faisoit un devoir indispensable de sa résidence, & son plus grand plaisir du repos de la solitude.

Le tour que prend l'Archevêque de Cambrai pour se justifier.

Je ne puis achever plus agréablement la relation des affaires domestiques de cette année, que par la Célébration qui se fit le 7. de Décembre du Mariage du Duc de Bourgogne (3). Sur les onze heures du matin le Maître des Cérémonies alla prendre ce Prince dans son appartement, & le conduisit en celui du Roi. Sa Majesté se rendit ensuite chez la Duchesse de Bourgogne, & la mena à la Chapelle, accompagnée des Princes & Princesses du Sang, & de la Duchesse de Verneuil: des Cardinaux d'Estrées, de Janson & de Furstemberg, & de l'Archevêque de Rheims. Le Cardinal de Coaslin (4), premier Aumônier du Roi, fit la Cérémonie. Toute la Cour étoit superbement vétuë. L'habit du Duc de Bourgogne étoit de velours noir tout couvert de Perles, & celui de la Princesse d'un drap d'argent tout couvert de Pierreries. Le Roi étoit habillé d'un drap d'or, & sur les coutures il y avoit un point d'Espagne d'or large de quatre doigts. Le Dauphin & tous les Princes étoient aussi magnifiquement vétus, & tous ces habits étoient relevez de broderie d'or, & éclatans de Pierreries. La Cérémonie du Mariage fut suivie d'un splendide repas, que donna le Roi aux nouveaux Mariez à une table, où tous les Princes de la Maison Roiale furent invitez, & sur le soir il y eut un beau Feu d'Artifice. Les nouveaux Mariez furent mis au lit sur les onze heures de soir en 1697.

Célébration du Mariage du Duc de Bourgogne.

(1) *Ou Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure.* (2) *C'est ce qu'il fit effectivement en 1699.*
(3) *Voiez le Mercure Historique & Politique.* (4) *Il avoit été fait Cardinal peu auparavant.*

1697. en présence de toute la Cour : mais ce ne fut qu'une Cérémonie : ils n'y furent qu'une heure les rideaux ouverts en présence de tout le monde : ensuite de quoi on les fit lever : la consommation du Mariage ne s'étant faite que plus de deux ans après, à cause de la grande jeunesse des Parties.

Réjouïssances pour les Noces.

Ces Noces ne laissérent pas de se célébrer avec une Pompe Roiale, & le jour de la Célébration fut suivi de tous les divertissemens qui ont de coutume d'accompagner ces grandes Fêtes. Les Festins, les Balets, les Comédies, l'Opéra, les Illuminations, les Feux d'Artifice, tout fit éclater la magnificence & la joie de la Cour, aussi bien que l'allégresse publique. Ces réjouïssances durérent quinze jours avec des Festins & des Jeux entremêlez de Concerts. Il y eut quatre Bals, où soixante & douze personnes de chaque Sexe dansérent, tous parez des plus riches étoffes relevées de broderie & éclatantes de Pierreries. Celui que donna le Roi surpassa en magnificence & en politesse tous les autres. L'enceinte du Bal étoit de neuf toises de long sur la largeur de sa Galerie où il le donna, qui étoit éclairée de quatre mille bougies. On servit une Collation d'une maniére fort galante & toute nouvelle. On vit paroître onze tables couvertes de Gazons avec des Fleurs dessus, & des Guirlandes autour chargées de Feuilles, de Fleurs, & de Fruits : comme si on eût été dans un Jardin. Au milieu des tables, qui sembloient être autant de Parterres, on voioit des Orangers chargez de Fruits & de Fleurs, & chaque table portée par quatre Hommes en justaucorps bleus avec des galons d'or. 1697. Cinquante Officiers venoient ensuite portant des Eaux & des Glaces de toutes façons, & quatre cents Corbeilles de toutes sortes de Confitures. C'étoit des rafraîchissemens pour toute l'Assemblée, enchantée de voir, pour ainsi dire, la Scêne de la Galerie changée en un Jardin délicieux, & l'Hiver en Printems.

Il y eut aussi quatre Représentations d'Opéra que le Roi choisit lui-même : Roland, Armide, les Amours d'Apollon, & l'Europe Galante. Enfin on peut dire qu'on ne pouvoit rien voir de plus brillant ni de meilleur goût : mais on pouvoit dire en même tems qu'on ne pouvoit trop honorer *l'Ange de Paix*, comme on apelloit la Duchesse de Bourgogne, pour qui se faisoient toutes ces réjouïssances. Mais qu'il y a peu de seureté dans la grandeur & dans la félicité humaine, & que ces jeunes Princes passérent promptement de l'espérance du Trône au Tombeau.

Il seroit tems de passer aux Conférences qui se tenoient pour la Paix, & au Traité qui en fut conclu à Ryswyck, si je ne croiois pas être obligé d'achever la relation des brigues de la Pologne au sujet de la Couronne, qu'une premi-re Election déféra au Prince de Conti, & qu'une seconde lui enleva.

Continuation des brigues pour l'Election d'un Roi de Pologne.

Pour reprendre le fil des Négociations où je les ai laissées (1), l'Abbé de Châteauneuf arriva en Pologne au commencement d'Avril, & trouva les affaires tout autrement disposées que les Partisans de la Reine ne l'avoient mandé : & bien loin que le Parti du Prince de Conti, qu'elle vouloit faire exclure, ne fût sur un mau-

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 302.

1697. mauvais pied, tout y alloit au contraire le mieux du monde pour ce Prince, ſuivant les meſures de l'Abbé de Polignac (1). Il fut donc réſolu qu'on continueroit à travailler ſur ſon Plan. Mais les Partiſans de la Reine, de la Cour de Vienne, & de ſes Alliez uſoient d'autres moiens pour le renverſer. Il leur ſuffiſoit preſqu'à tous de donner l'excluſion au Prince de Conti, ſans ſe mettre autrement en peine de celui qui ſeroit élu, pourvu qu'il ne fût point dans les intérêts de la France. Il n'y avoit que la Reine qui eût ſouhaité de voir un de ſes Fils ſur le Trône : mais aiant été convaincuë de l'impoſſibilité d'y réüſſir, elle s'unit avec les autres.

Les Compétiteurs.

Trois principaux Candidats furent propoſez l'un après l'autre, le Prince Charles de Neubourg, le Duc de Lorraine, & le Prince de Bade. Le Prince de Neubourg n'avoit ni le pouvoir ni la volonté de diſtribuer les ſommes qu'on demandoit pour le paiement des Troupes, & pour les autres dépenſes de la Roiauté. Le Duc de Lorraine étoit encore moins en état de le faire, outre qu'il ne pouvoit compter ſur les Polonois, qui refuſant de paier le Douaire à la Reine ſa Mere (2), ne paroiſſoient pas fort diſpoſez à donner la Couronne à ſon Fils, eux qui d'ailleurs l'avoient refuſée au Pere, le Duc Charles, dont le grand mérite & l'âge mûr euſſent dû la lui procurer. Le Prince de Bade eût eu plus d'eſpérance : ſes grandes Actions parloient hautement pour lui : l'un des plus grands Capitaines de ſon Siécle, qui avoit conſervé la Tranſylvanie à l'Empereur, battu les Turcs à Salankemen, & terminé glorieuſement pluſieurs Campagnes en Hongrie contre ces Infideles. Il ſemble que les Polonois ne pouvoient mieux choiſir, & qu'aiant affaire aux mêmes Ennemis, ils avoient beſoin d'un Roi accoutumé à les vaincre, capable d'achever ce que Sobieski avoit laiſſé imparfait, & de recouvrer Kaminiec. Il étoit d'ailleurs apuié de l'Electeur de Brandebourg, qui offroit de faire toutes les dépenſes néceſſaires pour le ſuccès de cette Roiauté, dont il eſpéroit ſe dédommager par les meſures qu'il avoit priſes avec ce Prince (3). Mais les Polonois craignirent que l'Electeur, aſſez obligeant pour faire de ſemblables promeſſes, ne fût pas aſſez puiſſant pour les exécuter : ni le Prince de Bade, très capable de commander les Armées, aſſez riche pour les paier. C'eſt ce que l'Abbé de Polignac repréſentoit dans les Diettes, & par tout ailleurs avec cette Eloquence qui lui eſt naturelle, & qui entraine ceux qui l'écoutent. Il démontoit ainſi toutes les machines des Rivaux du Prince de Conti, & avoit amené la choſe au point, que l'Election en paroiſſoit immanquable, quand un nouveau Candidat, à qui on ne penſoit pas, vint changer toute la Scêne.

Dom Livio Odeſcalchi brigue la Couronne de Pologue.

Je n'ai rien dit de Dom Livio Odeſcalchi, qui fut propoſé par l'Empereur. Il étoit Neveu d'Innocent XI. ce Pape ſi opoſé à Louïs XIV. & ſi favorable à l'Empereur Léopold, qui voulant en témoigner ſa reconnoiſſance avoit fait le Neveu de ce Pontife Prince de l'Empire, &

(1) *Voiez l'Hiſtoire de la Sciſſion de Pologne.* (2) *Veuve du Roi Michel, Prédéceſſeur de Sobieski, & remariée au Duc de Lorraine.* (3) *Il devoit lui céder la Pruſſe Roiale.*

1697. & vouloit encore le faire Roi de Pologne. Le Sujet n'en étoit pas capable. La propoſition en parut ridicule, & on ſe moqua du Candidat Italien, qui eut la vanité d'envoier en Pologne l'Abbé de Monte-Catini, Avocat Conſiſtorial, pour ſolliciter ſon Election. Les Polonois s'entre-demandoient ſi Dom Livio avoit un Procès en Pologne, & tous les jours on faiſoit courir des Paſquinades, qui permettoient à peine à ſon Envoié de ſe montrer : il prit donc le parti de retourner à Rome, & il ne fut plus parlé d'Odeſcalchi.

Intrigues de l'Electeur de Saxe pour la Couronne de Pologne.

Un Compétiteur plus dangereux s'élevoit en Saxe, où ſe préparoient les Batteries, qui vinrent démonter celles de l'Abbé de Polignac. Il faut dire d'où partit ce coup fatal. Un Sénateur Polonois, Caſtellan de Culm (1), Homme d'intrigue, & qui cherchoit à établir ſa fortune, en fut l'auteur. Il lui ſacrifia ſa Religion, & de Luthérien qu'il avoit été, il ſe fit Catholique ſous le feu Roi Sobieski, dans l'eſpérance de devenir Sénateur. Il en obtint la Dignité, & il ſe crut obligé d'en témoigner ſa reconnoiſſance en s'attachant au Prince Jaques: mais ce ne fut qu'auſſi long-tems qu'il en vit le Parti en bon état: le voiant tomber, il entra dans la Faction de France au mois de Novembre 1696. Il n'y demeura pas long-tems. Ne s'y trouvant pas auſſi conſidéré qu'il eût voulu, il chercha une autre reſſource à ſon ambition & à ſon avidité pour les grandeurs & pour les richeſſes. Il crut la trouver à la Cour de Dreſde auprès d'un jeune Prince, qui non content d'être Electeur, bruloit d'envie de ſe voir Roi. L'Election qui ſe négocioit en Pologne, lui préſentoit une occaſion propre à ſe mettre une Couronne ſur la tête, & il ne penſoit qu'à la maniére dont il s'y prendroit, pour ſe rendre maître des ſuffrages à l'excluſion des autres Prétendans, quand le Caſtellan de Culm vint le déterminer. Ce Sénateur avoit épouſé une Parente du Chevalier Flemming (2), Colonel d'un Régiment dans les Troupes de Saxe: il lui écrivit pour offrir ſes ſervices à l'Electeur, & ſur ſa réponſe il ſe rendit au commencement de 1697. à Dreſde, où il fut reçu avec toutes les careſſes qu'on crut devoir à un Homme qui venoit offrir une Couronne, ou les moiens de l'obtenir. Il repréſenta à l'Electeur la ruine du Parti du Prince Jaques, le peu de progrès des autres Factions du Prince de Neubourg, du Duc de Lorraine, & du Prince de Bade: Qu'il n'y avoit que celle du Prince de Conti qui ſe ſoutint, mais qu'il ne ſeroit pas impoſſible de la détruire, & de mettre Son Alteſſe Electorale en ſa place, ſi elle vouloit ſe ſervir pour elle-même des voies que prenoit l'Ambaſſadeur de France pour ſon Prince: Que la République avoit beſoin de trois millions pour paier les Armées: l'Ambaſſadeur de France les faiſoit eſpérer, il falloit les donner, & les faire voir aux Commiſſaires avant l'Election. Une autre choſe étoit néceſſaire, c'étoit la préſence de l'Electeur. Il repréſentoit que la France auroit de la peine à faire tranſporter ſon Prince en Pologne dans un tems de Guerre, où la Terre & la Mer lui étoient fermées: au lieu que les chemins étoient ouverts de tous côtez à Son Alteſſe Electo- 1697.

(1) Jean Przependouski.

(2) *A préſent Comte de Flemming, Général des Armées du Roi de Pologne & ſon Favori.*

1697. Electorale. Il y avoit une troisiême difficulté que le Sénateur Polonois avoit réservée pour la fin : c'étoit que l'Electeur se fît Catholique, & promît le même changement de la part de l'Electrice. Il ne fut pas difficile de persuader l'Electeur : il l'étoit avant que cet Orateur eût parlé : il ne trouva rien de difficile : sa Religion ne l'arrêta pas plus que le reste, il promit tout. Le Polonois partit chargé de presens magnifiques, & de promesses qui l'étoient encore davantage, & revint pour disposer la Nation à écouter les offres qu'il portoit de la part du nouveau Candidat qu'il avoit à leur proposer.

Cette disposition étoit le point le plus délicat de sa Négociation, & le fondement de tout l'Edifice. Ce fut aussi celui où il se trouva le plus embarassé. Il avoit moins consulté sa prudence que son ambition lors qu'il avoit fait le voiage de Dresde, & l'agrément qu'il y trouva, ne l'assuroit pas d'un semblable en Pologne. Il y avoit si peu de crédit, qu'à son retour il se trouva embarassé de la maniére dont il s'y prendroit, pour faire aprouver ce qu'il avoit fait à Dresde. Ses Amis, qu'il n'en avoit point consultez, eussent souhaité qu'il ne se fût point chargé d'une Négociation si épineuse. N'étant pas moins embarassez que lui, les uns vouloient qu'il parlât, les autres qu'il se tût, en attendant une conjoncture plus favorable, que le tems pourroit faire naître. Dans cet embarras il en écrivit au Chevalier Flemming qui vint le tirer d'affaire, en venant offrir la personne & la bourse de son Maître. Il en aporta même des Lettres à l'Ambassadeur de France, à qui ce Prince vouloit faire croire que le Roi Très-Chrétien abandonnoit l'Election du Prince de Conti : mais il en reçut une réponse toute contraire, & l'Ambassadeur rejetta sur les artifices de la Reine, le bruit qu'on faisoit courir de cet abandonnement. 1697.

Brigues du Prince de Conti & de l'Electeur de Saxe.

Cependant il fut sensiblement touché, lors qu'il vit paroître ce nouveau Candidat. Il lui eût été facile de lui faire donner l'exclusion dans les petites Diettes, s'il en avoit été averti plutôt : mais le tems en étoit passé. Il fallut attendre l'Assemblée générale. Les brigues s'échaufférent là plus que jamais. Il n'y avoit pourtant proprement que deux Partis qui combatissent, celui du Prince de Conti, & celui de l'Electeur de Saxe. On entendoit le Castellan de Culm se plaindre de l'inexécution des promesses de la France, de l'éloignement du Prince, & de ce que les sommes manquoient pour paier les Armées. C'étoit pour lui faire préférer l'Electeur de Saxe prêt à venir avec son argent en main, pour satisfaire à tous les besoins de la République. L'Abbé de Polignac ne demeura pas sans réponse. Il assura qu'on verroit bientôt paroître le Prince, & qu'il ne tarderoit pas à en recevoir les remises qu'il attendoit.

Le 25. de Juin tous les Palatinats s'assemblérent pour convenir des Préliminaires de l'Election, qui devoit se terminer le lendemain. Si on eût suivi l'ardeur de la plûpart des Palatinats, on l'eût faite dès ce jour-là en faveur du Prince de Conti, parce que le commun de la Noblesse, qui n'avoit entendu parler que de ce Prince & du Prince Sobieski, s'étoit déclarée entiérement pour le premier, ne vouloit

1697.

L'Assemblée générale se déclare pour le Prince de Conti.

loit point du second, & ne songeoit ni à l'Electeur de Saxe, ni aux autres. Le Castellan de Culm & tous ceux de sa Faction, consternez de cette Election anticipée, remontrérent qu'elle seroit contre les formes, & demandérent que suivant les Loix elle ne fût point faite, que les Candidats n'eussent été proposez, ce qui ne devoit être fait que le jour même de l'Election. On leur accorda ce qu'ils demandoient, & les Partisans du Prince de Conti laissérent échaper la fortune, qui revint néanmoins encore le lendemain.

Elle est remise au lendemain.

L'Electeur de Saxe brigue ouvertement la Couronne.

C'étoit le 26. de Juin, jour destiné à l'Election. L'Electeur de Saxe parut ouvertement sur les rangs, & jusqu'à midi son Parti fut supérieur à ceux de Sobieski, de Neubourg, de Lorraine & de Bade, mais bien inférieur à celui de Conti. Je ne raporterai point tous les mouvemens que se donnérent les deux Partis, jusqu'à se ranger en Bataille, prêts d'en venir aux mains: le Castellan de Kalisch, monté sur un Cheval fier, & tenant le Crucifix d'une main, & le Sabre nu dans l'autre, paroissoit à la tête des Palatinats de son Parti, criant, *Vive Dieu*, *vive Conti*, *vive la Liberté*. Les Evêques de Cujavie, de Posnanie & de Livonie qui étoient dans le Parti de Saxe, ne doutant point du Combat, se sauvérent à Varsovie, & se cachérent dans le Cloître de Saint Jean. C'étoit fait alors de ce dernier Parti, aussi bien que de tous les autres, & l'Election du Prince de Conti ne trouvoit plus d'oposition, si le Cardinal Primat (1) eût eu le courage de la prononcer. Mais quoique bien intentionné, il écouta les priéres des Généraux, de différer au lendemain. Il dit donc que la nuit aprochoit, que l'Election d'un Roi de Pologne n'étoit pas un ouvrage de ténebres, & qu'elle se feroit le jour suivant. C'étoit bien de fois laisser échaper la fortune. Elle ne se lassa pourtant pas encore.

L'Assemblée se déclare encore pour le Prince de Conti.

1697.

L'Election est remise au lendemain.

Troisiéme Assemblée.

L'Assemblée de ce lendemain, qui étoit le 27. ne fut pas moins confuse que les deux précédentes. Je ne raporterai point les troubles, ou plutôt les fureurs dont elle fut agitée, & qui durérent pendant tout le jour. Enfin le Cardinal Primat, intimidé par ses menaces, & ne pouvant plus user de remise, nomma sur les six heures de soir *François Louïs de Bourbon*, *Prince de Conti*, *Roi de Pologne*, *& Grand Duc de Lithuanie*. On ne perdit pas de tems, & on alla sur le champ en faire chanter le *Te-Deum* à Varsovie (2) dans l'Eglise de St. Jean.

Election du Prince de Conti.

Qui n'eût cru alors toutes les disputes finies, & l'Election du Prince de Conti bien sure? Elle ne l'étoit pourtant pas, comme nous l'allons voir: & comme si la fortune, qui jusque-là l'avoit accompagné, eût cru en avoir assez fait, elle l'abandonna dans la suite, ou plutôt elle abandonna la Pologne à la fatalité de ses Destinées & à ses inconstances: comme si elle ne l'eût pas jugée digne d'un Prince, dont toute la Nation avoit reconnu le mérite, d'un Prince qu'elle avoit élu avec un si grand aplaudissement, & dont elle ne révoquoit l'Election, que parce que l'argent ne venoit point de France pour la paier, & que celui de Saxe étoit tout compté. Ce fut le dénouement qu'eut une Piéce, dont tous

(1) Radziowski.

(2) *C'est la Ville où se fait l'Election, & le Couronnement à Cracovie.*

1697. tous les Actes avoient été si brouillez & si confus. 1697.

A peine le *Te-Deum* avoit-il été chanté pour l'Election du Prince de Conti, que l'Evêque de Cujavie, se prévalant de l'absence du Cardinal Primat, nomma *Frederic-Auguste, Electeur de Saxe, Roi de Pologne & Grand Duc de Lithuanie*. Il chanta en même tems le *Te-Deum* sur le lieu, & vint avec toute la Noblesse de son Parti le réïtérer à Varsovie, pendant qu'on y faisoit des Feux de Joye, & qu'on y tiroit le Canon pour le Prince de Conti. Le lendemain 28. de Juin, à six heures de matin, il fit jurer dans l'Eglise les *Pacta Conventa* par le Chevalier Flemming, à qui on donna le titre d'Envoié Extraordinaire, & qui promit au nom de son Maître dix millions à la République, d'entretenir quelques mille Hommes, tant qu'elle auroit la Guerre avec le Turc, & de reprendre Kaminiec à ses dépens. A quoi il ajoûta la promesse de rétablir la Religion Catholique qu'il avoit embrassée, mais secretement dans la Saxe, & de faire abjurer la Protestante à l'Electrice.

Election de l'Electeur de Saxe.

Ce que promettoit l'Electeur de Saxe.

Deux Nominations si différentes, qui donnérent deux Rois à la République au lieu d'un, ne finissoient pas la dispute de la Roiauté. Elle demeuroit indécise entre les deux Competiteurs : & il falloit décider qui des deux monteroit sur le Trône. Les deux Partis eurent pour cela des conférences le même jour & les suivans, jusqu'au 5. de Juillet qu'elles furent rompuës par les Saxons, qui voulurent profiter de l'absence & de l'éloignement du Prince de Conti, & de l'arrivée prochaine de l'Electeur. Chacun prit donc ses mesures pour maintenir son Election. Le Cardinal Primat convoqua la Diette qui devoit confirmer celle du Prince de Conti au 26. d'Août : & l'Evêque de Cujavie indiqua le Couronnement de l'Electeur de Saxe au 15. de Septembre, & les Diettes qui devoient le précéder au 6. du mois précédent.

Troubles causez par les deux différentes Nominations.

Il n'y avoit encore rien de desespéré pour le Prince de Conti, s'il se fût hâté de venir, & si son argent eût paru. Le Prince tarda trop, & ses remises manquérent. Son Parti se refroidit, & gagné par l'argent de Saxe, déclara à l'Abbé de Polignac qu'il ne pouvoit attendre plus longtems l'effet de ses promesses, que jusqu'au 31. de Juillet, & que les Seigneurs qui avoient signé l'Acte de l'Election ne s'engageoient à persévérer dans leur union que jusqu'à ce tems-là. L'Ambassadeur avoit déjà envoié deux Couriers : mais le premier avoit tout gâté, & faisant croire à la Cour de France que le départ du Prince ne pressoit pas, & qu'il pouvoit en toute sureté attendre l'Ambassade que lui enverroit la République, ne croiant pas que le Parti de Saxe pût se soutenir. Cependant on reçut le lendemain la Copie de la Lettre que l'Electeur avoit écrite à son Ministre à la Haye, pour lui faire part de son Election, sans parler de celle du Prince de Conti. On ne savoit que penser de deux nouvelles si oposées, & on attendoit toujours les Ambassadeurs Polonois, que le premier Courier faisoit espérer, lorsque le second arriva le 16. au soir qui rendit compte de tout le détail des deux Elections, qui avoient donné lieu à la *Scission*, & à la Convocation d'une nouvelle Diette, & qui représenta

Le retardement du Prince de Conti fait échouer son Election.

1697. senta combien la présence du Prince étoit nécessaire, sans qu'il fallût attendre une Ambassade, que la Guerre rendoit difficile, & presqu'impratiquable. Le Prince se prépara donc à partir: mais pour le faire avec bienséance, il attendoit auparavant la Lettre du Cardinal Primat, pour lui notifier son Election, au défaut de l'Ambassade. Le troisiéme Courier dépêché le 18. de Juillet, & qui n'arriva que le 9. d'Août, le trouva encore à Paris: desorte que le terme fatal du 31. de Juillet étoit passé. Il se crut donc plutôt contremandé par cette derniére dépêche, qu'apellé, & résolut d'attendre un plus ample éclaircissement de toutes ces brouilleries. Ce qui lui fut encore plus préjudiciable, c'est que dans la même incertitude du succès, l'ordre d'envoier des remises fut révoqué.

Pendant que la France sembloit abandonner son Prince, l'Abbé de Polignac & l'Abbé de Châteauneuf ne l'abandonnoient pas. Ils continuoient d'animer ceux de leur Parti; mais le Cardinal Primat, qui étoit à la tête, manquoit toujours de vigueur. L'Evêque de Cujavie moins scrupuleux se hâta de faire triompher le sien, qui à la persuasion de ce Prélat envoia une Ambassade à l'Electeur de Saxe, pour le prier de venir prendre la Couronne.

Députation à l'Electeur de Saxe pour venir prendre la Couronne.

Il ne se fit pas attendre. Les Députez le trouvérent à Tarnowits en Silesie, d'où il partit avec eux, & entra en Pologne accompagné de deux mille Allemands. Il fut reçu à Cracovie le 21. de Juillet, & acheva de fortifier son Parti en gagnant le second ordre de la Noblesse par ses libéralitez, & en paiant l'Armée de la Couronne. Il envoia pour cet effet deux millions en bonnes espêces au Castelan de Culm & au Palatin de Cracovie pour les distribuer à l'Armée, à qui ces Distributeurs disoient; *Vous voiez que nous vous donnons ce que la France vous a promis:* insultant à cette Couronne, qui n'avoit eu que des promesses pour les amasser. En effet douze Commissaires de l'Armée, qui étoient à Varsovie pour solliciter le paiement, y furent retenus jusqu'au 20. d'Août, sans avoir pu obtenir d'autre satisfaction après un séjour de trois semaines, qu'une continuation de promesses & de belles paroles. 1697.

Son arrivée & ses libéralitez.

La présence & l'argent de l'Electeur aplanissant ainsi les dificultez de son Couronnement, il en fit faire les Cérémonies le 15. de Septembre, suivant l'indication qu'en avoit faite l'Evêque de Cujavie. Il falloit avoir les Ornemens Roiaux gardez dans le Tresor, dont huit Officiers avoient la Clef, & de ces huit il y en avoit six dans le Parti du Prince de Conti. Les deux autres entreprirent de s'en saisir malgré eux, & en vinrent à bout, aiant abattu une part de la muraille, parce que n'aiant pas les clefs, ils ne pouvoient pas entrer par la porte. Alors l'Evêque de Cujavie, assisté de deux autres, couronna l'Electeur, l'élite des Troupes Allemandes étant rangée autour de l'Eglise pendant la Cérémonie. Elle acheva de lui gagner des Créatures par la distribution des Charges, & il se mit peu en peine de la Diette du Couronnement, quoi qu'indiqué par l'Evêque de Cujavie lui-même qui en prévint la Convocation. Elle ne laissa pas de s'ouvrir le lendemain: mais après bien des disputes sur diverses Formalitez négligées ou omi-

Il se fait couronner.

1697. omiſes, elle fut remiſe au mois de Février. C'étoit auſſi une pure Comédie. L'Electeur de Saxe & tout ſon Parti la regardérent de même.

Une nouvelle, qui leur vint dans ces entrefaites, les alarma davantage. C'étoit le départ du Prince de Conti de Paris le 3. de Septembre, & s'étant embarqué le 7. à Dunkerque. Le 14. il paſſa le Détroit du Sund, & vint le 28. mouiller devant Olive (1) à la vûë de Dantzig, qui ſe déclara pour Saxe, & dont les autres Villes de Pruſſe imitérent l'exemple. On en revint aux Aſſemblées & aux Conférences, & l'argent de Saxe triompha par tout, auſſi bien que les Troupes & la préſence de l'Electeur, pendant que le Prince de Conti demeuroit ſur ſon Bord, ne croiant pas qu'il fût de la prudence, non plus que de ſa dignité de mettre pied à terre, & de riſquer ſa perſonne dans un Roiaume ſi diviſé, & où ſon Compétiteur étoit déjà le Maître. Il attendoit auparavant la réſolution de la Diette en ſa faveur. Ennuié de l'attendre, & voiant que ſon Rival gagnoit toujours du terrain, il déclara le 29. d'Octobre aux Seigneurs, qui étoient venus le trouver à Olive, „ Qu'il croioit avoir „ fait pour la Pologne tout ce qu'elle pouvoit ſouhaiter de lui: Qu'il „ étoit prêt de ſatisfaire à tout ce „ que le Roi Très-Chrétien avoit „ promis en ſon nom: Qu'il étoit „ venu ſe mettre à la tête de tant „ de braves gens, pour les tirer de „ l'opreſſion dont on les menaçoit, „ mais puis qu'ils vouloient ſe ſoumettre il ne pouvoit ſe réſoudre „ à voir expirer une liberté qu'ils „ avoient défenduë depuis l'établiſſement de leur Monarchie, & qu'il „ n'étoit pas de ſa dignité d'être le „ ſpectateur de leurs diſgraces. „

Arrivée du Prince de Conti en Pologne.

Le 9. de Novembre il mit à la voile pour retourner en France. Il débarqua le 15. ſur les Terres de Dannemark, & l'Ambaſſadeur de France (2) le vint prendre pour le mener à Coppenhague, où il vit le Roi *incognitò* ſous le nom de *Comte d'Alets*, pour éviter la diſpute de la preſéance avec le Prince Roial. Le 19. il ſe rembarqua, & n'arriva que le 9. de Décembre à Nieuport, d'où il ſe rendit à Dunkerque, & de là à Verſailles. 1697.

Son retour en France.

Alors l'Electeur de Saxe, qui n'avoit plus de Rival, ne ſongea plus qu'à ſe réconcilier avec les Seigneurs qui lui avoient été opoſez, & aiant gagné par ſes bienfaits ceux qui lui étoient le plus contraires, l'accord général fut conclu le 21. de Mai 1698. qui affermit ſur ſa tête la Couronne, que l'Aſſemblée du 15. de Septembre y avoit miſe, & dont le Prince de Conti fut exclus par les plus biſarres intrigues dont aucune Election ait jamais été agitée.

Il y eut moins de troubles dans l'Aſſemblée de Ryſwyck, quoi que l'affaire qu'on y traitoit fût de plus grande importance, puiſqu'il s'agiſſoit de la Paix Générale, de régler les Intérêts de plus d'une Couronne, & de procurer le repos & la ſureté de toute l'Europe. C'eſt par la concluſion de cette Paix ſi déſirée que je finirai l'année 1697.

J'ai parlé de divers obſtacles qui s'y opoſérent (3): mais je n'ai pas raporté l'ombrage qu'en prit *la Porte*

(1) *Abbaïe, maitreſſe d'un bon Port.* (2) *Bonrepos.*
(3) *Voiez les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hiſtorique & Politique, les Actes & Mémoires de la Négociation de la Paix de Ryſwyck.*

1697. 1697.

Ombrage que prend le Turc de la Paix qui se traite à Ryswyck.

te Ottomane, & l'habileté de la Cour de France pour ménager cet Allié, dont elle a besoin pour son Commerce & pour sa Politique. Sur la fin de 1696. le nouveau Caïmacan de Constantinople aiant su de l'Envoié Hollandois, qui étoit venu le complimenter, les Négociations entre les Confédérez & la France pour mettre fin à la Guerre, & la disposition où étoit le Roi Très-Chaétien d'y correspondre, & de conclure le Traité de Paix, en écrivit au Grand Visir, qui manda aussitôt l'Ambassadeur de France (1), pour en être plus pleinement informé. L'Ambassadeur répondit, „ Qu'il ne savoit pas que le Roi son Maître „ fût disposé à donner la Paix à ses „ Ennemis: mais que le Grand Seigneur pouvoit être assuré, que si „ cela étoit, Sa Majesté Très-Chrétienne ne manqueroit pas de lui „ en faire part, sa Hautesse Ottomane devant être persuadée de la „ sincére amitié & bonne intelligence cultivée réciproquement entre „ les deux Couronnes depuis si longtems. „ C'étoit éluder habilement le danger qu'il y avoit dans un aveu, qui n'eût pas manqué de lui attirer le ressentiment du Visir, & on sait jusqu'à quel excès ces fiers Ministres du Sultan en usent en de semblables occasions. Mais il ne s'en mettoit à couvert que pour l'heure, & il falloit se précautionner pour l'avenir, qui ne pouvoit pas tarder long-tems, sans que la Porte fût instruite, non seulement des dispositions du Roi pour la Paix, mais même qu'il l'avoit signée. Il en écrivit donc en Cour, témoignant la crainte où il étoit pour sa personne dans une pareille conjoncture, & dans un lieu où l'on avoit si peu d'égard au Droit des Gens. Cet avis arriva le 7. de Janvier à Paris, & la Cour de France, qui sait les moiens propres pour apaiser le Divan, qui n'est pas moins avare que feroce, dépêcha le 19. un Exprès de Marseille à Constantinople avec de grosses sommes, qui firent le même effet que le Rameau d'or d'Enée dans le Roiaume de Platon. A la faveur de cette libéralité, l'Ambassadeur présenta des Lettres qu'écrivoit le Roi au Grand Seigneur & à son Visir, pour assurer de nouveau le Sultan de son amitié, & qu'il ne feroit point de Paix, qu'il ne lui en donnât avis. Ce qu'on ajoûte qu'il promettoit de n'en point faire avec l'Empereur, ne me paroit pas vraisemblable, & je croi qu'il n'a été avancé par les Ennemis du Roi, que pour en rendre le nom plus odieux.

Je viens aux autres difficultez qu'il falloit surmonter, avant que d'ouvrir les Conférences pour la Paix avec les Plénipotentiaires de la France. Les Confédérez avoient bien leurs Ministres à la Haye depuis long-tems; mais c'étoit moins pour traiter de la Paix avec cette Couronne, que des moiens de continuer à lui faire la Guerre. Il fallut essuier bien des incidens qui venoient de tous côtez, avant que d'avoir amené la Ligue au point de consentir à un Congrès, où la France eût ses Ministres pour conclure un Traité qui les mît tous d'accord, & qui rétablît la tranquillité publique. Tous convenoient qu'ils avoient besoin de repos; mais personne ne vouloit se relâcher de ses prétentions. Les plus diffi-

(1) *Châteauneuf.*

1697.

Difficultez au sujet du Congrès pour la Paix.

difficiles à régler venoient du côté de l'Empereur & du Roi Catholique: il n'y en avoit pas moins du côté de l'Angleterre & des deux Rois, avec l'un desquels la France eût bien voulu se réconcilier, sans abandonner l'autre. C'étoit pour vaincre ces obstacles, qui naissoient de ces divers intérêts, que nous avons vu en 1693, & les années suivantes les offres que faisoit la Cour de France par les Négociations de ses Ministres aux Cours de Suéde & de Dannemark, afin de les faire agréer à ses Ennemis par l'entremise des deux Rois du Nord. C'est pour cela encore que se firent en 1696. les Conférences qu'eurent à Mastricht, à Gand, & à Voorbourg les Ministres de la France avec ceux de Hollande, & sur tout celles de Mylord Portland avec le Maréchal de Boufflers que j'ai raportées (1), qui ébanchérent ce grand Ouvrage, auquel celles de Ryswyck mirent le Sceau.

Avant que d'en faire l'Ouverture il fallut convenir de trois choses qui furent long-tems disputées: premiérement les Préliminaires, en second lieu du Médiateur, & enfin du lieu où les Plénipotentiaires s'assembleroient.

Préliminaires.

Les Préliminaires firent plus de peine que les deux autres. Il en fut donné plusieurs de part & d'autre, ou rejettez, ou critiquez, & dont on ne put convenir. Je ne raporterai que ceux que doona le Ministre François (2) le 10. de Février 1697. parce que ce fut là-dessus qu'on commença tout de bon à mettre la main à l'œuvre. Les voici:

1. „ Le Roi consent & accorde „ que les Traitez de Westphalie & „ de Nimegue soient la base & le „ fondement de la Négociation de „ la Paix Générale à faire avec tous „ les Alliez. „

2. „ De restituer à l'Empire la „ Ville de Strasbourg dans l'état „ qu'elle a été occupée par sa Majesté. „

3. „ De rendre au Roi d'Espagne „ la Ville de Luxembourg en l'état „ présent. „

4. „ De rendre les Villes de Charlemont & de Charleroi dans l'état „ qu'elles sont présentement. „

5. „ Les Places de Catalogne qui „ sont entre les mains du Roi, & „ que sa Majesté a prises depuis la „ Paix de Nimegue, dans l'état „ qu'elles ont été prises. „

6. „ A l'Evêque de Liége la Ville & le Château de Dinant en l'état qu'ils ont été pris. „

7. „ Que toutes les Réünions qui „ ont été faites depuis le Traité de „ Nimegue soient cassées. „

8. „ Que la Lorraine soit renduë „ au Duc selon les conditions dudit „ Traité de Nimegue. „

Le Ministre François convenoit aussi, mais de bouche seulement, & à part des Préliminaires qu'il donneroit par écrit, que moiennant la conclusion, & lors de la signature de la Paix, le Roi Très-Chrétien reconnoitroit le Prince d'Orange Roi de la Grande Bretagne, sans y faire aucune difficulté, restriction, condition ou réserve. Il convenoit encore que lors de sa Négociation secrette avec Messieurs de Dyckvelt & Boréel, lors qu'on avoit parlé de la restitution de Strasbourg, on y avoit toujours ajoûté, *ou un Equivalent au choix de l'Empereur:* & quand on avoit

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 307. (2) *M. de Callieres.*

1697. avoit parlé de la restitution de Luxembourg, on y avoit ajoûté, *ou un Equivalent que le Roi d'Espagne proposeroit au Roi de France.*

La personne du Médiateur.

La personne du Médiateur fit aussi de la peine: non pas par la difficulté d'en trouver: ils s'offroient eux-mêmes de divers endroits, mais par celle de convenir entre les Intéressez de celui qu'ils estimeroient le plus propre à exercer un Emploi si délicat & si important, & qui ne demandoit pas moins de probité & d'impartialité, que de lumiére & d'habileté.

Plusieurs en sollicitent l'Emploi.

Le Pape eût bien voulu être honoré d'une si illustre Médiation; mais les Etats Protestans ne pouvoient y consentir. Le Roi de Portugal qui avoit religieusement observé la Neutralité, se crut plus propre que personne à servir de Médiateur entre les deux Partis, ne pouvant être suspect ni à la France, ni aux Confédérez: & le Marquis de Cascanes, son Ambassadeur à Paris, en fit indirectement la Proposition au Roi. Après avoir représenté dans une de ses Audiences le désir qu'avoit le Roi son Maître de voir la Paix rétablie entre les Princes Chrétiens, & que l'Europe sortit enfin de ce gouffre de maux où elle étoit abymée depuis tant de tems, il ajoûta, „ Que Sa „ Majesté Portugaise offroit au Roi „ Très-Chrétien ses bons offices pour „ lui procurer ce don inestimable „ de la Paix, que le Ciel promet & „ accorde à ceux qui la cherchent „ sincerement: offrant aussi de faire les mêmes remontrances aux „ Rois & Princes de la Ligue, au „ cas que Sa Majesté Très-Chrétienne, qui devoit être le premier „ mobile de cette Négociation, le „ trouvât à propos. „ Le Roi répondit à l'Ambassadeur Portugais: „ Qu'il accepteroit volontiers de „ tous les Rois & Potentats Neutres leur Médiation & leurs bons „ offices pour la Paix, au cas que „ les Princes Confédérez y voulussent coucourir. „ Cette réponse vague & générale aiant été mandée par l'Ambassadeur à Lisbonne, le Roi de Portugal sentit bien que c'étoit un refus honnête de sa Médiation, & il ordonna à son Ambassadeur de ne plus parler de cette affaire: & comme il étoit piqué de ce que ses offres n'avoient pas été reçuës, il ajoûta, „ Que si le Roi Très-Chrétien avoit besoin de sa Médiation, „ il pourroit bien la faire demander „ à Lisbonne. „ 1697.

La République de Venise désiroit aussi être Médiatrice, & la France la laissa long-tems dans l'espérance de sa nomination; mais elle en fut détrompée, & cessa de la poursuivre.

Il n'y eut pas jusqu'au Duc de Savoie qui se mit sur les rangs: & ce Prince, qui venoit d'abandonner le Parti des Confédérez pour s'unir avec la France, ne se crut pas exclus par là de la Médiation, que son Ambassadeur à Vienne offrit à l'Empereur, qui n'avoit garde de l'accepter. Il répondit à l'Ambassadeur, „ Que le „ Duc son Maître avoit tort de prétendre à un tel Emploi, lui, qui „ s'étoit rendu si odieux à toute la „ Ligue. „ En effet la haine qu'on lui portoit alloit si loin, que le Président de la Tour, son Envoié Extraordinaire à la Haye, y étoit regardé comme un homme avec qui personne ne voulut avoir de commerce, & le Peuple faillit un jour à se soulever contre lui: de sorte qu'il fut obligé de sortir de Hollande & de se reti-

1697. retirer à Bruxelles. Le Maître d'un Ministre si odieux ne pouvoit pas espérer qu'on accepteroit sa Médiation.

Le Roi Très Chrétien se tient à la Médiation du Roi de Suéde.

Les Ministres des Confédérez tenoient toujours leurs Conférences à la Haye; mais ils n'avoient pu convenir d'un Médiateur: la France se fixoit au Roi de Suéde, & il eût été difficile d'en trouver un autre plus digne de remplir une Place si enviée, & qui faisoit tant d'honneur à celui qui en devoit être revêtu, considéré en quelque sorte comme l'Arbitre, ou au moins comme le Conciliateur des plus nobles différens, & des plus grands intérêts qui eussent jamais partagé l'Europe. Le Baron de Lillienroot, son Ministre, étoit à la Haye pour assister aux Traitez qui s'y négocioient, & il eut ordre du Roi son Maître, qui lui envoia les Patentes d'Ambassadeur pour l'autoriser davantage, de faire des instances auprès des Ministres de tous les Confédérez pour les porter à la Paix, & de leur présenter la Médiation de Sa Majesté Suédoise. Il leur notifia son Caractére & sa Commission, & tous, à la reserve de l'Ambassadeur d'Espagne, résolurent en plein Congrès le 4. de Février (1) d'accepter la Médiation, & que le Comte de Caunits, premier Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, iroit offrir au nom de tout le Congrès à l'Ambassadeur de Suéde. Ils étoient surs de n'en être pas desavouez par leurs Maîtres, & les trois Principaux, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & les Etats Généraux, firent assurer Sa Majesté Suédoise par leurs Ministres à Stokholm, que sa Médiation leur étoit extrêmement agréable. Le Roi

Lez Confédérez l'acceptent.

Catholique fit aussi la même déclaration le 21. de Février par la bouche de Dom Quiros, l'un de ses Ministres à la Haye, qui n'avoit ôsé se joindre le 4. aux autres, parce qu'il ignoroit les sentimens de la Cour d'Espagne, mais les ordres lui étant venus de se conformer à l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, il le fit aussitôt avec plaisir.

Difficultez pour le Lieu des Conférences.

Il ne restoit donc plus que de convenir du Lieu où se tiendroient les Conférencces. On en avoit proposé plusieurs, sur lesquels on n'avoit pu s'accorder. Chacun souhaitoit que son Païs eût l'honneur d'être le Théatre de la Paix, après l'avoir été de la Guerre pendant tant d'années: l'Empereur avoit envie qu'une si belle Assemblée se fit dans quelque Ville de l'Empire, & proposoit celles d'Ausbourg, de Cologne, d'Aix la Chapelle, ou de Basle: Le Roi d'Espagne, qui adhéroit toujours à l'Empereur, y donnoit son consentement, & au cas que les autres Princes de la Ligue refusassent le leur, il nommoit Anvers, dont il croioit que la beauté & la commodité pourroit mériter la préférence: Le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats Généraux, désiroient que la Paix se traitât dans une des Villes des Sept Provinces ou des Païs-Bas, proposant Nimegue, Mastricht, Breda, Utrecht, Boisleduc, Delft, où la Haye, toutes villes commodes pour leur abord, d'un séjour agréable, & où toutes choses se trouvoient facilement & avec abondance. Ceux même qui n'avoient point de lieux propres qu'ils pussent offrir, comme s'ils eussent envié cet honneur à leurs Alliez, étoient d'avis que

(1) *Nouveau stile.*

1697. que l'Assemblée se tint dans une Ville Neutre, comme Hambourg, ou bien pour faire honneur au Roi Médiateur on s'assemblât à Stokholm. Il n'y avoit guerre d'aparence que cette derniére Place pût être acceptée : son éloignement & l'incommodité d'un voiage par Mer en dégoûtant tout le monde. La France n'avoit point encore parlé, & on ne doutoit pas que sa Nomination ou son agrément n'emportât la balance. Le Roi avoit chargé Monsieur de Callieres, le seul Ministre qui fût encore de sa part à la Haye, de proposer quelques unes de ses Villes Frontiéres avec ordre, au cas qu'elles ne fussent pas acceptées, de n'en accepter de sa part aucune hors du Domaine des Etats Généraux. Il crut devoir cette complaisance à celle qu'ils avoient euë de prêter leurs Places aux premiéres Ouvertures de la Paix : & il étoit effectivement bien juste que les Hérauts de cette heureuse Paix la vinssent conclure dans le Païs, où ils étoient premiérement venus l'annoncer. Sa Majesté Très-Chrétienne désiroit en même tems de nommer trois Places du Domaine des Etats Généraux, ou qu'ils en nommassent eux-mêmes trois, de l'une desquelles ils laisseroient le choix à Sa Majesté. Les Confédérez dans le Congrez aprouvérent cette proposition, résolus de s'y tenir, pour sortir de l'embarras où les mettoit la diversité des suffrages à l'égard des autres Nominations, & voulurent pressentir le Ministre François sur les trois Villes le plus à son gré. Ce Ministre aiant répondu que celles de la Haye, d'Utrecht, & de Breda : ne lui seroient pas desagréables, sa réponse fut raportée au Congrès, & la chose alloit passer tout d'une voix sans les 1697. Ministres de l'Empereur, qui dirent avoir des ordres précis de n'accepter ni la Haye, ni Utrecht. Ainsi voilà tout de nouveau l'Empereur & le Roi Très-Chrétien aux prises, pour ainsi dire, au sujet d'une Place qui sembloit devoir être indifferente, & sur quoi cependant ces deux Souverains s'opiniâtrérent si fort, que ni l'un, ni l'autre, ne voulant céder, tout fut sur le point d'être rompu. Chacun avoit ses raisons. La France se souvenoit de ce qui s'étoit passé à Cologne au sujet du Prince de Furstemberg, & ne pouvoit ouïr parler d'aucune Place dans l'Empire, pour y traiter de la Paix : l'Empereur de son côté donnoit l'exclusion à toutes celles que nommoit la France. C'est ainsi que des bagatelles sont capables d'arrêter & de renverser même les Projets les mieux concertez & les plus importans.

Contestation entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien pour la Nomination du Lieu des Conférences.

On croioit pourtant entrevoir dans cette dispute quelque chose de plus que le caprice ou la jalousie des deux Partis. Les uns soupçonnérent l'Empereur de se servir de ce prétexte pour entretenir la Ligue, dans la conjoncture où se trouvoit la Maison d'Autriche par le bruit qui couroit de la prochaine mort du Roi d'Espagne, dont la Succession ne manqueroit pas d'exciter la Guerre entre la Maison Impériale & celle de France. Or il importoit à la premiére, qu'au tems de ce moment fatal, la Ligue fût encore sur pied pour lui prêter ses Forces, qu'elle auroit de la peine à rassembler, si une fois elles étoient séparées par la Paix, qu'il étoit par conséquent de son intérêt d'éloigner.

Leurs raisons ou leurs prétextes.

De quoi on soupçonne l'Empereur.

D'autres au contraire portérent

leurs

1697.

Les soupçons qu'on a de la France.

leurs soupçons contre la France, persuadez, ou voulant le persuader à tout le Congrès, que le Roi Très-Chrétien n'agissoit pas de bonne foi, & qu'il ne témoignoit tant de complaisance pour les Etats Généraux, qu'afin de les engager à se joindre avec lui pour faire une Paix insidieuse, qui desunît les Confédérez, & lui donnât beau jeu pour reprendre alors les Armes, & faire plus avantageusement la Guerre. Ce soupçon sembla même prévaloir sur l'autre, & les Confédérez s'en expliquant au Ministre Médiateur, soit qu'il se laissât entrainer lui-même par l'apréhension où il les voioit, soit qu'il pensât seulement à la guérir, en fit le raport au Ministre du Roi Très-Chrétien, dont la réponse détruisit les soupçons, & calma les craintes de tout le monde. Il protesta, „ Que le Roi son „ Maître vouloit la Paix de bonne „ foi, & qu'il y étoit porté par de „ fortes considérations : qu'il voioit „ les Peuples las d'une Guerre qui „ avoit envelopé presque toute l'Europe, & qu'il étoit tems de leur „ donner la Paix : que Sa Majesté „ avancée en âge souhaitoit de passer le reste de ses jours en repos, „ & d'avoir la gloire de le procurer „ à la Chrétienté si long-tems agitée „ par les fureurs de la Guerre, avec „ une si horrible effusion du sang „ humain, & par des pertes qui „ avoient porté la désolation & l'épuisement par tout. Il n'est pas „ besoin, ajoûta ce Ministre, de „ Discours étudiez pour persuader „ ce que je dis des bonnes intentions du Roi pour la Paix, qu'il „ n'achéteroit pas au prix de tant de „ Places qu'il vouloit rendre, & „ qu'il étoit assez puissant, non seulement pour les garder, mais encore pour en conquérir de nouvelles en continuant la Guerre, „ s'il n'avoit pas préféré son repos & „ celui de toute l'Europe, à une „ gloire qui faisoit tant de misérables : que les Confédérez avoient „ plus d'intérêt à faire la Paix que „ Sa Majesté, & que les espérances „ fondées sur leur Ligue, & sur la „ tête du Roi d'Espagne étoient sujetes à bien des Révolutions qui „ pourroient arriver de son vivant, „ aussi bien qu'après sa mort. „

Son Ministre en fait voir l'injustice.

Le Médiateur persuadé de ce raisonnement en persuada aussi les autres, à la réserve de l'Empereur & de l'Espagne : mais il tâcha de les gagner par un autre raisonnement. Il représenta à leur Ministres au Congrès de la Haye, qu'il étoit à craindre que l'Angleterre & la Hollande, voiant le retardement qu'ils aportoient à la Paix Générale, ne fissent la leur particuliére, & qu'alors la Maison d'Autriche ne se trouvât seule exposée à toutes les Forces de la France. Comme l'avis étoit sensé, les Ministres Autrichiens jugérent à propos d'en faire part à la Cour de Vienne par un Exprès qu'ils dépêchérent, afin d'obliger l'Empereur à n'insister pas plus long-tems sur des bagatelles, qui retardoient le Traité de Paix si ébauché par les Négociations particuliéres, qu'il ne manquoit plus que la solemnité du Traité, pour y mettre le sceau. Les Cours de Vienne & de Madrid se laissérent vaincre, & pour qu'elles n'eussent pas tout à fait le chagrin qu'on eût accepté la Haye pour le lieu du Congrès, on le mit dans le Château de Ryswyck entre cette Ville & celle de Delft, & qui n'est éloigné que d'une

L'Empereur & l'Espagne par la crainte d'une Paix particuliére de l'Angleterre & de la Hollande avec la France conviennent du lieu du Congrès.

Ryswyck pris pour le lieu des Conférences.

1697. d'une demie heure de chemin de l'une & de l'autre, afin que les Plénipotentiaires de France, qui avoient choisi leur Quartier à Delft, & les autres Ministres qui avoient leurs maisons à la Haye, eussent également la commodité de s'y rendre aux jours des Conférences.

Cette difficulté, toute bagatelle qu'elle étoit, ne put être réglée plutôt qu'au commencement d'Avril: & la premiére Assemblée ne se fit que le 9. de Mai, après que le Baron de Lillienroot, Plénipotentiaire Médiateur, eut visité les Lieux avec ceux de France & des Confédérez, & qu'ils furent convenus ensemble des Quartiers que chacun devoit occuper. Ces derniers donnérent le choix aux Ministres François, qui prirent le Quartier de main droite du Palais, en le regardant en face quand on y arrive, & laissérent la gauche aux Confédérez, le Médiateur aiant son Apartement au milieu.

Description de l'Assemblée de Ryswyck.

Il faut maintenant donner la liste des Acteurs qui comparurent sur ce célebre Théatre. Si l'Assemblée des Amphictyons fut plus nombreuse, elle n'eut pas de personnages plus illustres, & on n'y régla pas des disputes plus fameuses, & où tant d'Etats fussent intéressez. On dit que des Dieux voulurent être jugez par cette Assemblée des Thermopyles (1): les Dieux de la Terre présidérent par leurs Ambassadeurs à celle de Ryswyck, où il s'agissoit de terminer un plus noble différent, puisque c'étoit pour donner la Paix à l'Europe, & mettre d'accord ses Rois & ses Princes qui l'avoient troublée si long-tems.

Les Chefs étoient l'Empereur avec les Princes & Etats de l'Empire, les Rois d'Espagne & d'Angleterre, les Etats Généraux, & les autres Alliez qui composoient la Ligue contre la France: c'étoit le Parti des Confédérez. La France seule faisoit l'autre Parti. L'un & l'autre avoient leurs Alliez ou leurs *Clients*, qui s'apuioient de leur protection, pour être reçus Parties intervenantes au Traité, & en obtenir la Garentie. 1697. Les Chefs qui la composent.

Le Roi Jaques en est exclus.

Le Roi Jaques eût voulu y être reçu de son chef & comme Roi de la Grande Bretagne: mais son exclusion étant le fondement de la Paix, il ne pouvoit y paroître, & il fallut qu'il se contentât de faire des Protestations, dont je ferai bientôt mention.

Et les Protestans.

Les Protestans de France souhaitoient aussi de faire un Corps, qui pût faire ouïr ses remontrances par sa bouche, ou par celle des Princes de leur Religion: mais la France n'y voulut point consentir, & ils furent obligez d'en faire un second sacrifice au grand intérêt de la Paix Générale, après avoir souffert celui de leur exil & de leur proscription. Il fallut donc qu'ils se contentassent de l'impression pour rendre leurs plaintes publiques, & tout ce que les Plénipotentiaires des Princes de leur Créance firent pour eux, ce fut de présenter une Requête en leur faveur aux Plénipotentiaires François, qui n'y eurent aucun égard.

Ni eux ni les Ministres de l'Empereur n'en eurent pas davantage pour les Protestans d'Allemagne, qui se plaignirent que bien loin d'avoir maintenu leurs Priviléges, on les eût restrains, & violé le Traité de Westphalie: comme je le dirai plus précisé-

(1) *Lieu où les Amphictyons s'assembloient.*

1697.

ciſément après avoir raporté tous les Traitez de Ryswyck.

Le Duc de Lorraine y eſt admis.

Le Duc de Lorraine fut admis comme Prince Souverain à envoier ſes Ambaſſadeurs. Dès le 14. de Janvier il avoit fait publier un Manifeſte touchant la reſtitution de ſon Païs. Son Plénipotentiaire au Congrès fit un Diſcours qu'il pronça le 22. de Mai, en la préſence de tous les Miniſtres qui compoſoient l'Aſſemblée, que je raporterai bientôt. Sa cauſe même tenoit ſi fort au cœur de l'Empereur, qu'il s'opiniâtra longtems à vouloir qu'elle fût un des Préliminaires accordez, avant que d'entrer en Négociation de la Paix: mais elle fut renvoiée aux Conférences du Traité.

Le Cardinal de Furſtemberg donne un Mémoire de ſes prétentions.

Le Roi Très-Chrétien envoia un Exprès au Cardinal de Furſtemberg pour l'inviter de venir à la Cour, où il arriva le 20. de Février, & après quelques entretiens il ſouhaita qu'il dreſſât une Mémoire de ſes prétentions contre l'Empereur & l'Empire, pour les faire valoir aux Traitez de Paix, lui diſant même qu'il pouvoit nommer un Miniſtre qui aſſiſtât de ſa part aux Conférences. Le Cardinal remercia Sa Majeſté, ſe contentant de lui remettre le Mémoire de ſes prétentions, & de la ſuplier de le recommander à ſes Miniſtres.

Plénipotentiaire du Duc & de la Ducheſſe d'Orléans.

Le Duc & la Ducheſſe d'Orléans nommérent auſſi l'Abbé Theſu, pour aſſiſter de leur part en qualité de Plénipotentiaire aux Négociations de la Paix Générale, & y repréſenter les interêts de Madame dans les Biens de la Succeſſion du défunt Electeur Palatin ſon Frere: c'eſt encore ce que nous verrons dans le détail abregé de ces Négociations.

1697.

Prétentions du Duc de la Trimouille.

Le Duc de la Trimouille prétendoit au Roiaume de Naples comme Héritier de Charlotte d'Arragon (1): & il envoia auſſi faire ſa Proteſtation au Congrès de Ryswyck, telle qu'il l'avoit déjà faite aux Traitez de Weſtphalie & de Nimegue, pour la conſervation de ſes Droits à ce Roiaume. J'en ferai mention, lorſque je raporterai les Articles du Traité.

Voions arriver les Plénipotentiaires, & prendre leurs places à l'Aſſemblée de Ryswyck, qui d'un ſimple Château devint le Théatre du Repos Public. Ce fut le 9. de Mai que s'en fit l'Ouverture.

Arrivée & Séance des Plénipotentiaires.

L'Ambaſſadeur de Suéde & Médiateur entra le premier dans la Maiſon Roiale de Ryswyck à trois heures & demie dans un Caroſſe à ſix Chevaux, accompagné de deux Gentilshommes. Il fut reçu au bas de l'Eſcalier par l'Introducteur des Ambaſſadeurs (2) & Maître des Cérémonies des Etats Généraux des Provinces Unies, qui l'introduiſit dans l'Apartement qui lui avoit été deſtiné.

Environ une demie heure après arriva le Baron de Preil Meyer, Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviére, dans un Caroſſe à ſix Chevaux, où étoit ſon Fils & les Gentilshommes de ſa Suite.

Les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Etats Généraux parurent bientôt (3) après: tous trois dans un Caroſſe à ſix Chevaux, ſuivi d'un autre pareil, où étoient les Gentilshommes.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur arrivérent enſuite avec cinq Caroſſes à ſix Chevaux, & trois à deux ſeulement, ſuivis de deux Ecuiers & de

(1) *Voiez le I. Tome pag. 172.* (2) *Monſieur Heſſel.* (3) *Meſſieurs Heinſius, Dyckvelt & Haren.*

1697. de quatre Pages à Cheval, qui venoient immédiatement après le Caroſſe, où étoient le Comte de Caunitz, premier Ambaſſadeur, & ſes deux Collegues (1).

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne les ſuivoient avec deux Caroſſes à ſix Chevaux, dont le premier étoit occupé par Dom Bernard de Quiros & le Comte de Tiremont, aiant devant eux ſix Hommes à Cheval, & le ſecond par leurs Gentilshommes.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre, Mylord Pembrock & Mylord Williers, arrivérent incontinent après en deux Caroſſes à ſix Chevaux, occupans le premier, le Secretaire & les Gentilshommes rempliſſans le ſecond.

Les Envoiez du Prince de Liége, le Plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe, celui de l'Electeur de Brandebourg, celui du Duc Lorraine, & celui du Cercle de Franconie ſe ſuivoient les uns les autres dans des Caroſſes à ſix Chevaux, à la réſerve du Caroſſe de celui du Duc de Lorraine, où il n'y en avoit que deux.

Il y avoit encore d'autres Plénipotentiaires : mais la plûpart n'arrivérent que quelques jours après l'Ouverture des Conférences.

Tous ces Miniſtres des Confédérez, que je viens de nommer, arrivérent preſqu'à même tems, le premier à quatre heures, & le dernier à quatre heures & un quart : tant il y eut peu de diſtance entre le Train de l'un, & celui de l'autre : deſorte qu'en moins d'un quart d'heure tous étoient arrivez, paſſant ſur le Pont qui avoit été dreſſé au bout du Canal qui coule le long du Château du côté de la Haye : un autre Pont aiant été conſtruit à l'extrémité du Canal du côté de Delft pour les Ambaſſadeurs François. 1697.

Ambaſſadeurs François.

Ils parurent demie heure après ſur les quatre heures trois quarts avec trois Caroſſes à ſix Chevaux. Dans le premier étoient Meſſieurs de Harlai, de Creci, & de Calliéres : les deux autres étoient remplis des Gentilshommes de la Suite. Etant arrivez au bas de l'Eſcalier ils furent reçus par Monſieur Roſeboom, Agent des Etats Généraux & Introducteur des Ambaſſadeurs, qui les conduiſit à leur Apartement.

Premiére Séance.

L'Aſſemblée fut alors complette, & cette premiére Séance, qui dura juſqu'à ſept heures & un quart, ſe paſſa à délivrer leurs Plein-pouvoirs au Médiateur, qui étoit placé, de la maniére que je l'ai dit, au milieu dans une Sale qui communiquoit au Quartier des Confédérez, & à l'Apartement des François, où il paſſoit alternativement, ſans que les premiers euſſent beſoin de ſe rencontrer avec les autres. La Séance finie, les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſe retirérent les premiers, & ceux du Roi Très-Chrétien les derniers : mais il avoit été réglé auparavant, que ce qui ſe feroit dans l'arrivée & dans le départ ne tireroit à aucune conſéquence.

Les quatre Séances ſuivantes.

Les Séances ſuivantes juſqu'au 22. de Mai, jour de la cinquiême, tout fut emploié à convenir du Cérémoniel : ainſi je n'en raporterai point le détail, & je paſſe tout d'un coup aux Articles eſſentiels qui concernent les principaux différens de tant de Couronnes, de tant d'Etats, & de tant de perſonnes intéreſſées à la Paix Générale. Comme les plus gran-

(1) *Le Comte de Stratman, & le Baron de Seilern.*

1697. grandes difficultez avoient été aplanies dans les Conférences particuliéres de la Haye, tenuës par les Confédérez, & dans les Conférences secretes des Agens François avec ceux de Hollande, & de Mylord Portland avec le Maréchal de Boufflers, & qu'on avoit pris lors des Préliminaires des précautions pour aller au devant de celles qu'on n'avoit pu régler, on espéroit qu'elles n'occuperoient pas un grand nombre de Séances, & qu'on verroit bientôt la fin de la Guerre. Elle continuoit cependant toujours, & dans le tems qu'on voioit reluire les espérances de la Paix dans un petit coin de Terre de la Hollande, on entendoit encore le bruit des Armes d'un bout de l'Europe à l'autre. Tel est à peu près un jour où les Eclairs & les Tonnerres se mêlent avec les raions du Soleil: & comme ce dernier dissipant les nuages, regagne enfin le dessus, les Négociations de Ryswyck firent cesser les Siéges & les Batailles, calmérent les tempêtes, & ramenérent les beaux jours.

Suite des Séances.

Depuis le 22. de Mai on entra dans le fond des affaires, & l'expédition en fut si prompte, que le 20. de Septembre trois Traitez de Paix furent conclus, le premier avec les Etats Généraux des Provinces Unies, le second avec l'Espagne, & le troisiême avec Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne: le Traité avec l'Empereur & l'Empire traina jusqu'au 30. d'Octobre.

Il seroit ennuieux de raporter ce qui se passa dans chaque Séance: je me contenterai de dire que les Confédérez, tant les Impériaux que les autres, donnérent leurs Mémoires, ou expliquérent de bouche leurs prétentions au Médiateur, par les mains ou par la bouche duquel les Ministres François en étoient instruits, & par les mêmes mains & la même bouche faisoient entendre leurs réponses, & proposoient leurs demandes. Ainsi le tems ne se perdant point en de vaines contestations on alloit vîte, & on arriva promptement au but. Il y eut pourtant souvent des disputes sur le Cérémoniel, & sur les Formalitez, sur tout à l'égard des Impériaux, qui accrochoient la conclusion: mais on ne s'y arrêtoit que le moins qu'on pouvoit, & on se hâtoit de finir. 1697.

Le mécredi donc 22. de Mai les Ambassadeurs de l'Empereur, & ceux des Princes de l'Empire donnérent au Médiateur l'état de leurs prétentions, & le même jour le Plénipotentiaire de Lorraine (1) fit un Discours qui mérite d'être raporté. Il prit occasion de la dispute arrivée entre les Ambassadeurs de l'Empereur, & les Ministres des Princes de l'Empire, qui se plaignoient de la hauteur des premiers, & parla de la sorte.

Discours du Plénipotentiaire de Lorraine.

Mon âge & ma mauvaise santé ne me permettent pas de disputer, ni de beaucoup parler. Je dirai seulement que nous sommes ici pour faire la Paix, non pour disputer, ni régler aucun rang. Tous le cédent seulement à l'Empereur, & nul ne lui dispute, non pas même nos Ennemis. Nous avons passé un Acte d'un commun accord, par l'intervention de notre Médiateur, de non préjudice à cause des Titulations: *lequel Acte a été jugé très sage, & sauve toutes les prétentions de Séance & de Presséance, que chacun pourroit présumer d'avoir. Pour moi je ne prétends marcher sur per-*

 son-

(1) *Le Président* Canon.

1697. *sonne, mais je ne prétends pas aussi qu'il soit fait aucun préjudice à la Reine ma Maitresse, ni au Sérénissime Duc son Fils qui est Souverain : & c'est assez. Autrement je me dirai représentant du Roi de Jerusalem. Un autre viendra qui se dira Roi de Chipre. Messieurs les Etats Généraux se diront Rois de plusieurs Roiaumes dans les Indes. Ils le sont : mais il ne s'agit pas de cela, Messieurs : nous ne sommes point ici pour disputer ni régler ce qui est* de gloria Mundi ; *bien pour traiter uniquement ce qui est de la Paix, qui se fera, & Dieu la donnera, si nous*, les Hauts Alliez, *l'avons premiérement entre nous.*

Avec son stile Lorrain il ne pouvoit pas mieux faire la leçon aux Ambassadeurs, que la vanité du rang & du point d'honneur occupoit plus que la Négociation de la Paix, qui eût dû faire toute leur aplication. Entrant ensuite dans sa Commission il poursuivit en ces termes son Discours ou la lecture de son Mémoire : *Le soussigné Ministre Plénipotentiaire de Lorraine, pour abreger dans le Congrès de la Paix, & y concourir, selon la sage direction que son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Médiateur, en a proposée, & qui a été convenuë entre toutes les Parties* belligérantes, *emploie pour demande de la part, & au nom de la Reine Sa Maîtresse, dans la qualité de Mere & Tutrice du Sérénissime Duc de Lorraine & de Bar, Leopold premier du nom, son Fils ainé, Mineur d'ans, & de trois autres Princes ses Freres, tous quatre Fils issus & procréez du Mariage d'entre le Sérénissime Duc de Lorraine & de Bar dernier décédé, de glorieuse mémoire, son Epoux, & d'elle, la demande succincte & originale ci-jointe, que Sa Majesté même a faite & signée de sa main : laquelle Monsieur de Calliéres, Ministre de France alors, & aujourd'hui Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès aiant vûë, ne l'a pas jugée impropre pour être présentée à Sa Majesté Très-Chrétienne, laquelle demande ne peut être plus authentique, ni convenir mieux à un très grand Roi, pour attirer de sa magnanimité & justice l'effet que cette Auguste Reine en attend pour ses quatre Sérénissimes Orphelins.* 1697.

La demande de la Reine étoit ainsi exprimée.

La Reine demande la restitution des Etats & Païs apartenans au Duc de Lorraine son Fils, avec la Souveraineté & les Droits en dépendans : Ce qu'elle espére de la justice de Sa Majesté & du mérite de sa cause. Après avoir fait la lecture de son Mémoire & de la demande de la Reine, il remit l'un & l'autre au Médiateur.

Sixiéme Conférence.

La sixiéme Conférence se tint le samedi 25. de Mai : car on étoit convenu qu'il s'en feroit deux chaque semaine, & le mécredi & le samedi furent choisis pour cela. Les mêmes disputes revinrent encore sur le tapis, & durérent jusqu'à la fin. Cependant on avança toujours par l'expédient des Mémoires que les deux principaux Partis, les Impériaux & les François, remettoient au Médiateur, par l'entremise duquel l'un avoit communication des demandes de l'autre, & y répondoit. Mais comme on vit que la Négociation trainoit en longueur en se communiquant un Article après l'autre, il fut proposé le 2. de Juin que chacun dresseroit un Projet entier de toutes ses prétentions pour être discutées tout d'un coup, & travailler ensuite à fonder le Corps des Traitez, à quoi il seroit ainsi plus facile

de

1697. de parvenir. C'eſt ce qui ſe fit dans les Séances ſuivantes avec tant de ſuccès, que le 20. de Septembre, ce grand Ouvrage fut mis en ſa perfection, au moins à l'égard de l'Eſpagne, de l'Angleterre & des Etats Généraux : car le Traité avec l'Empereur & l'Empire ne fut ſigné, comme je l'ai dit, que le 30. d'Octobre.

Plénipotentiaires arrivez depuis l'Ouverture des Conférences.

On vit dans ces entrefaites arriver des Plénipotentiaires qui n'avoient point paru à l'Ouverture du Congrès, & qui y furent reçus. Tels étoient le Chevalier Williamſon, troiſiême Ambaſſadeur d'Angleterre, le Baron de Loé, Plénipotentiaire de l'Ordre Teutonique, le Préſident de La Tour, Plénipotentiaire du Duc de Savoie, qui ne fut pas admis ſans difficulté, les Ambaſſadeurs de Dannemark, Monſieur Bothmar, premiérement comme Miniſtre des Ducs de Lunebourg & d'Hanovre, & enſuite avec le titre d'Ambaſſadeur du dernier, le Baron de Stein, Plénipotentiaire du Cercle de Franconie, deux Plénipotentiaires du Cercle de Souabe, & le Baron de Dankleman, qui étoit à la Cour de Vienne en qualité d'Envoié Extraordinaire de l'Electeur de Brandebourg, & qui vint à la Haye avec la qualité de ſon ſecond Ambaſſadeur (1) & Plénipotentiaire.

Mort du Roi de Suéde.

On craignit que la mort du Roi de Suéde (2), que le Baron de Lillienroot notifia au Congrès le 12. de Juin, n'aportât quelque changement, ne laiſſant pour ſon Succeſſeur qu'un Prince de quatorze ans, qu'on ne croioit pas capable de ſoutenir la Médiation, qui d'ailleurs n'étoit pas une Fonction Héréditaire pour paſſer du Pere au Fils, mais purement Elective & dépendante des Parties intéreſſées, qui pourroient en conſtituer une nouvelle. Il en fut néanmoins autrement : & le 21. de Juin le Miniſtre Médiateur aiant notifié dans une Audience Publique aux Etats Généraux la mort du Roi Charles XI. & accompagné ſon Diſcours du Plein-pouvoir que le nouveau Roi Charles XII. lui envoioit pour continuer ſa Fonction, il remit l'un & l'autre entre les mains du Préſident qui en fit faire la lecture. La ſubſtance de la Harangue étoit, „ Que le nouveau Roi voulant continuer la même bonne „ amitié & ſincére correſpondance, „ qui avoient toujours été entre le „ feu Roi ſon Pere & leurs Hautes Puiſſances, & déſirant de les „ entretenir & de les ſerrer encore „ davantage par de nouveaux liens & „ de nouvelles aſſurances, l'avoit muni pour cet effet en qualité de ſon „ Ambaſſadeur d'un nouveau Plein-„ pouvoir, & d'une Lettre„ qu'il délivra auſſi au Préſident, & fit pluſieurs proteſtations de la fidele amitié de la Couronne de Suéde envers l'Etat. Tout fut agréablement entendu de l'Aſſemblée : & l'Ambaſſadeur complimenté par le Préſident fut reconduit à ſon Hôtel, avec la même Cérémonie qu'il avoit été mené à l'Audience, dans le grand Caroſſe de l'Etat, ſuivi de pluſieurs autres, dont il y en avoit dix-huit à ſix Chévaux. 1697.

Le nouveau Roi eſt reconnu pour Médiateur.

Les Etats Généraux ne furent pas les ſeuls qui reconnurent le Médiateur ; tous les Miniſtres & Plénipotentiaires du Congrès convinrent d'avoir les mêmes égards pour la Cou-

(1) *Le Baron de Smetan étoit le premier.* (2) *Il mourut le 16. d'Avril.*

1697. Couronne de Suéde après la mort de Charles XI. que pendant sa vie, & que la Médiation commencée sous son Regne seroit continuée sous celui de son Successeur, nonobstant sa Minorité. Heureux auspices de la Roiauté du jeune Monarque, qui monte sur le Trône pour procurer la Paix! Voions en les Traitez.

Traité de Paix avec les Etats Généraux.

Celui de la France avec les Etats Généraux des Provinces Unies fut signé le premier à minuit. Après s'être réciproquement félicitez de leurs bonnes intentions pour la Paix, dont il a plu à Dieu de conserver un ardent desir dans le cœur du Roi pendant le cours d'une sanglante Guerre, & ce Monarque n'aiant en vûë que de la rendre solide & perpétuelle par l'équité de ses conditions: Les Etats Généraux de leur côté souhaitant concourir de bonne-foi au rétablissement de la Tranquillité Publique, & de rentrer dans l'ancienne amitié de Sa Majesté Très-Chrétienne: Ils font honneur à la Médiation de la Couronne de Suéde. *La mort précipitée de Charles XI.*, disent-ils, *traversa l'espérance que toute l'Europe avoit justement conçuë de l'heureux effet de ses conseils & de ses bons offices: mais le Roi Très-Chrétien & les Etats Généraux, persistant dans la résolution d'arrêter l'effusion de tant de sang Chrétien, ont continué de reconnoître en la même qualité de Médiateur Charles XII. Roi de Suéde, son Fils & son Successeur, qui de sa part a continué les mêmes soins pour ce grand Ouvrage achevé le 20. de Septembre, ensuite des Conférences tenuës au Château de Ryswyck entre les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires nommez de part & d'autre, & par l'entremise du Baron de Lillienroot, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de Suéde, qui s'est aquitté de la Fonction de Médiateur avec toute la prudence, toute la capacité, & toute l'équité nécessaire.* 1697.

I. „ Tous les Articles du Traité „ portent un oubli & une Amnistie „ générale de tout ce qui à été commis de part & d'autre à l'occasion de „ la derniére Guerre, soit par ceux „ qui étant nez Sujets de la France „ sont entrez & demeurez au service „ des Etats Généraux, ou par ceux „ qui étant nez Sujets des Etats, „ sont entrez & demeurez au service „ de Sa Majesté Très-Chrétienne. „ Pourront les uns & les autres rentrer, rentreront, & seront effectivement laissez & rétablis en la „ possession & jouïssance paisible de „ tous leurs Biens, Honneurs, & „ Dignitez &c. Leur sera permis „ à tous, sans avoir besoin de Lettres d'abolition & de pardon, de „ retourner en personne dans leurs „ maisons, en la jouïssance de leurs „ Terres & de leurs autres Biens, „ & d'en disposer de telle maniére „ que bon leur semblera.„

II. & III. „ Il y aura entre le „ Roi Très-Chrétien & les Etats „ Généraux, leurs Sujets & Habitans réciproquement une sincére, „ ferme, & perpétuelle amitié & „ bonne correspondance tant par Mer „ que par Terre, & tant dedans „ que dehors l'Europe: ensorte „ que tant Sa Majesté que les Etats „ procureront en toutes occasions le „ bien & la prospérité l'un de l'autre, & ne consentiront à aucuns „ Traitez ou Négociations qui pourroient porter du dommage à l'un „ ou à l'autre.„

IV. & V. „ Ceux sur lesquels

„ quel-

1697. „ quelques Biens ont été saisis & „ confisquez à l'occasion de la dite „ Guerre, leurs Héritiers ou aiant „ cause, de quelque condition & „ Religion qu'ils puissent être, jouï- „ ront de leurs Biens & en pren- „ dront la possession de leur auto- „ rité privée, & en vertu du présent „ Traité, sans qu'il soit besoin d'a- „ voir recours à la Justice. „

V I. „ Tous les Païs, Villes, Pla- „ ces, Terres &c. tant au dedans, „ qu'au dehors de l'Europe, qui „ pourroient avoir été pris & occu- „ pez depuis le commencement de „ la présente Guerre, seront resti- „ tuez de part & d'autre. „

Les autres Articles se raportant à ceux dont j'ai inséré le précis, je ne les répéterai point. Je ferai seulement mention de l'Article X V. qui parle de l'Electeur de Brandebourg, & de l'Article X V I. qui par le du Duc de Savoie. Il est porté par le X V. „ Que le Traité de Paix „ fait entre le Roi Très-Chrétien „ & le feu Electeur le 29. de Juin „ 1679. sera rétabli en tous ses „ Points & Articles: „ & par le X V I. il est convenu, „ Que le „ Traité de la Paix concluë entre le „ Roi & le Duc de Savoie sera „ confirmé. „

Je ne ferai point mention des Princes & Etats compris de part & d'autre dans ce Traité de Paix & d'Alliance du 20. de Septembre, qui fut ratifié à Paris & à la Haye avec les solemnitez ordinaires.

Traité avec l'Espagne.

Le Traité de la Paix avec l'Espagne suivit celui de la Hollande, & fut signé une heure après. Le Préambule de ce second Traité étoit semblable à celui du premier, & je ne le répéterai point. A l'égard du Traité, ensuite de l'oubli de tout le passé, & de la stipulation d'une bonne & solide Paix entre les deux Couronnes, les Articles suivans contenoient, „ Les restitutions que fai- „ soit la France à l'Espagne de Gi- „ ronne, Berloer, Roses & Barce- „ lône en Catalogne: de la Ville & „ Forteresse de Luxembourg, & du „ Comté de Chiny, de Charleroi, „ de Mons, d'Ath & de Courtrai. „ 1697.

„ L'Article X. contenoit les „ Lieux & Païs réünis par les „ Chambres de Mets & de Brisach, „ qui devoient tous être remis au „ Roi Catholique, autant qu'il y en „ auroit dans sa dépendance, suivant „ la Liste que ses Plénipotentiaires „ avoient produite, à la réserve des „ Places contenuës dans la Liste „ d'Exception produite par les Plé- „ nipotentiaires du Roi Très-Chré- „ tien, dont la décision se feroit par „ des Commissaires, & en cas qu'ils „ ne convinssent, par les Etats Gé- „ néraux des Provinces Unies. „

„ Par l'Article X X X I. la Ville „ & le Château de Dinant étoient „ remis à l'Evêque de Liége: & „ l'Ile de Pouza, qui est dans la Médi- „ terranée, au Duc de Parme. „ La Paix concluë avec le Duc de Savoie étoit aussi confirmée par ce Traité avec l'Espagne, ainsi que par celui fait avec la Hollande, & il fut ratifié le 24. d'Octobre.

Traité entre le Roi de France & le Roi de la Grande Bretagne.

Le Traité entre le Roi Très-Chrétien & Guillaume I I I. étoit la base & le fondement de tous les autres, ne pouvant y avoir de Paix Générale, que Guillaume I I I. n'eût été reconnu pour Roi légitime de la Grande Bretagne, & Louïs X I V. refusant de le reconnoître plutôt qu'ensuite de la Paix Générale, & après

1697. après qu'il en seroit assûré. Les Conférences de Ryswyck s'étoient tenuës sur ce pied-là, & cette grande question n'y avoit point été discutée, toute Préliminaire qu'elle étoit, parce qu'on en étoit ainsi secretement convenu de la maniére que je l'ai raporté. Elle ne devoit être décidée que par le Traité des deux Rois : comme elle le fut alors bien solemnellement.

Ces deux Monarques aiant reconnu par la fatalité d'une Guerre de dix ans, combien leurs Roiaumes & presque tous les Etats de l'Europe avoient souffert, & combien leurs haines & leurs divisions leur avoient été funestes, résolurent enfin d'y renoncer, & de procurer par une sincére réconciliation leur repos & celui de toute la Chrétienté. *Les choses*, disent-ils dans le Préambule du Traité, *aiant été réduites à ce point par la permission & la bonté divine*, *que l'on a conçu de part & d'autre la pensée de faire la Paix*, *animez d'un même zéle pour arrêter l'effusion du sang Chrétien*, *& pour le prompt rétablissement de la Tranquillité Publique*, *nous avons unanimement consenti au Traité qui en a été conclu par la Médiation de la Couronne de Suéde*.

„ Il y aura, disoit le premier Article, une Paix universelle & perpétuelle, & une vraie & sincére amitié entre le Sérénissime & très-puissant Prince, Louïs XIV. Roi Très-Chrétien, & entre le Sérénissime & très-puissant Prince, Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, leurs Héritiers & Successeurs, & cette Paix sera inviolablement observée entre eux si religieusement & sincérement, qu'ils feront mutuellement tout ce qui pourra contribuer au bien, à l'honneur, & à l'avantage l'un de l'autre.

„ Toutes inimitiez & discordes „ disoit l'Article second, „ cesseront, non seulement entre lesdits Rois, mais aussi entre leurs Sujets, ensorte qu'ils éviteront soigneusement à l'avenir de se faire de part ni d'autre aucun tort, injure, ou préjudice par Terre, par Mer, & dans tous les endroits du Monde : &c. „ 1697.

L'Article IV. étoit le point capital, & comme le nœud Gordien qui serroit toutes les Clauses entrelassées dans ce nœud qui en faisoit l'union. C'étoit la reconnoissance de Guillaume III. pour Roi de la Grande Bretagne. „ L'Intention du Roi Très-Chrétien, disoit cet Article, a toujours été de faire une Paix ferme & sincére : c'est pourquoi Sa Majesté s'engage, pour elle & ses Successeurs Rois de France, de ne troubler ni inquiéter en quelque façon que ce soit le Roi de la Grande Bretagne dans la possession des Roiaumes dont Sa Majesté Britannique jouït présentement, donnant pour cet effet sa parole roiale de n'assister directement ou indirectement aucun des Ennemis du Roi de la Grande Bretagne, & de ne favoriser en quelque maniére que ce soit les Conspirations, Menées secretes & Rebellions qui pourroient survenir en Angleterre : &c. Comme aussi le Roi de la Grande Bretagne fait de son côté la même promesse à l'égard du Roi Très-Chrétien & de ses Roiaumes. „

Voilà comme on passe de la haine à l'amitié : mais qu'on repasse facilement

1697. ment de l'amitié à la haine, comme nous le verrons dans la suite.

J'omets les autres Articles qui font mention des restitutions stipulées de part & d'autre des Païs enlevez par les François aux Anglois, ou par ces derniers aux autres, & je me contente de faire mention de la Principauté d'Orange, & des autres Domaines du Roi de la Grande Bretagne, dont la France s'estoit emparée au préjudice du Traité de Nimegue. „ Il fut dit par l'Article „ XIII. de celui-ci, que le premier „ seroit entiérement exécuté : Que „ le Roi Guillaume seroit rétabli „ dans la possession de sa Princi- „ pauté & de ses autres Biens, & „ dédommagé de toutes dégrada- „ tions qu'on pourroit y avoir faites.

„ On convint aussi par les Arti- „ cles XIV. & XV. que les Traitez „ concernans l'Electeur de Brande- „ bourg & le Duc de Savoie, dont „ j'ai fait mention, seroient confir- „ mez. „

Ratification du Roi d'Angleterre, & réjouïssances de Londres.

Le 25. de Septembre le Roi de la Grande Bretagne ratifia le Traité conclu par ses Ambassadeurs Plénipotentiaires, étant encore en sa Roiale Maison de Loo dans la Province de Gueldre, d'où il manda cette agréable nouvelle en Angleterre: & les Régens qu'il avoit laissez à Londres se rendirent à l'Eglise de Saint Martin, sur laquelle ils firent arborer l'Etendart d'Angleterre aux Acclamations du Peuple, comme il se pratique dans de semblables occasions. Telle fut la réconciliation de ces deux Monarques, dont on avoit cru que la haine dureroit autant que la vie, & encore au de là du tombeau. La néceffité des tems l'avoit causée, la même néceffité la finit, & tous deux en témoignérent leur joie par des Ambassades éclatantes, que je raporterai bientôt. 1697.

Plaintes du Roi Jaques, & ses Manifestes.

Le Roi Jaques vit avec douleur qu'il étoit sacrifié à ce grand Evénement, & que le Roi Très-Chrétien avoit été obligé de préférer le repos & le salut de la France aux intérêts du Roi détrôné. Il ne se rendit point Partie au Congrès pour y réclamer ses prétentions, il n'y eût pas été admis; car son exclusion étoit, comme je l'ai dit, un Préliminaire, sans lequel on n'eût pas traité de la Paix: mais il porta ses plaintes à tous les Tribunaux des Princes Confédérez, sans en excepter les Protestans, & en fit dresser les Manifestes dont je vais donner le précis.

Dès le commencement de l'année, & avant l'Ouverture du Congrès de Ryswyck, il avoit fait imprimer son premier Manifeste, contenant les raisons, *qui devoient*, disoit-il, *obliger les Princes Confédérez Catholiques de contribuër à son rétablissement.* Il étoit fort étendu, & rédigé en trente-deux Articles. Je n'en raporterai que la substance.

Manifeste adressé aux Princes Catholiques.

Tout le monde sait, dit-il, *ce qu'il a souffert pour la Religion*, *étant encore Duc d'York*, *par les Factieux qui vouloient l'exclure de la Couronne*, *avant même qu'elle lui fût échuë: cependant*, ajoûte-t-il, *nonobstant toutes leurs Cabales*, *on peut dire que jamais Prince n'est monté sur le Trône de ses Ancêtres plus paisiblement*, *& avec un aplaudissement plus universel. Aussi peut-on dire qu'il gouverna son Penple avec tant de modération & de justice*, *qu'il s'attira l'affection & l'estime de tous les gens de bien.*

Je ne veux pas critiquer cet exposé, ni la suite du Manifeste : je dirai

1697. rai seulement en passant, que l'Histoire d'Angleterre ne lui est pas favorable là-dessus.

Son zêle, poursuit-il, *pour la Religion Catholique, sans pourtant faire tort à la Protestante, obligea les Factieux à renouer leur secrete liaison avec le Prince d'Orange. La naissance du Prince de Galles acheva de les irriter, & de concerter la Descente de ce Prince, qui fut suivie de la dégradation d'un Roi son Beau-Pere. On l'accuse d'avoir violé les Loix de l'Etat, d'avoir suposé un Héritier à la Couronne, & d'être entré dans une Ligue secrete avec la France, au préjudice du Traité de Nimegue, contre la Maison d'Autriche & les Hollandois. Ce sont des calomnies.* C'est toujours lui qui parle. *A l'égard de la premiére accusation, il n'a rien fait que suivant les Loix, & prenant l'avis des douze Jurez ou Juges du Roiaume: Quant à la seconde, qui regarde la prétenduë suposition du Prince de Galles, sa naissance a été attestée par des preuves authentiques, & le Prince d'Orange n'a jamais osé en proposer la question au Parlement. On l'accuse au reste très-injustement, n'étant point Garent du Traité de Nimegue, d'en avoir violé la Garentie. Quant à la prétenduë Ligue secrete avec la France, c'est une chimére. Et bien loin que cela soit, il refusa le secours que lui fit offrir le Roi Très-Chrétien contre l'Invasion projettée du Prince d'Orange, pour ne point donner lieu à ses Ennemis de l'accuser de correspondance avec ce Monarque. C'est pourtant sur ces calomnies qu'on a suscité contre lui ses Peuples, qu'on est entré à main armée dans ses Etats, & que pour sauver sa vie on l'a obligé à se retirer en France. On a sujet de croire que tous les Princes auront une juste indignation d'un attentat si criminel.* „ 1697.

Il passe ensuite à des déclamations contre le Prince d'Orange. Ce n'étoit pas le moien de se faire écouter d'une Confédération qui l'avoit mis à sa tête, & déclaré Généralissime de ses Armées. C'étoit en vain qu'il s'emportoit à dire, *Que pendant qu'on soutiendra un Esprit inquiet, qui ne doit toute sa grandeur qu'au renversement de toutes les Loix divines & humaines, & aux Guerres qu'il a allumées, & qu'il a encore dessein d'entretenir, il n'y aura jamais de Paix:* „ on ne l'écouta point.

Manifeste du Roi Jaques aux Princes Protestans.

Ce premier Manifeste fut suivi d'un second qu'il adresse aux Princes & Etats Protestans, *qui ne sont pas moins obligez*, dit-il, *que les Catholiques, de contribuer à son rétablissement.* La raison qu'il en allegue est fondée sur leur Confession de Foi touchant l'obéïssance dûë aux Souverains, & la fidélité des Sermens qu'ils leur prêtent, qu'il ne leur est pas permis de violer. Il en tire cette conséquence, *Que les Anglois n'ont pu abjurer sa Roiauté, ni lui substituer un autre Roi au préjudice de la Foi qu'ils lui ont jurée; d'où il conclud ensuite, que les Princes de la Confession d'Ausbourg sont obligez de réparer l'injure faite à leur Religion par un Acte qui la deshonore: ce qu'ils ne peuvent mieux faire qu'en procurant le rétablissement d'un Roi détrôné contre le Systême de toutes les Communions Protestantes.*

Succès des deux Manifestes.

Ces deux Manifestes ne firent aucune impression ni sur les Princes Catholiques, ni sur les Protestans. Les uns & les autres répondirent, „ Qu'il faisoit mal à propos de sa „ cause une cause de Religion: Que „ sa

1697. „ ſa dégradation étoit fondée ſur le „ renverſement des Loix fondamentales de l'Etat, dont la Nation „ Angloiſe prétend que la vengeance lui apartient : Que telle eſt la „ Conſtitution de ſa Monarchie : & „ que chaque Etat a ſes Loix dont „ il n'eſt pas reſponſable aux autres : „ Qu'il devoit imputer à ſa mauvaiſe conduite ou à la néceſſité des „ tems la Révolution de la Grande Bretagne, dont les autres Princes de la Chrétienté, de quelque „ Religion qu'ils fuſſent, n'étoient „ pas obligez de changer la Scêne, „ & qu'il n'apartenoit qu'à la Providence de diſpoſer des Roiaumes „ comme il lui plaît. „

Ce malheureux Roi ne ſe rebutta point du mépris qu'on fit de ſes deux Manifeſtes. Il en fit publier un troiſiême depuis le Congrès de Ryſwyck, en forme de Proteſtation contre ce qui ſeroit traité à ſon préjudice. C'étoit ſa derniére reſſource. Il voioit bien que toutes les autres Puiſſances l'abandonnoient, & la France ellemême, où il s'étoit réfugié, étoit obligée de le ſacrifier à la Paix, qu'elle ne pouvoit obtenir, qu'en reconnoiſſant Guillaume III. pour Roi de la Grande Bretagne. Il ſe réduiſit donc à des Proteſtations qui puſſent le réſerver à des tems plus favorables, & lui laiſſer l'eſpérance de remonter ſur le Trône.

Proteſtations du Roi Jaques contre le Traité de Ryſwyck.

Nous proteſtons ſolemnellement, dit-il, *& en la meilleure forme qu'il ſe peut, contre tout ce qui pourra être traité avec l'Uſurpateur de nos Roiaumes, comme étant nul de tout droit, & par le défaut d'autorité légitime. Nous proteſtons de même contre tous les Actes, qui peuvent autoriſer directement ou indirectement l'Uſurpation du Prince d'Orange. Enfin nous proteſtons que les défauts de Formalitez ne pourront porter aucun préjudice à Nous ni à nos Héritiers, & que tous nos Droits & Actions demeureront en leur entier.* On le laiſſa proteſter, les Conférences continuérent, & les Traitez furent conclus. 1697.

Deux jours auparavant les Plénipotentiaires des Princes Proteſtans préſentérent un Mémoire en faveur des Egliſes Réformées de France. Il étoit ainſi intitulé, & s'exprimoit de la ſorte.

Mémoire préſenté par les Princes Proteſtans Confédérez en faveur des Proteſtans de France.

Les Alliez de la Religion Proteſtante, faiſant réflexion ſur les calamitez qu'une grande partie des Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qui profeſſent avec eux la même Religion, ont ſouffert & ſouffrent encore uniquement à cauſe qu'ils ſervent Dieu ſelon les lumiéres de leur conſcience, liberté dont ces Affligez pourroient ſe flater par la Loi divine, par les Préceptes de la Charité, & particuliérement par les Loix du Roiaume, confirmées par Sa Majeſté Très-Chrétienne, & dont ils doivent joüir en bons & fideles Sujets, qui ſe ſont toujours tenus avec leur Souverain dans les régles du devoir & de l'obéiſſance : Leſdits Alliez, touchez par ces motifs de juſtice & de compaſſion, s'intéreſſent d'autant plus pour ces pauvres gens, que les maux qu'ils ſouffrent continuant après la Paix rétablie, pourroient être attribuez à une averſion de Sa Majeſté Très-Chrétienne contre tous les Proteſtans en général : ce qui affligeroit beaucoup les Puiſſances de cette Religion, qui eſpérent par la Paix de rentrer & de vivre doreſnavant en amitié & bonne intelligence avec Sa Majeſté Très-Chrétienne. Pour cet effet il leur importe de ſavoir quelle ſera la deſtinée d'un grand nombre de Sujets de France qui ont abandonné leur Patrie, & ſe ſont réfugiez dans les Etats deſdits Alliez

1697.

Proteſtans, afin de les animer après la Paix faite de retourner chez eux, s'ils le peuvent faire en liberté & bonne conſcience. C'eſt pourquoi les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires deſdits Alliez de la Religion Proteſtante pour la Paix Générale, ſe trouvent obligez de les recommander très-inſtamment à leurs Excellences Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Aiant requis ſon Excellence Monſieur le Médiateur de joindre ſes bons offices, afin qu'il ſoit procuré à ces pauvres gens le ſoulagement après lequel ils ſoupirent depuis long-tems, & qu'ils ſoient rétablis dans leurs Droits, Libertez, & Priviléges en matiére de Religion, pour joüir d'une entiére Liberté de Conſcience, & que ceux d'entre eux qui ſont dans les Priſons ou autrement détenus, ſoient élargis & mis en liberté, afin que ces Affligez puiſſent avoir part à la Paix, dont l'Europe ſelon les aparences va joüir.

La Requête que les Proteſtans adreſſent au Roi.

Ces Infortunez avoient déjà compoſé une Requête pour la préſenter au Roi: mais la liberté leur en étant interdite, ils eurent recours à l'impreſſion pour la rendre publique. Elle étoit fort reſpectueuſe & fort ſoumiſe. On en jugera par cette expreſſion. *Ils ſont perſuadez qu'après ce qu'ils doivent à Dieu, ils ſont obligez de rendre à Votre Majeſté une obéiſſance ſans bornes.* Ils juſtifient enſuite la Religion, que ſes Ennemis ont mal repréſentée à Sa Majeſté, pour l'obliger aux rigueurs exercées contre eux, & ils finiſſent en la ſupliant de faire réflexion que peut-être aux derniéres heures de ſa vie les miſéres affreuſes d'un ſi grand nombre de Sujets, dans leſquelles de faux Dévots l'ont engagée de les précipiter, viendront trop tard ſe préſenter à ſes yeux. Ils finiſſent par ces paroles. *Nous ſommes demeurez dans le ſilence, pendant que Votre Majeſté a été occupée d'une grande Guerre: préſentement qu'on travaille à la Paix de l'Europe, trouvez bon, Sire, que nous vous demandions avec tout le reſpect que nous vous devons, la Paix de nos Conſciences. Notre fidélité vous eſt connuë: rendez nous, Sire, votre protection, & les effets de votre bonté & de votre juſtice qui nous ont été enlevez par ſurpriſe, & par de faux expoſez dont on a prévenu Votre Majeſte.*

1697.

Il y a bien de l'aparence que les Dévots, qui obſédoient le Roi, ne permirent pas que cette Requête tombât ſous ſes yeux: ainſi ſes Sujets Proteſtans n'en recueillirent point d'autre fruit, que d'avoir publié les ſentimens qu'ils avoient pour leur Religion, avec leur reſpect & leur obéïſſance pour le Roi.

Le Mémoire & la Requête n'ont point d'effet.

Le Mémoire préſenté en leur faveur, par les Princes Proteſtans à ſes Ambaſſadeurs Plénipotentiaires au Congrès de Ryſwyck, & au Plénipotentiaire Médiateur, n'eut pas plus d'effet. Les Ambaſſadeurs François refuſérent de l'écouter, & le Médiateur ne s'empreſſa pas de l'apuier.

Le Traité avec l'Empereur & l'Empire n'étoit pas encore ſigné, & il trouvoit des difficultez qui en accrochoient toujours la concluſion par quelque endroit. Elles furent enfin ſurmontées, & le Traité fut ſigné le 30. d'Octobre.

Traité avec l'Empereur & l'Empire.

Il commençoit comme les autres par le déſir & par le beſoin de la Paix, & par les éloges de la Médiation. Entrant enſuite dans l'expoſition du Traité, on proteſtoit de part & d'autre de la ſincérité de ſes intentions pour une Paix ſolide, & pour une amitié ſincére entre les deux Partis. On renonçoit à toutes les haines qui les

1697. les avoient divisez, & on s'engageoit à un oubli de toutes les hostilitez, qui avoient fait de tant de Païs un Théatre affreux de ruines & de calamitez.

Pour fondement de cette heureuse Paix on prenoit les Traitez de Westphalie & de Nimegue, qui devoient être observez inviolablement à l'avenir, si ce n'est autant qu'il y seroit expressément dérogé par le présent Traité.

„ Par le IV. Article il étoit porté, „ qu'il seroit rendu à l'Empire & à „ tous ses Membres tous les Lieux „ & Droits situez hors de l'Alsace, „ qui avoient été occupez par le Roi „ Très-Chrétien durant la Guerre, „ tant par voie de fait, que par voies „ d'Unions & de Reünions : cassant „ pour cet effet tous les Arrêts des „ Chambres de Mets, de Besançon, „ & de Brisach, la Religion Catho- „ lique Romaine néanmoins demeu- „ rant dans lesdits Lieux ainsi réta- „ blis dans l'état auquel elle étoit „ présentement. „

Cet Article excita les plaintes des Plénipotentiaires Protestans, qui refusérent même de signer le Traité. Ils se récriérent lors de la lecture contre cette Clause qui régardoit l'Exercice de leur Religion, qui n'avoit point été stipulée, disoient-ils, lors des Conférences, ni comprise dans le premier Projet délivré par les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien, & qui étoit formellement contraire à la Paix de Westphalie qui devoit servir de fondement au Traité. Il faut donc savoir que par cette Paix si fameuse concluë en 1648. on convint que la Transaction de Passau de l'an 1552. seroit exécutée en tout son contenu, sur le pied qu'étoient les choses entre les Catholiques & les Protestans en 1624. & la Couronne de Suéde intervint Garente de cet Article: auquel cependant son Ambassadeur Médiateur au Congrès de Ryswyck souffrit qu'on donnât atteinte, en réduisant les Protestans à subir les entreprises faites sur leurs Droits & sur leurs Libertez depuis 1624. Aussi le Baron de Lillienroot eut-il de la peine à se justifier à son retour en Suéde, & ne se sauva que par la Protestation qu'il avoit fait coucher sur le Protocole contre une Clause si préjudiciable à la Religion du Roi son Maître, & si contraire à la Garentie que sa Couronne en avoit promise. L'Ambassadeur de Saxe lui-même se rangea du côté des Protestans, quoi que l'Electeur son Maître en eût abjuré la Religion, pour être Roi de Pologne, parce qu'il n'avoit pas prétendu altérer les Droits & les Prérogatives de la Maison Electorale & Ducale : la Religion n'étant considérée dans les Traitez de Paix que politiquement, par raport à la forme du Gouvernement établi dans chaque Etat. Je me suis un peu étendu sur cet Article à cause de son importance: nous le verrons encore revenir à la Paix d'Utrecht. 1697.

Passant aux autres Articles, dont je ne toucherai pourtant que les principaux, il étoit accordé, „ Que l'E- „ lecteur de Trêves seroit remis en „ possession de sa Ville. „

„ Que l'Electeur de Brandebourg „ jouïroit de tous ses Droits, & par- „ ticuliérement de ceux qui lui apar- „ tenoient par le Traité du mois de „ Juin 1679. „

„ Que tous les Etats, occupez „ dans le Palatinat par le Roi Très- „ Chrétien, seroient rendus à l'E- „ lecteur Palatin : & quant aux

„ Droits

1697. „ Droits de la Ducheſſe d'Orléans, „ que l'affaire ſeroit jugée en forme „ de Compromis par Sa Majeſté Impériale & par Sa Majeſté Très-Chrétienne comme Arbitres: Que „ s'ils ne conviennent pas dans leur „ ſentiment, le différent ſera déféré „ au Pape pour en juger comme „ Sur-Arbitre; & juſqu'à ce que le „ Procès ſoit jugé, l'Electeur paiera „ toutes les années à Madame la Ducheſſe d'Orléans la ſomme de deux „ cents mille livres, ou de cent mille „ florins du Rhin. „

Comme les Prétentions de Madame ſe devoient juger ſuivant les Loix de l'Empire, le Duc & la Ducheſſe d'Orléans avoient envoié l'Abbé Theſu leur Plénipotentiaire au Congrès de Ryswyck, pour y ſoutenir les Droits de cette Princeſſe en la Succeſſion de l'Electeur Charles-Louïs ſon Pere, & de l'Electeur Charles ſon Frere, qui lui étoient diſputez par le Duc de Neubourg, nouvel Electeur Palatin. Nous avons vu les Guerres ſanglantes qu'alluma ce fameux différent (1), & qu'elles ne terminérent pas: & j'ai raporté ſuccinctement en ces endroits-là en quoi conſiſtoient les prétentions de Madame: mais je ne puis mieux les éclaircir, qu'en donnant l'Extrait du Mémoire dont elle chargea l'Abbé Theſu, qui le préſenta le 7. de Juillet au Plénipotentiaire Médiateur.

Prétentions de Madame en la Succeſſion des Electeurs Palatins.

Cette Princeſſe étoit reſtée Fille & Sœur unique des Electeurs Palatins Charles-Louïs & Charles, ſes Pere & Frere, & il n'y avoit plus qu'elle de Princeſſe de toute la Branche Electorale de Simmeren. L'Electeur Charles ſon Frere étant mort le 2. de Mai 1685. le Duc de Neubourg, nouvel Electeur, s'empara de toute la Succeſſion. Il étoit apellé à l'Electorat par la Bulle d'Or: mais il ne pouvoit pas exclure une Fille & une Sœur unique des Biens Allodiaux & Mobiliers de ſes Parens. Il étoit donc queſtion de ſavoir quels étoient ces Biens Allodiaux & Mobiliers. 1697.

A l'égard des premiers, c'étoient premiérement les Méliorations faites dans le Palatinat par le feu Electeur Charles-Louïs ſon Pere pendant trente-deux ans qu'il avoit vécu, & qui montoient à des ſommes conſidérables: outre le Duché de Simmeren tout entier, & les Terres venuës par Succeſſion à la Maiſon Palatine.

A l'égard des Meubles, c'étoient les Canons, l'Artillerie, les Munitions de Guerre & de Bouche, qui étoient dans les Places & les Magaſins du Palatinat lors de la mort de l'Electeur Charles: A quoi il falloit joindre ce qui étoit dû, ſoit par le Païs, ſoit par les Receveurs. Les uns & les autres étoient revendiquez par Madame, comme ſeule Héritiére Allodiale & Mobiliére des derniers Electeurs défunts.

Il y avoit eu une diſpute en 1625. à la Diette de Ratisbonne entre l'Electeur Charles-Louïs, & le Duc de Simmeren pour ce Duché, que le premier prétendoit avoir été joint à l'Electorat, & que l'autre ſoutenoit être compoſé de Terres en Franc-Alleu, qui comme telles avoient toujours été partagées: & la Diette prononça en ſa faveur. Tout ce Duché étoit donc Allodial.

Pluſieurs autres grandes Terres compoſoient encore la Liſte des Biens

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 57. & ſuiv.*

1697. Biens Allodiaux inférée dans le Mémoire de l'Abbé Thesu, qui exposoit les raisons, les autoritez, & les Piéces justificatives qui servoient à l'apuier & à en décider. C'étoit un examen qui demandoit trop de tems, & qui eût reculé la conclusion de la Paix Générale, tout autrement importante, & dont les Plénipotentiaires tâchoient d'écarter tous les obstacles qui eussent pu la retarder. C'est pourquoi ils couchérent cet Article dans les termes que j'ai raportez, & le jugement s'en fit en 1702. conformément à ce qu'ils en avoient réglé, comme je l'ai déjà dit, & comme je serai encore obligé d'en faire mention cette année-là.

J'abrégerai les autres Articles du Traité. „ Par le X. on rendoit la „ Principauté de Veldents qui avoit „ été réünie. „

„ On rendoit par le XI. les Commanderies prises à l'Ordre Teutonique. „

„ Par le XII. on restituoit à l'Electeur de Cologne, Prince & „ Evêque de Liége, la Ville & le „ Château de Dinant (1). „

„ Par le XIII. la Principauté de „ Montbelliard à la Maison de Wirtemberg. „

„ Par le XIV. la Famille des „ Marquis de Bade étoit autorisée à „ jouïr de tout le droit de la Paix. „

„ Et par le XV. les Princes & „ Comtes de Nassau, de Hanau, de „ Leiningen étoient rétablis dans „ tous leurs Etats. „

L'Article XVI. étoit un des plus importans de tout le Traité, „ contenant la Cession faite par l'Empereur & l'Empire à Sa Majesté „ Très-Chrétienne, de la Ville de „ Strasbourg & de tout ce qui en „ dépend à la gauche du Rhin sans „ en rien excepter, pour être incorporé à la Couronne de France. „ On avoit cru long-tems que cette Cession étoit trop préjudiciable à l'Empire, pour être jamais faite à la France, & les Confédérez ne vouloient point ouïr parler de Paix, que la restitution de cette Ville Impériale, dont la France s'étoit saisie en 1681. ne fût mise à la tête des Préliminaires, la regardant comme le Rempart de l'Empire. „ Quelle en seroit la sureté, „ se récrioient-ils avant & pendant les Conférences de Ryswyck, „ si cette Place demeure à la France? En la lui „ laissant, c'est lui céder tacitement „ tout ce qui est de l'Empire au de „ là du Rhin, depuis le Sundgaw „ jusqu'au Palatinat : c'est lui donner jour de pousser ses Conquêtes „ à la premiére rupture de là jusqu'à „ la Moselle. Comment d'ailleurs „ pourroit-on secourir la Lorraine, „ qui est l'Avantmur de l'Empire, „ lorsqu'il plaira au Roi Très-Chrétien d'en chasser le Duc, que l'Empire, dont il est Membre, est „ obligé de soutenir ? Mais comment le faire sans une communication libre par Strasbourg avec „ ses Etats? „ 1697.

La répugnance des Allemands pour la Cession de Strasbourg, avoit obligé le Roi de ne la pas emploier dans les premiers Projets de ses Préliminaires, non pas même dans celui du 10. de Février, qui fut remis au Médiateur, dans lequel au contraire il consent d'en faire la restitution (2). Mais après avoir réduit l'Espagne par la prise d'Ath & de Barcelône aux conditions

(1) *Cela avoit déjà été réglé par le Traité avec l'Espagne.*

(2) *Voiez ci-dessus page 325.*

1697. ditions de la Paix telles qu'il lui plairoit d'imposer, & mis l'Empereur & l'Empire dans la nécessité de les accepter, il franchit le pas, & déclara sans détour, qu'il prétendoit garder Strasbourg. Il est vrai que ce fut après avoir gagné l'Empereur par un Equivalent qui le touchoit davantage, parce qu'il étoit plus personnel. Les Princes de l'Empire eurent beau le rejetter: les Plénipotentiaires Impériaux furent les plus forts, & l'emportérent: Desorte que l'Equivalent, ensuite de la Cession de Strasbourg, fut expliqué dans les Articles XVIII. XIX. XX. XXI. & XXII. du Traité.

„ Par le XVIII. le Roi rendoit „ le Fort de Keil en son entier, & „ sans en rien démolir. Par le XIX. „ il cédoit la Ville & Forteresse de „ Fribourg avec ses Dépendances: „ Par le XX. & le XXI. il quit- „ toit la Ville de Brisach & toutes „ les Dépendances situées à la droite „ du Rhin, celles qui sont à la gau- „ che demeurant à la France. „

„ Le XXII. contenoit la Cession „ de Philisbourg en son entier avec „ ses Fortifications à la droite du „ Rhin; mais le Fort construit à la „ gauche & le Pont devoient être „ démolis. „ Philisbourg toute seule eût pu faire un Equivalent avec Strasbourg: & un Auteur contemporain (1) dit, „ Que la France ne „ pouvoit rien faire qui lui fût plus „ préjudiciable, que de céder aux „ Allemands cette Ville située au de „ là du Rhin qu'elle assuroit aux „ François, en fermoit le passage „ au Duc de Lorraine, & le leur „ ouvroit pour entrer dans la Fran- „ conie. „ Mais la France ne pouvoit pas tout garder, & elle crut la 1697. conservation de Strasbourg préférable à celle de toutes les autres Places qu'elle remettoit à l'Empereur, qui de son côté préféra son interêt personnel dans le recouvrement des Villes qu'on lui cédoit à la restitution d'une Ville Impériale à la vérité, mais libre, & simplement sous la protection de l'Empire.

Je passe les Articles concernant les Fortifications construites vis à vis de Huningue sur la droite & dans l'Ile du Rhin, qu'on s'obligeoit de démolir, le Fort Louïs qui demeuroit au Roi, le Château de Traerbach, & la Forteresse de Mont-Roial qu'on devoit raser, & de quelques Places de peu de conséquence, & je viens à la Lorraine.

J'ai dit que l'Empereur & tous les Confédérez s'étoient opiniâtrez pour en mettre la restitution parmi les Préliminaires, sans avoir pu l'obtenir, les Plénipotentiaires François s'étant roidis de leur côté, desorte qu'il fallut renvoier les Prétentions du Duc au Traité Général de l'Empereur & de l'Empire: Elles furent ainsi réglées.

„ Que le Duc de Lorraine seroit „ rétabli dans la libre & pleine pos- „ session des Etats, Lieux, & Biens „ que le Duc Charles son Oncle Pa- „ ternel possédoit en 1670. „ *Traité du Duc de Lorraine.*

„ Le Roi se réservoit la Ville & „ la Préfecture de Longui, promet- „ tant d'en donner une autre de pa- „ reille valeur dans les trois Evê- „ chez. „ Il se reservoit aussi le passage ouvert par les Etats du Duc en paiant & sans faire de dégât; mais non pas les quatre chemins accordez par la Paix de Nimegue. Il y avoit en-

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1697. encore plusieurs Articles avantageux à la Maison de Lorraine, dont je ne parle point. Nous la verrons bientôt après rétablie dans tout son éclat, par le Mariage de l'Ainé de ses Princes avec une Princesse du Sang de France.

„ L'Article XLIV. faisoit mention du Cardinal de Furstemberg, „ qui devoit être rétabli dans tous „ les Droits, Honneurs, & Prérogatives qui apartiennent aux Membres & Princes de l'Empire, tant „ à l'égard de son Evêché de Strasbourg, que de ses autres Bénéfices. „

L'Article XLV. & les suivans comprenoient les autres Princes, Villes & Etats de l'Empire, dont je ne raporte point les Articles, ni ceux qui font mention des Alliez des deux Partis, qu'on admettoit dans le Traité: le détail en seroit ennuieux. Je n'ai même été que trop long dans la relation des quatre Traitez qui rendirent la Paix à l'Europe: mais je n'ai pas cru devoir omettre ce qu'il y a d'essentiel dans des Négociations si importantes & si intriguées, & dans l'heureux dénouement qui s'en fit par le rétablissement de la Tranquillité Publique. Tous les quatre Traitez furent ratifiez, & on en solemnisa la Ratification par des réjouïssances publiques.

Je me contenterai de raporter celles de la France: & je commence par les deux *Te-Deum* que le Roi fit chanter à Paris, le premier pour les trois Traitez faits avec la Hollande, l'Espagne & l'Angleterre; & le second, pour le quatrième Traité conclu avec l'Empereur & l'Empire.

Les heureux succès, dit ce Monarque dans sa Lettre à l'Archevêque de Paris pour le premier *Te Deum*, *dont Dieu a favorisé mes Armes, n'ont jamais altéré en moi le désir sincére que j'ai eu pour la Paix. . . . Je suis assez récompensé de ce que ma modération me coute, par la fin des maux inséparables de la Guerre. Le soulagement que mes Peuples en ressentiront, & le plaisir que je me fais de les rendre heureux, me dédommagent suffisamment de ce que je sacrifie pour eux: & l'éclat de la plus grande gloire ne l'emportera jamais sur le désir que j'ai de récompenser le zèle que mes Sujets m'ont fait paroître. . . . La Paix concluë avec l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande le 20. de Septembre a été ratifiée depuis peu. La Ratification de celle que je viens de faire avec l'Empereur & l'Empire va mettre fin à un Ouvrage si important & si nécessaire à l'Europe: mais je ne saurois plus long-tems différer ma juste reconnoissance envers Dieu. . . .* Ces paroles sont trop belles pour être suprimées. — 1697. Belles paroles du Roi au sujet de la Paix.

Celles de la Lettre (1) pour le second *Te-Deum* ne le sont pas moins. *Le moment que le Ciel avoit marqué pour réconcilier les Nations est arrivé. L'Europe est tranquille; la Ratification du Traité, que mes Ambassadeurs avoient conclu depuis quelque tems avec ceux de l'Empereur & de l'Empire, acheve de rétablir par tout cette Tranquillité si désirée. . . . Occupé desormais à rendre mes Peuples heureux, je commence par satisfaire à l'obligation où je suis d'en rendre à Dieu les actions de graces que je lui dois.*

Falloit-il que l'ambition vint encore une fois altérer de si beaux sentimens, & que le désir d'une nouvelle Couronne l'emportât sur celui de faire la félicité de ses Peuples!

(1) *Elle est du 7. de Janvier 1698.*

1697.

Réjouïssances pour la Paix.

Ensuite du premier *Te-Deum*, il y eut le soir un très beau Feu d'Artifice devant l'Hôtel de Ville, & des Feux de joie & des Illuminations dans toutes les ruës. Le Feu d'Artifice qui se fit ensuite du second *Te-Deum* fut encore plus magnifique. La Ville de Paris crut qu'elle devoit dans cette seconde Solemnité, qui couronnoit toutes les autres, rendre hommage aux vertus héroïques du Roi, à qui l'Europe étoit redevable de tant de biens. C'est ainsi qu'en parlent les Relations d'une si belle Fête. On voioit à la clarté de ces Feux & de ces Illuminations un Obélisque, chargé d'Inscriptions & de Devises à la louange de la Paix, & du Monarque qui en étoit l'auteur. La Duchesse de Bourgogne avoit été l'Ange qui l'avoit annoncée, comme je l'ai dit en parlant de son Mariage, qui avoit été le prélude de la Paix Générale. On étoit encore au milieu des réjouïssances de ces augustes Noces : il étoit donc bien juste qu'on en redoublât la Pompe & les Plaisirs, pour célébrer l'accomplissement de ce grand Ouvrage.

Discours de l'Ambassadeur de France au Roi de Suéde.

Je ne puis passer sous silence la Lettre du Roi Très-Chrétien au jeune Roi de Suéde pour le féliciter du succès de sa Médiation, dont il lui témoignoit en même tems sa satisfaction : ni le Discours du Comte d'Avaux Ambassadeur. *Sire*, dit-il en rendant la Lettre, *l'intérêt que prend le Roi mon Maître à tout ce qui regarde Votre Majesté, lui fait voir avec un sensible plaisir la gloire qu'elle s'est acquise au commencement de son Regne, par l'heureux succès des soins qu'elle a pris pour le rétablissement de la Paix de l'Europe. Les Siécles précédens ont fait voir les Suédois terribles les Armes à la main : il étoit réservé au Siécle de Votre Majesté de nous les faire voir sous une autre figure, apliquez à ajuster les différens qui avoient mis toute l'Europe en combustion. On voit par ce grand Ouvrage de la Paix que la Nation Suédoise n'a pas moins d'habileté dans les affaires, que de valeur à la guerre.* Il finit son Discours par l'augure qu'il tire d'un si beau commencement de Regne pour la gloire du jeune Monarque, & pour la félicité de ses Peuples. Il ne s'est pas trompé dans le présage de la premiére ; mais celui de la seconde a été renversé par l'envie de ses Ennemis, qui l'ont engagé dans des Guerres, où sa valeur n'a pu triompher qu'au prix du sang & des Finances de son Roiaume.

1697.

Départ des Plénipotentiaires François pour revenir en France.

Voions le départ des Plénipotentiaires François, pour aller rendre compte au Roi de leur heureuse Négociation. Monsieur de Harlai, premier Ambassadeur, partit aussi le premier : les deux autres se disposérent le 16. de Décembre à le suivre. Ce jour-là les Députez des Etats Généraux vinrent les prendre à Delft avec les Carosses de l'Etat, pour les conduire à la Haye prendre leur Audience de Congé. Le Comte de Créci portant la parole dit,

Que la Guerre qui venoit de finir n'avoit point diminué l'estime & l'affection du Roi pour leurs Hautes Puissances, & que Sa Majesté Très-Chrétienne seroit toujours prête à leur témoigner la sincérité de ses intentions, & à vivre avec elles dans la même union, que ses Ancêtres avoient vécu avec ceux de leurs Hautes Puissances.

Le Président de l'Assemblée y répondit avec des remercimens, & des assu-

1697. aſſurances de la part des Etats Généraux pour l'entretien d'une bonne & ſincére amitié, témoignant aux Ambaſſadeurs une extrême ſatisfaction de leur conduite, & leur ſouhaitant un heureux voiage.

Les Miniſtres d'Orange ſont mis en liberté.

Les Miniſtres d'Orange, qui étoient priſonniers au Château de Pierre-Enciſe en ſortirent le 26. de Novembre pour retourner à Orange, où l'on rétablit l'Exercice de leur Religion, & où l'on remit les choſes en l'état qu'elles étoient avant que le Roi Très-Chrétien s'en fût emparé. Mais il ne permit pas à aucuns de ſes Sujets Proteſtans ou Nouveaux Convertis de s'y aller établir, ni faire aucunes Fonctions de leur Religion à peine de mort contre les Contrevenans, ſelon le rigoureux Edit donné à Verſailles le 23. de Novembre. Un zêle mal éclairé, & entretenu par les faux Dévots, gâtoit ainſi les plus belles qualitez de ce Roi, naturellement enclin à la douceur, ſi la Superſtition ne l'avoit pas porté à la cruauté.

La Doctrine de Molina condamnée.

Je finirai cette année par un Extrait de l'Ordonnance de l'Archevêque de Rheims, à l'occaſion de deux Thêſes de Théologie ſoutenuës dans le Collége des Jéſuïtes de cette Ville-là. *On y voioit*, diſoit ce Prélat, *la Doctrine de Molina enſeignée, Doctrine dont la nouveauté cauſa un bruit épouventable par toute l'Eſpagne ſous le Regne de Philippe II. & contre laquelle tout l'Ordre de St. Dominique ſe ſouleva, Doctrine contraire à celle de St. Auguſtin & de St. Thomas ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, Doctrine enfin qu'un Théologien de leur Compagnie* (1) *aſſure que les Jéſuïtes eux-mêmes rejettoient comme fauſſe, comme nouvelle, comme n'aiant aucun fondement ſolide ni dans l'Ecriture, ni dans les Saints Peres.* Elle étoit pourtant ouvertement ſoutenuë par la premiére Thêſe. 1697.

La ſeconde Thêſe défendoit le Dogme de la Science Moienne, prétendant que c'étoit l'unique moien d'expliquer la Prédeſtination gratuite. L'Archevêque de Rheims, après avoir condamné la premiére Thêſe, exhorta ſur la ſeconde les Docteurs de ſon Univerſité à ne conſulter que l'Ecriture & la Tradition pour s'inſtruire des Véritez de la Prédeſtination & de la Grace, & des moiens auſſi certains que ſecrets, dont Dieu ſe ſert pour tourner les cœurs où il lui plaît. *Il faut*, leur dit-il, *parler de ce ſujet ſi haut & ſi important avec tant de ſageſſe, que l'on inſpire d'un côté l'humilité & la confiance, ſans porter au relâchement ni au découragement, & que de l'autre on exhorte à la vigilance & au travail, ſans faire naître l'orgueil & la préſomption.* Il ſeroit à ſouhaiter qu'on s'en fût tenu à des bornes ſi ſages, & ſi conformes aux Maximes du Chriſtianiſme: mais la *Conſtitution Unigenitus*, dont nous parlerons en ſon lieu, les a franchies, & auroit rétabli la Doctrine de Molina, ſi elle n'avoit pas trouvé en France ſous le Regne de Louïs XV. des Docteurs & des Prélats encore plus zélez pour la combattre, qu'elle n'en trouva à ſa naiſſance en Eſpagne ſous Philippe II. & des Parlemens vigoureux pour les ſoutenir.

Nous entrons dans le ſixiéme Période du Regne de Louïs XIV. que je commence immédiatement après la Paix de Ryſwyck, & que je continuë 1698.

SIXIEME PERIODE

(1) *Tiſaint.*

1698. tinuë jusqu'à l'Installation de Philippe V. dans le Trône d'Espagne. Ce sont quatre années moins remplies de Guerres que celles des autres Périodes, mais où il n'y a pas eu moins d'Intrigues. Il est vrai que l'année 1698. ne nous fournira guére que des Ambassades réciproques au sujet de la Paix, de la magnificence de leur Entrée & de leur réception, que des soins que prend le Roi pour le Gouvernement de son Roiaume en général, & pour celui de la Famille Roiale en particulier, pour aprendre au jeune Duc de Bourgogne à regner après lui, si la Providence eût voulu le permettre. On ne lui montre pour cela que des Images de la Guerre dans des Camps où regne la Paix, & on ne lui aprend à faire la premiére que dans la nécessité, pour cultiver & pour assurer la derniére, qui seule aussi doit faire la véritable gloire du Monarque, en faisant la félicité des Peuples.

Abregé de ce Periode.

Abregé de l'année 1698.

Nous verrons encore dans le cours de cette année des Tempêtes, des Inondations, des Tremblemens de terre, des Embrasemens, & des Prodiges arrivez une infinité de fois en d'autres lieux, sans qu'il y ait rien de surnaturel. Le Grand Ouvrier de la Machine du Monde l'a composée de maniére, qu'elle est sujette à tous ces différens Météores, dont il est toujours le Directeur. Ce n'est pas que je nie les Miracles qu'il plaît quelque fois à Dieu d'opérer au dessus de la Nature; je dis seulement qu'il ne les faut pas confondre avec le merveilleux que produit la Nature elle-même, soit en suivant les Loix générales du mouvement de la Matiére, soit quelque fois en se dévoiant, soit par des Causes qu'on ne peut aprofondir. 1698.

De l'année 1699.

Nous verrons de plus considérables Evénemens pendant le cours de l'année 1699. La Paix concluë avec l'Empereur, les Vénitiens, les Polonois & les Moscovites d'un côté, & les Turcs de l'autre: & par les Traitez qui en furent signez à Carlowits au commencement de l'année, le Flambeau de la Guerre éteint par tout, la Paix universellement rétablie dans l'Europe; où les Traitez de Ryswyck n'avoient pu la porter dans ces Parties éloignées, ni la procurer entre l'Empire Ottoman & ces Puissances Chrétiennes que je viens de nommer, qui occupent la moitié de l'Europe. On peut donc dire que la Paix de Ryswyck ne fut générale que pour l'autre moitié, & que toute l'Europe ne devint tranquille que par la Paix de Carlowits. Ce fut alors que le Temple de Janus fut véritablement fermé, & qu'on crut voir renaître le Siécle d'or. Mais il en fut comme de l'âge d'or du premier Monde, & il dura encore moins. N'anticipons point ce triste tems des nouvelles Guerres, & voions auparavant les mouvemens qu'on se donna pour affermir cette heureuse Paix par le Traité de Partage, dont les Négociations furent le plus mémorable Ouvrage de l'année 1699. & que je ne raporterai qu'en l'année 1700. parce qu'elles ne furent achevées qu'au commencement de cette année-là. Mais que la joie en fut courte! La mort du Roi d'Espagne, arrivée le 1. de Novembre de la même année, changea la Scêne, rompit tous les Projets si bien concertez du Traité, & donna à la France des Couronnes, qu'elle avoit bien voulu

De l'année 1700.

par-

1698. partager entre elle & la Branche Impériale de la Maison d'Autriche. Le Testament du Roi Catholique y apella le Duc d'Anjou. Le Roi son Pere (1) ne crut pas qu'il dût exclurre son Fils d'une si belle Succession, & renonçant au Traité de Partage, il ne pensa qu'à maintenir le jeune Prince sur le Trône d'Espagne, & à reprendre les Armes, s'il en étoit besoin, pour l'y affermir. Le nouveau Monarque, rempli de ses grandes Destinées, & assuré par le secours d'un si puissant Protecteur, partit de France sur la fin de l'année, & arriva le 19. de Février 1701. à Madrid.

De l'année 1701.

Ce fut donc cette année-là qu'il prit possession de cette grande Monarchie. Mais toutes les Puissances, craignant le pouvoir exhorbitant de la France, se joignirent avec l'Empereur pour en traverser l'Installation. Ainsi voilà tout de nouveau l'Europe en feu, la Paix, qui avoit à peine duré quatre ans, finie, & la Guerre rallumée plus que jamais entre la France & les mêmes Puissances qui s'étoient liguées contre elle en 1689. & qui se liguérent encore en 1701. pour lui en faire une plus longue & plus sanglante. Ces Guerres feront notre septième Période, qui durera jusqu'à la Paix d'Utrecht. J'entre dans le détail de tous les Evénemens du sixième.

Je ne le puis mieux commencer que par la Solemnité des réjouïssances de la Ville de Paris (2) pour la Paix concluë & ratifiée avec l'Empereur & l'Empire. J'ai fait mention du *Te-Deum* qui en fut chanté, & de la belle Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris pour s'acquitter d'une si juste Cérémonie; mais je n'ai rien dit du Feu d'Artifice que l'Hôtel de Ville composa à l'honneur d'une si agréable Fête. Les Décorations en furent trop magnifiques, pour ne donner pas au moins le recit de quelques-unes des principales. 1698.

Feu d'Artifice pour la Paix.

Un Obélisque surmonté par un Globe, au dessus duquel il y avoit un Soleil, étoit chargé de Devises & d'Inscriptions avec divers Symboles de la joie que la Terre ressentoit à la reconciliation de la France & de l'Empire. Le premier étoit un Aigle qui s'épanouïssoit en regardant le Soleil, avec ces mots gravez sur le Globe de la Terre qui étoit au dessous, & à qui on les faisoit prononcer: *leur amitié fait ma joie* (3). Quatre Figures de bronze sur le pied d'estail de l'Obélisque représentoient la Valeur, la Prudence, la Fermeté & la Modération du Roi avec des Devises qui exprimoient ces quatre vertus, ausquelles on attribuoit le grand Ouvrage d'une Paix qui avoit couté tant de Travaux, & qui faisoit espérer tant de félicité & tant de repos. Celle qui étoit l'Embléme de la Modération, que je me contente de raporter, avoit pour Corps une Digue qui arrête un Torrent: & pour Ame ces paroles qui se raportoient au Roi: *C'est ainsi qu'il sait donner des bornes à son juste couroux* (4).

Ambassade du Duc de St. Alban.

On vit arriver à Paris vers le milieu de Janvier le Duc de St. Alban (5), avec le Caractére d'Envoié Extraordinaire de Sa Majesté Britannique, pour complimenter le Roi & toute la Famille Roiale sur le Mariage

(1) *Son Grand-Pere.* (2) *Voiez le Mercure Historique & Politique.* (3) Aspectu gaudet amico. (4) Justas sic continet iras. (5) *Fils naturel de Charles II.*

1698. riage du Duc de Bourgogne. C'eſt à quoi ſe terminoit la Commiſſion dont il étoit chargé, pour répondre à la notification qu'avoit faite le Roi Très-Chrétien, au Roi de la Grande Bretagne de ce Mariage par un Exprès, avec une Lettre écrite de ſa propre main, comme à un Allié dont il étoit ravi d'avoir gagné l'amitié, & qu'il ſembloit préférer à tous les autres. Je ne parle point des honneurs faits au Duc de St. Alban, qui fut conduit à toutes ſes Audiences par l'Introducteur des Ambaſſadeurs, qui fut le prendre à Paris pour le conduire à Verſailles dans les Caroſſes du Roi & de la Ducheſſe de Bourgogne, & qui fut ramené avec la même Cérémonie. L'Ambaſſade de Mylord Portland fut d'un plus grand éclat, & c'eſt de cette magnifique Cérémonie que je croi être obligé de donner la deſcription.

Ambaſſade de Mylord Portland.

Ce fut là que parut d'un côté toute la ſomptuoſité de la Cour d'Angleterre, & de l'autre toute la politeſſe de la Cour de France, & enfin toute la joie des deux Cours. Il arriva à Paris le 31. de Janvier dans le Caroſſe du Maréchal de Bouflers (1), qui avoit été au devant de lui juſqu'à St. Denis, & qui le conduiſit à l'Hôtel du Comte d'Auvergne, qu'on avoit préparé pour ſon Logement pendant le tems de ſon Ambaſſade. Il étoit bien juſte que ces deux illuſtres Conciliateurs des deux plus grands Rois de l'Europe, & qui avoient ſi heureuſement ébauché la réconciliation & la Paix, s'entreviſſent les premiers, pour s'aplaudir réciproquement du ſuccès & de la conſommation d'un ſi grand Ouvrage: & qu'après avoir paru comme deux Héraults de deux Camps opoſez, ils paruſſent comme deux Hérauts de deux Cours réconciliées, pour s'entreféliciter de cette glorieuſe réünion. 1698.

Je paſſe ſous ſilence les Audiences particuliéres & ſecretes que l'Ambaſſadeur eut ſans Cérémonie du Roi, du Dauphin, & de toute la Maiſon Roiale, préſenté par tout par le Maréchal de Bouflers. Je ne dirai rien non plus des Fêtes particuliéres, que les principaux Seigneurs firent à ce Mylord, entre leſquelles le régal du Marquis de Torci, Secretaire d'Etat, fut admiré. Je paſſe à la Pompe de ſon Entrée Publique à Paris, qui ſe fit le 9. de Mars avec une telle magnificence, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir jamais vu ni ouï parler de ſemblable en de pareilles occaſions. On n'en exceptoit pas même la fameuſe Ambaſſade du Duc de Boukingham, une des plus leſtes & des plus ſplendides qui eût paru, lors qu'il vint (2) prendre Marie Henriette de France, Reine d'Angleterre, pour la conduire à Charles I. ſon Epoux. Je ne ſai pourtant ſi celle du Cardinal Volſey ſous Henri VIII. n'avoit pas quelque choſe de plus ſuperbe.

Magnificence de l'Entrée de Mylord Portland.

Le Maréchal de Bouflers avec l'Introducteur des Ambaſſadeurs vint prendre Mylord Portland à Rambouillet dans le Caroſſe du Roi, ſuivi de ceux des Princes & des Princeſſes, & de celui du Marquis de Torci, Secretaire d'Etat des Affaires Etrangéres. La Marche de l'Entrée ſe fit de cette maniére. Le Caroſſe de l'Introducteur des Ambaſſadeurs venoit le premier, ſuivi du Caroſſe du

(1) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique, & l'Hiſtoire de Guillaume III.*

(2) *En 1625.*

1698. du Maréchal de Boufless & de quatre de ses Pages à Cheval. Le Carosse du Roi, dans lequel étoit l'Ambassadeur avec le Maréchal & l'Introducteur, paroissoit ensuite, précédé des Pages de l'Ambassade à Cheval, aiant un Ecuier à leur tête, de vingt-cinq Chevaux de main, & de cinquante Estaffiers. Rien n'étoit plus riche que leurs habits & leurs Livrées. Les Estaffiers ou Valets de pied, comme les Pages, étoient vétus d'un drap bleu pâle tout chamarré de galons d'or & d'argent: mais les vestes des Pages étoient de damas cramoisi & or, & ils portoient des plumes blanches sur leurs chapeaux. Six Carosses de l'Ambassade, trois à huit Chevaux, & trois à six suivoient le Carosse du Roi, & les autres Carosses de la Cour venoient ensuite. Le Ciel d'accord avec la Terre fit luire le plus beau jour du monde, pour donner à une infinité de Spectateurs le plaisir d'un si brillant Cortêge. Ce ne fut pas le Spectacle d'un seul jour. La magnificence dura aussi long-tems que l'Ambassade, & Mylord Portland marcha toujours dans les ruës avec une pompeuse Suite.

La Cour de France lui fit de son côté plus d'honneur qu'elle n'avoit jamais fait à aucun Ambassadeur avant lui. Il fut caressé du Roi, & de tous les Princes du Sang Roial, visité par le Duc du Maine, par le Comte de Toulouse, & par le Prince de Condé. Le Dauphin, le Duc d'Orléans, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs lui firent des Festins, & il les régala à son tour. Il fut souvent des Parties de Chasse du Dauphin, & il eut diverses Audiences secretes du Roi. Il y a bien de l'aparence que dès lors le Traité de Partage fut mis sur le tapis, puis qu'on le vit bientôt après négocié avec chaleur, & consommé l'année suivante. Quoi qu'il en soit, la distinction que lui marqua le Roi donna de la jalousie aux autres Ambassadeurs, se promenant avec lui dans les Jardins de Versailles, le menant dans tous les Bosquets, & lui faisant voir toutes les piéces d'eau, qui font un des principaux embellissemens de cette Maison Roiale. 1698.

Son départ. Il partit enfin de France comblé des honneurs & des démonstrations d'estime & d'affection qu'il avoit reçuës par tout. Le Roi à son départ lui fit present de son Portrait enrichi de Pierreries estimé vingt mille écus, & s'en retournant par Chantilli, il y fut traité par le Prince de Condé pendant trois jours, avec une propreté & une splendeur qui répondoient à la dignité du Maître de cette charmante Maison, & dont la situation est une des plus belles du monde. Aussi le fameux Héros, dont il tenoit la naissance, avoit-il voulu y passer dans le repos les derniéres années d'une vie, qui avoit fait tant de bruit dans l'Europe. J'oubliois à dire qu'entre les marques d'affection que témoigna le Roi au Comte de Portland, il lui accorda la liberté de trois Protestans François (1), dont l'un étoit aux Galéres depuis deux ans, & les deux autres depuis quatre avoient été transférez en diverses Prisons.

Ambassade du Comte de Tallard. L'Ambassade du Comte de Tallard en Angleterre ne fut pas moins superbe, que celle du Comte de Portland en France, & les deux Cours vou-

(1) *Bourdenave, Capion, & Nau.*

voulurent à l'envi se témoigner leur joie & leur estime réciproque. Le Comte de Tallard parut à Londres sur la fin du mois de Mars (1). Il fut rencontré à quelques milles de la Ville par le Comte de Feversham & par le Comte de Roussi, qui l'accompagnérent jusqu'à son Hôtel. Il y reçut la visite d'un grand nombre de Seigneurs, & il fut magnifiquement régalé par le Duc d'Ormont, qui le conduisit peu de jours après à Kinsington, où étoit le Roi, dont il eut une Audience particuliére, & où il fut traité avec la même distinction, que Mylord Portland l'avoit été à Versailles. Il ne fit son Entrée Publique à Londres que le 16. de Mai (2).

Son Entrée à Londres.

Le Comte de Maklesfield, Grand Maréchal, l'étant venu prendre à Grenwich, le conduisit par eau jusqu'à la Tour dans les Barges de Sa Majesté. En débarquant il fut salué de tout le Canon de cette Forteresse: & étant entré dans le Carosse du Roi avec ce Mylord & le Chevalier Cotterel, Maître des Cérémonies, la Marche commença en cet ordre. Le Carosse du Grand Maréchal parut le premier, précédé par huit de ses gens, six Valets de pied & deux Pages, & suivi de vingt Valets de pied de l'Ambassade, & de six Pages à Cheval, tous avec des Livrées magnifiques, & couvertes de galons d'or. Le Carosse du Roi venoit ensuite, dans lequel étoit, comme je l'ai dit, l'Ambassadeur avec le Comte de Maklesfield & le Chevalier Cotterel. Les Carosses du Prince & de la Princesse de Dannemark suivoient, & après eux trois Carosses de l'Ambassade, deux à huit Chevaux, & un à six, tous très magnifiques, dans lesquels étoient plusieurs personnes de qualité de la Suite de l'Ambassade. Quarante Carosses à six Chevaux des principaux Seigneurs du Roiaume achevoient une si belle Marche, qui dura jusqu'à l'Hôtel préparé dans la Place de St. James pour recevoir l'Ambassadeur, qui y fut traité aux dépens du Roi. Le 29. il eut son Audience Publique avec les Cérémonies accoutumées.

Description d'un Monstre.

Dans ces entrefaites il mourut à Londres un Monstre singulier, qui y avoit été aporté d'Angola (3) en Afrique. La description qu'on en fait est si étrange, qu'au risque d'être traitée d'Episode & de narration hors d'œuvre, je n'ai pu m'empêcher de la raporter. Ce Monstre étoit demi-Homme & demi-Bête. Il avoit du premier la tête & le dos, & ses gestes, & ses actions avoient quelque chose de fort humain: il articuloit même quelques paroles qu'on lui avoit aprises, & dont il savoit se servir dans le besoin: ce qui marquoit non seulement de la mémoire, mais encore de l'intelligence. Du reste on ne voioit rien en lui que d'animal: marchant tantôt à quatre pieds, & quelquefois à deux, & se nourrissant de toute sorte de viande cruë. Il n'avoit que deux pieds de haut: & quelques-uns crurent que ce pouvoit être un de ces Pigmées, dont parlent les Anciens, & que quelques-uns de nos Modernes (4) placent effectivement dans cette Contrée de l'Afrique. D'autres disoient que ce pouvoient être les Satyres & les Faunes, dont le Paganisme avoit fait des Divinitez rustiques:

(1) *Vieux stile.* (2) *Vieux stile, ou le 26. nouveau stile.* (3) *Sur la Côte Occidentale de l'Ethiopie.*
(4) *Voiez Ludolphe dans son Histoire d'Ethiopie.*

1698.

tiques : & quelques - uns penſoient que c'étoit une Race de Sauvages qu'on a de la peine à définir, auſquels les Portugais & les Hollandois qui navigent, & qui ont des Habitations le long de ces Côtes, donnent de différens noms, & qui ſe perpétuent par la génération naturelle, parce que les deux Sexes ſe trouvent parmi eux. Le Médecin qui en fit la diſſection (1), en publia auſſi la Relation, laiſſant à chacun la liberté d'en croire ce qui lui plairoit.

Suite de l'Ambaſſade du Comte de Tallard.

Je reviens au Comte de Tallard. Le 30. de Mai il fut conduit à l'Audience du Prince & de la Princeſſe de Dannemark, & depuis ce tems-là il eut l'honneur de manger pluſieurs fois avec Sa Majeſté. Ce ne fut que régales pendant tout le tems de ſon Ambaſſade. Il fut magnifiquement traité par le Comte de Burlington, & par le Comte de Devonshire, & par pluſieurs autres grands Seigneurs.

Libéralitez de cet Ambaſſadeur.

Si pendant ſon ſéjour en Angleterre il fut ainſi comblé de careſſes par cette fiére Nation, qui n'a pas accoutumé d'en être fort libérale aux Etrangers, il y donna de ſa part beaucoup de marques de ſa politeſſe, & le jour de ſon Entrée Publique il fit des largeſſes dignes de ſon Ambaſſade, dont cette grande Ville, qui aime le luxe & la profuſion, publioit la magnificence. Je ne puis omettre le plaiſir qu'eut le Comte de Tallard dans les entretiens qu'il eut avec le Baron d'Obreſenski, Envoié Extraordinaire de l'Electeur de Brandebourg, ſi connu par d'autres Ambaſſades & par ſa Négociation à Rome auprès de la Reine de Suéde. Il y eut d'abord quelque difficulté ſur le Cérémoniel de la viſite: mais la politeſſe de ces deux Miniſtres l'eut bientôt réglée: & ils eurent la ſatiſfaction de ſe voir ſouvent avec cette honnêteté & cette eſtime réciproque de deux Hommes de mérite, qui ne ſe fait bien ſentir que lors que le cœur & l'eſprit la ſavent aſſaiſonner. 1698.

Je raporterai tout d'un tems l'Ambaſſade de la France en Hollande, & celle de la Hollande en France, quoi qu'elles ne ſe fiſſent que dans les mois d'Août & de Septembre, & par conſéquent quatre ou cinq mois après celles que je viens de raporter: mais c'eſt pour mettre de ſuite ces grandes Cérémonies, par leſquelles la France, l'Angleterre & la Hollande ſe félicitérent de la Paix, comme les trois Puiſſances qui s'empreſſérent le plus à en témoigner leur joie.

Ambaſſade de France en Hollande.

Le 19. d'Août Bonrepaux, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, fit ſon Entrée Publique à la Haye. S'étant rendu à Delft, il y fut complimenté de la part des Etats Généraux: & l'après-dinée il en partit avec les Députez dans les Caroſſes de l'Etat, ſuivis des ſiens, où étoient placez les Gentilshommes de ſa Suite. Arrivez à la Haye il y fit ainſi ſon Entrée.

Entrée de l'Ambaſſadeur.

Ses Valets de pied en firent l'ouverture, ſuivis de ſon Ecuier à la tête de ſes Pages à Cheval, & dont les Livrées étoient magnifiques. Les Caroſſes de l'Etat, & ceux de l'Ambaſſadeur venoient enſuite, ſuivis d'un grand nombre d'autres Caroſſes, qui faiſoient un très beau Cortége. On arriva dans cet ordre à l'Hôtel du Prince Maurice, où l'Ambaſſadeur fut complimenté par de nouveaux Députez de Leurs Hautes Puiſſances, & défraié juſqu'au 22. qu'il

Y y 2 eut

(1) *Le Docteur Tison.*

1698. eut ſon Audience Publique, où il parla en ces termes:

Diſcours de l'Ambaſſadeur lors de ſon Audience.

Je viens, Meſſieurs, *par les ordres du Roi mon Maître, renouveller aujourd'hui les aſſurances de ſon eſtime & de ſon amitié pour cet Etat. Ces ſentimens*, Meſſieurs, *que le Roi a héritez de ſes glorieux Ancêtres, les premiers & les plus ſurs piliers de votre République naiſſante, n'ont pu être effacez de ſon cœur par les hoſtilitez & les animoſitez d'une trop longue Guerre. Ils viennent de revivre plus que jamais. Le Roi s'eſt arrêté au milieu de ſes Conquêtes, & n'a conduit ſes Armes, qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour vous fraier le chemin de rentrer dans ſes bonnes graces, aſſuré qu'elles ne vous ſeront pas moins précieuſes qu'auparavant. Il n'a conquis, que pour vous faire voir le bonheur qu'il y a d'être de bonne intelligence avec lui, & vous obliger à rechercher ſon amitié, & vous y avez répondu d'une maniére qui récompenſe Sa Majeſté de ce qu'elle a bien voulu ſacrifier pour le rétabliſſement du Repos Public. Il ne reſte plus rien*, Meſſieurs, *qu'à maintenir cette grande affaire, & à joüir des avantages qu'elle procure à la Chrétienté.*

Il étoit perſuadé, diſoit-il, que leurs Seigneuries ne ſe laiſſeroient point détourner de ce glorieux deſſein, & qu'elles contribueroient de tout leur pouvoir à faire revivre une bonne correſpondance entre la France & leur République. Il finiſſoit par le plaiſir qu'il ſe promettoit d'en rendre un compte agréable au Roi ſon Maître, & en aſſurant leurs Seigneuries qu'elles trouveroient en lui toutes les diſpoſitions convenables à une ſi bonne œuvre & ſi importante.

Je ne raporterai point la réponſe du Préſident de l'Aſſemblée: elle fut telle que le méritoit un Diſcours ſi juſte & ſi poli. L'Ambaſſadeur fut reconduit dans l'Hôtel du Prince Maurice, où il fut traité ſplendidement, & après ſouper il fut conduit dans ſon Hôtel, où le jour ſuivant il régala magnifiquement les Députez de l'Etat. 1698.

Ambaſſade de Hollande en France.

Je viens au détail de l'Entrée des Ambaſſadeurs de Hollande en France. La République avoit choiſi des perſonnes capables de ſoutenir l'honneur de cette Ambaſſade. Le premier étoit Monſieur de Heemskerk, dont les Prédéceſſeurs s'étoient diſtinguez il y avoit plus de cent ans par les grands ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat, & qui venoit de ſe faire connoître lui-même par ſon Ambaſſade de Conſtantinople, dont il étoit nouvellement de retour. Le ſecond étoit Monſieur d'Odyk, dont la qualité & la magnificence lui donnoient un grand relief, nommé par la Province de Hollande: & tous deux portoient le titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires.

Entrée des Ambaſſadeurs.

Leur Entrée ſe fit le 24. d'Août, cinq jours après celle de l'Ambaſſadeur de France à la Haye, & ils l'euſſent prévenuë, ſi leurs Equipages euſſent pu être prêts aſſez tôt. Ils ſe rendirent au Château de Rambouillet, où le Maréchal de Tourville vint avec l'Introducteur des Ambaſſadeurs (1) les prendre dans les Caroſſes du Roi, ſuivis de ceux du Duc & de la Ducheſſe de Bourgogne, & des autres Princes de la Maiſon Roiale. On s'étonnera peut-être que je ne parle point du Dauphin, qui eût dû être à la tête: c'eſt qu'en

(1) *M. de Saintot.*

1698. qu'en de pareilles Cérémonies il eſt ſervi par la Maiſon de Sa Majeſté. Les deux Ambaſſadeurs montérent avec le Maréchal de Tourville & l'Introducteur dans le Caroſſe du Roi: les Gentilshommes de leur Suite & leurs principaux Officiers, au nombre de plus de ſoixante perſonnes, ſe placérent dans les autres Caroſſes.

La Marche commença par deux Ecuiers à Cheval du Maréchal de Tourville, ſuivis de quatre Pages & du Caroſſe du Maréchal qui étoit à huit Chevaux, dans lequel étoient quelques Officiers de la Maiſon, & derriére ſix Laquais & quatre Pages proprement vétus. Enſuite venoit le Caroſſe de l'Introducteur à ſix Chevaux, après lequel parurent ceux des deux Ambaſſadeurs. Le premier étoit précédé par un Ecüier, à la tête de douze Chevaux de main conduits par douze Palfreniers. Ils étoient ſuivis d'un autre Ecuier, qui précédoit douze Pages bien montez, fort proprement habillez, & aiant des plumes ſur leurs chapeaux, après leſquels marchoit un Suiſſe à Cheval à la tête de ſeize Valets de pied. Le fond de la Livrée de l'Ambaſſadeur étoit d'un drap iſabelle galonné d'argent, & d'une petite bande de velours vert entre les galons.

Le Train du ſecond Ambaſſadeur n'étoit pas moins magnifique. On vit premiérement paroître un Ecuier richement vétu avec un bouquet de plumes couleur de feu, & montant un très beau Cheval. Il étoit ſuivi de deux Sous-Ecuiers ou Gentilshommes, qui n'étoient pas moins richement habillez, ni moins bien montez, à la tête de ſeize Pages à Cheval avec des plumets blancs, & un gros nœud de couleur de feu ſur l'épaule. La Livrée des Pages & des Valets de pied étoit couleur de Prince, avec une bande de velours bleu entre les deux galons. Le Caroſſe du Roi parut enſuite, où étoient les deux Ambaſſadeurs avec le Maréchal de Tourville & l'Introducteur: les Caroſſes des Princes & des Princeſſes de la Maiſon Roiale venoient après: & ce Cortége étoit fermé par le Caroſſe du Marquis de Torci, qui en qualité de Secretaire d'Etat des Affaires Etrangéres, avoit le droit d'envoier le ſien aux Entrées des Ambaſſadeurs.

Ce n'étoit pas tout. Les Caroſſes des Ambaſſadeurs qui n'avoient point encore paru achevérent la magnificence de l'Entrée. Il y en avoit ſix du premier Ambaſſadeur, deux à huit Chevaux & quatre à ſix, & ils étoient ſuivis de quatre autres à huit Chevaux du ſecond Ambaſſadeur. On ne pouvoit rien voir de plus magnifique que les Caroſſes, ni de plus beau que les Chevaux. Les deux Caroſſes du Corps des deux Ambaſſadeurs étoient coupez en dome cintré, & le train étoit de bois doré: mais ce qu'on admiroit le plus étoit la Sculpture & la Peinture fine, & ſur des fonds d'or chargez d'Emblêmes qui convenoient à la Solemnité de la Paix. La République n'avoit point encore envoié de ſi ſuperbe Ambaſſade, & il n'en étoit point venu, à qui la Cour de France eût fait de plus grands honneurs.

Auſſitôt qu'on fut arrivé à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, le Marquis de Souvré, Maître de la Garderobe du Roi, vint les complimenter de la part de Sa Majeſté: les Princes & les Princeſſes de la Maiſon Roiale envoiérent auſſi leurs Officiers: & ces

1698. ces Cérémonies achevées on servit un souper magnifique.

Leur Arrivée à Versailles.

Telle fut l'Entrée des Ambassadeurs à Paris: leur arrivée à Versailles eut encore plus de majesté par la présence & par la Cour du Monarque, qui donnoit à cette Cérémonie un éclat que toute la magnificence de l'Entrée n'avoit pu lui donner.

Le 26. d'Août les Ambassadeurs se rendirent à Versailles, avec les mêmes Equipages, les mêmes Livrées, la même Suite, & conduits avec la même Cérémonie que le jour de leur Entrée. Les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses étoient rangées en haie & sous les Armes: les Gardes de la Porte & de la Prévôté l étoient de la même sorte à la Porte du Château & dans la Cour: & les cent Suisses aussi en haie étoient placez depuis la Porte du Vestibule jusqu'au haut de l'Escalier: au bas duquel les Ambassadeurs furent reçus par le Grand Maître & le Maître des Cérémonies (1). Le Maréchal de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, les reçut à l'entrée de la Sale des Gardes, qui étoient aussi en haie & sous les Armes, & à leur passage on ouvrit les deux Battans des Portes. Ils firent trois profondes révérences en s'aprochant du Balustre, & le Roi se leva de son Fauteuil & se découvrit. Etant entrez dans le Balustre, le Roi se couvrit & les fit couvrir. Le premier Ambassadeur porta la parole, & fit son Discours en François, dont le Roi parut être satisfait par sa réponse pleine de témoignages d'une parfaite amitié pour les Etats Généraux leurs Maîtres, & d'estime particuliére pour leurs personnes. Ils furent ensuite menez à l'Audience du Dauphin, & des autres Princes. Ces Cérémonies achevées ils furent traitez splendidement, le Maréchal de Tourville faisant les honneurs de la Table. Il y en avoit trois, une de quatorze Couverts pour les Ambassadeurs, une de vingt, & une de trente pour les gens qualifiez de la Suite: & on traita encore soixante personnes de Livrée. 1698.

Honneurs faits à l'Ambassadrice.

Je finirai là le détail de cette Ambassade, que je crains même d'avoir trop étendu. Je dirai pourtant encore deux mots des honneurs faits à Madame l'Ambassadrice de Heemskerk. Elle fut conduite à l'Audience de la Duchesse de Bourgogne dans les Carosses de cette Princesse par l'Introducteur des Ambassadeurs (2). La Duchesse Du Lude la reçut dans l'Antichambre, & la Duchesse de Bourgogne dans la Sale d'Audience, la baisa, & la fit asseoir sur un Canapé vis-à-vis d'elle. Le Roi, le Dauphin, & le Duc de Bourgogne entrérent quelque tems après, & lui firent les mêmes honneurs.

Ambassade du Roi de Pologne.

Je joindrai à ces Ambassades celle du Roi de Pologne, & la Harangue de son Ambassadeur au Roi, parce que cette Cérémonie se passa à peu pres dans le même tems. Elle fut précédée des disputes qu'il y avoit encore pour la concurrence entre ce Prince & le Prince de Conti, que son Parti ne pouvoit abandonner, nonobstant le Couronnement du premier: mais abandonnant luimême les espérances & les prétentions que son Election autorisoit, le Cardinal Primat, qui l'avoit toujours apuié, fut contraint de se désister, comme je le dirai bientôt, & de recon-

(1) *Le Marquis de Blainville & Monsieur des Granges.*

(2) *Monsieur de Saintot.*

1698. connoître l'Electeur de Saxe (1). C'étoit ce Prince qui envoioit l'Ambassade dont je parle. Rien n'est plus flateur que le Discours de son Député (2) revétu de la qualité d'Envoié Extraordinaire.

Discours de l'Envoié de Pologne.

Sire, dit-il, *le Roi mon Maître vous aiant toujours regardé comme le modele parfait d'un des plus grands Rois du Monde; son élévation au Trône de Pologne n'a fait qu'augmenter ses sentimens. Il a cru qu'il manquoit quelque chose à son bonheur, jusqu'à ce que la conjoncture des tems lui eût permis de m'envoier à Votre Majesté pour lui en donner part, & à même tems lui demander son amitié. Le Roi mon Maître se propose de son côté, de n'oublier rien de tout ce qui dépendra de lui pour surpasser les Rois ses Prédécesseurs, dans l'extrême considération qu'il aura toujours pour votre Personne Sacrée, & il tâchera, autant qu'il lui sera possible, d'imiter les vertus héroïques de Votre Majesté, qui viennent de paroître avec autant d'éclat dans la Paix, qu'elles avoient fait pendant le cours de la Guerre.*

Suite de la Roiauté de Pologne.

Je mettrai ici la derniére main à l'affaire de la Roiauté de Pologne, débattuë entre les deux Princes élus & proclamez Rois tour à tour en même tems, & dont la double Election causa des troubles, qui ne furent tout à fait apaisez, que par le Traité conclu à Lowits le 16. de Mai 1698.

On n'eût pas cru, après que le Prince de Conti eut abandonné la Rade de Dantzig (3), & ses prétentions à la Couronne, que sa Faction eût encore subsisté. Non seulement pourtant elle demeura sur pied (4), mais le Cardinal Primat, qui étoit à la tête, soutint toujours avec vigueur son illustre Candidat, nonobstant sa retraite, refusa de reconnoître le Roi que la Nation reconnoissoit, & ne céda qu'à l'extrémité aux instances du Parti dominant, & aux sollicitations du Pape, & après des déclarations positives du Roi Très-Chrétien, & du Prince de Conti, de ne penser plus du tout à cette Couronne. 1698.

Le Pape aiant reconnu la Roiauté de l'Electeur de Saxe dès le commencement de cette année, sur les assurances, dit-on, du Cardinal de Bouillon, que le Prince de Conti renonçoit à son Election, tout le monde jugeoit cette affaire terminée. On se trompa. On fut encore trompé dans la suite, lors qu'on crut l'accommodement du Cardinal Primat fait avec le Roi au mois de Février, par l'entremise de l'Evêque de Raab, du grand Tresorier de Lituanie, & de l'Envoié de l'Electeur de Brandebourg, & on fut bien étonné d'aprendre qu'il avoit seulement promis de contribuer autant qu'il le pourroit à la Tranquillité Publique, mais qu'il ne pouvoit reconnoître pour Roi, que celui qui seroit légitimement nommé par l'Assemblée, qu'il avoit convoquée pour le 18. de Février. L'Ouverture s'en fit; mais au lieu de pacifier les affaires, on s'y brouilla plus que jamais, & la chaleur de quelques-uns alla si loin, qu'ils soutinrent que le titre de Roi ne pouvoit être accordé à l'Electeur de Saxe que d'un consentement unanime, & après une nouvelle Convocation de la Noblesse par l'autorité du Cardinal Primat. Ainsi l'Assemblée se sépara le 26. de Février,

(1) *En Mai 1698.* (2) *Jourdan, Major-Général.* (3) *Le 9. de Novembre 1697.* (4) *Voiez ci-dessus pag. 323.*

1698. vrier, ſans avoir rien réglé. Le Cardinal la remit au 15. d'Avril, & depuis encore il la différa juſqu'au 5. de Mai. Pauluzzi, Nonce Extraordinaire, arriva à Varſovie ſur la fin d'Avril, & remit au Cardinal Primat un Bref du Pape, pour l'exhorter à donner la Paix au Roiaume & à l'Egliſe, en faiſant ceſſer les diviſions que fomentoit la Faction contraire au Roi de Pologne. Le Cardinal répondit, qu'il recévroit toujours avec ſoumiſſion les ordres de Sa Sainteté pour ce qui regardoit le Spirituel: Que ſi Sa Sainteté croioit que la Religion fût en ſureté, il vouloit bien le croire auſſi. C'étoit aſſez marquer le doute qu'il avoit de la Catholicité du Roi: mais que pour ce qui regardoit les intérêts temporels de la République, qu'il étoit obligé de maintenir, il ne pouvoit les abandonner ſans faire tort à ſon Caractére, & à la Dignité dont il étoit revêtu: que cependant il acceptoit la Médiation du St. Pere par une obéïſſance filiale. C'étoit moins ſe ſoumettre, que ſe tenir à la tête de ſon Parti. Auſſi dans les Lettres Circulaires pour la Convocation du 5. de Mai, il ſe ſervit du même ſtile, que dans celles qu'il avoit expédiées pendant l'Interregne, & le Roi n'y étoit point nommé. Il déclaroit ſeulement qu'il convoquoit l'Aſſemblée pour procurer le repos à la République, & maintenir ſa Liberté. Il ſe laiſſa enfin fléchir à la Diette qui s'ouvrit le 5. de Mai, & le 16. il ſigna le Traité de ſon accommodement & de tous les Confédérez avec le Roi. Il en fit part au Réſident de la République de Pologne en Hollande (1), par la Lettre qu'il

Accommodement du Cardinal Primat.

lui en écrivit le 16. de Mai. Il ſe félicite du Traité, *tel*, dit-il, *que de mémoire d'homme il n'y en a point eu de plus glorieux: le Roi*, ajoûtoit-il, *nous aiant accordé tout ce que nous pouvions ſouhaiter*. Auſſi avoient-ils de leur part conſenti à toutes les demandes du Roi. Il n'oublie pas la Solemnité du repas qui couronna la Fête, & où la ſanté du Pape, du Roi, & de la Liberté furent buës, chacune à la décharge de douze piéces de Canon. 1698.

Il eſt fort vraiſemblable qu'il ne fit cette derniére démarche que par l'aveu du Roi Trés-Chrétien, & du Prince de Conti, à qui il avoit dépêché un Courier le 22. de Mars avec des Lettres pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé à la premiére Aſſemblée de Lowits, qui ſe ſépara le 26. de Février de la maniére que je l'ai dit. Il offroit encore ſes ſervices dans la ſeconde Convocation remiſe au 15. d'Avril, & différée au 5. de Mai, afin de ſoutenir les Loix & les Droits de la Nation pour l'Election unanime d'un Roi: priant Sa Majeſté Très-Chrétienne de lui faire ſavoir, ſi elle ſouhaitoit qu'on continuât de maintenir l'Election du Prince de Conti, auquel cas il demandoit un ſecours d'Hommes & d'argent. C'eſt ce que la prudence du Roi ne lui permettoit pas d'accorder, ni de s'engager dans une Guerre Etrangére, après s'être donné tant de ſoins pour finir celle qui avoit ſi longtems troublé ſon Roiaume. Le Prince de Conti de ſon côté, ſans ſe laiſſer flatter par la ſuſcription de la Lettre qui lui étoit adreſſée en ces termes, *A Sa Majeſté Polonoiſe*, & qu'il envoia au Roi ſans l'ouvrir, ne crut pas

(1) *Mole*.

1698. pas qu'il dût une ſeconde fois s'expoſer pour une Couronne qui avoit tant d'épines.

Le Duc de Lorraine avoit été rétabli dans ſes Etats par le Traité de Ryſwyck, comme je l'ai raporté en ce lieu-là. Cependant il reſtoit toujours à la Cour de l'Empereur, d'où il ne partit que vers la mi-Avril, après avoir pris le divertiſſement de la Chaſſe avec l'Empereur & le Roi des Romains à Laxembourg. Ce fut là qu'il prit congé de la Cour Impériale, pour aller prendre poſſeſſion de ſes Etats. Pendant le ſéjour qu'il avoit continué de faire à Vienne depuis la Paix, il n'avoit pas laiſſé de penſer à une Alliance avec la France, qui pût encore mieux aſſurer ſon rétabliſſement que le Traité de Ryſwyck. C'eſt ce qui lui fit jetter les yeux ſur *Mademoiſelle*, Fille du Duc d'Orléans, à qui cette recherche, qui fut agréée du Roi, ne déplut pas. La Cour fut bien aiſe de voir rentrer ſincérement dans ſon amitié un Prince, que la ſituation de ſon Païs entre la France & l'Allemagne, l'obligeoit de ménager, & que l'ancienneté de ſa Maiſon, qui le céde à peine aux Têtes Couronnées, lui rendoit recommandable. Ainſi chacun trouvant ſon avantage dans cette Alliance, elle fut bientôt concluë : & avant que le Duc partît de la Cour Impériale, le Roi, dès le mois de Mars, lui avoit fait preſent en faveur du futur Mariage, dont on étoit convenu dès le mois de Février, de cinq des plus belles Tentures de Tapiſſerie de la Manufacture des Gobelins, & le Duc d'Orléans lui avoit donné pluſieurs Ameublemens d'un grand prix.

Mariage du Duc de Lorraine avec *Mademoiſelle.*

Le Mariage ne ſe fit pourtant que le mois d'Octobre, parce qu'il fallut attendre la Diſpenſe du Pape, à cauſe du Parentage au quatriême degré: mais je raporterai de ſuite tout ce qui ſe paſſa juſqu'au jour de la Célébration, & je commencerai par les honneurs qu'on fit au Duc en paſſant par Strasbourg. Comme le Roi avoit ordonné qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'on rendroit à ſa perſonne, il trouva en y arrivant le 10. de Mai le Marquis d'Uxelles, Gouverneur de la Place, avec pluſieurs Officiers, qui le reçut au milieu du Pont ſur lequel on paſſe pour arriver à la Ville. Il marcha à pied avec eux juſqu'au bout du Pont, où ils montérent à Cheval. Ils trouvérent la Cavalerie rangée en Eſcadrons hors des Portes, & l'Infanterie en haie dans la Ville, où le Duc entra au bruit du Canon, & fut conduit à la maiſon du Marquis d'Uxelles, qui le traita ſplendidement. Il partit le 10. pour continuer ſa route vers Nanci, aiant trouvé en ſortant la Cavalerie & l'Infanterie dans la même diſpoſition qu'à ſon Entrée. Comme le Gouverneur lui offrit une Eſcorte pour le conduire, il répondit qu'il n'apréhendoit rien ſur les Terres de France. 1698.

Honneurs qu'on lui fait à Straſbourg.

Etant arrivé à Nanci il y compoſa ſa Maiſon & ſon Train, dont la liſte donne l'idée d'une des plus ſplendides Cours de l'Europe en Meubles, en Chevaux, en Caroſſes, en Domeſtiques de toutes ſortes, en Pierreries pour pluſieurs millions, en Vaiſſelle d'or & d'argent, en Gendarmerie & en autres Troupes : & il eſt étonnant qu'une Maiſon, qui avoit éprouvé tant de fâcheuſes révolutions, fit paroître tant de richeſſes & tant de magnificence. Il

Magnificence de la Cour de Lorraine.

1698. avoit profité des Biens de la Reine ſa Mere qui étoit morte depuis peu, & qui entre ſes autres Meubles lui laiſſa deux Caroſſes magnifiques & percez à jour, qu'elle avoit fait faire pour ſon Entrée à Nanci. Veuve en premiéres Noces d'un Roi de Pologne (1), & enſuite d'un Duc de Lorraine, qui ſurpaſſoit par ſa naiſſance & par ſes grandes Actions la Couronne du premier, elle eſpéroit ſe conſoler du deuil de ſes deux Maris, & de toute la mauvaiſe fortune, dont la gloire du dernier avoit été traverſée, par la ſatisfaction du rétabliſſement de ſon Fils, & par la joie de ſes Noces : mais elle n'eut que le plaiſir d'entrevoir ces heureux Événemens, & la mort ne reſpecta point les préparatifs qu'elle avoit faits dans l'eſpérance d'en jouïr.

Fiançailles du Duc de Lorraine.

Les Fiançailles ſe firent le 12. d'Octobre à Fontainebleau. Le Duc d'Elbœuf, chargé de la Procuration du Duc de Lorraine, & le Comte de Couvonges, ſon Envoié Extraordinaire, ſe rendirent ſur les cinq heures du ſoir dans l'Apartement de la Ducheſſe d'Orléans, où étoit *Mademoiſelle*, conduits par le Marquis de Blainville, Grand Maître des Cérémonies. On paſſa enſuite dans le Cabinet du Roi, à qui le Contract fut préſenté par le Marquis de Torci, Secretaire d'Etat, & par Pontchartrain, Controlleur Général (2) : & après la ſignature le Cardinal de Coaſlin, Aumônier du Roi, fit la Cérémonie des Fiançailles.

Richeſſe de l'habit de *Mademoiſelle*.

L'habit de *Mademoiſelle* étoit d'un gros de tours noir brodé d'or en plein : ſa jupe étoit d'un tiſſu d'argent, avec une broderie d'or, dans laquelle il entroit un peu de couleur de feu. Elle avoit une riche parure de Diamans, & ſa mante étoit d'un point d'Eſpagne d'or. 1698.

De celui du Duc d'Elbœuf.

L'habit du Duc d'Elbeuf étoit de drap-d'or avec des fleurs couleur de pourpre : le manteau étoit doublé de la même couleur, & tout garni d'épaiſſes dentelles d'argent.

Célébration du Mariage.

La Célébration du Mariage ſe fit dès le lendemain avec la même pompe, mais les habits étoient différens. Celui de la Princeſſe étoit d'une étoffe d'argent & la jupe de même, toute chammarée de dentelles d'argent. Le Duc d'Elbœuf avoit un manteau à fonds noir, avec des fleurs d'or doublé d'un glacé d'or, ſur lequel étoit apliqué un point d'Eſpagne d'or qui regnoit tout autour du manteau. Je ne donnerai point le détail du reſte des Cérémonies : je dirai ſeulement que cette Alliance de la Maiſon de Lorraine avec celle de France n'étoit pas nouvelle, puis qu'on la comptoit pour la trente-troiſiême. On n'oublioit pas de remarquer que le Duc de Lorraine étoit Fils d'une Reine, Neveu d'un Empereur & d'un Roi, & que lui-même, comme Roi de Jéruſalem (3), portoit une Couronne fermée, & qui faiſoit un Quartier de l'Ecu de ſes Armes.

La nouvelle Ducheſſe de Lorraine partit le même jour de Fontainebleau dans les Caroſſes du Roi, accompagnée des Gardes du Corps de Sa Majeſté. Elle reçut le 15. à Paris les complimens du Prévôt des Marchands & des Echevins de la Ville, avec les preſens accoutumez en de pareilles occaſions. Le 16. elle partit tou-

(1) *Michel Korebut.* (2) *Il fut fait Chancelier en Septembre 1699.*
(3) *Deſcendant de Godefroi de Bouillon, Roi de Jéruſalem à droit de Conquête.*

1698. toujours dans les Caroſſes du Roi avec la Princeſſe de Lillebonne, qui devoit l'accompagner juſque dans les Etats de ſon Epoux. Je ne décrirai point les honneurs que lui rendirent les Villes de France ſur toute la route. Quelque impatience qu'elle eût d'arriver à Nanci, il ſembloit qu'elle eût de la peine à quitter la France, & les Campagnes & les Villes lui offroient tous les jours de nouveaux Spectacles & de nouvelles réjouïſſances qui l'empêchoient d'avancer. Elle n'arriva à Vitri le François (1) que le 23. du mois, quoi qu'elle fût partie le 16. de Paris.

Comme elle ſe mettoit à table pour ſouper, le Comte de Couvonges lui préſenta une Lettre de la part du Duc de Lorraine. Elle la lut, mais en regardant en même tems celui qui ſe tenoit caché derriére le Comte, comme ſi elle eût deviné que c'étoit le Duc, qui vouloit la voir ſans ſe faire connoître. C'étoit effectivement lui-même, & comme tous deux cherchoient à ſe voir & à ſe cacher, il y eut bien des regards de part & d'autre. Enfin le Duc s'apercevant que la Ducheſſe attentive à le regarder ne mangeoit point, paſſa dans la Chambre de cette Princeſſe, où il l'attendit à l'iſſuë du ſouper. Elle y entra effectivement, & l'y trouva ; mais ne ſe faiſant point encore connoître ils ſe saluérent ſans s'aprocher. Le ſecret ne dura pas long-tems, & ſoit à deſſein, ſoit ſans y penſer, la Princeſſe de Lillebonne aiant laiſſé échaper le mot de *Monſeigneur* en parlant à l'Inconnu, la jeune Ducheſſe de Lorraine ne douta pas que ce ne fût le Duc ſon Epoux, qui s'étoit fait un plaiſir de cette innocente tromperie. Ils s'aprochérent alors & ſe ſaluérent avec la tendreſſe de deux Amans que le Mariage venoit de joindre. On joua enſuite, & le jeu fini, qui dura juſqu'à minuit, le Duc ſe retira chez la Princeſſe de Lillebonne. Le lendemain il ſe logea aux environs d'un lieu nommé *Cermoiſe*, où il ſavoit bien que la Ducheſſe viendroit coucher : & le 25. aiant été averti par le Comte de Couvonges qu'elle avoit dîné, il ſe rendit au Logis où elle étoit, accompagné des Seigneurs de ſa Cour & de ſes Officiers, avec un Cortége de pluſieurs Caroſſes. Après les complimens réciproques ils montérent enſemble en Caroſſe, & lorſqu'ils furent arrivez à l'endroit qui ſert de Limites entre la France & la Lorraine, l'Eſcorte Françoiſe prit congé de leurs Alteſſes Roiales, & fit place aux Gardes & aux Chevaux Legers du Duc de Lorraine. 1698.

Leur Mariage célébré pour la ſeconde fois.

Ils arrivérent ainſi à Bar, où la Cérémonie du Mariage, célébré à Fontainebleau par Procureur, fut réïtérée par le Grand Aumônier du Duc dans la Chapelle du Château. Le repas qui ſuivit fut magnifique, & le lendemain il y eut Comédie & Feu d'Artifice. Ils arrivérent le 8. de Novembre à Janville, qui n'eſt qu'à une lieuë de Nanci, dans le deſſein d'y faire le lendemain leur Entrée ; mais la pluie la fit différer juſqu'au 10.

Leur Entrée à Nanci.

Elle fut magnifique, mais je ne la décrirai point, dans la crainte qu'on ne ſoit las de toutes ces grandes Fêtes, dont j'ai donné diverſes relations. Ce qu'il y eut de particulier dans celle-ci, c'eſt que le Duc & la Ducheſſe en faiſoient l'honneur eux-

Zz 2 mê-

(1) *En Champagne.*

1698. mêmes, au lieu que dans les autres ce n'étoient que les Ambaſſadeurs ou de la France, ou de l'Angleterre, ou des Etats Généraux des Provinces Unies. Le Duc venoit accompagné du Prince François ſon Frere, d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes de la Cour. Il étoit précédé du Grand Ecuier qui marchoit ſeul portant l'Epée, & qui étoit précédé lui-même de vingt-quatre Valets de pied, des Trompettes & des Tymbales, ſuivi de ſix des Principaux de la Ville qui portoient un Dais ſuperbe. La Ducheſſe de Lorraine étoit ſur une eſpêce de Char de Triomphe, tiré par huit Courſiers de Naples richement enharnachez : & la Compagnie des Suiſſes marchoit en haie ſuivie du Caroſſe de ſon Alteſſe Roiale attelé de huit Chevaux, dans lequel étoit la Princeſſe de Lillebonne avec d'autres Dames, & d'un grand nombre de Caroſſes des Principaux de la Cour. Trois Compagnies de Bourgeois à Cheval fermoient la Marche.

Le Duc de Lorraine prend le titre d'Alteſſe Roiale.

Toute Souveraine, & toute ancienne qu'étoit la Maiſon de Lorraine, elle n'avoit point encore pris le titre d'Alteſſe Roiale. Ce ne fut que depuis ce Mariage qu'elle le prit, & qu'on entendit la Ducheſſe elle-même le donner la premiére au Duc ſon Epoux : deſorte qu'on peut dire que ce fut une Fille de France qui communiqua cette éminente Qualité à la Maiſon de Lorraine. Auſſi dit-on qu'elle le prit ſur un plus haut pied qu'elle n'avoit encore fait.

Le ſoin que prend le Roi de l'Inſtruction du Duc de Bourgogne.

Il eſt tems de voir les ſoins que prenoit le Roi pour élever le Duc de Bourgogne dans les ſentimens & dans les vertus dignes de l'Héritier Préſomptif de la Couronne. Il lui avoit donné dans ſes premiéres années des Précepteurs & des Gouverneurs capables d'en former l'eſprit & le cœur, & les ſemences qu'ils avoient jettées dans cette Ame Roiale étant venuës à leur maturité, le Roi voulut lui-même achever ce grand Ouvrage, pour laiſſer après lui un Succeſſeur capable de ſoutenir la gloire d'une Monarchie, qu'il avoit fait monter à une grandeur, où depuis Charlemagne elle n'étoit point encore parvenuë. Son exemple & ſes leçons étoient les moiens les plus efficaces pour un Chef d'œuvre ſi important, & il ne négligea rien pour inſpirer au jeune Prince le déſir d'être un Grand & un Bon Roi. On à ſu, par les Mémoires qu'on a trouvez après la mort du Duc de Bourgogne, les progrès qu'il avoit faits dans cette belle Science, qu'il ne plut pas à Dieu qu'il fît paroître ſur le Trône, mais qu'il ne permit pas d'être ignorée des Peuples qu'il devoit gouverner, ſoit pour leur en faire honorer la mémoire, ſoit pour leur en faire regretter la perte. Je ne parle maintenant que de l'Exercice des Armes, & de ce noble métier qui donne tant de relief aux Rois qui ſavent les emploier avec habileté, auſſi bien qu'avec juſtice. 1698.

La Paix, qui venoit d'être ratifiée en France & dans toute l'Europe, ne laiſſoit point lieu à porter la Guerre en nul endroit, & le Roi eût été bien fâché de troubler la Tranquillité Publique qui lui avoit tant couté à rétablir, & dont il ſe faiſoit plus d'honneur que de toutes ſes Conquêtes. Il ne voulut pourtant pas que le jeune Prince ignorât un métier qui s'aprend bien mieux dans le Camp que dans le Cabinet, & il ſub-

1698. ſubſtitua à une Guerre qui étoit finie, des images de Guerre, des Campemens, des Batailles, & des Siéges qui avoient tout l'air des véritables, qui en donnoient toute l'idée, & qui en avoient tout l'ordre & toute la beauté, ſans en avoir la déſolation & l'horreur. Il ne put pas faire venir ſon Elêve combattre à ſes côtez, comme Philippe avoit fait Alexandre à l'âge de ſeize ans : le tems des Combats, & des Victoires étoit paſſé ou interrompu; on ne pouvoit plus en donner que des images pour en imprimer le Plan, & pour en exciter l'ardeur, ſi la conjoncture vouloit un jour qu'on reprît les Armes : c'eſt ce qui donna lieu au Camp de Compiégne.

Le deſſein en fut formé dès le mois d'Avril. Le Roi prit la réſolution d'y aller paſſer le mois de Juillet avec toute ſa Cour, & on publia qu'il s'y feroit un Campement conſidérable par le nombre des Troupes, qu'on faiſoit monter à quarante-cinq mille Hommes tirez de la Maiſon du Roi, de la Gendarmerie, & d'autres Corps de Cavalerie, de Dragons, & d'Infanterie. Mais il n'y avoit rien à craindre de ſi belles & de ſi nombreuſes Troupes : toutes belliqueuſes qu'elles étoient, elles ne promettoient que de charmans Spectacles. Elles avoient donné dans les occaſions des preuves de leur valeur, elles n'avoient deſſein dans celle-ci d'en donner que de leur adreſſe & de leur magnificence. En un mot on vouloit faire voir au Duc de Bourgogne l'image de la Guerre au milieu de la Paix, & l'on prépara de bonne heure des Tentes neuves & des Equipages brillans pour le Campement. Les préparatifs ſe renforcérent & ſe hâtérent quand le mois de Juin fut venu, & les Troupes devoient ſe mettre en marche pour s'aſſembler au Rendez-vous ſur la fin d'Août, afin de ne point troubler le Laboureur dans le tems de ſa Récolte, & qu'il ne ſe fît point de dégât dans le voiſinage. Ce Camp devoit durer vingt-cinq jours, que la Cour paſſeroit à Compiégne, pour être à portée de voir une ſi galante Campagne. 1698.

Le Roi partit de Verſailles le 28. d'Août, & y arriva le 30. Le 1. de Septembre il ſe rendit au Camp, où il n'y avoit encore qu'une partie de ſa Maiſon campée. Le Dauphin, qui s'y étoit rendu avant lui, ſe mit à la tête de ſa Compagnie pour ſaluer Sa Majeſté, qui ne tenoit là que le rang de Lieutenant-Général : le Duc de Bourgogne étoit le Généraliſſime, & c'étoit ſur lui que rouloit toute la Campagne, dont le Siége de Compiégne étoit le but. Je n'entrepens pas d'en donner une deſcription exacte, ni de la Bataille qui en ſuivit la priſe. Ce ſont deux Expéditions ſéparées qui ſe ſuccédérent l'une à l'autre, imaginées par le Roi, pour faire voir dans une ſeule Campagne au Duc de Bourgogne ce que la Guerre a de plus grand, de plus noble & de plus terrible, & en même tems ce qui demande le plus de ſageſſe & de valeur de la part des Généraux pour l'attaque & pour la défenſe, pour combattre & pour vaincre. Tout y fut pour cela merveilleuſement bien ordonné : de maniére cependant que le Duc de Bourgogne eut tout l'honneur du Siége & de la Bataille. Mais après tout, comme ce n'étoit qu'un jeu, qui n'avoit pas moins en vûë le divertiſſement de la

Deſcription du Camp de Compiégne.

1698. Cour & du Prince lui-même, que son Instruction, je n'en donnerai pas un aussi long détail que font les Journalistes, ni tel que le demanderoient des Actions plus sérieuses. Ce sont des minuties dont l'Histoire ne doit pas se charger : il suffit qu'elle raporte ce qu'il y a de principal & de plus capable de donner une juste idée de l'aplication du Roi à former les Princes de son Sang, & de sa magnificence dans tout ce qu'il entreprenoit.

Je ferai donc voir premiérement le Siége de Compiégne défenduë par le Marquis de Crenan, & attaquée par le Général Rose, sous les Ordres du Duc de Bourgogne, Généralissime, & du Maréchal de Bouflers qui commandoit en second. Je raporterai ensuite le Combat des deux Armées, dont l'une avoit le même Duc de Bourgogne à sa tête, & l'autre le Général Rose, les deux Chefs de ces Jeux Militaires, dont les Jeux Olympiques des Grecs, & les Jeux Troyens n'aprochoient pas. Jule-César renouvella ces derniers en faveur de la jeune Noblesse Romaine avec tant de dépense qu'il fit couvrir l'Amphithéatre, où il y avoit des siéges pour un million de personnes, d'une Tenture de soie la plus prétieuse (1), pour garentir cette nombreuse multitude de Spectateurs des ardeurs du Soleil.

Le Camp de Compiégne ne couta pas moins. On dit que la Tente du Maréchal de Bouflers avoit des Sales parquetées & meublées magnifiquement, & sa Table étoit si somptueuse, qu'outre les deux mille écus que le Roi lui donnoit par jour, il lui coutoit encore cent louis d'or du sien. Qu'on juge de là qu'elle pouvoit être la dépense des autres Tables : car chacun y voulut paroître, & la plûpart des Officiers un peu distinguez tenoient Table, & avoient leurs Tentes aussi parées que les plus belles Chambres de Paris. 1698.

Je ne puis oublier une galante somptuosité du Marquis de Créqui, & une pareille du Général Rose. Un jour que les autres Tables avoient attiré tous les Officiers, desorte qu'il ne s'en présentoit point pour les leurs, ils firent venir tous leurs Domestiques pour les remplir, & les firent manger en leur présence. Je ne sai si les Saturnales Romaines présentoient un plus beau Spectacle.

Au reste quoi qu'on eût donné ordre qu'il n'y eût point de sang répandu, il y en eut pourtant, & cela ne pouvoit pas se faire autrement dans un Camp & dans une Ville où plus de soixante mille Hommes avoient les Armes à la main. Un Capitaine (2) y fut blessé à mort, & un Mousquetaire reçut un coup de Sabre au travers du visage.

Le Siége commença le 12. de Septembre, & tout fut disposé pour le faire durer quatre jours de Tranchée ouverte.

Siége de Compiégne.

Le Duc de Bourgogne, conduit par le Maréchal de Bouflers, vit faire l'ouverture de la Tranchée, & promit aux Travailleurs vingt sols par jour, & qu'on leur enverroit de la biére, ce qui fut aussitôt exécuté. C'est ainsi que le jeune Prince savoit déja encourager le Soldat, & en gagner le cœur par la libéralité. C'est aussi la premiére leçon que doit pratiquer le Général qui veut avoir une Armée obéïssante & affectionnée. On

(1) *Voiez Dion Cassius. Liv.* 43.

(2) *Le Chevalier de Beuil.*

1698. On les vit en un instant élever les Parapets & dresser les Batteries. Le 13. au matin les Tranchées se trouvérent fort avancées, & les Assiégeans commencérent à faire jouer leur Artillerie, à la quelle répondit celle des Assiégez. Je ne parlerai point des attaques des uns & des défenses des autres: tout se pratiqua dans les régles, & dans le dessein d'instruire le jeune Prince: mais après tout cette feinte ne demande pas une si exacte description d'un Siége, qui tout régulier qu'il étoit, n'étoit pourtant qu'un jeu. Le 15. tout se préparoit pour l'Assaut général, après qu'on se fut rendu maître de tous les Dehors: mais le Gouverneur ne voulant pas attendre l'extrémité fit battre la Chamade, & la Capitulation fut signée. Elle portoit que le 22. on sortiroit de la Ville, qu'on laisseroit les Fortifications en l'état qu'elles étoient, excepté qu'il seroit permis d'arracher les Palissades pour se chauffer l'Hiver, permis aussi aux Laboureurs de passer la charuë sur les Tranchées, & ordonné aux Soldats de les remplir.

Dessein d'un Retranchement qu'on veut forcer.

Le 16. le Roi alla au Camp, & y fit la Revûë d'une partie de la Cavalerie. Il voulut donner ensuite une idée au Duc de Bourgogne de la maniére dont on force les Retranchemens, & divisa pour cet effet l'Armée en deux. La premiére, commandée par le Duc de Bourgogne, restoit dans un Camp retranché, & l'autre qui devoit l'attaquer étoit conduite par le Général Rose. Tout fut parfaitement bien exécuté le 17. & l'honneur de la Journée demeura, comme il étoit bien juste, au jeune Prince.

On lui donna le 19. le Spectacle d'une Bataille rangée. Elle fut formée des mêmes Troupes que le 17. & les mêmes Généraux les commandérent. Le Duc de Bourgogne marcha avec la premiére Armée dans la Plaine, & le Général Rose se posta avec la seconde plus loin à sa vûë. Le Roi, le Dauphin, & la Duchesse de Bourgogne, pour avoir le plaisir du Combat, se placérent sur une Hauteur à la tête des deux Armées. Elles marchérent l'une contre l'autre en très bon ordre: elles s'aprochérent, elles se canonnérent, elles se joignirent. Elles pliérent & se ralliérent tour à tour à diverses reprises: mais enfin la seconde Ligne de celle du Duc de Bourgogne fraia le chemin à la Victoire, renversant tout ce qui se trouva devant elle, sans qu'il fût possible au Général Rose de rallier les Fuiars. Voiant toute sa Cavalerie rompuë, il fit de son Infanterie un Bataillon quarré, qui demeura ferme pendant quelque tems, & fit tête à l'Armée victorieuse. Le Duc de Bourgogne pour le charger fit quatre faces de son Infanterie, laissant entre ses Troupes & celles de l'Ennemi un espace assez grand. Le Roi passa au milieu du feu qui se faisoit de part & d'autre pour considérer ces Bataillons quarrez, & la contenance des Troupes des deux côtez. Il fut impossible d'entamer le Bataillon du Général Rose, hérissé de Piquiers & de Grenadiers avec la Baionnette au bout du Fusil, jusqu'à ce qu'on eût fait avancer le Canon, qui fit des ouvertures, à travers lesquelles l'Infanterie du Duc de Bourgogne se fit jour, & secondée du feu de son Artillerie elle obligea le Bataillon quarré à capituler, & à se rendre Prisonnier de Guerre. Le reste de l'Armée en desordre s'étoit retiré hors de la vûë de l'Ar-

1698. Bataille rangée.

1698. l'Armée victorieuse, & avoit abandonné le Champ de Bataille. Il fallut que le Généaal Rose cédât au Duc de Bourgogne, & que celui qui avoit tant de fois battu les Ennemis de la France, honorât par sa premiére défaite la premiére Victoire d'un Prince destiné à la gouverner..

La récompense que fait le Roi aux Officiers.

Le Roi dit le lendemain au Maréchal de Bouflers, qui avoit conduit le Duc de Bourgogne dans ces Exercices, que pour marquer la satisfaction qu'il en avoit, il faisoit present de cent écus à chaque Capitaine d'Infanterie, & de deux cents à chaque Capitaine de Cavalerie. Il partit le 22. & arriva le 24. à Versailles. Tels furent les Campemens & les Exercices de Compiégne, dont on faisoit monter la dépense à plus de seize millions. Il y eût eu plus de vanité que de prudence dans cette magnificence, si elle n'avoit pas été emploiée pour l'Instruction de l'Héritier Présomptif de la Couronne.

Les Prodiges arrivez cette année.

Je rangerai de suite les Prodiges, les Météores & les accidens extraordinaires qui arrivérent cette année en France & ailleurs (1).

Je commence par les réflexions que j'ai déjà faites, qu'il n'y eut rien que de naturel, quelque merveilleux qu'il fût, dans ces divers Prodiges: & qu'on ne peut raisonnablement leur attribuer d'avoir rien préságé de funeste. C'en est une forte preuve que le tems où ils parurent. La France & toute l'Europe jouïssoient alors d'une profonde Paix, qui ne fut troublée que quatre ans après; comment donc eussent-ils pu prédire des Guerres & des Calamitez, dont on veut qu'ils soient les sinistres Avantcoureurs? S'il y avoit eu quelque Empire renversé, la mort de quelque Souverain qui intéressât ses Voisins, comme du Roi Catholique, sur qui tous les autres avoient depuis si longtems les yeux, on n'eût pas manqué de se récrier que les Météores avoient annoncé ce malheur. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, la tranquillité de ces années est une preuve convainquante que ces Prodiges ne préságent rien de funeste, & que les causes en sont purement naturelles. 1698.

Un Enfant né avec des lettres sur la langue.

On vit en Touraine au commencement de cette année un Enfant qui à l'âge de deux mois & demi avoit eu des lettres sur la langue, qu'on avoit continué à y voir depuis ce tems-là, & qu'on voioit encore il y avoit déjà deux ans, tantôt sur le côté, tantôt sur le haut, & tantôt au milieu, & quelque fois sur le bout de la langue, comme une broderie d'un gros fit blanc, & souvent comme de la soie rouge. Ces caractéres ne changeoient pas seulement de couleur, ils changeoient encore de forme de tems en tems, & paroissoient tantôt comme des lettres rondes, tantôt comme des lettres Italiques, quelque fois même elles disparoissoient tout à fait. On ne dit point quelle syllabe ou quel mot elles formoient. C'est une particularité qui manque au Prodige, qui fût devenu par là aussi curieux que les Oracles qu'on lisoit sur les Feuilles de la Sibylle. Il y eut cependant sur ces lettres naturelles ou artificielles beaucoup de raisonnemens de Médecins & de Naturalistes qui ne décidérent rien, & personne ne s'avisa d'épeler & d'assembler ces lettres, pour y trouver le prognostic de quelque grand Evénement. C'est qu'il n'en

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1698. n'en arriva point à quoi on le pût apliquer. Les uns disoient que ces caractéres avoient pu être formez sur la langue de l'Enfant, les autres, qu'il avoit pu les prendre sur le sein de la Nourrice, où ils avoient été imprimez ; enfin tout se réduisit à des conjectures.

Un Enfant né avec des Fleurs de Lis sur le ventre.

Ce Prodige rapella la mémoire d'un autre arrivé en 1656. Une Fille nâquit aiant le ventre semé de Fleurs de Lis sans nombre, comme on les voit dans la Banniére de France, & qui étoient les anciennes Armes de la Monarchie, avant que Charles VI. les eût réduites à trois. La Mere de cette Fille accoucha d'un second Enfant qui n'en avoit qu'une en un autre endroit. On ne raporte point les discours qu'on tint sur ces deux Prodiges, qui suposé qu'ils fussent véritables, pouvoient venir de l'imagination de la Mere frapée de la vûë d'un Tableau, où les Fleurs de Lis étoient peintes, & communiquant à l'Enfant, qui se formoit dans son sein, les traces qui étoient imprimées dans son cerveau.

Un enfant né avec deux têtes, & plusieurs jambes & bras.

Un plus grand Prodige arriva le 26. de Juillet à Mante. Une Femme, dont on nomme le Mari (1), accoucha d'un Enfant qui avoit deux têtes, quatre bras, trois jambes, les marques des deux Sexes avec un seul corps, un seul fondement & un seul ventre : la Femme en fut délivrée heureusement, & cet Enfant monstrueux vint à terme, aiant vingt pouces de hauteur. La Sage-Femme l'ondoia au passage : mais on demandoit si cet Enfant à deux têtes avoit deux ames, & si toutes deux reçurent le Baptême par la Sage-Femme, qui crut n'ondoier qu'un seul Enfant. Il y auroit peut-être lieu de demander plutôt, s'il en avoit une : car il semble qu'un tel Monstre n'avoit pas été capable de la recevoir du Créateur. 1698.

Pluies extraordinaires.

Les pluies extraordinaires & les Tonnerres furent d'autres Prodiges : les premiéres dans le Lionnois, l'Orléanois, la Guienne & la Bourgogne vers le Printems furent si abondantes, qu'elles ruinérent toutes les espérances du Laboureur & du Vigneron.

Et Tonnerres.

Les Tonnerres ne causérent pas moins de desordres. Le 10. d'Avril il en tomba un dans l'Ile de Ste. Marguerite en Provence qui tua un Soldat, & en blessa deux dans leur Guérite qu'il rasa jusqu'aux fondemens. Il passa la Mer, & tua à une lieuë de là deux Femmes & un Valet qui revenoient du moulin avec un Cheval chargé de farine : mais le Cheval fut seulement déferré de trois pieds, sans qu'il reçût autre mal. Les trois Châteaux de l'Ile furent tout-à-fait brulez, & trois Soldats furent tirez de dessous les pierres, l'un mort, & les deux autres évanouis.

Orage terrible.

Il y eut quelques mois après un terrible Orage dans la Ville de Mante & aux environs. Il commença le 18. de Juillet par d'affreux nuages dont le Ciel se couvrit, & qui alloient & venoient tantôt vers l'Orient, tantôt vers l'Occident, d'où ils passoient au Septentrion, & retournoient ensuite vers l'Orient. L'Orage se formoit pendant ces divers mouvemens qui durérent une heure & demie : & pendant cet intervalle le Ciel étoit tout en feu, & le Tonnerre ne cessoit point de gronder. Enfin le tems étant devenu si obscur qu'on n'eût pu discerner un Homme de trente pas, il tomba de la pluie en abondance, & de la grêle,

(1) Charles Lescuyer.

1698. grêle, dont la plus petite étoit de la grosseur d'une noix, & il y en avoit de la grosseur d'un œuf de poule. La grêle tomba pendant un quart d'heure, & marqua dans les murailles comme des empreintes de bâles de Mousquet. On peut juger du dommage qu'elle fit dans la Ville & dans les maisons, dont elle cassa toutes les vitres, & brisa toutes les tuilles. Elle n'en fit pas de moindres à la Campagne, où les Vignes furent ruinées, sans qu'il y restât une seule grape, & tous les bleds coupez, comme si la Récolte avoit été faite.

Inondation dans le Païs Chartrain.

Il y avoit eu un mois auparavant dans le Païs Chartrain une Inondation qui n'avoit pas été moins terrible. Le 19. de Juin sur les dix heures de soir il se fit dans la petite Ville de Puyseaux un Débordement d'eaux si impétueux, qu'il renversa plus de cent cinquante maisons en moins d'une heure, noia plus de six vingt personnes, & presque tous les Bestiaux. Deux jeunes Filles se sauvérent miraculeusement, l'une en se prenant à un Vaisseau qui flottoit sur l'eau, & l'autre de neuf à dix ans se laissant entrainer par l'eau dans une chambre que le Torrent avoit épargnée. Mais un vieux Chauderonnier aiant paru à la fenêtre de son grenier, & aiant aperçu au clair de la Lune un Prêtre, il le pria de lui donner l'absolution, & refusa de se jetter dans l'eau sur les exhortations que les Voisins lui en faisoient, promettant de l'en retirer avec des cordes: il leur répondit, que ne sachant pas nager il se noieroit en tombant dans l'eau, & qu'il aimoit mieux attendre tranquillement la mort dans sa maison, si le Torrent la renversoit, que de la hâter par un effort inutile. Un quart d'heure après sa maison fut renversée, & il périt avec elle. Après que l'eau fut écoulée, on trouva entre les autres Spectacles dignes de pitié une Femme morte avec ses deux Enfans qu'elle tenoit entre ses bras, & une autre ensévelie avec ses Enfans sous des monceaux de pierre qui les avoient écrasez. 1698.

Orage entre Cambrai & Bouchain.

Il y eut encore le 6. d'Août entre Cambrai & Bouchain un si violent Orage, accompagné de Tonnerres & d'Eclairs, que la plûpart des Fruits de la Terre en furent endommagez, quantité de Bestiaux péris, & plusieurs personnes mortes ou blessées.

Effets prodigieux du Tonnerre.

Le 26. du mois d'Août le Tonnerre tomba sur le Clocher du Monastére de Prouïlle, dans le Diocêse de St. Papoul, & abattit une des six Pyramides de pierre qui en font l'ornement: perça en trois endroits la voute du Chœur des Religieuses: partagea par le milieu de grosses poutres qui soutenoient le Clocher: renversa la plûpart des marches de l'Escalier, fondit le fil d'archal de l'Horloge, arracha les verroux & les crampons de la porte plus proprement que n'auroit su faire un Serrurier, perça une muraille de sept pieds d'épaisseur, & étant entré dans le Chœur des Religieuses endommagea un de leurs Autels, enfonça l'Armoire où elles tiennent leurs Reliques, renversa & blessa plusieurs personnes qui entendoient la Messe.

On vit encore ces effets surprenans qu'on attribuë à ce Météore, & qu'on a tant de peine à croire, parce qu'il est bien difficile d'en trouver la raison. Une des Religieuses, Fille du Baron de la Borde, eut un doigt du pied brulé, sans que son

1698. son soulier ni son bas eussent reçu la moindre atteinte, & une Servante agenouillée fut blessée aux deux genoux, sans que ses habits fussent endommagez. Le Tonnerre fit encore divers autres desordres aussi étonnans, que je ne raporterai point. On les peut voir dans la Relation qu'en donna l'Intendant de cette Maison Religieuse, qui en avoit été le témoin.

Orage en Guienne & en Dauphiné.

C'étoit le tems des Tonnerres & des Orages, qui se promenoient par toute la France, comme s'ils eussent voulu en troubler la Paix. Le 3. de Septembre la grêle ravagea dans la Guienne dix-sept Paroisses, depuis Clérac jusqu'au Port de Ste. Marie: & dans le même tems il y eut un Orage en Dauphiné qui détruisit les Biens de la Terre, & fit périr un très grand nombre de Bestiaux, dans l'espace de cinq lieuës aux environs de Valence.

Je joindrai à ces Prodiges arrivez en France, quelques-uns de ceux qui arrivérent la même année dans les Païs étrangers, comme s'ils se fussent donné la main les uns aux autres.

Tremblement de Terre.

Il y eut au commencement de l'Eté un grand Tremblement de Terre à Catane, qui causa beaucoup de dommage: & le Mont Vésuve jetta du feu pendant six jours en abondance. Les flammes en furent si terribles, qu'outre une épaisse fumée qui couvroit les lieux circonvoisins, on en voioit sortir de tems en tems des globes de feu, qui éclattoient en l'air avec un bruit de Tonnerre. Une pluie de cendre succéda, qui couvrit pendant un jour les ruës & les toits des maisons de la hauteur de deux doigts. Naples alors, que son voisinage menaçoit des flammes de cette Montagne, imita Ninive dans sa pénitence, & les ruës étoient pleines de Femmes, d'Enfans, de Vieillars, de gens d'Eglise & d'autres revétus de sacs, couronnez d'épines, la corde au cou & les pieds nuds, se flagellant & se mettant en sang: pendant que l'Archevêque faisoit continuellement des signes de Croix, ses deux bras se relaiant l'un l'autre pour distribuer ses bénédictions: bien différent du Prophête Jonas, qui ne crioit dans les ruës que la destruction de Ninive. A l'égard des Napolitains, on peut dire que si leur pénitence ne fut pas plus permanente que celle des Ninivites, elle fut plus superstitieuse, selon le génie de cette Nation. 1698.

Le feu du Ciel tombe sur la Citadelle de Turin.

Le 20. d'Août le feu du Ciel tomba sur le Magasin à poudre de la Citadelle de Turin, & toute la Ville en fut ébranlée: il enfonça les Portes, brisa les barres de fer qui les fermoient: & chacun crut que la Foudre étoit tombée chez soi: un nombre d'Officiers & de Soldats de la Citadelle en furent tuez ou blessez à mort: pas un de ceux qui étoient dans le Magasin n'en échapérent, & ceux qui étoient dans les Casernes périrent. Ce qu'il y eut de plus remarquable fut une grosse piéce de Canon, qui se trouva tournée du côté de la Ville, & dont les rouës avoient été entiérement consumées. Depuis que le Monde subsiste, dit-on, on n'avoit jamais rien vu de si épouvantable, Tonnerre, Eclairs, Foudre, Pluie, & Vent si impétueux qu'il brisoit tout ce qui lui résistoit. Toute la Ville fut à deux doigts de sa ruine, & sur le point d'être renversée & ensévelie dans la Terre.

 Il

1698.

Orage dans le Territoire de Venise.

Il y eut encore le 11. de Septembre & les jours suivans à Venise & dans le Trevisan & le Veronois un Orage si violent, qu'il sembloit que tous les Vents fussent déchainez: les Arbres en furent arrachez, les maisons renversées: les Fruits de la Terre ravagez, & grand nombre d'Hommes & de Bestiaux péris.

Prodige d'un Homme mort & revenu à la vie.

Un autre Prodige d'une autre espêce, mais pas moins merveilleux, se fit voir de là la Mer dans la Province d'York. Le Ministre du lieu nommé *Hipley*, & qui s'apelloit *Henri Wats*, étant tombé le 15. d'Août en apoplexie, fut mis le 17. dans un Cercueil pour être enterré: mais comme on alloit le mettre dans la Fosse, il jetta un grand cri qui effraia tous les gens du Convoi. On le tira promptement hors du Cercueil. Il ne fut pas plutôt revenu à lui qu'il dit plusieurs choses surprenantes, comme si elles lui avoient été révélées pendant son extase qui dura quarante-huit heures. Je ne veux pas la comparer à celle de St. Paul ravi au troisiême Ciel, mais elle eut aussi quelque chose de surnaturel. Le 24. du même mois il fit un Sermon fort touchant à ceux qui l'avoient accompagné le jour qu'on le portoit au Tombeau.

Superstition des Romains pour les Prodiges.

Que de choses les Romains auroient eu à dire sur tant d'accidens si extraordinaires? A combien d'Evénemens ne les auroient-ils pas apliquez? Tite-Live, Dion Cassius, & Denis d'Halicarnasse, qui parsément leurs Histoires de Météores & de Prodiges, n'en raportent pas de plus merveilleux. Leurs Haruspices & leurs Devins étoient sans cesse consultez là-dessus, & les Livres de leurs Sibylles ouverts, pour savoir ce que ces Phénomênes présageoient. Le Christianisme nous a rendus plus sages: mais pourtant nous sommes toujours Hommes, & toute notre raison aidée de la Religion a de la peine à s'élever au dessus de la crédulité du Peuple pour ces faux préjugez. 1698.

Morts en France.

Je finirai cette année par la mort de quelques personnes mémorables, soit par leur grand âge, soit par leur naissance, soit par leurs Charges & leur Savoir, ou par leurs grandes qualitez: & je ne garderai point d'autre ordre que celui du tems de leur mort.

Mort de Jean le Nain.

Le premier fut Jean le Naìn, ancien Maître des Requêtes. Il mourut âgé de quatre-vingt-neuf ans, aiant vu mourir avant lui l'Abbé de Tillemont son Fils, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique (1), & de l'Histoire des Empereurs, d'un stile ennuieux & trop prolixe, mais recommandable par son exactitude, & par plusieurs choses utiles qu'on ne trouve point ailleurs.

Mort de Du Fresnoi.

Elie du Fresnoi, Tresorier de l'Ordre Militaire de St. Louïs, mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Mort de Denis Talon.

Le fameux Denis Talon, plus connu par sa Charge d'Avocat Général au Parlement de Paris, que par celle de Président à Mortier qu'il exerça ensuite, mourut le 1. de Mars âgé de soixante & dix ans. Son Pere & son Oncle avoient été aussi Avocats Généraux dans le même Parlement, & cette illustre Charge n'a pas moins reçu d'éclat de ces grands Hommes, qu'elle leur a donné de réputation.

Mort du Marquis de Villars.

Sa mort fut suivie le 20. de celle du Marquis de Villars, Chevalier des

(1) *Ou des Mémoires sur l'Histoire Ecclésiastique.*

1698. des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général de ses Armées. Il étoit aussi Chevalier d'Honneur de la Duchesse de Chartres, & il avoit été Ambassadeur en Espagne, en Dannemark & en Savoie. Mais quelque grand que fût son mérite, celui du Fils brille davantage, *Tydides melior Patre*. Il n'est pas tems de parler de ses grandes Actions, qui lui méritérent le Gouvernement de Fribourg, l'Ambassade de Vienne, & d'autres Cours, & enfin les titres de Duc & Pair & de Maréchal de France, & dont l'éloquence & la valeur semblent, aussi bien qu'en César, se disputer le prix l'une à l'autre.

Mort du Pere d'Orléans.

Je ne ferai pas de difficulté de mettre à la suite du Marquis de Villars celle du fameux Pere d'Orléans, Jésuïte, qui s'est fait connoître par divers Ouvrages, & principalement par sa belle Histoire des Révolutions d'Angleterre.

Mort de deux personnes fort âgées.

Deux personnes de deux Sexes différens fort âgées moururent dans le même mois de Mars, fatal à bien des gens de toute sorte de conditions. Bussi-Lamet avoit cent deux ans quand il cessa de vivre, & une Femme, qui servoit dans la Maison du Duc de Grammont, étoit encore plus âgée, en aiant cent cinq, dont elle en avoit passé soixante dix-sept au service de cette Maison.

La mort faisant des ravages pendant tout le Printems sur les personnes âgées, en coucha encore plusieurs dans le Tombeau pendant le mois d'Avril, mois propre à faire renaître les Fleurs, & non à ranimer des Arbres sechez jusqu'à la racine.

Mort de Palliot.

Palliot, Historiographe du Roi, & Généalogiste du Duché de Bourgogne, mourut à Dijon le 5. d'Avril âgé de quatre-vingt-neuf ans. 1698.

Mort du Pere de la Trimouille.

Le Pere de la Trimouïlle, Jésuïte, étoit plus vieux d'une année, & avoit quatre-vingt-dix ans quand il mourut.

Mort de Robinet.

Robinet, Historiographe du Roi, avoit le même âge quand il finit sa vie le même mois, aiant travaillé pendant plus de soixante ans à la composition de la Gazette de Paris, sous la direction de Théophraste Renaudot, qui en avoit obtenu le Privilége. Il composa aussi pendant quelques années une Gazette en vers qu'il adressoit à la Duchesse d'Orléans.

D'une Femme âgée de cent cinq ans.

Le 27. du même mois Anne Durand mourut à Dinant en Bretagne âgée de cent cinq ans, après avoir vu quatre de ses Lignées, & étant morte Trisaieule, ce qui est arrivé à peu de personnes depuis les Patriarches.

Mort d'Antoine de Grammont.

Antoine de Grammont, Archevêque de Besançon, mourut encore le même mois à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

De Boyer.

Boyer, de l'Académie Françoise, mourut le 22. du même mois âgé de quatre-vingts ans. Il composa plusieurs Piéces de Théatre, dont la derniére est la Tragédie de Judith, & dont aucune n'aproche de celles de Corneille & de Racine.

Mort d'un Curé à l'âge de cent six ans.

Un Ecclésiastique, Curé de Boissi, décéda dans sa cent sixiéme année, sans avoir senti aucune incommodité de sa vieillesse.

Plusieurs personnes de qualité mouruent dans les mois d'Août & de Septembre.

Mort du Duc de Chaune.

Dailly, Duc de Chaune, Pair de France, & Gouverneur de Guienne, mou-

1698. mourut à Paris le 4. de Septembre âgé de plus de soixante-treize ans.

Et du Duc d'Estrées.

Et le Duc d'Estrées, aussi Pair de France, & Gouverneur de l'Ile de France, & du Soissonnois, mourut le 11. quelque tems après avoir été taillé de la pierre, & dans un âge avancé.

Mort de Boisselot.

Je finirai la liste des morts, dont le récit est ennuieux, par celle de Boisselot, cet Officier qui s'acquit tant de réputation par la belle défense de Limmerick, dont le Roi Guillaume fut obligé de lever le Siége. Le Roi Très-Chrétien récompensa sa valeur par la Charge de Capitaine au Régiment des Gardes, & depuis par le Gouvernement de Charleroi.

Déclaration au sujet des Protestans François.

Pour ne rien omettre de ce qui se passa cette année de mémorable en France, je suis obligé de raporter la Déclaration du Roi au sujet des Protestans sortis du Roiaume pour cause de Religion. Ils avoient été proscrits par les Edits de 1685. & par la Déclaration du mois de Mai 1686; ils sont relevez de la Proscription, & des peines portées par l'Edit & par la Déclaration, & il leur est permis de revenir dans six mois en France, pour y demeurer librement comme les autres Sujets du Roiaume (1). Mais la condition annulle la grace de leur rapel. Cette grace ne leur est accordée, qu'en abjurant leur Religion. C'est-à-dire que toute la rigueur des Edits de 1685. & de la Déclaration de 1686. subsiste, & que leurs personnes ne doivent jouïr de leur liberté, qu'au prix de la perte de celle de leurs Consciences. Ainsi c'étoit ne leur rien accorder. Ils s'étoient flatez que la Paix de Ryswyck produiroit quelque adoucissement: non seulement les Réfugiez l'avoient espéré; ceux qui étoient restez sous le masque de Nouveaux Convertis s'en étoient aussi flatez; ils furent trompez les uns & les autres. La Déclaration de 1698. leur ouvrit les yeux, & les desabusa. *Nous goûtons*, disoient les Nouveaux Réünis, *des fruits de la Paix bien amers*, *& nos Consciences toujours opprimées n'ont aucune part au repos dont jouït le reste du Roiaume*. 1698.

Cruautez exercées contre eux.

En effet les Intendans dans les Provinces, les Juges Subalternes, les Parlemens même, tout étoit apliqué à faire observer la volonté du Roi, toujours obsédé par un Clergé infatigable à tourmenter des Sujets, qui n'étoient coupables que de ne pouvoir s'accommoder de la Religion Romaine. Ils avoient beau dire qu'ils ne pouvoient être persuadez, on leur répondoit qu'on ne demandoit point leur persuasion, mais leur soumission. Triste état de ces malheureux qui ne voient que des Suplices, s'ils obéïssent à leur Conscience, & quelque chose de plus terrible, s'ils la sacrifient aux intérêts temporels. Cependant tout étoit inexorable pour eux, & les Exécutions se faisoient dans le Poitou contre ceux qu'on trouvoit assemblez sans Armes, & uniquement pour prier Dieu selon leur premiére Créance.

Les Prévôts des Maréchaussées d'Orléans & de Blois, & le Lieutenant de la Province alloient après ceux qui s'assembloient pour prier Dieu, comme après des Brigands & des Voleurs de grands Chemins.

Mais

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1698. Mais les plus grandes rigueurs s'exerçoient en Languedoc & en Guienne, & l'Intendant de la premiére, que les Lettres de cette Province traitent de *terrible Homme*, n'oublioit rien pour contenter le Clergé & la Cour, releguoit les uns, & condamnoit les autres à des peines plus sévéres. Ces Malheureux faisoient des remontrances aux Prélats, de ce qu'ils souffroient dans leurs Diocêses des Dragons logez à discrétion chez les Nouveaux Convertis, & disoient que le Roi ne savoit pas sans doute tous ces desordres, & que s'il l'eût su, il en eût arrêté le cours: desorte qu'on en imputoit tout le mal au Clergé. La même rigueur s'exerça encore en Xaintonge, & dans le Païs d'Aunix & des Iles d'Oléron, d'où plus de six cents personnes passérent en Angleterre.

D'autre côté il paroissoit de l'adoucissement par la liberté qu'on donna à Castres & à Clairac à plusieurs Enfans qu'on avoit enlevez, & on avoit une espêce de tolérance pour les Assemblées qu'on dissimuloit. On disoit même que quelques Intendans & quelques Ecclésiastiques n'étoient pas d'avis de la contrainte contre des gens, qui hors leur Conscience sont obéïssans & soumis aux Loix du Gouvernement.

Ces adoucissemens durérent peu, & l'Intendant de Guienne passant par Clairac fit mettre dix Filles dans des Monastéres. On en usoit encore plus durement en Languedoc, suivant la Lettre du 14. de Juillet: & à Roquecourbe deux jeunes Filles se sauvant des Soldats qui les poursuivoient, une se jetta dans la Riviére où elle se noia, & l'autre fut si effraiée qu'elle en perdit la raison. 1698. Tristes effets des Consciences forcées!

La Cour se trouvoit bien embarassée sur le traitement des Protestans: & il se tint là-dessus une Assemblée de Prélats, où l'Evêque de Luçon & quelques autres opinérent à les violenter, s'autorisant du passage de St. Augustin dans ses Lettres à Boniface: mais les Archevêques de Paris & de Rheims furent d'un avis contraire, & l'un d'eux dit hautement qu'il renonçoit à St. Augustin pour suivre Jesus-Christ, qui n'enseigne nulle part dans son Evangile qu'il faille persécuter. La rigueur continua pourtant toujours.

Je finis par le Suplice du Ministre Brousson, qu'il souffrit le 4. de Novembre avec une constance & une douceur qu'admirérent les Catholiques Romains eux-mêmes qui en furent les Spectateurs, & que les Protestans qualifiérent de Martyre, dont cette tragique mort eut effectivement tous les caractéres. Suplice du Ministre Brousson.

Il fut arrêté le 19. de Septembre à Oléron dans le Béarn, & conduit dans les Prisons de Pau. Il trouva beaucoup de douceur auprès de l'Intendant, qui lui fit rendre quelque argent que ceux qui l'avoient arrêté lui avoient pris, & qui le fit traiter avec humanité. Lui aiant demandé ce qu'il étoit venu faire? Exhorter, répondit-il, ses Freres à la repentance. Et à quelle repentance, avoit encore demandé l'Intendant? A la repentance du péché, avoit-il repliqué. Il lui demanda ensuite, s'il n'avoit pas connu le danger de venir prêcher en France avant que de s'y engager? Il repondit que ce n'étoit qu'après une

1698. une mure délibération qu'il l'avoit fait, & par un mouvement de zêle pour la Religion. Du reste il protesta toujours que dans toute sa conduite & ses exhortations il ne lui étoit jamais rien échapé qui tendît à la Rebellion. L'Intendant en écrivit incessamment à la Cour, qui envoia des ordres pour le faire transférer à la Citadelle de Montpellier. Il y fut conduit par vingt Grenadiers, dans une Chaise roulante qui le mena jusqu'à Narsar, d'où il acheva son voiage à Cheval, & l'Intendant commanda à ses gens de le traiter avec douceur. Il arriva le 30. d'Octobre à Montpellier; & tout sévére qu'étoit l'Intendant de Languedoc, il n'en fut pas traité moins humainement qu'il l'avoit été de celui de Béarn: ne voulant pas, pendant les six jours qui se passérent jusqu'au jour de sa mort, qu'il mangeât d'autres viandes que celles qu'il lui faisoit servir de sa Table: mais le Prisonnier se réduisit au pain & à l'eau. Il eut encore avec lui de fréquens & de longs entretiens qu'on n'a point publiez. Ils rouloient aparemment sur les voiages qu'il avoit faits dans les Provinces, & sur les Conspirations dont on soupçonnoit les Nouveaux Réünis, & dont on l'accusoit d'être venu fomenter le crime: mais eux & lui en étoient bien innocens. L'Intendant en parut persuadé, puisqu'il ne voulut pas qu'on l'apliquât à la Question, s'étant contenté de la lui faire présenter. Il rendit pourtant le terrible Jugement qui le condamna à être rompu vif. Mais les Instructions en étoient venuës de la Cour, & il falloit s'y conformer. D'ailleurs il en adoucit la rigueur, donnant ses ordres qu'il fût étranglé auparavant. 1698. Il ne permit pas non plus qu'il fût insulté en allant au Suplice, où il fut conduit avec ses habits ordinaires, & sa perruque, & le Bourreau ne le toucha que sur l'Echaffaut. Comme on lui lioit les pieds & les mains, il dit qu'il s'estimoit bienheureux que sa mort eût quelque conformité avec celle de son Sauveur. Le bruit des Tambours empêcha le Peuple d'entendre ses derniéres paroles: mais l'Exécuteur qui les oüit en fut si touché, qu'il dit après l'Exécution, que s'il osoit parler il auroit bien des choses à dire, & que cet Homme étoit mort comme un Saint. Tous les Spectateurs, les Catholiques Romains aussi bien que les Réformez, admirérent le zêle, la modération, & la constance qu'il fit paroître jusqu'à son dernier soupir, & sa mort fut une Prédication encore plus touchante que celles qu'il avoit faites pendant sa vie. On ne laissa pas de faire courir le bruit, qu'il avoit voulu faire soulever les Nouveaux Réünis du Vivarais & des Cevennes, & même qu'il l'avoit avoué. Il protesta au contraire en allant à l'Echaffaut, qu'il n'étoit venu dans le Roiaume que pour consoler ses Freres, & les exhorter à la persévérance, en les exhortant en même tems à l'obéïssance pour les ordres du Roi, en tout ce qui n'est pas contraire aux Commandemens de Dieu. Rien n'étoit donc plus faux que cette calomnie d'avoir prêché la Rebellion, ni de plus contraire au traitement des deux Intendans, qui n'eussent pas eu ces égards pour un Séditieux. Une autre preuve qu'il n'étoit coupable d'aucun crime contre l'Etat, c'est

1698. qu'après l'Exécution, on donna son corps pour être enséveli.

1699. L'Année 1699. nous va faire voir l'aplication de toutes les Puissances de l'Europe pour affermir la Paix de Ryswyck, & pour la rendre universelle, non seulement entre les Chrétiens, mais encore entre eux & les Turcs. C'est ce que firent les quatre Traitez de Carlowits que le Sultan conclut, le premier avec l'Empereur, le second avec les Vénitiens, le troisième avec les Polonois, & le quatrième avec les Moscovites. Quoi que ces Guerres fussent moins intéressantes, que celles qui furent terminées par les Traitez de Ryswyck, elles n'étoient pas moins importantes par raport aux grands Empires qu'elles ravageoient depuis si long-tems, & par le danger que le feu qui les consumoit, ne fit voler des étincelles capables de rallumer les haines & les discordes, que les Traitez de 1697. sembloient avoir moins éteintes que suspenduës. Il étoit à craindre que de quelque côté que tournassent les choses, les bons ou les mauvais succès de l'Empereur ne fournissent un sujet ou un prétexte à son ambition, ou à celle de la France pour reprendre les Armes. La Monarchie d'Espagne excitoit leur convoitise : chacun croioit y avoir Droit après la mort du Roi Catholique, qui sembloit fort prochaine, & selon que l'Empire Ottoman eût prévalu, ou eût succombé, la Maison d'Autriche au dernier cas, & celle de France au premier eussent rejetté tout accommodement, & n'eussent pensé qu'à s'aproprier la Succession. Il étoit donc nécessaire, pour en réprimer l'avidité, de leur retrancher les occasions qui la pouvoient faciliter. 1699. C'est ce que firent les Traitez de Carlowits, qui ne laissérent rien à espérer aux uns du côté du Turc, ni rien à craindre aux autres.

Réflexions sur l'année 1699.

Ce n'étoit pas assez. On voioit mourir tous les jours le foible Charles II. dont la vie ne tenoit qu'à un filet, que la Parque étoit prête de couper : & le moien de régler les prétensions des deux Compétiteurs sur une Monarchie, dont chacun s'attribuoit l'Hérédité, si, avant qu'elle fût échuë, on ne l'eût pas partagée, pour conserver l'équilibre de ces deux Puissantes Maisons, & en même tems celui de l'Europe, qui avoit tout à craindre de celle qui envahiroit tant d'Etats dans le Vieux & le Nouveau Monde ? C'est à quoi on tâcha de pourvoir par le Traité de Partage, qui fut l'Ouvrage des Rois de France & d'Angleterre, & des Etats Généraux des Provinces Unies. Mais il n'apartient qu'à la Providence de disposer des Empires : & un Testament de Charles II. auquel on ne s'attendoit pas, rompit toutes ces mesures. Par ce coup fatal la Guerre se ralluma plus violente que jamais entre deux Puissances rivales, & la Ligue se renouvella contre la France, qui, pour vouloir assurer les Couronnes d'Espagne à un de ses Princes, réduisit la sienne à de fâcheuses extrémitez. C'est ce que nous verrons ensuite du Traité de Partage qui fut négocié cette année, mais qui ne parut qu'au mois de Mars de la suivante, où j'en remets le détail.

Nous verrons encore pendant celle-ci, la dispute pour la Principauté de Neufchâtel entre la Duchesse de Némours & le Prince de Conti, qui sem-

1699. ſembloit né pour mériter les Souverainetez & pour les refuſer, & qui abandonna auſſi généreuſement ſes Droits à ce petit Etat, où l'apelloit le Teſtament du dernier Poſſeſſeur, qu'il avoit renoncé à ceux que lui donnoit l'Election des Polonois ſur la Couronne d'un grand Roiaume.

Enfin nous verrons les nouvelles brouilleries que la Religion cauſa en France, non ſeulement à l'égard des Nouveaux Réünis, mais auſſi à l'égard des Quiétiſtes. Nous les verrons encore au ſujet de Montbelliard, où le Clergé Romain commit l'autorité du Roi, pour s'attribuer un Exercice contre les anciennes Conſtitutions du Païs. Ce ſont les principales Scênes qui s'ouvrirent pendant le cours de cette année, & que je raporterai dans leur ordre.

Traitez de Carlowits.

Les Traitez de Carlowits ſe préſentent les premiers. Ils furent entamez au commencement de Novembre 1698. & conclus ſur la fin de Décembre : mais ils ne parurent qu'au commencement de Janvier, aiant été retardez par les difficultez que rencontra le Traité des Vénitiens. Avant que de donner le détail de ces Négociations, qui furent ſi promptes & ſi heureuſes, je donnerai un court abregé de l'état où étoient les affaires des Turcs avec ces divers Princes de la Chrétienté.

Affaires des Turcs à l'égard de l'Empereur.

Depuis la levée du Siége de Vienne en 1683. les Turcs avoient preſque toujours été battus par les Impériaux (1). Le fameux Charles V. Duc de Lorraine, avoit remporté ſur eux un grand nombre de Victoires, & conquis les meilleures Places qu'ils euſſent en Hongrie, comme je l'ai raporté : & les Turcs, irritez de ces pertes, qu'ils imputoient au deſtin ou à l'incapacité de leur Sultan Mahomet IV. le dépoſérent, & le mirent en priſon ſur la fin de 1687. où il vécut encore ſix ans ſans avoir été rétabli. Ils ne furent pas plus heureux ſous ſes Succeſſeurs. Son Frere Soliman, qui avoit été élu en ſa Place, mourut en 1691. après un court Regne de quatre années : ſon Frere Achmet, proclamé Sultan, ne regna pas plus long-tems, étant mort au commencement de 1695 : ſon Neveu Muſtapha, Fils de Soliman, lui ſuccéda. Soliman & Achmet ne réparérent pas les pertes de Mahomet IV. & le Prince de Bade vint achever les Conquêtes du Duc de Lorraine, que l'Empereur avoit rapellé en 1689. pour venir commander ſur le Rhin. La Bataille de Salankemen, qui ſe donna le 19. d'Août 1691. où vingt-cinq mille Turcs perdirent la vie avec leur Grand Viſir Coprogli, fut une des plus hardies & des plus heureuſes Actions du Prince de Bade, & des plus funeſtes à l'Empire Ottoman, qui ne lutta plus que foiblement en Hongrie contre les Généraux de l'Empereur. Il avoit eſpéré ſe remettre ſous l'Empire de Muſtapha, qui monta ſur le Trône après la mort de ſon Oncle Achmet, & ce nouveau Sultan en la fleur de ſon âge de trente-trois ans, & avec d'aſſez belles qualitez, promettoit quelque révolution favorable : mais la Bataille de Senta, que le Prince Eugêne gagna en 1697. eut le même ſuccès que celle de Salankemen, qui fit triompher le Prince de Bade en 1691. & la perte des Turcs n'y fut pas moins conſidérable. 1699.

Telles étoient les affaires de l'Empire

(1) *Voiez l'Hiſtoire de* Tékéli, *l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman, par* Ricaut.

1699.

Affaires des Turcs à l'égard des Moscovites.

pire Ottoman à l'égard de l'Empereur & de la Hongrie. Elles n'étoient pas en meilleur état à l'égard des Moscovites sur les Bords du Don & de la Mer Noire. Dès l'année 1695. le Czaar leur enleva Asoph, Place considérable à l'Embouchure du Don ou du Tanaïs, & d'autres Forteresses le long du Niéper ou du Boristhêne en 1696. Il les battit encore en 1697. aux environs d'Asoph, & se maintint dans cette Conquête, dont les Turcs vouloient le chasser, qui lui ouvroit la Petite Tartarie, où elle est située dans une Ile que fait le Don.

A l'égard des Vénitiens.

Ils firent encore de plus grandes pertes par les Armées Navales, & les Armées de Terre des Vénitiens dans l'Isthme de Corinthe, aux environs de la Morée, & dans la Dalmatie Turque. Dès l'année 1685. leur Flotte aiant abordé dans la Morée, avoit débarqué des Troupes qui se rendirent maitresses de Coron, prise d'Assaut le 12. d'Août. Elles firent encore en 1686. la Conquête de Navarin, de Modon, & de Napoli de Romanie, Ville considérable par la commodité de son Port, & par l'avantage de sa situation, l'une des plus agréables & des plus fertiles de la Morée. De là les Vénitiens poussant leurs Conquêtes entrérent dans le fameux Golfe de Lépante, s'emparérent de la Forteresse de ce nom, & de celle de Patras, dont les prises furent suivies de Corinthe, de Misitra, qui est l'ancienne Sparte, & d'Athênes (1), deux Villes si fameuses dans l'Antiquité, & & qui firent tant de fois triompher la Grece des Successeurs de Cyrus. Ainsi toute la Morée fut conquise par les Vénitiens (2).

1699.

Les Armes de la République furent encore heureuses en Dalmatie & en Albanie. Le Procurateur Cornaro fit la Conquête de Castel-Novo, que les Bachas de la Bosnie & d'Erzegovine ne purent secourir : & le même Général en 1688. se rendit maître des Villes de Clissa, & de Narrenta, situées l'une & l'autre en Dalmatie.

Les Polonois font la Guerre aux Turcs.

Outre tous ces Ennemis soulevez contre les Turcs, les Polonois se liguérent encore avec les Confédérez contre ce puissant Ennemi des Chrétiens. Ces derniers, qui avoient acquis tant de réputation à la levée du Siége de Vienne en 1683. se lassérent de voir leur Roi, qui avoit mérité par sa valeur la gloire d'une si heureuse Expédition, languir dans une oisiveté si indigne d'un si beau Triomphe, aussi bien que du Gouvernement d'une République belliqueuse, qui l'avoit apellé à la Couronne. Ils ne le tirérent néanmoins qu'à demi de cette léthargie, quelle qu'en pût être la cause, ou ses indispositions qui continuérent jusqu'à sa mort, ou le désir d'amasser de l'argent sans rien risquer, pour aider à ses Enfans à se maintenir sur le Trône après lui, ou le mauvais état des Armées Polonoises, ou les mesintelligences des Diettes (3). Quoi qu'il en soit il ne travailla point à reconquérir Kaminiec, que les Turcs avoient enlevé en 1672. à la Pologne sous le triste Regne de Korebut. Il ne put néanmoins se défendre de s'exposer encore une fois en 1690. aux risques de la Guerre, & d'entrer

 dans

(1) *Ou* Atines. (2) Misitra *&* Corinthe *sont dans la* Morée, Lépante *&* Athénes *dans l'*Achaïe.

(3) *Voiez les Anecdotes de Pologne par* Dalerac.

1699. dans la Moldavie & dans la Valachie, qui étoient dans la dépendance du Turc, & de les saccager. Mais cette Expédition s'arrêta tout court. Il est vrai qu'en 1691. les Cosaques, se détachant de la domination des Moscovites, passérent sous celle des Polonois: mais il n'y contribua rien: & les deux années suivantes les Tartares firent des Irruptions dans la Volhinnie, sans qu'il s'en remuât. Sa mort, qui arriva le 17. Juin 1696. mit la Pologne dans la confusion: la double Election des Princes de Conti & de Saxe les y tint fort embarassez, & nous avons vu comment ils eurent de la peine à en sortir par la fortune du dernier, qui prévalut sur celle de l'autre. Une des conditions de son Election, fut qu'il remettroit Kaminiec sous la domination de la Pologne, dont la Volhinnie & la Podolie, de qui elle est la Capitale, sont dépendantes. C'étoit donc un nouvel Ennemi prêt à renouveller les prétentions des Polonois contre les Turcs, & qui s'étoit effectivement confédéré pour cela avec les Impériaux, les Vénitiens & les Moscovites.

Mustapha a recours au Ciel.

Mustapha voiant tant de Puissances conjurées contre lui, & faisant réflexion sur les tristes revers de l'Empire Ottoman depuis la levée du Siége de Vienne, sous les derniéres années de Mahomet IV. dont ses malheurs avoient causé la déposition, & sous les Regnes de Soliman & d'Achmet qui n'avoient pu changer la fortune, prit sagement le parti de ne se point roidir contre la Providence, qui sembloit avoir résolu la chute de ce grand Empire. Il en reconnut le doigt & la souveraine direction dans une si constante suite de malheurs, qui le menaçoient de sa destruction, & il crut que le plus sûr moien de l'empêcher, c'étoit de s'humilier sous la main du Souverain Maître des Evénemens. Ainsi se tournant du côté du Ciel, dans le dessein d'en fléchir la colére que les péchez de sa Nation avoient attirée sur les Armes Ottomanes, il eut recours au jeûne & à la priére. La Publication en fut faite dans toute l'étenduë de sa Domination, & une Procession Générale en célébra la solemnité. Croiant avoir apaisé le Ciel, il ne voulut pas l'irriter de nouveau par des Guerres sanglantes & inhumaines, & il écouta les propositions de Paix qui lui furent faites par la Médiation de l'Angleterre & de la Hollande. Mylord Paget fut nommé de la part de Sa Majesté Britannique, & Monsieur Colier par les Etats Généraux des Provinces Unies pour travailler à ce grand Ouvrage, & on convint du lieu où se tiendroient les Conférences. Ce fut à Carlowits, Village situé dans la Basse-Hongrie entre Petervaradin & Belgrade, où les Médiateurs & les Plénipotentiaires des Puissances intéressées se rendirent sur la fin de l'année 1698. 1699.

Il accepte la Médiation de l'Angleterre & de la Hollande.

Conférences de Carlowits.

On n'a jamais vu de Négociation si prompte, & si heureusement terminée (1). On s'assembla le 13. de Novembre, & tous les Traitez furent signez le 16. de Janvier (2) 1699. Ils furent même conclus plutôt, à la réserve de celui des Vénitiens, où il se trouva des difficultez qui accrochérent la Négociation, & qui faillirent à la rompre. Elles con-

(1) *Voiez l'Histoire d'Angleterre, la Vie & les Actions de l'Empereur* Léopold, *le Mercure Historique & Politique.*
(2) *Vieux Stile.*

1699.

Les plus grandes difficultez viennent du côté des Vénitiens.

concernoient les Montagnes qui couvrent l'Isthme de Corinthe, dont les Vénitiens vouloient être mis en possession, l'évacuation de Lépante qu'ils vouloient garder, & la démolition de quelques autres Places voisines, que les Turcs n'accordoient qu'à condition que les Fortifications en seroient rasées. La contestation s'échauffa si fort là-dessus dans la Conférence du 4. de Janvier, qu'Effendi, le premier des Plénipotentiaires Turcs, voulut rompre & déclarer la Guerre: mais son Collegue (1) modéra son ardeur, & les Séances continuérent. Elles ne furent occupées jusqu'au 16. qu'à trouver des Expédiens qui pussent accommoder ce différent. Enfin les Turcs impatiens, & la rigueur de la Saison rendant leur séjour incommode sous des Tentes, voulurent voir la fin ou la rupture des Conférences, & il fallut signer les Traitez.

Traité des Turcs avec l'Empereur.

Celui des deux Empereurs fut signé le premier, écrit en Turc par les Plénipotentiaires du Sultan, & en Latin par ceux de Sa Majesté Impériale. Il consistoit en une Trêve de vingt-cinq ans, & en la Cession de la Transylvanie, que le Sultan quittoit à Sa Majesté Impériale avec les anciennes Limites. C'étoit le principal Article. Je ne raporterai point les autres moins importans, & qui contenoient les Cessions réciproques que faisoient les deux Empereurs, & les Réglemens dont ils convenoient pour établir les Limites des deux Empires, & empêcher les Irruptions.

Mais les Turcs refusérent de livrer Tékéli, qui vécut plusieurs années encore depuis, & qui est mort paisiblement sur les Domaines que le Sultan lui assigna pour sa subsistance (2) : comme le Roi de Perse fit autrefois à Thémistocle, qui étoit venu chercher un asyle dans ses Etats contre la persécution des Athéniens.

1699.

Traité des Turcs avec la Pologne.

Le Traité de la Pologne venoit ensuite. La Forteresse de Kaminiec étoit l'Article le plus considérable, emportant avec elle la Podolie & l'Ukraine. Le Sultan remettoit cette importante Place, que le feu Roi Sobieski n'avoit pu reprendre depuis la Conquête qu'en firent les Turcs en 1672. : & par cette Cession la Pologne étoit à couvert des Irruptions des Tartares de Budziac. La Pologne de son côté abandonna la Moldavie aux Turcs.

Avec les Moscovites.

Par le Traité des Moscovites, ils conservoient Asoph, qui leur ouvroit l'entrée de la Mer Noire, & qui bridoit les Tartares de la Crimée. Du reste il étoit porté, que ni ces Tartares ne pourroient faire aucune Course sur les Terres frontiéres des Moscovites, ni les Moscovites sur celles des Tartares, sans violer la Trêve & sans encourir la peine des Infracteurs, dont le Sultan & le Czaar poursuivroient la vengeance.

Traité des Vénitiens.

Le Traité des Vénitiens, qui fut le plus difficile à régler, étoit le dernier, & le plus étendu des quatre, couché en ces termes : „ La Morée avec toutes ses Villes, Forteresses & Châteaux, Villages, Montagnes, Riviéres, Bois, Ports, & toutes choses généralement quelconques qui se trouveront comprises dans toute l'étenduë de la même Province, & qui sont main-

(1) Mauro Cordato Scarlati *d'une Noble Famille Vénitienne.* (2) *Les Terres & Villes de* Widin, *de* Caransibes *& de* Lugos *dans la* Bulgarie, *avec le titre de Prince de* Widin.

1699. „ tenant possédées par la République de Venise, demeureront en „ la possession de la même République dans toute la circonférence „ du Païs enfermé entre la Mer & „ l'Isthme, à l'endroit où se voient „ les vestiges de l'ancienne Muraille: La Forteresse de Lépante sera „ évacuée par la République de Venise & démolie: Elle gardera le „ Château nommé *Romélie*, qui sera „ aussi démoli du côté de Lépante, „ & la Forteresse de Preusa, & on „ laissera de ce côté-là la Terre Ferme en son premier état: L'usage „ des Golfes, qui sont situez entre „ la Terre Ferme & la Morée, sera „ commun entre les deux Puissances, qui s'obligent de les conserver libres: L'Ile d'Egina avec sa „ Forteresse demeurera en la possession de la République. „ On cédoit ensuite plusieurs Forteresses aux Vénitiens dans la Dalmatie, & on assignoit des Bornes pour les distinguer de celles qui restoient aux Turcs. Ainsi la Forteresse de Ciclut avec sa Banlieuë demeuroit aux premiers en tirant une Ligne droite jusqu'à la Mer. Ils restoient aussi en possession de Castel-Novo & de Lisano: & on devoit régler les Confins de la Dalmatie du côté de Cattaro, aussitôt que la Saison permettroit aux Commissaires de s'assembler. C'étoient les principaux Articles. Il n'est point fait mention dans ce Traité des Montagnes qui couvrent l'Isthme de Corinthe: & aparemment la République se relâcha sur cet Article, aussi bien que sur celui de Raguse, qu'elle eût voulu mettre sous sa dépendance, mais qui demeura sous celle du Sultan.

Les Turcs en usérent fort honnêtement, & fort habilement à même tems dans toute la Négociation, & sans consumer le tems en de vaines Formalitez, comme font tous les Européens, ils prirent leur Séance sans aucune Cérémonie au lieu des Conférences. Ils y furent conduits par les Médiateurs, où arrivérent en même tems les Plénipotentiaires, & s'étant réciproquement saluez avec beaucoup de civilité, chacun prit sa place. Le Comte d'Oettingen (1), premier Plénipotentiaire de l'Empereur, eut la main droite des Plénipotentiaires de la Porte, & le Reis Effendi, premier Plénipotentiaire des Ottomans, eut la main droite de ceux de Sa Majesté Impériale. Les Sécretaires des Médiateurs & de l'Ambassadeur de l'Empereur se placérent derriére, & celui des Turcs, qui s'étoit tenu debout au commencement, s'assit sur le pavé à la maniére Turque. Ce fut de cette sorte que se fit l'Ouverture de la premiére Conférence, après qu'on eut prononcé ce souhait en forme de priére: *Dieu donne une heureuse Paix.* Les Médiateurs & les Plénipotentiaires se séparérent avec la même honnêteté & le même ordre qu'ils étoient entrez, & il en fut de même de toutes les autres Conférences, où, si on en excepte la chaleur d'Effendi, dans la contestation qu'il eut avec les Vénitiens, & qui ne fut pas de durée, tout se passa fort tranquillement. Tout aussi, comme nous l'avons vu, y fut bientôt réglé, parce que chacun y aporta des dispositions sincéres pour la Paix, & une parfaite condescendance pour les Médiateurs, qui de leur côté témoignérent toute l'équité, & 1699. Sage conduite des Turcs.

(1) Wolfgang, *Comte d'*Oettingen.

1699. 1699.

& tout le desintéressement que demandoit leur Caractére.

Remercimens faits aux Plénipotentiaires.

L'Empereur témoigna sa reconnoissance au Plénipotentiaire Hollandois en le faisant Comte de l'Empire, & l'Impératrice lui envoia un present magnifique.

Honneurs que font les Turcs à Mr. Colier.

Les Turcs ne furent pas moins sensibles ni moins honnêtes. Leurs Plénipotentiaires écrivirent aux Etats Généraux pour les remercier de leur Médiation, & pour se louer de la bonne conduite de leur Ambassadeur, dont ils marquoient une entiére satisfaction.

La Sultane Mere, qui faisoit alors son Entrée à Andrinople, où elle trouva la Sœur de Monsieur Colier qui avoit voulu voir l'Entrée, aiant su qui elle étoit la fit aprocher, & l'entretint fort civilement, jusqu'à ce qu'elle fût prête d'entrer dans le Serrail.

Honneurs faits à Mylord Paget.

On fit de plus grands honneurs encore à Mylord Paget, qui se rendit le 6. de Février, après les Conférences finies, à Belgrade, où il arriva de Semelin sur une Saique conduite par vingt-quatre Rameurs, qui notifia en partant l'embarquement de l'Ambassadeur par une décharge de cinq piéces de Canon, & par trois décharges son arrivée à Belgrade, où elle le mit à terre. Le Bacha (1) qui commandoit dans la Place le vint recevoir, accompagné de toute sa Cour, & suivi de ses Gardes, aiant chacun un Dard à la main. A cette Suite guerriére, le Bacha en avoit joint une plus agréable, c'étoit sa Musique qui faisoit entendre des airs convenables à la Paix, dont l'Empire Ottoman se félicitoit, & honoroit à même tems le Ministre qui en avoit été le Médiateur. Les autres principaux Commandans des divers ordres de la Milice Turque envoiérent aussi faire des complimens à ce Ministre, dont la Négociation avoit été si heureuse. Tous les Janissaires, rangez en deux files, occupoient les ruës où passa l'Ambassadeur, & il fut salué de tout le Canon de la Forteresse, pendant que monté sur un des Chevaux de main que le Bacha lui envoia, il passoit au travers des Troupes rangées en haie, & se rendoit au Palais qui lui avoit été préparé. Après s'y être un peu reposé il alla rendre visite au Bacha, & aux deux Plénipotentiaires Turcs qui avoient assisté aux Conférences, d'où ils étoient partis un peu avant lui. Etant de retour à son Palais, il y fut de nouveau complimenté par le Bacha, & régalé de toute sorte de rafraichissemens, avec des assurances réïtérées de l'estime extraordinaire que lui & tout l'Empire Ottoman avoient pour le Roi d'Angleterre son Maître.

Politesse, & bonne foi des Turcs.

Je me suis un peu étendu sur les honneurs que rendit le Commandant de Belgrade au Ministre Anglois, Médiateur, pour faire connoître que la fierté de cette Nation fait prendre dans les occasions des airs de politesse, qui ne le cédent point aux Chrétiens de l'Europe, qui s'en piquent le plus. Ils ont encore cet avantage sur ces derniers, que sans se soucier des vaines Cérémonies, qui accrochent la conclusion des Traitez, ils vont droit au but, & les terminent en peu de Séances. Enfin il faut ajoûter à leur gloire, & à la honte de la plûpart des Princes Chrétiens, qu'ils savent mieux les garder qu'eux. C'est au moins un éloge qu'on

(1) Kiaia Ali.

1699. qu'on ne leur peut pas refuser à l'égard des Traitez de Carlowits, qu'ils observérent inviolablement, nonobstant les conjonctures favorables qui se présentérent de les rompre, s'ils n'avoient pas mieux aimé manquer à leur fortune qu'à la Foi-Publique. L'Auteur des Anecdotes de Pologne (1) en louë encore la justice & la Religion, punissant sévérement le larcin, & plus sévérement encore le Blasphême & la profanation du nom de Dieu.

Investiture de l'Electorat d'Hanovre.

Je passe de cet Evénement à celui de l'Investiture de l'Electorat d'Hanovre. Quoi qu'il ne concerne la France qu'indirectement, il ne lui est pourtant pas étranger par la part qu'elle y prit, tantôt pour & tantôt contre, selon ses divers intérêts. Ainsi après avoir parlé de sa création qui se fit sur la fin de l'année 1692. je dirai que l'Empereur en donna l'Investiture au commencement de 1699. Cette année encore furent jettez les fondemens d'une plus grande dignité pour cette illustre Maison, qui remplit aujourd'hui le Trône de la Grande Bretagne.

Dispute pour la Principauté de Neufchâtel.

Je reviens aux affaires de France. La dispute de la Principauté de Neufchâtel entre le Prince de Conti & la Duchesse de Némours, n'est pas une des moins considérables, & se présente la premiére (2). Le Parlement de Paris en avoit connu, & rendu son Arrêt dès le 13. de Décembre 1698. en faveur du premier: mais la Duchesse de Némours, qui en avoit pris possession des l'année 1694. du consentement des Etats, & en vertu de leur Séntence, ne crut pas être obligée de déférer à une Jurisdiction, dont la Principauté de Neufchâtel, située hors de France, ne reconnoit point le pouvoir. 1699.

Description de Neufchâtel.

Neufchâtel est un petit Etat, situé entre la Bourgogne & la Suisse, qui a ses Souverains qu'elle élit (3): mais qui au reste se gouverne en forme de République par ses Magistrats. Elle jouïssoit de sa Souveraineté depuis plus de quatre cents ans, où elle se maintenoit par son Alliance avec les Suisses, & par sa *Combourgeoisie* avec la Ville de Berne. La Maison de Longueville se trouvoit depuis long-tems en possession de cette Principauté: mais le Comte de St. Paul & l'Abbé d'Orléans son Frére étant morts, il ne restoit plus de Mâle de cette illustre Famille, dont la Succession passoit à la Duchesse de Némours leur Sœur, qui prétendoit, en qualité de leur Héritiére, se maintenir en la Principauté de Neufchâtel, dont elle avoit pris possession, du consentement des Etats, qui lui avoient rendu hommage. Mais elle fut traversée par le Prince de Conti, qui réclamoit la Principauté, en vertu du Testament du feu Duc de Longueville, ou Abbé d'Orléans, qui avoit institué ce Prince son Héritier. Ce fut le sujet du Procès que le Parlement de Paris jugea le 13. de Décembre, comme je l'ai dit, en faveur du Prince de Conti.

Les Droits de la Maison de Longueville à la Principauté.

Prétensions respectives du Prince de Conti & de la Duchesse de Némours.

Ni la Duchesse de Némours, ni ceux de Neufchâtel ne se crurent pas obligez d'y déférer: & ces derniers voulurent maintenir le jugement rendu en 1694. par les Trois Etats du Païs, au bénéfice de l'Héritiére légitime de la Maison de Longueville contre le Prince de Conti, qui

(1) Dalerac. (2) *Voiez l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire de* Guillaume III, *le Mercure Historique & Politique*.
(3) *Elle n'a ce droit qu'avec les Trois Etats du Païs, dont elle en fait un*.

1699. qui n'étoit qu'Héritier Teſtamentaire. Il faut dire quelque choſe de cette Sentence de Neufchâtel, qui avoit précédé de cinq ans l'Arrêt du Parlement de Paris, parce qu'elle donnera un plus grand éclairciſſement des Droits des Parties.

Six ſemaines après la mort du dernier Duc de Longueville, terme précis pour requérir l'Inveſtiture, la Ducheſſe de Némours & le Prince de Conti la requirent: mais la premiére l'obtint: & le Tribunal de Neufchâtel n'eut point d'égard à la Récuſation du Prince de Conti, ni à ſa Proteſtation. Elle ſe fit par le Chevalier d'Angoulême le 18. de Mars 1694. de cette maniére: *Charles-Antoine-Louïs de Valois, Seigneur d'Angoulême, s'étant préſenté à l'Aſſemblée muni de la Procuration, dont il fit la lecture, déclara qu'en vertu du Teſtament de Jean-Louïs-Charles d'Orléans, Duc de Longueville, qui avoit inſtitué le Prince de Conti, ſon Couſin germain, ſon Héritier, il venoit requérir l'Inveſtiture de la Souveraineté de Neufchâtel & de ſes Dépendances: mais il déclaroit en même tems que le Conſeil n'avoit pas été convoqué dans les formes, à cauſe de l'abſence du Gouverneur, qui en étoit le Préſident né, & qui néanmoins ne s'y trouvoit pas: Qu'ainſi toutes choſes devoient demeurer en ſuſpens, juſqu'à ce que dans une Aſſemblée réguliére & duement convoquée, il fût décidé de quelle maniére la conteſtation des Etats en queſtion ſeroit inſtruite, & qui ſeroient les Juges qui en décideroient: Qu'il venoit donc ſeulement pour conſerver les Droits du Séréniſſime Prince ſon Conſtituant, & pour ſatisfaire à la coutume, en requérant dans les ſix ſemaines la miſe en poſſeſſion: & pour proteſter de nullité de tout ce qui avoit été fait, ou que l'on pourroit faire à ſon préjudice.* L'Aſſemblée ne laiſſa pas de paſſer outre au jugement.

Proteſtation du Prince de Conti.

Les Trois Etats, porte la Sentence, *aiant mis en conſidération la Loi & Coutume inviolablement obſervée juſqu'à préſent entre les Deſcendans des Princes Souverains de cet Etat, & l'ordre de la Succeſſion, ils donnent l'Inveſtiture à ſon Alteſſe Séréniſſime, Madame la Ducheſſe de Némours, comme étant la Sœur unique & plus proche Héritiére de ſon Alteſſe Séréniſſime, le Duc de Longueville, leur Souverain Prince, dernier décédé. A l'égard de l'Inveſtiture demandée par le Chevalier d'Angoulême au nom du Séréniſſime Prince de Conti en vertu d'un Teſtament prétendu, on n'y peut avoir aucun égard, parce que la Souveraineté ne peut être aliénée par Teſtament ni autrement, ſuivant la nature & Conſtitution de l'Etat, & l'uſage toujours pratiqué touchant la Succeſſion de ce Païs-là. Et quant à la Proteſtation du même Chevalier d'Angoulême, les Trois Etats la mettent à néant, comme étant informe & irréguliére contre les Franchiſes & Libertez du Païs, la Compétance & l'Autorité des Trois Etats, qui ſont les Juges naturels & inconteſtables en ces ſortes de cas.* 1699.

Sentence de Neufchâtel au benéfice de la Ducheſſe de Némours.

Conformément à cette Sentence la Ducheſſe de Némours avoit joüi pendant cinq ans de la Principauté, juſqu'à ce que le Prince de Conti vint la traverſer en vertu de l'Arrêt du Parlement de Paris. S'il n'avoit pas pour lui les Loix du Païs, il avoit les Forces de la France, dont le Roi n'eût pas refuſé de l'apuier: & il étoit à craindre que les Suiſſes, ou au moins ceux de Berne, avec qui Neufchâtel avoit Droit de *Combourgeoiſie*,

Le Prince de Conti traverſe la Ducheſſe de Némours.

1699. *geoisie*, n'entrassent dans la querelle pour soutenir leurs Alliez, & qu'il ne sortît, pour ainsi dire, de cette étincelle un nouvel embrasement, aussi dangereux que celui qu'on venoit d'éteindre par le Traité de Ryswyck.

Plaintes & menaces du Roi au Canton de Berne.

En effet le Roi aiant eu avis que ceux de Berne avoient envoié des Troupes à Neufchâtel, fit savoir aux Suisses, Alliez de cet Etat, par l'entremise du Marquis de Puysieux, son Ambassadeur, qu'il étoit offensé d'une semblable conduite. Ce Ministre écrivit le 8. de Février une Lettre de plaintes contre le Canton de Berne, & les autres Cantons, Alliez de Neufchâtel: ajoûtant, „ Que l'intention de Sa Majesté étoit d'observer la Neutralité entre le Prince de Conti & la Duchesse de Némours: mais qu'il ne pouvoit souffrir que le Canton de Berne eût envoié des Troupes à Neufchâtel, sans qu'il y eût aucune nécessité de prendre cette précaution: Qu'il avoit jugé par là que Messieurs de Berne n'avoient fait ce pas, que pour faire décider cette affaire selon leurs vûës, & que Sa Majesté avoit trouvé à propos de faire avancer quelques Troupes, pour les obliger à mieux observer les regles que la Neutralité prescrit: Qu'Elle lui a ordonné de faire entendre au Corps Helvétique, qu'il ne doit prendre aucun ombrage du mouvement que ces Troupes pourront faire, en cas que Messieurs de Berne persistent à vouloir tenir les leurs dans Neufchâtel: n'aiant d'autre vûë que de faire sentir au Canton de Berne la mauvaise conduite qu'il a tenuë, assurant les autres Cantons, Alliez de Neufchâtel (1), que ses Troupes ne feront point de mouvement vers les Frontiéres de Berne, si ce Canton rapelle les siennes. „ 1699.

Ce Ministre s'étant rendu à Neufchâtel quelques jours après, pour voir le Prince de Conti, & aiant fait entendre le contenu de sa Lettre aux quatre *Maîtres* de la Bourgeoisie, qui vinrent le complimenter, celui qui portoit la parole lui répondit avec plus de fierté qu'il ne convenoit à un si petit Etat: „ Que Messieurs de Berne n'avoient rien fait que ce à quoi la *Combourgeoisie*, qui étoit entre les deux Villes depuis quatre cents ans, les avoit obligez: Que le Conseil de Ville avoit jugé nécessaire de demander deux cents Hommes pour empêcher les Séditions dont la Ville étoit menacée, & que bien loin qu'ils troublassent le cours de la Justice, ils n'étoient là que pour l'assurer. „

Marche des Troupes de France.

Cependant les Troupes de France s'avançoient vers les Frontiéres de Bourgogne & le Païs de Gex: & alors le Canton de Berne donna ordre à toutes ses Milices de se tenir prêtes, & écrivit aux autres Cantons de faire assembler les leurs pour les secourir en cas de besoin. Cette résolution ne dura pas long-tems. Ils virent bientôt qu'elle ne répondoit pas à leurs Forces, & craignant d'exposer le Païs de Vaux aux hostilitez de la France, ils rapellérent leurs Troupes. Le Marquis de Puysieux de son côté écrivit au Corps Helvétique pour assurer ceux de Berne que le Roi, content de leur soumission, avoit contremandé la marche des Trou-

(1) Lucerne, Fribourg & Soleure.

1699.

Le Roi contremande les Troupes.

Troupes Françoises. Ainsi la fusée resta à démêler entre le Prince de Conti & la Duchesse de Némours, sans que les Puissances voisines s'en mêlassent. D'autres Prétendans parurent encore sur les rangs (1), dont les principaux étoient le Marquis de Matignon, & le Marquis de Rothelin, Héritiers du Chef de la Maison de Longueville, mais après le décès de l'Héritiére immédiate. Je n'en ferai donc point de mention.

Prétentions du Roi d'Angleterre sur Neufchâtel.

Un autre Concurrent, plus considérable que tous ceux-là, & que je ne puis oublier, se présenta alors. Ce fut le Roi d'Angleterre, qui se prétendoit le véritable Héritier de la Maison de Châlon, & en cette qualité revendiquoit la Principauté de Neufchâtel sur la Maison de Longueville. Cependant comme il avoit fait comprendre Neufchâtel dans le Traité de Paix de Ryswyck, il ne voulut pas le troubler, en faisant un Procès à la Duchesse de Némours, qui étoit en possession dès l'année 1694. Mais il se contenta de notifier aux Plénipotentiaires de France, qu'il se réservoit à user de son Droit après la mort de cette Princesse. La prétention du Prince de Conti l'obligea de faire valoir la sienne, pour ne laisser pas de nouveau envahir la Principauté par un Etranger, qui la transporteroit dans une autre Famille. Son intention cependant étoit moins d'en jouïr, que d'en assurer la possession à la véritable Héritiére de la Maison de Longueville, & aux Etats de Neufchâtel leurs Libertez & leurs Loix, en maintenant l'Investiture qu'ils en avoient accordée.

1699.

Mémoires qu'il fait présenter au Prince de Conti & à la Duchesse de Némours.

C'est ce qui parut par les deux Mémoires qu'il fit présenter le premier de Mai par son Envoié à Neufchâtel: l'un au Prince de Conti, & l'autre à la Duchesse de Némours. Par le premier, l'Envoié s'adressant au Prince de Conti commençoit par lui dire, *Que sa première démarche étoit de rendre ses devoirs à son Altesse, & de la venir assurer de ses très humbles services.* Entrant ensuite d'un début si honnête dans le détail de sa Commission, il se fit agréablement écouter d'un Prince, qui étoit le plus civil, aussi bien que le plus généreux de tous les Hommes. *Votre Altesse n'ignore pas*, poursuivit-il, *que Sa Majesté n'ait des Droits sur le Comté de Neufchâtel & ses Dépendances, ses Ministres au Traité de Ryswyck en aiant donné connoissance aux Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne. Cependant Sa Majesté, qui a bien voulu faire comprendre Neufchâtel au Traité de Paix, a bien voulu aussi, pour en assurer d'autant mieux la tranquillité, différer à faire valoir ces mêmes Droits, quoique très légitimes, jusqu'à la mort de Madame la Duchesse de Némours, investie de cette Souveraineté depuis cinq ans. Mais aprenant les mouvemens qui se font ici au sujet des prétentions de Votre Altesse, Sa Majesté a cru de son intérêt de faire déclarer plus expressément par ses Ministres à la Cour de France, ses Droits sur cette Souveraineté, espérant que le Roi Très-Chrétien observeroit une exacte Neutralité sur cette affaire. En effet les assurances que donnérent là-dessus les Ministres François au Congrès de Ryswyck étoient si positives, que le Roi mon Maître croioit pouvoir demeurer dans le silence, jusqu'au tems convenable pour pouvoir établir la justice de ses Droits. Mais le dessein formé par Vo-*

Ccc 2 tre

(1) *La Duchesse de* Lesdiguiéres, *le Maréchal de* Villeroy, *le Prince de* Carignan, *&c.*

1699. *tre Alteſſe, de faire convoquer un Tribunal préſentement, pendant la vie de Madame la Ducheſſe de Némours, m'oblige, ſelon les Ordres de Sa Majeſté, de repréſenter à Votre Alteſſe, que Sa Majeſté ne pourroit regarder cette Convocation que comme préjudiciable à ſes Droits, contraire aux Loix & Coutumes de ce Païs, & un moien pour en bannir le calme & la tranquillité. J'eſpere que Votre Alteſſe voudra bien faire quelque attention à ce que j'ai l'honneur de lui repréſenter de la part de Sa Majeſté, & agréer que j'y joigne en mon particulier les aſſurances de ma haute conſidération, & de mon profond reſpect pour ſa perſonne.*

Le Mémoire que le même Envoié préſenta à la Ducheſſe de Némours contenoit : „ Qu'il venoit par les „ Ordres du Roi de la Grande Bre- „ tagne, pour s'opoſer au Tribunal „ qu'on avoit deſſein de convoquer „ pendant le vivant de cette Prin- „ ceſſe, & pour empêcher qu'on ne „ décidât rien, tant qu'elle ſeroit „ vivante, ſur l'affaire de Neuf- „ châtel : En quoi les intérêts de „ Sa Majeſté étoient conformes aux „ ſiens, & à ceux de tout l'Etat: „ Que le Roi vouloit bien contri- „ buer de ſon côté, que l'on ne „ troublât point ſon Alteſſe dans la „ poſſeſſion où elle eſt, & qu'on ne „ fît rien contre les Droits & Fran- „ chiſes du Païs. „ *J'eſpére donc*, *Madame*, continuoit l'Envoié, *que les démarches que je fais par ſes Ordres ne vous ſeront pas deſagréables, quoiqu'elles aient principalement pour but de conſerver les Droits légitimes de Sa Majeſté, & de faire connoître qu'elle veut les faire valoir en tems & lieu. Au reſte*, ajoûtoit-il, *le Roi m'a ordonné d'agir en cette affaire d'une maniére qui vous marque, Madame, qu'il n'a que des intentions favorables pour Votre Alteſſe, & qu'il lui en donnera des preuves en d'autres occaſions, comme il fait en celle-ci.* 1699.

Il y avoit encore un troiſiéme Mémoire adreſſé aux Conſeils d'Etat & de la Ville de Neufchâtel. *Les Ordres & les intérêts du Roi mon Maître*, leur diſoit l'Envoié, *ne m'ont pas permis de garder plus long-tems le ſilence à la vûë de ſe qui ſe paſſe parmi vous depuis quelques mois, & qui attire l'attention de tout le Public. Aiant ſu que le Prince de Conti vouloit publiquement faire ériger ici un nouveau Tribunal, je n'ai pu regarder ce deſſein avec indifférence, ni me diſpenſer de m'y opoſer ſelon les Ordres & pour la conſervation des Droits de Sa Majeſté. . . . Vous verrez plus particuliérement quelles en ſont les vûës & les intentions, par les Mémoires que de ſa part j'ai rémis à Monſieur le Prince de Conti & à Madame la Ducheſſe de Némours, & dont j'ai cru vous devoir donner communication, ne doutant point qu'autant pour vos intérêts, que pour ceux du Roi mon Maître, vous n'y faſſiez attention.*

Généroſité du Prince de Conti.

Il n'eſt pas beſoin de réflexions ſur les deux derniers Mémoires : je m'arrête à celui du Prince de Conti, & à la maniére dont il le reçut. Ce fut avec toute la politeſſe & toute la généroſité naturelle à ce Prince, & avec des ſentimens de la haute eſtime qu'il avoit du Roi d'Angleterre, dont il avoit donné de ſi glorieux témoignages dans ſa Lettre après la Bataille de Landen, ainſi que je l'ai raporté en ce lieu-là (1). Il ne ſe contenta pas de recevoir l'Envoié favorablement ainſi que ſon Mémoire : il lui donna

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 196.*

1699. donna encore des marques particuliéres de la considération qu'il avoit pour le Ministre qui le lui présentoit, & pour le Maître dont il exécutoit les Ordres. Il le traita splendidement, & bien loin de s'aigrir de sa Commission, il contribua à la faire réüssir. Ainsi il ne se passa plus dans l'affaire de Neufchâtel que des combats de civilité & de générosité à l'envie les uns des autres.

L'Intervention du Roi d'Angleterre arriva à propos pour calmer les affaires, qui commençoient à s'aigrir par la Convocation du nouveau Tribunal. C'étoit l'ouvrage de ce Gouverneur de Neufchâtel nommé *d'Affri*, qui ne s'étoit pas trouvé à l'Assemblée de 1694. pour n'être pas favorable à la Duchesse de Némours, qui depuis l'avoit destitué. Nonobstant cette destitution, se trouvant autorisé par le Roi Très-Chrétien, & par le Prince de Conti, il avoit sur la fin d'Avril convoqué une Assemblée à Neufchâtel sous le nom des Trois Etats, pour juger du différent des deux Prétendans, & de tous les autres à la Principauté de Neufchâtel, ou plutôt pour annuller l'Investiture accordée en 1694. à la Duchesse de Némours, & faire valoir l'Arrêt du Parlement de Paris rendu au bénéfice du Prince de Conti le 13. Décembre 1698. & en conséquence l'investir du Comté de Neufchâtel & de ses Dépendances. Cet Etat & tous ses Alliez en furent alarmez, & se préparérent cependant à maintenir les Loix & les Franchises du Païs. Alors le Roi d'Angleterre, apréhendant les suites de cette émotion, se trouvant d'ailleurs personnellement intéressé dans cette affaire, chargea son Envoié à Neufchâtel de présenter les trois Mémoires dont j'ai parlé, & fit représenter à même tems par son Ambassadeur en France au Roi Très-Chrétien, que cette nouveauté étoit contraire à l'impartialité que Sa Majesté avoit promise. Le Roi goûta ces raisons, & ne voulant pas manquer de parole, ni donner occasion à des brouilleries, capables de troubler la Paix de Ryswyck, il écrivit au Prince de Conti & à la Duchesse de Némours de n'aller pas plus loin, & de revenir à Paris. Ils obéïrent sans peine l'un & l'autre: & le premier abandonna aussi volontiers ses prétentions, que la derniére eut de joie de se maintenir dans les siennes, dont elle a joui jusqu'à sa mort. A ces Ordres du Roi Très-Chrétien, il joignit encore le rapel des Troupes qu'il avoit envoiées sur les Frontiéres de Suisse, & elles se retirérent en Alsace. 1699.

L'affaire de Neufchâtel terminée.

Voilà comme sur le point qu'on croioit tout accommodement rompu, & qu'on s'imaginoit déjà de voir naître d'une dispute entre deux particuliers une Guerre où plus d'une Nation alloit s'intéresser, tout fut pacifié en un moment, & la tranquillité affermie. La sagesse des deux Rois y contribua beaucoup. Le Roi d'Angleterre ne voulut paroître que quand il en fut tems, & ne parut que pour exhorter les Parties intéressées par ses paroles & par son exemple à la modération, laissant les choses dans leur état naturel. Le Roi Très-Chrétien de son côté, écouta les remontrances de l'Ambassadeur Anglois, & se souvint de l'impartialité qu'il avoit promise: Desorte que l'un & l'autre de ces deux Monarques agissant sans précipitation, & n'étant point détournez par de per-

1699. nicieux conſeils, ils ne firent rien qui ne fût convenable à leur gloire & au Bien-Public.

Mais le Prince de Conti ne contribua pas moins à la Paix, que toutes ces conſidérations de la Politique: & ſa générosité toute pure fit ce que des vûës plus intéreſſées faiſoient faire aux autres.

Dans le tems que l'affaire de Neufchâtel menaçoit l'Europe d'une nouvelle Guerre, la mauvaiſe ſanté du Roi Catholique, & le Teſtament qu'il avoit fait en faveur du Prince Electoral de Baviére, en faiſoient craindre une bien plus dangereuſe. Je raporterai de ſuite tout ce qui ſe publia non ſeulement à l'égard du Teſtament, mais encore à l'égard de l'infirmité du Roi d'Eſpagne, qui ne faiſoit plus depuis quelque tems que lutter contre la mort, & des mouvemens que cauſa ce triſte état du Monarque mourant pendant toute l'année 1699. Nous verrons dans la ſuite ce qui en arriva, & comment l'Habileté ou l'Etoile de la France tourna tout à ſon avantage.

La Cour de Madrid paroiſſoit alors tout Autrichienne. Depuis la mort arrivée en 1689. de la Fille de France qu'avoit épouſée Charles II. dont cette Princeſſe, ſi elle avoit vécu, eût pu entrainer l'eſprit du Roi ſon Epoux, on lui avoit fait épouſer la Princeſſe de Neubourg Palatin, Sœur de l'Impératrice (1). Cette ſeconde Femme le tourna tout à fait du côté de la Maiſon Impériale, & on ne peut pas douter qu'elle n'eût eu beaucoup de part au Teſtament fait en faveur du Prince Electoral de Baviére. La Maiſon d'Autriche voiant qu'il n'y avoit point de Poſtérité à eſpérer de Charles II. ne penſa qu'à ôter la Succeſſion à la France, & à l'aſſurer à un Prince de la Branche Autrichienne qui regnoit en Allemagne. Il n'y en avoit point de plus propre pour cela que le Prince de Baviére, iſſu du Mariage de l'Electeur avec une Fille de l'Empereur & de Marguerite d'Autriche, Infante d'Eſpagne, du Chef de laquelle il eſt vrai que le jeune Prince eût eu le premier Droit à la Monarchie, ſi le Dauphin de France ne l'eût pas précédé, étant ſorti du Mariage de Louïs XIV. avec l'Infante Marie Thérêſe, Sœur ainée de Marguerite. Charles II. Frere des deux Infantes, ſembloit être obligé à conſerver le Droit de l'ainée: mais on lui fit croire qu'elle l'avoit perdu par ſa Renonciation lors de ſon Mariage avec le Roi Très-Chrétien, & par le Traité des Pyrénées. Le Roi de France cependant avoit réclamé contre cette Renonciation, & j'ai raporté les Manifeſtes des deux Couronnes ſur la fameuſe diſpute qui s'en émut en 1667. (2). Elle ne concernoit alors que les Biens ſituez en Flandre, apartenans par les Loix du Païs aux Enfans du premier Lit, telle qu'étoit l'Infante Marie Thérêſe, au préjudice de ceux du ſecond Lit, telle qu'étoit l'Infante Marguerite, & tel qu'étoit Charles II. lui-même. Il ne fut queſtion de la Couronne d'Eſpagne qu'après ſa mort. Mais comme la queſtion de la Renonciation étoit la même pour les deux cas, & que les raiſons pour & contre en furent traitées à fond en 1667. je ne les répéterai point ici. Je dirai donc ſeulement que dans le préjugé où étoit alors le foible Charles II. il crut pouvoir diſpoſer de la Suc- 1699.

Teſtament du Roi Catholique en faveur du Prince Electoral de Baviére.

(1) *Seconde Femme de l'Empereur.*

(2) *Voiez Tome I. page 519. & ſuiv.*

1699. Succession par son Testament en faveur du Prince Electoral de Baviére, comme étant son Héritier le plus proche par la Renonciation de l'Ainée.

Ce n'étoit pas ainsi que l'entendoit Louïs XIV. s'étant assez déclaré en 1667. sur la nullité de la Renonciation, qui ne pouvoit faire de préjudice à la Postérité issuë de son Mariage avec l'Infante Marie Thérêse. Il avoit le Marquis de Harcourt son Ambassadeur à Madrid, qui observoit toutes les démarches de cette Cour & de son Monarque, & qui n'ignoroit rien des Intrigues des Autrichiens pour faire tomber la Monarchie au Prince Electoral de Baviére: mais de son côté il demeuroit tranquille. Il ne voulut rien remuer pendant le vivant du Prince qui étoit sur le Trône, & son Ambassadeur se contenta d'être attentif aux diverses rechutes de ce Monarque, pour donner avis de sa mort, aussi-tôt qu'elle seroit arrivée, afin que le Roi son Maître pût alors faire valoir les Droits de la feuë Reine son Epouse, & qu'il ne fût point prévenu par la Maison d'Autriche. Le Testament, dont l'Ambassadeur eut connoissance, l'obligea d'en écrire à la Cour de France, & le Roi ne crût pas qu'il dût dissimuler son ressentiment sur une telle partialité du Roi d'Espagne, qui privoit les Enfans de sa Sœur ainée de la Monarchie que les Droits du Sang & de la Nature lui donnoient, pour la transférer aux Enfans de la Cadette. Il donna donc Ordre à son Ministre d'en faire de vives plaintes à Charles II. C'est ce qu'il fit dans son Audience du 19. de Janvier, où il lui remit le Mémoire des Protestations & des Plaintes faites contre le Testament.

Le Roi mon Maître, dit-il, *m'a commandé de me donner l'honneur de dire à Votre Majesté, que depuis qu'elle l'avoit positivement assuré qu'elle ne feroit jamais aucune nouveauté contraire à la Paix & à sa ponctuelle observation, il seroit bien difficile à Sa Majesté d'ajoûter foi à la nouvelle d'un Testament fait par Votre Majesté en faveur du Prince Electoral de Baviére, si cela ne lui étoit pas confirmé d'une maniére à n'en plus douter. En ce cas, Sire, & que le Roi mon Maître ne puisse plus s'attendre à l'entiére satisfaction qu'il prenoit à la parole roiale de Votre Majesté, il manqueroit à maintenir le Droit que les Loix & les Coutumes inviolables de la Monarchie établissent en faveur du Dauphin son Fils unique, si Sa Majesté ne déclaroit d'abord, comme Elle m'a donné charge de le dire à Votre Majesté, qu'elle prendra les mesures nécessaires pour empêcher à même tems le renouvellement de la Guerre, & le préjudice qu'on prétend lui faire.* 1699. Plaintes de l'Ambassadeur de France contre le Testament.

Il représente ensuite au Roi Catholique la tranquillité où est demeuré le Roi son Maître, sans faire aucune instance pour ce qui regarde la Succession, *par où*, continuë-t-il, *Votre Majesté doit voir, si cette attention desintéressée du Roi mon Maître, & le désir qu'il a témoigné d'entretenir une parfaite intelligence avec Votre Majesté, méritoient qu'on prît une pareille résolution, & combien toute l'Europe trouvera un jour à redire, si par malheur les soins du Roi mon Maître ne peuvent pas empêcher que la Tranquillité Publique ne soit troublée par cet incident.*

La Cour de Madrid ne voulut pas demeurer sans réponse, & le 3. de Février elle la fit porter à l'Ambassadeur Réponse de la Cour de Madrid.

1699. ſadeur par Dom Léonard d'Oſines, du Conſeil de Flandre, & Interprête des Langues, qui en cette qualité avoit été préſent, lorſque l'Ambaſſadeur délivra le Mémoire au Roi. l'Inſcription étoit, *Réponſe faite de la part de Sa Majeſté Catholique à un Mémoire préſenté par le Marquis de Harcourt, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne.*

Cependant elle n'étoit ſignée que par le Secretaire des Depêches univerſelles (1), & c'étoit lui qui parloit en ces termes. „ *Sur le Mémoire que Votre Excellence a laiſſé entre les mains du Roi mon Maître dans l'Audience qu'il lui donna le 19. du mois de Janvier, Sa Majeſté m'a ordonné de dire à Votre Excellence, qu'Elle ſe trouve dans une aſſurance entiére de n'avoir manqué à rien en ce qui regarde la plus exacte obſervation de la Paix, pour laquelle Elle a le même zêle que le Roi Très-Chrétien . . . Que Sa Majeſté eſpére de correſpondre long-tems à ſon amitié, de conſerver l'eſtime qu'elle a pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, de contribuer enſemble à la conſervation du Répos Public, & de laiſſer ces Maximes à ſa Poſtérité, qu'Elle ſe promet que Dieu accordera aux inſtantes priéres de ſes bons & fidels Sujets.*

C'étoit éluder les plaintes du Mémoire plutôt qu'y faire réponſe, puiſque non ſeulement il n'y eſt rien dit du Teſtament, mais qu'en donnant le change on fait dire à ce Roi mourant, qu'il eſpére tranſmettre à ſa Poſtérité, que Dieu accordera aux priéres de ſes fidels Sujets, le déſir de vivre en bonne intelligence avec le Roi Très-Chrétien, & de contribuer enſemble au maintien de la Tranquillité Publique.

Quelque jugement qu'on faſſe de cette réponſe, il eſt certain qu'il y avoit eu un Teſtament qui inſtituoit le Prince Electoral de Baviére Héritier de la Monarchie d'Eſpagne, & on ne peut douter que ſi Charles II. fût mort alors, & que le Prince inſtitué lui eût ſurvécu, on n'eût vu la Guerre rallumée, nonobſtant le Traité de Ryswyck: mais la Providence en avoit autrement diposé. Le jeune Prince mourut le premier, & ſa mort rompit le Teſtament, & le Roi mourant ne lui ſurvécut pas deux ans, pendant lequel intervalle la tranquillité de l'Europe ſe conſerva, mais fort chancellante: le Traité de Partage, dont je parlerai bientôt, tâcha inutilement de l'affermir. Enfin la mort du Roi Catholique, & un nouveau Teſtament, fort contraire au premier, fit reprendre les Armes. On reconnut que les Haines & les Animoſitez n'avoient été que ſuſpenduës, comme je l'ai dit, & non pas éteintes par la Paix de 1697. & la Guerre de 1702. fut encore plus longue & plus meurtriére que celle de 1689.

1699. La mort du Prince Electoral de Baviére rompt le Teſtament.

Le Prince Electoral de Baviére mourut à Bruxelles le 6. de Février 1699. & la nouvelle de ſa mort ſe répandit dans tous les Etats intéreſſez à la Succeſſion d'Eſpagne, & ſur tout à l'égard des deux Maiſons de France & d'Autriche. L'une s'en réjouït, l'autre s'en affligea, toutes deux penſérent à leurs intérêts, & s'apliquérent encore plus fortement à gagner les cœurs des Eſpagnols, & à ſe préparer la voie au Trône. Chacun redoubla ſon attention ſur la ſanté du Monarque, dont les nouvelles varioient chaque jour. Pendant

(1) Antonio Ubulla y Medine. *On l'appelle auſſi Secretaire du Cabinet.*

1699. dant toute l'Automne de l'année précédente, & le commencement de celle-ci, il se portoit assez bien pour donner des espérances d'un parfait rétablissement. La Reine d'Espagne en devenoit plus réservée à l'égard de l'Ambassadrice Françoise, & reprenoit la gravité de sa Nation, & l'aversion de sa Maison pour celle de France. Cette disposition de la Cour de Madrid se fit sentir dans la réponse du Roi au Mémoire du Marquis de Harcourt: mais la mort du Prince Electoral de Baviére, qui arriva quelques jours après, rabattit quelque chose de cette joie & de cette espérance, & produisit l'effet ordinaire à toutes les révolutions, dont il est aisé de reconnoître le changement qu'elles font, par un extérieur qu'il est impossible à la Politique de cacher. La Cour s'en remit pourtant bientôt. Le Marquis de Harcourt (1) aiant demandé le mois de Mars suivant une Audience, qui lui fut accordée, il assura Sa Majesté Catholique que le Roi son Maître maintiendroit la Paix de Ryswyck, que le Testament en faveur du Prince de Baviére avoit fort ébranlée, dans l'espérance que le Roi Catholique ne voudroit plus rien innover à l'égard de la Succession à la Couronne, dont la mort du Prince institué avoit fait cesser les plaintes. On lui répondit avec assez de fermeté: & le Roi Catholique laissant le Gouvernement des Païs-Bas à l'Electeur, Pere du jeune Prince décédé, la France vit bien que les sentimens de le Cour de Madrid n'étoient pas changez pour elle, & qu'un Gendre de l'Empereur n'étoit pas propre à favoriser les prétentions du Dauphin. Aussi voioit-on les meilleures Troupes de France, où la Réforme n'avoit point touché, postées en Languedoc & en Provence, & le long des Côtes d'Espagne. 1699.

Audience du Marquis de Harcourt après la mort du Prince de Baviére.

Convalescence du Roi, & ses promenades.

Ce fut pendant tout l'Eté une continuation de joie & d'espérance pour l'Espagne, qui voioit la santé de son Roi moribond prendre de nouvelles forces, & qui se flattoit d'une parfaite convalescence. Le 8. de Juin, jour de la Fête-Dieu, il assista à la Procession avec un visage riant, & attira sur lui les yeux de tout le monde, ravi de le voir dans une si bonne disposition. Mais dès le 25. les foiblesses revinrent avec la fiévre qui l'obligea à garder le lit pendant son accès, & la Chambre pendant son intermission. Les Médecins en craignirent la suite, & tout Madrid en fut alarmé. Le Marquis de Harcourt, qui se préparoit à partir pour Paris, différa son voiage, & voulut attendre le succès de ce nouvel accident. Il en fut encore cette fois comme des autres, & quelques jours après le Roi se trouva mieux, & donna de nouvelles espérances. On le vit avec plaisir prendre le divertissement de la promenade avec la Reine son Epouse, & les Médecins espéroient une entiére guérison. On n'en douta point lorsque le 24. de Septembre on le vit partir avec la Reine pour l'Escurial, où leurs Majestez devoient faire quelque séjour, dans une Saison propre à goûter les charmes de cette Maison Roiale, une des plus belles & des plus magnifiquement bâties, qu'il y ait au Monde, aussi bien que des plus agréablement situées. Les Messagers alloient & venoient à tou-

(1) *Il fut fait Duc en 1700. lorsqu'il accompagna* Philippe V. *en Espagne, avec la qualité d'Ambassadeur du Roi de France.*

1699. te heure de Madrid à l'Escurial & de l'Escurial à Madrid, pour s'informer & pour raporter des nouvelles d'une santé si précieuse. On n'en recevoit que de bonnes, & le Roi se portoit si bien, qu'il étoit résolu de rester jusqu'au 12. de Novembre dans une si charmante retraite. Il se répandit même un bruit de la grossesse de la Reine, qui combla le Peuple de joie, de savoir que son Roi étoit en état de donner des Successeurs à la Couronne.

Visite les Tombeaux des Rois, & fait ouvrir le Cercueil de la feuë Reine.

Je ne sai quel jugement faire de la curiosité qu'eurent leurs Majestez de visiter le lieu de la Sépulture de la Maison Roiale, & d'y faire ouvrir quelques Tombeaux. Un de ceux-là fut celui de la feuë Reine, premiére Femme de Charles II., cette charmante Princesse, Fille de *Monsieur*, qui quitta la France avec plus de regret, qu'elle n'eut de joie d'aller regner en Espagne. Quel que pût être le mouvement qui porta le Roi à en faire ouvrir le Cercueil, il la vit tout entiére avec ses habits, & ce qu'il y a de plus merveilleux, avec le visage d'une personne vivante, dont les pâleurs de la mort n'avoient point encore effacé les couleurs. Cette vûë le frapa, & il se retira avec précipitation. Il veut voir dans son Tombeau une Reine morte, qu'il avoit tendrement aimée, pour lui donner quelques larmes ou quelques soupirs, & il croit voir une Reine vivante & prête à lui donner la main. Quelle surprise! Il ne faut point chercher d'autre mystére à la précipitation, avec laquelle il se retira, à moins qu'on ne veuille dire que son imagination lui représenta la Reine, comme l'avertissant qu'il viendroit bientôt prendre sa place auprès d'elle. La fraieur est naturelle dans ces occasions, & il y a toujours entre les Morts & les Vivans quelque chose qui fait frémir la Nature. Je ne sai cependant par quelle Superstition les Hommes ont été souvent excitez à chercher dans les Cercueils les présages de leur destinée, & à consulter les Morts. Plus une Nation est superstitieuse, & plus cette pratique y a lieu, & on impute à l'Espagne d'y être sujette. C'est l'ancienne Nécromancie des Païens, que le Christianisme n'a pu entiérement bannir: mais je ne croi pas que le Roi fût poussé par cette Superstition. Il peut être que la pratique d'Espagne y eut part: mais la curiosité, jointe au ressouvenir d'une affection que la mort n'avoit pas tout à fait éteinte, put fort bien produire cette visite, & renouvella peut-être celle qu'il lui avoit témoignée pour le Duc du Chartres (1) son Frere, dont je parlerai dans la suite. Au reste si le pressentiment de la prochaine mort du Roi eut aussi part à son émotion, il ne fut pas sans fondement, puisqu'elle arriva précisément un an après. 1699.

Dessein du Traité de Partage.

Tout le monde étoit persuadé qu'il ne pouvoit pas vivre encore longtems: l'Espagne seule se flattoit de son retablissement. Mais pendant qu'elle se berçoit de ses trompeuses espérances, les Princes intéressez à maintenir la Tranquillité Publique, qui ne pouvoit subsister que dans l'Equilibre de la France & de la Maison d'Autriche, travaillérent à partager entre elles les Couronnes d'Espagne. On imagina pour cela le Traité de Partage, dont on dit que la France elle-même s'avi-

(1) *Aujourd'hui Duc* d'Orléans. *Voiez les Lettres de* Filtz-Moritz.

1699. s'avisa la premiére, & fit entrer l'Angleterre & la Hollande dans son Projet, qui fut communiqué au Roi Guillaume, & aux Etats Généraux des Provinces Unies qui l'aprouvérent. Mais comme il ne fut signé qu'au commencement de l'année 1700. je remets à cette année à en parler plus amplement, & je passe aux autres Evénemens de celle-ci.

Affaire du Quiétisme & de l'Archevêque de Cambrai.

Il étoit fatal à la France de passer des fureurs de la Guerre à celles de la Religion, & le calme n'étoit pas plutôt rétabli au dehors du Roiaume, que le dedans étoit troublé, soit par l'esprit inquiet de la Nation, soit par le zêle outré d'une Religion, qui ne peut rien souffrir qui ne lui soit aveuglement soumis. Nous allons voir les Quiétistes & les Protestans plus persécutez que jamais, & leurs Ennemis, acharnez à leur ruine, liguer également contre eux les Puissances Ecclésiastiques & Séculiéres, la Cour de Rome & celle de France.

Leur Doctrine.

J'ai parlé en plus d'un endroit des Quiétistes, à qui on attribuoit des Erreurs qu'ils n'avoient pas, ou au moins dont ils se défendoient; & si on juge sans passion de leur Doctrine, telle qu'ils l'expliquent eux-mêmes, elle ne peut passer que pour une Spiritualité raffinée, & une Dévotion abstraite & métaphysique, qu'on ne trouve point dans l'Ecriture Sainte, à laquelle on feroit mieux de se tenir, que de donner dans de semblables écarts. L'explication des Maximes des Saints sur la Vie Intérieure, dont l'Archevêque de Cambrai (1) est l'Auteur, contient la véritable exposition de leurs sentimens. Ce fut aussi contre ce Livre que l'Evêque de Meaux & ses autres Ennemis se déchainérent en l'année 1697., comme je l'ai raporté en ce lieu-là (2). J'ai raporté aussi le tour qu'il prit pour se dérober à l'Excommunication de Rome, qu'il laissa tomber sur son Livre, mais dont il garentit sa personne, en le soumettant au jugement du Pape. Comme la Bulle ne fut expédiée que le 12. de Mars 1699., c'est maintenant que j'en dois parler, & je le ferai succinctement.

Les Antagonistes de ce fameux Prélat, à la tête desquels on met l'Evêque de Meaux, tous poussez, dit-on, par des haines personnelles, plutôt que par un zêle de Religion, s'étoient mis en campagne dès les années précédentes, & après avoir censuré quelques Propositions de son Livre, en avoient déféré la condamnation au Pape Innocent XII. Ce Pontife, comme nous l'allons voir, y procéda avec plus de modération, que n'avoient fait les Evêques François. Peut-être fut-il d'abord favorablement prévenu par la soumission de l'Accusé, & irrité par la passion de ses Accusateurs. On dit encore qu'il n'avoit pas trouvé bon qu'ils eussent mis la main à l'œuvre, & se fussent établis les premiers Juges d'un Livre, dont il n'apartenoit qu'à lui de décider: & il regarda ce qu'ils avoient fait, comme une espêce d'attentat à l'Autorité Apostolique. C'est ce qui fit trainer si long-tems les Congrégations, qu'il assembla sur les instances des Prélats François, qui poursuivoient la condamnation, ou plutôt sur celles du Roi qu'ils avoient obsédé, & dont ils avoient obtenu des Lettres adressantes au Pape, pour en hâter le Jugement.

Modération d'Innocent XII. à l'egard de l'Archevêque de Cambrai.

Ddd 2 Avant

(1) François de Salignac Fénélon.

(2) *Voiez ci-dessus pag. 314. & suiv.*

1699. Avant le commencement de cette année, il avoit convoqué une Congrégation extraordinaire, qui avoit travaillé à l'examen du Livre, mais qui s'étoit séparée sans donner aucune décision. Elle continua de s'assembler pendant les mois de Janvier & de Février sans avancer beaucoup, & le Prélat trouvoit dans les Docteurs Espagnols, qui favorisoient la Théologie Mystique, des Défenseurs contre ceux de sa Nation qui la persécutoient. La Congrégation relevoit encore le petit nombre des Docteurs de Sorbonne, qui avoient déclaré douze Propositions de son Livre erronées. Ils n'étoient que soixante qui eussent fait cette décision : & qu'est-ce, disoient les bien intentionnez de la Congrégation, que soixante contre huit cents à quoi monte le nombre des Docteurs Sorbonistes? Comme si on eût voulu dire par là que l'Archevêque avoit la pluralité éminemment pour lui, & interpréter le silence des autres pour autant de voix en sa faveur.

Haine du Roi contre l'Archevêque de Cambrai.

Dans ces entrefaites le Roi, animé par les Ennemis du Prélat, à qui il avoit ôté ses pensions, les aiant fait raier sur l'Etat, & qu'il avoit privé de son Apartement à Versailles, écrivit au Pape une Lettre que lui présenta le Cardinal de Bouillon sur la fin de Janvier, pour prier sa Sainteté de finir une affaire qui avoit déja duré dix-huit mois; & le Pape répondit, que pour en accélérer l'expédition, les Congrégations se tiendroient doresnavant deux fois la semaine. Ainsi tout fut fini le 12. de Mars, & Innocent XII. ordonna que la Bulle, qui avoit été dressée, fût leuë en plein Consistoire.

Après avoir entendu en plusieurs Congrégations, disoit le Pape, *les sentimens des Cardinaux & des Docteurs en la Sacrée Théologie &c. De notre propre mouvement & de notre science certaine, & après une mûre délibération de notre part, de la plénitude de l'Autorité Apostolique, Nous condamnons & rejettons par la teneur des présentes, le Livre ci-dessus nommé comme un Livre dont la lecture & l'usage pourroient faire tomber insensiblement les Fideles en des Erreurs déjà condamnées par l'Eglise Catholique, & outre cela comme contenant des Propositions, qui, soit dans le sens qui résulte naturellement de leurs paroles, ou en considérant la liaison du discours, sont respectivement téméraires, scandaleuses, pernicieuses dans la pratique, & même erronées: & nous interdisons & défendons &c. de le lire, retenir, ni d'en faire usage sous peine d'Excommunication.* On faisoit ensuite l'extrait de vingt-trois Propositions que la Bulle condamnoit comme marquées de ces caractéres. 1699. Bulle d'Innocent XII.

Lettre du Pape à l'Archevêque de Cambrai.

Le Pape se félicita de la Bulle, qu'il avoit, disoit-il, achevée le jour de sa naissance, qui étoit aussi le jour de la naissance de Grégoire I. surnommé *le Grand*, dont il avoit imploré le secours pour cet Ouvrage. Mais en même tems, comme s'il eût porté ce coup à regret contre l'Archevêque, il lui écrivit une Lettre pleine d'affection pour l'en consoler. Elle est du 12. de Mai. C'étoit proprement une réponse à celle du Prélat du mois d'Avril, qui contenoit sa soumission à la Bulle : *Nous avons reçu*, lui disoit le Pape, *une extrême joye lorsque nous avons apris par vos Lettres votre prompte & respectueuse obéïssance. Ce qui a confirmé abon-*

1699. *abondamment la bonne opinion que nous avions conçuë de vous depuis long-tems... Aprouvant donc extrêmement, & louant le zéle qui vous a fait obéïr à notre décision, nous prions Dieu de tout notre cœur qu'il vous aide dans les travaux de votre Charge Episcopale, & vous accorde l'effet de vos désirs, & nous vous donnons notre Bénédiction Apostolique.*

On peut donc dire que la défaite de ce Prélat, comme en parloient ses Ennemis, fut plus glorieuse pour lui, que leur Victoire ne le fut pour eux, & qu'ils eurent moins de sujet de s'aplaudir de la Bulle du Pape, qu'il n'en eut de se louer de sa Lettre.

Les Evêques agissent contre leurs Droits.

Mais la réflexion la plus importante qu'il y a à faire sur ce fameux différent, dont les Evêques de France traduisirent eux-mêmes le Jugement à la Cour de Rome, c'est l'aveuglement où la passion jette les Hommes. Juges naturels qu'ils en étoient, au préjudice de l'Autorité Episcopale, & des Libertez de l'Eglise Gallicane, ils ont recours à une Jurisdiction de là les Monts, qui profite de leurs fausses démarches, & par leurs instances à solliciter la Bulle, ils donnent un nouveau titre au Siége de Rome pour établir son Autorité absoluë, & cette dignité de Chef Souverain de toutes les autres Eglises, que les Papes s'arrogent depuis tant de Siécles. Ils commirent encore l'Autorité Roiale, en obligeant le Roi à solliciter avec eux cette Bulle, pour lui donner par là une Autorité dont elle avoit besoin pour être reçuë & acceptée en France. Elle trouva même encore de la dificulté au Parlement de Paris, toute apuiée qu'elle étoit de la Déclaration du Roi du 4. d'Août 1699. qui en ordonnoit l'exécution. 1699.

Conclusions de l'Avocat-Général contre la Bulle.

Nous savons, dit l'Avocat-Général (1) en prenant ses Conclusions, *que le pouvoir des Evêques, & l'Autorité attachée à leur Caractére, d'être Juges des Causes qui regardent la Foi, est un Droit aussi ancien que la Religion, aussi Divin que l'Institution de l'Episcopat, aussi immuable que la parole de Jesus-Christ même. . . . Aussi nous ne requérons l'enregistrement de la Bulle & de la Déclaration, qu'avec cette simple, mais utile Protestation, que nous trouvons dans les Souscriptions d'un ancien Concile d'Espagne*, Salvâ priscorum Canonum autoritate, *sauf l'Autorité des Anciens Canons.*

Protestation des Evêques assemblez contre la Bulle.

Les Assemblées des Evêques des diverses Provinces du Roiaume, convoquées en conséquence des Lettres Patentes du Roi pour la réception de la Bulle, prirent les mêmes précautions. L'Archevêque de Rheims, présidant à l'Assemblée de sa Province, dit, *Qu'elle recevoit la Bulle avec respect, mais que c'étoit sans préjudice en d'autres occasions du premier Jugement qui apartient aux Evêques par leur Divine Institution.* Et l'Archevêque de Paris, tenant l'Assemblée des Prélats de sa Métropole, fut d'avis de recevoir la Bulle, nonobstant les défauts des Formalitez, mais *sans tirer à conséquence pour l'avenir.* C'est-à-dire, que les Prélats assemblez se souvinrent de leurs Droits, & voulurent les conserver : mais pourquoi y avoient-ils fait un brêche eux-mêmes, en poursuivant à Rome un de leurs Confréres, dont ils eussent dû être les premiers Juges? Je ne dirai plus qu'un mot touchant la sou-

(1) Daguesseau.

1699.

Réflexion ſur la ſoumiſſion de l'Archevêque de Cambrai.

miſſion de l'Archevêque de Cambrai. Comme les Propoſitions de ſon Livre, que le Pape condamnoit, n'étoient que des Opinions ſpéculatives, qui ne touchoient point le fond de la Religion, il pouvoit auſſi les abandonner, ſans faire tort à ſes lumiéres ni à ſa conſcience. Cependant il ſemble qu'il y eut de l'excès dans ſon humilité, & qu'elle aviliſſoit le Caractére Epiſcopal, dont il devoit mieux ménager la dignité.

Quiétiſtes d'une autre eſpèce.

Au reſte il ne faut pas confondre le Quiétiſme de l'Archevêque de Cambrai avec celui de pluſieurs Fanatiques, & même de pluſieurs ſcélérats, qui ſous le maſque de leur Spiritualité raffinée autoriſent le libertinage & le plaiſir des ſens, au lieu de les réprimer, ne parlant de s'anéantir & de demeurer dans un profond repos comme un corps ſans vie, que pour ôter à la pudeur & à la vertu le frein qu'elles opoſent aux paſſions.

Violences contre les Proteſtans.

On traitoit avec plus de rigueur encore les Proteſtans que les Quiétiſtes: & comme le diſoit le P. Meneſtrier, c'étoit un crime capital en France de n'être pas Catholique. J'ai parlé de la Déclaration du mois de Décembre 1698. (1): on l'exécuta cette année à la rigueur: Elle fut ſuivie le 11. de Février 1699. d'une autre qui réïtére les défenſes faites aux Nouveaux Convertis par les Déclarations de 1682. & de 1686. de ſortir du Roiaume, à peine des Galéres & de Confiſcation de Biens. On imaginoit tous les jours de nouveaux moiens de rendre leur condition miſérable: en demeurant dans le Roiaume, ils n'y pouvoient diſpoſer de leurs Immeubles, ni de l'univerſalité de leurs Meubles pendant trois ans, 1699. du jour de la Déclaration du 15. de Mai, qui leur en défendoit l'aliénation. Les Eccléſiaſtiques de leur côté, & les Intendans du leur emploioient inutilement des Inſtructions qui n'étoient pas de leur goût, & des contraintes qui n'étoient pas propres à les perſuader. Le Clergé ne vouloit pourtant point ſe relâcher, & la Cour qui s'en laiſſoit entrainer dreſſa un nouveau Tribunal, dont elle crut tirer plus de ſecours que de tout ce qu'on avoit juſque-là pratiqué. Il étoit effectivement compoſé des principaux Miniſtres d'Etat, de perſonnes d'ailleurs également éclairées & modérées, du Chancelier, du Duc de Beauvilliers, des quatre Secretaires d'Etat, & de deux autres Miniſtres (2). Ce Conſeil fut chargé d'examiner les Procès Verbaux des Prélats & des Intendans, & devoit s'aſſembler toutes les ſemaines à Verſailles dans l'Apartement du Chancelier ou du Duc de Beauvilliers, & tous les mois devant le Roi. Mais rien n'étoit capable de guérir la plaie qui ne pouvoit être, conſolidée que par la Liberté de Conſcience: & c'eſt ce qu'on ne vouloit pas accorder. Ainſi les contraintes ſubſiſtant toujours, il n'y avoit point d'adouciſſemens capables de les faire goûter, ni de Réglemens qui puſſent les rendre efficaces. Enfin les rigueurs continuérent, & on en vint juſqu'aux Communions forcées, dont on ne peut aſſez déplorer la pratique. Les peines ne ceſſoient point: mais elles ne convertiſſoient perſonne. On avoit beau donner Déclaration ſur Déclaration, on ne gagnoit rien. Le Roi en donna encore une à Fontainebleau le 13. de

(1) *Voiez ci-deſſus page 374. & ſuiv.*

(2) Dagueſſeau & Pommereuil.

1699. de Septembre, qui renouvelloit celle de l'11. de Février & toutes les précédentes, & qui ne produisit pas plus d'effet. Si elles empêchoient les évasions, elles ne persuadoient pas les Consciences opprimées. D'ailleurs toute la rigueur de ces Déclarations multipliées, n'empêchoit pas les sorties de presque tous les endroits du Roiaume. Je ne grossirai point l'Histoire des noms de ceux sur qui les divers Tribunaux exercérent leurs violences; la liste en seroit ennuieuse, & je me contente de donner une idée générale de ces rigueurs, qui n'étoient pas moins funestes à l'Etat qu'à la Religion, qui épuisoient le premier, & qui faisoient de l'autre une Comédie, qui ne représentoit sous le masque de Nouveaux Convertis, que des Hypocrites & de méchans Catholiques.

Violence exercée à Montbelliard.

La zêle outré du Roi pour la Religion Romaine ne se faisoit pas seulement sentir aux Protestans de son Roiaume; il le fit encore éclatter à Montbelliard. Ce Comté avoit été rendu par le Traité de Ryswyck à son Prince, de la Maison de Wirtemberg, qui en est Souverain, & cependant on fut étonné d'y voir entrer au commencement de cette année un Corps de Troupes Françoises, qui parurent devant la Ville en ordre de Bataille. Le 16. de Janvier six cents Grenadiers & deux cents Cavaliers y entrérent, l'Infanterie Tambour battant & Mêche allumée, & la Cavalerie Drapaux déploiez. Elles avoient à leur tête le Subdélégué de l'Intendant de Bourgogne, qui vint trouver le Prince (1), & lui demanda une Eglise dans la Ville pour les Catholiques. C'étoit le sujet de cette espêce d'Invasion. Le Prince répondit qu'il se conformeroit à ce qui seroit ordonné de la part de l'Empire: mais qu'il ne pouvoit recevoir d'autres Ordres. Le Subdélégué s'adressa ensuite au Maire & aux Echevins de la Ville pour faire les Logemens des Troupes, & à leur refus il en fit lui-même les Billets. Le lendemain on vit arriver des Curez des Villages voisins, qui se présentérent avec les Ornemens Sacerdotaux pour dire la Messe devant le Collége, qui étoit une Maison du Prince située dans le Faux-bourg, & s'en étant fait ouvrir les portes ils allérent à l'Eglise, où l'on faisoit depuis vingt ans l'Exercice de la Religion Luthérienne, & en trouvant les portes fermées, les Soldats cassérent les vitres, entrérent par les fenêtres, & ouvrirent les portes. Après quoi les Ecclésiastiques y entrérent & dirent la Messe. 1699.

La Cour de France prétendoit être autorisée à en user de la sorte, non seulement sans violer le Droit des Gens & le Traité de Ryswyck, mais même en vertu de l'Article IV. de ce Traité, dont j'ai fait mention en son ordre (2). Cet Article, comme je l'ai dit en ce lieu-là, portoit, que la restitution faite par le Traité étoit sans préjudice de la Religion Catholique dans les lieux où elle se trouveroit établie, & on prétendoit que le Service s'étant fait à Montbelliard pendant la derniére Guerre, ç'en étoit assez pour y être maintenu, nonobstant le rétablissement du Prince dans sa Souveraineté. Mais cet Exercice passager, & qui n'étoit que pour la Garnison, pouvoit-il attribuer un Droit fixe & permanent, & ne finissoit-il pas avec l'Eva-

(1) George, *Duc de Wirtemberg, Prince de Montbelliard.*

(2) *Voiez ci-dessus pag.* 343.

1699. l'Evacuation des Troupes Françoises, qui avoient amené leurs Prêtres ou leurs Religieux avec elles? C'est au moins comme le Prince de Montbelliard le prétendoit, & il étoit à craindre que les Princes Protestans d'Allemagne n'entrassent dans la querelle. Le Roi y faisant réflexion ne voulut point renouveller la Guerre: informé d'ailleurs qu'il n'y avoit que six Familles Catholiques dans la Ville, il en fit retirer ses Troupes: se contentant que l'on donnât à ces six Familles une Eglise pour l'Exercice de leur Religion.

Statuë Equestre du Roi.

Le 17. de Juin on fit à Paris la Cérémonie de mettre la premiére pierre du piédestail de la Statuë Equestre du Roi, que l'Hôtel de Ville lui érigeoit, & qui fut posée au milieu de la Place de Vendôme, à qui elle fit perdre son ancien nom, pour lui en donner un plus auguste, c'étoit celui de *Loüis le Grand*.

Le Plan de cette Place avoit été fait, & la construction commencée avant la mort du Marquis de Louvois: mais le Roi aiant consideré que les Murs par leur élévation & par leur Architecture étoient incommodes & impratiquables pour l'habitation & pour l'usage des particuliers, qui auroient voulu y faire construire des maisons, avoit formé un nouveau dessein. Sa Majesté vouloit aussi y faire bâtir un Hôtel pour la seconde Compagnie de sa Garde, avec tous les Logemens convenables à ce Projet. Elle avoit cru ne pouvoir mieux confier le soin & la dépense de ces Ouvrages qu'au Prévôt des Marchands & aux Echevins de Paris, qui représentent les Ediles de l'ancienne Rome, à qui l'Intendance des Maisons de cette Capitale de l'Empire étoit commise. Il leur céda donc *l'Emplacement* de l'Hôtel de Vendôme, les Places & Terres qui en dépendoient avec les Edifices commencez, & les Matériaux assemblez pour les achever, à condition de former la Place en l'état qu'elle est, & de bâtir un Hôtel qui serviroit au Logement des Mousquetaires de la seconde Compagnie, au lieu qu'on trouveroit le plus propre dans le Fauxbourg St. Antoine, pareil à celui dont joüissoit la premiére Compagnie au Quartier de St. Germain des Prés. La Donation fut acceptée, & suivant la faculté accordée aux Donataires, de pouvoir disposer de toutes les Places & de tous les Bâtimens tant en fond qu'en superficie restans de l'*Emplacement* de l'Hôtel de Vendôme & de toutes ses dépendances, ils transportérent leur Droit à un Entrepreneur (1), qui s'obligea de remplir toutes les conditions de la Donation, dont il auroit aussi tout le profit, & de leur paier la somme de six cents vingt mille livres. Il s'obligeoit aussi de faire démolir tous les Bâtimens commencez sur les *Emplacemens* qu'on lui abandonnoit, & d'y faire construire à ses frais les Edifices nécessaires pour former la façade de la nouvelle Place, suivant le Plan que le Roi en avoit fait dresser. 1699.

C'est au milieu de cette Place que fut posée la Statuë Equestre du Roi, qui en fait le principal embellissement. On dit que le poids en est de cent milliers. Le fameux Girardon en fut le Sculpteur, & elle fut fonduë tout d'un jet, c'est à dire, le Cheval & la figure ensemble par Keller.

Les

(1) Masneuf.

1699. Cérémonies au sujet de la Statuë Equestre.

Les Cérémonies qui furent faites le 13. d'Août, lorsqu'on la découvrit; car on l'avoit tenuë couverte jusqu'à ce jour-là, sont trop curieuses pour n'en pas donner une description abregée. Le Prévôt des Marchands, & les Echevins tous à Cheval & en Robes de Cérémonie, accompagnez des Conseillers & autres Officiers de la Ville, & précédez par les Archers, par les Tymbales & les Haut-bois, se rendirent à l'Hôtel du Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, qui montant un superbe Cheval richement enharnaché, se mit à côté droit du Prévôt des Marchands précédé de ses Gardes, & suivi de ses Gens de Livrée. Ils allérent en cet ordre à la Place de Louïs le Grand, & firent deux tours devant la Statuë, en la saluant respectueusement. C'étoit rendre à l'Image les honneurs dus à l'Original, & il y avoit sans doute de l'excès & de l'adulation dans cette Cérémonie.

Il y en eut encore davantage dans le Feu d'Artifice, qui fut dressé sur la Riviére. Le Prévôt des Marchands les Echevins, & les autres Officiers se rangérent tout au tour dans des Batteaux fort propres, qu'ils avoient fait orner pour la Fête, & le Canon de la Ville fit plusieurs décharges pendant que le Feu brula.

C'étoit un Palais magnifique, où sur le Frontispice étoient écrits ces mots en gros caractéres: *Statuë Equestre de Louïs le Grand placée dans le Temple de la Gloire.* Ce Temple étoit élevé au milieu des Eaux sur un Rocher qui paroissoit inaccessible, dont quatre Demi-Dieux occupoient les quatre Faces: Persée délivrant Andromede, Hercule victorieux de l'Hydre, Thésée vainqueur du Minotaure, & Jason faisant la Conquête de la Toison d'or. Je ne décrirai point le somptueux Edifice du Temple de la Gloire, dont les colomnes & l'entablement étoient de marbre de différentes couleurs, les chapiteaux, les bases, & les ornemens de bronze doré, & les entrecolomnes ornées de Médailles & de Bas-reliefs qui décrivoient le parallêle du Roi, avec les Princes & les personnes illustres qui ont mérité le nom de Grand ou d'Auguste dans l'Histoire. C'étoient Alexandre, Cyrus, César, Théodose, Auguste, Constantin, Fabius, Pompée, Clovis, Charlemagne, Philippe Auguste, Henri IV. De superbes Inscriptions qu'on lisoit dans le parallêle du Roi avec ces Princes, en exprimoient la justesse & le double raport. On lisoit dans celle du parallêle avec Alexandre ces paroles:

Siluit Terra in conspectu ejus (1).
L'Univers étonné se tait en sa présence.

Je ne raporterai point les autres. Je dirai seulement qu'une Statuë de bronze représentoit la Gloire qui portoit la Médaille du Roi, au tour de laquelle on lisoit ce demi vers:

Sic itur ad Astra:
C'est ainsi qu'un Heros s'éleve jusqu'aux Cieux (2).

Faut-il s'étonner après cela, si un Monarque si flatté se laissoit trop souvent emporter par la vanité? N'est-ce pas à ces Adulateurs qu'il en faut imputer la faute? On rend même cette justice au Roi, qu'il n'aprouva pas toutes les Cérémonies de la Statuë Equestre, — Le Roi n'aprouve pas ces flatteries.

(1) *I. Liv. des* Maccabées, *Chap. I. v. 3.*

(2) *Voiez le Recueil du P.* Menestrier.

1699. Equestre, & qu'il n'en souffrit les flatteries qu'avec peine, sans vouloir que personne de sa Cour y assistât.

Nouvelles d'Ethiopie & de l'Egypte.

Parcourons les autres affaires domestiques qui se passérent cette année en France. Les Lettres qui vinrent du Caire de la part des Missionnaires François en Ethiopie sont assez curieuses, pour être insérées dans cette Histoire, & la narration n'en sera pas desagréable.

La premiére est du Pere Verseau, Supérieur Général des Missions de Syrie, écrite le 30. d'Octobre 1697. du Caire, *où il étoit*, dit-il, *arrivé le* 12. *d'Août*. Il parle de toute l'Egypte, comme d'un Païs très désolé par raport à la Religion, non seulement à l'égard des Turcs qui sont les Maîtres, mais encore à l'égard des Chrétiens qui y habitent, la plûpart Grecs & Cophtes, presque tous Eutychiens, & vivant les uns & les autres dans une si profonde ignorance du Christianisme, qu'ils ne savent ni ce qu'ils croient, ni ce que croient les autres. L'Egypte au reste est très peuplée, & un des meilleurs Païs qui soit dans le Monde. Il parle ensuite des Eaux du Nil, de leur salubrité & de leur fécondité, & en attribuë le Débordement aux pluies qui tombent pendant les mois de Mars, Avril, Mai, & la moitié de Juin.

Pour ce qui est du Caire, il représente cette Ville aussi longue que Paris, mais beaucoup moins large, à moins qu'on ne confonde l'ancien Caire avec le nouveau, quoi qu'éloignez l'un de l'autre de près d'une lieuë.

Il décrit ensuite la route qu'il faut tenir, pour passer d'Egypte en Ethiopie. Elle est, dit-il, impratiquable par terre : il faut s'embarquer à Suëz, 1699. Ville située sur la Mer Rouge à trois journées du Caire : d'où vous êtes portez jusqu'à Mesüa, qui est une petite Forteresse de l'autre côté de cette Mer, apartenant aux Turcs sur les Confins de l'Ethiopie. Il y a de là cent lieuës à la Capitale, que ce Missionnaire nomme *Gonder* (1) : & ces cent lieuës se font en vingt jours de Caravannes.

L'Ethiopie est un Païs très abondant, & quoi que tout dans la Zône torride, il est néanmoins fort tempéré à cause des hautes Montagnes qui le couvrent, & de la quantité de pluies qui tombent pendant quatre mois de l'année. Les Ethiopiens au reste ne sont pas si noirs qu'on nous les dépeint, & ne manquent pas de génie. *J'en ai vu*, dit le même Missionnaire, *ici*, c'est-à-dire au Caire, *qui m'ont paru d'un naturel doux & d'un bon esprit*. Il ajoûte que les Missionnaires qui y étoient passez il y avoit septante ans, avoient fait de grands progrès : mais que depuis, une violente persécution les avoit tous fait périr. Cependant rien n'étant capable de les rebuter, ils alloient essaier de s'y rétablir à la faveur de la Reine Mere qui les apelloit.

Cette Lettre étoit suivie d'une autre, écrite aussi du Caire, par un autre Missionnaire Jésuïte (2), le 20. d'Avril 1698. Il trace un chemin un peu différent de celui qu'indique le premier : & il veut qu'on s'embarque sur le Nil au Vieux Caire, d'où l'on arrive en cinq jours à Mont-Lobata, où est la Caravanne des Ethiopiens qui attend les Passagers. De là ils continuent ensemble leur chemin, par-

(1) *C'est peut-être celle que Thévenot nomme* Gonthar.

(2) Antoine-Marie Naki.

1699. partie ſur le Nil, partie par terre juſqu'à Damala, premiére place Frontiére d'Ethiopie, & de là en ſeptante journées à la Capitale de ce vaſte Empire.

Ce qu'il y a de ſingulier de cette Lettre, c'eſt ce qu'il mande de l'arrivée au Caire d'un des principaux Officiers de la Cour d'Ethiopie, nommé *Agy-Ali* (1), qui venoit chercher un Médecin Franc, c'eſt-à-dire, Européen, pour l'amener avec lui, & pour demeurer aux gages & au ſervice du Roi. On lui indiqua Charles Poncet, Bourguignon, qui entreprit le Voiage avec un Jéſuïte qui paſſa pour ſon Aſſiſtant ou ſon Compagnon. Ils s'embarquérent ſur le Nil au Vieux Caire, & prenant la route que je viens de tracer, ils arrivérent à la Capitale d'Ethiopie. Le Conſul François, qui réſidoit au Caire, recommanda le Docteur Poncet au Monarque Ethiopien par la Lettre qu'il lui écrivit: & ne manqua pas de profiter de cette conjoncture pour faire valoir la Nation Françoiſe & ſon Monarque.

J'ai été ravi, dit-il, *de trouver cette occaſion favorable de témoigner à Votre Majeſté, comme j'en ſuis chargé, l'inclination que mon Empereur a pour Elle, & la ſincére eſtime dont il eſt pénétré pour la profonde piété de Votre Majeſté, dont il a été informé: & s'il avoit pu prévoir cet heureux rencontre, ces Médecins ne ſeroient pas partis vers* la Porte *de Votre Majeſté, ſans des preſens dignes de la magnificence de mon Empereur. Il aura ſans doute de la joie d'être uni à Votre Majeſté par une véritable & ſincére amitié, comme il eſt déja par la foi de Jeſus-Chriſt, & par le Trône ſublime où il a plu à Dieu de le placer dans l'Occident, comme Votre Majeſté s'y trouve établie dans le Midi.* Il s'étend enſuite ſur les grandes Actions & ſur la Sageſſe du Roi Très-Chrétien, qui ont obligé le Roi de Siam, & les Princes les plus éloignez de ſes Etats, de lui envoier des Ambaſſadeurs, & de rechercher ſon Alliance. Il ajoûte, qu'il aprendra tout cela de la bouche des deux Médecins qui le vont trouver, qui l'informeront auſſi de ſa dévotion & de toutes ſes vertus Chrétiennes, par leſquelles, dit-il, il eſt ſi ſemblable à Votre Majeſté, qu'elle ne pourroit ne point aimer ce Grand Prince, quand ſes Actions Héroïques, qui lui ont acquis par tout le ſurnom de *Grand*, ne toucheroient point Votre Majeſté. Il lui offre encore au nom du Roi, des aides pour ſatisfaire à l'inclination qu'il a pour les Bâtimens, & pour la Peinture, en lui envoiant de ſavans Architectes, & d'habiles Peintres. Voilà comme ce Monarque étoit bien ſervi par tout, & que tout ce qu'il y avoit de François dans les Cours Etrangéres, ſe faiſoient un devoir & un plaiſir d'y publier ſes louanges. 1699.

On reçut une troiſiême Lettre du 4. de Mai 1698. écrite du Caire, comme les deux premiéres, par un autre Miſſionnaire (2), qui confirmoit le voiage entrepris par le Docteur Poncet & par ſon Compagnon, pour aller en Ethiopie travailler à la guériſon du Roi attaqué de la Lepre. Ce Docteur, dit-il, avoit guéri un Marchand Arménien d'une fâcheuſe maladie, & ce Marchand donna ſa connoiſſance à l'Envoié d'Ethiopie qui étoit attaqué de la Lepre, auſſi bien que le Grand

(1) *Il étoit d'origine & de Religion Turque.*

(2) Le P. Navier, *Jéſuite.*

1699. Grand Negus ou l'Empereur son Maître. Il fit donc premiérement l'essai de la Science du Médecin François sur lui-même, & l'expérience aiant réüssi, il s'empressa de l'amener à la Cour d'Ethiopie pour opérer la même guérison sur cet Empereur, dont il devoit attendre des libéralitez dignes d'une cure si importante, & du plus riche Souverain du Monde. Ce Missionnaire raporte à peu près la même chose que les deux autres, du Caire, du Nil & de l'Ethiopie. Il ajoûte, à l'égard de la Religion, que les Ethiopiens n'ont qu'un seul Archevêque, qui ne se mêle que des affaires Ecclésiastiques, & qui n'est servi que par deux Filles vierges. C'est une terrible épreuve pour sa continence; car s'il manque le moins du monde contre la chasteté dont il a fait vœu, on le dépose aussitôt de sa Charge pour l'enfermer dans un Monastére, où il passe tristement le reste de ses jours. Outre cet Archevêque, ils ont un Patriarche qui réside au Caire, & qui leur est commun avec les Cophtes, aussi bien que la Religion, les uns & les autres faisant profession de l'Eutychianisme.

Outre la Lettre que le Consul François écrivit au Monarque Ethiopien, il en écrivit aussi une en France, pour y rendre compte du voiage du Docteur Poncet en Ethiopie, avec un détail de ce grand Empire, plus circonstancié & plus curieux que celui des Missionnaires. Il dit que ce Roi ou cet Empereur, car on lui donne indifféremment ces deux titres, admet difficilement les Etrangers dans ses Etats, & qu'il les en laisse encore plus difficilement sortir, quand une fois ils y sont entrez: Que cette difficulté est venuë de ce que l'on a reconnu que les Etrangers n'y 1699.
venoient, que pour découvrir les Mines d'or, dont le Païs est très abondant. Cependant comme la Cour de ce Prince ne peut se passer des Marchandises étrangéres, il fait faire ce Commerce par ceux de ses Sujets qu'il envoie dans les Indes, la Perse, l'Arabie & l'Egypte. C'est ainsi que l'Envoié Agy-Ali avoit aporté avec lui au Caire pour cinq cents mille écus en poudre d'or, Civette, & Ambre gris, dont il emploia la valeur en diverses Marchandises, suivant les Ordres qu'il en avoit du Roi. Ce Consul nous aprend encore, que le Prince qui regnoit se nommoit *Jesus*, Fils de Jean, qui avoit commencé à regner à l'âge de vingt-deux ans, & qui en avoit alors trente-neuf: Que de sa Femme légitime il n'avoit qu'une Fille, mais qu'il en avoit vingt & dix Garçons de diverses Filles des Grands de son Roiaume: l'usage de la pluralité des Femmes y étant établie, comme il l'étoit anciennement chez les Juifs. Aussi dit-il que cette Polygamie ne l'empêche pas d'être fort dévot: mais sa dévotion n'est point cruelle, & bien loin de persécuter il souffre le libre Exercice des différentes Religions qu'on professe dans ses Etats, des Juifs & des Mahometans, aussi bien que des Chrétiens, de quelque Secte qu'ils soient. Il ajoûte que tous les Ethiopiens n'ont pas eux-mêmes une semblable Créance: mais que la dominante est la Cophte. Au reste, s'il l'en faut croire, ils retiennent encore une terrible Superstition du Paganisme, c'est que quelques-uns vont chaque année aux Fêtes de Pâques immoler cent ou deux cents Mulets à la source du Nil. Tant il est malaisé d'arracher

le

1699. le Culte idolâtre & superstitieux du cœur humain. Enfin il ajoûte encore qu'on publioit des merveilles de la clémence du Monarque regnant, aussi bien que de sa puissance: & qu'il ne tenoit point ses Freres dans la captivité, comme l'avoient pratiqué ses Prédécesseurs. Il ne dit rien de la fertilité de ses Etats ni du Gouvernement des Provinces, attendant les Relations que les nouveaux Missionnaires ne manqueroient pas d'envoier: mais il remarque que la plante ou l'arbre du Caffé est originaire d'Ethiopie, d'où il a passé dans l'Arabie.

Dispute entre le Marquis de Villars & le Prince de Lichtenstein.

Il y eut le 29. de Janvier une dispute entre le Marquis de Villars, Envoié Extraordinaire de France à la Cour de Vienne, & le Prince de Lichtenstein, Gouverneur de l'Archiduc Charles (1), qui faillit à brouiller les deux Maisons de France & d'Autriche, & à rallumer la Guerre: le Cérémonial en fut le sujet, la vanité d'un Bal, & peut-être aussi celle des deux Ministres: Causes bien legéres pour produire un si grand effet. Tant il est vrai ce qu'un judicieux Auteur (2) a fort bien remarqué, que les grands Evénemens ont souvent des causes très méprisables. L'Archiduc donnoit une Fête au sujet du Mariage du Roi des Romains son Frere (3). Les Ambassadeurs & les Envoiez entrérent dans la Sale pour voir le Bal qui suivit le Festin: le Prince de Lichtenstein y entra quelque tems après, & s'adressant aux derniers il leur dit d'un ton assez haut, que l'Empereur avoit ordonné de ne point admettre Messieurs les Envoiez: & se tournant vers le Marquis de Villars il lui dit, *que puisqu'il n'avoit pas voulu prendre Audience de Monseigneur l'Archiduc, il ne pouvoit être aussi de sa Fête.* A quoi ce Marquis répondit, qu'il croioit être chez l'Empereur, parce qu'en effet l'Apartement faisoit partie de la Cour Impériale, & que s'il n'avoit pas pris Audience de l'Archiduc, le Prince de Lichtenstein savoit bien que les seules difficultez du Cérémonial en avoient été la cause. Mais ce dernier aiant insisté de nouveau que le Marquis de Villars eût à se retirer, ce Ministre sortit après quelque contestation, & dépêcha aussitôt un Courier en France pour informer la Cour de ce démêlé. Le Roi prit vivement cette affaire, qu'il regarda moins comme une insulte faite à la personne de son Ministre, que comme un attentat à son Caractére: renvoia le Courier avec des Ordres au Marquis de Villars d'en demander une satisfaction suffisante: & fit savoir au Comte de Vallenstein, qui étoit en chemin pour venir à Paris en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté Impériale, de s'arrêter où il étoit jusqu'à nouvel Ordre. Voilà donc les deux Cours commises pour une bagatelle, & prêtes à rentrer en Guerre, si l'Angleterre & la Hollande ne fussent pas venuës, pour ainsi dire, se mettre entre deux. Ces deux Puissances Alliées des Parties, sachant de quelle conséquence il étoit d'éteindre promptement le feu avant qu'il s'allumât davantage, s'empressérent de travailler à l'accommodement qui fut conclu le 29. d'Avril par le sage expédient qu'elles imaginérent. Ce fut de

L'Angleterre & la Hollande accommodent le différent.

(1) *Aujourd'hui Empereur.* (2) *Voiez Réflexions sur la Rhétorique par l'Archevêque de* Cambrai. (3) *Dans la suite l'Empereur* Joseph.

1699. de considérer ce qui s'étoit passé comme une affaire particuliére entre le Marquis de Villars & le Prince de Lichtenstein, & la régler entre eux, sans y faire entrer les deux Cours, qui furent contentes de ce ménagement, & la querelle fut terminée de cette maniére.

Comment il est terminé.

Le Prince de Lichtenstein, étant allé rendre visite à la Comtesse de Trautsmandorf sa Belle-Sœur, rencontra en sortant de l'Apartement de cette Dame, le Marquis de Villars qui étoit logé dans la même maison, auquel il fit le compliment qui avoit été projetté : *Je serois au desespoir, Monsieur, si j'avois pu manquer au respect qui est dû à Sa Majesté Très-Chrétienne, & aux égards que l'on doit aussi à votre Caractére, en ce qui s'est passé entre nous chez son Altesse Illustrissime, Monseigneur l'Archiduc, puisque j'ai toujours eu, & aurai toute ma vie une profonde vénération pour Sa Majesté Très-Chrétienne, & je veux espérer que vous me rendrez auprès d'elle la justice que méritent ces véritables sentimens.*

A quoi le Marquis de Villars répondit :

Je ne manquerai pas, Monsieur, de rendre un compte très fidele à Sa Majesté des sentimens pleins de respect & de vénération que vous me marquez avoir pour elle, & je ne doute pas qu'elle ne reçoive avec plaisir les témoignages que vous m'en donnez.

Ainsi fut apaisé le différent de ces deux Ministres, par l'entremise du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux, & par la satisfaction qu'ils procurérent à celui de France ou au Roi son Maître, qui en fut content, & son Envoié parut à la Cour Impériale, comme il avoit fait auparavant. 1699.

Arrêt du Conseil d'Etat pour diminuer les Droits d'Entrée.

Le Roi, apliqué au Bien Public, fit rendre le 20. de Janvier un Arrêt au Conseil d'Etat, pour diminuer les Droits d'Entrée sur plusieurs Marchandises nécessaires à la subsistance des Familles. Et peu de jours après le Parlement de Paris, excité par l'exemple du Prince, donna un Arrêt en faveur de la Police des grains, pour en empêcher la disette. Informé que plusieurs Laboureurs, qui avoient leurs granges pleines, ne vouloient pas faire battre leurs bleds & les porter au marché, dans l'espérance que la rareté en feroit augmenter le prix, il leur ordonna de rendre publiques ces récoltes, dont l'abondance n'avoit rempli leurs granges, que pour les communiquer à leurs Compatriotes. Il régla ce qu'il falloit d'une année à l'autre pour la provision de ces avares Métaiers, & pour ensemencer leurs champs, & voulut que le surplus fût porté chaque semaine aux marchez voisins, afin que les Habitans des Villes & des Bourgs pussent se fournir ce qu'il leur falloit pour leur nourriture à un prix raisonnable.

Arrêt du Parlement pour la Police des grains.

Renouvellement de l'Académie des Sciences.

Le Gouvernement ne se bornoit pas aux nécessitez du Peuple : le Roi prenoit encore soin de l'Embellissement du Roiaume en favorisant les Arts & les Sciences. L'Académie en avoit été établie dès l'année 1666. sous la direction de Colbert (1), qui fit construire en 1667. par les Ordres du Roi le fameux Observatoire au bout du Fauxbourg St. Jaques, dont j'ai parlé dans le premier Tome de cette

(1) *Voiez le I. Tome pag. 509. & suiv.*

1699. cette Histoire. Elle fut renouvellée par des Lettres Patentes en 1697. (1) & on avoit lu dans la Compagnie l'Etablissement dressé par le Sécretaire d'Etat (2) & aprouvé par le Roi, qui contenoit cinquante Articles. L'Abbé Bignon fut nommé pour en être le Chef, & le Savant du Hamel en fut Secretaire jusqu'à l'année 1698. que lui succéda Fontenelles, si connu par la beauté & par la variété de ses Ouvrages, possédant également les Sciences les plus abstraites, & l'Erudition la plus polie.

Corps des Académiciens.

Quatre sortes d'Académiciens composoient cet illustre Corps : I. Les Honoraires au nombre de dix, qui devoient tous être Regnicoles, & parmi lesquels se prendroit le Président. II. Les Pensionnaires au nombre de vingt, qui avoient leur établissement fixe à Paris, dont il y auroit trois Géomêtres, trois Astronômes, trois Méchanistes, trois Anatomistes, trois Chimistes, trois Botanistes, un Secretaire & un Tresorier. III. Venoient les Associez en pareil nombre, douze desquels seroient Regnicoles : les huit autres pouvoient être Etrangers, & s'apliquer à celles de ces Sciences que je viens de nommer, pour lesquelles ils auroient le plus de talent. IV. Les Elêves au même nombre de vingt, composoient la derniére des quatre Classes, & devoient tous être établis à Paris, afin que chacun d'eux s'apliquât à la Science, dont feroit profession l'Académicien Pensionnaire, auquel il seroit attaché. L'Académie ainsi composée élisoit ses Sujets; mais aucun n'étoit admis que par l'agrément du Roi, à qui le Sujet élu seroit proposé. C'étoient les premiers Articles. J'omets les autres qu'on trouve dans l'Etablissement de l'Académie, & je passe aux Assemblées qu'elle devoit tenir deux fois la semaine, le mécredi & le samedi, chaque Séance étant de deux heures. 1699.

L'Ouverture s'en fit le 29. d'Avril 1699. dans le nouvel Apartement du vieux Louvre, où il a plu au Roi de la loger, ne la croiant pas indigne d'un Edifice destiné à la Majesté des Rois, dont elle fait elle-même un des principaux Ornemens. L'Abbé Bignon, Président de l'Assemblée, fit une Harangue succincte, par laquelle il déclara que les Auditeurs ne devoient point s'attendre à des Discours en forme, & élégans pour la pureté de la Langue : que cela étoit réservé à Messieurs de l'Académie Françoise : mais qu'on se contenteroit de traiter les Matiéres en termes ordinaires & communs, & même par la seule lecture des Mémoires que les Académiciens présenteroient. C'est ainsi qu'on lut dans cette premiére Séance l'Ecrit des Comêtes de Cassini, Astronôme, celui de Varignon, Mathématicien, d'une Clepsydre, & les Dissertations de deux autres qui parloient de Distillation & de Chimie. On ne parla point alors de Géometrie, d'Anatomie, ni de Botanique, parce que le tems ne suffisoit pas. Comme on tient la porte ouverte à tous les honnêtes gens, il se trouva à cette Assemblée quantité de personnes de distinction, & même plusieurs Dames y assistérent : desorte qu'il sembloit que les Muses fussent descenduës sur un si célebre Théatre, pour en aplaudir les Scênes.

L'affaire des Juges de Mante mérite par sa singularité d'être raportée. Une

Affaire singuliére des Juges de Mante.

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

(2) Pontchartrain, *depuis Chancelier.*

1699. Une plaiſanterie ou une débauche la commença ; elle finit par une Tragédie. Un Gentilhomme, nommé *Ferriéres*, avoit fait prendre un Cochon ſalé à ſon Curé pour ſe divertir, & l'avoit invité à en venir manger ſa part. Il avoua quelques jours après au Curé, qui faiſoit informer du vol, la piece qu'il lui avoit faite, & lui paia la valeur de ſon Cochon. Le Curé ſe déſiſta du Procès : mais les Juges, qui en vouloient à ce Gentilhomme, continuérent l'information, & aiant déclaré le cas Prevôtable, ils le condamnérent à être pendu, ſans avoir égard ni à ſa condition, ni à ſon âge de quatre-vingt-deux ans, ni aux Apellations de ſa Fille, auſquelles ils refuſérent de déférer.

Ils font pendre un Vieux Gentilhomme.

Elle en porta ſes plaintes au Roi, qui voulut que l'affaire fut inſtruite à fond, & qui en commit le jugement aux Maîtres des Requêtes de l'Hôtel. Après d'exactes Procédures, la paſſion de ces Juges fut pleinement connuë, & ils furent condamnez à être bannis, les uns pour cinq ans, les autres pour toujours hors du Roiaume, & tous ſolidairement en vingt mille livres de Réparations Civiles envers la Famille. Belle leçon aux uns pour ne point faire d'actions indignes de leur naiſſance, & aux autres pour ne point faire monter leurs paſſions ſur le Tribunal, où doit préſider la Juſtice *ſans yeux & ſans mains* (1), impartiale & incorruptible.

Sentence renduë contre les Juges.

Le 28. de Février la Cour prit le deuil pour la mort du Prince Electoral de Baviére, décédé le 6. à Bruxelles. Le Roi Catholique l'avoit inſtitué ſon Héritier par le Teſtament dont j'ai raporté le contenu, & l'indignation qu'en témoigna le Roi. La mort de ce jeune Prince fit ceſſer ces plaintes, & la nature & la bienſéance reprirent leurs Droits. Le Roi prit le deuil pour quinze jours : le Dauphin & les Princes pour ſix ſemaines. Je ne répeterai point ce que j'ai dit de la naiſſaince du jeune Prince défunt, iſſu du Mariage de l'Electeur de Baviére avec une Archiducheſſe d'Autriche, Fille de l'Empereur Léopold, & d'une Sœur de Charles II. dont il eût été l'Héritier Préſomptif, ſi les Fils de France deſcendans de l'Ainée ne lui euſſent pas été préférables. Le Marquis de Pompone fut nommé par le Roi pour aller à Bruxelles faire les complimens de condoléance à ſon Alteſſe Electorale. 1699.

Mort du Prince Electoral de Baviére.

La Religion, par l'abus qu'en font les Hommes, pouſſez par un zêle indiſcret, & par des paſſions furieuſes, cauſoit toujours d'étranges deſordres dans le Roiaume. Je ne parle point maintenant des Nouveaux Reünis, mais de ce qui ſe paſſa de la part des Ennemis de l'Archevêque de Paris, dont le Parlement ſe crut obligé de prendre connoiſſance, pour réprimer la fureur des Libelliſtes qui attaquoient inſolemment ce Prélat, & tout ce qui n'étoit point ſoumis à la Doctrine des Moliniſtes. Les Gens du Roi étant entrez le 10. de Janvier à la Cour dirent, qu'on répandoit un Livre ſans nom d'Auteur, dont le titre étoit conçu en ces termes : *Problême Eccléſiaſtique à qui on doit croire de Meſſire Loüis-Antoine de Noailles, Evêque de Châlons en 1695. ou de Meſſire L. A. de Noailles, Archevêque de Paris en 1696.* C'étoit une

Troubles pour la Religion.

Condamnation d'un Libelle publié contre l'Archevêque de Paris.

(1) C'étoit la figure de la Vérité qu'en Egypte le Préſident portoit à ſon cou. v. Diodore de Sicile & Plutarque.

1699. une Satyre violente contre ce Prélat, qui avoit aprouvé, disoit-on, & condamné tour à tour la Doctrine impie des Jansénistes (1): *Qu'il falloit réprimer ces Libelles séditieux*, disoient les Gens du Roi, *& en punir les Auteurs..... Que si la personne du Coupable est encore inconnuë, son crime est toujours certain: le Libelle porte avec soi & sa conviction & sa condamnation, & la Justice peut imprimer sur l'Ouvrage une note d'infamie qui rejaillisse un jour sur le front de son Auteur.... Les Empereurs Romains ont cru que le feu devoit consumer ces Libelles diffamatoires....: La sévérité de ces Loix ne peut être plus à propos mise en pratique que dans la conjoncture présente, pour arrêter ce torrent de Libelles téméraires qui ont inondé notre Siécle, & pour affermir par un exemple éclattant la paix & la tranquillité de l'Eglise. C'est pourquoi ils requéroient qu'il plût à la Cour ordonner que le Libelle diffamatoire seroit lacéré & brulé en la Cour du Palais par l'Exécuteur de la Haute Justice:* & c'est ce qui fut ordonné par l'Arrêt.

Ambassade du Roi de Maroc.

Un Ambassadeur du Roi de Maroc, prenant la qualité d'Amiral, & de Sur-Intendant de toutes les affaires de la Mer de ce Prince, arriva le 11. de Novembre 1698. à Brest avec une Suite de dix-huit personnes. Il se rendit à Paris le 5. de Février, & fut conduit le 16. à Versailles par le Baron de Breteuil, Introducteur des Ambassadeurs, qui le fut prendre dans le Carosse du Roi. En étant descendus, ils traversérent tout le grand Apartement jusqu'à la Sale du Trône, où le Roi étoit assis sur une Estrade sous un Dais superbe. L'Ambassadeur ne monta point sur l'Estrade, & le Roi ne se leva point: il ôta seulement son Chapeau, & le remit pendant la Harangue. On n'en a point encore vu de ces Païs-là, où il y ait plus d'art & plus de bon sens. Je n'en donnerai que le précis. 1699.

Sa Harangue.

Après un pompeux étalage des Titres du Roi & de ceux de l'Empereur Muley Ismaël son Maître, il passe au sujet de son Ambassade. *C'est dans le Port de Salé*, dit-il, *que j'ai été assez heureux pour contracter amitié avec les Officiers des Vaisseaux François qui y étoient arrivez, & de concerter avec eux un Traité de Paix & d'une amitié indissoluble. J'en donnai avis à l'Empereur mon Maître, qui me permit de le signer, & il m'a donné depuis les pouvoirs nécessaires pour y mettre la derniére main. Cette amitié, Sire, sera toute pure & desintéressée. Les Conquêtes de Votre Majesté Impériale ne sauroient donner de jalousie à Muley Ismaël, puisqu'il fait des vœux pour la prospérité de ses Armes: mais il fait en même tems ses efforts pour imiter ses vertus héroïques: & lors que Votre Majesté Impériale châtioit ses Ennemis par Mer & par Terre, mon Maître faisoit la Guerre aux Turcs & aux Negres, & il leur a accordé la Paix dans le tems que Votre Majesté Impériale la donnoit à l'Europe.* Ensuite de beaucoup d'expressions flatteuses sur les grandes Actions du Roi, il achêve ainsi son Discours. *Je finis, Sire, en félicitant Votre Majesté de la part de mon Maître, de l'heureux succès d'une Guerre si sanglante & si longue, dans laquelle, après avoir vaincu un nombre inombrable d'Ennemis, elle a fait*

(1) *Par son aprobation au Livre du P. Quesnel, étant Evêque de Châlons, & par sa censure du Livre de l'Exposition de la Foi Chrétienne, étant Archevêque de Paris.*

1699. *a fait paroître une modération jusqu'alors inouïe, en sacrifiant les avantages que lui promettoit la Guerre, à la gloire de donner la Paix à tant de Nations vaincuës.*

Ce Discours fut prononcé en Arabe, & on dit que cette Langue a une force qui donne beaucoup d'élégance à la narration: mais le Traducteur n'en diminua pas la majesté.

Les presens, dont l'Ambassadeur étoit chargé pour le Roi, ne répondoient pas à la magnificence de sa Harangue, ne consistant qu'en quelques peaux de Tigre & de Lion, & en quatre douzaines de peaux de Maroquin rouge : mais sa réponse, à ceux qui lui en firent des railleries, en relève la valeur & fit admirer son esprit. *Ce n'est pas*, dit-il, *la quantité ni la qualité de ces presens qu'il faut regarder; c'est l'impression qu'ils portent de l'hommage & des respects que je viens rendre au Monarque à qui je les présente : tout ce qu'il y a de plus précieux est au dessous de la grandeur du Roi.*

Réponse spirituelle de l'Ambassadeur.

Il semble qu'une Ambassade si flateuse, & de la part d'un si grand Prince, tel qu'est le Roi de Maroc, devoit avoir un autre succès que celui qu'elle eut. Ce Ministre venoit pour traiter de la Paix des Saletins, & de l'échange de leurs Esclaves avec les Esclaves François qui étoient à Salé, & il s'autorisoit de la protection & de l'Ambassade de l'Empereur de Maroc, sous le nom duquel il négocioit. Mais la fierté de sa Négociation ne répondit pas à la politesse de sa Harangue, & prétendant avoir dix Esclaves Afriquains pour un François, on le traita d'extravagant, & on le renvoia. Il y a de l'aparence qu'on le regarda moins comme un Ambassadeur du Roi de Maroc, que comme un Député des Corsaires de Salé, avec qui on étoit en Guerre, & avec qui on lui notifia qu'on ne vouloit point de Paix sur le pied du Traité qu'il venoit offrir. C'est ce qu'on aprend de la Lettre Circulaire du Secretaire d'Etat (1) à tous les Lieutenans des Amirautez du Roiaume. 1699.

Lettre Circulaire aux Amirautez au sujet de l'Ambassade.

L'Ambassadeur du Roi de Maroc, leur dit-il, *qui est venu en France pour demander la Paix, n'aiant pas voulu accepter les conditions qui lui ont été offertes, & celles qu'il a faites n'aiant pas été agréables au Roi, Sa Majesté l'a renvoié, & elle fera partir incessamment plusieurs Fregattes pour faire la Guerre aux Corsaires de cette Nation, & les empêcher de faire des Prises sur ses Sujets.* Il donne cet avis aux Officiers de l'Amirauté, afin qu'ils le notifient aux Marchands qui ont des Vaisseaux en Mer, & que les derniers prennent leurs précautions pour se garentir des Pyrates.

Quoi qu'il en soit, l'Ambassadeur fut pourtant toujours traité avec l'honneur dû au Caractére, & il eut son Audience de Congé avec les mêmes Cérémonies qu'il avoit eu à son arrivée. Il fut aussi régalé de presens de plus grande valeur que les siens, entre lesquels il y avoit six montres à boitte d'or d'une grande beauté, & d'un ouvrage exquis. Il ne savoit point encore le mauvais succès de sa Négociation. Il ne l'aprit que lorsqu'il fut prêt de partir de Brest le 25. de Mai pour retourner à Salé. Ce fut une terrible alarme pour toute sa Suite & pour lui-

(1) Pontchartrain.

1699. lui-même, qui apréhendoit à son retour pour sa tête.

Ambassade du Prince de Monaco à Rome.

Je ne puis mieux placer qu'en cet endroit l'Ambassade du Prince de Monaco (1) à Rome. Si elle ne fut pas si curieuse, elle fut bien d'une autre magnificence que celle du Roi de Maroc. Son Equipage lui coutoit cent mille écus au de là de ce que le Roi lui donnoit. Il avoit vingt Carosses à six & à huit Chevaux, cent Hommes de Livrée, & une infinité d'autres Domestiques, & la dépense de sa Table devoit être de cent mille écus par an (2). Comme il étoit fort riche, Prince Souverain d'ailleurs, il voulut faire honneur à sa naissance & à son Ambassade, qui fut une des plus superbes qu'on eût vûës de la part de la Cour de France à celle de Rome. Il étoit parti le 18. de Février de Paris en poste, & il fit son Entrée à Rome avec le pompeux Cortége que je viens de raporter.

Hommage du Duché de Bar.

Un des plus mémorables Evénemens de cette année en France, fut l'Hommage rendu par le Duc de Lorraine de son Duché de Bar, par raport aux circonstances de cette Cérémonie, & à celles dont elle fut précédée.

Le Traité de Ryswyck avoit rétabli le Duc de Lorraine dans ses Etats, pour les posséder en toute Souveraineté, comme avoit fait le Duc Charles IV. son Grand-Oncle en 1670. avant que le Roi s'en emparât : mais il n'y avoit point été parlé de la Dépendance & de l'Hommage du Duché de Bar, que prétendoit la France, & dont le Duc eût voulu s'exempter aussi bien que de celui de la Lorraine, comme si ces deux Duchez n'eussent fait qu'un même Corps. 1699.

J'ai raporté (3) la Cession que fit Charles IX. & que confirma Henri III. au Duc de Lorraine de tous les Droits de Souveraineté, que les Rois ses Prédécesseurs avoient eus sur le Duché de Bar : mais j'ai aussi raporté au même lieu la Protestation du Procureur Général contre cette Cession, lorsque le Parlement de Paris en ordonna l'Enregistrement. Aussi fut-elle regardée dans la suite, comme nulle & illégitime. Ni le Mariage qui se fit en 1599. de Madame, Sœur de Henri IV. avec le Duc de Bar, Fils de Henri II. Duc de Lorraine, ni celui qui se fit en 1698. du Duc de Lorraine avec *Mademoiselle*, Fille du Duc d'Orléans, ni tous les honneurs que le Roi fit à la Cérémonie de ces dernières Noces, n'autorisérent point cette Cession. Il n'en fut rien dit ni dans l'un ni dans l'autre Contract, & chacun demeura tacitement dans les Droits qu'il prétendoit avoir. Mais il parut bientôt que le nouveau Duc de Lorraine s'étoit fait illusion. Aussitôt qu'il voulut, pour ainsi dire, remuer cette pierre, elle tomba sur lui, & le Roi lui fit connoître que l'Hommage du Duché de Bar apartenant à la Couronne, il n'avoit pu en être aliéné par deux Rois tout Lorrains, s'il m'est permis de parler de la sorte, & il l'exigea dans toute sa plénitude du nouveau Possesseur.

Le Duc prétend mal à propos s'en exempter.

Ce Prince donna lieu le premier à le pousser là-dessus un peu durement, mais pourtant avec justice. Peu de tems après son arrivée dans ses Etats avec la Duchesse son Epouse,

Fff 2

(1) Grimaldi. (2) *Le Roi n'en donnoit que vingt-cinq mille.* (3) *Voiez Tome I. pag. 450.*

1699. se, il affecta de trancher du Souverain à l'égard du Duché de Bar, aussi bien qu'à l'égard de celui de Lorraine : & on sut que dans les Siéges du Bailliage & de la Prévôté de Bar, au lieu de donner au Roi le nom de *Roi* absolument & sans restriction, comme étant le Chef Seigneur, on le qualifioit de *Roi Très-Chrétien*, surnom inutile parmi ses Sujets, & dont ceux du Barois n'augmentoient ses Titres, que pour diminuer indirectement l'étenduë de sa puissance, & pour se soustraire à sa Domination. Onze Sentences du Tribunal de Bar, où le Roi étoit ainsi qualifié, émurent l'indignation du Parlement, & les Gens du Roi étant entrez, l'Avocat-Général (1) dit :

Arrêt du Parlement contre l'exemption prétenduë.

„ Qu'ils avoient eu de la peine à „ croire que des Officiers, qui voient „ tous les jours leurs Jugemens réformez dans le Tribunal du Parlement, que des Juges qui éprouvent sur eux-mêmes les effets du „ pouvoir qu'il plaît au Roi de confier à cette Cour, eussent pu oublier sitôt les ressentimens de respect & de soumission, que le bonheur de leur naissance devoit avoir „ gravé plus profondement dans „ leur cœur : mais qu'il ne leur étoit „ plus permis d'en douter, depuis „ qu'ils avoient eux-mêmes lu le „ surnom de *Roi Très-Chrétien*, „ écrit dans onze Sentences du Bailliage & de la Prévôté de Bar. Ils „ les aportoient à la Cour, afin que „ par l'Arrêt qu'elle alloit prononcer, les Habitans du Barois, instruits de leur condition, reconnussent avec joie qu'ils ont la gloire & le bonheur d'obéïr au même „ Maître que toute la France : Qu'ils „ révérassent avec elle dans la personne de ses Rois cette Majesté „ suprême, à laquelle les plus grands „ Princes & les Rois même n'ont „ point rougi de rendre Hommage, „ en s'avouant avec respect les Vassaux, & les *Hommes-Liges* de la „ Couronne. C'étoit pour cela qu'ils „ requéroient la Cour qu'il lui plût „ de faire défense, d'emploier dans les „ Actes de Judicature, & dans les „ Contracts qui se passeroient dans „ l'étenduë des Bailliage & Prévôté „ de Bar, le surnom de *Roi Très-Chrétien*, &c. „ Les Conclusions furent suivies, & la Cour ordonna que son Arrêt du 27. de Mai seroit lu & publié dans les Bailliage & Prévôté de Bar l'Audience tenant, enregistré dans leurs Registres pour être exécuté selon sa forme & teneur, & affiché par tout où besoin seroit. 1699.

Le Roi veut que le Duc rende l'Hommage en personne.

Erection de Bar en Duché.

Bientôt après le Roi fit savoir au Duc de Lorraine, qu'il vouloit que lui-même vint en Personne lui rendre Hommage du Duché de Bar. C'étoit avec justice, puisque Bar tenoit sa dignité de la Couronne de France, n'étant que Comté, avant que le Roi Jean l'érigeât en Duché, en faveur du Mariage de sa Fille aînée avec Henri, Comte de Bar. Le Duc obéït, & arriva le 20. de Novembre à Paris, amenant avec lui la Duchesse son Epouse. Je ne décrirai point la réception que leur firent le Duc & la Duchesse d'Orléans, qui étant allez au devant d'eux hors des Portes de Paris, les amenérent au Palais Roial, & dès le lendemain *Monsieur* mena le Duc de Lorraine à Versailles, où le Roi le reçut dans son Cabinet & sans aucune Cérémonie, comme Marquis du Pont à Mous-

(1) Daguesseau.

1699.

Le Duc demeure *incognitò* jusqu'après l'Hommage.

Moufſon. On en étoit ainſi convenu, & que le Duc demeureroit *incognitò* juſqu'après l'Hommage rendu.

Cérémonie de l'Hommage.

La Cérémonie s'en fit le 25. de Novembre. Dès qu'il parut près de la Chambre du Roi, les Huiſſiers ouvrirent les deux battans des Portes, & ſon Alteſſe Roiale aiant paſſé la Chambre de ſa Majeſté ſe rendit dans le Salon voiſin. Le Roi étoit aſſis ſur ſa Chaiſe & couvert, aiant à ſes côtez les Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri, le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe découverts. Le Duc de Lorraine s'étant aproché du Roi, remit ſon Chapeau, ſes Gands, & ſon Epée entre les mains du Duc de Geſvres, premier Gentilhomme de la Chambre, pour l'abſence du Duc de Bouillon, Grand Chambellan, à qui cette Fonction apartenoit : & s'étant mis à genoux ſur un carreau placé devant les pieds du Roi, le Chancelier (1), qui étoit derriére la Chaiſe de Sa Majeſté, aiant à ſes côtez deux Secretaires d'Etat, lut l'Acte de Foi & Hommage contenant. „ Que Monſieur le Duc „ de Lorraine juroit & promettoit „ au Roi, le ſervice & l'obéïſſance „ qu'il étoit tenu de lui rendre à „ cauſe du Duché de Bar, comme „ auſſi de le ſervir envers tous & „ contre tous en toutes les Guerres, „ que lui Roi & ſes Succeſſeurs pour„ roient avoir contre les Ennemis „ de ſa Couronne. „ Le Duc confirma le Serment par ces paroles qu'il adreſſa au Roi : *Oui, Sire, je promets de le garder :* & Sa Majeſté lui dit : *Levez vous, Monſieur le Duc de Lorraine.* Sa Majeſté s'étant levée en même tems ſe découvrit & lui fit une révérence, après laquelle elle ſe couvrit & fit couvrir le Duc.

1699.

Les Ducs & Pairs blâment le Duc de Geſvres de ſa Fonction.

Il y eut du murmure de la part des Ducs & Pairs, au ſujet de la Fonction que fit le Duc de Geſvres de recevoir le Chapeau, les Gands, & l'Epée du Duc de Lorraine. Ils prétendoient, „ Que s'étoit s'abaiſſer „ par un ſemblable Miniſtére envers „ un Prince Etranger, à qui ils diſ„ putoient même la preſſéance : Que „ c'étoit pour cette raiſon que le „ Duc de Bouillon, Grand Cham„ bellan, s'étoit abſenté, & qu'il „ eût été plus à propos que le Duc „ de Geſvres ſous quelque prétexte „ eût fait exercer cet Office par ſon „ Fils qui avoit ſa Survivance. „ Il y avoit peut-être plus de vanité que de fondement dans leur prétention, & le Roi, qui ſe connoiſſoit mieux que perſonne dans ces diſtinctions de rang & de preſſéance, & qui en étoit le maître, leur en fit ſentir la petiteſſe, & fit tomber toute leur préſomption par une parole également digne de ſa ſageſſe & de Sa Majeſté. Il dit, la veille que le Duc devoit rendre ſon Hommage, qu'il avoit choiſi le Duc de Geſvres pour la Fonction dont je viens de parler, & qui avoit excité leur chaleur contre cette Cérémonie, qui étoit ſur le tapis. Le Duc ne manqua pas de répondre, „ Qu'il s'eſtimoit bien honoré du „ choix qu'il avoit plu à Sa Majeſté „ de faire de ſa perſonne : „ & il n'y eut perſonne alors aſſez hardi ou aſſez vain pour y trouver à redire.

Vanité des Cardinaux.

Les Cardinaux eurent la même vanité que les Ducs & Pairs, & prétendirent les mêmes honneurs du Duc de Lorraine, que les Cardinaux de Richelieu & Mazarin avoient reçu de

(1) Pontchartrain, *qui avoit ſuccédé le 5. de Septembre à* Boucherat.

1699. de ses Prédécesseurs. Mais les tems n'étoient plus les mêmes, & les choses étoient bien changées. Ces deux Cardinaux avoient été premiers Ministres, & dans une telle élevation qu'ils avoient même osé affecter des honneurs sur les Princes du Sang. Cette supériorité ne pouvoit être tirée à conséquence. Cependant leurs Eminences ne laissérent pas d'apuier leurs prétentions sur ces deux exemples, & pour ne point mettre leur dignité en compromis, ils résolurent de ne point voir ce Prince. Je ne parle point de toutes les honnêtetez qu'il reçut du Roi, qui savoit mieux qu'aucun Souverain se faire rendre ce qui lui étoit dû, & marquer à ceux qui le lui rendoient plus de politesse que personne. Sa Majesté se promena avec lui, & fit jouer toutes les Eaux à Versailles & à Marli. Le 30. du mois il prit congé du Roi, & le 2. de Décembre des Princes qu'il vit à l'Opéra dans leurs Loges, où il passa pour éviter le Cérémoniel, & partit en poste courant à vingt Chevaux pour retourner dans ses Etats : laissant à Paris la Duchesse son Epouse legérement malade d'une petite vérole volante, qui n'eut rien de fâcheux.

Les honnêtetez que le Roi fait au Duc de Lorraine.

Il n'en est pas des fruits de la Paix comme de ceux de l'Olive qui en est le Symbole. Ceux de la derniére se cueillent tout verts : ceux de l'autre ne se recueillent qu'après qu'ils ont eu le tems de meurir. Le Roiaume avoit été si épuisé par une Guerre de près de dix ans, qu'on ne pouvoit pas sitôt en réparer les vuides. Il fallut pour cela avoir recours à de nouveaux Edits. Celui de Création des Lieutenans de Police dans toutes les Villes du Roiaume, où il y a des Jurisdictions Roiales, fut donné à Fontainebleau, & enregistré le 16. d'Octobre à la Chambre des Vacations du Parlement. Le Roi déclaroit qu'il l'établissoit à *l'instar* de l'Edit de 1667. qui avoit créé le premier Lieutenant-Général de Police pour Paris : & comme cette Capitale en avoit reçu de grands secours, on espéroit que les autres Villes en recevroient de semblables à proportion de ces nouveaux Officiers, dont les Charges devoient raporter plusieurs millions au Roi. Je ne répéterai point ce que j'ai dit en plus d'un endroit de la multiplication des Offices. Il y a des exemples qui les autorisent. Auguste multiplia les Charges pour affermir sa puissance par un plus grand nombre de Magistrats, qui étoient ses Créatures : & telle avoit été avant lui la politique de Jules-César (1) : & l'Historien (2) de Louïs XI. nous aprend que dans les Etats du dernier Duc de Bourgogne, les Bienfaits, c'est à dire, les Emplois n'étoient pas d'un grand profit, parce qu'il vouloit que chacun s'en sentît. Ni l'un ni l'autre de ces motifs n'eut part à la Création des Lieutenans de Police. On en crut l'Edit le plus propre pour avoir de quoi fournir aux besoins de l'Etat, & le moins onéreux au Peuple. Peut-être se trompa-t-on : mais qui peut prévoir toutes les conséquences ? Le même Edit portoit la Supression des Lieutenans-Généraux ci-devant créez dans toutes les Villes du Roiaume, dont j'ai parlé ailleurs : Offices qui n'avoient point soulagé le Peuple, ni pris soin de la Police. 1699.

Edit de Création des Lieutenans de Police.

Réflexion sur la multiplication des Offices.

Supression des Lieutenans-Généraux.

L'Edit de la Réforme des Troupes

Réforme des Troupes.

(1) *Voiez* Dion. Cassius, *liv.* 42. (2) Commines.

1699. pes donna beaucoup plus de joie au Peuple, & la Cour en le déchargeant se procuroit un Fond considérable, qu'on faisoit monter à plus de huit millions. On espéroit en tirer encore quatre de la Supression de divers Officiers de la Marine, & de l'Edit de la Conversion de cinq millions de Rente du denier dix-huit au denier vingt. Tout cela ramassé devoit remplir une partie des Finances, que les dépenses extraordinaires de la Guerre avoient épuisées.

Autres Edits pour remplir les Finances.

Aussi ces Edits avoient été précédez par un autre, enregistré au Parlement de Paris le 5. de Décembre 1698. qui mérite d'être raporté.

L'affection que nous avons pour nos Peuples, dit le Roi, *nous aiant souvent fait préférer, pendant le cours de la derniére Guerre, l'Aliénation de plusieurs Charges & de plusieurs Droits sur nos Fermes & nos Revenus les plus clairs, aux Impositions qui leur auroient été à charge, depuis qu'il à plu à Dieu de nous donner la Paix, une de nos premiéres aplications à été de suprimer une partie de ces mêmes Charges & Droits, & d'en faire les Remboursemens aux Achepteurs, afin que ceux qui pendant la Guerre nous avoient secouru & aidé à en soutenir les dépenses, eussent la satisfaction pendant la Paix de voir rentrer en leurs mains les mêmes Deniers qu'il leur en avoit couté. Et voulant continuer, autant qu'il nous est possible, l'exécution de ce dessein, & pour nous mettre en état de fournir à tous nos Remboursemens avec la même exactitude & ponctualité, & donner en même tems à nos Sujets occasion d'emploier leurs Deniers avec autant de seureté que d'avantage, nous avons résolu d'aliéner cinq cents mille livres de Rente sur les Revenus de nos Aides & de nos Gabelles.*

On voit dans ces belles paroles l'attention que fait le Roi sur les maux que cause la multiplication des Charges, à quoi il s'est vû contraint par la dépense de la derniére Guerre, & que son affection pour son Peuple lui fait prendre la résolution de supprimer ensuite de la Paix. On voit en même tems son équité dans le Remboursement qu'il veut faire à ceux qui ont financé pour ces Charges: & comme il ne peut trouver ces Fonds qu'en faisant de nouvelles Impositions sur le Peuple, ou en les prenant sur ses propres Revenus, il aime mieux qu'il lui en coute, que d'en venir à de nouvelles Taxes. Il veut que son bienfait soit pur, & ce qu'il donne d'une main, ne le reprendre pas de l'autre. Il se taxe, pour ainsi dire, lui-même: il aliéne une partie de ses Domaines, & prend en Rente cinq cents mille livres de ses Sujets, ausquels il hypoteque ses Fonds les plus clairs, ses Aides & ses Gabelles.

Je ne raporterai point l'Ambassade du Comte de Jersey au commencement de l'année, son Entrée & ses Audiences: ni l'Ambassade du Comte de Manchester qui lui succéda, & qui fit son Entrée Publique à Paris le 15. de Novembre, avec les Cérémonies & la magnificence ordinaire en de semblables occasions. Il faudroit rapeller ce que j'ai dit de celle du Comte de Portland, dont toutes les autres n'aprochent pas. Elles furent cependant toutes magnifiques, & de la part de la Cour d'Angleterre qui les envoioit, & de la part de celle de France qui les recevoit. Mais on se lasseroit de voir l'Histoire remplie de ces descriptions, qu'il y faut ménager autant que les ornemens 1699.

Ambassades.

1699. mens dans l'Architecture : l'une & l'autre aimant la simplicité, & le naturel : & tout ornement qui n'est qu'ornement y est de trop.

C'est par la même raison que je ne dirai rien non plus de l'Ambassadeur de Venise, qui fit son Entrée à Paris le 22. de Novembre. Je passe à d'autres Evénemens.

Les vols sont plutôt des Aventures de Nouvellistes que des sujets dignes de l'Histoire. Je ne puis néanmoins en oublier deux singuliers. Le premier se fit le 30. de Mai dans le Diocêse de Chartres. Deux Voleurs, le Mari & la Femme, se servirent d'un jeune Garçon de treize ans, qu'ils montérent jusqu'aux fenêtres de l'Eglise de Moussonvilliers, dont il cassa un paneau, par où il entra & leur ouvrit la porte, qui n'étoit fermée qu'au verrou. Ils entrérent dans l'Eglise, se saisirent du Ciboire sans respect pour les Hosties, tout Catholiques Romains qu'ils étoient, & l'emportérent avec les autres Ornemens les plus précieux. L'Evêque de Chartres ordonna une réparation publique par une Procession solemnelle, à cause du sacrilége, & les Voleurs en firent une de leur crime, qu'ils expiérent par le feu, à la reserve du jeune Garçon, qui fut seulement condamné à être pendu deux heures sous les aisselles, après avoir eu le fouet & la Fleur de Lis.

On pendit à peu près dans le même tems à Paris un autre Voleur, qui avoit été Garde du Corps, & qui contrefaisoit des Ordonnances, au bas desquelles il signoit *Louïs*, & se les faisoit paier. Il montroit aussi aux Nouveaux Réünis une Lettre de Cachet de la même fabrique, pour exiger d'eux de grosses sommes, sous prétexte qu'ils ne faisoient point leur devoir, & qu'il les méneroit en prison, s'ils ne se rachetoient pas aux dépens de leur bourse. Passons à des récits plus agréables & plus importans. 1699.

Consommation du Mariage du Duc de Bourgogne.

La Cérémonie du Mariage du Duc de Bourgogne se fit le 7. de Décembre 1697. mais à cause de la jeunesse des Parties, la consommation ne s'en fit que le 22. d'Octobre 1699. Le Roi nomma le même jour les principaux Officiers de la Maison de ce Prince, dont le Duc de Beauvilliers demeura toujours Chef. Le 26. du même mois il entra au Conseil des Dépêches du Roi, où il devoit assister pendant trois mois, sans y donner ses suffrages. Peu de jours après le Roi lui fit ôter le Télémaque, & lui fit défense de le lire. Ce fut encore un coup des Ennemis de l'Archevêque de Cambrai, qui persuadérent au Roi que la Morale de ce Livre n'étoit pas moins dangereuse, que la Théologie de celui qu'ils avoient fait condamner à Rome.

Le Roi lui fait ôter le Télémaque.

Eloge de ce Livre.

J'ai parlé plus d'une fois du Télémaque, où sous le voile d'une Fable ingénieuse, l'Auteur enseigne également les Devoirs des Peuples, à qui il aprend à obéïr avec affection, & ceux des Rois qu'il enseigne à gouverner avec justice & avec douceur. L'Elève Roial avoit profité de ces Préceptes, avant que la lecture lui en eût été interdite, & les pernicieux Conseillers, qui en avoient donné de fausses impressions au Roi, eussent aparemment éprouvé le ressentiment du jeune Prince, s'il étoit monté sur le Trône : car les Mémoires qu'il laissa en mourant, sont imbus des sages Maximes répanduës dans cet admirable Ouvrage, aussi divertissant qu'il est instructif.

Aussi

1699. Auſſi dans le tems que les odieux Partiſans du Gouvernement Arbitraire faiſoient proſcrire Télémaque à la Cour de France, il faiſoit l'eſtime & l'amour de tout le monde; & le Marquis Des Alleures, Envoié Extraordinaire du Roi à Berlin, en avoit tiré un précis que l'Electrice, qui fut bientôt après Reine de Pruſſe, le pria de lui donner pour l'Inſtruction du jeune Prince ſon Fils, qui regne glorieuſement aujourd'hui. Le jugement de cette Reine eſt un des plus glorieux éloges de ce Livre. Elle faiſoit elle-même l'ornement de toutes les Couronnes de l'Europe, joignant à une beauté qui n'étoit pas commune, une plus belle Ame encore, & un Eſprit extraordinaire, cultivé par les beaux Arts, & par des converſations polies, où l'on venoit de tous les endroits de l'Europe pour y avoir part.

Morts de perſonnes âgées.

Les morts des perſonnes âgées ne furent pas moins fréquentes cette année que la précédente. L'Abbé Arnaud, Frere du Marquis de Pompone, Miniſtre d'Etat, mourut le 12. de Décembre de l'année 1698. aiant laiſſé tout ſon Bien aux Pauvres, qui ſont auſſi les véritables Héritiers des Biens Eccléſiaſtiques.

Une Femme, nommée *Cécile du Sol*, native d'un Village des environs de Cahors, mourut dans le même tems, à l'âge de ſix-vingt-trois ans.

Sur la fin de Février la Dame d'Ouillis, en Baſſe Normandie, près de Falaiſe, mourut âgée de cent cinq ans. Une Femme, nommée *Michelle Renep*, de la Paroiſſe de Biville du Diocôſe de Conſtance, vécut juſqu'à l'âge de cent ſeize ans: & une autre de la Paroiſſe de Meré, près de Condé ſur Noireau, atteignit ſa cent quinziéme année. Un Anglois, nommé *Henri Jenkins*, vécut encore plus long-tems, n'étant mort que dans ſa cent ſoixante-neuviême année (1). 1699.

J'entremêlerai parmi les Tombeaux des gens d'une ſi longue vie, ceux de quelques perſonnes qui ont moins vécu, mais qui laiſſérent une plus grande réputation. Tel eſt le Duc de la Force (2), qui mourut le 19. d'Avril en ſon Château de la Boulaye en Normandie, & dont la Veuve paſſa depuis en Angleterre, aiant préféré l'exil au changement de ſa Religion, pendant que le Fils, bien différent du Pere, faiſoit une cruelle Guerre aux Nouveaux Réünis.

Le 21. du même mois le fameux Racine mourut à Paris âgé de cinquante-neuf ans: Hiſtoriographe du Roi, qui l'avoit nommé pour un de ceux qui devoient écrire ſon Hiſtoire, & un des douze Gentils-hommes Ordinaires de ſa Chambre: mais moins connu par ces Titres, que par ſes belles Piéces de Théatre, qui n'ont eu juſques ici que celles de Corneille qui les égalent, & dont les Poëtes venus depuis ne peuvent aprocher.

Villemur, Baron de Beaufort, mourut en Juillet âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans: & le Curé de Tremélieres, près de Troye en Champagne, décéda le même mois, aiant vécu cent dix-ſept ans.

La petite vérole tuoit les Enfans, & épargnoit les Vieillards. Elle enleva la plus jeune Fille du Prince de Conti à l'âge de vingt-deux mois, & Mademoiſelle d'Aumale, Fille du Duc du Maine, qui étoit encore en Nour-

(1) *Voiez le Journal des Savans imprimé à Rotterdam en Novembre* 1696.

(2) Jaques Nonpar de Caumont.

1699. Nourrice: mais le Vicaire de St. Méderic, âgé de quatre-vingt-deux ans, en fut attaqué, & en guérit.

Mort & éloge du Chancelier Boucherat.

Une mort de plus grande conséquence fit perdre à l'Etat le premier & le meilleur de ses Magistrats. C'étoit Louïs de Boucherat, Chancelier, qui mourut le 2. de Septembre âgé de quatre-vingt-quatre ans & huit mois, & qui eut pour Successeur en cette grande Charge Phelippeaux de Pontchartrain, Ministre & Secretaire d'Etat, & auparavant Controlleur-Général.

Réception de Pontchartrain à la Charge de Chancelier.

On ne peut passer sous silence la réception du nouveau Chancelier, qui se fit de la maniére la plus solemnelle, & en même tems qui fait le plus d'honneur à ce Magistrat, dont le mérite sembloit honorer une Charge qui honore tous les autres. Il prêta le Serment le 9. du mois de Septembre, le Roi prenant ses mains entre les siennes, suivant la coutume qui se pratique dans cette Cérémonie, & en recevant son Serment il lui dit: *Je voudrois, Monsieur, avoir une Charge encore plus éminente à vous donner, pour mieux vous marquer mon estime, & la reconnoissance que j'ai de tous les bons services que vous m'avez rendus.* Le Roi fit plus. Il écrivit à son Parlement une Lettre pleine de marques de distinction, qui ne se trouvent point dans aucune autre au sujet de l'installation de ses Prédécesseurs.

Nous ne pouvions, dit-le Roi, *confier la Charge de Chancelier à une personne qui en fût plus digne que Notre Très Cher & Féal, le Sieur Phelippeaux de Pontchartrain, ni qui ait des qualitez plus recommandables pour la mériter. C'est dequoi nous avons bien voulu vous donner avis, afin qu'à l'avenir vous le considériez en cette qualité: que vous lui rendiez les honneurs & les égards qui sont dus à la Charge dont nous l'avons honoré, & que vous déféries aux Ordres qu'il vous donnera concernans notre Service, & l'Administration de la Justice qui est duë à nos Sujets.* 1699.

Chamillard Controlleur-Général.

J'ajoûte, pour finir cet Article, que sa Charge de Controlleur-Général fut donnée à Chamillard, à qui le Roi fit l'honneur de dire, comme il s'en excusoit sur la difficulté d'exercer un Emploi si difficile dans l'état où étoient les Finances, qu'il lui aideroit à en suporter le poids.

La petite vérole fort dangereuse.

Je reviens à la liste des Morts. La petite vérole faisoit toujours de grands ravages à Paris, & on compte que dans la seule Paroisse de St. Eustache, elle fit mourir neuf cents personnes, la plûpart fort jeunes, en moins de deux mois.

Mort & éloge du Marquis de Pompone.

Le 26. de Septembre Antoine Arnaud, Marquis de Pompone, mourut à Paris âgé de quatre-vingt-deux ans, Fils du célébre Arnaud d'Andilly, & Neveu du fameux Arnaud, Docteur de Sorbonne. Il eut tout le mérite de cette illustre Famille, mais il en éprouva aussi les disgraces: comme si la fortune en eût envié la vertu, & pris plaisir à la persécuter. Le Neveu fut pourtant plus heureux que l'Oncle, & le mécontentement de la Cour contre le premier, fut moins implacable que la haine des Jésuïtes contre l'autre. Le Marquis de Pompone étoit entré de bonne heure dans les grandes Affaires, n'aiant pas plus de vingt-trois ans lorsqu'il fut emploié en diverses Négociations importantes en Italie, où il conclut plusieurs Traitez: il fut ensuite Intendant des Armées du Roi à Naples

&

1699. & en Catalogne. Ses Ambaſſades en Suéde & en Hollande en 1665. & en 1671. achevérent d'en faire connoître la capacité à la Cour, & au retour de Suéde, où étant retourné pour la ſeconde fois en 1671. il avoit négocié le Traité qui retint cette Couronne dans l'Alliance de la France, le Roi l'honnora de la Charge de Miniſtre & Secretaire d'Etat. Une Intrigue de Cour, où l'on dit que les Jéſuïtes eurent beaucoup de part, le firent diſgracier: mais le ſouvenir de ſes ſervices, & le beſoin qu'on en avoit, le firent rapeller, & il mourut Miniſtre d'Etat. Il eut encore la joie avant ſa mort de voir le Mariage de ſa Fille avec le Marquis de Torci, Miniſtre & Secretaire d'Etat, qui réünit en ſa perſonne & en ſa Famille toutes les grandes qualitez des deux Maiſons.

Violences contre les Nouveaux Réünis.

Une des plus fâcheuſes affaires du Roiaume concernoit les Nouveaux Réünis, contre qui la Cour & le Clergé s'opiniâtroient toujours; mais qui de leur côté ne pouvoient s'accommoder de la Religion Romaine. Comme j'ai déjà parlé (1) des Déclarations renduës contre eux en Février & en Septembre, & des rigueurs en général exercées en conſéquence, je n'en ferai point une mention plus détaillée, & je dirai ſeulement qu'elles ſe firent ſentir dans toutes les Provinces où il y avoit des Proteſtans: qu'on remplit les Galéres de ceux qui ſe trouvoient dans les Aſſemblées, ou qui vouloient ſe mettre à couvert de la perſécution par la fuite: qu'on mit les Femmes dans les Couvens: qu'on arracha les Enfans des bras de leurs Parens: que les Lettres qu'on recevoit de Paris, de Languedoc, de la Rochelle, du Poitou, & d'autres endroits étoient remplies des cruautez qu'on exerçoit contre ces miſérables, dont on vouloit forcer les Conſciences. C'eſt un triſte récit pour l'Hiſtorien qui les trouve à tous momens ſous ſa main, & une ennuieuſe lecture pour ceux qui parcourent l'Hiſtoire, qui ne peut pas ſe diſpenſer d'en offrir le Spectacle à leurs yeux. Tout ce que je puis faire pour en modérer le chagrin, ſans étouffer la vérité, c'eſt d'en abreger la narration, & de faire connoître, pour ainſi dire, le Lion par ſon ongle. 1699.

Hiſtoire des Cordeliers de Valogne.

Pendant qu'on maltraitoit les Nouveaux Réünis, les Cordeliers de Valogne renouvelloient l'Hiſtoire ſcandaleuſe de ces Peres & des Religieuſes de Provins. Au moins un de ceux de Valogne, nommé *le Pere Saunier* (2), eut un étrange commerce avec une Fille, nommée *Marie Bucaille*, qui avoit ſervi dans l'Hôpital de cette Ville, & qu'il faiſoit paſſer pour ſainte pendant qu'il en abuſoit. Le Lieutenant-Criminel de Valogne l'avoit condamnée à être penduë & brulée comme convaincuë de profanation, de ſortilége, & de mauvais commerce, & la condamnation s'étendoit ſur le Cordelier abſent par contumace. Le Parlement de Rouën, où elle apella, la condamna pour ſes impiétez, ſéductions, abus & ſcandale public à être fuſtigée dans les Carrefours de la Ville de Rouën, à Cherbourg & à Valogne, d'avoir la langue percée d'un fer chaud, & à être bannie à perpétuité du Roiaume. On ne parle point du Cordelier dont l'abſence fit aparemment toute la punition.

Ggg 2 Les

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 398.

(2) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique, & les Factums imprimez ſur le Procès.*

1699. Les Négociations qui se firent cette année pour le Traité de Partage m'obligeroient à les raporter ; mais comme il ne parut qu'au mois de Mars de l'année suivante, j'y renvoie le détail que j'en donnerai à l'ouverture de cette année-là, & je finis celle-ci par la réforme du Calendrier qu'acceptérent les Protestans.

Réforme du Calendrier acceptée par les Protestans.

Il y avoit cent dix-huit ans que le différent duroit entre les Princes Protestans & les Catholiques Romains au sujet du Calendrier, dont les premiers retenoient celui de Jules-César (1), & les autres usoient de celui de 1582. dressé sous le Pape Grégoire XIII. qui l'avoit réformé en retranchant dix jours. C'est ce qui faisoit la différence du vieux & du nouveau stile dans les Lettres & dans les Actes. Enfin les Envoiez Protestans à la Diette de Ratisbonne convinrent unanimement qu'il falloit se conformer au nouveau Calendrier: & comme il y avoit alors encore un jour de plus à ôter, qu'on en retrancheroit onze jours au lieu de dix, qui seroient pris du mois de Février 1700. qui n'auroit que dix-huit jours, & qu'au lieu de compter le 19. de ce mois-là, on compteroit le 1. de Mars suivant. L'Angleterre néanmoins, la Suéde, le Dannemark, & une partie des Provinces Unies gardérent l'ancienne méthode. Tant il y a d'opiniâtreté dans les vieilles coutumes, jusqu'à n'en vouloir point corriger l'erreur, même après qu'on l'a connuë, & dont il suffit que celui qui se fait le Chef de la Réforme soit ennemi du Parti contraire. Comme si la vérité ne devoit pas être reçuë, de quelque main qu'elle soit présentée. Car enfin la personne de Grégoire n'étoit pas une bonne raison aux Protestans, pour rejetter la réforme du Calendrier faite sous sa direction, & l'autorité du Pontife de la nouvelle Rome ne devoit pas plus les rebutter, que celle du Pontife de l'ancienne dans un point purement Chronologique. Ils voulurent pourtant marquer en acceptant la Réforme, que ce n'étoit point par déférence pour le Calendrier Grégorien, mais par la délibération du Corps Evangélique, après qu'elle avoit été trouvée conforme aux calculs Astronomiques: ajoûtant, qu'il seroit enjoint aux Mathématiciens Evangéliques d'avoir soin de ce calcul, pour empêcher à l'avenir le desordre arrivé par la faute d'y avoir fait attention : & que la réforme avoit été resoluë & concluë de la souveraine autorité, & du plein pouvoir du Corps Evangélique de l'Empire, tant dans le Spirituel que dans le Temporel.

1700. L'année 1700. finit le dix-septiême Siécle selon les uns, ou commença le dix-huitiême selon les autres: car on fut d'avis differens là-dessus, & je ne puis mieux commencer la narration de cette année, que par cette fameuse dispute qui partagea tout le monde.

Dispute sur l'année 1700. pour le commencement ou pour la fin du Siécle.

La question étoit, si le Siécle devoit avoir son commencement du 1. de Janvier 1700. ou du 1. de Janvier 1701. Il semble d'abord qu'il n'y ait rien de plus aisé à décider, si l'on convient, comme le sens naturel le fait concevoir, qu'un Siécle est toujours de cent années complettes: qu'il faut donc dix-sept centaines d'an-

(1) *Il retrancha quatre-vingt jours qu'il fit entrer dans une année qu'il composa de quatre cents quarante-cinq, qui fut nommée l'année de Confusion; à quoi il fut aidé par l'Astronôme Sosigêne.*

1700. d'années pour faire dix-ſept Siécles: que le premier de ces Siécles commence par un, par où on commence à compter: & qu'en commençant ainſi, le Siécle ne peut finir en 99. mais doit finir en 100. pour être complet. Le dix-ſeptiême Siécle ne peut donc finir en 1699. il lui manqueroit une année, qui eſt celle de 1700.: & le Siécle dix-huitiême ne peut au contraire commencer en 1700. puiſqu'il faut qu'il commence par un; il faut donc qu'il commence en 1701.

Ceux qui furent d'un ſentiment contraire diſoient, qu'au lieu de marquer tous les commencemens des Siécles par le chiffre 1. ou par un, il faut les marquer par nulle ou par zéro, & en chiffrant la lettre O. Que c'eſt ainſi que font les plus habiles Chronologiſtes (1), qui ont pour eux l'Antiquité. L'année Séculaire de Rome étoit en 100. & non en 101. & le Hiéroglyphique du Siécle étoit dans le Serpent mordant ſa queuë, ce qui fait un rond qui eſt la figure de la lettre O. Le dixiême Siécle de la Fondation de Rome fut célébré l'an 1000. ſelon l'Hiſtorien (2), & non l'an 1001. Ces remarques, diſoit-on, autoriſent l'an 1700. pour commencer le Siécle prochain.

On répliquoit, qu'on ſe faiſoit illuſion: que l'année Séculaire étoit la derniére du Siécle qui finiſſoit, & non la premiére de celui qui commençoit: qu'ainſi le dixiême Siécle de la Fondation de Rome fut célébré l'an 1000. qui étoit la derniére année de ce Siécle-là, & non l'an 1001. qui eût été la premiére de l'onziême. L'erreur ne vient que de l'abréviation des Chronologiſtes & des Notaires, qui marquant les années par les nombres *Cardinaux*, au lieu de les marquer par les nombres *Ordinaux* (3), diſent ſept cents trente, au lieu de dire ſept cents trentiême, & ainſi du reſte, & le premier de Janvier mille ſept cents, au lieu de dire ou d'écrire mille ſept centiême: ce qui léveroit toute l'équivoque, & empêcheroit d'enjamber ſur l'an mille ſept cents & uniême, qui eſt la premiére année du Siécle dix-huitiême. La Bulle du Jubilé le décide elle-même de la ſorte: car elle dit que le Jubilé Séculaire ſe célebre ſelon la coutume la derniére année de chaque Siécle (4). Queſtion après tout de petite ou de nulle importance, quoiqu'il ſoit vrai qu'on ait toujours de l'attention au commencement d'un Siécle, moins par aucune raiſon que par préjugé, ou parce que c'eſt un Période de tems fixe où l'on s'arrête, pour en repaſſer les Evénemens, & pour en voir recommencer un autre de pareille durée, & continuer de Siécle en Siécle juſqu'à la fin du Monde. 1700.

Comme le Jubilé du dix-ſeptiême Siécle avoit commencé avec l'année 1600. qu'on nommoit l'année Séculaire, & la derniére du ſeiziême Siécle, ainſi que le remarque le fameux Hiſtorien François (5), celui du dix-huitiême s'ouvrit de même avec l'année 1700. qui étoit l'année Séculaire, ou la derniére du Siécle dix-ſeptiême.

L'Ouverture s'en fit à Rome la veille de Noël, pour y être célébré dans le cours de cette année, qui ſe nomme l'*Année Sainte*, à cauſe de cette grande Cérémonie. Ouverture du Jubilé.

 On

(1) Uſſerius, Baronius, Bellarmin, Petau. (2) Eutrope.
(3) *Les Ordinaux marquent l'ordre & l'arrangement des jours, le premier, le ſecond, le troiſiême jour: les Cardinaux ſont indéclinables, dix jours, vingt jours.*
(4) Poſtremo cujuſvis ſæculi anno. (5) *M. de* Thou.

1700.

Institution du Jubilé.

On en raporte l'Institution à Boniface VIII. à qui on a reproché (1) qu'en cette Cérémonie il parut, tantôt en Habits Pontificaux, & tantôt en Habits Impériaux, faisant porter deux Glaives devant lui, pour marquer sa double Puissance Spirituelle & Temporelle. La premiére Cérémonie s'en fit au commencement du quatorziême Siécle (2) de l'Ere Chrétienne. La Bulle portoit une Indulgence Générale ou Relaxation des Peines Canoniques duës aux péchez, pour tous ceux qui confessez & pénitens visiteroient l'Eglise de Saint Pierre & de St. Paul à Rome durant un certain nombre de jours, & l'Institution devoit être observée tous les cent ans. Il semble donc qu'elle tiroit son origine des Jeux Séculaires des Romains. C'est aussi le sentiment de l'Historien François (3). *Les Anciens Romains*, dit-il, *célébroient ces Jeux de cent ans en cent ans: le Paganisme aiant été aboli, les Peuples ne perdirent pas la coutume de venir de tous côtez à Rome la premiére année de chaque Siécle; mais sanctifiant cette profane Solemnité, ils faisoient leurs Dévotions sur les Tombeaux des Princes des Apôtres.* D'autres pourtant raportent l'Institution de ce Jubilé des Chrétiens, à celui des Juifs, dont il est fait mention dans le Chapitre 25. du Lévitique, avec lequel il ne semble pas avoir beaucoup de ressemblance. Quoi qu'il en soit, & par quelque motif que Boniface pût avoir été poussé à instituer le sien, il ne devoit être célébré que tous les cent ans: mais dans la suite Clément VI. l'établit de cinquante ans en cinquante ans, & lui donna même le premier le nom de *Jubilé*, qui n'étoit point exprimé par la Bulle de Boniface. Urbain VI. trouva le tems encore trop long, & le réduisit à tous les trente ans, & enfin Sixte V. le fixa à vingt-cinq. 1700.

La Cérémonie s'en fait à Rome avec une Pompe qui tient plus du Paganisme & de la Superstition, que de la simplicité du Christianisme. Je donnerai un abregé de celle de cette année.

La veille de Noël, jour de cette grande Cérémonie, trois Cardinaux nommez *Légats* pour ouvrir les Portes Saintes dans les trois Eglises de St. Paul, de St. Jean de Latran, & de Ste. Marie Majeure, allérent au Palais recevoir la bénédiction du Pape, que sa maladie empêchoit de faire la Cérémonie lui-même. L'après-dînée les deux premiers montérent à Cheval, précédez de quatre Trompettes & d'un grand nombre d'Estaffiers magnifiquement vétus, suivis de trois Carosses à six Chevaux pour chacun des trois, & de leurs Carosses ordinaires, outre le Cortége d'une nombreuse Cavalcade de Prélats & de Noblesse. Mais le troisiême Légat, qui étoit le Cardinal Morigia, fut dispensé d'aller à Cheval à cause de son grand âge, & marcha en Carosse avec une Suite qui ne fut pas moins magnifique que celle des deux autres. Lors qu'ils furent arrivez chacun à leur Eglise, ils y firent l'Ouverture des Portes Saintes, avec toutes les Cérémonies qu'on voit dans le Rituel Romain.

Ensuite d'autres Cérémonies, que je ne décris point, étant arrivez à la grande Porte de la Basilique du Vatican,

(1) *Voiez* Mezerai. (2) *Ou plûtôt la derniére année du treiziéme.*

(3) Mezerai. *Voiez aussi le Livre du Cardinal* Caïetan, de centesimo seu jubileo anno.

1700. tican, le Cardinal Doien monta ſur un Trône qu'on lui avoit préparé, d'où, après s'y être repoſé un moment, il ſe leva pour s'aprocher de la Porte Sainte. Alors le Sous-Doien des Auditeurs de la Rote lui préſenta le Marteau, dont je donnerai bientôt la deſcription, & le Cardinal de Bouillon l'aiant reçu en frapa trois fois la Porte Sainte, en chantant les trois Verſets ſuivans, tirez du Pſeaume cent dix-huitiême: le premier, *Ouvrez moi les Portes de la Juſtice:* le ſecond, *J'entrerai Seigneur dans votre Maiſon:* & le troiſiême en frapant plus fort, *Ouvrez les Portes, parce que Dieu eſt avec nous.* Les Aſſiſtans répondirent à ces trois verſets. Le Cardinal Doien remit enſuite le Marteau, & retourna s'aſſeoir ſur ſon Trône. On vit auſſitôt tomber le mur, dont la Porte Sainte, qui ne s'ouvre qu'à cette occaſion, étoit maçonnée. Alors on entonna le Pſeaume 96. *Jubilate Deo omnis terra* (1), & pendant ce Cantique on retira promptement tous les débris de cette Porte. Je paſſe encore ſous ſilence les autres Cérémonies, dont le détail ſeroit ennuieux pour venir au *Te Deum*, que le même Cardinal entonna, & alla s'aſſeoir ſur un nouveau Trône qu'on lui avoit préparé dans une Chapelle, où les Chevaliers de St. Pierre & de St. Paul, comme on nomme ceux qui font l'Office de garder les Portes Saintes, furent admis à lui baiſer les mains. Tous les Cardinaux s'étant alors raſſemblez entrérent dans l'Egliſe, & furent ſuivis du reſte du Clergé. La Cérémonie finit par l'Obédience de tous les Cardinaux, qui fut reçuë par le Doien repréſentant le Pape. La Fête penſa être troublée par le bruit que firent les Ambaſſadeurs, de ce qu'on avoit élevé la Loge de la Reine de Pologne au deſſus des leurs, & il fallut leur donner ſatisfaction (2). 1700.

Marteau pour ouvrir la Porte Sainte.

Pour en revenir au Marteau emploié pour faire l'ouverture de la Porte Sainte, c'eſt le Pape qui le fait faire. Celui de cette année étoit de vermeil doré, & l'ouvrage qui ſurpaſſoit la matiére étoit parfaitement beau. Le Cardinal de Bouillon, qui avoit officié en la place du Pape, prétendit qu'il lui apartenoit, & le fit porter dans ſon Palais, & bientôt après il l'envoia en France pour être conſervé dans les Archives de ſa Maiſon.

Après tout cela, ne peut-on pas dire que la Célébration du Jubilé de la nouvelle Rome, eſt un Spectacle dreſſé ſur le plan & à l'imitation des Jeux Séculaires de l'ancienne, comme le dit l'Hiſtorien Catholique Romain (3), que j'ai cité: ou comme l'a dit un autre fameux Auteur (4), n'eſt-ce pas la plus riche & la plus lucrative Foire de l'Europe, par raport aux Indulgences qu'on y diſtribuë, & qu'y vont gagner tant de milliers de perſonnes, que la Bulle du Pape y attire de toutes les différentes Nations qui lui obéïſſent. Et le Cardinal Jaques Caïetan, dans ſon Livre du Jubilé (5), aſſure que la Publication de celui de Boniface aporta ſur les Autels de St. Pierre & de St. Paul plus de cinquante mille florins d'or.

Comme le Traité de Ryswyck, qui fut ſuivi de celui de Carlowits, avoit donné la Paix à toute l'Europe, tout

(1) Chantez à Dieu toute la Terre. (2) *On l'abaiſſa un peu.* (3) Mezerai: *le* P. Pagi *en parle à peu près de même.* (4) Du Moulin. (5) De centeſimo ſeu jubileo anno.

1700.

Intrigues pour la future Succeſſion du Roi d'Eſpagne.

tout ſe paſſa en France au dehors du Roiaume, en Ambaſſades & en félicitations réciproques, & au dedans en Edits & en Déclarations, ſoit pour ſoulager le Peuple, ſoit pour rétablir les Finances épuiſées, ſoit contre les Nouveaux Réünis, qu'on ne ſe laſſoit point de tourmenter. Il y avoit pourtant des Intrigues ſecretes d'une plus grande importance. La future Succeſſion du Roi d'Eſpagne les mettoit en mouvement, & comme on la regardoit comme fort prochaine, à cauſe des fréquentes indiſpoſitions de ce Prince, toutes les Puiſſances voiſines étoient attentives à ce grand Evénement. La France & la Maiſon d'Autriche, comme les plus intéreſſées par la prétention qu'elles avoient à la Succeſſion, étoient les plus apliquées. L'Angleterre & la Hollande ne l'étoient guére moins, en conſidérant la révolution qu'alloit produire la diſpute de ces deux grandes Maiſons, dont l'équilibre faiſoit la ſureté de toutes les autres. Je remets à la fin de cette année la narration de tout ce qui ſe négocia ſur cet important ſujet, quoi que l'on vît paroître vers le milieu le deſſein de l'Ouvrage, où l'on avoit travaillé ſourdement, pour maintenir, s'il eût été poſſible, la Paix de l'Europe, & qui eut un tout autre ſuccès qu'on ne ſe l'étoit promis.

Il ne faut donc pas s'attendre à des récits fort intéreſſans, juſqu'à ce que j'en vienne au détail du Traité de Partage, que j'ai trouvé à propos de raporter ſéparément de tous les autres Evénemens, & de le réſerver pour le dernier. C'eſt auſſi le plus important, & qui prépara le fameux dénouement qui ſe fit par l'Avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne. 1700.

Je ſerai fort ſuccint ſur la relation des Edits & des Déclarations, & plus court encore ſur les Ambaſſades, & en général ſur les Affaires Domeſtiques du Roiaume, dont je ne donnerai qu'un leger précis, pour ne point inſiſter ſur des matiéres pareilles à celles qui ont déjà paru plus d'une fois, & qui ſembleroient n'en être qu'une répétition.

Je commencerai par les Déclarations & par les Edits. Un des premiers & des plus conſidérables fut celui du 12. de Janvier, qui ordonnoit le Rembourſement des Gages au denier dix-huit, à moins que les Propriétaires ne vouluſſent les convertir au denier vingt. Il fut ſuivi le 16. d'un autre, portant Création de ſix-cents mille livres d'augmentation de Gages Héréditaires au denier vingt. Le 19. on rendit un Arrêt au Conſeil Roial des Finances, ordonnant le Rembourſement d'un million de livres de Rente, conſtitué ſur les Poſtes au denier dix-huit. On en excepta cent ſoixante & quinze mille livres de Rente conſtituées à la Reine de Pologne, à qui l'intérêt en devoit être continué ſur l'ancien pied. C'étoit l'argent que cette Princeſſe avoit fait paſſer en France, après la mort du feu Roi Sobieski ſon Epoux, comme je l'ai dit en parlant des Intrigues qu'il y eut au ſujet de l'Election d'un nouveau Roi (1). Enfin le 29. du même mois on enregiſtra un Edit du Roi, portant Création de quatre cents mille livres de Rente au denier vingt ſur les Poſtes. Tous ces Edits avoient pour but de remplir les Finances épuiſées, en y fai-

(1) *Voiez ci-deſſus l'année 1696. pag. 297.*

1700. faisant rentrer le Fond de ces Rentes, ou de les décharger d'un trop grand intérêt en le réduisant à un moindre : & c'étoit l'exécution de l'Edit du 5. de Décembre 1698. dont j'ai fait mention (1).

Réglement pour les Etudes de Droit.

Le même jour le Parlement enregistra une Déclaration, contenant un nouveau Réglement pour les Etudes de Droit, avec une Liste des Docteurs Honoraires de cette Faculté, qui en eût reçu un grand éclat, & la Jurisprudence un merveilleux avantage, si le Réglement eût été observé. Car on voioit parmi ces Docteurs ce que la France avoit de plus illustre, & de plus habile dans le Droit Civil & dans le Droit Canon : un de Noailles, Archevêque de Paris, un de la Reinie, un Daguesseau, un de la Ribeyre, & un de Fourci, quatre Conseillers d'Etat Ordinaires : un Bignon, Intendant des Finances, un Colbert, Marquis de Blainville, Maître des Cérémonies, un le Camus, Lieutenant-Civil, un de la Moignon, Président au Parlement, & le reste d'une même distinction.

Justinien ne fut pas assisté d'un si grand nombre de Jurisconsultes (2), ni d'une si éminente dignité que la plûpart de ces Docteurs Honoraires, lorsqu'il compila ce fameux Corps de Droit, dont ceux-ci devoient faire observer les Loix, que les Tribunaux François doivent suivre, & celles que les Ordonnances des Rois & la Jurisprudence des Arrêts de leurs Parlemens établissent.

Relégation de la Duchesse de Némours.

Le 8. de Janvier la Duchesse de Némours reçut un Ordre de se retirer en Brie, sur une de ses Terres (3), pour n'avoir pas eu la déférence que le Roi exigeoit d'elle, au sujet du Gouvernement de la Principauté de Neufchâtel (4), dont elle se crut obligée de soutenir la Souveraineté. Cette Relégation lui fut annoncée par le Marquis de Torci, Secretaire d'Etat, avec les termes les plus honnêtes qu'une semblable Commission lui permettoit, & cette Princesse de son côté lui répondit avec autant de politesse que de force, se justifiant des manquemens qu'on lui avoit imputez, & protestant de son obéïssance & de sa vénération pour le Roi. Mais elle maintenoit toujours son autorité dans le Gouvernement de Neufchâtel, „ A quoi, disoit-elle, „ il ne lui étoit pas possible de renoncer, sans perdre le fruit de „ tant de peines & de tant de dépenses, que lui en avoit couté la „ conservation, qui apartenoit à la „ Maison de Longueville, au préjudice du Prince de Conti & de ses „ Partisans „. *Sa Majesté est trop juste*, disoit-elle pour la fin, *& trop éclairée pour ne pas écouter favorablement des raisons tirées de mon honneur, de ma gloire, & de ma conscience, & d'un intérêt aussi puissant que celui de me maintenir par des voies légitimes dans une Souveraineté que Dieu, la Nature & les Loix de Neufchâtel m'ont déférée.* Elle obéït cependant à l'Ordre du Roi, en disant fort agréablement, & sans en marquer d'émotion à celui qui le lui portoit, „ Que „ comme elle n'avoit ni Amant ni „ Directeur qui l'attachassent à Paris, elle obéïssoit sans peine à Sa „ Majesté, qui l'envoioit passer dou„ cement ses jours dans une retraite, „ où 1700.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 415.

(2) Justinien, *dans sa Preface sur les* Institutes, *ne nomme que* Tribonien, Theophile *&* Dorothée.

(3) Colomiers.

(4) *Le Roi vouloit qu'elle ôtât le Gouverneur qu'elle y avoit mis.*

1700. „ où elle trouveroit plus d'agrément, „ que dans le tumulte de la Cour.„ Elle s'y ennuia pourtant, s'y trouvant incommodée du mauvais air, & souhaita d'en sortir : mais tout ce qu'elle put obtenir, ce fut une translation de cette Relégation dans une autre à six lieuës de Paris.

Création de deux cents vingt-cinq Chevaliers de St Louïs.

Je mettrai à la suite des Edits, dont je viens de parler, la Création de deux cents vingt-cinq Chevaliers de l'Ordre Militaire de St. Louïs. Mais ces nouveaux Chevaliers ne devoient être pourvus qu'au bout de quelques années de Pensions ou d'Assignations sur des Bénéfices : cependant ils pouvoient monter à leur rang aux Commanderies de l'Ordre.

Arrêt du Conseil d'Etat touchant l'évaluation de la Monnoie.

On publia le 13. de Mars un Arrêt du Conseil d'Etat au sujet des Monnoies, & principalement à l'égard des Espèces d'or, dont le marc fut évalué sur le pied de quatre cents soixante-quinze livres à l'égard des piéces décriées ou legéres : & cet Arrêt fut enregistré à la Cour des Monnoies : ce que je remarque au sujet de la dispute qui s'est muë en 1718. de la part du Parlement, prétendant que les Réglemens de ces changemens de Monnoie étoient de sa compétence, & non de la Cour des Monnoies, qui n'avoit pas le Droit d'en examiner les conséquences. Il est vrai qu'il s'agissoit alors d'un Edit, & non d'un Arrêt du Conseil d'Etat.

L'argent qui se de trouve dans les Caisses du Tresor.

Je raporterai encore la revûë qui s'étoit faite le dernier jour de Janvier d'auparavant des Caisses du Tresor Roial, du Bureau des Gabelles, & des Aides. On trouva dans la premiére onze millions en Espèces d'or & d'argent, & quinze millions & demi dans les autres.

1700.

On visite le grand Livre de l'Hôtel de Ville.

On visita aussi le même jour à l'Hôtel de Ville, le grand Livre où l'on enregistre tous les Contracts de Rente, & il parut par le calcul qui en fut fait, qu'il ne s'en falloit pas cent mille livres que la conversion des Rentes du denier dix-huit au denier vingt ne fût faite.

Réforme des Troupes.

On résolut dans le même tems la Réforme de septante mille Hommes, & de diminuer les dépenses des Fortifications & de la Marine : ce qui devoit raporter dix-huit millions au profit du Roi, & au soulagement du Peuple.

Edit pour réformer le Luxe.

Le 17. de Mars le Parlement enrégistra un Edit touchant la Réforme du Luxe. Il contenoit, que Sa Majesté, pour empêcher ses Sujets de consumer en des choses inutiles l'or & l'argent qu'on tire avec tant de frais & de peine des Païs les plus éloignez, elle avoit résolu de profiter de la Paix que Dieu donne à l'Europe, pour arrêter par des Réglemens nécessaires les dépenses que quelques-uns font d'une maniére si peu convenable à leurs Conditions & à leurs Biens. Ensuite de ce préambule venoit l'Edit, qui défendoit les Ouvrages d'or & d'argent pour les Vases & les autres grosses Piéces des Ameublemens des Chambres au dessus de la valeur fixée par l'Edit. Les étoffes au dessus de soixante & dix livres l'aune étoient aussi défenduës, ainsi que les broderies & les dentelles d'or & d'argent, tant aux Hommes qu'aux Femmes. Le reste de l'Edit concernoit la magnificence des Meubles & des Carosses, où toute sorte de broderie & de dorure étoit interdite. On descendoit pour la fin dans des défenses particuliéres faites aux Femmes des Bourgeois, de porter des pierreries

1700. reries ou de riches étoffes, réservées pour des personnes de qualité. Mais quelque soin que prit là-dessus le Parlement, quelque vigilance qu'eussent les Commissaires & les Inspecteurs, la vanité fut la maitresse, se tenant cachée quelque tems pour se dérober aux peines de l'Edit, mais pour reparoître bientôt avec la même licence qu'auparavant.

Pythagore réforme le Luxe des Crotoniates.

Il n'est pas donné à tout le monde, comme à Pythagore, de détruire cette folle passion dans le cœur humain, dans celui des Femmes particuliérement, qui lui sacrifient tout. Ce Philosophe pourtant en vint à bout. Les Crotoniates menoient une vie molle & dissoluë en toutes maniéres, & leurs excès n'avoient point de bornes ni dans leurs Habits, ni dans leurs Tables, ni dans tout ce qui contribuë à nourrir l'orgueil & le vice. Ses exhortations & ses leçons, accompagnées de son exemple, eurent tant d'efficace qu'il les changea en un nouveau Peuple, aussi vertueux & aussi modeste qu'il avoit été dissolu. Les Femmes elles-mêmes (1), si amoureuses de leurs ornemens, prirent la résolution de quitter les riches habits dont elles se vétoient, & toutes les parures d'or, de perles, & de pierres précieuses, dont jusqu'alors elles avoient pris soin de relever leur beauté, & d'envoier tous ces ornemens au Temple de Junon, à qui elles les consacrérent. Faut-il que la plus corrompuë Nation du Paganisme se convertisse plutôt par la Morale d'un Philosophe, que les Chrétiens par celle de l'Evangile, par les Sermons des plus éloquens Prédicateurs, & par les Edits de leurs Rois.

On est même si relâché, qu'on ose faire un problême des maux que cause le Luxe, & des profits qu'il aporte en revanche, pour compenser l'un par l'autre. Un Auteur Moderne (2) regarde celui de notre Siécle, comme un des grands presens que la Providence ait fait aux Hommes. Le Poëte Paien (3), est bien plus sage. „ Le Luxe, dit-il, est „ venu d'Asie en Europe : c'est des „ Nations Barbares qu'il est descen- „ du chez les Nations Polies, où „ il a tout perdu, & où, plus dan- „ gereux fleau que la peste ni que „ la Guerre, il a vengé l'Univers „ vaincu, en pervertissant les Vain- „ queurs (4). „ 1700.

Mais ne peut-on pas dire que le Luxe a aussi ses beaux côtez, si on pouvoit le tenir dans des bornes qui en réglassent la fureur? Il ne sert pas seulement à la magnificence de l'Etat, il aide même à le faire subsister: car que deviendroit cette infinité de gens, qui sont emploiez à tant d'ouvrages où il entre, si on en interdisoit le travail, qui empêche les plus pauvres de mendier ou de voler, & qui donne aux autres les moiens de faire valoir leur industrie. Enfin si le Luxe épuise les Tresors, il fait aussi circuler l'argent en le répandant. Quoi qu'on puisse dire, rien n'est plus pernicieux que le Luxe, & il n'y a point de moien plus propre à maintenir l'Etat dans une condition heureuse, que la frugalité.

Lotterie en France.

Je ne puis mieux placer qu'en cet endroit la Lotterie de dix millions, qui fut arrêtée dans le Conseil des Finances, composée de quatre cents mille Billets de deux louïs d'or chacun

Hhh 2

(1) *Voiez* Justin. *Liv.* 20. *Chap.* 4. (2) Perrault *dans le Parallèle des Anciens & des Modernes.*
(3) Juvenal. (4) Se vice Armis Luxuria incubuit, totumque ulciscitur Orbem.

1700.

cun (1). Du nombre des Billets noirs, il y en avoit deux de vingt mille livres de Rente à vie, deux de dix mille, & ainſi du reſte, toujours en diminuant, mais dont les moindres étoient de cinq cents livres (2).

Réflexion ſur les Lotteries.

Le beſoin d'argent oblige quelquefois l'Etat d'avoir recours à ce moien innocent, & qui ne contraint perſonne, dont la pratique eſt générale dans toute l'Europe. Auſſi n'a-t-elle rien que de légitime. On peut néanmoins dire par raport aux Particuliers, que la convoitiſe & la vanité en ſont le fondement. C'eſt l'envie d'avoir vingt ou dix mille livres de Rente qui fait riſquer deux louïs d'or, & les plus pauvres ſe dérobent ce qui leur eſt le plus néceſſaire pour vivre, afin d'amaſſer de quoi mettre deux ou trois Billets à la Lotterie, dans l'eſpérance d'en tirer un qui les enrichira. Ce n'eſt pas pour vivre plus content : la Nature a donné à chacun dequoi l'être, s'il ſavoit ſe borner à ſa condition : c'eſt le Faſte & la Paſſion de ſe diſtinguer par la dépenſe, c'eſt le Luxe qu'il voit dans les Riches, & qu'il voudroit imiter. Que chacun cultive ſes Champs, ils lui raporteront leurs richeſſes. Caton ne connoiſſoit de profit légitime que celui-là. Qu'il vive du lait de ſes Troupeaux, & s'habille de leur laine, ou que dans les Villes il ſubſiſte par ſon travail, par ſon art & par ſa profeſſion, il aura dequoi fournir à ſes beſoins ſans s'inquietter du ſuperflu, qui n'eſt que vanité & rongement d'eſprit. On s'accoutume à regarder comme néceſſaires les choſes les plus ſuperfluës, on ſe fait tous les jours de nouvelles néceſſitez, & au milieu de la ſuperfluité on croit n'avoir pas le néceſſaire.

Arrêt du Conſeil d'Etat au ſujet des Monnoies.

J'ai fait mention d'un Arrêt du Conſeil d'Etat rendu le 13. de Mars au ſujet des Monnoies : il s'en donna un autre le 17. de Juillet plus ample & plus précis. „ Les anciens louïs „ d'or & les piſtoles d'Eſpagne au„ ront cours, dit l'Arrêt, pour treize „ livres, les louïs blancs ou écus „ pour ſoixante-huit ſous, les réaux „ d'Eſpagne pour ſoixante-ſept. Le „ marc d'argent fin demeurera fixé à „ trente-deux livres, & le marc d'or „ de vingt-quatre karats à cinq cents „ huit livres. „ Je ne parle point du reſte de l'Arrêt, qui, comme le précédent, fut enregiſtré en la Cour des Monnoies. Nous verrons d'autres changemens encore dans la ſuite, & il s'en eſt fait un nouvellement plus ſurprenant que tous les autres, qui ne peut être excuſé, que par l'épuiſement des Finances, & le beſoin de les redreſſer en aboliſſant les Billets de Monnoie.

Hypoteque pour les Amendes.

Ce fut une Déclaration digne de la juſtice & de la bonté du Roi, que celle qui fut donnée le 13. de Juillet, concernant l'Hypotheque de Sa Majeſté pour les Amendes. Il avoit été ordonné par une Déclaration du 21. de Mars 1671. & par un Edit du mois de Février 1691. qu'elles ſeroient paiées par privilége & par préférence à tous Créanciers. Le Roi, aiant de nouveau fait examiner la queſtion en ſon Conſeil d'Etat, ſe départ de ſon privilége, & dérogeant à ſa Déclaration & à ſon Edit, déclare ne prétendre d'Hypoteque ſur les Biens des Condamnez, que du jour de

(1) *Les louïs d'or étoient évaluez à douze livres.*

(2) *La Lotterie fut réduite à dix-huit-cents ſoixante & ſix mille livres, & tirée le 8. d'Août 1701. ſur ce pied-là.*

1700. de la condamnation. C'eſt ainſi, qu'à l'exemple de Trajan, il voulut que le Fiſc perdît ſa Cauſe (1), & que les Créanciers conſervaſſent leur Hypoteque à ſon préjudice.

Déclaration contre les Mendians.

La Déclaration, qui fut publiée ſur la fin de l'année, contre les Mendians & les Vagabonds, n'eſt pas une des moins importantes, ni des moins ſalutaires, ni des moins dignes de l'aplication du Roi. On voit là-deſſus les Ordonnances des Empereurs Romains, Gratien, Valentinien & Théodôſe: & Charlemagne après eux avoit fait une Conſtitution, qui défendoit de donner l'Aumône aux Mendians. J'ai parlé en un autre endroit, des ſoins que prit le Gouvernement pour réprimer la licence de ces Gueux de profeſſion, & pour en punir la fainéantiſe, les friponneries & les deſordres. Le Conſeil d'Etat & le Parlement ne négligérent rien pour en diminuer le nombre, s'il n'étoit pas poſſible de les détruire entiérement. Les menaces des Galéres & des lieux de correction les rendirent plus timides, mais elles ne les corrigérent pas, & on les vit quelques années après fourmiller dans Paris comme auparavant. Il fallut donc en venir à une nouvelle Déclaration, qui les condamnoit de ſortir de la Capitale du Roiaume, & de ſe retirer dans leurs Provinces pour travailler & non pour mendier, & qui enjoignoit en même tems aux Officiers de Police dans leur Reſſort de tenir la main, afin que la volonté de Sa Majeſté fût exécutée. Jamais Réglement n'a été plus néceſſaire. On dit que ces Pauvres volontaires, compoſoient une eſpêce de Peuple, ſous diverſes ſortes de maſques pour impoſer au Public: gens au reſte ſans Religion & ſans vertu, & s'abandonnant aux vices les plus infames: capables en même tems des plus grands crimes. Mais pour exciter la charité, ils prenoient toutes les figures propres à émouvoir la compaſſion: trainant avec eux une troupe d'Enfans, qu'ils expoſoient à demi-nuds à l'injure du tems, & dont ils avoient dérobé quelques-uns à leurs Parens. Tel eſt le penchant de la nature corrompuë pour le vice. On aime mieux vivre dans une fainéantiſe lucrative, s'il eſt permis de parler ainſi, que de travailler à cultiver la terre, ou à exercer des métiers honnêtes. Les Femmes imitoient leurs Maris, ſi elles ne les ſurpaſſoient pas, dans ce malheureux genre de vie, & occupoient tous les jours les Portes des Egliſes pour recueillir les Aumônes dûës aux véritables Pauvres, & pour inſulter les perſonnes qui ne leur donnoient pas. Enfin on voioit par tout la pratique de ces Gueux, de qui Dom Guſman d'Alfarache, & l'Auteur de Dom Quichote (2) décrivent ſi ingénieuſement la vie libertine, avec les ruſes & les impoſtures dont ils ſe ſervent. 1700.

La Déclaration du Roi remédioit à ces abus. Elle empêchoit les vrais Pauvres d'être ſuplantez par ces faux Néceſſiteux, & elle rendoit à la Campagne des Fainéans qui ne l'avoient déſertée, que pour ne point travailler, obligez en y retournant de la cultiver, s'ils vouloient avoir dequoi vivre. Les Villes en recevoient les mêmes avantages par les Ouvriers contrains de reprendre leur métier, que la douceur d'une vie fainéante leur avoit fait quitter. Mais on

(1) Bonus Princeps ſub quo Fiſcus luitur, Pline *dans ſon Panégyrique.*

(2) *Dom* Lazarille de Tormes.

1700. on a beau faire, la derniére reprendra toujours le dessus, & il n'y a de remede à un mal si invétéré & si contagieux, que de refuser l'Aumône à ces faux Pauvres suivant la Constitution de Charlemagne, & de les obliger par là à renoncer à un métier, dont ils ne pourroient espérer aucun gain. A l'égard des véritables, il faut leur défendre de mendier, & leur distribuer, soit dans les Hôpitaux, soit dans leurs maisons, les charitez dont ils se rendent dignes par le travail qu'ils peuvent faire, & par une vie sans reproche.

Entrée de l'Ambassadeur de Savoie.

Le 17. de Janvier le Comte de Vernon, Ambassadeur du Duc de Savoie, fit son Entrée Publique avec les Cérémonies accoutumées. Dans le Carosse du Roi étoit l'Ambassadeur, aiant le Maréchal de Tourville à sa gauche: le Baron de Breteuil, Introducteur des Ambassadeurs, étoit sur le devant. Tous les Carosses des Princes & des Princesses suivoient selon leur rang. Trois Carosses magnifiques de l'Ambassadeur paroissoient ensuite tout brillans d'or, mais dont on admiroit encore plus la dorure & la sculpture que le reste.

Départ du Cardinal Delfino, Nonce du Pape.

Le départ du Cardinal Delfino, Nonce du Pape, se fit le 7. de Février d'une maniére si singuliére, qu'elle mérite qu'on en fasse mention. Il aima mieux renoncer au present de vingt mille livres, que le Roi fait aux Nonces Cardinaux, que de l'obtenir aux dépens de sa dignité de Cardinal, en prenant son Audience de Congé, comme le Roi le vouloit, non seulement des Princes du Sang, mais aussi du Duc du Maine & du Comte de Toulouse: le refus qu'en fit le Nonce Cardinal venoit, 1700. de ce que ces Princes prétendoient qu'il leur donnât la main. Sa fermeté ou sa fierté ne déplut pas au Pape, quoi qu'il en fît des excuses indirectes au Roi, & le Conclave lui en aplaudit. C'étoit le motif qui l'avoit obligé d'en user de la sorte, préférant la gloire de ces aprobations, qui pouvoient le mener plus loin, à la libéralité du Roi. On dit que le Cardinal Cavallerini, dont j'ai parlé il n'y a pas long-tems, avoit voulu faire la même chose: mais le Roi, qui en fut averti, le prévint, & par les honneurs qu'il lui fit, l'engagea à rendre ses visites aux Princes de la Maison Roiale. Le Cardinal Delfino fut plus heureux ou plus hardi, & aima mieux se retirer *incognitò* sans avoir Audience, que d'être obligé, en la prenant du Roi, de la prendre aussi des Princes.

Fierté de l'Ambassadeur de France à Constantinople.

Il se passa quelque chose de bien plus fier à l'Audience de l'Ambassadeur de France à Constantinople. Les Officiers Turcs, qui avoient la charge de l'y conduire, le priérent de quitter son Epée, parce qu'il n'étoit permis à aucun Ambassadeur de se présenter devant le Sultan l'Epée au côté. Et en effet le Comte d'Oetingen, Ministre de l'Empereur, n'avoit point fait de difficulté peu de jours auparavant de quitter la sienne. Mais ni cet exemple, ni les exhortations, non plus que les menaces des Turcs, ne purent persuader l'Ambassadeur François (1) d'avoir la même soumission: & des Capigi-Bachi aiant dessein de se saisir de son Epée, il les prévint, mit la main sur la garde, & leur dit fiérement qu'il avoit reçu son Epée du Roi son Maître, qu'il

(1) *M.* de Feriol.

1700. qu'il ne la rendroit à aucun autre qu'avec la vie, & qu'ils priſſent bien garde de n'y revenir pas une ſeconde fois. Il ſe retira enſuite ſans avoir d'Audience: & le Roi, qu'il informa de ce qui s'étoit paſſé, lui ſut bon gré de ſa hardie réſolution, témoignant qu'il n'avoit pas deſſein de ſe relâcher ſur un point, qu'il conſidéroit comme une innovation de la part des Turcs.

Ce n'eſt pas de ce jour-là que les François ſe diſtinguoient à la Cour Ottomane. On avoit vu plus d'une fois leurs Vaiſſeaux de Guerre, dans Conſtantinople même, braver la Flotte du Sultan, entrer dans le Port & en ſortir ſans donner le ſalut, avant que d'être aſſurez qu'il leur ſeroit rendu. Toute ſorte de Bâtimens, de quelque Nation qu'ils puiſſent être, ſont obligez à leur entrée & à leur ſortie de ſaluer la Ville Impériale, & le Serrail par pluſieurs coups de Canon, ſans qu'on leur réponde: mais les François ne ſaluent point, ou ſe font rendre leur ſalut.

L'Ambaſſadeur reſte à Conſtantinople juſqu'en 1710.

On admira la fermeté de l'Ambaſſadeur de France, & on ne fut pas moins étonné de la politique de la Cour Ottomane, qui diſſimula cette hauteur, & dont le Viſir donna depuis une Audience particuliére à ce Miniſtre, où l'on évita de part & d'autre l'embarras du Cérémonial. Cependant l'Ambaſſadeur reſta à Conſtantinople dans la Fonction de ſa Charge, & trouva plus de condeſcendance dans le nouveau Sultan Achmet, inſtallé au commencement de l'année 1703. (1). On n'en peut douter, puis que ce ne fut qu'en 1710. qu'il fut rapellé de ſon Ambaſſade, & le Marquis Des-Alleures envoié en ſa place. 1700.

Retour du Marquis de Harcourt de Madrid.

Le Marquis de Harcourt revint au commencement de Juin de ſon Ambaſſade d'Eſpagne, dont j'ai raporté la Négociation (2), & dont je parlerai encore bientôt: & le Pere Tachard arriva le 10. du même mois à Paris de la Cour du Roi de Siam, où il étoit allé avec une ſimple Lettre de Créance. Il en raporta au Roi une Lettre du Monarque Siamois, écrite ſur une Lame d'or, & enfermée dans une Caſſette de filigrame couverte d'un Brocard d'or. On n'en dit point le contenu, mais que tout ce qu'il avoit pu obtenir, c'étoit une liberté réciproque des deux Cours pour l'Exercice de la Religion de l'une & de l'autre, & un Port accordé aux François pour leur Commerce dans le Roiaume de Siam.

Lettre du Roi de Siam.

L'Archevêque de Noailles eſt fait Cardinal.

Le 19. de Juillet un Camerier du Pape (3) arriva à Paris, aportant le Bonnet au Cardinal de Noailles, & eut une Audience particuliére du Roi, à qui il préſenta un Bref du Pape au ſujet de l'élévation de ce Prélat au Cardinalat. Le Roi lui donna lui-même le Bonnet, que le Député du Pape avoit préſenté à Sa Majeſté dans un Baſſin de vermeil doré, & ſon Eminence alla enſuite remercier le Roi, & rendre ſes viſites à toute la Maiſon Roiale. Il ne faut pas oublier le bon mot du Roi au nouveau Cardinal, lorſqu'il fut remercier Sa Majeſté de la dignité qu'il lui avoit procurée: *Je ſuis aſſuré, Monſieur le Cardinal*, lui dit le Roi, *que j'ai plus de plaiſir que vous.* Je ne ſai à qui ces paroles font

Belles paroles du Roi au Cardinal de Noailles.

(1) Achmet, *Frere de* Muſtafa, *qui fut depoſé le* 19. *d'Août* 1703. (2) *Voiez ci-deſſus pag.* 391. *& ſuiv.*
(3) *L'Abbé de* Barriero.

1700. font plus d'honneur, ou au Roi qui les profére, ou au Miniſtre qu'il en honore.

Je raporterai quelques autres Evénemens, ſans y chercher d'autres liaiſons que celles du tems, où ils ſont arrivez.

Vols en France.

Les vols ſe rendirent fréquens à Paris, dans les Provinces, & juſque dans les Maiſons Roiales. Un des plus étonnans eſt celui qui ſe fit à Meudon dans le Cabinet du Dauphin, où l'on coupa la piéce qui attachoit la boucle de diamans de ſon Chapeau, pendant qu'il jouoit. On fut long-tems ſans pouvoir découvrir le Voleur, & on n'eût jamais ſoupçonné celui qui avoit fait le coup, s'il ne s'étoit pas découvert lui-même. Il eut l'imprudence de porter les diamans de la boucle à celui qui mettoit les pierreries du Roi en œuvre, qui le dénonça. La ſurpriſe fut extrême, quand on ſut que c'étoit celui qui avoit la Direction des Bâtimens de Meudon, ſous le fameux Manſard, avec deux mille cinq cents livres d'Apointemens, & qui étoit prêt de faire une plus grande fortune par la faveur de Manſard, qui avoit deſſein de le pouſſer juſqu'à l'Inſpection Générale des Bâtimens. Il n'eut pas la patience d'attendre cette élévation que lui promettoit ſon habileté, & il aima mieux devenir riche tout d'un coup par un crime, que d'eſpérer de le devenir par des moiens légitimes. Ce n'étoit pas la néceſſité qui le portoit à une ſi infame action; c'étoit ſa convoitiſe, la cauſe de tous les malheurs de tous ceux qui s'y abandonnent. La bonté du Roi & du Dauphin lui ſauva la vie, & il fut ſeulement exilé pour le reſte de ſes jours dans une des Colonies Françoiſes de l'Amérique. Au reſte, s'il eſt vrai ce que l'on dit de l'intention de ce Voleur, lorſqu'il porta les diamans chez le Jouaillier du Roi, c'étoit pour en faire une Croix qui ſervît à ſa Dévotion. Il faut qu'il y ait dans le cœur & dans l'eſprit de l'Homme, une étrange complication de vanité & de Superſtition, pour ſe faire de telles illuſions, croire donner de l'éclat à ſa Dévotion par ſon crime, ou faire reſpecter ſon crime par ſa Dévotion. 1700.

On avoit arrêté du côté de Dijon plus de trente Voleurs, qui voloient autour de la Ville & ſur les grands Chemins: & tous les jours il ſe commettoit des vols & des meurtres dans les Forêts de Villiers-Cottrets & de Senlis.

Loups Cerviers.

Un autre fleau ſe joignit à celui-ci, de furieux Animaux, qu'on n'avoit point encore vus, ne firent pas de moindres deſordres que les Voleurs, & n'occupérent pas moins les ſoins & les Armes de la Cour. Ceux d'Orléans y envoiérent au mois d'Avril des Députez pour demander du ſecours contre les Loups Cerviers de leur Forêt, qui faiſoient tous les jours des ravages épouvantables, devorans des Femmes & des Enfans juſqu'aux Portes de leur Ville. La Cour y envoia ſoixante Mouſquetaires, à qui elle doubla la paie pour cette Guerre, qu'elle crut plus dangereuſe que celle qu'ils avoient faite contre les Ennemis en tant de Siéges & de Batailles. Cet Animal eſt extrêmement féroce, & tient de l'Ours, du Lion & du Tigre, dont il a la cruauté, & du Loup, dont il a l'avidité: c'eſt pourquoi il en porte le nom avec le ſurnom de *Cervier*, parce qu'il

1700. qu'il eſt friand de la chair du Cerf, plus que de toute autre. Quelques-uns le confondent avec le Lynx, ſoit à cauſe qu'il lui reſſemble par ſon poil & par ſes taches qui tiennent du Léopard, ſoit à cauſe de la ſubtilité de ſa vûë. Ce ne fut donc pas aſſez que toute une grande Ville, & tout le Païs s'armaſſent contre ces furieux Animaux, il fallut encore que la Cour y emploiât l'élite de ſes Troupes.

Loups chaſſez d'Angleterre.

L'Angleterre, pour le dire en paſſant, ne prit pas anciennement moins de ſoin pour chaſſer de ſon Ile les Loups qui la ravageoient. Mais au lieu de Soldats elle y emploia des Criminels, qui racheptoient leur vie aux dépens de celle de ces Animaux carnaciers, dont ils aportoient les têtes comme un Tribut qu'on leur impoſoit, & dont on fixoit le nombre à proportion de leurs crimes : Ainſi l'Angleterre en fut purgée, & la Mer dont elle eſt environnée les empêche d'y revenir. C'eſt ce que la France ne peut faire, remplie comme elle eſt de Forêts, où ils trouveront toujours leur retraite, en paſſant de celle d'où on les chaſſe dans une autre. Il faut croire pourtant qu'ils y étoient autrefois en plus grand nombre, & qu'ils y faiſoient de plus grands deſordres, puiſque de là ſont venuës les Lettres de *Louveterie*, dont parle le Recueil des Ordonnances des Eaux & Forêts ; & la Charge de Grand *Louvetier* de France n'eſt pas une des moins belles de la Couronne : mais elle concerne moins la néceſſité, que le plaiſir de la Chaſſe de ces Animaux que le Roi ſe réſerve, & que le Dauphin aimoit avec tant de paſſion.

Je paſſerai à d'autres Evénemens ſans m'y arrêter long-tems. La découverte de la Riviére de Miſſiſſipi eſt un des premiers. Mais comme les Relations qu'on en eut cette année ſont encore imparfaites, en comparaiſon de celles qu'on a euës dans la ſuite, je n'en donnerai que l'abregé. 1700.

Riviére de Miſſiſſipi.

On a long-tems ignoré la Source, le Cours, & l'Embouchure de cette Riviére, l'une des plus grandes de l'Amérique, & des plus conſidérables pour ſa longueur, pour ſon étenduë, & pour les Peuples qui en habitent les Bords. Elle avoit pourtant été connuë dès le tems que les Eſpagnols s'établirent dans l'Amérique au commencement du ſeiziême Siécle, mais avec peu de certitude. Les François depuis, vers le milieu du Siécle ſuivant, entrérent dans la Floride par cette Riviére, ſous le Commandement du Général de la Sale leur Chef, qui prétendit en avoir découvert l'Embouchure ; mais il ſe trompoit. Il avoit obtenu du Roi la permiſſion d'y faire un Etabliſſement, & le Chevalier de Beaujeu, qui l'y conduiſit, aborda à la Baye de St. Louïs, où il débarqua ſon monde. Mais comme de la Sale alloit par terre, cherchant l'Embouchure de la Riviére, il fut tué par un de ſes gens, & la Guerre étant ſurvenuë, la France abandonna cette Entrepriſe.

Curieuſe Navigation d'onze Avanturiers François.

Mais vers l'an 1692. onze François arrivérent à cette Riviére, ſur laquelle s'étant embarquez ils deſcendirent en Canada : & la remontant après une Navigation de trois cents lieuës, ils trouvérent enfin des Peuples dont ils furent fort humainement reçus. Ils en exaggéroient non ſeulement la politeſſe, mais en-

core

1700. core la magnificence, n'étant servis qu'en Vaisselle d'or, & leur laissant emporter de ce précieux métal autant que leur Cannot en pouvoit charger. Il y a de l'exaggération dans ce récit, & quoi qu'il en soit, on ne put pas tirer de grandes lumiéres de ces Avanturiers, qui furent pris & dépouillez par les Anglois. Ils en dirent cependant assez pour faire naître l'envie de renouveller les tentatives qu'on avoit faites sur ce Païs-là.

Navigation & Etablissement sur les Côtes de la Floride.

La Paix s'étant faite en 1697. le Roi y envoia le Commandant d'Iberville, pour établir une Colonie dans l'endroit qu'il jugeroit le plus propre: & il partit de la Rochelle avec les Chevaliers de Château-Morand & de Surgeres, arriva sur la Côte de la Floride le 24. de Janvier 1698. & fit son Etablissement sur la Baye de Bilochi, où il fit élever le Fort de Maurepas. Il trouva l'Embouchure du Mississipi un peu embarassée, & il le remonta plus de cent lieuës, d'où il revint en France rendre compte à la Cour de son voiage.

Relation curieuse du Mississipi.

On en aprend quelque chose de plus particulier par la Lettre qu'en écrivit un Officier de la Suite, à un Seigneur de la Cour dont on a tu le nom (1). *Le Fleuve de Mississipi*, dit-il, *pourroit le disputer en beauté avec les Fleuves les plus renommez de la Terre, sans une Barre qu'il a à son Embouchure, où l'on ne trouve que dix pieds d'eau, ce qui fait qu'il n'y peut entrer que de petites Frégattes & des Bâtimens plats : les Bords sont tout couverts de Bois de haute futaie, qu'embrasse une vigne bâtarde, dont les raisins sont très beaux, mais peu agréables au goût. Son Lit a deux fois la longueur de la Seine sans se rétressir, son Cours èst rapide, & on le remonte plus de neuf cents lieuës au Nord-Ouest. En montant ce Fleuve, on rencontre plus de cinquante Nations de Sauvages sur ses Bords & aux environs; mais dont la plus nombreuse ne fournit pas mille Hommes. . . . Nous tombâmes chez une de ces Nations, qui eut la bonté de nous sauter sur les épaules à notre arrivée en signe de Paix, & de passer toute la nuit à nous bercer. Il fallut passer par ce fâcheux Cérémonial de crainte de pis.* 1700.

Je ne croi pas que la berne, dont parle Voiture dans quelqu'une de ses Lettres, ait rien de plus plaisamment imaginé. Je ne raporte point plusieurs autres curiositez touchant la Religion de ces Sauvages, toute idolâtre & toute barbare, comme de tuer un nombre d'Hommes & de Femmes à la mort de leur Chef pour lui tenir compagnie, & il faut être de la faveur pour obtenir cette mort privilégiée.

L'Auteur de la Lettre, qui étoit le Chevalier de Haute-Maison, dit aussi qu'un de ces Sauvages l'aiant regardé fiérement lui dit, *Qu'un Grand Chef devoit contribuer à sa fortune : & je vis bien*, ajoûte-t-il, *qu'il vouloit parler d'un Grand Chef d'Ordre: ce qui me fit aussitôt jetter les yeux sur Votre Grandeur*. C'est sans doute une plaisanterie du Chevalier de Malte : Mais ces paroles ne permettent pas de douter qu'il ne l'écrivît au Grand Prieur. Quoi qu'il en soit, il dit qu'avant leur départ de ce lieu-là ils y bâtirent deux Forts, où ils laissérent une espêce de Garnison : mais ils ne virent point ces mines d'or,

(1) *On conjecture par quelques expressions de la Lettre que c'étoit le Grand Prieur*, *Prince de* Vendôme.

1700. d'or, & cette magnificence que les onze François publiérent avoir vus six ans auparavant.

Ce seroit peut-être ici le lieu de parler des Missions de la Chine: mais j'en renvoie le détail aux Relations du Pere le Comte, & aux disputes qu'il eut à Rome & en France contre ses Antagonistes, qui lui reprochérent l'affreux mêlange, que lui & les autres Jésuïtes ses Collegues, faisoient en ce Roiaume de la Religion Chrétienne, avec l'Idolatrie & les Superstitions du Paganisme Chinois: jusqu'à faire marcher d'un pas égal les derniéres avec la premiére. Je raporterai seulement ici le Jugement qu'en fit la Sorbonne.

Histoire & Memoires de la Religion de la Chine par les Jésuïtes.

Le 1. de Juillet on y dénonça le Livre & l'Histoire ou les Mémoires de la Chine de ce Jésuïte, qui soutenoit cette abominable Doctrine, & huit Docteurs furent nommez pour l'examiner. Il crut détourner le coup en s'adressant au Roi : mais Sa Majesté, qui lui donna Audience, ne lui accorda pas ce qu'il souhaitoit : il eut même ordre de se retirer de la Cour, d'où il passa à Rome.

La Sorbonne les condamne.

Cependant les Commissaires de Sorbonne, assemblez le 17. d'Août, examinérent le Livre & les Mémoires, dont les Propositions qu'ils avoient extraites furent imprimées, & communiquées à l'Assemblée du Clergé. On en faisoit quatre Classes : I. Le parallèle que faisoient les Jésuïtes de la Religion des Chinois dès les premiers Siécles avec celle de l'Ancienne Loi, & de leurs Temples & de leurs Sacrifices avec ceux de la Judée : II. D'honorer Confucius, le Théologien des Chinois, comme un Saint, „ dont l'humilité & la „ modestie, disoient-ils, donneroient „ lieu de croire que ce n'a pas été „ un pur Philosophe, formé par la „ raison, mais un Homme inspiré „ de Dieu pour la réforme de ce „ Nouveau Monde. Confucius étant „ mort (1), disent-ils encore, il fut „ pleuré de tout l'Empire, qui dès „ ce tems-là l'honora comme un „ Saint. On raconte ensuite des „ Miracles arrivez par la piété des „ Empereurs. On faisoit offrir à „ l'un d'eux, Fondateur de leur troisiéme Race, des Sacrifices, & son „ Frere le voiant un jour en état de „ mourir, se prosterna devant la Majesté Divine pour en obtenir la „ guérison, & fut exaucé. „ Enfin, on ne faisoit point de difficulté de qualifier les Peuples de cet Empire, de Peuple élu : „ Ces Peuples, „ dit-on, anciennement si sages, si „ pleins de la connoissance, &, si je „ l'ose dire, de l'Esprit de Dieu. „ Ainsi s'exprimoit l'Auteur des Mémoires : l'Ecriture ne parle pas plus magnifiquement du Peuple d'Israël, & même de ses Prophêtes : III. On égaloit le bonheur de la Chine, dans la distribution des graces que la Providence avoit distribuées à toutes les Nations du Monde, au bonheur de celles à qui l'Evangile avoit été annoncé. „ La Chine, disoit-on, n'a „ pas sujet de se plaindre, puis qu'aucune Nation n'a été plus favorisée qu'elle des graces du Ciel. „ IV. Les Jésuïtes disoient à l'Empereur, qu'il ne falloit point que Sa Majesté Chinoise regardât la Religion Chrétienne comme une Religion étrangére, puis qu'elle étoit la même dans ses Principes & dans ses Points Fondamentaux, que l'Ancienne Religion, 1700.

(1) *Environ trois cents cinquante ans avant l'Ere Chrétienne.*

1700. ligion, dont les Sages & les premiers Empereurs de la Chine faisoient profession, adorant le même Dieu que les Chrétiens adorent, & le reconnoissant aussi bien qu'eux, comme le Seigneur du Ciel & de la Terre. *A quoi bon donc la Loi de Moïse, & sur tout à quoi bon l'Evangile ?* disoient les Commissaires de Sorbonne ensuite de cet Extrait : *si les Chinois n'en ont pas eu besoin pour être sauvez, & même pour être des Saints.*

Les Jésuïtes ne furent pas mieux traitez à Rome, & on croit que si la mort du Pape Innocent XII. ne fût pas arrivée dans cette conjoncture, leur Morale & leur Religion Chinoise y eussent été condamnées par ce Pontife, qui ne leur étoit pas favorable.

Pour revenir à l'Assemblée des Docteurs de Sorbonne, elle finit le 18. d'Octobre par la condamnation des Propositions, qui furent la plûpart qualifiées par cent six Docteurs d'hérétiques & d'impies. Huit les condamnérent en général & plus foiblement : quarante prirent le parti d'en renvoier la décision à Rome : trois les blâmérent & les justifiérent à moitié, & trois les justifiérent entiérement. Ce petit nombre ne les sauva pas : & ce fut encore en vain que le Pere Gobion fit signifier au Syndic, un Acte de Protestation de nullité des Procédures de la Sorbonne ; elle ne laissa pas de passer outre, & de prononcer son Jugement. *La Doctrine dans les Propositions extraites,* disoit la Sorbonne en parlant de la seconde & de la troisiême, *est fausse, téméraire, scandaleuse, impie, contraire à la Parole de Dieu, hérétique, renversant la Religion Chrétienne, & anéantissant la vertu de la Passion & de la Croix de Christ.*

Dans ces entrefaites le Clergé tenoit son Assemblée Générale. Il semble qu'elle ne fut convoquée que pour encenser le Roi, & pour lui accorder le Don gratuit que ce Corps a coutume d'accorder. L'Ouverture s'en fit le 9. de Juin par la Célébration du Service Divin en l'Eglise de la Paroisse de St. Germain en Laye, où l'Archevêque de Rheims officia : & comme il fut élu Président de l'Assemblée, il fut aussi nommé pour aller faire la Harangue au Roi à Versailles, dont il s'aquitta à la tête de tout le Clergé en Corps. Rien n'est plus pompeux ni plus flatteur que son Discours. La flatterie regnoit depuis long-tems en France, & le Clergé qui eût dû la réprimer, enchérissoit sur tous les autres Corps du Roiaume. 1700. Assemblée du Clergé.

Comme les Evêques assemblez en présence du Grand Constantin, disoit ce Prélat, *nous aportons aux pieds de Votre Majesté les hommages & les vœux de nos Eglises, & il nous semble voir sur votre visage la douceur majestueuse de ce premier Empereur Chrétien, qui inspiroit à même tems la vénération & la confiance.* Je ne raporterai point le reste, qui n'étoit qu'un tissu d'éloges. Théodose, Charlemagne, St. Louïs venoient ensuite de Constantin, & toutes leurs vertus se réünissoient en la personne du Roi. Harangue du Clergé.

La condamnation du Livre de l'Archevêque de Cambrai, & le traitement fait aux Nouveaux Réünis se trouvoient enchassez dans cette Piéce d'Eloquence, comme des marques de la piété du Roi : & on parloit de la derniére Guerre, qui avoit épuisé le Roiaume, comme d'une Guerre, où un Roi *si bon & si grand*, ce sont les termes de l'Orateur,

1700. teur, avoit prodigué pour l'intérêt de la Religion & de l'Etat ses tresors & sa vie. Mais ce Clergé flatteur ne s'oublioit pas lui-même. *Nous*, disoit l'Archevêque, *qui sommes le premier Ordre de votre Roiaume par notre Caractére, nous osons dire que dans tous les louables efforts de vos Sujets, notre zèle ne nous a pas moins distinguez que notre rang.*

Mais ce qu'il dit au sujet de l'Archevêque de Cambrai & des Nouveaux Réünis mérite d'être remarqué. Il fit sentir à l'égard du premier, l'irrégularité de la Procédure de ses Ennemis par devant le Tribunal de Rome, au préjudice des Libertez de l'Eglise Gallicane, qui l'avoit rectifiée, en ne recevant la Bulle qu'après l'avoir examinée, & sans donner atteinte à ses Droits. A l'égard des Nouveaux Réünis, il protestoit que ce n'étoit point par la violence, mais par la douceur & par la persuasion que les Evêques vouloient les ramener & les retenir, également résolus à les inviter par la force des Instructions & de la charité, & à éloigner de la participation des Saints Mystéres, ceux qui n'aiant pas la Robe Nuptiale ne peuvent que les profaner. On ne peut s'exprimer plus fortement contre les Communions forcées, & même contre toute sorte de violences & de contraintes en fait de Religion.

Don gratuit du Clergé.

Au Discours flatteur de l'Archevêque, le Clergé ajoûta encore une somme de quatre millions, dont il faisoit present au Roi, sur les remontrances que ses Députez vinrent faire le 14. de Juin à l'Assemblée, se contentans de représenter les besoins de l'Etat épuisé par une longue Guerre, sans rien demander. Le Clergé, qu'on laissoit ainsi le maître de sa libéralité, résolut dès le 18. de la porter jusqu'à la somme que je viens de dire: & le Roi de son côté, touché du zéle & de la promptitude des Prélats, dit à l'Archevêque qui alla lui en rendre compte, qu'il en remettoit cinq cents mille livres. Du reste il se passa peu de choses considérables dans les Séances de cette Assemblée, qui se sépara le 20. de Septembre: laissant à la Sorbonne le soin d'examiner la Morale & la Doctrine des Jésuïtes de la Chine. 1700.

Le Roi en remet une partie.

Disgrace du Cardinal de Bouillon.

La foudre ne tomba pas seulement sur l'Archevêque de Cambrai, qui se trouvoit par tout en butte aux Evêques de Cour: elle tomba encore sur le Cardinal de Bouillon: & le mois de Juin, lorsqu'il étoit encore à Rome, il reçut des Ordres du Roi d'en partir, & de se reléguer en France dans une de ses Abbaïes. Cependant il prit auparavant possession de la Charge de Doien du Sacré Collége, qui vint à vaquer par la mort du Cardinal Cibo. Alors il s'excusa de partir de Rome, où la Fonction de sa nouvelle Dignité l'attachoit: mais le Roi voulut être obéï, & à son refus il lui fit demander par le Prince de Monaco, son Ambassadeur, sa démission de la Charge de Grand Aumônier avec le Cordon bleu de l'Ordre du St. Esprit, & lui fit dire qu'il eût à ôter les Armes de France qui étoient sur son Palais. Il eut beau écrire des Lettres fort respectueuses au Roi, il ne put l'obliger à révoquer ses Ordres. Bien loin de cela, le Conseil d'Etat rendit quelques jours après un Arrêt qui le privoit de sa Charge de Grand Aumônier, & qui mettoit en Régie les Revenus de ses Bénéfices. On ne devinoit point quelle pouvoit être la cause de l'indigna-

1700. dignation du Roi. Quelques-uns l'attribuérent à ſon amitié pour l'Archevêque de Cambrai, qui l'avoit imbu de ſon Quiétiſme : mais ſans fondement : & d'autres à des raiſons d'Etat qu'on ne ſpécifie point. Sa Majeſté ne voulut point s'en exprimer elle-même plus clairement dans l'Arrêt du Conſeil d'Etat (1), où elle ſe contentoit de dire, „ Que „ c'étoit pour de bonnes & juſtes „ conſidérations, qu'elle avoit ordonné au Cardinal de Bouillon de „ revenir dans le Roiaume, & de „ remettre entre les mains de ſon „ Ambaſſadeur à Rome, la démiſſion de ſa Charge de Grand Aumônier. „ Cette Charge, pour le dire en paſſant, fut donnée au Cardinal de Coaſlin. Les grands égards qu'eut le Cardinal de Bouillon pour éviter toutes les rencontres, où ſa Charge de Doien du Sacré College pouvoit commettre la Cour de Rome avec celle de France, adoucirent un peu cette derniére : mais le coup qui avoit été frapé fut ſans remede : & nous verrons dans la ſuite l'éntiére diſgrace de cette Eminence (2), & ſa rupture avec le Roi.

Mort d'Innocent XII.

La mort du Pape Innocent XII. arriva bientôt après. Il mourut le 27. de Septembre en la quatre-vingt-ſixiême année de ſon âge, & la dixiême de ſon Pontificat : & ſa mort ſuſpendit, heureuſement pour les Jéſuïtes, comme je l'ai dit, la fameuſe diſpute du Culte des Chinois. Le Cardinal de Bouillon, qui étoit encore à Rome, aſſiſta à la Cérémonie de ſes Funérailles : mais il évita toujours de ſe commettre avec les Miniſtres de France. Innocent

Son éloge.

XII. d'une très noble Famille (3) du Roiaume de Naples, étoit entré fort jeune dans le parti de l'Egliſe, & n'avoit pas moins cultivé les belles Lettres que la Politique de la Cour de Rome. Auſſi avoit-il paſſé par les Grades les plus éminens, dans l'exercice deſquels il mérita le Cardinalat, qui lui fut conféré par Innocent XI. & le Pontificat, où il fut élevé en 1691. après la mort de ce Pape ſon bienfaiteur, à qui il en témoigna ſa reconnoiſſance en prenant ſon nom. 1700.

Entrée des Cardinaux au Conclave.

Enſuite de ſes Obſêques, qu'on acheva de célébrer au commencement d'Octobre, les Cardinaux entrérent au Conclave au nombre de dix-neuf, & le même jour le Prince de Monaco les haranguant, les exhorta au nom & de la part du Roi à choiſir un Sujet, capable de gouverner l'Egliſe avec autant de douceur & de gloire, que le feu Pape l'avoit fait. Le Cardinal de Bouillon entra le 10. au Conclave, & le même jour on ouvrit le Scrutin; mais on ne fit que balotter juſqu'à ce que le Conclave ſe trouva formé de cinquante-neuf Cardinaux. Il ne demeura pas long-tems aſſemblé, & le 23. de Novembre le Cardinal Albani fut élu, & prit le nom de *Clement* XI. jouïſſant encore à préſent d'un long Pontificat, ſous lequel nous verrons les Intrigues où la France eut le principal intérêt.

Election du Cardinal, Albani, qui prend le nom de *Clement XI.*

Retraite de la Marquiſe de Monteſpan.

La retraite de la Marquiſe de Monteſpan, n'eſt pas un des moindres Evénemens de cette année. Elle fut d'autant plus belle qu'elle la fit volontairement, & d'une maniére auſſi édifiante que ſon commerce avec le Roi avoit eté ſcandaleux. En aiant

(1) *De l'onziéme de Septembre.* (2) *En* 1710. (3) Pignatelli.

1700. aiant pris la résolution, elle l'exécuta au milieu des plus grands divertissemens du Carnaval, voulant témoigner par là qu'elle renonçoit véritablement au monde. Elle renvoia au Roi tous les bijoux & toutes les pierreries qu'elle avoit reçuës de la magnificence de ce Prince, & Sa Majesté les distribua aux Enfans qu'il en avoit eus.

Prodige d'un Crapaut nourri dans l'estomac d'un Homme.

Je raporterai deux Prodiges de différente espêce, mais également surprenans, & qui passeroient pour fabuleux, s'ils n'avoient pas été duement certifiez. L'un est d'un Palfrenier de Versailles, qui après avoir souffert long-tems avec des douleurs inconcevables une bête dans son estomac qui l'égratignoit, mourut le 20. de Février, sans avoir pu guérir par tous les remedes qu'il avoit pris. Après sa mort on l'ouvrit, & on trouva un Crapaut ou une Grenouille dans son estomac. Tout merveilleux qu'étoit cet Evénement, on prétendit qu'il n'y avoit rien de surnaturel: qu'un Chirurgien du Comte de Roye, qui étoit en 1685. à Coppenhague, étoit mort par les douleurs que lui avoient causé des épis d'avoine, qui avoient germé dans son corps: & on raportoit encore qu'une Femme avoit jetté par la bouche un Lésard, qu'elle avoit nourri trois ans dans ses entrailles. Ainsi, disoit-on, le Palfrenier a pu manger de la Salade, sur laquelle des Grenouilles avoient fraié, & qui n'aiant pas été bien lavée, il y sera resté assez de Frai pour en former une dans son estomac (1).

Accouchement monstrueux.

L'autre prodige est donc plus étrange. En Anjou, dans la Paroisse d'Epiré, une Femme accoucha d'un Enfant qui avoit quatre pieds, quatre jambes, quatre cuisses, deux épines du dos, un seul nombril, la tête & le visage un peu extraordinaires, les bras & les mains qui passoient les genoux depuis les hanches jusqu'au bas. C'étoit un double Garçon qui fut baptisé, & qui demeura en vie pendant une heure. Je ne repéterai point ce que j'ai dit d'un autre baptême d'un semblable Monstre. 1700.

Il ne me reste plus à parler que des Morts de cette année, & du traitement fait aux Nouveaux Réünis: Scênes ennuieuses: mais je serai court sur l'un & sur l'autre de ces récits.

Mort de l'Official Joli.

Claude Joli, Chantre & Chanoine de Notre-Dame, & Official de l'Archevêque de Paris, mourut le 15. de Janvier âgé de quatre-vingt-treize ans. Il avoit composé plusieurs Ouvrages de Morale & d'Histoire, & il laissa des Manuscrits sur divers Sujets. Il fut chargé à diverses reprises de l'Officialité: mais il ne le faut pas confondre avec celui du même nom, qui nous a donné les Mémoires qu'on a tenu long-tems secrets, & qui n'ont paru imprimez que depuis peu. Ce dernier (2) étoit Conseiller au Châtelet: mais tous deux avoient été attachez au Cardinal de Rets, dont le dernier nous donne dans ses Mémoires un portrait fort naïf, mais un peu trop satirique.

Mort du Président de Bretonvilliers.

Le même jour 15. de Janvier mourut aussi Benigne le Ragois, Seigneur de Bretonvilliers, Président à la Chambre des Comptes de Paris, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Mort de l'Abbé Baudran.

On place quelque mois après la mort de l'Abbé Baudran, Auteur du Dic-

(1) *Le Journal des Savans pour le mois de Novembre 1718. raporte de semblables Prodiges plus nouveaux & encore plus étranges.* (2) *Son nom étoit Guy.*

1700. Dictionnaire Géographique, qu'il composa en Latin, & qu'il travailloit quand il mourut à traduire en François.

Mort du Marquis de Châteauneuf.

Pierre Baltasar Phelippeaux, Marquis de Chateauneuf, le septiême Secretaire d'Etat de son nom, mourut dans le même tems, & sa Charge fut donnée au Marquis de la Vrilliére son Fils, qui y fut reçu le 6. de Mai. Il laissa une riche Succession, dont les seuls Meubles & les Tableaux furent estimez plus de huit-cents mille livres. Mais il laissa aussi une belle mémoire de sa capacité dans les Affaires qui avoient passé par ses mains.

Mort de l'Architecte la Boissiére.

La France perdit aussi un Architecte du Roi, nommé *la Boissiére*, qui excelloit dans les Mathématiques, & dans la Gravûre: & c'est lui qui a gravé toutes les Médailles de l'Histoire des Papes du P. Menestrier. Il est bien juste que les Annales conservent la mémoire d'un Homme, qui par ses Ouvrages fait revivre tant de morts.

Mort du Doien de Sorbonne.

Je n'oublirai pas la mort du Doien des Docteurs de Sorbonne, nommé *Jean Destions*, âgé de quatre-vingt-cinq ans. C'est lui qui composa le Traité contre le Paganisme du *Roi boit*: pour lequel un Avocat de Senlis (1) fit imprimer un Livre intitulé, *Apologie du Banquet Sacré de la veille des Rois*. On s'en moqua, mais on ne profita pas du Livre du Théologal, & la Superstition ou l'esprit de débauche l'emporta, desorte que cette Fête fut continuée.

Fête du Roi boit.

Mort de l'Abbé de la Trape.

L'Abbaïe de la Trape, en Basse Normandie, est si fameuse depuis l'austére réforme qu'y porta l'Abbé de Rancé, que je croi être obligé de faire mention de la mort de ce rigide Réformateur. Son nom étoit *Armand-Jean le Bouthelier de Rancé*. Après avoir passé trente-sept ans dans une retraite & dans une austérité, qui sembloit être au dessus de la nature humaine, il ne mourut qu'à l'âge de soixante-seize ans. Tant il est vrai que la mortification contribuë plus à la conservation de la vie, que la sensualité. 1700.

Affaires des Nouveaux Réünis.

Le Roi avoit donné le 5. de Décembre 1699. une Déclaration, qui défendoit sous peine des Galéres aux Protestans, soit Nouveaux Réünis on non, la sortie du Roiaume: & pour rendre leur évasion impratiquable, il étendoit les peines contre ceux qui la favoriseroient, soit par Mer, soit par Terre, & soit qu'ils fussent François ou Etrangers. C'étoit faire à des Sujets innocens une prison de leur Patrie, & après les avoir privez de la liberté de leur Conscience, leur ôter encore celle de l'exil. Je ne veux point entrer dans le détail de toutes les rigueurs qui furent cette année exercées contre eux. Je ne parlerai que des Déclarations, de quelques Arrêts, & de quelques cruautez dont la Relation fut imprimée.

Il y a des Provinces où la Confiscation n'a point de lieu, & on ne s'avise pas de l'introduire dans le cas des plus grands crimes: on trouva moien de la faire valoir sur les Biens des Protestans Fugitifs. Le Roi ordonna par sa Déclaration du 30. de Janvier 1700. enregistrée le 12. de Février en Parlement, qu'au lieu de Confiscation dans les Païs où elle ne peut être apliquée, la peine sera convertie en une Amende, qui ne pourra être moindre que la valeur de tous

(1) Nommé Barthélemi.

1700. tous les Biens. Ainsi ce n'étoit qu'un changement de nom.

Violences exercées contre eux.

Les Parlemens de Paris & de Toulouse de leur côté, confirmérent les Sentences renduës par le Lieutenant de l'Amirauté de la Rochelle, & par le Senéchal de Nismes, qui avoient condamné aux Galéres ceux qui s'étoient trouvez dans les Assemblées pour cause de Religion. Dans le Languedoc, dans le Poitou, & dans la Xaintonge, tout retentissoit des plaintes de ceux qu'on trainoit par force à la Messe, ou qu'on envoioit dans les Prisons & sur les Galéres. On vit partir de Paris sur la fin d'Avril une Chaine de soixante-trois de ces malheureux, entre lesquels il y avoit des personnes fort âgées: & la Veuve du Lieutenant-Général de l'Artillerie (1), qui avoit eu le bras emporté du même coup de Canon, dont le Vicomte de Turenne fut tué, eut ordre de sortir de l'Arsenal, & de se retirer dans une maison de Campagne. Desorte qu'il n'y avoit ni condition ni service à l'épreuve du zêle furieux du Clergé, qui obsédoit sans cesse le Roi pour l'obliger, lui disoit l'Evêque de Noyon (2), *à traiter les Protestans*, qu'il qualifioit d'Hérétiques, *avec la rigueur que St. Augustin avoit aprouvée contre les Donatistes*. L'Evêque de Poitiers n'étoit pas plus humain, & le Maréchal d'Estrées se joignit avec lui, pour tourmenter ceux de Loudun & de toute la Province, se faisant aporter une Déclaration, par laquelle ils se soumettoient à tout ce qu'on exigeroit d'eux, & priant l'Ecclésiastique, à qui ils la remettroient, de la faire agréer *à Monseigneur le Maréchal d'Estrées*. La Formule qui en fut publiée à Loudun étoit datée du mois de Septembre, dont on laissoit le jour en blanc, pour être rempli de celui de la signature. Ce n'étoit pas exécuter la protestation de l'Archevêque de Rheims dans sa Harangue au Roi (3). 1700.

Je raporterai encore une Déclaration donnée le 16. d'Octobre, au sujet de l'Education des Enfans, que l'on contraignoit les Parens de faire instruire dans une Religion, qu'ils n'avoient abjurée que des levres. Ceux qui manquoient à les envoier aux Ecoles & aux Catéchismes, étoient condamnez à des Amendes arbitraires par les Juges des Lieux, & le Roi ordonnoit que leurs Sentences seroient exécutées par provision jusqu'à une certaine somme nonobstant l'apel.

Terrible cruauté.

Je finirai par un terrible Tableau (4). C'est celui d'un Protestant Galérien, qui refuse fiérement d'adorer le Sacrement, lors qu'on dit la Messe. On l'étend nud sur le Coursier: Deux le tiennent ferme par les pieds & par les bras, & le plus puissant Turc qui soit dans la Galére frape de toute sa force sur le corps nud avec une corde goudronnée, trempée dans l'eau de la Mer. Le corps rebondit de la force des coups, & retombe. On continuë à fraper, jusqu'à ce qu'on ait déchiré toute la chair, qui n'est plus qu'une plaie qu'on lave avec le Sel & le Vinaigre. Il n'y avoit qu'une Religion furieuse capable de ces cruautez, qui font frémir la nature humaine, & qui défigurent le plus glorieux Regne que la France eût jamais vu, si ces barbaries,

(1) St. Hilaire: *voiez le I. Tome, pag.* 634.

(2) *Dans son Mandement au commencement de cette année.*

(3) *Voiez ci-dessus pag.* 437.

(4) *Voiez la Lettre qui le raporte dans le Mercure Historique & Politique du mois de Décembre* 1700.

1700. baries, qui furent peut-être ignorées du Roi, n'en eussent pas souillé la gloire.

Traité de Partage.

Je viens au Traité de Partage (1), qui fit tant de bruit, & si peu d'effet, négocié pendant tout le cours de l'année 1699. mais tenu secret jusqu'au mois de Mars de celle-ci. On ne peut dire certainement qui en fit la premiére ouverture, & il importe peu de le savoir. Les trois Puissances qui y travaillérent, les deux Rois de France & d'Angleterre, & la République de Hollande, s'empressérent également à le faire agréer aux autres Princes & Etats de l'Europe; & on ne peut pas nier que ce ne fût l'Ouvrage d'une sage Politique pour en assurer la tranquillité. C'est ce qu'on verra par le précis que j'en vais donner: après quoi je parlerai des soins que prirent ces trois Puissances pour avoir le consentement & l'aprobation des autres, & enfin de ce qui le rendit inutile, & fut cause d'une Révolution toute contraire aux vûës que les Négociateurs s'étoient proposées.

La France en avoit nommé deux, le Comte de Tallard & le Comte de Briord: l'Angleterre deux, le Comte de Portland & le Comte de Jersey: & la Hollande huit. Ces Plénipotentiaires des deux Rois & de la République, aiant reçu leurs Ordres & leurs Instructions, s'assemblérent à diverses reprises, & convinrent du Traité.

J'ai dit que l'Equilibre des deux Maisons de France & d'Autriche en étoit le but, & que la mort prochaine du Roi Catholique, dont les continuelles rechutes ne permettoient plus de douter, avoit poussé ces trois Puissances à régler le Partage de la Monarchie Espagnole entre les deux Compétiteurs. C'étoit donc aux dépens de l'Espagne, & par le Démembrement de ses Etats, que cela se devoit faire, en donnant à la France une portion dont elle voulût bien se contenter pour le Droit d'Hérédité du Dauphin, & en laissant le surplus de la Succession à la Branche Impériale, la seule qui restoit de la Maison d'Autriche. 1700.

Il n'y avoit pas de médiocres difficultez dans un tel Projet: premiérement à l'égard des deux Prétendans, le Roi Très-Chrétien d'un côté, du Chef de la feuë Reine son Epouse, & au nom du Dauphin, issu de ce Mariage, & l'Empereur de l'autre voulant exclure le Dauphin, à cause de la Renonciation faite par le Roi & par la feuë Reine, dont j'ai raporté la dispute en un autre endroit (2). Il y avoit encore une autre difficulté qui venoit de la part de la Nation Espagnole, & qui n'étoit pas la moins embarassante: C'étoit le Démembrement de sa Monarchie, qu'elle auroit de la peine à souffrir. Nous verrons que ce fut effectivement le grand motif qui renversa le dessein du Partage. Il en faut voir la conclusion auparavant.

Le Traité de Partage rédigé en XVI. Articles.

Les Plénipotentiaires, ensuite de plusieurs Conférences, le rédigérent en XVI. Articles. La Préface exposoit, „ Que le Roi de France, „ le Roi de la Grande Bretagne, & „ les Etats Généraux des Provinces „ Unies n'aiant rien plus à cœur que „ d'af-

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique, l'Histoire d'Angleterre, & l'Histoire de Guillaume III. l'Histoire de la Vie & des Actions de l'Empereur* Léopold.

(2) *Voiez le Tome I. pag. 519. & suiv. On dit que* Guy Joli, *Conseiller au Châtelet, étoit l'Auteur du Traité des Droits de la Reine. Voiez le Mémoire touchant le Cardinal de Rets.*

1700. „ d'affermir la bonne intelligence, „ rétablie entre Sa Majesté Très-„ Chrétienne, Sa Majesté de la „ Grande Bretagne, & les Etats „ Généraux par le dernier Traité „ conclu à Ryswyck, & de préve-„ nir, par des mesures prises à tems, „ les Evénemens qui pourroient ex-„ citer de nouvelles Guerres dans „ l'Europe, ils avoient nommé des „ Plénipotentiaires pour régler les „ Articles de ce nouveau Traité. „ Ils portoient:

I. „ Que la Paix, rétablie par le „ Traité de Ryswyck, sera ferme „ & constante, & que les deux Rois „ & les Etats Généraux feront réci-„ proquement tout ce qui pourra „ contribuer à l'avantage & à l'uti-„ lité de l'un & de l'autre. „

II. „ Que la santé du Roi d'Espa-„ gne étant devenuë si languissante, „ qu'il y avoit tout à craindre pour „ sa vie, il étoit nécessaire de pré-„ voir que l'ouverture de la Succes-„ sion exciteroit une nouvelle Guer-„ re, si le Roi Très-Chrétien sou-„ tenoit ses prétentions, & celles du „ Dauphin sur la Monarchie d'Espa-„ gne, & que l'Empereur d'autre „ côté voulût faire valoir les sien-„ nes, & celles des Princes de sa „ Maison. „

III. „ Que pour éviter cette „ Guerre, & maintenir la Tranquil-„ lité Publique, les deux Rois & les „ Etats Généraux ont trouvé bon „ de prendre par avance des mesures „ nécessaires, qui pussent prévenir „ les troubles que la mort de Char-„ les II. ne manqueroit pas de cau-„ ser, s'il n'y étoit pourvu par le „ Partage qui se trouveroit fait de „ la Succession, avant qu'elle fût „ échuë. „

IV. „ Qu'en réglant ce Partage, 1700. „ le Roi Très-Chrétien auroit, tant „ en son propre nom qu'en celui du „ Dauphin & de ses Enfans, les „ Roiaumes de Naples & de Sicile, „ avec les Places dépendantes de la „ Monarchie d'Espagne sur la Côte „ de Toscane ou Iles adjacentes, la „ Ville & le Marquisat de Final, „ & la Province de Guipuscoa, à la „ réserve des Places situées au de là „ des Pyrénées, qui restent à l'Es-„ pagne. „

On convenoit encore par le même Article, „ Que les Duchez de Lor-„ raine & de Bar seroient cédez, & „ transportez au Dauphin & à ses Hé-„ ritiers en la place du Duché de „ Milan, qui seroit transporté en „ échange au Duc de Lorraine, „ *qui ne refusera pas*, disoit-on, *un parti si avantageux*.

„ Moiennant lesquels Roiaumes, „ Iles, Provinces & Places, le Roi „ Très-Chrétien, le Dauphin & ses „ Héritiers promettoient de renon-„ cer lors de l'ouverture de la Suc-„ cession d'Espagne, & renonçoient „ dès à présent à tous leurs Droits, „ & à toutes leurs prétentions sur „ cette Monarchie, à l'exception „ de ce qui étoit réglé pour leur „ Partage. „

V. Il étoit stipulé „ Que tou-„ tes les Places qui devoient leur re-„ venir, seroient conservées sans être „ démolies. „

VI. Il étoit arrêté, „ Que tous „ les autres Etats, qui composent la „ Monarchie d'Espagne, tant en „ Europe qu'ailleurs, dans le Vieux „ & le Nouveau Monde, seroient „ donnez & assignez à l'Archiduc „ Charles, second Fils de l'Empe-„ reur: moiennant quoi l'Empereur,

1700. „ tant en ſon propre nom qu'en celui du Roi des Romains ſon Fils aîné, de l'Archiduc Charles ſon ſecond Fils, des Archiducheſſes ſes Filles &c. comme auſſi le Roi des Romains pour lui, & l'Archiduc Charles dès qu'il ſera Majeur pour lui-même, leurs Enfans &c. ſe tiendroient ſatisfaits, & renonceroient à tous autres Droits, & à rien prétendre ſur le Partage du Roi Très-Chrétien & du Dauphin. „

VII. „ Qu'en cas que l'Empereur, le Roi des Romains & l'Archiduc refuſaſſent le Partage, les deux Rois de France & de la Grande Bretagne, & les Etats Généraux conviendroient d'un Prince, auquel leur Partage ſeroit donné : & en cas que l'Archiduc voulût ſe mettre en poſſeſſion de la Monarchie entiére, ils l'empêcheroient de toutes leurs Forces. „

VIII. „ Que l'Archiduc ne pourroit paſſer en Eſpagne, ni dans le Duché de Milan du vivant de Sa Majeſté Très-Chrétienne, que du commun conſentement des deux Rois & des Etats Généraux. „

IX. „ Qu'arrivant la mort de l'Archiduc ſans Enfans, la part qui lui eſt aſſignée à la Monarchie d'Eſpagne, ne pourroit jamais arriver à l'Empereur ni au Roi des Romains: mais à tels autres de leurs Héritiers qu'ils trouveroient bon de déſigner, pour ne point contrevenir aux Conſtitutions qui prohiboient la Réünion des Etats d'Eſpagne avec ceux de la Branche Impériale. „ Le même Article portoit auſſi, „ Que le Partage de l'Archiduc ne pourroit jamais revenir, ni demeurer en la poſſeſſion d'un Prince qui ſeroit Roi de France ou Dauphin, pour conſerver l'Equilibre que cette Réünion feroit perdre. „ 1700.

X. „ Qu'auſſitôt après la mort du Roi d'Eſpagne, chaque Prince pourroit ſe mettre en poſſeſſion de ce qui lui eſt aſſigné, en ſe tenant au IV, & VI. Articles ci-deſſus: & en cas qu'il s'y trouvât de la difficulté, que les deux Rois & les Etats Généraux feroient leur poſſible, afin que chacun fût mis en poſſeſſion de ſon Partage ſelon la Convention. „

XI. „ Que les deux Rois & les Etats Généraux s'aſſiſteroient mutuellement de toutes leurs Forces, en cas qu'ils fuſſent attaquez ou l'un d'eux au ſujet du préſent Partage. „

XII. „ Qu'on admettra dans le préſent Traité tous Rois, Princes, & Etats qui voudront y entrer: & qu'il ſera permis aux deux Seigneurs Rois & aux Etats Généraux, & à chacun d'eux en particulier de requérir & d'inviter tous ceux qu'ils trouveront bon, pour être Garens de l'exécution du Traité. „

XIII. „ Et pour aſſurer encore davantage le repos de l'Europe, les dits Rois, Princes, & Etats ſeront non ſeulement invitez d'être Garens de l'exécution du Traité: mais ſi quelqu'un des Princes, en faveur de qui les Partages ſont faits, vouloit dans la ſuite troubler l'ordre établi par ce Traité, la même Garentie aura lieu pour maintenir toutes choſes dans l'état convenu par les Articles. „

XIV. „ Que ſi quelque Prince s'opoſe à la priſe de poſſeſſion des

„ Par-

1700.

„ Partages convenus, les dits Seigneurs Rois, & les Etats Généraux „ seront obligez de s'entraider l'un „ l'autre contre cette oposition. „

XV. „ Le présent Traité, & tous „ les Actes faits en conséquence, & „ nommément les Actes Solemnels, „ que Sa Majesté Très-Chrétienne „ & le Dauphin sont obligez de donner en vertu de l'Article IV. seront enregistrez au Parlement „ de Paris.

XVI. „ Les Ratifications des dits „ deux Seigneurs Rois, & des Seigneurs Etats Généraux seront toutes trois échangées en même tems „ à Londres dans l'espace de trois semaines, à compter du jour que les „ dits Seigneurs Etats Généraux auront signé. „

Signature du Traité.

Le Traité ainsi conclu fut signé à Londres le 3. de Mars (1) par les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre, & à la Haye le 25. par les Plénipotentiaires de France & des Etats Généraux.

On veut tenir les Négociations secretes.

On étoit convenu de tenir secretes les Négociations, jusqu'à ce qu'on eût trouvé à propos de divulguer le Traité. On ne doutoit point que les Cours de Madrid & de Vienne ne se liguassent ensemble contre le Démembrement de la Monarchie d'Espagne, & n'intriguassent pour mettre d'autres Puissances dans leur Parti. Il étoit de la prudence des trois Arbitres, qui travailloient au Partage, d'en dérober la connoissance à ces deux Cours & à leurs Alliez. C'est ce qui étoit bien difficile. Car le moien qu'une telle Négociation, pendant un si grand nombre de Conférences entre des Ministres si célebres, pût être long-tems inconnuë, ou n'être pas au moins soupçonnée? On accuse d'ailleurs la France de l'avoir sourdement révélée, pour réveiller la léthargie des Espagnols & des Impériaux, qui ne pensoient à rien moins qu'au Démembrement de la Monarchie d'Espagne, & qui ne croioient pas qu'elle pût échaper à la Maison d'Autriche. La France, dit-on, voulut les tirer de cette sécurité, non pas dans le dessein de leur rendre un bon office, mais afin qu'en excitant la jalousie des Espagnols contre le Partage de leur Monarchie, elle les obligeât à s'y oposer de toutes leurs forces: & que les Impériaux concourussent avec eux dans le même dessein, ne pensant, attachez comme ils étoient à la Maison d'Autriche, qu'à lui conserver la Monarchie entiére après la mort de Charles II. La France raisonnoit tout autrement, & se trouvant plus en état & plus à portée d'apuier la Nation Espagnole dans la résolution d'empêcher le Démembrement de ses Etats, elle ne doutoit point qu'elle ne la tournât de son côté, comme la plus capable de la maintenir dans son intégrité.

1700.

On accuse la France de l'avoir révélée, & ce qui en arrive.

L'indignation qu'en témoigne la Cour de Madrid.

Quoi qu'il en soit de la conduite de la France, dont on n'a que des conjectures, il est bien sûr au moins que le bruit du Traité de Partage fut porté à Madrid dès le tems des Négociations, & plus de six mois avant qu'il eût été signifié: & cette Cour en fut si indignée, qu'elle envoia des Ordres au Marquis de Canales, son Ambassadeur à Londres, d'en faire d'aigres plaintes à Sa Majesté Britannique & à toute la Nation. Il s'aquitta de sa Commission par un Mémoire présenté sur la fin de Sep-

(1) *Nouveau stile.*

1700. tembre 1699. aux Régens, pendant l'absence du Roi, qui étoit alors en Hollande. Les termes en étoient si violens, qu'ils passoient jusqu'aux menaces. Aussi le Roi, à qui les Régens l'envoiérent, se crut obligé de venger ses injures & celles de la Nation Angloise, & il écrivit aux Régens, qui suivirent ses Ordres, de faire dire par un Secretaire d'Etat au Ministre Espagnol, qu'il eût à se retirer de ses Etats dans dix-huit jours : rapellant en même tems son Ambassadeur de Madrid. Ce dernier aiant notifié son rapel, & les motifs qu'en avoit le Roi son Maître, fut traité à la pareille par la Cour d'Espagne. Elle lui fit dire par le Secretaire des Dépêches Universelles (1), que le Conseil d'Etat, voulant le traiter de la maniére dont le Ministre Espagnol avoit été traité à Londres, lui enjoignoit de sortir des Etats du Roi Catholique dans le même délai de dix-huit jours, qu'on avoit prescrits au sien pour sortir des Etats de Sa Majesté Britannique.

Le Ressentiment qu'en a le Roi d'Angleterre.

Suite du ressentiment des deux Cours.

Le Conseil d'Etat du Roi Catholique n'en demeura pas là. Aiant su que son Ambassadeur à la Cour de France, à qui dans le même tems il avoit envoié des Ordres de parler hautement contre le Partage, s'en étoit expliqué mollement, lui écrivit d'exécuter sa Commission à la lettre, & sans aucun ménagement.

On n'avoit alors, comme je l'ai dit, que des nouvelles de la Négociation, dont la Cour d'Espagne croioit empêcher la conclusion par sa fierté & par ses menaces : mais les Négociateurs ne s'en étonnérent pas, & ne quittérent leurs Conférences, qu'après avoir signé le 3. de Mars le Traité de Partage.

1700. Il ne parut publiquement qu'au commencement de Mai. Il fut premiérement annoncé à la Cour du Duc de Lorraine, où l'Agent de la France (2) étoit passé sous d'autres prétextes : mais le but de son voiage étoit de pressentir le Duc sur l'Article qui le concernoit. Sa réponse n'en faisoit rien augurer de bon, aiant déclaré qu'il ne pouvoit entrer dans ce Traité sans le consentement de l'Empereur.

Notification du Traité de Partage.

Réponse du Duc de Lorraine au sujet du Traité de Partage.

Le 18. de Mai le Marquis de Torci, Secretaire d'Etat, & qui avoit le Département des Affaires Etrangéres, le notifia aux Ministres Etrangers qui étoient à la Cour de France, & alors il n'y eut plus de mystére, & la France dépêcha des Couriers par tout pour le publier, & fit agir ses Ministres dans toutes les Cours pour demander l'Aprobation des unes & la Garentie des autres. L'Empereur fit la même chose de son côté, mais dans des vûës bien différentes, tout apliqué à rendre cet Ouvrage inutile. Il croioit travailler pour lui ; il travailloit au contraire pour la France.

Elle n'avoit donc garde d'empêcher que l'Ambassadeur d'Espagne à Paris n'en pût informer le Roi son Maître. Le 28. de Mai un Courier dépêché par le Marquis de Castel des Rios, son Ambassadeur auprès du Roi Très-Chrétien, lui en aporta la nouvelle, & deux autres Couriers arrivérent le même jour, l'un expédié par Sa Majesté Très-Chrétienne à son Envoié Extraordinaire (3) à Madrid, & l'autre par le Comte de Zinsendorff au Comte d'Harrach, Ministre de l'Empereur. Tous ces Couriers étoient chargez des Copies du Trai-

(1) *On le nomme aussi* Secretaire du Cabinet. (2) *Monsieur de* Calliéres. (3) *Monsieur de* Blécourt.

1700.

Sentimens du Roi d'Espagne au sujet du Traité.

Traité. D'abord le Roi Catholique en fut extrêmement ému. Il avoit cru que le bruit qu'il avoit fait des Négociations en empêcheroit la conclusion, & il aprend, que sans y avoir égard, on avoit conclu & signé le Partage de sa Monarchie. C'étoit dequoi le surprendre. Mais s'étant remis du trouble que lui avoit causé une nouvelle si imprévuë, il dissimula son ressentiment, jusqu'à paroître plus gai qu'à l'ordinaire. Sa santé même sembla se rétablir: il fit des promenades, il donna des espérances de la grossesse de la Reine, & il vécut encore près de six mois.

Résolution du Conseil d'Etat sur le Traité de Partage.

Peu de jours après, ce Prince étant de retour de ses promenades à Madrid, où il revint le 17. de Juin, l'Envoié de France lui présenta un Mémoire au sujet du Traité de Partage, auquel il ne répondit rien. Il en renvoia l'examen à son Conseil d'Etat qui s'assembla plusieurs fois, & tous opinérent, dit-on, excepté un seul, à rejetter le Traité, & remontrérent au Roi, que Sa Majesté seule étant en Droit de disposer de ses Etats, elle devoit apeller à sa Succession un Prince assez puissant pour s'oposer au Démembrement de la Monarchie. On ne dit point quel Prince ces Ministres avoient en vûë: mais ils ne pouvoient opiner plus favorablement pour la France, qui croioit seule avoir ce Prince assez puissant pour empêcher le Démembrement. Le Roi se trouva bien embarassé sur les sentimens du Conseil d'Etat, avec lequel il convint de ne prendre point de résolution finale, que la Cour de Vienne n'en eût été consultée. Quelques-uns disent néanmoins que ce Monarque se détermina à nommer un Successeur, & ce fut, selon les uns, l'Archiduc Charles, second Fils de Sa Majesté Impériale, & selon les autres, le Duc d'Anjou, second Fils du Dauphin de France: mais ces derniers anticipent aparemment la Nomination qu'il en fit par son Testament. Peut-être aussi nomment-ils le Duc d'Anjou au lieu du Duc de Chartres (1), Beau-Frere du Roi Catholique, qui avoit souvent témoigné à la feuë Reine, sa premiére Epouse, l'envie qu'il avoit d'en faire son Successeur (2).

Méconten-tement de l'Empereur.

Si le Roi Catholique n'étoit pas content du Partage, l'Empereur l'étoit encore moins, & il fit part de ses plaintes au premier, pour exciter ou pour animer les siennes.

Sentimens du Pape.

Dans le même tems le Prince de Monaco, Ambassadeur de France auprès du Pape, lui faisoit part du Traité. On ne peut pas dire quels furent les sentimens du Pontife, sur une affaire si importante & si délicate. Il ordonna de faire des Prieres Publiques pour le bien & le repos de la Chrétienté. Cette ordonnance étoit fort équivoque. Quoi qu'il en soit, il y eut sur ce sujet de longues & de fréquentes Conférences chez le Cardinal del Giudice, où se trouvérent toujours les Ambassadeurs de Sa Majesté Impériale & de Sa Majesté Catholique, & quelques Princes du Roiaume de Naples. Là on déclama contre le Traité, & on y prit des Délibérations qu'on tint secretes. Le Cardinal del Giudice eut là-dessus un entretien particulier avec le Pape. Il déclama avec véhémence contre le Partage, & en fit des plaintes

Conféren-ces à Rome sur le Traité.

(1) *Aujourd'hui*, Duc d'Orléans, *&* *Régent*.

(2) *Voiez les Lettres de* Filtz-Moritz. *Voiez aussi ci-dessus pag.* 394.

1700. tes fort améres : mais le Pape (1), l'aiant écouté fort tranquillement, se contenta de lui dire : *Que n'a-t-on pas fait pendant que j'étois malade à l'agonie, & combien de prétendus Papes ne sont-ils pas morts depuis que je suis ressuscité?* Il vouloit dire qu'on avoit marchandé la peau de l'Ours, avant qu'il fût mort, & que le Roi Catholique pouvoit vivre assez longtems pour faire échouer un Partage prématuré.

Réponse singuliére du Pape.

Le Roi Catholique demande au Pape l'Investiture de Naples & de Sicile pour l'Archiduc Charles.

Le Pape élude sa demande.

Dans ces entrefaites le Duc d'Uceda, Ambassadeur d'Espagne à Rome, reçut Ordre du Roi Catholique de demander au Pape l'Investiture de Naples & de Sicile pour l'Archiduc Charles. Mais le Pape répondit, que Charles II. étant encore vivant, cette demande étoit précipitée. Elle ne pouvoit être prise que pour une résolution de ce Monarque, de réconnoître l'Archiduc pour son Héritier Présomptif en tous ses Etats, en rejettant le Partage qui en démembroit ces deux Roiaumes pour les donner à la France.

L'Ambassadeur de France la demande pour un des Fils de France.

La demande du Roi Catholique donna lieu à l'Ambassadeur de France d'en faire une pareille peu de jours après pour un des Fils de France, & le Pape l'éluda avec la même habileté. Il répondit, qu'aiant donné l'Investiture au Roi d'Espagne, il ne pouvoit pas de son vivant la donner à un autre.

Le Duc de Savoie sollicite une Ligue contre le Traité de Partage.

Un Ambassadeur du Duc de Savoie arriva peu de tems après qui aporta des Lettres, par lesquelles ce Duc sollicitoit Sa Sainteté d'entrer dans la Ligue des Princes d'Italie contre le Traité de Partage, & pour s'en déclarer le Chef. C'étoit oublier bientôt ses derniéres liaisons avec une Couronne, qui devoit attendre toute autre chose du Mariage de sa Fille avec le Duc de Bourgogne. Mais ce Prince inquiet du voisinage de la France, & de la facilité que le Roiaume de Naples, les Places sur les Côtes de Toscane, & le Marquisat de Final lui fourniroient pour entrer dans le Piémont, avoit résolu de mettre tout en œuvre pour l'empêcher d'en avoir la possession. Le Pape éluda sa Proposition, & se contenta de le remercier de l'offre qu'il lui faisoit de sa part & de celle des Princes d'Italie, & au nom de l'Empereur, de le mettre à la tête de la Confédération. En vain l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale prit ce tems pour assurer le Pape, qu'elle l'assisteroit de quarante mille Hommes pour s'oposer à ce que les François voudroient entreprendre en Italie. Le Pape ne répondit rien, & l'Ambassadeur, prenant ce silence pour un refus, déclara depuis dans une Conférence qui se tint avec les Cardinaux, que si le St. Pere & le Roi d'Espagne ne vouloient pas se liguer avec l'Empereur son Maître, Sa Majesté Impériale se verroit enfin obligée de s'accommoder du Traité de Partage. Mais l'Ambassadeur d'Espagne, qui assistoit à la Conférence, lui dit, que l'Empereur pouvoit, s'il le jugeoit à propos, se contenter d'une portion : mais que comme Sa Majesté Catholique ne consentiroit jamais au Démembrement de ses Roiaumes, Sa Majesté Impériale pouvoit compter que si elle prenoit ce Parti, les Grands & tous les Ordres d'Espagne se résoudroient à apeller un Fils de France, & à le déclarer Successeur de toute la Monarchie Espagnole. C'est ainsi 1700.

Le Pape refuse de se liguer avec l'Empereur.

(1) *C'étoit* Innocent XII. *qui vivoit encore, mais qui mourut le 27. de Septembre 1700.*

1700.

ainsi que les brouilleries de tous ces Princes aplanissoient le chemin au Projet de la France qui les avoit prévûës, & qui sut bien en profiter.

Venise aprouve le Traité de Partage.

De toutes les Cours d'Italie il n'y eut que celle de Venise, qui envisageant le Partage d'un autre côté que les autres, bien loin de le desaprouver, le crut avantageux à sa République. Les Vénitiens fondoient leur raisonnement sur ce que le Fils de France, qui seroit investi des Roiaumes de Naples & de Sicile, se trouveroit obligé par son propre intérêt de se faire un Rempart de la Morée contre les Turcs, & d'en affermir par conséquent la possession à la République: qu'il assureroit en même tems le Commerce du Golfe Adriatique, en resserrant dans leurs Ports les Corsaires de Barbarie. Ils ajoûtoient, que vivant en bonne intelligence avec un Fils de France Roi de Naples, ils n'auroient rien à craindre des entreprises de l'Empereur sur le Frioul & la Dalmatie. Tant il est vrai que c'est l'intérêt personnel qui fait toujours pencher la balance, & qui l'emporte sur toutes les autres considérations qui n'ont en vûë que le Bien-Public. Après tout, les Vénitiens agissoient en sages Politiques d'attendre les Evénemens, & de garder la Neutralité dans une affaire si épineuse, quoi qu'en disent ceux qui prétendoient que la France étoit déjà trop puissante, pour lui garentir un Partage qui rendroit son voisinage encore plus formidable à toute l'Italie, & à Venise elle-même, bien loin d'en assurer les Etats ni du côté des Turcs ni du côté de l'Empereur.

Mais qui eût pensé que le Parlement d'Angleterre se fût plaint du Traité de Partage avec plus d'aigreur que les Princes d'Italie, que l'Empereur, que le Roi Catholique? C'est ce que nous verrons bientôt.

1700.

La France notifie le Traité à la Diette de Ratisbonne, & à l'Evêque de Munster.

L'Envoié de France à la Diette de Ratisbonne délivra aussi dans le mois de Juillet à celui de l'Electeur de Maience, par les mains duquel, comme Archi-Chancelier de l'Empire, doivent passer les Ecrits qui s'adressent à tout le Corps, une Copie du Traité, par lequel il prioit son Altesse Electorale d'en donner communication à tous les Députez de la Diette: & un autre Envoié à la Cour de Cassel eut ordre d'aller notifier le même Traité à l'Evêque de Munster.

Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre sollicitent les Suisses à la Garentie du Traité.

Les Envoiez de France & d'Angleterre étoient de concert dans les divers Etats de l'Europe pour le faire agréer. L'Ambassadeur de France en Suisse, & l'Envoié de Sa Majesté Britannique le communiquérent aux Cantons, à qui le dernier tint ce Discours: *Que la haute opinion que Sa Majesté Britannique avoit de leur sagesse & de leur zéle pour le Bien-Général de la Chrétienté, ne lui permettoit pas de mettre en doute qu'ils n'aprissent avec joie la Conclusion d'un Traité qui confirmoit positivement celui de Ryswyck, dans lequel le Corps Helvétique avoit été compris: Que Sa Majesté s'attendoit qu'ils voudroient bien se joindre aux autres Puissances pour la Garentie de ce nouveau Traité, dont le principal but étoit de rendre ferme & stable la Tranquillité de l'Europe, & qu'ils prendroient des résolutions conformes aux désirs de Sa Majesté, & à leur véritable intérêt.* Le Marquis de Puysieux leur tint à peu près le même Discours: ainsi je ne le raporte point. Les Cantons remerciérent les deux Ministres, s'excusant de ne leur pouvoir donner de réponse positive, jus-

1700. qu'à ce que l'Assemblée en eût fait part à ses *Principaux*, & qu'elle en eût reçu les Ordres.

Les Envoiez de France & de Hollande font les mêmes instances auprès de l'Electeur de Brandebourg.

Le Marquis Des-Alleures & le Baron d'Opdam, Envoiez Extraordinaires de France & de Hollande auprès de l'Electeur de Brandebourg, presserent instamment ce Prince de concourir de sa part au succès du Traité de Partage, & le premier ne témoignoit pas pour cela moins d'empressement que l'autre. Mais quoi que tous deux habiles, & tous deux fort agréables à cette Cour, ils ne purent la faire déclarer en faveur du Traité : & l'Electeur, qui ménageoit la Roiauté de Prusse, où il fut installé le 15. de Janvier de l'année suivante, ne voulut pas déplaire à l'Empereur.

Le Marquis de Harcourt, partant l'année derniére de son Ambassade de Madrid, y avoit laissé un autre Ministre en sa place (1), avec la qualité d'Envoié Extraordinaire. Ce dernier avoit présenté au mois de Juin un Mémoire au Roi Catholique, qui n'y avoit rien répondu, en aiant renvoié l'examen à son Conseil d'Etat, comme je l'ai raporté (2) : Il en présenta un second le 9. de Septembre, qui contenoit : *Qu'il avoit Ordre du Roi son Maître de renouveller les assurances diverses fois données à Sa Majesté Catholique, de contribuer tout ce qui étoit en son pouvoir pour maintenir la Paix qu'il avoit plu à Dieu de redonner à l'Europe : Que Sa Majesté s'en étoit nouvellement expliquée au Marquis de Castel Dos Rios, Ambassadeur d'Espagne, & que le Traité conclu entre Sa Majesté, le Roi d'Angleterre, & les Etats Généraux n'avoit point d'autre but.*

Second Mémoire de l'Envoié de France présenté au Roi Catholique.

Il n'aprenoit rien de nouveau à ce Prince, qui avoit été informé du Traité par le premier Mémoire, & qui en avoit reçu des Copies de tous côtez, comme je l'ai dit : mais l'Envoié de France vouloit savoir la résolution qu'il prendroit, ou l'ébranler pour lui en faire prendre une conforme aux désirs de la France. Il voulut lui persuader que Sa Majesté Catholique n'en recevroit aucun préjudice, puisque les mesures prises par ce Traité affermiroient le repos de ses Roiaumes, & qu'on prévenoit par un Partage juste & équitable, les différens qui pourroient survenir entre les Prétendans à la Monarchie d'Espagne. Il finissoit, *Etant persuadé*, disoit-il, *que Sa Majesté Catholique se souviendra des promesses qu'elle a faites & souvent réïtérées depuis la Paix, qu'elle ne prendroit aucune résolution capable de troubler le Repos-Public.* Ces derniéres paroles n'avoient pas besoin de Commentaire : il les expliqua néanmoins plus clairement en ajoûtant : *Que si le bruit qui se répandoit étoit véritable, que le Roi Catholique avoit donné des Ordres pour recevoir des Troupes Impériales ou Etrangéres dans les Roiaumes de Naples & de Sicile, dans le Duché de Milan, & ailleurs, Sa Majesté Très-Chrétienne se trouvoit obligée pour le bien de l'Europe de s'y oposer, comme feroient de leur côté le Roi d'Angleterre, & les Etats Généraux des Provinces Unies : Que le Roi son Maître pourtant aime mieux croire que l'intention du Roi Catholique est de maintenir la Paix, & que par conséquent il ne prendra aucune résolution capable de rallumer la Guerre : Que de même Sa Majesté Très-Chrétienne renouvelle ses assurances de ne* 1700.

(1) *M. de* Blecourt. (2) *Voiez ci-dessus pag.* 447.

1700. *ne donner aucune atteinte à son repos, & de le laisser paisiblement jouïr de ses Etats, souhaitant qu'il les puisse posséder long-tems, & qu'elle s'engage à n'y faire venir aucunes Troupes pendant le Regne de ce Monarque, en cas que l'Empereur veuille promettre la même chose de sa part.*

Réponse du Roi Catholique.

Peu de jours après on fit réponse au Mémoire, & on la délivra au Ministre François qui l'envoia au Roi son Maître par un Exprès. Elle étoit conçuë en peu de paroles, mais dignes de la Majesté ou de la fierté d'un Monarque Espagnol : *Que la Déclaration du Roi Très-Chrétien de ne vouloir rien entreprendre étoit très agréable à Sa Majesté Catholique, qui n'avoit fait de son côté aucune démarche qui pût donner la moindre atteinte au Traité de Paix, & qu'à l'égard de l'avenir, elle prendroit ses mesures convenables à ses intérêts, selon que la France prendroit les siennes.*

Mémoire présenté par l'Envoié du Roi d'Angleterre & des Provinces Unies.

L'Envoié du Roi d'Angleterre & des Provinces Unies (1) avoit présenté un Mémoire, contenant à peu près les mêmes choses que celui de l'Envoié de France à l'égard du Traité de Partage. Ainsi la colére du Roi Catholique ne dura pas long-tems contre le Roi de la Grande Bretagne: & ce dernier fut bientôt réconcilié, puisque depuis le rapel de son Ambassadeur, il en eut un autre l'année suivante à Madrid. Ce nouveau Ministre eut aussi quelque différent cette année avec les Ministres de cette Cour; mais le différent n'eut point de suite. Et pour revenir au Mémoire qu'il présenta de la part de ses Maîtres au sujet du Traité de Partage, comme il se conformoit là-dessus à l'Envoié de France, il eut aussi une réponse à peu près semblable, qui laissoit à deviner les intentions de cette Cour. Il étoit pourtant bien aisé d'entrevoir qu'elle n'aprouvoit pas le Traité de Partage; mais il ne l'étoit pas de savoir les mesures qu'elle prendroit pour l'empêcher, & de quel côté elle se tourneroit. Elle n'en savoit rien elle-même, & il y a de l'aparence qu'elle étoit encore alors tout Autrichienne, & que la conversion qui se fit tout d'un coup bientôt après vers la France, fut un de ces Evénemens qui tiennent plus de la Providence qui en est la Maitresse, que de l'habileté des Hommes qui croient les diriger. 1700.

De nouvelles rechutes, qui annonçoient la mort prochaine du foible Charles II. en changérent toutes les dispositions. La nuit du 1. d'Octobre & le jour suivant le bruit se répandit qu'il étoit mort. Il se trouva mieux le 5. & les Lettres de Madrid portoient, qu'il étoit hors de danger. On vit renaître les espérances de l'Espagne, mais ce ne fut pas pour long-tems: & étant retombé le 29. pour la derniére fois, il mourut le 1. de Novembre. Dans cet intervalle de sa trompeuse convalescence & de sa mort, il fit son Testament le 10. d'Octobre, qui renversa de fonds en comble le Traité de Partage, pour lequel on s'étoit donné tant de peine. Tant il est vrai que les desseins des Hommes ne sont que vanité, & que ce n'est point à eux, mais à Dieu à distribuer les Couronnes à qui il lui plaît.

Mort du Roi d'Espagne.

Avant que d'en raporter le contenu, je ferai mention de l'Audience qu'eut Dom Quiros des Etats Généraux des Provinces Unies. Depuis le

(1) Schonenberg.

1700. le différent qui étoit survenu à Londres avec le Marquis de Canalles, Ambassadeur du Roi Catholique (1), à qui il fut ordonné de sortir d'Angleterre, Dom Quiros s'étoit aussi retiré de la Haye: mais la réconciliation s'étant faite entre les deux Rois, il eut ordre du sien de reprendre son Ambassade auprès des Etats Généraux. Il y fut reçu comme un nouvel Ambassadeur avec les Cérémonies accoutumées, & il en témoigna sa satisfaction par le Discours qu'il prononça lors de son Audience le 8. de Novembre. Il y avoit donc déjà huit jours que Charles II étoit mort: mais la nouvelle n'en étant point encore venuë, il parla suivant les Ordres qu'il avoit reçus dans le tems de la derniére convalescence du Roi, dont on se promettoit un plus long terme, & un plus heureux succès qu'elle n'eut.

Harangue de Dom Quiros.

Messieurs, dit-il, *c'est avec bien de la joie que je puis enfin me trouver dans Votre Illustre Assemblée, pour lui témoigner en quels sentimens d'estime Sa Majesté continuë d'être à leur égard. Je me serois acquitté plutôt de ce devoir, si je n'avois pas été retenu par les différentes & fâcheuses nouvelles qui nous sont venuës d'Espagne depuis quelque tems. Mais comme par la grace de Dieu la convalescence du Roi mon Maître a dissipé nos alarmes, je n'ai pas voulu différer davantage une Fonction qui me fait autant de plaisir que d'honneur. Je suis chargé*, ajoûte-t-il, *du Roi mon Maître, de vous assurer qu'il souhaite de resserrer de plus en plus les nœuds de l'ancienne correspondance, qui a regné ci devant entre Sa Majesté & Vos Seigneuries, qui concouront, comme je l'espére, avec elle à ce qui est de l'intérêt commun, & à ce qui peut véritablement assurer le Repos de l'Europe.* 1700.

Réponse du Président de l'Assemblée.

La réponse du Président de l'Assemblée ne fut pas moins honnête, ni moins affectueuse que le Discours de l'Envoié Espagnol. *Il l'assura que leurs Hautes Puissances étoient d'autant plus sensibles à la joie qu'elles avoient de revoir en leur Assemblée un Ministre de Sa Majesté Catholique, qu'elles avoient été privées depuis long-tems de cet honneur, par une fatalité qui leur avoit causé beaucoup de regret: Qu'elles faisoient une estime si particuliére de l'amitié du Roi son Maître, qu'elles seroient toujours prêtes à emploier tous les moiens possibles pour la mériter, la cultiver, & la conserver: Que comme d'une vie si chére dépendoit le Repos & la Tranquillité de l'Europe, elles prioient Dieu de vouloir prolonger ses jours, & de le rétablir en sa premiére santé.* C'en étoit fait, & il y avoit déjà huit jours que la mort l'avoit couché dans le Tombeau. Ainsi dans le tems qu'on se réjouïssoit à la Haye de sa convalescence, on étoit occupé à Madrid de ses Funérailles. Je laisse à l'Histoire d'Espagne la description de cette Pompe Funêbre, & je reviens à son Testament où la France a le principal intérêt. Aussi, dit-on, que ce fut son Ouvrage. Cependant, si nous en croions les Annales modernes (2), ce fut celui du Conseil d'Etat de Madrid, dont trois des meilleures Têtes étoient d'avis d'apeller le Duc de Chartres (3): mais le sentiment du Cardinal Porto-Carréro aiant prévalu, il fit dresser le Testament que lui & le Secretaire d'Etat Ubella portérent au Roi qui le signa: oubliant l'affection qu'il avoit

(1) *Voiez ci-dessus, pag.* 446. (2) *Publiées sous le nom de Lettres de* Filtz-Moritz.
(3) *Aujourd'hui Duc* d'Orleans.

1700. avoit témoignée pour le Duc de Chartres (1), ou n'aiant pas la force de combattre les raisons du Cardinal, qui fut ainsi l'auteur d'un Testament autrement considérable que celui du Roi de Pergame (2), qui institua le Peuple Romain son Héritier.

L'Empereur traite le Testament de faux.

L'Empereur traitant le Testament de faux & de suposé, dit, *Qu'il n'avoit pu être dicté par un Prince, lequel, tant qu'il avoit vécu, avoit toujours témoigné son inclination pour le Sang Autrichien, dont il étoit lui-même un des deux Chefs qui restoient seuls de cette grande Famille: Que l'exhérédation qu'il en faisoit, en apellant à la Succession de la Monarchie d'Espagne le Duc d'Anjou, au préjudice de l'Archiduc, ne s'accordoit pas avec le ressentiment qu'il avoit témoigné il n'y avoit pas deux mois à l'Ambassadeur de France, qui le sollicitoit d'accepter le Traité de Partage, qui ne donnoit au Dauphin qu'une médiocre portion de ses Etats: Qu'il eût fallu qu'il eût changé du blanc au noir un mois après, s'il avoit fait écrire le Testament qu'on datoit du* 10. *d'Octobre.* Le raisonnement de l'Empereur paroissoit effectivement fort plausible, & si l'Angleterre, la Hollande, & les autres Cours n'alloient pas si loin que lui, elles avoient au moins beaucoup de penchant à le croire suggéré: d'autant plus que la foiblesse de Charles II. ne lui laissoit pas assez d'attention pour avoir conçu toutes les clauses d'un Testament si étudié.

Les autres Cours le croient suggéré.

La France en soutient la validité.

La France d'autre côté le regarda comme la véritable Disposition du Roi défunt, qui avoit souhaité qu'elle fût revétuë de toutes les Formalitez nécessaires pour la rendre valable, & comme l'Acte le plus authentique & le plus solemnel de la derniére Volonté du Roi qui venoit de mourir, & de l'Institution du nouveau Monarque qui devoit lui succéder: & si les Annales modernes en sont croiables, tout le mystére en est dévelopé. Un Auteur tout nouveau (3) dit, que le Testament n'eut de forts contredisans que le Comte d'Oropesa & l'Amirante de Castille. Voions en le contenu. 1700.

Exposition du Testament.

Le Roi Catholique aiant reconnu que la Renonciation qu'avoit fait la feuë Reine de France par son Contract de Mariage étoit nulle, il croioit apeller légitimement à la Succession de la Monarchie & de tous ses Etats le Duc d'Anjou, le second des Princes Enfans de France, attendu que le Dauphin, qui est naturellement & directement apellé, de même que le Duc de Bourgogne son Fils ainé, sont trop proches de la Couronne de France pour l'abandonner, & que les deux Monarchies ne doivent pas être unies.

Institution du Duc d'Anjou.

Substitutions du Duc de Berri, de l'Archiduc Charles, & du Duc de Savoie.

Par la même Disposition le Roi Catholique substituoit au Duc d'Anjou le Duc de Berri son Frere: Et en cas que ni l'un ni l'autre de ces Princes n'eussent point d'Enfans, il faisoit son Héritier Universel l'Archiduc Charles d'Autriche, second Fils de l'Empereur: & à son défaut le Duc de Savoie. Desorte que le Roi Testateur apelloit à la Succession tous les Prétendans, chacun selon le degré de sa proximité, & remettoit les choses dans l'ordre naturel & légitime du Sang, qui vouloit que les Enfans de l'Infante Marie Thérêse sa Sœur succédassent avant l'Archiduc, Fils de l'Empereur Léopold son

(1) *Voiez ci-dessus. pag.* 394. *&* 447. (2) Attalus.
(3) *L'Abbé de* Vayrac, *Auteur de l'Etat présent de l'Espagne, imprimé en* 1718.

1700. son Oncle, & Parent plus éloigné (1): & que le Duc de Savoie, qui n'avoit de Droit que du Chef d'une des Filles de Philippe II. (2) ne vint à la Succession qu'après eux.

Le Testament contenoit cinquante-neuf Articles fort étendus & fort raisonnez. Je ne ferai mention que de ceux qui concernent l'Institution d'Héritier. L'Article XIII. en fait la nomination, & le XIV. & le XV. suivans contenoient la maniére, dont il prendroit l'Administration des Roiaumes, & l'établissement de la Régence jusqu'à son arrivée.

Institution d'Héritier du Duc d'Anjou.

Le Testateur exposoit dans le XIII. Article, „ Que conformément aux résultats de plusieurs „ Consultations de ses Ministres d'Etat & de la Justice, il reconnoissoit que la raison sur quoi on avoit „ fondé la Renonciation, premiérement d'Anne d'Autriche sa Tante (3), & ensuite de Marie Thérése sa Sœur, toutes deux Reines de France, à la Succession des „ Roiaumes d'Espagne, avoit été le „ danger de les unir à la Couronne „ de France: mais il reconnoissoit „ aussi que ce motif fondamental „ venant à cesser, le Droit de la „ Succession subsistoit dans le Parent le plus proche: Que ce Parent étoit le Duc d'Anjou, second „ Fils du Dauphin: Qu'il l'apelloit „ donc à la Succession de tous ses „ Roiaumes & Seigneuries, sans en „ excepter aucune partie: Qu'il ordonnoit à tous ses Sujets, en cas „ qu'il mourût sans laisser d'Enfans, „ de reconnoître ce Prince pour „ leur Roi & Seigneur naturel, & „ qu'on lui en donnât aussitôt la „ possession actuelle sans aucun délai. Et comme, disoit-il ensuite, „ notre intention est, & qu'il est „ ainsi convenable pour la Paix de la „ Chrétienté & de toute l'Europe, „ & pour la Tranquillité de nos „ Roiaumes, que cette Monarchie „ subsiste toujours séparée de celle „ de France, nous déclarons qu'en „ cas que le Duc d'Anjou vienne à „ mourir, ou au cas qu'il vienne „ à hériter la Couronne de France, „ & qu'il en préfére la jouïssance à „ celle de cette Monarchie, en tel „ cas la Succession passera au Duc „ de Berri son Frere, troisiéme Fils „ du Dauphin.„ Tels étoient dans le premier degré les Héritiers qu'il instituoit à la Monarchie d'Espagne, du Chef de l'Infante Marie Thérése sa Sœur.

Et du Duc de Berri.

Institution d'Héritier de l'Archiduc Charles.

Les Princes de la Maison d'Autriche d'Allemagne étoient dans le second degré. L'Empereur Léopold eût été le premier des Princes Autrichiens: mais comme il étoit exclus par la même raison que le Dauphin de France, fondée sur la Tranquillité Publique, pour éviter le danger qu'elle ne pût être troublée par l'une ou l'autre de ces deux Maisons qui deviendroient trop puissantes, si elles unissoient à leurs Etats ceux de la Monarchie d'Espagne, & que par la même raison encore le Roi des Romains en étoit aussi exclus, comme l'étoit le Duc de Bourgogne, il apelloit l'Archiduc Charles, second Fils de l'Empereur.

Institution du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie occupoit la troisiéme place, en cas que l'Archiduc Charles mourut sans Enfans, ou que

(1) *L'Empereur* Léopold *étoit Fils de* Marie d'Autriche, *Sœur de* Philippe IV.
(2) *Elle epousa le Duc de Savoie, Prédécesseur du Duc Regnant.* (3) *Epouse de* Louïs XIII.

1700. que ſuccédant au Roi des Romains ſon Frere ainé, il eût préféré l'Empire d'Allemagne aux Roiaumes d'Eſpagne.

„ C'eſt ainſi, diſoit Charles II., „ que nous prenons ſoin de conſer- „ ver à ceux de notre Sang, le Droit „ que l'ordre de leur naiſſance leur „ donne à notre Succeſſion, en les „ y apellant les uns après les autres, „ & que nous pourvoions en même „ tems à la grandeur & à l'utilité „ de la Monarchie. Telle eſt notre „ Diſpoſition, & nous voulons que „ tous nos Sujets l'exécutent & s'y „ ſoumettent comme nous l'ordon- „ nons, & qu'il convient à leur „ Tranquillité, aiant également pen- „ ſé à ce qu'il n'arrive aucun Démem- „ brement ni diminution de la Mo- „ narchie, fondée avec tant de gloi- „ re par nos Prédéceſſeurs: & qu'elle „ ſe tienne toujours deſunie de la „ Couronne de France.„

Il ajoûtoit, „ Que déſirant ar- „ demment que la Paix & l'Union, „ ſi importante à la Chrétienté, ſe „ conſervât entre l'Empereur ſon „ Oncle & le Roi Très-Chrétien, „ il les exhortoit l'un & l'autre „ d'affermir cette Union par le Ma- „ riage du Duc d'Anjou avec une „ Archiducheſſe, afin que par ce „ moien l'Europe jouïſſe du repos „ dont elle a beſoin.„

Le XIV. Article étoit une confirmation du XIII. pour apeller auſſitôt après ſa mort le Duc d'Anjou à prendre poſſeſſion de tous ſes Roiaumes & de toutes ſes Seigneuries dans le Vieux & le Nouveau Monde, dont il faiſoit une longue énumération, pour y être reconnu & maintenu comme Roi, nonobſtant toutes ſortes de Renonciations & d'Actes qu'on ait faits au contraire, parce qu'ils manquent de juſtes raiſons & de ſolides fondemens. 1700.

Il ordonnoit après cela aux Prélats, Grands, Marquis, Comtes &c. aux Commandans & Gouverneurs des Fortereſſes & des Places, aux Chefs Juſticiers, à tous les Conſeils &c. de quelque qualité & prééminence qu'ils puſſent être, „ Qu'ils „ euſſent à recevoir le Duc d'Anjou „ pour leur Roi & Seigneur natu- „ rel: Qu'on arborât les Etendarts „ pour ſon ſervice, en faiſant les „ Actes des Solemnitez qu'on a cou- „ tume de faire en pareilles occa- „ ſions: qu'ils prêtent, faſſent prê- „ ter, & montrent la fidélité & l'o- „ béïſſance telle qu'ils ſont obligez „ d'avoir pour leur légitime Sou- „ verain.„

Etabliſſement de la Régence.

Par l'Article XV. il vouloit, „ Que „ ſi au tems de ſon décès le Succeſ- „ ſeur ne ſe trouvoit pas en Eſpa- „ gne, il ſe fît une Aſſemblée com- „ poſée du Préſident du Conſeil de „ Caſtille (1), du Vice-Chancelier „ ou Préſident du Conſeil d'Arra- „ gon, de l'Archevêque de Tolede, „ de l'Inquiſiteur Général, d'un „ Grand & d'un Conſeiller d'Etat „ qu'il nommeroit, ſoit dans le „ Teſtament ou le Codicille, ſoit „ dans un Mémoire ſigné de ſa main, „ ce qu'il fit auſſi, & que pendant „ le tems que la Reine ſon Epouſe „ voudroit demeurer en Eſpagne, „ elle étoit priée d'aſſiſter & autori- „ ſer cette Aſſemblée, qui ſe tien- „ droit en ſa préſence dans l'Apar- „ tement qu'il plairoit à Sa Majeſté „ de marquer: Qu'elle intervien- „ droit dans les affaires aiant voix „ déli-

(1) *Par l'Article XXXI. le Cardinal devoit les préſider tous.*

„ délibérative & de préférence, de „ telle maniére que les avis étant „ partagez, la partie de ceux à qui „ elle s'ajoindroit seroit préférée: „ mais s'il n'y avoit point de partage, „ qu'elle seroit obligée de se joindre au plus grand nombre. „ C'étoit donner à la Reine une autorité fort bornée, ou plutôt ne lui en laisser que l'aparence, comme en effet elle n'en eut aucune, & fut même obligée de s'éloigner de la Cour.

L'Empereur impute au Cardinal Porto-Carréro d'avoir fabriqué le Testament.

Peut-on s'imaginer, disoit l'Empereur, qu'un Testament si prolixe & si circonstancié fût l'Ouvrage d'un Roi agonisant, dont toutes les forces étoient épuisées, & qui par des foiblesses continuelles faisoit d'un jour à l'autre desespérer de sa vie? N'est-il pas évident que le Cardinal Porto-Carréro en est l'auteur, & que dévoué à la France il l'a fabriqué, & fait signer au Roi Catholique sans qu'il en sût le contenu, incapable même de le savoir, bien loin de l'avoir dicté. L'Empereur qui parloit ainsi, disoit encore qu'il avoit eu trop de sécurité, en se reposant sur les assurances de la Reine sa Belle-Sœur, qui de son côté avoit manqué de vigilance, & de prendre ses précautions pour rompre les mesures du Cardinal & de ceux de sa Cabale: aiant des sentimens tout contraires. C'est pourtant ce qu'on a de la peine à concilier, avec sa signature au bas de la Lettre de la *Junte* ou Régence d'Espagne au Roi Très-Chrétien, datée du 1. de Novembre jour du décès du Roi Catholique, pour la lui notifier, & en même tems son Testament qui avoit été ouvert immédiatement après sa mort, par lequel il apelloit le Duc d'Anjou à lui succéder: à moins qu'on ne dise qu'elle y avoit été forcée, ou gagnée par les promesses qu'on lui avoit faites. Quoi qu'il en soit, elle soussignoit cette Lettre la première, & les Régens ensuite nommez par le Testament & par le Mémoire du Roi défunt, à la tête desquels étoit le Cardinal Porto-Carréro.

La Reine signe la Lettre adressée au Roi Très-Chrétien pour lui notifier le Testament.

Empressemens des Régents pour voir le nouveau Roi à Madrid.

Cette Lettre des Régens au Roi Très-Chrétien fut suivie de deux autres qui n'étoient que des réïtérations de la premiére, & des empressemens de voir leur nouveau Roi à Madrid. *Comme dans le rude assaut du jour qui nous enleva le Roi Charles, notre Seigneur & Maître*, disoient-ils dans leur seconde Lettre du 3. de Novembre, *il nous fut impossible d'exprimer plus vivement les sentimens de notre cœur à Votre Majesté, nous le faisons aujourd'hui, en lui témoignant que bien que nous regrétions avec une juste douleur le Maître que nous venons de perdre, celui qu'il nous a donné par son Testament nous fait revivre, & relève nos espérances à tel point, que nous & tous ses Peuples nous attendons avec impatience le bonheur de vivre sous sa Domination C'est pourquoi nous demandons à Votre Majesté que le digne Successeur de cette Monarchie commence sans différer à disposer de ses Etats, afin que nous aions bientôt la consolation de joüir de son Gouvernement. Et pour cela nous lui offrons dès maintenant, comme chose qui lui apartient en propre, nos soins & nos services, pour faciliter les moiens de posséder ces Roiaumes avec la tranquillité & la félicité que sa présence achévera d'y établir. Tout cela est peu de chose en comparaison du désir ardent que nous avons, de le bien persuader en tout de notre fidélité & de notre amour.*

Les Lettres qu'ils écrivent au Roi Très-Chrétien.

On ne peut s'exprimer ni plus ten-

1700. tendrement, ni plus fortement. Cependant, comme s'ils n'avoient pas assez témoigné leur zêle & leur affection par ces deux premiéres Lettres, ils en écrivirent une troisiême le 7. du même mois, dépêchant des Couriers de trois jours en trois jours pour répéter l'aprobation qu'ils donnoient au Testament, & leur impatience de posséder le nouveau Roi qu'il leur avoit donné.

La Noblesse & les Peuples, disoient-ils, *demandent leur nouveau Roi avec des inquiétudes & des détresses inconcevables, desorte que bien loin de vouloir préter l'oreille, ni entendre à aucune nouveauté ni variation dans cette grande Affaire, ils sont tous dans la même résolution de la maintenir, persuadez qu'ils sont de la justice & de la raison de cette Cause. Ce que nous représentons à Votre Majesté, pour la résoudre à donner promptement à nos priéres & à nos instances un Prince si désiré, & attendu avec des acclamations qui s'augmentent de jour en jour.*

Le Roi répondit à des empressemens si passionnez par sa Lettre du 12. de Novembre, dont je donnerai bientôt l'extrait, & sa réponse attira une quatriême Lettre des Régens du 26. que je joindrai aux trois précédentes. Ils remercient le Roi de ce qu'il avoit aprouvé & accepté le Testament: „ Nous allons, disent-„ ils, célébrer en cette Cour avec „ un aplaudissement général la Let-„ tre obligeante de Votre Majesté, „ en attendant notre nouveau Roi, „ instruit en toutes les hautes Maxi-„ mes de son glorieux Aieul. Ce „ nous sera une nouvelle obligation „ pour cultiver de plus en plus une „ étroite amitié entre les Sujets des „ deux Couronnes. Nous nous fé-„ licitons d'avoir enfin rencontré „ l'heureux Siécle, dans lequel la „ Providence divine avoit ordonné „ que fût indissolublement étreint „ ce nœud Roial, qu'avoient tou-„ jours dénoué le malheur des tems „ & la jalousie, que la valeur & la „ puissance nourrissoient entre les „ deux Nations. Nous soupirons „ avec impatience & avec inquiétu-„ de dans l'attente de notre très ai-„ mable Roi: nous comptons toutes „ les heures, & pour les avancer en „ tout ce qui dépend de nos soins, „ nous avons donné ordre pour le „ faire proclamer avec les Cérémo-„ nies accoutumées dans les Roiau-„ mes d'Espagne, & dans les autres „ Etats qui en dépendent. „ 1700.

Réponse du Roi aux Lettres des Régens.

La Lettre du Roi du 12. de Novembre, à qui celle des Régens du 26. faisoit réponse, étoit adressée à la Reine Veuve, & aux autres Seigneurs du Conseil établi pour le Gouvernement Universel des Roiaumes, & Etats dépendans de la Couronne d'Espagne. Elle contenoit premiérement, des condoléances sur la mort du feu Roi. Elle donnoit ensuite des louanges à la sage disposition qu'il avoit faite pour le Gouvernement de la Monarchie, pour en régler la Succession avec tant d'ordre & tant de justice, & de son attention à maintenir au de là du tems de sa vie le Repos Général de toute l'Europe, & le bonheur de ses Roiaumes. Il les assuroit qu'il vouloit de sa part contribuer à l'un & à l'autre: & que se conformant à ces intentions marquées par les Articles du Testament, tous ses soins seroient desormais de rétablir par une Paix inviolable, & par la plus parfaite intelligence la Monarchie d'Espagne au plus haut point de

1700. de gloire où elle ait jamais été. Il acceptoit le Testament au nom du Duc d'Anjou, & promettoit de le faire partir incessamment, pour aller donner au plutôt à des Sujets fideles la joie de revoir un Roi en la place de celui qu'ils venoient de perdre, dont le premier devoir seroit de faire regner avec lui la Justice & la Religion : Qu'il l'instruiroit de ce qu'il devoit à des Sujets inviolablement attachez à leur Roi, & de ce qu'il devoit à sa propre gloire : Qu'il l'exhorteroit à se souvenir de sa naissance, & à conserver l'amour de son Païs, mais uniquement pour maintenir à jamais la Paix & la parfaite intelligence, si nécessaire au commun bonheur de la France & de l'Espagne.

Réflexion sur la Révolution d'Espagne.

Quelle Révolution surprenante, & avec quelle rapidité ne se fait-elle pas! Quel changement de l'Espagne sous Philippe IV. à l'Espagne d'aujourd'hui? Ces mêmes Peuples, qui pour mettre un rempart aux prétentions des François sur leur Monarchie, avoient fait faire des Renonciations solemnelles à leurs Infantes, lorsqu'elles s'étoient mariées a des Rois de France, ces mêmes Peuples se métamorphosent tout d'un coup, traitent ces Renonciations de nulles, donnent la Couronne à un Prince qu'ils prétendoient en avoir exclus, & qu'ils attendent, disent-ils dans leur derniére Lettre, instruit par le Roi son Aieul, qu'ils regardoient il y a si peu de tems comme leur mortel Ennemi. Ce grand Evénement ne peut être l'Ouvrage de la prudence humaine, & la Providence s'y peint trop visiblement pour qu'on la puisse méconnoître.

Après tout, le Roi Très-Chrétien ne se trouvoit pas peu embarrassé entre deux grands objets qui le tinrent d'abord en suspens, le Traité de Partage, & le Testament. Aiant reçu le 9. de Novembre à midi la nouvelle de la mort du Roi d'Espagne & de son Testament, il assembla son Conseil, ne voulant rien décider sur une matiére si importante, sans en avoir délibéré avec le Dauphin & le Duc de Bourgogne, Parties intéressées, & avec ses plus habiles Ministres. Le Conseil se tint à Fontainebleau : les avantages du Traité de Partage furent mis en oposition avec ceux du Testament, & il y eut diversité d'avis. Il est certain que la Couronne de France profitoit plus du premier que de l'autre : outre que le Roi en avoit promis l'observation, quelque changement que pût causer la mort du Roi Catholique, dans la vûë de laquelle même il avoit été concerté. Mais une grande Monarchie venant s'offrir toute entiére, elle faisoit disparoître tous les accroissemens qui revenoient à la France du Traité de Partage, & le Roi n'eut pas assez de modération pour résister à l'ambition de voir son Petit-Fils sur le Trône d'Espagne. L'avis du Dauphin contribua encore beaucoup à emporter la balance. Il se déclara pour le Testament, en ajoûtant ces belles paroles, *Qu'il seroit ravi de se pouvoir dire toute sa vie Fils de Roi, & Pere de Roi.*

1700. Embarras du Roi entre le Traité de Partage & le Testament.

Le Testament est préféré.

Mais le Duc d'Orléans & le Duc de Chartres (1) firent une Protestation contre la Clause du Testament, par laquelle l'Archiduc étoit apellé à la Succession immédiatement après le Duc de Berri, prétendans que la Ligne de la Succession devoit continuer

Protestations contre la Clause qui apelle l'Archiduc à la Succession d'Espagne.

(1) *Aujourd'hui Duc* d'Orléans, *& Régent.*

1700. nuer en leurs personnes, avant que de passer à l'Archiduc, & que c'étoit une omission faite au préjudice de leurs Droits & de leur rang.

Le même jour que le Conseil s'assembla, & qu'il y fut résolu qu'on accepteroit le Testament, le Roi écrivit cette résolution à la Reine d'Espagne, en l'assurant qu'il la feroit exécuter fidelement & exactement. Elle fut pourtant tenuë secrete jusqu'au 16. de Novembre. Ce jour-là Sa Majesté la déclara publiquement, & alors le nouveau Roi prit le deuil en noir & en manteau long. Il dîna le même jour *à son petit Couvert*, servi par le Duc d'Aumont en l'absence du Duc de Beauvilliers, & le soir il soupa avec le Roi son Pere (1) en public, les Fauteuils de leurs Majestez étant sur une même ligne, celui du Roi d'Espagne à la droite.

Le Duc d'Anjou traité comme Roi d'Espagne.

Le même jour & les suivans, le nouveau Roi Catholique reçut les visites, & les félicitations qui lui furent faites de divers endroits. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, & la Cour des Monnoies vinrent le complimenter: le Corps de Ville vint ensuite avec les presens accoutumez, & le harangua par la bouche du Prévôt des Marchands, comme fit l'Université par celle de son Recteur. Le 23. le Grand Conseil lui rendit les mêmes devoirs par la bouche de son Premier Président, & l'Académie Françoise par celle de son Directeur.

Harangues qu'on lui fait.

Les Ministres & Envoiez des Princes Etrangers vinrent aussi ce jour-là lui faire leurs complimens, à la réserve des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, & de l'Envoié de l'Empereur.

Complimens des Ministres des Princes Etrangers.

1700. J'oubliois à dire que le même jour que le Duc d'Anjou fut déclaré Roi d'Espagne, qui fut le 16. de Novembre, le Roi lui dit qu'il devoit être bon Espagnol, & suivre l'avis de ses Ministres: mais qu'il ne devoit jamais oublier qu'il étoit né François. Aprés cela le Roi dit à l'Ambassadeur d'Espagne, en lui montrant le Duc, *Monsieur, saluez votre Roi.* Alors ce Ministre mettant les genoux en terre, & lui baisant la main, s'écria en se relevant: *Quelle joie! Il n'y a plus de Pyrénées qui nous séparent: nous ne sommes plus qu'un.*

Belles paroles du Roi au Duc d'Anjou.

Et de l'Ambassadeur d'Espagne en le saluant comme Roi d'Espagne.

On raporte encore une flatterie & une acclamation de cet Ambassadeur, qui sont un peu pompeux & du génie Espagnol. Aiant vu courir au nouveau Roi la Bague & les Têtes: *Sire*, lui dit-il aussitôt qu'il fut descendu de Cheval, *Votre Majesté est faite pour monter des Chevaux de Triomphe: Que le Ciel lui fasse la grace de s'en servir toujours avec autant d'adresse qu'elle vient d'en faire paroître, & avec tous les succès possibles pendant une infinité d'années.*

Flatterie de cet Ambassadeur.

La France & l'Espagne étoient dans la joie: mais l'Empereur, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces Unies étoient dans des sentimens bien oposez. Je parlerai de la surprise & de l'indignation des deux derniers, lorsque je raporterai la notification que leur fit donner le Roi Très-Chrétien qu'il avoit accepté le Testament.

A l'égard de l'Empereur (2), se voiant exclus de la Monarchie d'Espagne avec toute la Maison d'Autriche, par un Testament qui ne leur laissoit au moins que des espérances trop éloignées, par une Substitution illu-

 soire

(1) *Son Grand-Pere.* (2) *Voiez la Vie & les Actions de l'Empereur* Léopold.

1700. soire aux Ducs d'Anjou & de Berri, il résolut de revendiquer par les Armes le Droit qu'il avoit perdu par le Conseil d'Etat de Madrid (1), & que les Intrigues de la France lui avoient, disoit-il, enlevé.

Protestation de l'Ambassadeur de l'Empereur contre le Testament.

Le Comte de Harrach, son Ambassadeur à Madrid, protesta solemnellement contre le Testament, lors qu'on en fit l'ouverture, & sur l'avis qu'il en donna à la Cour de Vienne, il en reçut des Ordres exprès de réïtérer la Protestation au nom de l'Empereur, qui la fondoit sur deux raisons :

Raisons de l'Empereur.

la premiére, qu'il étoit pleinement persuadé que l'intention du feu Roi n'avoit jamais été celle qu'on lui attribuoit par le Testament : la seconde, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de faire une pareille Disposition, puisque la totale Succession de la Monarchie d'Espagne tomboit, par sa mort sans laisser d'Enfans, à la personne de Sa Majesté Impériale, par la Renonciation de la feuë Infante Marie Thérése, Reine de France, jurée & ratifiée par la Paix des Pyrénées, & confirmée par le Testament du feu Roi Philippe IV. Ainsi tout ce qui avoit été fait au contraire, & au préjudice des Droits incontestables de Sa Majesté Impériale, étoit nul & de nulle valeur. Telle étoit la Protestation de l'Empereur, que son Ambassadeur étant encore à Madrid notifia le 17. de Janvier 1701. par un écrit signé de sa main. Il prit ensuite son Audience, & partit pour retourner à Vienne, laissant le Comte d'Aversberg son Successeur pour demeurer auprès de la Reine, mais sans Caractére. Ce fut aussi sans pouvoir : car cette Princesse fut bientôt après éloignée de la Cour de Madrid; sur la Lettre que lui en écrivit le nouveau Roi, comme je le dirai en son lieu. 1700.

Réflexion de l'Empereur sur la préférence de la France du Testament au Traité de Partage.

Je reviens à l'Empereur. On dit qu'aiant su que la France avoit préféré le Testament au Traité de Partage, il fit cette réflexion politique : *Tout va bien à présent : La France fait là une chose qui lui sera aussi dommageable qu'avantageuse à la Maison d'Autriche. Desormais ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni le reste de l'Europe ne combattront point en faveur de la premiére, pour la faire joüir des Roiaumes & des Etats démembrez de la Couronne d'Espagne, & ne pouvant souffrir qu'elle s'empare de la Monarchie entiére pour la réünir à la sienne, ils se joindront à la Maison d'Autriche pour s'y oposer.* Il n'étoit pas malaisé de prévoir cette Alliance des Puissances, dont la grandeur de la France excitoit les défiances & les craintes.

Ambassade du Comte de Tallard.

Le Roi, qui les prévoioit bien lui-même, fit ce qu'il put pour les calmer, en protestant de ses bonnes intentions pour la Paix de l'Europe, qu'il avoit moins dessein, disoit-il, de troubler que d'affermir en acceptant le Testament. On ne l'en crut pas, & il ne persuada personne.

Le 19. de Décembre le Comte de Tallard son Ambassadeur vint à Londres, & le 22. il eut Audience à Hamptoncourt du Roi d'Angleterre, à qui il présenta une Lettre du Roi son Maître au sujet de l'acceptation du Testament (2). Elle fut reçuë avec une froide civilité & une réponse fort générale, qui ne faisoit rien augurer de favorable à l'Ambassadeur

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 451.*

(2) *Voiez l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

1700. ſadeur pour ſa Négociation. Ce fut en vain qu'il reſta à Londres juſqu'au 19. d'Avril : il ne put rien obtenir du Roi d'Angleterre, ni du Parlement qu'il avoit convoqué le 21. de Février, principalement pour délibérer de cette grande Affaire, *Qui faiſoit un tel changement*, diſoit ce Prince, *que la Nation Britannique devoit prendre de vigoureuſes réſolutions ſur cette Révolution, ſi elle vouloit maintenir la Religion Proteſtante & la Paix de l'Europe :* Il ne s'expliquoit pas plus ouvertement : mais c'étoit aſſez ſe déclarer contre le Teſtament, & pour la Guerre contre la France. Ainſi le langage des deux Rois étoit bien différent. Le premier envoioit ſon Ambaſſadeur pour perſuader l'Angleterre, qu'il n'avoit accepté le Teſtament que pour maintenir la Paix de l'Europe, que le Traité de Partage eût troublée, & l'autre inſinuoit à la Nation Angloiſe, qu'elle ne devoit attendre de cette acceptation que la ruine de ſa Religion & de ſa Liberté. Le Parlement entra dans les ſentimens de ſon Roi, & lui accorda tous les Subſides dont il auroit beſoin, pour équiper des Flottes, & pour lever des Troupes.

Diſcours du Roi d'Angleterre au Parlement au ſujet du Teſtament.

Il y eut cependant quelque choſe de bien biſarre dans la conduite de ce Parlement, qui fit dans le même tems le Procès aux Plénipotentiaires Anglois qui avoient conclu le Traité de Partage, dont il n'étoit plus queſtion, ſe trouvant anéanti par le Teſtament. Mais les deux Chambres ſe plaignoient de ce que ce Traité, qui avoit été négocié ſans leur participation, avoit donné lieu au Teſtament, qui n'avoit été concerté que pour empêcher le Démembrement de la Monarchie, que faiſoit le Traité de Partage. Il y avoit moins de ſolidité que de paſſion dans cette plainte du Parlement, & il étoit facile de découvrir que la véritable cauſe qui le faiſoit agir étoit, premiérement, de ce qu'il avoit été négligé dans cette importante Affaire, dont on lui avoit dérobé la connoiſſance au mépris de ſon autorité, & en ſecond lieu, de ce que Mylord Portland, qui étoit un Etranger, en avoit été le principal Négociateur. La France avoit eſpéré que cette brouillerie empêcheroit le Parlement de concourir avec le Roi contre le Teſtament ; mais elle fut trompée, & toute la chaleur que témoigna le Parlement contre les Plénipotentiaires du Traité, ne l'empêcha pas de raiſonner comme le Roi contre le Teſtament, d'en concevoir les mêmes ſoupçons & les mêmes craintes, & de lui procurer tous les ſecours néceſſaires pour en empêcher l'exécution. 1700.

Indignation du Parlement à cauſe du Traité de Partage.

Il ſe joint avec le Roi contre le Teſtament.

Le Comte de Briord avoit déjà fait en Hollande, ce que le Comte de Tallard faiſoit en Angleterre. L'un & l'autre avoient travaillé au Traité de Partage, & ils vouloient perſuader l'un & l'autre qu'il n'étoit qu'une ébauche du Plan de la Tranquillité Publique que le Teſtament avoit aſſurée : que le premier n'en étoit que la lettre, mais que le ſecond en étoit l'eſprit. C'étoit la ſubſtance du Mémoire qu'il préſenta le 4. de Décembre.

Négociation du Comte de Briord en Hollande au ſujet du Teſtament.

Si les Etats Généraux des Provinces Unies, diſoit-il, *paroiſſent ſurpris de ce que le Roi ait accepté le Teſtament du feu Roi d'Eſpagne, ils remerciront bientôt Sa Majeſté Très-Chrétienne, de ce qu'elle a préféré en cette occaſion le Re-*

Son Diſcours aux Etats Généraux.

1700. *Repos Public aux avantages de sa Couronne. Le Traité de Partage n'aiant eu pour but que la conservation de la Paix, le Roi parvenoit à ce but en acceptant le Testament. Ainsi au lieu de s'attacher à la lettre & aux termes du Traité, il avoit mieux aimé en aprofondir le sens, & en suivre l'esprit: que l'esprit & les termes étoient demeurez unis pendant que le Roi d'Espagne avoit vécu, mais que les derniéres dispositions de ce Prince, & sa mort y mettoient une telle différence, que l'un étoit absolument détruit, si les autres subsistoient. L'esprit du Traité maintient la Paix Générale, les termes causent une Guerre universelle. Ne vaut-il donc pas mieux suivre le premier, que s'attacher scrupuleusement aux autres?*

Les Etats Généraux n'aprouvent pas son Discours, mais ils dissimulent.

Les Etats Généraux trouvoient ce raisonnement trop abstrait, & ne le pouvoient comprendre. „ Comment, disoient-ils, le Testament „ peut-il être un moien pour maintenir la Paix? Est-ce que la Maison d'Autriche souffrira l'Invasion „ de la Monarchie d'Espagne sans „ se remuer? Et dans cette dispute „ qui armera les deux Rivales, les „ autres Puissances de l'Europe peuvent-elles demeurer tranquilles? „ Pourquoi la France ne trouvoit-elle pas lors du Traité de Partage „ qu'il fût possible de maintenir autrement la Paix, qu'en démembrant la Monarchie Espagnole, & „ tient-elle aujourd'hui un autre „ langage? Est ce qu'il y avoit plus „ à craindre d'un Fils de l'Empereur, que d'un Petit-Fils du Roi „ Tres-Chrétien? Mais c'est qu'elle „ se fait le Centre de la Fortune „ Publique, & qu'elle ne juge des „ biens & des maux de l'Europe que „ par raport à elle-même. „

Ils n'avoient garde de faire paroître ces sentimens. La Politique les obligeoit à dissimuler, jusqu'à ce qu'ils eussent vu le train que prendroient les affaires du côté de l'Empereur & de ses Alliez, & sur tout de la part du Roi & du Parlement d'Angleterre. Ils se contentérent donc d'abord de tirer les choses en longueur, en prenant la voie des Conférences avec l'Ambassadeur François, pour régler la maniére dont ils se prendroient de part & d'autre à ajuster si bien leur Plan, que le Roi Très-Chrétien fût satisfait, & la Liberté de la Hollande assurée. Ils s'assemblérent pour cela extraordinairement par trois diverses fois, le 15. & le 29. de Janvier, & le 9. de Février 1701., & leurs Résolutions furent d'entrer en Négociation avec le Comte de Briord, ou tel autre qu'il plairoit à Sa Majesté de nommer, pour conférer ensemble sur la conservation de la Paix, & sur les Suretez que la République pourroit équitablement désirer. 1701.

Leur résolution d'entrer en Negociation avec le Comte de Briord.

Le Roi accepte la Negociation.

Ces Résolutions ne déplurent pas au Roi, qui en pénétroit néanmoins le but; mais dissimulant de son côté, au lieu de se laisser amuser par de vaines Conférences, il n'y entendit que pour amuser les Etats Généraux eux-mêmes, & les empêcher se déclarer contre le Testament, pendant qu'il l'exécutoit actuellement, en faisant passer le nouveau Roi en Espagne. Il envoia donc le Comte d'Avaux à la Haye, à cause des indispositions du Comte de Briord, qui ne lui permettoient pas d'entamer les Conférences, ou parce qu'il jugeoit le Comte d'Avaux plus propre à cette Négociation, par la connoissance que ses Ambassades précedentes en Hol-

1701. Hollande lui avoient donnée du génie de la Nation.

Négociation du Comte d'Avaux.

Auſſitôt qu'il fut arrivé, il préſenta ſon Mémoire aux Etats Généraux, pour leur communiquer ſa Lettre de Créance, & leur déclarer qu'il étoit prêt d'entrer en Conférence avec les Députez de leurs Seigneuries, & que le Roi ſon Maître lui avoit conféré & au Comte de Briord les Pouvoirs néceſſaires.

Son premier Mémoire.

En attendant il les aſſuroit que le Roi ne prétendoit pas ſe ſervir de ſa puiſſance, ni de ſon union avec le Roi d'Eſpagne pour commencer une nouvelle Guerre : qu'il déſiroit au contraire que cet Evénement ſervît à maintenir la Paix Générale, & qu'il étoit prêt de donner à ce ſujet toutes les aſſurances qu'on pourroit lui demander raiſonnablement. Ce Mémoire étoit daté du 13. de Février : il fut ſuivi d'un ſecond qu'il préſenta le 16.

Son ſecond Mémoire.

„ Vos Seigneuries, diſoit-il, aiant „ fait ſavoir au Comte d'Avaux, „ Ambaſſadeur Extraordinaire du „ Roi Très-Chrétien, qu'elles „ avoient remis entre les mains des „ Commiſſaires le Mémoire qu'il „ leur a préſenté le 13 de ce mois: „ l'extrême déſir qu'il a de contri„ buer autant qu'il lui ſera poſſible „ au maintien de la Paix, l'a porté „ à ne pas différer à délivrer un ſe„ cond Mémoire à Vos Seigneuries, „ pour leur faire connoître encore „ plus parfaitement la ſincérité des „ intentions de Sa Majeſté pour le „ maintien de la Tranquillité Publi„ que, & pour le repos de Meſ„ ſieurs les Etats Généraux en par„ ticulier. . . . Elle leur en a don„ né les plus fortes aſſurances, lorſ„ qu'il lui a plu de s'expliquer ſur l'ac„ ceptation du Teſtament : Elle les „ a renouvellées en toutes occaſions : „ Cependant elle a de la peine à vain„ cre le ſilence de Vos Seigneuries, „ & à les déterminer à répondre à la „ Lettre que Sa Majeſté leur avoit „ écrite, pour leur faire part de l'A„ vénement du Roi ſon Petit-Fils „ au Trône d'Eſpagne. Sa patience „ ne s'eſt point laſſée : Elle a per„ mis de dire & de laiſſer croire „ que l'état de ſes Forces ne lui per„ mettoit pas de commencer une „ nouvelle Guerre, & ſans s'irriter „ de ces Diſcours, elle n'a penſé qu'à „ la prévenir & à maintenir la Paix. „ Contente de voir par la réponſe de „ Vos Seigneuries, qu'elles vouloient „ effectivement convenir avec elle „ des moiens d'aſſurer leur repos, „ elle a fait partir le Comte d'A„ vaux pour écouter les Propoſi„ tions que vous auriez à lui faire. 1701.

Il mêloit à la ſatisfaction qu'avoit le Roi de cette conduite des Etats Généraux à ſon égard, la plainte que faiſoit Sa Majeſté de celle qu'ils tenoient à l'égard du Roi ſon Petit-Fils, depuis ſon Avénement à la Couronne d'Eſpagne : „ Que les Mé„ moires de ſon Ambaſſadeur, & la „ Lettre même de ce Prince, pour „ leur en faire part, étoient demeu„ rez ſans réponſe : Que ce ſilence „ marquoit le refus conſtant de leurs „ Seigneuries, à ne le point recon„ noître en qualité de Roi d'Eſpa„ gne, & que cette réſolution n'é„ toit guére propre à établir la con„ fiance entre leur République, & „ la Couronne de France.

Il ajoûtoit, „ Qu'il ſe répan„ doit des bruits auſquels la ſageſ„ ſe de leur Gouvernement ne lui „ permettoit pas d'ajoûter foi, tou„ chant un Projet formé d'offrir à

„ ce

1701. „ ce Prince de le reconnoître, à „ condition, qu'en séparant les Païs-Bas de la Monarchie d'Espagne, „ il les cédât à l'Archiduc Charles: „ Proposition qu'il ne voudroit pas „ écouter, ni commencer son Regne „ par un Démembrement si contraire au Testament, & à l'engagement où il étoit entré en l'acceptant, de conserver la Monarchie dans toute son intégrité. Que „ si ces bruits étoient absolument „ faux, il étoit pourtant impossible „ que le Roi d'Espagne vît sans peine „ les Places des Païs-Bas remplies „ de Troupes, dont les Maîtres ne „ veulent point le reconnoître pour „ Souverain légitime de ces mêmes „ Places. Que ce refus de leurs Seigneuries l'avoit obligé de s'adresser à Sa Majesté Très-Chrétienne, pour lui demander les secours „ qu'elle vient de lui donner: mais „ après avoir pris les précautions „ absolument nécessaires pour établir l'autorité légitime du Roi son „ Petit-Fils, elle étoit entiérement „ disposée à convenir incessamment „ des moiens d'assurer la Paix. . . . „ Si Vos Seigneuries, ajoûtoit-il, la „ veulent de leur côté sincérement, „ elles doivent éviter de laisser croire „ que sous une feinte aparence de „ Négociation, leur véritable intention ne soit que d'obtenir des „ délais pour se préparer à la Guerre. „ La Constitution de votre Gouvernement ne me permet pas d'en „ avoir une si mauvaise opinion, „ & l'attente des réponses du Roi „ d'Angleterre n'empêche pas Vos „ Seigneuries de s'expliquer, puis „ que le Comte de Manchester, son „ Ambassadeur en France, aiant lui-même présenté au Roi Très-Chrétien votre dernier Mémoire, c'est „ une preuve qu'il concourt dans les „ sentimens que vous y marquez pour „ la Paix. Ainsi Sa Majesté veut „ croire que Vos Seigneuries s'expliqueront bientôt, de maniére que „ toute défiance venant à cesser, elle „ pourra continuer à leur donner en „ toutes occasions, des marques de „ l'estime & de l'affection véritable „ qu'elle a toujours conservée pour „ leur République. „ 1701.

Les Etats Généraux reconnoissent le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne.

Ce second Mémoire avoit été précédé de deux Conférences, que les Députez des Etats avoient eues avec ce Ministre: Elles furent suivies de deux autres le 19. & le 21. de Février, & dans cette derniere, ils délivrérent la Résolution qui avoit été prise dans l'Assemblée de la Haye. Elle contenoit, „ Que pour satisfaire au désir de Sa Majesté, leurs „ Hautes Puissances reconnoissent le „ Seigneur Duc d'Anjou comme Roi „ d'Espagne, & qu'elles sont résoluës „ des cultiver avec lui le même bon „ voisinage, amitié, & bonne intelligence qu'elles ont entretenu avec „ les derniers Rois d'Espagne ses „ Prédécesseurs. Que d'ailleurs aiant „ par le rapel de leurs Troupes, qui „ étoient dans les Païs-Bas Espagnols, donné une preuve convaincante de leurs sincéres intentions „ pour la Paix, & du désir qu'elles „ ont de vivre en bonne intelligence „ & amitié avec leurs Majestez Très-Chrétienne & Catholique, elles „ croient avoir satisfait à ce qu'on „ leur a demandé: persuadées que „ de son côté Sa Majesté Très-Chrétienne retirera ses Troupes des „ Païs-Bas Espagnols, pour ne point „ donner d'ombrage à leur République. Leurs Hautes Puissances sont

„ prê-

1701.

„ prêtes auſſi d'entrer avec leurs Ma- „ jeſtez, moiennant l'intervention „ de Sa Majeſté Britannique, dans „ une Négociation plus ample, pour „ traiter à fond des moiens qui pour- „ ront ſervir à la conſervation de la „ Tranquillité Publique, & à l'éta- „ bliſſement de leur ſureté parti- „ culiére.

La ſatisfaction qu'en témoigne le Roi.

Le Roi Très-Chrétien parut ſatisfait de cette Réſolution des Etats Généraux, qui lui fut envoiée par ſon Ambaſſadeur, & il leur en écrivit le 3. de Mars en des termes obligeans, pour leur marquer le plaiſir qu'il en avoit, & pour les aſſurer qu'il retireroit ſes Troupes des Païs-Bas Eſpagnols, auſſitôt que les Places du Roi d'Eſpagne ſeroient en pleine ſureté: Qu'il avoit aſſez ouvertement témoigné qu'il n'y vouloit rien entreprendre, qui pût donner de l'ombrage à leur République, lorſqu'il avoit permis à leurs Troupes de ſortir des Places, où elles étoient en Garniſon, & où il eût pu les retenir Priſonniéres, s'il n'avoit pas de véritables intentions pour la Paix, & un ſincére déſir d'entretenir la bonne intelligence entre ſa Couronne, & les Etats Généraux des Provinces Unies. *Nous ſouvenant toujours*, leur diſoit le Roi, *de notre ancienne amitié, & de celle des Rois nos Prédéceſſeurs pour votre République, nous ſerons bien aiſes que notre union préſente avec le Roi d'Eſpagne, ſerve à vous faire trouver de nouvelles ſuretez pour votre Etat, & de nouveaux avantages pour votre Commerce.*

Juſque-là tout paroiſſoit diſpoſé à une parfaite concorde. Cependant les défiances continuoient toujours: & dans le tems que les Etats Généraux reconnoiſſoient le nouveau Roi d'Eſpagne, à quoi ils s'étoient réſolus pour pouvoir retirer leurs Troupes, ils recherchoient l'apui du Roi d'Angleterre. Le Parlement étant alors aſſemblé, le Roi lui communiqua le 25. de Février le Mémoire que lui avoit remis leur Envoié Extraordinaire, pour lui repréſenter la néceſſité où ils s'étoient trouvez de reconnoître la Roiauté du Duc d'Anjou, ſe réſervant à ſtipuler dans la Négociation prête à commencer, les conditions néceſſaires pour aſſurer la Paix de l'Europe. Dans cette Négociation ils étoient fermement réſolus de ne rien faire ſans le conſentement de Sa Majeſté Britannique, comme ils l'avoient expreſſément déclaré à l'Ambaſſadeur de France. Ils aſſuroient Sa Majeſté, qu'ils ne feroient aucune démarche que de concert avec elle, la priant qu'à cette fin elle veuille envoier les Inſtructions & les Ordres néceſſaires à ſon Miniſtre à la Haye pour agir conjointement en cette Négociation. Ils alloient plus loin. „ Comme il peut arriver, diſoient-ils, „ qu'il ne ſera pas poſſible de convenir avec la France & l'Eſpagne „ ſur des conditions raiſonnables, & „ que la Négociation étant interrompuë, les Etats pourront être „ attaquez par les nombreuſes Forces que la France a fait avancer „ même juſque ſur leurs Frontiéres, „ ils repréſentent à Votre Majeſté „ l'extrême néceſſité qu'ils auront „ dans un ſi grand danger de l'aſſiſtance de l'Angleterre, & la prient „ d'ordonner que les ſecours ſtipulez „ par les Traitez ſoient prêts dans le „ beſoin. „ Le Roi, en remettant ce Mémoire à ſon Parlement, où il s'étoit rendu, dit en s'adreſſant aux Com-

1701.

Les Etats Généraux ont recours au Roi d'Angleterre.

1701. Communes, *qu'il croioit que la premiére demande avoit besoin de leur Conseil, & la seconde de leur assistance.* C'étoit assez se déclarer.

Les Etats Généraux se tienent unis avec l'Angleterre.

Les Etats Généraux de leur côté, aiant vu à l'Ouverture de la Négociation, où avec l'intervention de Sa Majesté Britannique on devoit traiter des moiens d'assurer le repos de leur République, que la France ne prétendoit point qu'on y fit mention de l'Angleterre, dont les intérêts se traiteroient séparément chez elle, crurent que la Politique ne permettoit pas cette séparation, & que leur sureté vouloit qu'ils fussent toujours unis avec cette Couronne. Ils en écrivirent le 23. d'Avril au Roi de la Grande Bretagne, & leurs craintes redoublant à mesure que la France augmentoit les Garnisons des Païs-Bas Espagnols, & construisoit des Redoutes jusque sous le Canon des Villes de leur République, ils écrivirent à ce Prince une seconde Lettre, encore plus pressante, vers le milieu du mois de Mai. Ils protestent de demeurer inséparablement unis avec l'Angleterre, & d'aimer mieux s'exposer à toute sorte d'accidens que de séparer leur intérêt du sien: „ Mais, ajoûtent-ils, nous „ suplions Votre Majesté de bien „ considérer l'extrémité où nous „ sommes, & l'impossibilité pour „ nous d'éviter la ruine totale & le „ renversement de notre Etat, si „ nous étions abandonnez dans cette „ conjoncture. „ On voit par cette Lettre que la Négociation avec le Comte d'Avaux éloignoit plutôt la Paix qu'elle ne l'aprochoit. Nous y reviendrons, quand nous ferons mention de la Ligue où ces deux Puissances entrérent avec les autres contre la France, dans le dessein de renverser du Trône le Roi qu'elle avoit donné à l'Espagne. Il faut l'y voir arriver auparavant. 1701.

Harangue de Dom Quiros aux Etats Généraux sur la Roiauté du Duc d'Anjou.

Il me reste encore à parler d'un Mémoire que Dom Quiros présenta le 24. de Novembre 1700. aux Etats Généraux, bien différent de sa Harangue du 8. du même mois. Aussi les conjonctures étoient-elles fort différentes. Au retour de sa retraite de Bruxelles, où il avoit passé le tems du bruit qu'avoit fait le Traité de Partage (1), dont la Cour de Madrid & toute la Maison d'Autriche avoient été si offensées contre la Hollande, l'Angleterre & la France qui l'avoient négocié, après que cette chaleur se fut refroidie, il étoit revenu à la Haye reprendre ses Fonctions, & il s'étoit félicité par sa Harangue de la convalescance de Charles II. qui donnoit des espérances de voir des Héritiers de son Sang, qui perpétueroient la Monarchie dans la Maison d'Autriche. Charles II. étoit mort, lorsqu'il parloit ainsi, & il avoit apellé un Fils de France à lui succéder. Il n'en savoit rien: il en reçut les nouvelles bientôt après, avec les Ordres de continuer son Ambassade. Il notifia l'un & l'autre aux Etats Généraux, en se félicitant avec toute l'Espagne d'avoir un Roi François, comme il avoit fait quinze jours auparavant d'en pouvoir espérer un Autrichien. C'étoit faire un grand saut: mais le torrent de la Révolution l'entrainoit. Après avoir loué la sagesse du feu Roi dans son Testament, & déclamé contre le Partage, qui eût produit des divisions, que le Testament avoit étouffées, il se

(1) *Voiez ci-dessus pag. 447. en 452.*

1701. se promet que les Etats Généraux aprendront avec joie une disposition si juste & si convenable au Bien Public, & se feront un plaisir d'en procurer la paisible exécution.

Pour les y engager, il relève le desintéressement de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui a renoncé aux avantages que lui donnoit le Traité de Partage, pour assurer la Tranquillité Publique. *Le Duc d'Anjou*, disoit-il, *monte sur le Trône d'Espagne, & le Duc de Berri son Frere lui est substitué: mais il n'en revient rien à la Couronne de France. Si les deux Princes François meurent sans laisser de Postérité, c'est l'Archiduc Charles qui leur succede. Rien n'eût été plus agréable au feu Roi que d'apeller ce jeune Prince à lui succéder à lui-même, si la justice, qui dirigeoit toutes ses actions & toutes ses pensées, ne lui avoit fait connoître que le Sérénissime Duc d'Anjou lui devoit être préféré, & qu'il ne devoit venir à la Couronne qu'après ce Prince, & le Duc de Berri son Frere. L'Ambassadeur espére que les Etats Généraux y faisant attention, demeureront convaincus du désir sincère de la Régence, pour entretenir avec tous les Potentats de l'Europe, une véritable Paix, Amitié & Correspondance, & particuliérement avec Sa Majesté Britannique, & avec leurs Seigneuries, qui sont les Anciens Amis, Alliez & Confédérez de la Couronne d'Espagne.*

Je raporterai de suite le Mémoire qu'il présenta le 7. de Février 1701. aux mêmes Etats Généraux. „ C'est, „ dit-il, en conséquence des Ordres „ de l'Electeur de Baviére, qui le „ charge de les informer, que Sa „ Majesté Très-Chrétienne se plaint „ de ce qu'ils entrent dans toutes „ sortes de Ligues faites contre elle, „ avec la même animosité que la der- 1701. „ niére terminée par le Traité de „ Ryswyck. Que Sa Majesté avoit „ attendu tranquillement jusqu'à ce „ jour, qu'ils revinssent du premier „ ressentiment qu'on avoit pris soin „ de leur inspirer, & fissent des dé- „ marches convenables pour le main- „ tien de la Paix: Que de sa part „ elle n'avoit rien oublié pour cela, „ pendant que leur République ne „ cessoit de négocier dans les Cours „ Etrangéres, & qu'on ne parloit en „ Hollande que de préparatifs de „ Guerre, d'armer des Vaisseaux, „ d'augmenter des Troupes &c. „ Que l'Empereur faisoit marcher „ les siennes en Italie & sur le Rhin, „ ce qu'il ne feroit pas, s'il n'étoit „ pas assuré d'être soutenu par la „ Hollande. Que Sa Majesté Très- „ Chrétienne, priée par le Roi d'Es- „ pagne de prendre soin de la sureté „ & de la conservation des Païs-Bas „ Espagnols, en attendant qu'il ar- „ rive à Madrid, elle a trouvé à „ propos d'écrire à son Altesse Elec- „ torale de Baviére, de faire entrer „ dans toutes les Places principales „ des Troupes Françoises, mais qui „ n'entreront que comme des Trou- „ pes Auxiliaires. Il finit, en as- „ surant les Etats Généraux que les „ deux Rois sont toujours dans les „ mêmes dispositions, d'entretenir la „ bonne Correspondance & l'Amitié „ avec leur République, & d'entrer „ pour cet effet dans tous les expé- „ diens justes & raisonnables. „ C'est, comme nous venons de le voir, ce que le Comte d'Avaux vint confirmer.

On voit par ce que dit le Ministre d'Espagne des Ordres de l'Electeur de Baviére, que ce Prince s'étoit décla- L'Electeur de Baviére se déclare pour la France.

 ré

1701. ré pour la France. Il prit ce Parti, aussitôt qu'il eut été informé de la mort de Charles II. & du Testament, qui apelloit le Duc d'Anjou à la Succession, & dès lors il fit assurer le Roi, par le Marquis de Bedmar, de la fidélité du Comte d'Autel, à qui il avoit procuré le Gouvernement de Luxembourg. Il donna lui-même des preuves sensibles de la sienne, lors que le 19. de Décembre 1700. il célébra le jour de la naissance du nouveau Roi d'Espagne, qui entroit dans sa dix-huitiême année: & lors qu'au commencement de Janvier il fit arrêter le Prince d'Aquaviva & le Marquis de Westerlo, Chevaliers de la Toison d'or, qu'il soupçonnoit de faire des menées en faveur de l'Empereur, & les envoia Prisonniers, le premier au Château de Namur, & l'autre au Château d'Anvers. Il fit encore le 6. de Février entrer des Troupes Françoises dans toutes les Places Espagnoles des Païs-Bas, où il y avoit des Garnisons Hollandoises, qui en sortirent le 12.: l'Electeur leur aiant donné des Etapes, & accordé les Batteaux & les Chariots nécessaires pour le transport de leur Bagage. Enfin le 3. de Mars il fit publier une Ordonnance à Bruxelles, contenant la liste des Troupes Françoises que le Roi Catholique avoit résolu d'entretenir dans les Païs-Bas: exhortant la Noblesse à prendre des Emplois dans ces Troupes, en les avertissant qu'il rendra un compte exact à Sa Majesté de l'empressement & du zêle que chacun d'eux aura témoigné pour son service.

Il n'est pas besoin de dire que l'Electeur n'avoit donné toutes ces marques de son attachement aux deux Rois, qu'après avoir été assuré qu'il seroit maintenu dans le Gouvernement Général des Païs-Bas. C'est ce que confirme la Lettre que lui écrivit le 19. de Mars le Roi Très-Chrétien, pour lui donner congé d'aller faire un voiage dans ses Etats. 1701.

Lettre du Roi à l'Electeur de Baviere.

Mon Frere, lui dit le Roi, *la longue absence de vos Etats ne me permet pas de douter que votre retour n'y soit absolument nécessaire dans la conjoncture présente. Il ne seroit pas raisonnable que votre bonne conduite dans le Gouvernement des Païs-Bas, & les services que vous rendez au Roi mon Petit-Fils, vous fissent abandonner vos propres intérêts pour l'amour de lui. . . . Vous remettrez le Gouvernement Général entre les mains du Marquis de Bedmar, qui vous le rendra à votre retour. Tout se passera pendant votre absence, comme vous le pouvez souhaiter.*

Il va visiter ses Etats.

Ce Prince partit le 22. d'Avril de Bruxelles, & se rendit bientôt après dans ses Etats, d'où il envoia le Comte Fugger à Vienne, pour notifier à cette Cour son arrivée à Munich. Nous verrons dans la suite les intrigues qu'on l'accusa & l'Electeur de Cologne son Frere de négocier, & qui les firent mettre au Ban de l'Empire.

Pendant tous les mouvemens que causoit le Testament de Charles II. & la nomination de son Successeur, ce dernier ne perdoit point de tems, & laissant démêler toutes les contestations au Roi son Aieul, il alla en diligence prendre possession du Trône qui l'attendoit.

Déclaration qui rapelle le Duc d'Anjou à la Couronne de France.

Cependant le Roi donna une Déclaration portant, que ce Prince & ses Enfans mâles futurs, quoi que nez hors du Roiaume, ne seroient point réputez déchus du Droit de suc-

1701. ſuccéder à la Couronne de France. Charles IX. (1) avoit fait la même choſe en faveur des Ducs d'Anjou & d'Alençon ſes Freres, lorſque le premier fut apellé à la Couronne de Pologne, & que l'autre paſſa en Angleterre dans l'eſpérance d'épouſer la Reine Eliſabet. La Déclaration de Louïs XIV. fut ſcellée le 30. de Janvier 1701. & regiſtrée le 1. de Février au Parlement de Paris : mais nous verrons (2) la Renonciation ſolemnelle que Philippe V. y fit l'an 1712. à Madrid.

Les Libéralitez du Roi pour le voiage du Roi ſon Petit Fils.

Le Roi deſtina quatre millions pour le voiage du Roi d'Eſpagne & des deux Princes ſes Freres, & il leur fit preſent à tous trois de vingt-quatre Bourſes de mille louïs d'or chacune, dont le Duc de Bourgogne comme l'aîné, voulut faire le partage. Il en donna douze au Roi d'Eſpagne ; quatre au Duc de Berri, & en garda huit pour en faire des largeſſes ſur leur route. On dit auſſi que Sa Majeſté donna cent mille louïs d'or au Roi d'Eſpagne pour les jetter au Peuple, lors qu'il feroit ſon Entrée dans ſes Etats.

Départ du nouveau Roi d'Eſpagne pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne.

Il partit le 4. de Décembre 1700. de Verſailles dans le Caroſſe du Roi ſon Aieul, qui voulut l'accompagner juſqu'à Seaux où on alla dîner. Il avoit le Roi d'Eſpagne ſon Petit-Fils à ſa droite, & la Ducheſſe de Bourgogne étoit entre leurs Majeſtez. Le Dauphin avec les Ducs de Bourgogne & de Berri étoit ſur le devant, & *Monſieur* & *Madame* aux Portiéres. Après le dîner, le Roi ramena à Verſailles la Ducheſſe de Bourgogne : & le Roi d'Eſpagne continua ſon voiage, montant dans ſon Caroſſe avec les deux Princes ſes Freres. Il menoit les principaux Officiers de ſa Maiſon : Le Duc de Beauvilliers, premier Gentilhomme de ſa Chambre, le Maréchal de Noailles, Capitaine des Gardes du Corps, le Marquis de Seignelai, Maître de la Garderobe, les Marquis de Chiverni, d'O, de Dénonville, de Sommerci & de Radzilli : les Gentilshommes de la Manche, le Maître des Cérémonies, l'Aumônier, les Lieutenans des Gardes du Corps, & quatre Exempts venoient enſuite, & après eux le Maître d'Hôtel, avec les Officiers de la Bouche, du Gobelet, & du *Commun* (3). Il arriva avec tout ce Cortége le 11. de Décembre à Amboiſe, le 17. à Poitiers, & le 23. à Xaintes, où il paſſa les Fêtes de Noël. Le 30. il arriva à Bordeaux, qui lui fit une réception magnifique. Il y étoit venu de Blaye par la Riviére ſur un Bâtiment plat, où il y avoit une ſale richement meublée. Le Bâtiment étoit remorqué par quatre Chaloupes, dont les Rameurs étoient vétus d'habits bleus galonnez d'argent, & autour étoient d'autres Batteaux remplis de Muſiciens & de Joueurs d'Inſtrumens. En arrivant dans le Port toute l'Artillerie du Château Trompette fit ſes décharges, de même que tous les Vaiſſeaux qui étoient dans le Port. Le 1. de Janvier 1701. le Connétable de Caſtille, député de la Régence pour aller au devant de Sa Majeſté, & paſſer enſuite en France avec la qualité d'Ambaſſeur Extraordinaire, arriva à Bordeaux, & après avoir ſalué le Roi ſon Maître, & s'être chargé de ſes complimens & de ſes ordres pour le Roi ſon Aieul, il

Son arrivée à Bordeaux & la réception qu'on lui fait.

Le Connétable de Caſtille l'y vient ſaluer.

1701.

Nnn 3

(1) *Voiez la Vie de* Charles IX. *par* Varillas.

(2) *Dans nôtre III. Tome.*

(3) *Il y a le Grand & le Petit* Commun, *& ce ſont des Officiers de la Table du Roi.*

1701. il prit le chemin de Paris, où il arriva le 26. du mois.

C'étoit, comme je l'ai dit, auprès de ce Monarque qu'il devoit faire sa Fonction d'Ambassadeur Extraordinaire; & je suspendrai la suite du voiage du Roi Catholique, jusqu'à ce que j'aie raporté l'arrivée de ce Ministre à Paris, & la réception qu'on lui fit, l'une & l'autre d'une magnificence au de là de toutes celles qu'on avoit vûës auparavant. Aussi n'avoit-on jamais vu de pareilles occasions de Pompe & de joie. Deux grandes Monarchies, depuis plusieurs Siécles ennemies & rivales, se réconcilier, & se féliciter l'une l'autre de leur Union par des liens si étroits, que c'étoient deux Corps animez par un même esprit, puisque le Petit-Fils, qui étoit le Monarque de l'une, recevoit les instructions de son Aieul, qui étoit le Monarque de l'autre.

Magnificence de l'Ambassade du Connétable.

L'Ambassadeur avoit une Suite si nombreuse, qu'on eut de la peine à trouver un Hôtel assez grand pour le loger. Le Baron de Breteuil, Introducteur des Ambassadeurs, accompagné de plusieurs personnes qualifiées, suivi d'un grand nombre de Carosses à six Chevaux, & de plusieurs gens à Cheval, alla au devant du Connétable jusqu'au Bourg la Reine lui faire compliment de la part du Roi, & lui parla en ces termes:

Discours singulier de l'Introducteur des Ambassadeurs au Connétable.

„ L'occasion éclatante & jusqu'à „ présent inouïe, qui fait venir Votre „ Excellence ici, engageant le Roi „ à lui donner une distinction extraordinaire, & à lui rendre des „ honneurs qui ne sont point en usage à sa Cour pour aucun Ambassadeur, Sa Majesté m'a ordonné „ de venir jusques ici assurer Votre „ Excellence de sa part de la joie „ qu'elle a de son arrivée. Vous „ saurez bientôt, Monsieur, par sa „ bouche même à quel point Sa Majesté porte l'estime qu'elle fait de „ la Nation Espagnole, & avec quels „ sentimens elle répond aux marques „ d'affection & de confiance que „ cette Nation, également vailante „ & sage, lui donne chaque jour. 1701.

Audience particuliére du Connetable à Versailles.

Le Connétable eut le 29. de Janvier sa premiére Audience particuliére du Roi à Versailles: ce qui se fit avec de grandes marques de distinction. Je ne raporterai point son Discours, qui roula sur le grand Evénement de la Succession de la Monarchie d'Espagne, qui se félicitoit de son nouveau Roi, & qui en remercioit le Roi son Aieul. La réponse de Sa Majesté ne fut pas moins affectueuse, ni moins obligeante. „ Je „ reçois, dit le Roi, avec beaucoup „ de plaisir les complimens du Roi „ mon Petit-Fils, & je ne suis pas „ moins sensible à ceux que vous „ me faites au nom de tous les „ Roiaumes & Etats qui composent „ la Monarchie d'Espagne. „ Je suis à présent le meilleur Espagnol du Monde, & si le Roi d'Espagne mon Petit-Fils me demande des conseils, ceux que je „ lui donnerai seront toujours pour „ sa gloire, & pour les intérêts de „ l'Espagne.

Réponse du Roi à son Discours.

Entrée Publique de l'Ambassadeur.

L'Entrée Publique de l'Ambassadeur à Paris se fit le 13. de Mars. L'Introducteur des Ambassadeurs & le Maréchal de Villeroi l'allérent prendre au Couvent de Picpus. Ils entrérent tous trois dans le Carosse du Roi, qui étoit suivi de celui de la Duchesse de Bourgogne, & de ceux de *Monsieur* & de *Madame*, & des autres Princes & Princesses de la Cour,

1701. Cour, & enfin de celui du Marquis de Torci, Miniſtre & Secretaire d'Etat pour les Affaires Etrangéres. L'Equipage de l'Ambaſſadeur venoit enſuite. Huit Gentilshommes Eſpagnols habillez magnifiquement & avantageuſement montez paroiſſoient les premiers. Ils étoient ſuivis d'un Ecuier à la tête de douze Pages, habillez de velours cramoiſi avec des boutonniéres en broderie d'or & d'argent, & aiant des veſtes d'un drap d'argent. Trente Valets de pied & deux Suiſſes, vétus d'un drap rouge, couverts de deux galons d'or & de deux galons de velours d'un bleu céleſte, venoient les derniers. Après cela paroiſſoient ſix Caroſſes du Connétable, dont le premier étoit magnifique, & les autres fort propres: deux tirez par huit Chevaux, & les autres par ſix. Il arriva en cet ordre à ſept heures du ſoir à l'Hôtel des Ambaſſadeurs Extraordinaires, où il reçut les complimens du Roi, des Princes & des Princeſſes de la Cour.

Son Audience Publique à Verſailles.

Le lendemain il fut à Verſailles, où il eut ſa premiére Audience Publique. Il fut enſuite conduit à l'Audience du Dauphin, de la Ducheſſe de Bourgogne, & de tous les Fils de France. Le ſoir il retourna à Paris, où il fut complimenté par le Prévôt des Marchands & par les Echevins : ce qui ne s'étoit jamais pratiqué à l'égard d'aucun autre Ambaſſadeur. Il rendit quelques jours après la viſite au Prévôt des Marchands avec ſa Livrée, tous ſes Caroſſes, & toute ſa Suite, & avec la même Livrée & la même Suite il fut chez le Marquis de Torci. Après avoir fait toutes ſes autres viſites de congé, & vu toutes les Maiſons Roiales qui ſont aux environs de Paris, il partit en poſte le 4. d'Avril pour Madrid, où il vouloit ſe trouver au Couronnement du Roi. Sa Majeſté Très-Chrétienne lui fit preſent d'une Epée & de ſon Portrait, l'un & l'autre enrichis de diamans de grand prix. Ce Miniſtre fit tant de cas du Portrait du Roi, que le conſidérant comme ſon plus précieux treſor, il le ſubſtitua dans ſa Famille à ſes Deſcendans qui porteroient ſon nom. 1701.

Les preſens que lui fait le Roi.

Suite du voiage du Roi d'Eſpagne.

Je reprens la ſuite du voiage du Roi d'Eſpagne. Il partit de Bordeaux au commencement de Janvier, & arriva le 19. à St. Jean de Lus, où il ſéjourna juſqu'au 22. Ce jour-là ſe fit la ſéparation des Princes dans l'Ile des Faiſans, où s'étoit conclu le fameux Traité des Pyrénées, avec la Renonciation de l'Infante Marie Thérêſe, Mere du Dauphin, & Aieule du Duc d'Anjou. Ainſi le même lieu qui avoit été témoin de leur excluſion, le fut de leur réhabilitation en voiant paſſer le Duc d'Anjou à Madrid pour ſuccéder à Charles II. en la Monarchie d'Eſpagne. La ſéparation du Roi & des Princes ne ſe fit pas ſans douleur : on revint pluſieurs fois aux embraſſemens, & il y eut moins de paroles dites de part & d'autre que de larmes répanduës.

Sa ſéparation d'avec les Princes.

On dit que la Régence d'Eſpagne aiant envoié au nouveau Roi cent mille piſtoles pour les frais de ſon voiage, il n'en voulut rien prendre : mais il permit au Duc de Harcourt (1) d'en tirer ſix cents mille livres pour paier les Troupes du Milanez. Il ne pouvoit commencer plus noblement ſa Roiauté.

Je ne raporterai point les honneurs qu'on fit aux Ducs de Bourgogne & de

(1) *Il avoit été fait Duc ſur la fin de l'année 1700. paſſant en Eſpagne avec la qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France.*

1701.

de Berri à leur retour, après leur séparation du Roi d'Espagne leur Frere, sur toute la route : mais je ne puis suprimer un endroit du beau Discours que l'Evêque de Nîmes (1) adressa au Duc de Bourgogne.

Beau Discours de l'Evêque de Nîmes au Duc de Bourgogne.

Vous avez vu sans envie, lui dit-il, *tomber des Sceptres à vos côtez dans la main d'un Prince de votre Sang: Vous lui avez rendu tous les offices d'une piété fraternelle : Vous l'avez conduit jusqu'aux pieds du Trône où vous aviez Droit de monter vous-même, si vous n'aviez préfére aux Couronnes que les Hommes donnent celle que Dieu vous a destinée.*

Le Roi part de St. Jean de Lus.

Le jeune Monarque d'Espagne fut laissé entre les mains des Seigneurs Espagnols, qui le reçurent dans un petit Bâtiment qu'on lui avoit fait préparer à Fontarabie, magnifiquement orné. Le dehors de la Chambre, faite en forme de Pavillon, étoit couvert d'un brocard bleu parsemé de Fleurs de Lis d'or, avec le Pavillon aux Armes d'Espagne relevées en broderie d'or : le dedans étoit de velours jaune rehaussé de broderie d'argent avec les Armes de France & d'Espagne : les Rideaux de brocard de la Chine avec de grandes crêpines d'or : Ce Bâtiment Roial étoit remorqué par quatre autres à quinze & vingt Rameurs. Le Roi entra dedans avec le Duc de Harcourt & le Comte d'Ayen. D'autres Batteaux suivoient, couverts sur la Poupe d'une espêce de Dais, garnis d'étoffe d'or & d'argent, dans l'un desquels étoient quatre Dames Espagnoles magnifiquement parées, avec les cheveux nattez & flottans sur les épaules, aiant des écharpes de moire d'argent, & des mantes d'une riche étoffe avec des crêpines d'or : c'étoient les Duchesses d'Albe & d'Ossune, la Connétable de Castille & l'Amirante. 1701.

Il vient couher à Iron au deça de la Riviére qui sépare Fontarabie de St. Jean de Lus.

Le même jour le Roi alla coucher à Iron, premiére Place de ses Etats. A son arrivée il assista au *Te Deum* qui fut chanté en Musique, & se rendit ensuite à la maison qui lui avoit été préparée, où il fut harangué par le Gouverneur & par les Jurats. Les Harangues finies, le jeune Monarque se retira dans son Cabinet, & une heure après il travailla à plusieurs Dépêches pour expédier divers Couriers qu'il avoit reçus. Le lendemain il donna Audience à l'Ambassadeur de France (2), & fut servi à dîner, comme il l'avoit été le soir précédent à souper par ses Officiers Espagnols. L'après dînée il monta à Cheval pour aller à Fontarabie, dont il visita les Fortifications, & revint coucher à Iron.

Comment il est servi.

Ses Officiers Espagnols.

Sa Maison étoit composée de cent quatre-vingts Officiers : les Livrées étoient assez simples, de serge jaune doublée de même, avec un velours noir sur les coutures & autour les basques du pourpoint : les Gens de Livrée aiant des chapeaux blancs à grands bords. Les douze Gardes du Roi étoient habillez de velours jaune, & avoient des pertuisanes.

Il part d'Iron.

Le 24. ce Prince partit d'Iron pour Madrid, où il ne devoit arriver que dans trois semaines. Il y arriva effectivement dans ce temslà ; mais il ne fit que passer, parce que les choses n'étoient pas prêtes pour son Entrée, & vint le 18. de Février à Büen-Retiro. Le Marquis de Leganez, Capitaine du Château, lui présenta les Clefs : & le Cardinal

Il arrive à Büen-Retiro.

(1) Fléchier.

(2) *Le Duc* de Harcourt.

nal Porto-Carréro, qui l'attendoit au bas de l'Escalier, se jetta à genoux & baisa les mains de Sa Majesté, qui l'embrassa en le relevant. Le Roi passa dans son Apartement, d'où il entra dans la Chambre des *Grands* qui l'y attendoient, & ils lui baisérent la main. De là il passa dans une autre Chambre, où les Fils & les Freres des *Grands* lui baisérent aussi la main, de même que les *Titulados*. Il soupa en particulier dans une Galerie, où les seuls *Grands* furent introduits.

Ses Dépêches.

Ce jeune Monarque tint Conseil chaque jour le matin & l'après-midi, travaillant avec le Cardinal Porto-Carréro, chargé de la principale direction des Affaires. Il nomma les principaux Officiers de sa Maison, entre lesquels il ne resta qu'un François (1); les autres retournérent en France.

Il éloigne la Reine de la Cour.

Sur sa route, il écrivit le 10. de Janvier une Lettre à la Reine, pour la prier de s'éloigner de Madrid, & de se retirer dans une des Villes d'Espagne qui seroit le plus à son gré: & elle se retira à Tolede. Cet éloignement de la Reine étoit fondé sur les avis qui venoient au Roi, „ Que „ quelques-uns, disoit-il, tâchoient „ par divers moiens de troubler la „ bonne intelligence, qu'il eût souhaité d'entretenir avec cette Princesse: Qu'il trouvoit donc nécessaire que pour le repos de l'un & „ de l'autre elle s'éloignât de la „ Cour, jusqu'à ce qu'il eût aprofondi ces avis: Du reste qu'il avoit „ ordonné qu'elle fût traitée avec „ tout le respect & toutes les bienséances duës à une si grande Reine, & que les sommes destinées „ pour son Douaire par le Testament (2) du feu Roi lui fussent „ ponctullement paiées „. Il étoit effectivement bien malaisé que la Belle-Sœur de l'Empereur (3) demeurât à la Cour de Madrid, sans y favoriser la Faction Autrichienne, & on ne comprend pas bien qu'elle eût été établie par le Testament, pour Chef d'une Régence qui reconnoissoit un Fils de France pour son Souverain. Elle avoit pourtant signé la Lettre qui l'apelloit à venir prendre possession de la Couronne, comme je l'ai raporté: mais il est fort vraisemblable que ce n'étoit pas de bon cœur, & quel qu'en pût être le motif, elle avoit toujours ses inclinations du côté de Vienne.

La même Politique obligea encore le nouveau Roi à exiler le Comte d'Oropésa, & à priver de ses Emplois l'Amirante de Castille (4), & à eloigner d'autres personnes suspectes de cabaler pour Sa Majesté Impériale. Le 27. du même mois il exila le Pere Torres, Dominiquain, Confesseur du feu Roi: & le 24. de Février Dom Baltasar de Mendoça, Inquisiteur Général, eut ordre de se retirer à son Evêché de Ségovie. On accusoit le Pere Torres d'avoir imputé au Cardinal Porto-Carréro la suggestion du Testament, gagné par les libéralitez de la France. Il est vrai qu'il en reçut une Croix de diamans de grand prix, que le Roi Très-Chrétien lui envoia avec l'Or-

(1) *Le Duc de* Beauvilliers *qui fut fait* Grand *d'Espagne, & qui attacha cette Grandesse au nom de* St. Agnan.
(2) *Quatre cents mille ducats par an.* (3) *Elle étoit Palatine Neubourg, Sœur de l'Impératrice.*
(4) *Voiez ci-dessus pag.* 453. *Le Duc d'Albe aplaudissant au Testament, dit qu'il avoit la joye avant que de mourir* del ver al Porto-Carrero en la gloria, al Conde de Oropesa en el purgatorio, y al Amirante en el infierno. *Voiez Etat présent d'Espagne par l'Abbé de* Vayrac.

1701. 1701.

dre du St. Esprit, & le Comte de Palma son Neveu fut pourvu du Gouvernement de Catalogne, dont le Prince de Darmstat fut dépossédé.

Le Cardinal Porto-Carréro tout puissant, & tout François.

Enfin Porto-Carréro fut tout puissant sous le nouveau Regne, qu'il gouverna à sa volonté, & en suivant les Instructions du Roi de France. C'étoit aussi conformément aux Clauses du Testament (1), & la part principale qu'il y avoit euë méritoit cette reconnoissance.

Depuis le 18. de Février, que le Roi Catholique étoit arrivé à Buen-retiro, jusqu'au 14. d'Avril, on avoit continué à travailler aux préparatifs de son Entrée à Madrid, qui n'avoient pu être achevez plutôt. Elle se fit donc ce jour-là avec toute la Pompe que demandoit une pareille Solemnité.

Entrée du Roi à Madrid.

La foule du Peuple fut si grande qu'on n'en avoit jamais tant vu à Madrid : les Bourgs & les Villages à trois & quatre lieuës à la ronde étoient deserts, tous les Habitans en étant sortis pour voir la magnifique Entrée de leur nouveau Roi dans la Capitale de ses Etats. Ce n'étoit dans toutes les ruës qu'Arcs de Triomphe, chargez de Devises & d'Inscriptions à l'honneur du jeune Monarque, qui étoit parti à Cheval du Buen-retiro, accompagné des *Grands* & des principaux de la Noblesse du Roiaume, dans un superbe Equipage, de même que tous les Officiers de la Maison Roiale. Tous les *Regidors*, aiant à leur tête Dom Francisco Ronquillo, firent partie de ce beau Cortége avec une nombreuse Suite, & précédez des Trompettes & des Tymbales. Dom Garcia de Gusman, premier Ecuier, suivoit avec les Pages & autres Officiers de l'Ecurie du Roi, précédez par les Carosses d'honneur, dont le plus grand, d'une magnificence extraordinaire, fut présenté par le Marquis de Villa Franca, Grand Majordome : mais le Roi poursuivit sa marche à Cheval. Rien n'auroit manqué à la beauté de cette Cérémonie, si la pluie n'eût pas un peu gâté la Fête, & diminué l'éclat de tant de superbes préparatifs. Mais rien ne donna plus de relief à un si beau jour, que la bonté & la clémence du Monarque, qui pardonna à plusieurs personnes, qui s'étoient publiquement déclarées pour le Parti de l'Empereur & de l'Archiduc.

Clémence du Roi.

Philippe V. proclamé à Naples.

Pendant qu'on proclamoit Philippe V. à Madrid, on en faisoit de même à Naples & en Sicile. Le Viceroi de la première (2), à la tête de toute la Noblesse, & d'une magnifique Cavalcade, précédé de dix Trompettes & suivi d'une infinité de Peuple, traversa les ruës de Naples, faisant semer de l'argent par tout, & arriva en cet ordre au Château. Le Gouverneur fit aussitôt ouvrir les Portes, présenta au Viceroi les Clefs du Château, le Bâton du Commandement & son Epée : tous les Soldats aiant baissé les Armes, *Au nom de qui tenez vous le Château?* lui demanda le Viceroi : *Au nom de Charles II.* répondit le Gouverneur : *Tenez le desormais pour Philippe V.* répliqua le Viceroi, *& faites arborer l'Etendart.* Aussitôt l'Etendart Roial parut arboré sur le Donjon du Château au bruit de toute l'Artillerie, qui ne cessa point de tirer pendant tout le jour. Les Illuminations se firent le soir au Château, à la Ville &

(1) *Par l'Article XXXI, il devoit précéder tous les Régens.*

(2) *Le Duc de* Médina-Céli.

1701. & sur les Galéres, & les réjouïssances continuérent pendant trois nuits.

Et en Sicile.

Le Duc de Veragua, Viceroi de Sicile, imita le Duc de Médina-Céli, & ne se distingua pas moins dans la Proclamation de Philippe V. qui fut ainsi solemnellement reconnu dans tous les Roiaumes de la Monarchie avec un consentement unanime, qu'on ne peut assez admirer, à quelque cause qu'on le puisse raporter, soit au Droit du Prince apellé par le Testament, soit à la crainte qu'on avoit de la France qui l'apuioit, soit enfin à la fatalité des Evénemens.

Portrait de Philippe V.

Telle fut l'Installation, & tels furent les Auspices de la Roiauté de Philippe, le V. de ce nom, dont Philippe le Beau, Pere de Charles-Quint, avoit été le premier. Les Espagnols, charmez de ce jeune Prince, publioient que le Roi Très-Chrétien leur avoit donné un Monarque le plus accompli qu'on eût pu désirer pour un âge si peu avancé, n'aiant pas encore dix-huit ans accomplis. On disoit aussi d'une commune voix en France, qu'il avoit toutes les bonnes qualitez requises pour un Roi, & qu'il n'en avoit pas une mauvaise. Le Duc de Beauvilliers, son Gouverneur, assuroit que jamais ce Prince ne lui avoit donné aucun sujet de réprimande. Pour en achever le portrait, on le représentoit extrêmement adroit à tous les Exercices, parlant très bien Latin, & ce qui est encore plus recommandable, naturellement bienfaisant, doux, & honnête à tout le monde. On n'en a guére dit davantage de l'Empereur Tite.

Je devrois m'arrêter-là, & y finir mon second Volume avec le VI. Période, commençant le troisiême par ce qui se passa depuis son Installation, qui causa les Guerres que les Alliez portérent moins en Espagne qu'en France, & qui faillirent à renverser cette derniére Couronne, qui de son côté risqua tout pour soutenir l'autre. Mais avant que de clorre le second Tome, je raporterai les semences de le Grande Alliance, qui se fomenta avant l'arrivée de Philippe V. en Espagne, & ce qu'il y eut de plus considérable en France cette année, jusqu'au jour solemnel de cette Révolution, qui s'accomplit par son Entrée à Madrid. 1701.

L'Empereur se mit le premier en mouvement (1). Aussi la Révolution le regardoit-elle directement. J'ai raporté la Protestation du Comte de Harrach, son Ambassadeur à Madrid auprès de Charles II. contre le Testament qui fut ouvert après sa mort, & laquelle il réïtéra le 17. de Janvier 1701. avant que de partir pour retourner à Vienne, après avoir pris son Audience de Congé dans toutes les formes de la Reine & des Régens: laissant le Comte d'Aversberg son Successeur: mais qui partit aussi bientôt lui-même, accusé d'entretenir des Intrigues avec la Reine & les autres Partisans de la Maison d'Autriche.

Le Comte de Harrach part de Madrid, & revient par la France à Vienne.

Le Comte de Harrach prit son chemin par la France, la Guerre n'étant pas alors encore déclarée: & le 10. de Février s'étant trouvé avec le Comte de Sinzendorf, Envoié Extraordinaire de Sa Majesté Impériale, à l'Assemblée qui se tenoit tous les jeudis chez le Baron de Breteuil, le Connétable de Castille, dont

Sa rencontre avec le Connétable de Castille.

(1) *Voiez l'Histoire d'Angleterre, le Mercure Historique & Politique, la vie & les actions de l'Empereur* Léopold.

1701.

dont j'ai fait mention, y arriva, qui fut un peu ſurpris d'y trouver ce Comte. Cependant tout ſe paſſa avec de grandes honnêtetez de part & d'autre. Ce ne fut pas ſans diſſimuler, & ſans prendre garde d'éviter les écueils capables de troubler la converſation.

La Régence de Madrid demande l'Inveſtiture du Milanez pour le Duc d'Anjou.

Dans le tems que le Comte de Harrach arrivoit à Vienne au commencement de Mars, le Duc de Moles (1), Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour Impériale, demanda par Ordre de la Régence l'Inveſtiture du Milanez pour le Duc d'Anjou: mais on lui répondit, que l'Empereur étoit le ſeul qui devoit ſuccéder à la Monarchie Eſpagnole, & qu'il avoit réſolu de ſoutenir ſes Droits. Dès lors Sa Majeſté Impériale prenoit toutes les meſures néceſſaires, non ſeulement pour agir en Italie, mais auſſi pour opoſer des Forces ſuffiſantes au Roi Très-Chrétien ſur le Rhin, où l'on ne parloit pas de moins que d'avoir deux Armées chacune de quarante mille Hommes.

L'Empereur ſe prépare à la Guerre.

Cette réſolution fut priſe, comme je l'ai dit, par l'Empereur, enſuite de la réflexion qu'il fit ſur le Teſtament. On remarque que cette Guerre (2) fut la premiére où il parut Agreſſeur. Ce ne fut pourtant qu'après en avoir délibéré avec ſes Miniſtres, dont la plûpart ne furent pas de cet avis: il n'y eut preſque que le Prince Eugêne qui opina pour la Guerre: mais ſon ſentiment fit pencher la balance de ce côté-là, parce qu'il ſe rencontra avec celui de l'Empereur, *qui aiant*, diſoit-il, *recommandé cette affaire à Dieu, ſe ſentoit pouſſé par une eſpêce d'inſpiration à l'entreprendre.* Je raporterai dans le Tome ſuivant le nombre des Troupes qui devoient être emploiées en Italie & ailleurs.

L'Angleterre & la Hollande ne s'étoient point encore déclarées, & les Ambaſſadeurs du Roi Très-Chrétien les ſoupçonnoient d'avoir des intentions peu favorables pour la France & pour l'Eſpagne: mais ils n'avoient pu les aprofondir.

Suite des Négociations avec l'Angleterre & la Hollande.

J'ai fait mention des Négociations du Comte de Tallard à Londres, où il demeura juſqu'au 19. d'Avril, ſans que le Roi voulût s'ouvrir ſur ſon deſſein, qui parut cependant aſſez viſiblement par les meſures qu'il prenoit avec ſon Parlement, pour armer par Mer & par Terre. J'ai donné auſſi le précis des Négociations du Comte de Briord & du Comte d'Avaux à la Haye, où ils forcérent la République de reconnoître le nouveau Roi d'Eſpagne: mais on ne put convenir d'un Traité qui aſſurât la Paix de la Hollande ſéparément de l'Angleterre: & le Comte d'Avaux, reſté ſeul par le départ du Comte de Briord, emploia inutilement tous ſes ſoins pour en venir à bout.

J'ai raporté les diverſes Conférences tenuës ſur ce ſujet. Elles furent interrompuës le 22. de Mars (3), & repriſes le 2. de Mai. Le réſultat de la Conférence qui ſe tint ce jour-là aiant été envoié par le Comte d'Avaux au Roi, il reçut auſſi-tôt des Ordres de renouveller les Conférences avec l'admiſſion de l'Envoié du Roi

(1) *Il étoit Napolitain, & s'étant rendu ſuſpect il paſſa dans le Parti de l'Empereur en 1704.*

(2) *La Guerre ne fut déclarée contre la France que le 15. de Mai 1702. mais elle ſe fit en Italie contre l'Eſpagne dès cette année.*

(3) *Ce jour-là il y eut deux Memoires préſentez à l'Ambaſſadeur de France qui n'y fit point de réponſe. Voiez ci-deſſous la derniére pag.*

1701. Roi d'Angleterre. Cet Article les avoit accrochées, & la difficulté sembloit levée par le consentement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ce ne fut pas pour long-tems, & la Politique avoit plus de part à tout ce qui se faisoit, que la sincérité. Le 12. de Mai il y eut une Conférence, où le Ministre d'Angleterre n'assista pas, & depuis ce jour-là la Négociation fut suspenduë jusqu'au 20. de Juin: le Comte d'Avaux aiant alors déclaré que le Roi son Maître consentoit que l'Envoié Extraordinaire du Roi d'Angleterre y assistât, pour y discuter les intérêts de sa Nation. C'étoit accorder tout ce qu'on avoit exigé de la France, & les Conférences ne devoient plus trouver d'obstacle. Le Comte d'Avaux, qui peu de tems auparavant songeoit à partir, les aiant cru rompuës, conçut de meilleures espérances, & reloua son Hôtel pour en voir la fin. Elle ne fut pas telle qu'il l'eût souhaité, ou qu'il l'avoit espéré. Ce que je vais raporter fera connoître à qui on en doit imputer la faute.

Ce qui en causa la rupture.

L'Envoié d'Angleterre avoit déclaré, que le Roi son Maître ne se détacheroit jamais des intérêts de l'Empereur, & qu'il n'entreroit dans aucune proposition d'accommodement, qu'on ne donnât satisfaction à ce Prince: ce qui fut aparemment confirmé par Sa Majesté Britannique elle-même, dans l'Audience qu'elle donna au Comte d'Avaux à la Haye le 15. de Juillet. Cette Audience au moins est certaine, & si on n'en sait pas les particularitez, il est vraisemblable qu'elle roula sur les Conférences, & sur la déclaration qu'y avoit faite le Ministre Anglois au sujet des intérêts de l'Empereur, qui faisoient la pierre d'achopement, & qui furent cause enfin, qu'après diverses interruptions & suspensions, la Négociation fut entiérement rompuë. 1701.

Audience que le Roi d'Angleterre donne à la Haye au Comte d'Avaux.

Lettre de Récréance qui rapelle le Comte d'Avaux.

Quoi qu'il en soit, le Roi Très-Chrétien écrivit le 18. de Juillet aux Etats Généraux la Lettre de Récréance qui rapelloit son Ambassadeur. *Nous avons jugé à propos*, disoit le Roi, *de rapeller le Comte d'Avaux, notre Ambassadeur Extraordinaire auprès de Vous, voiant le peu de fruit des Conférences que vous nous aviez demandées, & que depuis vous avez souvent interrompuës.*

Sa Majesté les assuroit, que cependant ses intentions n'en étoient pas moins portées à l'affermissement de la Paix, & qu'il dépendoit encore d'eux de recevoir des marques de son ancienne amitié pour leur République.

Le 26. l'Ambasseur fut à l'Audience de leurs Hautes Puissances, à qui il présenta la Lettre du Roi son Maître, & délivra en même tems le Mémoire qu'il avoit signé, au sujet de la tenuë & de l'interruption des Conférences.

Mémoire du Comte d'Avaux touchant les Conférences.

Il le présente aux Etats Généraux en prenant son Audience de Congé.

Il commence par dire: „ Que „ Sa Majesté aiant consenti qu'on „ proposât en des Conférences réglées, les suretez que les Etats Généraux pouvoient raisonnablement „ désirer, & les moiens d'éviter une „ nouvelle Guerre, il avoit cru que „ les Conférences demandées & accordées auroient un heureux succès: Que la confiance & l'affection de Sa Majesté, auroit dissipé „ les vaines terreurs que l'Avénement du Roi son Petit-Fils au „ Trône d'Espagne leur avoit inspirées: & qu'après une Ambassade

 „ de

1701. „ de peu de durée, il retourneroit „ bientôt auprès du Roi son Maître, „ avec la satisfaction d'avoir été em- „ ploié à prévenir les nouveaux „ troubles dont l'Europe avoit été „ menacée : Que cette espérance „ fut confirmée, lors que recon- „ noissant le Droit légitime du „ nouveau Roi d'Espagne, ils lui „ avoient écrit pour le féliciter sur „ son Avénement à la Couronne. Il „ commença à douter de la suite, „ voiant leurs propositions & celles „ de l'Envoié du Roi d'Angleterre, „ & à craindre que la conformité des „ unes avec les autres ne produisît „ la Guerre plutôt que la Paix. S'il „ en eût été autrement, disoit-il, „ il étoit inutile de mettre un si „ grand nombre de Troupes en „ Campagne, d'acheter chérement „ des Alliances etrangéres, d'inon- „ der leurs Provinces, & de faire „ tous les préparatifs extraordinaires „ des plus grandes Guerres. Ils „ avoient demandé des Conférences „ comme un moien d'assurer la Paix : „ il avoit dépendu d'eux de les ren- „ dre utiles ; Au lieu d'y travailler „ sérieusement à la conclusion de „ cette heureuse Paix, ils l'avoient „ éloignée en demandant l'interven- „ tion de l'Angleterre, & que son „ Envoié fût admis aux Conféren- „ ces. Sa Majesté Très-Chrétienne, „ qui en prévoioit les fâcheuses sui- „ tes, voulut pourtant bien avoir „ cette complaisance pour eux. Elle „ n'eût pas cru, ajoûtoit-il, qu'ils „ eussent voulu entreprendre la dé- „ fense des intérêts de l'Empereur, „ les confondre avec ceux de leur „ République, s'ériger en Arbitres „ entre la Maison de France & celle „ d'Autriche : décider que Philip- „ pe IV. a eu le Droit & le pou- „ voir de changer à sa fantaisie, tou- „ tes les Constitutions de ses Roiau- „ mes, & d'en exclure à jamais ses „ légitimes Héritiers : Que Char- „ les II. au contraire n'a pas eu l'au- „ torité de rapeller ces mêmes Hé- „ ritiers, & de rétablir par son Tes- „ tament les Loix Fondamentales „ des Couronnes d'Espagne. Car il „ étoit difficile de croire qu'une „ République aussi sage, prît en fa- „ veur de la Maison d'Autriche & „ contre la France la résolution de „ rompre les Traitez, qu'elle a re- „ gardez comme la confirmation, „ comme le Sceau, pour ainsi dire, „ de sa Souveraineté. L'Ambassa- „ deur sousigné abuseroit de la con- „ fiance dont le Roi son Maître „ veut bien l'honorer, s'il lui écri- „ voit encore qu'on dût attendre „ quelque succès des Conférences. „ Ce seroit inutilement. Leurs „ liaisons sont trop étroites avec le „ Roi d'Angleterre, & celles de ce „ Prince avec l'Empereur, pour „ continuer la Négociation plus „ long-tems. Si l'Ambassadeur n'a „ pas la satisfaction d'avoir accom- „ pli les intentions de Sa Majesté, „ en laissant la Paix établie pour „ long-tems entre elle & les Provin- „ ces Unies, au moins il aura celle „ d'avoir fait connoître, qu'il ne „ dépendra pas d'elle que le Repos „ Public ne soit point interrompu. „ L'Ambassadeur souhaite que Vos „ Seigneuries, convaincuës par la „ conduite de Sa Majesté, de la sin- „ cérité de ses intentions, prennent, „ pendant qu'il est tems encore, „ des résolutions conformes à leurs „ véritables avantages, & quoi que „ son départ l'empêche d'avoir la „ gloire

1701. „ gloire d'y travailler, il s'intéressera toujours au bonheur de votre „ République, après avoir passé autant d'années qu'il a fait (1) à s'acquitter auprès d'elle des Ordres „ de Sa Majesté.

Ce Mémoire ne demeura pas sans réponse. Elle se fit le 1. d'Août fort au long : je l'abrégerai. Après des remercimens que les Etats Généraux font au Roi de l'Ambassade du Comte d'Avaux, ils disent :

Réponse des Etats Généraux.

„ Qu'ils avoient espéré, & qu'ils „ auroient souhaité qu'on eût pu „ trouver, dans les Conférences tenuës avec lui, des moiens propres „ pour parvenir au but pour le quel „ elles avoient été résoluës, & que „ le Comte d'Avaux ne fût parti „ qu'après en avoir obtenu une heureuse conclusion. Ils imputent au „ malheur des tems de n'avoir pu „ persuader Sa Majesté de la sincérité de leurs sentimens à cet égard. „ Ils parcourent ensuite toutes leurs „ démarches depuis la mort de „ Charles II. Aiant vu, disent-ils, „ par les Mémoires du Comte d'Avaux, que Sa Majesté s'intéressoit „ beaucoup à ce qu'on reconnût le „ présent Roi d'Espagne, ils résolurent de le reconnoître. Ils déclarérent depuis qu'ils étoient „ prêts d'entrer en Conférence avec „ leurs Majestez Très-Chrétienne „ & Catholique, moiennant l'intervention de Sa Majesté Britannique, pour le maintien de la Tranquillité & de la Paix Générale, „ d'une telle maniére que les autres „ Princes & Potentats intéressez y „ intervenant aussi, on pût obtenir „ une fin si salutaire & si utile. Par „ cette intervation qu'ils ont souhaitée, ils ne sont pas entrez en „ connoissance de la justice ou de „ l'injustice des prétentions des autres. Ils ont encore moins pensé „ à s'ériger en Arbitres entre les „ Maisons de France & d'Autriche : „ ils ont seulement tâché à réünir „ les Parties intéressées à maintenir „ la Paix, & à éviter une nouvelle „ Guerre : Qu'ils sont fort surpris „ du reproche qu'on leur fait, de „ leur Alliance étroite avec Sa Majesté Britannique, & que la France „ trouve à redire à cette Union à „ l'égard du Testament, l'aiant si „ solemnellement aprouvée dans le „ Traité de Partage. Que les intérêts de leur Etat & de l'Angleterre sont trop liez les uns aux „ autres pour les pouvoir rompre : „ Qu'au reste le maintien de la Paix „ Générale, aussi bien que de la particuliére pour leur République, a „ été le fondement de la Négociation dont on étoit convenu : & il „ est notoire que la Paix Générale „ ne peut être conservée sans la satisfaction de l'Empereur. Ils ne „ dissimulent point les craintes que „ leur ont causé les Troupes Françoises qui occupent les Païs-Bas, „ & qui leur ont donné de légitimes „ raisons d'apeller d'Angleterre les „ secours qui leur ont été envoiez „ suivant l'Alliance des deux Nations : Que s'ils avoient pu se garentir sans inonder leur Païs, ils „ l'auroient certainement fait, & „ que leur précaution de se mettre „ en état de se défendre, n'a été que „ l'effet de leur entiére conviction „ du danger éminent qui les menaçoit. Ils n'ont demandé des Conférences que pour éloigner ce „ dan- 1701.

(1) *Voiez sa Négociation en 1688. & auparavant.*

1701. „ danger, & s'il avoit dépendu „ d'eux de les rendre plus heureu- „ ses, elles auroient sans doute été „ amenées à la fin désirée. On ne „ peut pas dire en tout cela qu'ils „ soutiennent des intérêts étrangers, „ étant obligez de prendre les mê- „ mes mesures au sujet du Testa- „ ment, qu'ils firent au sujet du „ Traité de Partage conjointement „ avec la France, ni les accuser avec „ justice d'avoir rompu des Traitez, „ qui sont, dit-on, comme la con- „ firmation & le Sceau de la Souve- „ raineté de leur Etat. Ils ne com- „ prennent pas ce qu'on veut dire „ par là, puis que leurs Provinces „ ont toujours été des Provinces Li- „ bres & Souveraines: Que pour les „ maintenir dans cette Liberté, leurs „ Ancêtres ont mis leur Sang & „ leurs Biens, & qu'ils sont résolus „ d'en faire aussi de même. C'est „ encore injustement qu'on les blâ- „ me de se soumettre aveuglement „ aux sentimens de Sa Majesté Bri- „ tannique, voulant bien avouer „ qu'ils y déférent extrêmement, „ parce qu'ils sont assurez que Sa Ma- „ jesté ne tend à autre chose qu'au „ bien de leur Etat: & d'ailleurs „ liez d'amitié & d'intérêt avec ce „ Prince, comme Roi de la Grande „ Bretagne, ils ne peuvent pas s'en „ séparer. Ils espérent que le Comte „ d'Avaux aiant vu la sincérité de „ leurs sentimens pour la Paix, & „ l'estime qu'ils ont pour le Roi son „ Maître, étant de retour chez lui, „ détruira toutes les sinistres im- „ pressions qu'on pourroit donner à „ Sa Majesté du contraire: & ils „ attendent de Sa Majesté, que soit „ qu'il s'agisse de commencer une „ Guerre, ou de continuer la Paix, „ sa puissance ne soit pas la regle de „ ses actions, mais la raison & l'é- „ quité. Ils savent combien leur „ vaut son amitié: & c'est pour cela „ qu'ils l'ont demandée, & qu'ils „ désirent encore fortement de se la „ conserver par tous les moiens ima- „ ginables: Que si contre leur vo- „ lonté ils sont encore exposez à la „ fatalité de la Guerre, ils n'auront „ pas au moins à se reprocher d'a- „ voir rien négligé pour l'éviter. Ils „ souhaiteroient, disent-ils pour la „ fin, que le Comte d'Avaux vou- „ lut encore rester quelque tems à „ la Haye, afin de reprendre, & „ de continuer les Conférences sur „ la Paix Générale & sur leur sureté „ particuliére: Que dans cette vûë, „ avant que de lui souhaiter un bon „ voiage, & lui donner une Lettre „ de *Récréance* en réponse de celle „ de Sa Majesté, ils feroient don- „ ner pour réponse à son Mémoire „ cette présente résolution, dont il „ lui sera délivré un Extrait. 1701.

Le Comte d'Avaux reçoit de nouveaux Ordres de partir.

Cet Extrait lui fut délivré, & il l'envoia dès le lendemain le 2. d'Août par un Exprès, qui revint le 10. mais ce fut pour lui aporter de nouveaux Ordres du Roi son Maître, de se rendre incessamment auprès de sa personne. Il les notifia le jour suivant, prenant congé des Etats Généraux, & les remerciant de toutes les honnêtetez qu'il en avoit reçuës pendant son séjour à la Haye, dont il les prioit d'être persuadez qu'il garderoit soigneusement le souvenir. On lui répondit avec la même civilité: „ Que leurs Hautes „ Puissances voioient avec douleur „ les Conférences rompuës par son „ départ: Qu'elles avoient tant de „ preuves de sa sagesse, de son expé- „ rience,

1701. „ rience, & de son zêle pour affermir la bonne intelligence entre Sa Majesté & leurs Hautes Puissances, qu'elles auroient espéré un meilleur succès de sa Négociation, s'il lui eût été permis de rester plus long-tems. Elles le prioient donc, qu'étant de retour auprès de Sa Majesté, il l'assurât de leurs sentimens respectueux pour sa personne, & de la très grande estime qu'elles font de son amitié, de même que de leur zêle sincére & ardent pour la continuation de la Paix & de la Tranquillité Générale. „

Son départ de la Haye.

Les Etats Généraux firent en même tems expédier leur Lettre de *Récréance* au Roi, dont ils chargérent l'Ambassadeur qui partit le 13. d'Août, après avoir reçu le present ordinaire d'une Chaine avec une Médaille d'or de la valeur de deux mille écus. Ainsi finit la Négociation du Comte d'Avaux, qui fut la derniére de toutes celles qui se firent pour empêcher, s'il eût été possible, une Guerre, dont nous verrons dans notre troisiéme Volume les longues & sanglantes Scênes, qui épuisérent la France & toute l'Europe (1).

Conduite que tinrent les Princes Etrangers.

Il faut dire encore quelque chose des Cours Etrangéres, qui entrérent ou qui refusérent d'entrer dans cette Guerre en faveur de l'un ou de l'autre Parti, & du départ des Ministres François des Cours qui n'étoient pas dans les intérêts de cette Couronne.

Celle du Roi de Pologne.

Le Roi de Pologne refusa d'entrer dans les engagemens qu'elle lui fit proposer, occupé de la Guerre contre le Roi de Suéde :

Du Roi de Suéde.

& le Roi de Suéde de son côté étoit trop embarrassé dans cette Guerre pour se mêler des Affaires des autres. Il écrivit cependant vers la fin de l'année à l'Empereur, que nonobstant le poids de la Guerre qu'il avoit à soutenir, il ne laisseroit pas d'avoir à cœur les intérêts de l'Empire dans la conjoncture présente. C'étoit proprement garder la Neutralité. Aussi le Comte de Guiscar, Ambassadeur à la Cour de Suéde, en partit dans le même tems pour retourner en France. 1701.

Du Roi de Dannemark.

Le Roi de Dannemark avoit les mêmes raisons pour n'entrer point dans la Ligue de la Maison d'Autriche & de ses Alliez contre leurs Majestez Très-Chrétienne & Catholique, s'étant ligué avec le Polonois & le Moscovite contre le Roi de Suéde.

Du Roi de Portugal.

Le Portugal fut long-tems à se déclarer, & il balança presque toûjours entre les deux Partis. S'il fit un Traité avec les Couronnes de France & d'Espagne, il ne voulut point s'engager dans la Guerre contre les Puissances oposées, comme il s'en expliqua dans la suite (2).

Des Suisses.

Les treize Cantons Suisses furent également sollicitez par les Ambassadeurs de l'Empereur, & des Rois de France & d'Espagne : Mais l'Assemblée Générale, qui se tint le 23. de Juillet à Bade, leur déclara en des termes fort honnêtes, qu'on vouloit observer une exacte Neutralité, & garder tout ce qui étoit porté par les Alliances qu'on avoit avec ces Puissances. Nous verrons dans l'autre Tome la peine qu'ils eurent à conserver leur Neutralité.

Des Vénitiens.

Les Vénitiens imitérent les Suisses : & toutes les sollicitations des deux Partis oposez ne purent les obliger

(1) *La Guerre ne fut déclarée que le 15. de Mars 1702. par l'Empereur, l'Angleterre, & la Hollande.*
(2) *En 1702.*

1701.

ger à ſe déclarer pour l'un contre l'autre. Ils gardérent la Neutralité, & eurent leurs Ambaſſadeurs à Vienne, auſſi bien qu'à Paris & à Madrid.

Juſqu'où vont le Portugal & le Dannemark.

Le Portugal & le Roi de Dannemark en uſérent de même, aiant félicité le Roi Très-Chrétien ſur la Roiauté du Duc d'Anjou ſon Petit-Fils, ſans s'engager dans la Guerre.

Départ du Marquis Des Alleures de la Cour de Brandebourg.

L'Electeur de Brandebourg, qui alla ſe faire couronner Roi de Pruſſe à Konigsberg au commencement de cette année, n'avoit garde de ſe déclarer contre l'Empereur. Le Marquis Des Alleures, Envoié Extraordinaire de France, qui avoit fait les Fonctions de ſa Charge à Berlin, non ſeulement avec toute la capacité d'un habile Miniſtre, mais encore avec le caractére d'un homme poli, qui l'avoit rendu agréable aux deux Cours, prit ſon Audience de Congé, & paſſa d'une Ambaſſade dans une autre. Ce fut pour ſe rendre auprès de l'Electeur de Cologne, qu'il retint dans le Parti de la France, à quoi l'Electeur de Baviére ſon Frere l'avoit déjà diſpoſé: mais l'habile Miniſtre acheva de le déterminer, & de l'entrainer dans le torrent, dont ſon Frere & lui eurent lieu de ſe repentir.

Il paſſe auprès de l'Electeur de Cologne.

Le Baron de Spanheim part de France.

Dans le tems que la France rapelloit ſon Envoié de la Cour de Brandebourg, cette Cour rapelloit le ſien de Paris, & le Baron de Spanheim en partit, après avoir eu le 25. de Janvier de cette année ſon Audience de Congé.

Conduite du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie, qui s'étoit intrigué contre le Traité de Partage ſe ligua avec le Roi Très-Chrétien pour ſoutenir le Teſtament, & la Roiauté de Philippe V. Le Mariage de ſa ſeconde Fille avec ce Prince fit ce qu'avoit fait le Mariage de l'Aînée avec le Duc de Bourgogne: Deux Alliances ſi avantageuſes l'aiant détaché l'une après l'autre du Parti de l'Empereur, par l'ambition de voir monter les deux Princeſſes ſes Filles ſur les deux premiers Trônes de l'Europe (1). Le 4. d'Avril le Maréchal de Catinat étant venu à Turin, il y fut reçu avec des careſſes extraordinaires, le Duc l'apellant ſon Pere, & lui diſant qu'il vouloit aprendre de lui à faire la Guerre & à gagner des Batailles.

1701.

Et des autres Princes d'Italie.

Pour les autres Princes d'Italie, il eſt certain que leur cœur étoit tourné vers l'Empereur: mais la formidable puiſſance des Couronnes de France & d'Eſpagne les obligeoit à diſſimuler. Ceux qui purent garder la Neutralité, la gardérent, & les autres ſe laiſſérent entrainer par le Parti dominant. Le nouveau Pape fut aſſez irréſolu dans le commencement, mais il parut bientôt plus François qu'Autrichien, & tout différent d'Innocent XI.

Du Pape.

Pour remplir mon Plan, & clorre le VI. Période, il ne me reſte plus qu'à parler de ce qui ſe paſſa en France & ailleurs, juſqu'à l'Avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne, que je place au 14. d'Avril, qu'il fit ſon Entrée à Madrid.

Mort du Prince de Monaco, & ſon affection pour la France.

L'année commença triſtement par la mort du Prince de Monaco, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien à Rome. J'ai parlé de la magnificence de ce Prince (2), de la Maiſon de Grimaldi, & de ſon affection pour la France: il la ſignala par ſa mort. Il avoit donné le 19. de Décembre le Collier & l'Ordre du

(1) *Le Contract de Mariage de Philippe V. fut ſigné le 23. Juillet.*

(2) *Voiez ci-deſſus pag. 431.*

1701. du St. Esprit de la part de Sa Majesté aux Princes Alexandre & Constantin Sobieski, qui se trouvoient à Rome avec la Reine de Pologne leur Mere, & la Cérémonie s'étoit faite dans l'Eglise de St. Louïs, où elle avoit assisté. Le même jour il eut une Audience du Pape, à qui il porta une Lettre du Roi, pour le féliciter de son exaltation au Pontificat. Quelques jours après il reçut de nouvelles dépêches de la Cour de France, qui l'obligérent de demander une nouvelle Audience au Pape, qui la lui accorda pour le 1. de Janvier. Quoi qu'il fût travaillé de la fiévre & d'une dangereuse esquinancie, il préféra le service du Roi à la conservation de sa santé, & ne pouvant être détourné par les Médecins & par les Cardinaux François, il se rendit à l'Audience, où tout mourant qu'il étoit, n'aiant pu monter les degrez du Vatican sans tomber par deux fois en défaillance, il exposa à Sa Sainteté le mieux qu'il lui fut possible, le sujet de sa Commission. Aiant été raporté en chaise dans son Palais, il fit un nouvel effort pour dicter lui-même les dépêches qu'il vouloit envoier en France touchant la réponse du Pape. Sa trop grande aplication augmenta la violence de son mal, & il mourut le soir du même jour, laissant pour Héritier Antoine Grimaldi, Duc de Valentinois, son Fils ainé, & un second Fils portant le titre *d'Abbé*.

Arrivée d'un Médecin de Damas, & les Manuscrits qu'il présente au Roi.

Il étoit arrivé à Paris sur la fin de l'année 1700. un fameux Médecin (1) venant de Damas, qui fut admis à saluer le Roi, auquel il présenta trois Manuscrits en Arabe trop curieux pour n'en rien dire. Ils renfermoient la Religion, les Loix, les Statuts, & les Ordonnances des Druses qui habitent aux environs du Mont Liban, d'Alep, d'Egypte, & autres Lieux circonvoisins. On ne sait pas au juste l'Origine de cette Nation, que la plûpart fait si ancienne, qu'ils croient que les Druïdes des Gaules en étoient descendus. Ils se piquent de Sciences abstruses, & principalement d'Astrologie & de Magie. Mais ceux, dont parloit ce Médecin, attribuoient leurs Loix à un certain Roi qui parut en Egypte quatre cents ans après Mahomet, & qu'ils font descendre de la Lignée d'Aly Calyphe, & Auteur de la Secte des Persans. Ils en font une espêce de Divinité qui ne mourut point, mais qui après un long & cruel Regne se retira dans une grotte souterraine, d'où on ne l'a point vu paroître depuis. Ses Sectateurs l'attendent encore, & en débitent mille extravagances, le qualifiant de Messie, & s'efforçant de donner un sens mystique à toutes ses folles Impostures. Le Médecin Arabe, qui étoit Chrétien, ne donnoit pas dans des sentimens si ridicules, & en même tems si impies, mais conversant parmi eux, il fit si bien qu'il découvrit les trois Manuscrits dont je viens de parler, qu'on avoit cachez dans une grotte, enfermez dans un sac qu'il ouvrit, & comme il savoit l'Arabe, il les déchiffra. Les aiant présentez au Roi, ils furent jugez dignes par leur rareté d'être placez dans la Bibliotheque Roiale. C'est où on peut les voir, & aprendre les Curiositez & les Superstitions qu'ils contiennent.

Origine des Druses, & leurs Sciences. 1701.

J'ai parlé des félicitations que vinrent faire au Roi les Envoiez de

Ppp 2 Por-

(1) *Il se nommoit* Naasrahal Gilda.

1701.

Solemnité des félicitations des Envoiéz de Portugal & de Dannemark.

Portugal & de Dannemark au commencement de cette année, sur l'Avénement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne : j'ajoûte seulement ici que le Roi voulut, pour rendre la Cérémonie plus célébre, qu'elle se fît dans une Audience Publique.

Les soins que prend le Roi des Finances & des Troupes.

Pendant que le Roi recevoit ces complimens, il travailloit à mettre son Roiaume en état, non seulement de réprimer la Ligue que formoient ses Ennemis, mais encore pour en garentir ceux du Roi d'Espagne son Petit-Fils. Il donna premiérement ordre aux Finances, pour ne point manquer d'argent, & ensuite à la Levée des Troupes & à l'Equipement des Vaisseaux. On devoit augmenter la Cavalerie & les Dragons de dix Hommes par Compagnie, & former cinquante-sept Bataillons des Milices du Roiaume, qui seroient rétablies ; armer six Vaisseaux de Guerre à Dunkerque contre les Armateurs, douze à Toulon, autant à Rochefort, & dix-huit à Brest.

Propositions scandaleuses condamnées.

Dans le même tems les Evêques, assemblez à St. Germain en Laye, condamnérent plusieurs Propositions, dont ils jugérent les unes hérétiques, & les autres scandaleuses, & contraires à la pureté de l'Evangile, extraites d'un Livre qui portoit pour titre *Augustiniana Romanæ Ecclesiæ Doctrina : Doctrine de l'Eglise Romaine tirée de St. Augustin*. La plûpart avoient déjà été condamnées : mais les Prélats voiant qu'elles se renouvelloient, trouvérent aussi à propos de renouveller leurs censures.

Couronnement du Roi de Prusse.

J'ai déjà dit que le Couronnement du Roi de Prusse se fit à Konigsberg, la Capitale du Païs, le 15. de Janvier. Je croi être obligé d'en raporter les principales circonstances, dont la plus singuliére fut la Proclamation qui suivit le Sacre. Le Comte de Lottum, Grand Maréchal de la Cour & le Comte de Vallenroot, Grand Maréchal de Prusse, étoient à la tête d'un grand nombre de Gentils-hommes magnifiquement vétus, & superbement montez. Un Escadron de Dragons fermoit la marche. Vingt-quatre Trompettes, & dix Tymbales précédoient les Hérauts, qui s'étant arrêtez dans les Cours du Château & devant la Maison de Ville, firent la Proclamation en des termes qui méritent d'être raportez.

Termes de la Proclamation.

La Providence divine aiant tellement disposé les choses, que le Souverain Duché de Prusse est érigé en Roiaume, & son Souverain, le Très Haut & Très Puissant Prince & Seigneur Fréderic, *est devenu Roi de Prusse, on le fait savoir à tous. Vive Fréderic nôtre Roi* &c. C'étoit ne tenir la Roiauté d'aucune Puissance subalterne, mais de Dieu immédiatement. Les Hérauts ajoûtérent à la Proclamation, *Vive Charlotte Sophie nôtre Reine*.

Je ne raporterai point toutes les réjouïssances qui se firent pour le jour de cette grande Fête en Prusse & en Brandebourg, ni toutes les magnificences dont le nouveau Roi voulut en célébrer la Solemnité. Il y eut entre les principales Cérémonies un nouvel Ordre le Chevalerie institué, comme pour servir d'Epoque à la Roiauté, dont la Croix est d'un bleu émaillé entourée de quatre Aigles noirs, & aiant au milieu le Chiffre du Roi : attachée à un grand ruban couleur d'orange, qu'on porte de la gauche à la droite. Je n'ai point ra-

1701.

raporté la Cérémonie du Sacre qui se fit par l'Evêque de Prusse (1), Réformé, assisté d'un Evêque Luthérien (2).

Albert, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, sécularisa la Prusse, qu'il fit ériger en Duché Héréditaire.

Mais je dirai en passant que cette Prusse, qu'on nommoit *Orientale*, pour la distinguer de l'autre, apartenoit originairement à l'Ordre Teutonique, & qu'en 1525. Albert de Brandebourg, Grand Maître de cet Ordre, aiant embrassé le Luthéranisme, la fit ériger en Duché Héréditaire qu'il tint à Foi & Hommage de la Couronne de Pologne: comme firent les Margraves de Brandebourg ses Héritiers. Mais en 1657. cette Couronne en céda la Souveraineté à l'Electeur Fréderic-Guillaume, dont le Fils l'éleva à une plus grande Dignité encore, en lui conférant les honneurs de la Roiauté. Je dirai encore en passant que c'est là que se trouve l'Ambre jaune & blanc, que les flots jettent de tems en tems sur le sable, & qui n'est guére moins précieux que l'Ambre gris

Ambre de Prusse.

Renouvellement de la Capitation.

On avoit bien prévu les suites funestes de la Guerre que causeroit la Révolution de l'Espagne. Elles parurent d'une fâcheuse maniére dans la Déclaration du 18. de Mars, qui renouvella l'établissement de la Capitation Générale. Le Roi, qui avoit promis de la suprimer après la Paix de Ryswyck, se vit contraint, par la fatalité des tems, & par la nécessité de la nouvelle Guerre, de la continuer. La Déclaration étoit rédigée en vingt-huit Articles, que je ne raporterai point: tous tendoient à en faciliter le recouvrement, & tous faisoient voir en même tems combien le Fleau de la Guerre est funeste à un Etat, & avec quel soin un bon Roi doit l'éviter, en sacrifiant son ambition au Salut Public, plutôt que le Salut Public, les Biens & le Repos de ses Peuples à son ambition: comme fit Louïs XII. qui aima mieux perdre l'Etat de Milan, que de surcharger ses Sujets d'Impôts pour le recouvrer.

1701.

Les soins d'un bon Roi.

Les soins du Roi Très-Chrétien pour le Gouvernement de l'Espagne.

Le Gouvernement de l'Espagne ne donnoit guére moins de soins au Roi que celui de la France: la jeunesse de son Petit-Fils, & la priére que lui avoient fait les Régens de conduire le jeune Roi, & de lui aider à porter le fardeau de tant de Roiaumes qui composoient la Monarchie Espagnole, l'obligeoient à une grande aplication, & à de grandes dépenses. C'est ce que nous venons de voir par le renouvellement de la Capitation. C'est ce qui parut encore par l'Envoi des Officiers qu'il fit passer dans le Mexique & dans les autres Païs des Indes Occidentales, pour discipliner les Troupes Espagnoles. Il nomma pour cela trois Lieutenans Colonels, trois Majors, douze Capitaines, & vingt-quatre Lieutenans, que le Marquis de Coëtlogon y conduisit, étant parti le mois d'Avril avec une Escadre de cinq Vaisseaux de Ligne, de deux Flutes, & d'autres Vaisseaux chargez de Munitions. Le Roi n'en ordonna cependant l'Embarquement qu'après en avoir consulté le Conseil d'Espagne, aiant député Du Casse à Madrid pour en savoir les sentimens. Non seulement sa résolution fut aprouvée, mais Sa Majesté fut encore priée de la hâter, & d'ordonner tout ce qu'elle trouveroit à propos de faire en ces Quartiers-là, pour la sureté des deux Couronnes. Excité par de telles instances

Le Roi envoie des Officiers François en Amérique.

Ses Escadres sur Mer.

(1) Ursinus. (2) Sande.

1701. ftances & par de fi grands intérêts, le Roi donna ordre de renforcer l'Efcadre qui étoit à Breft jufqu'à vingt-cinq Vaiffeaux, dont il donna le Commandement au Comte de Château-Renaud, Lieutenant Général de fes Armées Navales: mais ce dernier ne partit que vers le mois de Septembre pour Cadix, où il arriva le 30. d'Octobre, & d'où il devoit partir pour aller croifer au devant de la Flotte d'argent qu'on attendoit de la Havane fous l'Efcorte du Marquis de Coëtlogon. Mais ces Armemens apartiennent à notre troifiême Tome: finiffons celui-ci par ce qui fe paffa au fujet des Nouveaux Réünis, & par la mort de quelques perfonnes confidérables jufqu'à la fin d'Avril. Je ferai fort court fur l'un & fur l'autre Article.

Violences faites aux Nouveaux Réünis.

A l'égard du premier, les violences continuoient toujours fur les Galéres & dans les Provinces. Deux Forçats Catholiques Romains (1) furent fi touchez des cruautez qu'ils voioient exercer contre les Compagnons de leurs chaines pour des motifs bien différens des leurs, qu'ils firent leur déclaration à l'Evêque de Marfeille de vouloir embraffer la Religion de ces Martyrs, & ils furent auffitôt faits participans des mêmes fouffrances.

Le Duc de la Force, zêlé Convertiffeur, exerçoit toujours fa fureur à Bergerac, contre les Nouveaux Réünis, & par tout où il menoit fes Dragons & fes Satellites. Il ne les maltraitoit pas moins dans la Xaintonge, & par toute la Guienne, & les Annales en racontent des Barbaries, dont je ne veux point charger mon Hiftoire.

1701.

Mort du Marquis de Barbefieux.

Je paffe à la lifte des Morts les plus confidérables qui arrivérent cette année, jufqu'à la fin d'Avril. La première qui fe préfente, eft celle du Marquis de Barbefieux, Secretaire d'Etat, Fils du feu Marquis de Louvois. Il mourut au mois de Janvier, & fa Charge de Secretaire d'Etat fut donnée à Chamillart, Controlleur-Général, qui par ce moien eut le Département des Finances & celui de la Guerre: Celle de Chancelier de l'Ordre du St. Efprit, dont il étoit auffi pourvu, fut conférée au Marquis de Torci, Miniftre & Secretaire d'Etat, qui fe démit de celle de Treforier du même Ordre en faveur du Marquis de St. Pouange.

A qui fes Charges font données.

Mort de Stoup.

La mort du Marquis de Barbefieux fut fuivie de celle de deux perfonnes qui occupoient des Poftes confidérables: la premiére fut celle de Stoup, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Colonel du Régiment des Gardes Suiffes, & originairement Suiffe lui-même. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans.

Mort de Rofe.

L'autre mort fut celle de Rofe, âgé de plus de quatre vingt-fept ans, Préfident de la Chambre des Comptes, le premier des Secretaires du Cabinet, & l'un des Quarante de l'Académie Françoife.

Mort de l'Evêque de Noyon.

François de Tonnerre Clermont, Evêque & Comte de Noyon, mourut d'apoplexie le 11. de Février. Il étoit Commandeur de l'Ordre & Confeiller d'Etat, & il laiffa deux Abbaïes vacantes, & une place à remplir dans l'Académie Françoife.

Apoplexies fréquentes à Paris.

Les apoplexies furent fort fréquentes à Paris. Le Dauphin en fut attaqué le 19. de Mars, & demeura quelque tems fans connoiffance: mais ce

(1) *Voiez le Mercure Hiftorique & Politique.*

1701. ce fâcheux accident n'eut point de ſuite & ſa convaleſcence répandit par tout une joie univerſelle. Les Harengéres de Paris firent à Verſailles, où il étoit, une Députation de quatre de leur Corps pour l'aller complimenter. J'ai parlé dans mon premier Volume (1) de ſemblables Députations que la Cour de ce tems-là avoit fort-bien reçuës : la Cour de celuici ne ſe réjouït pas moins de l'Ambaſſade des quatre Harangeres, à qui elle fit donner quarante Loüis d'or.

Les Harengeres de Paris viennent feliciter le Dauphin de ſa convaleſcence.

Apoplexie de Fagon.

Fagon, premier Medecin du Roi, fut dans le même tems attaqué de la même Maladie dans la Chambre du Roi : deux priſes d'Emetique le tirerent d'affaire : le Roi Jaques n'en fut pas quitte à ſi bon marché. Il en èut une attaque ſi violente, qu'il en demeura paralytique de la moitié de ſon corps.

Apoplexie du Roi Jacques.

du Marquis de la Foreſt.

Le Marquis de la Foreſt, qui étoit paſſé à la Cour du Roi de Pologne, y fut auſſi frappé d'apoplexie, & mourut ſubitement à Varſovie au commencement de Mars.

En rapportant toutes les Intrigues qu'il y eut, ſoit pour faire réüſſir l'inſtallation de Philippe V. ſoit pour la traverſer, je n'ai point fait mention de deux Memoires, preſentez le 22. de Mars au Comte d'Avaux, l'un par l'Envoié Extraordinaire de Sa Majeſté Britannique, & l'autre par les Députez des Etats Generaux. Tous deux contenoient une eſpéce de Plan de la Paix Generale, qui ne ſe pouvoit faire, qu'en donnant ſatisfaction à l'Empereur & c'étoit comme un renouvellement du traité de partage. Ces Memoires régloient 1701. auſſi la ſureté des Païs-Bas & la Barriere des Provinces Unies. Mais comme le Comte d'Avaux n'eut point ordre de la Cour où il les envoia, d'entrer en Négociation là-deſſus, ils demeurerent ſans réponſe : c'eſt pour quoi-je ne les ai point inſerez. Cependant la Cour de France les aiant rendus publics par l'impreſſion qui en fut faite au mois d'Avril, c'eſt une particularité que je n'ai pas dû omettre : ſans pouvoir dire néanmoins quelle étoit ſa vûe dans cette publication, puiſque la fierté du Roi ne lui permettoit pas d'écouter les propoſitions de ces Memoires (2). Il croioit que ce ſeroit détruire, ou du moins mutiler la Roiauté de Philippe & manquer à la parole qu'il avoit donnée en acceptant le Teſtament de Charles II, d'en garantir l'exécution en tout ſon contenu, s'il conſentoit au moindre démembrement de la Monarchie. Il reſolut donc de tout riſquer pour la conſerver à ſon petit fils dans toute ſon integrité. Ce fut l'origine de la guerre dont la narration fait la matiére du ſeptiéme & dernier Periode qui contient des Revolutions ſurprenantes. Jamais la Providence n'a plus éclaté que dans les diverſes ſituations où des coups inopinez changerent tout-à-coup la face de l'Europe. On y verra la France ſoutenant avec fierté les premieres attaques des Nations animées contre elle ; enſuite humiliée par des deſavantages imprévus ; ébranlée par des revers qui paroiſſent ſans reſſource, toujours ſoutenue par la fermeté de ſon Roi & par la ſou-

Reflexions ſur deux Mémoires preſentez au Comte d'Avaux.

(1) *Page* 185. & 203.

(2) *Il les envoia à la Cour de Madrid, qui n'y fit point de Reponſe non plus : s'en repoſant ſur la direction de celle de France.*

1701. ſoumiſſion du peuple, & regagnant enfin par la patience & par l'habileté des Négociateurs, ce qu'elle avoit déja compté perdu, par le malheur de ſes Armes, ou plutôt par la conduite & par la bravoure de ſes Ennemis. 1701.

FIN DU SECOND TOME.

Bayerische StaatsBibliothek
Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Larrey, Isaac <<de>>,

Histoire de France sous le regne de Louis XIV

Bd.: 2. (1722)

Rotterdam 1722

4 Gall.g. 155-2/3
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10356127-1